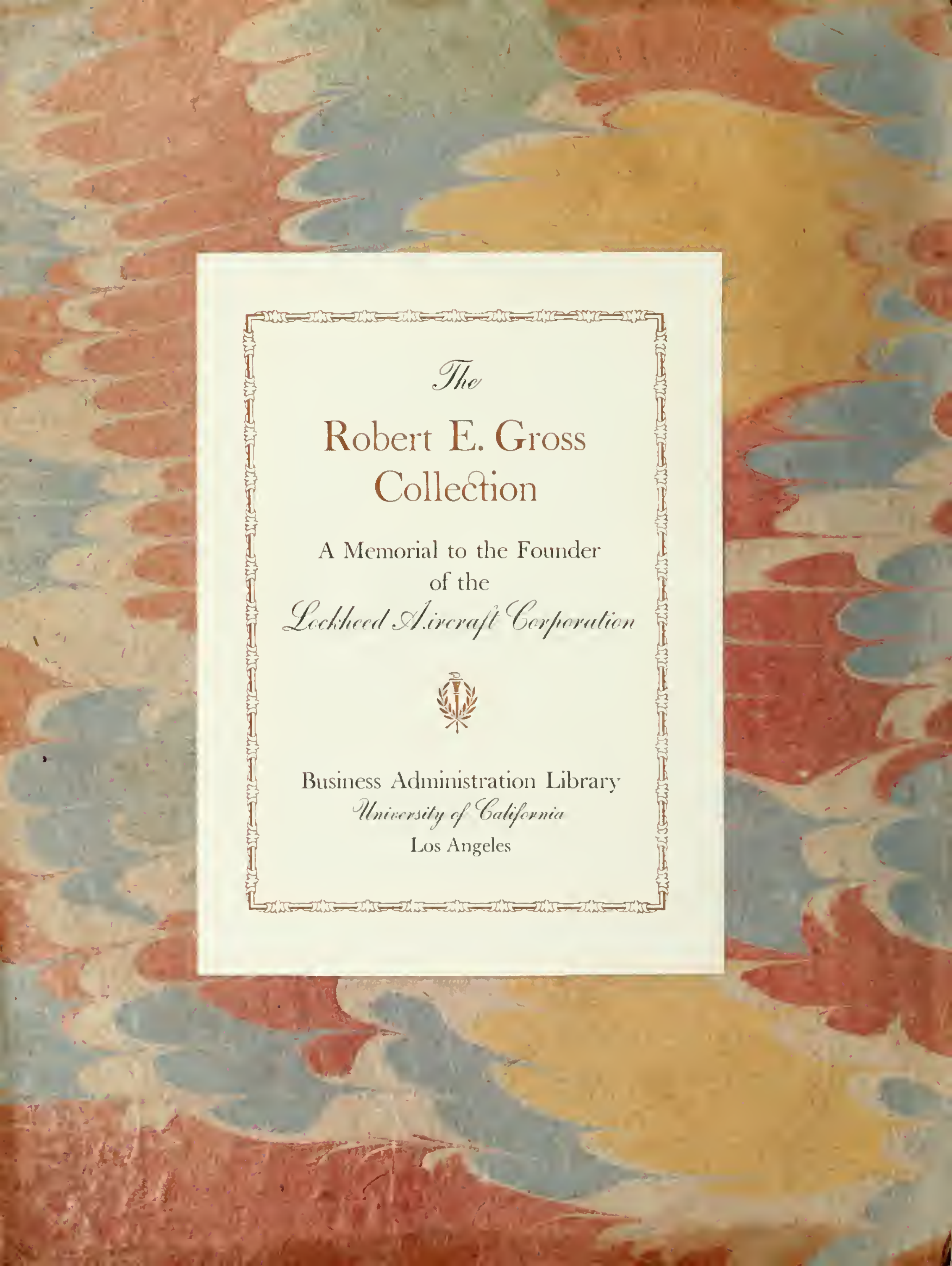




The
Robert E. Gross
Collection
A Memorial to the Founder
of the
Lockheed Aircraft Corporation
Business Administration Library
University of California
Los Angeles

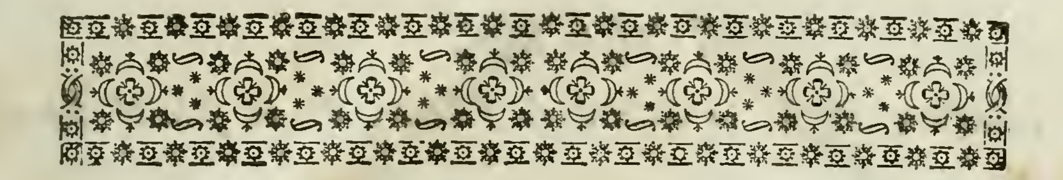


LES INTÉRÊTS DES NATIONS DE L'EUROPE, DÉVÉLOPÉS RELATIVEMENT AU COMMERCE.

TOME PREMIER.



LEIDE,
CHEZ ELIE LUZAC, M. DCC. LXVI.
Et se trouve à LEIPZICH, chez *Weidmann & Reich*; à FLORENCE, chez *Bouchard*; à NAPLES, chez *Gravier*; à LONDRES, chez *John Nourse*.



À

SA MAJESTÉ L'IMPERATRICE DE TOUTES LES RUSSIES.

ETC. ETC. ETC.

MADAME,

EN *prenant la liberté de présenter à Votre Majesté Impériale*, Les Intérêts des Nations de l'Europe, developpés relativement au Commerce, *je rends homage à la Science du Gouvernement, à cette Science qui s'occupe essentiel-*

tiellement de la prosperité de l'Etat, de la félicité des Peuples & des vrais moyens de la procurer. Mon Zèle pour le bien de l'humanité m'a dicté cet ouvrage, & mon Respect le présente à la Vertu qui sçait regner.

Je suis avec un très profond respect,

MADAME,

DE VOTRE MAJESTÉ IMPÉRIALE,

Le très-humble & très-obéissant Serviteur,

* * *

LISTE
DES
SOUSCRIPTIONS.

M. M. Alderwereld. (R. d.) *de Croneftein.* 1
Berkhout (W. H. Teding de) 1
Beyer (De) *de Hulfen.* 1
Boom 1
Brandes, *Sécretaire du Confeil privé à Hannovre.* . . 1
Caarten. 1
Cantier. 1
Charbon. 1
Cornabé. 1
Coster (R.) 1
Cras. 1
Enslei (J.) Junior. 1
Eschausier (J. P.) 1
Fauchey. 1
Feronce, *Confeil privé de S. A. S. Mgr. le Duc de Brunswyck Lunebourg.* 1
Gout. 1
Graham (Arch.) 1
Harreveld, *Libraire à Amfterdam.* . . . 12
Haren (O. Z. de) *Grietman de Stellingwerf Weft-einde.* . 1
Hasell (Edward). 1
Herold (Veuve) *Libraire à Hambourg.* . . . 2
Hoeck (Veuve v. d.) *Libraire à Göttingue.* . . 3
Hoenichen (de) *Sécretaire de S. A. S. Mgr. Le Duc de Brunswyck-Wolffenbuttel.* 1

HOYER (G.) *Avocat-Fiscal de Hollande.* 1
JASPERD, *Libraire à Berlin.* 6
JONQUIERES. 1
JUGLA & CONSORTS, *Libraires à Amsterdam.* . . . 12
LULOFS, Professeur en Philosophie *à Leide.* 1
MUMME (LA VEUVE) *à Copenhague.* 12
MARCHANT (J. LE) 1
PERRENOT (A.), *Bourguemaître à Cuilembourg.* . . . 1
PETIT & DUMOUTIER, *Libraires à Hambourg.* . . . 6
SALGAS. 1
TEN BRINK (H. W.) *Tribun de la Ville de Deventer.* . . 1
TOLOZAN. 1
VASTER (F.) *Inspecteur pour la levée des deniers publics de la Hollande.* 1
VIS (D.) Junior, *Libraire à Rotterdam.* 3
VELDE (V. D.) 1
WORONZOW (*Son Exc. Le Comte de*) 10

Les Libraires BOUCHARD à *Florence*, DESAIN à *Paris*, GRAVIER à *Naples*, NOURSE à *Londres*, WEIDMANN & REICH à *Leipzich*, ayant souscrit pour un nombre considérable, on pourra s'adresser à eux préferablement.



TABLE DES CHAPITRES,

Contenus dans le Tome Premier.

Fin de la Table du Premier Tome.



LES

LES
INTÉRÊTS
DES
NATIONS DE L'EUROPE,
DÉVELOPPÉS RELATIVEMENT
AU
COMMERCE.



CHAPITRE I.
De L'Equilibre.

L'Equilibre de l'Europe a été depuis quelque tems le grand reſſort de la politique. C'eſt un des grands moyens dont l'ambition d'une nation s'eſt ſervie pour parvenir à une puiſſance ſans bornes. Rien au fonds n'eſt plus chimérique que l'Equilibre tel qu'on a affecté de l'entendre. On l'a cherché envain dans le rapport des maſſes des Armées. L'expérience a prouvé dans tous les temps que de même qu'il peut y avoir de grandes inégalités entre deux Armées d'un nombre égal d'hommes, il peut ſe trouver une certaine égalité entre deux Armées d'un nombre d'hommes inégal.

La France, dans la guerre qui fut terminée par la paix de Ryswyck, réſiſta non-ſeulement à une grande partie de l'Europe réunie contre elle, mais fit des conquêtes en Flandres, en Allemagne, en Italie, en Eſpagne. Peu de temps après elle eût à ſoutenir une ſeconde guerre contre les mêmes Nations; elle eût pour alliée l'Eſpagne qu'elle avoit eû contre elle: malgré une différence auſſi forte l'Equilibre fut tellement rompu, qu'elle fut réduite aux plus facheuſes extremités. Dans le même temps la Suède, attaquée par un monde d'ennemis, leur auroit fait la loi, ſi ſon Roi eût ſçu faire la paix en Saxe dans le moment glorieux où l'Europe ſe tût devant ce mo-

derne Alexandre. En 1741 l'Auguſte heritière de l'Empereur Charles VI., ſans alliés, ſans finances, paroiſſant n'avoir pour toutes reſſources que ſa grande Ame, repouſſa courageuſement une ligue formidable qui l'envelop-poit de toutes parts.

La dernière guerre nous offre des réſultats qu'il étoit impoſſible à la Politique de prévoir. La chimère de l'Equilibre a été ruinée par la Nation même qui affectoit depuis longtems de paroitre jalouſe de la maintenir. On l'a vûe chercher à ſoulever toute l'Europe contre Charles VI. & exagerer ſa puiſſance; parceque ce Monarque, reconcilié avec la Cour d'Eſpagne, paroiſſoit ſe livrer à des vües de Commerce pour l'avantage de ſes peuples.

Cependant cette prétendue balance du pouvoir a été la cauſe ou plûtôt le pretexte des guerres ſanglantes qui ont déſolé l'Europe dans ce ſiecle & à la fin du dernier. Jamais la politique n'employa un moyen plus fatal au genre humain : le malheur eſt venu de ce qu'on l'a dirigé vers la guerre, au lieu de le diriger vers le Commerce.

Tendre à l'Equilibre par la guerre, c'eſt pourſuivre un phantôme. Il eſt évident que ſi de deux baſſins inégaux on retranche des quantités égales, ils ſeront encore inégaux : or c'eſt ce qui arrive dans preſque toutes les Guerres de l'Europe moderne; les deux partis s'épuiſent d'hommes & d'argent, & ſe retrouvent, à cette différence près, en faiſant la paix, au même terme d'où ils étoient partis. M. Hume, quoique Anglois & par conſéquent fort enteté du ſyſtème de la balance, avoue que la même paix faite à Ryswyck en 1697., avoit été offerte dès 1682., & qu'on auroit pu ſouſcrire à Francfort en 1743., aux mêmes conditions qu'on fut bien aiſe d'accepter à Aix-la-chapelle en 1748. Donc toute guerre, entrepriſe uniquement pour établir l'Equilibre, ſe borne, ſans mener à ce but, à répandre à grands flots le ſang & les tréſors des nations belligérantes.

Il n'y a qu'un ſeul cas où ce motif doive être conſulté; c'eſt, comme le dit Polybe, lorsqu'on voit dans une ſeule main, une telle force, que les autres Etats deviennent abſolument incapables de ſe défendre de ſes entrepriſes. Il n'y a point de peuple en Europe qui ſoit dans ce cas par terre; il n'en eſt ſurement aucun qui put réſiſter longtems ſeul contre tous. Peut-être que cette Nation ſi fiere de ſa liberté & ſi jalouſe de celle des autres, que ſes Ecrivains politiques oſent appeller avec autant d'emphaſe que d'in-

dé-

décence, *la gardienne des libertés générales de l'Europe & la Patrone du genre humain* (*a*), en eſt venuë au point de réaliſer ſur la mer la Monarchie univerſelle: il eſt certain du moins, qu'elle a actuellement plus de forces maritimes, que toutes les nations de l'Europe n'en pourroient réunir. Cette grandeur n'eſt point l'ouvrage de la guerre, elle n'en eſt que plus redoutable. Elle a été formée par un vaſte commerce, qui a eu pour baſe une Agriculture & des Manufactures floriſſantes; & voilà préciſément la route que les Nations doivent tenir, ſi elles veulent tendre ſérieuſement à l'Equilibre vis-à-vis les Maîtres des Mers.

Un Politique comparoit, il y a quelque tems, le Roi & le Peuple d'Angleterre à deux hommes couchés dans le même lit. Le Roi attire un peu à lui la couverture chaque fois qu'il remue; le peuple en murmure, mais il le laiſſe faire juſqu'à ce qu'il ait le derriere découvert: alors il ſe retourne, ſe jette ſur la couverture avec fureur & l'attire à lui avec violence. La Nation Britannique n'eſt-elle point un Roi d'Angleterre à l'égard des autres Nations de l'Europe, & ne devroient-elles pas imiter le peuple Anglois?

Une Nation n'eſt pas puiſſante en raiſon de l'eſpace qu'elle occupe ſur le globe; mais en raiſon de ſa population, de ſon travail, de ſon induſtrie: il ne peut y avoir de finances où il n'y a pas de commerce; car ce que l'on nomme le produit des finances, n'eſt réellement qu'une partie aliquote du produit du commerce. On eſt étonné de voir tout à coup des raretés d'eſpeces dans de Grands Etats. Quand ce mal n'eſt pas momentané, c'eſt à-dire quand il n'eſt pas cauſé par la défiance; il vient de l'obſtruction des cannaux de l'opulence, ou ce qui eſt la même choſe, de la ceſſaſſion du Commerce. Veut-on, pour emprunter le langage des Médecins, tater le pouls d'une Nation? il n'y a qu'à examiner le cours du change chez elle, le cours des effets publics, l'intérêt de l'Argent, le prix des aſſurances, & comparer l'état de ces choſes avec leur état naturel, & encore avec leur état actuel chez les voiſins; cette combinaiſon, ſi elle eſt bien faite, donnera ſurement la connoiſſance que l'on cherche. Ces vérités ſont connues, quoique dans la pratique elles ſoient ſouvent négligées: mais l'influence du Commerce peut être dirigée plus directement comme Agent Principal dans la Politique.

Si une Nation envahit le principal domaine du commerce, il eſt de l'intérêt de toutes les autres de s'appliquer à augmenter entre elles leurs né-

(*a*) Voyez le 6. liv. des diſc. pol. de David Hume.

négociations réciproques, & à diminuer leurs rapports avec la premiere: elles doivent par conséquent gêner les importations de celle-ci & favoriser les importations des autres, en encourageant toujours leurs propres exportations. La France feroit bien de préférer le bœuf du Holstein, de la Russie & de la Hongrie à celui d'Irlande, & les tabacs de Lucraine & du Palatinat à ceux de la Virginie & du Mariland.

Si une Nation ambitieuse refusoit d'admettre dans ses ports les navires étrangers chargés de Marchandises d'un autre pays que le leur, toutes les autres Nations ne devroient pas manquer d'en agir ainsi respectivement à l'égard de cette Nation. En un mot on doit dans tous les cas se conduire avec elle comme elle se conduit avec les autres, & contredire autant qu'il est possible, les reglemens qu'elle fait en sa faveur. Si par exemple elle a des Colonies & qu'elle leur défende d'envoyer des navires ailleurs que dans la Métropole, les autres Etats doivent encourager ces Colonies à commercer directement avec eux.

Si cette Nation a une grande Pêche, il faut toujours, autant qu'il sera possible, préférer après le poisson national, celui des autres peuples. Si jamais les Protestans déviennent plus puissans en Europe que les Catholiques, la pêche de la Morue & celle du Harang contribueront beaucoup à leur donner la supériorité. Chaque jour maigre fait passer une grande quantité d'argent de l'Espagne, du Portugal, de la France, de l'Italie, d'une partie de l'Allemagne, en Angleterre & en Hollande. Si les Eveques Catholiques défendoient au peuple de se nourrir de poisson pêché par des mains hérétiques, notre siècle raisonneur pourroit appeller cette défense un scrupule excessif. Il le seroit surement aux yeux de la Réligion même; cette défense aux yeux de la politique seroit peut-être une précaution raisonnable. Si la même Nation attiroit chez elle des étrangers par des encouragemens & des établissemens, les autres devroient suivre cette bonne police, & s'efforcer du moins de conserver leurs propres membres, non par des défenses toujours impuissantes en pareil cas, mais en leur faisant aimer leur pays.

Il seroit trop long d'entrer dans le détail de tous les obstacles qu'on peut opposer aux progrès d'une Nation trop entreprenante. On en a dit assés pour faire voir qu'il est plus sûr & plus humain de tendre à l'Equilibre par le Commerce, que par la Guerre. Puisse cette vérité frapper les Conducteurs des divers Etats qui composent la grande Famille Européenne! Puisse

Puiſſe notre ſiècle mériter enfin le titre de ſiècle Philoſophique, titre que juſqu'à préſent il n'a qu'uſurpé ! Puiſſe-t-on voir gravée dans tous les cabinets des Princes, ainſi que dans leurs cœurs, cette belle Sentence d'un Ancien ! „ C'eſt aux peſtes, aux tremblemens de terre & aux autres fléaux „ de la Nature, à faire perir les hommes; mais c'eſt aux Princes à les con- „ ſerver ": Et ces Vers de l'immortel Philoſophe de *Sansſouci* :

Ainſi tous les humains dont la terre fourmille,
Sont fils du même pere & ſont d'une famille;
Ils ſont nés nos égaux, ils ſont du même ſang,
Quelque élevé que ſoit l'orgueil de notre rang.
Aimons donc les humains, puiſqu'ils ſont tous nos freres:
Volons à leur ſecours, ſoulageons leurs miſeres,
Supportons leur foibleſſe, epargnons leurs défauts,
Devenons leurs ſauveurs & non pas leurs Bourreaux.

. . . .

Tels ont été les grands dont l'immortelle Gloire
Subſiſtera toujours tant que vivra l'Hiſtoire;
Peres de leurs ſujets, délices des Humains,
Leur nom chéri ſe donne aux meilleurs ſouverains (*a*).

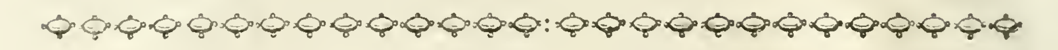
Si jamais l'eſprit de Commerce ſe répand partout, les guerres déviendront moins fréquentes en Europe. La rivalité des Nations n'excitera plus qu'une émulation générale : au lieu de faire aſſaut de puiſſance, on n'en fera que d'induſtrie.

„ Le commerce, dit M. de Montesquieu, guérit les préjugès deſtructeurs, „ & c'eſt preſque une regle générale que partout où il y a des mœurs „ douces, il y a du commerce, & que partout où il y a du commerce, „ il y a des mœurs douces . . . l'effet naturel du commerce eſt de porter „ à la Paix: deux Nations qui négocient enſemble, ſe rendent réciproque- „ ment dépendantes ".

Peut-être que la France & l'Angleterre ne poſeront jamais les Fondemens d'une paix durable, que quand elles feront un traité de commerce qui les mettra à portée de donner un libre cours au raport que les deux Nations pourroient avoir reciproquement. Nous donnerons ailleurs une idée des moyens

(*a*) Poëſ. du Phil. de Sansſouci. tom. 2. Epit. 1.

moyens qu'on pourroit employer pour parvenir à faire un traité de Commerce qui contribueroit beaucoup au bonheur des deux Nations, & feroit ſans doute un bien infini à toute l'Europe.



CHAPITRE II.

Du Commerce en Général.

POUR former le tableau général du Commerce de l'Europe, il faut parcourir les richeſſes de l'Univers: car le commerce de l'Europe embraſſe preſque entierement celui des trois autres parties du monde. Mais qui pourroit ſe flater de ne rien omettre d'utile & d'intéreſſant ſur une matière ſi étendue? „ On peut dire du commerce, „ comme de beaucoup d'autres ſçiences; qu'il y a une infinité de choſes à „ aprendre; & que perſonne, avec la plus grande intelligence & l'expé„ rience la plus conſommée, n'eſt capable d'en ſonder la profondeur (*a*)". Ce feroit donc oſer beaucoup, que d'oſer eſperer d'ajouter aux progrès que nos connoiſſances ont fait de nos jours ſur cette matière. Un Corps complet de commerce, & d'Agriculture, la premiere partie & la baſe du Commerce, ne ſçauroit être l'ouvrage d'un ſeul homme, ni le fruit d'un grand nombre d'années employées à la pratique & à l'obſervation.

CE feroit ſans doute un Ouvrage très intéreſſant & très utile, qu'une deſcription exacte & bien faite de la méthode de Culture en uſage dans tous les pays & dans tous les climats de l'Europe, relativement à toutes ſortes de productions & de beſtiaux, aux défrichemens & deſſechemens, à la conduite des eaux, à la Conſtruction des canaux, des digues, des chemins, & à leur entretien, aux qualités des terres & à la Nature des climats. On trouveroit en Angleterre, les faits les plus intéreſſans & les plus inſtructifs ſur les défrichemens, ſur l'établiſſement des pâturages, ſur l'uſage des Communes, & les meilleurs moyens de les rendre utiles: en France, ſur la conſtruction & l'entretien des chemins, ſur la police des chaſſes & des rivieres; en Hollande, ſur les déſſechemens, ſur la conſtruction des canaux, des ecluſes & des digues, ſur l'Art de conſerver les Grains, &c. Cette Deſcription, qui embraſſeroit exactement l'Agriculture dans toutes ſes parties chez les différens peuples de l'Europe, ſerviroit infiniment à faire

(*a*) Joshia Child.

faire connoitre toutes les reſſources de la Nature, & indiqueroit une infinité de moyens inconnus d'étendre celles de l'induſtrie humaine. Une Deſcription ſi utile ne ſçauroit être l'ouvrage du Cabinet, ni celui d'un ſeul homme. Il faudroit porter ſur l'Agriculture, dans toutes les Campagnes cultivées de l'Europe, le même eſprit d'obſervation que les *Tournefort*, les *Linnœus*, les *Juſſieu* &c., ont porté ſur la Botanique, dans les terres incultes. Il réſulteroit d'une entrepriſe de cette nature, une Collection vaſte & précieuſe de faits intéreſſans, qui ſeroit infiniment utile pour parvenir à l'acquiſition d'un Corps complet d'Agriculture.

On pourroit attendre une auſſi grande utilité d'une Deſcription des arts, de l'induſtrie & du commerce de toutes les Nations, faite avec le même eſprit d'obſervation & les mêmes ſoins.

Aucune Nation ne peut ſe croire bien inſtruite de ſon propre commerce, ſi elle ne connoit à fonds celui des etrangers, auquel le ſien eſt rélatif, ou peut le devenir; & les mêmes lumières ne lui ſont pas moins néceſſaires pour connoitre le prix des arts qu'elle poſſede, pour faire valoir ſon induſtrie, pour lui donner l'eſſor & l'accroître. Car une Nation dont l'induſtrie ne produiroit rien au dehors, ne pourroit être reputée aujourd'hui une Nation induſtrieuſe. Il faut s'attacher à l'induſtrie qui intereſſe l'étranger. Or ſi on ne connoit point celle que l'étranger lui opoſe, & les divers dégrés de concurrence qu'elle a à ſoutenir; ſi on ignore quelles ſont les productions de l'induſtrie les plus recherchées, pourra-t-on ſe flatter d'acquerir les moyens de perfectionner l'induſtrie Nationale? Il n'eſt pas douteux qu'on n'a qu'une idée très imparfaite de l'art de Fabriquer les etoffes de ſoie, ſi l'on ignore les diverſes preparations qu'exigent les ſoies, l'or & l'argent dont on les enrichit, & les reſſources du deſſein & du goût, qui les enrichiſſent bien d'avantage; ſi l'on n'a pas fait une étude profonde & réflechie des Manufactures de Lyon.

Mais cette étude particuliere ne ſuffira pas encore pour connoitre les moyens de ſoutenir l'Art dans cet état floriſſant qui lui donne un ſi grand empire; & ceux de l'accroître encore, s'il eſt poſſible. Il faut ſe livrer à un autre étude. Il faut étudier l'induſtrie, qui étend chez l'étranger les productions de l'art de la Nation; & les moyens d'accroître cette induſtrie qui occupe, qui corrige l'artiſte, & qui ſeule donne à l'Art ſon plus grand eſſor. C'eſt dans les voyages, c'eſt dans l'obſervation chez l'étranger, qu'il faut chercher les moyens de ſoutenir & d'accroitre cette induſtrie, ſans le ſecours de laquelle

l'Art

l'Art ſe dégraderoit & ſe perdroit infailliblement, ou paſſeroit chez une autre Nation. Cela s'applique à toutes les Manufactures intéreſſantes de chaque Nation. Car il n'eſt point de Nation qui ne trouve chez les autres, par des obſervations faites avec ſoin, dequoi perfectionner ſes arts & ſon induſtrie.

Il en eſt de même du commerce National: on ne le connoitra à fonds, & les moyens de l'acroître & de le perfectionner, que par l'obſervation chez l'étranger; ſurtout la partie relative du commerce National, qui eſt celle que les Adminiſtrateurs du commerce devroient le plus aprofondir. Il faut parcourir les lieux de la premiere main des denrées & des marchandiſes, obſerver les différentes manieres d'y contracter, les divers entrepots, leurs uſages mercantiles, les diverſes ſpéculations qui s'y font, & les principes ſur leſquels on les forme; il faut connoitre à fonds les lieux de la conſommation, leurs modes, leurs goûts, leurs mœurs & leurs uſages. Il réſulteroit d'un tableau d'obſervations bien faites ſur les lieux, un recueil de faits conſtans, dont le détail ſeroit abſolument néceſſaire pour former un Corps complet du commerce & des arts d'une Nation.

Qui voudroit connoitre à fonds le commerce d'Amſterdam, ſeroit obligé d'étudier le Commerce preſque de l'univers entier. Celui de l'Angleterre n'exigeroit guères moins d'attention: & pourroit-on ſe flater de connoitre parfaitement le Commerce d'une Nation rivale, ſans connoitre celui-ci dans tous ſes détails?

Ce tableau exigeroit l'étude & l'obſervation de pluſieurs Voyageurs éclairés, réunis pour l'execution du même projet; pluſieurs années d'une application bien ſuivie, & enfin une infinité de connoiſſances pratiques.

Nous preſentons ici ce tableau de Voyages & d'obſervations à faire, de faits à raſſembler, tant ſur l'Agriculture, que ſur le Commerce & les Arts; non comme formant un corps complet d'agriculture, d'arts & de commerce, mais ſeulement comme un recueil utile & indiſpenſablement néceſſaire pour former ce corps complet.

Le public ne peut-il pas l'attendre, ce recueil, du zèle & des lumieres des ſocietés d'agriculture, d'arts & de Commerce depuis peu répandues en Europe? Pourquoi ces ſocietés n'auroient-elles pas des obſervateurs voyageurs, comme les Académies des ſciences? Pourquoi n'iroit-on pas obſerver

les

les productions de la Nature qui apartiennent à l'agriculture, avec les mêmes soins qu'on donne à observer celles qui apartiennent plus particulierement à la botanique, ou en général à l'Histoire Naturelle; & les arts & le commerce chez les étrangers, tous ces monumens de l'industrie humaine variés à l'infini, répandus chez les différentes Nations, comme on va observer cequi apartient à l'astronomie ?

Ces observations générales ont fait esperer que l'ouvrage qu'on présente ici au public, qui est le fruit de plusieurs années de pratique, de voyages, & d'observations, pourra être de quelque utilité. On y a compris les principales branches du commerce, les objets les plus intéressans pour l'administration & pour les negocians. On a insisté en particulier sur le commerce, les finances & les arts des Nations de l'Europe qui intéressent le plus son commerce, & qui font celui des trois autres parties du monde, comme étant celles qui ouvrent le champ le plus vaste à l'instruction publique la plus intéressante & la plus utile; parceque toutes les autres Nations Europeënnes se trouvent intéressées dans le commerce & l'administration de celles-ci.

On considére assés généralement le commerce sous deux points de vüe; & l'on distingue dans l'étude qu'on en fait, la Théorie, de la Pratique, c'est-à-dire de l'art du négociant, sur lequel la pluspart des politiques ne jettent que des regards distraits. De leur côté presque tous les négocians, peu sensibles à la Théorie, en négligent l'étude, & vivent dans le prejugé que les connoissances pratiques suffisent pour constituer le bon négociant. Qu'on jette un coup d'œil attentif sur la marche du commerce, on sera bientôt convaincu que le politique & le négociant ont presque un égal besoin des connoissances de théorie & de pratique, & on vera que nous sommes bien autorisés à adresser nos observations également à l'Homme qui veut diriger le commerce, & à celui qui veut l'exercer; à celui qui gouverne & à celui qui est gouverné.

Le Négociant prête une attention journaliere, éclairée par les regles & l'usage, sur les changes, pour profiter de leurs variations. Le Ministre y porte la même attention: il les envisage comme le thermomêtre du commerce qu'il dirige; il s'occupe des moyens de le rendre avantageux à sa nation. Il doit connoitre comme le négociant, les différentes qualités des denrées & des marchandises qui s'exportent à l'étranger avec le plus de bénéfice; celles de l'étranger qui s'importent avec le moins de désavantage; leur abondance, leur diséte, & les causes de toutes les révolutions qui arrivent dans le

commerce: car il a quelquefois intérêt de les prévenir, & souvent de voir les négocians en profiter pour s'enrichir; parcequ'il a toujours présente la maxime, que la richesse du négociant est celle de l'Etat. Il doit connoitre, comme le négociant, toutes les sources des denrées & des marchandises, la maniere dont elles circulent, soit pour pourvoir aux moyens de les tirer de l'étranger au meilleur prix, ou de faire exporter celles de la nation à meilleur marché, & donner ainsi plus d'élevation & d'activité au commerce national. Il lui importe encore infiniment d'être aussi bien instruit que le négociant, des loix du commerce, des regles, des usages des assurances, du commerce de fret, de celui de commission, de la navigation, de la construction même des navires; & il ne lui est pas plus permis, qu'au négociant, d'ignorer le calcul & les termes de l'art.

La maniere de tirer tout le parti possible de la situation locale d'un pays, de ses usages, de son goût, de ses mœurs, de sa disète, de son abondance, de son industrie, en un mot de ses forces naturelles & rélatives; la connoissance des droits, des privileges, des concessions de chaque nation relativement à son commerce, des traités & des tarifs; tous ces objets & beaucoup d'autres ne sont pas moins du ressort du négociant, que de celui de l'homme d'Etat. Toutes ces connoissances réunies dans des mains vraïement patriotiques, concourrent infiniment à perfectionner l'art de l'administration, à augmenter les progrés de cette science qui s'occupe essentiellement de la prospérité de l'Etat, de la félicité des peuples, & des vrais moyens de la procurer, toutes ces mêmes connoissances sont également utiles pour former le vrai, le bon Négociant.

Le commerce envisagé dans tous ses raports, dans ses combinaisons & son utilité, est une science dont on ne connoit point les limites. En effet qui connoit toute l'étendue de ses principes, de l'industrie humaine, & des autres sciences qui en sont des branches ou qui servent à l'enrichir? Qui connoit tous les ressorts de l'univers commerçant, les raports qu'ils ont mutuellement; les moyens de les faire mouvoir, de les animer & de les conserver en les fortifiant; les plans de spéculation qu'un pays peut former sur un autre; les divers avantages de l'importation & de l'exportation; toutes les ressources d'une nation quelconque; les moyens de les faire valoir, de la rendre riche & puissante, de la rendre heureuse; &, ce qui est peut-être encore plus difficile, les moyens de conserver sa puissance & ses richesses? Qui est-ce qui possede enfin l'art sublime de gouverner les nations? On écrit tous les jours sur cette matière, & plus on écrit, plus on s'apperçoit qu'il nous

reste

reſte de grands progrés à faire dans les connoiſſances les plus utiles & les plus néceſſaires.

Tels ſont les titres qui nous donnent quelque droit à l'indulgence de nos lecteurs. Ce ſont-là en même tems les motifs qui nous ont engagé à parcourrir ſucceſſivement le commerce de toutes les nations de l'Europe; & nous ne nous y arretons que relativement à l'intérêt général de ſon commerce. Les nations qui ont le moins de manufactures, & qui fourniſſent le plus de conſommateurs & de matières premieres, ſont les plus intéreſſantes pour le commerce des nations induſtrieuſes. Nous ſommes tributaires de l'induſtrie des Indes Orientales. Elles nous ſont moins précieuſes, que les Indes Occidentales qui payent la nôtre. L'Eſpagne & le Portugal font une conſommation immenſe de nos manufactures que ces Royaumes nous payent en argent comptant, ou en échange pour des denrées néceſſaires & des matieres premieres. En examinant les moyens qu'ont ces nations, d'étendre le nombre de leurs conſommateurs dépendans en Europe & dans les Indes Occidentales, & d'accroître leurs productions naturelles, nous nous occupons donc des moyens de donner à notre induſtrie un plus grand eſſor, de rendre notre commerce plus floriſſant, & la ſource de nos richeſſes plus abondante. Les accroiſſemens de notre induſtrie ſont en même tems infiniment précieux aux nations qui la payent par l'abondance de leurs productions naturelles. C'eſt ainſi que nous trouvons l'intérêt général de l'Europe dans l'intérêt particulier d'une nation. Cet intérêt général réſulte de l'examen, de la diſcution de l'intérêt particulier. Plus les retours de l'Amérique ſeront abondans, plus nous y vendrons de nos Manufactures. Nous obtiendrons en même temps à meilleur marché les denrées de cette partie du monde, dont nous ne ſçaurions nous paſſer aujourd'hui. L'intérêt qu'a le Portugal à admettre la concurrence des étoffes de laine de toutes les manufactures, eſt en même tems celui de toutes les nations qui ſont en état d'y en introduire. Les ſages précautions que le Miniſtère d'Eſpagne peut prendre, tant pour relever ſon agriculture, que pour faire ceſſer le commerce clandeſtin à l'Amérique, qui ne ſçauroient manquer d'augmenter ſes richeſſes; rendroient auſſi plus floriſſant le commerce que les nations induſtrieuſes font par Cadix aux Indes Occidentales, & il s'en feroit entre elles un partage plus égal.

Après l'Eſpagne & le Portugal, on doit enviſager la France comme un des principaux domaines de l'Europe Commerçante. La France envoit beaucoup plus de denrées & de marchandiſes à l'étranger, qu'elle n'en reçoit. Si la France étoit auſſi peuplée, auſſi bien cultivée qu'elle pourroit l'être; ſi

les maximes de finance y étoient plus favorables aux progrés du commerce; les étrangers obtiendroient à meilleur marché les productions naturelles & d'industrie qu'elle leur fournit, & elle consommeroit infiniment davantage des denrées & des marchandises étrangéres dont elle a besoin. Ses colonies, plus peuplées & mieux cultivées, produiroient deux avantages précieux aux autres nations: les Sucres, les Indigos, les Caffés, les Cotons, &c. seroient à plus bas prix; & la France trouvant dans l'Amérique un plus grand débouché de ses manufactures, celles des autres nations auroient moins de concurrence à soutenir ou à combattre dans les marchés & dans les consommations d'Europe. Si la France profittoit de tous les avantages de ses sels & de sa pêche, nous aurions à meilleur prix les poissons secs & toutes les salaisons. Si elle n'avoit pas abandonné les pêches du harang & de la baleine aux Hollandois; si elle cultivoit mieux celle de la morüe; sa concurrence établiroit une heureuse abondance dans tous les marchés de l'Europe. Sa marine enfin élevée au degré de puissance où elle devroit être, enrichiroit le commerce du Nord; & les autres nations n'auroient peut-être rien à rédouter de l'ambition de celle qui voudroit s'emparer de l'Empire de la Mer: la liberté du Commerce de l'Europe seroit peut-être plus assurée.

C'est dans cet intérêt général que nous observons le monde commerçant, comme d'autres ont observé le monde physique ou le monde moral; & si nous nous arrêtons quelquefois à la physique ou à la morale, ce n'est qu'autant que l'intérêt général du commerce l'exige. Si on veut faire un peu d'attention à ce principe de l'intérêt général, qui résulte de la discution des intérêts particuliers, on ne sera pas tenté de nous faire des reproches de partialité a l'égard d'aucune Nation: ce même intérêt général est également l'objet des détails qui appartiennent à la Hollande, à l'Angleterre & aux autres nations commerçantes.

Toutes les recherches, toutes les observations qu'on peut faire sur cette matière; toutes les connoissances qu'on peut acquerir, doivent se réduire à bien développer, à bien établir les moyens de procurer à la société, tous ses besoins & toutes ses commodités de la façon la plus avantageuse, c'est-à-dire de procurer le plus grand bien a l'humanité; & ces moyens résultent d'une infinité de détails qui se trouvent chez chaque Nation en particulier.



CHAPITRE.

CHAPITRE III.

De l'Agriculture en Général.

IL femble qu'on a épuifé aujourd'hui en Angleterre, en France, en Suiffe, en Italie & dans le Nord, les éloges que mérite l'agriculture, & que la théorie ne laiffe plus aux écrivains fur cette matière, de nouvelles obfervations à faire, qui puiffent préfenter quelque intérêt fans le fecours de la pratique, & d'une pratique fuivie & raifonnée, accompagnée de beaucoup d'expériences bien faites. C'eft là l'objet qui paroit déformais le feul intéreffant; c'eft auffi celui dont s'occupent heureufement les focietés d'agriculture, qui feront bientôt pour cet art des fources abondantes de richeffes. Ces heureux établiffemens ne peuvent manquer d'animer encore plus pour le bien de l'humanité, le zèle des citoyens qui ne font pas membres de ces focietés; mais leur exemple doit aprendre à tous ceux à qui le grand nombre d'ouvrages qu'on a publiés & qu'on publie tous les jours fur l'agriculture, donnent une grande facilité d'écrire fur cet art, à fe défendre de la tentation d'y fuccomber & d'augmenter encore inutilement le nombre des volumes, s'ils n'ont ni le tems, ni les moyens de fe livrer férieufement aux expériences & à l'obfervation.

Il feroit bien à défirer qu'aujourd'hui que tout eft dit fur les avantages de l'agriculture, fur l'attention que merite cet art; & fur les encouragemens qui lui font dus, les gens de lettres qui ne peuvent refifter à l'envie d'écrire fur cet art, voluffent fe livrer à la partie, tant de la phyfique, que de la méchanique, d'ou dépend fa perfection; qu'au lieu de fe renfermer dans les limites d'une théorie qui n'eft déformais que l'ouvrage inutile du cabinet, on ne nous donnât que des réfultats de beaucoup d'expériences bien faites. C'eft là la feule route à fuivre pour conduire l'art à fon plus haut dégré de perfection, & la feule qui intéreffe véritablement le public.

L'Agriculture, comme la plûpart des autres arts, a fa partie litteraire: Sa defcription eft fufceptible d'images, de fentimens & de tous les ornemens de la poëfie. Nous en avons une belle preuve dans les Géorgiques de Virgile & dans plufieurs ouvrages modernes. Il femble qu'il n'eft plus permis d'envifager cet art, que du côté phyfique & méchanique, & qu'on ne doit s'occuper déformais qu'à découvrir, raffembler & conftater des faits,

comme le ſeul moyen, la ſeule route à ſuivre pour perfectionner l'art par les expériences & l'obſervation, & d'étendre ſon utilité. Les obſervations & les raiſonnemens ne peuvent que multiplier des écrits inutiles ſur cette matière, ſans le ſecours des faits & des expériences, qui ſont la vraïe ſource de l'inſtruction, les ſeuls moyens de connoitre les reſſources de la Nature & celles de l'art. Les ſocietés de Bretagne, de Paris, de Berne, de Zurich, &c. donnent des modèles de la methode qu'on doit ſuivre pour accellerer les progrés de l'art; & ces modéles de pratique & d'obſervation multiplient encore heureuſement les obſervateurs.

Les ſiécles d'Auguſte, des Medicis & de Louis XIV, furent les ſiécles des lettres, & des beaux arts. Celui où nous vivons, ſera peut être le ſiecle de la vraïe philoſophie, de l'amour patriotique, des arts & des ſciences utiles. On a vu juſqu'a nos jours dans cette multitude d'académies repandues en Europe, les connoiſſances, les ſçiences de pur agrément preſque généralement préferées à celles qui ne ſont qu'utiles. C'eſt dans la maniere d'écrire qu'on a fait les plus grands progrés; & ces progrés ſont tels que ce n'eſt preſque plus un merite aujourd'hui que de bien écrire. Le grand nombre d'académies ſans ceſſe occupées de la gloire de l'eſprit, préparoient peut-être ſans s'en apercevoir, le regne des connoiſſances les plus utiles & les plus négligées; c'eſt-à-dire la plus heureuſe revolution dans le monde ſavant. Elles nous ont apris l'art de les préſenter, de les déveloper, de les faire aimer, & d'établir leur Empire en les traitant avec plus de grace & de méthode qu'on n'avoit fait juſqu'à préſent. Il ſemble que l'eſprit humain veut ſortir d'une eſpèce d'adoleſcence.

L'Angleterre doit à ſes écrivains, & pluſieurs de ſes écrivains ſont des hommes illuſtres d'ailleurs par leurs emplois ou par leur naiſſance, les progrés des arts, de ſon induſtrie, de ſon commerce, les prodigieux ſuccés de ſon agriculture, & preſque tout ce qu'elle a de meilleures inſtitutions dans ſon adminiſtration. C'eſt à force de repeter des vérités utiles, qu'ils ont porté l'Etat à former un nombre infini d'heureux établiſſemens. Leurs écrits excitent d'abord l'applaudiſſement général; car on lit en Angleterre les écrits ſérieux, les ouvrages qui n'ont que l'utilité publique pour objet, avec le même empreſſement, avec la même avidité, qu'on lit ailleurs les écrits legers & frivoles, les romans & les ouvrages de pur agrément. Les ſuffrages d'un nombre infini de lecteurs citoyens & Philoſophes, ſe réuniſſent, forment le vœu public; & le vœu public force enfin l'attention des legiſlateurs. Telle eſt la cauſe d'une grande partie des richeſſes de la Grande Brétagne,

tagne, d'un grand nombre d'établiſſemens utiles & de monumens élevés chez cette nation en l'honneur de l'humanité.

Un petit nombre de François, également philoſophes & citoïens, commencerent il y a quelques années, à imiter les écrivains Anglois. Ils traduiſirent d'abord leurs modèles, & les ont bientôt ſurpaſſés en beaucoup de choſes. Ils ont traité les mêmes matières avec autant de zéle & de déſintereſſement, & avec cette noble liberté qu'exige la diſcution de l'intérêt public. Ils ont employé tous les agrémens, toutes les richeſſes de la litterature, à traiter des ſujets utiles; ils ont fait naitre & répandu le goût des ſçiences les plus néceſſaires à la proſpérité de l'Etat. C'eſt ainſi qu'on éleve & qu'on ennoblit de plus en plus en France les connoiſſances de pur agrément, en les faiſant ſervir aux progrés des ſçiences les plus utiles au bonheur de l'humanité, & qu'on ſçait employer l'art de ſéduire à accroître & perfectionner l'inſtruction publique.

Les Anglois, cette nation qui penſe, qui refléchit, qui calcule plus que toute autre, ont donné l'exemple de cet eſprit public qui s'eſt répandu chez les autres nations. Les Anglois ont écrit les premiers, & ſeuls pendant longtemps, ſur l'agriculture, ſur les arts & le commerce. C'eſt chez eux que ſe ſont formées les premieres ſociétés qui ont fait choix de ces matières, & depuis un grand nombre d'années leurs papiers publics ſont remplis de prix propoſés aux Citoyens qui ſe diſtinguent, tant dans la pratique, que dans la théorie.

L'Italie, la Suiſſe, l'Allemagne, le Dannemarck, la Suede, la Ruſſie, ont ſucceſſivement tourné leurs études vers les ſciences les plus utiles. „ Qui eut deviné, il y a cinquante ans", dit M. *Chriſtian Hebenſtreit* dans un diſcours ſur les moyens que doit employer l'induſtrie des colons, pour augmenter la fertilité des terres, prononcé à la ſéance de l'académie de St. Petersbourg du 6. ſeptembre 1756, „ que des plantes aſiatiques & africaines, „ accoutumées à n'habiter que les climats les plus chauds, puiſſent ſe con- „ ſerver & ſe propager dans cette région boréale, ainſi que dans les plages „ du Midi & dans celles de l'Orient"? La Ruſſie a ſes Duhamels, & l'on y trouve raſſemblés les avantages & les prodiges de l'agriculture.

Pendant que M. Maſſie faiſoit imprimer à Londres en 1760 ſes obſervations ſur la ſcience du commerce qui intéreſſe ſa nation, & ſur les moyens de la perfectionner en Angleterre, ouvrage tiré de plus de 1500 volumes an-

anglois sur le commerce; l'Eveque de Bergue, M. de *Pontoppidan*, publioit en Dannemarck un ouvrage qui a pour objet la récherche des moyens les plus propres à augmenter la prospérité de l'Etat, dans lequel il expose l'état present de la population du Dannemarck, de son commerce tant d'importation que d'exportation; de l'Agriculture, de l'industrie, &c. On publioit en même tems en Italie, un plan & un systeme théorique d'agriculture dedié à l'academie des *Georgophiles*, instituée à Florence pour hater les progrés des études d'agriculture.

C'est la societé établie en Bretagne en 1757, qui a servi de modèle à celle de Berne, & à celles qui s'établirent à Paris & dans plusieurs Provinces de france en 1761. La societé de Paris se distingue singuliérement dans son institution, par la réunion d'une sage théorie avec une pratique éclairée : elle est la seule où le laboureur se trouve assis à côté du Maréchal de France, du Prince, du Ministre & du Magistrat, dans le rang que le sort lui donne (*a*). On n'est peut-être point assés étonné d'une telle association, qui n'a d'autre principe & d'autre lien que l'amour du bien public. Ce principe de l'institution, est l'ame de toutes les délibérations de la societé.

Croirons-nous encore longtemps que le mal moral a toujours dans le monde, le facheux avantage de la balance sur le bien moral; à la vûe de ce grand nombre de societés de citoyens de tous états, que le seul amour du bien public, de la Patrie & de l'humanité, vient de former depuis peu d'années chez toutes les nations de l'Europe ? Qui ne verroit dans le monde, que les ouvrages qui sortent de ces sources respectables, & ceux d'une multitude d'écrivains qui sont animés du même esprit, dont les écrits respirent le même zéle, oseroit esperer de voir réaliser bientôt la fameuse république de Platon ; de voir des peuples de Philosophes gouvernés par des Philosophes. C'est ce coup d'œil intéressant qui a fait faire cette reflexion à l'Auteur estimable du journal étranger, en annonçant l'établissement d'une *societé Economique* à Soleure. „ Tous ceux qui aiment l'humanité, doivent „ considérer avec plaisir cette fermentation universelle qui semble animer „ tous les esprits en faveur de l'Agriculture, & qui produira vraisemblablement dans peu une révolution heureuse dans la constitution des gouvernemens, & peut-être dans le sisteme politique de l'Europe".

C'est à cet esprit public, qui semble animer aujourd'hui la plus saine partie de l'Europe, qu'est dû l'établissement de la societé *des sciences utiles* à Zurich,

(*a*) On a tiré au sort pour dresser le tableau des membres de la societé.

Zurich, inconnue chez l'étranger pendant plusieurs années. Ce ne fut d'abord que la réunion de quelques bons citoyens qui ne se proposoient que de s'instruire, formée par les soins d'un homme (a) célébre par ses mœurs & par son sçavoir; c'est-à-dire formée par la vertu, & la vertu marche sans éclat & sans ostentation. C'est aujourd'hui un arbre excellent, qui a acquis toute sa force, & qui s'annonce par la bonté de son fruit.

On sera bientôt instruit dans la majeure partie de l'Europe, des différentes qualités des terres; on sçaura de combien il y en a de sortes propres aux différentes sortes de productions; à quelles marques on doit les réconnoitre rélativement à chaque espece de production, à la nature du climat, aux intempéries de l'air. On fixera les momens des différentes récoltes, la meilleure maniere de les faire & de les conserver; ainsi que les tems des sémailles & la méthode la plus avantageuse de sémer; les qualités & les quantités des sémences nécessaires, la maniere de les préparer; la meilleure maniere de préparer les terres, de leur donner les divers engrais qui leur conviennent, surtout de les rendre propres à mieux recevoir les influences de l'atmosphére l'engrais le plus naturel, le meilleur de tous les engrais; de détruire les mauvaises herbes, les ennemis les plus redoutables du bon grain. On déterminera la maniere la plus sure & la plus avantageuse d'élever les bestiaux, de les nourrir, de les multiplier; de rendre la toison des moutons d'une meilleure qualité; de reconnoitre & de fixer son degré de maturité; car il y en a un. L'expérience toujours accompagnée de l'observation perfectionnera également la culture & l'art de conserver les arbres de toute espece.

Mais l'art de l'agriculture bien connu, toutes ses ressources bien dévelopées; ses progrés exigent des encouragemens. Cet art, comme tous les autres, demande des bras. Ce sera sans doute l'un des principaux objets des societés d'agriculture. Elles demanderont des bras au luxe, des bras & des encouragemens à l'administration de la finance qui peut trouver dans une sage Economie, de quoi enrichir en même tems l'agriculture & le trésor public. Elles demanderont encore des cultivateurs aux riches propriétaires, à la noblesse oisive, & feront valoir l'exemple illustre de l'auteur du mémoire

(a) M. Jean Gesner, Docteur en Medecine, Chanoine de la Cathedrale, & Professeur en Physique & en Mathématiques a Zurich. Ses grandes lumieres & son merite éminent lui attirerent l'estime de l'illustre Boerhave, & l'amitié du grand haller.

moire *sur les défrichemens* (*a*). Elles sauront faire connoitre combien un homme est précieux à l'Etat, & combien est fausse & ridicule la maxime triviale; que la perte d'un homme n'est d'aucune conséquence, parcequ'il s'en présente cent pour le remplacer. On ne remplace point un homme qu'on perd, on lui donne quelquefois un successeur; mais la perte n'en est pas moins une pour l'Etat, plus au moins grande suivant son mérite personnel. C'est toujours une valeur de moins, un apauvrissement qu'il est aisé de calculer. Il faut animer les bras, les conserver & les multiplier.

MAIS les découvertes, a-t-on dit, seroient un trésor oisif, si elles ne parvenoient aux possesseurs des terres, & ne perceoient jusqu'aux cultivateurs. C'est une objection qui a été prévue par les societés. Leurs mémoires sont à la portée des lecteurs les moins intelligens. D'ailleurs pour instruire le général des Cultivateurs, il suffit qu'il y en ait quelques uns qui lisent & pratiquent en conséquence, leur exemple sera pour les autres une instruction prompte & facile. La societé de Dublin à changé la face de l'Irlande en publiant ses feuilles. Pourquoi avec les mêmes soins, les autres societés n'auroient-elles pas les mêmes succés ?

QUOIQUE l'agriculture soit au nombre de ces arts méchaniques qui s'exercent sans aucune connoissance de la spéculation (car l'agriculture a sa spélation comme les autres arts) c'est-à-dire que cet art n'exige qu'un usage habituel & non réflechi des régles de l'art, il n'en est pas moins vrai que la spéculation tend à perfectionner la pratique de l'agriculture, & la perfectionne en effet sous nos yeux tous les jours. L'exemple sera toujours un canal ouvert a l'instruction pour passer chez les cultivateurs.

APRÈS avoir jetté un coup d'œil sur l'état de l'Europe en général rélativement au commerce, nous allons en considérer dans le même point de vue les parties principales & les plus intéressantes par la richesse de leurs fonds ou de leur industrie, en commencant par le Portugal.

(*a*) M. Le Marquis de Turbili, membre de la societé d'agriculture de paris.



CHAPITRE

CHAPITRE IV.

Du Portugal.

NOUS examinons l'état actuel du commerce de ce Royaume, de celui qu'il fait avec les trois autres parties du monde, l'état de fon induftrie; le genre d'induftrie qui lui convient, celui qu'il doit rejetter, & les moyens de mettre en valeur des fonds d'une inmenfe richeffe; relativement à fon intérêt & à l'intérêt des autres nations : car ici l'intérêt particulier eft heureufement d'accord avec l'intérêt Général.

LE Portugal, après avoir poffedé feul tous les tréfors des côtes occidentales & Orientales de l'afrique, & ceux des grandes Indes, dont il avoit fait la conquête; en poffeffion encore aujourd'hui de grands établiffemens dans ces deux parties du monde, & de l'une des plus riches & des plus vaftes contrées de l'Amérique, préfente aux yeux de l'obfervateur l'un des fonds du commerce de l'Europe, des plus riches & des plus intéreffans, & en même tems une nation pauvre. Cette nation femble avoir perdu fous la domination des efpagnols, toute idée d'induftrie. Le Miniftère fur la fin du fiecle dernier, fit quelques efforts pour la ranimer, on crut y réuffir par l'établiffement de quelques manufactures & de quelques loix prohibitives, & la marine fut négligée. Dans cet état d'inertie, le commerce du Portugal auroit du fuivre le fort de celui de l'efpagne, tomber entre les mains des nations induftrieufes: les Anglois fçurent s'en emparer & en exclure toutes les autres. Cette époque intéreffe trop toutes les nations Commerçantes & le Portugal même, pour ne pas la faire connoitre.

BEAUCOUP de gens ont cru, fur la foi de quelques écrivains Anglois & François, que lorsque l'Angleterre furchargea les vins de France de droits exhorbitans, elle facrifia à fa haine fon goût pour les vins de France, le meilleur marché de ces vins, & même l'intérêt qu'elle avoit d'entretenir l'exportation de la moitié de fes étoffes de laine, qu'elle vendoit en france. Cependant il eft certain que des intérêts plus raifonnables & plus importans pour l'angleterre, furent le motif du parti que la nation prit alors.

LE Portugal avoit établi des manufactures de laine, & interdit l'entrée de toutes les étoffes de laine étrangères. L'Angleterre forma le projet de faire

lever cette interdiction à son égard, & de se procurer l'introduction de toutes ses étoffes de laine en Portugal par une espece de privilége exclusif, & y réussit. Cette nation bien loin de s'être trompée alors, n'a jamais fait de si riche conquête. Il s'en falloit de beaucoup dans ce tems là, que la consommation de la moitié de ses étoffes de laine se fit en france. Les succès des Manufactures de france dans ce genre l'assuroient même qu'elle perdroit bientôt en entier cette exportation; les vins de france étoient plus chers que ceux de Portugal, & la balance de son Commerce avec la france étoit très désavantageuse. C'étoit pour diminuer ce désavantage, que l'Angleterre favorisoit dèslors l'importation des vins de Portugal à cause de leur bas prix. Telle étoit la situation de l'Angleterre, lors de l'interdiction des étoffes de laine etrangéres, dans le Portugal. Il est nécessaire de développer ici les motifs de la déliberation que prit alors la nation Angloise, les intérêts du Portugal, & ceux des autres nations dans l'espece de commerce exclusif que l'Angleterre sçut se procurer alors.

Arretons nous d'abord sur l'idée générale du Commerce du Portugal, & sur le traité que son Gouvernement eût la complaisance d'accorder à l'Angleterre.

Le Portugal fournit au commerce beaucoup de marchandises, tant de son cru, que de cru de ses colonies, & en reçoit une beaucoup plus grande quantité, qui lui manquent.

Les principaux articles du cru du Portugal exportés à l'étranger, sont des vins, des laines, des huiles, des anis, des raisins, des figues, des oranges, des citrons frais & confits, & des sels.

Ceux du cru de ses colonies sont des diamans, des topases, des cotons, des sucres, du tabac, du gingembre, du poivre, de l'indigo, des bois propres à la teinture & à la marqueterie, des cuirs, &c.

Les principaux articles que le Portugal reçoit de l'étranger, & dont il ne peut pas se passer, sont les grains, les étoffes de soie & de laine, les chapeaux de laine & de castor, les toiles, le fer, le brais, & le goudron, &c.

Le Portugal ne fait point de cabotage: son intérêt consiste donc à se procurer l'exportation & l'importation de toutes ces matieres de la maniere la plus avantageuse; ce qu'il ne sçauroit obtenir que par la concurrence la plus

plus étendue des étrangers, qui peuvent achetter son superflu & lui-aporter l'abondance des marchandises qui lui manquent. Le Portugal ne peut se procurer cet avantage, qu'en accordant aux autres nations, la même faveur dont jouissent les Anglois en vertu du traité du mois de Décembre 1703.

Par le premier Article de ce traité, *Le Roi de Portugal s'oblige d'admettre dans son Royaume les draps de laine & les autres etoffes de laine de la Grande-Brétagne sur le même piéd qu'avant les interdictions.*

Par l'Article second, *La Reine de la Grande-Brétagne s'oblige d'admettre les vins du cru de Portugal, & de façon que lesdits vins, soit en tonneaux, soit en barriques, ne payent jamais d'autres droits de douanne, ni quelque autre impot que ce soit, direct ou indirect, que ceux qu'on percevra sur la même quantité des vins de France en diminuant un tiers en faveur de ceux de Portugal.*

Il paroit que la Cour de Portugal crût écarter par ce traité la concurrence des vins de France, & se procurer le débouché des vins de son cru, en donnant aux Anglois la liberté d'introduire toutes leurs étoffes de laine en Portugal. Mais le Ministère Portugais ne s'aperçut pas qu'on accordoit aux Anglois un privilege exclusif, ruineux pour le Portugal, en laissant subsister l'interdiction générale des mêmes étoffes des manufactures des autres nations. Il ignoroit d'ailleurs que les droits sur les vins de Portugal plus foibles d'un tiers, que ceux que payoient les vins de France, existoient lors de ce traité; & que cette différence avoit été établie longtems auparavant par un acte du Parlement, uniquement pour l'intérêt de l'Angleterre. En sorte que le Portugal accorda un avantage inmense par ce traité, sans en recevoir aucun.

Le Ministère Portugais fut séduit par l'habileté du négociateur Anglois, *M. Methuen*, qui eût l'art de lui cacher l'intérêt que sa nation avoit de donner la preférence sur les vins de France à ceux de Portugal, quoique d'une qualité bien inférieure. Il y avoit longtems que l'intérêt de la nation angloise étoit calculé. Les vins de France, beaucoup plus chers, nuisoient trop à la balance de son commerce. Par cette raison l'Angleterre n'a cessé de les surcharger de droits pour en diminuer la consommation, qu'il lui est impossible d'interdire absolument: & cependant le Ministère anglois suivant toujours l'esprit du traité de 1703, a eu grand soin de faire valoir à la Cour de Portugal, cette rigueur exercée contre le commerce des vins de France, comme une fidelité dans l'observation du traité & un attachement singulier aux intérêts du Portugal.

 Cette

Telle a été cependant la maxime de commerce ſuivie par l'Angleterre longtems avant le traité de 1703; que dans l'importation des denrées étrangères d'abſolue néceſſité, il faut donner la préférence à celles de la nation qui les fournit au prix le plus avantageux. Ainſi ce n'eſt point au traité du mois de Décembre 1703., qui admet l'introduction des étoffes de laine d'angleterre, que le Portugal eſt rédevable de la conſommation de ſes vins chez les Anglois; mais au bas prix de ſes vins, qui avoit porté l'Angleterre longtems avant ce traité, à les préférer aux vins de France, & à en favoriſer l'importation pour l'avantage de la balance de ſon commerce, par une grande diminution de droits.

On voit dans le *mercator*, auteur anglois, qui écrivoit en 1713., que dans les quatre années qui avoient précedé le traité de 1703, il avoit été conſommé en angleterre, ... 31324.
Tonneaux de vin de Portugal, & dans les quatre années ſuivantes. . . . . 32022.
l'Augmentation ne fut donc que de . . . . 698. tonn.

Une augmentation ſi legére mérite-t-elle quelque attention, & peut-on la regarder comme l'effet du traité? Cet état de la conſommation des vins de Portugal extrait des regîtres des douannes, établit ſans replique que le négociateur anglois ſéduiſit le miniſtère Portugais, qu'il n'accorda rien dans le traité; & cependant il obtint un avantage inmenſe pour ſa nation, & ruineux pour le Portugal. Auſſi les Anglois ont regardé ce traité comme un chef d'œuvre en matiere de négociation.

Dès l'année 1688, le Portugal avoit établi des manufactures d'étoffes de laine. Ses laines, ainſi que celles d'Eſpagne, trop courtes pour les bayettes, réuſſirent pour les draps. Le traité de 1703. fit tomber ces manufactures qui ne purent ſoutenir la concurrence des manufactures angloiſes, auxquelles ce traité donna bientôt des accroiſſemens conſidérables.

L'exportation de l'Angleterre dans le Portugal en étoffes de laine fut eſtimée par un état préſenté en 1713. a la chambre des communes, 1300,000. liv. ſt. par année, & en autres marchandiſes, ſeulement 700,000. liv. ſt. Ce commerce a reçu depuis cette époque, des augmentations conſidérables en proportion des progrés de l'exploitation des mines du Bréſil & de la conſommation des colonies Portugaiſes. Il fut encore obſervé dans le même état, que l'Angleterre ne tiroit du Portugal, avec les vins, que quelques

quelques parties d'huiles, de fel & de fruits, & que l'Article feul des Bayettes evalué à 112820. liv. ft. paffoit fes achats divers. Enforte que les Anglois faifoient dèslors un extraction continuelle d'or & d'argent tous les ans d'environ 30. millions tournois, pour folde de la balance de leur commerce avec le Portugal qui ne pouvoit la folder avec fes productions.

C'EST une erreur de croire que l'Angleterre tient le Portugal dans fa dépendance: cependant cette erreur eft affés générale.

LA néceffité où eft l'Angleterre de conferver l'exportation de fes étoffes de laine, de préférer plus que jamais les vins de Portugal aux vins de de France, dont le prix eft prefque doublé depuis 1703., & les avantages prodigieux de fa balance, prouvent bien que l'Angleterre dépend plus du Portugal, que le Portugal de l'Angleterre.

LE Portugal ne pouvant fe paffer des denrées & marchandifes étrangères, l'intérêt de la nation feroit d'établir chez elle la plus grande concurrence poffible, afin de diminuer la valeur des denrées & marchandifes étrangères, de donner un plus haut prix à fes productions, & de diminuer ainfi la perte de fa balance.

RIEN n'empêche le Roi de Portugal d'ufer de fon droit d'admettre la concurrence des autres nations dans l'importation des étoffes de laine, qu'exige l'intérêt de fon commerce. Il le peut fans donner atteinte au traité de 1703., fans que l'Angleterre ait un pretexte de fe pleindre, fans craindre même qu'elle renonce au traité & qu'elle veuille furcharger de nouveaux droits les vins de Portugal; parceque l'Angleterre a trop d'intérêt à continuer l'introduction de fes étoffes de laine, & à tirer les vins de Portugal pour conferver les avantages de fa balance.

LE Traité de 1703, n'eft qu'un fimple traité de commerce: il n'eft rélatif à aucnne traité de paix; & le Roi de Portugal n'à contracté d'autre engagement, que celui de permettre l'entrée des étoffes de laine d'Angleterre dans fes Etats *fur le même pied qu'avant les interdictions*. Il peut faire un pareil traité avec toute autre nation fans donner attente à celui de 1703., & fans que l'Angleterre ait aucun droit de fe plaindre. La liberté donnée aux Anglois d'introduire leurs étoffes de laine, n'eft point un privilege exclufif: Le Roi ne s'y eft point privé de la faculté d'accorder la même permiffion à toute autre nation: il n'a point renoncé au droit qu'il a de l'accorder aux nations

nations qui peuvent fournir au Portugal les mêmes étoffes de laine d'aussi bonnes qualités, & les autres marchandises qui lui manquent, à un meilleur prix, & qui consomment une plus grande quantité des denrées de son crû. C'est ainsi que le Portugal pourroit favoriser son importation, & donner plus d'avantage à l'exportation de son superflû, qui est en l'état infiniment resserrée par le commerce des Anglois qui n'achettent ni sucre, ni tabac, ni aucunes marchandises des Indes-Orientales, & qui de toutes les productions des colonies Portugaises, ne tirent que l'or & les Diamans du Brésil.

La Cour de Portugal n'ignore point, dit-on, les intérêts de son commerce; mais elle croit avoir besoin de la protection de l'Angleterre contre les autres puissances de l'Europe, dont elle redoute l'ambition, & régarde les avantages ruineux qu'elle lui donne, comme une espèce de subside, comme le prix d'une protection qui lui assûre la paisible possession de tous ses domaines & de tous ses établissemens aux côtes d'Afrique & dans les deux Indes.

Si tel étoit aujourd'hui le motif qui perpetue le privilege que la Cour de Portugal a donné sur son commerce à la nation Britannique, il seroit facile de la convaincre par quelques reflexions bien simples sur les intérêts des autres puissances à l'égard de son commerce, qu'elle entretient une protection qui n'est qu'un joug ruineux & qui ne sert qu'à détruire ou à restraindre infiniment le poids de son crédit dans le corps Politique de l'Europe.

Le commerce du Portugal est dans la même situation en Europe, que celui l'Espagne. Les Portugais, comme les espagnols, ne font ni importations, ni exportations, que dans leurs colonies: leur commerce est passif. Il faut donc envisager le commerce du Portugal en Europe, de même que celui d'Espagne, comme un bien public, comme le domaine des autres nations commerçantes, qui ont un intérêt solidaire dans sa liberté. Cet intérêt ne sçauroit être un motif légitime d'opposition à main armée aux avantages accordés par un traité particulier, tel que celui dont jouit l'Angleterre: mais cet intérêt armeroit avec justice les nations commerçantes, contre celle qui formeroit des entreprises sur le commerce du Portugal, si la liberté de ce commerce étoit établie sur de bons principes. On doit croire que la France, la Hollande, toutes les puissances maritimes donneroient à la cour de Portugal, si elle leur affroit l'entière liberté de son commerce en Europe, les plus grandes suretés d'une alliance défensive, qui en assurant la liberté du commerce, seroit une protection utile, bien supérieure à celle de l'Angleterre.

La liberté eſt l'unique principe ſur lequel il ſemble que le Portugal pourroit élèver ſon commerce, & l'Etat redevenir floriſſant. La plûpart des écrivains ſur le commerce du Portugal attribuent ſa ruine au défaut d'agriculture & de Manufactures, & enfin aux mines du Bréſil. Les mines du Perou, du mexique & du Bréſil ont fait abandonner aux eſpagnols & aux Portugais, les richeſſes naturelles pour des richeſſes de fiction. Les tréſors immenſes des Indes-Occidentales les ont appauvris; & on penſe aſſés généralement que ces deux nations ne peuvent devenir riches que par l'agriculture, par l'établiſſement des Manufactures, & par l'interdiction abſolue de l'exploitation de leurs mines.

On n'adopte point ici ce ſentiment preſque univerſel, & on croit pouvoir démontrer qu'il eſt très poſſible au Portugal de dévenir floriſſant & de rendre la balance générale de ſon commerce avantageuſe ſans rénoncer à ſes mines & ſans élèver de manufactures.

On a vû ſur quels principes le commerce de l'Angleterre s'eſt élevé en Portugal, & ſur quels fondemens il s'eſt ſoutenu juſqu'à préſent dans un état de richeſſe qui excite depuis longtems l'attention & la jalouſie des autres nations. Il ſemble en effet que le Portugal ne poſſede des tréſors inépuiſables que pour s'apauvrir ſans ceſſe & enrichir l'Angleterre, qu'on eſt tenté de régarder comme propriétaire du Bréſil. On ne doit pas cependant ſe diſſimuler que le commerce des Anglois avec le Portugal ſouffre depuis pluſieurs années quelque diminution. Les efforts de l'induſtrie des négociens François, Hollandois & Hambourgeois, y ont enfin introduit un peu de commerce, ſans le ſecours d'aucune protection locale, ni d'aucune négociation politique; & le fameux pacquebot, qui depuis ſi longtems inonde Londres de *Lisbonines*, en apporte aujourd'hui une grande partie pour compte de la France, de la Hollande & de Hambourg. Cette diminution n'eſt pas le ſeul préjudice dont ſe plaignent les Anglois. Il ſemble qu'ils dévroient du moins gagner à voiturer la dette du Portugal, & que l'entrepot qui ſe fait chez eux de cette dette, devroit leur raporter un bénéfice: ils y trouvent en effet néceſſairement un fret & un droit de Commiſſion. Mais ils acquittent enſuite la dette du Portugal avec une perte conſidérable pour leur nation. Les *Lisbonines* reſtent en Angleterre. Les Etats créanciers rétirent leurs fonds en argent blanc de l'Angleterre avec un bénéfice pour l'étranger de $2\frac{1}{2}$ p. % (*a*).

AVANT

(*a*) Voyez le Chap. de *l'or & de l'argent*.

Avant les célébres découvertes des Portugais, cette nation jouiſſoit de la fertilité d'un ſol aſſés bien cultivé, qui ne lui fourniſſoit cependant qu'un ſuperflu fort borné. Elle n'étoit point comptée au nombre des nations Commerçantes de l'Europe, lorsque les arts commençoient à ſe développer chez la plûpart des autres nations, & a les enrichir. Les arts pénétrerent enfin en Portugal, & le génie de cette nation les appliqua à la marine. Les premiers pas que les portugais firent dans la navigation, furent des entrepriſes des plus hardies qu'on eût encore oſé former. En 1420, à l'aide de la bouſſole déjà perfectionnée, les Portugais firent de grands établiſſemens ſur les côtes Occidentales de l'Afrique. En 1487, ils s'ouvrirent une route nouvelle aux Indes-Orientales en doublant le Cap de Bonne-Eſpérence: ils ajouterent alors à leurs domaines, le commerce de la côte Orientale de l'Afrique, de la mer rouge, du golphe perſique, de la plûpart de iſles des mers des Indes, & des preſqu'iles en deça & au délà du Gange. Lisbonne fût bientôt le magazin excluſif des Epicéries & des riches productions de toutes ces contrées, qui ne prirent plus la route du levant, & que veniſe ceſſa par cette raiſon de diſtribuër à l'Europe. Anvers alla déformais chercher en Portugal de quoi remplir ſes magazins. Ce fut-là l'époque de la chûte du grand commerce que les Italiens faiſoient des productions des Indes-Orientales par l'Egipte qui bornant ſa navigation aux premières côtes de la mer des Indes, ne fut bientôt plus en état de ſoutenir la concurrence des Portugais. C'eſt ainſi que Lisbonne devint en peu de tems l'une des plus floriſſantes places de commerce de l'Europe par la hardieſſe & les ſuccès de ſa navigation, par l'intelligence & l'intrepidité de ſes navigateurs. L'amour de la Gloire joint à l'avidité des richeſſes, produiſit des prodiges de valeur, de générosité, d'induſtrie & d'inhumanité. La découverte des côtes du Bréſil par le naufrage d'Alvarés Cabra, Capitaine Portugais, ajouta à tant de riches établiſſemens, la poſſeſſion de ce vaſte pays; & la découverte plus récente de ſes mines d'or & de Diamans a été dans la ſuite une ſorte de dédommagement de la perte des iſles à épicéries, dont les Hollandois ſe ſont emparés.

Avec un fond ſi étendu & ſi riche le Portugal, qui avoit toute l'induſtrie néceſſaire pour le faire valoir, n'avoit pas beſoin du ſecours des manufactures pour ſoutenir ſon opulence, ſi une adminiſtration déſtructive du commerce, & des révolutions plus déſtructives encore, ne l'avoient réduit à n'être que l'entrepôt des riches productions de l'Afrique, de l'Aſie & de l'Amérique pour en enrichir les autres nations de l'Europe.

Par l'effet aſſés naturel de la mauvaiſe adminiſtration & des révolutions, tous les riches établiſſemens qui reſtoient aux Portugais, n'étoient preſque plus entre leurs mains qu'un dépôt, dont les fruits appartenoient aux nations qui leur fourniſſoient le néceſſaire; lorsqu'on crut en 1681. réparer toutes les pertes de la nation par l'introduction des manufactures. On commença à élever des manufactures de laine, dont les fabricans & les ouvriers furent tirés d'Irlande & d'Angleterre. On avoit en Portugal toutes les matières premières, & ces manufactures firent des progrès aſſés rapides pour porter le Miniſtère Portugais, en 1684. à publier des loix ſomptuaires ſur divers objets, & à interdire l'entrée des draps mélangés. Cette prohibition fut bientôt étendue à toutes les étoffes de laine, & les manufactures du Portugal ſuffirent à ſa conſommation & à celle du Bréſil; ce qui étoit devenu d'autant plus facile, que la première aplication des fabricans fut donnée à la fabrique des draps fins pour lesquels les laines d'Eſpagne & de Portugal ſont les plus propres; & c'eſt la qualité d'étoffes de laine dont la conſommation eſt la plus étendue en Portugal & dans le Bréſil. Ainſi le Comte *d'Ereceira*, qui étoit alors le *Colbert* du Portugal, ſacrifia le produit des droits d'entrée de 23. p. % qui attendu l'apreciation des marchandiſes, ſe perçoivent réellement ſur le piéd de 12. p. %, aux avantages de la balance du commerce en faiſant ceſſer une importation de pluſieurs millions. „ Ce grand Miniſtre", diſent les auteurs du *Britiſch Merchent*, „ qui étoit le *Colbert* de ſon pays, „ étoit un homme très dangereux pour l'Angleterre; s'il eût veçu du tems „ de *M. Methuen*, les ennemis de celui-ci n'auroient point eu de traité de „ commerce à lui réprocher ". Il s'éléva auſſi quelques manufactures de ſoie, qui ne firent pas le même progrès, & qui ſont reſtées dans leur enfance.

Si ce Miniſtre avoit pu prévoir alors la découverte des mines du Bréſil & leurs richeſſes, il en auroit ſans doute prévenu les effets par d'autres établiſſemens & par d'autres moyens: il auroit prévu que les mines détruiroient infailliblement les manufactures les plus ſolidement établies & les plus floriſſantes, & ſe ſeroit appliqué à tourner toute l'induſtrie des Portugais du côté du commerce maritime, du commerce d'Economie avec les Colonies, & à animer l'agriculture (*a*).

„ Les

(*a*) On verra dans cet ouvrage les raiſons pourquoi les mines de l'Amérique détruiſent les manufactures en Eſpagne & en Portugal, & ne ſont point un obſtacle aux progrès de l'agriculture.

„ Les ſervices que *M. Metthuen* nous a rendus ", diſent encore les mêmes auteurs, „ ſont tels que tout bon Patriote déſirera que l'on lui erige „ une ſtatue dans chaque ville commerçante ". Les Anglois ont bien raiſon de régarder le traité de *M. Metthuen*, comme l'un des plus heureux que la politique ait jamais obtenu d'aucune nation, & comme le chef d'œuvre de l'art de la négociation. Mais ils ſont dans l'erreur lorsqu'ils font conſiſter ce ſervice dans la déſtruction des manufactures du Portugal, qui ſuivit immédiatement ce traité. Il eſt vrai quelles auroient ſubſiſté un peu plus longtems: mais elles n'auroient ſûrement par réſiſté aux richeſſes des mines du Bréſil. La découverte de ces mines eût été l'époque de leur décadence & bientôt la cauſe infaillible de leur déſtruction. Le ſervice rendu à l'Angleterre par *M. Metthuen* conſiſte eſſentiellement dans le privilége excluſif qu'il donna à ſa patrie par ce traité, d'introduire ſeule toute ſorte d'étoffes de laine dans le Portugal *comme avant les interdictions*, & parlà d'avoir fait paſſer preſque tout le commerce de cette nation entre les moins des Anglois.

On croit donc, pouvoir prouver éclairement, & juſques à la démonſtration la plus évidente, que la cauſe de la chûte du commerce du Portugal, n'eſt point dans la déſtruction de ſes manufactures ni dans la découverte de ſes mines; que c'eſt dans l'adminiſtration & dans les révolutions, qu'il faut chercher les principes de ſa ruine, & que ſon traité de 1703. en eſt une des principales cauſes.

Nous oſons attaquer ici une opinion aſſés Générale, appuyée de celle de pluſieurs écrivains célébres. M. Huet, Inſpecteur-Général des manufactures de France, dans ſon ouvrage intitulé *le Commerce de Hollande*, attribuë le mauvais état de l'agriculture & du commerce d'Eſpagne, au défaut de manufactures & aux mines du mexique & du perou. On eſt etonné, dit M. de Monteſquieu, de voir les nations de l'Europe s'enrichir des tréſors de l'Amérique, & les Etats propriétaires de ces mêmes tréſors s'apauvrir. Sous le regne de Philippe IV., Maître du méxique & du perou, on fit, dit M. de Voltaire, de la fauſſe monnoie en Eſpagne pour payer les charges de l'Etat. L'ami des hommes régarde tellement les mines d'or & d'argent du nouveau monde comme la cauſe de la dépopulation & de la pauvreté de lEſpagne & du Portugal, qu'il ſemble redouter ſans ceſſe dans ſes écrits, les effets déſtructeurs de ces métaux pour les autres nations. „ Ne regrétons „ point les mines du Perou "; dit M. L'abbé Coyer, „ ceux qui les montroient à M. de la Condamine, n'avoient point de ſouillers ".

On aime à voir l'indigence dans l'extrême richeſſe. Il ſemble que les écrivains ſéduits par le merveilleux de ce ſingulier contraſte, & par le plaiſir de peindre, n'ayent pas eu la liberté de voir ailleurs, que dans les tréſors des mines, les cauſes de la pauvreté des nations qui les poſſédent. Les Eſpagnols qui découvrirent le perou, trouverent des maiſons meublées & couvertes d'or, les terres cultivées, des mœurs, une bonne police, des hommes bien nourris & bien vêtus à leur maniere, une grande population, enfin du commerce, des arts, de l'induſtrie, & point de pauvreté. La langue des indiens n'avoit point de terme pour exprimer l'indigence, que l'avidité des Européens leur a fait connoitre. La pauvreté n'eſt donc point la compagne naturelle & néceſſaire de la proprieté des tréſors des mines d'or & d'argent.

L'AUTEUR d'un ouvrage intitulé *diſcours Politique ſur les avantage que le Portugal pourroit rétirer de ſon malheur*, publié en 1756, occupé du même préjugé, s'eſt livré à une déclamation indécente contre le miniſtère de Portugal & le commerce d'Angleterre, & n'a peint que des calamités ſans en indiquer la vraie cauſe, ni le reméde.

On trouve dans le premier tome de *l'année politique*, deux mémoires ſinguliers qu'on dit avoir été préſentés au Rói de Portugal *par des citoyens*. Le premier tend à prouver que le ſeul moyen qui reſte au Gouvernement pour rétablir ſa puiſſance, eſt de rébatir Lisbonne dans une autre poſition. C'eſt en éloignant la Capitale de la mer & de toute navigation, que l'auteur de ce mémoire prétend animer l'Agriculture, établir les Arts, éloigner du Portugal l'induſtrie ruineuſe des étrangers, & relever ſon commerce; parceque en ôtant aux étrangers par une ſituation nouvelle de la Capitale, la facilité d'introduire leurs marchandiſes a peu de frais, on éloignera leur induſtrie & on forcera les Portugais à dévenir induſtrieux & commerçans. On voudroit donc pour rendre les protugais commerçans, détruire l'établiſſement le plus propre à exciter leur induſtrie & à les engager à ſe livrer au commerce extérieur; comme ſi les avantages d'une ville n'appartenoient qu'aux étrangers.

DANS le ſecond mémoire on s'efforce de prouver la néceſſité de fermer les mines du Bréſil. C'eſt à ces mines que l'auteur attribue la déſtruction de l'agriculture, des manufactures & de l'induſtrie, la dépopulation, le luxe, l'indigence de la nobleſſe, la miſère du peuple & la ruine de l'Etat.

Pour peu qu'on veuille réfléchir sur la sorte d'industrie qui s'applique immédiatement à l'agriculture, on conviendra que les mines du Brésil, du mexique & du perou, bien loin d'y donner atteinte dans les Etats de l'Europe propriétaires de ces mines, devroient lui faire faire les plus grands progrès, du moins jusques au point de fournir abondament à la consommation intérieure & à celle des Colonies, si l'on suppose la finance & le commerce de ces Etats dans un bon régime.

En effet le cultivateur ne connoit d'autre richesse, que celle qu'il se procure par la vente des fruits que son travail fait croître. Quelques Cultivateurs travaillent à se procurer une fortune, mais le plus grand nombre se borne à une subsistance aisée & commode. Or le cultivateur se porte infailliblement au travail, dès qu'il est assuré de se procurer l'aisence par la vente de son superflû. Il restraint au contraire bientot son industrie à son besoin physique, ou il déserte, si tout ce qu'il peut tirer de la terre au de là du besoin physique ne suffit pas, on ne suffit qu'à peine pour payer les chargés publiques ou locales. C'est-là ce qui a multiplié en Espagne les paturages à l'excès. L'expulsion des maures fut le premier coup porté à l'agriculture, & l'abus des impôts a achevé de la ruiner. Tout ce qui importe au Cultivateur, est de vendre à un bon prix ses fruits & ses bestiaux ; & l'abondance du numéraire qui arrive dans l'Etat, soit par le commerce, soit par les mines, lui assure infailliblement cet avantage, s'il n'est pas détruit par les impôts. Il vendra toujours à un prix proportionné à cette abondance du numeraire & aux prix des choses qui lui manquent. C'est la maniere dont le cultivateur participe aux richesses du commerce & des mines.

Il n'est pas douteux que les cultivateurs préféreroient au produit de leurs champs, celui des mines, s'ils le pouvoient: mais ils n'ont point l'option, & il ne peut pas arriver qu'un laboureur Espagnol cesse de cultiver les trois quarts de son champ, par la raison qu'il y a dès mines en Amérique dont l'Espagne reçoit tous les 80. millions, auxquels il ne peut avoir de part, que par la vente des fruits de son travail. Il sçait que ceux de ses compatriotes qui acquierent par le commerce l'or & l'argent de ces mines, ne se nourrissent pas de métaux, & qu'une partie appartient à celui qui leur fournira des denrées, dont le prix est en proportion de l'abondance de l'or & de l'argent. Conçoit-on qu'un Espagnol aime mieux mourir de faim, que de se procurer l'abondance par la culture de sa terre, parcequ'il y a des mines d'or au perou ; & qu'il cultiveroit mieux si ces mines étoient fermées ? Ces mines sont aussi étrangères eux cultivateur

Espagnol,

Eſpagnol, qu'au cultiveur Hollandois. Il ſuffit pour animer l'agriculture dans un Etat, que le commerce qui s'y fait, ſoit par le ſecours des mines, ſoit par celui des manufactures, ou par économie, faſſe abonder l'argent, & que les loix & les impôts laiſſent au Cultivateur la liberté de ſe procurer les commodités de la vie par la vente du ſuperflû de ſa récolte.

C'est ſans doute toujours un peu aux dépens de la population de l'Etat que ſe peuplent ſes Colonies: mais on ne ſçauroit régarder ces transmigrations dans le nouveau monde, comme la cauſe de la déſtruction de l'agriculture & des manufactures, ni même de la dépopulation dans aucun Etat de l'Europe. Preſque toutes les Colonies Européennes ne ſont peuplées que de ſujets inutiles ou à charge à leur métropole: l'Amérique n'a presque point reçû d'artiſans ni de cultivateurs de l'Europe. Depuis la découverte de l'Amérique, la France n'a point ceſſé d'augmenter ſes manufactures, & ce n'eſt qu'au défaut d'encouragemens, ou à l'excès des impôts, qu'on y attribue le mauvais état de l'agriculture. L'Angleterre en peuplant les plus vaſtes Colonies, a porté en même tems l'agriculture & ſes manufactures au plus haut dégré de richeſſes. Ce n'eſt donc point dans les richeſſes de l'Amérique qu'on doit chercher la cauſe de la dépopulation & de la ruine de l'agriculture dans les Etats de l'Europe.

Des encouragemens, une bonne adminiſtration, doivent animer l'agriculture, étendre la population & rendre le commerce floriſſant. Pour y parvenir, le Portugal n'a pas beſoin du ſecours des manufactures, dont l'exiſtence eſt incompatible avec la nature des richeſſes qu'il poſſéde. Il a un fonds inépuiſable de richeſſes, & c'eſt dans la manière de faire valoir ce fonds, c'eſt en profitant de tous ſes avantages par des voyes également naturelles, ſimples & faciles, que cette nation pourroit devenir en peu de tems heureuſe & puiſſante.

C'est une mexime inconteſtable que l'or & l'argent ſont les ſignes des denrées, & que ces ſignes appartiennent au propiétaire des denrées. La vérité de cette maxime aſſureroit la ruine du Portugal, ſi le Portugal n'avoit point d'autre production & ne pouvoit prendre d'autre part dans le commerce, que l'échange du produit de ſes mines, pour ſe procurer ſes beſoins.

C'est encore une maxime dont l'expérience a depuis longtems aſſuré la vérité, qu'un pays qui envoye toujours moins de marchandiſes ou de denrée-

rées à l'étranger, qu'il n'en reçoit, s'apauvrit ſans ceſſe. Cette maxime ſeroit auſſi accablante pour le Portugal, ſi l'or n'y étoit conſidéré que comme ſigne, & s'il n'étoit pas regardé comme marchandiſe. Mais l'or y tient lieu néceſſairement d'une marchandiſe dans la balance des échangés, comme production naturelle de ſes terres; ce qui dans le commerce diſtingue le Portugal de tout autre nation où l'or & l'argent ne ſont que le produit de l'induſtrie. Pourquoi le Portugal ne ſupléeroit-il pas par l'or de ſes mines à la médiocrité de ſes autres productions naturelles, comme la Hollande ſupplée à la médiocrité des ſiennes par la vente excluſive des épiceries, & la Suède, par ſes mines de cuivre? Les grandes maximes du commerce ne peuvent s'appliquer de la même façon aux Etats qui ont des mines, & à ceux qui n'en ont point; & l'adminiſtration doit néceſſairement faire un employ différent de l'induſtrie des peuples.

L'objet Capital de l'adminiſtration eſt de tourner la balance du commerce à l'avantage de l'Etat: c'eſt à quoi doivent tendre tous les ſoins de détail des adminiſtrateurs; c'eſt-à-dire, à obtenir, compenſation faite des importations avec les exportations, pour ſolde, la plus grande ſomme poſſible en numéraire, & à faire en ſorte qu'il entre plus d'argent dans l'Etat, qu'il n'en ſort. L'adminiſtration peut donner au Portugal cet avantage ſans le ſecours des manufactures. L'or conſidéré dans les échanges comme production naturelle, comme marchandiſe, le Portugal aura plus envoyé de marchandiſes ou de denrées, qu'il n'en aura reçu; & il lui reſtera un grand numéraire pour ſolde de ſa balance, ſi l'adminiſtration agit ſur de bons principes. Pour s'en convaincre il ne faut que parcourir les fonds inmenſes que poſſède le Portugal, & l'état actuel de ſon agriculture & de ſon commerce.

On eſt aſſés Généralement dans l'erreur à l'égard de l'agriculture du Portugal; on la croit dans un auſſi mauvais état qu'elle l'eſt en Eſpagne. Cependant il y a peu de pays en Europe mieux cultivés. Le Portugal produit à peu près tout ce qu'il peut produire en laines, ſoie, vins, huiles, grains & fruits excellens; mais le ſol y eſt ſi montagneux & ſi pierreux, qu'une grande partie de ſon terrein n'eſt pas ſuſceptible de culture. Rien ne démeure en friche dans les valées & dans les plaines; mais on y cultive peu de grains, parcequ'il y a peu de terres qui y ſoient propres. Il n'y a guère de bœufs que ce qui eſt néceſſaire pour le travail, parcequ'il y a peu paturages qui leur conviennent: on en eſt dédommagé par la grande quantité de moutons, dont les laines aprochent beaucoup de celles d'Eſpagne. On y travaille à la culture du murier: c'eſt un genre de production ſuſceptible

fuſceptible d'une grande étendue. La ſortie des ſoies eſt interdite pour favoriſer des manufactures de ſoie, que les défenſes que la France fit en 1667. de l'entrée des ſucres & du tabac de Portugal, firent élever. Le Portugal par répreſailles défendit le commerce des manufactures de France, qui étoient preſque les ſeules alors en faveur en Portugal, ſurtout les ſoieriés; & éleva des manufactures de laine & des manufactures de ſoie. Ces dernieres ſe ſont ſontenues dans un état de médiocrité.

Le Portugal fournit à l'étranger une grande quantité de vin & de ſoies. Ces deux ſortes de productions ne peuvent y être portées plus loin. Il eſt évident que la nation Portugaiſe, quelque induſtrie qu'on put lui ſupoſer, renfermée dans ce local, ſans commerce extérieur, n'auroit que fort peu de choſe a donner en échange pour ſe procurer les commodités de la vie, & feroit parconſéquent une nation très pauvre. La Hollande ſans commerce extérieur, ſans établiſſemens en Afrique & dans les deux Indes, réduite à ſes paturages, au produit de ſes marais deſſechés, & à la petite portion de terres bien cultivées qu'elle poſſéde, feroit comme le Portugal, dans la même poſition, une nation indigente; & à ne conſidérer que les avantages du ſol, le Portugal feroit moins pauvre. C'eſt donc du commerce extérieur, dont les établiſſemens reſpectifs hors de l'Europe font partie, que ces deux nations doivent tirer leur puiſſance & leurs richeſſes, qui feront elevées en proportion de leur induſtrie & de leur adminiſtration.

Ce ne ſont point les manufactures qui ont enrichi le Hollande. Cette nation n'en avoit point quand elle commença à s'enrichir; & elle pouvoit également parvenir au plus haut dégré de richeſſes ſans le ſecours des manufactures qui s'y ſont introduites: ſes établiſſemens en Afrique & dans les deux Indes auroient ſuffi pour rendre cette nation opulente. Les bénéfices ſans ceſſe accumulés du commerce extérieur y ont tellement multiplié les richeſſes de convention, qu'elle a déjà perdu une partie des manifactures qu'elle avoit acquiſes; & qu'elle ne peut ſe flater de conſerver encore longtems ce qui lui en reſte, qui actuellement ne ſauroit fournir à la conſommation intérieure. Les Richeſſes du commerce portées à un certain dégré, produiſent ſur les manufactures les mêmes effets, que les mines d'or & d'argent. Mais ſon agriculture eſt toujours la même, & ſe ſoutiendra toujours également; parceque, ſi d'un côté le cultivateur paye plus chérment les choſes dont il a beſoin, de l'autre il vend auſſi plus chèrement les fruits de ſon travail. L'induſtrie qui s'occupe de tout ce qui eſt néceſſaire à la navigation, ſe ſoutiendra de même par la même raiſon chez la même nation.

Le Portugal devroit rétirer par un commerce bien entendu, régi sur de bons principes, les mêmes avantages de ses établissemens dans les deux Indes & en Afrique. La richesse des mines du Brésil ne peut avoir d'autre effet, que d'y accumuler les richesses de convention avec plus de rapidité, & de faire tomber plus promptement les manufactures par le prix excessif auquel l'abondance de l'argent les établit, ce qui fait donner la préférence aux manufactures étrangères. Mais la nature de son commerce n'exige point de manufactures pour le rendre riche & soutenir sa richesse.

Il part tous les ans dans le mois de Mars, de Lisbonne & de Porto 20. à 22. vaisseaux marchands pour Rio-Janeyro, 30. pour la Baie de tous les saints, autant pour Fernambouc, & 7. à 8. pour le Paraïba, qui font leur rétour en Septembre & Octobre de l'année suivante. Les vaisseaux qui vont à Rio-Janeyro & à la Baie de tous les saints, sont d'environ 500. tonneaux, & ceux qui sont destinés pour Fernambouc & le Paraïba, ne sont que de 250; parce que les ports de ces deux provinces du Brésil ne peuvent en reçevoir de plus grands.

Leurs cargaisons consistent en farine, vin, eau de vie, huile, étoffes communes de laine que fournit l'Angleterre, en bas de soie, chapeaux, en toiles de différentes sortes, fil de lin & de soie, en étoffes de soie & en papier.

On n'expédie de Lisbonns pour Goa, qu'un ou deux vaisseaux au plus tous les ans d'environ 800. tonneaux, dont la charge n'excéde pas ordinairement 200. tonneaux, & monte environ a trois milions. La majeure partie de la cargaison est en argent, comme celle de tous les vaisseaux que l'Europe envoye aux Indes-Orientales.

Les Portugais traittent environ 15000. noirs à la côte d'Afrique pour le service de leurs colonies, & en vendent beaucoup aux autres nations, surtout à leur fort de Cachao sur la rivière de St. Domingo: ils en tirent aussi de la cire, des dents d'Eléphans & de la poudre d'or. L'Isle de St. Thomé sur les mêmes côtes, leur fournit du sucre d'une médiocre qualité. Le commerce de leurs isles de Tercere, Fayal, Saint Michel & Madère, pourroit être un objet plus intéressant: ils y portent des huiles, des bayettes, des serges, du ris & du papier; & ils en rapportent des grains, des vins, des sucres & des confitures séches.

Les

Les Portugais ſont les ſeuls Européens qui aient des établiſſemens, & qui faſſent le commerce en concurrence avec les Arabes, à Sofala, à Moſambique, à Melinde ſur la côte Orientale de l'Afrique; ce commerce eſt ſi riche, ſurtout à Moſambique, qu'on l'eſtime de 100. p $\frac{o}{o}$, & qu'on l'a appellé le Perou & le Chili des Portugais. On prétend que c'eſt de là que Salomon, & Biram, Roi de Tyr, tiroient leurs prodigieuſes richeſſes, & que cette partie de l'Afrique eſt la célébre Ophir. C'eſt-là que l'or du Monomotapa eſt échangé pour des étoffes de l'Aſie & de l'Europe.

Il ne reſte aux Portugais de leurs conquêtes & de leur ancienne domination dans les Indes-Orientales, que Goa & Diu, qui ſont des villes preſque imprénables, dans la plus heureuſe ſituation pour le commerce; Macao à la chine, Daman & quelques petites places ſur la côte de Malabar. C'en ſeroit bien aſſés pour donner à une nation active & induſtrieuſe de l'Europe, une des plus riches parties du commerce des Indes.

Le Bréſil ſuffiroit ſeul par ſes productions naturelles, pour porter le commerce du Portugal au plus haut dégré d'opulence. Ses côtés qui s'étendent depuis la rivière des Amozenes juſques à celle de la Plata, ont près de douze cents lieuës. Les Portugais n'ont encore pénétré que juſques à 80. lieuës dans les terres; le reſte du Bréſil juſqu'au Perou, eſt habité par des peuples inombrables d'Indiens. Indépendament du produit des mines, les vaiſſeaux reviennent du Bréſil chargés de ſucres, d'indigo, de coton, de cuirs, de bois, de beaume de copau, d'huile & de fanons de balaines qui viennent échouer en quantité dans la Baie de tous las ſaints. Les habitans ſont riches & addonnés au commerce, ſurtout ceux de Rio-Janeyro. Car les mines n'ont point détruit l'agriculture, ni l'induſtrie, ni le commerce dans le Bréſil; ce qui ſeroit arrivé bien plutôt dans le Bréſil qu'en Portugal, ſi les mines d'or avoient naturellement ſur l'induſtrie l'empire déſtructif qu'on leur attribue.

Si on réunit toutes ces productions des rétours des deux Indes & des côtés d'Afrique avec celles du pays, on conviendra que le Portugal devroit ſolder la balance de ſon commerce en Europe par des échanges, ou tout au moins par des ſommes modiques & bien éloignées d'abſorber en entier, ni même la majeure partie du produit des mines du Bréſil, qu'on eſtime de 60. milions par année.

Les marchandiſes du crû du Portugal expédiées pour le Bréſil payent 5. p $\frac{o}{o}$ de ſortie; celles qui viennent de l'étranger, ne payent que 3. p $\frac{o}{o}$,

parcequ'elles ont déjà payé environ 12. p% d'entrée. Les rétours, soit en or, soit en marchandises, payent 30. p%, & on ne paye rien dans le Brésil, soit pour l'entrée, soit pour la sortie. Le droit de commission est de 6. p% pour l'envoi, & de 4. p% pour les rétours.

Quels que soient donc les achats que fait le Portugal, des manufactures étrangères, pour approvisionner ses colonies, & fournir ses différens comptoirs aux côtes d'Afrique & aux Indes Orientales, il fait à l'égard de ces achats qu'il ne peut payer par des échanges, un commerce d'economie extrêmement lucratif. Les bénéfices de ses rétours sont immenses; & ces bénéfices lui restant, il seroit impossible qu'il n'eut pas une balance extrêmement avantageuse. Car l'Etat a plus 100. p% de bénéfice sur les marchandises qu'il achete en Europe pour l'Afrique, l'Amérique & les Indes Orienrientales, y compris les droits d'entrée & de sortie, le fret, & la commission, les frais de magasinage & les travaux de chargement & déchargement. On conçoit donc que le Portugal n'ayant pas assés de marchandises à échanger, ses rétours en or lui tiennent lieu de marchandises pour solder ses échanges; mais qu'il seroit impossible qu'il ne lui restat pas sur les 60. milions par année, a quoi l'on estime ses rétours en or du Brésil, au moins plusieurs milions tous les ans, si le Portugal faisoit son commerce; & qu'il s'enrichiroit nécessairement, même sans donner à son commerce toute l'étendue dont il est susceptible dans les deux Indes.

C'est une erreur de croire que les Etats monarchiques sont moins propres au commerce, que les Républiques. L'esprit & les connoissances de commerce ont gagné dans la plûpart des monarchies, & les négocians y ont presque autant de part dans la manière dont on y dirige le commerce, que dans les républiques. Cet esprit est aujourd'hui dominant en Europe & fait une partie essentielle de la politique des puissances les plus considérables. Les principes du commerce ayant percé jusques dans les conseils des monarques, & le commerce étant régardé, non comme un accessoire, mais comme une affaire principale, comme la vraie source des richesses & de la puissance, les princes trouvent encore plus de facilité que les républiques, à étendre & soutenir le commerce, parcequ'il leur est plus aisé d'écarter les obstacles qui ralentissent sa marche, & en rétardent les progrés.

Le Portugal fait depuis longtems un commerce ruineux. Le Gouvernement pourroit aisément en approfondir les causes: & il lui seroit facile d'appliquer en détail des rémedes propres à chaque inconvénient, par un sistême conforme à sa position, rélatif à celle des autres Etats de l'Europe, suivi

ſuivi avec la conſtance & l'attention néceſſaires ; & le commerce favoriſé, encouragé ſur de bons principes , atteindroit bientôt au dégré d'élevation dont il eſt ſuſceptible, c'eſt-à-dire à l'état les plus floriſſant.

On a vu quel fonds inmenſe de richeſſes le Portugal peut faire valoir. Conçoit-on que cette nation n'ait d'autres moyens de profiter de ſi grands avantages, que ceux qu'on a publiés juſqu'à préſent? qu'elle doive fermer ſes mines, s'appliquer aux manufactures & tranſporter ſa capitale hors de portée de toute navigation, pour forcer ſes habitans à devenir négocians & induſtrieux? Le Portugal, dont on a tant de fois déploré l'indigence avec excès, ſeroit à plaindre en effet, comme une nation pour toujours condamnée à une eſpece d'eſclavage & à la pauvreté, s'il n'avoit d'autre reſſource que ces moyens également impraticables, pour rélever ſon commerce ; mais il a des voyes ſimples , naturelles & faciles pour parvenir bientôt au dégré de forces, de puiſſance, d'indépendance & de proſpérité, que les richeſſes du commerce peuvent donner aux Etats, ſans s'occuper de manufactures, ſans fermer ſes mines & en laiſſant Lisbonne à ſa place. Car ſi le Portugal n'avoit point de ville ſur le tage, la bonne adminiſtration de ſon commerce exigéroit qu'on y en conſtruiſit une, qui déviendroit en peu de tems une autre Lisbonne , une ville que le commerce rendroit bientôt riche & floriſſante.

Si l'Eſpagne & le Portugal fermoient leurs mines, l'induſtrie de ces deux nations pourroit ſans doute ſe réjetter ſur les arts, & ſurtout ſur les manufactures les plus précieuſes, celles de toile, de ſoierie & d'étoffes de laine, dont elles pourroient récueillir chez elles les matières premières avec plus d'abondance que toute autre nation. L'Eſpagne, bien plus que le Portugal, pourroit ſe ſuffire à elle même. Ces deux nations pourroient d'ailleurs ſe procurer ce qui leur manque encore, & des avantages aſſés étendus dans le commerce extérieur, par les échanges des productions de leurs colonies. C'eſt ainſi que ſans le ſécours des mines elles parviendroient un jour à jouir d'une balance avantageuſe; mais comme les avantages de cette balance conſiſtent dans le numéraire qui repréſente chez toutes les nations leur ſuperflû vendû à l'étranger; peut-on déterminer des hommes à rénoncer à la facilité qu'ils trouvent à puiſer ce numéraire dans des tréſors que leur terre leur préſente avec une abondance infinie, & dont l'exploitation n'exige preſque point de frais, en comparaiſon de la culture de toute autre production & de l'exercice des arts les plus lucratifs ? il n'y a pas plus de raiſon de rénoncer aux mines, d'or & d'argent, qu'aux mines de cuivre, de plomb, de

de fer, &c. Car on n'envifage les premières comme nuifibles aux nations qui les poffedent, qu'à caufe de l'excès de leurs richeffes, qui, dit-on, détruifent l'agriculture, le commerce & les arts. On fe livre à cet égard à une efpece de paradoxe, parce qu'on confond les richeffes avec l'abus, & qu'on ne fait pas attention que ce ne font pas les richeffes qui font déftructives, que c'eft l'abus qu'on en fait qui eft la caufe des défordres qu'elles répandent dans la fociété. C'eft cet abus qui exige toute l'attention de l'adminiftration des Etats qui poffedent des mines d'or & d'argent, qui demande à la faine politique des remédes autres que l'abandon de ces mines. Le même abus exigera les mêmes foins dans tout état où l'argent s'introduira par le commerce avec une abondance exceffive: ce que nous verrions aujourd'hui en France, en Hollande & Angleterre, fi des guerres prefque continuelles depuis plus d'un fiecle, n'en avoient fait fortir plufieurs miliards.

Il eft heureux pour le bien général, qu'il y ait en Europe des nations qui peuvent fe procurer une balance avantageufe par le fécours des mines, pendant que les autres travaillent à fe donner les mêmes avantages par les manufactures. C'eft ainfi qu'en diftribuant différemment les dons de la nature, la providence a établi une rélation néceffaire entre les différens pays & les différentes nations, & formé les liens de la grande Société. Il n'eft donc pas plus raifonnable de mettre en queftion en Efpagne & en Portugal, l'abandon des mines d'or & d'argent du mexique, du Perou & du Bréfil, que celui des autres mines; & des manufactures de toile, de foieries & d'étoffes de laine chez les autres nations. Mais il eft très raifonnable d'examiner s'il eft de l'intérêt des nations qui poffedent les mines d'or & d'argent, de porter leur induftrie à éléver & à faire valoir des manufactures. Riches en matières premières, ces nations peuvent fans difficulté éléver des manufactures avec les plus grands fuccès. Les foins du Gouvernement, une bonne adminiftration peuvent aifément faire fortir ces nations, de l'indolence & de la pareffe qu'on leur impute, & dans le principe furmonter tous les obftacles. Mais fi l'exiftence de ces manufactures eft incompatible avec celle des mines, fi l'exploitation de celles-ci leur prépare une chûte infaillible & prochaine, eft-il de la prudence de former cette entreprife & de s'expofer à une révolution affurée, qu'il eft aifé de démontrer & de prévoir? quelques réflexions fuffifent pour nous convaincre qu'il n'eft pas poffible de mettre les manufactures au rang des moyens que les nations propriétaires des mines, ont d'éléver leur commerce.

Il y a une balance entre les denrées & marchandifes de toutes fortes en

en général, & l'argent. C'eſt la proportion qu'il y a entre la quantité des denrées & des marchandiſes & l'argent, qui regle le prix du marché. C'eſt ſur ce principe que la grande quantité d'argent fait augmenter le prix de toutes choſes. L'abondance de l'argent l'avilit comme ſigne: il répreſente moins. Cette vérité eſt conſtatée par l'expérience, par les effets qu'à produit en Europe la quantité d'argent qu'on y a apportée de l'Amérique depuis deux ſiecles, qui a plus que quadruplé les prix des fruits de la terre & ceux de l'induſtrie. Tel eſt en général l'effet de l'abondance de l'argent. Cette révolution ſeroit indifférente, ſi l'abondance de l'argent étoit a peu près égale chez toutes les nations: l'Argent ſignifieroit moins & auroit plus de fonctions à faire, ſans influër en aucune façon ſur la richeſſe & ſur la puiſſance des autres nations. Mais l'inégalité de l'abondance change néceſſairement la ſituation rélative de la nation chez la quelle l'argent abonde. Cette abondance juſques à un certain dégré eſt richeſſe, & au-delà cette abondance détruit la population, les arts & le commerce. C'eſt à l'adminiſtration à prévoir cet excès de richeſſe, & à en prévenir les effets.

Cette abondance deviendra exceſſive & aura néceſſairement les mêmes effets chez une nation qui l'attirera par une balance de commerce toujours conſtament avantageuſe, que chez la nation propriétaire de mines inépuiſables, avec cette ſeule différence, que chez cette dernière les progrès de l'abondance ſeront infiniment plus rapides.

Les propriétaires des mines, & généralement tous ceux qui y travaillent, augmentent leurs dépenſes en proportion de leurs gains. Ils conſomment plus de denrées, d'étoffes, de toiles & de marchandiſes de toute eſpece. L'augmentation de leur dépenſe enrichit bientôt les artiſans & les cultivateurs, qui augmentent auſſi la leur en proportion. La demande ſe multiplie au marché & fait hauſſer le prix de tout. Le révenu des terres-augmente en proportion, & les propriétaires augmentent leurs dépenſes: les artiſans & les ouvriers, pour vivre, Rencheriſſent néceſſairement leurs ouvrages à un tel excès, qu'il y a un profit conſidérable à préférer les marchandiſes étrangères que le bon marché fait introduire dans l'Etat. Il faut alors que les ouvriers & les artiſans, qui ne ſçauroient y ſubſiſter en travaillant à auſſi bas prix que leurs voiſins, déſertent & portent leur induſtrie ailleurs. Les manufactures de l'Etat ruinées par l'uſage que font de celles de l'étranger les propriétaires des terres & ceux qui jouiſſent du produit des mines, l'argent du produit des mines paſſe infailliblement à l'étranger pour payer ce qu'on en retire. L'Etat propriétaire des mines ſe dépeuple,

s'ap-

s'appauvrit insensiblement, & tombe en quelque façon dans la dépendance de l'étranger, auquel il est obligé d'envoyer tous les ans l'argent de ses mines. La circulation de l'argent des mines, qui étoit d'abord générale, cesse; la dépopulation & l'indigence lui succedent, & le produit des mines n'est plus avantageux que pour ceux qui y travaillent & pour l'étranger.

Tel doit être sans contreduit le sort de toute nation propriétaire de mines d'or & d'argent, qui n'aura point d'autre fonds réels à faire valoir. Toute autre industrie que celle qui s'applique à l'exploitation des mines, est anéantie sans rétour, tant que la richesse des mines existe: mais on est dans l'erreur, si on considére dans ce point de vûe l'Espagne & le Portugal. Ces deux nations ont d'autres fonds réels que leurs mines, à mettre en valeur. S'il est incontestable que les manufactures sont incompatibles avec l'exploitation des mines & leur richesse; il est certain que cette même richesse anime l'agriculture. Le cultivateur assuré de vendre chèrement & surement tout le produit de son travail, & de se procurer toutes les commodités de la vie, cultive avec soin: l'argent ne sauroit être trop abondant pour lui dans l'Etat. C'est aujourd'hui une vérité reconnue, que ce sont les impositions inégales & exhorbitantes, & non l'argent des mines, qui ont détruit l'agriculture en Espagne. Le Portugal est cultivé à peuprés aussi bien qu'il peut l'être, & cette nation ne manque de grains que parce que l'étendue de son territoire susceptible d'une bonne culture, n'est pas proportionnée à sa population qui seroit plus considérable sans l'abus des institutions monacales. Ces deux nations ont d'ailleurs des productions naturelles en assés grande quantité pour fournir à des échanges considérables, productions qu'une bonne administration pourroit étendre encore infiniment, non seulement malgré le produit des mines, mais même à l'aide de leurs richesses. Elles ont d'ailleurs des avantages très étendus dans la navigation & dans le commerce d'economie; & l'on peut prouver qu'ils seroit plus facile à l'administration d'élever ces deux nations avec le sécours de leurs mines & sans celui des manufactures, au plus haut dégré de puissance, & de les y maintenir, que tout autre nation quelque industrieuse qu'on la suppose, si on lui donne une balance toujours constament avantageuse.

Que ce soit par l'exploitation des mines, ou par une balance de commerce toujours avantageuse, que l'abondance de l'argent dévienne excessive dans un Etat; ces deux causes de l'abondance excessive sont également infaillibles, & les effets de cette abondance seront avec un peu plus de lenteur

dans

dans l'Etat qui n'a point de mines d'or & d'argent, exactement les mêmes à l'égard des manufactures.

Dans les Etats qui ont les avantages de la navigation, tels que l'Angleterre & la Hollande, les manufactures peuvent soutenir un peu plus longtems le choc de l'abondance de l'argent, parceque l'économie de la navigation les établit pendant quelque tems aux mêmes prix que celles de leurs voisins dans les marchés étrangers. Mais il faut enfin qu'elles succombent aux effets de l'abondance de l'argent, comme il arrive actuellement aux manufactures de la Hollande.

La balance avantageuse du commerce est la voye par laquelle un Etat s'agrandit le plus solidement. Mais cette balance dont chaque nation commerçante s'efforce de s'emparer, a ses excès: la trop grande abondance d'argent fait rétomber l'Etat insensiblement & naturellement dans l'indigence. La France & l'Angleterre, abstraction faite de l'excès des signes réprésentatifs de celle-ci, éprouveroient aujourd'hui les effets de la trop grande abondance de l'argent, si ces deux nations, qui depuis la paix de Ryswyck, ont presque doublé leur commerce & leur navigation, n'avoient pas envoyé depuis cette époque seulement, des miliards de numéraire dans les pays-bas, en Italie & en Allemagne, tant pour l'entretien de leurs armées, que pour des subsides. Ces sommes inmenses sans cesse ajoutées à leur circulation, auroient accumulé chez elles tous les excès; & les prix exhorbitans de leurs manufactures auroient fait faire des progrés rapides aux manufactures naissantes de toute l'Allemagne & du Nord, en auroient fait introduire dans les pays où il n'y en a point encore, & leur commerce seroit peut-être déjà réduit aux productions naturelles de leurs domaines dans les deux mondes, & à leur commerce d'économie. Delà il arrive infailliblement que celle de ces deux nations qui sera la plus épuisée d'argent par les dépenses de la guerre, aura durant la paix l'avantage du bas prix des manufactures & le plus de facilité à réprendre la supériorité de la balance du commerce, par la préférence que lui donneront dans leurs achats, les nations qui se seront enrichies de leurs querelles.

Les pertes inmenses d'argent que les deux nations ont faites depuis près de cent ans, ont prévenu la décadence dans la quelle elles seroient tombées par les effets de la trop grande abondance de numéraire: Elles ont bien moins de peine à se rétablir de ces pertes & à rélever leur commerce; parceque ces pertes ne font point passer leurs manufactures à l'étranger;

comme la trop grande abondance de l'argent le fairoit infailliblement. Leur induſtrie leur reſte, leurs ouvrages ſont à plus bas prix, & un débit fort étendu a bientôt fait rentrer dans l'Etat une grande partie des ſommes qui en étoient ſorties. La France a ſurtout cet avantage par ſon heureuſe poſition, par l'étendue & la richeſſe de ſes productions naturelles & de celles de ſes colonies, & par l'induſtrie de ſes habitans. C'eſt auſſi la nation d'Europe qui parviendroit le plûtôt à cet excès de numéraire incompatible avec les manufactures, ſi les avantages de ſa balance n'étoient pas de tems en tems ſuſpendûs par des guerres, & moderés enſuite par les rembourſemens de ſes dettes à l'étranger. Cette poſition de la France devroit être régardée aujourd'hui comme le principe le plus ſolide du plus grand crédit, ſi l'opinion commune le fondoit ſur la poſition, ſur les reſſources, ſur la richeſſe des productions naturelles, & ſur l'induſtrie d'une nation, qui ſont les ſeules choſes qui devroient mériter chez les préteurs, le titre de ſureté.

Il y a longtems que la Hollande éprouve les effets de la trop grande abondance de l'argent, quoique les guerres ayent prodigieuſement endetté l'Etat. Ses négocians n'ont ceſſé de s'enrichir & d'augmenter la maſſe de l'argent en circulation, qui depuis un grand nombre d'années n'a d'autre ſource, que le commerce d'économie. Les hollandois n'ont que quelques foibles reſtes de leurs manufactures, que l'art & l'économie ne ſoutiennent qu'avec peine, & qui ne méritent pas d'êtres nommées dans leur commerce. La cherté de la main d'œuvre cauſée par l'exceſſive abondance de l'argent, les ſera bientôt diſparoitre entierement. Par cette raiſon la conſommation des toiles & des étoffes des Indes, ſi contraire aux intérêts des autres nations de l'Europe qui ont des manufactures, eſt avantageuſe à la Hollande. Indépendament de ce qu'elle en vend avec un grand bénéfice aux autres nations, il eſt utile à la Hollande de vétir ſes habitans des manufactures des Indes, plûtôt que d'étoffes des manufactures d'Angleterre & de France. C'eſt ainſi que la Hollande remédie par ſon habileté dans le commerce, aux inconvéniens de cette grande ſupériorité de richeſſes qui ne lui permet pas d'entretenir des manufactures.

Le Sénat de Génes a donné l'exemple d'une ſage politique en reſtraignant par une loi prohibitive l'uſage de la porcelaine, pendant qu'il n'a mis aucunes bornes à l'uſage de la vaiſſelle d'argent. La grande quantité de vaiſſelle d'argent a été regardée comme un reméde aux excès de la richeſſe, & l'impôt ſur l'argent œuvré comme contraire à la bonne politique.

Il

Il eſt impoſſible que les richeſſes réelles ou artificielles s'accroiſſent prodigieuſement dans un Etat, & elles s'acrcoitront infailliblement à l'excès par une balance toujours avantageuſe, ſans que la main d'œuvre augmente dans la même proportion, & conſéquament ſans ruiner les manufactures.

Si la balance conſtamment avantageuſe qu'une nation ſe procure par le commerce, détruit les manufactures, celle qui ne ceſſe d'augmenter ſon numéraire par le ſecours des mines d'or & d'argent, arrive beaucoup plus rapidement au moment de cette déſtruction infaillible.

Si on ſuppoſe que les mines du mexique & du Perou produiſent annuellement 80. milions, & celles du Bréſil 60. milions; ce qui eſt à peu près les ſommes qu'on apporte en Europe tous les ans, ſuivant les factures ou manifeſtes des cargaiſons des vaiſſeaux de rétour des Indes-Occidentales: ces mêmes ſommes ſeront la ſolde du commerce de l'Eſpagne & du Portugal, ſi ces deux nations n'achettent rien, ou n'achettent que fort peu de choſe de l'étranger. Si ces deux nations ont des manufactures qui fourniſſent, comme cela eſt poſſible, à tous leurs beſoins, à leur luxe & au chargement de leurs vaiſſeaux; il eſt inconteſtable que leur numéraire s'accroitra tous les ans de 140. milions. On pourroit ajouter encore quelques milions pour leurs rétours de diverſes denrées & marchandiſes de leurs colonies; comme les ſucres, les Indigo, les Bois, le Cacao, la Cochenille, &c. & les productions de leurs terres en Europe, qui excédent leur conſommation. Il faut convenir au moins que ce ſuperflû pourroit leur ſuffire pour ſolder la balance de leur commerce avec les nations d'Europe. Ces deux nations ajouteroient donc tous les ans à leur numéraire, ſçavoir l'Eſpagne 80. milions, & le Portugal 60. milions. Toutes les manufactures diminueroient de prix chez les étrangers, pendant qu'une prodigieuſe quantité de milions ajoutés tous les ans à la maſſe de la circulation de ces deux nations, ne ceſſeroit d'encherir les leurs à un tel excès, qu'il leur ſeroit bientôt impoſſible d'empêcher les étrangers d'y introduire toutes les marchandiſes de leur induſtrie. Le bas prix des marchandiſes étrangères fairoit néceſſairement ceſſer le travail des manufactures nationales, les ouvriers déſerteroient; tout l'argent de ces nations, dévenues trop riches, paſſeroit à l'étranger avec une extrême rapidité, & bientôt il ne reſteroit chez ces nations de tant richeſſes Accumulées, que les excès du luxe qui en ſont la ſuite: car à meſure que l'argent augmente chez une nation, les beſoins du luxe s'y multiplient. L'Etranger nourriroit alors très chèrement le luxe de ces nations, & acheve-

 roit

roit d'épuiser leurs trésors. Le luxe ne diminue pas avec les richesses; il résiste même longtems à l'indigence.

Il faut donc écarter du sistême politique du Portugal, le projet d'établir des manufactures surtout de toiles & d'étoffes de laine & de soie, qu'il lui seroit impossible de conserver, & qui ne seroient pas plûtôt florissantes, qu'elles seroient ruinées par le poids d'une balance trop avantageuse, qui rameneroit promptement la nation au même point où elle est aujourd'hui. C'est dans la culture des terres de ses colonies, dans l'amélioration de ses établissemens en Afrique & dans les deux Indes, dans la navigation & dans le commerce d'Economie; qu'on doit voir la source unique & permanente de la richesse & de la puissance du Portugal.

On a regardé l'établissement des étrangers en Portugal, comme ruineux pour la nation. Tous les Gouvernemens d'Europe font des efforts pour attirer chez eux les étrangers. Mais, dit-on, la position de cette monarchie étant entièrement différente de celle des autres Etats de l'Europe, elle doit se gouverner par des maximes tout-à-fait opposées. Le Portugal n'ayant pas dequoi nourrir & vêtir ses propres sujets, quelque petit que soit le nombre des étrangers, il y cause nécessairement un grand mal.

Ce raisonnement seroit vrai, si on supposoit que le Portugal exerce en plein les droits de l'hospitalité envers les étrangers; c'est-à-dire que la nation les nourrit, les entretient dans l'oisiveté; & le même raisonnement s'appliqueroit dans la méme hypothése à tous les Etats de l'univers. Mais si l'étranger ne peut subsister en Portugal, comme dans tout autre pays, que par le produit de son bien ou de son industrie, il est incontestable qu'il enrichit la nation ou par le bien qu'il y dépense, ou par l'industrie qu'il y exerce, amoins qu'on ne lui permette d'exercer une industrie déstructive. La Hollande a toujours été dans la même position que le Portugal à l'égard des étrangers, puisqu'elle n'a jamais eu de quoi nourrir & habiller le quart de ses propres sujets. Cependant la Hollande a attiré les sujets de toute sorte de nations, les a naturalisés, en a fait un nombre infini de citoyens par la sagesse de sa législation, & en a fait l'un des principaux principes de sa richesse & de sa puissance.

Il faut convénir que parmi les étrangers, les Anglois portent un préjudice immense au Portugal. Ils feroient le même tort à tout autre Etat qui

qui leur livreroit son commerce. Ce font les factories Angloifes & les priviléges dont elles jouiffent, qui ruinent le Portugal, & qu'il ne faut point confondre avec les étrangers en général. Mais les Anglois ne nuifent au Portugal, que parcequ'ils y exercent une induftrie déftructive; parcequ'ils ne s'y occupent qu'à entaffer les tréfors de la nation pour les envoyer en Angleterre. Ce n'eft donc point parceque le Portugal ne produit pas de quoi nourrir & vêtir fes propres fujets, que les factories Angloifes ruinent cet Etat, mais parceque le Portugal laiffe fubfifter des priviléges qui donnent aux Anglois la facilité de faire paffer chez eux toutes fes richeffes.

On doit diftinguer en Portugal deux fortes d'étrangers rélativement au commerce & à la population : on fent bien qu'il ne peut-être queftion ici des hommes publics, ni des Voyageurs. Les ouvriers, les artiftes, les gens de lettres, font précieux à tous les Etats, quelle que foit leur patrie, & le Portugal ne peut à l'exemple des autres monarchies, employer trop de foins pour les attirer & les conferver. La vérité de cette propofition eft trop frappante pour exiger de preuves. Il eft vrai que les étrangers qui font la banque ou le commerce en gros en Portugal, peuvent amaffer de grandes richeffes & les faire paffer dans leur patrie : cependant il y en a plufieurs qu'on peut régarder comme nationaux, dont les capitaux & les profits circulent dans l'Etat. On ne peut d'ailleurs les troubler dans leur établiffement & dans leur commerce, fans contrevenir aux traités, ou fans bleffer du moins le droit des gens à l'égard des nations avec les quelles le Portugal n'a point de traité.

Il n'y a point de nation en Europe chez laquelle il n'y ait des maifons de commerce étrangéres, & qui ne foit dans la néceffité de les tolérer: il n'eft point de nation chez laquelle on ne trouve des maifons de toutes les nations commerçantes. Le moyen le plus doux & le plus naturel d'empêcher que les Anglois ne ruinent le commerce du Portugal, feroit d'établir une parfaite égalité & une concurrence entière dans les ventes & dans les achats. Il en réfulteroit bientôt pour le Portugal, des achats à plus bas prix & des ventes plus chères. Si le Portugal ajoutoit à la fageffe de cette première précaution, l'établiffement de comptoirs ou de facteurs Portugais chez toutes les nations où il peut étendre fon commerce, cette monarchie feroit à l'égard des étrangers, dans la même pofition où font toutes les nations commerçantes.

On ne peut trop infifter fur les bons traitemens que le Portugal doit faire aux étrangers qui lui portent leurs talens & leur induftrie,

 comme

comme un des moiens le plus propre à relever ſon commerce. Les étrangers ne doivent point être confondus avec ceux qui font le commerce des Portugais par des Factories, à peu près comme on fait le commerce dans les Echelles du Levant. C'eſt à ces étrangers qu'appartient une partie des fonds & des biens de la nation; ce ſont des abſens qui en jouïſſent, & c'eſt de leurs mains que le Portugal doit les rétirer en faiſant lui même ſes achats, ſes ventes & ſes envois dans les deux Indes avec ſes propres fonds. Ce ne ſont point les négocians domiciliés dans un Etat, occupés de ſon commerce, quoique étrangers, qui le ruïnent; ils en augmentent au contraire la richeſſe. Ce ſont les négotians abſens, qui tirent ſans ceſſe des richeſſes de l'Etat, ſans y en introduire aucune, qui l'épuiſent néceſſairement. L'Angleterre en fournit un exemple ſingulier dans le pays de Cornoualle. Ce pays envoie au déhors une grande quantité d'Etain & de Sardine, & cependant il eſt toujours pauvre: la raiſon en eſt, que la plus grande partie des fonds emploiés à ces deux branches de commerce, appartient à des négocians de Londres & d'autres négocians abſens. Il n'y a point de Pays, quelle que ſoit la richeſſe de ſon fonds, qu'un tel abus dans ſon commerce n'entretienne dans un état de pauvreté. C'eſt de cette eſpéce de ſervitude que le Portugal, ſous un Miniſtère éclairé, délivreroit ſans doute bientôt ſon commerce. Ce n'eſt pas aſſés pour le Portugal de rétirer une partie de ſes biens, des mains des abſens; il doit s'appliquer auſſi à multiplier ſes conſommateurs dépendans. C'eſt-là un objet qui éxige d'autant plus d'attention & de détail, que c'eſt pour le Portugal, le principe du commerce le plus étendu; & qu'il intéreſſe en même tems celui de toute l'Europe.

Le Portugal a deux ſortes d'établiſſemens dans les deux Indes & à la côte d'Afrique. Ceux des Indes-Orientales & de la côte d'Afrique n'ont pour objet que le commerce ſeul: Ceux de l'Amérique ont pour objet la culture & le commerce tout enſemble. Cette dernière ſorte d'établiſſement demande de plus grands ſoins dans l'adminiſtration, & c'eſt auſſi la ſource de richeſſes la plus abondante que les Nations d'Europe puiſſent ſe procurer dans les autres parties du monde.

Nous avons dans l'Hiſtoire du Commerce, l'exemple des Colonies que fondérent Tir, Carthage & Marſeille, qui n'avoient pour objet que le commerce ſeul. Ces Villes ne formerent ces établiſſemens chez les nations étrangéres, que pour y aſſurer un azile à leurs Vaiſſeaux & un Entrepôt à leurs marchandiſes, pour y faciliter le commerce dans l'intérieur du pays, &

& préparer le rétour de leurs Vaiſſeaux; ce qui a été imité par les nations commerçantes de l'Europe dans les Indes-Orientales, & à la côte d'Afrique. Les Comptoirs qu'elles ont établis chez l'Etranger en Europe même, ſous la protection des Traités & de la foy publique, leur tiennent lieu de cette ſorte de Colonie, & rempliſſent la même vuë, qui eſt d'étendre & d'aſſurer leur commerce extérieur. Les François, les Hollandois & les Anglois ont multiplié ces ſortes d'établiſſemens dans tous les pays où ils ont pû porter leur commerce. C'eſt ſurtout dans cette manière d'étendre ſon commerce, que l'Angleterre a montré une grande ſupériorité d'induſtrie & de connoiſſances.

Toutes les Colonies de l'Amérique ont pour prémier & principal objet la culture des productions naturelles, & de préférence, celles dont la conſommation eſt la plus étenduë en Europe. La culture des terres eſt en Amérique, l'unique fondément du commerce, ſi on en excepte la traite avec les Sauvages, qui eſt un article fort borné. Le commerce des Indes-Orientales n'a rien de comparable à celui de l'Amérique. Ce commerce eſt d'autant plus avantageux, que l'Amérique, en fourniſſant des denrées dont l'Europe ne peut aujourd'hui ſe paſſer, fait valoir infiniment l'induſtrie Européenne par la conſommation des fruits d'Europe & de ſes manufactures. Car ce n'eſt qu'avec des marchandiſes qu'on fait le commerce de l'Amérique, pendant qu'on ne fait celui des Indes-Orientales qu'avec de l'argent. L'un eſt un commerce riche, & l'autre, un commerce ruineux, qui abſorbe nôtre numéraire & détruit nôtre induſtrie. Nous payons l'induſtrie des Orientaux, & les Amériquains nous payent la nôtre. Il faut cependant excepter des établiſſemens ruineux des Indes-Orientales, les Iſles à Epicéries qui appartiennent aux Hollandois; & les Iſles de France, de Bourbon & de St. Marie, qui reſſemblent par leur population, leur culture & leur commerce aux Iſles de l'Amérique.

De tous les établiſſemens du Portugal, le Bréſil eſt non ſeulement le plus riche; mais c'eſt auſſi celui qu'il eſt le plus facile d'améliorer, qui mérite le plus de ſoins, & le plus intéreſſant pour le commerce de l'Europe en général, dans le quel le Bréſil, peuplé & cultivé autant qu'il le peut-être, répandroit inmenſément de nouvelles richeſſes.

Les établiſſemens des Portugais dans le Bréſil, ſont voiſins, & pluſieurs entremélés de ceux des Indiens. Ils ne ſont pas entièrement poſſeſſeurs des terres. Leur culture en général n'eſt point paiſible, & leur ſûreté intérieure.

térieure éxige de grandes précautions. Les naturels du pays ſont diviſés en petites nations attachées à la liberté, qu'il eſt dangereux de vouloir ſubjuguer, de mépriſer, ou d'outrager. La vengéance eſt chez eux une paſſion que rien ne peut aſſouvir. On doit les contenir par la crainte, & plus encor par des traités, dont la foy doit être ſcrupuleuſement gardée. La prudence éxige qu'on conſtruiſe des Forts de diſtance en diſtance à méſure que la culture s'avance dans les terres, ſans laiſſer ſoupçonner à ces anciens habitans qu'on veuille attenter à leur liberté. Il eſt peu de nations Indiennes, dont le commerce ne puiſſe tirer des avantages. On peut faire naitre chez elles le goût des commodités de la vie & du travail. Les anciens habitans peuvent former des ſocietés avec les nouveaux, & en prendre inſenſiblement les mœurs, l'eſprit & la Réligion. Il y en a des exemples. On en trouve quelques uns dans la Penſilvanie, dans la Virginie, & un grand nombre dans les Indes Eſpagnoles & dans le Bréſil même.

Les progrès des Colonies du Bréſil dépendent beaucoup du choix que fait le Miniſtère, des Officiers à qui il en confie l'adminiſtration. Il n'ignore pas que la conduite de ces colonies éxige beaucoup de capacité, de génie, de juſtice, de modération, & de courage; qu'il faut animer la culture, le commerce, encourager les habitans, les protéger, les porter à la culture la plus avantageuſe à la métropole, s'aſſurer des naturels du Pays, & ne laiſſer aucune porte ouverte au commerce d'interlope.

La Population & la Culture doivent être le principal objet de l'adminiſtration des colonies. La douceur du Gouvernement contribuë beaucoup à étendre l'une & l'autre. Les avances d'Eſclaves, les diſtinctions & d'autres encouragemens, les animent. C'eſt ſurtout à la culture des ſucres, de l'Indigo, duCaffé, du Coton & du Tabac, qu'on doit porter toute l'induſtrie des habitans. Les progrès de cette culture qui enrichiſſent les colonies, étendent la Population, non ſeulement des colonies, mais auſſi celle de la Métropole, augmentent ſa marine, & ſon induſtrie, en y fourniſſant un fond inmenſe de réexportation. Le commerce donne par la concurrence des négocians, une activité reſpective à la Colonie & à la Métropole, qui ne ceſſe d'y multiplier les habitans & les richeſſes.

Le Gouvernement augmenteroit encore les progrès de la culture des colonies, en aſſurant en Europe la conſommation de leurs productions, & la conſommation s'étendroit infiniment, ſi on ſoutenoit les prix des denrées des nations en concurrence. Le Gouvernement a des moyens infaillibles pour

pour y réuſſir : il doit accorder des exemptions, ou des diminutions des droits à l'importation & à la réexportation, & diminuer le plus qu'il eſt poſſible le prix du fret. Le bon marché des Eſclaves eſt un des moiens qui contribue le plus à étendre la culture ; & la nation Portugaiſe eſt l'une des nations de l'Europe qui a le plus de facilité d'en pourvoir ſes colonies à bas prix. Le Portugal a beaucoup d'Eſclaves Indiens : mais il faut diſtinguer les Eſclaves tirés de la côte d'Afrique, des Indiens. Il ſeroit bien plus avantageux au Portugal de faire des Indiens, des Cultivateurs, des Habitans ſoumis ; de les naturaliſer pour ainſi dire, autant qu'il eſt poſſible, que d'en faire des Eſclaves. C'eſt-là un des articles qui concernent les colonies du continent de l'Amérique, des plus importans pour l'intérêt du commerce de l'Europe. Il éxige un peu de détail.

Le Bréſil s'étend entre les deux Rivières des Amazones & de la Plata, ce qui comprend environ 12. cent lieuës de côtes. Les habitations des Portugais ne s'étendent guères au delà de quatrevint lieuës dans les terres, & un peu plus loin ſur les bords de l'Amazone. Preſque tous les Indiens qui habitent cet eſpace, ſont ſoumis aux Portugais, & beaucoup ſont même réduits à l'éſclavage. La bonté du climat, la fertilité du terrein, les mœurs, les uſages des anciens habitans, ne préſentent aucunes limites à l'étendue qu'on voudroit donner à la culture, aux nouvelles découvertes, aux acquiſitions nouvelles, à la Domination & au commerce du Portugal.

Les établiſſemens Portugais ſont diviſés en quatorze *Capitainies* ou Provinces, qui ſont *Para*, *Maranon*, *Ciara*, *Riogrando*, *Paraïba*, *Tamaraca*, *Fernambuc*, *Sereginé*, *Bahia*, *Ilheos*, *Spiritu Santo*, *Porto Seguro*, *Rio-Janeiro*, & *Saint Vincent*. L'affectation qu'ont eû les Portugais, à l'éxemple des Eſpagnols, de ne publier aucun détail ſur leurs établiſſemens en Amérique, qui porte un caractère d'authorité, fait que nous n'avons guères de connoiſſances exactes du Bréſil au delà de ſes côtes & de l'embouchure de ſes principales Rivières. On eſt réduit à des témoignages particuliers, étrangers ou nationnaux, qu'on ne trouve pas toujours d'accord. Les Portugais, ainſi que les Eſpagnols, ont regardé leur ſilence affecté ſur le détail de leurs colonies, comme un des moiens d'en écarter le commerce des étrangers ; ce qui eſt pardonnable ſurtout aux Portugais, qui avoient à ſe garantir de l'éxercice d'un droit que les Anglois & les Hollandois s'étoient fait céder par les traités de 1661. Mais ils ont emploié des moiens plus efficaces contre l'éxercice de ce droit, qui tendoit à les dépouiller entièrement de leur commerce dans les Indes-Occidentales & à la côte d'Afrique.

Les traités de 1661. accordent aux Anglois & aux Hollandois, la faculté de naviger dans toutes les possessions Portugaises d'Europe, d'Afrique & d'Amerique, à la charge de payer les droits de douanne. „ Mais cette liberté, dit l'Historien des Provinces-Unies (*a*), n'est qu'une faveur apparente, qui n'a quelque réalité que dans le Portugal même. Le commerce que les Hollandois y pouroient faire, dépend si fort des Gouverneurs & des autres Officiers des Ports Maritimes, qu'on en reçoit des insultes qui en ont éloigné toutes les autres nations. S'en plaindre à la cour, c'est se jetter dans de si grands fraix & de si ennuieuses longueurs, que personne n'aime à s'y exposer ". Cette exclusion que le Portugal s'est assurée par une conduite aussi sage que juste, contre l'éxercice d'un droit qui ne coutoit rien aux Anglois, & pour lequel les Hollandois n'avoient cédé qu'une partie des établissements qu'ils avoient pris sur les Portugais, aux Indes, à la côte d'Afrique & à l'Amérique, n'a lieu qu'à l'égard du Brésil. Toutes les nations traitent avec les Portugais à la côte d'Afrique, ce qui rend peut-être aujourd'hui les établissemens Portugais à cette côte, plus onéreux qu'utiles à l'Etat, si on laisse subsister cet abus.

Le Brésil s'étend depuis Para, qui est sur les bords de l'Amazone, & presque sous l'Equateur, jusqu'à la rivière de la Plata, qui separe les Portugais des Espagnols à son embouchure du côte du midi, comme l'Amazone les sépare vers le Nord.

Il suffit de jetter les yeux sur l'étendue & la fertilité de ces différentes Provinces, pour être convaincu qu'elles ne sont pas portées au quart de leur valeur, qu'elles pouroient être plus peuplées & produire infiniment plus de denrées, surtout de Sucre & d'Indigo, les plus précieuses de l'Amérique par la grande consommation qui s'en fait en Europe. Il seroit facile au Portugal, d'y introduire le double & le triple de noirs, & d'augmenter ainsi les productions à proportion. Les Indiens même qui sont soumis à sa domination, pouroient être engagés à se livrer à l'Agriculture par des encouragemens & par de bons-traitements. Ils augmenteroient encore les fonds du commerce. Les Portugais ont déjà fait à cet égard des progrès assés considérables, & ces progrès sont une preuve bien frappante, qu'ils peuvent étendre leurs établissemens dans les terres, aussi loin qu'ils le voudront; soumettre par la voye de la persuasion, comme par celle de la négociation, un grand nombre de nations Indiennes; faire avec d'autres des Alliances solides; porter chez elles des branches de commerce, & multiplier

(*a*) Mr le Clerc.

tiplier les consommations des marchandises d'Europe, surtout le long des Rivières. Celle des Amazones offre des richesses immenses, & les nations qui habitent ses bords, laissent voir de grandes facilités à la traite & à des établissemens.

Si on en croit le Père d'Acuna, Voyageur d'une grande réputation, qui a parçouru la rivière des Amazones, cette Rivière est le plus grand & le plus célébre Fleuve du monde. „ Il traverse, dit ce Voiageur, des „ Roïaumes de la plus grande étendue, & les enrichit, plus que le gange, „ plus que l'Euphrate & le Nil. Il nourrit infiniment plus de peuples & „ réçoit beaucoup plus de Rivières. Si les bords du Gange sont couverts „ d'un sable doré, ceux de l'Amazone sont chargés d'un sable d'or pur; & „ ses eaux, creusant ses rives de jour en jour, découvrent par degrés des „ mines d'or & d'argent que la terre qu'elles baignent, cache dans son sein. „ Les Pays qu'elle traverse sont un Paradis terrestre; & si leurs Habitans „ aidoient un peu la nature, tous les bords d'un si grand Fleuve seroient „ de vastes Jardins remplis sans cesse de fleurs & de fruits. Les débordemens de ses eaux fertilisent toutes les terres qu'elles humectent. D'ailleurs toutes les richesses de la nature se trouvent dans les Régions „ Voisines. Les arbres sont toujours chargés de fruits; les champs sont „ couverts de moissons, & le sein de la terre est rempli de pierres précieuses & des plus riches métaux. Enfin parmi tant de peuples qui habitent „ les bords de l'Amazone, on ne voit que des hommes bienfaits, adroits & „ pleins de génie, pour les choses du moins qui leur sont utiles ".

Le Père d'Acuna (*a*), donne à la longueur de ce Fleuve mille trois cent cinquante six lieuës, mésurées avec exactitude, & près de quatre mille lieuës de circuit aux Pays qui le bordent. Le Pays est si peuplé & les habitations sont si proches l'une de l'autre, qu'en sortant d'une habitation, on découvre les habitations voisines. Quoique ces nations soient toujours en guerre, elles ne tiennent point contre les Européens.

Ce que le même Auteur raçonte de ces Indiens, montre assés qu'ils n'ont pas un éloignement invincible pour le commerce, & qu'ils sont moins Barbares qu'on ne le croit. Un de ces Barbares, dit-il, qui ne l'étoit pas trop dans la conversation, voulut parler aux Portugais après leur avoir fourni des vivres, & marquant beaucoup d'admiration pour le bonheur qu'ils avoient eu de surmonter les difficultés de la grande Rivière, il leur demanda

(*a*) Voyages faits en 1739. & 1640.

demanda en grace, & par réconnoiſſance pour le bon traitement qu'il leur avoit fait, de lui laiſſer un de leurs Dieux qui fut capable de le ſervir avec autant de puiſſance & de bonté dans toutes ſes entrepriſes. Un Cacique étant vénu preſque ſeul au devant des Portugais, l'Auteur lui demanda pourquoi ſes Campagnons avoient pris la fuite, pendant qu'il étoit vénu librement. Le Cacique répondit, ,, que des hommes qui avoient été ca-,, pables de rémonter la Rivière, malgré tant d'ennemis, & ſans eſſuier ,, aucune perte, devoient en être un jour les Seigneurs; qu'ils reviendroient ,, pour la ſoumettre, la peupleroient de nouveaux habitans; qu'il ne vouloit ,, pas toujours vivre en crainte & trembler dans ſa maiſon, qu'il aimoit ,, mieux ſe ſoumettre de bonne heure, & reçevoir pour ſes Maîtres & ,, ſes amis, ceux que les autres ſeroient un jour contraints de réconnoitre ,, & de ſervir par force ".

Le Père d'Acuna obſerva une nation qu'il nomme les Aguas ou Omaguas, qui occupent plus de deux cent lieuës de Pays ſur les bords de l'Amaſone, ſi nombreuſe que les villages ne ſont pas à une lieuë les uns des autres. Cette nation eſt plus raiſonnable & mieux policée que les autres; avantage, dit-il, dont elle eſt rédevable aux Indiens de Quixos, qui, laſſés des mauvais traitemens qu'ils reçevoient des Eſpagnols, montérent ſur leurs canots & ſe laiſſérent conduire au fil de l'eau juſqu'aux Iſles des Aguas, ou ils s'arrétérent, comptant de trouver le répos au milieu d'une nation puiſſante. Ils y introduiſirent une partie des uſages qu'ils avoient obſervés dans les établiſſemens Eſpagnols, ſurtout celui de faire des étoffes de coton, dont ils recueuillent un prodigieuſe quantité, & de ſe vétir avec bienſéance. Leurs toiles ſont claires, ajoute le Voyageur, & tiſſues avec beaucoup d'art, de fils de différentes couleurs. Ils en ſont aſſés pour en faire un continuel commerce avec leurs voiſins. Leur reſpect pour leurs Caciques va juſqu'à la plus aveugle ſoumiſſion. Mr. *de Lacondamine* obſerve que de tous les Indiens qui habitent les bords de l'Amazone, ils ſont les ſeuls qui ont l'uſage des vêtemens, & que les incurſions de quelques Brigands du Para, qui venoient les enlever pour les faire Eſclaves, les ont diſperſés dans les bois & dans les miſſions Eſpagnoles & Portugaiſes. Ces traits de lumières, de ſentimens & d'induſtrie ne promettent ils pas une grande facilité pour étendre également la Domination du Portugal & ſon commerce dans ce terrein inmenſe ſur les bords de l'Amazone & de toutes les Rivières que l'Amazone reçoit ?

Le Père d'Acuna réproche aux Portugais, quoique ſes compatriotes, d'avoir publié malignement que les Aguas réfuſoient de vendre leurs Eſclaves, parce

parce qu'ils les engraiſſoient pour les manger. „ C'eſt, dit-il, une Calomnie „ qu'ils ont inventée pour colorer leurs propres cruautés contre cette Na- „ tion. " Ce Voyageur convient quil y a dans ces Régions quelques Nations qui mangent leurs priſonniers, mais elles ſont en petit nombre: & il impute aux Portugais de s'être ſervis du pretexte de cette barbarie pour en commettre eux mêmes une plus grande en reduiſant à l'esclavage, des Peuples nés libres & indépendans. De pareils traitemens firent déſerter, après la conquête du Bréſil, les Topinanboux habitans de la Province de Fernambouc, & ont fait aux Portugais, des Ennemis implacables de pluſieurs Nations dont la vengeance eſt inſatiable, & qui transmettent à leurs descendans la mémoire des injures & la paſſion de les venger. Le Pere d'Acuna a été lui même témoin des artifices emploiés par les Portugais pour ſurprendre les Indiens & en faire des Esclaves. C'eſt, dit-il, ce qu'on appelle les Conquêtes du Bréſil..

Ce que raconte Mr. *de Lacondamine*, de St. Paul, la première des Miſſions Portugaiſes ſur les bords de l'Amaſone, près des Iſles autrefois habitées par les Omaguas, prouve combien il ſeroit aiſé d'introduire le gout du luxe parmi les Indiens, & les avantages infinis qu'on pouroit en tirer pour le Commerce. *Mr. de Lacondamine* trouva au milieu de ces déſerts, des chapelles, des Presbytères de Maçonnerie, de Terre & de Brique, & des murailles proprement blanchies. Il fut ſurpris de voir des chemiſes de toile de Bretagne à toutes les femmes Indiennes, des Coffres avec des ſerrures & des clefs de fer dans leur ménage, & d'y trouver des aiguilles, de petits miroirs, des couteaux, des ciſeaux, des peignes, & divers autres petits meubles d'Europe, que les Indiens ſe procurent tous les ans au Para dans les voyages qu'ils y ſont pour y porter du Cacao, qu'ils recueuillent ſans culture ſur le bord du Fleuve. Ce Célébre Académicien trouva parmi les Indiens quelques connoiſſances de l'Aſtronomie. Ces Peuples, dit-il, connoiſſent pluſieurs Etoiles fixes, & donnent des noms d'Animaux à pluſieurs Conſtellations.

Au lieu de profiter des diſpoſitions des Indiens au Commerce, les Portugais, au rapport du même Voyageur, entretiennent un détachement de la Garniſon du Para campé continuellement ſur les bords du Rio-négro, l'une des grandes Riviéres qui ſe jettent dans l'Amazone, pour favoriſer le Commerce de Esclaves; & chaque année ce Camp volant, qu'on nomme *la Troupe de rachat*, pénétre plus avant dans les Terres. Les fraix de l'entretien d'un tel Camp ſeroient ſans doute plus utiles au Commerce, s'ils étoient emploiés à l'entretien d'un Fort, qui n'auroit d'autre objet que de le protéger;

& de favoriser la traite de l'or & des Marchandises, & non celle des Esclaves, qui devroit étre défendue.

La ville du Para est située sur une grande mer, formée par le concours de plusieurs grandes Riviéres qui viennent se joindre à l'Amazone, que les Portugais nomment en cét endroit, *le grand Para*, c'est à dire, *la grande Riviére*, dans la langue du Brésil. *Mr. de Lacondamine* qui a passé plusieurs mois dans cette Ville, nous a donné une grande idée de la richesse & de l'étendue de son Commerce. „ Nous crûmes, dit-il, en arrivant au Para, à la sortie des „ Bois de l'Amazone, nous voir transportés en Europe. Nous trouvâmes „ une grande Ville, des rues bien alignées, des maisons riantes, la plus part „ rebâties depuis trente ans en pierre & en moilon, des Eglises magnifiques. „ Le Commerce direct des habitans avec Lisbonne, d'où il leur vient tous „ les ans une flotte marchande, leur donne la facilité de se pourvoir de tou„ tes sortes de commodités. Ils reçoivent les marchandises de l'Europe en „ échange pour les denrées du Pays, qui sont, outre quelque Or en poudre „ qu'on y apporte de l'intérieur des Terres, du côté du Brésil, de l'écorce „ du Bois de Crabe ou de Clou, la Salse pareille, la Vanille, le Sucre, le „ Caffé, & surtout le Cacao. Les Indiens qui vivent depuis longtemps avec „ les Portugais, y portent des habits. "

Le Para est le siége d'un Evéché; jusqu'au voyage de Mr. *de Lacondamine* en 1743, le Cacao y tenoit lieu de monoye. L'éloge qu'il fait du Gouverneur & de Don Laurenço Alvaras Roxo de Potflis, grand Chantre de l'Eglise Cathédrale, aujourd'hui Correspondant de l'Accadémie des sciences, prouve bien que les Portugais cultivent dans le Brésil, les sciences & les Arts, qu'ils sont aussi sociables, aussi instruits, & aussi capables, qu'aucune autre nation Européenne, de rendre par une bonne Administration cette Colonie florissante, & d'y étendre prodigieusement le Commerce.

L'isle de Maragnan, ou les François formérent autrefois un établissement, est si fertile, qu'elle produit en trois mois, sans secours & sans repos, abondamment du Mays & toutes sortes de fruits & de légumes. Les marchandises qu'elle fournit, sont du bois de teinture, du Safran, du Chanvre, du Rocou, quelques espèces de Laque, du Baume qu'on compare à celui de la Meque, d'éxcellent Tabac & du Poivre. Elle produiroit aussi beaucoup de Sucre, s'il y étoit cultivé. On y trouve abondament tout ce qui est necessaire à la Construction des Maisons, de tres bonnes eaux, & le climat y est extrémement sain. Les François trouvérent cette Isle habitée par dix ou douze

douze mille Indiens paiſibles avec les quels ils s'alliérent, & qui ſerviroient peut être encor aujourd'hui aux Portugais, pour former de cette Iſle, l'une de leurs plus riches Colonies.

Dans le temps qu'Oliveira écrivoit, la Capitainie de Ciara n'avoit que peu d'habitans Portugais. Il n'y compte qu'un Fort & une douzaine de maiſons, & peu de moulins à ſucre. Cette Colonie, quoique tres fertile, ne fourniſſoit pas à la Navigation la charge de plus de deux ou trois petits vaiſſeaux.

Les François avoient entrepris de s'établir à Rio-grande, après avoir abandonné Rio-Janeiro, & s'y étoient fortifiés par une Alliance avec les Indiens du Pays. Il fallut combattre ces Indiens pour chaſſer les François; & la Colonie Portugaiſe n'ayant que fort peu d'habitans Européens & point d'Indiens, eſt reſtée tres foible. Il ne manque à cette Capitainie que des Cultivateurs pour être bientôt une Colonie très riche, ſurtout en Sucre, Coton, Indigo & Cacao.

Les François ont auſſi habité les premiers la Capitainie de Paraïba. Les Portugais, après les en avoir chaſſés en 1584, y bâtirent une ville & quelques Bourgs, dont les habitans ſe ſont adonnés à la culture du Sucre. On prétend qu'ils en recueillent tous les ans cent cinquante mille Arobes.

L'Isle de Tamaraca & le continent qui porte ſon nom, ont beaucoup de moulins à ſucre. Fernambuc eſt riche en beſtiaux, en bois de teinture, & en moulins à ſucre; on y en compte plus de cent. Les Portugais ont tiré de cette Province & de Tamaraca, jusqu'à quarante mille caiſſes de ſucre; & la culture pourroit y étre étendue ſans limites. Le Bréſil n'a point de Province plus riche & plus peuplée, que celle de la *Bahia de todos ſantos*. La ville de Sanſalvador, capitale de cette Capitainie, l'éſt auſſi de tout le Bréſil; c'éſt l'habitation du Gouverneur Général. On ne compte pas plus de deux cents habitans Portugais dans la Province d'Ilheos, qui ſont adonnés à la culture du ſucre. Les Portugais de Porto ſeguro cultivent des vivres de toute eſpéce, & leur Commerce conſiſte à les porter par mer aux autres Provinces du Bréſil.

Quoiqu'on vante la Province de *Spiritu ſanto*, comme la plus fertile partie du Bréſil, on n'y compte qu'environ deux cent familles de Portugais. Les Indiens de cette Province ont été longtemps ennemis mortels des Portugais, qui

qui se sont enfin alliés avec eux. La Colonie de *Rio-Janeiro*, n'est pas ancienne, & n'a pas fait de grands progrés. Les Brasiliens du Pays sont un mêlange de diférentes Nations qui ont reçu le joug des Portugais, & qui leur sont aveuglément soumis; ce qui devroit donner de grandes facilités, pour étendre la culture, & porter des Etablissemens dans l'intérieur des terres.

Correal prétend qu'il n'y a point de port dans toutes les Indes occidentales, qui puisse étre mieux fortifié, ni qui soit plus propre à contenir de gros vaisseaux, que le Port de Santos, qui est la capitale de la Capitainie de St. Vincent. Correal fut emploié avec distinction à la Baye de tous les saints & à St. Vincent depuis 1684, jusqu'en 1690. La Colonie de Santos étoit alors composée de trois ou quatre cent Portugais Métifs, mariés la plûpart à des Indiennes converties. Les Portugais y ont un grand nombre d'Esclaves & d'Indiens tributaires, qu'ils obligent de leur fournir une certaine quantité d'argent des mines qui sont entre Santos & St. Paul.

Les Portugais ont peu d'établissemens dans l'intérieur du Brésil; la ville de St. Paul est celui qu'ils regardent comme le plus important, parceque c'est à St. Paul que sont les principales mines connues du Brésil. Cette ville est à plus de douze lieuës de Santos dans les terres, enfermée de tous cotés par des montagnes inaccessibles, & par la grande forét de Pernacabiaba. C'est, dit Correal, une espéce de République, composée dans son origine d'un mélange d'habitans sans foy & sans loi, que la nécessité de se conserver a forcés de prendre une forme de Gouvernement. Il s'y trouve des fugitifs de tous les Ordres & de toutes les Nations, des Soldats, des Artisans, des Portugais, des Espagnols, des Créoles, des Métifs, *des Caribocts*, qui sont des Indiens nés d'un Brasilien & d'une Negresse, & des Mulâtres. Les *Paulistes*, c'est le nom qu'on leur donne depuis longtemps, se regardent comme un peuple libre. Ils payent cependant tous les ans au Portugal le quint de tout l'or qu'ils tirent de leurs mines. On prétend que c'est la tyrannie des Gouverneurs qui a donné naissance à cette espéce de République, si jalouse de sa liberté, qu'elle ferme l'entrée de ses terres aux Etrangers, amoins qu'ils ne s'y présentent dans le dessein de s'y établir.

Les *Paulistes* se sont rendus célébres dans le Brésil, par la dévastation des pays voisins, & par toute sorte de brigandages qu'ils ont souvent portés à plus de 500 lieuës dans l'intérieur des terres pour faire des Esclaves. On respire à St. Paul un air pur, sous un ciel toujours serein. Toutes les terres sont fer-

fertiles & produisent de très bon froment. Les Cannes de sucre y croissent en abondance & les pâturages y sont très bons. Mais cette colonie où l'on ne peut arriver que par des défilés gardés avec soin par des gens bien armés, ne sauroit être réduite par la force à une entière soumission. Il est heureux pour le Portugal, qu'une telle colonie n'ait point de navigation. La richesse de ses mines la porte naturellement au Luxe, & le Portugal s'assure cette richesse par le commerce. Tous les soins du Gouvernement doivent tendre à introduire chez les *Paulistes*, le goût de toutes les commodités de la vie & du plus grand luxe; à leur fournir la quantité de négres qu'exige l'exploitation de leurs mines; à leur interdire la traite des Esclaves Indiens; & à leur rendre impraticable tout établissement hors de leurs limites.

C'EST delà que sortirent autrefois les Mamelus du Brésil, qui portérent leurs ravages jusques dans le Paraguai; qui obligérent les missionnaires de cette contrée à démander à la cour d'Espagne la permission d'armer les Indiens de leurs *réductions*, pour les mettre en état d'arréter les incursions de ces Brigands. C'est depuis cette époque qu'il s'est formé parmi les Indiens du Paraguai une milice, qui fait, dit le Père Charlevoix, la principale ressource du souverain dans cette partie de l'Amérique méridionale. On en a vu particuliérement des exemples dans les différents de l'Espagne avec le Portugal pour la fameuse colonie du St. Sacrement. Ce qui prouve bien qu'un bon Gouvernement peut réduire les Indiens du Brésil au dégré de soumission le plus heureux pour la culture des terres, & pour le commerce.

EN Général les Indiens de l'Amérique Méridionale sont moins Barbares qu'on ne le croit communément. Divisés en un nombre infini de nations différentes, toujours en Guerre, il est bien naturel que la méfiance soit la première impression que leur fait la vuë d'un Etranger, & cette méfiance devient quelquefois plus forte encore par la difficulté de s'entendre, qui, seule, a souvant donné lieu à des hostilités entre les sauvages & les Européens. l'Histoire est remplie de carnages commis faute de s'entendre, par les Nations les plus éclairées, & qui se prétendent les plus raisonnables. On juge mal du caractère des sauvages par des traits de cette Nature. S'ils pouvoient plaider leur cause eux mêmes contre les Européens, quels éxemples de surprise, de tromperie, de mauvaise foy, d'opression, de véxation, ne rapporteroient-ils pas; pendant qu'on ne pourroit peut-être leur opposer, du moins au plus grand nombre, que les précautions prématurées d'une défense légitime, ou les excés de la passion de se vanger? Nous voions mille

preuves dans toutes les rélations des Indes Occidentales, qu'il feroit bien plus facile de convaincre d'erreur les naturels du Pays, que d'injuftice & d'inhumanité; & que la férocité de quelques uns d'entr'eux eft l'ouvrage de l'imprudence ou de l'avidité des Européens. Aucune Nation Européenne n'eft plus fidéle à fes promeffes, ne garde plus inviolablement la foy d'un Traité, & n'obferve plus religieufement les droits de l'hofpitalité. Il faut entendre le Voyageur le moins fufpect que nous aions, Mr. de la Condamine, dans le recit qu'il fait de fon féjour à Chuchunga, Hameau de plufieurs familles Indiennes gouverné par un Cacique fur les bords de l'Amazone. „ Je n'a-„ vois, dit-il, ni voleurs, ni curieux à craindre. J'étois au milieu des fau-„ vages, je me délaffois parmi eux d'avoir vécu avec des hommes; & fi „ j'ofe le dire, je n'en regrettois pas le commerce. Après plufieurs années „ paffées dans une agitation continuelle, je jouiffois pour la premiere fois „ d'une douce tranquilité. Le filence qui regnoit dans cette folitude me la „ rendoit plus aimable; il me fembloit que j'y refpirois plus librement. . . „ Dans les intervales de mon travail, je partageois les plaifirs innocens de „ mes Indiens, je me baignois avec eux, j'admirois leur induftrie à la Chaffe „ & à la Pêche. Ils m'offroient l'élite de leurs Poiffon & de leur Gibier. „ Tous étoient à mes ordres; le Cacique qui les commandoit, étoit le plus „ empreffé à me fervir".

On trouve encore dans les mêmes Rélations, des traits frappans de lumière, d'intelligence, de générofité parmi ces Nations, que les Européens ont fouvent raifon de craindre, & qu'ils n'auroient jamais dù méprifer. Léri rapporte qu'ayant été reçu avec quelques François dans un village d'Indiens, on leur fit fervir à fouper; que les Indiens pour leur faire honneur fe tinrent de bout en filence autour d'eux pendant tout le fouper, & qu'un vieillard ayant obfervé qu'ils avoient fait la priére au commencement & à la fin du repas, leur dit d'un ton fort modefte. „ Que fignifie cet ufage que „ je vous ai vû, d'ôter vos chapeaux fans ouvrir la bouche tandis qu'un de „ vous a parlé feul? A qui s'adreffoit-il? Etoit ce à vous mêmes qui étes „ préfens, ou à quelqu'un dont vous regrettez l'abfence"? Trouveroit-on un Européen qui n'auroit reçu qu'une éducation fauvage, capable de faire une queftion plus raifonnable?

Indépendemment des foins du ménage, les femmes s'occupent encore à filer du Coton pour en faire des hamacs & des cordes. Elles font auffi les vaiffeaux de terre qui fervent pour les liqueurs & les alimens: Elles ont le fecret d'un vernis blanc, qui durcit en féchant, fur le quel elles font diverfes figu-

figures avec un pinceau & des couleurs grisâtres, & comme elles n'ont point l'art de la peinture, & suivent leur imagination, il en résulte une variété qui n'est pont sans agrément.

L'Histoire du Paraguai parle de plusieurs nations pacifiques, qui n'attaquent jamais, mais qui se réunissent pour leur défense commune, lorsqu'elles sont attaquées. Si l'on en excepte un très petit nombre de Nations d'une extrême férocité, qui peut-être ne seroient pas invincibles, si on ne les avoit jamais offensées, ou si l'on s'attachoit à leur inspirer de la confiance, les Brasiliens reçoivent humainement les Etrangers. On trouve même dans la douceur de leurs mœurs une ressemblance d'une nation à l'autre, qui semble partir d'un fond de caractére social qui leur est commun. La férocité des Brasiliens contre leurs Ennemis n'empéche point qu'ils ne vivent fort paisiblement entr'eux. La loi du Talion paroit être leur loi fondamentale. Elle est toujours observée dans la dernière rigueur. On peut même regarder cette loi, comme le principe des Guerres continuelles entre diférentes Nations qui n'ont jamais d'autre motif que la vengeance. Léri assure; „ qu'il „ dormoit parmi les sauvages d'un profond sommeil, qu'il n'avoit aucune „ inquiétude sur leur droiture & leur bonté, que s'ils détestent leurs Enne- „ mis, ils portent une extrême affection à leurs Amis & Alliés; & que pour „ les garantir du moindre déplaisir, ils se feroient hâcher en pièces".

Des couteaux, des Ciseaux, des Pincettes, des Peignes, des Miroirs, des Bracelets, des Boutons de verre, des Hameçons, &c. sont d'un prix infini pour ces Indiens „ Je dois faire entendre, dit Leri, combien ils font „ cas de ces bagatelles. Dans une autre habitation mon Moussaçat (a) m'a- „ yant prié de lui montrer tout ce que j'avois dans mon *Carameno*, c'est-à- „ dire dans mon sac de cuir, émerveillé de ce qu'il voyoit, appella aussi-tot „ les autres sauvages & leur dit : *Je vous prie, mes Amis, considérez un peu quel* „ *personnage j'ai dans ma maison; car puisqu'il a tant de richesses, ne faut-il pas* „ *qu'il soit bien grand Seigneur?* Cependant tout ce qui lui sembloit si pré- „ cieux, étoit en tout cinq ou six Couteaux, des Peignes, des Miroirs & „ autres bagatelles, qui n'auroient pas valu deux testons dans Paris". On doit juger parlà combien il seroit facile de faire naitre chez ces Nations le gout du luxe & du superflû, de les porter parconséquent au travail pour se les procurer, & d'étendre ainsi les consommations des marchandises d'Europe, surtout de la Quincaillerie.

On

(a) Le chef de famille chez qui il étoit logé.

On ne doit point ſe diſſimuler que les Miſſionnaires ont rendu au commerce & aux ſciences humaines autant de ſervices qu'à la Religion, & qu'ils ont perfectionné les découvertes dans le Bréſil. Il n'eſt pas douteux qu'ils étendroient infiniment la Religion, & par conſéquent le commerce dans l'intérieur même du continent qui n'eſt pas encore connu, ſi leur zèle & leurs travaux Apoſtoliques étoient ſoutenus par des Négociations, par des Traités & des Alliances de la part des Portugais, avec les diférentes nations qui l'habitent.

La néceſſité d'améliorer la culture, ſurtout celle des Sucres, de l'Indigo, du Cacao, & du Caffé, éxige une nombreuſe Population. Les Anglois ont reçu & même attiré des Etrangers de toutes nations & de toutes Religions dans leurs Colonies de l'Amérique ſeptentrionale; & ils reconnoiſſent qu'ils doivent en partie à ces Etrangers, l'état floriſſant de la plus part de leurs Colonies. Si les loix du Portugal ne permettent point au Gouvernement de ſuivre en cela l'exemple de l'Angleterre, ſi ſa conſtitution l'empêche d'emploier le ſecours des nations étrangères; il trouve de quoi y ſuppléer parmi les Indiens, dont pluſieurs nations lui ſont déjà ſoumiſes & même liées par des mariages avec les Portugais. La bonne adminiſtration pourroit facilement avec le ſecours des Indiens, multiplier les habitations & les cultivateurs.

La plûpart des Ports du Bréſil ne peuvent recevoir que de petits vaiſſeaux, & cela même eſt un avantage pour la Marine. La neceſſité d'emploier de petits bâtimens en augmente le nombre, multiplie les Mâtelots & donne de l'accroiſſement à la Marine. Les petits vaiſſeaux ſont d'ailleurs plus avantageux pour les Armateurs: Ils font moins de fraix de demeurage; leur vente eſt plus prompte, & la charge de leur retour bien plutôt formée. Ils ſont moins expoſés à manquer de fret, & navigent avec moins de fraix par la moindre quantité de vivres & d'équipages. C'eſt par ces raiſons que les François préférent pour la Navigation à leurs Colonies, les vaiſſeaux de 150 à 200 ou 300 tonneaux au plus, aux vaiſſeaux d'un plus grand port. Il ſeroit peut-être de l'avantage du commerce, que le Portugal laiſſa aux Négocians, la liberté de faire partir leurs vaiſſeaux pour le Bréſil, & de les faire revenir à leur gré. Les voyages étant plus courts, le fret ſeroit bientot à plus bas prix; & le bas prix du fret eſt un des plus grands avantages & des plus grands encouragemens, qu'on puiſſe procurer au Commerce. Cette liberté feroit augmenter le nombre des vaiſſeaux, multiplieroit les voyages; l'arrivée plus fréquente des vaiſſeaux aux Colonies du Bréſil y exciteroit la Cul-

Culture, y donneroit plus d'activité au Commerce: La Marine recevroit infailliblement de nouvelles forces. Il naitroit encore de la liberté de cette Navigation un avantage bien intéressant: la correspondance entre la Métropole & les Colonies feroit plus fréquente, & en répandant plus de lumières sur le commerce, elle donneroit au Gouvernement beaucoup plus de facilité, pour diriger utilement ses ordres & sa protection.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans un plus grand détail sur les ressources des Colonies du Brésil, pour voir que le Portugal pourroit en tirer des richesses immenses; qu'il pourroit y étendre presque sans bornes la Culture des denrées les plus nécessaires à l'Europe, y multiplier infiniment les Consommateurs, & y faire un commerce d'œconomie plus riche qu'aucune des branches du commerce que l'Europe fait avec l'Amérique. Le Brésil suffiroit seul pour assurer la prospérité d'une nation dont le Gouvernement protége le Commerce.

l'Isle de Madère, qu'on peut régarder comme la première des découvertes des Portugais, mériteroit bien d'être l'un des premiers objets de leur attention sur le commerce. Le Prince Henri, Protecteur des premières découvertes de cette nation, y fit planter des cannes de sucre qui y réussirent merveilleusement. On prétend que dans un petit nombre d'années la cinquième partie du révenu que ce Prince s'étoit réservée pour son ordre militaire, montoit à plus de 60000. arobes, dont chaqu'une fait environ 500. Livres de France, quoique l'espace cultivé n'eut guerres plus de neuf mille. Il y a sans doute de l'exagération dans ce calcul. Mais il n'est pas douteux que cette Isle heureusement située, est extrémement fertile.

On évalue aujourd'hui à 30000. pipes, la récolte des vins de Madère, qui est présqu'entièrement enlevée par les Anglois pour l'approvisionnement de leurs Colonies d'Amérique. Aucun endroit ne produit en si grande abondance, la Gomme nommée *sang de Dragon.* L'Isle produit d'ailleurs une prodigieuse abondance de fruits excellens, & fournit tous les ans la charge de deux ou trois petits vaisseaux, de Fruits confits. Ce commerce s'y fait par des échanges. On y porte du Bœuf, du Harang, du Fromage, du Bœure, du Sel, & de l'Huile; des Chapeaux, des Peruques, des Chemises, des Bas, toutes sortes de grosses étoffes & de draps fins, surtout des draps noirs. On y porte aussi de la vaisselle d'Etain, des Chaises, des Ecritoires, du Papier, des Livres de compte & de la Clinquaillerie. Les Habitans donnent en échange du Vin, du Sucre, du Miel, de la Cire, des Oran-

ges, des Citrons, des Limons, des Grenades, & des Cuirs. Les Anglois entretiennent des Comptoirs dans cette Isle, d'où l'on doit conclure, qu'ils sont les Maîtres de son commerce. Il ne faut pas douter qu'un Ministère éclairé ne pût tirer des mains des Etrangers cette branche de commerce, qui est riche & infiniment susceptible d'augmentation; & ne la rendit exclusive à sa nation.

Les Isles du Cap verd offrent encore au commerce des Portugais, de grands avantages qu'ils ont trop négligés. si on en croit les Voyageurs, les Isles de *Sanjago*, *Fuego*, *Mayo*, *Bonavista*, *Sal* & *Brava*, fournissoient autrefois des Esclaves, du Sucre, du Riz, du Coton en laine, de l'Ambregris, de la Civette, des dents d'Eléphans, du Salpêtre, des Pierres ponces, des Eponges, & de l'Or que les habitans tiroient eux mêmes du continent d'Afrique, & les habitans de ces Isles étoient vêtus comme les Européens. *Bonavista* produit beaucoup de Coton & d'Indigo, & seroit riche en ces deux sortes de productions, si elle étoit cultivée. Le Sel est la plus grande richesse de l'Isle de Mai. Roberts, Capitaine Anglois, qui parcourut en 1722., toutes les Isles du Cap-verd, observe que les Anglois font un grand Commerce de Sel dans l'Isle de Mai. Qu'ils y ont ordinairement un vaisseau de Guerre stationné pour la Garde des Vaisseaux & des Barques qui s'y rendent de toutes leurs colonies. Le nombre de ces Bâtimens, dit-il, monte quelquefois jusqu'a cent dans une année, qui prennent leur charge sans autre dépense, que celle de faire ramasser le sel dans la saline, & de le faire transporter à bord.

Les Portugais ont autrefois étendu leur commerce par le sénégal jusqu'au Royaume de Galam, & quoique les Anglois soyent aujourd'hui les Maîtres de la Rivière du Sénégal, ils pourroient encore le porter jusqu'au Royaume de Tombuto, d'ou les Nègres de Galam, & de toute la côte des environs du Sénégal, tirent la poudre d'or. On connoit toutes les marchandises qui conviennent à ce commerce, par les Maures de Tripoli en Barbatie, & par ceux des environs d'Arguin, qui en font une partie par des Caravannes. On emploie au commerce de Tombuto, comme à celui de Galam, des draps & des serges de diverses couleurs; du bleu, du violet, du verd, du Jaune, & surtout du rouge; des Cristaux, des Miroirs, du Corrail travaillé de différentes sortes; du Papier, des Bassins, & des vâses de Cuivre, du Sel, & des Instrumens de fer. On en tire des dattes, du Séné, des plumes d'Autruche, des Esclaves, mais surtout une grande quantité d'or. On prétend que Tombuto très riche par lui même en or, en reçoit encore de Gago, de Zanfara, & de plusieurs autres contrées

de

de l'intérieur de l'Afrique. On ne conçoit pas qu'il ſoit impoſſible aux Européens de s'ouvrir un commerce très riche avec ces Royaumes, & d'y étendre infiniment la conſommation des marchandiſes d'Europe. Les Portugais ſont auſſi à portée qu'aucune autre nation d'enrichir le Commerce d'Europe de cette nouvelle branche.

Malgré la décadence du commerce du Portugal à la côte d'Afrique, il lui reſte encor un nombre conſidérable d'établiſſemens, qu'il ſeroit facile de rendre floriſſans, par une navigation bien entendue. Il poſſéde des Forts à Cachao, Bintam & Biſſao, & pluſieurs ſur la Rivière de *Gambra*, ou les Portugais font, dit-on, par commiſſion, un commerce fort conſidérable pour les François, les Anglois, & les Hollandois. Cachao eſt un des meilleurs établiſſemens Européens de la côte d'Afrique. Le Roy de Portugal y perçoit un droit de 10. p. % ſur tous les vaiſſeaux qui y arrivent & qui partent.

Les Portugais ſont preſque les Maîtres du Royaume de *Ghinala* ou des *Biafaras*, qui eſt un des plus riches pour ſa fertilité & ſon commerce ſur la Rivière de même nom, qui ſe jette dans Rio-grande, & de l'Iſle de Biſague dans la même Rivière. C'eſt le Roy de *Ghinala* ou des *Biafaras*, qui eſt le Maître de l'Iſle de Bulam, qu'il avoit offert autrefois de donner à la Compagnie des Indes de France. Brue, Facteur de cette Compagnie au Sénégal, aſſure qu'une colonie, qu'il ſeroit facile d'établir dans cette Iſle, ouvriroit un grand commerce avec les Portugais de Biſſao, & des Rivières de Geſves, de Nunnez, Katbali, de Rio-grande; & qu'on tireroit de cette Iſle beaucoup de Sucre & d'Indigo.

Les Portugais pourroient partager encore aujourd'hui avec les François, les Anglois, & les Hollandois, le commerce des Gommes qui ſe fait aux environs d'Arguin & de Portendic. Quoique les Anglois ſoyent aujourd'hui les Maîtres du Sénégal & du marché qui ſe nomme le *Déſert*, où il ſemble que ſe fait le plus grand commerce des Gommes, les Portugais n'en ſont pas moins en état par la diſpoſition de leurs établiſſemens & leur nombre, d'attirer à eux une bonne partie de ce commerce. Les efforts que les Hollandois ont fait ſucceſſivement pour établir des Comptoirs à Arguin & à Portendic, pour s'emparer de ce commerce, en montrent aſſés la richeſſe.

La Gomme, qu'on nomme *Gomme du Sénégal*, eſt la même que celle qui eſt connue ſous le nom de Gomme Arabique, qu'on tiroit par l'Arabie & par

par le Levant, avant qu'on eut attiré une partie du commerce d'Afrique ſur les bords du ſénégal. La route du Levant n'ayant pù ſouténir la concurrence de celle à la côte du ſénégal, on n'en a plus apporté que de très petites parties d'Arabie dont on a ténu le prix plus haut ſur le prétexte quelle eſt meilleure, quoiqu'elle ſoit exactement la même. Les manufactures, ſurtout celles de laine & de ſoye, en font une grande conſommation, ce qui rend cette marchandiſe, qu'on achête à un prix vil en Afrique, très chère en Europe.

Le ſel eſt une des marchandiſes des plus utiles pour le commerce ſur la Rivière de Gambra. Les Anglois y emploient le ſel qu'ils tirent de l'Iſle de Mai, comme on a vû, à fort peu de fraix, aux dépends des Portugais à qui il eſt parconſéquent bien facile de s'en pourvoir, & de ſe donner à l'égard de cet article, une ſupériorité bien décidée ſur les Anglois. Le principal commerce de la Gambra eſt celui de l'or, des Eſclaves, de l'Ivoire, & de la Cire. Les Portugais ſont établis dans la plus part des villes conſidérables au long de cette Rivière, & ils y éxercent un commerce avantageux, ſurtout à *Vintain*, à *Sereja*, & à *Tankroval.*

Tant d'établiſſemens ſur la côte d'Afrique & ſur les principales Rivières depuis les Iſles du Cap-verd juſques à Serre-lionne, donnent ſans difficulté au Portugal de grandes facilités pour y établir par une nouvelle forme d'adminiſtration ſon ancien commerce, & mille moiens d'ouvrir de nouvelles voies pour le pouſſer dans l'intérieur du Pays.

Si on en croit Desmarchais, voyageur fort eſtimé, les Portugais ont chaſſé la nation Françoiſe de tous les établiſſemens qu'elle avoit ſur *Rioſeſtos* & dans le Pays qui en dépend à la côte de Malaguette; & les avantages qu'ils tiroient d'un riche Commerce, ayant excité la jalouſie des Anglois & des Hollandois, ils ſe ſont vus forcés de ſe retirer dans les Terres, où ils ont pris le parti de s'allier par des mariages avec les naturels du Pays. Delà eſt ſortie, ajoute t-on, cette race des Portugais noirs qu'on rencontre ſur toute la côte, que les Portugais d'Europe reconnoiſſent pour leurs Compatriotes; & auxquels ils donnent le titre de *Fidalgos*, & confient le Gouvernement de leurs Forts en Afrique.

Le même Voyageur obſerve que ces Portugais Afriquains ſe ſont rendus fort puiſſants dans pluſieurs Cantons éloignés de la Mer; qu'ils obtiennent de tous cotés la liberté du Commerce; & qu'ils ont penétré fort loin par le Nord

Nord des Royaumes de Gogo & de Benin. Ceux qui ſont établis ſur les Riviéres de Siera-leona, de Junco, de Seſtos, & de Sanguin, portent leur commerce juſqu'a la Gambra, la Kaſamanſa, Rio-San-Domingo, & Rio-Grande. Il eſt certain que tous ces avantages joints à la conſidèration que les Négres ont pour eux, les mettroient en état de faire un Commerce d'une étendue immenſe, s'ils recevoient plus reguliérement des marchandiſes d'Europe, & s'ils travailloient plus pour eux-mêmes, que pour les autres Nations.

On peut en dire autant du Comptoir que les Portugais ont à Sabi dans le Royaume de Juida, qui eſt l'endroit des côtes d'Afrique depuis le Sénégal, où ſe fait la plus grande traite des Eſclaves & où la traite eſt libre à tous les Européens. Mais leurs établiſſemens ſont bien autrement riches & étendus au Royaume de Congo, à Cabinda, à Loango & à la côte d'Angole, pour la traite des noirs. La Ville de Saint Paul de Loanda, Capitale de Loanda, Province du Royaume d'Angole, dont on vante la grandeur & la richeſſe, eſt auſſi la Capitale de toutes les poſſeſſions Portugaiſes dans cette grande partie de l'Afrique, & la réſidence du Gouverneur. C'eſt là que l'Evêque d'Angola & de Congo fait ſa reſidence, à la tête d'un Chapitre de dix Chanoines. Les Egliſes & les Couvents y ſont en grand nombre. Angelo & les autres Voyageurs diſent que la Ville eſt habitée par trois mille Portugais, & par un grand nombre de Négres qui ſervent les Blancs, en qualité d'Eſclaves ou de Domeſtiques libres. Il eſt commun pour un Portugais de Loanda d'avoir cinquante Eſclaves à ſon ſervice. Les plus riches en ont deux ou trois cents, & quelques uns juſqu'a trois mille.

On traite tous les ans pour plus de cinquante mille Eſclaves à la côte d'Angola, où toutes les Nations d'Europe ont la liberté du Commerce. Mais aucune n'y a des établiſſements, comme le Portugal; qui ſont tels qu'il peut y étendre la traite à ſon gré. Les Eſclaves viennent de plus de cent lieuës dans l'intérieur des Terres. Lorſqu'ils arrivent ſur la côte, ils ſont ordinairement fort maigres & très foibles. l'Uſage des Portugais eſt de les bien traitter, & de les refaire avant que de les embarquer. Ils prennent auſſi toutes les précautions néceſſaires pour les conſerver ſains à bord; ce qui fait qu'ils n'en perdent presque point dans la traverſée, pendant que les autres Nations qui ſont obligées, faute d'établiſſement à la côte, de les recevoir à bord tels qu'ils arrivent de l'intérieur des Terres, en perdent quelquefois la moitié ou les trois quarts. Les Négocians ont ſi bien ſenti les avantages des établiſſemens Portugais & de leur méthode, qu'ils ont ten-

tē

té de les imiter par des Comptoirs flottans. Mais cet expédient n'a pû réussir; parce que la seule vuë de la côte pendant longtemps, fait mourir de chagrin la plus part des Esclaves. On estime à quinze mille Noirs par année la traite des Portugais à Angole, & on sent bien qu'il leur seroit très facile de la porter à plus du double.

On ne doit pas considérer les établissemens Portugais à Loanda & aux autres endroits du Royaume d'Angole qui en dépendent, comme ceux que les Européens ont aux diférentes côtes d'Afrique; c'est-à-dire comme de simples Comptoirs. Loanda est un vrai Domaine de la Couronne de Portugal, c'est une vraie Colonie fort riche & susceptible encore d'amélioration. Les Portugais ont soumis plusieurs Cantons du Royaume d'Angole, dont les Gouverneurs Négres leur payent un tribut annuel d'Esclaves, & leur rendent d'autres services à titre de Vassaux. Ce tribut est affermé par le Gouverneur Portugais à divers particuliers de la Nation. Le Roi de Portugal tire du Royaume d'Angole un revenu considérable, tant de ce tribut annuel que des Droits qu'il impose sur la vente des Marchandises & des Esclaves. On prétend que ces droits, & le transport des Esclaves dans les Colonies de l'Amérique s'afferment à Lisbonne à quelques Negocians de la Nation, qui tiennent leur Comptoir à Loanda, sous le titre de *Contractador*. On peut juger delà quelle prodigieuse facilité a le Portugal de multiplier les Négres dans les Colonies du Brésil, & d'y étendre parconséquent la Culture & le Commerce.

L'Isle St. Thomas située sous la ligne, doit être regardée non seulement comme un lieu de rafraichissement, qui favorise la traite de toute la côte d'Afrique, mais encore comme une vraie Colonie Portugaise. Les cannes de Sucre & le Gingembre y croissent abondament. On prétend que les Portugais y ont 400 moulins à Sucre, que les cannes de Sucre y meurissent trop vite, ce qui fait que le Sucre ne pouvant être bien purifié, ne sauroit être bien blanchi. Mais s'il est impossible de corriger ce défaut par une meilleure méthode de culture ou de travail, les Portugais sont bien dédomagés de cette qualité inférieure, par l'abondance & le bas prix auquel ils peuvent l'établir à Lisbonne. Cette Colonie & celle de Loanda, sont d'autant plus précieuses, quelles consomment, comme les Colonies de l'Amérique, beaucoup de marchandises d'Europe. Les Isles du Prince, de l'Ascension, & d'Annaubon, qui appartiennent aussi au Portugal, sont moins utiles aux Portugais, qu'aux autres Négocians d'Europe, qui après avoir fait la traite des Négres, sont obligés pour la conservation de leur cargai-

son,

ſon, de relâcher à une de ces Iſles. Celle d'Annaubon pourroit être cependant regardée comme très utile par la prodigieuſe quantité de Coton qu'elle produit.

Il eſt évident qu'en mettant tous ces divers établiſſemens dans un bon régime & dans un bon ordre, ils pourroient facilement par une correspondance éxacte entr'eux, & par celle de châqu'un d'eux avec le Portugal, préparer tous les ans de riches cargaiſons pour un grand nombre de Vaiſſeaux. Avec ce ſecours bien entendu, les Portugais ne ſeroient jamais expoſés à demeurer plusieurs mois en traite, ce qui fait ſouvent périr la moitié ou les trois quarts des plus belles cargaiſons; n'y à faire de fauſſes traites, qui rendent quelque fois ce commerce ruineux pour les autres Négocians. On ſçait qu'une traite heureuſe donne juſqu'à 2 ou 300 p^r. de bénéfice, & la traite ſeroit toujours heureuſe pour les Vaiſſeaux Portugais.

On confond aſſés généralement avec le commerce des Indes Orientales, celui des côtes & des Iſles Orientales de l'Afrique, parceque la majeure partie de ce commerce qui eſt presque entierement entre les mains des Maures & des Arrabes, ne ſe fait qu'avec des marchandiſes des Indes, & en doublant le Cap de Bonne-Eſperance. Les Portugais ſont la ſeule Nation Européenne qui fréquente cette côte; & ils ont presque à toutes les côtes des Indes juſqu'à Canton, comme les Anglois, les Hollandois & les François, des établiſſemens excluſifs, & la même facilité de faire le commerce dans tous les endroits de cette partie du monde où il eſt libre à toutes les Nations, tels que Surate & la côte de Malabar.

C'est aux Portugais qu'eſt due la découverte du Monomotapa, dont on a nommé le Monarque l'*Empereur de l'Or*. Ils ſont les ſeuls Européens qui ayent des établiſſemens dans cet Empire qui ſe diviſe en pluſieurs Royaumes. Les principales mines ſont dans celui de Mangas. *Faria* prétend qu'on a trouvé a Maſſapa un Lingot d'or de douze mille ducats & un autre de quatre cent mille. Il y a ſans doute de l'exagèration dans cet hiſtorien; mais il eſt certain que les Portugais en ont tiré beaucoup d'or pour des étoffes, des Coliers de verre & d'autres marchandiſes de peu de valeur; & qu'ils en tireroient peut-être encore davantage aujourd'hui, ſi cette branche de commerce étoit mieux cultivée. Ils ont à Maſſapa un Officier nommé par le Gouverneur de Moſambique, & leur établiſſement ne ſauroit être mépriſable, puiſqu'ils ont des Couvens de Dominicains à Maſſapa, à Bokuto & à Luanzi. Ils ont auſſi des établiſſemens à Sena & à Tête ſur la Rivière de

I 2 Zam-

Zambeze qui ſe jette dans la mer & qui eſt navigable juſques aux établiſſemens Portugais. Toute la côte entre les Rivières de Magnica & Zambeze fut nommée *Sofala* d'une Ville de même nom. Indépendament des établiſſemens dans le continent, les Portugais ont un Fort à l'ambouchure de la Rivière de Zambeze. Ils font à cette côte le commerce de l'Or, de l'Yvoire, de l'Ambre & des Eſclaves, ainſi qu'à la côte de Moſambique, où ils ont pluſieurs Forts qui leur ſervent de Magaſins. l'Iſle de Moſambique qui n'eſt qu'à une lieuë du continent, eſt le lieu de l'entrepôt, & le centre de leur commerce à la côte Orientale de l'Afrique.

Cette Iſle où les Portugais ont une Ville commode & bien fortifiée, qui eſt le ſejour du Gouverneur Général, ſert encore de lieu de rélache & de rafraichiſſement aux Vaiſſeaux qui vont dans l'Inde, comme Sainte Hélene, le Cap & les Iſles de France & de Bourbon, ſervent aux Anglois, aux Hollandois & aux François.

Le Commerce de la côte & du Royaume de Melinde qui eſt le dernier endroit depuis le Cap de Bonne-Eſperance juſques à la Mer-Rouge où les Vaiſſeaux d'Europe abordent, eſt presque entièrement entre les mains des Portugais. Ils ont un grand établiſſement dans la Capitale; & quoique le Roi ſoit Mahometan, ils ont eù le crédit d'y batir un grand nombre d'Egliſes. Le commerce y eſt auſſi riche qu'à Moſambique.

Le commerce de toutes ces côtes eſt naturellement lié avec celui de Goa. La majeure partie des marchandiſes qui y ſont propres, ſe tirent de l'Inde: on y emploie peu de celles d'Europe, & l'Or, l'Yvoire & les Eſclaves qu'on en tire, ſont des articles très avantageux dans l'Inde. Ainſi les vaiſſeaux de Goa, ont l'avantage qu'aucune autre Nation ne peut ſe procurer, qui eſt de perfectionner l'aſſortiment de leur cargaiſon pendant leur relâche à l'Iſle de Moſambique.

On ne peut pas ſe diſſimuler que Goa, autrefois la premiere place de l'Inde, eſt infiniment déchuë de ſon ancienne ſplandeur. Mais les revolutions qui l'ont ſi fort appauvrie, n'ont pû lui ôter les avantages de ſa ſituation. Cette ville, inacceſſible aux étrangers, n'a beſoin que de quelques efforts de l'induſtrie Européenne pour redevenir en fort peu de temps l'un des principaux & des plus riches comptoirs de l'Inde. Goa a été le plus grand marché de l'Inde: La chûte de ſon commerce n'a point d'autre cauſe que les conquêtes des Anglois, & ſurtout celles des Hollandois qui ont eù ſoin d'en faire

faire déferter les Banians qui foutenoient autrefois ce Commerce, & qu'ils ont fait paffer à furate.

On prétend que le Commerce que les Portugais font aux Indes, eft prefque réduit à celui de Goa, & que celui-ci eft tellement tombé, qu'il fournit à peine la Cargaifon d'un feul vaiffeau de Lisbonne par année. On convient que les marchands de Goa font encore quelques Cargaifons pour la Perfe, le Pegu, Manille & Macao; mais on ajoute que la plûpart du temps la charge de leurs vaiffeaux appartient entièrement aux marchands Indiens; qu'il n'y a point de Portugais à Goa affés riche pour faire un chargement de dix mille Ecus; & que tout le commerce que les Portugais de Goa font dans toutes les Indes, ne va pas à plus de deux cent mille Ecus.

Daman, Bacaim, Diu & Chaoul, font quatre places maritimes du Royaume de Guzarate, qui appartiennent aux Portugais. Daman eft fitué dans la prèfqu'ifle de deçà le Gange fur le Golfe de Cambaye entre furate & Bacaim, à vint lieuës de l'un & de l'autre; a quarante lieuës de Diu & quatrevint de Goa: les Portugais eftiment fa fortereffe. Diu eft l'une des plus fortes places de l'Inde. Chaoul eft confidérable par les manufactures de foieries dont il fournit la ville de Goa & une partie de l'Inde. Surate, devenue l'une des premieres places de Commerce dans l'Inde, furtout depuis les établiffemens qui s'y font faits des comptoirs François, Anglois & Hollandois, non feulement s'eft attiré le commerce de Goa, mais elle a également ruiné celui de ces quatre villes.

Les Portugais ont encore des comptoirs à Mangalor, à Bacanor, Onor, où ils font feuls tout le commerce du poivre, & à faint thomé à la côte de Coromandel.

Ces divers établiffemens tant aux côtes Orientales de l'Afrique, qu'à la côte de Malabar, à celle de Coromandel & à la Chine, font bien fuffifans pour mettre les Portugais en état de faire dans les Indes un commerce très riche. On ne conçoit pas que la même Nation qui fournit les *Gama & les Albuquerque*, qui firent trembler autrefois toute l'Afie, & ces Négocians habiles & entreprenans qui formerent un fi grand nombre d'établiffemens folides dans les plus riches pays des Indes, n'ait pù produire depuis un fiécle un homme capable de ranimer de fi beaux reftes. Il n'y a point de conquête à faire, ni de place à fortifier, ni d'établiffemens à former. Au lieu de conquêtes à faire, les Portugais n'ont que la concurrence à combattre: c'eft

l'affaire de l'induſtrie. Les établiſſemens qu'exige le Commerce des Indes, qui n'ont point rebuté les compagnies de France, de Hollande & d'Angleterre, ſe trouvent formés pour les Portugais dans des ſituations avantageuſes, bien fortifiés & bien entretenus aux dépens de l'Etat. Un fonds ſi riche & ſi ſolide, livré avec de ſages précautions a l'induſtrie de bons Négocians, pourroit-il manquer de proſpérer?

Tant que le commerce des Indes reſtera en Portugal entre les mains de quelques Négocians particuliers qui ne peuvent le faire qu'avec des fonds très modiques, on ne doit point ſe flatter de le relever, ni même de le tirer de l'état de foibleſſe & de médiocrité auquel l'induſtrie, la concurrence & principalement les forces des Compagnies de France, de Hollande & d'Angleterre, ſemblent l'avoir condamné.

Les Compagnies des Indes Orientales importent infiniment plus de marchandiſes des Indes chez leurs nations reſpectives, qu'elles n'en exportent; & pour en faire l'achat, elles font ſortir tous les ans des ſommes très conſidérables en argent. Cependant les perſonnes qui ſont un peu verſées dans ce commerce, conviennent qu'aucune des nations qui ont des Compagnies des Indes, ne perd dans le commerce des Indes Orientales. Elles retrouvent dans la réexportation des marchandiſes des Indes, audelà des ſommes employées à leur importation. Mais on doit démeurer d'accord que rien ne peut dédommager les nations qui fabriquent, du préjudice que ces marchandiſes portent à leurs manufactures.

Ce préjudice ne feroit point à redouter pour le Portugal, s'il ſe livroit ſérieuſement à ce commerce. Dans la ſituation actuelle du commerce de l'Europe, le Portugal eſt la ſeule Nation en état de faire ce commerce avec un égal avantage ſur tous les articles & dans toute ſon étendue. La conſtruction des vaiſſeaux que le commerce exige, eſt une ſorte de manufacture que le commerce paye, & c'eſt une premiere richeſſe répandue dans l'Etat. Le nombre d'Officiers & de Mâtelots employés à cette Navigation eſt un ſecond avantage qui enrichit auſſi la Nation. Le Salpêtre, matière devenue malheureuſement trop néceſſaire, eſt un article du commerce des Indes très précieux, lorſqu'il eſt chargé pour ſervir de Leſt. Les Cauris, une partie des toiles de Coton, des toiles peintes & des étoffes de ſoie, ſervent d'aliment à d'autres branches de commerce en Europe; ſurtout à celui de la côte d'Afrique & à celui du Bréſil. Enfin la Nation trouveroit encore dans les toiles & les étoffes des Indes ce qui lui eſt néceſſaire pour ſa propre conſommation, avec

cet

cet avantage bien ſenſible, que les Nations qui fabriquent, n'ont point, qui eſt que les toiles & les étoffes des Indes lui tiendroient lieu d'autres toiles & d'autres étoffes, qu'elle eſt obligée d'acheter bien plus chèrement des manufactures d'Europe.

PEUT-ON parcourir avec un peu d'attention les fonds inmenſes que le Portugal pourroit mettre en valeur, ſans être frappé de l'intérêt général de l'Europe? la Culture plus étendue dans le Bréſil, les habitations multipliées dans cette partie de l'Amérique autant qu'elles peuvent l'être; les établiſſemens Portugais à la côte d'Afrique rendus plus floriſſans, & de nouvelles branches de commerce ouvertes plus avant dans l'intérieur du continent; une population infiniment plus nombreuſe dans le Portugal même, ce qui ſeroit la ſuite néceſſaire & infaillible d'un grand commerce; animeroient le commerce de toute l'Europe, & lui donneroient de nouveaux accroiſſemens & de nouvelles forces. La conſommation de ſes manufactures ſeroit plus étendue: & ſi l'on y fait attention, on conviendra que nos manufactures ont beſoin d'un nouveau débouché. Les manufactures d'Europe s'étendent tous les jours de plus en plus: l'Italie, la France, la Flandre, la Hollande & l'Angleterre ont approviſionné pendant long-temps le reſte de l'Europe, de toutes ſortes de toiles & d'étoffes de laine & de ſoie. Ces manufactures ſe ſont répandues inſenſiblement dans preſque toute l'Allemagne, dans le Nord & juſques dans la Ruſſie; & enfin le commerce s'en trouve ſurchargé.

LE goût, le génie inventif & l'eſprit de commerce en général, ſe répandent ſucceſſivement dans tous les Etats; on y chérit les arts, & l'on y recherche avec ſoin les divers moyens de perfectionner les arts connus, & d'en inventer de nouveaux. Chaque nation a raiſon de faire des efforts pour reculer les limites de ſon induſtrie: Mais à l'égard des manufactures, l'induſtrie elle même a peut-être ſes excés pour le bien général. Cette induſtrie qui devient preſque univerſelle, demande un nouveau débouché que le Portugal ſeul pouroit lui procurer, en donnant à ſon commerce un nouvel eſſor.

IL ne faut que jetter un regard attentif ſur toute la richeſſe des fonds que le Portugal poſſede, & ſur les grands principes du Commerce, pour être convaincu que les ſoins, la vigilence & l'habileté d'un Miniſtre de cette Nation, la mettroient en état de faire une ſeconde Revolution dans le commerce de l'Europe, peut-être plus heureuſe que celle qu'elle y cauſa autrefois par l'intelligence & la hardieſſe de ſa Navigation aux côtes d'Afrique & dans les

mers

mers des Indes en doublant le Cap de Bonne Esperance. Le Portugal pourroit répandre dans le Commerce de l'Europe, de nouvelles richesses plus abondantes encore & sans doute plus utiles, qu'il ne fit dans le temps de ses grandes découvertes. L'Europe entière, les Nations sur tout qui ont des manufactures de toiles & d'étoffes de laine & de soie, ont un grand intérêt à voir le Portugal élever son Commerce en multipliant ses Consommateurs dépendans, en secouant le joug d'un privilège destructif, en admettant dans ses marchés la concurrence indéfinie des Négocians Etrangers, & en se donnant enfin à lui méme tous les avantages de la liberté.

CHAPITRE V.

De l'Espagne.

NOUS voyons une partie des richesses de toutes les Nations de l'Europe, dans celles de l'Espagne, du Mexique, & du Perrou, & des autres Régions du nouveau Monde, où cette Monarchie étend sa Domination. Aucune autre Nation ne posséde des fonds plus riches, plus étendus, & qu'il soit plus facile de faire valoir; & aucune n'égaleroit sa Puissance, si sa Population & son industrie étoient proportionnées à l'étendue & à la richesse de ses fonds. Son commerce fournit baucoup de denrées au luxe des autres nations, nourrit, anime, & soutient doublement leur industrie, par baucoup de matières prémières dont leurs Manufactures ne peuvent se passer, & par un grand numéraire avec lequel elle solde tous les ans une balance avantageuse à leur commerce. Les Nations qui ont des manufactures & celles qui en fournissent les matières prémières, ont également un intéret sensible dans le commerce d'Espagne. Nous considérons donc ce Commerce, comme un débouché général des fruits de l'industrie Européenne, comme un bien public, auquel les autres Nations prennent part en proportion de l'étendue de leur industrie. D'où l'on doit conclure que si quelqu'une d'entr'elles s'y procure de plus grands avantages que les autres, par des voies illégitimes & destructives, c'est un vol fait à toutes les autres Nations & à l'Espagne même.

LE Commerce n'offre point d'intéret plus important pour toute l'Europe, plus digne de l'attention du Public, des veilles & des soins des Observateurs, sur-

ſurtout dans les circonſtances préſentes. Les divers moyens de relever le Commerce d'Eſpagne, & de rétablir en le rendant floriſſant, la proſpérité des Peuples de pluſieurs Royaumes, occupent heureuſement aujourd'hui leur Souverain & ſes Miniſtres. On voit d'un autre côté une partie précieuſe de ce commerce uſurpée par des voyes illégitimes; une Nation qui, non contente d'en jouir contre la loi des traités, fait craindre encore par l'excès de ſes forces & par ſon habileté, de plus grandes pertes, & peut être une deſtruction entière (*a*).

PARMI les moyens de relever le Commerce d'Eſpagne, qui ſe préſentent en foule, celui de faire ceſſer l'interlope, de mettre une barrière inſurmontable au Commerce clandeſtin des Hollandois, & ſurtout à celui des Anglois, eſt le plus preſſant. C'eſt ce Commerce injuſte, ruineux pour les Eſpagnols & pour toutes les autres nations Commerçantes, qui doit fixer la première attention de quiconque jette les yeux ſur les intérêts du Commerce d'Eſpagne & de celui de l'Europe en général.

CADIX eſt le centre de tout le Commerce qui ſe fait aux Indes-Occidentales. C'eſt le lieu ou tous les Négocians François, Anglois, Flamands, Hollandois, Allemands, & Italiens envoyent non ſeulement les Marchandiſes d'Europe, mais auſſi une partie conſidérable de celles des Indes-Orientales, pour être tranſportées dans l'Amérique Eſpagnole. Cadix eſt auſſi l'Entrepôt d'une bonne partie du Commerce intérieur de l'Eſpagne. C'eſt le Commerce de Cadix, & celui ſurtout qui ſe fait par Cadix avec les Indes-Occidentales, que toute l'Europe a intérêt de voir toujours floriſſant. Or, ce Commerce ne peut-être floriſſant que par la conſommation qui ſe fait aux Indes Eſpagnoles, des Marchandiſes d'Europe, & par la rapidité de leur débit. Lorſque cette conſommation eſt lente, le Commerce de Cadix devient bientôt languiſſant, & ſa langueur fait dans le Commerce une ſenſation générale, à la quelle on feroit peu d'attention, ſi elle n'étoit que momentanée. Il n'y a point de branche de Commerce qui ne ſoit ſujette à des révolutions, à quelques variations par le ſeul effet de la Concurrence: C'eſt ſurquoi s'exerce continuellement l'habileté & la ſage prévoiance du Négociant. Les Miniſtres du Commerce voient avec indifférence ces accidens

(*a*) La nouvelle Angleterre eſt peut-être plus à rédouter que l'ancienne, pour la perte des Colonies d'Eſpagne: la population & la liberté des Anglois Américains ſemblent annoncer de loin la conquête des plus riches contrées de l'Amérique, & l'établiſſement d'un nouvel empire d'Anglois, indépendant de l'Europe.

dens naturels du Commerce; & lui laissent réprendre de lui même son Niveau; ce qui ne manque jamais d'arriver fort promptement. La Concurrence s'établit d'elle même par tout où elle est nécessaire, & se resserre bien vite là où elle est nuisible.

Mais il n'en est pas de même lorsque le Commerce devient languissant par une cause étrangère à son cours naturel; comme lorsque l'Etat ou les Colonies, se trouvent sans cesse approvisionnés de Marchandises introduites en fraude. C'est une révolution alors dont la cause est permanente. C'est cette cause également déstructive des finances & du Commerce de l'Etat, & du Commerce que les autres Nations font avec l'Etat par des voyes légitimes, qui est l'objet Capital de l'attention d'un Ministère éclairé. C'est cette cause permanente qui a réduit presque de moitié le Commerce de Cadix. On s'est occupé sans succès depuis un grand nombre d'années, des moyens de la détruire. On a souvent calculé le montant des Consommations des Indes Occidentales, ainsi que celui de ses rétours, & déterminé en conséquence le nombre des Vaisseaux de Régistre, la quantité de Tonneaux de mer dont il falloit permettre le transport pour les différentes Echelles; on a fixé & quelquefois longtems différé le départ des Flottes & des Galions pour donner le tems aux Négocians d'écouler leurs Marchandises, & prévenir les facheux effets d'une trop grande concurrence. Mais les Calculs du Ministère n'étant fondés que sur une supposition, & ne pouvant se faire parconséquent avec aucune sorte de précision, les précautions même prises sur ce faux principe, n'ont servi qu'a augmenter infiniment le mal. On n'a point calculé le montant des Marchandises introduites en Amérique par l'Amérique même, & les Négocians fraudeurs ont seuls profité de ces précautions; Ensorte que les Vaisseaux de Cadix, après avoir sacrifié un long intervale à l'espérance d'un Commerce plus avantageux, n'ont trouvé en arrivant en Amérique, qu'une abondance excessive, au lieu de besoins.

On s'étoit flatté de voir rénaitre ces besoins, qui font la source des richesses du Commerce de Cadix, par la suppression du traité de *l'Assiento*, & par la déstruction du Comptoir flottant que les Anglois avoient eu l'art d'établir dans les mers du Sud, à la faveur de ce traité doublement ruineux pour l'Espagne. Mais cette Nation habile a sçu profiter des connoissances qu'elle a acquises pendant que ce traité subsistoit, de toutes les côtes Espagnoles, au point qu'elle a porté son Commerce clandestin aux Indes-Occidentales à plus du double de celui qu'elle faisoit par son Comptoir flottant.

En

En effet les primes des Contracts à la Grosse se sont soutenues de 30. à 35. p % pour la Vera-crux; & pour les autres parties des Indes en proportion, jusqu'en 1750. Elles sont tombées à 20. & 18. p % & y sont restées jusqu'a ce jour. Il s'est même fait des affaires à 14. p %. On peut régarder les Primes des Contracts à la Grosse à Cadix, comme le Thermomètre de son Commerce aux Indes, & conclure sans difficulté, de ce qu'elles sont tombées de près de moitié, que les Négocians fraudeurs de l'Amérique se sont emparés de près de la moitié de ce Commerce. Delà on voit d'un coup d'œil, l'immensité du préjudice que ces fraudeurs portent aux Finances d'Espagne & au Commerce des Nations Européennes qui ne prennent aucune part dans le Commerce clandestin. Si on n'est pas sensible à la preuve de la déprédation des fraudeurs, qui résulte de la diminution excessive du prix des Primes des Contracts à la Grosse, on ne sauroit se réfuser au calcul qu'ont fait les Anglois eux mêmes de l'étendue de leur Commerce aux Indes Espagnoles, par la Jamaïque, la Barbade, & leurs autres Colonies, indépendament de leur Comptoir flottant, dont ils ont eu la discrétion de parler toujours avec une extrême modération.

Les Anglois conviennent qu'aucune de leurs Colonies ne produit à l'Angleterre autant que la Jamaïque, par le Commerce interlope avec les Espagnols, & que la richesse de ce Commerce a fait négliger aux Habitans la culture des terres. C est delà principalement que les Anglois tirent à meilleur marché que les autres Nations, toutes les denrées des Indes-Occidentales, que les autres Nations sont obligées de tirer de Cadix, chargées d'un gros fret, de droits de Douanne, de Convoi, de Garde Côtes, & de plusieurs commissions; & c'est par cet Entrepôt qu'ils trouvent le débouché de la majeure partie de leurs Manufactures, qu'ils vendent aux Espagnols, avec des avantages aux quels il est impossible aux Négocians de Cadix d'atteindre, par l'énorme différence de prix entre des Marchandises introduites en fraude, & celles qui sont introduites chargées de droits.

Avant que l'Espagne eut accordé le traitté de *l'Assiento* à l'Angleterre, c'est-à-dire avant le traité d'Utrecht, les Auteurs du *Britisch Merchent*, portoient à 700.000 Liv. St. la seule branche du Commerce de l'Angleterre qui se faisoit par la Jamaïque. On craignoit alors que l'établissement de la Compagnie de la Mer du Sud qui fut chargée de ce traité, ne détruisit le Commerce de la Jamaïque; Et sur ce fondement le traité de *l'Assiento* si contraire aux intérêts du Commerce d'Espagne, trouva en Angleterre, les oppositions les plus animées. L'expérience a prouvé que le Commerce

interlope de la Jamaïque n'a rien souffert de l'activité singulière de celui des *Assientistes*. D. Géronimo de Ustaris & D. Bernardo de Ulloa ont estimé à six milions de Piastres les rétours de la Jamaïque en Angleterre, en matières d'Or & d'Argent, Cochenille, & bois d'Inde. Il n'est pas douteux que les Anglois ont tout aumoins remplacé par la Jamaïque depuis que le traité de *l'Assiento* est supprimé, les ventes que faisoient les *Assientistes*, des Marchandises d'Angleterre.

On disoit en 1739, que le Commerce indirect de l'Angleterre avec les Indes Espagnoles par la Jamaïque, lui avoit valu plus de quinze cent millions tournois (*a*), & qu'on peut en juger par les richesses que ce Commerce donna à la France pendant le peu de tems qu'elle eut la liberté d'envoier des Vaisseaux dans la Mer du Sud. Les Espagnols ne se plaignent guères moins des Hollandois de St. Eustache & surtout de ceux de Curaçao, que des Anglois de la Jamaïque, avec cette différence qu'ils n'ont à rédouter de la part des premiers, que les efforts d'une grande industrie, & que les Anglois emploient la force ouverte, & font craindre sans cesse une usurpation violente. Telle est la cause déstructive du Commerce de Cadix. Les fraudeurs de la Jamaïque, de St. Eustache & de Curaçao, qui entretiennent dans ces Isles des Magazins bien fournis, toujours ponctuellement avertis des besoins des Colonies Espagnoles, ont le tems de prévenir l'arrivée des Vaisseaux Espagnols. La Contrebande entre de toutes parts, & les Vaisseaux d'Espagne qui arrivent, trouvent le Pays rempli des mêmes Marchandises, qui peu de tems auparavant étoient rares & chères. Delà, il arrive que les Marchandises sont vendues à perte, ou restent invendues chez les Correspondans des Négocians de Cadix, qui sont obligés d'attendre plusieurs années des rétours ruineux & les payements des Contracts à la Grosse; ce qui occasionne souvent des faillites. Les maux que fait le Commerce clandestin, augmentés de près du double depuis dix ans, se répandent plus loin encore. Il n'y a plus de principe certain sur le quel les Négocians puissent faire des spéculations sur Cadix. Les avis de commerce ne sont plus accompagnés de cette certitude morale qui engageoit les Négocians de l'Europe à faire des Envois de Marchandises à Cadix, soit pour y être vendues, soit pour être envoiées dans l'Inde. Les Négocians ne peuvent plus compter sur un bénéfice moralement sur de 10. à 20. p. % dans l'année, & sur un rétour aussi prompt qu'ils peut l'être, ce qui a été pendant un grand nombre d'années, le cours de ce Commerce. Les Négocians ont beau calculer avec quelque sorte de précision le montant des

(*a*) Histoire des Antilles Angloises.

des consommations des Indes, & les intervales d'un Envoi à l'autre; les combinaisons les mieux faites, les plus savantes spéculations, sont détruites par les versemens que fait sans cesse le Commerce clandestin. C'est-là le Monopole le plus nuisible, le plus déstructif & le plus odieux qu'on puisse éxercer sur le Commerce de l'Europe. C'est un vol manifeste fait à l'Espagne & à toutes les autres Nations qui font avec l'Espagne un Commerce légitime : & c'est une Nation qui veut être la première de l'Europe, la plus industrieuse, la plus savante, la plus Magnanime, vertueuse même avec ostentation; une Nation qui punit de mort chez elle le Monopole & le commerce clandestin, qui cependant se livre sans mesure, à main armée, sans respect pour les traités, à ce Monopole. Aux yeux de l'Anglois, le commerce clandestin qui se fait en Angleterre, est un crime capital, & c'est entre ses mains chez toutes les autres Nations un Commerce légitime.

On pourroit démander quelles sont les loix de l'Angleterre, de quelle Nature est sa Jurisprudence à l'égard des autres Nations? C'est une loi de toutes les Nations qui ont des Colonies, que le Commerce y est interdit aux étrangers directement ou indirectement, & que les vaisseaux en contravention sont saisissables. Cette loi d'autant plus naturelle qu'elle est réciproque, n'avoit pas besoin d'être réconnue dans un traité. Cependant la Nation Britannique la formellement réconnue, & en a solennellement promis l'exécution dans le traité d'Utrecht. On connoit l'excessive licence des Ecrivains Anglois sur les intérêts de leur Nation & sur son Commerce. On n'est point surpris de leur voir souténir hardiment, que l'Angleterre a le droit d'entretenir un Commerce entre la Jamaïque & les Possessions Espagnoles; traitter ce commerce comme une des branches les plus riches & les plus précieuses du Commerce de la Nation; & proposer mille moyens de l'étendre. Mais la Nation peut-elle avouer hautement ce Commerce? Peut-elle permettre que ses vaisseaux de guerre le protégent, & qu'il éxiste un contract entr'eux & les Négocians, en vertu du quel le vaisseau de Guerre éxige de l'interlope 5. p. % de sa vente pour prix de cette protection?

C'est cet abus qui est la cause principale de la ruine du Commerce de Cadix. Toutes les Nations Commerçantes doivent concourir au succès des moyens auxquels l'Espagne peut avoir récours pour le faire cesser. Expliquer ces moyens, c'est plaider la cause publique. Tel est cependant le le préjugé inconcevable qui s'est répandu en faveur de l'Angleterre parmi les Nations mêmes, auxquelles ses entreprises, ses loix, & ses usages mer-

 cantils,

cantils, portent le plus de préjudice ; qu'on ne peut, ſans être accuſé de partialité, réclâmer contre elle, les droits, la liberté du Commerce, & le Commerce naturel des autres Nations, tant cette Nation a ſçu en impoſer aux autres, par ſon habileté & ſa Puiſſance. Si prétendre que l'Angleterre doit ſe renfermer dans les bornes de ſes Poſſeſſions, dans les limites de ſon Commerce naturel, & dans l'uſage légitime de ſon induſtrie, ainſi que des forces de ſa Marine, c'eſt être partial, l'obſervateur ne doit pas craindre una accuſation ſi injuſte, qni ne peut partir que d'une prévention aveugle. „ Quelles réflexions, diſoient autrefois les Anglois, ne nous four-„ nit pas l'inaction où tous les Négocians nous diſent que le Commerce d'Eſpa-„ gne eſt réduit? C'étoit jadis celui qui conſommoit le plus de nos étoffes, „ celui qui nous rapportoit la meilleure balance en Argent; aucun ne procu-„ roit autant d'ouvrage à nos pauvres, qui par leur conſommation faiſoient „ valoir les productions de nos terres. Ce Commerce eſt détruit cependant. „ La France charge des Flottes entières de ſes Marchandiſes pour les Colonies „ d'Eſpagne, par connivence avec le Roi, outre ce qu'elle en envoie à la Mer „ du Sud ſur ſes propres vaiſſeaux. Ainſi toutes les richeſſes d'Eſpagne paſ-„ ſent en France (*a*) ". Tel étoit l'un des motifs ſur les quels l'Angleterre s'éfforçoit autrefois d'armer l'Europe entière contre la France. Cependant la France n'a eu qu'une faveur momentanée, & n'a jamais fait qu'un Commerce libre & légitime avec l'Eſpagne, qui depuis le traité d'Utrecht régarde du même œil les Négocians de toutes les Nations. Il eſt ſingulier que ce Tableau de Calamités, que les Anglois publioient alors pour allarmer toute l'Europe ſur la liberté du Commerce d'Eſpagne, uniquement fondé ſur les apparences qu'un Roi d'Eſpagne de la maiſon de Bourbon accorderoit quelque faveur au Commerce de France, ſoit précifément celui que préſente aujourd'hui à l'Europe commerçante, le Commerce clandeſtin de l'Angleterre. Ce Tableau, qui n'étoit alors de la part des Anglois qu'une idée chimérique, & une déclamation artificieuſe contre la France, eſt aujourd'hui pour l'Eſpagne & pour les autres Nations, une image trop réelle des déſordres d'un Commerce frauduleux, qui devient tous les jours plus déſtructif, par l'étendue ſans bornes que les Anglois ſavent lui donner.

On s'eſt occupé de tous tems en Eſpagne des moyens de détruire le Commerce clandeſtin ; mais toujours juſqu'àpréſent ſans aucun ſuccès. D. Bernardo de Ulloa en a propoſé pluſieurs, qu'il ne ſeroit pas également facile d'emploier ; d'autres qui jetteroient dans de grands inconvéniens, ou qui ne ſeroient d'aucune utilité. Ses obſervations préſentent cependant de grandes

(*a*) The Britiſch Merchent.

grandes vuës, qui bien développées peuvent aider à former des établissemens utiles pour achever de mettre le Commerce des Indes Espagnoles à l'abri des Pirateries & des excès du commerce clandestin, qui mine les Finances d'Espagne, & le Commerce de Cadix.

Le remède le plus sur sans doute, dit cet Auteur, & le plus efficace contre un si grand désordre, seroit d'éloigner de l'Amérique les autres Nations, & de réduire à leur premier état leurs Colonies & leurs Possessions. Mais ce changement, ajoute-t-il, ne peut-être que l'ouvrage du tems & de diverses conjonctures qu'on ne peut déviner ni prévoir. Il auroit pu rejetter ce moyen comme une idée tout à fait chimérique. Mais la plûpart des Espagnols régardent toujours comme un titre de propriété de l'Amérique entière, les découvertes de Colomb.

La découverte du nouveau Monde en général ne pouvoit être un titre de propriété, & le titre de conquête ne pouvoit jamais étendre la propriété au delà de ce qu'il étoit possible de conserver. Ce n'est point en effet la conquête du nouveau Monde qu'ont fait les Espagnols; ils en ont acquis la plus grande & la plus riche partie par leurs établissemens, & quant au reste ils n'ont fait qu'ouvrir la route pour de nouvelles découvertes aux autres Nations. C'est sur ces nouvelles découvertes autres que Nations Européennes ont successivement faites, qu'on a fondé le droit naturel de prendre possession de Pays jusques là inconnus, déserts, ou habités par des Peuples sauvages. Mais aucune Nation n'a véritablement acquis de propriété que par les établissemens qu'elle a formés & dans lesquels elle s'est maintenue. Ce n'est que cette seule propriété qui a donné lieu aux limites de différentes possessions, de différens Royaumes dans le nouveau Monde, & qui a été ensuite successivement reconnue dans tous les traités. C'estlà la loy que l'Espagne doit réclâmer, & qui est le fondement légitime de toutes les précautions qu'elle est en droit de prendre pour éloigner tout Commerce étranger de ses Royaumes, & pour mettre son Commerce dans le Régime, qu'elle juge dévoir lui être le plus avantageux.

On a souvent proposé au Gouvernement de faire le Commerce de l'Amérique par des Compagnies, comme un expédient capable décarter le Commerce de Contrebande. Les Ministres d'Espagne ont toujours rejetté avec raison ce projet, comme un Monopole déstructif, & peut-être plus déstructif encore que la tolérance de l'interlope. Sans s'arrêter aux reproches qu'on fait généralement à toutes les Compagnies de Commerce; si on

fait

fait attention à la nature du Commerce des Indes Efpagnoles, on conviendra que des Compagnies exclufives refferreroient ce Commerce au lieu de l'étendre; & qu'ils n'eft point de Compagnie qui puiffe faire des fonds proportionnés à l'étendue de ce commerce, qui eft encore fufceptible de nouveaux accroiffemens.

Il femble que les mêmes raifons qui ont fait rejetter en Efpagne les Compagnies exclufives de Commerce, indiquoient celui de la liberté du commerce, comme le moyen le plus fûr, non feulement de le foutenir, mais encore de l'étendre infiniment. Cependant on n'a pris en Efpagne, entre ces deux partis, qu'un tempéremment ruineux, qui au lieu de rémédier au mal, n'a fervi qu'a donner de nouveaux appas aux fraudeurs, & à étendre exceffivement le commerce clandeftin. On a retardé le départ des Flottes & des Galions, on a prefcrit le nombre de navires, on a réglé les exportations, on les a génées, & parconféquent infiniment diminuées; on a mis un grand intervale entre une expédition des Flottes & des Galions, & la fuivante, comme un moyen d'éviter dans leurs voyages une attente longue & ruineufe. Il paroit qu'on fuit encore aujourd'hui à peu près la même méthode.

On peut régarder ces rétards comme la première caufe de la Contrebande, qui fe perpétue par ce moyen. En général la Contrebande eft un Commerce incertain & dangereux; les occafions n'en font point reglées, les fpéculations de ce commerce n'ont point de bafe affurée. Les Acheteurs font expofés à perdre fur la qualité des Marchandifes, & à être trompés par le meilleur marché de celles qui fuccédent, qui caufent une perte néceffaire fur ce qui leur en refte. Cependant ce Commerce dans les Indes Efpagnoles, met le Commerce permis dans une fituation plus dangereufe encore pour les Négocians. La concurrence du Commerce illicite eft toute entière au défavantage du Commerce permis. Le fraudeur profite feul des rétards des expéditions de Cadix. L'Anglois reçoit des Indes les mêmes avis fur l'abondance & fur les befoins, que le Négociant Efpagnol, & fe trouvant toujours plus a portée d'en profiter, les Vaiffeaux de Cadix trouvent à leur arrivée l'abondance partout: tous les Magafins font remplis au point que le Négociant de Cadix ne peut plus vendre qu'à perte; ce qui donnant lieu encore à de nouveaux rétards en Efpagne, établit néceffairement un cercle vicieux, qui met fucceffivement la majeure partie du Commerce des Indes dans les mains des fraudeurs, qui ne ceffent de remplir le Pays.

D.

D. BERNARDO de Ulloa a proposé de faire partir les Galions tous les ans dans un tems fixé, sans attendre le rétour des autres, & de fixer leur cargaison à environ six mille cinq cent Tonneaux. Il veut que le partage s'en fasse ainsi; savoir deux mille Tonneaux pour Carthagêne, la nouvelle Grenade, & les terres qui ont coutume de s'y fournir; que les Vaisseaux de Guerre qui les auront convoyés demeurent pour la garde des côtes, & que ceux de l'année précédente, réviennent avec les Vaisseaux des particuliers de leur Convoy. Il ajoute qu'on doit faire un état éxact des marchandises qui resteront invendues, dont les rétours seront rapportés par les vaisseaux du Voyage suivant. De cet arrangement l'Auteur conclud que les ventes n'éprouveront plus de si longs rétardemens à Carthagêne, où il prétend que l'introduction des marchandises en fraude n'est pas facile, quand le Gouverneur & les Officiers du Roi veulent l'empêcher.

ON destine dans ce plan quinze cent Tonneaux de Marchandises, pour la consommation de Buenos-ayres, du Tucuman & du Paraguai; on veut que l'Espagne rénouvelle de vigilance pour empêcher qu'il ne s'introduise des marchandises par cette voie, au Perou & au Chilli, où les Anglois en ont fait passer jusqu'àprésent avec une excessive abondance.

LES autres trois mille Tonneaux, complément des six mille cinq cent, doivent aller en droiture à Callao de Lima par le détroit de Magellan, ou par quelqu'un des autres passages du Sud. Les vaisseaux qui auront convoyé ces Galions, rééléveront pareillement l'Escadre de la Mer du Sud, c'est-à-dire ceux qui auront le plus séjourné dans ces Mers en fonction de Gardes côtes. Ces Galions partiront après un an de voyage & de séjour, suffisant en Amérique pour faire leur vente. Ceux à qu'il restera des marchandises invendues, pourront en confier la vente à des Commissionnaires, ou attendre les premiers Galions pour révenir avec eux, ou enfin tenter de s'en défaire à leur rétour à Baldivia pour Chili, comme les Flottes & les Galions le pratiquent à l'égard de la Havane, ou il ne portent en revenant que le rébut & le reste de leurs marchandises. Le Chili étant le pays le plus fertile de l'Amérique, ils trouvent aisément des échanges plus utiles à y faire.

CE plan n'est rélatif qu'aux Pays où les Galions & les Régistres de Buenos-ayres portent des marchandises. A l'égard des Pays qui sont approvisionnés par la Flotte de la nouvelle Espagne, & par les Régistres de Honduras, D. Bernardo de Ulloa fixe également leur départ de Cadix, tous les ans à la fin de Juillet, sans attendre le rétour de la précédente Flôte,

& il veut que conformément à un projet présenté le 2. Janvier 1735., la Cargaifon des Flottes foit limitée à trois mille Tonneaux, dont mille en fruits & deux mille en marchandifes. Il prétend que par cet arrangement, on feroit difpenfé d'envoyer dans l'intervale d'une Flotte à l'autre des vaiffeaux chargés de vif-argent, qui portent toujours des Marchandifes, quoiqu'ils n'aient permiffion de porter que des fruits; ce qui fait tort à la Flotte fuivante, & au refte invendu de la précédente. Il conclud enfin que le rétour annuel de ces Flottes empécheroit que la diféte de certains articles ne les fit monter à un prix exceffif, qui avertit l'Etranger d'introduire les Marchandifes dont fes magafins font toujours fournis pour profiter de ces occafions: alors les naturels du Pays pouffés par l'avidité du gain, risquent tout pour en faciliter l'introduction, ou corrompent ceux qui pourroient s'y oppofer.

Quant aux Régiftres deftinés pour la Baye de Honduras, Campêche & Tabafco, D. Bernardo de Ulloa n'en fixe n'y le nombre, ni le tems de leur départ. C'eft particulièrement dans ces Provinces que les intérêts de l'Efpagne fouffrent le plus des invafions des Anglois. Cet Auteur affure d'après le Mercure Hiftorique Efpagnol du mois d'Août 1738. article *Etranger*, „ qu'il eft entré dans une année en Angleterre jufqu'a 17589. „ Tonneaux de Bois de Campêche, qui font la charge de 35. Vaiffeaux, „ de 500. Tonneaux ". C'eft la perte inmenfe qui réfulte de cette fraude pour le Commerce & les Finances d'Efpagne, qui lui fait dire, „ qu'on „ ne peut troptôt pour l'honneur de la Nation & pour la confervation „ d'une Colonie auffi ancienne que celle de Campêche, s'oppofer forte„ ment à l'infolence avec la quelle ces Etrangers y font des defcentes con„ tinuelles, coupent & détruifent les Forets de ces Bois précieux, forcent „ les Efpagnols mêmes à leur fervir d'Efclaves, diffipent enfin, & ruinent „ les Habitations, pour ne pas laiffer de témoins de leurs excès ".

Il eft certain que la fixation du nombre de Vaiffeaux, ou de la quantité de Tonneaux de Marchandifes, celle du tems de leur départ de Cadix, peut-être plus nuifible qu'utile en général, ne préfentent aucun fécours contre le Commerce clandeftin, dans aucune des parties des Indes Occidentales.

La difpofition des côtes des Royaumes d'Efpagne en Amérique, préfente naturellement de grandes facilités, pour les garantir des entreprifes des Vaiffeaux interlopes, & des infultes des Armateurs. Ces côtes font fermées par

par deux clefs ou cordons; c'eſt-à-dire, deux Cercles, formés, l'un par le Golphe du Méxique preſque fermé par la pointe de la Floride, & par celle du Cap Cotoche dans la Province de Yucatan, & du Cap St. Antoine de Cuba, diſtans l'un de l'autre de 60. lieuës au plus: l'autre cercle formé d'un côté par un Cordon de grandes & petites Iſles, commençant à la pointe de la Floride, & finiſſant par celle de la Trinité vis-à-vis de la nouvelle Cordoue dans la nouvelle Andalouſie, & de l'autre côté par la terre ferme, & fermé par les mêmes Caps que le précédent. C'eſt dans ces deux enceintes que ſont ſitués les Bayes & Ports principaux du Commerce d'Eſpagne dans la Mer du Nord, & dans la Mer du Sud.

Les Iſles les plus conſidérables de ce Cordon, ſont Eſpagnola, autrement dit St. Domingue, Cuba renommée par ſon Port da la Havane, & qui le ſeroit encore plus par la richeſſe de ſes productions naturelles & par ſon Commerce, ſi elle étoit bien cultivée; & Puerto-Rico, petite Iſle où les Flottes qui vont à la nouvelle Eſpagne, rélâchent pour faire de l'eau. Il y a encore une ſuite d'Iſles plus petites, qui finit par celle de la Trinité.

La Jamaïque que les Anglois enlevérent à l'Eſpagne en 1656, eſt entre Cuba & l'Iſthme de terre ferme. Curaçao l'une des plus petites de ces Isles, poſſédée par les Hollandois, eſt ſituée près de Coro dans la Province des Caraques. Ces deux Iſles étant très voiſines des terres d'Eſpagne, favoriſent la Contrebande de ces deux Nations. Les Danois de l'Iſle de St. Thomas & les François de St. Domingue & de la Martinique ont pris part quelquefois à ce Commerce, quoique moins à portée de le faire, que les Anglois & les Hollandois. Quelque habile & quelque active que ſoit la Nation Françoiſe dans la navigation & dans le Commerce, elle eſt peu propre à faire le Commerce clandeſtin, ſurtout à main armée, & ſi quelques François s'y ſont livrés, il n'y a point d'exemple que le Gouvernement les ait protégés n'y même avoués. On voit même dans l'Hiſtoire du Commerce, que des cinq Nations qui ont formé les plus grands établiſſemens à la Côte d'Afrique & dans les deux Indes, la france eſt la ſeule à la quelle on ne peut reprocher d'avoir formé ou ſoutenu aucune entrepriſe de Commerce, par la perfidie, la violence, la cruauté, & aux dépens de l'humanité. Tranquile dans des Poſſeſſions légitimement acquiſes, elle a à peine déploié une partie de ſes forces pour s'y maintenir, & une partie de ſon induſtrie pour en faire valoir toutes les reſſources. Ainſi l'Eſpagne n'a pas plus à rédouter des entrepriſes de quelque conſéquence pour un Commerce illégitime, de la part des François, que de celle des Danois. Auſſi les plaintes

 dont

dont les Mémoires & les Ecrits Espagnols sont remplis, ne tombent que sur les Anglois & les Hollandois.

Le Commerce que ces deux Nations font aux Indes Espagnoles, celui surtout des Anglois, est inmense. Dom Bernardo de Ulloa l'estime la moitié de celui de Cadix. Il en juge par la quantité de Vaisseaux qui font toute la Navigation de l'Espagne dans l'Amérique, qu'il ne porte pas à plus de 40. par année, pendant que les Anglois & les Hollandois emploient à la même Navigation par Curaçao & la Jamaïque plus de trois cent navires (*a*).

L'Espagne, comme on là déjà observé, n'a eu jusqu'àprésent de ressource contre ce brigandage ruineux, que dans le nombre & la force de ses Gardes Côtes, dans la rigueur de ses Ordonnances, dans la vigilance & l'éxactitude des Gouverneurs & des Officiers de ces différentes Provinces, & dans le rétard & la diminution de ses envois aux Indes Occidentales. L'éxpérience d'un grand nombre d'années, ne prouve que trop bien l'insuffisance de toutes ces précautions. Mais il y a des moyens de les rendre plus utiles.

L'Espagne, pourroit éxiger de la Nation Britannique une loy qui défende sous de rigoureuses peines, le Commerce clandestin à tous ses Négocians, aux Gouverneurs, surtout à celui de la Jamaïque de donner rétraite aux interlopes; & qui leur ordonne de confisquer leurs rétours, au lieu de les recevoir & d'en permettre la vente. Pour porter l'Angleterre à faire une loi si juste, la Cour d'Espagne pourroit lui proposer, non seulement un acte de Navigation semblable à l'acte de Navigation Angloise, mais même une interdiction absolue de tout Commerce, & de mettre dans la balance les désavantages de cette interdiction juste & légitime, avec les avantages d'un Commerce injuste & proscrit par le Droit des Gens. Il n'y a pas d'apparence que l'Angleterre voulut préférer un Commerce injuste, un Commerce clandestin, & d'ailleurs précaire, aux avantages infiniment supérieurs d'un Commerce légitime.

La Justice qu'un intérêt si important obtiendroit infailliblement de l'Angleterre, réduiroit du moins les interlopes de la Jamaïque à des Barques, à de petits Bâtimens foibles, mal armés, sans Troupes, sans Convoy, sans protection; & assureroit le succès de la vigilance & des fonctions des Garde-Côtes Espagnols. Ce

(*a*) Les Vaisseaux interlopes sont généralement très petits.

Ce ne feroit encore que par cette voye, que l'Efpagne pourroit rétirer, des mains des Anglois, le Commerce qu'ils ont pris fur les Efpagnols avec les Indiens de la Rivière de Darien, & de la côte de la Rancherie, où il ne feroit pas poffible d'étendre les précautions propofées par D. Bernardo de Ulloa, parceque les naturels du Pays font du nombre de ces *Indiens Bravos*, que l'Efpagne n'a pu foumettre encore à fa Domination. Mais quoique ces Peuples foient Barbares, & qu'on puiffe les régarder en quelque façon comme indépendans, leur Pays n'en eft pas moins compris dans l'enceinte de l'Amérique Efpagnolle, & les Anglois n'ont pas plus de droit, fuivant les traités, & le droit Commun de toutes les Nations Européennes à l'égard de leurs établiffemens refpectifs à la côte d'Afrique & dans les deux Indes, de faire cette traite, que les Efpagnols d'aller faire celle des fauvages de la nouvelle York & de la nouvelle Angleterre.

On conçoit fans peine que fi l'Efpagne engageoit l'Angleterre à lui rendre la juftice qu'elle eft en droit d'en éxiger, fur le Commerce clandeftin, il lui feroit facile après celà, n'ayant plus à défendre fon Commerce que contre des interlopés, foit Anglois, foit Hollandois, foibles, fans aveu, & fans Protection, d'achever de détruire le Commerce de Contrebande, avec fes Gardes-Côtes, de mettre le Commerce de Cadix dans l'état le plus floriffant, & ce qui eft infiniment important à la Grandeur & à la Puiffance de la Monarchie, d'augmenter de plus du double fa Navigation en Amérique. On peut s'affurer de la fidélité & de la vigilance des Gardes-Côtes en leur abandonnant la propriété entière des prifes, déduction faite feulement des droits de Douanne du Roy, qui joints aux droits de Gardes-Côtes qui fe perçoivent fur le Commerce, & à l'augmentation des Droits de Douanne, fuite néceffaire d'un Commerce plus étendu, excéderont de beaucoup les fraix d'armement & de courfe des Gardes-Côtes.

Comme les profits inmenfes du Commerce clandeftin peuvent exciter encore l'avidité des fraudeurs, au point qu'il en échappe quelques uns à la vigilance des Gardes-Côtes, attirés par l'efpérance trop bien fondée d'être favorifés par les Officiers des lieux, où ils peuvent s'introduire; le Miniftère peut s'affurer de la fidélité & du dès intéreffement des Officiers par des grâces, & par des Ordonnances févéres.

Le Gouvernement doit porter fon attention fur les différens moyens emploiés pour introduire la Contrebande dans les Indes Occidentales. Il arrive fouvent qu'un Vaiffeau interlope feint une relâche forcée pour faire

de l'eau, du bois, ou des vivres, pour une voye d'eau, ou pour quelqu'autre besoin qui rend sa Navigation dangereuse. Le péril supposé est un titre auquel il semble alors que l'humanité Espagnole ne peut résister. Sur un Placet que le Capitaine de l'interlope accompagne d'un présent pour le Gouverneur & pour tous les Officiers dont il a besoin, on lui permet d'entrer, de faire ses provisions, de décharger même son Vaisseau pour chercher la voye d'eau, & pour lui donner un radoub. On obtient ensuite fort aisément la permission de faire une vente indispensable alors, pour payer les frais de relâche. Toutes ces permissions sont accompagnées de formalités & de précautions extérieures contre le versement frauduleux de la Contrebande. Mais il se fait la nuit, ainsi que le chargement du rétour, avec d'autant plus de sureté que tout a été convenu. C'est ainsi qu'on introduit & qu'on débite fréquemment des Cargaisons considérables.

Il y a une autre manière de faire la traite à la côte d'Espagne, qui favorise beaucoup l'introduction de la Contrebande. On navige avec des Barques aux ambarquadères qui sont éloignées des villes, ou aux embouchures des Rivières. On avertit les Habitans par un Coup de Canon, & ceux qui ont envie d'acheter viennent à bord dans leurs Canots. On sent bien que le même coup de Canon, le même signal qui avertit les marchands, devroit avertir les Officiers & les Gardes du lieu, qu'il y a un interlope à l'embarquadère.

Il seroit inutile d'insister ici sur le zèle & la fidelité que les Officiers doivent à l'observation des loix, à leur Patrie & à leur Roi. Il ne seroit que trop facile de prouver que la probité Européenne ne soutient presque jamais dans les deux Indes, l'épreuve de l'intérêt. Ces diverses manières d'introduire la Contrebande aux Indes Espagnoles, ont toujours eu le même succès aux Colonies Françoises. Il n'y a ici qu'un seul principe à attaquer & à détruire, pour ruiner entièrement & infailliblement le Commerce clandestin. C'est le bénéfice immense que donne ce commerce, qui le met en état de soutenir en même tems de grands risques & les fraix de corruption. En diminuant, en réduisant infiniment le bénéfice de ce commerce, on l'aviliroit nécessairement, & son avilissement seroit sûrement la cause de sa déstruction.

L'Espagne peut frapper à ce but avec un succès infaillible, par des voyes également simples & faciles, fort peu dispendieuses en comparaison du préjudice que l'abus porte à ses Finances & à son Commerce. On peut

entretenir

entretenir des Pataches bien armées, à l'embouchure des Rivières, & aux embarquadères éloignées des villes, affés fortes pour enléver les Barques interlopes, & en état de faire une première visite, sur les Vaisseaux qui démandent à entrer dans les Ports sur le prétexte d'une relâche forcée. La nécessité où seroient ces Pataches d'être toujours en station, éxigeroit le double d'Officiers & d'Equipages qui se réléveroient. Il faudroit que les prises fussent également partagées entre les Officiers & les Equipages actuellement de service, & ceux qui seroient à terre, ainsi que les Droits de Visite dans les Ports. L'intérêt des Equipages qui seroient à terre, mettroit ceux qui seroient à bord des Pataches à l'abri de la corruption.

A l'égard des interlopes qui démandent à entrer dans les Ports sur le prétexte d'une relâche forcée, il faudroit les assujettir à une visite préalable de la part des Officiers de la Patache, dont il seroit dressé un Procès Verbal signé par eux & par les Officiers des Vaisseaux. Ce procès verbal constateroit d'abord la Nation du Navire, son état, celui de sa Cargaison, & ses papiers de mer. Il devroit être défendu aux Gouverneurs de reçevoir aucun placet qui ne seroit pas accompagné d'une Copie en bonne forme de ce procès verbal, & de permettre l'entrée du Vaisseau autrement qu'a la charge d'une seconde visite par les Officiers de la Douanne, qui après avoir fait affirmer par serment, véritable le procès verbal de visite par les Officiers de la Patache & par ceux du Vaisseau, en feroient le récollement en leur présence, mettroient le scellé sur les écoutilles, sur les Coffres des Officiers, & établiroient des Gardes à bord pour la Conservation des scellés. Dans le cas ou il faudroit décharger le Vaisseau, on pourroit mettre de même l'entière Cargaison sous le scélé & sous une garde éxacte. Il ne devroit être permis qu'après ces précautions prises aux Officiers du Vaisseau de pourvoir au besoin de leur Navigation. Dans le cas où il seroit indispensable de permettre la vente de quelque partie de la Cargaison pour payer les fraix de relâche, cette vente ne devroit être permise qu'àprès avoir constaté le montant des fraix de relâche & de radoub, & jusques à concurrence de ces fraix, & pour être faite publiquement en présence des mêmes Officiers du Roi qui auroient fait les deux premières visites du Vaisseau & de sa Cargaison, dont il seroit dressé procès verbal par d'autres Officiers. Il seroit nécessaire enfin de ne point laisser sortir le Vaisseau du Port, qu'après avoir constaté par un dernier procès verbal de visite fait encore par des Officiers différens des prémier & en leur présence, que la Cargaison du Navire, est entière, sauf la partie vendue juridiquement dans le cas de nécessité.

LES

Les devoirs de l'humanité ne permettent point de s'oppoſer à une relâche forcée, & de réfuſer à des Navigateurs les ſécours de l'hoſpitalité. Mais il eſt juſte que celui qui ſe prête à ce devoir ſacré, prenne les méſures & les précautions les plus juſtes pour ſe mettre à couvert des abus qu'on en pourroit faire, & il ſemble que les formalités propoſées ſont les ſeules capables de les prévenir. Il n'eſt pas douteux que des procédures bien plus ſimples dévroient ſuffire pour remplir cet objet. Cependant il n'eſt que trop certain, que les fraudeurs ont ſû les rendre inutiles par la corruption, il eſt certain auſſi que cette corruption peut s'étendre ſur les Officiers ſubalternes, plus facilement encor que ſur les ſupérieurs. On doit donc bien moins ſe propoſer ici, en multipliant ces formalités & les Officiers, de rendre ceux-ci incorruptibles; que la corruption impraticable pour les fraudeurs. Indépendament de ce qu'il eſt plus difficile de corrompre un grand nombre d'Officiers, quelque facile que ſoit l'accès de châque particulier, qu'un petit nombre; en multipliant le nombre des Officiers qu'il faut tous corrompre pour réuſſir, on rend néceſſairement la corruption impraticable, parcequ'elle devient trop chère & qu'elle peut l'être au point d'abſorber les bénéfices de la Contrebande. La publication ſeule d'une telle loi empécheroit la plûpart des fraudeurs de former d'entrepriſe. Ils ne pourroient faire de ſpéculation que ſur le pied d'une grande ſomme en fraix de corruption, & on doit croire que leurs calculs ſur ce principe, ne leur laiſſeroient pas eſpérer des bénéfices équivalens à d'auſſi grands risques, que le ſont en général ceux du Commerce clandeſtin.

A ces précautions qui ont pour principal objet la diminution des bénéfices du Commerce clandeſtin, on peut ajouter encore un établiſſement de Commerce également ſimple & facile; qui frappe au même but, & faire ſervir les reſſources mêmes du Commerce permis à détruire le Commerce illégitime.

Il eſt néceſſaire de rappeller ici l'ancien état du Commerce à la nouvelle Eſpagne, au Pérou ou à terre ferme. On ſeroit tenté, dit D. Bernardo de Ulloa, de prendre pour des fâbles, tout ce qu'on raçonte de la facilité, des grands ſuccès, de l'inmenſité de Commerce, & du grand concours des Négocians de Lima, du Pérou & des Eſpagnols arrivés par les Galions à la célébre Foire de Porto-bélo, où ſe faiſoit autrefois toutes les affaires de ces Royaumes. On chargeoit ordinairement ſur les Flottes pour la terre ferme, pour la valeur de huit, dix ou douze milions de Piaſtres en Marchandiſes d'Europe de toutes ſortes; & ces Flottes rapportoient en rétour

pour

pour trente à quarante milions de Piaſtres en Or, Argent, Laine de Vigogne, Cacao & fruits précieux de ces Royaumes. Les Vaiſſeaux alloient en droiture à Carthagêne, où l'on débarquoit une quantité ſuffiſante de Marchandiſes pour la conſommation de cette Province & pour la nouvelle Grenade. La Flotte continuoit ſa route à Porto-bélo, où les députés du Commerce de Lima joints à ceux d'Eſpagne fixoient les prix des Marchandiſes reſpectives, eu égard à l'abondance où à la diſéte connue où prévue de celles du Pays, & à la quantité de celles d'Eſpagne.

Il arrivoit quelquefois que des Négocians gagnoient ſur des Marchandiſes d'un prix & d'une qualité des plus communes, juſqu'à cinq cens pour cent, mais le bénéfice ordinaire & aſſuré de ces Voyages étoit de cent pour cent. Il arrivoit ſans doute auſſi ce qu'on éprouve encore tous les jours dans le Commerce des Colonies de l'Amérique : les Négocians faiſoient ſur les différens prix des ventes, pour les prochaines expéditions des ſpéculations très juſtes, mais que l'événement déconcertoit preſque toujours. On croioit que les articles qui par leur rareté s'étoient le mieux vendus, ſe ſoutiendroient encore chers. Le ſuccès des envoys faits ſur ce fondement étoit aſſuré, ſi tous les Négocians n'avoient pas fait le même raiſonnement. Tous ſuivant la même idée ſans ſe communiquer, faiſoient les mêmes chargemens, ce qui établiſſant en Amérique une grande abondance, étoit cauſe que les articles qui avoient eu le plus de faveur au Voyage précédent, ſe vendoient fort mal à celui d'après. Un habile Négociant prévoit cet inconvénient, & ſe réjette dans ce cas, ſouvent avec un grand ſuccès, ſur les articles dont il y a eu le plus d'abondance au précédent Voyage. Mais ce qui eſt alors un bien où un mal pour le Négociant, eſt étranger à l'intérêt général du Commerce de l'Etat, qui conſiſte à faire ſeul ſon Commerce ſans la concurrence de la Contrebande.

Les échanges qui ſe faiſoient à Porto-bélo pour la valeur de trente & de quarante milions de Piaſtres, étoient ſi rapides, que les Galions faiſoient toujours leur rétour dans l'année. La fixation des prix des Marchandiſes reſpectives qui ſe faiſoit par les députés des Négocians ſur les Factures & de ſimples états, contribuoit beaucoup à la rapidité des échanges. Les Négociations ſe faiſoient ſur le pied de cette fixation, & la confiance étoit ſi ſolidement établie, la bonne foy ſi reſpectée, qu'on n'ouvroit n'y les Caiſſes d'Argent, ni les Balots; & s'il ſe gliſſoit quelque erreur, elle étoit toujours réparée ſans difficulté au premier Voyage.

La Contrebande qu'on commenca à introduire par la Baye de Bastimentos, voisine de Porto-bélo, ayant fait les plus grands progrès, la Foire a successivement perdû de son activité en proportion jusques à un entier dépérissement. D'un côté les Galions ont porté beaucoup moins de Marchandises, & de l'autre, leurs rétours sont toujours dévenus plus lents, au point qu'après des Voyages de plus de trois années, on a pris le parti de supprimer la Flôte & les Galions, & de les remplacer par des Vaisseaux de Régître sans fixer leur départ; ce qui ne paroit pas être cependant une forme établie pour toujours.

Le Commerce de la nouvelle Espagne se faisoit par des Flôtes expédiées pour la Véra-crux. Les rétours qui se faisoient aussi dans l'année, étoient ordinairement de dix à quinze milions de Piastres. Ce commerce a infiniment perdû, non seulement par la Contrebande, mais aussi par le versement qui s'y fait tous les ans des Marchandises des Indes, que le Vaisseau d'Acapulco apporte des Philippines; ce qu'on pourroit régarder en l'état comme une branche de Commerce très déstructive, qu'il est facile cependant de tourner entièrement à l'avantage de l'Espagne. Les rétours des Flôtes sont dévenus moins riches, & les expéditions plus lentes, ainsi que les rétours & les expéditions des Vaisseaux de Régître de Campêche, Tabasco & Honduras, qui sont du Commerce de la nouvelle Espagne. Tous ces Vaisseaux souffrent par les mêmes causes dans leurs expéditions & dans leurs Voyages, ainsi que les Vaisseaux de Buenos-ayres, de St. Marthe, de Cuma, & des Caraques, le même dommage que le reste du Commerce de l'Amérique.

On rémédieroit sans doute à une partie d'un si grand mal, par l'établissement de Magasins assortis de denrées & de Marchandises d'Europe, dans les endroits des côtes les plus fréquentées par les fraudeurs, où les Habitans pouroient trouver à un bon prix, tout ce qui leur seroit nécessaire pendant l'intervale d'un voyage à l'autre. Il faut opposer l'importation légitime à l'introduction illicite. Le Commerce clandestin trouvant le Pays rempli de Marchandises, tomberoit de lui même, surtout si on avoit soin d'entretenir les Marchandises à un prix qui laisse peu de bénéfice à faire sur la Contrebande; ce qui doit être d'autant plus facile, que le Commerce clandestin ne peut se soutenir que par des bénéfices très considérables & fort au-dessus du cours ordinaire du profit que donne le Commerce permis. L'introduction illicite diminuant nécessairement par ce moyen, les Vaisseaux se succéderoient sans faire de tort aux ventes les uns des autres, les rétours seroient plus prompts, & il n'est pas douteux qu'il faudroit bientôt doubler les importations

tations en Amérique, & par conféquent la Navigation. Chaque voyage donneroit peut-être moins de bénéfice; mais le Négociant en feroit bien dédommagé par la promptitude du rétour qui le mettroit en état de faire trois expéditions contre une: & un profit modéré & fouvent répété, eft le profit le plus fur & le plus folide que le Commerce puiffe donner.

CET établiffement, que l'Efpagne peut aifément faire par des combinaifons fort fimples avec le fecours de quelques Négocians de Cadix, formé à la fuite des précautions qui non feulement rendent le Commerce clandeftin très dangereux, pour la vie ou la liberté des fraudeurs, mais encor très difpendieux, ne fauroit manquer d'avoir le plus grand fuccès. Il feroit peut-être même néceffaire pour s'en affurer plus infailliblement, que le Gouvernement accorda des éxemptions de Droits fur les Denrées & Marchandifes exportées pour l'entretien des Magafins établis, & fur les rétours qui en feroient faits, jufqu'à concurrence d'une quantité déterminée; ce qui rapprocheroit affés les prix des Marchandifes permifes, de ceux des Marchandifes de Contrebande par le feul effet de la concurrence. Pour indemnifer les Finances, le Roi pouroit prendre pour fon compte la moitié ou les trois quarts de cette branche de Commerce, dont la conduite feroit confiée à des Négocians; & pour qne le Cours ordinaire du Commerce de Cadix n'en fouffrit aucune atteinte, on pourroit également régler & déterminer la quantité de Denrées & de Marchandifes qui feroient introduites dans l'Inde par cette voye, & en fixer les prix à la vente. Cette Branche de Commerce tiendroit fans doute par fes Privilèges & par fon bénéfice, un peu des avantages du Commerce clandeftin & en auroit peut-être quelques inconvéniens: Mais ces inconvéniens n'intérefferoient que fort peu le Commerce, qui en feroit bien dédomagé par de plus grandes, de plus fréquentes, & de plus promptes expéditions. A l'égard des Finances, ce Commerce prenant la place du Commerce clandeftin, une partie du bénéfice de ce dernier rentreroit dans le Cours ordinaire du Commerce Nationnal, & l'autre feroit au profit des Finances.

ON a vu avec quelle promptitude fe faifoient autrefois les expéditions des Flôtes & des Galions, leurs rétours, & les prodigieux bénéfices de ce Commerce, avant qu'il eut reçu les premières atteintes du Commerce illégitime. Ce font ces bénéfices inmenfes qui ont fait naître le Commerce clandeftin: & les moyens que l'Efpagne a emploiés pour le détruire, n'ont fervi qu'à lui donner fans ceffe de nouveaux accroiffemens. On n'en a emploié que deux jufqu'àpréfent, la force, la vigilance des Gardes-Côtes,

 la

la fidélité des Officiers, & les rétards des expéditions des Flôtes, des Galions, & des Vaiſſeaux de Régître. Les rétards des expéditions de Cadix, n'ont ſervi qu'à mettre un plus haut prix à la Contrebande; les fraudeurs en ont profité pour en introduire davantage. Ils ont calculé les forces des Gardes-Côtes, & l'augmentation de leurs bénéfices les amis en état de faire leur Commerce avec des forces ſupérieures, & de ſoutenir d'ailleurs les frais de corruption. Il faut donc régarder la diminution des bénéfices du Commerce illégitime, comme la cauſe infaillible de ſa déſtruction, & les moyens propres à aſſurer cette diminution, comme ceux qui méritent le plus d'attention.

Si le Commerce clandeſtin n'étoit pas entièrement détruit par le concours des différentes précautions qu'on a propoſées ci-deſſus, il ſemble qu'une plus grande liberté, peut-être même une liberté entière dans les expéditions de Cadix, lui porteroit le dernier coup, & achéveroit de l'anéantir ſans rétour. D. Bernardo de Ulloa réjette cette liberté, ainſi que le projet de réduire le Commerce de l'Amérique en Compagnies. Il régarde avec raiſon les Compagnies comme des établiſſemens déſtructifs du Commerce, & comme un Menopole ruineux. A l'égard de la liberté, il n'y oppoſe aucune raiſon ſolide; & ſon projet d'expédier régulièrement tous les ans la Flôte, les Galions & les Vaiſſeaux de Régître, avec une quantité déterminée de Denrées & de Marchandiſes, n'eſt appuié que ſur des raiſons qui doivent faire préférer la liberté qui paroit n'avoir contre elle que la force d'un préjugé qu'un ancien uſage a introduit. Nous ne dévons pas croire que quelques connoiſſances locales s'oppoſent à la liberté du Commerce des Indes-Occidentales, comme on le prétend en France à l'égard d'une partie du Commerce du Levant. L'auteur Eſpagnol n'auroit pas manqué d'y inſiſter. Il a ſenti la néceſſité de faire les mêmes expéditions tous les ans, mais il n'a pas fait attention qu'il n'eſt pas moins important de ne pas limiter les exportations; que les limites ne ſervent qu'à les reſſerrer, & reſſerrent également le montant des rétours, toujours ſuſceptibles d'une plus grande étendue en Amérique, où les Colonies reçoivent ſans ceſſe de nouveaux accroiſſemens, en proportion de la quantité de Denrées & de Marchandiſes d'Europe qu'on y importe.

Le Commerce des Colonies Eſpagnoles a-t-il rien qui le diſtingue de celui des autres Colonies Européennes de l'Amérique? N'eſt ce pas le même Commerce dans ſes effets & dans ſon objet, que celui que les François, les Anglois & les Hollandois, font dans la même partie du Monde? L'intérêt

térêt Général de l'Eſpagne dans ce Commerce eſt, comme celui des autres Nations qui ont des Colonies, d'exporter beaucoup de Denrées & de Marchandiſes d'Europe, & d'en importer beaucoup de celles de l'Amérique. Tout arrangement œconomique dans ce Commerce qui ne frappe pas à ce but, n'a que des fondemens ruineux & doit être réjetté. La maxime générale du Commerce qui veut qu'un Etat exporte beaucoup & importe peu, n'eſt point celle du Commerce qu'on fait avec l'Amérique. Toutes les Nations qui y ont des Colonies, ne ſauroient en recevoir trop de Denrées, par la richeſſe de leur réexportation en Europe: & plus on y importe de Marchandiſes & de Denrées, plus on en exporte; & plus on ſe procure de riches réexportations. Ce ſont là les avantages que la France, la Hollande & l'Angleterre ſe ſont procurés en Amérique par la liberté de cette Navigation, après avoir éprouvé les mauvais ſuccès & les inconvéniens de tout ce qui gêne ce Commerce.

D. Bernardo de Ulloa, pour réjetter ou réſtraindre infiniment cette liberté, ne lui oppoſe que l'exemple des malheurs que quelques Négocians de St. Malo éprouvérent dans la Mer du Sud pendant la Guerre de ſucceſſion. Les Indes Eſpagnoles entrérent alors en Commerce avec l'Etranger pour les beſoins de leur conſommation; & ce parti étoit preſque indiſpenſable dans ces circonſtances. Quelques Vaiſſeaux de St. Malo profitérent de ce temps de déſordre pour paſſer à Lima par le détroit de Magellan: comme le Pays étoit dépourvu de Marchandiſes, ils firent ſur celles qu'ils y portérent des profits incroiables, gagnérent juſqu'à huit cent pour cent. Le bruit qui s'en répandit, excita tellement l'empreſſement & l'avidité des autres Armateurs, que plus de deux cent Vaiſſeaux Marchands paſſérent à Callao de Lima, & aux autres Ports du Pérou, ſans qu'il y eut entre l'arrivée des uns & des autres, ſeulement l'intervale du tems néceſſaire pour décharger leurs Marchandiſes: elles s'y accumulérent parlà de telle ſorte, que le prix en baiſſa même au-deſſous de ce qu'elles coûtoient dans la Fabrique; les Marchands du Pays qui avoient acheté les premiers à des prix éxhorbitans, perdant par cette diminution plus des trois quarts à la vente, furent obligés de faire banqueroute: ceux qui avoient des fonds de reſte ceſſérent d'acheter, craignant que les Marchandiſes ne vinſſent à baiſſer encore davantage; enſorte que quelques uns des Marchands François ne trouvant point à vendre, brulérent partie de leur cargaiſon, plûtôt que de la rapporter en France, où à leur arrivée ils firent auſſi banqueroute.

D. BERNARDO de Ulloa auroit pu rappeller beaucoup d'autres événemens à peu près semblables, arrivés dans d'autres branches de Commerce; mais il n'auroit pas dû citer celui-ci comme un exemple d'inconvéniens & de malheurs capable d'engager un Etat dans des établissemens qui détruisent la liberté. Ce qui arriva alors dans le Commerce des Indes Espagnoles, est presque toujours arrivé à la suite d'une Guerre dans le Commerce des autres Colonies Européennes de l'Amérique, & dans celui de la Côte d'Afrique. La même chose arrive en Europe, dès qu'il survient dans un Etat, une diséte, soit de Denrées soit de Marchandises. La diséte même attire bientôt la plus grande abondance, lorsque le Commerce est libre; & à l'égard des Négocians, ce Commerce n'est ordinairement lucratif, que pour ceux qui ont assés de vigilance & d'habileté pour faire les premiers envois, & la sage prévoiance de ne pas différer leurs ventes dans l'espérance de faire de plus grands bénéfices. Qui ne voit que dans ces cas la diséte est un mal que la liberté du Commerce répare promptement; que l'excès de concurrence que la diséte attire bientôt, n'a & ne peut avoir d'inconvéniens que pour quelques Négocians imprudens ou trop avides, mais qu'il résulte toujours infailliblement de l'excès même de la concurrence qu'attire la diséte, un avantage réel, & pour l'Etat qui approvisionne, & pour celui qui est approvisionné? L'un reçoit abondament tout ce qui lui est nécessaire, l'autre se débarasse de son superflû. D'ailleurs cette opération qui n'est jamais que momentanée, est elle même la cause qui remet le Commerce dans son niveau, & qui lui fait reprendre son cours ordinaire; & le cours ordinaire du Commerce ne donne que des bénéfices modérés, & ne paye l'industrie qu'autant qu'il est nécessaire pour l'animer & l'entretenir dans son activité naturelle. Le Commerce a ses orages qui se forment dans des tems de trouble, dans des événemens publics, quelquefois in attendus & d'autrefois trop prévus. Mais il ne sauroit en résulter un mal public & permanent pour aucun Etat, qu'autant qu'on voudroit les prévenir par des réglemens qui détruiroient en général la liberté du Commerce. Les révolutions continuelles sur les prix des Denrées & des Marchandises, occasionnées par les vicissitudes de l'abondance & de la diséte; les vicissitudes dans le goût des acheteurs; la mauvaise foi des débiteurs; leur impuissance forcée; les événemens de Guerre & de Paix; les playes dont le ciel afflige de tems en tems quelque partie de la terre; & les naufrages, sont des accidens naturels au Commerce. Vouloir les prévenir par des loix, qui gênent la liberté, c'est lui ôter les ressources qu'il a dans l'industrie & le génie des Négocians, pour se relever.

L'EXEMPLE

L'EXEMPLE de ce qui arriva pendant la Guerre pour la succession, aux Négocians de St. Malo dans la Mer du Sud, bien loin de contredire la liberté du Commerce, parle en sa faveur. Tout le Monde sçait à quel point leurs prémiers envois furent heureux pour leur Pâtrie, puisqu'ils délivrérent leur Souverain en lui prêtant trente milions, du joug humiliant qu'on vouloit lui imposer aux conférences de Gertruidemberg. Ces trente milions ne servirent pas peu à assurer la Couronne d'Espagne à la maison de Bourbon. Les Négocians qui, suivant le recit de D. Bernardo de Ulloa, se ruinérent dans les envois suivans à la Mer du Sud, où qui du moins perdirent beaucoup, ne rendirent pas sans doute un service si brillant à leur Patrie. Ils la servirent cependant infiniment par une grande exportation de ses manufactures: l'Etat gagna moins, parcequ'ils perdirent; mais l'Etat gagna une augmentation considérable de numéraire : ils animérent, il soutinrent son industrie, & donnérent de l'activité à sa circulation.

IL est indifférent de prendre cet exemple en France ou en Espagne. On sent bien que les Négocians de Cadix ou de Séville, auroient pu faire les mêmes opérations & procurer à l'Espagne les mêmes secours & les mêmes richesses, soit en s'enrichissant eux mêmes, soit en s'appauvrissant par leur trop grande précipitation. C'est ce qui est arrivé en France dans la dernière Paix d'Aix la Chapelle. Les Denrées de l'Amérique étoient à un bas prix dans ses Colonies, & celles d'Europe y étoient fort chères. Les premiers Vaisseaux expédiés des Ports de France profitérent de cette situation, & ceux qui suivirent donnèrent les uns le pair, & les autres de grandes pertes, mais l'exportation, l'importation & la réexportation furent immenses, extrémement rapides, & firent rentrer en peu de tems dans le Royaume, les milions que la Guerre en avoit fait sortir. Toutes les Manufactures, toutes les sortes d'industrie recouvrérent promptement leur ancienne vigueur, & la circulation réprit sa première activité, au point de donner au Gouvernement la facilité d'établir une Caisse d'amortissement de plus de trente milions par année, pour rembourser les Capitaux des dettes publibliques, exemple nouveau pour la France ; & enfin l'argent tomba dans peu à 4. p. °/o. Les Négocians qui perdirent alors dans le Commerce de l'Amérique, où qui manquérent d'y gagner, enrichirent l'Etat. Le Gouvernement eut la sagesse de régarder cette révolution comme utile & passagère, le Commerce réprit de lui même assés promptement son calme ordinaire & son cours naturel, qui consiste dans l'importation aux Colonies de la quantité à peu près exacte de Denrées & de Marchandises d'Europe que ces Colonies peuvent consommer, & dans l'exportation générale de toutes leurs

leurs productions. Il y a une balance respective dans le Commerce de l'Europe avec l'Amérique, qui lorsque le Commerce est libre, ne varie qu'autant qu'il est nécessaire pour donner lieu à différentes spéculations, & pour animer le Commerce & le ténir en activité.

On a observé cependant que ce Commerce reçoit sans cesse de nouveaux accroissemens, qui sont plus ou moins sensibles en proportion du bon régime dans le quel on tient, non le Commerce qui ne demande que de la liberté, mais les Colonies. Il y a toujours en Amérique de quoi défricher ou améliorer. Le luxe que le Commerce introduit chez les Habitans, l'occasion qu'il leur présente sans cesse de se procurer par les fruits de leurs terres, toutes les commodités de la vie, est le seul motif qui les excite au travail, & à rendre les Colonies toujours plus riches en productions. C'est l'effet naturel de la liberté du Commerce, dont les succès seroient plus rapides, si on y ajoutoit dans les Colonies, la sagesse & la douceur d'une bonne administration.

On ne doit donc pas craindre l'abondance des Denrées & des Marchandises d'Europe dans les Indes Espagnoles, importées par les Vaisseaux Espagnols, mais l'abondance de celles que le Commerce clandestin y introduit. Indépendament de ce que l'abondance des envois de la Nation excitent nécessairement plus de travail & d'améliorations chez les Habitans, cette abondance sert infiniment à resserrer celle du Commerce clandestin. Il est donc évident que limiter le nombre des Vaisseaux qui s'expédient à Cadix, le montant de leurs Cargaisons, & mettre de longs intervales d'une expédition à l'autre, c'est soutenir ou encourager le Commerce illégitime; c'est lui laisser toujours une plus grande partie des Colonies à approvisionner. Il ne seroit pas aisé de distinguer, à l'égard du Commerce, les Colonies Espagnoles, de celles des François, des Anglois & des Hollandois, de manière à trouver dans cette distinction, un principe solide & incontestable sur le quel on puisse établir une forme de Commerce diamétralement opposée. Mais il est facile de voir que si la Navigation aux Indes Espagnoles étoit livrée à la seule spéculation des Négocians d'Espagne, comme elle l'est en Angleterre, en France & en Hollande, à l'égard de leurs Colonies respectives, cette Navigation seroit triplée en peu de tems. Les Négocians emploieroient de plus petits navires, leurs bénéfices seroient modérés, quelquefois nuls, mais leurs voyages seroient fréquens & leurs rétours fort prompts. Les risques de l'abondance, où d'une trop grande concurrence, ne les embarasseroient pas plus, que les Négocians François le sont, pour les éviter

ou

ou les prévenir aux différentes Isles Françoises. Les uns confieroient leurs Vaisseaux à des Capitaines géreurs, d'autres les consigneroient à des maisons de Commerce déjà établies, ou qui s'établiroient bientôt; leurs Vaisseaux y feroient échelle, & ils n'éprouveroient jamais d'autre inconvénient, que celui d'être obligés quelquefois à plus de relâche; à faire un voiyage un peu plus long; à laisser une partie de leur Cargaison invendue pour en faire le rétour dans un second voyage, & à prendre du fret; ainsi que cela arrive fréquemment aux Colonies Françoises. Le but du Négociant est de gagner peu, mais de gagner promptement. La concurrence deviendroit peut-être très considérable, le Négociant en souffriroit quelquefois, mais il en résulteroit un grand bien pour l'Etat. Le bas prix des Marchandises que la concurrence feroit nécessairement tomber, en étendroit sûrement les consommations, & en feroit faire un plus grand débit. Les Négocians gagneroient peu dans chaque voyage, quelques uns perdroient, mais le Commerce de l'Etat ne cesseroit de s'étendre & de l'enrichir.

La Navigation d'Acapulco aux Isles Philippines, tient beaucoup des inconvéniens du Commerce illicite. Il y a des moyens surs, non seulement de rémédier à ses inconvéniens, mais encore d'étendre infiniment cette branche de Commerce, & de la rendre l'une des plus riches & des plus avantageuses de tout le Commerce d'Espagne. Cet article exige du détail & son intérêt lié avec celui du Commerce en général, mérite un extrême attention.

Lionel Waffer, Voyageur Anglois, dont ou loue l'exactitude, qui parcourut la nouvelle Espagne en 1678, vante également la beauté, la richesse de la ville de Mexico, le nombre de ses habitans, leur luxe & leur Commerce. On y comptoit alors plus de quatre cens mille habitans sans y comprendre les enfans, Mexico étoit dans l'abondance de tout ce qui peut servir au luxe & aux bésoin de la vie. Outre la prodigieuse fertilité du pays, il y arrivoit tous les ans par la Vera-crux la charge de deux Galions d'Espagne, d'une Frégate légère & de plus de quatre-vingt Vaisseaux Marchands, assortie de tout ce qu'il y avoit de plus précieux en Europe. D'un autre côté une Flotte qui partoit régulièrement tous les ans des Philippines, lui apportoit les raretés de la Chine, du Japon, de l'Indoustan & de la Perse, par le port d'Acapulco; ensorte que Mexico jouissoit continuellement de toutes les richesses de l'Europe & des deux Indes, par le port de Vera-crux sur la Mer du Nord, & par celui d'Acapulco sur la Mer du Sud.

Acapulco, dans la Province de Mexico, eſt a quatre vingt lieuës de Mexico, ſur le bord de la Mer du Sud, a peu près au même éloignement de Mexico, que le port de la Vera-crux.

Cette place a l'avantage de ſervir d'entrée aux richeſſes des Indes Orientales & des parties Méridionales de l'Amérique, qui viennent tous les ans à Acapulco par les Vaiſſeaux des Philippines & du Pérou.

Acapulco eſt ſitué au pied de pluſieurs montagnes fort hautes, dans un terrein ſtérile & très mal ſain, & par cette raiſon n'eſt habité par les Négocians Eſpagnols, que dans le tems que dure le Commerce avec les Vaiſſeaux des Philippines & ceux du Pérou. C'eſt ce Commerce & l'excellence du Port, qui ont rendu célébre Acapulco, qui ſans cela ne mériteroit pas le nom de ville, & qui lui ont fait donner le nom de première foire de la Mer du Sud & d'échelle de la Chine. Les Vaiſſeaux du Pérou qui apportent des Marchandiſes de Contrebande, y vont mouiller, pour les vendre au port Marquis, qui eſt a une lieüe d'Acapulco.

L'Espagne a voulu favoriſer ſes Manufactures par une loi qui défend l'importation des étoffes de ſoye de la Chine & de l'Aſie. Don Géronimo de Uſtaris ſe plaint cependant de ce que malgré cette défenſe faite ſous des peines très rigoureuſes, les François, les Anglois & les Hollandois les introduiſent ſous prétexte que ce ſont des Marchandiſes du Levant ou de leur Fabriques. Il voudroit qu'on rénouvellât cette ordonnance, & qu'on l'étendit ſur toutes ces eſpèces de Marchandiſes, dans quelque partie du monde qu'elles ſoient faites ou imitées; mais les traités rendent ces défenſes impraticables en Europe.

On réconnut en 1718. que le Commerce d'Acapulco avec les Philippines, portoit un grand préjudice à celui d'Eſpagne par l'introduction des étoffes de ſoye de la Chine & des autres pays de l'Aſie; & le Roi ordonna que le Vaiſſeau qui alloit tous les ans d'Acapulco aux Philippines, ne rapporteroit pas d'autres Marchandiſes que des Toiles, des Porcelaines, de la Cire, du Poivre, de la Canelle, & du Girofle; toutes Denrées que l'Eſpagne ne fournit pas a ſes Colonies, & les étoffes de ſoye de la Chine & de l'Aſie furent prohibées.

Ce Commerce fut de nouveau réglé en 1720. On permit de faire partir tous les ans d'Acapulco pour les Philippines, deux Vaiſſeaux de cinq cens Tonneaux

Tonneaux chacun, au lieu d'un ſeul. On fixa la valeur des rétours de chacun à trois cens mille Piaſtres qui ne ſeroient employées qu'en or, en Canelle, en Morfil, Cires, Porcelaines, Poivre, Girofle, Toiles unies & peintes, Soyes torſes & écrues, Cordages & autres Marchandiſes qui ne ſeroient point fabriquées avec la Soye. On défendit ſous les plus grandes peines pour l'avenir, toute étoffe de ſoye de Chine, ou des Indes, Pequins, Gourgourans, Satins, Brocards d'Or ou d'Argent, Broderies, Bas, Ceintures, enfin tout tiſſu quelconque fait avec de la ſoye.

Le tour du Globe parut un prodige, lorsque les Eſpagnols ſous la conduite de Magellan, & enſuite ſous celle de Sebaſtien Cano, ſe rencontrèrent avec les Portugais aux Philippines & aux Moluques. Magellan découvrit en 1519. pour l'Eſpagne le détroit qui porte ſon nom, entra le premier dans la Mer du Sud, découvrit les Iſles Mariannes & une des Philippines où il mourut; & ſes Compagnons, après ſa mort, s'établirent à Tidor, la principale des Iſles Moluques où croiſſent les plus précieuſes épiceries. Les Portugais ne s'attendoient pas que les Eſpagnols feroient par la Mer du Sud une partie du Tour du Globe, & arriveroient aux Indes Orientales par la Mer Orientale, pendant qu'ils faiſoient le tour de l'autre partie par le Cap de Bonne-Eſpérance, & qu'ils ne pouvoient arriver aux Indes que par l'Occident.

Les Hollandois ſçurent dans la ſuite s'emparer des Moluques, mais l'Eſpagne a conſervé les Philippines. Ces Iſles ſont a la tête de l'Aſie & adjacentes à la Chine & au Japon. Le Roi d'Eſpagne y entretient des Officiers & des Garniſons, & toutes les Nations des Indes y envoyent des Marchandiſes.

L'Espagne peut donc facilement partager par les Iſles Philippines dont la propriété ne peut lui être Conteſtée, les richeſſes du Commerce des Indes Orientales, avec les Compagnies des Indes de Hollande, de France, d'Angleterre, de Suède & de Dannemarck; & ce Commerce que l'Eſpagne peut étendre à ſon gré, contribueroit infiniment à l'augmentation de ſa puiſſance, ſi elle ſe livroit a ce Commerce ſur de bons principes. Sa concurrence nuiſible aux Compagnies des Indes Européennes, feroit un bien infini au Commerce de l'Europe en général, en y faiſant tomber à un plus bas prix toutes les Marchandiſes des Indes, par une augmentation de concurrence dans ce Commerce (*a*). Il

(*a*) On trouvera les avantages que l'Eſpagne pourroit ſe procurer en réuniſſant le Commerce des deux Indes, dans le Chapitre *des Compagnies.*

Il ne faut pas douter que les Vaiſſeaux qui reviennent des Philippines à Acapulco, ne rapportent des étoffes de ſoye, malgré les prohibitions & tous les ſoins qu'on peut donner à ce Commerce, attendu le prodigieux bénéfice que donne l'introduction de ces étoffes, qui excite ou fait naître une induſtrie ſupérieure à la ſageſſe & à la ſévérité des loix. Mais ſi les précautions qu'on a priſes pour exclure cette branche du Commerce des Philippines avec Acapulco, permettent de la régarder comme détruite, ou tellement affoiblie qu'elle mérite peu d'attention; le Commerce licite qui ſubſiſte, & qui, à l'exception des étoffes, introduit tous les ans dans les Colonies Eſpagnoles pour des milions de toutes ſortes de Marchandiſes des Indes, porte encore un aſſés grand préjudice au Commerce d'Eſpagne, pour éxiger des réglemens bien différents de ceux qu'on a faits juſqu'à préſent.

Il eſt certain que les Européens envoyent par le Cap de bonne Eſpérance aux Iſles Philippines, des Camélots, des Draps, des Serges, des Chapeaux, des Bas de Laine, des Criſtaux, des Dentelles de Flandre, & des Perpétuanes que les Eſpagnols achettent & tranſportent dans la Mer du Sud. Ces articles ne ſont point compris dans les prohibitions concernant le Commerce d'Acapulco avec les Philippines: Cependant ils prennent la place d'une partie ſemblable des mêmes Marchandiſes qui doivent être envoyées de Cadix à la Mer du Sud, & le Volume de ces Marchandiſes envoyées ainſi aux Indes Occidentales par le Cap de bonne Eſpérance, diminue le Commerce & la Navigation de Cadix.

Lorsqu'on a fait des réglemens ſur le Commerce d'Acapulco aux Philippines, on n'a enviſagé que le ſeul intérêt des Manufactures d'Eſpagne, c'eſt-à-dire de Manufactures qui n'exiſtoient pas, où qui n'avoient que de très foibles Commencemens, & qu'il eſt impoſſible de rendre floriſſantes en Eſpagne, comme on le démontrera dans la ſuite. C'eſt ainſi qu'on a ſouvent ſacrifié des intérêts très importans à des progrès d'induſtrie qu'on ne doit point attendre, à des Manufactures qu'il eſt impoſſible d'éléver où de ſoutenir. La ſçience du Commerce a des maximes générales qui conviennent à toutes les Nations, & d'autres qui, au lieu d'être ſalutaires pour de certains pays, y ſeroient déſtructives. Les mêmes réglemens de Commerce qui rendent le Commerce floriſſant en Angleterre, ruineroient celui de la Hollande. Les mêmes réglemens qui conviennent aux François, aux Anglois & aux Hollandois, ne peuvent convénir aux Eſpagnols & aux Portugais. La ſituation de l'Eſpagne & du Portugal, la nature de leurs poſſeſſions, leurs établiſſemens divers & la ſorte de richeſſes que ces Couronnes ont

ont à faire valoir, ne leur permettent pas de porter l'induſtrie de leurs ſujets ſur les mêmes objets: elles doivent l'animer & l'entretenir ſur les mêmes principes, c'eſt-à-dire par des encouragemens, mais elles doivent l'occuper différemment.

A l'égard du Commerce des Indes Orientales, on a donc défendu en Eſpagne une branche de ce Commerce qui devoit être permiſe, on a permis & autoriſé ce qui devoit être ſévérement défendu. On n'a conſideré que des branches de Commerce particulières, au lieu d'envifager l'enſemble de toutes les branches, le Commerce général de l'état; car c'eſt une maxime de l'adminiſtration éclairée de tout état Commerçant, qu'on ne doit jamais favoriſer une branche de Commerce aux dépens du bien général, ou, ce qui eſt égal, aux dépens d'autres branches de Commerce plus avantageuſes à la Nation.

Il Réſulte des réglemens que l'Eſpagne a faits ſur le Commerce d'Acapulco aux Iſles Philippines, 1°. que l'Eſpagne s'eſt privée du bénéfice que lui donneroit le Commerce des ſoyeries des Indes Orientales; car elle s'eſt interdit à elle-même les avantages de ce Commerce: 2°. Qu'en permettant que les Philippines approviſionnent directement ſes Colonies de toutes les autres Marchandiſes des Indes Orientales, elle a d'un côté reſſerré elle-même dans des limités très étroites un Commerce fort riche, & de l'autre, elle en a abandonné la richeſſe à un petit nombre de ſes colons au préjudice de la Métropole; enſorte que le bénéfice de ce Commerce en l'état, eſt nul pour l'Eſpagne, & ne produit d'autres effets à ſon égard, que de lui porter un peu plus ou un peu moins de préjudice, ſuivant que ſes réglemens ſont bien ou mal exécutés, & qu'on introduit plus ou moins d'étoffes de ſoye de la Chine & des autres parties de l'Aſie. Ces étoffes & les toileries y prennent la place des étoffes & des toileries d'Europe qui s'expédient de Cadix; & produiſent dans les Colonies Eſpagnoles, les mêmes effets ruineux & deſtructifs du Commerce d'Eſpagne, que le Commerce clandeſtin des Anglois & des Hollandois.

A l'égard des autres Marchandiſes des Indes Orientales, telles que les Epicéries, l'or, le Morfil, la Porcelaine, &c. dont l'introduction aux Colonies d'Eſpagne n'attaque pas le débouché des Marchandiſes d'Europe, le Commerce d'Eſpagne n'a aucune part au bénéfice conſidérable que donnent ces Marchandiſes qui pouroient & dévroient être Expédiées de Cadix. C'eſt-là ce qu'exigéroit ſon intérêt, & cet intérêt eſt très important: on va le rendre ſenſible.

L'Espagne dévroit donc défendre l'introduction de toutes les Marchandises des Indes Orientales généralement & ſans exception dans les Indes Occidentales par Acapulco, c'eſt-à-dire, interdire abſolument tout Commerce direct entre les Philippines & Acapulco. On ne doit point voir d'obſtacle à ce réglement dans l'intérêt des Manufactures. Cette branche de l'induſtrie eſt condamnée à reſter en Eſpagne dans des limités étroites, d'où l'intérêt général du Commerce ne permet pas de la faire ſortir, comme on le démontrera ſur l'article des Manufactures. Ainſi Acapulco, au lieu d'être, comme il l'a été juſqu'àpréſent, l'entrepôt des Marchandiſes des Indes Orientales, pour en approviſionner les Indes Occidentales, ne devroit être qu'un lieu déſert, un port interdit a toute Navigation, puiſque Acapulco par lui même n'eſt qu'un pays mal-ſain, inhabitable, ſans culture & ſans aucune ſorte de productions.

L'Etablissement d'une Navigation directe de l'Eſpagne aux Iſles Philippines, ſeroit ſans contredit le moyen le plus ſûr qui ſoit au pouvoir de l'Eſpagne pour augmenter ſon Commerce & rendre ſa marine floriſſante. On a cependant régardé en Eſpagne, cette Navigation comme pernicieuſe & ſujette à des inconvéniens qu'on a crû ſans réméde. On ne conçoit pas ſur quels principes cette Navigation qui enrichit depuis ſi longtems les Nations qui s'y ſont livrées, ſurtout la Hollande, l'Angleterre & la France, a pû paroitre ruineuſe pour l'Eſpagne.

On a prétendu que les Philippines étant le Magaſin général des étoffes de ſoye & de coton de toutes les Nations des Indes, & ces étoffes ayant une grande ſupériorité ſur celles d'Europe, par la beauté du travail & des couleurs, & ſurtout par leurs bas prix, l'Eſpagne en ſeroit bientôt inondée, & que ſes Manufactures qui n'en pouroient ſouténir la comparaiſon, en ſeroient infailliblement ruinées.

Cette objection auroit ſans doute quelque poids, ſi l'Eſpagne avoit à craindre la déſtruction de ſes. Manufactures: le Commerce des Indes Orientales auroit alors pour l'Eſpagne, les mêmes inconvéniens dont on ſe plaint en France & en Angleterre. Les Fabriques de l'Aſie nuiſent infiniment à celles de ces deux Nations. Quoique l'uſage des étoffes des Indes, ſoit prohibé en France & en Angleterre, il n'en eſt pas moins certain que ces étoffes & ces toiles prenant en Europe la place de celles de France & d Angleterre, portent un grand préjudice à leurs Manufactures, en reſſerrant leurs conſommation. Cependant on ne peut point conſeiller à ces deux Nations

Nations de rénoncer à ce Commerce; parceque d'autres Nations le faisant, il est de l'intérêt des Anglois & des François d'y participer, pour ne point achéter de la séconde main ce qu'ils peuvent avoir de la première à meilleur marché. Si ce mortif est suffisant pour rendre utile & même nécessaire à la france & à lAngleterre le Commerce avec l'Asie, il faut convénir que ce Commerce seroit encore plus utile & plus nécessaire à l'Espagne, qui fait une grande consommation de toutes les Marchandises des Indes, & qui n'est point dans le cas d'en rédouter la concurrence, ni au dédans ni au déhors.

L'Espagne s'habille presque uniquement d'étoffes étrangères: mais quand même elle parviendroit à acquérir des Manufactures de quelque considération, un Commerce direct avec les Philippines seroit encore un Commerce très riche & très utile. Avec un milion de Piastres, dit Don Bernardo de Ulloa, l'Espagne acheteroit aux Philippines ce qu'il lui en coûte quatre dans le Nord, dont les étoffes sont moins belles & plus chères que celles de l'Orient: elle épargneroit donc trois milions de Piastres, & même attendu qu'à la Chine, l'Or ne vaut que neuf Piastres l'once, l'Espagne en y envoyant quatre milions de ses Piastres à échanger contre de l'Or, feroit sur cette somme un profit de 240000 Piastres, qui payeroit les Marchandises dont elle auroit besoin. L'Espagne trouveroit encore dans ce Commerce un autre avantage qui ne mérite pas moins d'attention: elle rapporteroit une grande quantité de Denrées d'un Commerce utile avec un bénéfice assez considérable pour solder une grande partie de ses achats en Europe; car rien ne l'empêcheroit de faire par la Mer du Sud, aux indes Orientales, un Commerce aussi étendu, que celui que les autres Nations d'Europe y font par le Cap de bonne Espérance.

L'Espagne n'a pas toujours eu les yeux fermés sur la richesse & l'utilité de ce Commerce. Il se forma une Compagnie de Négocians de Cadix & d'autres Ports d'Espagne en 1731, pour le Commerce des Philippines; cette Compagnie fut autorisée par une déclaration qui lui permit de charger des étoffes de la Chine pour 50. Tonneaux par Vaisseau, à condition qu'elles seroient venduës à l'Etranger. La ville de Séville fut substituée immédiatement à cette Compagnie, & la permission de charger des étoffes de la Chine fut suprimée par une déclaration de 1733, sur le prétexte que quand même la condition de les vendre à l'Etranger seroit éxactement observée, le bien public ne gagneroit rien a cette permission, qu'au contraire l'Espagne en vendant ces étoffes à l'Etranger, perdroit le profit de sa main d'œuvre

vre ſur une pareille quantité qu'elle auroit Fabriquée, avec les ſoyes & le coton des Indes, & qu'elle auroit vendue. On crût encore que cette permiſſion pouroit cauſer un grand mal, en facilitant la Contrebande des Nations qui ont permis à leurs ſujets le Commerce de ces étoffes en même tems qu'elles leur en ont prohibé l'uſage. Ces établiſſemens n'étant ainſi formés que ſur de faux principes, la Navigation aux Philippines eſt reſtée bornée au Vaiſſeau d'Acapulco; c'eſt-à-dire dans les limites les plus étroites, & au lieu de ſe procurer une branche très riche, l'Eſpagne n'a conſervé qu'un commerce auſſi ruineux que le Commerce clandeſtin.

Le ſeul navire qui ait permiſſion de paſſer des Philippines a Acapulco, n'apporte qu'une cargaiſon de trois cens mille Piaſtres, dont partie conſiſte en ſoyes, Coton, Poil de Chameau, Porcelaines, Cire, Poivre, Canelle, Girofle, Ivroire, Thé, Caffé, Gingembre & Drogues ſervant a la Médecine: le reſte de la cargaiſon eſt en étoffes de la Chine, malgré les défenſes. Cette partie d'étoffes eſt bien éloignée de ſuffire à la conſommation inmenſe qui s'en fait à la nouvelle Eſpagne. Ainſi d'une part la prohibition des étoffes de la Chine eſt éludée, & de l'autre, le Vaiſſeau des Philippines ne pouvant ſeul introduire qu'une petite partie d'étoffes de la Chine, laiſſe aux Etrangers l'avantage de fournir à l'Eſpagne ces mêmes étoffes & des toiles de coton pour en aprovisionner en entier la nouvelle Eſpagne, car à cet égard les Etrangers éludent les prohibitions ſur des moyens aux quels l'Eſpagne peut rien oppoſer.

Les traités ne permettent point à l'Eſpagne de réfuſer les toiles & les étoffes que les Etrangers portent à Cadix provenant de leurs Fabriques. Or l'Etranger pour éluder les prohibitions à l'égard des toiles des Indes, introduit les toiles des Indes ſous le nom des toiles imprimées dans les Manufactures d'Europe; & à l'égard des ſoyeries, on introduit aiſément celles de la Chine ſous le nom des Manufactures d'Europe, tant parcequ'on en imite quelques unes en Europe, que parceque la Chine imite auſſi des étoffes d'Europe: enſorte qu'il n'y a point de toile, ni d'étoffe des Indes qu'on ne puiſſe introduire en Eſpagne ſous le nom de quelque Manufacture Européenne.

Il réſulte delà que les prohibitions ne ſont que nuiſibles à l'Eſpagne, puiſque les Etrangers en profitent pour introduire les mêmes Marchandiſes. Parlà les Eſpagnols livrent eux mêmes une branche de leur Commerce, très riche & très étendue, aux Etrangers. Les prohibitions & le défaut d'une Navigation directe d'Eſpagne aux Philippines, aſſurent aux Etrangers ſeuls le bénéfice de ce Commerce.

On

On a prétendu encore que la Navigation directe de l'Efpagne aux Philippines, ruineroit le Commerce que fes Galions font au Pérou & à Lima par la voye de Carthagêne & Porto-bélo, attendu la facilité que les Vaiffeaux Efpagnols auroient, d'y introduire les toiles & les étoffes des Indes par la Mer du Sud. Mais on n'a pas fait attention que les côtes de la Mer du Sud font très éloignées de la route que ces Vaiffeaux doivent naturellement tenir; que la route d'Efpagne aux Philippines la plus fûre & où l'on rencontre le moins de Vaiffeaux étrangers, eft par le Cap de Horn, où par le détroit de Magellan, où par l'un des trois paffages de Lemaire, Brovers ou de Laroche, qui font entre le détroit de Magellan & le Cap de Horn, terre déferte appellée terre de Feu ou Auftrale, où il y a de bons Havres, du bois, du gibier & des poiffons en abondance; que de-là on fait voile par la pleine Mer, fans toucher terre jufqu'aux Philippines, fans paffer à la vue des Moluques qu'on laiffe a gauche, & même fans s'arrêter aux Ifles Mariannes qui font voifines, & qui appartiennent aux Efpagnols. Par cette route la Navigation Efpagnole dans l'Afie commence par les Philippines d'Orient en Occident, au lieu que les autres Nations qui prennent par le Cap de bonne Efpérance, n'arrivent aux Philippines qu'après avoir traverfé les Mers d'Afie d'Occident en Orient.

Il feroit facile d'ailleurs à l'Efpagne de prévenir tout Commerce de Contrebande à la côte de la Mer du Sud par les Vaiffeaux Efpagnols qui réviendroient des Philippines, en remettant ce Commerce entre les mains d'une Compagnie, & en formant l'établiffement d'une Compagnie des Indes, telle que celles de France ou d'Angleterre, qui fûrement ne permettroit jamais à fes Vaiffeaux de toucher à aucune des côtes des Indes Occidentales. Cet établiffement feroit peut-être plus conforme aux véritables intérêts de l'Efpagne, que la liberté accordée aux Négocians de tous fes Ports, propofée par Don Bernardo de Ulloa. Cette Compagnie pourroit être chargée de l'entretien des Garnifons, des Officiers & des Forts des Philippines, & de former quelques établiffemens fur les côtes de Magellan ou Terre de Feu, où les Vaiffeaux pourroient fe rafraichir au milieu de leur route, & fe radouber dans le befoin.

Don Bernardo de Ulloa prétend que toutes les Marchandifes des Indes fe trouvent aux Philippines à auffi bon marché, que dans les lieux mêmes qui les produifent. Mais s'il y a quelque défavantage à en faire les achats aux Philippines, comme ou peut le préfumer à l'égard d'un grand nombre d'articles, il feroit facile à une Compagnie des Indes établie en Efpagne,

de ſaire des Philippines le Commerce d'Inde en Inde, comme le font les Compagnies de Hollande, de France & d'Angleterre. L'Eſpagne ne doit pas craindre que les Hollandois vouluſſent entreprendre de la troubler dans ce Commerce, ſur le prétexte du traité de Munſter, dans le quel on ne doit trouver autre choſe de la part de l'Eſpagne, qu'une permiſſion accordée aux Hollandois de naviger à leurs poſſeſſions dans l'Inde. Il ſeroit difficile aux Hollandois de faire régarder cette permiſſion, comme une rénonciation de la part de l'Eſpagne à la Navigation d'Inde en Inde. Mais ſi on craignoit enfin que cette Navigation ſouffrit quelque difficulté, rien ne pourroit empêcher les Eſpagnols de faire le Commerce d'Inde en Inde, comme les Anglois & les Hollandois font le Commerce aux Philippines, qui leur eſt interdit; ils y viennent chercher les Piaſtres d'Eſpagne ſous le nom & ſous le pavillon des puiſſances Aſiatiques, dont ils frétent les Vaiſſeaux. Qui pourroit empêcher l'Eſpagne de ſe procurer de même toutes les Marchandiſes de l'Inde?

L'Etablissement d'une Compagnie des Indes donneroit à l'Eſpagne de très grands avantages; elle approviſionneroit ſeule par Cadix toutes ſes Colonies, de Marchandiſes des Indes tirées de la première main; elle y gagneroit le bénéfice qu'y font ſur elle les François, & principalement les Anglois & les Hollandois; ainſi que celui que font ces Nations qui en introduiſent en Eſpagne pour ſa conſommation intérieure, qui eſt très conſidérable. Au lieu d'acheter pour des ſommes inmenſes ces Marchandiſes d'une ſéconde main, elle auroit un ſuperflu très lucratif à répandre dans les marchés d'Europe. La Marine d'Eſpagne recevroit parlà des accroiſſemens de conſidération, & ce Commerce contribueroit infiniment à ſon rétabliſſement. Le Gouvernement pourroit éxiger d'une Compagnie qui ſeroit bientôt riche, les dépenſes néceſſaires pour fortifier les Iſles Philippines, tant contre les naturels du pays, que contre les entrepriſes des Nations Européennes. On verroit bientôt une partie du Commerce des Indes changer encore une fois de route, & en ſuivre une toute oppoſée à celle que lui firent prendre les grandes découvertes des Portugais. L'Eſpagne pourroit ſe procurer encore par le moyen de cette Compagnie, l'avantage d'avoir des forts ſur les côtes de Magellan pour la ſureté de ſes Ports dans la Mer du Sud, & d'empêcher qu'une autre Nation ne vienne ſe fortifier dans ces terres, & ne ſe rende par ce moyen Maîtreſſe de la communication des deux mers.

En ſuprimant totalement la Navigation d'Acapulco aux Philippines, & en remettant cette Navigation entière à une Compagnie établie à Séville ou

à

à Cadix, l'Eſpagne ſubſtitueroit un Commerce riche, à une branche de Commerce qui ne ſert qu'a enrichir quelques Colons, & qui eſt priſe en entier ſur le Commerce de Cadix; car ſi ce Commerce eſt de ſix milions; c'eſt ſix milions de moins dans le Commerce de Cadix. L'Eſpagne jouiroit du bénéfice de la Navigation d'Acapulco aux Philippines, & les Négocians de Cadix auroient à Expédier de plus de Cadix à la nouvelle Eſpagne, les chargemens des Vaiſſeaux qui viennent des Philippines à Acapulco. Ainſi le Commerce de Cadix & ſa Navigation recevroient une augmentation conſidérable, indépendament des grands avantages pour l'Eſpagne, que préſente l'établiſſement d'une Compagnie des Indes qui, pour s'enrichir & enrichir l'Etat, n'auroit preſque d'autres dépenſes à faire, que les frais qu'exige une Navigation ordinaire. On ne peut douter enfin qu'une Compagnie des Indes établie ſur de bons principes, ne rendit bientôt l'empire d'Eſpagne plus reſpectable dans les deux Indes & en Europe.

Nous avons déjà obſervé que la ſçience du Commerce a des maximes générales qui conviennent à toutes les Nations, & d'autres qui au lieu d'être ſalutaires dans de certains pays, y ſeroient déſtructives. On doit élever, animer partout l'induſtrie, la ſoutenir & l'étendre ſur les mêmes principes. Mais la ſituation, le climat, les productions naturelles, n'étant pas les mêmes dans tous les pays, l'induſtrie doit y être portée ſur des objets différens. Les différentes branches de l'Art, ainſi que les productions de la nature, ſont diviſées à l'infini, mais toutes ne peuvent pas être cultivées partout avec les mêmes ſuccès. Presque toutes les ſortes de Manu actures ſont en France comme dans leur véritable patrie : la plûpart des matières premières y abondent, & par les ſoins d'une bonne adminiſtration, les Négocians y fourniſſent à un bon prix celles qui manquent. Il eſt facile de conſerver toujours les Manufactures dans un Etat, qui au lieu de mines d'Or ou d'Argent, a de vaſtes provinces, où l'on ne connoit pas d'autres Commerce que celui de la culture des terres & des Manufactures, où l'on ne peut point en faire d'autre. C'eſt ce qui tient éloignée la trop grande abondance du numéraire, qui en rendant chères toutes les choſes néceſſaires à la vie, fait infailliblement tomber les Manufactures par le prix exceſſif qu'elle met à la main d'œuvre. L'Angleterre a longtems joui des mêmes avantages, qu'elle commence à perdre par le numéraire exceſſif qu'elle s'eſt donné, bien plus déſtructif encore, que le numéraire réel. Les Anglois feront de vains efforts pour arrêter la décadence de leurs Manufactures, tant qu'ils laiſſeront ſubſiſter l'excès de leur numéraire fictif, & des impôts néceſſaires pour en ſoutenir le crédit. Les Hollandois, ſans Agriculture, parcequ'ils n'ont point

de terres à cultiver; occupés à faire la banque & le Commerce d'œconomie de toute l'Europe, en possession de tout ce qu'il y a de plus riche dans le Commerce de l'Indoustan, de la Chine & du Japon, ne pouvoient conserver des Manufactures qu'un moment: ils adopteroient inutilement les maximes & les réglemens qui soutiennent en France les Manufactures dans un état florissant; l'abondance du numéraire dont leur Commerce d'œconomie, leur Commerce de banque & des Indes ont surchargé leur circulation, ne leur permettra de conserver d'autres Manufactures, que celles qu'éxige l'entretien de leur Marine. Il faut observer ici que la construction, cette sorte de Manufacture qui par sa nature ne peut leur échaper, est dévenue plus chère; on construit plus chèrement en Hollande qu'ailleurs, le moindre ouvrier dans le chantier de la Compagnie des Indes coûte un florin, ce qui est dans les Ports de France, le salaire des ouvriers de la première classe. Les Hollandois s'en dédomagent un peu par leur attention à se procurer à bas prix la majeure partie des matières premières. Le Portugal peut bien plus facilement élever des Manufactures, & les conserver peut-être un peu plus longtems, parcequ'il a une plus grande quantité de consommateurs dépendans, & qu'il peut forcer une consommation assés étendue. Mais le défaut d'un terrain assez vaste pour l'Agriculture, & de matières premières, joint au numéraire de ses mines que des Manufactures auroient bientôt accumulé; porteroit promptement les Manufactures au degré de cherté qui en rend la ruine infaillible, quelque précautions qu'on puisse prendre pour les soutenir.

L'Espagne tient à l'égard des Manufactures, de la situation de la France, de celles du Portugal, de la Hollande & de l'Angleterre. Elle a comme la France, un fonds riche & fort étendu pour l'Agriculture, propre aux productions naturelles les plus précieuses, les plus nécessaires & les plus agréables; elle a aussi de vastes Provinces, où l'industrie pouroit être bornée à la culture des terres & aux Manufactures; mais elle a à rédouter en même tems, l'excès du numéraire & les mêmes causes qui ruinent les Manufactures en Hollande & en Angleterre, & qui ne permettent pas à une sage administration d'en élever en Portugal.

Les Manufactures ont été pendant long-tems, ainsi que l'Agriculture, florissantes en Espagne. La beauté du climat, la prodigieuse fertilité du terrain & les avantages de la plus heureuse situation, tout invite en Espagne l'industrie, & l'industrie avoit en effet élévé l'Espagne au plus haut degré de puissance sous les régnes de Ferdinand & d'Isabelle, de Charles V. & de Philippe

Philippe II. par l'étendue qu'elle avoit donnée aux productions de la nature & de l'Art. Les causes qui ont détruit en Espagne l'Agriculture & les Manufactures, les efforts que le Gouvernement a fait pour les rétablir, les divers moyens qu'on a inutilement employés pour rappeller l'industrie, ceux qu'on pouroit employer avec succès, & les limites que la situation de l'Espagne, que la nature même met aux progrès de l'industrie dans ce Royaume, sont autant d'objets qui méritent d'être discutés, & qui intéressent toutes les Nations Commerçantes de l'Europe.

Ferdinand acquit par la conquête du Royaume de Grénade, ce que l'Espagne avoit alors de Manufactures, qui étoient le fruit de l'industrie des maures, & détruisit en même tems presque entièrement le Commerce par l'expulsion des juifs. Une conquête plus importante; celle du nouveau monde, ranima bientôt l'industrie & le Commerce, & fit de l'Espagne sous Charles Quint, & surtout sous Philippe II, le plus riche Royaume de l'Univers. Pour se former une idée des richesses naturelles & d'industrie de l'Espagne à cette époque, il faut se rappeller les dépenses énormes que firent en fort peu d'années Charles V. successeur de Ferdinand & d'Isabelle, & Philippe II. son fils. Charles V. toujours en voyage & toujours en guerre, répandit des sommes inmenses en Allemagne & en Italie. Lorsqu'il envoya son fils à Londres épouser la reine marie, & prendre le titre de Roi d'Angleterre, ce Prince rémit à la cour de Londres vingt sept grandes caisses d'Argent en barre & la charge de cent chevaux en Argent & en Or monoyé. Philippe II. soutint à la fois la guerre dans les Pays-bas contre le Prince Maurice d'Orange, dans presque toutes les Provinces de France contre Henry IV. à Génève & dans la Suisse; & sur la Mer contre les Anglois & les Hollandois. Ses pays comme ses tréforts, étoient inmenses. Son déspotisme dans les Pays-Bas & son ambition en France lui coûtérent plus de trois miliards de livres tournois sans l'appauvrir, & cependant ses trésors enrichirent contre son intention, les pays qu'il vouloit subjuguer. La conquête du Portugal l'avoit rendu Maître des deux Indes: l'Amérique, ainsi que les Indes Orientales, furent toujours inépuisables pour lui. Le Commerce se faisoit alors avec les deux Indes comme il se fait encore aujourd'hui: c'est-à-dire, qu'il falloit porter aux Indes Occidentales, des Denrées & des Manufacture d'Europe pour les échanger contre de l'Or & de l'Argent, & qu'il falloit envoyer de l'Argent dans les Indes Orientales pour en rapporter des Denrées & des Manufactures. Les Indes Occidentales fournissoient aux sujets de Philippe, de l'argent pour le Commerce des Indes Orientales, & l'industrie d'Espagne formoit alors les Cargaisons en

Denrées & en Marchandifes d'Europe, qu'exigéoit le Commerce de l'Amérique.

Il n'eft pas douteux que l'Efpagne n'ait été en poffeffion d'un très grand Commerce intérieur & extérieur, dans un fiècle où le Commerce étoit fort borné dans tous les autres Etats. Don Géronimo de Uftaris affure que la feule ville de Séville conténoit foixante mille métiers en foye; les draps de Ségovie ont paffé pour les plus beaux de l'Europe; ceux de la Catalogne ont eu longtems la préférence dans le Lévant, en Sicile & en Italie. On lit dans un mémoire adreffé à Philippe II. par Louis Valle de la Cerda, qu'il fe Négocioit dans la feule foire de Médina en Lettres de change, pour une valeur de plus de cent cinquante milions d'écus. L'Armement de Philippe II. contre l'Angleterre compofé de cent cinquante gros Vaisfeaux, célébre dans l'Hiftoire fous le nom de Flotte invincible, prouve que l'Efpagne avoit alors une puiffante Marine, & par conféquent un Commerce maritime très étendu.

Il eft certain que fi l'Efpagne eût été obligée d'acheter en ce tems-là des Etrangers, toutes les Marchandifes qu'elle envoyoit aux Indes Occidentales, l'Europe auroit joui dèslors des tréfors de l'Amérique comme elle en jouit aujourd'hui, & le Monarque n'auroit pû y dépenfer en Armemens de terre & de Mer plus de trois mille milions en peu d'années fans s'appauvrir à l'excès; puifque l'Efpagne répandit infiniment plus de numéraire chez les Etranger par cette voye, qu'elle n'a fait depuis par la voye du Commerce. Ces dépenfes énormes faites audehors, bien loin d'appauvrir l'Efpagne, foutinrent encore l'induftrie, la première & la principale fource de fes richeffes, qui ne fut attaquée dans fon véritable principe que fous les règnes fuivans. Car il eft évident que fi les tréfors répandus hors de l'Efpagne par Charles V. joints à ces trois mille milions qui doublérent presque partout chez l'Etranger, les prix des Denrées, étoient reftés dans l'intérieur de l'Efpagne, la main d'œuvre y feroit dévenue promptement fi prodigieufement chère, qu'il eût été impoffible d'y foutenir aucune Manufacture.

La négligence & l'infidélité mirent le défordre dans les Finances fous Philippe III, au point que dans la guerre qui continuoit toujours contre les Provinces Unies, on n'eut pas de quoi payer les Troupes Efpagnoles. L'expulfion des Maures fit alors un tort irréparable a l'Efpagne. L'expulfion de fix à fept cens mille fujets laborieux, occupés des Arts & du Commerce, fit perdre à l'Efpagne une fomme d'induftrie, qui ne pouvoit être rem-

remplacée par les trésors du Mexique & du Pérou, parceque c'étoit cette industrie qui rétenoit en Espagne la majeure partie de ces trésors; on peut juger du mérite & de la richesse de l'industrie de ces habitans si imprudament proscrits, par l'offre qu'ils firent d'acheter de deux milions de ducats d'Or, la permission de respirer l'air de l'Espagne.

Le désordre augmenta dans l'administration des deniers publics sous le règne de Philippe IV. fils de Philippe III. les impôts sur les peuples se multipliérent sous ces deux règnes. On porta à l'excès les droits des anciennes douannes qu'on avoit laissé subsister d'une Province à une autre. Il n'étoit pas permis de transporter de l'Argent de Province à Province. Le Commerce intérieur fut ruiné. L'industrie ne féconda plus les présens de la nature: ni les soyes de valence, ni les belles laines de l'Andalousie & de la Castille ne furent plus préparées par les mains Espagnoles: les toiles fines disparurent, & les étoffes d'Or & d'Argent furent défendues comme un luxe ruineux, comme une magnificence capable d'appauvrir la Monarchie. En effet malgré les Mines du nouveau monde, l'Espagne devint si pauvre que Philippe IV. se trouva réduit à la nécessité de faire de la monoye de cuivre, à la quelle on donna un prix presque aussi fort qu'à l'Argent.

Ce fut alors que l'Or & l'Argent des Mines du Mexique & du Pérou, qui n'avoient encore passé de l'Espagne dans les autres Etats de l'Europe, que pour y soutenir les dépenses énormes de la guerre, Commencerent à s'y répandre par une autre route aussi paisible & aussi heureuse, que l'autre étoit malheureuse & déstructive. L'industrie opprimée en Espagne par l'excès des impositions, & plus encore par l'avidité des fermiers qui en faisoient la perception, les Espagnols ne furent plus en état de former & d'assortir les Cargaisons qu'exigéoit le Commerce de l'Amérique; il fallut les acheter des Etrangers, & dèslors les Manufactures Etrangères en devinrent plus florissantes, & attirèrent l'Or & l'Argent des Indes Occidentales. L'extinction de l'industrie Espagnole donna, pour ainsi dire, la propriété des Mines du Mexique & du Pérou aux autres Nations Commerçantes de l'Europe, & l'Espagne n'en put rétenir que les droits de Quint, d'indult, de Gardes-Côtes, de douanne & de Commission; droits qui ont ajouté aux Marchandises une valeur qui n'intéresse le Négociant Etranger, qu'en ce qu'elle resserre les consommations; mais qui est payée par les sujets du Roi d'Espagne. C'est par cette voye que l'Or & l'Argent dont l'Amérique a inondé l'Europe, ont passé dans plus de mains, & se sont distribués plus également.

C'EST

C'est envain qu'une loi févère établie par Ferdinand & Ifabelle, confirmée par Charles V. & par tous les Rois d'Efpagne, défend aux autres Nations, non feulement l'entrée des Ports de l'Amérique, mais la part la plus indirecte dans ce Commerce. Le défaut de Manufacture & d'induftrie, fous les règnes des fucceffeurs de Philippes II., c'eft-à-dire la loi de la néceffité, la plus impérieufe de toutes les loix, établit la violation perpetuelle de la loi prohibitive, & fit tomber le Commerce des Efpagnols en des mains Etrangères. On a eftimé à environ 54. milions les Denrées & les Marchandifes qu'on tranfporte tous les ans d'Efpagne aux Indes Occidentales, dont l'Efpagne n'a presque jamais pu fournir depuis le règne de Philippe II. qu'environ pour quatre milions. Ce prodigieux Commerce s'eft fait par les autres Nations Commerçantes, amies ou ennemies de l'Efpagne, fous le nom des Efpagnols mêmes, toujours fidèles aux particuliers & toujours infidèles à la loi. La bonne foi des Efpagnols, qui n'a jamais reçu d'atteinte, eft dans ce Commerce la fureté des Etrangers.

Le Gouvernement ne pouvant fe diffimuler la néceffité des contraventions perpetuelles à cette loi prohibitive, a crû en réparer le préjudice par une autre prohibition encore plus abfurde & plus inutile. Il défendit fous une peine Capitale la fortie de l'Or & de l'Argent, comme s'il étoit poffible aux Efpagnols de fe difpenfer de payer les Marchandifes dont ils ne peuvent fe paffer, & qui leur font fournies par les Etrangers. C'eft ici qu'éclate encore la fidélité, la bonne foi des Efpagnols, & la vérité de cette maxime, que la févérité des loix ne triomphe jamais de la néceffité. Lorsque le Gouvernement tenoit la main à l'exécution de cette loi, l'Efpagnol qui eft à Cadix facteur de l'Etranger, confioit les lingots reçus à des braves qu'on appelloit *Météores*, qui armés d'epées & de piftolets, alloient porter les lingots numérotés au rempart, & les jettoient à d'autres *Météores* qui les portoient aux Chaloupes, auxquelles ils étoient deftinés. Ces *Météores*, les Facteurs, les Commis & les Gardes qui ne les troubloient jamais, tous avoient leur droit, & le Négociant étranger n'étoit jamais trompé; mais tous les frais de cette fortie étoient une valeur ajoutée encore aux Marchandifes fur le pied de la quelle le Négociant étranger faifoit fes ventes, qui étoit par conféquent payée par les confommateurs. Ces loix n'ont point été révoquées, elles exiftent encore, mais fans exécution.

Don Bernardo de Ulloa fuppofe que les Efpagnols Maîtres des Tréfors du nouveau monde, rénoncérent d'eux mêmes aux Manufactures, parce qu'ils fe virent affés riches. Il auroit dû dire la même chofe de l'Agriculture,

culture. Mais il ſuppoſe un raiſonnement que ſa Nation ne fit point. Ces révolutions ſont-elles jamais l'effet du raiſonnement d'une Nation? Le courage, l'eſprit philoſophique du Prince Don Henri de Portugal, Fils du Roi Jean Prémier, ſecondé par l'ambition & le courage de Gama, d'Albuquerque & de quelques autres Portugais, donnèrent au Portugal toutes les Richeſſes de l'Afrique & de l'Aſie, & firent pour quelque tems des Portugais la premiére Nation de l'Europe. Les découvertes de Colomb, la hardieſſe de Cortez & de Pizaro, ajoutèrent des Royaumes à la Couronne d'Eſpagne, & lui aſſurèrent la poſſeſſion des Mines du Mexique & du Perou. Ces deux événemens qui changèrent la face de l'Europe, qui ſont dans l'Hiſtoire du Monde une eſpèce de Création nouvelle, furent produits par un petit nombre de ces hommes uniques, dont le génie & la fermeté au deſſus de tout préjugé, ſçavent vaincre mille obſtacles. Les révolutions qui en furent la ſuite, ne furent emennées par le raiſonnement d'aucune Nation; mais chaque Nation y a pris part ſans raiſonner, ſuivant la poſition où elle s'eſt trouvée, ſuivant ſon caractère, ſon génie, ſon induſtrie, la nature & la conſtitution de ſon Gouvernement; car les Nations ne raiſonnent point, elles ſont conduites ou entrainées par les événemens qui ſont dans les mains qui gouvernent.

Ce n'eſt point le raiſonnement des Nations qui les rend induſtrieuſes, qui les enrichit ou les appauvrit. La néceſſité fit naitre chez les Hollandois l'idée de la liberté, & jetta les premiers fondemens d'une République devenue par une ſuite d'événements imprevus, telle que la raiſon humaine n'auroit oſé entreprendre de la former, ſi elle avoit pu en concevoir le projet. Le peuple Hollandois devenu libre par néceſſité, devint laborieux & induſtrieux ſur le même principe. La néceſſité de défendre une liberté naiſſante produiſit en Hollande des prodiges de valeur & d'induſtrie. En général les particuliers étoient pauvres alors. & l'Etat étoit riche; & dans la ſuite les Citoyens ſont devenus riches, & l'Etat pauvre ſans que la Nation y ait contribué par le raiſonnement; mais l'Etat, la République formée ſans deſſein & contre toute vraiſemblance, la Nation a été entrainée ſucceſſivement par les évènemens publics, de révolution en révolution au point où nous la voyons aujourd'hui. Eſt ce par le raiſonnement de la Nation que les Ruſſes ſont devenus de nos jours, laborieux, induſtrieux, Commerçans & Soldats, & que la Ruſſie eſt aujourd'hui une Monarchie rédoutable à l'Europe?

Chaque particulier eſt induſtrieux par intérêt ou par néceſſité, il en eſt de même de toute Nation. C'eſt-là le principe qui fait naitre l'induſtrie, qui la nourrit, l'entretient & la profectionne, & c'eſt auſſi ce principe qui la détruit:

par cette raiſon l'induſtrie eſt incompatible avec l'eſclavage & ſuit devant le deſpote. Le Cultivateur & l'Artiſan aſſurés de voir paſſer en des mains Etrangères tout le fruit de leur induſtrie, renoncent a des travaux infructueux, ou portent leur induſtrie ailleurs. Ainſi ce n'eſt point parceque les Rois d'Eſpagne & les Négocians de Cadix ou de Séville tiroient tous les ans quatre-vingt ou cent millions d'Or & d'Argent des Mines du nouveau Monde, que les Cultivateurs & les Artiſans Eſpagnols ont ceſſé de travailler. La Nation n'a pas raiſonné ſur la propriété de ces tréſors. De la poſſeſſion de ces Mines les Cultivateurs & les Artiſans n'ont pas conclu qu'il falloit abandonner la Culture des Terres & des Manufactures; mais les uns & les autres ne pouvant ſoutenir le poids des impoſitions, ſous les Régnes de Philippe III. & de Philippe IV. ont été forcés d'abandonner les Arts qu'ils ne pouvoient plus Cultiver pour eux-mêmes: & ces cauſes ſi naturelles qui ont détruit l'induſtrie en Eſpagne, ſont les mêmes qui en ont empeché le rétabliſſement. En général l'eſprit d'ordre, de modération, le goût des Sciences, la Culture de tous les Arts utiles à la vie, ou d'agrément, les inventions qui rendent les Arts plus faciles, un Commerce floriſſant, l'agréable, l'utile, tout ce qui rend la Vie commode, ſont l'ouvrage de la ſageſſe du Gouvernement, & non celui du raiſonnement d'une Nation.

Après l'expulſion des Maures, après avoir chaſſé du Royaume ſix à cept cens mille Habitans induſtrieux, tous Artiſans, Commerçans ou Cultivateurs, le Gouvernement Eſpagnol auroit dû dumoins diminuer les impôts dans la même proportion. Les Miniſtres ne s'occupèrent que du ſoin de faire toujours rentrer dans les coffres du Roi les mêmes tréſors après en avoir diminué la ſource: il augmentérent même les droits, dejà trop onéreux. Les droits d'Alcavala & de Cientos, dont les uns ſe perçoivent ſur toutes les ventes des Marchandiſes en gros, ainſi que ſur les ventes des mêmes Marchandiſes faites enſuite en détail, & les autres ſur les conſommations, furent augmentés ſous Philippe III. & ſous Philippe IV. juſqu'à quatorze pour cent. Le droit de milions, les droits de douanne, les rentes provinciales, autres droits ſur les conſommations, tout fut créé ou augmenté ſous ces deux Régnes, & appeſanti enſuite par l'avidité des fermiers; la décadence des Manufactures fut rapide, la miſére fit déſerter les meilleurs Ouvriers; & les Cultivateurs reſtés ſeuls ſuccombérent ſous le poids des impoſitions que tous les ſujets enſemble ne pouvoient porter. C'eſt ainſi que les ſources des finances furent tout-à-fait tàries. Telle fut en même tems la cauſe de la deſtruction de l'Agriculture, des Arts & du Commerce, qu'on attribue injuſtement aux tréſors du Mexique, & du Perou; & d'une èmigration qui a bien autrement depeuplé l'Eſpagne, que celle qui a été occaſionnée pour former

les Colonnies de l'Amérique. Ces caufes de la dépopulation, de la deftruction de l'Agriculture & des Arts, exiftent indépendemment de l'Amérique. L'expulfion des Maures & le dèsordre de Finances auroient auffi infailliblement réduit l'Efpagne dans cette fituation, fi l'Amérique n'avoit point été découverte : & il fera facile de prouver que l'Amérique même n'a ceffé de préfenter à l'Efpagne les moyens les plus furs, les plus prompts & les plus faciles de fe rétablir dans l'état florifant, dont une mauvaife adminiftration l'a fait déchèoir.

Cette grande profpérité dont l'Efpagne jouit fous les régnes de Charles V. & de Philippe II. ne fut point détruite par la découverte de l'Amérique, ni par la richeffe de fes Mines, ni par la transmigration des Efpagnols dans les Indes Occidentales. L'expulfion des Maures & des Juifs n'auroit fait que l'altérer; mais ne l'auroit pas anéantie, fi un vice dans la police intérieure, & le dérangement des finances n'avoient attaqué l'agriculture & les arts dans leur principe. C'eft, dit on, l'abandon de la culture des terres & des manufactures, qui a dépeuplé l'Efpagne, & qui l'a appauvrie; mais c'eft la finance mal Adminiftrée, ce font les impofitiones, dont on à accablé l'induftrie, qui ont fait abandonner l'agriculture & les arts. Le feul moyen utile & certain d'accroitre les revenus publics, eft d'augmenter les manières d'occuper le peuple; fans travail, on fe flatteroit envain de conferver longtems le peuple; & fi les falaires ou les fruits du travail font bornés à la valeur étroite du néceffaire, ou ne peuvent y fufire, le travail eft bientôt abandonné.

Il ne faut pas croire que cette fière oifiveté qu'on reproche aux Efpagnols, peut-être avec trop d'exagèration, les ait empêché de voir qu'une partie de leurs vaftes plaines, autrefois fi fertiles, ne font depuis longtems que des déferts en friche; que l'excés de la pauvrété & de la mifére a détruit toute induftrie chez le peuple; que les tréfors de leurs Mines du mexique & du perou n'arrivent en Efpagne que pour fe répandre de là chez les autres Nations de l'Europe, & qu'enfin les Efpagnols ne font que les Commiffionnaires ou les facteurs de leur propre Commerce, le plus riche de l'univers. Le peuple Efpagnol n'eft point fans induftrie: il eft fidéle & doué d'un génie & d'une conftance propres à exécuter les plus grandes entreprifes. Les Efpagnols fe font fignalés bien plutôt que les Anglois & les François, dans les Arts du génie; & le caractère de cette Nation n'a point changé. Depuis plus d'un fiécle & demi des Efpagnols écrivent fur le rétabliffement de leur Empire. Ils ont Calculé fa population, fon induftrie, fes revenus, ce qu'il y a d'onéreux dans les impofitions; ils ont formé divers projets de rétabliffement.

P 2 On

On a crû voir d'abord les cauſes du dépériſſement de l'Eſpagne dans l'expulſion des Maures & des Juifs. On a attribué à cette cauſe un effet trop général. Cette expulſion ſeule n'étoit pas ſuſiſante pour entrainer la ruine entiére de l'induſtrie. On y a ajouté les fréquentes transmigrations des Eſpagnols dans les Indes Occidentales. Don Géronimo de Uztariz a réjetté cette cauſe & très bien prouvé que l'agriculture & les Arts n'en ont reçu aucun préjudice. Il auroit pu prouver auſſi facilement que ces transmigrations, bien loin de dépleupler & d'appauvrir l'Eſpagne, étoient un des plus ſurs moyens d'acroitre ſa population, d'élever ſon induſtrie & de l'enrichir. Don Bernardo de Ulloa regarde le Commerce que les Etrangers font aux Indes Occidentales ſous le nom des Eſpagnols, comme „ une ſupercherie & „ comme l'abus le plus pernicieux & la vraïe cauſe de la miſére des Eſpa- „ gnols & de la ruine de leurs manufactures ". C'eſt au contraire la ruine des manufactures des Eſpagnols & de leur induſtrie, qui a fait paſſer ce Commerce dans les mains des Etrangers, qui ont profité de cette deſtruction, mais ne l'ont point cauſée. Leur concurence doit être régardée, non comme une cauſe deſtructive de l'induſtrie Eſpagnole, mais comme un grand obſtacle a ſon rétabliſement à l'égard des manufactures. Le même Auteur inſiſte après cela, ainſi que Don Geronimo de Uztariz, l'Auteur des conſidérations ſur les Finances d'Eſpagne, & pluſieurs écrivains Eſpagnols plus Anciens, ſur le déſordre des Finances, ſur leur mauvaiſe Adminiſtration & ſur l'exces des impoſitions. C'eſt là en effet la vraïe cauſe, la cauſe permanente du mal, auquel on n'a ceſſé de chercher des remédes, depuis ſur tout l'avénement de Philippe V. à la Couronne d'Eſpagne.

Il étoit aſſez naturel de penſer que pour déraciner le mal, cette cauſe étant connue, c'étoit la cauſe même qu'il falloit attaquer & détruire. Cette cauſe détruite, on auroit pu pratiquer avec un grand ſuccès la plus part des moyens propoſés pour élever le Commerce en Eſpagne. Mais cette cauſe a elle même un principe qui la rend néceſſaire & permanente, tant qu'on le laiſſera ſubſiſter. Les impoſitions ſont exceſſives, mais les charges de l'Etat les rendent indiſpenſables. Il faut donc néceſſairement diminuer les charges de l'Etat pour pouvoir modérer les impoſitions. C'eſt dans l'extinction des dettes de l'Etat qu'on doit chercher le vrai remède au mal, & c'eſt dans une bonne Adminiſtration des Finances qu'on doit trouver les reſſources néceſſaires pour éteindre les dettes de l'Etat.

On a crû quelquefois que la ruine des Manufactures venoit de l'introduction des Etoffes étrangères, & on a conclu qu'elles devoient être prohi-

hibées. Sur ce principe le Roi défendit par un édit de 1726. à ses sujets de s'habiller d'Etoffes de laine ou de soye de Fabrique étrangère. Cet édit ne servit qu'a faire connoître l'inutilité d'une loi prohibitive, & l'insuffisance d'un tel moyen pour éléver l'industrie d'un peuple accablé d'impositions.

On a proposé de suprimer ou diminuer infiniment, tantôt les droits d'Alcavala & de Cientos, tantôt ceux de milions, les droits de Douanne, péage, d'Octroi des Villes. On a bien senti que des droits excessifs sur les consommations, sur les matiéres premiéres, sur les matiéres ouvrées, repétés ensuite sur toutes les ventes, tant en gros qu'en détail, portoient les Manufactures à de si hauts prix, qu'il leur étoit impossible de soutenir la concurrence de celles d'aucune autre Nation. Mais comment supprimer ou diminuer des droits sans le secours desquels il étoit impossible de soutenir les charges de l'Etat? On s'est vû forcé de se borner à accorder des exemptions à quelques Fabriques particuliéres, qui en conséquence ont eu des succès. Mais ces succès n'ont servi qu'à prouver la possibilité de rétablir l'industrie; ce qui ne peut se faire par des encouragemens particuliers. il faut à la Nation un encouragement général, qui ne se trouve ni dans quelques Manufactures uniques favorisées, ni dans quelques Compagnies qu'on a successivement formées, auxquelles on a accordé de grands Priviléges. Il en est sans doute résulté des avantages, mais si bornés qu'ils ont été insensibles au général de la Nation.

L'établissement des grands chemins, des routes plus sures, plus faciles & plus commodes, des Rivières rendues navigables, ont paru des moyens capables de ranimer l'industrie. Ce seroit sans contredit une amélioration très avantageuse pour l'agriculture & le Commerce. Mais il faut commencer par le rétablissement de l'industrie pour la mettre en Etat d'en profiter; car le défaut de routes faciles & de Rivières navigables, n'est pas la cause d'estructive de l'industrie en Espagne; puisque l'agriculture & le Commerce y ont existé sans ce secours, dans un état florissant.

On a encore essayé l'interdiction de la sortie des soyes. Cette interdiction pouroit être utile pour soutenir des Manufactures existantes, en leur procurant la matiére premiére à un plus bas prix. Mais en donnant cette sorte d'encouragement à des Manufactures, on détruit d'une main ce qu'on édifie de l'autre: on attaque l'Agriculture & la partie la plus précieuse de l'industrie, en avilissant ses productions. Cette interdiction est bien plus pernicieuse encore dans un Etat où il y a peu de Manufactures: l'avilissement de la matiére en est plus sensible, & le Cultivateur plus promptement découra-

gé. C'eſt d'ailleurs forcer les Nations voiſines qui cultivent les mêmes productions, à trouver dans leur induſtrie de quoi établir une concurrence ruineuſe. C'eſt par une interdiction rigoureuſe que les Anglois accoutument enfin les autres Nations à ſe paſſer des laines d'Angleterre & d'Irlande, & leur Agriculture commence à en ſouffrir ſenſiblement.

Le nouveau Roi d'Eſpagne a trouvé les principales branches des revenus de ce Royaume employées à payer les Intérêts des ſommes empruntées & des dettes accumulées depuis plus de cent cinquante Ans. Les funeſtes effets qu'opérent dans un Etat d'anciennes dettes publiques, l'embarras & l'impuiſſance même où elles jettent l'adminiſtration, ſont les premiers objets qui ont frappé ce Monarque. Il a vu la cauſe primitive du mal, & le remède, dans la deſtruction de cette cauſe. C'eſt dans la liquidation & l'extinction de toutes les dettes de l'Etat qu'il prend le premier principe d'une bonne Adminiſtration. Il a ordonné la liquidation & le payement de toutes les dettes contractées depuis les règnes de Ferdinand & d'Iſabelle; & il ne faut pas douter qu'une opération ſi ſage, qui annonce aux peuples le plus heureux règne, ne ſoit accompagnée du rétabliſſement du bon ordre que cette opération même exige, dans l'Adminiſtration des finances. La néceſſité d'acquiter les dettes ne permet pas de ſuprimer tout-à-fait les droits qui découragent l'induſtrie, les abus qui ſe commettent à la perception, plus onéreux & plus deſtructifs que les droits mêmes, ſeront ſévérement réprimés.

Les impôts repartis avec plus d'égalité, perçus avec douceur & ſans abus, les Cultivateurs protégés & aſſurés de jouir du fruit de leur travail, ſe livreront à la Culture des Terres, aux défrichemens mêmes, ſi peu qu'on encourage encore cette branche de l'Agriculture par des Exemptions ou des diminutions d'impôts. L'Agriculture fera des progrès rapides, ſur-tout ſi on laiſſe la liberté de la garde des grains, du magaſinage & de l'exportation; ſi on laiſſe au Commerce le ſoin de faire circuler les denrées & d'en entretenir l'abondance. Car aucun Etat n'a de Police plus rigoureuſe & plus deſtructive ſur les bleds, que l'Eſpagne, parce qu'on y a pris plus qu'ailleurs, pour un effet de la liberté, des diſétes cauſées par l'abandon de la Culture des Terres. C'eſt ainſi qu'au lieu de rémedier au mal, on y a appliqué un remede qui ne ſert qu'à l'étendre & le rendre plus grand.

C'est une vérité généralement reconnue, que les Manufactures favoriſent la Culture des Terres. Mais on eſt dans l'erreur, ſi on regarde les Manufactures comme un encouragement toujours néceſſaire à l'Agriculture. La vente

vente à un bon prix de toutes les productions qui font le fruit du travail du Cultivateur, eft l'encouragement dont le Cultivateur ne peut fe paffer. Qu'on procure au Cultivateur le debouché de fes denrées, il lui importe peu que ce foit par une confommation locale, ou par l'exportation qu'en fait le Commerce, il fe livrera au travail. De-là il faut conclure que l'Agriculture n'a pas befoin du fecours des Manufactures par-tout où le Cultivateur fe trouve à portée de cette exportation, fi d'ailleurs le Commerce des Grains eft libre ; & que les Manufactures ne font néceffaires que dans les lieux où le Cultivateur eft découragé par le défaut de Vente, parceque les frais du tranfport aux lieux de la confommation, aviliffent les denrées. C'eft dans les lieux qui n'ont point de debouché, que les Manufactures ont le plus de fuccès. Le Cultivateur en Efpagne n'a pas befoin de la confommation des Manufactures Nationnales pour vendre fes Huiles, fes Soies, fes Laines, ni fes Vins; l'Etranger les enlève à un affez bon prix, & l'Efpagne manque fouvent de Grains; il n'a point à craindre l'abondance de ces productions, dèsque le Commerce eft libre: la terre eft bien cultivée par tout où les productions de la terre font bien vendues, & la maxime que quelque étendue de terre qu'on poffede, on n'en cultive qu'autant qu'il en faut pour la fubfiftance des Habitans, n'eft vraïe qu'à l'égard des Pays qui n'ont point de débouché.

Il ne faut donc envifager le rétabliffement des Manufactures en Efpagne, que comme un moyen d'augmenter fes richeffes en donnant par la main d'œuvre une valeur nouvelle à fes productions naturelles, & d'étendre fa population ; & non comme un encouragement néceffaire, comme un moyen indifpenfable à employer pour rélèver l'Agriculture, ainfi que le prétendent tous les écrivains Efpagnols. C'eft un principe certain que pour avoir un Commerce utile, il eft néceffaire de vendre aux Etrangers plus que l'on n'achete d'eux. Mais eft il inconteftable que le moyen le plus fur, le plus efficace & le plus convenable pour parvenir en Efpagne à ce but important, eft d'avoir de bonnes Manufactures? eft-il vrai que l'Efpagne ne peut efpérer de Commerce actif, ni même réciproque, tant que les Manufactures ne feront pas rétablies, comme le prétendent Don Géronimo de Uztariz, Don Bernardo de Ulloa, & une infinité d'autres écrivains? fi l'Efpagne a un intérêt fenfible à veiller fur fes manufactures, elle en a peut-être un plus important encore à ne s'y livrer qu'avec beaucoup de modération; il eft peut-être très néceffaire en Efpagne d'affigner des limites à un genre d'induftrie, à une branche de Commerce, qui pourroit avoir des excès, qui pourroit nuire à d'autres branches plus riches & plus naturelles, fi elle étoit portée auffi loin qu'elle la été chez d'autres Nations.

LES

Les Grains, les Vins, les Huiles, les Laines, les Soies, font les principales productions naturelles de l'Espagne; ces production y sont susceptibles d'une prodigieuse augmentation, & les moyens de les augmenter doivent être le prémier & le principal objet de l'attention & des soins du Ministère. L'industrie qui s'occupe à étendre ces productions, est la plus précieuse à l'Etat, & celle qui doit être animée, encouragée, & protégée la premiére & de préférence à tout autre.

La diminution & une repartition égale des impôts, l'exemption même de toute imposition sur les terres en friche pendant un certain nombre d'années, sont les premiers encouragemens à donner à ce premier genre d'industrie, qui est la base de tous les autres; & si on y ajoute ensuite les moyens qui assurent le débouché & la consommation des productions, on enrichit infailliblement les Cultivateurs, on les multiplie à l'infini & la terre produit tout ce qu'elle peut produire. Les Manufactures, sur-tout celles qui employent le plus de productions naturelles, sont en général un des plus grands moyens qu'on puisse mettre en usage pour étendre les consommations & assurer aux Cultivateurs le prix qui nourit & qui anime leur industrie. Mais le Commerce est le moyen qui embrasse tout, qui anime également la Culture des terres & le travail des Manufactures; & qui soutient même la Culture des terres & la rend florissante sans le secours des Manufactures.

On ne sauroit trop accorder à l'Agriculture & au Commerce, on ne peut trop encourager les Cultivateurs, ni trop protéger les Négocians; mais on peut trop donner aux Manufactures: on peut dans de certains Etats, leur donner des encouragemens aux dépens de l'Agriculture & du Commerce. Ceci seroit un paradoxe pour la France, l'Angleterre, l'Allemagne, le Nord, &c. & c'est pour l'Espagne une vérité dont la demonstration est facile: & cette vérité, attendu que l'Espagne est le plus grand marché de l'Europe pour le débouché des Manufactures les plus riches, est une des plus intéressantes pour le Commerce de l'Europe.

Suivant les calculs de Don Sancho de Moncado, de Don Pédro Fernandez de Navarette, & de Don Géronimo de Ustariz, qui a suivi le calcul le plus moderé, il est entré en Espagne, des Indes Occidentales depuis 1492, tems de la découverte de l'Amérique, jusques en 1740., c'est-à-dire, pendant l'espace de 248 années, plus de neuf miliards de Piastres. Cette somme immense s'est répandue dans le reste de l'Europe & dans la majeure partie de l'Asie, à mesure qu'elle est arrivée en Espagne, parceque l'Espagne par-

parceque l'Espagne a presque toujours été dans la nécessité de payer aux autres Nations, sur-tout depuis le Régne de Philippe II. les Marchandises qu'elle a échangées, par l'Or & l'Argent des Indes Occidentales. A mesure que la majeure partie de cette somme restée en Europe, s'y est répandue, elle a augmenté le prix des Denrées, de toutes les Marchandises, de la main d'œuvre & des Terres: Cette augmentation qui ne s'est faite que progrèssivement pendant l'espace de deux cens cinquante ans, n'est devenue sensible que par l'observation, que par la comparaison qu'on a faite des Prix-courans dans le tems de la découverte du nouveau Monde, avec les prix actuels. Mais cette somme répandue également chez toutes les Nations Commerçantes, n'a point fait d'autre sensation, & n'a causé par elle-même aucune révolution dans le Commerce. Les Nations ont vendu plus cher leur superflu, & ont acheté plus cher en proportion ce qui leur manquoit. Les mêmes choses se sont faites exactement dans le Commerce avec plus d'Argent, qu'auparavant. Le Commerce & l'industrie ont eu plus d'activité; on a travaillé davantage; on a fait beaucoup plus d'affaires, parce que le nombre des Consommateurs s'est accru, & que les Consommations de luxe sont aussi devenues fort considérables. Des Mers autrefois inconnues, ont été couvertes de Vaisseaux Européens, & la Navigation de l'Europe s'est infiniment étendue dans toutes les parties du Monde. Mais tout ce qui en est résulté, c'est que les richesses de l'Univers se sont divisées entre toutes les Nations, en proportion des productions naturelles & d'industrie de chacune. Il s'en est établi une balance naturelle, que les arts, les talens encouragés, les guerres, les conquêtes, les traités, les lumiéres & l'attention des Gouvernemens, ont souvent fait pencher en faveur de diférentes Nations.

Si on suppose que l'Espagne ait tiré de son industrie, de ses Manufactures de Laine & de Soye, toutes les Marchandises qu'elle a échangées dans les Indes Occidentales pour cette somme immense de plus de neuf miliards de Piastres, & qu'elle ait continué de fournir de son propre fonds les Cargaisons de ses flottes & de ses Gallions; comme elle fit sous les régnes de Charles Quint & de Philippe II; cette somme énorme concentrée dans sa circulation intérieure, y auroit d'autant plus avili le numéraire, qu'il n'y auroit eu aucune proportion entre l'Espagne & les autres Nations. Conséquemment l'extrême bas prix de l'industrie de celles-ci, auroit forcé chez elle l'introduction des productions de l'industrie Etrangère par le bénéfice exhorbitant qui surmonte tous les obstacles; la sortie de cet inmense trésor seroit devenue forcée & d'autant plus rapide qu'étant excessif, l'extrême bas prix de l'industrie Etrangère auroit détruit à la fois toutes sortes de Manufactures, long-

tems avant même que l'Eſpagne fût parvenue à accumuler chez elle ces neuf milliards de Piaſtres. Car il n'y a point de Nation dont les Manufactures puiſſent ſoutenir une Circulation intérieure d'une maſſe qui excéde de plus de moitié ſa portion Naturelle dans la maſſe de la Circulation générale de l'Europe, à plus forte raiſon la Circulation d'une ſomme bien moins exhorbitante que celle de neuf miliards de Piaſtres.

Si on donnoit donc aujourd'hui une attention générale à toutes les Manufactures en Eſpagne, ſi on s'y appliquoit à employer toutes les Laines & toutes les Soies, & à y fabriquer des toiles de toutes ſortes; en un mot ſi on vouloit ſuppléer par l'induſtrie nationale, à tout ce que l'Etranger fournit depuis long-tems, tant pour la Conſommation intérieure, que pour celle des Indes; & ſi l'on ſuppoſe le ſuccés le plus grand & le plus rapide, on conduiroit bien-tôt l'Eſpagne au point de retenir chez elle tous les tréſors des Indes Occidentales; ſes richeſſes ſeroient fort promptement exceſſives, & il ſeroit facile alors d'en calculer la durée, de prévoir la chûte généralement de toutes ſes Manufactures, & le moment de la pauvreté. Il ne faudroit pas l'eſpace de quarante années pour préparer cette révolution.

Dans les caculs les plus modérés on porte la Traite de l'Or & de l'Argent des Indes Occidentales, année commune, a quinze milions de Piaſtres. On peut bien évaluer a un milion les productions naturelles que l'Eſpagne fourniroit à l'Etranger, tant des Indes que de ſon crû au delà de ce qu'elle ſeroit obligée d'en tirer, qui ſeroit prèſque réduit a l'entretien d'une petite partie de ſa Marine, ſi l'induſtrie étoit élevée en Eſpagne ſuivant le Plan de ſes Ecrivains politiques, dont le ſiſtême embraſſe toutes les branches de l'induſtrie humaine: en ce cas l'Eſpagne ſe trouveroit au bout de quarante années au plus, un numéraire dans ſa circulation, qui excédroit de plus des deux tiers celui de toute autre Nation, & qui ſeroit d'autant plus exceſſif, que toutes les autres Nations induſtrieuſes ſe trouveroient à ſon égard dans une pauvreté rélative.

Un projet qui embraſſeroit toutes les Manufactures en Eſpagne, & qui tendroit à les rendre toutes floriſſantes, & à mettre l'Eſpagne en état de ſe paſſer de l'induſtrie étrangère, ne pouroit donc avoir qu'un ſuccés momentané, & qui ne laiſſeroit après lui qu'une entière deſtruction de ce qui exiſte d'induſtrie aujourd'hui. Si on ajoutoit à ce projet l'interdiction de la ſortie des Laines & des Soyes, pour encourager les Manufactures & accélérer leurs progrès, on ajouteroit en peu de tems à la deſtruction des Manufactures qui ſub-

ſubſiſtent aujourd'hui, celle de l'Agriculture, en aviliſſant le prix de ſes productions, & en privant par ce moyen les Cultivateurs de la récompenſe de leur travail.

L'ABONDANCE des Mines du Mexique & du Perou, celle des Denrées de l'Amérique, & le nombre de Conſommateurs dans cette partie du monde ſoumis à l'Eſpagne, ſont un fonds inmenſe de richeſſes qu'il eſt impoſſible à l'Eſpagne de retenir chez elle en entier, & qu'elle doit néceſſairement partager avec le reſte de l'Europe. Toute l'attention de l'Eſpagne doit donc tendre à ſe procurer le partage le plus avantageux, c'eſt-à-dire à retenir chez elle une bonne portion de ſes tréſors par les moyens les plus propres à rendre les avantages de ſa balance permanens; & la durée de ces avantages ne peut-être aſſurée qu'autant qu'on ne tend pas à les rendre exceſſifs. L'Eſpagne peut s'aſſurer ces avantages & prendre même la ſuperiorité ſur toutes les autres Nations de l'Europe, par les ſeuls progrès de l'Agriculture, par l'abondance & l'excellente qualité de ſes productions naturelles, par le Commerce & par le petit nombre de Manufactures de première néceſſité qu'exige ſa Conſommation intérieure. Le ſiſtême d'un Gouvernement qui auroit l'ambition de rendre une Nation indépendante de toute autre, ſeroit peut-être encore plus chimérique que celui d'une Monarchie univerſelle. Tout eſt ſoumis dans le monde à une dépendance naturelle, toutes les choſes de l'Univers ont leur cours & leur effet, & tendent naturellement à produire cette utilité générale qui eſt le principal objet de la premiere loi des ſociétés, qui les unit & qui en entretient l'ordre & l'harmonie. Il n'eſt pas plus poſſible à une ſociété, à une Nation, de ſe ſuffire à elle même, qu'à un ſeul homme de ſe rendre indépendant de toute ſociété. C'eſt le premier principe du Commerce & le plus invariable. S'il y avoit une Nation qui put ſe rendre indépendante, ce ſeroit ſans doute l'Eſpagne. Elle peut tirer également de ſon propre fonds tous les beſoins de première, de ſeconde & de troiſième néceſſité, & tous les beſoins de Luxe. Mais il eſt démontré que le premier moment de ſa ſplendeur & de ſon indépendance, s'il lui étoit poſſible de s'y élever, ſeroit celui de ſa ruine & de ſa ſervitude.

DON Geronimo de Uſtariz prétend qu'aujourd'hui les productions de l'Eſpagne ne ſuffiſent pas pour ſes échanges avec les autres pays; il faut que l'Eſpagne ſupplée en Argent effectif la ſomme qu'elle n'a pû acquitter en Marchandiſes. Si cette propoſition embraſſoit également les beſoins de l'Eſpagne & ceux de ſes Colonies, il s'enſuivroit que l'Eſpagne ſeroit la Nation la plus pauvre de l'Univers: ſon numéraire ſeroit entièrement épuiſé en très peu

d'années. Mais la propoſition n'eſt pas exacte, parce qu'il faut conſidérer comme une partie des Marchandiſes des Indes Occidentales, l'Or & l'Argent que les vaiſſeaux apportent à Cadix en échange des Marchandiſes d'Europe, qu'ils ont portées en Amérique. Il eſt vrai que prèſque toutes les Marchandiſes étant fournies par les Etrangers, l'Eſpagne doit les payer. Or l'Eſpagne les paye partie en Marchandiſes de ſon crù, partie en Marchandiſes de l'Amérique; & enfin elle ſolde ſa balance avec le produit des Mines du mexique & du perou, qui ſont partie des Marchandiſes de l'Amérique. Non ſeulement elle ne prend rien ſur ſon numéraire en Europe pour ſolder ſa balance en Argent, mais il eſt certain encore qu'elle n'y employe pas les retours entiers de l'Amérique en matières d'Or & d'Argent; d'où il ſuit qu'elle augmente néceſſairement tous les ans la maſſe de ſon numéraire. Mais comme elle augmente auſſi la maſſe du numéraire de ſes voiſins par ſon Commerce paſſif, il en peut réſulter que ſa puiſſance rélative reſte toujours inférieure, & de là il faut conclure qu'elle doit travailler à ſe procurer les moyens les plus courts, les plus ſimples & les plus infaillibles, de donner une plus grande quantité de Denrées & de Marchandiſes en échange, & une moindre quantité de matières d'Or ou d'Argent des retours de l'Amérique, & en reténir pour une plus grande ſomme. Ainſi toute l'attention de l'Eſpagne doit ſe fixer aux moyens qui peuvent la conduire à vendre aux Etrangers plus de ſes productions, qu'ils ne lui vendent des leurs, ſans ceſſer cependant de conſidérer les matières d'Or & d'Argent des Indes Occidentales, comme une partie de ſes productions naturelles, qu'elle doit donner en échange.

Les productions naturelles de l'Eſpagne ſont ſi diverſifiées & d'une qualité ſi excellente, qu'elles pouroient ſuffire aux échanges des matières ouvrées qu'elle tire de l'Etranger, ſans le ſecours des Manufactures; ſi les Terres qui n'ont beſoin que d'être gratées pour produire, y étoient toutes cultivées & miſes dans la valeur dont elles ſont ſuſceptibles. Les Auteurs Eſpagnols en diſcutant les moyens de rétablir les Finances & le Commerce d'Eſpagne, n'ont prété qu'une attention médiocre à cet objet important, qui devoit être conſideré comme la première baſe, comme le fondement eſſentiel de tout l'Edifice. Ils ont connu en général la richeſſe du ſol de l'Eſpagne & la néceſſité de le faire valoir; mais ils ont regardé les Manufactures comme le moyen principal & preſque le ſeul au quel on devoit s'attacher pour y réuſſir, & rendre le Commerce de la Nation floriſſant. Ils ſemblent avoir déterminé l'Eſpagne à ne s'occuper que du ſoin d'élever toutes ſortes de Manufactures, ſans faire attention aux limites que la nature de ſon Commerce met à leurs progrès. Delà, au lieu de s'appliquer aux moyens eſſentiels qui

qui doivent multiplier les productions naturelles, on n'a pensé qu'à donner des privilèges, des exemptions, des encouragemens inutiles aux Manufactures: & ceux qu'éxige la culture des terres, la prémière & la plus essentielle de toutes les Manufactures, ont été négligés.

L'Excès des impôts, les extortions, les abus dans le récouvrement, & le défaut de liberté dans le Commerce des Grains, ont anéanti la Culture des terres, parceque le Laboureur a été réduit à ne pouvoir rétirer de son travail, son entretien & celui de sa famille. On a presque toujours taxé le prix des Grains en Espagne; l'exportation des bleds est prohibée en tout tems; chaque communauté d'habitans a son grénier public administré par des chefs, sans zèle, sans ordre, sans intelligence & souvent sans probité. Ce sont des inconvéniens inévitables, qui n'ont pas été assés considérés par les Politiques qui ont proposé depuis peu en Angleterre & en France, l'établissement des gréniers publics. Cette police sur les Grains seroit seule capable de détruire le Labourage: par cette raison les autres parties de l'Agriculture sont moins abandonnées, & ont moins mal soutenu l'excès des impositions arbitraires & les abus commis dans les récouvremens, qui ont été suivis de l'anéantissement d'une partie des habitans & de l'extrême misère des autres, misère qui détruit elle même chaque jour la Population. Tel est le tableau vrai & touchant qu'en a fait Don Geronimo de Ustariz: c'est un fait, dit cet Auteur, & c'est même le propre de l'humanité, que la misère extrême décourage les esprits, qu'elle éteint toute inclination au Mariage; & lorsque ceux qui ont embrassé cet état, ne peuvent élever une famille, elle périt presque à la Mammelle. Qu'elle nourriture en effet peut donner à ses enfans, le sein d'une Mère qui ne vit que de pain & d'eau, qui lutte sans cesse contre l'accablement du travail & du désespoir? De ceux qui échapent dans un âge si tendre, très peu atteignent celui où ils peuvent se soutenir par le travail; ils périssent dans cet intervalle, faute d'aliment. Combien encore n'avancent-ils pas le terme de leurs jours par l'excès de leurs fatigues, par le défaut de bonne nourriture, réduits comme ils sont à de mauvais pain, à l'eau, sans lits, sans vêtemens, sans àbrî contre l'inclémence des saisons, sans sécours dans les infirmités? & pourquoi chercher si loin la cause de la dépopulation, lorsqu'elle est si naturelle & sous nos yeux? cette misère des sujets, dont ce tableau fait par la main d'un Espagnol, n'est point trop chargé, & la dépopulation journalière, qui en est la suite nécessaire, anéantissent également la Finance de l'Etat & son Commerce; & n'ont point d'autre cause que la mauvaise administration de la Finance.

La diminution & l'égalité dans la répartition des impositions; la douceur & la justice dans les récouvremens, des exemptions accordées pendant quelques années pour les défrichemens, & la liberté indéfinie du Commerce des Grains, sont les premiers encouragemens à donner à la Culture des Terres, à la Population & au Commerce, & des encouragemens dont le succès est infaillible. Delà naitroit l'abondance de tous les autres fruits de la terre, celle des Vins, des Huiles & des Soyes; celle des Bestiaux de toute espèce & des Laines. L'Espagne ne seroit plus exposée à des disétes qui lui coûtent plusieurs milions; au lieu de payer des bleds aux Etrangers, elle leur en vendroit. Elle fourniroit à l'Etranger une bien plus grande quantité de Vins, d'Huiles, de Soyes, de Laines, & d'autres Denrées de son crû; & en assez grande quantité pour échanger beaucoup au delà des Marchandises qu'elle tire de l'Etranger pour sa consommation intérieure. L'Espagne payeroit encore avec les Denrées de son crû pour plusieurs milions des Marchandises des Manufactures étrangères qu'elle envoye aux Indes Occidentales.

On évalue sur des calculs modérés les troupeaux de Moutons qui fournissent les plus belles Laines de l'Europe, dont on ne peut se passer pour la Fabrique des Draps fins, à quatre milions de têtes, qui paissent pendant l'Esté sur les montagnes & qui passent l'hiver dans les herbages de l'Estramadoure; & à quatre milions de têtes les Troupeaux qui donnent les Laines d'une qualité inférieure & les Agnelins. C'est-là un fonds de richesse qu'aucune autre Nation ne possède à un si haut dégré d'abondance & de bonté, que des encouragemens pourroient accroitre infiniment.

La sortie des Laines est en l'état un objet de plus d'un milion de Piastres par année pour l'Espagne; on pourroit évaluer à plus du double les Soyes & les Huiles que les Etrangers achetent. Il sort communément pour l'Etranger des seuls environs de Malaga, pour la valeur d'un milion & demi de Piastres en Vins, & en Raisins.

L'Espagne a d'autres productions naturelles à étendre & à faire valoir, qui, quoique moins précieuses, sont cependant d'une richesse fort considérable. La Soude de Barille est une Denrée unique, & dont les autres Nations ont un besoin indispensable. Sa semence ne réussit qu'en Espagne, & ce n'est encore que dans quelques Cantons où les terres sont sèches & nitreuses. Cette production pourroit être infiniment augmentée. Cependant il en sort tous les ans pour les pays Etrangers une prodigieuse quantité.

On

On en a chargé dans une ſeule année à Alicante ſeul plus de cinquante trois mille quintaux. On n'en exporte pas moins des Ports d'Alméria, de Vera & de Quevas, de la Torre, de Las Aquilas, d'Almazarron, de Carthagêne, de Tortoſe & des Alfacs.

La culture du Lin & celle du Chauvre, dont l'Eſpagne pourroit produire au moins de quoi fournir aux beſoins de ſa Marine, ſont extrêmement négligées. On y récueille auſſi fort peu de Cire, & il n'y a point de Nation qui en conſomme une auſſi grande quantité.. Elle vend du Fer & de l'Acier à l'Etranger. Les Pyrenées, les Montagnes de la Cantabrie & de Tortoſe, celles de Navarre & des côtes depuis le Guipuſcoa juſqu'à celles de Galice, lui fourniſſent des bois de conſtruction, des Matures, du Bray & du Goudron. L'Eſpagne a enfin des Matériaux d'une excellente qualité pour toute ſorte d'armes & de munitions de guerre. Les plantations de Sucre réuſſiſſent très bien dans le Royaume de Grénade; mais la Culture des Cannes a été preſque entièrement éteinte par l'excès des droits qu'on y a impoſés. On vera ailleurs s'il eſt de l'intérêt de l'Eſpagne de rélever cette Culture dans le Royaume de Grénade, & de la favoriſer.

On doit conclure de la grande fertilité de l'Eſpagne, de la diverſité & de l'excellence de ſes productions, qu'il lui eſt facile de ſe procurer une balance très avantageuſe avec les Etrangers, par la vente d'une plus grande quantité de ſes productions naturelles. C'eſt ce qu'on obtiendroit infailliblement des encouragemens propoſés. Comme la Nation qui parvient à faire pencher de ſon côté la balance de l'Or & de l'Argent de l'Europe, ſera toujours la plus forte, tant en guerre qu'en paix, l'adminiſtration doit chercher les moyens qui peuvent procurer cette avantage à l'Etat. Or les premiers moyens, & qui ſont en même tems les plus prompts, & les plus naturels pour atteindre à ce but, chez une Nation qui jouit d'un heureux Climat & d'un ſol fertile dans une ſituation avantageuſe; conſiſtent à faire valoir ſes productions naturelles, à les étendre, à les augmenter, à en vendre beaucoup à l'Etranger, & à reſtraindre dans les limites les plus étroites, ſes achats des Denrées & des Marchandiſes étrangères néceſſaires pour ſa conſommation intérieure. S'il eſt vrai, comme le prétendent les Ecrivains Eſpagnols, que l'Eſpagne vend tous les ans aux Etrangers, des Soyes, des Laines, de la Soude de Barille, des Vins, des Huiles, du Saffran, des Anis, du Cumin & d'autres Fruits, pour plus de ſix milions de Piaſtres, malgré l'abattement, la miſère des Cultivateurs & l'exceſſive dépopulation, il ne faut pas douter que ce produit ne pût être augmenté d'un tiers, ou peut-

être

être doublé en fort peu d'années, par les soins d'une bonne administration, & ne fit parconséquent une sensation très avantageuse sur la balance. Cette augmentation en faveur de la balance recevroit encore de nouveaux accroissemens par l'attention qu'on auroit de diminuer l'importation d'autres matières qui sont aussi des productions naturelles de l'Espagne, & qui ne peuvent suffire a sa consommation, parcequ'elles sont négligées. Les Brays, les Goudrons, les Cires, les Chanvres, & les Lins sont de ce nombre. Telles sont les principales productions naturelles de l'Espagne qui peuvent faire pencher la balance du Commerce & du pouvoir rélatif en sa faveur, sur lesquelles doit se porter la première attention de l'administration.

Le second objet de son attention doit être l'importation des Denrées & des Marchandises qui font pencher la balance contre l'Espagne. Les principales Denrées sont les épiceries, les poissons Salés & les Sucres. Les Marchandises sont les étoffes de Soye, d'Or & d'Argent, les Draps fins, les Toiles fines, les Dentelles, les Tapisséries, les Tapis, les Porcelaines, les Vernis, les Bijoutéries & autres Marchandises du Grand Luxe. Les Marchandises d'un bien moindre prix, mais d'une plus grande consommation, que l'Espagne tire de l'Etranger, sont les Hollandilles, les Nompareilles, les Bayetes, les Serges, les Perpetuanes, les Cotonades, les Baraçans, les Toiles Communes & moyennes, le Coitis, les Flanelles, les Toiles peintes, les Camélots, les Calamandes, les Burats, les Rubans de Soye & de Fleuret, le Linge de Table, les Ratines, des Chamois, des Manchons, des Cinturons, des Eventails Communs, des Bas, des Gands, des Chapeaux, des Peruques, des Sempiternes, des Etamines, des Toiles avoile, des Cordages & une quantité d'autres ouvrages grossiers; le Papier & les Livres.

L'Importation de tous ces articles coûte sans doute des milions à l'Espagne, pour sa consommation intérieure seulement. On peut évaluer encore à quelques milions d'autres Marchandises étrangères d'une moindre valeur, dont l'Espagne ne peut se passer : telles sont les Couteaux, les Peignes de Buis, de Corne & d'Ivoire, les Ciseaux, les Rasoirs, les Epées, les Cuillières & Fourchettes de différens Métaux; des Serrures, des Boutons, des Aiguilles, des Epingles, des Chandeliers, des Etuis, des Tabatières, des Lunettes, des Miroirs, des Anneaux, des Bonnets, des Cordons, des Cadenats, des Compas, de la Fayance, tout ce qui est compris sous les noms de Mercérie & de Qincaillerie: à quoi il faut ajouter une partie de toutes les sortes d'Instrumens nécessaires pour les Arts & les Métiers.

Les Ecrivains Eſpagnols frappés du beſoin indiſpenſable de tous ces différens articles, & de ce que l'Eſpagne en poſſède les matières prémières, ont crû qu'il étoit facile de les fabriquer chez eux, & n'ont rien vû de plus eſſentiel que d'en favoriſer les Manufactures dans leur Pays. Ils n'en ont négligé aucune, & leur zèle Patriotique leur à rendu tout poſſible. C'eſt une vérité aſſurée par l'expérience, qu'un ſeul pays n'eſt pas ſuſceptible de l'établiſſement de toute ſorte de Manufactures, quelle que ſoit ſa ſituation: quand même on ſuppoſeroit une Nation dont le Génie ſeroit également propre à toutes ſortes de Fabriques, un peuple capable d'exercer généralement tous les Arts. Le pays le plus peuplé ne ſauroit fournir aſſez d'ouvriers pour toutes les Manufactures poſſibles. Les Nations les plus induſtrieuſes de l'Europe, celles qui poſſédent le plus d'Artiſans & d'Ouvriers, & qui ont porté tous les Arts au plus haut degré de perfection, la France & l'Angleterre, n'ont pû s'élever au point de ſe paſſer de l'induſtrie étrangère. Ces deux Nations ſe communiquent ſans ceſſe, malgré leur jalouſie & leur rivalité, les productions de leur induſtrie réciproque, & l'une & l'autre en réçoivent de l'induſtrie des Hollandois, des Allemands, des Suiſſes, &c. en échange. Heureuſement pour l'Eſpagne, elle n'a pas beſoin pour élever ſon Commerce, pour s'aſſurer une balance avantageuſe & permanente, & ſe rendre ſupérieure à toute autre Nation, de réunir chez elle cette induſtrie générale qui embraſſe tout, qui eſt diviſée entre les autres Nations, & qui forme en partie les liens de la ſociété générale.

Il faut donc choiſir dans les Manufactures poſſibles, celles dont le ſuccès eſt le moins incertain & le plus avantageux. Mais avant que de porter ſon attention ſur cet objet, la ſageſſe de l'adminiſtration doit s'occuper encore du ſoin d'étendre celles des productions naturelles qui ne ſuffiſent pas à la conſommation intérieure, & que la Nation tire de l'Etranger. L'Eſpagne peut étendre a ſon gré la Culture du Chanvre & du Lin, tout au moins aſſez pour fournir aux premiers beſoins & pour l'entretien de toute ſa Marine. Elle tire bien moins de l'Etranger, de Bray & de Goudron depuis les établiſſemens faits par Don Juan de Goyeneche. Ces établiſſemens peuvent être étendus & perfectionnés, & diminuer une importation qui a été fort conſidérable. Avec le ſecours des bois des Pyrennées & les trois atteliers établis par le même Don Juan de Goyeneche, l'Eſpagne n'eſt pas éloignée de fournir de ſon propre fonds à l'armement de tous ſes Vaiſſeaux. Elle n'a beſoin de l'Etranger que pour les grandes Mâtures qui ne ſe trouvent pas dans ſes forêts, dont le terrein n'eſt pas d'ailleurs propre a produire des Mats d'une auſſi bonne qualité que ceux qu'on tire du Nord.

La Morue féche, le Saumon, le Harang, les Sardines & autres Poiffons falés; le Poivre, le Clou de Girofle, la Mufcade, la Canelle & les autres Epicèries, dont l'Efpagne fait une grande confommation; les Sucres & les Cires, dont la confommation eft encore exhorbitante, coûtent tous les ans à l'Efpagne plufieurs milions de Piaftres. L'Adminiftration du Commerce a divers moyens pour diminuer infiniment les importations étrangères de toutes ces Marchandifes; & dans l'ordre des befoins du Commerce, cet objet doit attirer l'attention du Gouvernement avant les Manufactures.

L'Espagne a des moyens prompts, naturels & faciles pour empêcher l'exportation de beaucoup de milions, fans fe livrer à l'entreprife impraticable d'élever généralement toute forte de Manufactures, & au Projet chimérique de rétenir la totalité des Tréfors qui lui viennent de l'Amérique. Mais elle peut fe procurer l'avantage de rétenir une affez bonne partie de ce numéraire inmenfe, qui jufqu'à-préfent n'a été qu'entrepofé en Efpagne pour fe répandre enfuite dans les autres Etats de l'Europe, & cet avantage feroit fuffifant pour faire rénaitre l'abondance, la force & la population dans ce Royaume, & lui affurer la plus grande profpérité.

Les moyens les plus naturels & les plus faciles de diminuer les importations des Denrées & des Marchandifes étrangères dont la confommation eft la plus étendue, & d'augmenter l'exportation des productions naturelles, font les moyens les plus furs de fe procurer une balance avantageufe.

L'Introduction des Poiffons falés, celle furtout de la Morue, eft en Efpagne un Article des plus nuifibles à fa balance, & c'eft peut-être de toutes les importations, celle qu'il lui eft le plus facile & qu'il lui importe le plus de faire ceffer. Sans donner à la Pêche cette étendue inmenfe qui a enrichi la Hollande, & dont l'Angleterre & la France s'occupent depuis fi long-tems, cette branche de Commerce bornée à la confommation intérieure de l'Efpagne, eft encore un objet affez important pour mèriter les plus grands foins. Indépendamment de ce que la Pêche eft chez toutes les puiffances maritimes, la pépinière des Matelots, & le Berceau d'une bonne Marine, avantage que l'Efpagne a un grand intérêt de ne point perdre de vue, la confommation annuelle de la Morue, du Saumon, des Harangs, des Sardines & autres Poiffons Salès, monte à plus de trois milions de Piaftres que l'Efpagne paye à l'Etranger.

Les Côtes de Galice & de l'Andaloufie font très poiffonneufes. Elles abondent

dent fur tout en Thons, en Efturgeons, Cabilleau, &c. Ces Poiffons féchés ou Marinés fe confervent & pourroient tenir lieu des Poiffons qu'on tire de l'Etranger, ou au moins d'une grande partie; & il ne faut pas douter que l'Efpagne ne réuffit à rendre cette Pêche abondante fi elle étoit encouragée. Or les encouragemens que demande la Pêche font bien fimples. On multiplie a fon gré les batteaux pêcheurs, par des exemptions de tous droits fur les Vaiffeaux, fur les avituaillemens, fur le Sel & les Entrées, & on foutient enfuite très facilement cette branche de Commerce, lorsqu'elle eft itroduite, en furchargeant de droits d'entrée les Poiffons étrangers.

Mais fi la Pêche aux Côtes d'Efpagne n'eft pas fuffifante pour fournir à la confommatiou intérieure, & ne peut la difpenfer de récevoir encore de la Morue des Etrangers pour de grandes fommes; rien n'empêche l'Efpagne d'étendre fa pêçhe dans les Mers éloignées, & d'envoyer des Vaiffeaux à la pêche de la Morue, comme les autres Nations, au moins en affez grande quantité pour fe paffer de l'Etranger.

Les Efpagnols ont des ennemis bien férieux à combattre, dans les corfaires de Salé, d'Alger & des autres Etats de Barbarie, qui exercent leurs pirateries fur toutes les Côtes d'Efpagne, fur tout fur celle de l'Andaloufie depuis le Cap Saint Vincent jufqu'au détroit. Les brigandages des Barbaresques qui débarquent quelquefois fur ces Côtes où ils enlèvent les habitans de l'un & l'autre fexe, rendent également nulles en Efpagne, ces deux branches de Commerce, la Pêche & le Cabotage. Les Vaiffeaux avec lesquels ces Corfaires ravagent les Côtes d'Efpagne, font fi légers, qu'ils font impunément leurs prifes à la vue des Frégates & des Vaiffeaux de guerre. On a propofé de leur oppofer des batimens auffi légers, & de même conftruction, & l'on a préfenté différents moyens fort propres à animer, à encourager la courfe & à la rendre utile. Mais quelques précautions qu'on prenne pour la garde des Côtes, on ne parviendra point à raffurer affez les Négocians pour les engager à fe livrer à deux branches de Commerce, dont les bénéfices ne fauroient répondre à l'étendue des rifques. Il faut attaquer le mal dans fon principe, & détruire ce brigandage par une guerre ouverte contre les puiffances Barbaresques, qui les force de reconnoitre les droits de l'humanité, de refpecter le droit des gens & la liberté de la Mer. Il faut les contraindre de confentir à des Traités que la crainte d'une nouvelle Guerre les oblige d'obferver. Il feroit à défirer que toutes les Puiffances vouluffent fe réunir pour rendre la Courfe infructueufe à ces Nations. Elles s'humaniferoient, fe livreroient au Commerce, & ajouteroient alors un nouveau fonds de ri-

cheſſes au Commerce de l'Europe, par leurs conſommations qui deviendroient conſidérables, & par les Productions naturelles de leurs fertiles régions qu'ils cultiveroient avec moins d'indifférence, & qui ſe répandroient en Europe avec plus d'abondance & à meilleur marché. L'intérêt général du Commerce de l'Europe, l'intérêt de l'humanité, devroient l'emporter chez quelques Nations ſur l'intérêt particulier de leur Commerce, qui les porte à diſſimuler, peut-être même à favoriſer ſouvent les pirateries des Barbaresques.

L'Importation du Poivre, de la Canelle, du Clou de Giroſle, de le Muſcade, &c. dont la conſommation eſt fort étendue en Eſpagne, ſurtout ſi on y comprend celle qui ſe fait dans les Indes Occidentales, eſt encore un objet d'une très grande conſidération dans la balance du Commerce, qu'il eſt exrrêmemement facile à l'Eſpagne de tourner entièrement à ſon avantage. Non ſeulement l'Eſpagne peut, quand elle le voudra bien, s'approviſionner, ainſi que les Indes Occidentales, de toute ſorte d'Epicéries; mais encore elle peut en faire une branche riche de ſon Commerce extérieur. Cette importation eſt eſtimée a deux milions & demi de Piaſtres, tant pour l'Eſpagne, que pour les Indes Occidentales.

On a entrepris de cultiver le Poivre avec quelques apparence de ſuccès dans quelques Provinces d'Eſpagne. On a aſſuré qu'on trouve de bon poivre dans Iſle de Porto-Rico, des Caneliers & des Muſcadiers dans quelques Cantons de terre ferme & du nouveau Royaume de Grénade. On prétend que l'Amèrique méridionnale eſt remplie de Caneliers ſauvages, dont les habitans ſe ſervent; que cette Canelle eſt auſſi bonne que celle de Ceylan, ou du moins qu'elle produit le même effet en doublant la doſe; que cette écorſe auroit peut-être plus de vertu, ſi les arbres étoient cultivés. Il y a longtems qu'on a obſervé que les mêmes terres, les mêmes climats devroient produire en Amèrique les mêmes fruits qu'en Aſie. Il ſe trouve en effet en Amèrique des terrains approchans de ceux de l'Aſie qui produiſent la Canelle, le Giroſle, la Noix-muſcade, le Poivre & les autres Aromates de l'Inde. On a propoſé de rechercher & de favoriſer cette Culture, de rendre l'introduction de ces Denrées étrangères plus dificile par la grandeur des droits, ſur tout celle qui ſe fait par les Vaiſſeaux étrangers. Ce ſont là des rémèdes bien foibles & peut-être tout-à-fait inutiles à un mal dont l'Eſpagne pourroit tirer un grand bien ſans entreprendre une Culture douteuſe & difficile, & ſans avoir recours à de nouveaux tarifs, ni à des prohibitions, qui ſont des précautions toujours gênantes, fort délicates & quelquefois très nuiſibles au Commerce avec les autres Nations.

L'Espa-

L'ESPAGNE doit méprifer tous ces moyens, peu dignes d'occuper fon adminiftration, & profiter de l'avantage naturel que lui donne fa fituation, pour tirer directement toutes ces Denrées des Indes Orientales. Aucune Nation de l'Europe ne peut faire le Commerce des Indes Orientales avec plus de liberté & avec de fi grands avantages. Une Compagnie qu'il feroit très facile de former, foit à Séville, foit à Cadix, feroit en même-tems le Commerce des deux Indes par la Mer du Sud & par les Philippines, & pourroit donner à ce Commerce, qui réuniroit enfemble les deux branches de Commerce de l'Europe les plus riches, une étendue prefque fans limites. Il n'eft pas douteux qu'alors l'Efpagne & les Indes Occidentales feroient approvifionnées des Epicéries avec un grand bénéfice, & l'Etat ajouteroit à cet avantage, celui d'en vendre inmenfément à l'Etranger. Il en feroit de même de toutes les autres Denrées & Marchandifes des Indes Orientales, mais il faudroit fuprimer la Navigation de Manille à Acapulco, comme on l'a déjà obfervé (*a*).

LA confommation du Sucre eft inmenfe en Efpagne, elle en tire de l'Etranger tous les ans pour plus d'une milion de Piaftres. Cependant le Sucre eft une production naturelle de l'Efpagne, & d'ailleurs aucune Nation ne poffède en Amérique une fi vafte étendue de terres à Sucre, & n a parconféquent autant de facilité, non feulement pour fe paffer de l'Etranger fur cet article, mais encore pour étendre cette branche de Commerce à fon gré.

LES plantations du Royaume de Grénade étoient très abondantes au commencement du dernier fiécle: il y avoit des Fabriques de Sucre floriffantes, à Motril, Adra, Pataura, Lobres, Falobregna, Torrox, & Almengnecar. Ces Fabriques n'ont pu réfifter à deux caufes également deftructives, aux droits exhorbitans dont ces Sucres furent furchargés, & au progrès de la Culture des Ifles à Sucre des Hollandois, des Anglois & des François. Les droits d'Alcavala, de Cientos, de Milions & de Dîme montent à trente fix pour cent, & ces droits impofés fur le Sucre qu'on récueilloit en Efpagne dans le tems que l'Amérique n'en fourniffoit à l'Europe qu'une petite quantité, & qu'il y étoit parconféquent fort cher, font encore aujourd'hui les mêmes, & abforbent à préfent prèfque la valeur entière du Sucre.

DON Géronimo de Uftariz a propofé de rétablir les Sucreries dans le Royaume de Grénade, & d'y ranimer la Culture des Cannes, par l'extinction ou du moins par une grande diminution des droits. Mais quand on accorderoit

(*a*) Voy. le Chap. des Compagnies des Indes.

roit une exemption entière de tous droits, & même d'autres priviléges, les frais de Culture ne fauroient foutenir aujourd'hui le bas prix des Sucres étrangers. L'Efpagne fe trouve à l'égard des plantations de Cannes & de la Culture des Sucres, dans la fituation où les Nations qui cultivent du Tabac en Europe, fe verront dèsqu'on aura établi des plantations de Tabac dans la Louifianne. Le bas prix de ces Denrées en Amérique fera néceffairement tomber les productions de même nature en Europe. La population étend fans ceffe en Amérique ces deux fortes de productions, & peut les y étendre à l'infini fans les y avilir, parce que les confommations des Denrées & Marchandifes d'Europe s'y étendent & y déviennent chères en proportion; en forte que le Commerce qui en fait l'échange, pourra toujours les établir en Europe à un prix vil; le bénéfice fur les envoys donnant de de quoi perdre fur les retours cent pour cent & plus.

La culture du Sucre en Efpagne eft donc un objet à abandonner. Mais il n'en eft pas de même des Rafineries qui ne fauroient être trop favorifées, & du Commerce que l'Efpagne peut faire des Sucres de fes Colonnies. Attendu que les droits fur tous les Sucres en général font très confidérables en Efpagne, il eft facile de favorifer avec fuccés par des exemptions les Rafineries: mais les exemptions ne fuffifent pas pour animer & étendre le Commerce du Sucre; il faut en encourager la Culture dans les Colonnies de l'Amérique par d'autres moyens qu'il faut ajouter aux exemptions. L'Efpagne poffede des Ifles à Sucre & des Terres très étendues dans le Continent, a portée de la Navigation, & très propres à cette forte de production. Il n'y a qu'à les peupler de Noirs, & faire concourir l'importation des Noirs dans l'Amérique, avec des exemptions fur les Sucres en Efpagne. Ces précautions affurant un bénéfice inconteftable aux Colons & aux Négocians, ne fauroient manquer de multiplier en Efpagne les Sucres du crû de fes Colonies.

Le Gouvernement a déjà fait quelques démarches qui tendent à élever cette branche de fon Commerce: il a fupprimé le traité de l'Affiente, qui indépendamment du préjudice inmenfe qu'il portoit au Commerce en général, mettoit les Négocians Efpagnols dans l'impoffibilité d'entreprendre la traite des Noirs. Il refte à encourager les Efpagnols à fe livrer au Commerce des Côtes de l'Afrique où la traite eft libre à toutes les Nations. Quoique l'Efpagne n'ait point d'établiffement fur la Côte d'Afrique qui y favorife fon Commerce, elle peut Cependant faire la traite des Nêgres & les tranfporter en Amérique. Ce Commerce n'eft point hors de la portée de l'Efpagne: les

les Négoçians de l'Andaloufie l'ont fait autrefois avec leurs propres vaiffeaux. Les Armateurs Efpagnols peuvent traiter aujourd'hui avec les Forts & les établiffemens Portugais, à la Côte depuis le fénégal jufqu'à Angole ; comme font tous les jours les Hollandois, les Anglois & les François. Il y a d'ailleurs une très grande étendue de Côtes où il n'y a point de Forts, où la traite eft libre & très bonne: celle d'Angole feule pourroit leur fournir plufieurs Cargaifons de Négres tous les ans. On affureroit fans doute le fuccés de la traite & celui de la Culture du Sucre & de autres Denrées de l'Amérique, fi à l'exemple de la France, on exemptoit des droits de fortie & d'Entrée, les Cargaifons des Navires nègriers & leurs retours provenant de la vente de leurs Cargaifons. Le défaut d'établiffemens à la Côte d'Afrique n'eft pas plus un obftacle à la traite des Noirs, pour les Efpagnols, que pour les François. Car tous les établiffemens que la France y poffède, appartiennent a la Compagnie des Indes qui ne traite pas quinze cens Noirs par annnée ; & aucun négoçiant François ne peut envoyer faire la traite dans les établiffemens qui appartiennent a la Compagnie des Indes, ni dans ceux qui appartiennent aux Anglois & aux Hollandois. Cependant les Négoçians François transportent tous les ans de quinze à vingt mille Noirs en Amérique, qu'ils achettent à la Côte d'Or, à celle de Juida & à celle d'Angole. Les Efpagnols pourroient donc les imiter & en acheter la même quantité aux mêmes Côtes.

C'est à l'introduction des Noirs qu'eft due la population de toutes les Ifles à Sucre, & l'introduction des Noirs en augmentant la population de l'Amérique Efpagnole qu'on dit entièrement dépeuplée, contribueroit infiniment à augmenter la population en Efpagne, 1°. parcequ'elle étendroit les productions de l'Amérique, ce qui feroit multiplier les Vaiffeaux en Efpagne pour en faire le transport en Europe, & porter en Amérique une plus grande quantité de Marchandifes qu'une confomnation plus confidérable rendroit néceffaires: 2°. les envoys & les rétours ainfi infiniment plus étendus, & le nombre des vaiffeaux encore augmenté pour le Commerce de l'Afrique, fourniroient à l'Efpagne beaucoup plus d'occafions de travail; les Négoçians & une infinité d'Ouvriers & d'Artiftes s'y multipliroient, parceque les occafions de travail dans tous pays y attirent & y multiplient les habitans.

On a depuis longtems introduit la Culture du Chanvre & du Lin au Chyli, dont on fait les Toiles & les Cordages pour la Marine du Sud; cette Culture eft fusceptible d'une grande augmentation, à la qu'elle on parviendroit avec le fecours des Nègres. Un canton de la nouvelle Efpagne produifoit autrefois des Soies d'une très bonne qualité; cette Culture a été négligée & pour-

roit

roit être rétablie facilement. La Cochenille, le Caçao, le Coton & l'Indigo, ſont, comme le Sucre, des productions d'un très bon débit en Europe, & toutes ſuſceptibles d'une grande augmentation.

On prétend que l'Amérique Eſpagnole eſt fort dépeuplée, & qu'elle n'a pas aujourd'hui le quart d'habitans, y compris les Eſpagnols & les Africains, de ce qu'elle contenoit d'Indiens au tems de la conquête. On attribue cette dépopulation a l'Eſclavage auquel on a aſſujeti les Indiens. Mais il y en a une autre cauſe plus douce & qui fait moins de tort à l'humanité des Eſpagnols. En civiliſant les Indiens, ils leur ont apris à ſe vêtir, à ſe procurer toutes les commodités de la vie; ils leur ont rendu néceſſaires tous les beſoins du luxe qu'ils ne connoiſſoient pas, & qu'ils leur ont fourni d'Europe; & les Indiens de leur côté ont inſenſiblement manqué de quoi ſe procurer leurs nouveaux beſoins. Toutes ſortes de Manufactures & les plantations mêmes des Fruits d'Europe leur ont été interdites. Ils ont manqué d'occupations, & la vraie faute que les Eſpagnols ont commiſe en les civiliſant, en leur donnant de nouveaux beſoins, c'eſt de n'avoir pas eu l'attention de les porter à la Culture des productions naturelles du pays, qui en leur fourniſſant de quoi ſe procurer leurs nouveaux beſoins de néceſſité & de luxe, auroient non ſeulement entretenu, mais encore étendu leur population. Ce n'eſt que par la Culture du Sucre, de l'Indigo, de la Cochenille, du Caçao, &c. que l'Amérique Eſpagnole peut être repeuplée.

Toutes ces productions ſont en même tems les plus riches reſſources du Commerce d'Eſpagne; mais on en arrêtera toujours les progrès en les chargeant de droits inmenſes. Ce n'eſt que par des exemptions qu'on peut eſpèrer de les augmenter, d'en rendre le Commerce floriſſant, & par là de peupler en même tems l'ancienne & la nouvelle Eſpagne.

C'est une maxime bien ſage de ne jamais mettre en ferme les denrées de l'Etat. Lorſque l'Adminiſtration de la finance a crû trouver dans un Bail à ferme d'une Denrée, des avantages & un ſecours de finance, on a promptement diminué ou târi même la ſource de la finance, par le découragement des cultivateurs, ou par l'abandon & la chûte rapide de la Culture de la Denrée miſe à ferme. Les abus, les excés cauſés par l'avidité des fermiers, leur Monopole autoriſé, ne pouvoient manquer de détruire fort promtement l'objet même de la ferme. C'eſt ainſi que l'Eſpagne a perdu les avantages du Commerce de l'eau-devie en donnant à ferme la vente excluſive des eaux-devie & des liqeurs fortes. On a vû le fermier vendre ſoixante réaux, les eaux-devie qu'il n'achetoit que vingt réaux. On ne peut autoriſer un Monopole plus deſtructif.

Les

LES eaux-devie ſont en Eſpagne l'un des principaux Articles du Commerce de terre, dont l'exportation encourageroit la Culture des vignes, ſi utile à la population, & diminueroit beaucoup, ſi la vente en étoit libre & moins chargée de droits, la ſortie des matières d'Or & d'Argent. La liberté de ce Commerce eſt d'autant plus prècieuſe à l'Etat, qu'elle fait valoir les vignes dont le vin eſt ſans qualité, & les vins dont la médiocrité & l'éloignement des Ports de Mer empêche le dèbit.

SUIVANT les calculs modèrès de don Geronimo de Uſtaris, l'Eſpagne paye aux Etrangers pour la Morue, le Saumon, les Harangs, les Sardines & autres poiſſons Salès, trois milions de Piaſtres, - - 3000000

Pour le Poivre, la Canele, la Muſcade, &c. tant pour la conſommation intérieure, que pour celle des Indes Occidentales, deux millions cinq cens mille Piaſtres, - - 2500000

Pour le Sucre, un million de Piaſtres, - - - 1000000

Pour les Cordages & Toiles à Voiles, cinq cens mille Piaſtres. 500000

total Piaſtres 7000000

L'ESPAGNE peut donc retenir cette ſomme de ſept millions de Piaſtres tous les ans ſur les tréſors des Indes Occidentales, par le ſecours ſeul de ſes productions naturelles, ſans celui des Manufactures, qui éxigent les efforts de la plus grande induſtrie, des fonds conſidérables, des ſoins & des encouragémens infinis, & qui cependant ont toujours a rédouter pour le ſuccès, les effets de la concurrence étrangère.

ON a trop ſouvent règardé en Eſpagne les exemptions, ou les modérations de droits, comme la deſtruction des revenus publics, & ce préjugé a quelquefois fait rejetter les projets les plus utiles au Commerce, & rendu infructueuſes les repréſentations des Miniſtres les plus éclairés & les plus zélés pour le bien Public. C'eſt un reproche qu'on pourroit faire a plus d'une Nation Commerçante. On n'eſt point aſſéz ſenſible à la vérité de cette maxime; qu'en augmentant le Comerce, on augmente la population & les revenus publics. Une branche de Commerce favoriſée par des exemptions qui coûtent tous les ans une ſomme déterminée au Tréſor de l'Etat, lui ouvre de nouvelles branches de revenus, ou augmente de mille manières celles qui ſont deja connües. Les conſommateurs ſe multiplient, les ventes & les conſommations ſe répétent continuellement, & les droits qui en réſultent accroiſſent ſans ceſſe les révenus publics & municipaux; les peuples s'enrichiſſent, & la richeſſe des peuples eſt la ſeule qui conſtitue celle de l'Etat.

Si l'Espagne ajoutoit à ces sept milions de Piastres, l'augmentation des Grains, celle des Soies, des Laines, des Vins, des Huiles, &c. celle des Sucres & des autres productions de l'Amérique, dont elle pourroit vendre à l'Etranger pour plusieurs milions au-delà de ce qu'on en exporte actuellement, sa balance prendroit nécessairement la supèriorité sur celle de ses voisins. Sa Marine deviendroit puissante. Elle feroit sur tout des progrès rapides, si les droits d'entrée & de sortie étoient modérés sur toutes les importations & les exportations qui se feroient par ses propres Vaisseaux.

On reproche a l'Espagne d'avoir mal réglé ses Tarifs d'entrée & de sortie. C'est un esprit de Finance mal entendu qui les a dirigés. On a crû qu'il falloit charger de droits tout ce qui sort du Royaume, sur le prétexte que ces droits sont payés par les Etrangers ; & qu'il faut au contraire modérer les droits d'entrée en faveur des sujets qui consomment. Sur ce principe toutes les Denrées, toutes les Marchandises on été confondues & soumises aux mêmes droits. Une parfaite connoissance de la Finance réjette ce principe, & ne soumet les différentes Denrées & Marchandises aux droits d'entrée & de sortie, qu'avec une distinction rélative à l'intérêt du Commerce que le sage politique, que le sage Financier régarde comme la vraie source des revenus publics.

Les progrès de l'Agriculture, des Arts & du Commerce, & conséquemment l'intérêt des Finances de l'Etat, qui n'ont point leur source ailleurs, exigent qu'on distingue dans les Tarifs, les matières brutes, des matières ouvrées; & les matières uniques, de celles dont l'Etranger peut se passer ; & parmi les productions de l'Art, il est encore très important de ne point confondre celles qui dépendent d'un Art unique ou d'une industrie locale que les Etrangers ne peuvent imiter, de celles qui trouvent chez eux beaucoup de concurrence. On ne sauroit trop favoriser la sortie de tout ce qui est mis en œuvre. C'est un des plus surs moyens d'animer la Culture des matières premières, & l'industrie qui s'occupe à les travailler. Mais il est cependant très dangereux de surcharger beaucoup les matières que l'Etat ne peut point employer en entier, de droits de sortie, parceque l'excés les renchérit pour l'Etranger, en empêche l'exportation, & en éteint bien-tôt la Culture; car le Cultivateur succombant alors sous le poids de son superflu, la néglige, ou l'abandonne tout-à-fait. Quoique la Barille qui croit en Espagne, soit une production unique en Europe, qu'on n'ait pu la faire réussir ailleurs, & que les autres Nations ne puissent s'en passer, cependant l'exportation de cette production peut-être surchargée de droits à un tel excés que le Cultivateur se trouve forcé de la négliger. L'Etranger l'achette cher & paye

paye fans doute ces droits ; mais d'un côté, l'exceffive cherté le porte à reftraindre fa confommation, & de l'autre, comme le Cultivateur ne profite point du prix que les droits ajoutent à cette production, il cultive moins. Par cette raifon on fe plaint que la Culture de la Barille eft Fort négligée en Efpagne. Les droits qu'on y a mis montent à près de la mòtié du prix. Non feulement le Cultivateur eft accablé par ces droits exceffifs, mais il l'eft encore par les abus & les vexations du fermier. Lorfqu'on veut favorifer des Manufactures, foit par des impofitions de droits fur la fortie des matières premières, foit par des prohibitions abfolues, on doit toujours craindre de décourager les Cultivateurs, ou de forcer les Etrangers à ufer de repréfailles, ou à trouver enfin dans les réffources de leur induftrie, les moyens de fe paffer de la nôtre, ou de nos matières premières. Seroit il impoffible à l'Art de faire la découverte de quelque plante, ou de quelque préparation de Cendres, qui tienne lieu de la Soude de Barille, ou même qui lui foit fupèrieure? l'orfqu'il s'agit d'impofitions de droits de fortie, ou de prohibitions, on doit toujours rédouter les efforts de l'induftrie étrangère, que produit la néceffité.

L'ARTICLE des Soies n'eft pas une production unique, mais attendu l'excellente qualité des Soies d'Efpagne, les Etrangers les récherchent avec empréffement. Elles fe trouvent cependant en concurrence dans les Marchés de l'Europe, avec les Soies de Piémont, d'Italie, de Sicile, du Dauphiné & du Languedoc, & ne peuvent la foutenir que par la proportion du prix au quel on peut les établir dans les Marchés. Or les Soies étant plus chargées de droits en Efpagne qu'en tout autre pays, il eft inconteftable que c'eft fur le Cultivateur que tombent néceffairement les droits, & non fur l'Etranger qui achette les Soies. Ces droits divifés en cinq branches, montent au total à plus de foixante pour cent. Il n'eft pas dificile de comprendre de là que le Cultivateur qui trouve un prix fi modique du fruit de fon travail, dont on lui enlève les trois cinquièmes, ne doit pas naturellement donner l'effor à fon induftrie, qu'il doit être découragé, & que fon indolence refferre infiniment les productions, & contribue à la richeffe des autres Nations occupées de la même Culture. La valeur que les droits laiffent a la Soie pour le propriétaire, eft fi modique, que la Soie mérite à peine les foins & les frais de la Culture. L'interdiction de la fortie achéveroit de détruire cette valeur, & feroit la plus grande faute que peut faire l'Adminiftration de l'Etat.

SI l'on impofoit les mêmes droits fur les Vins & fur les Huiles, les Etrangers y renonceroient: leurs achats deviendroient plus confidérables en France, en Portugal & en Italie. Mais l'excés des droits fur les exportations, le

plus inconcevable, c'eſt celui qu'on exige ſur le Sel. Cette production eſt comme une ſource inépuiſable; on s'en procure l'abondance avec un travail facile & peu dispendieux; la conſommation en eſt néceſſaire. Ainſi ſi on vouloit en baiſſer le prix à ce que coûte la main d'œuvre & un droit extrêmement modique, on en augmenteroit infiniment le débit. Les peuples qui en manquent, l'acheteroient en Eſpagne, au lieu de ſe pourvoir en France, en Portugal & en Sicile. L'Eſpagne a l'avantage de pouvoir ſe procurer la préférence par la qualité ſupérieure de ſon Sel, tant parce qu'on le travaille avec bien moins de frais, que parceque les Hollandois lui donnent dans les Rafineries dix pour cent d'augmentation de plus qu'au Sel de Portugal, & vingt pour cent de plus qu'au Sel de France; ce qui donne à l'Eſpagne la facilité de le vendre à meilleur marché que la France & le Portugal, avec un bénéfice égal, & par conſéquent d'en débiter une plus grande quantité. Le Roi percevant des droits plus modiques, mais ſur une plus grande quantité de matière, recevroit le même revenu, & cependant l'exportation conſidérablement augmentée, feroit entrer une plus grande ſomme dans l'Etat.

Les droits de ſortie doivent être réglés en raiſon du beſoin des Etrangers, des Avantages de l'Agriculture, de l'Induſtrie, du Commerce; & il ſemble qu'en Eſpagne les droits d'entrée & de ſortie n'ont été réglés que rélativement aux beſoins de la Finance, & non à l'avantage du Commerce, de l'Agriculture, des Arts, & aux intérêts de la Finance bien entendus.

C'est ſur les différens objets qu'on vient de parcourir, que l'Eſpagne doit porter principalement ſon attention. Ces objets préſentent les moyens les plus naturels, les plus ſimples, les plus faciles, & les plus infaillibles qu'on puiſſe employer pour rétenir une bonne partie des tréſors des Indes Occidentales, & pour rétablir l'abondance & la population dans l'ancienne & la nouvelle Eſpagne. Doit on attendre les mêmes avantages des Manufactures? c'eſt-là la matière d'un examen & d'une discution très intéreſſante pour le Commerce d'Eſpagne, & pour celui de toutes les Nations qui ont des Manufactures propres au Commerce d'Eſpagne.

L'Espagne eſt l'Etat de l'Europe, & peut-être de l'Univers entier, celui que ſa ſituation naturelle & ſon propre fonds rendroient le plus promptement riche; celui qui pourroit accumuler avec le plus de rapidité l'Or & l'Argent, & qui parviendroit plûtôt & plus facilement à ce Période d'opulence, à cet excés de richeſſes qui en détruiſant l'induſtrie, ramene l'indigence, parce qu'il faut alors que l'Etat ſuccombe ſous le poids énorme de ſes tréſors.

Pour

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à ſuppoſer en Eſpagne l'Agriculture floriſſante, & qu'elle met en œuvre toutes ſes matières premières; on conviendra que l'Europe ſeroit innondée dans peu de tems, de ſes Grains, de ſes Vins, de ſes Eaux-devie, de ſon Savon, de ſes Huiles & de ſes fruits; de ſes Etoffes de Laine & de Soie, de ſes Toiles, de ſes Cuirs tannés, de ſes ouvrages d'Or & d'Argent, de Fer & d'Acier, pendant que ſa Pêche ſuffiroit à ſa conſommation & qu'elle ne payeroit que quelques Mâtures au Nord pour l'entretien de la plus puiſſante Marine de l'Europe. Dans cette hipotèſe l'Eſpagne, même ſans Colonnies, ſeroit peut-être des Nations Européennes la plus riche. Si on y ajoute tout le Commerce qu'elle pourroit faire dans les deux Indes, on la voit en état d'approviſionner, elle ſeule, l'Europe préſque entière de toutes les Denrées & Marchandiſes de l'Amérique & des Indes Orientales, & d'en accumuler chez elle le produit inmenſe avec les 70. ou 80. milions de matières d'Or & d'Argent qu'elle tire tous les ans du Mexique & du Perou. Ces métaux accumulés en une inmenſe quantité en Eſpagne en fort peu d'années, y ſeroient d'autant plus avilis, qu'ils y ſeroient ſans emploi. Mille Canaux s'ouvriroient alors pour les faire paſſer chez les autres Nations, & l'Eſpagne s'appauvriroit d'autant plus promptement enſuite que ſon induſtrie diſparoitroit avec eux.

La liberté & la hardieſſe de la Théorie peuvent embraſſer cette inmenſité d'objets, & propoſer au miniſtère de les ſuivre. Mais une ſage prévoyance enviſage dans un ſiſtême général d'amélioration, cet excès de richeſſes, & régarde comme un bonheur, qu'il ne ſoit pas facile d'y conduire une Nation. Il eſt bien plus prudent, plus ſage & plus heureux pour l'Etat, que ceux qui le gouvernent, examinent avec ſoin toutes les parties d'un fond ſi riche, & ne s'attachent qu'à celles qu'il eſt le plus facile de mettre en valeur, aux branches des Arts, de l'Induſtrie & du Commerce les plus ſuſceptibles d'un progrés rapide; dont le ſuccés peut être le plus aſſuré & le plus prompt. Il ne ſuffit pas ſans doute à l'Eſpagne de rétablir l'Agriculture & d'étendre ou de mieux tourner à ſon bénéfice toutes les branches de ſon Commerce extèrieur. Il lui faut des Manufactures, un Etat ſi vaſte, qui à beaucoup de Provinces éloignées du Commerce maritime, & riches en matières prémières; doit avoir des manufactures. Mais dans l'inpoſſibilité d'avoir toutes ſorte de Manufactures, attendu même les inconvéniens qu'il y auroit à les poſſéder toutes, la prudence du Miniſtère doit faire un choix: il doit porter ſon attention & ſes encouragemens ſur celles qui ſont les plus utiles; les plus néceſſaires & les plus propres à ſoutenir ſans excès les avantages de la balance du Commerce. Le choix, la manière d'établir des Manu-

factures, de les encourager & d'en assurer le succés en Espagne, les obstacles qu'il faut vaincre; ceux qui naissent du local, de l'état de la Population; des mœurs, du goût, du Génie des habitans; de la Nature, de la sorte de Manufactures qu'on peut se proposer d'établir; de la concurrence enfin des Manufactures étrangères, exigent une discution qui a échapée aux Ecrivains Espagnols.

Les Manufactures ont tout à rédouter de la concurrence, & du défaut de concurrence; de la concurrence des Manufactures étrangères & rivales, & du défaut de concurrence d'Artistes & d'Ouvriers dans les lieux de leurs établissemens. La concurrence est le principe le plus actif du Commerce, elle est l'ame de l'industrie: nous ne l'examinons ici que rélativement aux succés de Manufactures.

C'est la concurrence des Ouvriers & des Artistes qui contribue le plus à établir le bas prix de la Main d'œuvre, qui excite l'industrie à faire les plus grands efforts, & qui la rend capable de saisir les goûts du Consommateur, de les prévenir même, & de les irriter.

Les succés de toutes sortes de Manufactures dépendent entièrement de quatre choses, de la main d'œuvre, de l'emploi des matières premières, du prix & du goût. La main d'œuvre exige beaucoup de talens dans l'Ouvrier; l'emploi des matières premières demande du choix; le prix est toujours en rapport de la main d'œuvre, du goût & du besoin de l'acheteur. Le goût, dans un grand nombre de Manufactures, n'a point de règle fixe. Ainsi toute Nation qui veut élèver des Manufactures, doit se procurer un grand nombre d'Ouvriers habiles; des matières premières de la meilleure qualité & au plus bas prix, pour établir la Manufacture à bon marché par le bas prix de la matière première & de la main d'œuvre; & la bonne qualité de la Manufacture, par celle de la matière, & par l'habileté de l'Ouvrier: elle doit se procurer aussi les avantages du goût dans les Manufactures, dont le goût fait le principal mérite, ou auxquelles le goût ajoute une plus grande valeur.

La concurrence des Ouvriers & des Artistes, qui contribue infiniment au bon marché de la Main d'œuvre, est aussi la cause qui fait naître, qui entretient & qui élève le goût à sa perfection par les efforts qu'elle fait faire au Génie & à l'industrie. C'est-là le principe de ce ton de supériorité que la fabrique de Lyon a pris & soutient depuis plus d'un siècle sur toutes les autres

tres fabriques de l'Univers, & qu'elle ne peut perdre que par des émigrations considérables d'Ouvriers & d'Artistes, par une mauvaise administration du Commerce. C'est aussi le défaut de cette concurrence qui rend presqu'impossible aux Nations qui n'ont point de Manufactures, ou qui en ont peu, d'en élèver de riches & de récherchées, & d'entrer en cocurrence avec Lyon, tant pour le bas prix de la Main d'œuvre, que pour le goût; car l'Art qui exécute de si beaux desseins dans la fabrique de Lyon, qui les varie sans cesse en y ajoutant toujours des graces nouvelles, de nouveaux agrémens, s'il étoit l'ouvrage d'un seul homme, montreroit une sagacité & une étendue de Génie, à laquelle un seul homme ne sauroit atteindre. Cet Art est l'invention de plusieurs hommes qui l'ont successivement perfectionné.

Mais ce qui donnera, dit M. Didrot, la supériorité à une Manufacture sur une autre, c'est sur tout la matière qu'on y emploiera, jointe à la célérité du travail & à la perfection de l'ouvrage. Quant a la bonté des matières, c'est une affaire d'inspection. Pour la célérité du travail & la perfection de l'ouvrage, elles dépendent entièrement de la multitude des Ouvriers rassemblés. Lorsqu'une Manufacture est nombreuse, chaque opération occupe un homme différent: tel ouvrier ne fait & ne fera de sa vie qu'une seule & unique chose; d'où il arrive que chacune s'exécute bien & promptement & que l'ouvrage le mieux fait est encore celui qu'on a à meilleur marché. D'Ailleurs le goût & la façon se perfectionnent nécessairement entre un grand nombre d'Ouvriers, parce qu'il est dificile qu'il ne s'en rencontre quelques uns capables de réfléchir, de combiner & de trouver enfin le seul moyen qui puisse les mettre au dessus de leurs semblables; ce moyen est d'èpargner la matière, ou d'allonger le tems, ou de perfectionner l'industrie, soit par une machine nouvelle, soit par une manœuvre plus commode. Si les Manufactures étrangères, continue M. Didrot, ne l'emportent pas sur celles de Lyon, ce n'est pas qu'on ignore ailleurs comment on travaille là. On a partout les mèmes métiers, les mêmes soies, & à peu près les mêmes pratiques : mais ce n'est qu'a Lyon qu'on a 30000 Ouvriers rassemblés & s'occupant tous de l'emploi de la même matière.

La difficulté en effet, l'impossibilité même de rassembler dans une ville la quantité d'Ouvriers & d'Artistes qu'exigent les Manufactures dont les ouvrages sont autant les productions du Génie & du goût, que celles de la Main, peut-être régardée comme un obstacle prèsque invincible à l'établissement de ces sortes de Manufactures chez une Nation qui n'en possède aucune,

cune, ou qui n'en possède que de très imparfaites. Quels efforts ne faut-il pas faire pour parvenir à entrer en concurrence avec la Nation chez laquelle ces Manufactures sont depuis long-tems portées au plus haut degré de perfection? quelles dépenses, quels fonds d'Argent, d'Artistes, d'Ouvriers & d'Ouvrières n'exigent pas la filature, les divers apprèts, les teintures & les desseins? il faut de toute nécessité attirer de l'Etranger, des Maîtres dans tous les genres pour former parmi les nationnaux, des Eléves, des Apprentifs; car il n'y a point de Nation en état d'acquerir tout d'un coup le nombre d'Ouvriers Etrangers suffisans pour éléver & soutenir ces sortes de Manufactures sans employer les nationnaux. Dans combien de tems les nationnaux seront ils instruits d'un Art très difficile, dont ils n'ont aucune notion? où sont les Entrepreneurs, les Capitaux; quelle sorte de certitude a-t-on de la réussite? les hommes ne se tournent d'eux mêmes qu'imperceptiblement vers un ouvrage nouveau, quoiqu'il leur paroisse avantageux. On peut proposer des filatures, des métiers à des bras inutiles: il s'en trouve sans doute; mais il faut un tems considérable pour les instruire & les encourager, avant que leur travail puisse former un objet d'attention. Il s'agit d'instruire des hommes grossiers, de donner à leurs mains, une habileté que leur esprit ne comprend pas, & de les rendre capables d'égaler des rivaux consommés dans leur Art, de séduire les seuls juges des Manufactures, qui sont les consommateurs.

On peut surmonter tous ces obstacles: on peut attirer des Maîtres étrangers, & avec leur secours, former des fileuses, des appréteurs, des tinturiers, des déssinateurs, d'habiles Ouvriers pour lire les desseins, pour monter les Métiers, & d'habiles Négoçians pour répandre le goût sur la fabrication, & en procurer la vente, qui est l'encouragement le plus essentiel à donner à toutes sortes de Manufactures. Mais pendant qu'une Nation s'occupe à faire des aquisitions si étendues & si dificiles, l'entrepreneur perd nécessairement les trois quarts ou la totalité de son Capital: ses frais inmenses établissent chez lui ses Marchandises à un prix bien audessus de celles des Manufactures en possession de fournir tous les consommateurs: elles restent invendues, ou il faut qu'il les vende à perte pour soutenir au marché la concurrence des Manufactures étrangères. Quelque parti qu'il prenne pendant plusieurs années, sa ruine est inévitable; les fonds lui manquent pour soutenir son entreprise; sa Manufacture devient languissante, & tombe infailliblement. Tout bon Manufacturier en ce cas prévoit sa ruine. l'Etat seul peut la prévenir par des encouragemens, sur la confience des quels on peut engager un Manufacturier à former des entreprises. Mais quel seroit l'Etat

l'Etat à qui la situation de ses Finances pérmettroit de donner des encouragemens suffisans pour faire l'acquisition des Manufactures de Lyon, & de soutenir pendant plusieurs années avec une constance bien ferme & bien suivie, une imitation qui ne cesseroit de donner des pertes énormes?

L'ACHAT aux dépens de l'Etat, des sécrêts pour l'apprêt & les teintures, ou des machines; des Récompenses accordées à des Artistes, à des entrepreneurs, même des avances de fonds, ne seroient encore que des encouragemens insuffisans. L'achat des Marchandises au bénéfice des Manufactures par un Magasin établi aux dépens de l'Etat, est le plus grand encouragement qu'on ait trouvé pour en assurer les progrés. Le Roi de Dannemarck en a donné l'exemple à l'Europe. Mais cet expédient qui a réussi à l'égard des Manufactures communes pour la consommation intérieure, auroit il le même succés à l'égard des Manufactures de goût? & dans quel Etat peut-on d'ailleurs imiter en tout la sagesse de ce Monarque?

MAIS si on est parvenu à former parmi les Nationaux, des fileuses, des Apprêteurs, des Tainturiers, des Ouvriers de toute espèce, des Déssinateurs, des Artistes, le succés des Manufactures n'est point encore assuré. L'abondance, le bon marché des matières premières & des choses nécessaires à la vie, la concurrence même des Ouvriers si difficile à obtenir, ne suffisent pas encore aux établisemens nouveaux d'une Nation, pour soutenir la concurrence des mêmes établisemens, florissans chez une autre Nation. Il faut vendre, & les nouvelles Manufactures ne sçauroient vendre au même prix que les Manufactures rivales, sans des pertes énormes. Les Entrepreneurs doivent rétrouver leurs capitaux avec un bénéfice auquel l'Etat ne sauroit suppléer, si les Manufactures sont étendues & en grand nombre; parceque la dépense seroit excessive; & si les Manufactures sont isolées, ou en petit nombre, elles manqueront nécessairement par le défaut de concurrence d'Ouvriers.

IL faut régarder les Manufactures qui sont les productions les plus parfaites de l'Art & du Génie, telles que celles des étoffes de Soie de Lyon, de certaines étoffes de Soie de tours, d'Italie, d'Angleterre; de certaines étoffes de Laine d'Angleterre, de France, celles des Cotonades de Rouen, des Camelots de Bruxelles, & de Lille; les Fabriques de Dentelles de Bruxelles, & de Malines, de Valenciennes, d'Alençon & d'Argental; celles des Toiles des Pays-Bas, de Hollande, de France, de Suisse, &c. comme des domaines de l'industrie humaine en Général, dont l'industrie de chaque Nation en

particulier peut disputer la propriété, mais que toutes ne sauroient posséder en même tems.

Toute Nation peut devenir industrieuse: il n'est aucune sorte d'industrie qui ne soit également à la portée de tous les Hommes en Général, lorsqu'ils sont éxcités soit par la nécessité, ou par lavidité du gain; mais il est impossible que l'industrie fasse chez tous les hommes les mêmes progrés sur les mêmes objets, parcequ'ils ne peuvent avoir les mêmes motifs capables de les y porter & de les animer. Les Manufactures qui existent aujourd'hui en Europe, sont plus que suffisantes pour la consommation de l'Europe entière, & pour celle que le Commerce à étendue dans les trois autres parties du monde. Les Manufactures ne sauroient être ni plus étendues, ni plus abondantes; elles sont forcées de rester dans les limites que la consommation leur a prescrites. Toute Nation sans Manufactures de ces classes supérieures que nous avons citées, qui se propose d'en éléver, doit donc nécessairement faire une conquête sur les Nations qui en sont en possession. Or quels seront les motifs capables de porter cette Nation à former cette entreprise, à étendre assez son industrie pour lui en assurer le succés? il n'est point question ici de nécessité: la nation ne peut être engagée que par l'avidité du gain, & ce motif s'éclipse infailliblement par l'impossibilité de parvenir à l'établissement de la concurrence autrement que par des pertes excessives, & telles que l'Etat même le plus riche ne sçauroit les soutenir.

Il n'y à que des révolutions étrangères à l'industrie, capables de faire passer ces sortes de Manufactures d'une Nation à l'autre. Lyon & Tours n'ont fait la conquête de leurs Manufactures sur aucune Nation; l'Italie avoit imité les etoffes unies de la Perse, & ces deux villes ont d'abord imité les etoffes unies de l'Italie, comme toute autre Nation peut aisément imiter aujourd'hui quelques unes des leurs. Elles ont ensuite tout perfectionné; l'Art & le Génie se sont successivement développés. Ces villes ont pour ainsi dire créé les ouvrages riches & de goût; comme elles n'avoient point de rivales, elles étoient aussi sans modéles. Ces sortes de Manufactures se sont formées & perfectionnées sans concurrence étrangère, par le seul effet d'une émulation intérieure, & sont devenues un fonds inmense de productions dont une concurrence étrangère ne peut aujourd'hui soutenir le poids.

Lorsque par les soins de Colbert, les Manufactures de Soie produisirent en France un Commerce de près de cent millions monnoie actuelle, lorsqu'en 1669 ce Ministre fit fabriquer les draps fins & éléva les Manufactures d'étoffes

toffes de Laine au point qu'on compta jufqu'à quarente quatre mille deux cens métiers dans le Royaume; quand en 1666 on commença à faire en France d'auffi belles Glaces qu'à Venife, & bien-tôt des Glaces dont la beauté & la grandeur n'ont pu être imitées ailleurs; quand les Tapis de Turquie & de Perfe furent furpaffés à la Savonnerie, & les Tapifferies de Flandres aux Gobelins; aucune Nation ne poffédoit alors un tel fonds de richeffes. Ce fonds d'induftrie étoit presque feul fuffifant pour l'aprovifionnement de l'Europe, & la France n'avoit point de rivaux à combattre, ni de concurrence à craindre chez les autres Nations. Un heureux génie y porta les Arts & l'induftrie à un dégré de perfection inconnue par tout ailleurs, & lui donna le Commerce exclufif de leurs plus riches productions.

L'Emigration fi connue & fi fouvent réprochée au Miniftère de France, caufée par la révocation de l'Edit de Nantes, ne fut point affez étendue, affez Générale, pour transporter chez l'Etranger, ce fonds de richeffes. Il reçut quelque atteinte de l'induftrie d'un petit nombre de Citoyens expatriés, car tous les réfugiés n'étoient pas Ouvriers ou Artiftes; & la France n'a éprouvé dans la fuite en ce genre, qu'une rivalité trés foible. Cet événement enrichit la Hollande & l'Angleterre principalement de quelques Manufactures de Soie, mais qui n'ont pu cependant imiter celles de Lyon. Il eut fallu une plus grande révolution, des événemens plus Etranges en France, pour faire paffer toutes fes Manufactures chès ces deux Nations rivales; & fi cela étoit arivé, les petites pertes qu'elle éprouva alors, prouvent bien que ces Manufactures auroient été perdües pour toujours, ou tout au moins pour des fiècles, puisque la Hollande & l'Angleterre ont fi bien fçu conferver la portion de l'induftrie Françoife que leur procura la révocation de l'Edit de Nantes, malgré tous les foins que s'eft donné la France pour la rappeller.

L'Angleterre n'auroit peut être jamais poffédé fes Manufactures d'etoffes de Laine qu'elle a perfectionnées & variées avec un art infini, fans les révolutions des Pays-Bas, qui ne feront à portée de les réprendre que lorsque la cherté de la main d'œuvre chez les Anglois leur fera perdre tous les avantages de la concurrence.

Ainsi la France & l'Angleterre n'ont trouvé, pour produire & éléver l'excellence de leurs Manufactures, aucune concurrence à combattre. Elles n'ont point parconféquent commencé par des pertes, mais par de grands bénéfices, & fe font mifes facilement en poffeffion du privilége d'en aprovifionner toute l'Europe & les autres parties du monde.

Le Manufactures que posséde la Hollande, n'y ont point été appellées, elles n'y sont point nées, l'Etat n'a fait aucune dépense pour les y établir ; elles s'y sont réfugiées de tous les pays ou les Ouvriers ont été troublés dans leur fortune ou leur conscience. La cherté de la main d'œuvre qui devient tous les jours excessive en Hollande & en Angleterre par les richesses que le Commerce y accumule sans cesse & par l'excès des impots, peut rendre bien-tôt ces Manufactures aux pays qui les ont perdues, c'est-à-dire, à la France & aux Pays-Bas ; & qui sont en état de les réprendre par la constitution de leur Gouvernement, par leur industrie & les établisement dans le même genre, qui leur restent encore, qui les mettent en état de profiter des avantages du bas prix & de s'élever par des bénéfices. Les seules Nations voisines peuvent profiter de cette révolution dont le Commerce de la Hollande & celui de l'Angleterre sont ménacés ; parcequ'elles n'ont dautres efforts à faire que de perfectionner des établisemens deja formés depuis longtems. L'industrie nécessaire y existe, il n'y à qu'à l'animer & la rendre plus curieuse de ses ouvrages.

Les Nations qui sont en possession des Manufactures, ne les conservent qu'à force d'industrie, de vigilence & de soins. Si ce riche dépôt passe chez leurs voisins, les Hommes occupés à sa conservation, l'accompagnent dans sa fuite. C'est un fleuve qui se détourne de son cours ordinaire, qui va arroser & fertiliser d'autres campagnes; mais la cause qui le transporte hors de son lit, se trouve & agit chez la Nation même qui le possédoit: il en coûte peu pour s'enrichir, à la Nation qui veut le recevoir. Mais tant que les Nations qui possédent ce trésor employeront l'industrie & les soins que sa conservation exige, ce seroit une ambition peu réfléchie de la part des autres Nations, que celle qui les porteroit à entreprendre de le partager ou de l'acquérir : elles ne peuvent faire que des efforts inutiles & ruineux.

Les premiers soins seront appliqués à former un grand nombre d'Ouvriers de toute espéce, dont la plûpart seront énlévés à la Culture de la terre; & la perte la plus importante & la plus sensible pour l'Etat, sera celle de tous les Ouvriers qui se trouvant bien-tôt sans occupation, iront augmenter les richesses des Manufactures étrangères. Car il ne faut pas compter sur le retour des Artisans à la terre. Des Hommes & des Enfans accoutumés à des travaux sédentaires, à l'abri de l'injure des saisons, ne sont point en état de suivre le cultivateur dans ses éxercices pénibles; leur exemple ne seroit propre qu'à corrompre les travailleurs. De là il est aisé de conclure que l'Espagne ne doit point s'occuper des Manufactures du grand luxe, qu'elle ne doit point entre-

entreprendre d'imiter les Manufactures de France & d'Angleterre, tant que ces deux Nations feront occupées du foin de les conferver; parcequ'il fera toujours impoffible à toutes Manufactures d'en foutenir la concurrence.

Mais, dira ton, qu'on compare les productions de l'Angleterre avec les fruits que l'Efpagne peut tirer, foit de fon propre fonds, foit de fes Colonnies, on fera frappé des avantages que les Manufactures donnent à une Nation induftrieufe, fur celle qui ne l'eft pas ou qui l'eft moins. Pourquoi l'Angleterre qui n'a point de Mines d'Or & d'Argent, eft elle aujourd'hui plus riche que l'Efpagne? pourquoi fournit-elle tant de fubfides à fes alliés? pourquoi eft elle en état d'entretenir tant de flottes, de les armer & de les équiper? c'eft que fa main d'œuvre a multiplié à l'infini la valeur de fes productions; au lieu que l'Efpagne a presque toujours livré les fiennes toutes brutes à l'induftrie de fes voifins; c'eft donc l'Efpagne qui a payé les retours de l'echange. Elle a voulu elle même depuis quelques années travailler fes propres Soies; c'eft un effai qu'elle vient de faire de fes reffources: fi elle l'eut fait il y a longtems, fi elle eut mis fon terrain en valeur, & multiplié par des Manufactures le prix de fes productions, elle feroit aujourd'hui plus riche & plus puiffante que l'Angleterre. Il femble qu'on ne peut rien dire de plus en faveur des Manufactures.

Sans doute l'Efpagne feroit aujourd'hui plus riche & plus puiffante que l'Angleterre, fi elle avoit confervé & perfectionné toutes fes Manufacture de Laine & de Soie, qu'elle poffédoit fous les régnes d'Ifabelle, de Charles-Quint & de Philippe fecond. Si les excés des impofitions & le défordre des Finances fous les deux régnes fuivants, n'avoient pas également détruit la Culture des terres & tout travail induftrieux; fi l'Efpagne avoit fait dans les Arts utiles & d'agrément, d'auffi grands progrès qu'en ont fait la France & l'Angleterre, elle auroit poffédé une fupériorité & une puiffance rélative d'autant plus grande, que fa concurrence auroit été un obftacle à l'élévation des deux autres Etats, & que la plûpart des Manufactures du Grand luxe n'exifteroient qu'en Efpagne: dumonis jufques à ceque l'excés d'abondance du numéraire les eût détruites. Mais la France & l'Angleterre s'en trouvant depuis longtems en poffeffion, l'Efpagne peut-elle les dépofféder par la voie de l'imitation, & fans le fecours de quelque révolution qui y transporte leurs meilleurs Ouvriers & leurs plus habiles Artiftes, & qui écarte l'obftacle de la concurrence? l'Efpagne ne peut faire dans ce genre que des tentatives fans fuccés. Elle l'a éprouvé, lorsqu'elle a voulu arêter l'exportation de fes matières premiéres. Elle s'eft bien-tôt apperçue que la défenfe de la fortie de fes

Soies ne faisoit que les avilir, & en auroit bien-tôt détruit, ou infiniment deminué la Culture, si le Ministére n'avoit eû la sagesse de rendre au Commerce son ancienne liberté.

L'Espagne n'a pas besoin pour être riche & puissante, de porter l'industrie des ses habitans à l'imitation des Manufactures dont la France & l'Angleterre inondent l'Europe. Elle a des ressources plus naturelles, plus faciles à faire valoir; elle posséde une source de richesses & de puissance, que l'Angleterre n'a point, & qui lui suffiroit pour s'éléver, ou tout au moins pour se faire respecter par l'Angleterre.

Des pâturages, des terres à Grains dont la plupart seroient encore stériles sans le secours de toutes les ressources de l'Art de l'Agriculture; des Mines d'Etain, de Plomb & de Charbon, quelques Forêts & des Hommes, sont les seuls présens que la Nature ait fait à l'Angleterre. Ses grandes richesses sont le fruit de l'industrie de ses habitans & du Commerce le plus étendu qui ait jamais été fait par aucune Nation de l'Univers. Toutes ses richesses qui ne sont que des productions de l'Art & du Génie, ne peuvent être régardées que comme un revenu précaire & accidentel dans l'Etat, que la Nation ne sauroit conserver qu'à force d'industrie, & par la vigilence & les soins d'une politique toujours en action. Les productions naturelles, les fruits que donne l'Angleterre par le travail le plus animé, n'ont rien de comparable aux présens dont la Nature a comblé l'Espagne. Elle posséde les terres les plus fertiles de l'Europe en toutes sortes de fruits, sous le climat le plus heureux. Les Colonnies Espagnoles n'ont point d'égales pour la richesse & la variété des productions. Les Anglois possesseurs d'un fonds peu riche par lui même, ont dù pour devenir une Nation puissante, multiplier à l'infini la valeur de leurs productions & de celles des autres pays, & étendre leur Commerce & leur navigation dans toutes les parties du monde. Une Nation ne peut devenir puissante que par une balance avantageuse, & l'Angleterre n'ayant que trés peu de superflu dans ses productions naturelles, & manquant de beaucoup de choses nécessaires, ne pouvoit se procurer cette balance que par les ressources de l'industrie, qu'en donnant des valeurs nouvelles à ses productions naturelles & à celles des autres nations, qu'à force d'étendre son Commerce. l'Espagne n'a pas besoin de porter si loin son industrie pour balancer cette puissance. Elle peut presque se borner à perfectionner son Agriculture, à donner à ses productions naturelles toute l'étendue dont elles sont susceptibles. Qu'importe à l'Espagne de les livrer toutes brutes à l'industrie de ses voisins, pourvu qu'elle en ait au delà de ses échanges, & que ses échanges payés,

payés, il lui reste un superflu qui lui donne une balance avantageuse? l'Espagne bien Cultivée doit vendre aux Etrangers, à l'Angleterre même, pour des sommes inmenses, des Grains, des Vins, des Soies, des Laines, de la Barille, des Huiles & de toute sorte de fruits, du Sel & du Fer; & il s'en faut beaucoup que l'Etranger puisse payer tout ce que l'Espagne peut lui vendre, avec les étoffes de Laine & de Soie, & les Toiles dont l'Espagne a besoin, si on en excepte ce que les Indes Occidentales consomment de ces Marchandises; consommation inmense, sur la quelle l'Espagne pourroit gagner plus de cent pour cent.

Que les Cultivateurs soient encouragés en Espagne; qu'il y ait des récompenses pour ceux qui mettront en valeur des fonds incultes; que les Laboureurs n'y soient point accablés par des impôts & des corvées; qu'on leur facilite le débit des fruits qu'ils récueillent; l'Agriculture & la Population s'élevéront d'elles mêmes, & leur marche sûre & rapide produira & entretiendra l'abondance. La première richesse d'un Etat est la multiplicité & l'abondance de ses productions naturelles. Aucun Etat ne peut porter à un si haut dégré cette première richesse, que l'Espagne. Il est vrai que si elle livre ses productions à l'Etranger telles qu'elles sortent de la terre, elle est obligée d'achéter de lui ces mêmes matières ouvrées & travaillées par l'industrie. Mais il ne faut pas conclure de ce que l'Espagne aura peu de Manufactures, qu'elle sera obligée de solder son échange en Argent qui sera le prix de la main d'œuvre de la Nation active & industrieuse; parceque le prix de ses productions naturelles excédant infiniment celui des matières travaillées dont elle a bésoin, elle récevra elle même des Etrangers une solde en Argent, qui sera le prix de cette éxcédent (*a*).

Si l'Espagne paye l'industrie de l'Etranger qui lui fournit les étoffes & les Toiles dont elle a besoin, celui ci lui paye de son côté les matières prémières dont il ne peut se passer. Il est incontestable que l'Espagne entretiènt chez l'Etranger un grand nombre d'Ouvriers; elle contribue sans doute à sa Population, à sa richesse & à sa puissance. Mais il n'est pas moins certain que l'Etranger en enlevant les matières premières de l'Espagne, y entretient & y multiplie à l'infini les Cultivateurs, lui paye toujours une balance avantageuse; & la Culture d'une terre aussi fertile étendra la Polulation en Espagne dans une proportion bien supérieure à celle que les Manufactures de ses matières

(*a*) Ce calcul doit se faire sur le pied des retours des Indes Occidentales en Or & en Argent considérés, comme productions naturelles & comme Marchandises.

tières prémières peuvent procurer à l'Etranger. La balance de sa Population, celle de son Commerce, seront toujours avantageuses, & sa puissance rélative, supérieure : le Peuple Cultivateur l'emportera sur le Peuple Manufacturier.

On ne peut pas objecter en Général à l'Espagne ce qui peut ariver chez toute autre Nation, que les Cultivateurs ont besoin de la consommation que les Manufactures occasionnent, pour donner de la valeur aux fruits de leur travail, & les délivrer d'une abondance qui les ruine & les décourage. Les productions de l'Espagne sont d'une qualité si supérieure à celles des autres pays, si nécessaires aux autres Nations, & si récherchées, qu'elle n'a rien à rédouter de son superflu.

Si l'Espagne se procure ainsi une exportation de ses productions naturelles, supérieure à ses importations; si elle fait elle même son Commerce d'œconomie avec les Indes Occidentales & Orientales, qu'aura-t-elle besoin de faire des efforts pour attirer chez elle les Manufactures étrangères ? ce sera à son avantage, ce sera pour elle que les Nations industrieuses travailleront : elles entretiendront par leurs immenses consommations, sa population & l'abondance de ses productions naturelles, & lui payeront nécessairement une balance pour le superflu de ses productions, & pour les rétours des deux Indes ; ou plûtôt elle se payera par ses propres mains la solde de cette balance, en rétenant la majeure partie des Trésors du Mexique & du Pérou.

Les Manufactures qui n'exigent que des bras sans Génie & sans Art, les Manufactures communes, celles qui conviennent au Peuple, qui est le plus grand consommateur, sont aussi les seules qui doivent fixer l'attention du Ministére d'Espagne. Les Femmes, les Enfans, les Vielllards, les Estropiés & les Infirmes, y trouvent tous un genre de travail proportionné à leurs forces. Les Manufactures les plus nécessaires, celles surtout qu'on peut régarder comme de première nécessité, ne sont point étrangères à l'Espagne : elle les posséde presque toutes, & elle a peu d'efforts à faire pour les rendre capables de fournir à toute la consommation intérieure.

Les Manufactures d'etoffes unies de Soie & de Laine, celles de Toiles, les Corderies, les Papéteries, les Tanneries, les Raffineries de Sucre, ne demandent pas les plus grands efforts du Génie : il n'est pas nécessaire d'employer toutes les ressources de l'Art pour les rendre en Espagne assez parfaites & assez abondantes pour sa consommation ; & les Soies, les Laines & les fruits que l'Espagne peut produire, fourniroient par leur bonne qualité & par leur

leur abondance, beaucoup au delà de ce que les Manufactures de première nécessité pourroient consommer, & de ce que l'Espagne doit donner en échange à l'Etranger pour des Marchandises de luxe. Les Manufactures communes, ainsi limitées à la consommation intérieure, n'ont presque rien à craindre de la concurrence des Manufactures étrangères; il est du moins très facile au Gouvernement de l'écarter, & l'étendue de la consommation intérieure est un encouragement presque suffisant pour les animer & les soutenir.

Si on suppose l'Espagne aussi bien cultivée qu'elle peut l'être, approvisionnée par sa propre industrie des Manufactures de première nécessité, les riches productions de ses Colonies rendues plus abondantes par une bonne Administration, par la liberté de ce Commerce donnée à la Nation, par une consommation de ses Colonies beaucoup plus étendue, par l'entiére suppréssion du Commerce Clandestin; si l'on suppose le Commerce d'Espagne aux Indes Occidentales entre les mains des Espagnols; si enfin on supprime la Navigation d'Acapulco aux Philippines, & si on substitue à ce Commerce ruineux pour l'Espagne, une Compagnie des deux Indes dirigée sur de bons principes, ce Royaume séroit en fort peu d'années la première Puissance de l'Univers.

L'Espagne peut aisément, par la Culture de ses terres, par l'abondance, la veriété & la bonne qualité de ses productions naturelles, abstraction faite du Commerce des deux Indes, se procurer une balance Avantageuse de plusieurs milions: on peut évaluer les bénéfices du Commerce d'Espagne aux Indes Occidentales suivant les calculs les plus modérés à vingt cinq pour cent, & porter ce bénéfice au moins à vingt milions par année. A combien de millions ne faudroit il pas estimer encore les bénéfices d'une Compagnie des deux Indes, qui auroit des Comptoirs établis à la Mer du sud & aux Philippines, qui auroit dans le Commerce des Indes Orientales un avantage de cent pour cent de bénéfice sur toutes les Compagnies des Indes d'Europe, en réunissant le Commerce de la Mer du sud à celui des Indes Orientales? seroit-il de la prudence & de la sagesse de l'Administration, de porter l'industrie d'une Nation qui a des sources de richesses si abondantes & si naturelles, à des établisemens, à des travaux dont les succés toujours incertains éxigent les plus grands éfforts du Génie & de l'Art? l'Espagne doit donc porter sa principale attention sur la Culture de ses terres, sur celle de ses Colonies, sur sa Navigation & sur le Commerce des deux Indes: ce sont là les grands objets qui lui offrent les moyens surs & les plus prompts de se donner un Commerce actif & réciproque, & la balance la plus riche qu'aucune Nation de l'Europe

 puisse

puiſſe ſe procurer. Son but principal doit être de rendre l'Etranger tributaire, non de cette induſtrie qui ajoute des valeurs infinies & ſi variées aux matières premières, dont d'autres Nations ſont en poſſeſſion, dont il eſt ſi difficile, & peut-être impoſſible de les dépoſſéder, mais de cette induſtrie qui multiplie les productions naturelles, de cette induſtrie qui répand dans le Monde commerçant l'abondance des productions de l'Europe, de l'Aſie & de l'Amérique. L'Induſtrie même de l'Etranger doit dévenir en quelque ſorte tributaire de celle des Eſpagnols qui peuvent ſe l'approprier pour ainſi dire, en faiſant de la plûpart de ſes Manufactures, l'objet du plus grand, du plus riche Commerce du monde, dans les deux Indes & en Europe. L'Eſpagne doit enfin ſe regarder parmi les Nations induſtrieuſes de l'Europe, comme un Négoçiant parmi les Manufacturiers. Ceux ci s'enrichiſſent par les valeurs nouvelles que leur induſtrie donne aux productions naturelles de tous les pays, & le Négoçiant s'enrichit à ſon tour en les approviſionnant des matières premières dont leur induſtrie a beſoin, & en répandant enſuite chez les conſommateurs, toutes les mêmes matières avec les valeurs nouvelles, avec tous les avantages que l'induſtrie des Manufacturiers leur à donnés.



CHAPITRE VI.

Des autres Nations en Général.

Nous ſommes entrés dans de grands détails ſur les intérêts de Commerce du Portugal & de l'Eſpagne; parceque les intérêts de ces deux Nations ſont liés généralement à ceux de toutes les autres Nations de l'Europe. On a vu combien il importe aux autres Nations, que l'Eſpagne & le Portugal donnent la plus grande étendue à leurs productions naturelles en Europe & à celles de leurs Colonies en Amérique. Ces deux Nations ſont les deux plus grands débouchés de l'induſtrie Européenne, & celles en même tems qui lui fourniſſent la plus grande & la plus précieuſe quantité de matières premiéres. On ne ſauroit donc trop, pour l'intérêt Général de l'Europe, leur préſenter & leur expliquer les moyens d'étendre leur population, d'animer leur Agriculture en Europe & dans l'Amérique, & d'accroitre ainſi l'abondance des matières dont l'induſtrie Européenne a beſoin, & en même tems le nombre des conſommateurs de ſes productions. Nous avons inſiſté ſur les déſavantages des Manufactures chez ces deux Nations. Il eſt démontré qu'elles ne pourroient en retirer qu'une utilité momentanée, qui ne ſauroit balancer le pré-

préjudice inmenſe qui en réſulteroit dans la ſuite : & cependant cette utilité momentanée feroit un mal infini à toutes les Nations induſtrieuſes.

Aucune des autres Nations de l'Europe ne préſente tant d'objets, & d'objets ſi importans à l'intérêt Général, que l'Eſpagne & le Portugal : par-conſéquent le Commerce des autres Nations, que nous enviſageons uniquement dans ce point de vue, quoique infiniment plus étendu, tel que celui de la France, de l'Angleterre & de la Hollande, exige infiniment moins de détail. Nous n'avons à obſerver principalement que cequi dans la balance de ces trois Nations, rélative entr'elles & les autres Nations de l'Europe, intéreſſe le bien Général. Le crû de la France, celui de ſes Colonies, & les productions de ſon induſtrie, qui conſtituent ſa puiſſance, intéreſſent toute l'Europe en Général, par l'abondance qu'elle établit dans tous les Marchés, de dénrées & de Marchandiſes, tant de première néceſſité, que de luxe. L'intérêt Général demande d'ailleurs qu'elle cultive, qu'elle étende même ce fonds de richeſſes qui entretient ſa puiſſance rélative, & qu'elle balance toujours celle des Nations rivales. Pour faire connoitre cet intérêt, il ſuffit presque d'en indinquer les différentes ſources, & les moyens qui peuvent les améliorer ou les entretenir.

Le Commerce de l'Angleterre ne peut presque être conſidéré dans cet intérêt Général, que comme trop étendu. Cette Nation, qui diſpute d'induſtrie à la Nation la plus induſtrieuſe de l'Europe, ne ſauroit trop multiplier ſes conſommateurs dans l'Amérique. Mais elle travaille à la deſtruction de l'induſtrie naiſſante de toutes les autres Nations, en diminuant par l'uſage de ſes forces maritimes, le nombre des conſommateurs Américains dépendans de la France, ou en arrétant les progrés de leur population, & en s'emparant des conſommateurs dépendans de l'Eſpagne & du Portugal. Il ſemble d'abord qu'il feroit indifférent aux Nations induſtrieuſes de l'Europe de vendre leurs étoffes, leurs Toiles & autres Marchandiſes, aux Américains par Londres, par Cadix ou par Lisbonne; & cela feroit vrai, ſi Londres reſſembloit à ces deux dernières places ; c'eſt-à-dire, ſi l'Angleterre n'étoit ſimplement qu'un entrepot des Denrées & des Marchandiſes reſpectives de l'Europe & de l'Amérique. Mais l'Angleterre étend ſon induſtrie tous les jours en proportion de l'étendue du débouché qu'elle acquiert dans l'Amérique ; enſorteque ſi elle parvenoit à ſe rendre tout-à-fait la Maitreſſe du Commerce entier de l'Amérique, elle étendroit ſes Manufactures au point de l'approviſionner ſeule : & l'Europe ſe trouveroit alors ſurchargée du poids de ſa propre induſtrie. Les Manufactures naiſſantes de l'Allemagne & du

Nord ont un grand intérêt que l'Angleterre ne porte jamais ſa puiſſance à cet excés, & qu'actuellement la cherté de la main d'œuvre éloigne des Marchés de l'Europe, la concurrence des Manufactures Angloiſes ; comme elles ont auſſi intérêt que celles de la France trouvent toujours un grand debouché dans l'Amérique.

L'Europe ne doit point voir avec indifférence, l'indépendance dont les Colonies Angloiſes du Nord de l'Amérique menacent leur Métropole. Le préjudice que leurs Pêches, leurs Grains, & leurs Manufactures, portent au Commerce de l'Angleterre, s'étend ſur toute l'Europe. C'eſt pour elle une concurrence nouvelle d'induſtrie, qui s'éléve en Amérique, où l'induſtrie Européenne ne devroit trouver que des conſommateurs. L'abondance de tous les matériaux propres à la conſtruction & à l'entretien de la Marine, la meilleure Méthode de les préparer & de conſtruire, qui s'y eſt introduite, peuvent être infiniment utiles à l'Angleterre ; & parconſéquent trés nuiſibles à une partie de l'Allemagne & à tout le Nord.

La Hollande intérreſſe principalement toute l'Europe par ſa Pêche, ſon Cabotage, & particulierement une grande partie de l'Allemagne & tout le Nord par l'étendue conſidérable de ſa Marine. Mais c'eſt ſurtout par la ſomme inmenſe de crédit qu'elle a mis & qu'elle entretient dans le Commerce de l'Europe, que la Hollande s'eſt rendue infiniment utile à toutes les autres Nations. Ce crédit eſt d'une utilité d'autant plus précieuſe à toutes les Nations de l'Europe, qu'elle s'étend dans un detail infini. Cette branche de Commerce riche, ſurtout pour la ville d'Amſterdam, n'a encore attiré l'attention d'aucun obſervateur ; quoique ce ſoit celle qui en mérite le plus.

On peut juger delà quel détail exigent les intérets particuliers de chacune des autres Nations rélativement à l'intérêt Général.

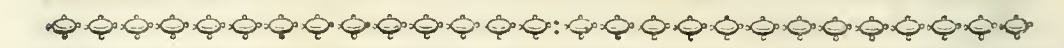
Le crédit public, ce crédit précieux qui anime, qui étend, qui entretient la Circulation, & donne à l'Agriculture, à l'induſtrie & au Commerce la plus grande activité ; doit attirer chez toutes les Nations toute l'attention de l'Adminiſtration. Ce n'eſt pas là ce crédit qui conſiſte dans la faculté qu'à un Etat d'emprunter, ce crédit dont les Banques de Veniſe & de Génes ont vraiſemblablement fait naitre l'idée, & dont l'uſage étoit inconnu il y a un ſiècle. Nous n'enviſageons ce crédit, que comme l'un des plus rédoutables ennemis de l'Agriculture, des Arts & du Commerce. Il ſeroit heureux pour les Peuples de pluſieurs Etats, ſurtout de l'Angleterre, de la France & de la Hol-

Hollande, que l'ufage de ce crédit, dont on a fait une partie de l'Art de l'Adminiftration, fut encore inconnu. On a voulu y trouver le moyen de foutenir, ou même d'élever une grande puiffance, & l'expérience démontre aujourd'hui à quiconque veut y faire une légére attention, que l'ufage de ce crédit n'a produit qu'un fardeau trés onéreux pour les Peuples, & une caufe permanente de foibleffe. Comme l'Angleterre, la France, la Hollande & la Maifon d'Autriche, ont fait également ufage, & un ufage exceffif, de ce crédit; la puiffance momentanée que ce crédit pouvoit donner, s'eft toujours trouvée rélative, & par cette raifon, la foibleffe qui en réfulte aujourd'hui, eft heureufement de même une foibleffe rélative. Davenant avoit donc bien raifon de dire aux anglois en 1698, que ceux qui voudront travailler au bonheur de l'Angleterre, doivent préfenter des projets qui la mettent en état de payer fes dettes avant que la France paye les fiennes. Ainfi tout cequi refte de l'ufage de cette faculté trop exercée par l'Art de l'Adminiftration; c'eft une augmentation exceffive des impots fur les peuples, & la néceffité indispenfable où fe font mifes toutes ces puiffances, de ne pouvoir aujourd'hui fournir aux fraix d'une première Campagne fans le fecours de nouveaux emprunts; cequi les expofe à augmenter & à perpetuer une fource de calamités. Presque toutes les autres Nations ont des fonds chez les Nations emprunteufes; & il eft bien intéreffant pour le Public européen, de connoitre la folidite du gage des emprunts, & les reffources qui affurent les rembourfemens.

Les avantages & les défavantages du haut & du bas intérêt de l'Argent, intéreffent toutes les Nations induftrieufes ou qui veulent le devenir. Les avantages du bas intérêt de l'Argent, qu'on ne ceffe d'éléver en France & en Angleterre, n'ont de fondement qu'un prejugé chez ces deux Nations, ainfi que chez toutes celles dont le Commerce n'eft pas, comme en Hollande & dans les villes Anféatiques, un Commerce d'économie. Cela fera demontré dans le Chapitre de *l'intérêt de l'Argent.*

Le Chapitre du *Négociant*, qui termine cet Ouvrage, quoi qu'il femble n'avoir qu'un objet fingulier, ne tient pas moins à l'intérêt Général de toutes les Nations. Cet intérêt réfulte de la difcution des devoirs, des fonctions, de l'intelligence & des vertus qui appartiennent à la profeffion du Négociant. Si toutes les Nations ont raifon de régarder aujourd'hui le Commerce comme la bafe de leur puiffance, elles doivent voir dans les Négocians, les Artifans de cette puiffance. Le Souverain en jetteroit inutilement les premiers fondemens, fans le fecours des Négocians: c'eft à eux principalement qu'il appartient

tient d'assurer la prospérité du Commerce National ; & leurs succés dépendent infiniment de leurs lumiéres, de leurs connoissances & de leur vertu. En un mot, les Negocians intelligens, vertueux & vraïement citoyens, sont la première richesse des Etats commercans. C'est une instruction parconséquent trés intéressante pour toutes les Nations Commerçantes, qu'on a toujours négligé de présenter aux jeunes Négocians; car on ne peut donner ce nom à des tables méchaniques sur les Changes, sur le Pair des Monnoyes, sur les Poids & Mesures, sur l'Arithmétique, &c. qui ne présentent que trés peu de chose à l'Esprit, & rien au Cœur.



CHAPITRE VII.

De la France.

IL n'y a point de Nation en Europe qui ne prenne part au Commerce de la France; que l'abondance de ses fruits, de ses Vins, de ses eaux-de-vie, de ses retours de l'Amérique & des Indes Orientales, de ses Manufactures, en un mot de toutes les productions de son industrie, n'interesse. C'est d'ailleurs sa puissance qui peut empècher qu'une autre Nation ne devienne le Despote de la mer & du Commerce, & n'entreprenne sur la liberté des autres Nations: son existence dans un certain dégré de forces, est peut-être aujourd'hui plusque jamais nécessaire à la tranquilité de l'Europe.

Les ressources de la France, les moyens dont elle peut en faire usage pour acquitter ses dettes, rélever son crédit ou le rendre à jamais inébranlable, les moyens de mettre ses Finances dans un meilleur ordre, de les diriger sur un plan plus simple, plus naturel, plus avantageux aux peuples & plus utile à l'état, sont aussi les moyens d'étendre son Commerce, de multiplier ses productions naturelles, celles de son industrie, & d'accroître le fonds des richesses du Commerce de l'Europe.

L'Expérience a fait faire des progrés rapides à la physique: l'expérience ne doit-elle pas servir aussi à développer tous les principes de la politique & de l'Administration, & à élever cette Science au dégré de perfection qui assure le bonheur des peuples? presque les mêmes événemens se réproduisent sans cesse, & leurs causes se ressemblent à beaucoup d'égards. En cette

cette matiére on ne ſçauroit trop réfléchir ſur les fautes paſſées; ſur les moyens de les réparer, & de prévenir les fautes àvenir. Pourquoi l'Eſprit humain ne feroit-il pas à l'aide de l'expérience & du raiſonnement, les mêmes progrès dans cette ſçience, qu'il a fait de nos jours dans les autres ſçiences; dans les ſciences de pure curioſité, ou moins utiles à l'humanité?

La Population & l'Agriculture ſont la baſe & le premier fondement du Commerce. De ſon côté le Commerce anime, encourage, étend la Population, en préſentant ſans ceſſe à l'induſtrie une multitude d'objets intéreſſans. Il excite l'amour des commodités de la vie, le luxe, l'Ambition, enfin tous ces puiſſans motifs qui font faire au Génie les plus grands efforts pour inventer, pour imiter, pour perfectionner les arts utiles & d'agrément, qui mettent l'eſpèce humaine dans la plus grande activité, & multiplient ainſi à l'infini les productions du Génie, les productions de l'Art & celles de l'induſtrie. On doit repeter mille & millefois ces vérités importantes & ſi utiles, quoique trés connues, que la population, l'Agriculture & le Commerce, ſont les ſources inépuiſables de la Finance, & le fondement ſolide de la félicité des peuples, de la prospérité & de la puiſſance de l'Etat.

La Finance conſidérée comme l'Art d'aſſigner, de percevoir & de répandre enſuite la portion des richeſſes des peuples qui appartient au ſouverain, doit être aſſociée au Commerce. C'eſt par la liaiſon intime de ces deux branches de l'Adminiſtration intérieurre, que l'homme d'Etat qui en fait ſon occupation eſſentielle, trouve dans le Commerce, les moyens d'augmenter le travail, l'induſtrie, les ſujets & les tributs; dans la Finance, les moyens de protéger, d'étendre le Commerce, & de le défendre contre la rivalité ambitieuſe de l'induſtrie étrangère.

L'Esprit public qui doit diriger ces deux branches de l'Adminiſtration, s'eſt développé de bonne heure chez les Hollandois & chez les Anglois; ce qui doit-être attribué bien plûtôt à la nature de leur Gouvernement, qu'à la ſupériorité de leur Génie. Le Gouvernement François a longtems erré avant que de ſuivre un petit nombre de principes certains & uniformes ſur les Finances & ſur le Commerce: on a ſouvent apperçû en France la néceſſité d'aſſocier ces deux branches principales de l'Adminiſtration & de les guider d'un pas égal, ſans en connoître les moyens, ou ſans les approfondir. C'eſt cette ſimple perception, cette connoiſſance ſuperficielle, qui y a fait multiplier autrefois à l'infini des loix ſur le Commerce & ſur la Finance, qui ſe contrediſent: des loix qui pour augmenter le produit de la Finance, en ont ſouvent

vent târi les ſources. Les beſoins de l'Etat, qu'on auroit du prévoir & pu prévenir, ont donné lieu à un grand nombre de loix purement burſales, & dèslors deſtructives. La Finance n'a ſouvent profité de l'induſtrie que pour l'opprimer. On a formé des corps de métiers, des Communautés qui ont chacune leur code de loix, presque toutes burſales, qui ſont autant de gênes & d'obſtacles oppoſés à l'induſtrie, qui reſtraignent ſes efforts & l'empêchent de ſe produire en étouffant l'émulation. Ces loix jointes à celles qu'il a fallu ſaire ſur le fond & ſur la forme des impots diviſés en une infinité de branches, ont introduit une juriſprudence trés épineuſe qui exige une étude particuliére, fort longue & fort difficile, eſpèce de Labyrinte où le Commerce & l'induſtrie ne trouvent que des ennemis à combattre.

Il s'eſt enfin élevé en France un crî public en faveur de l'Agriculture, des Arts & du Commerce. Des gens de Lettres ont regardé depuis quelques années le Commerce comme une ſcience, ils en ont étudié les principes chez l'Etranger, ſurtoût dans les écrits Anglois ; ils les ont développés avec cet Art qui ſçait rendre l'utilité ſenſible & agréable. M. M. Mélon, de Monteſquieu & l'Auteur des Elémens du Commerce, peuvent être regardés comme les fondateurs de cette Sçience en France. Ils ont tourné les régards de la Nation ſur les Finances ; ils en ont ſait voir la ſource dans un Commerce fondé ſur une Agriculture floriſſante. Ils en ont developpé les principes, & montré leur liaiſon & leur excellence. Ils ont fait voir que toutes les branches d'occupation parmi les Hommes, ſont dans une dépendence réciproque les unes des autres, & ſe meuvent par l'activité des mêmes principes ; qu'on ne peut toucher à la Cabane du Berger, à la Charüe du Laboureur, à l'Attelier de l'Artiſte, ou au Comptoir du Négociant, ſans toucher à l'un des fleurons de la Couronne du Souverain. Ils ont aſſigné le rang que l'Agriculture, les Arts, le Commerce & les Finances doivent avoir dans l'attention du Miniſtère ; ils ont enſeigné des moyens de les accroître & de les conſerver contre les entrepriſes des intérêts particuliers qui tendent ſans ceſſe à les détruire, &, ce qui eſt un ſervice rendu à l'humanité peut-être plus important encore, ils ont enfin étendu le goût pour les Sçiences utiles. Il n'eſt point aujourd'hui de Nation où l'on ait porté ſi loin la théorie, & la théorie ne pouvoit guéres s'occuper d'un fonds plus riche. L'étude de la théorie a été enfin ſuivie de celle de la pratique : on s'y livre généralement aujourd'hui à l'expérience & à l'obſervation.

Toutes les Connoiſſances néceſſaires pour former, pour élever une puiſſance, & la rendre reſpectable à ſes voiſins, ſeroient ſuffiſament développées

pées en France pour faire de cet Etat le législateur de l'Europe, si la nature de son Gouvernement & les maximes de son Administration lui permettoient d'adopter tous les principes que la liberté de la théorie lui présente. Des Hommes de Génie y calculent sans cesse son Agriculture, son Commerce & les Finances, c'est-à-dire ses ressources & ses forces, & présentent mille moyens de les multiplier. Tout anonceroit en France la prospérité de ces trois branches, si leurs progrés ne trouvoient point d'obstacles dans des institutions nationales; institutions qui semblent être les seules limites que la providence a prescrites à la puissance d'une Nation, qui pourroit par son Génie & la richesse de ses terres, devenir peut-être trop impérieuse.

Plusieurs branches de son Commerce & de ses productions naturelles intéressent infiniment présque toutes les autres Nations. L'empire de son industrie est peut-être trop étendu pour l'intérêt des Nations industrieuses & de celles qui s'efforcent de le devenir. Le Génie, le Goût, des Loix sages & le bas prix de la main d'œuvre, soutiennent sa supériorité. La France ne sçauroit trop étendre sa Marine pour l'intérêt des Nations du Nord, qui lui en fournissent présque tous les materiaux. Mais c'est surtout dans l'abondance & le bon marché de ses Vins, de ses Eaux-de-vie, & des productions de ses Colonies, que se trouve l'intérêt de l'Europe le plus important, l'objet de son Commerce avec la France, le plus nécessaire, le plus précieux.

Les Négocians voudroient faire la traite des Vins & des Eaux-de-vie de France à un plus bas prix: ils en feroient un Commerce plus étendu, parceque la consommation chez l'Etranger s'accroitroit infiniment, & cela pourroit être l'heureux effet d'une loi qui diminueroit les droits dans l'intérieur & à la sortie; & qui laisseroit au Commerce une plus grande liberté. Les Finances en seroient sans doute dédommagées par une plus grande consommation.

Quant au Commerce extérieur, dit l'Auteur de la *Théorie de l'Impôt*, on sent quel seroit chez l'Etranger le débit des Vins d'un Pays où ils sont de la prémière qualité, & qui est à portée de les vendre à des Nations peuplées & riches, à qui le Climat ne permet pas la Culture des Vignes, en même tems qu'il leur nécessite l'usage des boissons vivifiantes. On sent avec quelle avidité ces peuples remplaceroient toutes les boissons factices qui altérent leur santé, contre des Vins agréables & sains, si le bon marché & la liberté du Commerce des Vins en facilitoient le débit au dehors. La consommation du Nord entretiendroit la Population de la France, & l'enrichiroit; si la ré-

colte & le Commerce des Vins étoient délivrès, ajoute-t-il, de droits d'aydes, de passages, d'entrée & de sortie.

L'Explication des avantages qui résulteroient de la suppression de tout impôt sur les Vins, n'éxige pas un grand détail. C'est un expédient bien facile pour accroître rapidement la Population, l'Agriculture, le Commerce, en un mot les richesses de l'Etat: si on peut supposer un Etat sans charges publiques. Mais comme il est impossible qu'un Etat subsiste sans charges, supprimer tout impôt sur les Vins dans un Etat dont les Vins sont une de ses plus riches productions, ce seroit détruire l'Edifice même qu'on voudroit élever. Il faudroit alors rejetter cette portion des charges de l'Etat, dont on auroit déchargé les Vins, sur d'autres Denrées, sur d'autres parties de l'Agriculture, de l'industrie, & du Commerce; d'où il résulteroit une inégalité dans la repartition des charges publiques, également injuste, destructive, ruineuse pour l'Etat; ruineuse même pour la Culture des vignes. En effet la majeure partie des Peuples étant appauvrie par l'inégalité des impositions, la consommation intérieure des Vins feroit nécessairement restrainte; le prix de la Denrée avili, en feroit négliger la Culture. Car la consommation intérieure est de tous les encouragemens qu'on peut donner à la Culture des terres, aux Manufactures, à la Pêche, à tous les Arts, le premier, le plus important & le plus essentiel. La consommation extérieure que le Commerce procure, étend l'Agriculture, perfectionne l'industrie d'une Nation, & l'enrichit: mais sans la consommation intérieure, ce premier fond d'où le Commerce tire ses richesses, ne sauroit subsister. C'Est la consommation intérieure qui doit le former, l'animer, & l'accroître au point de fournir des objets de spéculation au Commerce extérieur. Sans ce secours Domestique l'Art reste dans un état de foiblesse & de langueur, d'où le Commerce extérieur ne sauroit le tirer.

Il est donc également juste & nécessaire de laisser subsister l'impot sur les Vins, & la sagesse de l'Administration ne doit s'occuper que des moyens de rendre cette imposition conforme aux intérêts de la Population, de l'Agriculture, & du Commerce, de la réduire à une juste proportion, & d'en écarter les abus destructifs.

Les droits sur les Vins sont considérables à Rouen; on éxige moins cependant pour ceux qui passent de bout. Au Havre on éxige les mêmes droits sans distinction: à Dieppe les Vins ne peuvent être entreposés que pendant six

ſix ſemaines; à Nantes on ne donne que trois jours d'entrepot pour les Vins qui arrivent par terre, & huit jours pour ceux qui arrivent par eau. Il ne faut pas avoir des connoiſſances bien profondes du Commerce pour être convaincu que tous ces réglemens, dont la diverſité embarraſſe les propriétaires & l'Etranger, mettent les Négocians dans l'impoſſibilité de faire des ſpéculations ſur les Vins, parcequ'il n'eſt presque jamais poſſible de ſpéculer ſuivant les bons principes du Commerce, ſur une Denrée qu'il n'eſt pas permis aux Négocians d'entrépoſer à leur gré. Les loix, qui ont impoſé dix livres ſur les Vins de quelque crû qu'ils ſoyent, & ſans diſtinction des qualités, ſortant par les Provinces de Champagne & de Bourgogne, douze livres ſur ceux ſortant par toutes les autres Provinces de l'étendue des fermes, & vint-quatre livres ſur ceux qui ſortent de la ville de Rouen, tant pour les Pays étrangers, que pour la Province de Normandie, ſont des loix infiniment onéreuſes au Commerce des Etrangers, & à celui de la France.

Le Commerce des Eaux-de-Vie n'eſt guères moins ſurchargé d'entrâves, que celui des Vins. C'eſt cependant une branche des plus précieuſes du Commerce de la France, qui décroit tous les jours par l'excés des droits. Il y a également en France ſur cet article, diverſité de loix & de droits, & une répartition très inégale de l'impôt. Les Eaux-de-Vie qui ſortent par certaines Provinces, ne payent que trois Livres ſuivant le Tarif de 1664, & par d'autres, douze Livres. On perçoit le vintiéme du prix ſur les Eaux-de-vie vendues en gros. Il y a des Provinces où l'on paye encore d'autres droits, comme le *quatrième*, le droit de *ſubvention*, celui *d'augmentation* &c., & quelques autres portés par une Ordonnance de 1680. La pipe contenant quatre-vint *Veltes*, ne paye de ſortie à Bayonne que quatre Livres ſeize ſols, & à Bordeaux la pièce de cinquante *Veltes*, paye vint-huit Livres neuf ſols. Il eſt certain, que les Eaux-de-vie de France ſont les premières de l'Europe, & par cette raiſon les plus récherchées; mais la cherté en diminue la conſommation chés l'Etranger. Les droits dont on les a ſurchargées, ont produit deux effets également ruineux pour la Culture des vignes, pour la fabrication des Eaux-de-vie, & le Commerce de la France. 1°. Le haut prix a forcé les Etrangers à chercher les moyens de s'en paſſer, autant qu'il eſt poſſible, en y ſubſtituant des Eaux-de-vie de Grains & de Sirops, dont la conſommation s'étend tous les jours aux dépends de la France. 2°. Les Etrangers préférent les Eaux-de-vie d'Eſpagne & du Portugal, quoique d'une qualité bien inférieure. Ils y trouvent une différence pour les prix, de huit à douze pour-cent, & cette différence de prix attire à la France, une concurrence très nuiſible dans cette branche de Commerce, dans les Pays-Bâs, la Hollande, &

le Nord, où s'en fait la grande consommation. La France perd ainsi les avantages de sa proximité des lieux de la grande consommation, & ceux de la supériorité de sa Denrée.

On a senti en France le préjudice que des droits trop forts portoient au Commerce des Vins & des Eaux-de-vie; on n'est plus retenû par la crainte d'affoiblir le produit de la Finance, en diminuant l'impôt. On sçait qu'en diminuant le montant d'un droit, on en augmente le produit, parcequ'on le multiplie en donnant par cette diminution plus d'étendue aux consommations. Si on avoit toujours eù les yeux ouverts sur la consommation des Vins & des Eaux-de-vie chez les Etrangers, & sur la concurrence que la France avoit à craindre, on auroit prévu un grand mal. On se seroit apperçu que l'éxcés des droits ajoutoit aux Vins & Eaux-de-vie de France une valeur qui leur faisoit préférer les Vins & les Eaux-de-vie d'Espagne & de Portugal, & faisoit faire en même tems chez l'Etranger, des progrès inmenses aux boissons artificielles; aux Eaux-de-vie de Grains, & de Sirops; à l'Art de les fabriquer, & à l'Art d'augmenter le volume des grands Vins de France en les brassant, soit avec des Eaux-de-vie, des raisins de Corinthe, soit avec du fureau, ou des Vins d'Espagne ou de Portugal: on a même porté l'Art jusques à imiter les Vins de bordeaux avec du jus de Cérises noires, & les Vins blancs d'Anjou avec du Syrop de Sucre, & une très petite quantité d'Eau-de-vie, sans y employer une goûte de Vin. On auroit peut-être prévenu la naissance de cet Art, l'Art le plus ennemi de la France, & qui ne l'est peut-être pas moins de la santé, ou l'on auroit du moins arrété ses progrès, & soutenu, & même étendu chez l'Etranger les consommations des Vins & des Eaux-de-vie, en tenant ces Denrées à un bas prix dans les marchés de France, par la liberté du Commerce intérieur, & par la diminution des droits qui auroient infailliblement produit l'abondance & le bon marché. Ce moyen peut encore diminuer aujourd'hui les effets de la concurrence des Vins & des Eaux-de-vie d'Espagne & de Portugal, & de l'Art de la fabrication, ou en ralentir les progrès. Si la France connoissant mieux les avantages de son Commerce & de ses Finances, & jusques à quel point elle dépend à cet égard du Commerce des autres Nations, avoit eu cette attention; les efforts que les Anglois firent au commencement de ce siècle pour introduire chez eux les Vins de Portugal, & pour faire tomber par leur bâs prix la consommation des Vins de France; leur traité de Commerce de 1703, chef d'œuvre en ce genre, qui les a enrichis plus que toute autre branche de leur Commerce, tout inmense qu'il est, n'auroient pas eu de si grands succés, & ils ne seroient peut-être jamais parvenu à introduire, comme ils ont fait, les Vins de Portugal dans le Nord.

La Hollande & l'Allemagne tireroient moins des Vins du Rhin & de Moselle, qui n'égalent pas les grands Vins de France, mais qui en tiennent lieu dans une partie de la consommation, & sont préférés aux Vins médiocres, parcequ'ils leur sont supérieurs, & les Vins médiocres de Franche trop chers.

Il est heureux pour la France que la Navigation du Rhin & celle de la Moselle, soyent surchargées de droits de péage. Les Hollandois ont souvent Négocié avec les Souverains à qui ces droits appartiennent. La France n'a-t-elle rien à redouter de ces Négociations ? il est certain que si ces droits étoient supprimés ou diminués considérablement, le bon marché des Vins du Rhin & de Moselle, & leur abondance, car le débouché étendroit promtement les vignobles, ruineroit le Commerce des Vins de France : & c'est une révolution que peut produire un jour l'intérêt bien entendu des divers Souverains, qui ont des droits sur le Rhin & sur la Moselle, que la France devroit prévenir par le bon marché de ses Vins. Si le Ministère François suivoit le Commerce des Vins dans sa marche chez les Nations étrangères, il ne trouveroit pas un bon Négociant addonné au Commerce des Vins, qui ne convint qu'il augmenteroit sa traite des Vins de France, d'un tiers ou d'un quart, si les Vins sortoient de France pour l'Etranger, comme les Grains, éxempts de droits, ou sous des droits modiques.

On devroit du moins être éxactement informé en France, des prix communs des Vins & des Eaux-de-vie d'Espagne & de Portugal, des droits de Sortie de ces Royaumes, & d'Entrée chez les autres Nations, des frais de commission, de courtage, de coulage & de fret ; du montant des droits qui se perçoivent sur le Rhin & sur la Moselle, des fraix de cette Navigation, des prix communs à la première & à la dernière main. C'est sur ces connoissances que la France, avec un peu moins de confiance sur la bonté & la bonne qualité de ses Vins & de ses Eaux-de-vie, devroit en diriger le Commerce ; qu'elle devroit combiner les droits & la liberté, & qu'en diminuant la valeur excessive que les droits & les gênes sans nombre ajoutent au prix naturel de la Denrée, elle s'assureroit tous les avantages de la concurrence.

La Théorie des societés d'Agriculture, les récherches, les expériences, les observations des Citoyens éclairés, qui consacrent depuis quelque tems en France leurs études & leurs veilles au bien de leur Patrie, peuvent répandre de bonnes instructions chez les Vignerons, avec peu de fruit: & le Commerce des Vins dirigé sur les principes qu'on vient d'éxpliquer, répandroit des Trésors dans l'Etat.

On se repose peut-être trop en France sur la qualité supérieure & généralement récherchée des Vins de Bourgogne, de Champagne, & de Bordeaux. On observe que l'exportation en est à peu près égale tous les ans dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne & dans le Nord. On ne fait rien pour étendre cette exportation susceptible encore d'un grand accroissement, & l'on ne fait pas attention, que les petits Vins, qui sont en France en bien plus grande abondance, y restent invendus; qu'ils sont remplacés chez l'Etranger, par les Vins du Rhin, de Moselle, d'Espagne, & de Portugal; que la France est privée de la fourniture de la plus grande consommation, qui est celle des Vins médiocres, par l'éxcés du prix au quel les impôts les soutiennent. Comme les Vins médiocres y sont soumis aux mêmes droits que les grands Vins, il est arrivé qu'on a successivement éxigé chez la plûpart des Nations étrangères, les droits d'entrée aussi sans distinction de qualité des Vins; ce qui ferme nécessairement le débouché des petits Vins, ou du moins le resserre infiniment. Cette confusion dans les droits d'entrée sur toute sorte de Vins de France chez l'Etranger, auroit du attirer depuis longtems l'attention de la France, & la porter à obtenir dans les traités de Commerce, la réduction des droits chez l'Etranger, en proportion de la médiocrité des Vins & de leur valeur naturelle.

La France doit donc travailler chez elle & chez l'Etranger, si elle veut rélever son Commerce des Vins & des Eaux-de-vie, & le rendre florissant: elle doit diminuer le prix de ses grands Vins, & établir surtout ses petits Vins dans les marchés, à un prix au dessous des Vins du Rhin, de Moselle, d'Espagne & de Portugal. Alors le Vigneron, au lieu de rédouter presqu'autant l'abondance de ses rècoltes que la diséte, s'occupera avec succès à se procurer la plus grande quantité possible, & enrichira l'Etat.

On pourroit se procurer tous ces avantages, en réduisant tous les droits, à un simple droit de consommation, proportionné à la valeur du Vin, suivant l'idée qu'en a donné l'Auteur *des recherches & Considérations sur les Finances de France*. Aucun Vin ne peut partir du lieu de son crû sans un *Congé*, il doit le droit de *Gros*, qui est réglé sur le prix de la vente, ou sur le tarif de l'évaluation arrêté dans châque Election. *Le Congé*, dont on peut faire un *Acquit à Caution*, doit contenir l'évaluation, & la quantité du Vin transporté; ainsi le droit pourroit être perçu à tant pour cent de la valeur énoncée, soit à la sortie du Royaume, soit aux entrées des villes où il doit être consommé. L'impôt continueroit d'être plus fort dans les lieux où la consommation doit être renchérie; mais partout il seroit proportionné aux diver-

diverſes facultés des Conſommateurs, & à la valeur intrinſéque des productions. Ce droit ſeroit clair dans l'énoncé, d'un compte facile, d'une perception aiſée & peu couteuſe; & enfin ſuſceptible d'augmentation & de diminution ſans aucun embarras; ſuivant que l'éxigeroient les variations des beſoins de l'Etat & du Commerce.

Le *Congé* converti en *Acquit à Caution*, devant être rappporté dans un certain eſpace de temps au lieu où il a été levé, il paroit que les droits ſeroient à l'abri de toute ſurpriſe; l'embarras du voyturier ne ſeroit pas plus grand de porter un *Acquit à Caution* qu'un *Congé*, qu'il doit, ſous des peines aſſés ſevéres, répréſenter à chaque inſtant: & le renvoi de l'acquit n'eſt pas une formalité plus gênante, que d'accuſer la reception de ſon Vin, au Commiſſionnaire qui en a fait l'envoi.

Le même Auteur obſerve avec raiſon que cette Méthode, qui eſt ſans doute tres praticable, donneroit un accroiſſement infini au Commerce des Vins ches l'Etranger, & que dans l'intérieur, l'impôt ſe trouveroit plus équitable entre le riche qui conſomme les Vins chers, ceux des claſſes moyennes qui ſe contentent d'une qualité médiocre, & le pauvre qui conſomme comme il peut.

Les droits d'Aydes, tout impôt ſur les Vins, réduits ſous une ſeule loi, à un ſimple droit de conſommation ſur l'entrée des Vins dans les lieux où il ſe conſomment, à tant pour Cent de leur valeur, & de ſortie ſur les Vins tranſportés à l'Etranger, en étendant prodigieuſement la conſommation, celle des Vins médiocres, comme celle des grands Vins, en multipliant parconſéquent infiniment le produit des droits, donneroit encore au Miniſtére, un moyen toujours ſur de ſavoriſer le Commerce à propos.

Toute Nation qui a un genre de production Naturelle qui eſt un objet de Commerce avec les Etrangers, doit travailler à l'étendre, & emploier tous les moyens poſſibles d'en aſſurer tous les ans le débit chez l'Etranger. Si les charges de l'Etat éxigent qu'on impoſe des droits ſur cette production, la forme de l'impoſition & de la perception de ces droits doit être telle, qu'il ſoit facile au Miniſtére de diminuer les droits, tant dans l'intérieur, qu'à la ſortie, toutes les fois que leur poids devient un obſtacle au débouché & ralentit la traite de l'Etranger. Les Vins & les Eaux-de-Vie qui ſuivent toujours en général le ſort des Vins dans le Commerce, éxigent, ſi on veut en ſavoriſer le Culture & la vente à l'Etranger, que le Miniſtére ſoit ſans ceſ-

ceſſe en état d'accorder des éxemptions locales & momentanées, des diminutions particulières, ou Générales, ſuivant l'abondance ou la diſéte de la Denrée, & ſa bonne ou médiocre qualité; & que ces exemptions ou diminutions ſoyent combinées ſur les prix chez l'Etranger, des mêmes Denrées, qui y ſont en concurrence.

Le Miniſtére doit ſpéculer ici tous les ans en bon Négociant; il doit avoir ſans ceſſe les yeux ouverts ſur la marche de cette branche de Commerce chez l'Etranger; il doit être attentif à ſes révolutions, & les regarder comme le Termomêtre de l'impôt, & ſur tout du montant des droits de ſortie.

Il y a deux loix en France concernant le Commerce des Vins & celui des Eaux-de Vie, qu'on trouveroit peut-être également contraires à l'intérêt du Commerce de la france, & à celui des Nations de l'Europe qui en font la grande Conſommation, ſi on les ſoumettoit aujourd'hui à un ſérieux examen.

On appelle en france *Rapé* un tonneau rempli à demi de raiſins en grains entiers, triès & choiſis, ſur leſquels ou paſſe les Vins uſés & affoiblis, pour leur redonner de la force, & les mettre en état d'être conſommés ou vendus. Il y a un autre *Rapé*, qu'on nomme *Rapé de Copeaux*. C'eſt un tonneau entièrement rempli de Copeaux neufs, faits de bois de Hêtre bien ſéchés, bien propres & bien imbibés d'excellent Vin, ſur lequel en paſſe le Vin qu'on veut éclaircir promptement & conſerver toujours clair, quelque Vin qu'on jette deſſus. L'uſage du premier *Rapé* eſt limité par la loi à une petite quantité, ſous peine de Confication & d'Amande pour tous les Marchands de Vin; & l'uſage du ſecond leur eſt entiérement défendu, ſous les mêmes peines. Sans doute cette loi eſt ignorée des Académies qui ont propoſé des prix à ceux qui trouveront les meilleurs moyens de conſerver, de bonifier les Vins, & de guérir les Vins malades. Il ſemble qu'une loi ſi rigoureuſe ne devroit avoir pour objet que l'Art de bonifier la Denrée, qui la rend pernicieuſe à la ſanté, qu'on ne ſçauroit punir trop ſévérement. Mais pourquoi défendre l'Art de bonifier, de conſerver une Denrée d'une conſommation ſi étendue, lorſque l'Art n'emploie rien qui puiſſe nuire à la ſanté la plus délicate? C'eſt reſſerrer l'abondance dans le lieu du crû, pendant qu'on s'occupe chez l'Etranger à l'augmenter par des imitations, par des fabrications également pernicieuſes à la ſanté & au Commerce. Les Connoiſſances du Commerce étoient ſans doute trop bornées, lorſqu'on fit cette loi, pour s'appercevoir

voir qu'elle attaquoit l'abondance que demande le Commerce étranger, en forçant les propriétaires des Vins & les Marchands de Vin, d'en perdre tous les ans une grande partie. On ne peut voir d'autre raison de cette loi, que l'intérêt des fermiers. Ils ont voulu multiplier leurs droits, & y ont réussi. Un Marchand de Vin qui a cent pièces de Vin malade, ne pouvant le guérir, paye les droits de cent pièces de plus, qu'il est obligé d'acheter pour remplacer dans sa consommation les cent piéces Malades dont il a déjà payé les droits. Il arrive delà que le fermier profite de cet accident qui lui donne des droits sur lesquels il ne devoit pas compter, que le Marchand les perd injustement en perdant son Vin; & ce qui est bien intéressant, l'Etat envoye cent piéces de Vin de moins à l'Etranger. Cette diminution contribue aussi à soutenir les prix des Vins; ce qui n'est pas moins contraire aux intérêts de la France, qu'à ceux des Nations qui en font la grande consommation.

La seconde loi qui est assez ancienne, concernant les Eaux-de-Vie, proscrit également les Eaux-de-Vie de Miel, de Marcs de Raisins, Lies & Baissieres, & celles de Sirops de Sucre. Celles de Miel & de Sirops de Sucre sont très contraires à l'intérêt de la France, & à celui du Commerce en Général. Mais en est-il de même des Eaux-de-Vie de Marcs de Raisins, de Lies & de Baissiere? Il semble que cette sorte d'Eau-de-Vie auroit du être régardée, comme l'Huile, nommée troisième sorte dans le Commerce, qui ne se tire que du Marc des Olives, & qu'on n'obtient même qu'avec le secours de l'Eau. Ce seroit une qualité inférieure qui accroitroit l'abondance, & les ventes qui se font à l'Etranger. Si par cette loi on a prétendu soutenir le prix des Eaux-de-Vie chez l'Etranger, & si l'on a craint que cette qualité inférieure d'Eau-de-Vie ne le fit tomber, ce qui arriveroit nécessairemunt; on a craint de se procurer un grand avantage. 1°. Il n'est pas douteux qu'on en vendroit une plus grande quantité, si la Denrée étoit à bas prix, & il est infiniment plus utile pour un Etat de vendre à l'Etranger beaucoup de Denrées à bas prix, qu'une moindre quantité à un prix plus haut. 2°. Outre que le bas prix auroit étendu la consommation, il auroit arrêté chez l'Etranger la fabrication de ces liqueurs fortes qu'on à nommées improprement Eaux-de-Vie, & qui en prennent la place aujourd'hui aux dépens de la France, de l'Espagne & du Portugal: & ce qui est bien facheux pour l'humanité, aux dépens de la santé des Peuples qui en font usage. Les Nations qui consomment les Vins & les Eaux-de-Vie de France, lui demandent ces Denrées à meilleur marché, & il est évidament de l'intérêt de la France de les leur procurer, parce qu'elles en acheteront une plus grande quantité.

Après la culture des terres, celle de la Pêche est le moyen le plus sur d'élévcr la puissance d'une Nation. Ce qu'exige l'intérêt particulier d'une Nation pour sa propre Conservation, est en même temps de l'intérêt général du Commerce de l'Europe. L'intérêt du Commerce en général demande la plus grande abondance possible de Denrées & de Marchandises à faire circuler, & le plus grand nombre de consommateurs ; il veut que tous les pays soient bien cultivés & bien peuplés. C'est sur les Nations dont la Population est la plus nombreuse, que la Commerce porte ses grandes spéculations. Ce sont les pays les plus peuplés & les plus abondans, qui font respectivement entre eux le Commerce le plus étendu. Le Commerce en général a sur tout un grand intérêt à voir multiplier autant qu'il est possible, toutes les productions uniques chez les Nations qui les possédent.

Il importe peu aux Nations qui n'ont point de Pêche, d'être approvisionnées de Poissons par les Anglois, les Hollandois ou les François. Mais il leur importe infiniment d'être approvisionnées au meilleur prix possible, & de l'être parconséquent par la concurrence & non par le Monopole. La liberté de la Pêche de la Morue intéresse donc généralement toutes les Nations de l'Europe; il en est de même de la Pêche du Harang, de la Baleine, &c. La plus grande concurrence possible dans le Commerce est un des plus grands principes de l'Equilibre, & il est d'ailleurs de l'intéret général de tous les Peuples, comme consommateurs, que chaque Nation fasse autant de Commerce qu'elle en peut faire. Cet intérêt de tous le Peuples reproche à la France d'avoir négligé ses Colonies à Sucre, sur tout St. Domingue, dont une bonne administration auroit pu doubler le produit; d'avoir laissé la Louisiane, la Guiane & la Cayene presque en friche; de n'avoir pas mis en pleine valeur les isles de France & de Bourbon; de n'avoir pas donné assés de soins aux Pêches de la Morue, du Harang & de la Balenie.

Les Peuples du Nord se plaignent de ce que la France ne leur envoie ses Denrées & ses Marchandises, & ne reçoit les leurs, que par des vaisseaux Hollandois. Ce n'est pas l'intérêt de la France, la perte inmense qu'elle fait tous les ans en laissant tranquilement cette branche de son Commerce dans des mains étrangéres, qui touche ces Peuples, c'est leur intérêt personnel. Ils savent que la concurrence de la Navigation Françoise leur procureroit des achats à meilleur prix, & des ventes plus avantageuses.

Deux Articles d'une consommation très étendue sont depuis longtems dans les entraves d'un espéce de Monopole, les Harangs & les Tabacs.

Les

Les Hollandois ſont preſque les ſeuls Négocians qui approviſionnent l'Europe de Harangs; & la Virginie & le Mariland donnent aux Anglois les mêmes avantages à l'égard des Tabacs. Toutes les Nations ont intérêt d'acheter à un plus bas prix les Harangs & les Tabacs; & le bas prix feroit l'effet naturel & infaillible d'une grande concurrence, ſi la France avoit cultivé le Tabac à la Louiſiane, ſi la France & l'Angleterre avoient donné à la Pêche du Harang les mêmes ſoins que la Hollande.

Il eſt évident encore qu'une meilleure culture dans l'Amérique doubleroit bientôt la Navigation d'Europe, & les importations de Sucre, de Caffé, de Cacao & d'Indigo. Le Nord y gagneroit un plus grand débit de toutes ſes Marchandiſes néceſſaires à la Navigation; ainſi que toutes les autres Nations, une exportation & une conſommatiou plus étendue des productions de leur induſtrie. Une plus grande abondance des Denrées de l'Amérique animeroit & étendroit l'induſtrie Européenne, favoriſeroit infiniment ſon Agriculture & ſa Population, en y multipliant les occupations & les ſubſiſtances.

On n'ignore pas que la Pêche eſt l'Ecole & en même temps la Pèpiniere des Matelots; que les grandes Pêches ont été la naiſſance d'une grande Navigation & d'une puiſſante Marine. Tout le monde eſt aujourd'hui frappé de l'exemple de la Hollande, que la Pêche ſeule du Harang enrichit tous les ans de plus de 60. Milions. On ſçait que la Pêche produit dans un Etat une valeur qui n'y étoit pas, pour un échange aſſés léger, puiſque les ſept huitiemes au moins de la valeur de la Pêche appartiennent au loyers des Hommes & des capitaux qui y ſont employés, & que la Nation qui vend audehors le produit de ſes Pêches, fait un gain auſſi clair, que ſi elle vendoit les grains & les Vins du crû de ſes terres.

Cependant la Péche, ſur tout celle du Harang, eſt reſtée dans les limites les plus étroites en France & en Angleterre, chez les deux Nations les plus éclairées, malgré les avantages de leur ſituation bien ſupérieurs à ceux des Hollandois.

C'est ſur tout en France qu'on doit attribuer la foibleſſe de la Marine & la diſéte des Matelots à la négligence de la Pêche. Mais une Nation, une Province, une Ville maritime, qui veulent ſe donner une grande Pêche, ou la rélever lorſqu'elle eſt tombée, y trouvent à préſent un obſtacle qui n'exiſtoit point autrefois, qui eſt la concurrence des Nations en poſſeſſion d'ap-

provisionner l'Europe de Poissons secs & salés. La Mer est un champ inépuisable, mais la consommation n'est pas sans limites. L'exemple toujours cité avec éloge, de la prodigieuse richesse de la Pêche des Hollandois, comme un encouragement qui doit exciter l'industrie des autres Nations maritimes, en seroit un effectivement bien puissant, si cette branche de leur Commerce, la premiere source de leurs richesses & de leur puissance, n'existoit que dans l'Histoire de leur République: toute autre Nation pourroit aisément l'imiter. Mais en citant cet exemple permanent sous nos yeux, on nous présente en même tems une concurrence inmense à surmonter, obstacle que les Hollandois ne trouvérent point lorsqu'ils établirent leur grande Pêche. Quelle route auroient-ils suivie, s'ils avoient trouvé une autre Nation en possession d'en approvisionner l'Europe entiére? Quels moyens auroient-ils employés pour prendre part à cette richesse? c'est à la récherche de ces moyens qu'on doit donner son attention. S'Il n'est pas possible d'enlever à la Hollande cette branche de Commerce, il est trés possible d'y prendre part; & quelles que soient les ressources de l'industrie des Hollandois, il y a une assés grande étendue de pays en Europe, que d'autres Négocians protégés peuvent approvisionner à meilleur marché, de poissons secs & salés, & l'on peut assés surmonter l'obstacle de la concurrence, pour se donner tous les principaux avantages de la Pêche.

La France est dans la situation la plus avantageuse pour la Pêche du Harang; aucune Nation ne posséde mieux que les François, toute l'industrie qu'éxige cette Pêche; & les Négociants de France sont aussi entreprenans, & aussi intelligens que ceux d'aucun autre Pays de l'Europe. La France a d'ailleurs chez elle même le prémier & le plus essentiel de tous les encouragemens, qui est la plus grande consommation intérieure. La France posséde enfin tout ce qui est nécessaire pour entrer en concurrence avec les Hollandois, & pour se procurer même tous les avantages de la concurrence. Pourquoi la Pêche du Harang y reste-t-elle dans un état de foiblesse? On a donné à cette branche de Commerce quelques encouragemens, mais trop foibles pour lui procurer toute l'étendue dont elle est susceptible. Une branche de Commerce établie par des encouragemens, restera toujours dans des limites bornées, si elle n'est pas de nature à s'accroittre par ses propres forces. Il y a des obstacles aux progrès de celle-ci, que des encouragemens ne sauroient vaincre, & qu'une bonne Administration pourroit écarter aisément.

Les Pêcheurs François, ceux sur-tout de Dieppe & de Dunkerque, savent pâquer & saler le Harang, en un mot lui donner toutes les préparations necessai-

ceffaires, auffi bien que les Hollandois; & ils ont fur les Hollandois l'avantage du fel à meilleur marché. Mais cet avantage & les apprêts, quelques bons qu'ils foyent, ne changent point la qualité du Harang. Ceux de la Pêche des François qu'ils font dans le Canal de la Manche, n'étant n'y fi gros n'y fi charnus, n'y fi gras, que ceux de la Pêche des Hollandois, ils ne fauroient en foutenir la concurrence. Il femble donc que les François n'ont qu'un pâs à faire, qu'ils n'ont qu'à étendre leur Pêche au de-là de la Manche, & jufqu'es aux Ifles de Schotland, & aux côtes d'Ecoffe & d'Angleterre, pour rendre leur Pêche auffi bonne que celle des Hollandois, & auffi abondante. Les Pêcheurs François auroient la facilité de prévenir les Hollandois dans la vente de leur Pêche, non feulement en France, mais auffi par la proximité des Ports d'Efpagne, de Portugal & de la Méditéranée: ils pourroient d'ailleurs obtenir partout la préférence par le plus bâs prix.

On diftingue en Hollande trois fortes de Harangs, qui ont des prix différens. Les Harangs à fin fel, ou à grand feu, qui font les plus chers; les Harangs à gros fel, qui font d'un quart moins chers, & les Harangs vuides, qui fe vendent un tiers de moins que les Harangs à gros fel. Cette derniére forte de Harangs eft prohibée en Hollande par les Placards, & on la tolére, parcequ'elle fert à la nouriture des pauvres. La Pêche s'en fait au mois de Novembre dans les Mers de Hollande & dans le Canal. Le prix commun de ces trois fortes de Harangs eft depuis neuf Florins, jufqu'à trente cinq Florins par Baril.

Le prix commun du baril de Harangs de Dieppe, eft de vingt-une Livre tournois, & les barils de Harangs de France font éxactement de même jauge que ceux de Hollande, ce qui conftitue une différence de prix d'environ cent pour cent. On demande ici s'il en coûteroit une augmentation de cent pour cent de fraix aux Pêcheurs de Dieppe, pour porter leur Pêche aux côtes d'Ecoffe & d'Angleterre? Comme il n'eft pas poffible de fuppofer une telle augmentation, il faut conclure que les Pêcheurs de Dieppe auroient un avantage inconteftable fur les Hollandois, s'ils portoient leur Pêche dans les mêmes Parages. Les Pêcheurs Hollandois qui s'adonnent à la petite Pêche, ne peuvent leur être comparés: la plus part font alors de retour de la grande Pêche, dont la faifon eft paffée, & ils profitent de la faifon de la petite qui ne commence qu'au mois de Novembre. Cette petite Pêche n'eft pour eux, pour ainfi dire, qu'une fuite de la grande Pêche, au lieu que les François en font leur Pêche principale.

On attribue assés généralement, du moins en partie, au haut intérêt de l'Argent, l'Etat de foiblesse de la Pêche du Harang en France. L'Auteur des Elémens du Commerce, regarde le taux de l'interêt de l'Argent, comme le principal obstacle qui en arréte les succès. Toutes choses égales d'ailleurs, dit cet Auteur, entre les Peuples qui pêchent en concurrence, celui qui paye l'intérêt le plus fort, aura le désavantage à la vente, ou plutôt les Négocians borneront leurs entreprises à la consommation intérieure, & emploieront le superflu de leurs Capitaux à des entreprises plus lucratives. Nous trouvons la même opinion exposée dans un plus grand détail, dans les observations préliminaires du corps d'observations de la société d'Agriculture, de Commerce & des Arts, de Bretagne, tirée d'un Mêmoire sur la Pêche, remis à Mr. le Duc d'Aiguillon.

Les Hollandois ont, dit-on dans ce Mêmoire, l'Argent à deux & demi & au plus à trois pour cent, pour toutes leurs entreprises de Commerce, ce qui diminue beaucoup les frais & les dépenses de leurs Pêches; au lieu que nos Négocians n'obtiennent l'Argent qu'à cinq & souvent à six pour cent. Cette différence suffiroit pour nous éloigner de la concurrence, puis que les Hollandois peuvent y gagner plus que nous en vendant à meilleur marché. Leurs armemens, ajoute-t-on, se font à beaucoup moins de frais que ceux d'aucune Nation; avantage fondé 1°. sur les importations & les exportations qu'ils font dans le Nord & dans la Mer Baltique. 2°. Sur le moindre nombre d'Hommes emploiés à former les Equipages. 3°. Sur la frugalité de leurs Matelots. Ils ont dailleurs une habitude sur toutes les préparations qu'éxigent les Harangs, qui les rendant meilleures, plus promptes, & parconséquent moins chéres, met un grand obstacle à la concurrence. D'ailleurs la quantité inmense de Harangs qu'ils sont en état de verser dans l'Europe, les met à portée de soutenir le bon marché. Celui qui vend beaucoup peut se contenter de petits profits, parcequ'il les multiplie. Celui qui vend peu avec de petits profits, est forcé d'abandonner un Commerce qui ne lui rend pas assés pour le faire subsister. De-là on conclud qu'on ne doit pas espérer que la Pêche puisse prospérer sans une éxemption de droits.

L'Auteur des Elémens du Commerce, ainsi que tous ceux qui ont le plus solidement écrit sur le Commerce de la France, ont insisté sur l'idée que le haut intérêt de l'Argent en France, est un des plus grands obstacles aux progrés de son Commerce. Quelques respectables que soient ces observateurs, & quoique leur opinion soit presque générale; cette opinion doit céder à l'éxpérience, & au raisonnement, sur tout au raisonnement fondé sur la

la loy du calcul, qui eſt la ſeule qui détermine les avantages & les désavantages de la balance du Commerce. On n'a jamais fait aſſés d'attention en France, que tout ſon Commerce; du moins ſes branches les plus riches, celles qui procurent les plus grands avantages de la balance, ſont toutes des productions de l'Agriculture, de ſon induſtrie; en un mot, de la main d'œuvre de ſes hàbitans; & dés qu'il eſt inconteſtable que c'eſt du bas prix de la main-d'œuvre que dépend en général le bas prix de toutes les diverſes productions, que c'eſt ce bas prix qui donne une préférence ſi courante & ſi avantageuſe dans tous les marchés; c'eſt une vérité auſſi conſtante, que tout ce qui enchérit la main-d'œuvre, eſt destructif du Commerce. Or on ne ſauroit nier que le bas intérêt de l'Argent n'enchériſſe le prix de la main-d'œuvre, parceque le bas intérêt de l'Argent n'eſt point & ne peut être dans le Commerce l'éffet d'aucune loi, mais il eſt l'éffet de l'abondance, & cette abondance l'avilit & fait enchérir néceſſairement toutes les choſes qui s'échangent pour de l'Argent (*a*). Ce qui eſt vrai en général à l'égard de la Culture des Terres & des Manufactures, l'eſt auſſi à l'égard de la Pêche, qui tient de l'Agriculture & des Manufactures. La Mer eſt le champ ſur le quel les Pêcheurs doivent faire une abondante récolte, & la conſtruction des bâteaux pêcheurs eſt une eſpèce de Manufacture, comme la frabrication des Voiles, des Cordages, des Filets, & les diverſes préparations des Poiſſons. Ici tout eſt fabrication, main-d'œuvre ou loyer des Hommes.

On eſtime communément à trente ſix mille Livres, la miſe hors d'un bâtiment pêcheur de Dieppe, qui Pêche cinquante laſts de Harangs, & cinquante mille maquereaux, pendant les deux Pêches, les filets de rechange compris, en ſuppoſant le bâteau & tous les Filets neufs.

L'Armateur de ce bâteau, ſi on le ſuppoſe en débours de cette ſomme pendant ſix mois, paie pour les intérêts à cinq pour cent, neuf cent Livres qu'il faut ajouter aux frais de miſe hors. Ainſi l'Armateur Hollandois qui ne paie les intérêts qu'à deux & demi pour cent, aura un avantage ſur le François de quatre cent cinquante Livres. Mais cet avantage ne peut ſe comparer au désavantage que lui-donne la cherté de la main-d'œuvre, tant pour la conſtruction du bâteau, que pour la fabrication & l'entretien des Filets, qui ſont les deux Articles de dépenſe les plus forts. Cette cherté a pour cauſe en Hollande le bon marché de l'Argent, & y porte la miſe hors d'un ſemblable bâteau à vint-mille Florins au moins.

Le

(*a*) Voy. le Chap. de l'intérêt de l'Argent.

Le Pêcheur Hollandois vend le baril de harang, prix commun, vint Florins, ce qui fait cent pour cent de plus que le François ne peut vendre le sien à cause de sa mauvaise qualité. De-là on doit conclure qu'il faut nécessairement que le Pêcheur François trouve dans le bon marché de sa mise hors, qui est l'effet du haut intérêt de l'Argent, les moyens de soutenir le bas prix du produit de la Pêche, & que le haut intérêt de l'Argent est chez lui un avantage sur les Pêcheurs Hollandois, au-lieu d'un obstacle aux progrés de sa Pêche, qui le mette hors d'état de soutenir la concurrence.

Le Pêcheur Hollandois n'a d'autres avantages sur le François à l'égard de la mise hors, que celui d'une grande Economie, qui réduit l'Equipage à un quart moins nombreux que celui des François, & restraint leur nouriture presque au nécessaire physique; & quoique le loyer des Hommes soit plus cher en Hollande qu'en France, le Pêcheur Hollandois les emploie à la Pêche, peut-être à meilleur marché qu'on ne les emploie à Dieppe, parcequ'ici ils sont à la part, & qu'ils sont à gages en Hollande. Ce n'est point le haut prix de l'intérêt de l'Argent qui donne ce désavantage aux Pêcheurs de Dieppe; mais un simple usage, qui est peut-être plus conforme à l'intérêt de l'Etat, en ce qu'il divise & répand dans un plus grand nombre de mains, les bénéfices de la Pêche, excite bien mieux l'emulution, favorise & étend l'industrie.

Quoique les Equipages Hollandois ne soyent pas si bien nourris que les Equipages François, il ne sauroit cependant y avoir une épargne bien considérable sur cet Article, puisque les François n'embarquent sur un bâteau Pêcheur de cinquante lasts de vint-quatre Hommes d'Equipage, que pour quatorze cent Livres de vivres. On embarque du Cidre & même du Vin pour les Matelots dans les Ports de France. En Hollande on embarque de la biére dont les Matelots Hollandois font une grande consommation, parcequ'ils ne boivent point d'éau.

Enfin les désavantages des Hollandois dans la Pêche du Harang & dans celle de la balaine, sont tels, qu'il n'y a pas un seul Négociant qui ose entreprendre d'armer un Vaisseau pêcheur, s'il n'en fournit pas en même tems toutes les Marchandises qui composent son armement, sur les quelles il trouve son bénéfice. Ce n'est que le bénéfice sur les frais des armemens & sur la main-d'œuvre qui soutient la Pêche en Hollande, qui à ne considérer que le montant seul de la mise hors, donneroit souvent de la perte.

Il

Il eſt donc évident que ce n'eſt point le haut intérêt de l'Argent, ni la cherté de la miſe-hors, qui empêchent les François d'aller à la grande Pêche du Harang, & qui les éloignent de la concurrence. Il ne ſeroit pas plus juſte d'attribuer le mauvais état de leur Pêche à un défaut d'induſtrie, & à une connoiſſance ſupérieure chez les Hollandois, de l'Art de préparer le Harang. Les meilleures Méthodes de Pêcher, dit l'Auteur des Elémens du Commerce, & d'apprêter le poiſſon, ne ſont jamais longtems inconnues, & ſont praticables pour tous les peuples également. Il n'eſt point en effet d'induſtrie excluſive. La petite Pêche du Harang a fait contracter aux François la même habitude que les Hollandois ont, ſur toutes les préparations du Harang. Mais les plus parfaites préparations ne ſauroient donner aux Harangs des Côtes de France & de la Manche, la bonne qualité des Harangs des Mers d'Ecoſſe, qui leur donne une ſupériorité de prix de cent pour cent.

Les importations & les exportations que les Hollandois ſont dans le Nord & dans la Mer Baltique, & la quantité immenſe de Harangs qu'ils ſont en état de verſer dans l'Europe, qui les mettent à portée d'en ſoutenir le bon marché, peuvent empêcher les François d'étendre au dehors le Commerce des Harangs. Les Négocians qui voudroient éxercer cette branche de Commerce, ne pouroient le faire avec ſuccés, parceque le Commerce du Nord n'étant point ouvert à la France, il ne leur ſeroit pas poſſible d'aſſortir leur Cargaiſon de façon à ſe faciliter la vente de leurs Harangs. Les Hollandois n'envoient point de Cargaiſons entiéres de Harangs, ils n'en forment qu'un Article d'un Chargement aſſorti, qu'ils rendent plus ou moins conſidérable ſuivant les lieux ſur les quels ils forment des ſpéculations. Comme ce ſeroit d'ailleurs pour les François un Commerce d'œconomie, ils trouveroient quelque déſavantage dans le haut intérêt de leur Argent. Car c'eſt dans le Commerce d'œconomie qu'on peut ſentir le poids du haut intérêt. On pourroit donc conclure de-là que, tant que les François ne feront point le Commerce du Nord, la Pêche du Harang pourroit peut-être reſter dans les limites de la conſommation intérieure. Mais on ne ſauroit en conclure que ce ſoit là un obſtacle, qui empêche que la Pêche du Harang ne s'éléve au dégré ſuffiſant pour fournir à l'entiére conſommation du Royaume.

On trouve en France des obſtacles plus réels aux progrès de la Pêche. On a toujours manqué de Matelots en France, ſurtout en tems de guerre; parceque la Marine, les Armateurs en courſe, & les Priſes, en occupent un très grand nombre; en ſorte qu'il en manque pour le ſervice du Commerce; & s'il s'en trouve une quantité ſuffiſante en tems de paix pour le Cabotage &

les voyages de long cours, il en manque toujours pour étendre la Pêche. La raison en est bien sensible; il n'y a de Matelots propres pour le service de la Pêche, que ceux que la Pêche même a formés, & la Pêche en forme très peu. Cette disète de Matelots Pêcheurs est entretenue par la crainte qu'ils ont d'être emploiés sur les Vaisseaux du Roi. Cette même crainte oblige les Armateurs pour la Pêche, d'engager un Equipage plus nombreux que la Pêche ne l'éxige, parcequ'ils sont exposés à se voir enlever à la veille du départ de leurs bâteaux, plusieurs Matelots pour le service de la Marine. Si on fait attention à ce superflu forcé de Matelots sur chaque bâteau, on trouve une augmentation inutile d'un dixiéme de frais d'Equipage, & de quoi former de ce superflu à Dieppe seulement, les Equipages de huit ou dix Bâteaux de plus tous les ans pour la Pêche. La dispense accordée aux Matelots Pêcheurs de servir sur les Vaisseaux du Roi, rendroit les armemens moins chers, les multiplieroit, & multiplieroit en même tems les Matelots pêcheurs. Cette faveur seroit d'autant plus utile, que cette classe de Matelots occupée six mois à la Mer, est occupée les six autres mois à la Culture de la terre; ce sont les seuls Matelots en même tems Matelots & Cultivateurs, & c'est d'ailleurs de cette classe que sortent les meilleurs Marins.

Les droits de congé, que les bâteaux Pêcheurs sont obligés de payer aux Amirautés, & ceux que les Fermiers éxigent sur le sel & sur les boissons, augmentent considérablement les frais des armemens. Mais l'obstacle le plus grand au progrès de la Pêche, consiste dans les droits dont on a chargé le poisson salé, & surtout le poisson frais.

Les bâteaux Pêcheurs apportent les Harangs en vrac. C'est dans le port qu'ils sont alités & paqués, & que de trois Barils on n'en fait que deux. Cet apprêt, les frais de Magasinage & les droits de consommation, ajoutent au Baril de Harang une valeur nouvelle de cinq Livres dix sols. Un Baril de Harang paye de droits de sortie, soit par terre ou par Mer, trente deux sols six déniers, pendant que le même droit en Hollande n'est que de trois sols six déniers. Les droits d'entrée dans Paris sur le poisson salé, ont été réduits depuis 1750 à 2 sols 6 déniers & demi pour Livre du prix de la vente, & les 4 sols pour Livre du total des droits; ce qui joint aux frais de voiture porte la valeur du Baril de Harang à un prix éxhorbitant, & en resserre la consommation. Les Fermiers éxigent encore des droits dans les autres villes; ce qui enchérit trop le Harang pour les Consommateurs.

Les droits sur le poisson frais sont encore bien plus onéreux & plus destructifs.

tructifs. Les droits d'entrée ou de marché à Paris, font de quarante huit pour cent de la valeur du poiſſon au marché de Paris; & par la diſcuſſion du prix au marché, les droits ſe trouvent quelquefois perçus ſur le pied de cent pour cent de la vente; car on les éxige ſuivant une eſtimation arbitraire de la valeur. De-là il arrive ſouvent qu'un Marchand du port qui envoie du poiſſon frais à Paris, n'y gagne rien, ou y perd. L'Armateur vend à Dieppe pour trois cent Livres de poiſſon à un Marchand qui l'énvoie à Paris pour ſon Compte. Si ce même poiſſon n'eſt vendu que mille Livres, ce Marchand n'y gagne rien, parcequ'on lui retient pour les droits quarante huit pour cent de la valeur, ce qui fait quatre cent quatrevint Livres. Le Voiturier reçoit deux cent Livres pour la Voiture, il ne lui reſte que trois cent vint Livres à peu près le prix de l'achat du poiſſon à Dieppe. Si la partie du poiſſon achetée à Dieppe trois cent Livres, ne rend à Paris que huit cent Livres, les droits de quarante huit pour cent de la valeur, montent à trois cent quatrevint quatre Livres, la voiture deux cent Livres, & il ne reſte au Marchand que deux cent ſeize Livres, ce qui fait parconſéquent 84 Livres de perte.

Il eſt impoſſible que la Pêche du poiſſon frais ſe ſoutienne ſurchargée de droits ſi éxhorbitans. Ces droits reſſerrent infiniment la conſommation. D'ailleurs, ou le poiſſon reſte invendu à la prémière main, ou il ne peut être vendu qu'a vil prix; ce qui fait perdre tout eſpoir de bénéfice ſur la Pêche, & force les Négocians à y renoncer.

La conſommation intérieure eſt le principe le plus actif de l'induſtrie. C'eſt le principal agent qui la forme, qui l'éléve & l'étend au dégré qui donne l'abondance & la richeſſe. C'eſt ſurtout à cette conſommation qu'eſt du dans tous les pays, l'état floriſſant des Manufactures. Tous les encouragemens qu'on peut imaginer, n'opérent qu'un eſſor éphemére, s'ils ne ſont pas ſoutenus par une grande conſommation intérieure. Mais cette conſommation établie, l'induſtrie marche d'elle même, elle fait des progrès rapides, & ſe trouve bien-tôt en état de répandre ſes productions chez l'Etranger. C'eſt cependant cette conſommation intérieure du poiſſen frais, que la Finance à preſque détruite, par l'éxces des droits dont elle l'a ſurchargée.

C'Est peut-être là la prémière & la principale cauſe à la qu'elle on peut attribuer l'état foible de la Marine; c'eſt ſurement celle qui ne permet point aux Armateurs d'étendre la Pêche du Harang, & d'entrer en concurrence dans la grande Pêche avec les Hollandois. Comme il eſt inconteſtable que la

Pêche du poiſſon ſalé, la grande Pêche, eſt le berceau, l'Ecole & la Pépiniére des Matelots qui ſervent à la Marine en général; il eſt de même auſſi certain que la Pêche du poiſſon frais qui ſe fait aux côtes pendant toutes les ſaiſons de l'année, eſt le Berceau & la Pépiniére des Matelots qui ſervent à la grande Pêche. C'eſt la petite Pêche, la Pêche du poiſſon frais, qui les éléve, les forme, & les multiplie; & la main-d'œuvre en ſe multipliant, devient à bon marche. La petite Pêche animée, ſoutenue & protégée en France, y tiendroit lieu de la ſageſſe de cet acte du Parlement d'Angleterre, qui fait défenſe de voiturer par terre dans les différentes parties du Royaume, le charbon des Mines de Neucaſtle. C'eſt dans ce noir ſéminaire que ſe forme la Marine des Anglois. Il ſuit de la diſéte des Matelots, deux effets également deſtructifs pour le Commerce; les armemens ſont néceſſairement reſtraints à un petit nombre de bâteaux, & le défaut de concurrence des Matelots, les rend plus chers.

On ne fera jamais que des ſpéculations inutiles ſur la grande Pêche du Harang dans tout Etat maritime, où l'on n'aura pas l'attention de former & de multiplier les Matelots Pêcheurs par la Pêche du poiſſon frais, & l'on ne peut ſe procurer ce moyen unique de parvenir à l'établiſſement de la grande Pêche, qu'en donnant les plus grandes facilités à la conſommation. On trouvera dans cet établiſſement le principe d'une puiſſante Marine. Car c'eſt principalement de la négligence ou de l'abandon de la Pêche, que provient la diſéte des Matelots, & cette diſéte contribue infiniment à la cherté du fret, dont on ſe plaint ſans ceſſe en France, cherté qui affecte toutes les branches de Commerce du Royaume.

La Pêche de la Morue verte & ſéche, étoit en France avant la guerre, dans un état bien ſupérieur à celle du Harang. Cette branche ſuſceptible encore de grands accroiſſemens, y étoit établie ſur des fondemens ſolides.

Les Ports de Grandville, Cherbourg, Honfleur, le Havre, Dieppe, St. Vallery, Boulogne, Dunkerque, St. Malo, Nantes, la Rochelle, Bordeaux, Bayonne, &c. ont emploié à la Pêche de la Morue verte & à celle de la Morue ſéche, environ quatre cent Navires de deux cens à trois cens cinquante tonneaux; & la Navigation de ces deux Pêches occupoient quinze à ſeize mille Matelots, parmi les quels on comptoit juſqu'à deux mille Matelots noviles, qui ſe formoient tous les ans.

Les François ont l'avantage de n'avoir icy qu'une ſeule Nation rivale; moins

moins à craindre par ſon induſtrie dans cette branche de Commerce, que par la ſupériorité de ſa Marine. Les Anglois envoient auſſi à la Pêche de la Morue environ quatre cent navires de cinquante à cent quatrevint tonneaux. Ils n'ont aucun avantage ſur les François à l'egard des frais de la Navigation: ils emploient à peu près le même nombre d'Equipages, & les payent un peu plus chérement; & les François ont celui de mieux préparer leur poiſſon, d'obtenir la préférence dans le Commerce, ſurtout à l'égard de la Morue verte, dont ils font une Pêche plus abondante.

Les Anglois emploient les plus petits Navires à la Pêche de la Morue verte, qu'ils habillent & ſalent avec moins de précautions & de Soin, que les François. Ils font rarement une Pêche complette, dans la crainte que les premiers lits de leur poiſſon ne ſe corrompent & ne gâtent auſſi les couches ſupérieures. Ils quittent le Grand Banc, ſouvent avec les deux tiers, & quelque fois avec la moitié de leur Chargement. Leur Pêche en Morue verte eſt fort bornée en comparaiſon de celle de la Morue ſéche. Ils ont l'Avantage d'avoir beaucoup de Pêcheurs ſédentaires à l'Iſle de Terre-Neuve, de qui ils achétent beaucoup. Mais ils ont à combattre une rivalité Domeſtique qui commence à porter un préjudice très ſenſible au Commerce de la Grande-Bretagne.

Les Anglois de la nouvelle Angleterre & de la nouvelle Ecoſſe, emploient à la Pêche des deux Morues, environ deux cent Navires, qui font communément trois Voyages. Ce qui eſt l'équivalent de ſix cens navires emploiés à la Pêche en concurrence des quatre cens d'Angleterre. Ces Colons approviſionnent les Colonies du continent & celles des Iſles du vent & ſous le vent. Ils en portent auſſi ſoixante à ſoixante-dix Chargemens, tant en Portugal, qu'en Eſpagne, & en Italie, d'où ils font leurs retours en fruits, & en Marchandiſes propres pour l'Amérique. Un acte du Parlement leur preſcrit d'apporter ces retours en Angleterre pour y être déchargés, & après en avoir payé les droits, être rechargés pour les Colonies de l'Amérique. Mais ils ne manquent jamais d'éluder cette loi, & de faire leurs retours en droiture à la Nouvelle-Angleterre, où ils débarquent leurs Cargaiſons clandeſtinement & ſans beaucoup de difficulté.

Il ſemble que le Légiſlateur a du s'attendre à la transgreſſion de cette loi, qui en voulant prévenir un abus, en laiſſe ſubſiſter le principe; & qu'il étoit bien plus ſimple & plus ſur pour l'intérêt du Commerce de l'Angleterre, de ne jamais permettre à ſes Colons de faire le Commerce de la Morue en Euro-

 pe.

pe. Le Commerce des Colonies doit être entiérement passif, leur Commerce actif doit être entre les mains des Négocians de leur Métropole. Il résulte d'ailleurs infailliblement de ces retours en droiture, qu'on introduit dans les Colonies par cette voye, une infinité d'Articles de Manufactures étrangères, au préjudice des productions de l'industrie Nationale, dont on diminue la consommation. On se prive par là de l'un des plus grands avantages qu'on doit retirer des Colonies, qui est de donner une grande étendue à la consommation des productions de la Metropole. A l'egard de la France, il lui importe peu d'avoir pour concurrens les Anglois d'Europe, ou ceux de l'Amérique. Toute son attention se réduit à conserver l'intégrité de sa Pêche, à l'étendre, à en fournir les marchés de l'Europe, & à l'y établir d'une meilleure qualité ou mieux apprétée, & à meilleur marché que les Anglois.

Cette Pêche est comme celle du Harang, surchargée de droits d'entrée, qui montent de quatorze à quinze pour cent, & cette Pêche ne souffre pas moins d'ailleurs, que celle du Harang, de la diséte de Matelots, & de l'excés des droits imposés sur le poisson frais; qui en restraignant infiniment la consommation, détruisent le prémier Berceau des Matelots, & la première source de la Marine.

La Pêche de la Baleine est à peine connue aujourd'hui en France. Les Négocians de Bayonne & de St. Jean-de-Lus, l'ont entretenue pendant plusieurs années dans un état assés florissant; c'étoit surtout dans les Equipages de leurs Navires que se trouvoient les meilleurs Harponneurs de l'Europe. Ils ont très bien soutenu pendant longtems la concurrence des Baleiniers Hollandois. Cette Pêche a été enfin tellement négligée, qu'avant la dernière guerre, un seul Négociant de Bayonne y envoioit deux navires. On ne peut pas dire que les fraix des armemens l'ont fait abandonner; puisque la mise-hors d'un Navire Baleinier de 350 tonneaux, monte à Bayonne à 94000 Livres, & en Hollande à 98000 Livres. La France est d'ailleurs l'Etat où se fait la plus grande consommation d'Huile, de Fanons & de Blanc de Baleine. C'est donc à la difficulté de former des Equipages, à la diséte de Matelots, & au défaut de protection, qu'on peut attribuer en France, l'abandon de cette Pêche. Les Matelots multipliés par la Pêche du poisson frais, formés par celle du Harang, & animés à celle-ci par une éxemption de service sur les Vaisseaux du Roi, une exemption enfin de tous droits sur cette Pêche, fourniroient sans doute des moyens de la rétablir.

L'Exemple de l'état florissant où est la Pêche de la Sardine en Bretagne,

gne, dont on fait monter le produit à plus de deux milions, eſt une preuve bien frappante de la facilité qu'on auroit en France, à élever la Pêche dans toutes ſes branches, à ſa plus grande valeur.

On ne connoitroit point le Commerce des Colonies ſans le ſecours de celui de la Côte d'Afrique qui conſiſte principalement dans la traite des noirs, dont le travail eſt l'unique ſource des richeſſes des Colonies. Ces deux branches ſont tellement liées, qu'elles ne peuvent exiſter l'une ſans l'autre. La Culture Européenne qui ſe fait avec des chevaux ou des boeufs, réuiſſiroit peut-être dans les Colonies, ſi on vouloit s'y appliquer, mais juſqu'à préſent cette Méthode de Culture y eſt réputée impraticable ; la terre n'y demande que des bras; & dans ces climats, les Européens n'ont point de bras, non ſeulement pour remuer la terre, mais encore pour aucun des travaux qu'exigent les récoltes & les diférentes préparations qu'il faut leur donner. Ce n'étoit donc pas aſſez pour les Européens, d'avoir conquis des terres dans l'Amérique, il a fallu encore s'emparer d'une partie de l'Afrique par le Commerce & la voie de la Négociation, pour les faire Cultiver. Il a fallu transporter des habitans de l'Afrique dans l'Amérique, pour y établir des domaines utiles : c'eſt ainſi que les Européens ſont parvenus à jouir de leurs conquêtes & des principales richeſſes du nouveau monde..

Ainsi le Commerce de la Côte d'Afrique ne ſeroit que fort peu de choſe, s'il étoit borné, comme il le fut pendant longtems, à la traite de la poudre d'Or, du Morphil, des Gommes & de la Cire en quelques endroits de la Côte, attendu la grande concurrence des Européens ; & s'il n'avoit pas pour principal objet l'achat de ſes habitans pour donner des Cultivateurs aux Colonies, & des Bras, pour y ſuppléer à l'impuiſſance des Bras Européens : & ſans ce ſecours les Colonies n'exiſteroient pas, ou n'auroient pas de quoi attirer l'attention du Commerce.

M. Colbert fit une amélioration prodigieuſe dans les Finances; qui ne verroit que cela dans ſon Miniſtère, ne connoitroit pas l'excellence du travail & des opérations du Miniſtre : il multiplia & enrichit les ſources des Finances : c'eſt a quoi ſe reconnoit le Miniſtre habile & citoyen. L'Agriculture étoit floriſſante alors ; mais l'induſtrie & le Commerce étoient infiniment bornés. Il donna tous ſes ſoins à ces deux ſources de richeſſes, ſurtout aux Arts & aux Manufactures, qu'on porta rapidement au plus haut degré de perfection. Il n'en fut pas de même du Commerce extérieur, ſurtout de celui de l'Afrique & des deux Indes. Il lui manquoit des Hommes : il falloit en for-

mer,

mer, & c'eut été l'ouvrage d'un plus long Miniſtére. La France ne lui fourniſſoit pas de ces Hommes qu'on a vus en Hollande former dans toutes les parties du monde les entrepriſes les plus hardies, & jetter loin de la patrie les fondemens ſolides du Commerce le plus étendu, & d'une puiſſance dont les faſtes du monde ne contiennent point d'exemple. La france ne produiſoit point non plus d'Hommes ſemblables à ces illuſtres *Avanturiers* Anglois, qui ſavoient faire des découvertes & fonder des Colonies. Quelques Compagnies peu inſtruites & extrémement foibles, n'avoient encore fait, à la mort de M. Colbert, que des efforts peu utiles. Leurs établiſemens dans l'Amérique ne ſe formérent véritablement, & ne ſe ſont ſoutenus pendant longtems, que par les ſoins qu'eurent les Hollandois attirés par un grand bénéfice, de les approviſionner. La France occupoit trop ſes habitans par les richeſſes de ſon propre fonds, pour qu'ils puſſent ſe déterminer à ſe livrer à une branche de Commerce qu'ils ignoroient, & dans la quelle ils n'appercevoient que de grands riſques. Les divers établiſſement François, dont aucun n'avoit été formé par des diſpoſitions particuliéres du Miniſtère, & par ſiſtême ſur de bon principes, s'étant accrus par la ſeule force & les reſſources du Commerce, qui ſe porte partout où l'induſtrie qui le dirige, trouve un bénéfice; le Gouvernement commença en 1716, à donner à ces établiſemens une partie de l'attention qu'ils meritoient. On apperçut alors une partie des richeſſes que le Commerce des Colonies pouvoit produire à l'Etat; & que le Commerce de l'Afrique devoit en être le principe. Les ſuccés des prémiers encouragemens qui furent donnés cette année, firent bientôt voir la néceſſité d'en accorder de Nouveaux; on les a enfin multipliés, mais on a auſſi peut-être un peu trop multiplié les réglemens & les gênes contre la libérté du Commerce. Il a fallu dans la ſuite concilier l'intérêt des Financiers, l'eternel ennemi du Commerce de la France, avec celui des Négocians; car l'intérêt des Financiers a groſſi à meſure que le Commerce de l'Afrique & de l'Amérique ſont dévenus floriſſans. Les Colons ont eu beſoin de réglemens pour l'Adminiſtration municipale, les Négoçians en ont eu beſoin auſſi, on a crû devoir en accorder aux fermiers des impôts; & ces divers réglemens n'ont pas toujours favoriſé les progrès des Colonies, & du Commerce; ils en ont ſouvent reſſeré les limites. Cependant ces Colonies ont accru de plus de douze cens navires la Navigation Françoiſe, enrichi presque tous les ports de Mer, & ſoutenu les Manufactures dans un état floriſſant.

Malgré le defaut d'encouragemens ſuffiſans, tant pour les Négoçians, que pour les Colons, Malgré une infinité de gênes deſtructives, & beaucoup de vices eſſentiels dans l'Adminiſtration municipale des Colonies, aucune Na-

Nation Européenne n'a tiré de si grandes richesses de l'Amérique, que les François, d'un terrain si borné : & aucune Nation ne pourroit comparer sa force & ses richesses à celles de la France, si elle avoit donné seulement des soins médiocres aux terres inmenses qu'elle posséde incultes dans la plus heureuse position & dans le plus beau climat de l'Amérique. Les François savent donner de la perfection à tout, mais ils inventent peu ; ils cultivent bien, mais ils ne savent pas défricher. Quelques uns même préocupés des richesses qui sont propres à la France, sont prévenus contre ses établisemens dans les trois autres parties du monde, ou n'en connoissent point assez le mérite. Nous avons ici un prejugé à combatre, qu'il est bien facile de détruire.

Il ne faut point considérer la France dans la situation où elle étoit à la Mort de M. Colbert ; & conclure de ce qu'elle étoit, à cette époque, la prémière puissance de l'Europe sans le Commerce des deux Indes, qu'elle doit l'être encore par la seule richesse de son fonds en Europe & de son industrie : qu'elle n'a qu'à se renfermer dans ses limites en Europe considérablement réculées depuis la Mort de M. Colbert, & bien cultiver ce qu'elle y posséde, pour être toujours la Nation de l'Europe la plus riche & la plus puissante.

On auroit peut-être raison de s'arrêter à cette idée, si la puissance de la France ne devoit pas être rélative ; si les autres puissances, ou plutôt les autres Nations, étoient restées dans la même situation, où elles étoient alors. Encore seroit-il prudent de prévenir celles qui pourroient à l'avenir acquerir par les richesses de l'Amérique, un dégré de supériorité en Europe.

L'Angleterre manquoit autrefois de bléd presque tous les ans, la France étoit son grénier ; c'est aujourd'hui le contraire. L'Angleterre & la Hollande étoient presque sans industrie, leurs Négoçians n'étoient que Marins, & les autres Nations n'avoient, ni industrie, ni Marine. Les François étoient alors les Manufacturiers de toute l'Europe & de l'Amérique ; on apportoit beaucoup moins d'Etoffes & de Toiles des Indes Orientales ; l'industrie Françoise n'avoit presque point de concurrence à soutenir ; la France n'avoit pas besoin de traverser les Mers pour aller chercher de l'Argent ; toutes les Nations s'empressoient à lui apporter le leur pour avoir des Denrées de son crû, & des Ouvrages de son industrie.

Depuis ce tems là les Manufactures se sont multipliées à l'infini chez tou-

tes les autres Nations ; toutes les Nations de l'Europe, si on en excepte la Pologne, sont devenues industrieuses. On Fabrique partout des Velours, des etoffes de Soie de toute sorte, des Draps, de petites étoffes de Laine & de Coton, des Toiles, des Tapisseries, des Rubans, &c. la Russie même a déja une partie de nos Manufactures. L'Angleterre seule a enlevé à la France presque entiérement le debouché de ses étoffes de Laine, à l'exception du Levant, & de quelques Articles pour Cadix, qu'elle partage encore. Cette diminution de la consommation des Manufactures de France en Europe, a reçu aussi de grands accroissemens, de l'introduction des Toiles & des étoffes des Indes, augmentée infiniment par les Compagnies des Indes trop multipliées.

Ce que la France a perdu par cette concurrence nouvelle en Europe, & qui du tems de M. Colbert rendoit sa balance extrêmement avantageuse, elle l'a regagné ensuite par les consommations de ses Colonies, dont les rétours renvoyés à l'Etranger, ont fait rentrer en France les mêmes sommes & au-de-là, de chez les autres Nations, qu'elle en tiroit autrefois par ses Manufactures. En un mot, le défaut de consommation de ses Manufactures en Europe, occasionné par l'industrie qui s'y est prodigieusement accrue, & par l'augmentation des retours des Indes Orientales, a été heureusement remplacé par les consommations de ses Colonies.

On a estimé en tems de paix les retours des Colonies Françoises cent quarente millions par année. On pretend même avoir vérifié ce produit sur les régistres des Droits. La France cependant n'envoye point d'Argent en Amérique, & ne donne en payement de ces rétours, que des productions de son crû & de ses Manufactures, à l'exception du bœuf Salé, du Bœure, des Suifs d'Irlande, dont elle achete pour environ quatre milions, & de quelques Articles des Indes Orientales néceſſaires à la traite de Guinée. Il est certain que la France ne consomme qu'une très petite partie de ces rétours, dont la majeure partie est achetée par les Etrangers, qui payent ainsi indirêctement à la France, la partie de ses Manufactures & de Denrées de son crû, dont ils ont appris à se passer ; parcequ'ils ont appris en même tems à ne pouvoir plus se passer des Denrées de l'Amérique que la France leur fournit.

C'Est à ces cent quarante millions que la France doit principalement les grands avantages de sa balance, & ce produit excéde sans doute aujourd'hui la somme qu'elle se procuroit autrefois par les ventes des productions de son industrie en Europe : mais cet excédent ne doit pas lui donner un degré de

plus

plus de ſupériorité, au-deſſus de celle dont elle jouiſſoit autrefois. Cet excédent ne doit être conſidéré que comme un moyen de ſoutenir ſa puiſſance rélative, parceque toutes les autres Nations ſe ſont enrichies à peu près autant en proportion.

Ainsi ceux qui penſent que la France pourroit abandonner le Commerce de l'Amérique ſans perdre de ſes richeſſes & de ſa puiſſance, n'ont pas aſſez réfléchi ſur la ſituation actuelle de la France, & ſur celle des autres Nations; ſurtout des Nations maritimes; ſur la puiſſance rélative, & ſur la nature de ce Commerce, qui eſt le ſeul moyen qu'elle ait de l'entretenir.

Si on vouloit calculer le préjudice qui réſulteroit, dans l'intérieur de la France, de l'abſence de ces cent quarante milions par année; indépendamment de la diminution de ſa Marine, de celle du revenu public; on trouveroit encore le revenu général de la Nation affecté dans un détail infini. Et où la France trouveroit-elle en Europe des conſommateurs pour cent quarante millions de ſes Manufactures & de Denrées de ſon crû, ſi elle régardoit comme inutile à ſa puiſſance & à ſes richeſſes, le Commerce de ſes Colonies? il faut conclure de ces réflexions, & d'une infinité d'autres que ce tableau préſente naturellement, que cette branche de Commerce, que la France ignoroit autrefois, qu'elle à longtems négligée, & qu'elle a pu négliger longtems ſans rien perdre de ſa ſupériorité, eſt devenue par la ſituation actuelle de l'Europe, la principale partie conſtituante de ſa puiſſance, & qu'elle ne poſſéde rien qui mérite plus ſon attention, que les moyens de l'améliorer.

On ne peut jetter un coup d'oeil réfléchi ſur l'intérêt général de l'Europe & du Commerce, ſans être convincu que cet intèrêt eſt ici d'accord avec celui de la France. L'intérêt du Commerce général demande que toutes les Nations y produiſent les Denrées & les Marchandiſes qui leur ſont propres, avec le plus d'abondance qu'il eſt poſſible; c'eſt de leurs richeſſes reſpectives que le Commerce compoſe la maſſe des ſiennes: plus il y en a, plus le Commerce en fait circuler; car les conſommations ſe multiplient, s'étendent & augmentent en proportion de l'abondance, & le Commerce entretient infailliblement cette abondance, lorſqu'il la trouve établie à la ſource. Toute l'Europe a un intérêt bien ſenſible par la conſommation inmenſe qu'elle fait de Sucres, de Caffes, d'Indigo, de Coton, &c. que la France oppoſe toujours de plus en plus dans tous les marchés, la plus grande concurrence poſſible aux-mêmes productions limitées des mêmes Denrées des Colonies des autres Nations: il en réſultera l'avantage d'en être pourvue au meilleur mar-

ché poſſible : & cet avantage n'eſt pas le ſeul que les autres Nations réce vroient d'une heureuſe abondance.

Une grande abondance des Denrées de l'Amérique, ſuppoſe néceſſairement un grand nombre de Colons occupés du ſoin de la produire ; conſèquemment une grande quantité de conſommateurs des Denrées, & ſurtout des productions des Manufuctures d'Europe. La France en améliorant ſes Colonies, & y faiſant alors néceſſairement beaucoup plus d'envoys de ſes Manufactures, diminueroit conſidérablement le poids de leur concurrence dans les marchés de l'Europe, & par-là en augmentant ſans ceſſe ſes richeſſes, elle enrichiroit encore l'induſtrie des autres Nations.

Pour rendre ces vérités plus ſenſibles, il ſuffira de citer ici un ſeul Article du Commerce de l'Europe ; mais un Article bien grand & bien précieux : C'eſt celui des Toiles. La ſanté, la propreté, le beſoin & le luxe ont également concourru aux progrés de cette Manufacture en Europe, qui y eſt augmentée preſque du double, depuis le commencement de ce ſiècle, malgré la concurrence des Toiles Communes de Coton des Indes & des mouſſelines, qui les remplacent dans un détail infini, & qui ont porté ſurtout le plus grand préjudice aux Toilettes ou Toiles de Batiſte. Ce n'eſt que depuis peu d'années que l'Angleterre qui tiroit des Toiles de toutes ſortes de l'Etranger pour pluſieurs milions de Livres ſterling, en tire infiniment moins. Ce fut autant par la raiſon qu'elle ne fabriquoit point de Toiles & pour diminuer l'achat des Marchandiſes étrangères, que pour augmenter la conſommation de ſes étoffes de Laine, qu'elle fit autrefois la loi, qui ordonne de ſe ſervir d'étoffes de Laine, au lieu de Toiles, pour enſévélir les morts. On s'eſt adonné dans la Grande-Brétagne à la Culture du Chanvre & du Lin, ſurtout en Ecoſſe & en Irlande, où l'on fabrique aujourd'hui des Toiles de toutes ſortes, en aſſez grande quantité, & aſſez belles pour approviſionner presque entiérement l'Angleterre. La France, la Hollande & les Pays-Bas, autrefois en poſſeſſion presque ſeules des Manufactures de Toiles, ont perdu une grande partie de ce debouché, & ont trouvé à Cadix la concurrence de la Siléſie & de la Weſtfalie, pour l'approviſionnement des Indes Occidentales.

Les Colonies de la France ſuppoſées bien cultivées, les Toiles de ſes Manufactures, quelques floriſſantes qu'elles ſoient, ne peuvent lui ſuffire en même tems pour ſa conſommation intérieure, pour celle de ſes Colonies & pour ſon Commerce avec Cadix. Ainſi au-lieu de ſurcharger les marchés de l'Europe de ſes Toiles, comme elle le feroit, ſi elle négligeoit ſes Colonies, il

il faut néceſſairement qu'elle en tire de Siléſie, de Weſtfalie, & ſurtout des Pays-Bas; ce qui ſoutient dans tous ces pays les Toiles à un bon prix, qui entretient la richeſſe ou l'aiſance de leurs habitans, & principalement celle des cultivateurs, qui dans tout Etat eſt la plus précieuſe, & celle qui intéreſſe le plus l'humanité.

On n'entend communément par le Commerce d'Afrique, que celui que les Européens font aux Côtes Occidentales de l'Afrique, depuis le Cap Blanc, juſques au Cap de bonne-Eſpérance. Quoique la traite des Noirs ſoit la ſource des richeſſes des Colonies, il ſeroit dificile à la France de donner à ſes Négoçians de plus grands encouragemens que ceux qu'elle leur a déja donnés, pour rendre la traite plus facile, plus prompte, plus abondante, & à plus Bas prix qu'elle n'a été pour eux juſqu'à-préſent. La France à trop longtems ſoutenu des priviléges dans ce Commerce, & fait trop peu d'attention à la facilité qu'elle a eu d'établir des Comptoirs & de conſtruire des forts à la Côte d'Or, qui eſt de toutes les parties de la Côte de Guinée, celle qui abonde le plus en Eſclaves. Les François ne peuvent plus traiter à cette Côte, que de la ſeconde main, c'eſt-à-dire avec des Comptoirs Anglois, Hollandois, ou Danois, qui ont aujord'hui des forts presque partout où il y a de la facilité à la traite. C'eſt là une des grandes raiſons de l'infériorité des François dans ce Commerce. Car s'ils veulent traiter à cette Côte, ne pouvant le faire de la prémière main, ils ne peuvent faire qu'une traite fort chère. Mais une autre raiſon de leur infériorité, qui eſt peut être plus grande encore, ſe trouve dans les uſages, la capacité de leurs principaux Officiers de Bord, aux quels ils confient le ſoin de la traite. Car ils n'ont a la Côte de Juida, ni à celle d'Angole, aucun Comptoir excluſif à rédouter, ils n'ont que la concurrence ordinaire du Commerce des autres Nations à combattre, ou la leur propre qui eſt ſouvent la plus nuiſible: la traite y eſt libre à toutes les Nations.

On demande ici aux Négoçians François, pourquoi un Anglois, un Hollandois, qui traitent en concurrence avec eux à juida ou à Angole, donnent leurs noirs, pièce d'Inde, clandeſtinement introduits à St. Domaingue, à neuf cens Livres, pendant que le Négrier François les vend douze cent Livres? le François ne peut pas donner pour raiſon de cette différence de prix qui eſt de vingt cinq pour cent ſur une Cargaiſon, les préſents qu'il doit faire, ou les droits qu'il doit payer *aux puiſſances*, c'eſt-à-dire, au Général, Commendant, Intendant, &c. auxquels, dira ton, le Négrier interlope n'a garde de rendre un tel Hommage. Il eſt cependant arrivé rarement que le Négrier interlope n'ait pas été toléré par les *puiſſances*, & cette tolorence eſt ſûre-

ment plus chère que le droit en usage; ou qu'il n'ait été Convoyé, & en ce cas le Vaisseau Convoi est fort chèr. D'ailleurs les droits des *puissances* ne sauroient être Comptés pour quelque chose auprès d'un meilleur marché de vingt cinq pour cent (*a*).

Les Négocians François qui se plaignent de ne pouvoir soutenir cette concurrence, parcequ'ils ne sauroient donner leurs Noirs au même prix, doivent donc réconnoitre que les Capitaines François & autres Officiers de Bord Chargés du soin de la traite, ne savent pas si bien faire ce Commerce que les Hollandois & les Anglois, soit dans la maniére de traiter, pour traiter à meilleur marché & plus promptement, soit dans la maniére de soigner & de gouverner les Négres pendant la Traversée, qui conserve mieux la Cargaison.

Il est certain que ce Commerce entre les mains des François, donne, quelquefois la perte de l'entier Capital; qu'il est rare qu'un Négociant obtienne deux bons Voyages de suite; qu'un Négrier fait souvent une mauvaise traite; qu'il est obligé, quand il trouve de la concurrence, de rester longtems à la Côte, au risque de voir dépérir sa Cargaison à mesure qu'il la forme, ou de partir avec une Cargaison imparfaite; qu'il perd la moitié de sa Cargaison ou sa Cargaison entiére dans sa Traversée, par des maladies, par le chagrin qui gagne les Noirs, ou par la révolte. Ces accidens sont très fréquens dans la traite des François, & ils ne sauroient soutenir ce Commerce, s'ils n'étoient indeminisés d'un mauvais Voyage par le haut prix qu'ils mettent à leurs noirs dans la Colonie.

Ils trouvent encore dans la Colonie même, une autre cause de cherté, c'est-à-dire un usage, ou plutôt un abus, qui les oblige de vendre chèrement leurs Noirs.

On vend fort peu de Négres au comptant dans les Colonies Françoises, si ce n'est dans les momens d'une grande disète. Le crédit qui est ordinairement de plusieurs mois, qu'un trop grand nombre d'habitans par impuissance & plus souvent encore par mauvaise volonté, étendent à des années, est l'un des plus grands obstacles aux progrès du Commerce de Guinée, à l'introduction abondante des Noirs aux Colonies, & à l'augmentation des défrichémens & de la Culture des terres. C'est là un abus qu'une bonne Administration pourroit sans doute corriger, qui d'un côté décourage les Négocians & diminue le nombre des armemens pour Guinée, & de l'autre oblige les Négriérs de

(*a*) Ces droits sont supprimés.

de vendre à un haut prix pour ſe dédommager des pertes d'un long crédit, & de celle que leur cauſe le *demeurage* pour faire le rétour du produit de leur vente, ou trouver du fret. Si les interlopes vendent leurs Noirs à un quart meilleur marché, ils ont du moins cet avantage, qu'ils vendent comptant & font le retour du prix de leur Cargaiſon. Il faut avouer auſſi que les interloppes ont ſouvent vendu des Cargaiſons tarées.

Il n'y à peut-être point de branche de Commerce, ſurtout en France, qui ſoit accompagnée de ſi grands riſques, que le Commerce de Guinée. Indépendemment des riſques de Mer, qui ſont conſidérables, rien n'eſt plus incertain qu'une bonne traite. Mille accidens imprévus la rendent mauvaiſe, & la plus belle Cargaiſon périt encore ſouvent dans la Traverſée par des révoltes, ou par des maladies, ou ſe dégrade infiniment. Après tous ces riſques, célui des crédits déſole tous les Négocians : il réſulte de ces crédits des pertes inmenſes pour eux. Il faut bien que les Noirs ayent un prix proportionné à des riſques ſi grands & ſi multipliés.

Il ſemble qu'il ſeroit poſſible de fixer par un réglement, les termes des payemens des Noirs, qui ne devroient ſe vendre à terme qu'à la chargé d'eſcompte ; & qu'une loi rigoureuſe ſur l'exactitude des payemens aux échéances, qui féroit ceſſer l'abus des crédits, ſeroit un grand encouragement pour les Négocians, & multiplieroit ſans doute les armemens pour la traite des Noirs. En diminuant ainſi les riſques de ce Commerce, on lui donneroit ſurement plus d'étendue ; on feroit tomber les Noirs à un plus bas prix ; on en introduiroit une plus grande quantité ; & l'on augmenteroit ainſi conſidérablement la Culture des Colonies, l'abondance de leurs productions & leur Commerce. L'Habitant ne contracteroit que ſur le pied de la rigueur de la loi. Il régarderoit l'achat des Noirs comme ſon prémier béſoin ; & n'employant plus à des Marchandiſes de luxe ſes Denrées deſtinées à payer ſes Noirs, il ne s'expoſeroit point à la rigueur de-là loi, il s'accoutumeroit à plus de prévoyance & ſeroit exact à ſes engagemens. La rigueur de la loi ſeroit ainſi également favorable au Commerce & à l'habitant.

On prétend que les Capitaines & les Officiers François ne ſont pas auſſi actifs, auſſi intelligens, que ceux des autres Nations, ſurtout les Hollandois ; & que leur incapacité leur fait enchérir les Noirs à la Côte, multiplie les riſques & les rend plus grands. Les Négocians François ne pourroient ils pas encore diminuer leurs riſques & perfectionner cette branche de Commerce, en confiant leurs Vaiſſeaux à des Capitaines pratiques de la Hollandes ? & l'Etat ne pourroit il pas faire éléver des François ſur les navires Négriers

des

des Hollandois? doit-on rougir d'avoir recours aux Maitres pour apprendre une Sçience nécessaire, lorsqu'on l'ignore?

Les Négocians se sont souvent plainds de la facilité laissée aux interlopes d'introduire des noirs dans les Colonies. Le préjudice qui en résulte pour les Négocians qui font le Commerce de Guinée, est assez sensible. Ce Commerce Clandestin nuit également à leurs ventes & au récouvrement de leur prix; il peut contribuer beaucoup à décourager en France les armemens pour Guinée, & à empecher que ce Commerce n'y devienne aussi florissant que l'exigeroit l'entretien & l'amélioration des Colonies. Mais ce préjudice à été quelquefois balencé par de grands avantages, qu'on ne peut dissimuler.

St. Domingue n'occupe qu'environ cent mille Négres, & devroit en occuper le double; car cette Colonie est susceptible de cette augmentation, surtout si on y détruisoit les herlages, & si on y divisoit les grandes habitations: deux grands obstacles aux progrès du Commerce des Colonies à Sucre.

Cependant les Négocians François bien loin d'introduire des Noirs à St. Domingue pour y en augmenter le nombre au de-là de cent mille que cette Colonie occupe, n'ont jamais pu y en transporter la quantité nécessaire pour récruter tous les ans ces cent mille: car le seul entretien de St. Domingue en demande au moins douze mille par an. Or lorsque la Colonie manque de Négres, le premier & le principal intérêt de la Colonie, du Commerce en Général & de l'Etat, est qu'elle soit promptement recrutée. C'est sans doute un grand mal qu'elle le soit par un Négociant Etranger, qui en prennant le bénéfice de cette introduction sur les Négocians François, prive encore le Commerce de la France du retour des Denrées qui lui sont données en payement de sa Cargaison, dont il fait le retour au profit de sa Nation. Mais il y auroit encore un plus grand mal pour le Commerce en général & pour l'Etat, à laisser la Colonie dépourvue de Négres. C'est ainsi que toute loi prohibitive devient destructive, lorsqu'elle a surtout pour objet une Marchandise de première nécessité, dont la Nation ne peut se pourvoir elle même en proportion de son bésoin. La nécessité de la prohibition est sensible, mais celle de la tolérance ne l'est pas moins. Lorsqu'une Nation veut se passer du secours étranger & se donner à elle seule le Commerce des Denrées ou Marchandises de première nécessité, il faut qu'elle puisse se suffire à elle même; c'est alors une politique bien entendue, que de tenir la main à la rigueur de la prohition, comme la tolérance est d'une pratique très sage, lorsque les approvisionnemens que peuvent faire les Négocians nationaux, ne sauroient répondre à l'etendue des bésoins.

L'Isle

L'Isle de Cayenne, ſituée à trente lieuës de Surinam, Colonie Hollandoiſe, a des terres dans le continent qui en dépendent nommées la *Guyane*, qui s'étendent entre la nouvelle Andalouſie & le Bréſil. Cette Colonie eſt trop foible pour attirer le Commerce. On n'y compte pas plus de cinq ou ſix cens habitans, dont la plûpart n'ont point de Négres. l'Iſle produit cependant des Denrées précieuſes, du Coton, du Caffé, du Rocou; & le pays qui en dépend pourroit produire en abondance du Cacao d'une auſſi bonne qualité que celui de la Côte de Caracque. Cette Colonie mieux ſoignée aujourd'hui, déviendra promptement riche.

L'Administration rendroit un grand Service au Commerce, & augmenteroit beaucoup ſa Navigation, même au Commerce de l'Europe en général, ſi elle ſupprimoit dans les Colonies toutes les raffineries. Outre que c'eſt une main d'œuvre perdue pour la Métropole, & un travail de moins dans la Culture des Terres des Colonies, il en réſulte un tiers de Sucre de moins à tranſporter; parce qu'on employe trois Bariques de Sucre brut pour en faire deux de Sucre terré; il en réſulte auſſi un grand préjudice à la conſommation des Eaux-devie de France, dont les Sirops que donnent les Raffineries, ont pris la place ſous le nom de *Taffia ou Guldive.* L'intérêt du Commerce de l'Etat exige qu'on ne permette aux colons aucune Manufacture, aucun travail qui puiſſe prendre la place de l'induſtrie de la Métropole, au dela des beſoins auxquels elle ne peut fournir: par cette raiſon on ne doit point régarder, comme un avantage pour le Commerce, l'établiſſement des paturages dans les Colonies. Cet établiſſement enléve au Commerce trois Articles très importans; les Viandes ſalées, le Beure & la Chandelle. Ces Articles qui n'entrent presque pour rien dans le Commerce de St. Domingue, ſont pour celui de la Martinique de trois ou quatre Milions. Quoique la France tire ces Articles d'Irlande, il eſt certain qu'il lui ſeroit plus avantageux de trouver une pareille conſommation à St. Domingue; & les paturages immenſes de cette Colonie indépendamment de cette Conſommation, ſeroient bien plus avantageuſement employés pour la France, ſi au lieu d'Herbes, ils produiſoient de l'Indigo, du Caffé, du Coton ou du Sucre. Il y auroit un plus grand nombre de Colons, ils ſeroient plus riches, & la conſommation des Marchandiſes de France, ſeroit plus étendue. Ainſi au lieu de payer tous les ans a l'Irlande trois ou quatre Milions pour le Beurre & le Beuf Salé, que demande la Martinique, il ſeroit à déſirer pour la France, qu'il fallut lui en payer huit. On doit obſerver qu'ici l'intérêt du Commerce de la France, eſt auſſi celui des Nations d'Europe qui ont des rafineries, & de celles qui peuvent lui vendre des beures & des ſalaiſons.

Parmi les richesses naturelles de la Louisianne, on a compté comme très précieuses des prairies inmenses, qui donneroient, dit-on, la facilité d'y etablir des salaisons, & de tirer à l'avenir de cette Colonie ces denrées qu'on tire d'Irlande.

Il est vrai que cet établissement auroit épargné à la France une exportation d'argent de quelques Milions dont elle fortifie sa rivale. Ce seroit un désavantage de moins. Mais la France n'a-t-elle pas chez elle même un moyen plus prompt, plus sûr & plus avantageux pour se donner en entier cette branche de Commerce? Car rien n'est plus mal entendu dans l'Administration des Colonies, que d'approvisionner une Colonie par une autre. C'est une des grandes fautes de l'Angleterre, dans la conduite de ses Plantations. C'est dans les bruyeres de Bretagne, dans les plaines désertes de la Champagne, dans les landes de Bordeaux, qu'il seroit facile & bien plus utile à la France de trouver dequoi se passer de l'Irlande. Ces vastes terrains convertis en herbages, seroient le siége d'un Commerce de Bestiaux inmense; & les salaisons seroient aussi abondantes en France, que partout ailleurs, si le sel, qui est une de ses productions naturelles des plus riches, y étoit abandonné au Commerce. L'Usage du Sel rendu Libre, non seulement donneroit une grande facilité pour multiplier les Salaisons, mais les bestiaux entretenus en meilleur état par l'usage du Sel, donneroient de plus grands bénéfices. Tous les bestiaux aiment le Sel: leur instinct ne les trompe point, le Sel leur est salutaire. On ne s'avise point dans les Montagnes de Griers, le pays de la Suisse qui fournit des fromages à toute l'Europe, d'entreprendre de traire une vache, avant que de lui donner un peu de Sel; sans ce préalable la plûpart résuseroient de donner librement leur lait. On donne du Sel aux bestiaux partout où il est à bon Marché, & même dans plusieurs endroits de la France, où il est cher, & par cet usage seul les bestiaux y prospérent plus qu'ailleurs. L'Etablissement de grands pâturages en France sera sansdoute la suite des grands défrichemens que les Sociétés D'Agriculture, y excitent & encouragent; & des Négocians François s'adonneront peut-être alors au Commerce des Bestiaux. Il y en à assez d'exemples ailleurs: le Négociant de Rome qui perdit il y a quelques années, par une Inondation trois milles moutons, faisoit un Commerce très lucratif & très utile à sa patrie.

Un homme de Lettres fut éffrayé du calcul des richesses que produiroit en France une Culture établie suivant la méthode de M. Patullo: il étoit tenté de trouver la misére dans le sein même de l'Abondance. Que sera t-on, disoit

ſoit il, de tant de grains, d'une ſi grande quantité de beſtiaux, d'une ſi grande abondance de laines? On pouroit demander auſſi; où ſont les conſommateurs d'une ſi grande abondance de Sucre, de Cacao, de Caffé, d'indigo, de Coton, de Riz, de Tabac, &c. car les ſeules Colonies Françoiſes, bien cultivées, pourroient en approviſionner la majeure partie de l'Europe?

Il ne faut pas chercher beaucoup pour trouver des conſommateurs. Si telle étoit l'abondance reſpective des productions Naturelles de la France & de ſes Colonies, il y auroit infailliblement une population proportionnée, car le peuple abonde partout où abondent les ſubſiſtances: les conſommations déviendroient parconſéquent reſpectivement plus conſidérables; & l'excés de l'abondance n'eſt point à craindre partout où elle eſt le fruit du travail d'une nombreuſe population. Il faut porter le même jugement ſur les progrés que pourroit faire la Culture dans les Colonies des autres Nations.

On ſe plaind ſans ceſſe en France de l'excés des impôts. Et cet excés, dit-on, y reſſerre infiniment les productions de l'Agriculture & celles de l'induſtrie. Les impôts ſont cependant beaucoup plus conſidérables en Angleterre, où l'on s'en plaind beaucoup moins, & bien plus forts encore en Hollande, où l'on ne s'en plaind point du tout. Chez ces deux Nations, le poids des impôts eſt principalement ſur les conſommations. La Hollande leur a donné plus d'étendue ſur les conſommations de première néceſſité, telles que le Pain, les Pommes de Terre, &c., ſur les Terres, ſur les Maiſons, ſur les Ventes, ſur les Succeſſions Collateralles, & ſur les fonds publics. Les impôts ſont biens moins forts en France: ils le ſeroient peut-être bien moins encore ſi on pouvoit changer la forme de la perception de quelques-uns.

„ Il y a une maxime, dit M. Hume, profond politique Anglois, parmi cette „ ſorte de gens que nous appellons en ce pays, *Gens d'expedient & de moyens*, „ qui ſont fameux en France ſous le nom de *Financiers*, *Maltotiers*, *traitans*, *&c.* „ C'eſt que *tout nouvel impôt produit dans les ſujets*, *une nouvelle Habileté de le* „ *ſupporter*, *& que chaque augmentation des charges publiques augmente proportionné-* „ *ment l'induſtrie.* Cette maxime eſt d'une nature à produire de grands abus; „ elle eſt d'autant plus dangereuſe qu'on ne peut nier qu'elle ne ſoit vraye „ au fond, & fondée ſur la raiſon & l'expérience, moyennant certaines mo- „ difications".

Il n'y a point d'Etats où l'on ait autant éprouvé qu'en Angleterre, en Hollande & en France, l'habileté des ſujets à ſupporter l'augmentation des charges publiques; & c'eſt à la néceſſité de payer les charges que l'Angleter-

 re,

re, la Hollande & la France doivent en partie, l'induſtrie de leurs habitans. Car d'un impôt ſur les choſes néceſſaires à la vie il s'enſuit infailliblement, ou que le peuple ſe retranche, ou qu'il hauſſe le prix de ſon travail, ou qu'il redouble d'induſtrie. Il eſt certain que ſi les impôts ſont modérés, ils ſervent à rendre un peuple plus Induſtrieux, plus laborieux & plus opulent, que d'autres qui jouiſſent de plus grands avantages.

La néceſſité eſt la Mére de d'induſtrie; & cette néceſſité s'établit également par les déſavantages de la ſituation d'un pays, & par les charges publiques d'un pays bien ſitué. Les Nations les plus Commercantes, & les plus induſtrieuſes, dont parle l'Hiſtoire, habitoient des Terres infertiles ou d'une très petite étendue: & tels ſont aujourd'hui les Venitiens, les Génois & les Hollandois. Des incommodités artificielles peuvent donner à l'induſtrie le même eſſor, que les déſavantages naturels d'un pays.

La où le terroir, dit le chevalier Temple, eſt fertile, & où le Peuple n'eſt pas nombreux, les choſes néceſſaires à la vie ſont à ſi bon marché, qu'un Homme induſtrieux peut en deux jours de travail, gagner de quoi ſe nourrir toute la ſemaine. Je régarde cela, ajoute cet obſervateur, comme la ſource de la pareſſe attribuée aux habitans, parce qu'il eſt naturel à l'Homme de préferer le repos au travail, de ſe livrer à l'oiſiveté & de vivre ſans peine. Il arrive au contraire que lorsque la néceſſité à fait contracter l'Habitude du travail, l'Homme devenu laborieux par néceſſité, ne peut plus vivre ſans travailler.

On a toujours obſervé que dans les années de diſéte, pourvuque la diſéte ne ſoit pas extrême, les Artiſans, les Ouvriers de toute ſorte, travaillent davantage & vivent mieux que dans les années d'abondance. Mais les impôts, tout comme la diſéte, pouſſès trop loin, produiſent le découragement & éteignent l'induſtrie. Les impôts exceſſifs augmentent le prix de la main d'œuvre & font renchérir toutes les denrées: cet excés eſt ſurtout à rédouter dans les Etats ſurchargés d'une grande abondance de Signes des valeurs.

Les impôts, les charges publiques, ſont donc néceſſaires pour faire naitre l'induſtrie, l'accroitre ou l'entretenir. C'eſt à la ſageſſe du Gouvernement à prevenir les abus & les excés, & à arrêter les impôts tout au moins au dégré, où le préjudice Commence; à en écarter l'arbitraire autant qu'on le peut, ſoit par la Nature de l'impôt, ſoit par la répartition; & à en rendre

la perception la plus douce qu'il eſt poſſible. Mais on ne parviendra jamais à une précifion Géométrique, ſurtout à l'égard des impoſitions perſonnelles, quelques efforts que l'on faſſe, & quelques précautions que l'on veuille prendre. Il eſt impoſſible, quelque impôt qu'on imagine, d'atteindre à une répartition parfaitement égale, & dans une juſte proportion avec les facultés rélatives de chaque particulier. Il n'y à peut-être pas un centième des habitans d'aucun Etat, qui contribue aux charges publiques dans cette exacte proportion; de quelle nature que ſoient les impôts. Qui pourroit parvenir à connoitre exactement tout ce que l'induſtrie dérobe de ſon produit chez chaque particulier à l'inſpection publique, & tout ce que la vanité, le luxe, l'Oſtentation ou le défaut d'économie, quelquefois même le point d'honneur, montrent au public de richeſſes ſans réalité?

Si les droits ſur les Conſommations méritent la préférence, ce n'eſt qu'autant qu'ils ne tombent point ſur les premiers beſoins, & parcequ'il n'en réſulte qu'une contribution volontaire. Les Auberges & les Cabarets en Hollande, & bien plus encore en Angleterre, produiſent des ſommes conſidérables à l'Etat par les droits très forts qui ſont établis ſur les Conſommations & principalement ſur les boiſſons. De tous les impôts, il n'y en a point de moins onéreux. Le Conſommateur n'ayant rien à démêler avec les Commis, ne s'apperçoit presque pas qu'il paye l'impôt: car ces démêlés ajoutent infiniment au poids du droit. D'ailleurs le Conſommateur, ſurtout en Angleterre, ſort du Cabaret avec une bonne doſe de gayeté, & il ne régrete pas alors ce qu'il a payé pour ſe la procurer. Les taxes perſonnelles au contraire inſpirent toûjours de la triſteſſe & quelquefois de l'effroi. Il eſt impoſſible que la répartition n'en ſoit pas arbitraire; parceque ſon objet eſt toûjours inconnu. Ces taxes d'ailleurs ſont très contraires au Commerce; elles donnent lieu à des recherches très déſagréables ſur l'état de la fortune des particuliers. Or rien n'eſt plus contraire au Crédit, par conſéquent au Commerce. Jamais ceux qui feront chargès de la répartition d'une telle taxe dans une ville de Commerce, ne pourront opérer ſans révéler ou faire révéler des Anecdotes facheuſes au Crédit de quelques particuliers, qui ſans cela auroient pû rétablir leurs affaires, & aſſurément c'eſt un Grand Mal.

Les impôts les moins onéreux ſont ſans doute ceux dont la perception ſimple & facile, eſt exempte de frais & de vexation. Rien n'eſt plus affligeant pour le peuple & pour l'Humanité, que les frais que la perception ajoute à l'impôt, & les Fortunes des Gens qu'elle enrichit. En Hollande trop de Gens vivent de la perception de l'impôt. On y à trop multiplié les emplois. En

Angleterre & en France, l'impôt & le Maniement des deniers publics ont toûjours été la ſource de Fortunes inmenſes & rapides. Ces fortunes faites au-dépens du dépot le plus ſacré, ſont également odieuſes chez toutes les Nations. On en reſſerre de tems en tems les limites en France: les autres Gouvernemens n'y ont encore fait que fort peu d'attention. On ne reſpecte point aſſez les ſources de l'impôt. Les droits ſur les Conſommations qui comprennent, comme en Hollande, toutes les choſes néceſſaires à la vie, réduiſent le Commerce d'induſtrie à la conſommation intérieure. Le peuple n'y ſubſiſte que par les dépenſes de la Marine, & le luxe des Négocians. Cet impôt attaque en Angleterre toutes les Manufactures, & conſéquement l'Agriculture, qui à beſoin en Angleterre plus qu'ailleurs, de la conſomnation des Manufactures.

On pourroit peut-être en France augmenter les droits ſur les conſommations, ou les rendre plus utiles au tréſor public, & moins onéreux au peuple, ſans nuire aux Manufactures; & en même tems ſoulager l'Agriculture au prorata du montant de cette augmentation.

Nous n'avons point en matière de politique de ſujet plus important à traiter, plus intéreſſant pour le Commerce, & plus digne de l'attention de quiconque joint à de grandes lumières, à l'expérience & à des connoiſſances profondes de l'Adminiſtration, l'amour de l'Humanité. Ne verrons nous point un jour dans un ſiécle ſi éclairé, chez les grandes Nations de l'Europe, des hommes occupés per ordre du Gouvernement à travailler au plan le plus avantageux d'Adminiſtration, ſingulièrement de la branche de l'impôt & de celle du Commerce, c'eſt-à-dire de la matière qui intéreſſe le plus les peuples, & ceux qui les Gouvernent? Nous avons beaucoup d'écrits ſur ce ſujet, & fort peu de choſes utiles, ſurtout à l'égard de l'impôt.

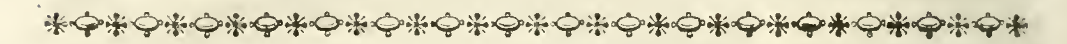
Il ſemble que la France veut élever aujourd'hui ſon Commerce de Cabotage. L'Impoſition de droits ſur la Navigation de tous les Etrangers ſans diſtinction, paroit l'annoncer. On pourroit régarder ces droits comme un encouragement donné aux Négocians François, qui avoient beſoin de ce ſecours pour ſoutenir la concurrence du bon marché du fret, ſurtout du fret des Navires Hollandois. Des droits conſidérables ſur la Navigation étrangére tiennent de bien près à l'acte de Navigation de l'Angleterre, & pourroient peut-être produire en France le même effet, c'eſt-à-dire donner des accroisſemens à la Marine, qui devroient devenir d'autant plus conſidérables, que la France eſt la Nation de l'Europe dont l'exportation de denrées & de

Mar-

Marchandiſes de ſon cru, eſt la plus étendue. Mais par la même raiſon que ſon exportation eſt immenſe, l'encouragement, ſi ces nouveaux droits ont pour objet l'accroiſſement de la Navigation, n'eſt il point Prématuré? Juſques à préſent la France n'a pas eu une aſſés grande quantité de Vaiſſeaux pour ſuffire au quart de ſon exportation. La Conſtruction du nombre de Vaiſſeaux qu'elle exige, demande pluſieurs années: & pendant que les Négocians s'occuperont à les multiplier, n'eſt il pas à craindre que la Navigation, & les Conſommations étrangéres ne ſoient ralenties par des droits trop forts qui enchériſſent toutes les Marchandiſes, & que les droits ne portent un grand préjudice à l'exportation, & dès là néceſſairement à toutes les branches du Commerce de la Nation? Si la France vouloit faire une loi à peu près ſemblable à l'Acte de Navigation de l'Angleterre, il ſemble qu'elle ne pourroit s'en aſſurer le ſuccés eu égard à l'état actuel de la Navigation Européenne, & à l'étendue immenſe de ſon exportation laquelle on ne ſcauroit laiſſer languir un moment ſans porter un grand préjudice au Commerce National; qu'après avoir acquis le nombre de Vaiſſeaux proportionné à l'étendue de cette exportation.

Le Commerce du nord pourroit ſeul donner à la Marine de la France les moyens de parvenir à faire une acquiſition ſi importante. La France eſt la nation qui fournit le plus à l'importation & à l'exportation du Nord; & ſi elle vouloit ſe donner entiérement ſon Cabotage, il faudroit qu'elle tirat une bien plus grande quantité de Marchandiſes du Nord. Les nouveaux acroiſſemens de ſa Marine lui rendroient encore cette branche de Commerce infiniment plus intéreſſante. Il ſemble donc qu'elle devroit commencer par rendre active cette branche de ſon Commerce, & la regarder comme le premier principe de l'augmentation de ſa Marine. Cette Navigation pourroit s'accroitre fort promptement, par des encouragemens particuliers, tels que la fourniture de la Marine, des exemptions de droits, des récompenſes par tonneau d'importation & d'exportation, par la portection, par des traités, &c. Cette Navigation n'étant point ralentie alors par la concurrence des Nations qui navigent à meilleur marché que la France, feroit multiplier infiniment en peu de tems les Vaiſſeaux François & les Matelots, parce qu'elle exige beaucoup de Vaiſſeaux par l'encombrement des Marchandiſes de retour. Ce moyen d'engager les Négocians François à faire leur Cabotage & d'étendre la Marine de France, auroit peut-être un ſuccés plus prompt & plus aſſuré, qu'une impoſition de droits qui porte un préjudice ſenſible au Commerce général de l'Europe, qui peut nuire beaucoup au Commerce National, & dont le ſuccés peut éprouver d'ailleurs de grandes difficultés. Dans les réglemens

mens qui intéressent le Commerce, on ne sçauroit trop respecter en général les liens qui unissent si heureusement pour le bien de l'humanité, toutes les Nations par les intérêts d'un Commerce réciproque.



CHAPITRE VIII.

De l'Angleterre.

LA *Mer*, dit le Chancelier Baçon (*a*), *est une espèce de Monarchie universelle que la nature semble avoir donnée en dot à la Grande-Bretagne, qui tot ou tard doit avoir les trésors de l'Inde en sa disposition.* Ce grand Homme, qui sçut lire dans l'avenir les progrès des sçiences & en tracer la route, y lut aussi ceux de la prodigieuse élevation de sa patrie. Que manque-t-il aujourd'hui à l'Angleterre pour avoir l'empire de la Mer & la Monarchie universelle du Commerce? Sur la fin de la derniere guerre, M. Pitt dit dans un discours à la Chambre des communes que *l'Amérique a été conquise en Allemagne.* Il auroit pu ajouter que par la conquéte de l'Amérique, l'Angleterre est devenüe la Nation la plus puissante, la Nation dominante en Europe.

BEAUCOUP de Nations ont atteint à ce point d'élevation qui semble réaliser l'idée d'une Monarchie universelle. Mais cet excés de puissance a toujours été le dernier période du regne de la puissance même, ou plûtot son premier pas vers sa chûte. Si nous sommes forcés de reconnoître aujourd'hui la grandeur de la Nation Britannique, ne doit-elle pas craindre cette espèce d'Hommage, en faisant trop rédouter sa puissance? elle a trâcé elle même aux autres Nations la route qu'elles doivent suivre pour atteindre à une grandeur rélative, & quelque autre Nation parviendra sans doute à rétablir l'Equilibre, si l'Angleterre ne s'occupe à ralentir sans cesse les efforts que l'amour de la liberté suggére naturellement.

CETTE grandeur, cette puissance si respectable n'est point l'ouvrage de la guerre. Elle s'est formée par un grand Commerce, qui a eu pour base une Agriculture & des Manufactures florissantes. C'est là précisément la route que les autres Nations doivent tenir pour parvenir à balancer un si grand pou-

(*a*) Sous le regne d'Elisabet.

pouvoir. L'Angleterre montre bien que ceux qui croient qu'une Nation commerçante eſt une Nation foible, ſont dans l'erreur. Ce ſera encore par les forces que donnent naturellement les richeſſes du plus grand Commerce, que l'Angleterre ſoutiendra cette ſupériorité, cette domination décidée, en arrêtant peut-être dans leur naiſſance ou dans leurs premiers progrès, les efforts des Nations qui voudroient s'élever, ou réprendre leur puiſſance rélative.

Le Commerce de l'Angleterre occupe plus de ſept mille batimens, & ce nombre ſera ſansdoute encore augmenté conſidérablement par l'acquiſition du Sénégal, de pluſieurs Iſles à Sucre, du Canada, du Capbreton, de la Floride & d'un établiſſement à Campêche, qui lui donnent les plus grandes facilités de faire preſque entiérement tout le Commerce de l'Amérique. Aucune Nation n'avoit encore élévé de ſi prodigieuſes forces maritimes: & quels avantages n'a-t-elle pas acquis, non ſeulement pour les ſoutenir, mais pour les augmenter encore à ſon gré? *Tous les tréſors de l'Inde*, comme l'annonçoit le célébre Chancelier Bacon il y a près de deux ſiècles, *ſont aujourd'hui en ſa diſpoſition.* L'uſage exceſſif d'un crédit inmenſe, devoit ou détruire cette Nation, ou l'élever à ce haut dégré de puiſſance. On peut donc juger des progrès ſucceſſifs de cette élévation qui étonne aujourd'hui toute l'Europe, & qui en inquiéte peut-être la majeure partie, par ceux de la dette Nationale.

Les Revenus de l'Angleterre en 1680, Epoque de la révolution, ne montoient qu'a deux milions de Livres ſterlings. Ce revenu ſuffiſoit, dit Milord Bolinbroke, pour payer les dépenſes ordinaires de la Couronne, auſſi bien que pour entretenir une Flotte & un Armée plus grande qu'il n'étoit néceſſaire en ce tems. Les dettes publiques, celles des Banquiers compriſes, montoient alors à un peu plus de 300. m. Liv. Sterl. A cette Epoque on comptoit que les revenus publics étoient dans une juſte proportion avec le revenu général de la Nation, pour maintenir le peuple dans l'aiſance & accroître la richeſſe & la puiſſance de l'Etat.

M. Davenant qui avoit paſſé une partie de ſa vie à calculer la valeur & les revenus de l'Angleterre, évaluoit en 1698 dans un mémoire ſur les dettes publiques de l'Angleterre, le revenu général de ſa Nation à 44 milions Sterl. & les revenus publics à 3355472 Liv. Sterl. C'eſt ſur le pied de cette évaluation qu'il aſſuroit que tout ce qu'on pouvoit impoſer ſur le Commerce, étoit déjà porté au plus haut point, & peut-être au-délà de ſa proportion convenable. La plûpart des objets de nôtre conſommation intérieure, diſoit-il, ſont ſuffi-

ſament chargés ; de Façon que quoique l'on puiſſe dire avoir pourvù à la majeure partie de nos dettes , il n'en eſt pas moins certain que les reſſources pour l'avenir ſont plus difficiles à enviſager.

De quel oeil ce Calculateur auroit-il regardé un tableau qui lui auroit préſenté les revenus publics portés par des augmentations de toute ſorte d'impots, à beaucoup plus du double de ſon évaluation , & les dettes ou l'uſage du crédit national, qu'on n'avoit encore porté qu'à 17500000 Liv. Sterl. dont le rembourſement étoit alors aſſigné ſur diverſes branches des revenus publics, porté aujourd'hui juſques à plus de 140000000 Sterl. ? Il auroit ſansdoute trouvé l'exiſtence de la Grande-Bretagne incompatible avec des dettes accumulées dans une diſproportion ſi exceſſive. Il n'auroit pu prévoir l'Art avec le quel le Génie Anglois a ſçu ſoutenir un ſi péſant fardeau , & auroit prédit la ruine entiére de la Nation longtems avant qu'on eut porté l'uſage du crédit à cet excés; puiſqu'il propoſoit déslors à l'Angleterre , les moyens de ſoutenir ſon crédit , & qu'il n'en trouvoit que dans l'établiſſement d'une caiſſe d'amortiſſement , & dans des aſſignations ſur les branches les plus ſolides des revenus plublics.

A cette Epoque l'Agriculture & les Manufactures n'étoient point à leur plus haut degré de valeur; le Commerce des Indes, de l'Amérique, de l'Afrique, du Levant, avec l'Eſpagne & dans le Nord, qûoique déjà conſidérable, n'etoit point dans l'état floriſſant où il a été porté depuis. Son Commerce avec le Portugal , & çelui des Indes Occidentales par la Jamaïque , qui ſont devenus ſes deux branches de Commerce les plus riches , n'exiſtoient pas alors , ou n'étoient pas un objet digne d'attention.

Si le Commerce de l'Angleterre étoit reſté dans ces limites, le Gouvernement n'auroit pù porter la dette publique juſques à plus de cent quarante milions; il eut été impoſſible à la Nation d'en ſoutenir le poids même à quatre-vint milions ſuivant les calculs de ſes politiques les plus profonds. Les dettes n'étoient pas encore à cette ſomme lorſque M. Hume annonçoit une cataſtrophe à ſa Nation. „ Ou la Nation, dit-il , détruira le crédit public , ou le „ crédit public détruira la Nation. Il eſt impoſſible qu'ils ſubſiſtent tous les „ deux enſemble après la manière dont ils ont été traités l'un & l'autre. " M. Hume & pluſieurs autres grands politiques , ſes Compatriotes, n'avoient pas bien calculé. Car le crédit public dont l'uſage à été porté bien au-delà des bornes qu'ils vouloient lui prèscrire , & la Nation ſubſiſtent enſemble ; & le dernier traité de paix ſemble annoncer les moyens d'une libération très

très prochaine, & par conféquent la puiffance la plus grande & la plus folidement établie qui aît jamais exifté. Les politiques Anglois déchainés contre l'ufage exceffif du crédit public, n'en calculoient pas la durée fur le pied des progrès de l'Agriculture, des Manufactures & de toutes les branches du Commerce vers l'Etat le plus florifiant. Ils ne voyoient pas qu'à-mefure que l'on donnoit des augmentations fucceffives au poids de la dette publique, les progrès du Commerce augmentoient chez la Nation les forces néceffaires pour le foutenir : & c'eft en effet avec les richeffes du Commerce fans ceffe rénouvellées, & toujours avec de nouveaux accroiffemens, que la Nation a foutenu le fardeau de l'abus du crédit, & le crédit en même tems. Le Commerce n'a ceffé jufqu'à la dernière paix d'augmenter les confommations, & conféquament dans la Finance la branche des excifes; les importations & les exportations, & parconféquent les droits de Doüane, qui pendant la derniére guerre ont rendu un milion par année au-deffus des années autérieures (*a*). Ces politiques, quoique très profonds, avoient bien moins calculé encore fur le pied des acquifitions inmenfes que la Nation a faîtes dans l'Amérique & l'Afrique par le dernier traité de paix.

A l'Epoque des grandes augmentations de la dette publique, c'eft-à-dire avant la dernière guerre, & fur-tout avant la guerre terminée par le dernier traité d'Aix-la-chapelle, l'Angleterre jouiffoit de l'Agriculture la plus florisfante, toutes fes terres étoient défrichées, couvertes de Grains & d'un nombre prodigieux de beftiaux de toute efpèce. La France lui vendoit des Grains tous les ans autrefois; l'Angleterre lui en fourniffoit à fon tour depuis un grand nombre d'années de tems en tems pour plufieurs milions, & beaucoup à l'Efpagne & au Portugal. Par les progrès de la Culture du Lin & du Chanvre, fur-tout en Irlande & en Ecoffe, elle avoit diminué l'importation des Toiles étrangères qui montoient à environ quatre milions Sterl. par année, de près d'un quart; & c'étoit déjà beaucoup, cette Culture n'ayant été animée que depuis fort peu d'années. Les Cuirs, la Beurre, les Salaifons, la Pêche, fes Mines d'Etein & de Charbon, fes Tabacs de la Virginie & du Mariland, le Ris de la Caroline & les retours des Indes Orientales, fourniffoient à une exportation inmenfe.

L'ANGLETERRE faifoit prefque feule le Commerce des étoffes de Laine en

(*a*) Cette prodigieufe augmentation des droits de la Doüane a été atteftée par M. Pitt à la Chambre des Communes. Elle étoit due, au moins pour la majeure partie, aux prifes faites furtout fur les Hollandois, qu'on a eftimées à plus de cent milions de Florins.

en Ruſſie : on prétend qu'elle y en envoyoit tous les ans plus de 30 mille pièces. Elle en faiſoit auſſi des envoys prodigieux aux autres Nations du Nord, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Eſpagne, dans le Levant; & par un privilége exclufif, elle en approviſionnoit ſeule le Portugal, qu'elle approviſionnera vraiſemblablement encore longtems. Ce dernier Article ſeul a donné pendant un grand nombre d'années à ſa balance un bénéfice de quinze cent mille Liv. Sterl.

Les Colonies de l'Amérique ſeptemtrionale lui donnoient une grande part dans le Commerce des pelleteries en Europe, & lui fourniſſoient déjà abondament des matériaux pour la conſtruction. Ses Iſles à Sucre ne lui donnoient pas des Sucres, du Caffé & de l'Indigo pour ſa conſommation intérieure. Cette branche du Commerce de l'Amérique la plus riche, étoit presque entiérement entre les mains des François. Mais l'Angleterre en étoit bien dédommagée par le Commerce qu'elle faiſoit clandeſtinement par la jamaïque à l'Amérique Eſpagnole, que les Anglois regardoient comme la branche la plus riche de tout leur Commerce.

La Nation pouvoit-elle ſe diſſimuler qu'en augmentant ſans ceſſe la dette publique, ce brillant édifice élévé par tant de ſoins politiques, & par l'induſtrie la plus active & la plus éclairée, tomberoit enfin en partie ſous le poids de l'excés des impots, devenû indiſpenſable par l'excés de l'uſage du credit? Les emprunts avec leſquels l'Angleterre a fait de ſi grandes conquétes en Amérique, ne ſauroient manquer de lui faire perdre une grande partie de ſon ancien Commerce en Europe, le Commerce de ſon induſtrie. En ſera-t-elle dédomagée par l'étendue de ſa Marine & de ſes conquètes? les événemens, que perſonne ne peut prévoir, en décideront.

Il eſt certain que l'excés des impots a porté un coup bien ſenſible à toutes les Manufactures en forçant la cherté de la main d'œuvre. Cette cherté, forcée néceſſairement & naturellement par celle des ſubſiſtances & de toutes les choſes néceſſaires à la vie, a ajouté à toutes les productions des Manufactures, une valeur artificielle qui tend à la deſtruction de l'induſtrie.

Les taxes & les droits de toute Eſpèce ont ajouté aux Manufactures une valeur artificielle que les Anglois les plus modérès évaluoient déjà avant la derniere guerre à 30 p?. d'autres la portoient bien plus haut (*a*). M. de Wit dit

(*a*) Le Chevalier Deker, auteur reconnu impartial, la portoit à 31 p?., d'après les calculs de M. Davenant & de M. Locke.

dit dans ſes Memoires, que la Fabrique d'une pièce de Drap coûte en Hollande 70 flor. ſur quoi les Ouvriers payent 20 flor. d'impôts, ce qui fait juſte une valeur artificielle de 40 p; ajoutée a la valeur naturelle. De-là on peut juger de la valeur artificielle que les taxes conſidérablement augmentées depuis ces calculs, donnent aujourd'hui aux Manufactures d'Angleterre, & de la facilité que cette valeur préſente aux autres Nations induſtrieuſes, de s'aſſurer la préférence dans tous les marchés où les Anglois ne jouiſſent pas d'un Privilége excluſif.

La Nation donna elle même en 1759. une preuve inconteſtable de cette facheuſe ſituation de ſes Manufactures, par les défenſes qu'elle fit à tous ſes Négocians d'employer dans le Commerce du Levant des étoffes de Laine de France. Les Négicians feſoient achéter depuis pluſieurs années à Marſeille des étoffes de Laine de France, parceque celles d'Angleterre ne pouvant en ſoutenir la concurrence dans le Levant, y reſtoient invenduës, ou devoient y être venduës à perte. L'Acte du Parlement portant cette défenſe ne pouvoit être qu'une précaution vaine: le Commerce ſuit des routes ſur les quelles le Légiſlateur ne ſçauroit étendre ſon empire. Le Parlement ne peut empêcher un Négociant de Londres de donner des ordres à un Négociant de Marſeille de faire des achats pour ſon compte, de les expédier pour les Echelles du Levant, à telle conſignation qu'il juge à propos; & que ſes ordres ne ſoient ponctuellement executés. La loi eſt donc une reconnoiſſance publique de la décadence des Manufactures, & non un reméde au mal.

Qui pourroit douter que les Anglois n'éprouvent à Cadix, dans le Nord, partout où ils trouveront la concurrence des étoffes de France, ce qu'ils éprouvent dans le Levant? On auroit pu regarder la défenſe de la ſortie des Laines, comme un encouragement, ſi la cauſe du dépériſſement des Manufactures n'étoit pas dans le prix exceſſif de la main d'œuvre. L'Effet de cette défenſe à été de faire tomber les Laines à vil prix, de décourager le Cultivateur, & de diminuer le produit des terres, ſans réléver les Manufactures, attendu l'extrême disproportion du prix de cette matière première avec celui des autres matières néceſſaires aux Manufactures, & avec celui de la main-d'œuvre. On a découragé l'Agriculture ſans fruit pour les Manufactures.

La précaution frauduleuſe que les Anglois ont eux mêmes reprochée dans des Mémoires publics, à leurs Manufacturiers, eſt encore une preuve bien frappante de la décadence des Manufactures. On leur a imputé de s'être dédommagés en partie de la cherté de la main d'œuvre en diminuant le poids & l'au-

l'aunage de leurs étoffes, en leur donnant une longueur artificielle à force de les tirer *à la Rame:* ce qui fait que les étoffes portées, se retirent immédiatement, reprennent leur état naturel, & mettent à découvert la fraude du Manufacturier. Un pareil artifice est capable de décrier les Manufactures d'une Nation au point d'en faire perdre pour longtems le débit. C'est pour prévenir une infidélité si nuisible chez l'Etranger, que la France a fait des réglemens concernant la fidélité des Manufacturiers, & établi des Inspecteurs qui les font exécuter avec une extrême exactitude. On ne trompe point impunément dans le Commerce, la confience du public. L'Angleterre a aussi sur cette matière des réglemens très rigoureux; mais l'intérêt & la nécessité font trouver mille moyens de les éluder.

La multitude de pauvres dont l'Angleterre est accablée, est encore une preuve frappante du déperissement du travail industrieux. M. Locke explique ainsi la cause de ces désordres. L'Ouvrier qui vit plus chérement, augmente nécessairement son salaire, sans quoi il ne pourroit subsister; le Manufacturier faisant plus de frais, hausse par la même raison en proportion le produit de son travail; le Marchand en gros & le Marchand en détail voulant toujours faire le même gain, augmentent aussi le prix des Marchandises, ensorte que les Marchandises restant enfin invendues, les Manufactures & l'exportation cessent, les Marchands font banqueroute & les Ouvriers sont à l'aumone.

On lit dans une brochure publiée en 1739. par une personne qui avoit voyagé par ordre du Gouvernement pour s'instruire de l'état actuel des Manufactures de Laine en France & ailleurs, que ,, les François envoyent une ,, grande quantité de Bas & d'étoffes de Laine en Espagne, où ils les vendent ,, de 10 à 12 p$_{c}$. meilleur marché que les Anglois; que la raison de cette ,, différence est que la main d'œuvre est d'un tiers moins chère en France, ,, qu'en Angleterre". On peut encore juger par là de l'état où doivent être aujourd'hui les Manufactures Angloises, si l'on fait attention que depuis 1739. les dettes publiques & les taxes ont été portées à bien plus du double.

Les Manufactures de Soye, de Toiles, de Galons d'Or & d'Argent, & des matières premières de Modes, non seulement ne fournissent rien à l'exportation, mais ne suffisent pas entiérement à la consommation intérieure. L'Angleterre à longtems conservé la supériorité de ses Moires & de ses Taffetas: elle en exportoit autrefois une grande quantité même en France. Elle a perdu cet avantage, parceque la France est parvenu à imiter les mêmes

étoffes

étoffes de même qualité à un prix inférieur; & l'Angleterre tire de la France les étoffes riches & de goût. Malgré les prohibitions les plus févères, le Commerce fçait les y introduire.

Les loix prohibitives d'entrée & de fortie, ou une furcharge de droits qui en eft l'équivalent, tournent fouvent à la ruine de l'Etat. L'Angleterre l'éprouve depuis longtems à l'égard de la France. Un premier effet ruineux de ces prohibitions & des droits exceffifs de 50 & de 100 p. à été de donner lieu à une Contrebande inmenfe, que les précautions les plus récherchées n'ont pu empêcher. Un fecond effet également désavantageux, eft d'avoir excité l'induftrie Françoife à récher cher les moyens de fe paffer des Laines d'Angleterre. On a déjà fait en France des expériences qui ont réuffi: on parviendra fans doute à donner aux Laines du Royaume les mêmes qualités, qu'à celles d'Angleterre; d'où réfultera un double désavantage pour les Anglois. 1°. La France fabriquera encore à plus bas prix, désqu'elle pourra fe paffer des Laines d'Angleterre, & affurera d'autant plus la préférence de fes Manufactures dans les marchés étrangers. 2°. Les Laines trop avilies en Angleterre, tant par le défaut d'exportation même en contrebande, que par le défaut de confommation intérieure, portent néceffairement un préjudice infini à l'Agriculture.

On peut juger encore de l'effet des prohibitions, & en même tems de la foibloiffe des Manufactures de foye en Angleterre, par le Calcul des Anglois, qui évaluent les importations des étoffes de foye à 200 mil. liv. fterl.

Les Manufactures de Toile ont fait de grands progrès, furtout en Irlande & en Ecoffe, ainfi que la Culture du lin & du Chanvre. Mais elles font encore bien éloignées de l'abondance néceffaire pour la confommation intérieure. Les Anglois évaluent à quatre milions fterl. leur confommation en Toiles y compris celle de leurs Colonies, dont ils tirent encore les trois quarts ou les deux tiers de l'Etranger.

Ils n'ont pu parvenir à imiter les Galons d'Or & d'Argent qu'on Fabrique en France. Plus de goût, plus de legérété, plus d'éclat & un plus bas prix affurent aux Galons de France une préférence que lui donnent même les Anglois. Car malgré les défenfes on en introduit en Angleterre une grande quantité.

Les Artiftes Anglois ont confervé la fupériorité fur un grand nombre d'Articles

ticles de Quincaillerie, ſingulièrement à l'égard des ouvrages d'Acier, pour le poli & la préciſion: mais ils le cédent aux François pour tous les ouvrages de goût, perfection à laquelle ils n'ont jamais pu atteindre, & pour le bas prix.

La Pêche du Harang dont la Nature ſemble avoir accordé le domaine à la Grande Bretagne, puiſque la partie la plus abondante de cette Pêche ſe fait à ſes Côtes, ne merite pas encore d'être comptée parmi les branches de ſon Commerce, malgré les encouragemens qu'on y à donnés. Les taxes ſont un obſtacle aux progrès de la Pêche, que les encouragemens donnés à l'exportation, ne ſçauroient vaincre. La cherté de la main d'Oeuvre enchérit tous les uſtenciles néceſſaires à la Pêche, & porte à un trop grand prix le fret des bateaux Pêcheurs. D'ailleurs le Poiſſon eſt chargé de droits d'exciſes exceſſifs. Le Harang eſt chargé de ſi hauts droits qu'il n'entre point dans la conſommation du peuple, pour lequel il eſt trop cher. Ce ſeroit cependant de cette conſommation que la Pêche du Harang recevroit le plus grand encouragement. Tel eſt l'Effet de l'excès de la dette publique: l'Adminiſtration Brittannique eſt toûjours flotante entre les beſoins de la Finance, & ceux du Commerce, & détruit ſans ceſſe d'une Main ce qu'elle édifie de l'autre.

Londres tient l'Irlande & l'Ecoſſe dans un état d'indigence; cette fière capitale les tient aſſujetties à des gênes qui les empêchent d'éléver leur Commerce au dégré de proſpérité dont il eſt ſuſceptible, & qui font paſſer tout le Commerce que font ces deux Royaumes par les mains des Anglois. L'Irlande fait avec l'Etranger, ſurtout avec la France, un grand Commerce de Bœufs & de Saumons ſalés, de Cuirs, de Suif, de Beure, & l'on prétend que la France lui paye une Balance très conſidérable. Cette Balance a perdu beaucoup par la défenſe de la ſortie des Laines, dont la France tiroit une grande quantité. Mais comme les remiſes de l'Etranger, tant pour l'Irlande que pour l'Ecoſſe, ſe font ſur Londres, ces Royaumes n'ayant point d'autre change ouvert, la balance de leur Commerce eſt confondue avec celle de l'Angleterre qui abſorbe leur Commerce en entier. L'Abaiſſement où ſont réduites l'Ecoſſe & l'Irlande, nuit beaucoup aux avantages que leur Commerce pourroit donner à la balance de la Grande Bretagne.

Le Commerce d'Economie eſt reſſerré dans les limites les plus étroites par les droits de Doüane. Car la Doüane eſt l'ennemi le plus deſtructif du Commerce, ſurtout du Commerce d'Economie. C'eſt par cette raiſon que le

le taux des Doüanes eft fi modique en Hollande & la perception fi douce, qu'elle l'eft encore infiniment davantage à Hambourg, & que la France a établi des ports Francs. L'Angleterre a cru trouver un équivalent dans une loi qui ordonne la reftitution des droits de doüane à la réexportation. Il s'en faut bien que ce foit là un équivalent de droits modérés, ni des ports Francs. Les droits de doüane n'en arrêtent pas moins le cours du Commerce. Cette gêne réduit la réexportation des Anglois, presqu'entiérement à celle des retours de l'Amérique & des Indes Orientales, & diminue infiniment les avantages de celle-ci.

Le Négociant qui achete, foit des Marchandifes de l'Amérique, foit de celles des Indes, pour réexporter, eft obligé de débourfer deux Capitaux, l'un pour le prix des Marchandifes, & l'autre pour les droits de doüane: fur le fecond Capital qui eft à l'gard de bien des Articles le double du premier, il perd d'abord une partie qu'on lui retient pour les droits des Officiers de la doüane, & enfuite les intérêts pendant tout le tems qu'il employe à Fabriquer, ou à préparer fon envoy à l'Etranger; ce qui exige fouvent plufieurs mois, & donne néceffairement une augmentation de prix & une valeur artificielle à fes Marchandifes, que les Négocians étrangers n'éprouvent point, & qui met le Négociant Anglois hors d'état de foutenir leur Concurrence.

Le Tabac de la Virginie & du Mariland eft vendu en Angleterre à l'Etranger $2\frac{3}{7}$ Deniers fterl. la livre, & les Anglois le payent furchargé des droits de douäne $8\frac{4}{5}$ Deniers. Ces mêmes droits tiennent les Anglois dans l'impoffibilité de vendre à l'Etranger leur Tabac Manufacturé, parceque les droits donnent aux Etrangers un avantage de 35 p% fur cette Manufacture.

L'Angleterre a donné depuis longtems un grand avantage fur le Commerce du fer, à la Suede, à la Ruffie & à l'Efpagne, par la ruine de fes Bois qui lui rend prefque inutiles fes Mines de Fer. La deftruction de cette richeffe a été portée à un tel excés, que l'Irlande même autrefois extrêmement abondante en Chênes les plus eftimés pour la conftruction, en tire aujourd'hui de Norvége, & fe trouve obligée de vendre une partie de fes Cuirs en Verd à la Hollande & à la Flandre, faute d'Ecorces pour les tanner elle même.

Le fret eft une branche précieufe du Commerce Maritime. C'eft fingulièrement le bas prix du fret qui fait fleurir en Hollande le Commerce d'Economie.

nomie. Les Anglois ne peuvent conftruire & naviger que chérement: le fret eft encore une branche de leur Commerçe opprimée par leurs taxes & leurs droits de douäne.

Les Cordages, les Voiles & le Fer font renchéris par les douänes. Les droits divers & les excifes fur toutes les chofes néceffaires à la vie, rendent plus cher le travail du Conftructeur, de même que les provifions & les agrès. Par la même raifon le Navigateur exige néceffairement un falaire plus haut. Le fret d'un Navire Anglois conftruit & équipé avec des Matériaux chers, avitaillé chérement, & monté par des Matelots & des Officiers à des gages fort chers, ne peut-être qu'à haut prix, ce qui ajoute une nouvelle valeur aux Marchandifes, qui donne naturellement un grand défavantage dans les marchés étrangers. C'eft ainfi que la cherté du fret & les taxes ont diminué confidérablement l'exportation du Charbon de Terre, & ont fait donner en Hollande la préférence aux Charbons de Liége, quoique d'une qualité inférieure. On s'occupe auffi davantage en France à l'exploitation des Mines de Charbon.

Le Commerce des Indes Orientales n'eft avantageux pour les Nations d'Europe qui le font, qu'en proportion de la réexportation qu'elles font des Marchandifes des Indes & de l'importation des chofes néceffaires à leur confommation intérieure, qu'elles feroient obligées de tirer de la feconde main; & ce dernier avantage feroit peu intéreffant fans le bénéfice de la réexportation. La Compagnie des Indes Orientales d'Angleterre avoit ces deux avantages, & faifoit un Commerce floriffant pour la Nation, lorsqu'elle n'avoit de concurrens dans ce Commerce que les Hollandois. La Compagnie de France lui a d'abord porté un grand préjudice, & l'Etabliffement des autres Compagnies a tellement refférré les limites de fes avantages, que la réexportation ne fait pas rentrer dans l'Etat beaucoup au delà de d'Argent comptant porté dans les Indes pour ce Commerce, dans lequel les Anglois prétendent que leur Compagnie employe tous les ans environ cinq cent mille liv. fterl.

La Compagnie du Sud, dont l'objet fut le Commerce exclufif le long des Côtes Orientales & Occidentales des Colonies Efpagnoles, n'eft plus qu'une Compagnie de crédit depuis le dernier traité d'Aix-la-chapelle qui en réfiliant le Traité de l'*Affiente*, à fait perdre à cette Compagnie le Commerce des Négres aux Colonies d'Efpagne, & celui qu'elle faifoit par fes deux Vaiffeaux de *permiffion* accordés par le traité de l'*affiento*, chargés de Marchandifes d'Europe, dont la Compagnie avoit fait deux Magafins flottans inépuifables. Rien n'a

n'a remplacé en Angleterre la perte des richesses de cette branche de Commerce, qui étoit l'objet d'une exportation très étendue.

On peut faire un riche tableau de la Population, de la Culture, des productions naturelles & du Commerce des Colonies de l'Angleterre dans le Nord de l'Amérique: mais quels avantages donnent les richesses de ces Colonies à la balance de la Grande Brétagne? Il faut régarder comme étrangéres à son Commerce, les richesses qui restent dans ces Colonies, qui augmentent la richesse des Colons par un Commerce qui ne passe point par les mains des Anglois d'Europe.

Ces Colonies devroient consommer beaucoup des Manufactures d'Europe, & en même tems épargner à l'Angleterre, les importations du Nord pour l'entretien de la Marine. On n'a pu les porter encore à ce degré d'utilité. Les productions de ces Colonies se trouvant presque toutes semblables à celles de l'Angleterre, exigeoient que la Métropole les tint rigoureusement dans un état de prohibition absolue. Ces Colonies exportent leur Pêche & leurs Grains en Concurrence avec l'Angleterre, en Espagne, en Portugal & dans la Méditérranée, d'où elles font des retours des Marchandises d'Europe qui leur sont nécessaires. Elles envoient même aujourd'hui des Vaisseaux chargés à Amsterdam, & les consignent à des Negocians de cette place. Elles fabriquent des Toiles, des Chapeaux & des étoffes de Laine: Elles approvisionnent les Isles à Sucre, de Bois, de farine, de Salaisons de toute espèce & de Bestiaux, & se sont donné avec ces Isles une balance avantageuse, & très nuissible aux exportations & importations de l'Angleterre. Ce Commerce lui porte un aussi grand préjudice que s'il se faisoit par une Nation étrangère. Il enrichit des Colons presque indépendans, dont les richesses, au lieu de contribuer à celles de l'Etat en Europe, resserrent les limites de son Commerce & de sa balance.

L'Angleterre fait aujourd'hui des loix inutiles pour gêner & borner l'industrie de ces Colons: elle pallie le mal & n'y remédie point. Les premiers Colons s'étoient d'abord formé un Gouvernement républicain, presque entiérement semblable a celui de la Hollande, qui a subsisté longtems, & sur lequel le Roi d'Angleterre n'a pris que le Droit de nommer les Gouverneurs & les Officiers Militaires; & sur le pouvoir législatif, il n'á pris que le droit d'aprouver les loix proposées. Les habitans ont conservé le droit de donner un Conseil aux Gouverneurs, de règler leurs appointemens & de les mander dans leurs assemblées. Ces Colonies, rivales du Commerce de l'An-

l'Angleterre, se fortifient, s'enrichissent sans cesse, & sont toujours à la veille de revenir à leur Gouvernement primitif, & de former des Etats indépendans.

Ce fut la diséte des Marchandises d'Europe, dit un Auteur Anglois (*a*), dans laquelle l'Angleterre laissa longtems autrefois ces Colonies, qui a donné naissance aux Manufactures dont l'établissement & les progrès sont si contraires à l'intérêt du Commerce de la Metropole, & qu'elle n'oseroit entreprendre de détruire aujourd'hui. La même nécessité y a introduit la construction des Vaisseaux & la Navigation, dont l'étendue est telle aujourd'hui qu'elle donne de l'inquiétude à l'Angleterre.

La Construction des Vaisseaux est un objet de Commerce très considérable dans ces Colonies, surtout à Boston & Philadelphie. On y construit quelquefois des Navires par Commission, mais la plus grande partie est construite pour le compte des Négocians des Colonies, qui les expédient ensuite avec des Cargaisons pour l'Espagne, le Portugal ou la Méditérrannée, d'où après avoir vendu leur Cargaison, ils font leurs retours de Marchandises des mêmes ports, ou ils donnent leurs Navires à fret, ou ils les vendent. L'Auteur cité assure que ce Commerce est avantageux à l'Angleterre, parce que les Négocians après la vente de leurs Cargaisons, ou de leurs Navires, en remettent le produit en lettres de change à Londres: d'où il conclut que par ce Commerce circulaire, la balance se soutient entre la Grande Brétagne & les Colonies, & que les profits se terminent tous dans la Grande Brétagne.

Ne pourroit-on pas répondre à cette Auteur, que cette Navigation directe dans les ports étrangers, permise aux Vaisseaux des Colons du Nord de l'Amérique, est préjudiciable à la balance de l'Angleterre, même dans les cas des Ventes des Vaisseaux dans les ports étrangers & de la remise des produits de cette Navigation en lettres de change à Londres? N'est-il pas évident que l'Angleterre perd dans ce Commerce, celui d'Economie & de la réexportation, les droits de Doüane, les frais de Magasinage & de Commission, & une portion de Travail dans ses ports? Et dans le cas des retours directs dans les Colonies, ce qui est aujourd'hui l'usage le plus général, n'en resulte-t-il pas que les Navigateurs, surtout ceux de Boston & de Philadelphie, dont la Navigation est de plus de 1500 Vaisseaux, approvisionnent non-seulement leurs Colonies, mais aussi toutes les autres Colonies Angloises, de

(*a*) Hist. des Colon. Angl. dans le Nord de l'Am.

de Marchandiſes d'Europe chargées dans des ports étrangers; ce qui ne peut ſe faire ſans porter un préjudice inmenſe, tant au Commerce de l'Angleterre, qu'à ſes finances? Ces Négocians gagnent doublement; ils épargnent les droits de Doüane, & prennent des Retours à bien plus bas prix dans les ports de la Méditérrannée, qu'ils ne les obtiendroient dans les ports d'Angleterre.

La traite excluſive des Pelleteries du Nord de l'Amérique acquiſe par la poſſeſſion du Canada, n'étoit pas un objet aſſés conſidérable pour mériter les frais inmenſes qu'on a faits pour l'obtenir, & les dépenſes qu'exige ſans ceſſe l'entretien des vaſtes poſſeſſions qui ſont le ſiège de ce Commerce.

Depuis pluſieurs années toutes les Nations de l'Europe s'appliquent au Commerce. Celles qui avoient dejà un Commerce établi il y a vint ou trente ans, l'ont amélioré; les autres ont commencé à ſe procurer une partie du néceſſaire. Les fabriques de Toiles, de Soieries, d'Etoffes de Laine & de Quincaillerie, ſe ſont infiniment multipliées. Car l'induſtrie Humaine ſe perfectionne tous les jours, & chaque Nation prend inſenſiblement dans le Commerce, les branches qui lui appartiennent naturellement. Il n'eſt pas poſſible qne l'exportation de l'Angleterre, qui fabrique aujourd'hui plus chérement que tout autre Nation, n'ait encore reçu une grande diminution de l'accroiſſement général de l'induſtrie Européenne.

Il eſt certain que ſi on parcourroit en détail la balance de l'Angleterre avec toutes les autres Nations, on ne lui trouveroit presque point d'autres avantages que ceux que lui donnent le Portugal & ſon Commerce clandeſtin dans les Indes Occidentales. Elle accroitra ſans doute infiniment cette dernière branche par les grandes facilités que lui donnent ſes établiſſemens à la Floride & à Campêche; elle pourra balancer encore dans quelques années les avantages de la France dans le Commerce des Sucres, lorsqu'elle aura mis en valeur les Iſles neutres qn'elle a acquiſes. L'Angleterre remédiera ainſi aux déſavantages de ſa balance, & ſoutiendra encore un peu l'induſtrie Nationale par de nouveaux debouchés dans l'Amérique, ou en y multipliant ſes conſommateurs dépendans. Mais il lui ſera impoſſible en réuniſſant à ſes anciens avantages en Amérique, ceux qui réſultent de ſes nouvelles acquiſitions, de reprendre en Europe ſon ancienne ſupériorité dans la conſommation de ſes Manufactures, ni même de les ſoutenir toûjours dans un état floriſſant. La cherté de la main d'œuvre les tiendra néceſſairement bornées à la conſommation intérieure, & cette cherté ſubſiſtera tant que le

poids énorme de la dette publique obligera le Gouvernement de continuer les impots a l'excés où l'on les a portés.

L'Excés des impots détruit à la fois la Population, l'Agriculture & les Manufactures; les Anglois se plaignent aujourd'hui eux mêmes de cette destruction, qu'ils attribuent à la trop grande étendüe de leurs acquisitions en Amérique. D'Ailleurs la preuve de cette destruction est devenue assés évidente par la défense de la sortie des Laines, de la sortie des Grains substituée à la loi qui y donnoit des encouragemens, & par celle faite aux Négocians d'employer dans le Commerce du Levant des étoffes de Laine de France. Attribuer la cause de cette destruction à l'étendüe des possessions acquises dans l'Amérique, c'est bien vouloir se dissimuler la vraie cause du mal, qui se manifeste si évidament dans l'excés des impots qu'exige impérieusement l'excés de la dette publique. Qui ne voit qu'en Angleterre l'excés de l'impot detruit sans cesse la source de l'impot? Les pauvres s'y multiplient continuellement au point que l'imposition pour les pauvres y est portée à plus de trois milions sterl. par année. Rien ne prouve mieux le décadence du travail industrieux que cette prodigieuse quantité de mains oisives, ou que l'industrie ne peut nourrir, & dont la subsistance opprime également l'Agriculture, le Commerce & les Finances, dont elle devroit augmenter la richesse.

Le seul, l'unique remède à des maux si grands & si réels seroit l'extinction de la dette publique, qui donneroit les moyens de modérer les impots, ou de supprimer tout à fait ceux qui sont destructifs de l'industrie. Tant que cette dette existera avec les impots qui en sont la suite nécessaire, on ne peut voir dans ce haut degré d'élévation de la Grande-Bretagne, qui étonne, qu'une puissance précaire, qu'un grand Edifice, qui peut-être facilement ébranlé. Ce seroit une récherche bien intéressante, que celle des moyens que l'Angleterre peut employer pour se débarasser du fardeau de la dette publique. Il faut établir une caisse d'amortissiment. Où en prendre les fonds? on ne sçauroit les assigner sur aucune des branches des revenus publics, qui quoique portés à l'excés, suffisent à peine aux dépenses ordinaires & au payement des intérêts. Il ne seroit pas plus facile de les assigner sur une imposition nouvelle. La Nation est trop surchargée d'impots pour pouvoir soutenir aucune sorte d'augmentation. Peut-on attendre de l'augmentation du Commerce de l'Amérique, une augmentation dans les droits de Doüane assés considérable, pour fonder une caisse d'amortissement digne d'attention? cette augmentation seroit prodigieuse si elle donnoit un milion. Une caisse d'amortissement d'un milion & même de deux, seroit-elle proportionnée à plus de cent quarante milions

milions de dettes; & aux besoins pressans qu'a l'industrie nationale d'être délivrée de l'excés des impots? Les nouvelles richesses de l'Angleterre en Amérique ne sçauroient cependant produire de plus grand effet dans le trèsor puplic. Elles enrichiront sans doute plusieurs Négocians, mais les richesses de quelques particuliers ne sont point celles de l'Etat.

Si dans la situation actuelle de l'Angleterre, il survenoit une guerre entre les puissances maritimes, on trouveroit peut-être bien plus tôt une cause de foiblesse, que les fondemens solides d'une grande puissance, dans cette prodigieuse quantité d'etablissemens à la Côte d'Afrique & dans les deux Indes. Trois ou quatre cent Vaisseaux de guerre ne sauroient suffire à établir une défense suffisante pour conserver en même tems une si grande quantité d'établissemens disperses dans les trois autres parties du monde; & ses Côtes en Europe, contre les entreprises d'une autre Puissance maritime qui n'auroit que la moitié d'un si grand nombre de Vaisseaux de Guerre. La situation & l'étendüe de la Domination de l'Angleterre, l'obligeront toujours d'entretenir au moins le double de forces maritimes, pour résister à une Nation rivale; & il seroit encore permis de douter des succés de si grands efforts, si une autre Nation lui opposoit deux cent Vaisseaux de ligne.. Il n'est pas même bien certain que l'état actuel des Finances de l'Angleterre & de sa Population pût lui permettre de longtems d'armer une si grande quantité de Vaisseaux de guerre. Si la malheureuse néceffité rénaissoit de déployer de nouveau & de mettre en activité le fonds de ces prodigieuses forces maritimes, trouveroit-elle aisément, après la consommation inmense de Soldats & de Matelots qu'elle a faite durant la derniere guerre, plus de cent mille Matelots pour équiper un si grand nombre de Vaisseaux? Une Population d'environ sept milions d'habitans au plus, déjà fort diminuée par la dépense passée, & par la dépense actuelle qu'exigent les nouveaux établissemens au Sénégal, aux Antilles, à la Floride; à Campêche, au Cap-Breton & au Canada, pourroit-elle encore fournir de quoi léver & récruter sans cesse un Corps de Troupes de terre de plus du double de ce que l'Angleterre en avoit jamais entretenu, & en même tems plus de cent mille Matelots; sans achever de ruiner l'Agriculture & l'industrie, condanmées à fournir à une dépense si excessive? si l'Angleterre pouvoit soutenir longtems cette dépense en Hommes, si excessive & si disproportionnée à l'étendue de sa Population, soutiendroit-elle encore les nouveaux accroissemens de la dette publique? car il lui seroit impossible de remettre de si grandes forces en mouvement sans le secours de nouveaux emprunts, & conséquament de nouvelles impositions pour en payer les intérêts. Une ressource de Finance si destructive est elle sans limites, & le crédit dans le quel on la trouve peut-il être inépuisable?

MAIS

Mais qu'on ſupoſe cette reſſource encore facile, & que l'Angleterre oppoſe quatre cent Vaiſſeaux de guerre à cent quatrevint ou deux cent Vaiſſeaux François: dans quelles calamités ne tomberoit-elle pas, ſi elle venoit à ſuccomber? & quels déſavantages n'auroit-elle pas ſur Mer par l'extrème diviſion de ſes forces, ſi la Marine Françoiſe avoit d'auſſi bons Marins que les Anglois? Les Vaiſſeaux François ont l'avantage du nombre des Equipages, mais les Officiers Anglois ont plus d'expérience, connoiſſent mieux la Mer, & ſont meilleurs manœuvriers: & c'eſt à cet Avantage qu'ils ont été rédevables de leur ſupériorité dans la dernière guerre. Mais ſi la France ajoutoit à ſes Ecoles de Marine ſédentaires, des Ecoles Flottantes; ſi ſes Marins étoient exercés à la Mer à l'étude de la manœuvre; la Marine Françoiſe auroit encore des Tourville, des Baert, des Duqueſne, des Duguétroin, & reprendroit vraiſemblablement la ſupériorité que celle du nombre des Equipages devroit naturellement lui donner. On ſent aſſès l'état d'abaiſſement où une ou deux Campagnes malheureuſes précipiteroient l'Angleterre, & l'impoſſibilité où elle ſe trouveroit alors réduite par l'excés de ſes emprunts perpetuels, de ſe rélever.

L'Extinction de la dette publique eſt l'unique fondement ſolide que l'Angleterre puiſſe donner à ſa puiſſance, & de toutes les conquêtes qu'elle a faites ou qu'elle pourroit faire encore, les Nations rivales n'ont à rédouter que celle qui peut lui fournir des moyens prompts de ſe libérer:

On n'a ceſſé de publier dans la derniére guerre, que l'Angleterre en vouloit à la conquête des Mines du Méxique & du Perou, comme le ſeul moyen de rembourſer les emprunts dont elle paroiſſoit accablée. Par l'événement elle a porté ſes établiſſemens beaucoup plus près de ces Mines qu'on ne le croioit, & que l'Angleterre elle même ne l'eſperoit; mais elle n'a fait en cela que des établiſſement de Commerce, qui peuvent augmenter de beaucoup la part que ſes Négocians attiroient déjà du produit de ces Mines. Or cet Avantage du Commerce n'appartient point au tréſor public, & ne ſçauroit devenir ſuſceptible d'une aſſignation pour le rembourſement des dettes de l'Etat.

Il n'en eſt pas de même de l'établiſſement du Sénégal. Celuici donne à l'Angleterre la facilité de s'approprier ſans qu'aucune puiſſance de l'Europe puiſſe s'en plaindre, des Mines d'Or infiniment plus riches que celles du Bréſil, du Mexique & du Perou. L'Etat peut en faire la conquête, & payer promptement toutes ſes dettes avec le ſecours de ces Mines.

On

On a enfin découvert les ſources de cette prodigieuſe quantité d'Or que les Mandingos, les Sarakoles, Nations Négres, vendent aux Européens ſur les bords du Sénégal & de la Gambra. C'eſt ſurtout au Royaume de Bambuk, qu'il s'en trouve une ſi grande abondance, qu'on lui a donné le nom de *terre d'Or*. Les Mandingos & les Sarakoles qui ſont les habitans naturels du Royaume de Galam, ſont les Maitres du Commerce de l'Or du Royaume de Bambuk & des autres pays à l'Eſt, & la crainte de le perdre les rend très attentifs à empêcher les Etrangers de s'y introduire. Les habitans mêmes de Bambuk qui connoiſſent depuis longtems le prix de leur richeſſe, & l'avidité de leurs voiſins pour la leur enléver, ne ſouffrent point de voyageurs dans leur pays.

Un Facteur de la Compagnie des Indes de France, nommé *Compagnon*, eſt le ſeul Européen connu qui ſoit parvenu à s'introduire dans ce riche Royaume. Il en a donné une deſcription très détaillée & très exacte, ainſi que de la quantité de ſes mines & de leur prodigieuſe richeſſe. Deux Directeurs de la Compagnie des Indes, Dépremenil & David, chargés particuliérement des affaires du Sénégal, ont atteſté l'intelligence, la droiture & la fidélité de ce Facteur; ce qui doit donner beaucoup de confience à ſa Rélation.

Les Mines des Indes Occidentales n'approchent pas de la richeſſe de celles-ci. Le pays ne produit d'ailleurs aucune des choſes néceſſaires à la vie; & comme les habitans ont autant de répugnance à ſortir de leur pays, qu'à y admettre des Etrangers, leur Commerce eſt entiérement entre les mains des Mandingos & des Sarakoles, leurs voiſins, qui leur font attendre longtems leurs beſoins pour les leur vendre plus cher. Il n'eſt pas douteux que ſi les Européens s'établiſſoient parmi eux ou plus à portée, ils les délivreroient de la Tirannie de leurs voiſins, & la connoiſſance qu'on leur donneroit des Marchandiſes d'Europe, les engageroit à en conſommer d'avantage & à tirer de leurs Mines une plus grande quantité d'Or.

Il ne ſeroit pas impoſſible à une Nation Européenne qui poſſede des établiſſemens ſolides ſur le Sénégal, ſur la Gambra & ſur les autres riviéres qui s'y jettent, de conſtruire des forts ſucceſſivement en avant de diſtance en diſtance, au point de ſoumettre les Mandingos, les Guinéas & les Sarakoles, voiſins du Royaume de Bambuk. Ces peuples étant ſoumis, ette Nation auroit facilement enſuite toutes les Mines de Bambuk en ſa diſpoſition. Les Anglois ont aujourd'hui plus de facilité que toute autre Nation d'Europe, pour porter juſques là leur Commerce par la riviére du Sénégal. Cette acquiſition paroitra

facile à faire, ſi on en compare la dépenſe & les difficultés aux prodiges de courage & d'induſtrie que les Eſpagnols employérent pour s'aſſurer des Mines du Mexique & du Perou, dont les plus riches ſont pauvres en comparaiſon de celles de Bambuk. Car il ſuffit de grater la terre de ce Royaume, & de la laver pour obtenir l'Or le plus pur. Les Négres y creuſent rarement la terre, & quand ils ſuivent la mine au de là de la ſuperficie du terrein, ils ne vont jamais à plus de huit ou dix pieds de profondeur, & s'arrêtent à l'endroit où de leur aveu la Mine eſt plus riche, parcequ'ils n'ont pas l'Art ſi ſimple de faire des echelles, ni l'induſtrie de ſoutenir les terres.

La conquête de ces Mines eſt ſans doute très poſſible; on peut y voir même une très grande facilité. Mais on ne peut ſe donner cette facilité que par une grande dépenſe, & il y a bien de l'apparence que la Compagnie des Indes de France n'a négligé de profiter de la découverte & des lumières de ſon Facteur, dont elle ne pouvoit ſuſpecter l'exactitude, que par l'impuiſſance où elle s'eſt trouvée de faire les dépenſes qu'exigeoit une entrepriſe de cette nature. Il ſemble en effet qu'il n'y a que les forces d'une couronne, qui puiſſent en aſſurer le ſuccés.

Cette entrepriſe demanderoit, pour en rendre le ſuccés infaillible, un grand dépot au Comptoir du Sénégal, d'Hommes, de ſubſiſtances, de munitions de guerre, d'uſtenciles pour la conſtruction des forts & l'exploitation des Mines; de Marchandiſes de traite, de bateaux propres pour remonter les rivières, afin de pouvoir recrûter au beſoin, & aproviſionner ſans ceſſe les détachemens pouſſés en avant; de munitions, de Marchandiſes & de vivres; ainſi que des forts ſucceſſivement conſtruits dans tous les poſtes propres à aſſurer la route & la domination. On conçoit ſans peine qu'avec de telles précautions on peut non ſeulement atteindre en ſureté aux Mines de Bambuk, mais qu'on peut encore écarter ou ſubjuguer tellement les Nations qui ſont ſur la route depuis le Comptoir du Sénégal juſques à Bambuk, que l'exploitation des Mines de ce Royaume devienne auſſi ſûre & auſſi tranquile que celles des Mines du Mexique & du Perou.

La dépenſe qu'exige une ſi riche conquête, n'en ſuſpendra ſans doute l'entrepriſe en Angleterre que pendant le tems néceſſaire pour la préparer. Quelle que ſoit cette dépenſe, ou quelque énorme qu'on veuille la ſupoſer, elle ne ſcauroit coûter à la Nation Angloiſe autant de dépenſes en Hommes & en Argent, qu'une ſeule de ſes derniéres compagnes en Allemagne; & aſſurèment une dépenſe plus grande encore n'eſt point à comparer avec les tréſors qui en ſeroient l'objet.

C'Est

C'Est là que paroit être l'unique ſource dans la quelle l'Angleterre puiſſe puiſer facilement de quoi payer promptement la dette publique, & diſſiper ce facheux contre poids qu'elle a mis elle même à ſa puiſſance, qui ne ſçauroit manquer de la détruire tôt ou tard, ſi on le laiſſoit ſubliſter tel qu'il eſt. C'eſt peut-être le ſeul moyen de ſupprimer promptement cet excés d'impoſitions qui opprime le gros de la Nation, qui l'affoiblit ſans ceſſe, de ſoutenir & de rendre inébranlable le haut degré de puiſſance au quel elle s'eſt élevée, puiſſance qu'il lui eſt impoſſible de conſerver longtems qu'en ſe débaraſſant du poids deſtructif des dépenſes inmenſes qu'elle a faites pour l'obtenir.

La conquête des Mines de Bambuc fairoit ſans doute une ſenſation conſidérable dans le Commerce de l'Europe; cette conquête infailliblement ſuivie en fort peu de tems du payement de toutes les dettes de l'Angleterre, fairoit auſſi une eſpèce de révolution dans la fortune de ſes Créanciers, ſurtout de ſes Créanciers Hollandois ſurchargés par cet événement d'un grand Capital dont l'emploi eſt impoſſible chez ceux, & qu'il leur ſeroit bien dificile de trouver chez l'Etranger à leur ſatisfaction, ſurtout ſi la France profitant de toutes les facilités que lui donne la richeſſe naturelle de ſon fonds, accelleroit de ſon Côté le rembourſement de ſes dettes, & renonçoit à la reſſource ruineuſe des emprunts.

Si l'on ſuppoſe que la richeſſe des Mines de Bambuc & des autres contrées de l'intérieur de l'Afrique où les forces & l'induſtrie des Anglois peuvent atteindre, n'exiſte que dans les Rélations de quelques Voyageurs, & que les Négres n'ont apporté aux établiſſemens Européens, que de l'Or ramaſſé ſur le ſable des rivières, la Nation Britannique qui connoit bien tous les déſavantages du poids de ſa dette, fera ſans doute les plus grands efforts pour s'en débaraſſer par quelque autre moyen. Que ne doit-on pas attendre des ſentimens qu'inſpire la poſſeſſion actuelle de cette prétendue chimère aujourd'hui preſque réaliſée, de-là Monarchie univerſelle de la Mer & du Commerce? le génie, le caractere de la Nation, le Zèle Patriotique, peuvent produire des efforts qui dans la ſpéculation paroitroient au-deſſus de l'humanité, pour ſoutenir le ton de ſupériorité & de domination que les Anglois ont acquis, & qui eſt à préſent leur Idole.

Les Anglois ont formé un nombre infini d'établiſſemens publics, ils ont élévé quantité de monumens en l'honneur de l'humanité qui ont coûté des milions, par des ſouſcriptions volontaires. Tout citoyen qui propoſe un établiſſement honorable & évidamment utile à la Nation, à former par voye

de souscription, est assuré du succés de son projet. Les souscriptions se multiplient à son gré. Ce Zéle Patriotique est peut-être le fonds le plus riche de la Nation Britannique; ce Zéle excité plus que jamais, dans la Grande-Bretagne, par la haute idée de son Empire universel, il ne seroit pas étonnant de voir cette Nation donner à l'Europe le singulier Spectacle du payement de sa dette par voye de souscription; surtout si elle voit la France établir, par la bonne administration de ses Finances, les fondemens solides d'une Caisse d'Armotissement proportionnée à la richesse de ses ressources, augmenter les Revenus publics & soulager les peuples: car elle peut faire l'un & l'autre.

Ceux qui voudront travailler au bonheur de l'Angleterre, disoit M. Davenant en 1698, doivent présenter des projets qui nous mettent en état de payer ses dettes avant que la France paye les siennes. Un autre Calculateur politique proposa, il y a plusieurs années, un Plan pour payer les dettes, fort simple, & qui trouva beaucoup d'aprobateurs. C'est un erreur de croire, disoit-il, que l'Etat soit le débiteur des fonds publics; chaque particulier en doit une somme proportionnée à ses facultés, & paye une portion des intérêts dans les impôts, outre les frais pour la perception de ces impôts; delà il concluoit qu'il seroit plus avantageux de faire une répartition du Capital des dettes entre tous les sujets, & que chacun contribuat d'une somme proportionnée à ses moyens pour éteindre tout d'un coup toutes les dettes publiques.

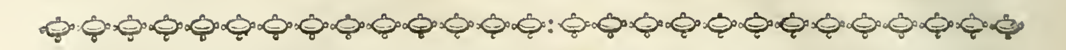
En effet chaque sujet à sa part dans les bénéfices comme dans les charges de l'Etat; dans les avantages qui résultent de la diminution des dettes, de l'augmentation du crédit public & du Commerce, en un mot dans la prospérité de la Nation. Ce Plan étoit séduisant au premier coup d'œil, mais il pêchoit en deux points importans, qui seront toujours un obstacle insurmontable à son exécution. 1°. En ce que le pauvre Artisan qui paye une partie considérable des impôts nécessaires pour l'acquit des intérêts de la dette publique, dans les denrées qu'il consomme annuellement, seroit dans l'impossibilité de donner tout-à-la fois un Capital proportionné; 2°. il est facile de cacher les capitaux qu'on fait valoir, ce qui feroit tomber tout le fardeau sur ceux dont les biens sont en évidence ou connus. Mais sur les mêmes principes le Zéle Patriotique peut ouvrir chez la Nation Britannique une souscription volontaire pour former une Caisse d'amortissement, & porter cette Caisse peut-être à plus de cinq milions par année, & qui sçait jusques où le Zéle Naturel aux Anglois, à présent animé par les plus grands motifs, par la certitude d'assurer leur prospérité & de rendre leur Domination

tion inébranlable, peut porter l'étendue d'une contribution volontaire? L'entière libération feroit peut-être fort prompte (*a*).

Le Zéle patriotique a fait de grands progrès en France, & l'amour des peuples pour leurs Rois y eft de tous tems un agent bien puiffant. On y trouveroit fans doute dans une forme différente les mêmes Reffources: & il feroit également heureux pour les peuples des deux Etats, que la libération des dettes publiques fut prompte; que des loix facrées & inviolables y fermaffent pour toûjours les Caiffes des emprunts, & qu'enfin les deux Nations vouluffent fe lier, par un Traité de Commerce reciproque qui écartat pour jamais tout fujet de divifion, & ne laiffat fubfifter qu'une noble émulation également digne de ces deux Nations. Un traité de Commerce d'où réfulteroit de fi heureux effets, feroit le chef d'Oeuvre de la Négociation, de la politique, inmortaliferoit les Miniftres qui auroit élévé un monument fi utile à l'Humanité, & donneroit vraifemblablement pour longtems le repos à l'Europe.

Si l'on vouloit fe donner la peine de péfer les avantages & les défavantages respectifs du Commerce rélatif de ces deux Nations & de leurs loix prohibitives, fans partialité, & avec toute l'exactitude & dans tout le détail qu'exigeroit l'importance de cette matière, on parviendroit fans doute à la découverte de moyens furs d'établir entre elles une balance jufte d'intérêts refpectifs, qui pourroit être le fiège ftable & permanent de leur union. Il n'eft pas douteux que la liberté d'un Commerce refpectif entre les deux Nations augmenteroit beaucoup les importations de la France en Angleterre; de fon Côté l'Angleterre augmenteroit auffi fes importations en France. Les prix du marché feroient les feules limites des avantages de ce Commerce respectif; & les desavantages que l'une des deux Nations pourroit en éprouver quelquefois, feroient toûjours bien inférieurs à ceux qui réfultent des prohibitions respectives, d'une rivalité trop animée, & de ce malheureux germe perpetuel de divifions & de Guerres, qui ont tant de fois défolé l'Europe: Car fi on jette un coup d'œil attentif fur les Guerres paffées, on verra que ces deux Nations doivent toutes leurs richeffes à leur induftrie, qui n'a point de plus grand fleau à rédouter que la guerre.

(*a*) Tout le Monde voit en gros & à-peu-près la fituation peu Naturelle de l'Angleterre, mais on ne fe donne guères la peine d'en Approfondir les caufes, ni de s'en convaincre par principes. Cependant combien eft-il intéreffant pour l'Europe, & furtout pour les perfonnes qui font à la tête des affaires, d'apprécier au jufte la puiffance rélative des Etats, & de diftinguer la force réelle & la folide grandeur de ce qui n'en a que l'apparence, ces Sortes de discuffions & les combinaifons qu'elles exigent, font d'autant plus intéreffantes, que les vues générales de Commerce tiennent de fort près à tous les principes économiques du Gouvernement des Etats.



CHAPITRE IX.

De la Hollande.

SI l'on féparoit du Commerce de la Hollande, les retours de fa Compagnie des Indes Orientales & fes Pêches du Harang & de la balaine, le Commerce Général de l'Europe ne trouveroit d'autre intérêt dans celui de cette Nation, que l'augmentation d'activité qu'elle donne par fon économie & fon induftrie à la circulation des Denrées, des Marchandifes & de l'Argent des autres Nations : & cet intérêt eft très important. D'ailleurs la Hollande les intéreffe peu par fes confommations intérieures, & encore moins par fes productions naturelles & d'induftrie. La Hollande eft a l'Europe à beaucoup d'égards, ce qu'un riche Marchand détailleur de toute forte de Marchandifes, eft à la ville où il a établi le fiège de fon Commerce; qui produit au dehors tous les fruits de fon induftrie, & l'approvifionne de toutes les Denrées & Marchandifes dont elle a befoin.

La France a fçu mettre à contribution toutes les Nations de l'Europe, l'Angleterre même, par l'abondance & l'excellence de fes productions naturelles, par la culture de tous les Arts, par le gout, le genie & l'induftrie de fes habitans, par la variété, la beauté & la perfection de fes Manufactures. Les Hollandois en ont fait autant par leur Economie, par leur frugalité & leur conftance dans le travail, & par l'étendue de leur Navigation. Ils ont fait de leur République le premier Marché de l'Europe; ils en font les premiers Banquiers. C'eft à leur Cabotage que les Hollandois doivent le Commerce de fret qu'ils ont fçu rendre très riche, & les Commiffions de toute l'Europe commerçante, branche de Commerce très étendue chez eux, qu'ils cultivent avec des foins infinis, que l'Etat ne protége pas affés aujourd'hui, & dont la richeffe eft d'autant plus précieufe qu'elle eft affurée, fans risques, & n'exige que de la Droiture, des foins & de l'exactitude. C'eft ainfi que ces deux Nations ont acquis par différentes voyes de grandes richeffes. Les autres Nations ne doivent oppofer à des voyes fi légitimes de s'enrichir, que de l'émulation & les efforts généreux d'une induftrie fupérieure : c'eft la feule reffource que l'équité naturelle indique aux Nations dont le Commerce de la France & de la Hollande peuvent exciter la jaloufie.

Le

Le Cabotage eſt la première branche du Commerce de la Hollande, celle qui occupe la plus grande quantité de Vaiſſeaux, la baſe de toutes les autres branches, & celle qu'il lui importe le plus de conſerver. Le conſervation du Cabotage exige une attention continuelle: c'eſt auſſi le principal objet de ſes traités de Commerce.

Les Hollandois font le Commerce avec toutes les Nations de l'Europe & avec les trois autres parties du monde. Ils tirent les denrées & les Marchandiſes de chez les différentes Nations, & les importent chez eux pour y former les différens aſſortimens qu'exige leur réexportation. Ils achettent à la première main chez la nation qui leur vend à plus bas prix, & vendent à la dernière chez celle qui leur donne un plus grand bénéfice, ou par le prix, ou par des échanges plus avantageux. L'Angleterre eſt la ſeule Nation de l'Europe avec laquelle la Hollande n'a presque qu'un Commerce de Banque où d'Argent

L'Angleterre s'eſt ſéparée de toutes les autres Nations; elle a rompu avec une hardieſſe unique les liens de toute Société Politique, ſingulièrement avec la Hollande, par ſon Acte de Navigation. Cette loi impérieuſe & hardie en fermant les ports de l'Angleterre à tout Vaiſſeau, qui lui apporte d'autres Denrées où Marchandiſes, que celles du crû de ſa Nation, à mis à ſon égard toutes les autres Nations dans un état de prohibition. A l'égard des Hollandois, ils peuvent exporter de chez cette Nation tout ce qu'elle juge à propos de leur vendre, mais il ne peuvent faire chez elle aucune importation: enſorte que la Contrebande eſt la ſeule voye qui eſt reſtée aux Hollandois pour faire des importations en Angleterre; & cette voye, dont quelques Négocians Anglois ſçavent profiter malgré la rigueur des loix prohibitives, le Commerce de Banque & les intérêts des fonds publics qui appartiennent à des Hollandois, donnent encore une Balance avantageuſe à la Hollande ſur l'Angleterre.

La France eſt au contraire la Nation de l'Europe qui donne le plus d'avantages au Commerce de la Hollande. Les Hollandois font presque toutes ſes exportations, & ſes importations, qui ſont d'une très grande étendue; & ce qui doit paroître très ſingulier, le Négociant Hollandois ſoutient mieux que les Négocians François eux mêmes, le prix leurs proprès Marchandiſes, la Concurrence chez les autres Nations par les avantages que lui donne ſon économie, ſon fret & ſes aſſortimens, qu'il forme avec plus de facilité par l'abondance & la variété de ſes Magaſins.

Dans

Dans le fiècle paffé un Ambaffadeur de la République préfenta à la Cour de France, un état des achats que la Hollande faifoit tous les ans de Denrées & de Marchandifes de France, qui montoient à plus de trente milions de Florins. C'étoit fur ce fondement qu'à l'occafion d'un droit d'Ancrage il prétendoit que la Cour devoit en exempter les Vaiffeaux Hollandois. Il obtint en effet une exemption. Ce Miniftre auroit pu ajouter à fon état une fomme fort confidérable d'importations, & une autre encore affés forte pour le bénéfice du fret. En forte que cet Ambaffadeur préfentoit au Miniftére François la preuve que la Hollande faifoit pour quarante ou cinquante milions de Florins du Commerce naturel de la France ; ce qui étoit bien plûtôt un raifon de la foumettre au droit impofé fur tous les Vaiffeaux Etrangers, que de lui accorder aucune faveur. L'Ambaffadeur Hollandois profita habilement du peu de connoiffances qu'on avoit alors en France fur les intérêts du Commerce.

Tels furent les motifs qui portérent la France à accorder aux Hollandois des exemptions de droits, qui ne pouvoient manquer d'éloigner les Vaiffeaux des autres Nations. Ce privilége donna aux Hollandois feuls à l'exclufion même des Négocians François, le grand & le petit Cabotage de la France. On ne s'eft apperçu que bien tard en France qu'en éloignant ainfi de fes ports les Vaiffeaux des autres Nations, on s'étoit privé des avantages de la concurrence. Il étoit bien naturel que la France reconnut enfin qu'il étoit de fon intéret de traiter tous les Vaiffeaux Etrangers avec une égale douceur; & de ne point furcharger fes exportations de droits qui ralentiffent les confommations étrangères:

Les confommations intérieures que la Hollande fait des productions de la France, font fort bornées. La feule qui eft de quelque confidération, c'eft celle des Vins, qui feroit bien plus étendue, fi on n'avoit pas introduit en Hollande des Brafferies de Vins rouges & de Vins blancs dans lefquels il n'entre que de la lie de Vin, qu'on Fabrique, les uns avec des Syrops de Sucre, & les autres avec une Teinture de Cèrifes noires, & qu'on anime avec un peu d'eau de Vie. Cette imitation des Vins blancs d'anjou & des Vins rouges de Bordeaux, porte un grand préjudice à la confommation des Vins de France, & ruine promptement la fanté d'une grande partie des habitans des fept Provinces. Car la confommation de ces Vins Fabriqués eft inmenfe, & c'eft peut-être à quoi il faut attribuer la *Colique de poitou*, à la quelle les Hollandois font fujets, maladie moderne, qu'aucun de leurs Medecins ne fçait guèrir. Il femble qu'une Fabrication fi deftructive de la Population auroit

auroit du attirer depuis longtems l'attention la plus févére des Légiflateurs. La Hollande intéreffe infiniment d'avantage l'Allemagne & les Nations du Nord par fa confommation inmenfe de Bois & de toute forte de matériaux pour la conftruction ; & par celle de la Potaffe & de toute forte de Cendres néceffaires pour fes Blancheries, fes Vérreries & fes Imprimeries, & pour fon Commerce d'economie avec la France & les Provinces Autrichienes.

Les intérêts de l'Angleterre & de la France voudroient n'avoir point de concurrence à combattre dans le Commerce du Levant, dans celui des Indes Orientales & dans le Pêche du Harang. Mais l'intérêt Général de l'Europe demande la plus grande concurrence dans ces trois branches, & reproche également à l'Angleterre & à la France, de n'avoir jamais encouragé la Pêche fur l'unique principe qui la leur auroit rendue floriffante, qui l'a élevée & foutenue en Hollande, & qui confifte à ouvrir la porte à l'induftrie par la plus grande confommation intérieure, & par le bas prix de la main-d'œuvre, en fupriment les droits & les entraves dont cette branche eft egalément furchargée en France & en Angleterre. Ainfi cette branche de l'induftrie Hollandoife eft d'autant plus précieufe à l'Europe, que ces deux autres Nations ont négligé d'y augmenter l'abondance d'une denrée d'une grande confommation. Cependant ces trois branches, le Commerce des Indes, celui du Levant & la Pêche, ont infiniment perdu de leurs richeffes en Hollande par la concurrence des autres Nations.

Le Cabotage des Hollandois devient plus intérreffant à mefure que d'autres Nations commerçantes s'efforcent de partager cette branche avec eux: Il en réfulte une heureufe concurrence qui porte une plus grande abondance dans tous les marchés, & produit chez les confommateurs toutes les Denrées & les Marchandifes à un meilleur prix. Cette concurrence ne fçauroit être trop animée pour le bien général: elle produit un avantage infini dans le détail des intérêts de chaque Nation, par l'activité que cette concurrence donne à la circulation des Denrées, des Marchandifes & de l'Argent, qui facilite & étend les confommations, & donne ainfi les plus grands encouragemens à la population, à l'Agriculture & à l'univerfalité de l'induftrie Européenne. Le Cabotage, cette branche de Commerce qui a pour objet d'établir l'abondance chez toutes les Nations de tout ce qui leur manque, & de les débaraffer de leur fuperflu, eft devenue bien plus utile à l'Europe, depuis l'augmentation de concurrence qu'elle a reçue des villes Anféatiques, furtout de celle de Hambourg, qui femble vouloir devenir la rivale d'Amfterdam. Cette concurrence acquerroit des avantages bien fupérieurs encore, fi la France fe li-

 vroit

vroit à cette branche de Commerce, & profitoit de toutes les facilités qu'elle a de la cultiver avec succés. La Hollande se plaind d'une diminution fort considérable dans son Cabotage, & cette diminution est en effet très sensible. On ne doit s'en prendre, ni à la France qui fournit le principal aliment de cette branche de Commerce, ni à la concurrence des villes Anséatiques; mais aux avantages du Commerce sur lesquels toutes les Nations ont aujourd'hui les yeux ouverts. Il est naturel que les François cherchent à acheter à la première main & à vendre à la derniere, & il n'est pas moins naturel que les Négocians qui sont plus aportée de la premiére main & de la derniere, comme ceux des villes Anséatiques pour une infinité d'articles, que les Hollandois, en profittent: la Hollande n'a qu'un seul moyen à employer pour soutenir ou reprendre sa supériorité, qui est d'exempter le Commerce des droits de Doüane & de poids. Ce n'est qu'en donnant des avantages aux Négocians François, qu'on les engagera à donner leurs commissions de vente & d'achat à la Hollande. On devroit bien s'appercevoir ici combien un usage excessif du crédit est nuisible à une Nation, si pour en soutenir le poids, on est obligé d'entretenir une imposition de droits qui lui font perdre insensiblement une grande partie de son Commerce.

Une autre branche du Commerce de la Hollande présente encore un intérêt bien important au Commerce de l'Europe, surtout à celui de l'Angleterre & de la France. Cet intérêt consiste dans la banque que font presque tous les Négocians Hollandois, principalement ceux d'Amsterdam: non cette partie de la banque qui a pour objet les Traites & Retraites de place en place uniquement pour profiter du bénéfice du change, qu'on nomme *Arbitrage*; les Hollandois se livrent peu à une branche si délicate, si dangereuse & si difficile à suivre avec succés. Ils ne font de la banque, que la partie qui consiste à donner crédit. Les Négocians d'Amsterdam ouvrent un crédit aux Négocians des autres Nations, sur les Marchandises qui leur sont envoyées en commission, jusques à concurrence des deux tiers ou des trois quarts de leur valeur: ils acceptent les Traites des propriétaires ou ils leur remettent. Ce crédit donne un grand mouvement au Commerce de l'Europe, par la facilité que les Négocians y trouvent pour renouveller leurs opérations. Ils donnent encore un crédit aux Négocians Etrangers qui leur commettent des achats, pour leur remboursement, pour le quel ils ne tirent qu'à deux mois & deux mois après l'expedition; ce qui donne aux acheteurs quatre mois de crédit. Enfin les Négocians d'Amsterdam donnent encore un autre crédit aux Négocians Etrangers, qui n'est pas moins précieux au Commerce. Il consiste à accepter & tirer successivement le remboursement de leurs acceptations, pour le

le Compte d'autres Négocians. C'eſt une circulation très onéreuſe aux Négocians qui empruntent cette ſorte de crédit; mais indiſpenſable pour ſoutenir de certaines branches de Commerce, qui ont pour objet des Marchandiſes qui s'achettent comptant à la première main, & qui ne peuvent être revendues qu'à de très longs termes; qui cependant exigent & engagent des fonds très conſidérables. Telles ſont les Soies d'Italie & de Piémont. Les Négocians payent comptant leurs achats; & tant en France, qu'en Angleterre, où s'en fait la plus grande conſommation, ils ſont obligés par l'uſage général, de les Livrer à environ deux ans de crédit. La circulation plus ou moins forte que font ces Négocians pour ſoutenir un crédit ſi long, a un gage connu des Négocians d'Amſterdam qui leur donnent crédit chez eux, qui fait leur ſureté; ils ſçavent d'ailleurs que quoique le crédit qu'ils donnent, ſoit fort cher pour leurs commettans, ceux-ci en ſont bien dédommagés par les bénéfices ſupérieurs de ces branches de Commerce qui les oblige d'uſer de ce crédit. Ces branches de Commerce ont beſoin pour ſe ſoutenir & ſoutenir en même tems les Manufactures, d'un ſecours qui ſe trouve dans le Commerce même; c'eſt-à-dire d'un long crédit. Sans ce ſecours les Manufactures ne ſçauroient être approviſionnées de matières premières avec l'abondance & les facilités qu'elles exigent pour ſe ſoutenir dans un état floriſſant. Ainſi cette circulation ne multiplie point les valeurs idéales; les ſignes qu'elle produit dans le Commerce, ont toujours une valeur réelle exiſtante ou dans les Magaſins des Négocians, ou dans ceux des Manufacturiers; & le crédit des Négocians Hollandois qui la ſoutient, eſt un crédit très utile & très précieux au public.

C'EST ce crédit dont l'uſage eſt ſi néceſſaire a l'intérêt général du Commerce, qui fait regarder avec raiſon la Hollande comme la Caiſſe de l'Europe. L'uſage continuel de ce crédit n'eſt ni moins utile ni moins précieux au Commerce d'Amſterdam en particulier, non ſeulement par le bénéfice qu'il rapporte naturellement en proviſions de traite & d'acceptations, mais encore par les commiſſions qu'il attire, dont le Cabotage entretient ſans ceſſe les objets en renouvellant continuellement les Magaſins de la ville, des Denrées & des Marchandiſes de toutes les Nations. C'eſt la Pêche, le Cabotage, & cette circulation abondante & continuelle de Denrées & de Marchandiſes étrangères de toute ſorte, qui entretient une nombreuſe population dans les ſept Provinces. Les Provinces même de terre qui cultivent, prennent part à ce grand Commerce par la grande conſommation de leurs productions. Toutes ont des cannaux de Navigation ou des rivières qui leur en facilitent le tranſport à peu de frais, & leur en aſſurent un débouché prompt à un bon prix;

prix; c'eſt ce qui fait que les terres de ces Provinces, quoique médiocres, telles que celles de la Gueldre, qui ne ſont la plûpart que des bruyeres défrichées, rapportent tous les ans deux récoltes. Cette grande conſommation a toujours été le premier & le plus grand encouragement qu'on puiſſe donner à l'Agriculture; aucun autre n'eſt ſi propre à l'animer & à la rendre floriſſante. La majeure partie des impots quoique peut-être plus forts en Hollande que chez aucune autre Nation, étant ſur les conſommations, l'Agriculture n'eſt point trop ſurchargée.

L'EFFET de l'excés des impots n'a détruit en Hollande que les Manufactures, qui y ſont toutes réduites preſqu'entiérement à la conſommation intérieure: & l'excés des impots y eſt forcé, comme en Angleterre & en France, par l'excés de la dette publique qu'on a portée à environ un miliard de Florins. On en rembourſe depuis quelque tems une ſomme aſſès conſidérable tous les ans.

LE Commerce de la Hollande, le fruit d'une grande economie & de beaucoup d'induſtrie, eſt un grand édifice dont les principales fondations ſont hors des limites de ſa domination: c'eſt un édifice qui peut-être par conſéquent facilement ébranlé, même détruit en partie. L'Angleterre s'en eſt déjà approprié une grande partie par ſon acte de Navigation, ainſi que par ſes traités avec la Ruſſie & le Portugal; & peut lui faire perdre encore bientôt celui de Cadix par la facilité qu'elle a acquiſe, de donner telle étendue qu'elle voudra à ſon Commerce Clandeſtin par la jamaïque aux Colonies Eſpagnoles. Les villes Anſéatiques ont déjà pris beaucoup ſur ſon Cabotage, ſur ſon Commerce de banque & de Commiſſion. La Hollande perd en proportion des progrès que les autres Nations font dans le Commerce. C'eſt à ſes dépens en partie que le Roi de Dannemarck a rendu floriſſant celui de ſes Etats. C'eſt principalemeut à la France que la Hollande doit ſon Commerce de Cabotage. Il ſemble qu'elle ne là conſervé que parceque la France a toujours été occupée de pluſieurs différentes branches de Navigation plus riches, qui lui ont fait négliger juſqu'à ce jour ſon Cabotage & ſon Commerce du Nord. La Hollande ne doit-elle pas s'attendre à ſe voir enlever tot ou tard ſucceſſivement ces deux branches, & même à une grande concurrence dans la Pêche du Harang? la France ſe livrera à ces trois branches de Commerce à meſure que ſon Commerce de l'Amérique deviendra plus réſſérré par la concurrence de celui de l'Angleterre.

LA Navigation du Rhin & de la Moſelle eſt au rang des branches des plus riches

riches de la Hollande, tant par la Traite inmenſe qu'elle fait des Bois qui deſcendent par le Neker & le Rhin, des Potaſſes & des Vins du Rhin & de Moſele, que par l'approviſionnement de toute ſorte de Marchandiſes, qu'elle porte aux Villes qui ſont ſur le Rhein, & à Francfort qui eſt un des plus grands Entrepots de l'Allemagne. Le Roi de Pruſſe peut établir quand il le voudra, un entrepôt à Veſel, & donner la Navigation du Rhein à ſes ſujets. C'eſt ainſi que chaque Nation prenant dans la Généralité du Commerce de l'Europe, la portion qui lui appartient naturellement, celui de la Hollande ſe trouveroit bientôt infiniment réduit: mais il eſt très intéreſſant pour toute l'Europe en général, que la Hollande ſoutienne toûjours ſon entrepôt & la ſomme inmenſe de crédit qu'elle entretient dans le Commerce, qui ſert infiniment à donner de l'activité à la Circulation des denrées & des Marchandiſes, & à animer & étendre l'induſtrie Européenne.



CHAPITRE X.

Des Pays-Bas Autrichiens.

C'EST aux dépens des Provinces Autrichiennes, pays au rang des plus riches de l'Europe par ſes Productions Naturelles, & dans la plus heureuſe ſituation pour les mettre en valeur, que l'Angleterre à élevé ſes Manufactures de Laine, & la Hollande, la majeure partie de ſon Commerce. Anvers s'eſt vue pendant longtems le premier marché de l'Europe: Amſterdam a pris ſa place, & la Hollande à ſçu réduire la Navigation de cette ville à de ſimples bateaux. L'Azile que l'Angleterre donna autrefois aux ouvriers de Bruxelles & de Louvain lui attira les Manufactures d'étoffes de Laine de ces deux Villes, alors les Manufactures les plus étendues & les plus riches de l'Europe. L'Angleterre à donné chez elle à un fonds ſi riche toute la valeur dont il étoit ſuſceptible; & malgré les progrès de l'induſtrie dans ce genre chez les autres Nations, elle a conſervé jusqu'à préſent une grande ſupériorité.

BRUGES fut le barceau de la Pêche du Harang. C'eſt là que les Hollandois ont appris la manière de le préparer, & c'eſt de là qu'ils ont tiré la Branche de Commerce, dont ils ont fait le premier & le principal fonds de leur puiſſance & de leur richeſſe. Il ne reſte de Pêche à ces Provinces, que celle qui ſe fait à la Rade de Blanckenberg, qui pourroit ſuffire pour approviſion-

viſionner de poiſſon frais, non ſeulement les Provinces Autrichiennes, mais encore les Provinces voiſines, ſans les obſtacles que des droits, une Adminiſtration peu éclairée, mettent ſur la route du produit de cette Pêche qui en reſſérrent infiniment les limites, & donnent ainſi aux pêcheurs de la Zélande le Privilége d'approviſionner ſeuls les Provinces les plus conſidérables des Pays-Bas Autrichiens, pendant qu'on ne devroit pas même y connoitre leur concurrence. La Navigation s'y eſt dégradée au point que le peu de Négocians qui ont des Vaiſſeaux, ne les mettent en mer qu'avec paſſeport & pavillon Hollandois.

CES Provinces ſituées au milieu des trois Nations les plus commerçantes de l'Europe, avoient une trop grande Concurrence d'induſtrie à combattre, pour pouvoir la ſoutenir ſans le ſecours des ſoins d'une bonne Adminiſtration. Le Pays n'a conſervé que ce que l'induſtrie de ces trois Nations n'a pu lui enléver: ſçavoir la richeſſe de ſon ſol & ſon heureuſe ſituation qui en entretient naturellement la Culture par le grand debouché que cette ſituation donne à toutes les productions; la Fabrique des dentelles, la première pour la beauté, & la plus riche de l'Europe, & les Manufactures de Toiles, qui ſont auſſi l'objet d'une branche de Commerce très riche avec l'Etranger. Ces Manufactures ſe ſont ſoutenues d'elles mêmes. C'eſt un Genre d'induſtrie qui n'eſt pas de nature à paſſer facilement chez l'Etranger. Il n'y a qu'un défaut à corriger aux Toiles, qui leur porte un préjudice infini. Les Négocians qui les font blanchir leur donnent en les faiſant tirer au Tourniquet ſur les blancheries, une longueur artificielle, qu'elles perdent dans l'uſage, & qui en altére infiniment la qualité; ainſi que l'ont obſervé les Italiens: *Queſte tele di fiandra, quando ſi lavano perdono aſſai.* Il y a longtems qu'on a corrigé ce défaut en France par de bons réglemens, & qu'un défaut ſi nuiſible au Commerce, qui aſſure aux Etrangers une grande ſupériorité, auroit du être corrigé de même par l'Adminiſtration, ſurtout à Gand & à Courtrai, les deux principales ſources des Toiles de Flandres.

LES Manufactures de Draps de Limbourg, les ſeules de ce genre qui reſtent aux Provinces Autrichiennes, ſont dégradées par une infidélité ſemblable de la part des Manufacturiers. Ceux-ci donnent auſſi à leurs Draps une longueur Artificielle à force de les tirer à la Rame. Ces Manufactures, ſituées dans un Pays où la main d'Oeuvre eſt à très bas prix, profiteroient des avantages que leur donne la cherté des Draps de Hollande & d'Angleterre, non ſeulement pour la Conſommation intérieure, mais auſſi pour celle d'une grande étendue de l'Allemagne, où elles n'ont aujourd'hui de concurrence

à

à ſoutenir que celle de Verviers, de Juliers & d'Aix la-chapelle, qui ont le même défaut. De bons réglemens & des ſoins éclairés rendroient ces Manufactures fort riches. Les mêmes ſoins éleveroient des Manufactures de pétites étoffes répandues en différens endroits, qui n'auroient beſoin que d'être ſoignées & animées pour fournir à la Conſommation intérieure, & s'étendre au déhors. Ces Provinces ne devroient pas être inondées, comme elles le ſont, de toute ſorte de petites étoffes, de draps fins d'Angleterre, de draps fins & de toute ſorte de petites étoffes de France. La cherté de la main d'œuvre en Angleterre devroit donner ſurtout de grands avantages à l'Adminiſtration actuelle des Pays-Bas Autrichiens pour accellerer les progrès de leurs Manufactures, principalement de celles de toutes ſortes de petites étoffes de Laine, qui ſont celles de la plus grande Conſommation, conſéquament les plus riches, & qu'il eſt ſi facile de rendre floriſſantes en leur aſſurant la Conſommation intérieure.

Le Colza eſt une des plus abondantes & des plus riches productions de la Flandre & du Brabant. On donneroit encore une valeur nouvelle à cette production par l'établiſſement ſi facile des Moulins à huile. Les Hollandois tirent cette graine de ces Provinces, & gagnent ſur elles la main d'Oeuvre qui devroit y reſter.

Le Charbon de Terre eſt dans les Pays-Bas Autrichiens une Production d'une abondance inépuiſable, bornée à la Conſommation intérieure, par un défaut d'attention inconcévable. Il n'y a pas longtems que le Zélande offrit de préferer ce Charbon à celui d'Angleterre, ſi on vouloit l'exempter de tous droits de paſſage, ce qui auroit établi ce Charbon à plus bas prix que celui des Anglois. Cette exemption auroit en même tems mis ce Charbon en état de ſoutenir la Concurrence de celui du Pays de Liège, qui en approviſionne presque toute la Hollande. On ne conçoit pas comment on a pu refuſer un exemption qui attireroit un ſi grand bénéfice, & qui ne priveroit d'aucun profit les propriètaires de ces droits, puisqu'en l'état ils n'en perçoivent aucun ſur le Charbon ſortant, attendu que ces droits en empêchent la ſortie. Ici l'intérêt Particulier porte un grand préjudice au public, ſans procurer aucune ſorte d'avantage à ceux qui oppoſent leur intérêt.

Ces Provinces fourniſſent les Terres des Manufactures de fayence & de Pipes de la Hollande, dont il s'y fait une Conſommation très étendue. C'eſt encore une branche d'induſtrie, qu'il ſeroit bien facile de conſerver dans les Provinces Autrichiennes, & qui y ſeroit plus riche qu'en Hollande, puisqu'elles ont la matière première & la main d'Oeuvre à meilleur marché.

Les

Les Négocians de Bruges ont ſouvent demandé un encouragement bien ſimple qui les auroit mis en état de rélever leur Pêche du Harang. Le prix ordinaire du Baril de Harang de Hollande eſt de 20 Fl. ils ont demandé en dernier lieu que l'entrée de ce Harang fut ſoumiſe à des droits qui ſoutinſſent toûjours le prix au-deſſus de 16 Fl. le Baril, à cette condition ils offroient d'approviſionner le Pays du leur: & il ne faut pas douter que cette Conſommation intérieure aſſurée, la Pêche du Harang à Bruges ne ſe rélevât & ne devint Floriſſante en peu d'années ſi on lui à accordoit une ſi légére faveur.

Les reſſources du Commerce ſont infinies pour un Pays dont les productions Naturelles ſont riches, dont la ſituation eſt l'une des plus avantageuſes de l'Europe, qui a déjà un fonds d'induſtrie qui ne demande qu'une Protection éclairée pour s'accroitre, & ſurtout dans un tems où l'induſtrie des Nations voiſines a enchéri tous ſes Ouvrages.

CHAPITRE XI.

De L'Allemagne en Général.

L'Esprit de Commerce à fait des progrès en Allemagne; mais cette partie de l'Europe eſt plus Généralement occupée de la Culture de ſes productions Naturelles, que de Manufactures & de Navigation. La plus grande partie des Allemands ne ſont pas même aportée de connoitre d'autre Commerce que celui de leurs Conſommations intérieures, & ſont un des grands Domaines du Commerce de la Hollande qui leur porte toutes les denrées & les Marchandiſes qui leur manquent, & reçoit en payement leurs Vins, leurs Bois, leurs Fers, leurs Potaſſes, &c.

La plupart des Souverains d'Allemagne regardent aujourd'hui le Commerce comme la ſource de la félicité des peuples, comme un moyen ſur d'enrichir leurs Etats. Mais cette attention, trop générale & trop vague, eſt bornée à des vues, à de ſimples projets qui reſtent incertains & ſans exécution. Les principaux Miniſtres ne peuvent que très difficilement entrer dans les détails qu'exige l'Adminiſtration du Commerce, pour le rendre Floriſſant; & il manque preſque partout des Subalternes inſtruits de la théorie & de la pratique du Commerce, dignes par leurs lumières, leur zèle & leur déſintéreſſement, d'être

d'être l'œil du Maitre & du Miniſtre, & capables d'aſſurer en détail les ſuccès de chaque branche, en appliquant à propos l'autorité, la protection & tous les encouragemens néceſſaires. Telle eſt la principale cauſe qui perpétue dans une grande & riche partie de l'Allemagne, l'Empire de l'induſtrie Etrangére.

Des Miniſtres tels que l'illuſtre Colbert dans les Cours d'Allemagne, & Maitres, comme celui-ci le fut en France, de leurs départemens, portéroient un préjudice inmenſe aux Manufactures de France & d'Angleterre, en excitant, en élévant l'induſtrie, ce qui eſt facile dans des Pays bien cultivés & riches en productions naturelles; & l'Allemagne deviendroit ſans doute la patrie des Arts. Son Commerce extérieur ſeroit bien-tôt tiré de la main des Hollandois. On leur ôteroit la Navigation du Rhin, de la Moſelle, de l'Elbe & de l'Embs. On ne leur laiſſeroit du Commerce de l'Allemagne, que le fret maritime, des droits de Magaſinage, de reception & d'expédition: de tels Miniſtres remettroient de l'ordre dans les Finances des petites Cours d'Allemagne, en ſuprimant une multitude d'Officiers créés par le faſte, & en rendant utiles à la patrie des Hommes qui par état n'y ſont que nuiſibles.

Il eſt peut-être néceſſaire pour le bien général, que l'induſtrie Européenne trouve dans une grande étendue de Pays, des Conſommateurs qui ne ſoient que Conſommateurs, & que toutes les Nations ne faſſent pas tout le Commerce qu'elles pourroient faire.

Il faut cependant avouër en l'honneur de l'Humanité, qu'il n'eſt point aujourd'hui de Contrée en Europe tout-à-fait ſans induſtrie. Chaque Pays à une induſtrie qui lui eſt propre, une induſtrie locale, c'eſt-à-dire rélative à ſon climat & à ſes productions naturelles. Ne feroit-il point de l'avantage des Etats Commerçans, que cette ſorte d'induſtrie fut portée chez chaque Nation à ſon plus haut point de perfection. Il n'eſt pas douteux que c'eſt cette induſtrie qui a introduit le luxe juſques dans des parties de l'Europe, dont les Habitans différoient encore fort peu au Commencement du dernier Siècle des ſauvages de l'Amérique.

Le luxe ſuit les progrès de l'induſtrie, & c'eſt ſurtout le luxe qui étend les Conſommations, & qui multiplie à l'infini le Travail, les objets & les Opérations du Commerce. On doit donc régarder les progrès de l'induſtrie comme de nouvelles Conquétes que fait le Commerce de l'Europe. C'eſt à ces progrès que le Commerce eſt rédevable de l'inmenſe Conſommation qui s'accroit tous les jours, de toutes les Productions de la Nature & de l'Art.

CHAPITRE XII.

Du Palatinat.

PARMI les Pays qui ne ſont point encore au Nombre des Etats Commerçans, & que la nature ſemble cependant avoir deſtinés à être le domicile des Talents, des Arts, & du Commerce, en leur donnant les avantages de la plus heureuſe poſition, le Palatinat occupe le prémier rang. Mais un ſiècle peut à peine ſuffire pour rétablir dans ſon prémier état, un Pays dévaſté par le fer & le feu, comme le fut le Palatinat en 1664, par le Maréchal de Turenne. Il a fallu y rappeller les anciens Habitans, y en attirer d'Etrangers; Conſtruire, défricher de nouveau, tout réparer ou créer, former, pour ainſi dire, une Nation.

LE Palatinat eſt compoſé de dix-neuf grands Bailliages: les uns à la droite, & les autres à la Gauche du Rhin qui traverſe le Pays. Sa poſition eſt des plus heureuſes pour le Commerce: le Rhin lui ouvre des Communications faciles depuis Bâle jusques à Rotterdam & Amſterdam; & le Neker qui ſe jette dans le Rhin à Manheim, la Mozelle qui s'y jette à Coblens, & le Mein à Mayence, étendent encore la Navigation du Palatinat à la Droite & à la Gauche, & plus Avantageuſement à la Droite dans un Pays inmenſe, comme la Suiſſe, la Souabe, la Bavière, la Françonie, la Heſſe, &c. A cet avantage, le Palatinat joint celui du Climat, d'un Sol généralement bon, & d'une fertilité ſi prodigieuſe, qu'on nomme Communément le Pays, *la Terre promiſe* ou *la Lombardie de l'Allemagne.*

L'AGRICULTURE, la première baſe du Commerce, à été le prémier objet des ſoins du Gouvernement, & a fait les plus grands progrès dans le Palatinat. La Culture des Terres & la Population y ſont dans un état auſſi floriſſant, que dans aucun autre endroit de l'Europe. Les Grains de toute eſpèce, les Beſtiaux & les Vins ſont ſes principales richeſſes, & il fournit à l'Etranger un ſuperflu fort grand & fort riche.

ON y fait une grande quantité d'huiles de navette, de noix & de Paynares. Le Tabac eſt une des productions des plus abondantes & des plus riches. On en recueille environ trente mille quintaux tous les ans. Les Meuriers & les Vers à ſoye y ont réuſſi auſſi bien qu'en France. Pluſieurs Cantons

tons ſont déjà plantés, & cette Plantation ſera bientôt étendue dans tout le pays par les ſoins du Gouvernement. Le Lin, le Chanvre & les Laines y ſont en abondance & d'une excellente qualité. Ces productions de première & de ſeconde néceſſité, ne ſauroient être trop abondantes pour l'intérêt général de l'Europe & pour le Commerce. Nous devons voir ſurtout avec plaiſir l'étendue prodigieuſe que l'induſtrie donne depuis pluſieurs années à la Culture de la ſoye, dans une grande partie de l'Europe, & les progrès qu'elle a faits dans les Climats même qu'on n'en croyoit pas susceptibles. On peut eſpèrer que cette Culture s'élévera au point de détruire ou de réduire infiniment l'importation ruineuſe pour l'Europe, des Soyes des Indes & du Levant. C'eſt ainſi qu'un Souverain en encourageant ſurtout l'induſtrie qui s'occupe à étendre les productions naturelles dont ſes Etats ſont ſuſceptibles, accroit ſes richeſſes, augmente en même tems celles de l'Europe, & rend des ſervices infinis à la grande patrie.

Le produit des Laines & des Beſtiaux reçoit tous les jours de grands accroiſſemens par les ſoins que le Gouvernement a pris de faire améliorer les prairies naturelles, & d'introduire l'uſage des prairies artificielles. Les Bois ſont encore une grande richeſſe dans le Palatinat, & d'autant plus précieuſe, que cette production naturelle n'eſt pas abondante en Europe en raiſon de ſa Conſommation qui ne ceſſe de s'y accroitre. C'eſt en partie du Palatinat que les Hollandois tirent le beau bois de Chêne qu'ils vendent à la France, où il n'eſt connu que ſous le nom de bois de Hollande, dont on fait les plus beaux Ouvrages de Menuiſerie.

Le Palatinat eſt dans l'indépendance des Etrangers pour le Sel. ſes Salines ſont aſſés abondantes pour en fournir au déhors. Il a des Mines de vif Argent de la qualité la plus parfaite, dans leſquelles on trouve un aſſés grande quantité de Cinabre, que les Négocians de Francfort achettent, & font paſſer en Hollande & en Angleterre.

Il eſt une autre Production dans le Palatinat que la Nature contient dans la Médiocrité, & dont l'abondance ſeroit peut-être plus nuiſible qu'utile; c'eſt l'Or qui ſe trouve depuis la Frontière de l'Alſace, juſqu'à Manheim dans le ſable ſur les Bords du Rhin. Son Alteſſe Séreniſſime Electorale fait ramaſſer cet or qui eſt à 22 Karats, & en fait frapper des Médailles; on en a Frappé autrefois des Ducats avec cette inſcription:

Sic Fulgent littora Rheni.

Telles ſont les principales Productions du Palatinat, auxquelles une induſtrie naiſſante & bien protégée donne déjà beaucoup de nouvelles valeurs.

CHAPITRE XIII.

De la Saxe (a).

Les moyens de rétablir la Saxe & de la rappeller à son Etat florissant (b);

IL est indispensable de former un Plan d'Administration qui embrasse également toutes les ressources de l'Etat; la population, l'Agriculture, l'industrie & le Commerce; qui en encourageant ces quatre Branches, assure la libération progressive des dettes de l'Etat, en soutienne les Charges ordinaires, qui pourvoie aux moyens de rélever & soutenir la Noblesse & l'état Militaire, & qui présente les loix ou Réglemens qu'exige l'exécution de ce Plan, dont on ne peut attendre de succès qu'avec le secours d'une bonne Législation.

Il n'y a peut-être point de Nation chez laquelle on doive attendre du Gouvernement un Plan de cette Nature. Les affaires courrantes occupent trop les Ministres pour leur laisser assés de tems à donner au détail qu'il exige. On croit qu'en Saxe ce Plan doit-être formé, présenté & soutenu, par le corps de la Noblesse, sur les différens Mémoires qu'il doit se faire remettre.

La situation de la Saxe est une époque unique dans l'Histoire de l'Europe, que le Corps de la Noblesse ne manquera pas de saisir pour s'inmortaliser. C'est ici l'occasion pour les Nobles de se montrer à toute l'Europe vraiment dignes de leur illustre naissance, & d'acquérir en se rendant les bienfaiteurs de la Patrie & de l'Humanité, la gloire la plus solide, & le titre honorable de restaurateurs de la Patrie. L'Europe entière va avoir les yeux ouverts sur les démarches de ces illustres Citoyens: & ne leur sera-t-il par facile, après avoir formé un Plan de Restauration digne de leurs lumières, de leur générosité, de leur Amour pour la patrie & pour leur Souverain, d'obtenir des loix qui en assurent l'exécution & le succès? La gloire du Souverain & celle de son Ministre y sont trop intéressées pour douter du secours de la législation sur un Plan formé, présenté & soutenu avec fermeté, par un Corps si respectale. La

(a) Ce Chapitre est la réponse qui fut faite par l'Auteur de cet Ouvrage à la Lettre d'un Ministre de la Cour de Saxe, auprès d'une Cour Etrangére, du 24 Fevrier 1763. par laquelle ce Ministre lui demandoit son avis sur les moyens de rétablir la Saxe.

(b) L'Intérêt général de l'Europe demande que chaque Nation se soutienne dans son Etat Naturel. Cet intérêt est ennemis de toute destruction.

La population, la Culture des terres, l'induſtrie, le Commerce, qui ſont la vraie ſource des forces de l'Etat, méritent la première attention. Il faut rappeller les Cultivateurs & les Artiſans que les calamités publiques ont fait déſerter. L'amour de la patrie, naturel à tous les Hommes, & d'une patrie, dont le Climat eſt heureux, le ſol fertile & le Gouvernement doux, eſt un premier attrait bien puiſſant pour attirer tous les refugiés. On peut s'en aſſurer l'effet, ſi on y ajoute une loi de rappel qui leur donne quelques encouragemens.

Pour rédiger une telle loi de manière qu'elle contienne des encouragemens ſuffiſans, & que cependant elle ne contrediſe point les loix fondamentales, & ne ſoit point un obſtacle aux autres précautions qu'exige le rétabliſſement, il faut bien connoître le local, les loix de l'Etat & le génie des habitans. Car il ne faut point en édifiant d'une main, détruire de l'autre.

On pourroit peut-être propoſer avec un grand ſuccés, 1. d'exempter les Cultivateurs dont les terres ſont en friche, de tout impôt pendant un année ou deux; 2°. leur donner, ſoit en prêt ou gratuitement, la quantité de Beſtiaux néceſſaire pour s'établir ſur leurs terres, & de quoi réparer ou conſtruire, à ceux dont les maiſons ont été ruinées ou détruites; 3°. accorder pour un an ou deux des exemptions perſonnelles aux Artiſans, ſurtout à ceux qui travaillent aux Manufactures. Les encouragemens demanderoient l'établiſſement d'une Caiſſe, dont on pourroit former l'état de dépenſe à peu près juſte: & on préſume que cette Caiſſe n'ayant que de petits objets à remplir, n'exigeroit qu'une ſomme modique.

Les Cultivateurs & les Artiſans rentrès dans la patrie & animés par de petits encouragemens, toutes les Manufactures réprendroient promptement leur ancienne activité. La protection, quelques Marques de diſtinction accordées aux Manufacturiers & aux Négocians, feroient enſuite des encouragemens très utiles; mais ils feroient dejà naturellement portés à reprendre les Manufactures par le bénéfice qui réſulte du bas prix des matières premières & de la main-d'œuvre. On peut Compter ſur ce bas prix, qui eſt la première & la principale baſe du ſuccés des Manufactures, les Cultivateurs & les artiſans rappellés: & il faut regarder ici la rareté & la cherté de l'Argent, comme une circonſtance qui favoriſe infiniment l'induſtrie & toutes les Manufactures, parceque la cherté de l'Argent avilit la main-d'œuvre, les matières premières, & toutes les choſes néceſſaires à la vie; d'où il ſuit que les fruits de l'induſtrie l'emportant par-tout dans la concurrence par le bas prix, & trou-

vant ainsi le plus grand debouché chez l'Etranger, l'industrie en devient plus active, & ne cesse de s'accroître & de multiplier de plus en plus ses productions.

On croit la Manufacture des Toiles, l'une des plus précieuses de la faxe. On la rendroit bien-tôt florissante en assignant des prix dans la caisse dont on a parlé ci dessus, aux cultivateurs du Lin, aux fileuses & aux tisserans, à l'exemple de l'Irlande, où l'on a longtems ignoré la Culture du Lin, & où par cette petite attention, on a porté le produit des Toiles à plus de 2 milions Sterl. par année. On pourroit traiter de même les Manufactures d'étoffes de Laine avec un grand succés.

Les autres Manufactures peuvent être relevées en suivant les mêmes principes, en donnant toujours la préférence à celles qui sont de premier besoin, de la plus grande consommation, & qui employent le plus de matières du crû.

Ces premières opérations feront le fonds d'un Commerce riche en proportion de leurs succés. Le bénéfice animera & étendra sans cesse l'exportation; & la consommation intérieure & extérieure ne cessera d'accroître l'industrie. Le Commerce demande ici une seule attention, mais qui est essentielle; qui est, 1°. de ne point charger les Denrées du crû, ni les productions de l'industrie, de droits de sortie ou de consommation qui en augmentent le prix au point de leur faire perdre chez l'Etranger les avantages de la concurrence. Il est aisé de savoir les prix dans les marchés Etrangers, & de règler sur ce principe les droits qu'on peut imposer; 2°. d'imposer des droits d'entrée ou de consommation sur les Denrées & Marchandises étrangères qui entrent en concurrence dans la consommation intérieure avec celles du crû. Car la premier & le plus important encouragement à donner à l'industrie, c'est de lui assurer le privilége exclusif de la consommation intérieure autant qu'il est possible, & cela ne doit jamais se faire par des prohibitions d'entrée qui sont la source de la Fraude, mais par des droits qui donnent une valeur supérieure qui assure l'avantage de la concurrence aux Denrées & Marchandises du crû. Il faut ajouter à cette faveur une exemption entiére de tous droits sur les matières premières, que les Manufactures sont obligées de tirer de l'Etranger.

Ce sont là les seuls moyens de prevenir la concurrence de l'Etranger, & même tous les efforts de sa politique.

La

La population, la culture des terres & l'induſtrie, ſont les vraïes & les ſeules ſources de l'impôt. Ainſi en cherchant les moyens de rétablir la Finance ou de l'améliorer, il eſt eſſentiel de commencer par en établir & entretenir les ſources. Si on les perd de vüe, quelques réglemens qu'on faſſe en faveur de la Finance, on la détruit, on affoiblit ou l'on târit ſes ſources, & toutes les opérations portent à faux: le peuple eſt vexé & pauvre, & la Finance reſte ruinée.

Dans les réglemens à faire ſur cette branche de l'Adminiſtration, il faut concilier l'extrême douceur que le rétabliſſement de l'Agriculture & de l'induſtrie exigent, peut-être pendant pluſieurs années, ce qui doit néceſſairement diminuer le produit ancien des revenus publics, avec la néceſſité de ſoutenir les charges ordinaires & indiſpenſables de l'Etat, avec une Caiſſe d'encouragement & la néceſſité de pourvoir en même tems à l'acquittement des dettes de l'Etat.

Pour concilier ces differens intérêts qu'il eſt ſi dangereux de mettre en contradiction, & établir un ordre qui les ſoutienne également, il faut connoître à fonds la Nature de chaque branche des revenu publics, le montant, la manière d'en faire le récouvrement, & porter une extrême attention ſur le détail; il faut en faire la balance avec les charges ordinaires & les dettes publiques, en ſuprimer tout ce qui eſt deſtructif, & chercher des reſſources dans l'économie.

Ce n'eſt qu'après cette opération bien faite, qui exige une connoiſſance exacte du local, & après les réglemens qu'elle demande, qu'on peut déterminer l'établiſſement d'une Caiſſe d'encouragement, d'une Caiſſe pour les charges publiques, & d'une caiſſe d'amortiſſement pour l'acquit de la dette de l'Etat.

La balance fera connoître les limites qu'on doit donner à ces trois Caiſſes, & ſans doute l'inſuffiſance du revenu public pour entretenir la Caiſſe d'amortiſſement au degré de richeſſe néceſſaire pour procurer une prompte libération.

Les deux premières Caiſſes demandent la préférence. Cette préférence eſt fondée ſur le *ſalus populi*, la loi fondamentale de toute Adminiſtration.

Lorsqu'on aura conſtaté par une balance exacte l'inſuffiſance du fonds de la Caiſſe d'amortiſſent pour ſoutenir en même tems le payement des arré-
rages,

rages, le haut intérêt de la dette publique, & quelques remboursements sur le capital, il faudra bien céder à la loi de la nécessité, la plus impérieuse de toutes les loix, faire une réduction des intérêts à venir, cumuler les arrérages avec le principal, en assignant un remboursement progressif sur le principal.

Cette opération doit être telle que les Créanciers la feroient eux mêmes, s'ils le pouvoient, pour ne pas perdre leurs Créances, aux quelles l'Etat ne peut donner de sureté que par cette Administration. Car si on en use autrement, leur gage dépérit, ou reste dans l'insuffisance actuelle, & tout est perdu pour eux.

La réduction des intérêts doit-être telle que l'exige la solidité de l'opération. Fut-elle portée a 2 ou $2\frac{1}{2}$ p$\frac{0}{0}$, sur les motifs ci-dessus, on ne doit point en rédouter l'effet. La France, la Hollande & l'Angleterre etoient bien éloignées d'avoir des motifs aussi légitimes que la Saxe, lorsqu'elles ont fait, l'une une reduction forcée, & les deux autres des reductions qui ne paroissoient pas forcées, mais qui ont eu le même effet. Outre que la nécessité écarte l'injustice, un Etat qui en assurant le remboursement total de ses dettes, en met les intérêts sur la pied de celles de Hollande & d'Angleterre, fait-il une injustice réelle?

La noblesse a besoin des mêmes secours que l'Etat. Ses terres dégradées, les intérêts de ses dettes accumulés par l'effet inévitable d'une calamité publique, demandent le secours de la législation. Le gage de leurs Créanciers a perdu de sa valeur, il faut le rétablir; il a été degradé par une force majeure, qui doit affecter aussi le Créancier. Il n'y a point de débiteur plus rigoureusement obligé qu'un fermier; cependant une force majeure, telle que la grêle, ou la guerre, le libére en vertu de la loi, parcequ'il n'a pas joui & qu'il est ruiné. Sur ce principe de l'Equité naturelle toutes les dettes peuvent être converties en rentes constituées, les intérêts réduits sur le pied de ceux des fonds publics; & l'on pourroit se porter même jusqu'à la suppression des arrerages tant de la dette publique, que des dettes particuliéres. Seroit-il juste que de tous les possesseurs de biens en Saxe, les rentiers fussent les seuls qui n'auroient point souffert des dévastations de la guerre? l'Equité naturelle veut que toute sorte de nature de biens contribue à soutenir le poids des calamités publiques.

Ce moyen sera t-il suffisant pour rélever & soutenir la noblesse? il seroit à

désirer

défirer qu'il y eut une loi qui n'admit que des Nobles dans les emplois Militaires, de juftice, de Finance & dans les affaires étrangères. Si la Nobleffe regardoit ces emplois, comme une partie de fon patrimoine, elle fe rendroit capable des le remplir tous avec diftinction; toujours dignement occupée du fervice de l'Etat, cette occupation même lui donneroit plus de facilité pour fe foutenir.

La nobleffe rétireroit un avantage infini d'une loi fomptuaire; elle fe feroit un grand honneur en la demandant; & une loi fi fage rendroit encore plus refpectables toutes les autres démarches que feroit le Corps de la nobleffe. Cette loi devroit avoir pour objet la parure, les Domeftiques & les Equipages pendant un certain nombre d'années. Toute dorure devroit-être prohibée, & les habits réduits rigoureufement aux étoffes fimples & unies. Il en refulteroit une heureufe economie, & un ornement infiniment plus honnorable que les récherches d'un luxe méprifable & ruineux, puifqu'il anonceroit l'amour du bien public & de la profpérité de l'Etat.

Les mauvaifes monnoies, c'eft-à-dire celles qui font extraordinairement chargées d'alloi, ne font préjudiciables, lorfqu'elles font connues, qu'a l'Etat qui les produit. Les autres Etats n'ont aucun égard à leur valeur numéraire, & les réduifent à celle que leur donnent leur titre & leur poids, en les recevant comme Marchandife. La Saxe ne peut manquer de faire une bonne opération en adoptant cet ufage de la Hollande, de la France & de l'Angleterre, par une loi qui réglera fur ce principe la valeur de toutes les monnoies étrangères rélativement à la valeur numéraire de fa monnoie légale qui doit être invariable. Après cette précaution, la Saxe pourra recevoir toute forte de monnoies étrangères fans perte; & fes Négocians trouveront un grand bénéfice fur la mauvaife monnoie, lorfqu'ils feront des payemens réels aux Etats qui les produifent.

Il faudroit avoir fous les yeux le tableau du récouvrement ou perception des impots, pour être en Etat de le corriger, s'il y a des vices dans cette partie de l'Adminiftration, & d'indiquer une forme de régie la moins onéreufe aux peuples, la moins difpendieufe & la plus utile à l'Etat.

L'Agriculture & l'induftrie doivent également contribuer aux charges de l'Etat; mais on chercheroit inutilement les moyens d'établir fur cette matière une jufte proportion. Il eft impoffible d'y atteindre. Les terres & les maifons ne peuvent contribuer que par une impofition réelle, qu'il eft

possible de rendre a peu près juste, mais l'industrie ne peut contribuer que par une Capitation, impot sujet à une grande inégalité, & par des droits sur les consommations.

L'Etablissement des droits sur les consommations demande de grands ménagemens pour ne les pas rendre destructifs. Dans la situation actuelle de la Saxe on ne sauroit apporter trop d'attention sur ces droits, s'ils y sont établis, pour supprimer tous ceux qui affectent les premiers besoins, qui pourroient enchérir les choses nécessaires à la vie, parconséquent la main-d'œuvre, les Manufactures, & nuire à l'industrie & au Commerce. Si les droits sur les consommations y sont inconnus, il-y-a une nécessité indispensable d'en établir pour favoriser le Commerce & l'industrie nationnale. On les fovorisera infiniment en mettant des droits d'entrée sur toutes les Denrées & Marchandises étrangères de Luxe, ou qui entrent dans l'Etat en concurrence avec celles de son crû.

On peut d'ailleurs traiter comme une branche des revenus publics très précieuse, des droits d'entrée ou de consommation sur les Sucres, le Thé, le Caffé, & sur tout sur le Tabac.

Chez toutes les Nations les rentes sur l'Etat & sur les particuliers, sont une nature de biens odieuse, à charge & destructive de la Population, de l'industrie, du Commerce & de la Finance. Pourquoi ne mettroit-on pas un impôt rigoureux sur cette nature de biens? On en a mis un depuis longtems en Hollande sur les obligations de l'Etat. Au lieu de 3. p% d'intérêts, on ne paye que 2½ p%. on retient un demi p% d'impot.

A l'egard des Négocians, il seroit à désirer qu'on put admettre la loi de Hambourg, suivant la quelle chaque Négociant porte dans une Caisse publique la somme à la quelle il se taxe lui-même suivant son honneur & sa conscience, & la jette dans la Caisse, sans que personne puisse en connoître le montant, ni aprouver ni désaprouver. La République se trouve très bien de cette loi.

La Steuër ne peut-être regardée comme une banque dont il importe à l'Etat de rélever ou de conserver le crèdit. Il ne faut la considérer que comme une Caisse d'emprunt qu'il faut tenir toujours fermée, à la quelle il faut opposer une Caisse d'amortissement; & les actions, comme des titres de créance sur l'Etat, qu'il faut éteindre.

Le

Le crédit de l'Etat résultera naturellement de l'exécution d'un bon Plan d'Administration, qui rétablira sa richesse & le rappellera à son ancien enbonpoint.

Un seul moyen rélèveroit dans le moment le crédit de la Steuëre: ce seroit le payement actuel de tous les arrérages, sans aucune réduction. Mais la situation de la Saxe est telle que ce moyen, s'il étoit praticable, n'auroit qu'un effet momentané; il ne réleveroit le crédit, que pour le faire perdre bientôt après avec plus d'éclat. Se serviroit-on de ce crédit pour faire de nouveaux emprunts? ce seroit chercher à accroître le poids d'un fardeau actuellement trop onéreux, & mettre l'Etat dans l'impossibilité de se libérer & de rélever l'Agriculture, l'industrie & le Commerce.

L'Etat Militaire demande moins d'attention dans ce moment, vint mille Hommes de Troupes réglées ne mettroient pas l'Etat à l'abri de l'insulte d'un voisin inquiet, & cependant la dépense de leur entretien seroit un obstacle à la restauration. Il semble que cet Article devroit être réduit uniquement à ce qu'exige pendant quelques années une sage prévoyance, pour se donner le tems de jetter les fondemens d'une Caisse Militaire capable d'entretenir dans la suite un Corps de Troupes respectable. Un Corps actuel d'excellents Officiers & un fonds modique de bons Soldats bien Excercés & bien Disciplinés, suffisent pour servir dans quelques années à former rapidement tel Corps nombreux de bonnes Troupes que l'on voudra.

Il seroit enfin de la gloire du Corps de la noblesse & d'un avantage infini pour la patrie, de former un Commité permanant de seigneurs qui s'occuperoient de tous les objets qu'on vient de parcourrir, si intéressants pour l'Etat & pour l'Humanité.

CHAPITRE XIV.

Des Etats du Roi de Prusse.

Les Arts, tous les talens, sont à Berlin comme dans leur patrie: c'est là qu'ils se seroient refugiés, s'ils avoient été bannis des autres Etats de l'Europe. Aucun Souverain n'a réuni en si peu de tems dans ses Etats, une

ſi grande ſomme d'induſtrie en tout genre: & ſeroit-il poſſible que l'immortel Philoſophe de Sanſouci qui a ſçu faire des tableaux ſi intéreſſans des richeſſes de l'induſtrie, des avantages précieux des Arts, & donner de ſi belles Leçons des vertus les plus néceſſaires aux Souverains & à leurs Miniſtres pour aſſurer la félicité des peuples & la proſpérité des Etats, ne donnat pas au Commerce de ſes ſujets toute l'étendue dont il eſt ſuſceptible? Frederic n'a point de petites vues; il connoit tous les avantages d'un grand Commerce. Il rétablira ſans doute la Compagnie d'Embdem. Il accroîtra la Navigation de ſes ſujets dans ſes ports de Mer, ſur l'Elbe & ſur le Rhin, & ſurtout la part qu'ils ont au Commeree de Cadix par la richeſſe des Toiles de Siléſie & de Veſtphalie, que ſa protection peut augmenter encore: il accroîtra les Domaines du Commerce de l'Europe.

CHAPITRE XV.

De la Hongrie.

IL y a peu de pays plus propres à fournir de plus riches productions & plus d'abondance au Commerce de l'Europe, que le Royaume de Hongrie; ſi les Seigneurs de ce Royaume vouloient ou ſçavoient en protéger la Culture. Attendu l'excés d'abbandon auquel la Culture de ce Royaume eſt réduite depuis des ſiècles, il ne faudroit rien moins que le concours unanime de tous les propriétaires des terres pour animer les Cultivateurs, pour les engager à donner au terrain le plus fertile de l'Europe, le plus facile à cultiver, toute ſa valeur; & il ne faudroit dans ce pays qu'une Culture même médiocre pour le rendre prodigieuſement abondant. Il n'y a dans l'état actuel de ce Royaume, que deux ſortes de productions naturelles, dont l'Impératrice Reine pourroit très facilement tirer de grands avantages, en ajoutant en même tems au Commerce de l'Europe deux Articles fort riches.

Aucun pays n'a des Pâturages plus gras & plus étendus: les plus beaux, les plus grands & les meilleurs Bœufs de l'Europe y ſont élevés, engraiſſés & vendus à vil prix. Il ne manque à ces Pâturages pour produire de grandes richeſſes, qu'une plus grande conſommation de Bœufs. On peut attribuer l'abandon de la Culture des Grains & d'autres Denrées au défaut de conſommation, aux frais de transport qui n'en permettent pas le débit; mais il n'en eſt

pas

pas de même des Beſtiaux. Cette Marchandiſe ſe tranſporte d'elle même à peu de fraix dans les Marchés à de très grandes diſtances, & la longueur de la route ſert encore à l'améliorer. Il ſeroit très facile a l'Impératrice Reine de faire établir des ſalaiſons des bœufs de Hongrie aportée de Trieſte, & de donner à ſes ſujets un Commerce très riche de Cuirs verds, de Suifs, & de ſalaiſons, par le port de Trieſte, où l'on pourroit les établir tout au moins à auſſi bas prix que partout ailleurs. La France pourroit s'y pourvoir pour l'approviſionnement en entier de ſes Colonies, qui monte à pluſieurs milions qu'elle paye à l'Irlande tous les Ans; le ſeul intérêt qu'elle auroit de diminuer de cette ſomme, les avantages qu'elle donne elle même à la Balance d'une Nation rivale, l'engageroit à porter de préférence tous ſes Achats à Trieſte. Un débouché de cette nature feroit multiplier les troupeaux de Bœufs dans les Pâturages de la Hongrie, & leur nombre accru entretenant toujours le bas prix, ſoutiendroit & feroit proſpérer une branche de Commerce très riche. L'art des Salaiſons peut-être inconnu aux ſujets de l'Impératrice Reine. Mais il ſeroit bien facile a ſes Miniſtres de ſe Procurer d'Excellens Maitres dans cet art, ſans ſortir de l'Allemagne.

Les Mines de Cuivre de la Hongrie ſont les plus abondantes de l'Europe, & c'eſt une richeſſe inmenſe reſtée juſques à préſent inutile, par la ſeule raiſon que le Cuivre qu'on en a tiré, n'eſt pas malléable, & cette qualité du plus pur, du plus beau Cuivre, a été jugée un obſtacle invincible à l'exploitation riche & facile de ces Mines. On ne conçoit pas comment un conſeil de Commerce éclairé a pu négliger la récherche des moyens d'adoucir ce Cuivre, de le rendre auſſi malléable que celui de Suede; & ſi on a donné quelques ſoins à cette récherche, comment on a pu manquer d'y réuſſir? Il n'y a point de Métail que la Chymie ne ſache adoucir, & rendre malléable, & on réuſſiroit à donner cette qualité au Cuivre de Hongrie, ſi on en remettoit le ſoin à un Maitre de l'Art. Cependant cette négligence fait perdre à l'Impératrice Reine pluſieurs milions de revenu, & au Commerce l'abondance d'une matière dont il ſe fait une grande Conſommation. La ſeule Manufacture du cuivre jaune de Namur qui le tireroit par le port de Trieſte, ſi on le rendoit malléable, en produiroit tous les ans pour plus de ſix Millions dans le Commerce des Pays-Bas & de la Hollande.

Enfin la Navigation du Danube qui ſe jette dans la Mer noire, ne fourniroit elle pas mille moyens d'enrichir la Hongrie & les Etats Héreditaires de la maiſon d'Autriche en Allemagne, en leur ouvrant un grand Commerce avec le Levant?



CHAPITRE XVI.

De L'Italie.

L'Italie, le Berceau des Arts, a donné le prémier exemple à l'Europe d'un vaſte Commerce, de la Culture du Meurier, de l'éducation du Ver a ſoye, des aprêts des ſoyes, & des Manufactures les plus belles & les plus récherchées. Si elle a perdu ſa ſupériorité dans les Arts qui s'occupent des Manufactures, elle conſerve encore des titres reſpectables de ſon ancienne poſſeſſion. Gênes, Veniſe, Naples, Lucques, Florence & Milan, ont eu pendant long-tems les Manufactures de ſoye les plus Floriſſantes.

Les Damas de Gênes, les Velours de Gênes & de Veniſe, conſervent encore leur ancienne réputation: & ces Fabriques s'y ſoutiennent en effet à un dégré de ſupériorité, auquel on prétend que Tours & Lion n'ont pu atteindre.

Gênes fabrique des Damas, des Draps de ſoye, des Velours pleins & façonnés, des Ras de ſoye, des Tabis (*a*), des Satins, des Taffetas, &c. C'eſt aujourd'hui la Manufacture la plus riche de l'Italie.

La Fabrique de Veniſe ne met guères d'étoffes de ſoye dans le Commerce étranger, que des Velours fonds de ſatin à grandes Fleurs de toutes Couleurs, tant de ſoye, qu'à fonds d'Or & d'Argent. Naples excelle encore dans l'Etoffe qui porte ſon nom. Les Fabriques étrangères ont réuſſi non-ſeulement à imiter parfaitement, mais auſſi a faire tomber la Fabrique des Gros de Naples; & les Manufactures de ſoye de Naples ne s'étendent point aujourd'hui au-delà de la Conſommation intérieure. Il en eſt de même des Manufactures de Lucques, de Florence & de Milan. Les Manufactures de Lyon qui inondent tous les Ans l'Italie de leurs étoffes, ſurtout de leurs étoffes riches, offrent la preuve de la Décadence de celles d'Italie. C'eſt cependant à ces Manufactures aujourd'hui ſi foibles, que l'Italie doit l'abondance de ſon cru en ſoyes, qui conſervent toûjours le premier rang parmi les

(*a*) Le Tabis eſt un Taffetas ondé dont la Chaine & la Trame, ſont plus fortes que celle des Taffetas ordinaires. C'eſt une eſpèce de moire legère.

les Soies connues; & l'excellence de ses Organcins est due en partie a l'art des aprêts. C'est l'Article le plus riche des productions de l'Italie, & le plus précieux qu'elle fournit au Commerce de l'Europe. L'Abondance de ses huiles d'Olive est aussi un grand objet de Commerce, c'est avec ces productions & quelques fruits que l'Italie soutient les désavantages d'une grande importation des Marchandises des Indes, de l'Amérique, des Manufactures d'Europe, de blé & de poissons salés. Ses Consommations intéressent surtout la Hollande, la France & l'Angleterre.

CHAPITRE XVII.

De la Suisse.

LE Corps Helvétique prend peu d'intérêt aux révolutions du Commerce. La sagesse de sa Législation conserve sa liberté, des Terres bien Cultivées augmentent sans cesse sa Population, au point qu'un grand nombre de Troupes au service de plusieurs Puissances étrangères, toujours recrutées à ses dépens, ne lui porte aucun préjudice. Son industrie paye beaucoup au-delà de ce que l'Etranger lui fournit, & sa Balance toujours avantageuse ne cesse de l'enrichir. Les impositions sont légéres; ni la Guerre, ni les emprunts n'y ont point fait de la Finance, l'ennemi destructeur de l'Agriculture, des arts & de l'industrie. Zuric & Berne produisent dans le Commerce de toute sorte de Toiles, des Toiles de Coton imprimées, de petites étoffes de Laine, qui soutiennent très bien la Concurrence des Manufactures des autres Nations, & des Mousselines communes & au-dessus, qu'on ne distingue point de celles des Indes dans les mêmes qualités. L'Industrie est infiniment favorisée par la douceur de l'Administration de ce Pays sage & paisible, & par la liberté.

CHAPITRE XVIII.

Du Nord.

ON comprend sous la dénomination du Commerce du Nord, la Navigation aux villes Anséatiques, au Dannemarck, à la Norvege, à la Suede, & principalement le Commerce de la Russie, la plus importante & la plus riche partie du Commerce du Nord.

Du Dannemarck.

L'Industrie & les Manufactures introduites affés tard dans le Dannemarck, s'y font étendues & infiniment perfectionnées par les foins du plus fage Gouvernement. La Confommation intérieure y a été tournée entièrement à leur avantage, & bientôt le travail induftrieux a fait d'affés grands progrès pour fournir abondament à la Nation, tout ce qui appartient au vêtement & à la parure. Quand l'induftrie d'une Nation s'eft élévée à ce point, elle eft inceffament en état de produire fes ouvrages au déhors. La concurrence des Retours de fa Compagnie des Indes, concurrence avantageufe à l'Europe, n'a point ralenti les progrès de fes Manufactures les plus néceffaires & les plus utiles. Le Gouvernement de Dannemarck eft celui de l'Europe qui a le mieux fçu concilier par la fageffe de fa Légiflation, les intérêts du Commerce avec ceux de la Finance, les Danois n'ont à fe plaindre d'aucune loi deftructive. Le Dannemarck s'eft donné une balance avantageufe par les progrès de l'Agriculture & de l'induftrie, par fes ventes de Grains, de Beufs, de Chevaux, d'Huiles de Poiffon, de Salaifons, de Bois de Conftruction & de partie des Rétours de fa Compagnie des Indes, qui payent au-délà des Denrées des Nations du Midi, dont il a befoin; & ces avantages recevront bien-tôt un grand accroiffement par le Commerce du Levant que le Roi a ouvert depuis peu à fes fujets; ce qui eft encore une augmentation de concurence avantageufe à l'Europe.

De Hambourg & de Dantzick.

La Commerce de Hambourg reffemble à celui d'Amfterdam. Cette Ville n'eft qu'un entrepot, qui perdra infiniment de fon Commerce, ainfi que la Hollande, lorsque les autres puiffances du Nord, & celles du midi voudront, à l'exemple du Dannemarck, fe donner un Commerce direct & toute la Navigation qu'elles peuvent faire. Dantzick fera toûjours le Magafin d'entrée & de fortie de la Pologne. La Conftitution de cet grand Etat affure fon Commerce en entier intérieur & extérieur à cette République. Dantzick eft la feule place qui aprovifionne la Pologne de tout ce qui lui manque de fruits, de denrées & de Marchandifes, & qui produit au-déhors fes Grains, fa principale & presque fa feule richeffe.

De la Suede.

La Suede paye auffi fes Confommations des denrées & des Marchandifes des Nations du Midi, par la vente d'une partie des Retours de fa Compagnie des Indes, & par celle de fes Fers, de fes Bois de Conftruction, & de fes Cuivres, qui font des Articles très riches, & très intéreffans dans le Commerce de l'Europe.

De

De la Ruſſie.

PIERRE le Grand a ouvert dans la Ruſſie, de nouvelles ſources de richeſſes au Commerce de l'Europe. Son heureux Génie a presque tout créé dans un vaſte Empire, jusqu'à lui à peine connu, aujourd'hui l'un des plus reſpectables de la Terre, & tout s'y perfectionne ſous l'heureux Gouvernement de ſon Auguſte Impératrice: elle a donné ſes premiers ſoins à la baſe du Commerce, à l'Agriculture, aux défrichemens & à la Population, la ſource infaillible de la puiſſance & de la proſpérité des Etats. Une Adminiſtration dirigée ſur de tels principes, annonce les plus grands progrès de l'induſtrie & du Commerce, & conſéquament une grande abondance de Marchandiſes des plus précieuſes & des plus néceſſaires aux autres Nations de l'Europe. Le Commerce des Pelleteries, des Cires & des Cuirs eſt ſuſceptible d'une plus grande étendue. Le fonds des Matériaux propres à la conſtruction & à l'entretien de la Marine eſt inépuiſable, & ſon abondance eſt bien néceſſaire pour répondre aux accroiſſemens continuels de la Marine Européenne. L'Impératrice ſçaura tourner par de ſages réglemens, le Commerce d'un Fonds ſi riche entièrement à l'avantage de ſes ſujets, en conciliant mieux les intérêts de la Finance avec ceux du Commerce, & en ne favoriſant le Commerce d'aucun Etranger, que rélativement aux intérêts de ſon Empire. Elle ajoûtera ſans doute de nouvelles branches au Commerce. Celle du Tabac feroit une ſuite Naturelle de l'Agriculture & des défrichemens que Sa Majeſté ſçait ſi bien encourager. A la ſuite de ces encouragemens, il ne faudroit que procurer au Tabac un grand débouché au déhors, pour en faire bientôt l'objet d'une branche de Commerce des plus riches de la Ruſſie: & il feroit vraiſemblablement très facile à Sa Majeſté d'en aſſurer un très grand débit, avant d'en encourager la culture, & pour l'encourager avec ſureté d'un grand ſuccés. Ce feroit rendre encore un grand ſervice au Commerce de la Ruſſie, que d'y abroger l'uſage du Contract à *Barack*, c'eſt-à-dire l'uſage trop général d'acheter à ſix mois, ou à un an de crédit, & de vendre comptant, ou partie comptant, les Marchandiſes ou la récolte ſix mois ou une année d'avance. Cet uſage eſt entièrement au déſavantage des Vendeurs & Acheteurs nationaux, & à l'avantage des Négocians Etrangers, qui avancent leur Argent à de gros intérêts, ſurtout par le bas prix de leurs Achats. C'eſt par cet uſage que les Anglois ont ſéduit pendant long-tems les Seigneurs de Ruſſie, & ſe ſont enrichis à leurs dépens en leur faiſant dépenſer leurs revenus presqu'une année entiére d'avance.

L'IMPÉRATRICE de Ruſſie eſt trop éclairée ſur les intérêts du Com-

merce, pour ne pas prendre la ſage réſolution de traiter dans ſes Ports tous les Vaiſſeaux & tous les Négocians Etrangers, toutes les Nations Commerçantes avec une faveur égale, moyen ſur de multiplier la demande de ſes Denrées & de ſes Marchandiſes, & d'y entretenir l'abondance de celles des Nations Etrangéres, dont ſes Etats ont beſoin; de ſe Procurer en un mot tous les avantages de la Concurrence.

La Nation Angloiſe en poſſeſſion depuis près d'un ſiècle d'approviſionner ſeule la Ruſſie de toute ſorte d'étoffes de Laine, avoit ſçu à la faveur d'un Traité, ſe donner tous les avantages de la Concurrence, tant dans ſes Ventes, que dans ſes Achats, ſur toutes les autres Nations, même ſur les Hollandois, à qui elle a pris plus de la moitié du Commerce qu'ils faiſoient autrefois avec la Ruſſie.

L'Angleterre à toujours ſçu faire valoir à la Cour de St. Petersbourg la prodigieuſe étendue de ſes Achats, & la Balance qui a été quelquefois portée juſqu'a 1200 Mil. Liv. Sterl. qu'elle payoit à la Ruſſie. La Cour n'a pas toujours fait attention, que l'Angleterre ne lui préſentoit dans les prétendus avantages de cette Balance, qu'un prétexte pour ſe faire traiter plus favorablement que toute autre Nation, & éloigner toute concurrence dans ſes Achats; que la Hollande qui avant l'Introduction des Anglois, payoit à la Ruſſie une balance infiniment plus conſidérable, auroit pu faire valoir le même prétexte pour éloigner les Anglois de ce Commerce. Il a toujours été de l'intérêt de l'Angleterre de diminuer en Ruſſie le Commerce des Hollandois, d'en éloigner la France, & de ſe donner ainſi l'avantage de réexporter à la France, à l'Eſpagne & au Portugal, une grande partie de ſes Achats faits en Ruſſie. Il eſt évident qu'il eſt de l'intérêt de la Ruſſie, que les Nations du midi viennent y achetter elles mêmes les Marchandiſes dont elles ont beſoin, au lieu de les recevoir des Anglois, & qu'elles y apportent les leurs. La Ruſſie vendra toujours tout au moins la même quantité de Marchandiſes, & plus chérement par l'Augmentation de la concurrence d'acheteurs, & ſera pourvue à meilleur marché par la même raiſon, des marchandiſes étrangéres.

L'Angleterre eſt aujourd'hui celle des Nations Commerçantes qui intéreſſe le moins le Commerce de la Ruſſie; toutes ſes étoffes ſont devenues plus chères que celles de toute autre Nation; elle a infiniment diminué ſes exportations du Nord pour l'approviſionnent de ſa Marine; non ſeulement elle le tirera bientôt en entier de ſes Colonies du Nord de l'Amérique, mais elle entrera inceſſament, ſurtout avec le ſecours du Canada, en concurrence avec

avec le Nord pour l'approvifionnement de tous les Matériaux & de toutes les Marchandifes néceffaires à la Conftruction & à l'entretien de la Marine des autres Nations. C'eft une révolution fingulière dans cette branche du Commerce de l'Europe, que l'Angleterre prépare depuis longtems par toute forte d'encouragemens, qui a déja fait de très grands progrès, & qui ne fauroit manquer d'en faire aujourd'hui de très rapides. On peut en juger par l'offre qui fut faite à Charles II. & au Parlement, par les députés des Habitans de la nouvelle Angleterre en *1662*. Ils fuplioient par leur requète, le Roi & le Parlement de ne point confentir à la reftitution de l'Acadie que Louis XIV. demandoit: à cette condition ces députés offroient de la part de la nouvelle Angleterre, de fournir à fes dépens dans Londres tous les mats des Navires néceffaires à la flote royale, & telle quantité de Bray & Goudron que Sa Majefté ordonneroit; de conftruire à fes frais deux Fregates de 60 pièces de Canon, & de les envoyer dans fix mois à Sa Majefté (*a*).

CES offres dans un tems où les Colonies Angloifes du Nord de l'Amérique étoient encore dans leur berceau, annoncoient dans ces Colonies, un grand fonds de richeffes Naturelles pour la conftruction & l'entretien de la Marine; & dans les Colons, une induftrie déja prête à le mettre en valeur. La Population & l'induftrie de ces Colonies fe font infiniment accrues; leurs productions étant a-peu-près toutes femblables à celles de l'Angleterre, elles en font le Commerce en concurrence avec leur Métropole aux Colonies du midi & dans plufieurs ports de l'Europe: les feules Villes de Bofton & de Philadelphie ont plus de 1500 Vaiffeaux appartenans aux Colons de la Penfilvanie & de la nouvelle Angleterre; ils conftruifent pour le compte des Négocians d'Europe, & la conftruction feule eft pour eux une branche de Commerce très riche.

LA Nation Britannique a fouvent porté fon attention fur les avantages de cette branche du Commerce de fes Colonies du Nord, & s'occupe Actuellement des moyens de lui donner toute l'étendue & toute la valeur dont cette branche eft fufceptible en Europe, avec d'autant plus de foin que fa Marine prodigieufement accrue aujourd'hui, exige de plus grandes importations pour fon entretien; que la cherté de fes Manufactures infiniment augmentée par l'excés de fes impôts, demande un plus grand débouché chez fes Confommateurs dépendans; & qu'enfin la traite des Matériaux pour la conftruction & l'entretien de la Marine, eft prefque la feule utilité que l'Angleterre

(*a*) Let. & Mem. du Comte d'Eftrades, Lett. du 27 Févr. 1662.

gleterre peut retirer de ces Colonies, par leur état actuel & la constitution fondamentale de leur Gouvernement.

L'Industrie Angloise annonce assés naturellement au Commerce du Nord, une grande concurrence à combattre à l'égard de cette branche la plus intéressante & la plus riche de ce Commerce. Il seroit difficile d'indiquer aux puissances du Nord, des moyens de ralentir ses efforts, & d'arrêter ses progrès. Il semble qu'elles ne peuvent prevenir les effets destructifs de cette concurrence, que par le bas prix, & en donnant dans leurs marchés, aux autres Nations, le plus de faveur & de facilités qu'il est possible.

Les Colonies Angloises du Nord de l'Amérique produisent dans une aussi grande abondance, que le Nord de l'Europe, tout ce qui est nécessaire pour la construction & l'entretien de la Marine, & d'une aussi bonne Qualité; c'est-à-dire, la Poix, le Goudron, le Brai, les Matures, les Vergues, toute sorte de Bois de construction, le Fer & le Chanvre. L'Angleterre y introduisit facilement autrefois la manière de préparer tous ces Matériaux, & avec le secours des encouragemens, en tira bientôt une si grande quantité qu'elle se vit en état d'en réexporter. Les succès trop considérables & trop rapides d'une première tentative engagèrent le Gouvernement à supprimer les encouragemens qu'il avoit donnés à cette branche de Commerce, qui tomba immédiatement: les mêmes Marchandises du Nord reprirent alors l'avantage du bas prix. On a renouvellé ensuite les encouragemens qui ont été confirmés par un acte du Parlement de 1751.

Le cherté du fret, & le défaut de chantiers & de Magasins établis en Amérique, défaut qui occasionne des frais de *demeurage* aux Vaisseaux pour attendre leur charge, sont les seuls désavantages, qui ont pu rétarder les progrès de ce Commerce en Angleterre. Il est facile au Gouvernement de les faire cesser. Il a bien des moyens de rendre le fret moins cher, & il lui seroit facile d'établir des Chantiers & des Magasins, & de rendre le rétour des Navires très prompt. Les Anglois ont d'ailleurs l'avantage d'Acheter ces Marchandises à un plus bas prix à l'Amérique, que dans le Nord, de faire deux Voyages par année, pendant qu'on n'en peut faire qu'un dans la Baltique, à quoi il faut ajouter encore que les primes d'assurance pour la Baltique sont ordinairement à 4 p°. & que celles de Colonies Angloises au Nord de l'Amérique ne sont qu'à 2 p°.

Les Marchandises nécessaires à l'entretien de la Marine, sont celles du Com-

Commerce qui caufent le plus d'encombrement; leur tranfport exige par conféquent de grands Navires: & comme l'importation dans les Colonies Angloifes du Nord de l'Amérique n'eft pas confidérable, attendu la nature de leurs productions presque toutes femblables à celles d'Europe, les Anglois feroient peut-être obligés d'envoyer leurs Vaiffeaux le plus fouvent à faux fret ou fur leur Left, ce qui augmente néceffairement le prix du fret des Marchandifes de retour, & conféquament leur valeur. Mais les mêmes Vaiffeaux, deftinés au tranfport des Marchandifes néceffaires à l'entrétien de la Marine, ne navigent-ils pas dans la Baltique avec le même désavantage? S'il y a par cette raifon, quelque différence dans le prix du fret, elle doit-être trop légére pour arrêter les progrés de cette branche de Commerce; & fi elle n'eft pas encore portée au degré d'étendue dont elle eft fufceptible, il faut fans doute en attribuer la principale caufe à la dernière guerre, qui a du naturellement fufpendre les foins que fe donnoit le Parlement pour l'élever, annoncés par fon acte de 1751.

Les potaffes font encore un article très riche du Commerce du Nord, & furtout de la Ruffie. L'Angleterre en tiroit autrefois tous les ans pour plus de 120 mille liv. Sterl. On en fabrique beaucoup depuis quelques années dans la nouvelle Angleterre, & dans quelques autres Provinces du Nord de l'Amérique; d'où l'Angleterre pourra en tirer bientôt dequoi réexporter.

Les efforts que fait une nation Commerçante pour améliorer ou étendre fon Commerce, annoncent aux autres la néceffité de prendre des précautions pour foutenir ou défendre le leur, ou fe donner des branches de Commerce nouvelles. Le Tabac de Lukraine préfente l'objet d'une branche à ajouter au Commerce de la Ruffie, que l'impératrice peut facilement rendre fort riche, qui la dédommageroit de la perte de la confommation des Marchandifes néceffaires à l'enrrétien de la Marine, que l'Angleterre tire aujourd'hui de fes Colonies, & qui augmenteroit heureufement en Europe l'abondance d'une Denrée dont la confommation devenue inmenfe, femble s'accroître encore tous les jours.

Le montant connu du public de l'Approvifionnement du Tabac des fermes générales de France, eft d'environ fix milions, dont les fermiers en payent de quatre à cinq à l'Angleterre, & le refte à la Hollande (*a*). Il feroit, ou il

(*a*) On peut croire que les fermiers généaux n'ont laiffé connoître au public du montant de leurs Achats, que ce qu'ils n'ont pu cacher; parce qu'il eut été trop facile de calculer fur le montant total de leurs Achats, les bénéfices exceffifs qu'ils ont toujours faits fur cette branche de leur Bail.

il devroit être au moins très facile à l'Impératrice, de Procurer cet approvisionnement en entièr à la Ruſſie: & ce débouché aſſuré, en augmentant enſuite en proportion la Culture du Tabac de Lukraine par les encouragemens que ſa Majeſté ſçait ſi bien donner à l'induſtrie, la Ruſſie ajouteroit en moins de deux ans à la balance de ſon Commerce, un avantage permanent par année d'environ ſix milions. La Culture du Tabac eſt l'une des moins diſpendieuſes, des plus ſures, & il faut la croire l'une des plus lucratives de l'Europe; puiſqu'elle eſt preferée à toute autre dans le Palatinat, dans la Flandre & dans une partie de la Hollande, ſur de très bonnes terres à portée de la Navigation, quoique tous ces Tabacs ſoient vendus à un prix bien inférieur à celui des Colonies angloiſes. La Ruſſie pouvant livrer ſes Tabacs à la France, à plus bas prix que l'Angleterre & la Hollande, il ſeroit facile à l'Impératrice d'engager la France à y porter ſes achats en entier pour ſon propre intérêt; & d'aſſurer même cet engagement par un traité reſpectivement avantageux.

Le Tabac de Lukraine, peu connu du Commerc juſqu'à préſent, mérite de l'être plus qu'aucun autre par la ſupériorité de ſa qualité. Ce Tabac n'a point l'inconvénient des Tabacs de Souabe, du Palatinat, du Spirbac & de Hollande, d'exiger pour acquérir de la qualité, un Magaſinage plus long que celui qu'on accorde aux Tabacs de la Virginie & du Mariland. On a dejà fait divers eſſais de ce Tabac dans une Manufacture des Pays-Bas, qui ont réuſſi au point de faire preférer ce Tabac à toute ſorte de Tabac Rappé des meilleures Manufactures de France & de Hollande. La France pourroit en faire faire des eſſais tant dans les Manufactures des fermes, que dans celles des Négocians de Dunkerque, qui ſans doute réuſſiroient également bien, en ſupoſant de la bonnefoi & du déſintéreſſament de la part des Manufacturiers.

On peut aiſément croire que la France aimeroit mieux, indépendament du bénéfice du meilleur marché, donner à la balance du Commerce de la Ruſſie tous les ans un avantage de quatre ou cinq milions, qu'à celle d'une Nation voiſine éternellement ſa rivale. Son intérêt ſeroit encore infiniment augmenté, ſi l'Impératrice offroit à la France de traiter les Vaiſſeaux & les Négocians François, comme ceux des autres Nations les plus favoriſées dans ſes Etats, & d'admettre dans ſes places de Commerce ſur le même pied, des maiſons de Commerce de la Nation Françoiſe. Son Commerce pourroit alors devenir direct avec la France, qui eſt la Nation du Midi de l'Europe dont la Ruſſie conſomme le plus de Denrées & de Marchandiſes, & qui de ſon côté eſt celle qui conſomme la plus grande quantité des Marchandiſes de la Ruſſie. Les deux Nations auroient une infinité de moyens de rendre leur Commerce re-

respectivement beaucoup plus avantageux qu'il ne l'a jamais été, furtout fi la France laiffoit à fes Négocians le foin d'approvifionner fa Marine, & la liberté de former à leur gré les Equipages de leurs Vaiffeaux, au lieu de donner cet approvifionnement par des traités qui ont toujours rendu la conftruction des Vaiffeaux du Roi plus chère de moitié qu'elle ne devoit être. Les Négocians François envoiroient bientôt un grand nombre de Vaiffeaux dans la Baltique, avec des Cargaifons auffi bien afforties que celles des Hollandois, qui ne font pour la plus grande partie de leurs Cargaifons d'entrée & de fortie, qu'une tierce main également nuifible aux deux autres Nations.

Pierre le grand, s'il eût vecu un peu plus longtems, auroit peut-être executé & conduit à fa perfection un projet formé autre fois par Seleucus Roi de Sirie; il auroit joint la Mer Cafpienne au Pont-euxin. Il avoit dejà fait tirer un Canal du Tanaïs au Wolga. Il devoit par le moyen d'un autre Canal qui communiqueroit de ce dernier fleuve à la Newa, établir un Commerce direct & facile entre les pays à portée de ces Mers, & Saint Petersbourg.

Ce fut peut-être ce projet qui fit naitre en Angleterre, quelques années après le déces de Pierre le grand, l'idée de l'établiffement d'un Comptoir, que les Anglois formérent fur les côtes méridionales de la Mer Cafpienne, où ils raffembloient les plus précieufes Marchandifes que l'Europe ne tire du Levant que par la méditerranée, principalement les Soies de Perfe, qu'ils fefoient paffer enfuite à Aftracan, & de là jufques au Lac de Wormitz par le Wolga & le Don à la faveur d'un traité de *Tranfit*, que l'Angleterre avoit obtenu de la Cour de Ruffie. Cette entreprife, l'une des plus hardies & des mieux combinées que le Génie du Commerce ait formée de nos jours, auroit eu peut-être les plus grands fuccés entre les mains d'habiles Négocians fujets de la Ruffie. Il n'étoit pas naturel que la Cour de Ruffie accorda pendant longtems toute la protection néceffaire pour foutenir un établiffement de cette nature, pour donner à des Etrangers toutes les richeffes d'une branche de Commerce qui appartient à fes fujets: & cette branche doit-être riche, puifqu'elle avoit excité l'attention de la Nation la plus habile, & l'avoit engagée à furmonter des obftacles infinis pour l'acquérir. Peut-être l'auroient-ils confervée plus longtems, fi les troubles qui ont bouleverfé la perfe pendant tant d'années, ne l'avoient trop appauvrie alors.

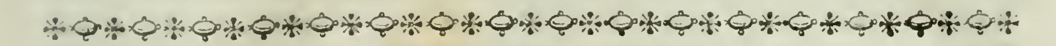
Ces deux projets d'établiffement d'un Commerce direct avec la perfe, qui donneroit à la Ruffie de la première main les précieufes Marchandifes dont la perfe ne peut fe défaire que par le canal plus long & plus difpendieux des Ca-

Caravanes de Smirne, mériteroient bien que l'Impératrice en fit examiner les avantages & les désavantages, & s'assura des moyens de donner à l'un des deux un succés infaillible. L'epreuve dejà faite par les anglois doit donner de grandes lumiéres; & une protection plus grande & plus éclairée ne sçauroit manquer de rendre solide un établissement qui ajouteroit de grandes richesses au Commerce de la Russie, & donneroit encore des moyens d'y exciter & d'y encourager l'industrie.

L'Expérience & la même protection pourroient y accroître encore le Commerce de la Chine, celui des Pelleteries & de la Cire; trois branches infiniment précieuses; l'Art d'exploiter les Mines, celui de la Navigation qui est encore trop éloigné de l'Art de naviger des autres Nations maritimes, l'Art infiniment plus intérressant pour l'Etat & pour l'humanité, de conserver la santé du peuple, de conserver surtout un prodigieux nombre d'Enfans en modérant par la sagesse des loix les bains excessifs aux quels on les livre dés leur naissance. L'Instruction publique établie sur de bons principes, & perfectionnée par une direction sage & éclairée, multiplieroit en même tems à l'infini les sujets utiles à l'Etat dans tous les genres. La Population deviendroit de jour en jour plus nombreuse, l'Etat plus riche & plus puissant. L'Accadémie des sciences devroit avoir la plus grande part aux progrès de ces avantages. La Russie doit les attendre surtout du Regne d'une Imperatrice qui a dejà donné des preuves à l'Europe qu'elle connoit bien les vrais principes d'un bon Gouvernement, qui aime les Arts & l'industrie, & qui a toujours aimé & cultivé les sçiences avec un succés qui n'a peut-être point d'exemple.

L'Art de guérir les maladies s'est infiniment perfectionné de nos jours; c'est surtout la Chirurgie qui a fait les plus grands progrès; & c'est à l'émulation qui regne à Paris depuis un grand nombre d'années, que ces progrès sont dûs. C'Est dans cette Capitale qu'un grand nombre de Maitres enseignent & pratiquent en même tems avec des lumières bien supérieures à celles qu'on a acquises partout ailleurs dans cet Art. Ce seroit une institution digne d'une si grande Princesse, que celle d'une Ecole de Chirurgie à Paris à l'Instar de l'Ecole de Peinture que le Roi de France entretient à Rome. Un certain nombre de jeunes gens qui se succederoient, élevés dans les excellentes Ecoles de Chirurgie de Paris, formeroient bien-tôt en Russie un Corps de Chirurgiens habiles, & l'un des établissemens des plus utiles à l'Etat & des plus chers à l'humanité. Indépendament de ce que les Hommes sont l'objet & les Agens du Commerce, & de ce que la Population en est la première base, & en même tems la base de la puissance des Etats; cequi rend précieuse toute in-

inſtitution qui tend à ſon accroiſſement ou à ſa conſervation ; les établiſſemens qui tiennent de ſi près au bonheur de l'humanité, ſont les plus beaux Monumens que les Souverains puiſſent laiſſer à la poſtérité.



CHAPITRE XIX.

Des Côtes de Barbarie.

CES Côtes pourroient être couvertes de villes floriſſantes par la Population & l'induſtrie ; elles pourroient préſenter au Commrrce de l'Europe une grande abondance de productions précieuſes, & un débouché très étendu de nos Manufactures; ſi les habitans de ces Côtes connoiſſoient d'autre profeſſion que celle d'infeſter les Mers de leurs Pirateries. Cette étendue inmenſe de pays qui eſt d'une extrême Fertilité, pourroit être de la plus grande utilité aux Nations induſtrieuſes & Commerçantes; & ce pays ne leur eſt que nuiſible.

AUCUNE Nation ne peut s'arroger l'Empire de la Mer : la liberté de la navigation eſt établie, ainſique celle du Commerce, ſur la loi naturelle. On ne ſçauroit mettre trop ſouvent ſous les yeux de toutes les Nations ces vérités ſimples, qui ſont le premier & le principal fondement de leur repos & de leur proſpérité. Le Commerce eſt un bien commun à toutes les Nations ; c'eſt un tréſor qui appartient par indivis à toutes les puiſſances qui conſtituent le Corps politique de l'Europe. Le Commerce eſt un Champ ouvert à tous les Peuples qui ſont en état de le cultiver, ſoit par leurs facultés naturelles, ſoit par leur induſtrie & leur économie. Une Nation qui entreprend d'uſurper ce Domaine, d'en exclure une autre Nation, d'y commettre des violences, ou de s'en attribuer l'Empire, ſe déclare donc l'ennemie de toutes les autres Nations. Ce n'eſt point là une prétention de droits ſinguliers & iſolés qui n'intéreſſent que les parties qui les conteſtent; le ſujet d'une querelle particuliére entre deux ou trois Puiſſances, qui ne peut toucher à l'intérêt général de l'Europe: c'eſt un attentat ſur le Domaine public, ſur le bien commun à toutes les Nations, à toutes les Puiſſances, le plus précieux & qu'il eſt le plus important de conſerver dans ſon intégrité, pour le bonheur de tous les Peuples & la proſpérité de tous les Etats.

Toutes les Nations de l'Europe reconnoiſſent cette loi, la réclament, & cependant laiſſent impunie une Nation foible, une Nation qui ne ſçauroit impoſer des loix à aucune autre, mais qui a la force, ou plutôt la criminelle induſtrie des Voleurs des grands chemins, qui l'exerce ſur les Mers, & ne connoit d'autre richeſſe que la Piraterie; une Nation qui navige, mais qui ne met de Vaiſſeaux en Mer que pour ravager des Côtes d'autres Nations, faire des Eſclaves, & enlever à terre ainſi qu'à la Mer, tout ce qu'elle trouve ſans défenſe. Les droits ſacrès de l'humanité ne réprochent-ils pas aux grandes Puiſſances Maritimes, leurs traités qui les mettent à couvert des brigandages des Pirates de la Côte de Barbarie, qu'il leur étoit ſi facile de détruire par la force? Les Anglois, les Hollandois, devroient-ils laiſſer croire au public qu'ils ont préferé des traités qui leur aſſurent les avantages de la concurrence dans la navigation de la méditeranée, ſur les Nations foibles? les Suedois & les Danois devroient-ils conſidérer la Côte de Barbarie comme un débouché légitime de leurs Marchandiſes propres à la conſtruction & à l'entretien de la Marine? ces Nations devroient-elles refuſer de réunir leurs forces à celles des autres Nations pour défendre la liberté publique, & pour reprimer le brigandage d'une Nation qui ne connoit de richeſſes que celles que lui procurent ſes attentats continuels ſur la liberté des autres Nations de l'Europe, & ſur l'humanité? Eſt ce la Nation Angloiſe, eſt ce *la Gardinne des libertés générales de l'Europe & la Patrone du geure humani* (a), qui ſe refuſe à une réunion ſi juſte & ſi néceſſaire, qui reçoit ces Pirates dans ſes Ports, & qui achete leurs Priſes? On condamne ſans doute en Angleterre, comme chez toutes les autres Nations policées, au dernier ſuplice ceux qui donnent retraite aux Voleurs des grands chemins, ou aux effets qu'ils ont volés. La même action peut-elle être innocente, parcequ'elle eſt le fait de la Nation entiére? & ce que ce fait a d'odieux, peut-il être mis a couvert par des intérêts politiques?

Nous plaidons ici la cauſe de l'humanité, & nous oſons préſenter ſes droits à la Nation de l'Europe qui ſe pique le plus de les connoître, de ſçavoir les reſpecter & les protéger. Nous oſons lui répréſenter qu'il eſt également de ſon devoir, de ſon honneur, & nous allons plus loin encore, de ſon intérêt, d'employer ſes forces à la deſtruction des Pirateries des Barbareſques. On ne ſçauroit croire que les Anglois penſent comme ce Seigneur qui diſoit dans la Chambre haute durant la derniere guerre „ qu'une Nation „ ne ſçauroit perdre ſon honneur, parceque abſolument parlant elle n'en a „ point;

(a) C'eſt ainſi que les Ecrivains politiques Anglois appellent leur Nation.

„ point; que le préjugé que l'on appelle de ce nom, ne regarde que les particuliers; & que pourvu qu'on procure au Peuple un grand Commerce & „ une induſtrie qui l'enrichiſſe, on eſt ſur de ſon approbation (a)." Mais s'il eſt vrai, comme l'aſſure le Politique Anglois M. Jean Brown, que l'Eſprit Commerçant du Miniſtére Anglois a pris pour déviſe cette maxime: *l'intérêt de la Nation eſt ſon véritable honneur:* le Miniſtère Anglois devroit voir l'intérêt de la Nation, & un très grand intérêt, dans l'abſolue & entiére deſtruction des Pirateries des Nations Barbareſques. Ces Nations forcées de renoncer pour toujours à cette induſtrie criminelle, ſeroient obligées de s'addonner à la Culture des terres, de chercher les richeſſes, les commodités de la vie & de quoi ſatisfaire leur luxe, par des voyes plus douces & plus conformes à la loi naturelle: un Commerce paiſible & légitime ſubſtitueroit bien-tôt chez les habitans de toute cette vaſte étendue de Côtes, des mœurs douces à leur humeur féroce & à leur inclination pour le vol & le brigandage. Ces Peuples deviendroient eux mêmes plus heureux; leurs terres naturellement fertiles donneroient une grande abondance de productions; la Culture & la Population s'y accroitroient infiniment, & le Commerce y deviendroit riche. Ce ſeroit là l'effet infaillible qui réſulteroit d'une réunion ſérieuſe & de bonne-foi de l'Angleterre & de la Hollande avec les autres puiſſances Maritimes, pour réprimer & détruire pour toujours les Pirateries des Nations Barbareſques: & ce ſont précisément les deux Nations de l'Europe qui ſemblent les favoriſer le plus, ou croire qu'il eſt de leur intérêt que cet odieux brigandage ſe perpetue, qui profitteroient le plus de cette heureuſe révolution.

On peut aiſément s'en convaincre, ſi on veut donner une légère attention à la ſituation actuelle du Commerce de la Hollande & de l'Angleterre. La Hollande a infiniment perdu de ſon Commerce, & ſes pertes augmentent tous les jours par la concurrence des autres Nations, tant dans les Indes, qu'en Europe. Sa grande Pêche même éprouve une grande diminution, & la Hollande doit en attendre encore une plus grande des progrès de la même Pêche en France & en Angleterre. Rien ne ſeroit donc plus heureux pour la Hollande, que l'établiſſement d'un grand Commerce chez les Nations Barbareſques, où elle pourroit s'indemniſer des pertes que la grande concurrence des Nations commerçantes de l'Europe lui fait éprouver.

L'Angleterre a elle-même préparé la ruine de toutes ſes Manufactures, en multipliant à l'excées les ſignes des valeurs & les taxes ſur toutes les choſes

(a) Débats en Parlement d'Angleterre.

choses nécessaires à la vie, qui ont infiniment enchéri la main-d'œuvre, & donné à ses Manufactures une valeur factice, qui les met dans l'impossibilité de soutenir dans les marchés de l'Europe, la concurrence des Manufactures des autres Nations. L'industrie Européenne s'est d'ailleurs infiniment accrue & s'accroit tous les jours. Il est certain que cette branche du Commerce de l'Angleterre est beaucoup diminuée en Europe, qu'elle doit la perdre entiérement; que la consommation intérieure ne suffit pas pour soutenir l'industrie d'une Nation; que pour être florissante elle a besoin d'une consommation étrangère. L'Angleterre pourroit-elle remplacer plus heureusement la consommation qu'elle perd en Europe, que par celle qu'elle pourroit acquérir & étendre infiniment aux Côtes de Barbarie? Ainsi cette Nation qui a montré tant de goût pour les conquêtes de Commerce, & qui en a tant fait à de hauts prix, en feroit une très précieuse à bon marché, en se réunissant avec les autres puissances maritimes, pour détruire les Pirateries Barbaresques; & si elle vouloit examiner avec impartialité & sans prévention, les avantages qu'elle retireroit pour son Commerce & pour son industrie, de la réunion qu'on lui a demandée, elle trouveroit ses intérêts politiques heureusement d'accord avec les intérêts de toute l'Europe en général, & avec les droits de l'humanité.

CHAPITRE XX.

Du crédit Public.

TOUT le monde sçait aujourd'hui que le grand Art du crédit, est de faire peu d'engagemens, & de les acquiter exactement; & que tous les sistêmes imaginables n'équivaudront jamais à cette maxime. Mais à quoi serviroit-elle cette maxime si souvent répétée, chez une Nation qui seroit sur le point de succomber sous le poids des engagemens qu'une mauvaise Administration ou des circonstances malheureuses lui auroient fait contracter? On expliqueroit envain chez cette Nation, la maniére d'acquérir du crèdit & de le conserver. Il faudroit lui présenter les moyens de diminuer le poids dont elle se trouveroit accablée; il faudroit trouver dans l'étendue de ses ressources, dans son propre fonds & dans son Administration, les moyens de la libérér sans achever de l'appauvrir; de rélever un crèdit perdu ou altéré; ou plutôt de former un nouveau crèdit: ce qui est bien plus dificile que de donner naissance au crèdit, & de conserver ensuite un crèdit formé, qui est le cas de l'application de la maxime triviale, *contractez peu d'engagemens, & acquitez les exactement.*

On

On diſtingue les revenus d'un Etat en deux parties; le revenu général de la Nation, qui comprend le produit général des terres; du Commerce intérieur, & extérieur, & de l'induſtrie; les revenues publics ſont une partie du revenu général & de la dépenſe générale.

La connoiſſance de ces deux ſortes de revenus, même ſans atteindre à une exacte préciſion de calcul, très difficile, & qui n'eſt pas néceſſaire ici, eſt le principe d'où il faut partir pour former la vraïe baſe du crédit d'une Nation, pour aſſigner le dégré au quel on peut l'éléver, & les limites au-delà des quelles on ne peut faire uſage du crédit public, ſans détruire la Population, l'Agriculture, les Arts, l'Induſtrie & le Commerce, ſans appauvrir la Nation; en un mot ſans déshonorer l'Etat, & ſans l'expoſer à une révolution funeſte.

On pourroit demander ici d'après ce principe inconteſtable, s'il eſt naturel qu'une Nation qui n'a que ſept milions d'habitans, dont le revenu général à 44,000,000 Liv. ſterl. en 1698 (*a*), ne peut-être eſtimé aujourd'hui qu'environ 65,000,000, en le ſuppoſant augmenté d'un tiers; dont les revenus publics dans une juſte proportion ne devroient être que de 4 ou 5 milions, & forcés, ne peuvent être portés au-delà de 8 milions; qui à plus de cent quarante milions Sterl. de dettes; figure cependant beaucoup plus actuellement en Europe, que la Nation rivale, qui a exactement près des deux tiers d'habitans, de revenu général & de revenus publics de plus, & un territoire des deux tiers plus étendu, un crû plus conſidérable, plus varié, plus riche, & à peu près la même ſomme de dettes?

Pourquoi la France ne conſerve-t-elle pas une ſupériorité dans la balance du pouvoir, proportionnée à cette ſupériorité de Population, de revenu général & de revenus publics? On ne peut s'empêcher de croire que l'Angleterre donneroit aiſément des loix à toute l'Europe, ſi ſon fonds étoit égal à celui de ſa rivale.

Ce fonds reſpectif devroit être chez l'une & l'autre Nation, la meſure du pouvoir. Ce fonds étant la première baſe du crédit, celui de la France réduit à un uſage modéré, auroit été ſans doute ſupérieur en proportion à celui de l'Angleterre. Ce n'eſt que par un uſage exceſſif de ſon crédit, que l'An-

(*a*) C'eſt l'eſtimation qui en fut faite alors par Davenant, employé dans l'Adminiſtration des Finances, conſidéré en Angleterre, comme un excellent citoyen, & l'homme de ſon tems les mieux inſtruit des matières Politiques.

l'Angleterre a foutenu la concurrence de la France, & parceque dans le même tems la France n'a point affés ménagé le fien. L'Angleterre n'a pu fe foutenir qu'en continuant de faire une ufage exceffif de fon crédit, & pour que ce fecours ruineux ait pu lui fuffire, il a fallu qu'en même tems la France ait négligé également fon crédit, & l'ufage de fes reffources naturelles.

Un meilleur ordre, un efprit d'économie dans la perception & l'emploi des revenus publics, fournira bientôt à la France de quoi faire face à toutes les dépenfes & acquitter les dettes publiques: la France a mille reffources dans l'Adminiftration de fes Finances, & une fage économie fuffit pour l'enrichir. L'Angleterre n'a point cet avantage: l'excès de fon crédit abforbe aujourd'hui fa puiffance naturelle; elle-n'a, pour ainfi dire, à préfent qu'une puiffance empruntée, foutenue au-dehors uniquement par l'art de l'Adminiftration intérieure, & par la fcience du Gouvernement. On ne fçauroit trop admirer les reffources de cette Adminiftration, fi l'on jette un coup d'œil réfléchi fur la hardieffe avec laquelle elle a fçu emprunter l'argent de l'Europe pour la foumettre à la domination Britannique: on devroit voir avec moins d'étonnement dans l'Hiftoire, les Romains étendre par la force des Armes leur Empire fur toute la Terre connue.

La France pourroit par fon propre fonds, par fes propres forces & fes reffources naturelles, malgré fes dettes & l'altération qu'à reçu fon crédit, balancer au moins ce pouvoir emprunté, cette puiffance artificielle de l'Angleterre. Il y à des hommes en Angleterre, qui y foutiennent depuis longtems ce Palais d'Armide, avec une intelligence, une vigueur & un fuccès, dont l'Hiftoire d'aucune Nation ne fournit d'exemple, & que n'auroient jamais pu concevoir tous ces grands politiques Anglois, qui ont annoncé mille fois le bouleverfement, la ruine entière de la Grande Bretagne, lorfque les dettes publiques feroient portées jufqu'a 80 milions de Livres Sterlings. La France n'a-t-elle pas dans fon fein des hommes capables d'élever & de foutenir un édifice plus naturel, un édifice uniquement fondé fur la richeffe du fonds national?

C'est au Roi Guillaume, fuivant un Manufcrit fait il y a plufieurs années en Angleterre, contenant l'Hiftoire du crédit & des fonds publics de cette Nation, que l'Angleterre doit la naiffance & les prémièrs progrès de fon crédit. Ce Roi fut l'Auteur du premier emprunt, & doit-être régardé comme le fondateur de cette puiffance artificielle, qui détruira peut-être un jour la puiffance naturelle, dont la Nation jouiffoit avant fon régne. Le premier

mier emprunt fut de 500,000, Liv. Sterl. & ne trouva de souscrivans parmi les Anglois, que ceux qui y furent engagés par la crainte d'être réputés *mal affectionnés*, & qui mirent immédiatement sur la place les récépissés, qu'on négocia jusqu'à 53 pour 100 de perte, quoique le taux de l'intérêt fut à 8 pour 100, tant il y avoit peu de confience & peu d'idée du crédit public. Les réfugiés François qui avoient passé en Angleterre avec de grandes sommes, enlevérent bientôt sur la place tous les récépissés, séduits tant par leur attachement pour le Roi Guillaume, dans la fortune du quel ils croyoient voir la leur; que par le bénéfice que leur donnoit cet emploi de leur argent en doublant leur capital à 8 pour 100 d'intérêts. Bientôt après l'exactitude du payement des intérêts fit ouvrir les yeux aux Anglois: un nouvel emprunt fut ouvert, rempli au pair, & gagna inmédiatement 2 & 3 pour 100 sur la place. On n'imposa alors pour fournir aux dépenses extraordinaires, que les intérêts des sommes empruntées; par là les dépenses de la guerre ne présentoient rien d'onéreux au peuple; en même tems cette douceur momentanée faisoit l'éloge du crédit, en multiplioit les partisans à l'infini, & jettoit de loin les fondemens de celui qui est à présent la base de toute la puissance actuelle de la Nation. Il est singulier que ce soit des François qui ont donné au crédit de l'Angleterre, sa première consistance.

Avant cette époque l'Angleterre ne devoit rien, le Parlement faisoit lever par la voye des impôts, l'argent nécessaire pour toutes les dépenses de l'année. Quand les impôts excédoient les dépenses, le surplus servoit pour payer partie des dépenses de l'année suivante; si au contraire les impôts n'avoient pas suffi, soit par des nonvaleurs, soit autrement, le Parlement y remédioit sans faute l'année d'après; ensorte que l'Etat n'étoit jamais endetté que pendant quelques mois. Le Parlement d'Angleterre n'a rien de mieux à faire aujourd'hui pour assurer le bonheur, & peut-être le salut de la Nation, que de revenir sur ses pas, & de rétablir dans son Administration, cette ancienne méthode de pourvoir à toutes les charges de l'Etat; ce qui dans la situation présente de la Grande Brétagne, paroit être l'opération la plus dificile qu'aucun Gouvernement ait jamais faite.

Cette opération est absolument nécessaire pour soutenir l'industrie, indépendament de tout autre intérêt: ou il faut que l'Angleterre rénonce à tout Commerce des productions de son industrie dans les Marchés de l'Europe. Les éloges qu'on donne à ce crédit, fondés sur l'étendue inmense & sur l'activité infinie qu'on a sçu donner à la circulation, par la forme seule des emprunts, espèce de Magie qui n'a jamais eu d'exemple chez aucune nation,

ces

ces éloges ne peuvent diſſiper le vice deſtructeur de l'induſtrie, dont cette circulation même eſt le ſiège. Cette abondance exceſſive de ſignes, égaux par l'enchantenent du crédit, à l'or & à l'argent, avilit les ſignes répréſentatifs, & enchérit les valeurs; Car tout ſe porte au marché, & quand la main d'œuvre y trouve une grande abondance de ſignes, elle enchérit néceſſairement, & cette cherté enchérit toute Fabrication. Cette cherté eſt encore accrue par les droits ſur les conſommations: & dans le fait les productions de l'induſtrie Angloiſe ſont plus chéres, que celles des autres Nations. L'Angleterre ne peut donc ſoutenir ſon induſtrie que par ſes conſommateurs dépendans. C'eſt là un effet de ce crédit tant vanté, qui ne peut être détruit que par l'amortiſſement des dettes.

La France a connu bien plutôt que l'Angleterre, la voye des emprunts pour ſecourir l'Etat, & l'abus de l'uſage du crédit public. M. de Sully trouva l'Etat chargé de cent dix milions de dettes, ſomme d'autant plus exorbitante que les revenus de l'Etat n'étoient alors que de vingt quatre milions. Ce Miniſtre donna ſes premiers ſoins à la libération de l'Etat, & à la ſuppreſſion des impôts extraordinaires. Cétoit en liquidant les revenus publics, & en diminuant les impoſitions, qu'il enrichiſſoit ſan Maitre & ſes Peuples; méthode qui à toujours produit en France ce double avantage. Il parvint en peu d'années à porter les revenus publics à trente cinq milions, & à rendre à l'Etat ſa force & ſa ſplandeur. Ce Miniſtre, ſelon ſon propre témoignage; ne faiſoit que ſuivre les vûes élévées & les ſentimens tendres d'Henri IV. ,, mon ami, lui diſoit ce Monarque pendant une maladie qu'il eut à Monceaux, je n'apréhende nullement la mort; vous le ſçavez mieux que perſonne, vous qui m'avez vû en tant de périls, dont il m'étoit ſi facile de m'exempter: mais je ne niérai pas que je n'aie regret de ſortir de la Vie, ſans élévcr ce Royaume à la ſplandeur que je m'étois propoſée, & avoir témoigné à mes peuples que je les aime, comme s'ils étoient mes enfans, en les déchargeant d'une partie des impôts, & en les gouvernant avec douceur" (*a*).

M. Colbert trouva auſſi l'Etat ſurchargé de dettes; il ſuivit les mêmes principes que M. de Sully, & parvint en dix années à liquider les revenus publics. En 1671. l'Etat ne devoit plus que ſept milions trois cens mille livres de rentes ſur la Ville, & les forces de l'Etat étoient augmentées à proportion. On le força en 1672. à ouvrir un emprunt ſur l'Hotel de Ville. On

(*a*) Mem. de Sully.

On ſçait les reproches que ce Miniſtre en fit au Premier Préſident du Parlement, qui avoit donné ce conſeil au Roi: il lui dit qu'il repondroit devant Dieu, du préjudice que ce conſeil cauſeroit à l'Etat, & du mal qu'il fairoit aux peuples. Ce Miniſtre prévoyoit alors tous les inconvéniens qui devoient naître de l'uſage du crédit public, & régardoit les emprunts, comme une reſſource à la longue plus onéreuſe aux Peuples, que l'augmentation des impôts. Il ſuivoit la maxime du Parlement d'Angleterre, qui étoit d'impoſer chaque année ſur les Peuples, des ſommes proportionnées aux dépenſes de l'Etat, & de s'occuper eſſentiellement à augmenter chez les Peuples, les ſources des revenus publics, comme le ſeul moyen de les accroître. M. Colbert les augmenta en effet ces ſources, en faiſant renaitre l'induſtrie, & en diminuant quelques impôts.

Les Succeſſeurs de M. Colbert abuſérent du crédit public, dont il fut le fondateur malgré lui. Le ſiſtême de Law, qui porta au crédit public un coup dont il reſte encore de traces ſenſibles, ſur tout chez l'Etranger, eût peut-être fait plus de bien que de mal à la France, ſi le discrédit eut été porté au point de la forcer de fermer pour toujours la Caiſſe des emprunts. Une Adminiſtration plus tranquile réléva ce crédit, & une Caiſſe d'amortiſſement établie après la guerre terminée par le dernier traité d'Aix-la-chapelle, fit Négocier les effets royaux avec bénéfice: les événemens qui ont ſuccédé à ces avantages ſont aſſez connus.

Dans la néceſſité de faire des emprunts, la maxime d'en aſſigner le rembourſement par la même loi, eſt la précaution la plus ſage qu'il ſoit poſſible de prendre pour prévenir les inconvéniens des dettes, & la plus forte Barrière à oppoſer à l'abus du crédit. Mais lorſque la néceſſité a fait porter ces emprunts au point que le revenu général de la Nation ne peut fournir au tréſor public les fonds néceſſaires aux rembourſemens aſſignés, ni même au payement exact des intérêts; il ne reſte, dans l'ordre actuel des Finances, aucuns moyens de ſoutenir le crédit public, il tombe néceſſairement; & les Finances miſes dans cette ſituation, la perte du crédit eſt un mal, auquel on ne ſçauroit apporter un remède trop prompt. Le défaut de crédit force alors le Gouvernement à chercher dans de nouveaux Subſides, ou dans l'augmentation des impôts, les ſecours que le crédit ne peut plus fournir, & que les beſoins de l'Etat exigent cependant impérieuſement. Les nouveaux Subſides, l'augmentation des impôts, portés au-delà d'une juſte proportion, târiſſent rapidement la ſource même des revenus publics, & la Nation ne ceſſe de s'appauvrir.

L'Agiotage des fonds publics eſt un des grands moyens qui en ſoutient le crédit en Angleterre; le cours que l'agio leur donne ſur la place, en fixe le prix ſur les places Etrangéres.

Le crédit de l'Angleterre trouve un ſecond appui dans les tréſors des Hollandois, qu'elle a ſçu presque s'approprier: & il eſt bien ſingulier que la Hollande ait eu la Conſtance de lui préter tous les ans pendant longtems des ſommes inmenſes, ſans s'apercevoir que les Anglois ſe ſervoient de ſon argent pour détruire ſa puiſſance rélative en élévant la leur. L'agiotage qui ſe fait à Amſterdam des Annuités, fortifie encore infiniment le crédit de l'Angleterre. Indépendament du Commerce qui s'en fait à terme à Amſterdam, les Anglois Hypothéquent ſouvent des Annuités aux Hollandois, qui ſur cette ſureté leur avancent de grandes ſommes, & ſoutiennent encore par leurs remiſes, le crédit des Agioteurs de Londres, & conſéquament celui des Annuités (*a*).

Le crédit de l'Angleterre eſt encore fondé chez les Etrangers, même en France, ſur l'opinion établie que ſa dette eſt une dette Nationale, c'eſt-à-dire, une dette contractée par la Nation même. Les Etrangers croyant avoir pour débiteur la Nation entière, ne craignent aucune réduction forcée de la part du Souverain, ou de ſon Miniſtre; & cette idée a de tous tems ſéduit beaucoup de préteurs.

Le crédit de la France a manqué jusqu'à ce jour, de cette ſolidité apparente: la conſtitution de ſon Gouvernement ne lui a pas permis de donner le même avantage à ſon crédit; mais la France pourroit ſans donner atteinte à la conſtitution de ſon Gouvernement, former un Etabliſſement qui ſuppléeroit au défaut de cette Obligation Nationale, qui n'eſt qu'une ſimple forme, & préſenter au public une ſolidité plus réelle: car une Nation n'eſt pas plus ſuſceptible de contrainte, qu'un Souverain.

On ne doit pas enviſager le crédit d'un Etat ſeulement comme une reſſource dans un tems orageux, dans un moment de criſe; comme un moyen ſûr d'emprunter facilement de grandes ſommes pour répondre ſans peine à de grands béſoins, pour ſecourir l'Etat ſans ſurcharger les Peuples d'impoſitions nouvelles. Ne voir le crédit, que de ce ſeul côté, c'eſt en ignorer les vrais avantages: les impoſitions, quelques deſtructives qu'on les ſuppoſe, ſeroient ſouvent préférables à la reſſource des emprunts; ſurtout lorsque ces emprunts ne ſont point aſſujettis à un rembourſement préfix, & qu'ils éterniſent des charges qui ne dévroient être que momentanées. Il

(*a*) Amſterdam a fait une Branche de Commerce fort lucrative, des richeſſes Artificielles de l'Angleterre, qui entrent aujourd'hui pour beaucoup dans les avantages de ſa balance.

Il faut considérer le crédit public dans l'intérêt des Arts, de l'industrie, du Commerce & de l'Agriculture: tout cela tombe dans la langueur à mesure que le crédit s'affoiblit; ces sources des revenus publics, ce principe unique du nerf de l'Etat, se desseche, tout s'épuise & se détruit même, dans un Etat dont le crédit est altéré ou perdu. Le crédit florissant donne aucontraire de l'ame à tout par l'activité de la circulation des productions de la Nature & de l'industrie, & l'Etat conserve son embonpoint. Le crédit est la cause & le principe des ressources naturelles de la Nation, qu'il rend assez abondantes pour fournir à de grands bésoins, sans qu'on soit obligé d'avoir recours aux emprunts; & si des circonstances imprévues déterminent la sagesse de l'Administration à recourir à des emprunts, il fournit mille moyens faciles pour se procurer une prompte libération. Ce sont là les avantages les plus réels & les plus précieux, en un mot les vrais avantages du crédit public. On ne fait point assez d'attention aux Consommations, qui résultent d'une grande circulation, aux richesses qu'elle répand dans un Etat, ni aux maux infinis qui naissent d'une circulation éteinte ou languissante, & que le crédit public est le Thermomêtre de la circulation.

Le revenu général d'une Nation consiste dans ses productions naturelles, & d'industrie. On peut estimer ces deux sortes de productions en France par année à plus de quatre Milliards, & il n'y a pas un Miliard & demi de numéraire, pour réprésenter ces quatre Miliards de valeurs. Cependant ce numéraire les réprésente toutes exactement par l'activité de la circulation, qui, lorsque le crédit est florissant, multiplie rapidement & à l'infini les fonctions du numéraire; & c'est le mouvement que la circulation du numéraire donne à toutes les productions, qui facilite la perception des impôts même les plus onéreux, & qui entretient la richesse de l'Etat. Si au contraire la circulation est interceptée ou ralentie par le discrédit, les productions sont à charge aux propriétaires, qui ne peuvent vivre & payer les impôts, que par des ventes forcées: alors l'Etat ne cesse de s'appauvrir.

C'est en donnant au crédit une consistance solide par un bon sistême de finance, que le Ministère crée en quelque sorte de nouvelles richesses dans l'Etat; & la perte du crédit ne détruit pas seulement la ressource des emprunts, elle détruit aussi celle des impositions extraordinaires. Le mal s'étend plus loin encore: la rentrée des revenus ordinaires languit: le défaut dactivité dans la circulation en tarit bientôt la source; les nonvaleurs deviennent inévitables; & se multipliant sans cesse, elles augmentent encore infiniment les besoins. Trouver alors le principe d'un nouveau crédit, dans une

opération de finance, dont l'équité & la sagesse ne puissent être contestées; dans une opération qui ne présente aux Peuples que la sage prévoyance d'une Administration éclairée, & les effets d'une protection nécessaire, c'est le service le plus important que l'heureux génie d'un grand Ministre puisse rendre à l'Etat.

Le Génie conservateur, le Génie tutélaire de l'excellent Ministre, ne craint point le grand jour sur ses opérations. Ses ressources sont toûjours à côté de ses besoins. Il met le public à portée de calculer l'un & l'autre, & la confience publique soutient ses ressources, les étend & souvent les multiplie. Il seroit avantageux pour l'Etat que le public put sans cesse calculer aisément la Balance de ses Finances & de ses Charges: sa confience établie sur une base connue, seroit entière & deviendroit infailliblement le principe de la plus grande activité dans la circulation, & du crédit le plus solide; elle rendroit tout facile, parceque tous les besoins seroient prévus, & les ressources indiquées d'avance par le vœu public. Aucune opération ne seroit forcée, aucun emprunt ne seroit à un taux usuraire & ruineux.

L'Art du Gouvernement, le Génie de l'Administration a déployé toutes ses ressources en Angleterre, & les a épuisées pour élever, pour agrandir la Nation, pour étendre ses richesses & sa Puissance, pour augmenter son revenu Général & son revenu public. Mais le Gouvernement a depuis trop longtems porté le revenu public au-delà des limites d'une juste proportion, pour pouvoir fournir la carrière qu'il s'est ouverte, s'il rencontre des obstacles sérieux à surmonter. Son crédit est un arbre dont le tronc ne peut manquer de périr, si on laisse subsister l'excessive étendue de ses branches.

Le Crédit de la France est sans doute fort éloigné d'un ton si avantageux. Mais quelque altéré qu'il soit, la source n'en est point târie: une bonne Administration peut la rendre plus abondante, & suffisante pour honorer le Crédit. Si les revenus publics y sont portés au-delà d'une juste proportion avec le revenu général, il s'en faut de beaucoup qu'on ait franchi ces limites en France avec le même excès qu'en Angleterre: & la France a cet avantage, que l'esprit d'ordre & d'économie porté sur les différentes branches de la richesse de son fonds, peut aisément réduire les revenus publics à cette juste proportion qui assure le bonheur des peuples, & la force de l'Etat.

On Convient généralement que la France est le Royaume de l'Europe qui a le plus de moyens de s'enrichir pendant la paix, & le plus de ressour-

ces

ées pendant la Guerre; & les Politiques, non les Politiques Vulgaires, mais ces Gènes rares qui ont acquis des lumières supérieures par une longue expérience, & par une étude profonde de l'Art de Gouverner les Etats, ne conçoivent pas comment il est possible que dans un pays si riche, si peuplé, où les hommes inviolablement attachés à leur Roi, sont tous également industrieux, avides de Gloire, d'honneurs & de richesses, & où le Ministère est Maitre, l'Etat puisse manquer de Soldats, d'Argent & de Crédit. Lorsqu'on félicita Louis XIV. sur le succés de ses Armes en Espagne après la Victoire d'Almanza, ce Monarque répondit, *je n'y ai pourtant envoyé qu'un homme de plus.* Cet homme étoit le Duc de Vendôme. Dans tous les tems un seul homme à la tête des Finances, ou à la tête des Armées, a suffi pour rétablir la France, après le plus grands désastres.

Après les Guerres civiles, & des Guerres de Religion, les plus cruelles & les plus destructives, qui avoient dévasté le Royaume pendant plusieurs regnes; à la suite des plus grandes Calamités qui puissent désoler un Etat, Sully rendit en peu de tems le Royaume presque florissant, & ce Ministre ne connut cependant, & ne fit valoir qu'une très petite partie de ses ressources. Colbert les connut toutes: il fit regner les talens & l'industrie, & rendit le Royaume commerçant. Le Ministère de Chamillard ne put détruire les ressources que l'heureux Génie de Colbert avoit animées, mais il les épuisa; & Desmarêts, son Successeur, mérita des éloges pour avoir osé ne pas désespérer à la vue d'un épuisement presque universel, de trouver encore dans les ressources du Royaume, dequoi mettre son Maitre en Etat de faire une paix honnorable. Le Cardinal de Fleuri sçut faire goûter à la France les fruits d'une longue paix. Plus de quatre cent Milions & de cent mille Hommes dépensés en Italie & en Allemagne, la Marine détruite & la majeure partie du Commerce interrompue pendant la Guerre terminée par le dernier traité d'Aix-la-Chapelle, sembloient avoir épuisé la France de nouveau. Toutes ses pertes, toutes ses dépenses énormes n'avoient pu altérer son Crédit, & sept années de paix suffirent pour lui rendre son premier embompoint. Quelle que soit donc la situation d'un Royaume qui posséde un si grand fonds de richesses naturelles, on n'a pas besoin, soit pour rappeller son ancienne splandeur, soit pour l'élever à une puissance rélative, d'avoir recours à l'illusion des richesses artificielles; surtout avec cet excès énorme, auquel l'Angleterre s'est livrée.

Il est peut-être très heureux pour les autres Nations de l'Europe, que l'Angleterre n'ait élevé une grande puissance, & ne puisse la soutenir que par

l'ufage d'un crédit artificiel; & que la France n'ait pas fçu profiter de fes avantages naturels pour accumuler fans ceffe des richeffes. Un terrein plus vafte & plus fertile, un climat plus heureux & une grande Population; une induftrie plus active, plus recherchée & plus étendue, donneroient à la France une grande fupériorité, fi elle partageoit l'Empire de la Mer. C'eft une affés grande gloire pour l'Angleterre, de faire pencher fouvent en fa faveur la balance du pouvoir & des richeffes avec les deux tiers moins de territoire & d'habitans que fa rivale. Rien n'eft plus intérreffant que le tableau des richeffes naturelles & d'induftrie de ces deux Nations, & des abus palpables qui regnent également chez les deux Nations les plus éclairées; abus qui font peut-être des limites néceffaires pour prévenir l'excés d'une puiffance à la quelle fans cela elles ne pourroient manquer de s'élever. Les richeffes exceffives que leurs avantages leur procureroient, s'il n'y avoit point d'abus dans leur Adminiftration, fe repandent chez les autres Nations, & leur donnent une forte de balance fuffifante pour maintenir leur liberté. Il eft néceffaire pour le bien général de l'humanité, que les richeffes foient divifées entre les différentes Nations; comme pour celui d'un Etat, qu'elles ne foient pas concentrées parmi un petit nombre de citoyens. C'eft ainfi que par le fecours du Commerce, chaque Nation & chaque particulier participe à l'opulence publique, & jouït de la faculté de fe procurer cette portion de bonheur que les richeffes peuvent donner.

Des richeffes Artificielles.

Les richeffes Artificielles font une invention moderne de l'Art de l'Adminiftration. La faculte d'emprunter a donné naiffance à cette forte de biens fans réalité, dont l'opinion feule foutient l'exiftence & la valeur. La première Nation qui a regardé les emprunts comme un moyen de foutenir fa Puiffance ou de l'accroître, a engagé les Nations rivales à l'imiter, foit pour foutenir la leur ou fe donner la fupériorité. L'Angleterre a mieux apperçu que toute autre, les avantages de ce fecours Artificiel & momentané; & elle feule a fçu fe donner avec ce fecours momentané, par l'Art avec le quel elle a fçu l'employer, la plus grande Puiffance, qui cependant n'etant élevée & appuyée que fur un fondement fi peu naturel, ne peut que très difficilement fe foutenir longtems au haut dégré où nous la voyons.

L'Usage de la faculté d'emprunter & d'étendre les richeffes Artificielles, a concourru avec les avantages de la balance du Commerce, à élever un grand nombre de fortunes particuliéres chez les Nations emprunteufes, furtout

tout en Hollande, en France & en Angleterre; mais toutes ces Nations se sont également affoiblies, par les progrés successifs de toute sorte d'impots sur les peuples, portés à un excés devenu indispensable pour soutenir le poids des intérêts. Ensorteque l'usage des richesses Artificielles n'est qu'un nouveau fleau pour l'humanité, qui s'est malheureusement introduit dans l'Art de Gouverner les Nations. Ce fleau a également attaqué l'Agriculture, l'Industrie & la Population, en faisant multiplier les impots de toute espèce dans le plus grand excés; & a introduit dans la société une nouvelle classe d'Hommes, autrefois inconnue, qui sous le nom de Rentiers, ne sont plus au monde que pour y vivre aux dépens du public, & consommer les fruits de l'Industrie des autres Hommes, dans une pernicieuse oisiveté. Par là toutes les Nations emprunteuses se sont infiniment affoiblies, & aucune ne pourroit soutenir le poids d'une nouvelle guerre sans le secours de nouveaux emprunts; & sans répandre parconséquent par cette voye seule, de nouvelles calamités sur l'humanité. Par cette raison celle de ces puissances emprunteuses, de la maison d'Autriche, de la France, de l'Espagne, de l'Angleterre, de la Hollande, qui trouvera les moyens de la plus prompte libération, se donnéra nécessairement une supériorité de Puissance rélative; & l'emploi de ces moyens est le plus grand service que l'Art de l'Administration puisse rendre à une Nation. Il est certain que si l'une de ces Puissances, la maison d'Autriche, la France, l'Espagne, ou l'Angleterre, étoit aujourd'hui sans dettes, elle pourroit donner des loix à toutes les autres, & assurer la prospérité de ses Peuples.

Un Etat qui posséde un grand fonds de richesses naturelles & d'industrie, dont la circulation est affoiblie par de grandes dépenses & des dettes, mais qui n'a point de Papiers monnoyes, peut trouver une ressource dans l'étendue même de ses dettes. Tirer de sa foiblesse même, une grande somme de forces, n'est point ici un paradoxe. Cet Etat peut avec le secours même de ses dettes ou fonds publics, remplacer les sommes que ses dépenses ont rétranchées de la masse de sa circulation, ou parcequ'elles ont fait resférrer le numéraire dans l'Etat, ou parcequ'elles l'ont fait passer à l'Etranger. Il peut donner à sa circulation toute l'activité qu'elle a perdue, & au fonds naturel de ses richesses toute leur ancienne valeur, & même les étendre. Il faut dabord établir la confience publique: cette opération peut paroitre infiniment difficile; mais elle n'est pas impossible. On peut trouver dans un Etat qui a de grandes ressources naturelles, les moyens de donner à la confience publique, une base solide.

La confience publique donne feule une valeur au Papier, & cette confience ne peut s'établir que fur un gage, fur une fureté inconteftable. Le Gouvernement d'un feul, quoiqu'en dife l'Auteur de *l'Efprit des loix*, peut affigner une fureté réelle au Papier; mais cette fureté quelle qu'elle foit, ne fera pas encore la bafe de la confience qui doit être l'Ame de la circulation, fi le Public convaincu que le gage affigné eft réel, n'eft encore affuré par la forme de la conftitution du gage, qu'il eft pour toujours à couvert de l'ufage d'un Pouvoir arbitraire.

Si un Pays gouverné par un feul, qui eft furchargé de dettes & qui n'a point de Papiers monnoyes, parvenoit à conftituer un tel gage à fes dettes converties en Papiers monnoyes, il fe procureroit tous les avantages & toutes les richeffes qui réfultent d'une grande circulation, & par là s'affureroit une prompte libération. Mais il feroit néceffaire pour prévenir l'aviliffement des fignes des valeurs, que la fomme de Papiers monnoyes qu'il mettroit dans la circulation, n'excedât pas de beaucoup celle de l'Argent réel que fes dépenfes en auroient rétranché; & que la fomme de Papiers monnoyes fut diminuée tous les ans par la voye de l'amortiffement dans une jufte proportion avec la fomme d'argent effectif qui feroit rappellée dans la circulation, par l'effet naturel d'un Papier accredité, ou par la balance avantageufe du Commerce.

Il n'eft pas douteux que fans le fecours de la confience publique, le Papier monnoye ne fignifie pas affez, ou ne fignifie rien du tout. Or cette confience ne peut s'établir que fur la fureté du rembourfement, & cette fureté ne peut fe trouver que dans une Caiffe d'amortiffement proportionnée à la fomme de Papier mife dans la circulation. Sans ce fecours, toute création de Papier circulant pour argent comptant, au lieu de remplir fon objet, feroit infailliblement la caufe & l'Epoque d'un grand défordre. On ne doit pas compter fur l'illufion, qui, fi le bon fens permettoit d'en faire le fondement d'une opération fi importante, ne fauroit durer auffi longtems que le befoin. Il faut que le public foit convaincu d'une réalité permanente & inébranlable. La grande difficulté eft d'établir une Caiffe d'amortiffement qui correfponde à la nature & à l'étendue des engagemens, dont les fonds foient inconteftablement affurés, & ne puiffent être divertis ou employés à d'autres ufages.

L'Angleterre & la Hollande peuvent former une Caiffe permanente d'amortiffement. Mais d'un côté les payemens de cette Caiffe fur les capitaux ne fauroient être proportionnés à l'étendue de leurs dettes, parceque tous leurs revenus étant forcés, n'excédent que de fort peu de chofe les charges

charges ordinaires & les intérêts des dettes; de l'autre, la Caiſſe d'amortiſſement ne pourroit ſervir de baſe à la converſion ſucceſſive des dettes en Papiers monnoye. Ces deux états ne trouveroient que des déſavantages dans cette converſion.

Le Commerce de la Hollande & celui de l'Angleterre ſouffrent déjà infiniment de la trop grande abondance du numéraire; cequi arrivera toujours chez toute Nation où la ſomme du numéraire excédera celle que les inmeubles & le Commerce peuvent occuper. Une augmentation de ſignes des valeurs par une nouvelle introduction de Papiers monnoyes chez ces deux Nations, acheveroit de ruiner leur Commerce.

Un Etat Monarchique, où le Commerce répand beaucoup moins de numéraire, & qui n'a point de Papiers monnoyes, ſoutiendroit mieux aujourd'hui l'uſage des richeſſes artificielles, & y trouveroit des reſſources, ſi la conſtitution de ſon Gouvernement, & la forme de ſon Adminiſtration, pouvoient lui permettre de ſe les donner. Il y a deux obſtacles très difficiles à vaincre pour aſſurer la confience publique; celui qui nait de la dette d'un ſeul, & celui que préſente en même tems la difficulté de former un établiſſement que le public croie à l'abri de l'uſage du pouvoir arbitraire.

L'Idée où l'on eſt, que les fonds publics d'un Etat Monarchique ſont la dette du ſouverain, & toujours à la diſpoſition d'un ſeul, a donné dans tous les tems une grande ſupériorité au crédit de l'Angleterre, ſur celui de tout Etat Monarchique. Quoique la Compagnie du Sud ait fait perdre des Capitaux inmenſes; quoique les Créanciers de l'Angleterre aient eſſuyé de grandes réductions d'intérêts; quelques précautions qu'on ait priſes dans quelques Etats Monarchiques pour donner des furetés aux Créanciers, on n'a pu parvenir juſqu'à préſent à donner aux fonds publics aucune forme, qui réponde à l'idée que le public s'eſt faite du crédit de l'Angleterre. Ce crédit eſt uniquement fondé ſur ceque la dette n'eſt point celle du Roi, ni du Gouvernement; mais celle de la Nation: c'eſt là le ſiége de la confience publique.

Les fonds des dettes de l'Etat ſont également faits dans un Etat Monarchique par la Nation; mais ils y ſont toujours à la diſpoſition du Souverain. En Angleterre c'eſt la Nation qui ordonne la levée des fonds, & qui en diſpoſe: c'eſt cequi conſtitue ſa dette une dette nationale, denomination qui ſeule porte dans le Public l'idée de la plus grande ſureté.

En France, en Angleterre, en Hollande, dans les Etats de la Maison d'Autriche, dans toutes les Républiques; c'eſt l'Etat qui doit, ou ſi l'on veut la Nation : Mais les Créanciers n'ont jamais d'autre débiteur, que le général, que la ville, l'Etat ou le Corps de la Nation, & ne peuvent avoir d'autre ſureté que la bonnefoi, qu'on doit ſuppoſer égale partout, & le Domaine public, qu'il eſt impoſſible de diſcuter.

Un Miniſtére foible ou peu éclairé, de grands beſoins, la néceſſité, peuvent faire oublier les loix de la bonnefoi, & alors l'engagement du Domaine public n'eſt dans les mains des Creanciers, qu'un titre inutile. Ce qui eſt moins à rédouter dans une République, que dans un Etat Monarchique; & c'eſt là uniquement ce qui donne un dégré de ſupériorité au crédit républicain.

Les Etats Monarchiques, ceux ſurtout qui ont des Provinces qui ſe régiſſent en forme d'Etats, ont des moyens d'aſſimiler leur crédit à celui des Etats Républicains par la forme de l'établiſſement d'une Caiſſe d'amortiſſement, en lui donnant une aſſignation permanente, ſoumiſe à une eſpèce de garentie nationale. Si la ſageſſe de l'Adminiſtration formoit ainſi un établiſſement qui fut tel, qu'il parut évident que dans la ſuite le Gouvernement ne pourroit y faire aucun changement ſans ſe nuire infiniment, & ſans expoſer l'Etat à quelque révolution funeſte, (& il eſt très facile de donner cette conſiſtence & cette force à une Caiſſe d'amortiſſement,) il eſt inconteſtable qu'on ne ſçauroit imaginer alors aucun crédit républicain ſupérieur à celui qui réſulteroit de la forme de cet établiſſement. Car la ſureté la plus ſolide, eſt celle qui met le plus le débiteur dans l'impoſſibilité de manquer à ſes engagemens. C'eſt là la ſeule choſe qui doit produire cette opinion publique qui conſtitue le crédit.

Un établiſſement de cette nature formé ſur ces Principes, n'a contre lui que les excés. Si rien ne peut écarter des limites qu'on s'eſt une fois preſcrites; ſi ces limites ſont une loi inviolable, & telle qu'il ne ſoit même plus poſſible d'y donner atteinte, le ſuccés de l'opération eſt infaillible. Pour s'en convaincre on n'a qu'à jetter les yeux ſur les Papiers monnoyes de l'Angleterre, ſur les dépenſes énormes que cette Nation ſoutient depuis un grand nombre d'années avec le ſecours de ſes Papiers; on conviendra que ſa Puiſſance ſeroit appuyée ſur un fondement ſolide, ſi ſes Papiers monoyes réduits à un quart ou à la moitié moins, étoient ſoumis à une extinction ſucceſſive, & n'étoient jamais ſortis de ces limites; puiſqu'elle ſe ſoutient encore avec ce ſecours ſeul au plus haut dégré d'élevation, malgré l'excés de ſes Papiers

porté

porté au dernier période. On eſt forcé de reconnoître qu'il ſeroit réſulté des richeſſes réelles, une puiſſance ſolide, de ſes richeſſes Artificielles contenues dans une juſte proportion. L'expérience prouve inconteſtablement que les mêmes richeſſes Artificielles, qui produiront peut-être un jour un grand déſordre, contenues dans un uſage modéré, auroient été la baſe d'une puiſſance inébranlable.

Le génie Anglois a ſenti tous les avantages de cette reſſource en s'y livrant; mais il n'en a pas prévu les inconvéniens en s'y livrant avec excés. L'Angleterre ne ſauroit rétablir que très difficilement aujourd'hui cette juſte proportion qui ſeroit le fondement d'une richeſſe réelle, d'une puiſſance durable, & corriger l'excés qui ſemble ne permettre de voir dans ſa puiſſance actuelle, qu'une puiſſance précaire & momentanée, parcequ'elle eſt ſortie de ſes bornes naturelles.

Les Etats Monarchiques chargés de dettes, peuvent donc faire un uſage momentané des Papiers monnoyes, & ſe donner des richeſſes Artificielles avec un heureux ſuccés. Ils ont l'avantage de pouvoir établir une Caiſſe d'amortiſſement proportionnée aux fonds publics; & bien loin de ſe trouver ſurchargés d'une trop grande quantité de ſignes des valeurs, la ſomme de leur circulation naturelle ſe trouvant diminuée, ils peuvent limiter l'uſage des ſignes fictifs à la répréſentation ſeulement de la ſomme de numéraire dont ils ont été appauvris: & en ſe donnant par cet uſage tous les avantages de la ſomme qui leur manque, ils peuvent prévenir tous les inconvéniens, toutes les ſuites ruineuſes de l'excés des ſignes fictifs, par les limites d'une juſte proportion avec le beſoin du moment, avec la ſomme qui eſt abſente de la circulation, & par un amortiſſement & une extinction ſucceſſive, fort prompte & proportionnée à l'étendue de leurs dettes.

Il n'y a peut-être pas aujourd'hui un ſeul Gouvernement en Europe qui ne regarde la proſpérité des Peuples, comme la ſeule baſe ſolide de la Puiſſance de l'Etat, & qui ne s'occupe des moyens de la Procurer. Tous les moyens qu'on peut employer à rendre les Peuples heureux chez les Nations ſurchargées de dettes, ne feront que ſubſidiaires, & ne produiront point leur effet, ſi l'on ne s'y occupe eſſentiellement & principalement de la libération de l'Etat; & ſi l'on n'y regarde pas le peyement des dettes, comme le ſeul moyen de réduire les impots à la juſte proportion des facultés naturelles des Peuples & des richeſſes réelles de l'Etat. C'eſt en même tems le ſeul moyen de prevenir une augmentation de calamités, que la néceſſité de nouveaux emprunts

doit toujours faire craindre; de relever ou de soutenir le crédit, & d'en rendre par cette raison, l'usage, que de malheureuses circonstances peuvent obliger d'en faire de nouveau, infiniment moins onéreux aux Peuples & à l'Etat.

CHAPITRE XXI.

Des Banques.

MALGRÉ l'expérience qu'on à faite en France d'une Banque, des François n'ont pas craint d'en proposer encore les ressources. Mais c'est une Plante étrangère pour la France, que tout l'Art des Cultivateurs ne sauroit y naturaliser.

LORSQUE des profits énormes, dit on, dans le maniement des deniers publics, ont concentré les richesses dans un petit nombre de Familles, lorsque l'Argent est resseré, lorsque le défaut de confience a alteré la circulation de l'Argent & des Denrées, enfin dans le cas d'un épuisement total du Corps politique, il est certain que la seule ressource consiste a présenter au public un crédit neuf & volontaire, qui devienne une espèce de centre de Réunion.

DES Hommes qui ont acquis une grande reputation, ont regardé les Banques, comme l'expédient le plus heureux & le plus naturel qui ait encore été imaginé. Les succés connus de quelques Banques ont fait naitre cette idée, contre la quelle on ne se met point assez en garde, lorsqu'on jette les yeux sur cette sorte d'établissement. Le préjugé n'en laisse voir que les avantages, & ne permet point d'en approfoudir les inconvéniens. L'Intérêt que présente en général l'idée d'une Banque, exige que nous examinions ici les effets qu'on doit attendre de son établissement, tant à l'égard du crédit public, que des Finances, & du Commerce.

VOICI les avantages attribués à l'Etablissement des Banques, par l'Auteur des *Récherches & considérations sur les Finances de la France.* Il est incontestable que le fonds capital dont une Banque est composé, commence par répandre dans le public une somme considérable de valeurs qui n'y étoient pas, ou qui ne circuloient pas. L'assurance où l'on est du payement, la confience dans le Crédit de la Banque fait préférer ses Billets à tous les autres effets qui

qui ſont dans le Commerce; ſes Billets facilitent le tranſport d'Argent avec plus de ſûrété que les Lettres de change; & la confiance générale eſt telle, que perſonne ne ſe hâte d'en demander le Rembourſement. Ces effets rempliſſent toutes les fonctions de l'Argent. Les Négocians dont le papier paroit ſolide à la Banque, y trouvent à eſcompter leurs Lettres de change à un modique intérêt: les Billets de la Banque qu'ils reçoivent pour le montant de leurs Lettres, leur ouvrent un grand Crédit, & leur donnent la facilité de multiplier leurs affaires.

C'EST encore un avantage de la Banque, que le titre & le poids de la Monnoye de Banque ſont invariables, que toutes les ventes ſe ſtipulent dans cette monnoye, & que chaque particulier eſt plus ſûr de ſon Argent dans la Caiſſe de la Banque, que dans la ſienne propre. On pourroit ajoûter que la Banque tient lieu d'un caiſſier aux Négocians.

LES Billets de la Banque deviennent en un moment le moyen le plus propre à faciliter les échanges. Toutes les valeurs renfermées rentrent dans la circulation, parce qu'il eſt de l'intérêt de chaque propriétaire de les y apporter; l'induſtrie & le travail renaiſſent, le nombre des préteurs augmente, & l'Argent tombe a bas prix.

ON a diſtingué trois ſortes de Banques dans l'exécution. Si les Billets que donne la Banque ſont repréſentés par une valeur réelle toûjours exiſtante dans ſa Caiſſe, ſes Billets animent & ſoutiennent la circulation ſans augmenter la quantité de ſignes des valeurs, ni le prix des denrées, puiſqu'ils ſont ſimplement la repréſentation, & non une multiplication de l'Argent. C'eſt ce qu'on appelle une Banque reſtrainte. L'Auteur des *recherches & conſidérations ſur les Finances de la France* à crû qu'une telle Banque n'exiſte pas.

LA ſeconde ſorte de Banque eſt auſſi commerçante. Elle fait valoir, dit-on, ſon Crédit; elle en donne aux particuliers, ſoit ſur gages, ſoit ſur leur réputation; enfin elle fait valoir l'Argent dépoſé, & ſes Billets dans le Commerce excédent la quantité d'Argent exiſtant dans ſa Caiſſe. Elle ne ſe borne pas à escompter les Lettres de change des Négocians, elle leur prête ſur leurs Billets. Alors il eſt évident qu'elle multiplie l'Argent ou les ſignes des valeurs, & augmente le prix de toutes choſes. On prétend que dans le cas d'un épuiſement total, d'un anéantiſſement de la circulation, cette Banque fait un très grand bien.

La troisième espèce de Banque est en même tems commerçante & politique; elle sert en même tems de dépôt ou de garant aux valeurs qu'on veut mettre dans le Commerce, & fournit des secours à l'Etat. Les dettes que l'Etat contracte dans cette forme circulent dans le Commerce, comme Argent comptant, & y produisent les mêmes effets: elles augmentent le prix des Denrées, des Marchandises, & de l'industrie. Telle est l'idée des avantages qu'on attribue aux Banques, & sur laquelle on croit qu'une Banque seroit un Etablissement utile en France.

Les Banques commerçantes sont les seules dont les avantages ne sont balancés par aucun inconvénient. Mais aussi ces avantages se bornent uniquement à faciliter les opérations du Commerce, à donner plus d'activité à la circulation des Denrées & des Marchandises, & à servir de Caisse aux Négocians. Telle est la Banques de venise, telle est celle d'Amsterdam élevée sur le modèle de celle de venise, & la première aujourd'hui, tant pour la sûreté, que pour la Richesse de son dépôt. Ces Banques, celle d'Amsterdam surtout, n'ont jamais fait circuler aucune partie de leur dépôt, & personne n'y obtient du Crédit sur quelque valeur que ce soit, si ce n'est sur de l'or, ou de l'Argent en monnoye, ou en lingot, au prorata du poids & du titre, ou en conséquence de transports faits par des propriétaires de dépôts. Ainsi les effets de ces Banques n'augmentent point les signes des valeurs dans le Commerce. On a voulu regarder leur trésor comme une ressource pour l'Etat dans le cas d'un besoin préssant. La ville d'Amsterdam à donné des preuves publiques de la fidélité de sa Banque; elle en a répresenté le dépôt entier, & les preuves incontestables qu'on n'y avoit jamais touché, dans les besoins les plus pressans. Il est certain d'ailleurs, que l'Etat seroit moins surchargé de dettes, s'il employoit le dépôt de la Banque; & que le Commerce de la Hollande seroit entièrement détruit par l'excés du numéraire que le Commerce attire sans cesse, qui se trouveroit doublé dans la circulation.

La fixation du titre & du poids de la monnoye d'une Banque, ne peut-être considérée que comme un avantage bien médiocre, puisque le Commerce fait lui même cette fixation dans une indépendance absolue de toute autre loi que celle du marché, à laquelle il assujetit même la loi de la Banque. L'Or & l'Argent sont toûjours Marchandises au marché, rélativement aux valeurs respectives, & à leur abondance; & à mesure que les Mines d'Europe & celles du nouveau Monde répandent dans le Commerce une plus grande quantité de ces métaux, ils s'avilissent, & avilissent en proportion la monnoye de Banque. La Banque de Londres n'a point suivi en cela les Banques de Venise, &

& d'Amſterdam; ſes Billets & ſes payemens ſe font, & ſes écritures ſe tiennent en eſpèces courantes; cela paroit plus ſimple, plus naturel, & auſſi utile. Le bénéfice de la Banque d'Amſterdam ne conſiſte que dans les droits impoſés ſur les dépôts, & ſur les ouvertures des comptes, ou reviremens de parties, qui quoique modiques, donnent un grand produit, parce que ces opérations ſe multiplient à l'infini. Mais cela ne peut-être regardé comme une Branche des revenus publics, ni comme utile au Crédit National.

Ainsi bien loin de trouver dans l'Etabliſſement d'une Banque ſemblable, des reſſources dans le cas d'un épuiſement total du corps politique, on n'y voit qu'un encouragement, qu'une ſimple facilité donnée au Commerce, qui concourt à le rendre un peu plus floriſſant. C'eſt cependant là l'unique Banque qui ſoit vrayement digne de l'eſtime & de la confiance du public.

La Banque de Hambourg eſt établie & Adminiſtrée à peu près ſur les mêmes principes que celle d'Amſterdam; par cette raiſon ſon crédit eſt auſſi ſolide, quoique ſon dépôt ſoit moins riche. Il eſt vrai qu'elle en fait circuler une partie, mais toûjours ſur un dépôt réel, c'eſt-à-dire, qu'elle fait les fonctions d'un Lombard: elle reçoit des gages, & ne prête point ſur d'autres titres. Cette Banque, comme Lombard n'exige que des intérêts très modiques. C'eſt donc une grande erreur que de croire que toutes les Banques prêtent, ou qu'elles eſcomptent avec leurs Billets, les Lettres de change des Négocians.

La Banque de Dannemarck tient auſſi lieu d'un Lombard, elle a en même tems une Caiſſe d'eſcompte à 4 p$^{0}_{0}$. & ſes Billets ſont reçus dans toutes les Caiſſes du Roi. Cette Banque ſera utile au Commerce & à l'Etat, tant qu'elle ne multipliera pas ſes Billets au-delà de ſes fonds réels, & que le Commerce n'y multipliera pas beaucoup les ſigne des Valeurs.

La Banque de Suede prête ſes Billets ſur Hipothéque à intérêt, & ſes prêts ſe ſont multipliés à un tel point qu'on la croit propriétaire aujourd'hui de plus de motié des Terres de la Suede. Ses Billets, qui ne repréſentent d'autre valeur que ſes créances Hipothéquées ſur les Terres des particuliers, ſe ſont multipliés à l'infini, & tellement avilis, qu'ils perdent plus de 50 pour cent contre l'Or ou l'Argent qui ne ſauroient reſter dans un Etat, qui doit une balance qu'il ne peut payer avec les Billets de ſa Banque ſans valeur chez l'Etranger, ni avec ſa monnoye de Cuivre, parce que ſa valeur numéraire eſt au-deſſous de ſa valeur intrinſéque; & par cette raiſon la ſortie en eſt défendue. C'eſt ce qui fait que la Suede perd dans ſon Change presque toû-

toûjours de 30 à 40 pour cent, & qu'elle ne cesse de s'appauvrir. Cette Banque ne peut être regardée comme un modéle à proposer chez aucune Nation.

La Banque Royale d'Angleterre fut établie sous le Roy Guillaume III. pour fournir aux besoins de l'Etat par des prêts d'Argent, c'est-à-dire, qu'elle reçoit pour ses Billets, en dépôt ou à intérêt, l'Argent du public qu'elle prête à l'Etat avec intérêt; & le Parlement qui est garant pour la Banque, lui assigne les fonds nécessaires pour le Payement des intérêts des sommes qu'elle prête à l'Etat. En sorte que le dépôt le plus considérable de cette Banque n'a de réalité & de consistance, qu'autant qu'en peut avoir sa créance sur l'Etat. Cette créance est inmense, & il est assez naturel de croire que plus cette créance devient excessive, & plus le fonds de la Banque perd de sa solidité. Il n'y avoit peut-être en Europe que la seule Nation Angloise capable de soutenir & de porter si loin un Crédit si artificiel; Crédit heureux cependant étant contenu dans des limites étroites. Mais ce Crédit ayant multiplié à l'excés les signes des valeurs, ne sauroit manquer de causer la ruine de l'industrie & du Commerce, par le haut prix auquel l'avilissement des signes des valeurs trop multipliés, porte toutes les choses nécessaires à la vie. Car le Crédit que la Banque donne à l'Etat, a plus que quadruplé la masse des signes des valeurs qui circulent dans le Commerce. Ainsi l'Etablissement de cette Banque, heureux dans son principe par les secours qu'il à donnés à l'Etat, peut lui devenir bientôt funeste par l'excés de ces mêmes secours, excés sous le poids du quel la même Banque auroit infailliblement succombé chez toute autre Nation.

Cette sorte de Banque est cependant la seule qui fourniroit en France aux besoins de l'Etat; mais seroit il possible d'y fonder son Crédit sur une garantie semblable, sans laquelle ce ne seroit qu'un Phantome inutile, qu'il seroit très imprudent de présenter au public? Et s'il étoit possible d'établir en France une Banque sur une garantie Nationale, il seroit peut-être très malheureux pour l'Etat, d'avoir une Caisse d'emprunts toûjours oùverte, si facile à remplir.

Les Caisses d'escompte dans toutes les places de Commerce seroient très utiles au Commerce; aucune Banque, excepté celle de Dannemarck n'a encore embrassé cet objet d'utilité: celles mêmes qui prétent sur gages, comme celle de Hambourg, n'escomptent point les Lettres de change des Négocians. La Caisse d'escompte de la Compagnie des Indes à Paris est la seule Caisse publique en

en Europe qui ait donné ce fecours au Commerce, & ce fecours extrêmement reftraint, eft de peu d'importance. Les Billets de Caiffe que la Compagnie des Indes de France avoit introduits dans la Caiffe d'escompte, & qui reftoient, ou une bonne partie, quelquefois long-tems dans la circulation, & tenoient ainfi lieu d'Argent comptant, ont fait imaginer qu'une Banque pourroit fe procurer en escomptant, de grands avantages par de femblables Billets. On ne fait pas attention que les avantages à retirer de ces Billets, ne fauroient être que très bornés; parce que la Caiffe doit-être en état d'acquitter à chaque inftant ces Billets payables à vûe au porteur. L'Idée de ces avantages, qu'on voudroit fe procurer par l'Etabliffement d'une Banque, n'ajoute rien au mérite de la Banque qui puiffe la faire adopter comme une reffource. Il eft d'ailleurs très facile à la France de donner à fon Commerce, le fecours des Caiffes d'escompte, fans avoir recours aux Banques, ni aux Billets.

Les fecours de l'escompte, fi néceffaires pour donner à la circulation l'activité dont le Commerce à befoin, ont été trop négligés chez toutes les Nations Commerçantes par les Adminiftrateurs du Commerce. L'art du Commerce a fupplée à Amfterdam à l'attention des Législateurs. Un grand nombre de Négocians qu'on nomme Discompteurs, y escomptent, ainfi que tous les *Caiffiers*, qui font des efpèces d'hommes publics, dont chacun tient la Caiffe de plufieurs Négocians. Il n'eft point d'ailleurs de bon Négociant qui n'aye toûjours une reffource préfente & affurée chez fon Caiffier, dans le moment d'un befoin, quoiqu'il n'aye point actuellement de fonds dans fa Caiffe.

Si dans le cas d'un épuifement total du Corps politique, on trouve une reffource en inftituant une Banque, dans une fomme quelconque de fes Billets qu'on lui fait répandre dans la circulation, il faut qu'on fuppofe, 1°. que cette Banque rembourfe avec fes Billets, les dettes de l'Etat; 2°. que fes Billets circulent dans le Commerce comme Argent comptant, comme papier monnoye au pair de l'Argent comptant. Si la Banque eft uniquement Commerçante & reftrainte au fimple dépôt, comme celle d'Amfterdam, ou bornée au fervice des Lombards, comme celle de Hambourg, fon Etabliffement laiffe fubfifter tout le discrédit & toutes les charges de l'Etat.

Si la Banque eft Royale, telle que celle de law, & en cette qualité paye avec fes Billets les charges de l'Etat; le Crédit de l'Etat n'en reçoit aucun avantage, elle ne fait que fubftituer à des titres de créance qui portoient intérêts, d'autres titres qui n'en portent point. Tout ce qui peut en réfulter, c'eft donc une augmentation de discrédit & de nouvelles Calamités. Si

la Banque eſt telle que celle de Londres, ſes Billets ne doivent pas trouver plus de confience. Le public change de débiteur en apparence, la Banque lui doit le payement de ſes Billets, employés à payer les charges de l'Etat, & l'Etat garant de cette Banque eſt en même tems ſon débiteur du montant de ſes Billets, en ſorte que les dettes de l'Etat n'ont fait que changer de titres & perdre de leur crédit. Le Public ne verra pas plus de ſûreté pour le payement des engagemens de l'Etat dans la Caiſſe d'une telle Banque, que dans les autres Caiſſes de l'Etat. Des papiers monnoyes de cette nature porteroient d'autant plus de préjudice à l'Etat, qu'ils ne rempliroient point l'objet de leur création, par leur discrédit qui ſeroit infaillible.

Pour donner cours utilement en France, à des papiers monnoyes, il faudroit pouvoir les aſſimiler presqu'entièrement aux lettres de change, il faudroit qu'indépendamment des intérêts, ces papiers monnoyes euſſent une Echéance fixe, & un dépôt aſſuré pour le payement à l'Echéance, tel que le Public ne put lui refuſer ſa confiance. Une Banque ne ſauroit procurer cet avantage, qu'autant que ſa Caiſſe ſeroit une Caiſſe d'amortiſſement ſolidement établie, qui par l'étendue & l'exactitude de ſes payemens, diminueroit ſans ceſſe la maſſe des dettes de l'Etat.

La confiance dans un effet, qui n'a qu'une valeur idéale, qui n'eſt que repréſentatif, dépend uniquement de celle qu'on à dans la ſûreté du payement; & ce n'eſt que par cette ſûreté, ce n'eſt que par cette baſe ſolide dé la confiance publique, que les papiers de l'Etat peuvent atteindre au Crédit des lettres de change, ou du moins au dégré de Crédit néceſſaire pour tenir lieu d'Argent comptant, donner de l'activité à la circulation des denrées & des Marchandiſes, ranimer l'induſtrie & le Commerce.

Sous quelque dénomination qu'un Etat répande des papiers dans le Public, ces papiers ne ſont & ne peuvent être que des titres de créance, & n'ont eu juſqu'à préſent chez aucune Nation pour baſe & pour principe de la confiance publique, que les loix de l'Etat, la conſtitution de ſon Gouvernement, la ſageſſe de ſon Adminiſtration, l'étendue de ſes engagemens, & celle de ſes reſſources. Tel eſt le principe ſur lequel l'Angleterre fait circuler, comme papier monnoye, la majeure partie de ſes dettes; & il faut avouer que la ſolidité de ſon Crédit, & peut-être de ſa Puiſſance, ſeroit inébranlable, ſi au lieu d'accroitre ſans ceſſe cette maſſe circulante de ſignes fictifs, le Gouvernement l'avoit aſſujettie à une extinction ſucceſſive.

La

La France pouroit compter ſans doute parmi ſes reſſources l'uſage des papiers monnoyes; & par la raiſon qu'elle n'en à point, leur uſage étant reſtraint dans de certaines limites, elle pourroit s'en procurer tous les avantages, & en prévenir tous les inconvéniens: mais ce ne ſeroit pas par des créations de Billets de Banque, de Loteries, d'Annuités & de Rentes, qui ne feroient que ſubſtituer de nouvelles dettes aux anciennes, ſans en éteindre aucune; qui ne préſenteroient aux créanciers de l'Etat que de nouveaux titres de créance, ſans autres ſûretés pour le rembourſement, que celles qui leur ſont actuellement connues. Toute opération de finance ſur cette matière importante, qui ne feroit qu'une couverſion des effets Royaux en papiers monnoyes, ſans aſſurer une extinction ſucceſſive, & un rembourſement à la ſûreté du quel le Public ne pourroit refuſer ſa confiance, ſeroit une opération peut-être infiniment nuiſible, ou tout au moins ſtérile.

Mais il n'eſt pas impoſſible de faire une opération de Finance dans laquelle, ſans adopter l'Etabliſſement d'une Banque Royale, ni la création de Billets de Banque, & ſans réjetter cependant toute idée de papier monnoye, on trouve l'augmentation des revenus publics, la diminution des dépenſes & des frais de régie, le rétabliſſement du Commerce & de la circulation, le ſoulagement des peuples, la libération de l'Etat, & enfin le rétabliſſement du Crédit public. On peut faire une opération qui fixe à jamais par une aſſignation ſolide la libération de l'Etat, la baſe permanente du Crédit public; & il doit être facile de la faire & de la ſoutenir chez la Nation de l'Europe la plus riche en Productions Naturelles & en Productions d'induſtrie.

CHAPITRE XXII.

Des effets de l'abondance de l'Or & de l'Argent.

L'Inmensité des Tréſors que l'Eſpagne & le Portugal répandent depuis longtems dans le Commerce de l'Europe, l'accroiſſement que ces Tréſors recevront ſans doute encore des découvertes de nouvelles mines, ſoit en Afrique, ſoit en Amérique, ſoit aux terres auſtrales qui ne reſteront peut être pas encore longtems inconnues, exigent que nous examinions ici les effets de l'abondance & de la rareté de l'Or & de l'Argent, leur influence ſur les prix des Denrées & des Marchandiſes, ſur les Arts, ſur l'induſtrie & ſur le Commerce.

Parmi les causes Physiques, Morales & Politiques, qui font varier sans cesse le prix de tout ce qui entre dans le Commerce, nous considérons l'abondance & la diseté rélatives de l'Or & de l'Argent, comme une des causes qui contribuent le plus à cette variation, & comme l'une des plus intéressantes. Nous ne sçaurions adopter sur cette matière, le sentiment de ce citoyen éclairé qui a si bien mérité de sa patrie, en publiant son *Essai sur la Police Générale des Grains*. Il prétend à l'occasion des prix des Grains, que l'Or & l'Argent n'ont point de part aux révolutions auxquelles est sujette la Valeur de tout ce qui entre dans le Commerce.

Nos passions, nos besoins, la Guerre, la Paix, les découvertes, l'Ambition, les progrès de l'industrie d'une ou de plusieurs Nations, le Sistême nouveau d'un Gouvernement, des traités de Commerce, de nouvelles loix, l'abondance ou la diséte des récoltes, sont en Général les causes Physiques, Morales & Politiques qui causent des révolutions dans les Valeurs, tantôt dans un pays, tantôt dans l'autre, & tantôt dans plusieurs à-la-fois. Ces causes sont l'objet de l'attention du Négociant & d'un bon Gouvernement: ils s'occupent également à les connoître, à les bien développer, l'un pour sa fortune particulière, & l'autre pour celle de l'Etat. L'un & l'autre tendent aussi à se procurer l'abondance de l'Or & de l'Argent; & leur expérience leur a appris aussi bien que le raisonnement, que l'abondance ou la rareté de l'Or & de l'Argent sont du nombre des causes, qui font varier tout ce qui entre dans le Commerce; que le prix de tout ce qui se trouve au marché, ne dépend pas seulement de l'abondance qu'on y a portée, mais qu'il dépend encore de l'abondance de l'Argent qui s'y présente. C'est le concours des Matières à échanger au marché, qui est la régle variable, mais incontestable des prix. La balance de la Valeur penche toûjours nécessairement du côté de la matière dont la quantité se trouve au marché dans la moindre proportion. Le Commerce ne connoit point de marché qui ne soit soumis à l'Empire de cette loi.

S'il n'est pas vrai en général que la plus grande, ou la moindre quantité d'Or & d'Argent dans un Etat, y régle la Valeur de toutes les productions; il n'est pas plus exact de dire que l'Or & l'Argent ne sont point les arbitres des prix; qu'ils n'en sont que les moyens, les réprésentations; & que la fixation des Valeurs dépend de l'abondance ou de la rareté des biens, des Denrées, des Marchandises, qui sont à vendre dans l'instant des Achats, & de la Quantité de Terre & de Travail employés à leur formation.

Ces deux propofitions qui femblent fe contredire, font vraies l'une & l'autre à beaucoup d'égards; mais elles ne le font point en général: & le Négociant & le Miniftre qui dirigéroient leurs opérations fur le Principe de l'Auteur de *l'Effài fur la police général des Grains*, comme fur une regle fure, fe tromperoient fouvent.

Voici comment raifonne cet Auteur. Les métaux toujours fubordonnés aux circonftances, fe prêtent pour ainfi dire à l'inftabilité des appréciations de toutes chofes en plus grande ou en moindre quantité, à proportion de la néceffité ou de la volonté. Il faut quatre fois plus d'Argent dans un tems de diféte, pour acquérir un muid de blé; il en faut beaucoup moins après une bonne récolte, fans qu'il foit arrivé aucun changement dans la quantité ni la qualité des efpèces. Il en eft de même de toutes les chofes qui roulent dans le Commerce de l'Univers. Leur rareté ou leur abondance, le befoin ou la fantaifie, les différentes fortes d'occupations des particuliers, décident de la quantité d'Or & d'Argent qu'il faut donner pour les acquérir. L'eau feroit très chère, fi elle étoit fort rare, les Diamans feroient peu prifés, s'ils étoient auffi communs que le fable.

Il en eft de même des productions de l'Art. La fubftance de la terre qui les fournit, fe métamorphofe au gré de l'Habitant, en Granis, en Bois, en Plantes, en Pâtures. Les différentes matières prennent auffi différentes formes fous la main induftrieufe, qui les plie au goût du tems. Ainfi toutes ces chofes valent plus ou moins fuivant leurs qualités produites ou fabriquées, & rélativement à leur ufage actuel.

Ces différentes caufes de la variété des prix font inconteftables; mais elles ne produifent pas toujours leurs effets, comme l'a cru l'Auteur de *l'Eff. fur la Pol. Gen. des Gr.* & avant lui les Politiques Anglois. Ces caufes ne font pas exclufives de l'influence de l'Or & de l'Argent, furtout à l'égard des matières qui ne font pas, comme les Grains, de première néceffité. Il eft inconteftable que la diféte de l'Argent le fait réchercher avec plus d'avidité: moins il y en a, plus on s'empreffe de porter des Denrées & des Marchandifes au marché. Les befoins refpectifs des propriétaires des Denrées & des Marchandifes, qu'ils ne peuvent fatisfaire qu'avec de l'Argent, établiffent l'abondance des Denrées & des Marchandifes au marché, pendant que la diféte de l'Argent réduit la volonté en fimple défir, reftraint le befoin, fait regner l'economie, refferre le luxe, ou le fupprime tout-à-fait. L'Argent rare devient cher; toutes les valeurs s'aviliffent alors par le défaut de confommation & par l'abfence des acheteurs.

Il faut confidérer l'abondance de l'Or & de l'Argent fous deux points de vue: fçavoir, l'abondance de ces metaux qui n'a ceffé de s'accroître en général en Europe depuis la découverte des côtes Occidentales & Orientales de l'Afrique, & des Mines des Indes Occidentales; & leur abondance rélative dans un Etat quelconque.

On a vû hauffer les valeurs depuis qu'une plus grande quantité d'Or & d'Argent s'eft répandue en Europe. Il eft vrai que les prix ne font point montés en proportion de l'augmentation de la maffe des métaux. Mais il n'en eit pas moins vrai qu'il s'eft établi une efpéce de niveau entre le prix des Denrées & des Marchandifes, & la quantité d'Or & d'Argent qui circule en Europe.

Le taux des Denrées & des Marchandifes feroit monté bien plus haut qu'il n'eft actuellement, fi nos befoins ne s'étoient pas multipliés en même tems que nos richeffes; fi nous n'avions pas une plus grande quantité de chofes à acheter qu'autrefois. Avant que les Indes Occidentales répandiffent leurs tréfors en Europe, nous ignorions l'ufage du Thé, du Chocala, du Caffé, du Tabac & prefqu'entiérement celui du Sucre; les productions des Arts & de l'Induftrie étoient bien moins étendues, en bien moindre quantité; les Indes Orientales qui abforbent depuis longtems tous les ans une partie confidérable de notre numéraire, nous étoient à peine connües. Les Manufactures, les Meubles, les Bijoux, le Luxe en un mot, employoient beaucoup moins de ces métaux. L'Or & l'Argent, comme fignes, ont aujourd'hui plus d'emploi, plus de fonctions à faire, plus de chofes à répréfenter. D'où il fuit que l'abondance de ces métaux a fait moins de fenfation, parceque la quantité des Valeurs, des Befoins, des Emplois, s'eft accrue dans une forte de proportion. Il eft donc vrai qu'il s'eft établi un niveau entre les Valeurs multipliées & l'abondance des fignes augmentée, & que les Valeurs ont augmenté de prix en proportion de l'abondance d'Or & d'Argent; c'eft-à-dire que les métaux ont beaucoup moins fignifié, & qu'il en a fallu une plus grande quantité pour répréfenter les Valeurs en Europe.

Mais ce qui eft inconteftable en général & faute yeux de quiconque parcourt avec attention les progrés & l'état actuel des Arts, du Luxe, de l'Induftrie & du Commerce, peut-il être faux à l'égard de quelque production particuliere?

C'est, dit-on, la quantité de terre & de travail appliqués à Chaque production; c'eft la quantité de Denrées & la facilité de fes les procurer, qui dé-

déterminent la quantité d'Argent qu'elles doivent occuper: & cette quantité de Terre, de Travail, de Denrées & de Productions, dépend toujours des circonstances particuliéres où se trouve chaque Peuple, de sa façon de vivre, & de la manière dont ses occupations sont variées par les Loix, par les Subsides & la forme du Gouvernement. La quantité d'Argent n'augmente pas le prix des alimens, parcequ'on n'en demande pas plus qu'on en a besoin. Pourquoi chercher dans les monnoies la raison du prix des alimens, quand nous en trouvons des causes plus évidentes dans les productions, dans les consommations & dans les taxes dont elles peuvent être chargées; ce n'est point la présence de l'Argent qui les augmente; c'est l'abondance ou la rareté des productions, qui fixe leur valeur. Les choses de luxe ont le même sort: plus il y en a d'une même sorte, plus les fantaisies se satisfont à moins de frais; & les Denrées n'augmenteroient point, quand tout le monde cesseroit de rechercher l'Ornement & la Délicatesse: elles ne diminueroient point, quand nous employerions vint fois plus d'Argent aux choses frivoles. On voudroit nous persuader encore que si les Denrées ont renchéri en Europe, depuis que l'Amérique y a jetté une grande quantité de métaux, c'est parceque les richesses en changeant les moeurs, ont engourdi quantité de bras, & qu'il y a moins de mains employées aux travaux les plus Communs & les plus nécessaires; ce qui fait une diminution de travail dans les occupations les plus utiles.

Tel est le préjugé assez général. L'Argent a sans doute moins d'influence sur les prix des Denrées, des Alimens, sur tout sur les prix des Grains, que sur les prix des Marchandises de Luxe. Mais de ce que les prix des Grains dépendent infiniment de la diséte ou de l'abondance, il ne s'ensuit pas de là que l'abondance de l'Or & de l'Argent n'y influe point. Dans le quinzienne siecle & dans les tems qui ont précedé les importations des métaux des Indes Occidentales, on voit le prix Commun du blé en France de 3 à 4 Liv. le septier, monnoie actuelle, dans les années de paix & de tranquilité intérieure. Le prix commun dans les seisième, dix-septième & dix-huitième siècle, est successivement monté & se soutient toujours de 18 a 20 Liv. lorsqu'il ne survient ni guerre, ni mauvaise année. Ces différens prix correspondent à ceux du reste de l'Europe. Il y a donc eu certainement une révolution dans le prix des Grains, & cette révolution ne peut-être que l'effet de l'abondance de l'Or & de l'Argent que l'Amérique a répandue en Europe. L'Argent devenu plus abondant, a moins signifié. Par la même raison qu'il en a fallu une plus grande quantité pour répréfenter les Denrées de luxe, celles de seconde & de troisième nécessité, il en a fallu aussi une quantité proportionnée pour répréfen-

ter

ter celles de première néceſſité. Les Denrées commeſtibles, les alimens ont augmenté de prix à méſure que l'Argent eſt devenu plus abondant, en proportion de toutes les autres choſes néceſſaires à la vie, aux commodités, à l'agrément & à l'entretien du luxe: & ſi cette augmentation de toutes les valeurs ne ſe trouve pas en général dans une proportion exacte avec la quantité d'Argent répandue en Europe, ce n'eſt, comme on l'a dejà obſervé, que parceque le Luxe a multiplié l'emploi de l'Argent.

Le travail qu'exigent les productions de la nature pour la culture & pour être converties à différens uſages, influe ſans doute beaucoup ſur les prix, ainſique la rareté de chaque ſorte de productions & leur utilité. Le blé eſt une production chére, parcequ'on ne peut s'en paſſer; mais elle eſt moins chére que le Vin, la Soie, le Lin & la Laine, parcequ'elle eſt plus abondante. Une production qui n'appartient qu'à un ſeul pays, dont on ne peut ſe paſſer, telle que le Safran, la Barille qui ne croit qu'en Eſpagne & dans un ſeul Canton de l'Eſpagne, la Canelle qui ne croit que dans l'Iſle de Ceylan, &c. ſe ſoutient toujours néceſſairement chére. Ce n'eſt point le plus ou le moins d'étendue de terrain que ces Denrées occupent, qui décident de leur valeur, mais leur abondance & leur utilité; car on peut obſerver que les plus chères, ſont celles qui en exigent le moins. Le prix que le travail ajoute à la Laine, à la Soie & ſurtout au Lin, eſt inmenſe; & il n'eſt perſonne qui n'ait l'expérience, que ce prix diminue de 50 ou de 60 pour cent par la rareté de l'Argent, ſurtout celui des Marchandiſes dont le travail eſt le plus beau & le plus recherché, telles que les dentelles.

Le faſte des anciens Rois de Perſe, les tréſors de Créſus Roi de Lidye, ceux des Rois d'Agrigente & de Syracuſe, la ſomptuoſité des édifices chez les Athéniens, l'excellence de leurs Architectes, de leurs Sculpteurs, de leurs Peintres, de leurs Spectacles, &c. le luxe des Romains, prouvent, dit-on, qu'il y avoit chez ces différentes Nations une grande abondance d'Or & d'Argent. Cependant la Vie & les choſes communes n'étoient pas chéres. Il n'y avoit que les ſomptuoſités qui ſe payaſſent très chèrement. D'où l'on conclut que l'opulence de ces anciens tems n'influoit point ſur le prix des Denrées.

On devoit en conclure au contraire que les tréſors étoient concentrés dans une Cour, dans une Capitale, ou chez une Nation, qui les attiroient à elles par leurs Conquêtes, ou par leur Commerce, ou par leur Tirannie; qui laiſſoient peu ou point de numéraire chez les Peuples cultivateurs, qui par cette

raiſon

raiſon étoient obligés de leur livrer leurs Denrées à bas prix. C'eſt ce qui arrive de nos jours en France & en Angleterre. Paris & Londres attirent tout le numéraire des Provinces, où les Denrées, où les productions ſont à bas prix, à cauſe de la rareté de l'Argent dont ces Capitales regorgent. C'eſt auſſi en France l'une des cauſes qui détruiſent le plus ſenſiblement l'Agriculture, ou qui l'entretiennent dans un Etat de médiocrité, dans les Provinces eloignées de la grande conſommation. Le Cultivateur ne pouvant vendre ſes Denrées qu'à bas prix par la rareté de l'Argent, & les impoſitions excédant la ſomme que la vente de ſes Denrées peut lui produire, il eſt naturellement forcé d'abandonner l'Agriculture. On commence à ſe plaindre auſſi en Angleterre, de l'indigence que cauſe dans les Provinces une grande Capitale, qui attire à elle tout le numéraire de l'Etat.

On cite encore les richeſſes de l'Indouſtan, celles de la Chine, où toutes les Nations de l'Europe s'empreſſent depuis longtems de porter les métaux du nouveau Monde. Les vaſtes contrées de l'Aſie ont des tréſors inmenſes en Or & en Argent, puiſqu'elles en reçoivent continuellement ſans rendre autre choſe, que des productions de leur crû. Cependant la vie y eſt à ſi bas prix qu'aucune Nation ne travaille à ſi bon marché; ce qui prouve bien, dit-on, que l'abondance de l'Or & de l'Argent ne réglent pas les prix des Denrées.

On pourroit être ſenſible à cette preuve, ſi on n'étoit pas inſtruit d'ailleurs que l'Or & l'Argent ne circulent pas dans l'indouſtan comme en Europe; que les richeſſes y ſont concentrées chez les grands; que l'idée de la métempſicoſe y fait cacher ces métaux dans le ſein de la terre, où ils reſtent enfoüis pour toujours; que les Peuples y ſont Eſclaves, qu'ils ne ſe nourriſſent qu'avec du Ris, & que leur vétement ne leur coûte preſque rien; que les Denrées ſont à bas prix à la Chine preſque par les mêmes raiſons; aux quelles il faut ajouter que chez la Nation la plus nombreuſe de l'Univers, les fonctions de l'Argent ſe multiplient à l'infini (*a*).

Croirons nous encore que la quantité des métaux répandue en Europe depuis la découverte de l'Amérique, en changeant les moeurs a engourdi quan-

(*a*) Dans les Provinces Méridionales de la Chine, la terre produit du Ris juſqu'à troiſois l'année, & rapporte juſqu'à cent pour un, par le grand ſoin que les Chinois ont de l'Agriculture, & par la bonté de leur terres, qui ne ſe répoſent jamais. Les Artiſans & les Payſans qui y travaillent preſque tout nuds, ne vivent que de Ris, & ne boivent que de l'eau de Ris; de là le nombre prodigieux d'habitans.

quantité de bras ; que l'abondance de l'Argent eſt cauſe qu'il y a moins de mains occupées aux travaux les plus communs & les plus néceſſaires ; & que c'eſt cette diminution de travail qui eſt la cauſe de l'augmentation des prix des Denrées & des Marchandiſes, & non l'abondance de l'Or & de l'Argent répandue en Europe par l'Amérique ? voyons nous en Europe les terres moins bien cultivées ? ſi l'Agriculture a perdu en France par l'excés ou par l'inégalité des impoſitions, que n'a-t-elle pas gagné en Angleterre ? celle-ci a plus que doublé ſes productions naturelles depuis un ſiècle. Une ſeule Nation maritime a plus de Vaiſſeaux aujourd'hui, que n'en avoit autrefois l'Europe entière. La France, la Hollande & l'Angleterre n'ont-elles pas multiplié à l'infini les Manufactures ? les Arts, l'Induſtrie & le Commerce concentrés chez une ou deux Nations avant la découverte de l'Amérique, ſe répandent aujourd'hui dans toute l'Europe, & ſe ſoutiennent malgré la concurrence de l'Induſtrie des Indes Orientales, autrefois preſque inconnue. Ces progrés qu'on ne ſçauroit conteſter, ne peuvent ſe faire, que par le ſecours d'une grande quantité de mains occupées de la Culture de tout ce que la nature préſente à l'Induſtrie humaine.

On ne peut nier que l'abondance de l'Or & de l'Argent, que l'Amérique a répandue en Europe, n'y ait augmenté les prix des Denrées, de même que celui des Marchandiſes, & ſi cette augmentation ne ſe trouve pas proportionnée à l'abondance de ces métaux, ce n'eſt que parceque les productions de l'Art & de l'Induſtrie, ainſi que les beſoins du Luxe, ſe ſont multipliés à l'infini ; & il eſt inconteſtable qu'il s'eſt établi un niveau entre les Denrées, les Marchandiſes & le numéraire, en proportion de ſon abondance & de ſon emploi.

Aureste une connoiſſance exacte de cette proportion, que l'Arithmétique politique pourroit déterminer, (car cette matière n'admet pas un cacul exact) eſt plus curieuſe qu'utile. L'Augmentation de l'Or & de l'Argent eſt aujourd'hui indifférente. Il importe peu aux progrès des Arts, de l'Induſtrie & du Commerce, qu'il faille une plus grande quantité d'onces d'Or ou d'Argent pour répréſenter les Denrées & les Marchandiſes, qu'il n'en falloit il y a deux cents ans. Il n'en eſt pas de même de l'abondance rélative de l'Or & de l'Argent dans un Etat quelconque. L'abondance & la rareté rélatives de ces métaux dans un Etat de l'Europe, peuvent être telles, que l'Etat ſe trouve pauvre ou ſur le point de le devenir.

L'Etat qui a peu de numéraire, eſt, dans la ſituation préſente de l'Europe,

pe, un Etat foible, qui auroit peut-être besoin du secours d'un génie Créateur pour acquérir une Puissance rélative, ou pour rétablir celle qu'il a perdue: toutes ses Denrées, toutes ses productions y sont nécessairement a vil prix, & celles qui s'exportent, servent à enrichir les Nations qui font le Commerce d'economie, pendant qu'elles lui font payer chérement les choses qu'elles lui importent. Cet Etat ne cesse de s'appauvrir, surtout s'il est sans Commerce, ou si son Commerce est interrompu, & si les impositions y sont excessives.

L'Etat qui a dans sa circulation un grand numéraire, a surement un Commerce florissant, qui en est la source. On y voit briller l'Agriculture, les Arts, l'Industrie; tout y est animé; il est opulent, il est puissant. Mais si le numéraire s'y accumule sans cesse avec une grande rapidité, la main-d'œuvre, les Denrées, les Marchandises, renchérissent nécessairement. L'Ouvrier qui échange son travail contre de l'Argent, en exige davantage lorsque l'Argent est commun; les Manufactures, toutes les productions de l'Industrie deviennent plus chères, & manquent d'Acheteurs. La Culture des terres en reçoit une influence sensible. Le Cultivateur ne peut plus augmenter le prix de ses Grains en proportion de ses besoins de luxe ou de première nécessité, que sa terre ne produit pas. Les fruits de son travail ne peuvent soutenir la concurrence chez l'Etranger, & la chûte des Manufactures diminuant la consommation intérieure, ses Grains restent invendus. Il succombe sous le poids de son superflu, de son abondance qui ne peut plus lui suffire pour pourvoir à tous ses besoins. Il se néglige, il est enfin forcé d'abandonner un travail qui lui devient infructueux; & l'Agriculture parvenue à ce période de richesses, ne peut manquer de diminuer infiniment, surtout chez le Cultivateur qui n'a que peu de terre à mettre en valeur, si peu qu'il se trouve d'ailleurs chargé d'impositions. L'excés du numéraire introduit dans l'Etat, produira bien-tôt le même effet que l'excés des impositions, à l'égard de l'Agriculture, parcequ'il sera égalcment impossible au Cultivateur dans l'un & l'autre cas, de se Procurer avec le fruit de son travail, les commodités & tous les besoins de la vie.

Il n'y a point d'Etat en Europe qui rédoute sa décadence par les effets de la trop grande abondance d'Argent. Tous au contraire cherchent à l'envi les moyens de l'attirer: & il faut convenir qu'il n'y a encore que la Hollande & l'Angleterre, qui approchent, qui touchent presque à ce degré de richesse qui menace de la pauvreté; la Hollande à force d'accumuler sans cesse un numéraire réel, des valeurs effectives; & l'Angleterre en ajoutant à ses ri-

 chesses

cheſſes naturelles & au Commerce le plus étendu, des Papiers monnoie, des répréſentations d'Or & d'Argent pour des ſommes inmenſes.

L'Auteur de l'ouvrage, intitulé *de la Nature*, qui a crû voir partout une *doſe égale de bien & de Mal*, après avoir préſenté une balance très inégale & très inéxacte des avantages & des déſavantages du Commerce, qui à ſes yeux, a prōduit chez toutes les Nations commercantes plus de mal que de bien, trouve un grand accroiſſement à ce mal dans l'abondance de l'Or & de l'Argent.

Par combien de malheurs, dit cet Auteur, l'Or du Perou eſt-il parvenu juſqu'à nous? La deſtruction de deux Nations & la décadence d'une troiſième, ſont, pour ainſi dire, les vehicules qui nous l'ont apporté. Ne valoit-il pas mieux qu'il reſtât dans les entrailles de la terre?

La deſtruction de beaucoup d'Indiens a été ſans doute la ſuite de l'avidité des Européens pour leurs Mines d'Or & d'Argent. Mais il n'eſt pas exact d'en attribuer la ſeule cauſe à ces Mines. Il l'eſt bien moins encore d'attribuer à ces mêmes Mines la décadence d'une troiſième Nation. On a vu dans le Chapitre de l'Eſpagne, la cauſe de ſa dépopulation & de la perte d'une partie de ſon Agriculture, dans l'expulſion des Maures, dans celle des juifs, & ſur tout dans la mauvaiſe Adminiſtration des Finances, & dans l'excés des impots.

Avec la terre & du fer, ajoute cet auteur, le Suiſſe vit à ſon aiſe. Avec des Vaiſſeaux & de l'Or l'Eſpagnol pourroit mourir de faim, ſi ſes voiſins ne feſoient pour lui la récolte.

Pour conſerver cet Equilibre que l'auteur croit voir entre le bien & le mal, il auroit du obſerver ici, qu'avec des Vaiſſeaux, ſans fer, ſans territoire, la Hollande nourrit un Peuple nombreux, & l'enrichit; & que les voiſins qui ſont la récolte des Eſpagnols, mourroient eux mêmes de faim, s'il n'y avoit point de récolte à faire en Eſpagne.

Il eſt inconteſtable que l'abondance de l'Argent, que l'Amérique a repandue en Europe, a contribué infiniment, & autant que ſes Denrées qui y étoient autrefois inconnues, à y accroitre l'Induſtrie, & à y multiplier les moyens de ſubſiſtance & toutes les commodités de la vie, & conſéquament la Population.

CHA-

CHAPITRE XXIII.

De la proportion entre l'Or & l'Argent.

LA proportion qui eſt entre l'Or & l'Argent, eſt une matière à la quelle le public fait peu d'attention, quoiqu'elle ſoit ſans ceſſe ſous ſes yeux & très intéreſſante: mais les Banquiers, les négocians François, Hollandois & Hambourgeois, qui travaillent avec l'Angleterre, ou avec le Portugal, ſçavent profiter des avantages que cette proportion leur donne ſur l'Angleterre (*a*).

Ce n'eſt point la Valeur numéraire que chaque Etat peut donner a ſon gré à ces deux métaux, qui décide cette proportion. Il eſt indifférent que le marc d'Or ſoit à 720 Liv. 18 S. cette différence de Valeur numéraire Rélative de l'un & l'autre Métal doit-être fixée plus haut ou plus bas ſur la proportion qui eſt entre ces deux métaux, & c'eſt cette proportion qu'il faut déterminer pour donner à chacun une Valeur numéraire qui y réponde avec une telle précifion, qu'il ſoit abſolument égal dans un Etat, de poſſéder une Valeur quelconque en Or ou en Argent; ou que tout au moins la différence ſoit ſi modique, qu'elle échappe à l'attention. Il faut donc conſtater exactement la Valeur de l'un de ces métaux à l'égard de l'autre, & c'eſt enſuite à quoi il faut que la Valeur numéraire réponde.

Si on s'arrête à la proportion du poids de l'Or avec celui de l'Argent, on trouvera qu'elle eſt de 11 à 20 entre un lingot d'Or & une barre d'Argent exactement de même Volume. L'Or ſuppoſé à 24 Carrats & l'Argent à 12 Deniers, c'eſt-à-dire, l'un & l'autre ſans alliage, il y aura cette différence dans le poids: ſi le lingot peſe 20 onces, la Barre n'en peſera que 11.

Mais ce n'eſt point ſur la ſupériorité du poids de l'Or, ou de la perfection du métal, que la proportion entre l'Or & l'Argent peut être déterminée, & que le dégré de ſupériorité de la Valeur numéraire de l'Or ſur celle de l'Argent doit être fixé. Un ſeul principe détermine la proportion, & doit fixer par conſéquent la Valeur numéraire: c'eſt le prix du marché. Ce

(*a*) Les Négocians de France, de Hollande & de Hambourg qui ont des fonds à Lisbonne, les tirent en Or par le Paquebot d'Angleterre, & d'Angleterre en Argent.

Ce n'eſt que la demande qui établit la proportion entre l'Or & l'Argent, en leur donnant une Valeur, comme à toutes les autres marchandiſes. Cette proportion dépend par conſéquent du plus ou du moins d'abondance de ces deux métaux, & c'eſt ce qui l'a fait varier ſouvent.

Les Mines d'Argent ſe ſont toujours trouvées plus abondantes que celles de l'Or, mais non pas également dans tous les pays, ni dans tous les tems: il à toujours fallu pluſieurs onces d'Argent pour payer une once d'Or, tantôt plus, tantôt moins, ſuivant l'abondance de ces métaux & la demande. L'Or à été autrefois à l'Argent comme 1 à 10, 1 à 12, 1 à $12\frac{1}{2}$, 1 à 13: en 1641 l'Or étoit à l'Argent comme 1 à 14 & en 1700 comme 1 à 15.

Les Mines du Mexique & du Pérou ont rendu non ſeulement l'Or & l'Argent plus abondant, mais même hauſſé la valeur de l'Or contre l'Argent qui s'eſt trouvé en plus grande quantité; de manière qu'on a fixé la proportion dans les monnoyes d'Eſpagne ſuivant le prix du marché, comme 1 à 16. Les autres Etats ont ſuivi d'aſſés près le prix d'Eſpagne dans leurs monnoyes. Les uns les mirent comme 1 à $15\frac{7}{8}$, les autres comme 1 à $15\frac{3}{4}$ à $15\frac{1}{2}$ &c. Mais depuis que le Portugal tire des quantités conſidérables d'Or du Bréſil, la proportion à commencé à baiſſer de nouveau, ſi non dans les monnoyes, au moins dans les prix du marché, où la valeur de l'Argent à encore été augmentée par les exportations qu'on en a faites dans les Indes Orientales, d'où l'on a apporté beaucoup d'Or en échange de l'Argent; parce que ſa proportion eſt bien plus baſſe dans les Indes.

La proportion de l'Or à l'Argent eſt dans le Japon comme 1 à 8, & à la Chine comme 1 à 10. C'eſt ce qui a fait que l'échange de l'Argent pour de l'Or a été pendant longtems à la Chine, une branche de Commerce fort riche pour les Compagnies des Indes d'Europe. Ce Commerce a perdu de ſes avantages, parce que la proportion de l'Or eſt un peu montée à la Chine, & ſi les Mines du Bréſil continuent de fournir la même abondance d'Or, la proportion de l'Or baiſſera infailliblement en Europe.

De-la on doit néceſſairement conclure que la maxime *qu'il ne faut point toucher aux monnoyes*, aujourd'hui généralement adoptée dans tous les Etats, n'eſt point abſolue & ſans exception, comme l'a prétendu M. Dutot dans *ſes Réflexions politiques ſur les Finances & le Commerce*, contre M. Melon, qui dans ſon *Eſſai politique ſur le Commerce*, avoit avancé que le prix des monnoyes étoit indifférent, & qu'il étoit ſouvent avantageux de l'augmenter. L'Auteur de *l'examen des Reflexions Politiques* de M. Dutot, à ſoutenu qu'on ne devoit pas faire

faire de cette maxime, une maxime générale, & la pouffer jufqu'a profcrire toute mutation de monnoye; que quand il n'y à point d'autre moyen de procurer des fecours à l'Etat, il vaut mieux avoir recours aux mutations d'efpèces, que de laiffer périr un Royaume; ce qui eft une alternative dans laquelle un Etat ne peut que très difficilement fe trouver; & dans tous les cas une Augmentation, une l'altération des monnoyes, eft toujours une reffource ruineufe pour l'Etat.

Aucun de ces Auteurs n'a porté fon attention fur les effets da la proportion entre l'Or & l'Argent, qui s'établit au marché dans une indépendance abfolue de la prévoyance du Légiflateur & de toutes les Loix, fur les variations connues jufques à préfent, & fur celles dont cette proportion eft encore fufceptible. Les variations qui furviennent dans cette proportion, établiffent donc néceffairement la vraye & la feule exception à la maxime qu'il *ne faut point toucher aux monnoyes*, puisque la Valeur numéraire doit fuivre dans un Etat, cette proportion avec exactitude & une forte de précifion, fi l'on veut prévenir la confufion dans la circulation, & des pertes confidérables. Si l'Or eft dans fa valeur numéraire au-deffous de fa proportion avec l'Argent, on ne verra bientôt plus d'Or dans la circulation, il fera fondu par les Artifans & enlévé par les Etrangers avec une perte confidérable pour l'Etat. La même chofe arrivera à l'égard de l'Argent dont la valeur numéraire eft au-deffous de fa proportion avec l'Or: & tel eft l'abus qui regne depuis plus de 50 ans dans les monnoyes d'Angleterre. C'eft cet abus qui eft la caufe d'une diféte exceffive d'Argent blanc en Angleterre, & qui excita il y a peu d'années, le Zéle du Chevalier Barnard, pair & ancien Maire de Londres, qui comme M. Newton, à eu le bonheur fingulier de jouir pendant fa vie de tout ce qu'il mérite, qui eft le feul citoyen au quel on ait élevé de fon vivant une ftatue à la Bourfe de Londres.

L'Attention du Chevalier Barnard engagé a un autre citoyen qui a acquis une grande Réputation d'homme éclairé & d'excellent Patriote, M. Shirley, à attaquer le même abus: il n'adopte pas les moyens d'y remédier propofés par le Chevalier Barnard; fes vûes font plus conformes aux principes que nous venons d'expofer.

Première Lettre du Chevalier Barnard.

S'Il eft vrai que ceux qui ont un grand nombre d'Ouvriers à payer, font fort fouvent obligés de donner un demi pour cent pour fe procurer de l'Argent blanc, c'eft un très grand mal qui exige un prompt reméde.

Quel-

Quelques personnes ont proposé de monnoyer une livre de Troye (*a*) en 65 Shellings; mais le prix actuel de l'Argent à 12 Deniers de fin, donneroit un bénéfice aux Artisans à fondre cette monnoye.

Il s'agit de mettre dans le Public la quantité d'Argent blanc qui lui est nécessaire, sans faire aucun tort au Commerce, & sans altérer le cours ordinaire & naturel du change.

Je crois qu'on peut y reussir. Je propose une monnoye qui ne seroit point regardée comme Argent *Sterling* ou légal, mais absolument reçue dans la circulation de gré à gré, & dont cependant la valeur numéraire seroit garantie par les loix de l'Etat. Le Parlement pourroit faire un acte pour autoriser les Commissaires de la Trésorérie à faire monnoyer 200000 Liv. Sterl. en petits écus, Shellings & piéces de six sols, & ordonner qu'il y auroit quelques lettres sur cette monnoye, pour la distinguer de l'Argent Sterling; qu'une livre de Troye d'Argent seroit couvertie en même nombre de piéces de monnoyes, qu'on en a monnoyé jusqu'à présent, mais que l'Argent pur ne seroit que de $10\frac{1}{4}$ onces dans chaque livre, & le reste en aloy. Cette monnoye dureroit plus longtems que celle qui est faite d'Argent plus fin, cette opération empêcheroit qu'on ne resserrat l'Argent blanc, & si cette somme de 200000 Liv. Sterling ne suffisoit pas aux besoins actuels de la circulation, on pourroit l'augmenter.

II. *Lettre du Chevalier Barnard.*

Depuis que j'ay publié ma dernière Lettre, la rareté de l'Argent blanc est augmentée. Les piéces de six sols qu'on a monnoyées, ont été insuffisantes pour remédier à cet inconvénient. C'est une chose très bien connue, que les Banquiers donnent une prime pour avoir de l'Argent blanc pour en fournir leurs pratiques, & l'on ne voit point où cet abus finira, puisqu'on trouve du profit même à vendre des piéces legéres d'Argent blanc monnoyé, & l'on n'en voit pas d'autres depuis que les Artisans ont fondu pour leur commerce, les piéces qui étoient de poids. On s'étoit vainement flatté l'année passée, de voir baisser le prix de l'Argent en Angleterre, à l'arrivée de la flotte des Indes à Cadix. L'Argent en barre est actuellement plus cher, que quand je fis ma première proposition.

Je

(*a*) La Livre qu'on appelle en Angleterre la Livre de *Troye* n'est que de 12 onces. On s'en sert pour peser l'Or, l'Argent, les Diamans & Marchandises fines. La Livre d'*avoir du poids* est de quatre onces plus forte, mais l'once a 42 grains de moins. On s'en sert pour toutes les Marchandises grossieres.

Je propose donc aujourd'hui de faire fabriquer de nouvelles piéces d'Argent, & d'employer seulement dix onces d'Argent pur dans la livre de Troye & deux onces d'aloy.

Je sçai bien qu'on peut faire des objections contre ma proposition, mais je ne veux point m'arrêter à y répondre. J'ai bien pesé toutes les difficultés & tous les inconvéniens qu'on peut m'opposer, & je suis plainement convincu qu'il n'y à point d'autre reméde à apporter au mal, que de fabriquer des piécés plus legéres que les anciennes, ou des piéces d'une moindre valeur intrinséque, c'est-à-dire, d'y mêler une grande quantité d'aloy; & que c'est là le seul moyen de remettre dans la circulation la quantité d'Argent blanc qui y est nécessaire, & de l'y conserver.

J'Invite ceux qui sont sensibles au mal présent, au lieu de blâmer ma proposition, d'en faire une meilleure: ils rendront service à la Patrie, & je les en féliciterai de tout mon cœur. Je ne puis quitter ce sujet sans observer que beaucoup de gens croyent que la rareté de l'Argent blanc est causée par la disproportion de la Valeur numéraire, entre notre or monnoyé & notre Argent blanc. Je ne veux point combattre cette opinion. Mais je crois qu'il n'y à personne qui se pique d'un peu de prudence, qui voulut conseiller d'établir une égalité plus exacte entre notre or & notre Argent monnoyé, pour empêcher que les piéces les plus pesantes de l'un ou de l'autre métal ne passent à l'Etranger, ou ne soyent fondues par nos Artisans. Je vais plus loin encore, je soutiens qu'il ne peut arriver de circonstances où il soit prudent de changer notre Argent monnoyé, qui devoit être tel qu'il est actuellement.

Si la Valeur numéraire de nôtre Argent blanc étoit augmentée, ce qui ne pourroit se faire que par un acte du Parlement, ce seroit un manque de foi de la part de la Nation envers les Etrangers à qui elle doit, & leur faire tort au prorata de cette augmentation.

Si au contraire on diminuoit la Valeur numéraire de nôtre or monnoyé, qui à été fait Argent légal par une Proclamation du Roi en conséquence d'une adresse des Communes, ce seroit faire un grand tort a la Nation, parce qu'elle perdroit dans les pays Etrangers à qui elle doit, au prorata de cette diminution, sur le Capital de la dette dans le cas du rembourſement, & en attendant, sur les intérêts. Ce seroit aussi augmenter encore les malheurs de la Nation, en diminuant la somme de l'Argent courant, qui n'est déjà que trop diminuée en quantité par les Canaux nécessaires, & par la fonte des

piéces les plus pesantes, qui a été faite par nos Artisans. J'espére que toutes ces raisons seront très bien considérées en plein Parlement avant que de prendre le parti de faire aucun changement à nôtre monnoye légale.

Observations sur les Lettres du Chevalier Barnard, par M. Shirley.

QUOIQUE j'aie toute l'estime possible pour l'opinion du Chevalier Barnard, je ne puis cependant m'empêcher de présenter au public quelques remarques sur son projet de remédier à la diséte de l'Argent blanc.

IL n'y à rien de plus juste & de plus incontestable, que nôtre obligation de payer nos dettes aux Etrangers, & il est certain que si nos importations d'Argent n'égalent pas nos exportations, nous sommes obligés d'y supléer de nôtre propre Argent dans les payemens que nous faisons à l'Etranger; & ceux qui font le Commerce d'Argent, en profitent pour envoyer les pièces d'Argent les plus pesantes..

SI nous faisons de la monnoye d'Argent blanc d'une Valeur moins réelle; n'y ayant plus alors d'Argent blanc Sterling ou légal, l'Or sera exporté; & si nous monnoyons de l'Or d'une Valeur moins Réelle, cela n'empêchera pas l'Argent de sortir: car alors la différence du change sera en porportion à la Valeur Réelle de nôtre monnoye.

SI on fait de la monnoye d'Argent blanc pour servir au besoin actuel, il faut absolument la rendre Argent légal par un acte du Parlement, sans quoi personne ne voulant l'accepter, cette expédient ne sauroit avoir de bonnes suites; l'exemple de ces piéces de demi sous qui furent envoyées en Irlande par une Ordonnance du Roi Georges I. accordée à M. Wood, montre assés ce qu'on doit attendre d'un attentat pareil. Il n'y à point de moyen de faire circuler ensemble de bon Argent avec du mauvais au même prix. On n'a pû y reussir ni à Gênes, ni en Hollande, ni chez aucune autre Nation, excepté en Portugal où l'on fait circuler des piéces d'Argent blanc faites d'un mauvais Argent; ce que tout homme sensé regarde comme un grand préjudice fait à la Nation.

MAIS on dira que toutes nos piéces d'Argent blanc nouvellement fabriquées, passent à l'Etranger en tems de paix comme en tems de guerre, & qu'il faut nécessairement trouver un reméde à ce mal.

LE

Le mal eſt très bien connu, & c'eſt ſans doute un grand reproche à faire à nôtre Gouvernement, de n'y avoir pas pouvû depuis plus de 50 ans que ce mal exiſte, dont la cauſe eſt dans la mauvaiſe eſtimation, que nous avons faite entre nôtre Or & l'Argent monnoyé. Nos Guinées ſont eſtimées parmi nous ſix ſols au-deſſus de leur Valeur Réelle, c'eſt-à-dire, 2½ p^c. c'eſt le bénéfice que font ceux qui envoyent de l'Argent blanc dans les pays Etrangers par préférence à l'Or, ce qui eſt une perte continuelle ſur toute la monnoye de la Nation.

De là il arrive qu'en tems de paix nous avons une quantité prodigieuſe de piéces legéres de l'Or de Portugal, qui portent un grand préjudice à nôtre circulation. Les piéces legéres ſont en partie la ſolde de la balance des pays Etrangers avec le Portugal, qui reſte parmi nous; parce que toutes les autres Nations profitent de nôtre Paquebot pour faire venir de Portugal la ſolde de leur balance, qu'elles retirent enſuite de chez nous en Argent blanc qui leur donne un nouveau bénéfice: ceci nous fait un tort conſidérable auquel il eſt facile d'apporter un prompt Reméde.

L'Argent blanc doit-être conſidéré comme nôtre Argent naturel, & par cette raiſon ſa Valeur numéraire doit-être invariable. Mais comme l'Argent & l'Or changent ſouvent de prix, il faut conſidérer le premier comme nôtre Argent naturel, & le ſecond comme une Marchandiſe, & ne pas acheter cette Marchandiſe à un trop haut prix. Il eſt clair cependant que le contraire arrive à l'égard de l'Or qui nous vient de Portugal. Si nous baiſſons chacune de nos Guinées de ſix ſols, nous gagnerons beaucoup; nous acheterons l'Or, qui ſe vend à l'once plus ou moins cher ſuivant les circonſtances, à un plus bas prix; car le prix de l'Or comme Marchandiſe, ſuivra néceſſairement le prix de nôtre monnoye d'Or.

Supposons donc qu'on veuille remédier efficacement à la diſéte de l'Argent blanc, & établir une plus grande égalité entre l'Or & l'Argent; il faut monnoyer des piéces d'Or de 20 Shellings & de 10 Shellings, au lieu de nos Guinées & demi Guinées (*a*). Qu'on mette dans chaque piéce de 20 Shellings ſix ſols moins d'Or en proportion de ce qu'il y an à dans nos Guinées; on établira par ce moyen une plus juſte valeur entre nôtre Argent & nôtre Or dans les pays Etrangers, ainſi que chez nous. Comme il y a actuellement chez nous fort peu d'Argent Etranger & auſſi peu du nôtre; car on

(*a*) Les Guinées valent 21 Shellings.

on n'a jamais vû une telle disète d'Argent; si le projet est trouvé bon, on ne peut l'exécuter dans des circonstances plus favorables.

Je ne vois pas que la Nation puisse perdre pour l'avenir dans l'exécution de ce projet, comme le craint le Chevalier Barnard, en payant nos dettes avec les intérêts aux Etrangers. Il me paroit que l'unique perte seroit pour le Gouvernement dans les frais qu'il faudroit faire pour rappeler la monnoye courante, & en fabriquer une nouvelle. Cette dépense ne sauroit être considérable, ni être mise en balance avec l'intérêt public.

Je propose donc avec soumission de substituer ce projet à celui du Chevalier Barnard. Je compte sur sa candeur, & je me flatte que le public y prétera toute son attention. Je suis un sincére ami de ma Patrie. *W. Shirley.*

Il est bien étonnant qu'un abus aussi frappant que celui qui fait le sujet de ces lettres, ait échappé pendant plus de 50 ans à l'attention d'une Nation si éclairée, sans cesse occupée des moyens de s'élever & d'atteindre en tout genre au plus haut dégré de perfection. La France à donné pendant longtems l'exemple des effets funestes que produisent dans un Etat, les augmentations, diminutions & autres variations des monnoyes: mais enfin l'Angleterre pourroit prendre une leçon de sagesse & de bonne administration dans l'Edit du Roi de France du mois de Septembre 1724.

La proportion entre l'Or & l'Argent fût établie par cet édit à *environ* de $14\frac{1}{2}$ à 1. Sur ce pied il y à un petit avantage du côté de l'Argent. 14 Marcs & demi d'Argent valent quelque chose de plus qu'un marc d'Or; il est bien difficile d'établir la Valeur numéraire de ces métaux sur une précision Géométrique: mais un avantage leger d'un côté, tel que celui qui se trouve en France du côté de l'Argent, ne présente aucun iuconvénient dans la circulation. Les Louis d'Or sont de 30 au marc & ont cours pour 24 Liv. les écus sont de $8\frac{3}{10}$. au marc & ont cours pour 6 Liv. ainsi le marc d'Argent est à 49 Liv. 16 S. & les 14 marcs & demi valent 722 Liv. 2 S. ce qui donne une Valeur numéraire de 42 S. aux $14\frac{1}{2}$ marcs d'Argent sur le marc d'Or. Il ne seroit pas possible de donner une plus grande Valeur numéraire à l'Or, ou de diminuer celle de l'Argent de 42 S. répartis sur 14 marcs $\frac{1}{2}$ sans embarasser infiniment la circulation: & une dispropartion si légére dans le numéraire ne sauroit faire préférer l'Or a l'Argent & en exciter l'exportation avec perte pour l'Etat. Il y a de même en Hollande une Legère disproportion entre la Valeur numéraire de l'Or, & celle de l'Argent.

L'An-

L'Angleterre éprouva le même excés de disette d'Argent blanc en 1728 dont elle se plaint aujourd'hui. On n'y voyoit plus d'Argent blanc, que des pièces usées, qui n'étoient pas de poids; & l'on étoit obligé de changer une Guinée à 5 p$\frac{o}{o}$ de perte. La proportion entre l'Or & l'Argent tombée alors à $14\frac{1}{2}$, étoit restée à Londres comme en Espagne, de 1 à 16 ou à $15\frac{3}{4}$ ce qui produisoit des embarras & de la confusion dans le Commerce & dans la circulation, & de la perte pour l'Etat. On engagea le célébre Newton, directeur des monnoies de la Tour, à chercher les moyens convenables pour remédier à ce désordre.

Il semble qu'il étoit tout simple de suivre dans la fabrication, le prix de l'Argent au marché, qui établissoit la proportion avec l'Or comme 1 à $14\frac{1}{2}$. Conformément au rapport de M. Newton, le Parlement prit le parti de diminuer la valeur numéraire des espèces d'Or. On auroit du alors hausser le prix des espèces d'Argent sur le pied du marché, où l'once d'Argent qui ne valoit que 62 deniers à la Tour, en valoit au delà de 65, & il étoit très désavantageux de baisser les monnoies d'Or à cause des sommes que l'Angleterre doit aux Etrangers.

La Guinée qui étoit à 21 Shellings 6 deniers, fut réduite à 21 Shellings. Il résulte de cette opération que l'Etranger doit être rembourse en principal & intérêts en Guinées à 21 Shellings, des Guinées qu'il a prêtées à 21 Shellings 6 deniers, ce qui fait une perte pour l'Etat de six deniers par Guinée. On se fonda sur ce préjugé que *suivant les loix fondamentales du Royaume, l'Argent blanc est la vraie & seule monnoie, & qu'il ne faut pas l'altérer.* Cette diminution fit tomber le prix de l'once d'Argent au marché de $65\frac{1}{2}$ à $64\frac{1}{2}$ deniers, ce qui étoit encore deux deniers & demi au dessus du prix de la Tour. Cette opération fut suivie d'une fabrication aux dépens de la Compagnie de la Mer du Sud, de quelques pièces d'Argent, qui furent enlevées inmédiatement, & bien-tôt le prix du marché ne cessa de hausser jusqu'à $65\frac{1}{4}$ & 66 deniers l'once d'Argent. En sorte quil en dût couter prodigieusement à M. Newton, ce premier Calculateur de l'Univers, de céder dans une affaire purement de calcul, à l'empire du préjugé de sa Nation sur tout ce qui a enciennement reçu le nom de loi fondamentale du Royaume; car la cause de l'abus & le reméde ne pouvoient échaper à un Homme de cet ordre.

On ne conçoit pas en effet le principe, ni la raison de cette loi fondamentale du Royaume, qui veut que l'Or & l'Argent, regardé également partout ailleurs,

leurs, excepté à la Chine (*a*), comme Marchandiſe & comme ſignes des valeurs, ſuivant les circonſtances où les raiſons de Commerce placent ces métaux, ſoient conſidérés ſi différemment en Angleterre. Nous ne croyons pas qu'on puiſſe même à l'aide du calcul, appercevoir aucun dégré d'utilité dans une loi, regardée cependant comme loi fondamentale de l'Etat, qui veut que l'Or y perde en quelque ſorte ſa fonction de ſigne pour n'être que Marchandiſe, ou qu'il ſoit réduit à n'être qu'un ſigne arbitraire, & qui attribue à l'Argent ſeul la qualité d'Argent naturel de la Nation, & ſur ce fondement une valeur numéraire invariable; pendant que le prix de l'Argent au marché qui doit être la meſure de la valeur numéraire, eſt auſſi ſujet aux variations que le prix de l'Or. On devroit régarder ſans doute comme une loi fondamentale dans tous les Etats, la maxime qu'il *ne faut jamais toucher aux monnoies*, c'eſt-à-dire, qu'on ne doit jamais enviſager les changemens dans les monnoies comme une reſſource de finence. Mais on doit régarder auſſi comme une loi fondamentale dans chaque Etat la néceſſité de ſuivre, pour établir la valeur numéraire, ſoit de l'Or, ſoit de l'Argent, la proportion entre l'Or & l'Argent qui ſe fixe par le prix du marché.

La proportion entre l'Or & l'Argent étant aujourd'hui de 1 à 14½. ſi la valeur numéraire de l'Argent eſt telle dans un Etat qu'avec une once d'Or, on puiſſe acheter 15 onces d'Argent, l'Argent blanc doit néceſſairement paſſer à l'Etranger avec perte pour l'Etat: ſi au contraire avec 14 onces d'Argent on peut acquerir une once d'Or; ce ſera l'Or, qui ſera exporté avec perte. Ainſi pour éviter cet inconvénient, comme la proportion entre l'Or & l'Argent n'eſt point invariable, comme elle à déjà varié pluſieurs fois, & que les Mines du bréſil doivent la faire varier encore, on doit admettre, comme une loi fondamentale, cette exception à la maxime qu'il *ne faut point toucher aux monnoies*; qu'il faut augmenter ou diminuer la valeur numéraire de l'Or ou de l'Argent ſur le pied de la proportion que le prix du marché établit entre ces deux métaux, toutes les fois que la valeur numéraire de l'un des deux s'en éloigne au point de donner lieu à un bénéfice qui en fait faire une exportation reineuſe pour l'Etat. Ce n'eſt donc point à la valeur numéraire de l'Or, comme Or, ou comme Marchandiſe qu'il faut toucher; mais comme monnoie, ſi la valeur numéraire ſe trouve au deſſus ou au deſſous du prix du marché. En Angleterre c'eſt la valeur numéraire de l'Argent qui eſt au deſſous du prix du marché; ce n'eſt donc pas la valeur numéraire de l'Or qu'il

(*a*) On ne connoit point à la Chine l'uſage d'aucune monnoye, tout s'y paye en Or ou en Argent au poids.

qu'il s'agit de rapprocher de celle de l'Argent pour ſuivre la proportion établie par le prix du marché, mais celle de l'Argent, qu'il faut rapprocher de celle de l'Or. Il ſemble donc que l'intérêt de l'Angleterre exigeroit que la valeur numéraire de l'Argent qui eſt à la Tour de 62 deniers, fut augmentée jusqu'à 65½ ou 66 deniers qui eſt le prix du marché, & qu'on regardât comme loi fondamentale du Royaume, le réglement de la valeur numéraire que demande la proportion que le prix du marché établit entre l'Or & l'Argent. Car les Négocians Anglois achetent & revendent également des Piaſtres & des Lisbonines, & l'une & l'autre de ces monnoies ſont également Marchandiſes & ſignes des valeurs, ſuivant que l'exigent les affaires de Commerce.

Ces expréſſions, *les loix fondamentales de l'Etat*, qui inſpirent tant de reſpect, pour ainſi dire, ſacrées, ſurtout pour des Hommes libres, ne doivent être employées que pour annoncer des loix fondées ſur la raiſon, ſur l'intérêt Public, des loix qui ont pour objet le ſalut du Peuple & la conſervation de l'Etat. L'Eſprit d'une bonne Adminiſtration fait ſe mettre au deſſus du préjugé, qui à la faveur du nom reſpectable & impoſant de *loix fondamentales de l'Etat*, autoriſe & perpétue des abus ou des uſages deſtructifs.

Le Chevalier Barnard ſemble ne craindre l'augmentation de la valeur numéraire de l'Argent blanc, que par ce qu'il penſe que ce ſeroit manquer de foi envers les Etrangers Créanciers de la Nation. Il paroit en effet que le Créancier qui pour préter 62 den. a été obligé de fournir à l'Etat une once d'Argent, perdroit au rembourſement 3 deniers ½ par once d'Argent que l'Etat gagneroit, ſi la valeur numéraire de l'Argent blanc étoit portée au prix du marché, c'eſt-à-dire, à 65½ deniers. Ce ſeroit ſans doute faire une injuſtice au préteur, s'il avoit effectivement prété ſur la foi de l'invariabilité de cette valeur numéraire: car il eſt certain qu'il ne ſeroit pas poſſible de diſſimuler l'injuſtice d'un Etat débiteur qui augmenteroit la valeur numéraire de ſes monnoies pour rembourſer ſes dettes; par ce qu'il en acquitteroit une partie ſans rien débourſer, & le montant de l'augmentation ſeroit une perte réelle pour les Créanciers. Mais peut on ſe diſſimuler auſſi que cette ſorte d'injuſtice ne ſauroit avoir lieu que dans ce cas unique, où l'Etat débiteur ſe procureroit ce bénéfice en donnant à ſes monnoies une valeur numéraire au deſſus du prix du marché? ce prix du marché n'eſt point une loi particulière à une Nation: cette loi entraine malgré elles toutes les Nations ſous ſon empire. Or cette loi à été une condition néceſſaire du contract entre le préteur & l'emprunteur, abſolument indépendante de leur volonté. Il y auroit donc une injuſtice palpable de la part du Créancier qui à prété une once d'Ar-

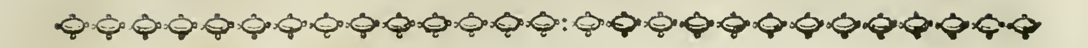
gent

gent valant 62 deniers, & qui n'a réellement prêté que 62 deniers, s'il exigeoit le rembourſement de la même once d'Argent valant lors du rembourſement 65½. cette augmentation n'eſt point du fait du débiteur: c'eſt l'effet d'une loi qui commande également à l'Etat débiteur & à l'Etat Créancier; & il faut convenir qu'après cette augmentation le Créancier reçoit exactement la même valeur qu'il à prêtée, & qu'il ne doit rien recevoir au-delà. Si l'on objecte que l'once d'Argent prêtée a coûté au prêteur 65½ deniers qui étoit alors le prix du marché, il ſera vrai en ce cas que le rembourſement lui donne une perte réelle. Mais ce ſera une perte prévue, ou qu'il a dû prévoir & mettre au rang des frais que lui occaſionnoit la néceſſité de faire un emploi de ſes fonds. Il ne lui a pas été permis d'ignorer la diſproportion de la valeur numéraire de l'Argent avec le prix du marché, que l'empire abſolu de ce prix éleveroit infailliblement la proportion de la valeur numéraire, & qu'il eſt impoſſible qu'une Nation particulière réſiſte longtems ſur cette matière au concours unanime des autres Nations. L'Etat qui rembourſe ſes dettes avec une valeur numéraire exactement conforme à cette proportion, n'eſt donc pas plus coupable d'injuſtice & d'infidélité envers ſes Créanciers, que le ſeroit un particulier qui ayant emprunté 100 m. Liv. en écus à cent ſols, les rembourſeroit enſuite en écus à ſix Liv. Le prix du marché qui en fixant la proportion entre l'Or & l'Argent, établit leur valeur numéraire rélative chez toutes les Nations, eſt une loi auſſi impérieuſe pour un Etat, que l'eſt pour chaque citoyen la loi de l'Etat qui donne à ces metaux une valeur numéraire arbitraire.

La diminution de la valeur numéraire de l'Or opére une perte pour l'Etat ſans aucune néceſſité, & ſur la ſeule idée d'éviter une injuſtice qui n'eſt qu'aparente, qui n'a abſolument rien de réel, & à la quelle la réflexion ſur le vrai principe de la valeur numéraire des monnoies chez toutes les Nations, ne permet point de s'arrêter.

Les Lisbonines ont été fort ſouvent une objet de Commerce très avantageux, ſurtout par la différence du poids d'une pièce à l'autre, pour des Négocians de France, de Gênes & de Hollande, qui les ont tirées avec un bénéfice certain, ſoit directement de Portugal, ſoit d'Angleterre, en valeur numéraire pour les vendre au poids; ce qui ne pouvoit manquer de faire ſortir les pièces les plus peſantes des lieux où elles ont une valeur numéraire, & de n'y laiſſer que les plus legères. Il eſt fort facile, comme l'obſerve M. Shirley, d'arrêter le cours de la perte qu'une telle valeur numéraire donne à un Etat.

CHA-



CHAPITRE XXIV.

De l'intérêt de l'Argent.

NOUS n'envisageons point ici l'intérêt de l'Argent du côté moral. Nous ne le considérons que du côté politique.

C'EST un préjugé si général, que le haut intérêt de l'Argent donne à la France un désavantage inmense dans le Commerce, que les Politiques du premièr ordre ont régardé ce préjugé comme une vérité incontestable, comme le principe d'un sistême de réduction, & personne n'a osé, non avancer, mais même entreprendre d'examiner la proposition contraire. L'idée que le *bas intérêt de l'Argent seroit avantageux à la France, qu'il est avantageux à l'Angleterre, & généralement à toute Nation commercante, sans exception*; n'est cependant qu'un préjugé; préjugé à la vérité le plus autorisé peut-être qui se soit jamais glissé dans la politique, & qu'il est parconséquent d'autant plus important & d'autant plus intéressant de combattre. Nous ne craignons point de l'entreprendre aux yeux des personnes qui ne consultent sur ces matières, que l'expérience & la raison.

LE Chevalier Thomas Culpeper jetta les premiers fondemens de ce préjugé en Angleterre dés 1621, par l'excellent traité qu'il publia contre l'usure. Tout favorisoit alors un sistême de réduction chez une Nation qui devenoit commercante, où l'intérêt de l'Argent étoit encore à huit pour cent. Thomas Manly entreprit dans un ouvrage très foible, intitulé *l'intérêt de l'Argent mal entendu*, publié à Londres avant la session du Parlement de 1669, de prouver que ce seroit un grand avantage pour l'Etat, que de soutenir l'intérêt de l'Argent à six pour cent. C'est en cet état que le Chevalier Josias Child publia son traité sur le Commerce, & sur les avantages qui résultent de la réduction de l'intérêt de l'Argent. Il détruisit facilement le sistême de son adversaire, qui ne se trouvoit établi sur aucun principe raisonnable, chez une Nation qui manquoit de beaucoup de productions naturelles & d'industrie, qui n'avoit les yeux ouverts, que sur l'étendue inmense d'un Commerce d'économie qui enrichissoit les Hollandois, la seule Nation que l'Angleterre vouloit imiter, & qu'elle regardoit alors comme sa rivale; & il est cer-

tain que le bas intérêt de l'Argent favorise infiniment le Commerce d'économie.

A ne considérer que le Commerce d'économie, les richesses que les Hollandois acquéroient tous les jours, & le bas prix de l'intérêt de l'Argent alors à quatre pour cent en Hollande, il étoit facile de faire valoir en Angleterre les avantages de la réduction de l'intérêt. Il est certain d'ailleurs que tout intérêt de l'Argent est ruineux & destructif dans tout Etat en général, lorsque le taux de l'intérêt est tellement proche du capital, qu'il en opére plusieurs fois le remboursement dans une révolution de peu d'années; & que le capital placé en terres ou dans le Commerce, ne peut rendre un bénéfice raisonnable au-delà de l'intérêt. La réduction est alors nécessaire, & on peut croire que tel à été le motif des différentes loix qui ont successivement réduit en France l'intérêt du denier douze, au denier seize, au denier dix huit, & enfin au denier vingt. Le motif très raisonnable de ces différentes réductions a eu lui même sa cause dans l'abondance de l'Or & de l'Argent répandue en Europe par le Commerce d'Afrique & des Indes Occidentales, qui ne pouvoit manquer de forcer une réduction générale de l'intérêt, mais en même tems cette réduction a dù recevoir la loi chez chaque Nation, de la balance de son Commerce, & le taux de l'intérêt a dû s'y fixer en proportion de ce qu'elle a participé par son Commerce, à l'abondance générale de l'Or & de l'Argent.

Cette balance doit-être régardée comme la première loi & la mesure du pouvoir législatif en cette matière. C'est le Commerce qui régle l'intérêt de l'Argent dans une indépendance absolue. Rien n'est plus arbitraire que la valeur numéraire de l'Argent, elle est soumise au pouvoir législatif; mais le Commerce décide toujours de sa valeur intrinséque, il la détermine & la fixe suivant l'abondance qui se trouve au marché. Il considére toujours l'Argent en même tems comme Marchandise & comme signe des valeurs. Son abondance fait d'une part qu'il signifie moins, & de l'autre qu'il est moins cher; dés-lors il en exige une plus grande quantité, & en paye l'intérêt à plus bas prix. C'est sur ce principe que se régle la proportion de la valeur numéraire entre l'Or & l'Argent; & la maniére la plus sûre & la plus sage d'user du pouvoir législatif sur cette matière, est incontestablement de suivre les révolutions & les progrès du Commerce, d'en recevoir, pour ainsi dire, la loi.

Le sistême de réduction de Josias Child ne fit véritablement fortune, que lorsque l'Angleterre, qui n'ouvrit une Caisse des emprunts que bien des années

nées après la publication de cet ouvrage, commenca à s'appercevoir du fardeau des dettes Publiques. On fit valoir alors ses principes avec d'autant plus de succés dans le parlement, que la réduction de l intérêt à trois pour cent, présentoit le moyen le plus facile d'amortir les dettes publiques. En effet si l'intérêt légal étoit resté a six pour cent, comme il étoit lorsque Josias Child écrivoit, l'Angleterre payeroit aujourd'hui environ trois ou quatre milions Sterl. d'intérêt de plus qu'elle ne paye. Une réduction qui diminue tout d'un coup l'intérêt de la dette publique de deux ou trois pour cent, pourroit fournir un fonds solide d'amortissement, & l'Angleterre seroit parvenue assez promptement à son entiére libération, si l'excés de ses nouveaux emprunts lui permettoit de profiter de ses réductions, pour en employer le bénéfice en amortissemens.

Le Gouvernement Anglois est trop éclairé, pour ne pas savoir qu'une réduction légale de l'intérêt de l'Argent, ne pouvoit procurer d'autre avantage à l'Etat, qu'un bénéfice sur les intérêts de la dette nationale; que cette loi ne sauroit étendre son empire sur le Commerce; & que le Commerce ne connoit & ne suit d'autre loi sur l'intérêt de l'Argent, que celle qui se forme par l'abondance ou la diséte. Ici les grands motifs de l'amélioration des terres, des progrès de l'Agriculture, des Arts, & du Commerce, qu'on à fait valoir dans les Papiers Publics & dans les discours prononcés dans le Parlement, ne seroient que des prétextes dont ou couvriroit l'atteinte portée au contract de la dette publique; si dans la réalité la réduction légale n'étoit pas, pour ainsi dire, forcée par celle que le Commerce a déjà faite.

Josias Child parcourt successivement toutes les Nations, pour prouver la nécessité de la réduction de l'intérêt de l'Argent. Il attribue au bas intérêt de l'Argent l'opulence de toutes les Nations riches; & à son haut intérêt, la misére des Peuples pauvres. En Irlande & en Ecosse, dit-il, le Peuple est pauvre & mal vêtu, parceque l'Argent y est à dix ou douze pour cent, & que l'Argent y est fort rare. Il en est de même de l'Espagne & des pays qui sont sous la domination du Turc & du Mogol. La Hollande est beaucoup plus riche depuis que l'intérêt est à quatre pour cent, & l'Angleterre l'est quatre fois d'avantage, depuis les premières loix qui ont réduit les intérêts. De là il conclut que tous les pays sont aujourd'hui plus riches, ou plus pauvres, proportionnellement aux taux de l'intérêt chez eux; que la diminution de l'intérêt est la cause des richesses & de la prospérité de quelque Nation que ce soit, & que la réduction de six à quatre ou trois pour cent, doubleroit nécessairement dans moins de vingt ans les richesses & le fonds capital d'une Nation.

Josias Child prend pour la cause des richesses d'un pays, ce qui n'en est que l'effet tout simple & bien naturel. On peut juger sûrement de la richesse d'un pays par le taux au quel l'intérêt de l'Argent y est porté ; mais cet intérêt, quel qu'il soit, n'est ni la cause de sa richesse, ni la cause de sa pauvreté. L'Irlande & l'Ecosse ont eu des causes de pauvreté bien différentes. 1°. L'Angleterre a toujours attiré à elle tout le Commerce de ces deux Royaumes, surtout celui de l'Irlande qu'elle a toujours régardé comme une Nation étrangère & rivale à l'égard du Commerce. 2°. Il est arrivé à ces deux Royaumes, comme à plusieurs Provinces de France ; leur numéraire à toujours été attiré en Angleterre par les impots & par les grands propriétaires qui ont habité Londres, & le Commerce ne l'a point fait réfluer. L'Espagne & le Portugal languissent dans la diséte de l'Argent, malgré les richesses inmenses de leurs Mines ; parceque leur Commerce est entre les mains des autres Nations, dont la réduction des intérêts ne sauroit les déposséder. Il en est de même du Commerce des Turcs ; il est entre les mains des Francs, c'est-à-dire des François, des Anglois, des Hollandois, & des Italiens.

Personne n'ignore l'usage des pays de la domination du Mogol, d'enterrer l'Argent, au lieu de le faire circuler dans le Commerce ; ce qui est un grand mal pour le Commerce de l'Europe. Car si tout l'Argent qu'on porte depuis tant de siècles dans les Indes Orientales, étoit resté dans la circulation, il y seroit aujourd'hui bien plus abondant dans le Commerce, qu'il ne l'est en Europe, & nous ne sérions pas inondés des Manufactures des Indes, qui détruisent les nôtres. L'Abondance de l'Argent les rendroit nécessairement plus chères à leur source ; les Compagnies d'Europe ne pourroient les apporter qu'à perte, ou sans bénéfice, & les retours de ces Compagnies ne feroient pas languir par leur concurrence dans nos marchés, nos Manufactures, qui seroient beaucoup plus florissantes.

Ainsi, ce n'est point parceque l'intérêt de l'Argent est haut chez ces Nations ; que l'Argent y est rare, & que leur Commerce en souffre ; mais l'Argent y est rare, & conséquemment à haut intérêt, c'est-à-dire cher, ou parce qu'elles ne font point leur Commerce & cultivent mal leurs terres, comme les Espagnols, les Portugais & les Turcs ; ou parce qu'elles retirent sans cesse l'Argent de la circulation, pour le cacher ou l'enfouir dans le sein de la terre, comme font les Nations des Indes Orientales. En un môt, ce n'est point le haut intérêt de l'Argent qui détruit le Commerce chez aucune des Nations citées par Josias Child, ni chez aucune Nation connue où la valeur numéraire des métaux est en usage : maïs un vice dans leur Commerce, ou

le

le défaut de Commerce, y rend l'Argent rare, & dés lors nécessairement cher. Les Législateurs feroient en vain des réductions d'intérêt chez les Nations qui manquent d'Argent, il n'en seroit pas moins cher dans le Commerce, au quel d'ailleurs ces Nations ne participeroient pas d'avantage.

Attribuer les richesses de la Hollande & de l'Angleterre, les progrés & l'étendue de leur Commerce, aux réductions de l'intérêt de l'Argent; c'est prendre encore l'effet pour la cause. Qu'on jette un régard attentif sur la naissance & les progrés du Commerce de ces deux Nations, on verra que son élévation ne doit rien aux réductions de l'intérêt de l'Argent; mais que les réductions légales ont été forcées par celles que le Commerce a faites lui même, en attirant l'Argent des autres Nations, en le rendant plus abondant. Le Commerce, à force de multiplier sans cesse par ses bénéfices, par une balance toujours avantageuse, les signes des valeurs, les à avilis. Ils ont moins signifié, & leur prix est tombé par dégrés, indépendamment de toute autre loi, que celle qu'a dicté le Commerce; ou ce qui est la même chose, par l'effet des besoins mutuels.

Il faut avouer que si le Commerce attire & accumule sans cesse l'Argent dans un pays, & doit y être regardé par cette raison comme la seule cause qui y produit le bas intérêt, il est incontestable que le bas intérêt de l'Argent y favorise à son tour le Commerce, mais ce n'est que le Commerce déconomie. Il l'augmente, il multiplie les opérations des Négocians qui font ce Commerce: & plus ce Commerce profite du bas intérêt pour s'étendre, plus il attire & accumule d'Argent, & plus il l'avilit & en fait baisser l'intérêt; parce que le Négociant qui a cet avantage dans le Commerce d'economie, a infailliblement celui d'écarter les autres Négocians, qui ne peuvent soutenir sa concurrence à cause de la supériorité de ses bénéfices, que lui donne le bas intérêt de son Argent.

Ainsi, une ville, une nation livrée au Commerce déconomie, augmente encore plus rapidement ses richesses, à mesure que l'abondance de l'Argent que son Commerce attire, l'avilit, & fait baisser l'intérêt de plus en plus. Mais l'excés du numéraire, car il doit nécessairement résulter un jour d'une balance toujours avantageuse, ne lui permet bientôt plus d'autre Commerce que celui d'économie. La Hollande en est un exemple frappant. Ses terres extrêmement bornées, les productions de son crû n'ont jamais été régardées comme un objet dans son Commerce. Il n'en est pas de même des productions de son industrie. La Hollande a possédé de toutes sortes de

Manufactures dans l'état le plus floriſſant; ſes étoffes de Soye, de Laine, de Poil, ſes Toiles, ſes Papéteries, ſes Rafineries, &c. Ont joui de la plus haute réputation. La plupart de ſes Manufactures ſont devenues languiſſantes, parce que l'excés du numéraire, attiré par le Commerce déconomie, y à rendu exceſſif le prix de la main d'œuvre; & peut-être toute induſtrie en ce genre y ſeroit aujoud'hui détruite, ſi les guerres que cette république a ſoutenues depuis la paix de Riswic ſeulement, & les ſommes qu'elle à placées dans les fonds publics de France & d'Angleterre, n'en avoit pas fait ſortir plus de cinq Milliards de numéraire. Il ne doit reſter à la longue chez cette Nation, d'autre induſtrie, d'autres Manufactures, que celles qu'exigent une partie de la conſommation intérieure, la conſtruction, la Pêche & la Navigation. C'eſt le Commerce qui à fait tomber en Hollande l'intérêt des obligations avec Hypothéque à deux & demi pour cent. Il eſt à trois pour cent dans les pays bas Autrichiens; & pour l'emploi en terre, depuis un & demi, jusqu'à deux & demi pour cent, ſans l'intervention d'aucune autre loi de réduction, que celle que dicte le Commerce.

L'Excés du numéraire, ou plutôt des ſignes repréſentatifs trop multipliés en Angleterre, a déja porté coup à quelques Manufactures, à celles ſurtout qui ſont établies à Londres. Mais l'induſtrie Angloiſe a une grande reſſource dans la conſommation intérieure, dans une infinité d'articles qu'on n'a pu imiter encore ailleurs, & dans l'étendue de quelques Provinces où les choſes néceſſaires à la vie ſe ſoutiennent à bon marché, parce que Londres, comme Paris, pompe continuellement le numéraire des Provinces.

Ainsi, propoſer une réduction légale pour favoriſer le Commerce, dans un Etat qui doit, c'eſt lui propoſer une loi avantageuſe, en ce qu'elle opére une diminution de ſes charges; mais une loi injuſte à l'égard de ſes créanciers, une loi qui doit lui faire perdre la confiance publique, qui doit altérer ſon crédit en donnant atteinte au contrat & a la fidélité de ſes engagemens; ſans donner aucun ſecours au Commerce, qu'on ne ſauroit ſoumettre à cette loi. Le Commerce eſt lui même le Légiſlateur ſur cette matière; & tout Etat qui veut réduire l'intérêt de l'Argent, ne doit eſpérer d'y réuſſir que par le Commerce, c'eſt-à-dire en attirant par le Commerce l'abondance de l'Argent, qui opére infailliblement cette réduction.

Ce n'eſt donc point une queſtion à propoſer en France, ni chez aucune autre Nation induſtrieuſe; s'il ſeroit de l'avantage de ſon Commerce, d'y réduire par une loi l'intérêt de l'Argent, parce que le Commerce ne pourroit profiter

profiter d'une réduction légale, & y foutiendroit également toujours l'intérêt fur le pied du plus ou moins d'abondance de l'Argent. Si la France vouloit faire une réduction légale, cette réduction ne devroit être ordonnée que fur le pied de celle que le Commerce auroit faite; & pour que cette réduction fut exactement jufte, il faudroit que l'Etat n'y foumit que ceux de fes créanciers qui ne voudroient par recevoir leur Rembourfement. Mais il n'en eft pas de même de la queftion de favoir, s'il eft plus avantageux pour le Commerce de la France, d'avoir l'intérêt de l'Argent à cinq pour cent, qu'au taux où il eft actuellement en Angleterre & en Hollande. Cette queftion eft très intéreffante (*a*).

La France ne fait presque point de Commerce d'économie. La Réexportation qu'elle fait des retours des Indes Orientales, de ceux du levant, & du Tabac qu'elle tire des Anglois, n'entrent pas pour un vingtième dans les avantages de fa balance. Car le Commerce de fes Colonies, qui eft un Commerce d'économie pour les Négocians qui le font, n'en eft pas un proprement pour l'Etat; ici l'Etat n'achete pas les Denrées d'une Nation étrangére, pour les vendre à une autre: il ne fait que le Commerce de fes propres Denrées. Ainfi, fi le bas intérêt de l'Argent lui donnoit de l'avantage, & la mettoit au pair des Anglois & des Hollandois à l'égard du Commerce d'économie, ce Commerce y eft fi foible, que cet avantage ne fauroit la dédomager de la diminution du Commerce de fes productions naturelles & de celles de fon induftrie. Il eft inconteftable que le bas intérêt de l'Argent eft destructif du Commerce d'une Nation, qui ne confifte que dans fes productions naturelles, & dans celles des arts, & des Manufactures: & c'eft ce qui conftitue exactement tout le Commerce de la France, dans fon état le plus floriffant.

C'est une maxime également établie par la raifon & par l'expérience, que l'abondance de l'Argent l'avilit, & que cette aviliffement eft l'unique caufe du bas prix de fon intérêt dans le Commerce. De ce bas prix de l'intérêt fuit néceffairement une augmentation de tout ce qui eft valeur dans le Commerce, généralement de tout ce qui eft vénal. Toute conftruction, les loyers des Terres, des Maifons, les Artifans, les Ouvriers de toute efpéce, deviennent chers en proportion de l'abondance de l'Argent qui en avilit le prix. Car l'induftrie eft partout une valeur, dont le prix varie fuivant l'abondance ou la rareté

(*a*) L'Intérêt de cette queftion n'eft point borné à la France. Il s'étend à toute Nation dont le Commerce confifte dans fes productions naturelles & dans celle de fon induftrie.

rareté de l'Argent, & dès lors cette valeur paſſe à toutes les productions qui ſont le fruit de la main d'œuvre.

Si l'intérêt de l'Argent tomboit en France à deux ou trois pour cent, la main d'œuvre alors auſſi chére qu'en Hollande, ſes Manufactures qui font plus de la moitié de ſa richeſſe, n'ayant plus la préférence dans les marchés de l'Europe & dans le Levant, tomberoient néceſſairement. Les Nations voiſines qui commencent à les imiter toutes, même ſes bijoux & ſes modes, & que la concurrence de celles de France contient par les avantages d'une longue poſſeſſion & du meilleur marché, dans un état de foibleſſe & de langueur, prendroient bientôt l'eſſor, & attireroient promptement les Ouvriers & les Artiſtes de France.

La Culture des Terres reçoit la même impreſſion de l'Argent, ou du bas intérêt qui en eſt la ſuite néceſſaire: les Terres ne rapporteroient pas une plus grande quantité de fruits; mais leurs productions devenues plus chéres par la cherté des Ouvriers & de la main des Cultivateurs, laiſſeroient leurs propriétaires toujours au même dégré de richeſſe. Ils recevroient par l'augmentation du prix des Denrées, une plus grande ſomme d'Argent de leurs fermiers, mais ils auroient toujours les mêmes dépenſes à faire, dont le prix ſeroit augmenté en proportion. Les Denrées qui s'exportent, ſeroient moins recherchées à cauſe de leur cherté. Les Vins & les Eau-devie ſe vendroient en moindre quantité chez l'Etranger, ce qui feroit bientôt négliger la Culture des vignes. C'eſt l'abondance des productions naturelles, qu'on doit ſe procurer, & leur vente enſuite à l'Etranger par leur bas prix. Le bas intérêt de l'Argent ne peut manquer à l'égard de l'Agriculture, de reſtraindre les productions naturelles à la conſammation intérieure.

On peut juger encore des effets de l'abondence de l'Argent, par ceux de l'abondance du blé. On a éprouvé mille fois en France, ſurtout dans les pays des Manufactures, que tous les Ouvriers deviennent fort chers, lorſque le blé eſt à vil prix, & à très grand marché dans la diſéte: la raiſon en eſt bien ſimple & bien naturelle. La main d'œuvre eſt chez l'Ouvrier une Marchandiſe qu'il donne pour ce qui eſt néceſſaire à ſa ſubſiſtance: lorſque les choſes néceſſaires à ſa ſubſiſtance ſont rares, il faut qu'il baiſſe le prix de ſa main d'œuvre pour les obtenir; la concurrence l'y oblige; il faut qu'il aille au-devant des choſes néceſſaires à ſa ſubſiſtance; & lorsqu'elles ſont abondantes elles vont chercher la main d'œuvre. Car tout ſe porte & ſe propoſe au marché dans le Commerce, & tout y eſt balancé par la diſéte & l'abondance.

La

La réduction de l'intérêt de l'Argent augmente, dit-on, la masse du Commerce Etranger; elle multiplie les Artisans, les Ouvriers, & augmente le peuple d'une Nation.

La réduction de l'intérêt ne sauroit être cause principale des richesses. Si tel étoit l'effet de la réduction, toute Nation pourroit s'enrichir à son gré en ordonnant des réductions d'intérêt. C'est le Commerce qui est la cause principale des richesses, & qui réduit parconséquent l'intérêt des signes des valeurs à force de les accumuler. Il est vrai cependant que le bas intérêt devient à son tour la cause des richesses de la Nation Commerçante: ce qui est effet ici, devient cause à son tour. C'est ainsi que la fertilité d'un pays est la cause de la multitude du Peuple, & la multitude du Peuple augmente la fertilité. Le Commerce produit l'abondance de l'Argent, & l'abondance de l'Argent augmente le Commerce. C'est le tableau que présente la Hollande: On n'en trouveroit point un plus frappant ailleurs. Le Commerce y à attiré l'abondance de l'Argent, qui y à forcé les réductions. La main d'œuvre y est devenue plus chére, & cette cherté a fait tomber ses Manufactures & appauvri ses Provinces de Terre. Mais ses Provinces maritimes n'ont cessé de s'enrichir & d'augmenter leur Population, parce que le Commerce maritime y à donné à travailler à une plus grande quantité de Peuple toujours en proportion de ses divers accroissemens. C'est l'effet naturel & nécessaire du bas intérêt de l'Argent chez une Nation livrée au Commerce d'économie. La réduction de l'intérêt de l'Argent, qu'elle s'est procurée par son Commerce, est une nouvelle cause de richesses en facilitant l'augmentation de son Commerce; & l'abondance doit enfin être portée au point de faire abandonner le Commerce par l'excés de la concurrence, qui annulle les bénéfices. Il faut que le Commerce change alors de place, & qu'il aille enrichir une autre Nation. La Hollande touche presque à ce période auquel l'excés des richesses, comme l'a dit l'ami des hommes, devient pauvreté. Les Hollandois ne soutiennent leur Commerce qu'à force de multiplier de petits profits avec de très gros fonds, par leur fret, leur commission, & tous les autres avantages de l'entrepot: ils ne sont presque plus que Voituriers, Banquiers & Commissionnaires des autres Nations; & il est certain que le bas intérêt de l'Argent chez eux leur donne un si grand avantage à l'égard de ces trois branches de Commerce, qu'il est très difficile aux autres Nations de les leur enléver.

Il est aisé de concevoir que si la Hollande ne s'étoit procuré cette abondance d'Argent qui en fait tomber l'intérêt si bas, que par la culture de ses Terres & par des Manufactures, il y à long-tems que son agriculture & ses

Manufactures ne se soutiendroient que par une consommation intérieure, & que la concurrence des autres Nations industrieuses où l'intérêt de l'Argent est plus haut, l'auroit privée de tout Commerce étranger par le bas prix de leurs Manufactures & de leurs Denrées.

Si on examine le Commerce de la France sur ces principes, on reviendra de l'idée qu'on s'est faite des avantages du bas intérêt de l'Argent, on conviendra que la nature de son Commerce exige que l'intérêt de l'Argent s'y soutienne à cinq pour cent, & que son Commerce commencera à déchéoir, lorsque l'intérêt de l'Argent commencera à baisser.

Le Commerce de la France consiste dans les Denrées de son crû; savoir, ses Vins, ses Eau-devie, ses Fruits, les Denrées de ses Colonies, ses Modes, ses Bijoux & ses Manufactures de toute espéce. Sa pêche est fort bornée; la France n'a de Commerce de Banque, d'assurance, de fret & de Commission, que pour son propre compte. Il est certain que le bas intérêt de l'Argent la forceroit, par l'augmentation du prix de la main d'œuvre, de produire au-déhors toutes ses Denrées & ses Manufactures plus chéres, & qu'elle en perdroit nêcessairement le Commerce par la concurrence des Nations industrieuses qui s'efforcent de l'imiter. Ses Marchandises établies à plus haut prix dans les marchés Etrangers, que celles des Nations rivales, resteroient invendues; dès lors ses Manufactures cesseroient de travailler pour l'Etranger, & les Ouvriers iroient accélérer les progrés des Manufactures des autres Nations, & les enrichir. Les Vins, les Eau-devie & les Fruits devenus plus chers par le haut prix de la main d'œuvre qu'exigent leur culture & leurs diverses préparations, trouveroient moins de consommation au-déhors. Leur cherté en feroit négliger la Culture; tout se réduiroit à la consommation intérieure.

Le bas intérêt de l'Argent ne sauroit faire aucune impression sur le Commerce de Banque, d'assurance, de Commission. A l'égard du fret, ce n'est point le bas intérêt de l'Argent qui donne cette branche de Commerce à la Hollande. C'est uniquement l'économie des Hollandois qui leur donne les avantages du fret, même de celui qui appartient le plus naturellement à la France, celui de son Cabotage. Car à ne considérer ici que l'intérêt de l'Argent, le fret devroit être plus cher en Hollande qu'en France, parce que les Matelots, les Vivres, & les Agrés y sont plus chers. La construction même y seroit infiniment plus chére, si les François savoient se procurer à aussi bon marché les bois de la première main. Si les François savoient naviger avec autant

autant d'économie que les Hollandois, c'eſt-à-dire, s'ils n'employoyent pas vingt hommes d'Equipage ſur des Navires, ſur leſquels les Hollandois n'en employent pas dix; & s'ils ne multiplioyent pas inutilement les Officiers de bord, leur fret ſeroit encore à meilleur marché, quoiqu'ils achetent plus chers les bois de conſtruction. Le bas intérêt de l'Argent à l'égard du fret, ſeroit pour les François un déſavantage nouveau, puiſqu'il enchériroit la main d'œuvre de la conſtruction & les gages des Equipages.

A légard des Denrées des Colonies Françoiſes, celles de France, & ſes Manufactures que les François donnent en échange, étant augmentées de prix, il faudroit bien néceſſairement payer plus chérement ces Denrées en Amérique, & les établir en conſéquence à un plus haut prix dans les marchés d'Europe. Par-là la Françe donneroit encore un grand avantage aux autres Colonies Européennes, & perdroit bientôt la ſupériorité dont elle jouit ſur cet Article.

Le bas prix de la main d'œuvre, du loyer des hommes & du fret, produit par le haut intérêt de l'Argent, donneroit néceſſairement à la France tous les avantages de la ſupériorité de la pêche ſur les Hollandois, ſi les François vouloyent imiter l'économie de cette Nation, indépendamment de l'avantage naturel de ſes ſels.

On doit convenir que la France ne fait point de Commerce d'économie, qu'elle ne fait pas même en entier ſon Commerce naturel, que ſon Commerce eſt preſque entièrement paſſif. Et comment n'en pas convenir, puiſque ſon Commerce actif eſt preſque tout entier entre les mains des Hollandois, des Anglois & des Hambourgeois; car les François n'ont point de comptoirs établis en Europe, & ne tranſportent point eux mêmes leurs Denrées & leurs Marchandiſes? de-là on peut aiſément ſe convaincre par un calcul bien ſimple, qu'il eſt de l'avantage de la France de ſoutenir ſon intérêt à cinq pour cent.

Qu'on ſuppoſe deux Etats, ou deux Négocians qui les repréſentent, qui entreprenent l'un & l'autre une Manufacture en tout ſemblable, qu'ils achetent les matières premières au même prix, dégale bonté, qu'ils mettent en œuvre avec des ouvriers égaux en induſtrie; en un môt toutes choſes égales à l'exception de l'intérêt de l'Argent; qu'ils employent chacun un capital de 100000 Livres, l'un dans un pays où l'Argent eſt à trois pour cent, & l'autre dans celui où il eſt à cinq pour cent. Il eſt certain que ce dernier dépenſe

deux pour cent de plus que le premier, & il femble que celui-ci doit vendre le produit de fa Manufacture deux pour cent plus cher pour être au pair. Cet excédent de prix l'empêcheroit en effet de foutenir la Concurence de fon rival, fi le bas prix de la main d'œuvre, que procure le haut intérêt de l'Argent, ne lui donnoit un avantage bien fupérieur au bénéfice de deux pour cent d'intérêt de moins que paye fon rival. Mais comme la valeur de la main d'œuvre augmente beaucoup celle de la matière première dans les Manufactures, cette augmentation abforbe bien au-delà du bénéfice de deux pour cent. S'il s'agit par exemple d'une Manufacture de draps, on fçait que la main d'œuvre augmente le prix de la Laine des trois quarts. Ainfi cent mille Livres employées en Laines doivent rendre pour quatre cens mille livres de drap, dans l'une & l'autre Manufacture. Si le bénéfice du Manufacturier, dont les fonds font à cinq pour cent, gagne quinze pour cent, fon bénéfice, déduction faite de l'intérêt de fon fonds, fera de dix mille Livres.

Celui du Manufacturier dont les fonds font à trois pour cent, fera, déduction faite des intérêts, de 12000 Livres, mais il aura à déduire ou à porter en dépenfe les journées des ouvriers employés à donner à ces cent mille Livres de Laine les trois cens mille Livers de valeur nouvelle, qui feront un objet de plus de dix pour cent fur les cent mille Livres de fonds employés.

On peut faire le même calcul à l'égard de la culture des Terres. Nous ne diffimulerons pas cependant une objection affez forte fur cet Article, que préfente une Déclaration de Louis XIV. dans laquelle après avoir rappellé les précautions prifes contre l'ufure, le Légiflateur s'explique ainfi fur la réduction de l'intérêt. „ Sa Majefté voyant donc que les rentes conftituées à huit & dix pour cent ruinoient quantité de familles, empêchoient „ le Commerce des Marchandifes, faifoient négliger l'Agriculture & les Arts „ (chacun aimant mieux vivre dans les grandes Villes, du produit de fes „ rentes, que de prendre quelques peines en s'adonnant aux Arts & à la Culture de leurs héritages) & voulant exciter fes fujets a s'enrichir par des „ gains plus licites, à fe contenter de profits plus modérés & faciliter à la „ nobleffe le payement de fes dettes; elle a défendu & défend toute ufure, ou conftitution de rentes au-deffus de fix & demi pour cent".

Un intérêt trop proche du Capital doit opérer néceffairement tous les inconvéniens marqués dans les motifs de cette Déclaration, furtout fi les progrès du Commerce forcent naturellement la réduction. Sans le fecours de cette fource de l'abondance de l'Argent, cette réduction légale auroit eu peu d'effet.

fet. L'Intérêt fe trouvant d'ailleurs à un taux exhorbitant dans un Etat qui, par fon étendue & fa conftitution, a toujours néceffairement un nombre infini d'emprunteurs, favorifoit évidemment trop les Rentiers. Il n'eft pas douteux que la facilité de placer l'Argent en rentes conftituées, fait négliger la Culture des terres & le Commerce. Mais c'eft en France un mal que la conftitution de fon Gouvernement ne permet pas de détruire. C'eft faire beaucoup que d'en prévenir l'excés. L'Abondance du numéraire en réduifant naturellement l'intérêt à deux & demi ou à trois pour cent, feroit ceffer fans doute l'ufage des emprunts chez les particuliers. On éprouveroit alors un autre excés. Tout le numéraire fe réjetteroit fur l'induftrie. La cherté des Denrées qui paffent à l'Etranger, en faifant languir la confommation, en feroit bien-tôt négliger la Culture, & la cherté de la main-d'œuvre feroit perdre promptement à toutes les Manufactures la fupériorité dans la quelle le bas prix les foutient dans les marchés étrangers.

Il faut donc néceffairement conclure qu'il y à en France un jufte milieu entre l'excés du haut & du bas intérêt de l'Argent. Il ne doit être ni trop éloigné, ni trop raproché du taux des Nations induftrieufes ou commerçantes où il eft le plus bas, & ce jufte milieu paroit être le taux actuel de cinq à fix pour cent au quel il s'eft toujours foutenu à peu de chofe près en tems de paix, depuis l'époque du Miniftère de M. Colbert, qu'on doit régarder comme le vrai fondateur du Commerce de la France, de fes Manufactures, en un mot de l'induftrie Françoife. C'eft à ce taux de l'intérêt de l'Argent que la France doit l'état floriffant de fes Manufactures, fes avantages dans le Commerce du Levant, la fupériorité de toutes fes étoffes de Laine, de fes Soieries, de fes Bijoux & de fes Modes dans tous les marchés de l'Europe, & le débit de fes Vins, de fes Eaux-devie, de fes Fruits, qui feroit bien plus confidérable encore fi les droits des fermes générales & les gênes qu'elles mettent fur cette branche de Commerce, ne les tenoient pas à un trop haut prix pour les confommateurs Etrangers. C'eft enfin ce taux de l'intérêt qui, entretenant à bas prix les Marchandifes & les Denrées que la France donne en échange à fes Colonies, lui conferve l'avantage d'approvifionner la majeure partie de l'Europe des Denrées de l'Amérique de la plus grande confommation.

La réduction de l'intérêt de l'Argent à deux & demi ou à trois pour cent, non une réduction légale, qui n'auroit aucun empire fur le Commerce, mais une réduction forcée par l'abondance de l'Argent, feroit perdre à la France dans la révolution de peu d'années, toutes ces branches de Com-

merce; c'eſt-à-dire, tout ſon Commerce naturel. Il faudroit à lors qu'elle ſe réjettât pour conſerver ſon opullence, ſur le Commerce d'économie, qu'il ſeroit dificile d'arracher des mains des Hollandois; & qu'elle ſubſtituat un Commerce précaire à ſon Commerce naturel. Il ſemble que la conſtitution même du Gouvernement à prévu le préjudice que cauſeroit un jour à cette Nation le bas intérêt, en multipliant dans l'Etat les emprunteurs par la vénalité des charges. Cette vénalité eſt l'une des principales cauſes qui ſoutiennent l'intérêt de l'Argent; elle favoriſe parconſéquent infiniment l'induſtrie de la Nation.

Si la maxime qu'il faut baiſſer l'intérêt légal, lorsque le produit des fonds & du Commerce le baiſſe naturellement, eſt vraie en général, ſurtout lorſque l'intérêt eſt chez une Nation, trop proche du capital ou à un taux trop diſproportionné au taux établi chez les autres Nations, elle ſe trouve fauſſe à légard de la France dans l'Etat actuel de ſon Commerce, du taux de l'intérêt légal réduit à cinq pour cent & à ſix pour cent dans le Commerce, & du taux de l'intérêt chez les autres Nations induſtrieuſes. Ce ſeroit travailler évidemment à la déſtruction de ſon Commerce, que de précipiter ou d'aider la réduction naturelle de l'intérêt par une réduction légale, ſi la réduction légale pouvoit produire cet éffet. C'eſt dans d'autres loix favorables à l'Agriculture, aux Arts & au Commerce, qu'on doit chercher les vrais moyens d'amélioretion. C'eſt dans l'excés des impoſitions ou dans la forme de la perception des impots, qu'on doit voir la cauſe de la décadence ou de la langueur de l'induſtrie, & non dans le haut intérêt de l'Argent qui en favoriſe les progrés; & c'eſt bien plutôt enfin ſon abondance, que ſa diſéte qu'on doit rédouter chez une Nation qui eſt en poſſeſſion d'une balance toujours avantageuſe, par la ſeule vente qu'elle fait à l'Etranger de ſes Denrées & des productions de ſon induſtrie.

Différentes cauſes ſoutiennent l'intérêt de l'Argent en France toujours ſur le même pied dépuis près d'un ſiècle, malgré les avantages permanens de la balance de ſon Commerce. L'Argent des Provinces, ſurtout des Provinces éloignées de la Capitale & des Ports de Mer, ou des Riviéres navigables, eſt ſans ceſſe attiré dans la Capitale par les grands propriétaires qui l'habittent, & bien plus encore par les impôts & par tous les gens d'affaires; & il ne reflue point dans ces Provinces, parce qu'il n'y a que très peu de Provinces qui n'ayent pas une balance extrémement déſavantageuſe avec la Capitale.

Les emprunts publics ſe renouvellent ſouvent, & les emprunts particuliers

liers ne peuvent manquer d'être nombreux dans un pays, où indépendemment d'une étendue inmenſe d'inmeubles réels, les loix ont encore mis dans la ſociété pour plus de quatre cens vingt milions d'inmeubles fictifs, qui ſont les charges d'épée, de Robe & de Finance. Ces deux ſortes d'emprunts tiennent ſans ceſſe une porte ouverte aux conſtitutions de rente, & à l'emploi de l'Argent à intérêt.

Ces divers emplois de l'Argent tiennent en France des ſommes inmenſes continuellement en dépôt, ſoit pour placer en rentes ſur particuliers ou ſur l'Etat; ſoit en acquiſitions de terres, de maiſons ou de charges; ſoit enfin pour être employées dans les fermes ou les entrepriſes de Finance, ou dans l'agiotage des Papiers royaux. C'eſt en multipliant ainſi prodigieuſement dans un grand Etat les fonctions de l'Argent hors des limites de ſes fonctions naturelles, que l'abondance de l'Argent emploie plus de tems en France, qu'ailleurs, malgré ſes accroiſſemens annuels, à faire ſentir les excés de ſon abondance. Sa première impreſſion tombe ſur le prix des immeubles; & la grande quantité d'inmeubles continuellement en vente, le gout de la Nation, & la conſtitution du Gouvernement, rendent la marche de l'Argent plus lente vers la réduction des intérêts.

Cependant les intérêts ſeroient aujourd'hui en France à trois pour cent, & les Nations induſtrieuſes commenceroient à profiter de la décadence de ſes Manufactures, ſi les guerres de Louis XIV. n'avoient pas continuellement épuiſé le numéraire de la Nation pendant ſon regne, ou même ſi la France, après avoir entretenu la paix pendant la durée d'un fort long Miniſtére par des ſubſides fort chers, n'avoit pas dépenſé plus d'un miliard chez les Etrangers pour ſoutenir les deux dernieres guerres.

On a vu pendant la durée de la guerre terminée par le dernier traité d'aix-la chapelle, les effets Royaux presque toujours au pair, & peu de tems après la paix, ces effets gagner ſur la place, & l'Argent à quatre pour cent à Paris au moment où l'Angleterre commenca les hoſtilités. C'eſt la preuve que le Commerce à déjà accumulé une aſſez grande quantité de numéraire en France pour faire ſentir promptement les incovéniens de l'excés, s'ils ne ſurvenoit pas de tems en tems une guerre qui ſuſpend d'un côté les avantages de la balance de ſon Commerce, & qui de l'autre diminue la maſſe du numéraire d'une ſomme ſi conſidérable, dans l'eſpace de cinq ou ſix ans, qu'il faut un grand nombre d'années au Commerce pour la remplacer.

Quelques grands que soient les malheurs de la guerre, il faut convenir qu'elle procure cette sorte de bien à la France; elle prévient l'excés de son embonpoint, & contribue infiniment à soutenir son Commerce dans l'Etat florissant où il est depuis le Ministére de M. Colbert. Les Nations industrieuses ne peuvent se flatter d'acquérir les Manufactures de France, que par la révolution que l'excés du numéraire accumulé par le Commerce, ne manqueroit pas de causer dans l'industrie de ce Royaume, s'il jouissoit d'une longue paix. Les Manufactures de France seront florissantes, tant qu'elle aura de tems en tems des guerres à soutenir; & une longue paix sera la tems où l'industrie Françoise se répandra chez les autres Nations de l'Europe. Il n'est cependant pas à craindre que la France se livre jamais à la guerre, comme à un moyen d'entretenir ou d'animer l'industrie nationale, ou de conserver la supériorité dont elle jouit à cet égard.

Il est encore très intéressant de considérer l'Argent du côté Moral. Un systéme sévére & peu réfléchi, a souvent répandu de l'inquiétude sur la légitimité de l'intérét de l'Argent. On ne sauroit s'y livrer sans donner à toutes les opérations du Commerce, les limites les plus destructives; & les Calamités qui en résulteroient, méritent bien une discussion particuliére.

De la légitimité des intérêts d'Argent qui ont cours dans le Commerce (a).

D'un côté toutes les loix s'accordent à proscrire l'usure, & plusieurs interprêtes de ces loix regardent comme usuraires la plûpart des opérations du Commerce rélatives aux crédits: de l'autre dans la profession du Négoce une foule de chrétiens sans inquiétude & sans remords adoptent ces opérations & en font la base de leur trafic: ce n'est pas ici le plus petit nombre, tous sans exception paroissent violer les régles, & les Etats Catoliques n'ont pas à cet egard plus de délicatesse que les Etats Protestans.

Si le Commerce se livre effectivement à des pratiques usuraires, c'est une profession injuste & criminelle, dès-là aussi interdite aux chrétiens, qu'elle doit-être odieuse à toutes les sociétés.

Mais comment a pu s'établir une profession aussi condamnable? comment l'in-

(a) Extrait d'une dissertation de M. Gastumeau, Secretaire perpetuel de l'Académie de la Rochelle & Sindic de la Chambre de Commerce, ouvrage précieux, dont il nous a fait présent, & que l'intérêt Public nous engage d'insérer ici.

l'injuſtice y eſt-elle entrée? comment y a-t-elle jetté de ſi profondes racines, ſans que perſonne ait ſongé à en arrêter le cours? comment dans ce nombre infini de Chrétiens qui depuis tant de ſiècles ont embraſſé le parti du Commerce, ne s'en eſt-il pas trouvé un ſeul qui ait réſiſté au Torrent de l'exemple, un ſeul qui ait apperçu l'iniquité, & l'ait fait reconnoître aux autres?

C'EST qu'en effet cette iniquité n'y eſt point: c'eſt que les pactes du Commerce qui ont, ſi l'on veut, l'apparence de l'uſure, n'en ont point la réalité; c'eſt que les conventions du Commerce par rapport aux crédits, ne cauſent à qui que ce ſoit, ni perte, ni dommage.

L'INJUSTICE eſt ſans doute un mal qui ſe fait ſentir, du moins à celui qui en eſt la victime. Eh bien, qu'on demande à tous les Négocians quel tort on leur fait dans le trafic de leurs billets, dans la différence du prix du comptant & du prix du terme? aucun, diront ils; ces arrangemens ſont néceſſaires & juſtes, la perte que nous ſouffrons n'eſt qu'apparente, & à tous momens nous en ſerons dédommagés par des Négociations ſubſéquentes, dans leſquelles les mêmes ſtipulations ſe feront en nôtre faveur.

CETTE ſeule idée un peu approfondie, auroit dû faire ſuſpendre les jugemens trop ſéveres, que l'on porte contre le Commerce. Car enfin ſi la néceſſité des ventes à crédit eſt une fois reconnue, ſi l'on démontre qu'il doit néceſſairement y avoir de la différence entre le prix d'une Marchandiſe payée comptant, & celui de la même Marchandiſe payée à terme; que l'excédant du prix ſtipulé à cauſe du terme, le quel eſt un bénéfice de convention, eſt légitimement ceſſible; que les Négocians ont été forcés à ces arrangemens par la ſeule néceſſité de leurs affaires, par la néceſſité même du Commerce, qui ne ſubſiſte que par l'uſage continuel du crédit; & qu'en tout cela il n'y a pas l'ombre d'injuſtice, il ſemble qu'on ne peut plus faire au Commerce aucune application des régles qui caractériſent l'uſure.

IL ſuivra du dévéloppement de ces propoſitions, que les profits accordés à l'Argent pris par les Négocians hors du Commerce, ſont auſſi légitimes que ceux dont ils conviennent entr'eux par leurs Négociations réciproques.



PREMIERE PROPOSITION.

Il eſt impoſſible de faire le Commerce, ſi l'on en bannit le crédit; c'eſt-à-dire, les Ventes & les Achats à terme.

Le délai ou le terme que prend le Marchand pour payer ce qu'il achete, eſt fondé ſur la néceſſité où il ſera d'attendre lui-même le moment de la vente. La conſommation du Peuple eſt l'unique objet du Commerce: Or le Peuple ne conſomme pas tout dans un jour, il faut du tems pour faire renaitre les beſoins. Le Marchand eſt à l'égard du Peuple, ce qu'eſt un Père de famille dans le ſein de ſa maiſon: l'un & l'autre font proviſion des choſes néceſſaires à la vie, & ils en proportionnent la quantité au tems qu'ils ont penſé qu'en dureroit la conſommation. Le Marchand eſt donc obligé d'attendre l'Argent du Peuple, & dés là forcé lui même de faire attendre ſon vendeur. Changez cet ordre, vous rendez la Commerce impraticable, vous mettez le Marchand hors d'état de s'approviſionner & de s'aſſortir à tems des différentes eſpêces de Marchandiſes qu'il a accoutumé de vendre; vous lui rendez ſa Maiſon, ſes Magaſins, ſes Etabliſſemens, ſon ſavoir faire, inutiles; vous le ruinez & vous expoſez le Peuple à manquer de tout.

Cet Argent du Peuple, que ſes beſoins journaliers font paſſer entre les mains du Marchand, eſt l'unique fonds du Commerce, & il ne peut-être remplacé par aucun autre. En effet, qu'on faſſe attention à la maniere dont l'Argent ſe répand dans ſes diverſes circulations, on verra qu'il n'exiſte jamais nulle part en ſommes conſidérables ramaſſées tout à la fois, même chez les perſonnes les plus riches; mais qu'il eſt continuellement diſperſé dans mille & mille mains, où il ne s'arrête qu'un inſtant, & ſeulement autant qu'il faut pour ſubvenir aux dépenſes des familles, aux frais de la Culture des terres, aux ſalaires des Ouvriers des Manufactures, &c. plus ces objets auront d'étendue, plus ſans doute il faudra d'Argent, mais ce ne ſera que pour le répandre plus rapidement & avec plus d'abondance: & ce qu'un Homme riche, à la tête d'une grande entrepriſe, aura de plus qu'un autre, ce ſeront des effets en plus grande quantité, un plus grand nombre de débiteurs, beaucoup plus de billets & de lettres de change dans ſon portefeuille; mais peu ou preſque point d'Argent comptant.

La vivacité de cette circulation eſt encore plus ſenſible dans les recettes & les dépenſes d'un Etat. Les Roys, les Républiques levent chaque année des

des ſommes inmenſes ſur leurs ſujets, & ces ſommes à peine reçues, réfluent chez les ſujets par des milions de canaux, qui les reportent aux lieux mêmes d'où elles ſont ſorties.

Nul Argent n'eſt mis en réſerve. Si l'économie en fait quelque amas, ce n'eſt qu'en vue de le placer tout à la fois dans des aquiſitions : les acquiſitions une fois faites, l'Argent rentre dans la ſociété, parce que le vendeur du fonds ne s'en défait que par prodigalité, ou pour acquitter des dettes précédemment contractées.

Si ce mouvement continuel de l'Argent venoit par quelque malheur à être arrêté ou ſuſpendu, le Corps de l'Etat tomberoit tout à coup dans une langueur mortelle. L'Argent eſt le reſſort qui met en action tous les Arts, tous les Talens, toute l'Induſtrie du Peuple. Eh! que deviendroit un Etat où les plus riches accumulant des tréſors, laiſſeroient languir le pauvre dans l'indolence & l'inutilité !

Il eſt donc certain que tout l'Argent eſt entre les mains du Peuple ; que c'eſt là où il eſt vraiement utile; que plus il paſſe rapidement d'une main à l'autre, plus l'Etat a de mouvement & de vie ; & que comme la force & le bonheur de l'Etat dépendent de cette circulation, l'Etat doit faire tous ſes efforts pour l'entretenir & l'augmenter, ou la rétablir ſi quelque obſtacle venoit à l'interrompre ?

Ceux qui ne connoiſſent pas aſſez le Commerce & la néceſſité de cette circulation, croyent que les Négocians ont un fonds particulier & indépendamment de l'Argent du Peuple, & qu'avec ce fonds qui leur eſt propre, ils font leurs achats & les payemens de leurs entrepriſes : ils ſe figurent des Caiſſes toujours pleines, qui ne s'ouvrent que pour les beſoins du Commerce. Rien n'eſt plus chimérique : les Négocians n'ont jamais d'Argent en réſerve; tout ce qu'ils en ont, eſt diſperſé chez les Ouvriers, les Artiſans, les propriétaires des terres, les entrepreneurs des Manufactures, chez tous ceux enfin qui fourniſſent au Commerce les divers objets qui le compoſent. Cet Argent, il eſt vrai, reviendra au Négociant qui l'a diſtribué, par les nouvelles ventes qu'il fera au Peuple; mais toujours avec la lenteur des diverſes conſommations, aux quelles il faut néceſſairement donner un tems ſuffiſant.

C'est ce tems, c'eſt cette attente de la conſommation, qui établit la néceſſité indiſpenſable des crédits: il faut que le Commerce reprenne des mains du

du Peuple cet Argent même qu'il y a mis. Or le Peuple ne le rapporte que peu à peu & à proportion de ses besoins.

Voyez le nombre & la valeur des objets qui entrent tout-à-lafois dans le Commerce. De combien excédent-ils la quantité numéraire de l'Argent du Peuple, au moins de celui qui se porte au Commerce dans le tems précis de ses achats?

Il faut observer que l'Argent ne se répand chez le Peuple que successivement & par petites parties : depuis le Citoyen le plus riche qui vit de ses rentes ou du produit de ses terres, jusqu'à l'Artisan & au Laboureur, personne ne reçoit dans un jour tout l'Argent qu'il dépensera dans le cours d'un an. Ainsi la masse actuelle de l'Argent du Peuple, rélativement au Commerce, est ordinairement très modique: car on ne peut pas compter pour Argent du Peuple, celui qu'il n'a pas encore, ou celui qu'il ne rendra au Commerce que longtems après l'avoir reçu.

Cependant les Négocians peuvent-ils s'arrêter & attendre des ressources si lentes? il faut que les achats se fassent, que les Magasins se remplissent à tems, que le Manufacturier s'approvisionne de matières, que les Vaisseaux s'expédient. Où prendre tout l'Argent comptant nécessaire à des entreprises si fortes? & s'il n'existe pas, ou ce qui revient au même, si la valeur des effets surpasse de beaucoup les sommes que le Peuple reporte au Commerce dans le moment des achats, comment suppléera t-on le surplus, si ce n'est par les termes que l'on prendra pour payer, par les Billets, les Lettres de change, & tous les autres contrats de Commerce fixant & représentant ces termes.

Mais plus les entreprises demanderont de tems pour l'exécution, plus la rentrée de l'Argent deviendra lente & difficile. Les Manufactures, les expéditions maritimes ne rendent souvent les premières mises qu'au bout de deux ou trois ans, encore mille incidens peuvent-ils prolonger ce délai, du moins pour une partie des fonds d'avance. Si la Manufacture s'arrête, si on cesse de l'alimenter des matières nécessaires, l'établissement tombe, les Ouvriers se dispersent, les Correspondances passent ailleurs. Des entreprises si longues, si dispendieuses, & qui une fois commencées, exigent qu'on les suive sans interruption, à peine de se décréditer & de tout perdre; de pareilles entreprises peuvent-elles se soutenir sans des achats à terme?

SECONDE PROPOSITION.

Il doit nécessairement y avoir de la différence entre le prix d'une Marchandise vendue comptant, & le prix de la même Marchandise vendue à terme, sans quoi le Commerce est impraticable.

QUELQUES Théologiens décident sans hésiter, que l'on ne peut vendre plus cher à raison du terme; que l'augmentation de prix donnée à la Marchandise par le titre seul du délai du payement, est une usure; que ce bénéfice est le même que celui du prêt; que dès là il est injuste & condamné par l'Evangile.

A une décision si flétrissante pour le Commerce, & on l'ose dire, si peu fondée, on n'opposera que l'innocence & la justice des conventions des Négocians, rélatives aux crédits, & l'impossibilité où ils sont d'y rien changer.

OUI, on le dit avec confiance, la nécessité des achats à terme une fois prouvée, le Négociant ne peut sans se ruiner, donner un prix égal à la Marchandise qu'il vend à terme, & à la Marchandise qu'il vend comptant.

S'UPPOSONS pour un moment que j'aie dans mes Magasins pour cent mille Francs de ces sortes de Marchandises, qu'on est dans l'usage de vendre à un an de crédit. Deux Négocians veulent les acheter, l'un Argent comptant, l'autre à un an de terme: celui qui à de l'Argent comptant, sçait aussi bien que moi, que toutes mes Marchandises ne valent au comptant que quatre vingt quinze mille Livres, & il me les offre: celui qui veut acheter à un an de terme, sçait fort bien aussi que mes Marchandises valent pour lui cent mille Francs, & il consent de me les donner. Vendez, dit-on, à celui qui vous offre les quatre vingt quinze mille Livres comptant: à la bonne heure, je vais lui donner la préférence; mais au moment que je me présente pour conclure l'affaire, un événement imprévu, un nouvel angagement a fait disparoitre l'Argent comptant, & le marché manque. Me voilà vis-à-vis de l'Acheteur à terme: alors il s'éléve dans mon esprit des doutes fatigans: à quel titre, me dis je, à moi même, puis je prendre les cent mille Francs que m'offre cet acheteur, tandis que tout mon Magasin ne vaut que quatre vingt quinze mille Livres: & que moi même un moment avant j'ai voulu le donner à ce prix? Je cède à mon scrupule, & comme je suis forcé de vendre, je déclare à mon acheteur, que je lui donne toutes mes Marchandises pour

quatre vingt quinze mille Livres ſeulement, parceque c'eſt là toute leur valeur; en conſéquence il me fait pour quatre vingt quinze mille Livres de ſes billets payables à un an.

Le réſultat de ce marché, c'eſt qu'il me ruine, & que ſi j'en fais pluſieurs de cette eſpèce, tout mon bien, quelque conſidérable qu'il ſoit, ſera diſſipé en fort peu de tems.

Car enfin voilà pour moi les ſuites funeſtes de ce marché: ſi je n'ai pour tout bien que ces quatre vingt quinze mille Livres, il faut que je demeure un an entier ſans rien entreprendre; car ou placerai je ces Billets? Si je veux les négocier pour de l'Argent, on me deduira cinq à ſix pour cent ſur la ſomme: ſi je prends le parti d'acheter d'autres Marchandiſes, on me les enchérira également de ſix pour cent; il faut donc que je différe à un an toutes mes entrepriſes. Mais dans ce cas, mes Etabliſſemens, mes Comptoirs, mes Magaſins, mes Commis, mes Talens, ma Profeſſion, me deviennent inutiles; je ne ferai même pour tous ces objets que des dépenſes ruineuſes: mes Correſpondances ſe détournent, mon travail dont je dois le fruit à ma famille, eſt ſuſpendu, je ne gagne plus rien, & les dépenſes de ma maiſon entament mon Capital même.

Il y à deux titres célébres bien connus des Théologiens, en vertu deſquels j'ai droit d'exiger un bénéfice ſur le prêt, *le lucre ceſſant*, *& le dommage naiſſant.* Conformons nous pour un moment à la façon ordinaire de penſer, & regardons cette vente à terme comme un véritable prêt fait à l'Acheteur; on demande ſi on peut faire une plus juſte application de ces deux titres, qu'au cas dont on vient de parler? l'un & l'autre s'y rencontrent dans toute leur Etendue. Je ſuis Négociant, & je ceſſe de gagner, voilà *le lucre ceſſant:* je fais encore dans cette Hypothéſe des pertes très réelles, voilà *le dommage naiſſant.*

On dira ſans doute que mon malheur ne prend ſa ſource que dans l'injuſtice des autres Négocians, qui ne veulent pas prendre mes Billets ſans en déduire l'intérêt, ni me vendre à un an ſans augmenter le prix de leurs Marchandiſes; mais que cette injuſtice pour être devenue générale, n'en eſt pas moins une injuſtice & une uſure évidente.

Mais de quelque cauſe que vienne mon malheur, en ſuis je moins à plaindre, & ne dois je pas ſauver mon bien du naufrage par les moyens que les

les Loix autorifent? Elles me préfentent des reffources pour changer en mieux cette convention, ce marché infenfé qui caufoit ma ruine: je fuis donc en droit de le faire, & l'on ne peut me reprocher ni ufure, ni injuftice.

D'Ailleurs, eft il bien vrai que les autres Négocians foient injuftes, en fuivant une route différente de la mienne? Si j'ai fait une faute, fi j'ai ftipulé à ma perte, doivent ils m'imiter? En fuivant mon exemple, ils fe perdroient eux mêmes; rien ne les oblige à faire des marchés ruineux: ils ont donc évidemment le droit de fe procurer des conditions meilleures, & comme on ne peut dans ce cas me taxer d'ufure, on ne peut également leur en faire le reproche.

En effet qu'on y prenne garde, c'eft *l'univerfalité même* de cette conduite, qu'on appelle ufuraire, qui en ôte toute ufure & toute injuftice. Car à qui les Négocians font ils tort? Par la convention univerfellement établie dans le Commerce, de mettre un plus haut prix aux Marchandifes vendues à terme, tout ce qui fe vend a neceffairement deux prix, *le prix du comptant & le prix du crédit*; c'eft à l'Acheteur à choifir celui qui convient le mieux à l'état actuel de fes affaires; cela ne fait rien au vendeur, pour qui les deux prix font égaux: il n'en réfulte non plus aucun préjudice pour l'Acheteur, parce que devenu vendeur à fon tour, il ftipulera avec un autre fous les mêmes conditions, ce fecond avec un troifième, ainfi du refte. Si cet arrangement n'étoit pas général, fi quelques Négocians avoient des pratiques différentes, s'il y avoit même d'autres ufages en quelque endroit du monde que ce fût, alors la différence du comptant & du terme cauferoit à coup fûr des pertes; mais le mouvement étant imprimé à la maffe entière du Commerce, toutes fes parties s'y ajuftent: on donne des termes, on en reçoit, c'eft une circulation continuelle de crédits, où chacun trouve les mêmes bénéfices qu'il donne, & toujours fur le même pied, & avec les mêmes conditions. Ainfi perfonne n'eft grévée, perfonne ne perd, qui que ce foit ne profite au détriment d'un autre. Dès là plus d'injuftice, cela eft évident, & par conféqnent rien qui mérite l'animadverfion des loix.

Qu'on ne croie pas au refte que c'eft la foif du gain, qui a introduit dans le Commerce la différence des prix du comptant & du terme. Quand la convention contraire auroit lieu, les Négocians n'en feroient pas mieux, & ils ne fe rendroient pas mutuellement plus de juftice: car enfin ils feroient tenus d'en ufer avec les autres fur le même pied, qu'on les auroient traités eux mêmes; ils vendroient à crédit comme ils auroient acheté à crédit, & ayant obtenu

obtenu le crédit pour rien, ils feroient obligés d'en faire jouir les autres avec la même gratuité.

Mais fi cela eft, pourquoi le Commerce ne s'en eft il pas tenu à ce dernier ufage qui a l'air fi jufte, fi désintéreffé, fi conforme aux régles?

Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? C'eft qu'il ne l'a pu faire, c'eft que fi l'on rendoit égaux le prix du comptant & le prix du terme, le Commerce feroit impraticable.

En effet qu'on ne mette plus de différence entre ces deux prix, qu'arrivera-t-il? tous ceux qui auront des Marchandifes, voudront vendre comptant, & tous les Acheteurs voudront Acheter à terme: la raifon en eft fenfible. Le vendeur, qui ne fe défait de fes Marchandifes que pour en Acheter de nouvelles, ne confentira pas à demeurer huit mois & un an fans rien faire: il préférera donc l'Argent comptant, qui des le lendemain de fa vente le mettra en état de faire de nouveaux achats. De fon côté l'Acheteur, fachant qu'on ne doit faire avec lui aucune différence entre le terme & le comptant, voudra toujours éloigner de plus en plus les payemens, quand ce ne feroit que pour les faire avec moins d'embarras & de peine.

Voila deux intérêts contraires qui fe balancent d'une égale force, & qu'on peut régarder comme dans un parfait Equilibre. Qui le rompra? Le befoin de l'une ou de l'autre des parties, la néceffité où ils feront l'un de vendre, l'autre d'Acheter: à la bonne heure; mais ou en feroit le Commerce, s'il ne s'y faifoit des marchés que dans des fituations forcées? & quelle en feroit la fuite? Un désavantage certain pour l'un ou l'autre des contractans, cela eft clair: car fi c'eft le vendeur qui céde à la néceffité, il fe ruine par le terme qu'il accorde: fi c'eft l'Acheteur, il ne lui reftera plus d'Argent pour d'autres entreprifes, pour lesquelles, fi on lui en demande encore, il n'en aura plus à donner.

Qui oferoit faire le Commerce à des conditions fi dures? Quoi je me mettrois en main des Marchandifes au hafard de ne les vendre qu'à des gens à qui je ferois la loi? Mais où, & quand en trouverai je dans la fituation où il me les faut? d'ailleurs, quel que foit le befoin de mon Acheteur, aura-t-il précifément & à point nommé tout l'Argent que je lui demande?

D'un autre côté, fi c'eft l'Acheteur qui me force à lui donner du terme, qui

qui m'aſſurera que j'en obtiendrai à mon tour, quand je voudrai faire de nouveaux achats? Et encore quel terme faudra-t-il qu'on m'accorde? Préciſément celui que j'ai donné, je ne puis l'accourcir d'un jour; car ſi mon vendeur vouloit ſon payement dans un délai plus bref, je ne ſaurois traiter avec lui, puiſque je n'aurois pas d'Argent pour l'échéance qu'il fixe.

Ce ſont là, dira-t-on, des inconvéniens, on l'avoue: mais un inconvé-ſauve-t-il de l'uſure?

Oui certainement quand l'inconvénient eſt de telle nature qu'il forme un obſtacle inſurmontable, qu'il arrête toutes les opérations, & les rend impraticables: car ici il n'y a point de milieu, il faut ou proſcrire le Commerce, comme une profeſſion pleine d'injuſtices, ou le laiſſer exercer par les ſeuls moyens qui le rendent poſſible.

Qu'on ſe repréſente en effet les Biſarres poſitions, où ſe trouveroit le Commerce à raiſon de la variété infinie de ces termes. Quand les beſoins ſeroient preſſans & les Marchandiſes rares, tout le monde voudroit vendre comptant: quand elles ſeroient abondantes & peu recherchées, les Acheteurs exigeroient des crédits ſans bornes. Dans le premier cas, les Acheteurs épuiſés, ſeroient hors d'état de continuer leur trafic: dans le ſecond, ce ſeroient les Vendeurs; ainſi tour à tour, les marchands tomberoient dans l'inaction & dans une ceſſation totale de leurs affaires.

Des-la plus de Commerce, la choſe eſt évidente: car les occaſions de Négocier chaque jour renaiſſantes, ne ſauroient compatir avec ces états léthargiques, dans leſquels languiroient les Marchands. Il eſt des momens heureux, des tems, des ſaiſons où les achats ſe font avec avantage: ſi l'on manque ces momens, ils ne reviennent plus. Il faut donc qu'un Négociant puiſſe agir dans tous les inſtans, ſe plier librement & ſans gêne à toutes les circonſtances, qu'il puiſſe diſpoſer à ſon gré de ſes effets, de ſes créances, & s'en faire un fonds continuel & toujours prêt à employer dans les nouvelles affaires qu'il projette; ſans cela on ne doit plus compter ſur la profeſſion des Négocians, elle ne ſeroit pas d'une plus grande reſſource pour l'Etat, que pour eux mêmes.

C'est donc pour éviter les pertes qu'occaſionneroient infailliblement les crédits, & pour ſe mettre en état de profiter aiſément de toutes les occaſions de Commercer, que les Négocians ont introduit l'uſage de mettre le tems ou

le terme dans les conditions de leurs marchés. Par-là *le prix du tems* fait partie *du prix de la Marchandife*, & il devient *la mefure commune* de tous les crédits, quelque inégaux qu'ils foient entr'eux.

Un léger détail rendra cela fenfible. J'ai un effet à vendre qui vaut cent Livres comptant: voulez vous les payer dans un mois? vous l'Acheterez cent Livres dix fols: dans deux mois, vous le payerez cent une Livres: dans fix mois cent trois Livres, ainfi du refte. Tous ces différens prix du tems font reglés fur le cours des places; par-là quelque terme que vous préniez, vous ne me faites aucun tort, par ce que dès demain, fi l'occafion s'en préfente, je donnerai pour cent Livres le billet de cent trois Livres, que vous mavez remis pour mon payement: à vôtre tour vous aurez les mêmes conditions dans la revente, & par là vous recevrez une pleine & entière indeninité de cette augmentation de prix que je viens de ftipuler avec vous.

Tels font les pactes du Commerce au fujet des crédits. Que préfententils à la difcuffion la plus rigoureufe? Un contract dans lequel le Vendeur ne prend que des indemnités légitimes, & qui ne grévent point l'Acheteur; un contrat, où le Vendeur laiffe à l'Acheteur le choix de payer, ou de ne pas payer ces indemnités; un contrat, qui, par l'univerfalité & la néceffité de l'ufage devenu la bafe des opérations du Commerce, donne à la partie qui paye l'indemnité, un droit certain, un titre folide pour la recevoir d'un autre à fon tour. Un tel contrat intéreffe-t-il en rien la régle des mœurs?

Mais fi toute injuftice eft bannie des ftipulations que fait le Commerce au fujet des crédits, le bénéfice qui en réfulte n'eft donc pas une ufure, il eft donc autre chofe *qu'un bénéfice exigé à caufe du prêt*; il faut donc le régarder comme un profit qui à pour bafe, non pas le contrat de prêt, mais le contrat de vente, comme une claufe d'équité qui rend égale la condition des contractans, comme un ufage introduit dans le Commerce par la *néceffité de réduire toutes les valeurs à celle du comptant*; enfin comme l'unique moyen qu'ayent pu trouver les Négocians, de fe rendre mutuellement juftice fur les torts qu'ils fe feroient infailliblement par les crédits forcés, que tour à tour ils fe demandent les uns les autres.

Au refte, cet ufage où font les Négocians, de vendre plus cher à raifon & en proportion du terme, n'eft pas abfolument improuvé par les Théologiens même les plus exacts, pourvu, difent-ils, que cette augmentation de prix ne foit qu'une jufte Compenfation de ce qu'on peut fouffrir en vendant

à

à crédit. Voici les termes des conférences Ecclésiastiques de Paris sur l'usure, tom. 2. liv. 4. conf. 1. §. 8.

„ Un Marchand qui vend à crédit pour certain tems, vend ordinairement „ *plus cher* qu'il ne feroit s'il vendoit comptant; tel est le Commerce de Lyon „ & de Tours. Si cela se faisoit avec *une juste compensation de ce qu'on peut souf-„ frir en vendant à crédit, il n'y auroit rien à dire*; mais il s'en faut bien que les „ choses soyent toujours ainsi".

Eh bien c'est là toute notre thése: car le plus haut prix de la Marchandise, on ne le suppose ici stipulé dans le Commerce qu'à raison de la perte que causent les crédits, & encore on fait voir que cet excédent de prix est renfermé dans les bornes de la *plus juste compensation*. En effet on à prouvé que le terme accordé par le Vendeur, le constitue évidemment en perte, & de plus on a démontré que cette perte n'est point arbitrée au gré du Vendeur, mais qu'elle est réglée par des loix permanentes; c'est-à-dire, par les cours des places, qui dans le Commerce se rapproche toujours du taux des intérêts fixé par les Loix. Les Négocians ont ils pû trouver une régle de compensation plus modérée, plus sûre, plus propre à arrêter les failies & l'aveuglement de la cupidite? les conférences de Paris elles mêmes enseignent partout que dans les cas résultans du *lucre cessant* ou *du dommage naissant*, c'est le taux seul des Loix qu'il faut prendre pour régle: donc en tout cela les conventions des Négocians n'ont rien que de licite, rien qui ne soit approuvé des Théologiens les plus éclairés & les plus fortement attachés à la sévérite des régles. Ils ont vu des abus sans doute (car de quoi n'abuse t-on pas)? Mais en les condamnant ils laissent subsister les principes d'équité, qui dans l'origine ont donné lieu aux usages du Commerce. Usages qui à leur tour, par l'universalité de la stipulation, ont fait disparoitre tout ce que les cas particuliers pouvoient avoir de moins conforme à ces premières régles. En effet, il peut arriver quelque-fois que le Vendeur ne souffre en rien de l'attente du terme: mais comme il ne fait aucun tort à l'Acheteur, que le bénéfice du terme ne tombe point à sa charge, & que par la pratique géneralement établie pour tous les cas du crédit, il reprendra ce bénéfice d'un autre, il n'en résulte aucune injustice.

Ces usages au sur plus paroissent si équitables aux yeux des Négocians, qu'ils s'y croyent soumis même en conscience. Qu'un Acheteur ait stipulé le payement comptant, & que par des délais affectés il le recule à six mois, il doit à son vendenr le prix du terme, & s'il réfuse de lui en faire raison, il

eſt régardé comme un homme d'une conſcience peu timorée, avec lequel on ne peut négocier ſans danger. A plus forte raiſon ſi l'intérêt des ſix mois avoit fait partie de la convention; c'eſt-à-dire, ſi l'Acheteur ayant fait le marché ſur le pied du comptant, avoit ſtipulé la faculté de payer dans ſix mois avec le bénéfice du terme; nul prêtexte alors ne pourroit voiler l'injuſtice, & non ſeulement dans le for intérieur il ſeroit tenu à la reſtitution, mais même il y ſeroit condamné dans les Tribunaux civils, ſi la convention étoit clairement prouvée, parce que ces ſortes de ſtipulations y ſont regardées comme des conditions des marchés, & comme faiſant partie du prix qui y eſt établi.

VOILA la ſource des Billets, des Lettres de change & de tous les autres papiers de Commerce que la néceſſité du crédit a introduits, & dont les Négocians font un uſage auſſi facile que de l'Argent même: tous ces Billets, toutes ces Lettres contiennent toujours une ſomme plus forte que celle du comptant, & ce qui excéde ce comptant, eſt le prix du terme. Ainſi un Billet de 10300 Liv. payable à ſix mois, ne vaut que 10000 Liv. valeur intriſéque, qui eſt celle du comptant (*a*).

(*a*) Tous les calculs de cette diſſertation ſuppoſent les intérêts des Billets & Lettres comptés *en dedans*; c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt prix que ſur la ſomme principale du Billet, & non ſur celle qui y eſt ajoutée pour l'eſcompte, ce qui pour le Billet de 10300 Liv. s'exprime ainſi.

103 Liv. 100 Liv. 10300 Liv. 10000 Liv. ou bien ſuivant le calcul ordinaire.

103 Liv. ſont réduites à 100 Liv. combien de 10300 Liv.

Cette Méthode a l'air plus équitable & plus comforme à l'Ordonnance de 1673. qui défend les intérêts des intérêts entre toutes perſonnes.

Cependant la pratique contraire à prévalu dans tout le Royaume; on déduit l'eſcompte *en dehors* ou ſur le Billet entier, & par là on le prend ſur l'eſcompte même: mais comme le taux du change s'eſt réglé la deſſus, il n'en réſulte aucun inconvénient. Dans l'uſage actuel, le change du Billet de 10300 Liv. ſe calcule ainſi.

100 Liv. 97 Liv. 10300 Liv. 9991. Liv. *ou bien* 100 Liv. ſont réduites à 97 Liv. combien 10300 Liv.

On voit que dans cette dernière opération l'eſcompte du Billet de 10300 Liv. eſt de 9 Liv. de plus que dans la première, par ce qu'on y déduit trois pour cent de 300 Liv. qui dans ce Billet ſont le prix du terme.



TROI-

TROISIEME PROPOSITION.

Cet excédant de prix ſtipulé à raiſon du terme, forme un bénéfice de convention, lequel eſt légitimement ceſſible; c'eſt-à-dire, que celui au profit du quel il à été ſtipulé, a droit de le tranſporter à un autre, qui de ſon côte peut légitimement en recevoir le tranſport.

Pour la preuve de cette propoſition, il ne faut que ſe rappeller un principe avoué de tout le monde; qui eſt que tout contrat dans lequel les parties contractantes ne ſe font aucune injuſtice, & dans lequel au contraire elles ſe rendent mutuellement toute la juſtice qu'elles ſe doivent, eſt un contrat légitime. Or dans le tranſport du bénéfice du terme, le cédant ne ſouffre aucune injuſtice, aucun dommage de la part de ſon ceſſionnaire, il reçoit au contraire tout ce qui lui appartient.

En effet, quel eſt dans un marché quelconque la ſomme qui appartient au Vendeur? C'eſt ſans doute celle qui lui revient en Argent comptant, & qu'il à lui même fixée en donnant le prix de ſa Marchandiſe. La choſe eſt évidente; il m'a demandé dix mille Livres comptant, je n'ai pu les lui donner, & en conſéquence, je lui ai fait mon Billet de dix mille trois cent Livres payable dans ſix mois: il n'a donc droit qu'aux dix mille Livres; c'eſt là tout le prix du marché, & il eſt pleinement payé s'il les reçoit: dès là ſi un tiers lui donne cet Argent que je n'ai pu lui compter, il n'a plus rien à prétendre, tout cela eſt certain.

Eh bien, c'eſt là tout le fond de la Négociation des papiers de Commerce, des eſcomptes, du change au cours des places, &c. Tous ces papiers ont un terme marqué pour le payement, & le prix de ce terme qui y eſt joint avec le prix du comptant, paſſe entre les mains des ceſſionnaires, lesquels dans la Négociation le déduiſent au cédant, & le prennent à leur profit. Que perd alors le propriétaire du Billet ou de la Lettre de change? rien: il reçoit toute la valeur intrinſéque de la choſe qu'il à vendue, il ne renonce qu'au bénéfice ſtipulé pour le terme: à la vérité il pouvoit le gagner, s'il avoit voulu en attendre l'échéance; mais les circonſtances de ſes affaires, d'autres entrepriſes, d'autres vues lui font trouver ſon avantage à s'en défaire.

A la bonne heure, dira quelqu'un, que l'on régarde comme légitime la Négociation des Billets & Lettres cauſées pour vente de Marchandiſes, puiſ-

que le Vendeur y eſt pleinement indemniſé, & qu'il touche réellement tout le prix de ſa vente. Mais en eſt il de même des Billets valeur reçue comptant, & de tous les engagemens, que prend un Négociant pour les ſommes d'Argent qu'on lui prête? A quel titre alors augmente-t-on la ſomme du Billet? ne lui cauſe-t-on pas une perte évidente par le bénéfice du terme que l'on exige de lui?

Non, on ne lui cauſe aucune perte, parce qu'avec l'Argent qu'il s'eſt mis en main, il va profiter à ſon tour de toutes les différences établies dans le Commerce entre le prix du terme & le prix du comptant: & encore combien gagnera-t-il au delà? on ſçait les facilités que donne l'Argent, qu'elle influence il à dans les marchés, & avec qu'elle rapidité il les fait conclure. Ceux même qui dans la Théorie ſeroient portés à condamner la différence qu'on à introduite entre le comptant & le terme, ſentent alors cette influence auſſi vivement que les autres, & il eſt rare qu'ils ne cédent à la force d'un ſentiment, dont l'impreſſion eſt ſi naturelle & ſi invincible.

Au fond qu'un Négociant céde le prix du terme ſur des Billets valeur en Marchandiſes, dans leſquels ce bénéfice eſt déjà acquis, ou ſur des Billets faits pour d'autres valeurs, dans leſquels il n'aura lieu que pour l'avenir, cela lui eſt égal, parce que ce bénéfice lui eſt toujours aſſuré, & que le moment d'après les achats qu'il fera avec l'Argent de ſa Négociation, occaſionneront en ſa faveur les mêmes profits qu'il à accordés à ſon ceſſionnaire, ce qui le mettra au même état que s'il avoit Négocié des Billets valeur en Marchandiſes, du produit deſquels il eût fait de nouveaux achats & de nouvelles ventes. En effet, que j'aie dans mon porte-feuille un Billet de dix mille Livres payable à ſix mois, & qu'au lieu de le Négocier, je mette le mien ſur la place de même ſomme & au même terme, la choſe eſt parfaitement égale.

Tout cela eſt juſte, dira-t-on, de Négociant à Négociant: la néceſſité de leurs affaires mettant dans un mouvement continuel l'Argent & les Marchandiſes, toutes les valeurs doivent ſe mêler & ſe confondre, & ils peuvent donner un prix à l'Argent devenant entre leurs mains un effet auſſi commerçable, que le reſte. D'ailleurs il eſt évident que par la Négociation réciproque des bénéfices des termes, il ſe fait entre-eux des compenſations continuelles, qui à la longue les mettent tous de niveau. Mais comment nous ferez vous entendre qu'un particulier qui n'eſt point dans le Commerce, un Gentilhomme, un Homme de Robe, un Bourgeois qui vit de ſes rentes, puiſſent prendre à leur profit ſur l'Argent qu'ils donnent aux Négocians, ces bénéfices des

des termes, qui suivant vos principes ne se sont introduits dans le Commerce, que comme une indemnité de la perte des crédits?

Il est vrai que la pratique générale du bénéfice des termes prend spécialement sa source dans cette indemnité; mais il n'est pas moins vrai qu'une fois stipulée cette indemnité, elle existe dans les contrats de Commerce, qu'elle y forme une valeur distincte & séparée du principal du contrat, que cette valeur est un profit des conventions, fixé par un usage légitime, & ce qu'il y a d'essentiel, qu'on peut la céder sans se nuire.

Car enfin c'est à ce seul objet, que se terminent toutes les loix portées contre l'usure: le débiteur souffre-t-il quelque dommage du prêt? Est-il obligé de prendre sur son bien le bénéfice, qu'il accorde au créancier? Alors ce créancier fait une injustice évidente, il s'approprie le bien de son débiteur: mais si ce dernier ne donne au créancier aucune portion de son bien, s'il ne fait que lui transporter un profit déja accordé à l'Argent par des conventions antérieures & indépendantes du pacte qu'ils font ensemble, il est certain qu'il n'en résulte aucun dommage pour sa fortune.

C'est-la le Tableau fidèle de toutes les Négociations faites avec le Commerce. Le Négociant qui transporte un Billet, n'est grévé en rien: ce n'est point de son bien qu'il compose le profit que prend le cessionnaire, il ne fait que lui ceder un bénéfice déjà accordé à l'Argent par des conventions nécessaires & justes.

Cela supposé, la qualité ou la profession du cessionnaire ne peut rien changer à l'état des choses; dès que ce profit a une origine innocente, il ne peut devenir criminel dans une main, plutôt que dans une autre. Et en effet, le Négociant qui le céde, n'éprouve pas plus de désavantage à le transporter à une personne qui ne fait point de Commerce, qu'à un autre Négociant comme lui.

Qu'on saisisse donc enfin la différence qui se trouve entre les Négociations de Commerce, & les prêts ordinaires. Dans ceux-ci l'emprunteur, s'il à fait un Billet de dix mille trois cent Livres payable à six mois, a droit par les régles de l'Evangile, d'exiger qu'on lui compte la somme entière, & sans aucune déduction, sans quoi tout ce qu'on lui retiendra ou qu'on lui fera payer audé-là du sort principal, est un profit injuste qui le constitue en perte, & diminue son bien. Dans le Commerce au contraire, le cédant du Billet a

entre

entre ſes mains le fonds du bénéfice qu'il doit donner au ceſſionnaire: le Billet de dix mille trois cent Livres payable à ſix mois, ne lui coute réellement que dix mille Livres; ces dix mille Livres ſont le ſeul fonds qui lui en appartient, les trois cent Livres de plus ne ſont pas à lui, & conſéquemment aux loix du Commerce, ils ſont acquis au terme du quel ils ſont le prix.

Mais quelque légitimes que ſoient en eux mêmes ces prix des termes, peut on les acquérir ſans titres? Or un particulier qui n'eſt point dans le Négoce, ne paroit en avoir aucun.

Pardonnez-moi, il a le titre qu'ont tous les citoyens d'acquérir, de faire des pactes, d'accepter à prix d'Argent des ceſſions & des tranſports, ſoit de créances, ſoit de toute autre choſe miſe dans le Commerce de la Société, pourvu que ces pactes, ces acquiſitions ſoient légitimes, qu'il n'en réſulte aucun dommage pour perſonne, que toute injuſtice enfin en ſoit bannie.

Il faut quelque choſe de plus, objecte-t-on encore, tous les Théologiens décident qu'on ne peut en conſcience exiger aucun profit ſur ſon Argent, à moins qu'on ne ſouffre quelque dommage du prêt: or dans le cas que vous ſuppoſez celui qui prend dans le Commerce une Lettre de change à long terme, non-ſeulement ne ſe reſſentira pas de la privation de ſon Argent, mais il ne le place que parce qu'il lui eſt inutile, & dans la ſeule vue de s'appliquer le profit accordé au terme de la Lettre de change.

J'avoue que ſi pour légitimer l'acquiſition d'un profit innocent & juſte, il faut que celui qui acquiert, ſe trouve abſolument dans l'un des deux cas, du *lucre ceſſant* ou *du dommage naiſſant*, toute diſpute eſt finie, & qu'il n'eſt pas poſſible d'admettre aux Négociations de Commerce, d'autres perſonnes que celles, qui ſont actuellement engagées dans cette profeſſion.

Mais cela eſt il bien certain? Et dans les principes des Théologiens & des Tribunaux qui ont proſcrit l'uſure, à-t-on eu en vue de prohiber des profits légitimes ſtipulés ſans crime & ſans aucune ombre d'injuſtice?

D'ou vient que toutes les Loix ſe ſont Armées contre l'uſure, que la Réligion & la Politique ſe ſont unies pour en arrêter le cours? C'eſt que l'uſure eſt un vrai larcin, un moyen injuſte d'acquérir par lequel le prêteur s'approprie le bien d'autrui, d'autant plus ſurement, qu'il eſt le maitre des conditons du contrat.

Des

Dès là tout intérêt d'Argent a du être banni de la société, à moins que dans des cas particuliers le préteur ne put le réclamer comme une réparation du dommage que lui cause le prêt, ou comme une peine du retardement que le débiteur apporte au payement de la somme prétée. C'est en effet sur ces titres que le juge condamne un débiteur aux intérêts, & c'est aussi sous ces seules conditions que les Théologiens les adjugent aux prêteurs.

Ces précautions sont justes, & fondées sur de très puissans motifs; c'est une partie du bien d'autrui, que le prêteur veut appliquer à son profit; il lui faut pour cela des titres légitimes, & l'on ne sauroit à cet égard trop multiplier les précautions. Toutes les Loix tendent en effet à conserver ce bien au possesseur, & regardent comme usurpateurs, tous ceux qui se l'approprient par des pactes injustes.

Mais dans les Négociations du Commerce, il ne s'agit en aucune façon du bien d'autrui, le Cessionnaire ne prend rien au Négociateur du Billet, ce dernier en cédant le bénéfice du terme, ne donne rien du sien.

On ne peut donc faire ici aucune application des régles établies en matière d'usure: il ne s'agit point de dépouiller un homme de son bien, ni parconséquent de recourir à la légitimité des titres en vertu desquels on se l'approprie: ici le plus simple des titres suffit, celui de Citoyen, celui de Pere de Famille qui gouverne son bien avec sagesse, & cherche à l'augmenter par des voyes honnêtes & permises.

Mais, dit on, c'est une chose inouie dans la morale, que l'Argent puisse donner du revenu. Car enfin je ne débourse que dix mille Livres pour cette Lettre de dix mille trois cent Livres, & cependant je recevrai très réellement à l'échéance ces trois cent Livres, que je n'ai point comptées: n'est ce pas là évidemment recevoir au delà du sort principal?

A toutes ces objections, on donnera toujours la même réponse. Le bénéfice du terme établi par les Loix du Commerce est il juste? Est il cessible? S'il à ces deux qualités, je puis l'acquérir. Dans cette acquisition fais je quelque injustice? Mon Cédant souffre t-il quelque dommage? Non: pour quoi donc m'interdirois-je un pacte aussi licite? Ce n'est pas le nom, c'est la chose qui fait l'usure. Je recevrai à-la-verité trois cent Livres au-dessus du sort principal, voila le nom de l'usure; mais les recevrai-je justement, équitablement? n'appartiennent ils point à quelqu'un à qui je les enleve? Voila la chose, voila le fond du contrat, & le seul point qu'on ait à examiner.

L'USURE eſt condamnée par toutes les Loix. Rappellez vous les qualifications odieuſes qu'on lui a données chez tous les peuples qui ont connu les droits de l'humanité, & ſur tout ces ſublimes maximes de l'Evangile, qui resſerrant jusqu'à la confraternité les liens qui uniſſent les hommes, n'ont presque plus mis de différence entre la charité & la juſtice. Avec des lumières ſi ſûres, il ſeroit difficile de ſe méprendre ſur ce qui bleſſe l'équité & les droits du prochain. Auſſi la morale du Chriſtianisme ne s'y eſt-elle pas trompée, & en proſcrivant l'uſure, elle à exactement connu toute l'injuſtice qu'elle renferme. Voici les déciſions qui ſont aſſez connues. *Uſura non mala quia probibita, ſed probibita quia ſuapté natura & intrinſecé mala. Foenus eſt latrocinium: turpe lucrum, qui uſuram accipit rapinam facit. Hic (fœnerator) continuat maleficium & artem rapiendi bona proximorum, ſicut alia injuſté acquiſita tenetur homo reſtituere, ita reſtituere tenetur pecuniam quam per uſuram accepit.* Voila ce qui caractériſe la malignité de l'uſure, des vols, des rapines du bien d'autrui enlevé, dont la reſtitution eſt ordonnée. Faites disparoitre ces crimes, & à la place de ces profits injuſtes ſubſtituez des gains innocens, & qui ne ſoient onéreux à perſonne, alors il eſt impoſſible de lui aſſigner une place au rang des choſes défendues.

CETTE idée ſous laquelle les Livres Saints & les premiers peres de l'Egliſe nous peignent l'uſure, on l'abandonne en quelque ſorte pour recourir à l'infécondité de l'Argent, & au défaut de titres de la part du prêteur. La découverte de ces raiſons, plus ſubtiles peut-être que ſolides, ſemble n'avoir ſervi qu'a détourner l'état de la queſtion. En effet, on imagine un vice inhérent à l'Argent & à la qualité du prêteur, qui rendent ſa convention criminelle, tandis qu'il ne s'agit uniquement que du débiteur & de l'injuſtice qu'il éprouve, que toutes les Loix ſont ſatisfaites, dès que ſon bien eſt en ſûréte, & qu'à ce prix il ne lui importe en rien à lui même que l'Argent lui vienne ou d'une main ou de l'autre. On diroit que le crime de l'uſure jouiſſe du Privilege ſingulier de ſe ſurvivre à lui même. Après qu'il à été détruit du coté du débiteur qui n'en reſſent plus les effets funeſtes, il reparoit chez le créancier, à qui on reproche de n'avoir pas, pour prêter, des titres légitimes. On ne croit pas que dans la morale on ait jamais rien imaginé de plus Métaphyſique. Nos Péripateticiens modernes pourroient bien avoir inventé ou trop fait valoir ces délicates abſtractions, avec lesquelles en réaliſant un être de raiſon, on fait revivre un crime qui n'exiſte plus. On n'inſiſte làdeſſus, que parce qu'on a vu des perſonnes de mérite ſi fortement attachées à ces préjugés, qu'après être convénues de la légitimité du bénéfice du terme & du droit qu'on a de le céder, elles ne pouvoient ſe réſoudre à en regarder

der la cession comme innocente, dès qu'elle feroit acceptée par quelqu'un qui fût hors du Commerce; comme si la seule qualité du Cessionnaire pouvoit faire changer le fond des choses, & rendre illicite un pacte, qui en lui même ne renferme rien d'injuste.

Ce défaut de titres est, dit-on, ce qui constitue la pratique usuraire, & cette pratique, quoiqu'elle puisse souvent être exempte d'injustice, est au moins contraire aux Loix, & par conséquent illégitime.

Voila où il en faut revenir avec ces subtiles précisions: on est forcé de reconnoitre une pratique usuraire qui souvent n'est point un crime, & dans laquelle on ne voit plus que le vice d'illégitimité. C'est-à-dire qu'on heurte de front le principe le plus universellement reçu dans cette matière, qui est, que l'usure étant par elle même & de sa nature un crime, ce n'est pas dans la Loi qu'il faut en chercher la condamnation.

Et encore à quelles Loix cette pratique est elle contraire? Ce n'est pas certainement à la Loi naturelle, ni à la Loi divine, puisque l'une & l'autre ne condamnent l'usure, qu'à raison des maux qu'elle cause au prochain: ce n'est donc ici que la Loi civile qu'il faut consulter & respecter.

Il est juste sans doute que toutes les conventions humaines soient astraintes à des régles; & que même dans les choses permises, un Citoyen ne puisse stipuler que conformément aux Loix de l'Etat. Ainsi un créancier ne pourra exiger d'intérêts de son débiteur, même par un pacte volontaire & libre, avant que le juge en ait reconnu & prononcé la légitimité. Un particulier ne pourra non plus accepter la Négociation d'un effet commercable, que sous les conditions d'un cours autorisé & public; ces conditions elles mêmes auront une source licite & avouée des Loix. Tout cela est à sa place: mais aussi quand toutes ces régles auront été observées, il n'y aura plus dans le pacte, ni usure ni illégitimité. Or c'est là ce qu'on pose pour fondement de toutes les Négociations de Commerce.

Mais quand la juste horreur qu'inspire l'usure, auroit fait imaginer pour la proscrire, des raisons plus fortes encore, de quel poids seroient-elles contre les opérations du Commerce concernant les crédits?

Ces deux conventions sont d'une nature toute différente, elles n'ont pas même une source Commune. L'Intérêt usuraire nait du prêt, le bénéfice

 du

du terme a pour principe le contrat de vente: Or ces deux contrats n'ont entr'eux aucune Analogie. Le prêt eſt, & doit être un ſecours donné dans le beſoin: la vente n'eſt point un ſecours, & ne ſuppoſe aucun déſir d'obliger; l'Acheteur forme des vues de gain ſur ce qu'il marchande, le Vendeur trouve auſſi ſon avantage à s'en défaire; le prix les décide, ſans que les parties ayent égard à leur ſituation, ni ne ſongent à ſe rendre aucun ſervice. Dans le contrat de prêt le créancier exige de ſon débiteur une ſomme d'Argent pour ſe payer du louage ou de l'uſage de la choſe prêtée; dans la vente il n'y a ni location ni uſage, le Vendeur ne demande & ne reçoit que le prix de ſa choſe, & cela ſur le pied du comptant: ce qui eſt au-deſſus de ce prix, ne lui eſt accordé, que pour ne pas altérer ou diminuer entre ſes mains cet Argent comptant, qui eſt la juſte valeur de la choſe vendue.

Par toutes ces raiſons il eſt évident qu'on ne peut aſſujettir ces deux contrats aux mêmes régles, & que les conventions du Commerce au ſujet des crédits, ne méritent aucun des titres dont on a ſi juſtement flétri les pactes uſuraires.

On ne ſait ſi cette différence du prêt ſimple & des Négociations du Commerce, n'a pas toujours été apperçue, quoique peut-être un peu confuſément, par les perſonnes même qui connoiſſent le moins les pratiques du négoce. Tout le monde ſent, par une ſorte d'impreſſion d'équité, que *faire valoir ſon Argent dans le Commerce*, n'eſt pas la même choſe que *le prêt;* & dans toutes les diſcuſſions qui s'élévent ſur cette matière, il ſemble que *mettre de l'Argent ſur la place*, ſoit un objet à part, & qui mérite des déciſions moins ſévéres.

Revenons a la Négociation des bénéfices des termes. Il ſemble qu'on peut très exactement la comparer à la ceſſion d'une ſentence ou d'une transaction qui engendre des intérêts. Je transporte cette ſentence à un Tiers qui m'en compte tout le montant, & en conſéquence de la Subrogation à mes droits, il perçoit à ſon profit les intérêts qui m'étoient adjugés.

Quelle ſeroit ici la différence? Viendroit-elle de la légitimité de l'intérêt qu'a autoriſé l'intervention du juge? Mais on ſuppoſe auſſi comme très légitime le bénéfice que le Commerce à établi ſur le terme. Seroit ce que la ſentence ou la transaction n'ont point un terme fixe pour le payement, au lieu que les papiers de Commerce en ont un? Mais il y a des ſentences & des transactions qui ont une échéance marquée, & celles là ſont ceſſibles comme les autres.

D'où

D'où vient que dans ce cas mon Cessionnaire peut traiter sans crime? C'est que les intérêts que je lui transporte sont justes, c'est qu'ils sont légitimement cessibles, c'est qu'il ne me fait aucune injustice, & qu'en me comptant tout le Capital de ma sentence, il me désintéresse parfaitement.

Eh bien, ôtons des Négociations du Commerce ces mots *de prêt* & *d'emprunt*, lesquels reveillent toujours des idées inquiétantes, & substituons à leur place les noms *d'acquisition & de transport*, qui au fond leur conviennent bien mieux: alors le parallele subsistera dans toute sa force, & il ne sera plus possible de trouver dans l'un de ces transports aucun titre de légitimité, qu'on ne puisse également appliquer à l'autre.

On n'ignore pas que quelques Théologiens ont douté qu'il fut permis d'acquérir des sentences pour s'en attribuer les intérêts. Mais en cela ils vont contre un principe généralement reçu dans cette matière, qui est de se conformer à la jurisprudence & aux usages des tribunaux (*a*). Or la jurisprudence de tous les Tribunaux alloue les intérêts aux Cessionnaires des sentences, comme aux créanciers originaires, & l'on n'en fait aucune différence dans les jugemens de distribution & d'ordre.

Dira-t-on que les juges n'entrent point dans les raisons du Cessionnaire, & qu'ils supposent que du côté de la conscience, il a des motifs suffisans pour les exiger. Cela n'est guéres à présumer, d'autant plus que l'opinion la plus universelle aujourd'hui, est que les intérêts peuvent légitimement se percevoir *in pœnam moræ*, pourvu qu'il y ait une sentence qui les adjuge, rendue sans fraude & sans collusion.

Au reste, en comparant la cession des sentences portant intérêts, avec la Négociation des papiers de Commerce, on n'a pas prétendu faire un parallele exact des intérêts qui se perçoivent dans les deux cas: au contraire, tout est ici à l'avantage des intérêts du Commerce; puisqu'ils ne nuisent à personne; au lieu que les intérêts des sentences, quelque justes qu'ils soient, aggravent toujours la condition du débiteur. Ainsi quand en rigueur le nouveau porteur de la sentence devroit, dans les principes des Théologiens, être privé des intérêts, on n'en pourroit tirer aucune conséquence contre le Cessionnaire d'un intérêt de Commerce, puisque depuis l'origine jusqu'à l'acquitement de l'acte, on ne sauroit désigner qui que ce soit, à qui cet intérêt ait fait tort.

(*a*) Conf. Eccl. de Paris.

Mais pourquoi priver le Négociant du bénéfice du terme? ce profit n'eſt-il pas à lui? N'eſt il pas, comme les autres profits du Commerce, une ſuite de la propriété & des risques de ſes entrepriſes?

Non, le bénéfice du terme n'a rien de mêlé avec la propriété du Négociant, & il eſt tout à fait indépendant du fond & de l'événement des entrepriſes. Ces deux choſes ſont en effet d'une nature toute différente. Le risque de l'entrepriſe eſt inhérent au fond même du Commerce, dont toutes les opérations aboutiſſent néceſſairement au gain, ou à la perte: il eſt inſéparable de la propriété, & forme le titre en vertu du quel le Négociant peut légitimement exiger un bénéfice: il à droit de gagner, puisqu'il à risqué de perdre. Ce risque eſt toujours le même, ſoit qu'on achete comptant, ſoit qu'on achete à crédit. Que je me charge d'une Marchandiſe, le bon ou le mauvais ſuccés de mon emplete porte tout entier ſur la valeur intrinſéque de mon Achat, qui eſt celle du comptant, valeur qui eſt toujours la même, à quelque terme que je paye.

Voila le ſeul risque du Commerce, & celui dont évidemment le Négociant qui en demeure chargé, a droit de prendre l'événement à ſon profit. Le dépouiller de ce profit, ſeroit une injuſtice: la raiſon en eſt que le bénéfice de la choſe appartient en entier au propriétaire de la choſe, tant à raiſon de ſa propriété, que des risques qu'il à courus.

Il n'en eſt pas de même de la convention faite ſur le terme: elle n'eſt point un bénéfice de l'entrepriſe, & elle ne porte ſur aucun risque. Ce n'eſt qu'un arrangement dans la manière du payement, qui peut avoir ou ne pas avoir lieu, ſans intérreſſer en rien la ſubſtance du marché; & comme cette convention eſt fixe & invariablement proportionnée à la longueur ou à la briéveté du crédit, elle ne met dans l'événement aucun danger de plus. En effet, que l'entrepriſe échoue ou qu'elle réuſſiſſe, la choſe eſt toujours égale, quant au terme: ſi ma Négociation à été heureuſe, mon ſort n'en deviendra pas meilleur en vendant plus cher à raiſon du crédit, comme, en cas de malheur, il n'empirera pas en vendant comptant, quoiqu'à plus bas prix.

Le bénéfice du terme n'a donc rien de commun avec les risques de la propriété, & effectivement ce n'eſt point dans ces risques qu'il prend ſa ſource, comme on l'a fait voir ci-deſſus: le Négociant qui tranſporte un Billet, ne peut donc en retenir le bénéfiçe à raiſon de ſa propriété; & par une conſéquence néceſſaire en cédant ce bénéfice, il ne céde rien du ſien. Tout cela eſt

eſt d'une évidence palpable aux yeux de quiconque gére des affaires de Commerce.

Il réſulteroit des maux infinis dans la ſociété, des calamités ſans nombre, ſi on admettoit ce faux ſyſtême d'uſure, qui ne permet de voir dans aucun cas l'Argent, que comme un ſigne ſtérile, lequel ne ſauroit produire par lui même aucun fruit, aucun intérêt. Le ſyſtême, qui anéantit en proſcrivant tout intérêt d'Argent, le crédit & tout uſage du crédit, attaque les liens de toute ſociété. Il rend la circulation de toutes les choſes néceſſaires à la vie preſque impoſſible. Car toutes les Denrées & les Marchandiſes circulent ſur le crédit. Ce ſyſtême établiroit par tout en même tems, une abondance embaraſſante & inutile, & la plus grande diſéte. Les échanges ſi néceſſaires, ſi indiſpenſables, pour que chacun puiſſe ſe procurer avec ſon ſuperflus, les choſes néceſſaires qui lui manquent, ne pouvant ſe faire avec le ſecours des ſignes numéraires des valeurs, & les ſignes fictifs que le crédit employe, étant criminels, les échanges ſe réduiroient à fort peu ſe choſe; puiſque les fonctions du numéraire qui circule dans le Commerce, ne ſauroient embraſſer la dixième partie de ſes opérations. D'où l'on doit conclure que ce ſyſtême attaque également l'Agriculture, la Population & toute les manières de ſubſiſter, que le Commerce fait naitre, entretient & multiplie à l'infini.

Des Monts de Piété, ou Lombards.

Comment les Partiſans de ce ſyſtême rigoureux, pourroient-ils concilier leur proſcription générale de l'intérêt de l'Argent, avec l'établiſſement des Monts de Piété, qui doivent leur inſtitution à la charité & à un Gouvernement Eccleſiaſtique, adoptés & connus ailleurs ſous le nom de Lombards, anciénnement répandus dans une grande partie de l'Europe, reſpectés enſuite & conſervés avec ſoin dans les pays proteſtans, dont la morale eſt ſi ſevére?

Le ſoulagement des malheureux, le bien du Commerce, en un mot l'intérêt public eſt l'objet de l'inſtitution de cette ſorte d'établiſſement. Cette eſpéce de banque qui prête ſur gages à intérêts, eſt une reſſource toujours préſente pour des beſoins preſſans qui demandent le ſecours le plus prompt, ſans lequel une infinité de gens de tout ordre & de tout état, des familles entiéres éprouveroient les horreurs de l'indigence, perdroient leur état, & le feroient ſouvent perdre à d'autres. Cette banque, ſous une Direction ſage, eſt une Protection accordée aux malheureux, qui n'ont beſoin que d'un

d'un apuy pour se soutenir, quelque-fois même pour faire de grands progrès dans les Arts ou dans le Commerce. On a observé que dans les pays où cette sorte de Banque est établie, une infinité d'Ouvriers, de Marchands, des Négocians même ne s'y soutiennent tous les ans, ne previennent des faillites forcées, ou un discrédit ruineux, que par les secours toujours faciles & toujours prets de cette Banque. C'est cette utilité précieuse qui est le motif d'une des Loix fondamentales de cette Banque, qui la tient ouverte à toutes les heures du jour, & tous les jours de l'année sans exception, & de cette autre Loi qui veut que la Banque ignore le nom de l'emprunteur, & ne connoisse de propriétaire du gage, que le seul porteur du Billet qu'elle a délivré; qui vent même qu'elle garde rigoureusement le secret qu'on ne lui a pas confié. Une très longue expérience a si bien constaté cette utilité dans un si grand nombre de Villes de Commerce, & chez tant de Nations, différentes de mœurs & de Réligion, qu'il n'est pas possible de la contester. Si on vent contredire cet établissement, on ne peut que se rejetter sur les Abus qui se sont glissés dans l'Administration: & il est vrai que les abus sont considérables presque partout, excepté à Rome & dans toute l'Italie, qui a donné aux autres Nations le modéle du cette institution, produite par l'amour de l'humanité & l'esprit du bien public. Mais les abus introduits dans cette Administration, ne peuvent faire condamner une telle institution. Il faut la conserver, condamner & réprimer les abus.

Si par succession de tems la société déprave & pervertit les hommes; s'ils sont entrainés par une infinité de préjugés, source inépuisable de vices & d'abus, il est tout simple que leurs meilleures institutions s'en ressentent, & que les abus s'introduisent dans leur Administration. C'est à des hommes éclairés & animés par l'amour du bien public, à solliciter, à provoquer une sage reforme, par un tableau touchant de l'intérêt public & des réglemens que l'humanité demande à ceux qui gouvernent le peuple. Au lieu de s'élever contre un établissement formé pour le soulagement, l'apuy & le soutien des malheureux, sur le prétexte d'une morale peu réflechie, dont la sévérité séduit des esprits foibles ou peu éclairés; il faudroit s'efforcer de ramener l'Administration à la pureté, au-desintéressement & à l'objet unique de l'institution.

On n'envisage plus les Monts de Piété, presque partout où il y en a d'établis, comme un secours, comme une Caisse uniquement ouverte pour l'intérêt de ceux qui ont le malheur d'en avoir besoin. On a perdu de vue cet objet unique de leur institution, pour les regarder comme un domaine dont

on

on a cherché à améliorer le produit; & d'un ſecours heureux dans ſa fondation, on en a fait en beaucoup d'endroits un ſecours malheureux & deſtructif. Au lieu d'en faire une ſource de revenu, un objet de finance; les frais que ce ſecours coûte au public, ne devroient jamais être portés au-delà de ce qu'exige l'entretien de la Banque. Pour trouver ces frais, il falloit bien établir l'intérêt au-deſſus du taux de la place. Mais devroit-il être pour les prêts de toute ſomme au-deſſous de 1000 fl. a 18 p. avec des acceſſoires qui portent l'intérêt de 25 à 27 p%, & pour 1000 fl. & au-deſſus, à 6 p. chez des Nations où l'Argent eſt a 2½ ou 3 p%? Cet intérêt, ſurtout celui auquel on ſoumet les petites ſommes, eſt d'autant plus ruineux & deſtructif, que ce fardeau énorme eſt impoſé ſur les emprunteurs les plus pauvres, qui n'ayant pas de gage à donner au-deſſus de 1000 fl. ne peuvent ſe procurer la douceur de l'intérêt modéré de 6 p%. Cet intérêt exceſſif eſt contraire à l'objet de l'inſtitution, qui fut de donner un ſecours utile, & non un ſecours funeſte à ceux qui y ont recours, puiſqu'il accellére, ou précipite leur ruine. On ne doit pas alleguer, pour favoriſer l'excés d'un tel abus, la néceſſité d'entretenir une Adminiſtration d'un grand détail, & qui exige de grands frais, puiſque les Monts de Piété d'Italie ſe ſont toujours ſoutenus, & ne ſe ſont jamais écarté de leur loi primitive dictée par l'humanité, qui n'impoſe que des intérêts très modiques ſur les petits gages; qui protége ainſi les emprunteurs les plus pauvres, en leur rendant le ſecours plus utile, & n'impoſe le plus fort intérêt, que ſur les gages les plus riches.

C'EST encore un abus énorme qu'on a laiſſé introduire dans les ventes, de retenir 9 p% ſur le produit de la vente de chaque gage en particulier, & de faire payer encore 9 p% enſus de l'adjudication, ſur le prétexte des frais de vente. Ce n'en eſt pas un moins grand, que de ſouffrir que les ventes ſe faſſent au *Rabais*, au-lieu de les faire *au plus offrant*; & que des Commis & des eſtimateurs s'y faſſent ad juger des Gages, ſurtout la Bijoutérie. La fortune d'un joaillier eſtimateur acquiſe dans cet employ, ne ſauroit manquer d'affliger infiniment le Public. D'un côté cet abus fait reſſerrer conſidérablement les ſecours du Lombard, parce qu'on n'y reçoit de Gages que ſur une eſtimation du cinquième ou du quart de leur valeur, & de l'autre la valeur entiére de ces Gages ſe trouve enfin abſorbée par des frais, & par une vente mal faite.

DE tels abus ont ſansdoute beaucoup contribué à faire rejetter l'idée d'une établiſſement ſi utile, même ſi néceſſaire, chez les Nations, qui juſques à préſent ont refuſé de l'adopter. On a eu raiſon de redouter les abus, mais on n'a peut-être pas eu raiſon de s'y arrêter. Il ſeroit très facile de les corriger,

riger, & bien plus facile encore de les prévenir chez une Nation, ſage & éclairée, qui voudroit donner aujourd'hui un ſecours ſi utile & ſi néceſſaire à ſon Commerce; ſurtout ſi on ſoumettoit l'Adminiſtration de cet établiſſement à l'inſpection de bons Négocians, &, ſi au-lieu de le régarder comme un fonds qui doit-être riche, qui doit rapporter un revenu, on reſtraignoit les intérêts & les frais qu'on fait ſupporter par les emprunteurs, à ce qui eſt rigoureuſement néceſſaire à ſon entretien.

Plusieurs villes de Commerce de France ont ſouvent déſiré l'établiſſement d'un Lombard: on l'a même propoſé quelquefois à Paris, qui eſt peut-être la Ville de l'Europe, où un Lombard adminiſtré ſur de bons principes, procureroit le plus de bien; & où les abus, ſi on les y laiſſoit introduire, feroient le plus de progrès & le plus de mal.

La préſence des Magiſtrats les plus ſages & les plus éclairés de l'Europe, auroit pu ſansdoute prevenir dans cette Capitale, tous les abus dont on ſe plaint ailleurs, ſi on n'avoit pas cru trouver un obſtacle invincible à l'établiſſement d'un Lombard, dans une loi, qui n'admet la ſtypulation des intérêts de l'Argent, que pour le prix d'un inmeuble vendu, que par ordonnance du juge qui condamne au payement des intérêts *ex Mora*, ou par un contract de conſtitution de rente, qui porte l'alienation du Capital.

Comme l'uſage a introduit forcément une infinité d'exceptions à la rigueur de cette loi, faite dans un tems, où l'on ignoroit également l'utilité, les beſoins du Commerce, les avantages de l'induſtrie, & la néceſſité d'une grande activite dans la circulation de l'Argent dont l'intérêt eſt le premier principe; on auroit du admettre encore une exception nouvelle à cette loi en faveur d'un établiſſement, dans lequel on auroit pu ne voir qu'une très grande utilité pour le Public. C'eſt une contradiction bien ſinguliére & bien ſenſible dans la Légiſlation de l'une des Nations de l'Europe des plus éclairées, qu'une partie de cette Nation ſoit régie par une loi qui proſcrit ſevérement, comme une eſpéce de crime, la ſtypulation d'intérêts dans le prêt d'Argent, & l'autre partie par une loi qui l'autoriſe formellement. Il n'eſt pas poſſible de ſuppoſer que les Loix du droit Romain, qui ſont celles de la plus grande partie de la France, autoriſent l'uſure, & que ce même défaut puiſſe être reproché à la Légiſlation de preſque toute l'Europe entiére. Il faut le ſuppoſer cependant; ou il faut convenir que la loi rigoureuſement ſuivie par quelques-uns des Parlements de France, n'a de motif qu'une opinion peu réflechie, qu'un ſimple préjugé, & n'a point été établie ſur les vrais principes d'une

d'une bonne Légiſlation. En effet, indépendamment de ce que le ſuffrage général de toutes les Nations condamne l'uſage de cette loi; dans le reſſort du Parlement de Paris, & ſous les yeux du Parlement même qui la ſuit dans ſes jugemens avec le plus d'exactitude, on en élude ſans ceſſe l'obſervation; & les juges ne ſauroient disconvenir qu'il eſt néceſſaire, qu'il eſt heureux même pour l'intérêt public, & pour celui de l'Etat, qu'on puiſſe l'éluder. Car outre les Lettres de change, on fait porter intérêt à des Billets de Commerce, & à des Billets de Financiers ou Gens d'affaires, tous les jours ſur la place de Paris ſeulement, ſouvent pour pluſieurs milions dans un jour: & les intérêts ſont tantôt au taux de la loi, tantôt au-deſſus ou au-deſſous, ſuivant la rareté ou l'abondance de l'Argent; c'eſt-à-dire au taux que preſcrit la loi du Commerce, ou la ſituation actuelle du crédit public. Qu'on eſſaye d'étendre ſur cet uſage journalier l'Empire de la loi qui proſcrit comme uſuraire, tout intérêt d'Argent non aliéné, ou qui n'eſt pas convenu par un acte de vente d'un inmeuble, ou ordonné par le juge; on fait disparoitre dans l'inſtant le crédit public; on arrête la circulation de l'Argent, & celle des Denrées & des Marchandiſes; on multiplie les faillites; l'on met des obſtacles inſurmontables à toutes les entrepriſes de Commerce & de Finance; on reſſerre toute ſorte d'induſtrie; on répand dans la ſociété une infinité de calamités; on appauvrit la Nation de mille manières.

L'Intérêt de quelques particuliers, qui n'empruntent que pour dépenſer, & ſe ruinent par des emprunts à intérêts, peut-il balancer dans l'eſprit d'un Légiſlateur, cet intérêt général de la ſociété, d'une Nation entiére & de l'Etat? Une Loi qui ne peut prévenir & reprimer un mal particulier, qu'aux dépens de l'intérêt général, qu'en contrediſant & en détruiſant le bien public, n'eſt qu'une Loi défectueuſe, qui eſt la preuve de l'indigence du Génie du Légiſlateur, & qui doit-être reformée par un Légiſlateur plus ſage & mieux inſtruit.

Les exceptions qu'on a imaginées en Morale, fondées ſur le *Lucre ceſſant & le dommage naiſſant*, & que même cette Loi n'a point admiſes; ſont encore Mal limitées, ou Mal entendues par les Moraliſtes. Car en voulant circonſcrire des limites à l'intérêt de l'Argent pour le rendre légitime, on ne lui aſſigne que des limites vagues & indéterminées; puisque le gain ceſſant ou le dommage naiſſant du préteur n'ont point de prix fixe, & qu'on peut les apprécier arbitrairement. Les taux divers de l'intérêt que le Commerce établit tous les jours ſur la place, ſont les vrayes limites de la légitimité des intérêts de l'Argent, au-delà des quelles tout intérêt eſt injuſte & illégitimite. C'eſt

Xx 2 une

une idée bien fausse, que celle qui présente l'Argent uniquement comme une matière stérile, qui par elle même ne produit aucun fruit, d'où l'on conclut, qu'on ne peut en retirer du fruit sans crime. L'Argent est le signe des valeurs, il les représente toutes sans exception, il est nécessaire que toutes les valeurs circulent, & elles ne peuvent circuler que par le secours des signes. Ce n'est qu'avec ce secours, que chaque particulier peut se procurer toutes les choses nécessaires à la vie; & celui qui les procure ne peut les obtenir lui même pour les procurer aux autres, que par le secours des signes. Or cette circulation indispensable raporte une bénéfice quelconque, qui est le fruit des signes, qui en sont l'Ame & l'instrument; & ce fruit est la mesure du taux que le Commerce met tous les jours à l'intérêt de l'Argent sur la place; ensorte que sans le secours de cet intérêt accordé aux signes par le Commerce, il faudroit revenir aux échanges de matières & d'industrie, pour se procurer la nourriture, le Vêtement, le Logement; en un mot, toutes les choses nécessaires à la vie. Car les signes seroient retenus infructueux dans les mains des propriétaires, par la crainte de les perdre, si l'intérêt ne les retenoit sans cesse dans la circulation pour remplir les fonctions de signes, fonctions qui doivent se multiplier dans un détail infini, pour animer & soutenir l'industrie, & faire circuler les Denrées & les Marchandises avec toute la rapidite qu'exigent les besoins de la société. Quelle est aujourd'hui la Nation, qui pourroit se soumettre rigoureusement à la sévérité de la Loi qui proscrit l'intérêt des signes, dans toute son étendue, sans perdre toute son industrie, sans s'affoiblir, sans s'appauvrir de mille manières, & sans devenir bientôt l'Esclave d'une Nation voisine?

Ce n'est donc point dans une Loi si peu conforme, ou plûtot si évidement contraire à l'intérêt public d'une Nation, qu'on doit trouver un obstacle insurmontable à l'établissement du Mont de Piété, surtout pour des Villes de Commerce. On ne doit voir des difficultés que dans les moyens d'ordonner une bonne Administration, & de prevenir tous les abus dont est susceptible un établissement de cette Nature; & l'on doit voir par un examen exact de ceux qui existent chez un grand nombre de Nations, depuis tant de siécles, qu'il est très possible de prévenir tous les abus dans un institution moderne. On feroit en même tems cesser l'usage de ces Lombards obscurs & secrets, qui s'est introduit dans les Villes qui n'en ont point de public, qui ne donnent, ni ne peuvent donner aucune sureté pour les gages qu'on leur confie, qui ne prétent en même tems qu'à des intérêts exhorbitans, & qui dérobent toute leur conduite aux yeux de la justice. C'est-là un abus énorme, assez connu, & qu'on ne peut reprimer, ni faire cesser, que par des établissemens publics.

CHA-

CHAPITRE XXV.

Des Compagnies des Indes.

Il y a de l'excés dans les reproches qu'on fait au Commerce des Indes Orientales. Nous avons une infinité d'Articles dans ce Commerce, dont le luxe & l'induſtrie Européenne ne peuvent ſe paſſer: tels ſont le Caffé, le Thé, les Epiceries, les Drogues, le Salpêtre, le Coton, les Soyes écrues, les Cauris, &c. L'Europe a gagné à la découverte des Portugais, l'avantage de tirer toutes ces Marchandiſes à meilleur marché par l'Océan, qu'elle ne les tiroit auparavant par la Méditerranée.

Il n'en eſt pas de même des Manufactures des Indes Orientales. Il eſt certain que la Navigation aux Indes par le Cap de Bonne-Eſpérance les a introduites en Europe avec plus d'abondance, & avec une abondance exceſſive; & l'on ne peut ſe diſſimuler que ce Commerce l'appauvrit doublement, en diminuant ſon numéraire & ſon induſtrie. La diminution du numéraire mérite peut-être peu d'attention pour le bien général; il n'en eſt pas de même de l'induſtrie: il eſt certain que les Manufactures des Indes portent un préjudice inmenſe à celles d'Europe: & cependant, ce qui eſt dans l'Humanité une Contradiction bien ſinguliére, ce ſont les Nations de l'Europe qui ont les Manufactures les plus riches & les plus étendues, par conſéquent celles auxquelles les Manufactures des Indes nuiſent le plus, qui en importent d'avantage. On pourroit peut-être attribuer en partie à ce Commerce la chûte preſque décidée des Manufactures de Hollande, la ruine prochaine de celles d'Angleterre, & le décroiſſement trop ſenſible de celles de France.

Ce n'eſt donc que pour les Nations Européennes qui fabriquent, que le Commerce des Indes eſt ruineux: & les loix prohibitives de l'Angleterre & de la France, ne rémédient point au mal; puiſque le préjudice qu'en réçoivent leurs Manufactures, conſiſte eſſentiellement dans la préférence que les Conſommateurs étrangers qui ne Fabriquent point, donnent à celles des Indes. Ce Commerce n'eſt véritablement avantageux, que pour les Nations qui n'ont point de Manufactures.

Si on veut cependant faire quelque attention aux progrès de l'induſtrie Européenne,

ropéenne, on envifagera le Commerce des Manufactures des Indes avec moins de févérité. On fera obligé de reconnoitre que nôtre induftrie lui eft rédevable d'un nouvel effor, qui fera peut-être affez heureux pour détruire entiérement en Europe l'ufage de ces Manufactures, & réduire le Commerce des Indes Orientales, à l'importation des Denrées & des matières premières. Déjà la Porcelaine ne foutient plus la Concurrence de celles de faxe, de Vienne, de Hœchft dans l'Electorat de Mayence, de Furftemberg, établie par le Duc de Brunswich dans fes Etats, de celles de Seives, d'Efpagne, de Louisbourg établie par le Duc de Wirtemberg, de Munich par l'Electeur de Bavière, de Bareith, d'Anfpach, de Frankental, de Copenhague, de celle de Berlin établie par le Roi de Pruffe, & de celle de Weefp près Amfterdam, établie par le Comte de Gronsfeld (*a*). Ces Manufactures qui fe perfectionnent tous les jours, fuffifent bien pour approvifionner aujourd'hui l'Europe entière, fans le fecours de la Chine & du Japon. Le Coton devient de jour en jour, par les retours de l'Amérique, plus abondant en Europe; on y perfectionne infiniment la filature. La fuiffe imite parfaitement les mouffelines & les Toiles de Coton brodées, & les donne à beaucoup meilleur marché qualité pour qualité, que celles des Indes. La Normandie & d'autres Provinces de France, imitent & fuivent la Suiffe de fort près dans les Mouffelines, & la furpaffent, pour les Cotonades, dans les Teintures & les deffeins. Les Fabriques des Toiles peintes offrent des effais qui annoncent une imitation parfaite de la fineffe des plus belles Perfes, & une grande fupériorité pour le deffein; & l'on peut efpérer de parvenir à la tenacité des couleurs. Les Fabriques des Pekins, des Satins, des Damas, des Armoifins, des Gourgourans & autres étoffes de foie à l'imitation de celles des Indes, prétendent égaler aujourd'hui tout au moins leurs modéles. Celle des Pekins les furpaffe infiniment, furtout celle qui s'eft élevée à Valence en Efpagne. Les Damas de la Chine ont ces deux défauts effentiels: les pièces font d'un poids inégal, & on ne fauroit les employer en meubles fans une perte très confidérable, par l'impoffibilité de faire rapporter les deffeins d'une pièce à l'autre.

Les Manufactures des Indes en ont fait naitre de femblables en Europe, qui ne ceffent d'acquérir tous les jours de nouveaux degrès de perfection, & qui l'emporteront néceffairement dans la concurrence par un plus bas prix. De fi grands progrès de nôtre induftrie, progrès qu'on n'auroit ofé fe promettre il y a peu d'années, doivent faire efpèrer qu'on atteindra bientôt à l'ex-

(*a*) Cette dernière, égale aux autres par la forme, le Gout & les affortimens, a le fecret d'une pate fupérieure qui lui donne un mérite de plus.

l'extrême fineſſe de la Filature indienne, & à l'art de Fabriquer les Toiles de Coton ſuperfines ſur la ſurface de l'eau, pour donner au fil de Coton la force de ſoutenir les efforts de la navete. On imitera enfin ces Toiles dont on ne peut connoitre le dégré de fineſſe qu'en comptant, comme font dans l'Inde les Marchands maures, le nombre des fils qui y ſont employés.

Il n'eſt pas douteux que ſi on ne faiſoit attention qu'au prix de la main d'œuvre, les Fabriques d'Europe ne pourroient ſoutenir la concurrence de celles des Indes. Mais la valeur nouvelle que les fraix de la traite & de la Navigation ajoutent à ces dernières, leur fait perdre leur ſupériorite à l'égard des Manufactures que l'induſtrie éleve & perfectionne dans les pays où la main d'œuvre eſt à bas prix, tel que la Suiſſe, & où l'on ſçait occuper au travail le plus fin & le plus délicat, les mains des Femmes & des Enfans.

Le Commerce de l'Inde ſeroit ruineux pour une Nation induſtrieuſe, qui ne fairoit pas rentrer chez elle tout au moins les ſommes qu'elle auroit envoyées dans l'Inde, par la vente d'une partie de ſes retours à l'Etranger; ou qui n'auroit pas une conſommation intérieure de Marchandiſes de l'Inde qui lui tiennent lieu d'autres Marchandiſes plus chéres, qu'elle ſeroit obligée d'acheter de l'Etranger. Mais il importe peu au bien Général de l'Europe, que ce Commerce augmente ou diminue la maſſe de ſon numéraire. L'excés du numéraire pourroit être à craindre pour une Nation en particulier, rélativement aux autres Nations, qui ſeroient pauvres: elle auroit à rédouter la perte de ſon Commerce & ſurtout de ſon induſtrie. Mais l'abondance de l'Or & de l'Argent repandus en Europe, ne ſçauroit avoir d'autre effet, que celui de diminuer leurs fonctions; comme ſignes ils repréſenteront moins, & la diſéte les rendant plus chers, ils ſignifieront d'avantage; ſans que dans l'un & l'autre cas il en réſulte aucun inconvénient pour l'intérêt général. Ainſi l'Europe eſt ſans intérêt dans le Commerce des Indes Orientales à l'égard du numéraire.

On reclame donc inutilement ſur le Commerce des Indes Orientales les intérêts de l'Europe en Général, & les maximes d'une République Univerſelle qui n'exiſte point. Aucune Nation ne dirige, ni ne peut diriger ſon Commerce ſur ces principes. Ce n'eſt que de l'induſtrie qui s'étend ſucceſſivement chez toutes les Nations, ce n'eſt que de la Concurrence des Vendeurs chez la Nation qui achete, & des Acheteurs chez celle qui vend, que peut naitre le bien Général de l'Europe, ſans qu'aucune Nation en particulier ait, ni puiſſe avoir ce bien général pour objet de ſon Commerce. Chaque Nation

tion n'eſt occupée que de ſon intérêt; & c'eſt de ſon induſtrie, & de celle des autres Nations, que réſulte le bien général par une combinaiſon indépendante de la volonté d'aucune Nation en particulier. Si l'on conſidére le Commerce des Indes Orientales dans ce point de vue, on conviendra qu'il eſt de l'intérêt de toute l'Europe en général, qu'il y ait dans ce Commerce parmi les Nations Commerçantes, la plus grande Concurrence poſſible. Cette Concurrence eſt à l'avantage des conſommateurs: on s'occupe en même tems avec ſuccés chez les Nations induſtrieuſes à détruire par l'imitation, la branche de ce Commerce qui leur eſt nuiſible, qui eſt celle de la Porcelaine, des Toiles & des étoffes de ſoye; ce qui étend encore heureuſement en Europe l'abondance & le bon marché.

On a ſouvent reclamé, ſurtout en France & en Angleterre, la liberté du Commerce contre les Compagnies des Indes. On n'a pas fait attention qu'on reclamoit une liberté inutile, & qu'aucun Négociant particulier ne ſeroit en état d'en faire uſage, ſi elle étoit accordée. Ce commerce exige un fonds inmenſe, qui ne peut-être fourni que par une aſſociation ſolide & ſagement formée, & par un grand nombre d'actionnaires. La direction générale doit établir pluſieurs Comptoirs, & entretenir dans tous les Comptoirs, des Facteurs intelligens, bien inſtruits de toutes les branches de Commerce d'Inde en Inde; ſurtout ſi on veut embraſſer toutes les branches du Commerce des Indes. Car ne faire que le Commerce de la Chine, la ſeule branche du Commerce de l'Inde qui n'exige point l'établiſſement de Forts & de Comptoirs, c'eſt faire un Commerce fort borné. La néceſſité de préparer dans un Comptoir principal la Cargaiſon des Vaiſſeaux d'Europe, & de la préparer avec avantage, exige que la Direction embraſſe avec ſoin le Commerce d'Inde en Inde; & qu'elle ait pour faire ce Commerce, un Capital permanent diviſé dans ſes Comptoirs en proportion de l'étendue du Commerce qu'ils peuvent faire. Car cette branche du Commerce des Indes Orientales doit-être regardée, comme la ſource eſſentielle du bénéfice que ce Commerce donne en Europe.

C'est la néceſſité d'un entrepot général, & de faire le Commerce d'Inde en Inde, pour y former la Cargaiſon des Vaiſſeaux d'Europe, qu'on peut régarder comme une des raiſons des plus ſolides qui ont autoriſé l'inſtitution des Compagnies, pour faire excluſivement le Commerce des Indes Orientales. Dans l'état où eſt ce Commerce, des Négocians particuliers qui voudroient l'entreprendre, ne pouvant conſigner leurs navires à aucun Comptoir, à aucun Négociant dans l'Inde, ſeroient obligés de les confier à des ſubrécargues

ou

ou à des Capitaines Géreurs, peut-être peu instruits de ce Commerce, pour traiter dans les différens marchés de l'Inde où le Commerce est libre à toutes les Nations: cette Navigation & la traite se fairoient avec de si grands risques & une telle incertitude de succés, qu'on ne trouveroit pas à faire assurer à 50 p$^{\circ}_{\circ}$. Il ne seroit pas cependant impossible à une société de Négocians, de s'assurer l'heureux succés d'un ou de deux Vaisseaux dans le Commerce des Indes, sous le Pavillon d'une puissance respectable, si la conduite en étoit confiée à des Capitaines hommes de tête & pratiques. Ces Vaisseaux expediés pour Surate & Canton où le Commerce est libre, pourroient faire un retour en Europe en 18 mois ou deux ans, infiniment plus lucratif, que celui d'aucun Vaisseau des Compagnies des Indes, par la seule différence des frais énormes que font les Compagnies. La seule difficulté qu'il y auroit à former une pareille entreprise, seroit de trouver de tels Capitaines, qu'on peut regarder comme une chose très difficile. De pareils Vaisseaux seroient d'ailleurs exposés à être traités, comme Vaisseaux interloppes, surtout par les Anglois qui font aujourd'hui de grands efforts, pour se rendre la Nation dominante dans les Indes Orientales, & qui sont à la veille de le devenir.

C'est au Commerce d'Inde en Inde que les Compagnies donnent leur principale attention; & peut-être ne la portent-elles pas encore assés loin. Cette branche de Commerce a été fort souvent le Siége d'une infinité d'abus. Les Actionnaires se sont plainds quelquefois des fortunes rapides que les Directeurs des Compagnies dans l'Inde font dans ce Commerce, que l'on soupçonne faites aux dépens des Compagnies, & par un abus de leur crédit. C'est peut-être un grand vice dans l'Administration de la Compagnie des Indes Orientales d'Angleterre, que la liberté qu'elle laisse également aux Négocians particuliers établis à Madras, à ses Directeurs & à ses principaux commis, de faire presque tout le Commerce d'Angleterre d'Inde en Inde; aussi, peu d'années suffisent pour les enrichir. C'est un avantage que les Agens de la Compagnie des Indes de Hollande, n'ont jamais obtenu. Les divers Etats qui ont des Compagnies des Indes, n'ont sans doute pas fait attention à cet abus, parce qu'on à pensé qu'il est indifférent que les richesses du Commerce des Indes entrent dans l'Etat par le Canal des Directeurs & des Agens des Compagnies, ou par celui des Actionnaires; ce qui contredit la maxime d'Etat, qui veut que les richesses soient divisées: celles que ce Commerce procure, le seroient infiniment davantage par les Actionnaires, que par les Directeurs & les Agens.

L'Espagne est de toutes les Puissances de l'Europe, celle qui pourroit

faire le Commerce des Indes Orientales, avec le plus d'avantages: & cependant elle est jusqu'a présent celle qui a reçu le plus de préjudice de ce Commerce, par la Navigation d'Accapulco aux Philipines & des Philipines à Accapulco, qui depuis un tems infini approvisionne tous les ans la nouvelle Espagne par le Mer du Sud, de Marchandises des Indes pour plusieurs milions, qui devroient y être portées de Sévile ou de Cadix; ce qui est presque aussi nuisible à l'Espagne, qu'un Commerce clandestin.

L'Espagne a dans la Compagnie de Commerce établie à Sévile sous le titre de St. Ferdinand, par un Octroy du 7 Août 1747, le moyen bien simple de rendre le Commerce d'Accapulco aux Philipines encore infiniment plus avantageux qu'il n'a été nuisible jusqu'à ce jour, en réunissant en faveur de cette Compagnie par un nouvel Octroy, le Commerce des Philipines à celui des Indes Occidentales que porte son Octroy, & en mettant cette Compagnie sous une nouvelle forme d'Administration rélative à un plus grand fonds, & à un Commerce plus étendu.

Il y a longtems que le Commerce d'Accapulco aux Philippines & des Philippines à Accapulco, a attiré l'attention du Gouvernement. Cette branche de Commerce est par elle même très riche, mais on convient que jusqu'à présent elle n'a produit & ne sçauroit produire qu'une richesse qui se concentre dans les deux Indes, qui est parconséquent étrangére à l'Espagne, & cependant le Commerce qui la produit, est pris sur celui de Cadix. Il est évidament de l'intérêt de l'Espagne, de faire elle même directement le Commerce des Indes Orientales, au lieu de l'abandonner à ses Colons de l'Amérique. On a souvent proposé en Espagne, de faire faire le Commerce des Indes par une Compagnie, on en avoit même accordé autrefois un Octroy resté sans exécution. Il a paru trop difficile de remédier aux inconvéniens, que la situation même de l'Espagne sembloit faire naitre. On a craint que les soies brutes & les étoffes de soie des Indes ne fissent également du tort aux soies du cru d'Espagne & à ses Manufactures; & que les ventes ne pussent se faire avec avantage en Espagne, parce qu'une partie des Retours des Indes Orientales est composée de Marchandises qui se consomment dans le Nord de l'Europe. Enfin l'on n'a point pensé à réunir dans une même Compagnie, le Commerce des deux Indes, en suprimant le Commerce d'Accapulco aux Philippines.

Le Ministére d'Espagne est trop éclairé aujourd'hui pour négliger un fonds si riche. Il sçaura pourvoir aux inconvéniens qu'on a rédoutés a l'égard du Commerce d'une Compagnie des Indes Orientales, en faisant cesser en même

me tems l'abus du Commerce d'Accapulco; il ſçaura profiter de l'heureux avantage de l'Eſpagne, de pouvoir aiſément réunir le Commerce des Indes Orientales à celui des Indes Occidentales dans la direction d'une Compagnie à laquelle on a déja accordé le Commerce des Indes Occidentales, à l'exception ſeulement de celui de Caraque & de la Havane, ſans avoir beſoin de permiſſion pour expédier des Vaiſſeaux pour les autres ports du Mexique ou du Perou. L'Eſpagne peut par cette réunion, former très promptement la Compagnie des Indes Orientales ſans contredit la plus riche de l'Europe, ſans en excepter même celle de Hollande. Car d'un côté cette Compagnie n'auroit aucuns frais d'établiſſemens à faire, qui ſoient à comparer à ceux qu'ont fait les Compagnies des Indes d'Angleterre, de Hollande & de France. Un ſimple comptoir ſur les Côtes de la Mer du Sud, & un autre aux Philippines, dont les fraix n'excéderoient pas de beaucoup les fraix ordinaires de Commiſſion, lui ſuffiroient: de l'autre, le Commerce des Indes Occidentales donneroit à cette Compagnie, un avantage de 100 p% au moins dans le Commerce des Indes Orientales, ſur toutes les autres Compagnies des Indes d'Europe. Une legére attention ſuffira pour s'en convaincre. Les Vaiſſeaux expediés pour les Indes Orientales navigent à faux fret en allant, à peu de choſe près, puiſque toute leur Cargaiſon eſt preſque entièrement en Piaſtres: & cependant ils payent une prime d'aſſurance de 7 à 8 p%. Ceux d'Eſpagne ſeroient expediés avec une Cargaiſon aſſortie pour la Mer du Sud qui donneroit tout au moins un bénéfice de 100 p%, il faut le compter ſur ce pied là, puiſque les primes des contracts à la groſſe pour la Mer du Sud rendent ordinairement en Monnoie courante, de 60 a 80 p%, deduction faite de la Commiſſion qui revient à 9 p%.

Il faut ajouter à ce bénéfice celui qui réſulteroit encore de l'Achat des Piaſtres. Les Piaſtres coûtent à toutes les Compagnies des Indes, de 6 à 8 p% au-delà de ce que les mêmes Piaſtres reviendroient à la Compagnie d'Eſpagne qui les prendroit à la Mer du Sud.

Cette Compagnie pourroit faire préparer ſes Cargaiſons par un Comptoir aux Philippines, qui les aſſortiroit par le Commerce d'Inde en Inde, & les Vaiſſeaux pourroient d'ailleurs rélacher, dans leur retour, à Canton pour s'y pourvoir des Marchandiſes de la Chine, & y completer leurs Charges. Ils pourroient enſuite rélacher aux iles de France ou de Bourbon. L'Eſpagne obtiendroit ſans doute facilement cette liberté de la Cour de France. Cette Compagnie augmenteroit encore heureuſement pour l'intérêt général de l'Europe

rope la concurrence des importations des Marchandises des Indes Orientales, qui ne sçauroit être trop grande.

Nous finirons ce Chapitre par l'extrait d'un *Pamphlet* publié à Londres en 1759. adressé *aux Seigneurs*, qui contient un détail assez instructif sur l'intérêt général de l'Europe dans le Commerce des Indes Orientales, & en particulier sur celui de l'Angleterre, dont les efforts pour se rendre la Nation dominante dans les Indes, doivent attirer l'attention de toutes les autres Nations.

Reflexions sur l'Etat présent de notre Commerce dans l'Inde, &c.

Il est déja arrivé, dit l'Auteur aux Seigneurs d'Angleterre, une fois dans ce siécle, qu'on s'est adressé publiquement à vous pour le bien général du Royaume, dans un tems où le sujet à traiter étoit devenu l'intérêt le plus vif de tout citoyen zélé pour l'illustre Famille à présent sur le Throne, en opposition au pouvoir arbitraire d'un Prétendant Papiste: & l'Habile Auteur de ce traité fut assez heureux pour voir ses travaux récompensés par la félicité dont nous avons longtems joui sous sa Majesté regnante, & sous son fameux prédecesseur. Dans le cours de l'Histoire générale, vous pouvez remarquer que les différentes causes de la décadence des grands Empires sont, ou la mauvaise Politique, ou l'excés du luxe, ou la perfidie des personnes chargées de l'Administration publique.

Mais comme il n'est pas nécessaire de raconter ici l'élevation & la chute des empires Assyriens, Persans, Macedoniens ou Romains, je me borne à faire quelques remarques sur ce qui tend immédiatement à la perte de nos Domaines & de nos Colonies, & conséquament à la ruine de nôtre Patrie. Chacun sait que la Puissance de l'Angleterre dépend entiérement de son Commerce, dont chaque branche doit-être administrée de maniére à faire tomber chez nous le poids de la Balance de l'Or & de l'Argent; à nous en procurer la propriété libre & dégagée de toute dette.

Cette politique a toujours été établie, non seulement dans ce pays-ci, mais encore dans tous les autres Etats de l'Europe.

Réserver les avantages de cette balance, comme une ressource nationale dans les tems de calamité, c'est un trait de prudence nécessaire, dans tout Gouvernement sage, & si essentiellement nécessaire dans cet Etat, dont les

les finances font fi fort furchargées de dettes, que tous les Actes du Parlement pour l'encouragement de nôtre Commerce, ont été fondés fur cette maxime inébranlable. On ne doit jamais faire ufage du crédit public dans un Etat Commerçant, fi ce n'eft que lorsqu'il s'agit de fe défendre, on ne foit forcé de fournir une fomme confidérable en moins de tems qu'il n'en faudroit pour lever des fubfides; & cet Argent ne doit jamais excéder le revenu annuel de ce Royaume, foit en Guerre, foit en Paix. Mais comme les anciennes maximes ne réuffiffent guéres aujourd'hui, tout l'ufage que je me propofe de faire de cette idée, fera de montrer que les richeffes chimériques produites chez nous par la circulation du Papier, nous empêchent de voir ou de fentir la prodigieufe perte Nationale que nous fouffrons depuis vint ans, parce qu'on a transféré la balance de nôtre Commerce au centre des Indes Orientales, où elle demeure à la honte des Auteurs d'un pareil établiffement. Pour donner une définition courte & fimple de ce Monopole, je demande la permiffion d'inférer ici un discours qu'on dit avoir été fait par un Gentilhomme bon citoyen.

„ La Compagnie des Indes Orientales, dont le premier établiffement étoit „ contraire aux loix, s'imaginant bientot avoir formé un établiffement légiti- „ me, devint tirannique, & bientot après d'une dangereufe conféquence pour „ l'honneur du Parlement, & même, on peut dire, pour celui de la couronne.

„ Cette Compagnie fut d'abord établie par une Charte de la Reine Eli- „ fabet, qui lui accorda le Privilége exclufif du Commerce aux Indes Orien- „ tales, ce qui eft illégal. La Compagnie obtint une nouvelle Charte de Ja- „ ques I. avec le Privilége exclufif, conféquament un Privilége auffi illégal „ que le premier. Elle obtint encore une autre Charte de Charles II. tou- „ jours avec le même Privilége exclufif, & toujours un Privilége illégitime. „ Toutefois elle continua de jouir de ce Privilége exclufif, mais avec beau- „ coup de ménagement, parce qu'elle doutoit elle-même de la légitimité „ de ce Privilége.

„ Comme il eft fouvent arrivé que le Parlement a fait de grandes plain- „ tes fur toutes ces lettres Patentes ou Chartes fervant à autorifer le Mono- „ pole, les Membres de la Compagnie des Indes faifirent le tems où le fa- „ meux, ou plûtôt l'infame *Jaffreis* fut à la tête de la juftice, pour faire „ légitimer leur Privilége exclufif: car ils étoient fûrs d'avoir en lui un juge „ prêt à décider en faveur de tout ce qui pouvoit fervir à augmenter le pou- „ voir de la Couronne. Quelle en fut la conféquence? Ils commencérent

„ auſſitôt à agir d'une manière ſi tirannique dans nos Colonies, qu'il y eut „ de grandes plaintes faites ici contre eux à la Nation. Ils eurent le crédit „ de les étouffer, probablement par la même Méthode qu'ils pratiquoient „ pour obtenir une nouvelle Patente, & un Acte du Parlement auſſitot après „ la Reſtauration; car, lorsque les affaires furent miſes en conſidération en „ 1695, il parut qu'ils avoient gagné par Argent pluſieurs Membres du Par- „ lement; ils avoient même eſſayé de gagner la Cour par un offre de 50000 „ Liv. Sterl. & que pour ces mauvais deſſeins ils avoient fourni une fort „ grande ſomme d'Argent, & devoient en fournir une beaucoup plus gran- „ de, en cas que l'Acte qu'ils demandoient, eut paſſé, montant en tout en- „ tre 3 & 400000 Liv. Sterl c'eſt à quoi ſe réduit la découverte qu'on fit „ alors; & il eſt probable qu'ils promirent, ou débourſérent encore pluſieurs „ autres ſommes que l'on n'aura pas découvert. Nous ne prétendons point de- „ viner ce que leur auront coûté beaucoup d'autres graces qu'ils ont reçu de- „ puis; mais la découverte faite dans ce tems doit nous rendre prudens, & „ nous donner lieu de craindre, que ſous le prétexte d'aſſurer & d'étendre „ le Commerce de cette Compagnie, on ne nous faſſe ſervir à remplir les „ vues de juges corrompus".

Quelles branches pouvoit produire une pareille tige? Tel arbre, tel fruit: ceux dont nous allons parler, peuvent en quelque façon faire connoitre leurs Actions depuis ce tems, & ſans pénétrer dans le caractére d'un grand nombre de leurs Directeurs, quelques uns desquels ont été convaincus des plus grandes fourberies, & pour cela chaſſés par les Actionaires: ſans, dis-je, éplucher la conduite de pareilles gens, ou examiner ſi le dévidende Actuel de 8 p. ſur le fonds, peut-être ſupporté par les profits de leur Commerce; j'obſerverai ſeulement que quel que ſoit le gain qu'ils font ou diviſent entre les Actionaires, le gain eſt entièrement levé ſur le Peuple d'Angleterre.

Or il eſt très poſſible que la Compagnie puiſſe ſupporter ce dévidende, tant qu'il lui ſera permis de nous nuire par le droit excluſif de vendre & d'augmenter ſon gain par la meſure la plus pernicieuſe qu'on ait jamais priſe, celle de dépenſer le Tréſor d'une Nation entière, afin de ſe pourvoir eux mêmes à meilleur marché, qu'ils ne feroient par le débit de nos Manufactures, quoique ce dernier parti eu égard à l'intérêt général de la Nation, mérite la préférence.

Ce n'eſt pas une ſeule partie de ce Commerce, c'en eſt le Syſtême tout entier

entier qui est horriblement destructif pour nous. Il est facile de voir par les livres de la Douane, que depuis bien des années ils ont exporté des milions en Argent, qui auroient du être employés à tenir bas le change avec les Nations à qui nous payons une balance, telles que la Russie, la Suede & le Dannemarck; ou avec d'autres à qui nous payons actuellement des intérêts pour la part qu'elles ont dans nos fonds publics. Donnons en un exemple.

Nous pouvons remarquer que dans les années 1753 & 1754, le change entre nous & la Russie monta de 46 à 53 sols par Rouble, ce qui faisoit 14 p% de désavantage pour l'Angleterre, dans tous les Achats que nous fimes de chanvre, de fer, &c.

Pour diminuer cette perte, puisqu'il falloit avoir les Marchandises à quelque prix que ce fut, nous envoyames de l'Argent pris à cinq p% au-dessus du prix ordinaire: une grande partie de cet Argent nous vint des Etrangers, qui pour cette valeur factice nous en envoiront volontiers, tant que nous aurons quelque crédit, ou des effets à engager. Toutefois encore que l'Argent nous coûta plus de cinq ou six pour cent au-dela du taux prescrit par les Loix; cependant la Nation en envoyant des Espéces pour payer les Russes, sauvoit toujours près de six pour cent sur le change de tout le capital, quoique l'Argent payé ne fut pas un quart de la valeur des dettes contractées avec eux, pour l'Achat des différentes Marchandises ci-dessus mentionnées.

Ce haut prix de l'Argent est occasionné par notre Compagnie des Indes, qui de notre exportation apparente d'Argent dans les circonstances qu'on vient de marquer, infére très sagement qu'elle a droit d'en envoyer aux Indes une quantité si immense, que si nôtre Gouvernement ne s'y oppose, ce sera bientôt l'affaire de toutes les cours de l'Europe de l'empêcher; mais nous en serons les premiéres Victimes.

Quels retours nous fait-elle? Du Thé, que sans doute notre luxe demande; & nos Raisonneurs nous disent que nous devons en acheter à quelque prix que ce soit: mais à quoi nous servent tant d'étoffes de coton & de soie achetées avec de l'Argent comptant, & apportées ici pour détruire & pour ruiner nos Manufactures les plus ingénieuses? Car les étoffes des Indes envoyées dans les Colonies & ailleurs, sans compter ce qui s'en consomme parmi nous, n'empêchent-elles pas la vente d'autant d'étoffes Angloises? Un milion d'Argent perdu tous les ans pour acheter des Marchandises inutiles, qui empêchent la vente des nôtres pour pareille somme, est une démarche

si

ſi peu politique, qu'aucun Peuple ne ſe l'eſt jamais permiſe; & il n'y a que la Méthode facile de créer des richeſſes, en fabriquant du papier & des milions de dettes, qui ait pu ſauver le Gouvernement & l'empêcher d'en reſſentir les plus triſtes effets. Peut-être cette matière exige la plus ſérieuſe attention de tout citoyen poſſeſſeur de Terres dans le Royaume; ſpécialement dans un tems où nous ſommes ménacés par une Puiſſance qui depuis pluſieurs Années ſe ſoutient contre les forces unies de trois grandes Nations, & contre laquelle nous devons employer toutes nos reſſources pour la mettre à la raiſon.

Mais comme tout Raiſonneur, quelque bien intentionné qu'il ſoit, doit ſe ſoumettre à la déciſion du Public; n'ayant auſſi en vue que le bien public, je ſoumets conſéquament mes obſervations à la juſtice & à l'impartialité, auſſi bien qu'au Zéle patriotique du corps le plus reſpectable de l'Univers, les poſſeſſeurs des Terres de la Grande Bretagne.

Pour faire voir la néceſſité où ils ſont d'employer leur pouvoir à la recherche & à la correction des abus qu'on reproche à ce genre de Commerce deſtructif; je vais mettre ſous leurs yeux le tableau racourci de la conduite de la Compagnie des Indes Orientales, & tout Négociant, tout bon citoyen de la Grande Bretagne, eſt appellé en témoignage de la vérité de ce que j'avancerai. J'Ajoute qu'aucun membre de la Compagnie qui leur en imposeroit dans des Matières de cette importance, ne doit pas être à l'abri de la rigueur de leur reſſentiment. Or dans le fait il paroit que la Compagnie pendant bien des années, s'eſt ſoutenue par un Privilége excluſif, & n'a pas augmenté nôtre Marine d'un ſeul Vaiſſeau. Si la Compagnie au lieu d'employer l'induſtrie dont elle étoit chargée par tant de graces reçues, à augmenter la vente & le débit du produit des Manufactures Angloiſes, s'eſt conſtament oppoſée aux meſures ſalutaires qu'avoit pris le Parlement en ordonnant d'exporter la valeur de dix pour cent au moins des Productions ou Manufactures, à la vente deſquelles la conſervation de ces Royaumes eſt ſi fort attachée; s'il peut-être prouvé que dans ces tems là elle a exporté plus de dix milions de Liv. Sterl. pour acheter des étoffes des Manufactures des Indes, & que chaque piéce des dites étoffes de ſoie & de coton ainſi achetées avec le tréſor de la Nation, a été ſi loin d'être rachetée par les Etrangers, qu'ils ne prennent rien de nous, qu'avec le rabat de 30 pour cent & plus; ce qui fait grand tort à nos Manufactures tant au dehors qu'au dedans du Royaume; & que les Marchandiſes des Indes vendues ici à l'Etranger, rentrent en fraude en Angleterre & Irlande, au grand préjudice des revenus de

de la Douane, si vous en exceptés le Thé devenu si nécessaire à présent, avec quelques autres Articles de peu de valeur; toute l'importation des Indes en Europe est inutile, & s'oppose évidament au débit de nos Manufactures, dans chaque partie de l'Europe & des Indes Occidentales (*a*).

En supposant que le Gouvernement peut être fourni de Salpêtre, à la moitié du prix que le vend la Compagnie, si l'on en permettoit le Commerce à des Marchands particuliers, & qu'on puisse prouver la vérité des faits qu'on vient d'avancer, par les Regîtres les plus authentiques, & par l'état actuel de l'Argent monnoyé existant dans le Royaume: ne pouvons nous pas conclure que par cette perte annuelle & prodigieuse d'Argent pour le Royaume, tous les Negocians doivent se contenter de faire circuler du Papier, sur lequel on ne peut fixer aucune valeur. Nos rentes tomberont. Nos terres ne pouvant être affermées, ni vendues qu'à des Marchands de Papier, le revenu peut-être arrêté au prémier choc que souffrira le crédit public, à moins qu'on ne pense à y apporter un prompt reméde.

L'Augmentation des dettes de la Marine qui monte à 1400000 Liv. Sterl. est due à cette Compagnie dans les six dernieres Années. Pour en payer seulement la moitié, toutes les épargnes qu'on avoit tant ventées, se sont évanouies en un moment, & nos anciennes dettes demeurent aussi pesantes qu'auparavant, n'étant en aucune façon diminuées, mais augmentées par cette Compagnie. On ne peut la regarder comme une société de Marchands ou de Négocians, sur ce que leur occupation a été & est toujours d'envoyer au loin nos richesses, pour acheter des Marchandises que nôtre Nation par un luxe ruineux consomme, aulieu de nos propres Manufactures, & par une taxe double imposée sur nous mêmes seulement, elle fournit à leurs Actionnaires Hollandois & autres, l'intérêt exhorbitant de huit pour cent par an.

On

(*a*) L'Angleterre est un malade qui se dissimulant la vraie cause de son mal, au lieu de la voir dans son intempérance, s en prend au climat, ou aux intempéries de l'air. Les excés de la dette publique ont rendu nécessaire l'excés des impôts, & l'excés des impôts joints à l'excés des signes fictifs, a fait renchérir infiniment la main d'œuvre & les Manufactures. Ainsi ce n'est point parce qu'on en débite moins dans les Indes Orientales, qui n'en ont jamais été un débouché, & qu'on en débite aux Colonies du Nord de l'Amérique pour 600000 Liv. Sterl. de moins, que l'Angleterre s'en trouve surchargée; mais parce qu'elles sont trop chéres; & que cette cherté empêche les Nations d'Europe, d'en tirer comme auparavant, & engage les Colonies Angloises à profiter de la liberté de leur Navigation pour en tirer d'ailleurs, & peut-être à augmenter leurs Manufactures.

On peut comparer les affaires publiques à celles des particuliers. Lorsqu'une mauvaiſe Politique, du moins en fait de Commerce, a troublé l'Etat, il eſt permis à chacun de ſes membres d'offrir humblement ſes idées au public, & de s'efforcer autant qu'il le peut, de délivrer ſa patrie des calamités qui ſont les ſuites inévitables de la Guerre, principalement quand elle eſt ſoutenue à une auſſi grande diſtance, que celle des Indes Orientales.

Il eſt généralement reçu que cette Guerre fut d'abord occaſionnée par le refus que fit nôtre Compagnie des Indes, de la Neutralité offerte par les François dans cette partie du Monde. Quoiqu'une démarche auſſi imprudente puiſſe mériter quelque reproche, mon deſſein n'eſt pas cependant d'aggraver le mal en l'attribuant à la mauvaiſe conduite des Commiſſaires, mais d'éviter en quelque façon ce mal, & de la changer en bien s'il eſt poſſible, par des plaintes faites à tems. Cette Compagnie ne ſe ſoutient que ſur l'opinion erronnée que le Commerce qu'elle conduit ſous un Privilége excluſif, eſt utile aux particuliers, & très profitable au public: & le Gouvernement ayant ſoutenu ſa querelle depuis quatre ans, la Nation s'eſt jettée dans la dépenſe de plus d'un milion, a ſouffert la perte de ſix ou huit de nos plus gros Vaiſſeaux de guerre, ſans compter la perte irréparable de la vie d'un nombre infini de braves gens ſacrifiés au ſoutien d'un Monopole, qui eſt tel qu'à moins qu'on ne puiſſe refuter ſolidement ce que je vais avancer, tout le Monde ſera convaincu que depuis vint ans au moins, nous avons rechauffé un ſerpent dans notre ſein.

Ce Privilége obtenu par des préſens faits au Miniſtre, continué & ſoutenu toujours probablement par de ſemblables moyens, a ſurmonté & renverſé toutes les oppoſitions qu'on a ſouvent élevées; & cette erreur énorme dans la Politique du Commerce, n'a jamais été examinée, ni diſcutée une ſeule fois publiquement dans cette auguſte aſſemblée, dont cette Nation lézée & presque épuiſée de ſa richeſſe reélle, peut ſeulement attendre du ſecours.

Déclamer ſur un ſujet auſſi important, & ſe permettre de telles réflexions ſans produire des faits pour les appuyer, ce ſeroit trop préſumer de l'indulgence des lecteurs.

La preuve des vérités qu'on avance ici, s'établit par un compte clair conformément aux régles du Commerce. Voici d'ailleurs ce qui peut-être aperçu de tout le monde. Un certain nombre de Directeurs achetent quelques parties de nos étoffes de laine & autres; ils louent enſuite dix-ſept ou

ou dix-huit beaux Vaiſſeaux de ligne de cinq cent tonneaux, de 30 Canons & de cent Hommes d'équipage, employent beaucoup d'Ouvriers à préparer l'expédition de ces Vaiſſeaux pour les Indes, & rendent ſans doute un compte fidele au Committé. Ces Directeurs achetent enſuite de l'Argent ſur la Place pour la valeur de plus du triple de leur exportation en étoffes de nos Manufactures, & compoſent ainſi les Cargaiſons de tous les Vaiſſeaux qu'ils envoient dans l'Inde.

Qu'on ſuppoſe tous les Vaiſſeaux de retour des Indes, quels en ſont les avantages pour la Nation? On ſait que les Marchandiſes & Productions utiles qu'on nous rapporte pour cette exportation deſtructive, & qui doivent tenir lieu à la Nation de ſa richeſſe réelle, de ſon Argent, conſiſte dans ce qui ſuit: des Etoffes de coton Manufacturées dans l'Inde, des étoffes de la Chine, du Thé, de la Porcelaine & quelques Drogues. Tout ce que les Etrangers prennent de nous dans ces Articles, peut-être compté comme un avantage, par ce que nos Vaiſſeaux & nos Matelots ont été employés à l'importation de ces Marchandiſes: d'un autre côté, tout ce qui dans les retours ne peut-être eſtimé matière utile à nos Manufactures, ou tout ce qui ſe conſomme par nous mêmes ou par nos Colonies, doit-être néceſſairement régardé comme très déſavantageux, ſi l'on fait attention ſurtout que c'eſt avec le nerf de la guerre & de la puiſſance de la patrie, qu'on en fait l'acquiſition.

Il n'eſt pas impoſſible de former ſur cette branche de Commerce un compte National de profits & pertes. Les extraits des Livres de la Compagnie, ou ce qui eſt égal, les liſtes de ſortie, d'entrée & des Cargaiſons de retour, ſont imprimées & publiées.

Le réſultat du compte de l'exportation & de l'importation, ou retours d'un voyage, formé ſur les Manifeſtes publics des Cargaiſons, & ſur les liſtes des Ventes, eſt que l'exportation en fer, poudre, Artillerie, Acier, Cloux, Plomb, Cuivre, Vif-argent, Cordages, étoffes de Laine, Bas, & Munitions de Bouche, Montant à 257445 Liv. Sterl. & en Or & en Argent à 878399 Liv. Sterl. donne au retour ſur l'importation en Thé, Porcelaine, Salpêtre, Toiles, étoffes de Chine, Drogues, &c. 65655 Liv. 4 ſ. 3 d. ſt. Tel eſt le réſultat de la balance d'un Voyage, deduction faite de l'intérêt de l'Argent emprunté ſur billets.

Les Hollandois appellent le Commerce une Epouſe Malade, qui eſt ſouvent en mauvais état, mais qui ne meurt jamais, & même peut donner de la

 ſatis-

ſatisfaction, quand elle eſt traitée & encouragée avec ménagement & prudence. Nous ſommes bien éloignés de donner à cette Epouſe les ſoins & les ménagemens qu'elle exige. Nos dépenſes exceſſives, faites ſoit par néceſſité, ſoit par vanité, ne contribuent pas à l'augmentation du Commerce. Ici nos dépenſes ſont de huit pour cent par an à payer aux Actionnaires. Donc ſur 3200000 Liv. Sterl. du capital des Actions a huit pour cent, la ſomme à payer en deux ans aux Actionnaires, eſt de 512000 Liv. ci. 512000.

Les profits du Voyage montant
à la ſomme de . . . 65655 Liv. 4 ſ. 3 d. }
trois pour cent dus par
le Gouvernement . . 192000 }
Montant les deux ſommes
à celle de . . . . . . 257655 4 ſ. 3 d. ci. . . . . . . 257655. 4. 3.

Donc il y a un déficit de la ſomme de . . . . . . 254344. 15. 9.

Ce déficit doit-être pris ou ſur d'anciens profits, ou ſur des profits avenir. L'on ne peut juſtifier la conduite de la Compagnie ou ſon Commerce, par la ſuppoſition de quelque Commerce ſecret, ou miſterieux, par l'importation d'Or ou de Diamans. On ſait qu'elle n'apporte point d'Or des Indes Orientales, & qu'elle en apporte fort peu de Diamans; mais qu'elle doit beaucoup dans l'Inde, & qu'elle y paye de gros intérêts (*a*). Il réſulte toujours du Commerce de la Compagnie une perte de plus de 620000 Liv. Sterl. en Argent, dont la Nation eſt ſans ceſſe appauvrie, qui attaque la baſe de ſon crédit, & dont elle ne ſauroit être dédommagée par les Retours des Marchandiſes des Indes qui ſe conſomment pour la majeure partie en Angleterre. Le Thé qui eſt l'Article qui devroit donner les plus grands bénéfices, ne donne par l'entière conſommation que nous en faiſons, que de la perte à la Nation, car le Thé eſt vendu a Gottenburg, cent pour cent à meilleur marché qu'en Angleterre, enſorte qu'il y a un grand bénéfice à l'introduire en Angleterre en fraude, & on prétend que ſur cet article ſeul, la Douane perd tous les ans 100000 Liv. Sterl.

L'Anglois de qui nous avons emprunté ces Obſervations, n'a pas des idées bien claires & des connoiſſances bien exactes du Commerce des Indes Orientales.

L'On a reclamé en Angleterre plus qu'ailleurs, la liberté du Commerce contre le Privilége de la Compagnie des Indes; on y a ſouvent propoſé de rendre ce Commerce univerſellement libre, à l'exception de la traite du Thé, dans

(*a*) L'Argent eſt aſſés généralement dans l'Inde a 10 p. d'intérêt.

dans l'idée qu'on pouvoit défendre l'exportation d'Argent, & que ce Commerce livré au public, les Négocians exporteroient une plus grande quantité des productions des Manufactures Nationales. On allegue l'Acte du Parlement d'encouragement du nouveau Commerce en Perse par la Russie, suivant lequel aucuns retours ne peuvent être importés en Angleterre, pas même de la soie crue, que sous serment que le tout a été acquis avec le produit des Manufactures de l'Angleterre, & non avec de l'Or, ou de l'Argent, soit Monnoyé, soit en Barres ou Lingots.

Le Commerce des Indes ne sauroit être soumis à une semblable loi, & ne peut-être converti en un débouché des Marchandises d'Europe. Ou il faut faire ce Commerce avec de l'Argent, ou y renoncer. Les Négocians Anglois qui auroient suivi le Commerce de Perse par la Russie, si l'entreprise de ce Commerce n'avoit pas été éteinte dans son Berceau, auroient facilement éludé cette loi. Ils auroient employé l'Argent provenant de la Vente des Manufactures Angloises en Russie, au Commerce de Perse; & au-lieu de payer les Marchandises qu'ils tiroient de Russie, partie avec les Manufactures Angloises, ils les auroient payées en entier Argent comptant. La Majeure partie du Commerce des Indes Orientales, de celui du Levant, de la Perse & du Nord, ne peut se faire par les Nations d'Europe, qu'avec de l'Argent comptant. Les Législateurs n'ont sur cela aucun empire, & ces branches de Commerce ne connoissent & ne peuvent connoitre d'autre loi, que la nature des besoins respectifs des Nations.

C'est dans l'Administration des différens Comptoirs d'une Compagnie de Commerce, qu'on doit chercher les moyens de la rendre plus utile à une Nation. C'est à faciliter, à accroitre les reéxportations des Retours des Indes, & à en restraindre la consommation intérieure, que les Législateurs doivent donne tous leurs soins.

C'est un des plus grands défauts qu'on puisse reprocher aux Législateurs, dans la forme qu'ils ont donnée généralement à l'institution des Compagnies des Indes, que la division de leurs fonds par Actions aux porteurs. Cette division qui a appellé les Etrangers au partage du bénéfice National qu'on a voulu se procurer par l'établissement de ces Compagnies, contredit visiblement l'objet principal de leur institution. Aucune Compagnie de Commerce en général, quel que soit son objet, ne devroit admettre & reconnoitre d'autres intéressés, que des Nationnaux, excepté le cas unique d'une Compagnie divisée entre deux Nations par des avantages respectifs, dont l'Europe ne nous a point encore donné l'exemple.

Toutes les Nations, dit l'Auteur des *progrés du Commerce*, ne recherchent aujourd'hui avec empreſſement à acquérir des Manufactures, & des Manufactures de Luxe, que pareeque l'expérience leur en a montré les avantages. Elles ont appris qu'indépendament des richeſſes réelles ou fictives qu'elles procurent à un Etat, elles augmentent ſa Population & ſa force, en donnant les moyens de ſubſiſter à un plus grand nombre d'Hommes. Cependant à voir cette quantité prodigieuſe d'Or & d'Argent, que nous faiſons paſſer chez les Indiens, pour acheter leurs étoffes de Soie, leurs Toiles peintes, leurs Toiles de Coton, leurs Papiers peints, leurs Porcelaines, il ſemble que l'Europe ſoit tributaire de l'Aſie, ou que nos Fabriques ſoient encore dans leur enfance.

Cet Auteur voit le motif de ce Commerce ruineux pour l'Europe, dans ce principe, que les productions de l'induſtrie enrichiſſent l'Etat qui les fournit; & il croit que les Peuples Commerçans qui n'ont pas aſſés de Manufactures chez eux pour fournir à leur Commerce, préféreront toujours de porter leurs richeſſes chez des Nations éloignées dont ils ne peuvent craindre la ſupériorité de forces, plûtôt que de contribuer à la conſommation, à l'agrandiſſement de leurs voiſins; & que c'eſt la plus forte raiſon qui empéchera les Manufactures Françoiſes, ſi ſupérieures à toutes les autres pour les ouvrages de goût, d'avoir le débit qu'elles méritent. Telle eſt, dit-il, la Porcelaine de Saive, dont les Etrangers achetent peu, quoiqu'ils l'eſtiment bien au-deſſus de celles de la Chine & du Japon.

L'Auteur prête aux Négocians des motifs de Politique, auxquels ils n'ont jamais penſé. Le Commerce ne dirige point ſa marche ſur ce principe. La néceſſité & les beſoins reſpectifs l'ont fait naitre, & l'eſpoir du bénéfice lui a donné toute ſon étendue, & l'entretient. Les intérêts d'un Etat qui ſouvent contrediſent ceux des Négocians, peuvent exiger qu'il favoriſe le Commerce d'une Nation, plûtôt que celui d'une autre. La France peut être engagée par ſes intérêts politiques, à préférer les ſalaiſons du Holſtein à celles de l'Irlande, les Harangs de la pêche Hollandoiſe, à ceux de Yarmouth, & les Tabacs de Lukraine, à ceux de la Virginie & de Mariland; comme l'Angleterre préfére autant qu'il lui eſt poſſible, les Vins & les Eaux-de-vie de Portugal, aux Vins & aux Eaux-de-vie de France. Mais les intérêts politiques n'ont eu aucune part à l'inſtitution des Compagnies des Indes. Aucune Nation de l'Europe ne s'eſt livrée au Commerce des Indes Orientales, dans la vue d'empêcher la Nation voiſine ſa rivale, de s'enrichir, ou pour ne pas rendre ſes Manufactures floriſſantes; mais toutes celles qui ont pu ſe donner ce Commerce

merce

merce direct, s'y font fucceffivement portées, dans la vue de s'enrichir elles mêmes en allant chercher à l'extrêmité de l'Afie, des étoffes & des Toiles, dont la beauté & les prix leur affurent un bénéfice fupérieur à celui qu'elles auroient pu faire fur les Manufactures d'Europe. Aucune Nation n'a penfé qu'après coup, au préjudice que le Commerce des Indes peut porter à l'induftrie Nationale; & il eft vraifemblable, que cette confidération même, fi on y avoit penfé, n'eut pas empêché l'établiffement des Compagnies des Indes. Si les Manufactures de Porcelaine répandues depuis peu d'années en différens Etats de l'Europe, s'établiffent à bon marché, & ce fera fans doute inceffament l'effet d'une grande concurrence, on aura bientot abandonné le Commerce des Porcelaines de la Chine & du Japon. Si la France & la Suiffe parviennent à établir les Toiles de Coton, les Pekins, les Damas, les Sirfakas, & autres étoffes à l'imitation de celles des Indes, à un prix inférieur qualité pour qualité, aux prix des mêmes Marchandifes des Indes, que ces deux Nations imitent déjà fi bien, & l'on doit attendre ce fuccés de leur induftrie, cette branche du Commerce des Indes fera bientot anéantie en Europe. Nous devons efpérer de voir un jour ce Commerce, presque entiérement réduit à l'Importation des matières dont l'induftrie Européenne a befoin, & nôtre induftrie payer enfin par nos exportations en Afie, prefque toute l'induftrie indienne, que l'Europe a toujours payée entiérement avec fon Argent depuis que le Commerce eft connu.

R E F L E X I O N S

Sur les Avantages du Commerce en général.

Quoique les progrés du Commerce attirent aujourd'hui l'attention de toutes les Nations policées, le Commerce a cependant des ennemis parmi les écrivains Politiques Anglois & François. On lui attribue une partie des maux qui affligent l'humanité. Sans le Commerce, dit-on, contens du néceffaire que la Nature a fagement répandu dans chaque pays, nous ferions plus heureux.

Nous ferions fans doute, fans le Commerce, dans l'état où nous voyons des Nations innombrables d'Afiatiques, d'Africains & d'Américains, qui ne font point ou fort peu de Commerce; nous ferions des Peuples féroces, errans, fans loix & fans Religion. Eft-ce dans cet Etat que nous devons nous former l'idée du bonheur des hommes, ou dans les douceurs d'une fociété qu'une communication perpetuelle entre des Nations commerçantes, perfectionne

tionne tous les jours par des actes de justice & d'humanité, que le Commerce exige, par l'industrie qu'il excite, & par la Population qu'il accroit & qu'il entretient sans cesse?

Autant, dit-on encore, le Commerce étranger est funeste aux hommes, autant le Commerce intérieur leur est avantageux. Si le Commerce étranger n'influe pas directement sur le bonheur d'une Nation; s'il n'est recommandable que pour les besoins dont il nous a donné la connoissance, & aux quels nous ne pouvons satisfaire que par lui; il n'en est pas de même du Commerce intérieur. Plus celui-ci s'agrandit, plus il y a d'union parmi les Citoyens. Dans l'établissement des Manufactures, & dans la multiplicité des Arts méchaniques, il ouvre aux Etats deux sources fécondes de Population. Il a cela d'avantageux, qu'il vivifie & enrichit une Nation entiére; au-lieu qu'un petit nombre de Négocians participe aux faveurs du Commerce étranger. C'est un vice inhérant au Commerce étranger, de diminuer dans une Nation le nombre de ses Artistes, par l'importation qu'il fait d'étoffes que la mode a accréditées, & qui souvent recoivent d'elle tout leur prix.

Les raisons qu'on employe pour montrer les désavantages du Commerce étranger, sont d'autant moins solides, qu'elles portent également contre le Commerce intérieur. s'il est avantageux à une Nation d'être bien unie dans les individus qui la composent, & d'entretenir entre eux une parfaite harmonie; qui ne voit qu'elle a le même intérêt à conserver la paix & l'amitié avec les autres Nations? Or ce que le Commerce intérieur produit de bien, de particulier à particulier, le Commerce étranger le produit également de Nation à Nation. Le Commerce Etranger n'entre pas moins dans l'ordre & le bien de toutes les sociétés en général & de toutes les Nations, qui ne sauroient être trop unies entr'elles pour leur intérêt particulier, & le Commerce étranger est le fondateur & le conservateur de leur union.

La Nourriture & le Vétement sont nos seuls besoins réels: l'idée de la commodité n'est dans les hommes qu'une suite de ce premier sentiment, comme le luxe à son tour, est une suite de la comparaison des commodités superflues, dont jouissent quelques particuliers. On ne veut pas sans doute que le Commerce intérieur n'embrasse pas ces trois sortes de besoins ou de nécessités que les hommes se sont imposées. Si les besoins rélatifs au luxe trouvent grace aux yeux mêmes des censeurs du Commerce étranger, en quoi peut-il donc leur paroitre plus nuisible, que le Commerce intérieur?

Le Commerce étranger nous fait connoitre, il eſt vrai, de nouveaux beſoins; mais ces nouveaux beſoins ſuppoſent de nouveaux plaiſirs ou de nouvelles commodités. Or augmenter nos plaiſirs ou nos commodités, n'eſt ce pas nous rendre plus heureux? Quoiqu'en diſent les Cenſeurs, le Sucre, le Caffé, le Chocolat, les Epiceries, &c. ne ſont pas à mépriſer; & nous nous en trouvons mieux depuis que nous les poſſedons. Parceque l'Habitant de l'Orenoque n'a pas les mêmes beſoins que nous, le croirons nous pour cela jouiſſant d'un auſſi grand bonheur que l'Européen? l'Homme eſt fait pour mettre à contribution toutes les parties de nôtre Globe: & il ne faut pas douter qu'en faiſant naitre dans des contrées différentes les matières qui ſervent à nôtre bonheur, la providence infinie dont la Nature eſt l'Ouvrage, n'ait voulu mettre tous les hommes dans la dépendence les uns des autres, & les unir d'une extremité de la Terre à l'autre, par des beſoins reciproques.

Mais le Commerce étranger n'eſt-il pas ſuivi de pluſieurs inconvéniens. Eh quel eſt le bien qui n'en traine pas à ſa ſuite? Ceux qu'on lui reproche, ne dérivent point de ſa Nature, & une ſage politique ſaura toujours y remédier. Le Commerce des Indes Orientales doit ſans doute porter un grand préjudice aux Manufacture d'Europe, par l'importation des Toiles & des étoffes indiennes. Mais ce préjudice n'a-t-il pas été réparé avec un avantage infini par la découverte du nouveau Monde? Les Colonies qui s'y ſont établies, auxquelles on a impoſé la loi de conſommer les productions du pays de la domination, non ſeulement ont conſervé à nos Manufactures toute l'activité que les importations des Indes Orientales auroient pu leur faire perdre; mais d'un côte les Colonies conſomment elles mêmes une grande partie de ces importations, & de l'autre elles ont donné une étendue infinie à nôtre induſtrie par une grande augmentation de matières premières, & accru nôtre Population en multipliant infiniment en Europe les occupations & les moyens de ſubſiſtance. Ce ſera toujours la faute de la politique dans tout Etat Européen, où le Commerce intérieur recevra du préjudice du Commerce extérieur.

Toutes les richeſſes du Commerce conſiſtent dans les productions naturelles, dans celles de l'Agriculture & de l'induſtrie, conſidérées enſemble ou ſeparément; & ces richeſſes n'ont d'étendue dans l'Etat qu'en proportion de l'activité de la circulation intérieure, que le Commerce leur donne, & de l'exportation qu'il en fait au-dehors, ſans le ſecours de la quelle la circulation intérieure ſeroit elle même néceſſairement languiſſante. Le Commerce intérieur, ab-

ftraction faite de tout Commerce étranger, n'eft point un Commerce proprement dit, pour le corps de la Nation; ce n'eft qu'une fimple circulation. L'Etat ne connoit ou ne doit connoitre de véritable Commerce, que celui par lequel il fe procure le néceffaire qui lui manque, & fe débarraffe de fon fuperflus, rélativement à l'univerfalité des Citoyens: & le Commerce de l'Etat eft floriffant lorfqu'il fe procure le néceffaire & fe débaraffe de fon fuperflus, de la manière la plus avantageufe. C'eft le Commerce qui paye, qui anime & étend également à l'infini l'Agriculture & l'induftrie. Sans fon fecours le Commerce intérieur ne feroit fufceptible d'aucun accroiffement au-delà du néceffaire, & l'Etat feroit foible. Le Cultivateur & l'Artifan ne travailleroient jamais pour le fuperflus, s'ils n'étoient affurés des Avantages que le Commerce étranger peut feul leur procurer par l'exportation des fruits de leur travail.

Si les Etats qui compofent la République Univerfelle, ne connoiffoient d'autre Commerce que leur Commerce intérieur, chaque Etat n'auroit de forces qu'en proportion de fa population, de fon induftrie, de la richeffe de fes productions Naturelles, du Génie, du caractére de fes Habitans, des lumières de fon Gouvernement, & de la fageffe de fa légiflation. Dans cette Hypothéfe on pourroit négliger peut être fans inconvénient le Commerce extérieur. Mais désqu'une Nation s'eft livrée au Commerce étranger, elle acquiert promptement des richeffes & une puiffance exceffive, qui annonce une domination impérieufe à fes voifins, qui leur fait craindre l'invafion & l'efclavage: elle impofe parconféquent aux autres Nations la néceffité de l'imiter & de la furpaffer s'il eft poffible, pour acquérir une puiffance rélative & conferver leur liberté. C'eft par cette raifon que toutes les puiffances s'occupent aujourd'hui de l'amélioration de leurs Etats, c'eft-à-dire, de l'accroiffement de la Population, de l'Agriculture, & de l'Augmentation de l'induftrie de leurs fujets, par les progrés de leur Commerce extérieur, comme le feul moyen de donner à tout la plus grande activité & toute l'étendue poffible, & d'acquérir le dégré de puiffance & de richeffes rélatives & néceffaires à leur confervation. Tous les Gouvernemens des Nations de l'Europe tendent aujourd'hui avec raifon à cet objet, & ne fe trompent que fur les moyens, parce qu'on n'a point encore affez approfondi la fcience du Commerce, & que quoiqu'on ait beaucoup écrit fur cette matière, on n'en connoit point encore à fonds tous les refforts & toutes les reffources.

L'Esprit Philofophique a fait de trop grands progrés en France, pour n'y pas faire naitre de l'eftime pour le Commerce; mais il n'a pas tellement triom-

triomphé de tous les préjugés, qu'il n'en reste encore assés pour que le Commerce ne soit pas aussi honnoré qu'il devroit l'être. Il n'est encore bien accueilli que dans les ouvrages politiques. Dans l'usage du Monde, il conserve toujours quelque chose de l'ancien préjugé. De là l'empressement des Négocians à abandonner leur profession, désqu'ils sont opulens. La Noblesse accordée à quelques uns d'entr'eux, n'a été jusques à présent qu'un reméde impuissant. Il semble que l'Honneur qu'on leur a fait, n'ait été que personnel, & qu'il n'a point entièrement détruit l'ancien préjugé contre le Commerce: & bien de gens ont pensé que pour lui donner tout le lustre qu'il doit avoir, il seroit nécessaire que les Nobles devinssent eux mêmes Négocians. Pourquoi la Noblesse de France n'imiteroit-elle pas celle d'Angleterre. Cette idée a été rendue bien séduisante; mais l'esprit Militaire de la Monarchie si nécessaire à sa conservation, n'en seroit-il point altéré? C'est encore un probléme à résoudre. Les Anglois, dit-on, défendus par l'Océan qui les environne de tous côtés, n'ont pas besoin d'autant de bravoure que les François; leur Noblesse peut donc impunément laisser, pour ainsi dire, énerver son courage au sein des délices dont le Commerce est pour elle intarrissable. Quant à la Monarchie Françoise, il semble qu'il est de son essence que les Nobles n'y soient point Commerçans, parce qu'il est de son essence que le ressort de l'honneur n'y soit point affoibli. On croit que si jamais l'Esprit de Commerce y prévaut sur l'Esprit Guerrier; que si sous le pretexte que le Commerce tend à augmenter la force & la vigueur d'une Nation, la Noblesse quitte les Armes pour le calcûl; on pourra datter de ce moment la décadence du Royaume. „ Aujourd'hui, dit un politique Anglois (*a*), si quelque „ chose contient un peu la molesse en France, c'est d'un côté l'économie, „ de l'autre l'amour de la Gloire; mais désque les gens de qualité y prendront „ part au Commerce; elle dégénérera comme chez nous, en profusion & en „ amour de l'Argent. Dans le systême contraire, le Commerce quoique en„ couragé en France, se trouve naturellement renfermé dans des bornes „ convenables par le principe dominant de cette grande Monarchie. Pen„ dant que le Négociant y traverse les Mers pour courrir après la fortune; „ le Gentilhomme s'y expose à tout pour arriver à la Gloire. Ainsi leurs „ conditions incompatibles sont conservées visiblement distinctes l'une de „ l'autre, & le François qui n'est nôtre Rival que paraport au Commerce, „ se trouve fort au-dessus de nous par le principe . . . . pendant que nous „ nous laissons guider par l'Esprit mercantile, & par cette méprisable maxi„ me de quelque Ministre Marchant, que l'*intérêt est le véritable honneur d'une* „ *Na-*

(*a*) M. Brown appréciation des mœurs des Anglois.

„ *Nation*, le François prend le contrepied; & conduit par un plus noble
„ principe, a pour maxime certaine, que l'*honneur d'une Nation est son véri-*
„ *table intérêt*".

Nous ne nous arretons ici qu'aux préjugés qui méritent le plus d'attention. L'Auteur de l'*Histoire du Commerce & de la Navigation des peuples anciens*, qui s'est proposé principalement en donnant cet ouvrage, de faire voir les inconvéniens du Commerce, ramene tout à cet objet: & lorsque les faits lui manquent, il y supplée par des reflexions. Telles sont celles qu'il fait sur la célébre journée de Salamine (*a*): „ Les grecs durent sans doute en partie
„ leur victoire à l'attention de se tenir dans un détroit, où le grand nom-
„ bre de Vaisseaux étoit non seulement inutile, mais même nuisible: cepen-
„ dant si l'on veut y refléchir, on attribuera encore plus la Gloire de cette
„ journée à leur courage & à leur expérience dans les combats de Mer.
„ Les Vaisseaux Grecs étoient montés par des gens de Guerre, ceux des Per-
„ ses n'étoient montés que par des commerçans, grands Négociateurs à la
„ vérité, mais peu instruits dans la science Militaire. Il en fut de même
„ que si l'on faisoit combattre aujourd'hui un Vaisseau Marchand, armé en
„ Guerre, contre un Vaisseau de Roi; certainement le premier n'auroit pas
„ l'avantage. Veut-on une comparaison plus frappante? On peut confidé-
„ rer quelle seroit l'issue d'un combat entre un Vaisseau de Guerre François
„ & un Vaisseau Anglois d'aujourd'hui du même nombre de Canons, & avec
„ un Equipage égal. L'Expérience a justifié plus d'une fois que le Vaisseau
„ François seroit le Vainqueur. Cette même expérience prouve que si les
„ Anglois ont eu quelquefois des avantages sur mer depuis qu'ils Commer-
„ cent, ils ne les ont jamais dus qu'à l'extrême supériorité du nombre".

Toutes ces reflexions ne portent que sur des préjugés. On assigne d'abord la véritable cause de la Victoire des Grecs: mais comme cette cause ne mene point au systême favori, on a cru devoir en imaginer une autre. Les Vaisseaux des Perses, dit-on, n'étoient montés que par des Commerçans. C'est comme si on disoit qu'à la Bataille de Marathon, les Perses n'avoient pour Armée qu'une grande troupe de Marchands, dont le camp étoit plûtôt un vaste champ de foire, & qui plus occupés de trafiquer que de combattre, furent aisément dissipés par une Poignée de Gens de Guerre.

Les Caravanes actuelles de l'Asie, que de petits détachemens d'Arrabes mettent

(*a*) Tom. I. pag. 187.

tent ſouvent en déſordre, & même en fuite, pourroient appuyer cette découverte Hiſtorique; il en réſulteroit un nouvelle honte pour les Commerçans, & une nouvelle gloire pour les Militaires: il eſt vrai que cette gloire auroit des taches; car ſi les Arrabes peuvent être conſidérés comme des Gens de Guerre, ce ſont auſſi des Brigands. Mais l'Auteur, ſuivant ſon propre ſyſtême, ne porte-t-il pas une terrible atteinte à la gloire de Grecs, en nous préſentant la Bataille de Salamine comme une victoire Gagnée par des Soldats ſur des Marchands? Cependant à Salamine, comme à Marathon, & dans toutes les autres actions ſur Terre & ſur Mer, chez les Anciens & les Modernes, la victoire eſt preſque toujours le réſultat des diſpoſitions, des Manœuvres & du Génie du chef; la raiſon nous montre moins dans l'Hiſtoire des Batailles, la gloire des Nations, que celle des Généraux. Les Thébains qui étoient mépriſés des autres Grecs, parvinrent au premier rang, désqu'ils furent conduits par Epaminondas & Pélopidas. Ces grands hommes n'ayant pas laiſſé de ſucceſſeurs, les Thébains rétombérent dans le mépris. Quel peuple en Europe n'a pas remporté des victoires, quand il a eu de grands Généraux? Auſſi le célébre Epaminondas qu'on vient de citer, diſoit ſouvent: donnez moi des hommes & j'aurai bientôt des Soldats.

Mais revenons au Commerce, & n'imitons pas l'Auteur dont nous nous permettons de combattre le ſentiment: il auroit trop d'avantage ſi nous nous jettions dans des diſcuſſions particuliéres ſur la guerre.

Les Vaiſſeaux des Perſes n'étoient pas plus montés par des Commerçans, que ceux des Grecs. Chez les modernes, les Navires Marchands ne ſont pas montés par des Marchands; quand il y a des Marchands à bord de ces Navires, ils ne ſe mélent point de la conduite du Navire. On ne peut les regarder que comme des paſſagers, dont les fonctions ne commencent qu'au débarquement dans le lieu où l'on doit trafiquer. On ne doit point confondre les Marins avec les Négocians, ce ſont deux profeſſions très diſtinctes: il arrive quelquefois que ces deux qualités ſe trouvent réunies dans la même perſonne, mais les fonctions ſont toujours différentes. Chez les Anciens l'Art de la Navigation & de la Manœuvre, n'avoit pas la même étendue que lui ont donné les nations Modernes: les Combats de Mer ſe rapprochoient beaucoup des Combats de Terre; on s'abordoit promptement & l'on combattoit ſouvent ſur des lignes très étendues. C'eſt ce qu'on remarque ſurtout dans les Guerres Puniques, les plus conſidérables Guerres maritimes qui ſoient connues. Les Vaiſſeaux étoient remplis de Soldats, & il y avoit ſeulement pour la Manœuvre un certain nombre de Marins. Les mêmes hommes combattoient

toient par Terre & par Mer suivant les circonstances. On ne voit pas où l'Auteur a pris que les Vaisseaux des Perses étoient montés par des Commerçans: voyons si ce qu'il dit ensuite explique mieux sa pensée.

„ Il en fut de même que si l'on faisoit combattre aujourd'hui un Vaisseau „ Marchand armé en Guerre, contre un Vaisseau de Roi; certainement le „ premier n'auroit pas l'avantage".

En général il y a fort peu d'Analogie entre les Combats de Mer des Anciens & ceux des Modernes, par les raisons qu'on en a données ci-dessus. La différence entre la structure & la Manœuvre des Vaisseaux est extrême. Cette observation n'a pas pour objet de rabaisser les Anciens; ils ont eu de très grands hommes de Mer, principalement les Carthaginois: le secours de Lilibée est un chef d'œuvre en ce genre; les Modernes n'ont peut être rien fait de mieux. Mais on doit convenir que la perfection de la Construction, la découverte de la Boussole & celle de la poudre, ont apporté des changemens infinis dans la science militaire navale, que parconséquent on ne peut pas tirer des conséquences uniformes d'une Action ancienne par Mer, & d'une Action moderne. La comparaison de l'Auteur pêche donc dés le principe: mais ce n'est pas tout.

Il est incontestable qu'un Navire Marchand armé en Guerre sera battu par un Vaisseau de Guerre proprement dit, toutes choses d'ailleurs étant égales; parce que le meilleur vaisseau Marchand sera toujours un mauvais vaisseau de Guerre: il Manœuvrera plus mal, il sera plus lourd; le Canon aura plus de prise sur lui. Mais si des Négocians faisoient construire un vaisseau de même échantillon, de même force qu'un vaisseau de Roi, & qu'ils l'armassent de la même manière, les deux Vaisseaux seroient dans le cas d'être comparés; ils auroient des Matelots semblables; car les Matelots pour le service du Roi, ne sont que les Matelots de la Marine Marchande; c'est cette Marine qui les forme tous: supposons donc les deux Vaisseaux aux prises: quel sera le résultat du Combat? On peut répondre hardiment que toutes choses étant supposées égales, l'avantage sera pour celui dont le Commandant sera le plus habile Manœuvrier; on suppose ici la bravoure égale dans les deux Capitaines. On peut aller plus loin. Si l'un des Capitaines n'a que de la bravoure sans expérience de la Mer, si l'autre au contraire avec du courage seulement est habile Marin, le dernier remportera surement la Victoire. La raison en est sensible: un Vaisseau est une Machine; les hommes qu'il contient, les Voiles, les Mats, le Gouvernail, l'Artillerie, en composent les ressorts: Or celui dont

dont le jeu de ces reſſorts ſera le mieux dirigé; aura plus de ſoupleſſe, plus d'Action & parconſéquent plus de force. Le Capitaine le plus habile triomphera donc à coup ſur de ſon adverſaire. Le plus brave Homme de France qui ne ſauroit pas manier un Cheval, ſeroit fort embarraſſé dans une rencontre avec un huſſard. Or la manœuvre d'un Vaiſſeau eſt bien autrement importante dans un Combat, & a bien une autre étendue que celle d'un Cheval. Au reſte ce qu'on dit ici eſt confirmé par l'expérience de tous les tems.

Mais ſuivons l'auteur, ſa penſée Commerce à ſe développer, il va, en continuant, la mettre aujour.

„ On peut conſidérer quelle ſeroit l'iſſue d'un Combat entre un Vaiſſeau „ de guerre François & un Vaiſſeau Anglois d'aujourd'hui de même nom- „ bre de Canons, & avec un Equipage égal. L'Expérience a juſtifié plus „ d'une fois, que le Vaiſſeau François ſeroit le vainqueur, cette même ex- „ périence prouve que ſi les Anglois ont eu quelquefois des avantages ſur „ Mer depuis qu'ils commercent, ils ne les ont jamais dus qu'à l'extrême „ ſupériorité du nombre. "

Ces derniers mots, *depuis qu'ils commercent*, ne laiſſent plus de doute ſur la thèſe de l'Auteur, qui ſe réduit à ſoutenir que les Vaiſſeaux de Guerre d'une Nation Commerçante doivent être Battus par les Vaiſſeaux de Guerre d'une Nation qui ne l'eſt pas, ou qui l'eſt moins.

Examinons d'abord la ſuppoſition que fait l'Auteur, d'une Action entre un Vaiſſeau de Guerre François & un Vaiſſeau de Guerre Anglois de même force. Il décide que le Vaiſſeau François ſera le vainqueur, & il en appelle à l'expérience. Or l'expérience apprend que le plus habile manœuvrier, de quelque Nation qu'il ſoit, toutes choſes d'ailleurs étant égales, a battu & battra le moins habile. Dans le tems que la France en a eu de plus habiles, que l'Angleterre, les Anglois étoient ſouvent battus. Apréſent que la France en employe moins, les Anglois ont l'Avantage. La Guerre derniére nous montre un exemple bien propre à éclaircir tout ceci dans l'Action du 20 Mai 1756, à la hauteur de Minorque, Action d'autant plus remarquable, que c'eſt la ſeule de cette Guerre, qui ait retracé les beaux jours de la Marine de France. M. Bouguer, de l'Académie des ſciences de Paris, qui a rendu de ſi grands ſervices à la ſcience de la Marine, n'héſite pas dans ſa Préface de ſon excellent traité de la manœuvre des Vaiſſeaux, à attribuer le ſuccès de cette journée à l'étude particuliere & profonde que M. le Marquis de la Galiſſon-

niére

niére avoit fait de la manœuvre. Il eſt certain, dit encore cet Auteur, que les Tourville, les Baert, les Duqueſne, les Duguétrouin, durent la plus grande partie de la reputation qu'ils s'acquirent ſi légitimement, à l'habileté qu'ils avoient dans la manœuvre. Continuons de citer ce grand homme; quelle autorité ſeroit plus reſpectable que la ſienne ſur tout ce qui a trait à un Vaiſſeau?

„ Il faut avouer auſſi que la partie de la Marine dont nous parlons, eſt „ celle que l'Officier doit cultiver le plus, & qui lui eſt abſolument néceſſaire. „ Comme Voyageur il peut en paſſant dans les Régions les plus éloignées, ſe „ propoſer une infinité de recherches utiles, il peut nous enrichir d'obſerve- „ tions précieuſes d'Aſtronomie, de Géographie, d'Hiſtoire naturelle; mais „ rien ne l'intéreſſe plus que de poſſéder la manœuvre, cette partie qui lui „ fournit les plus ſures reſſources dans les occaſions les plus preſſantes, & „ qui le rend ſupérieur dans un Combat. Le grand Homme de Mer pour- „ roit bien n'être pas excellent Pilote, il ſuffiroit qu'il déférat aux lumiéres „ de quelques autres perſonnes, & rien ne l'empêche d'y avoir recours; mais „ le Général ou le Capitaine, principalement dans la chaleur de l'Action, „ eſt obligé de prendre ſon parti ſur le champ ſans pouvoir tirer d'ailleurs „ que de ſon propre fonds, ſes réſolutions les plus déciſives. Il eſt éton- „ nant avec quelle promptitude un Vaiſſeau bien diſpoſé obeit pour ainſi „ dire, aux ordres du manœuvrier habile. Si le Navigateur au contraire ne „ ſait pas toutes les fineſſes de ſon Art, ſon Navire quoique excellent, n'eſt „ plus qu'une lourde maſſe qui reçoit tout ſon mouvement du caprice du „ vent & des flots, qui malgré de courage & le déſespoir de l'Officier, de- „ vient trop ſouvent la proye de l'ennemi, ou qui termine bien-tôt ſon ſort „ par un Naufrage. "

Ceci conduit à décider aiſément ſi les Vaiſſeaux d'une Nation commerçante doivent être battus par ceux d'une Nation qui l'eſt moins, ou qui ne l'eſt pas. Il eſt évident que la où il y a plus de Navigation, il y aura une plus grande pratique de la manœuvre; ou, ce qui eſt la même choſe, un plus grand nombre de bons manœuvriers. Donc en général les Vaiſſeaux d'une Nation commerçante doivent battre ceux d'une Nation qui ne l'eſt pas.

Il y a cependant deux obſervations importantes à faire ſur ce ſujet. Si une Nation commerçante ayant de bons manœuvriers, (& elle ne peut manquer d'en avoir) ne les employoit pas ſur ſes Vaiſſeaux de Guerre, il eſt clair qu'elle n'auroit plus l'avantage que donne la pratique de la navigation.

Il

Il peut se trouver auſſi un Peuple, qui ſans être commerçant, aura de bons manœuvriers, parcequ'il aura une Guerre Maritime continuelle. C'eſt le cas de Malthe & des Régences de Barbarie; mais ce ſera toujours le réſultat d'une fréquente Navigation. D'Ailleurs la Puiſſance de ces Peuples ſera infiniment moindre, que celle des Nations commerçantes. On peut même regarder comme une régle générale, que la Marine Militaire ne peut, ni ne doit ſe trouver que là où il y a un grand Commerce Maritime : partout ailleurs elle feroit ſans objet. L'Eſſence de la Marine eſt de défendre le Commerce & les Colonies. Cependant l'Auteur par ces mots, *depuis qu'ils commercent*, ſemble croire que le Commerce diminue la valeur. Les Anglois, dont il s'agit ici, depuis qu'ils ſe ſont addonnés au Commerce, ne ſe battent pas moins bien qu'auparavant. Qu'on leur reproche, ſi l'on veut, le déſordre de leur morale pratique, & l'oubli des principes, qui leur fait ramener tout à la force, on ne dira rien que d'exact : Mais quand on leur reprochera la diminution de courage, on ſera injuſte non ſeulement envers eux, mais même envers leurs vainqueurs.

L'Histoire moderne ne nous offre pas de Guerres Maritimes plus complétes, que les deux Guerres du dernier ſiècle entre la Hollande & l'Angleterre, jamais on ne s'eſt battu ſur Mer avec plus d'acharnement & plus d'intelligence. Les Venitiens ſont-ils plus courageux depuis que leur Commerce eſt tombé? Et les Portugais leurs ſucceſſeurs dans le Commerce, qui n'y ſont plus que les facteurs des Anglois, ſont-ils donc plus intrépides aujourd'hui, que quand ils feſoient tout le Commerce de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique? C'eſt une erreur de croire que l'opulence qui ſuit le Commerce, ſoit incompatible avec la valeur. Les Romains n'ont jamais fait de plus grands prodiges de valeur, que dans le tems de leur plus grande opulence, dans les tems de Sylla, Luculle, Céſar, Pompée: tous les Peuples pauvres & Guerriers n'ont été que des Barbares & des Brigands, ſans en excepter ces fameux anciens Grecs & Romains; ils ne ſont devenus des Nations reſpectables, que quand ils ont allié l'opulence à la valeur. La France, la Hollande, l'Angleterre, n'ont jamais été des Puiſſances plus redoutables, que dans le tems où leur Commerce a été le plus floriſſant.

L'Histoire de tous les Peuples du monde donne le même réſultat; mais pour le ſaiſir il faut ſe défendre des préjugés, que quelques Auteurs Politiques ſe ſont éfforcés de faire valoir, comme des vérités inconteſtables.

Le Commerce, dit-on, amene les Richeſſes; les Richeſſes ſont bientôt

tôt ſuivies du Luxe, & du plus grand Luxe; le Luxe corrompt les mœurs & détruit les empires. C'eſt ainſi que le Commerce détruit enſuite lui même par l'excés des richeſſes qu'il procure, les grands Edifices qu'il a élevés. On cite la chute des grands Empires des Aſſiriens, des Médes & des Perſes, où regnoit le plus grand Luxe, introduit par les richeſſes d'un grand Commerce. Pour prouver que les richeſſes du Commerce préparent la deſtruction des plus grands empires, on cite encore le conſeil que Crèſus donnoit au Roi de Perſe. „ Voulez vous, diſoit-il, réduire ſous vos loix les habitans de „ Sardes, toujours diſpoſés à la révolte? Ordonnez que leurs Enfants ſoient „ inſtruits dans toutes les parties du Commerce, & élevés dans tout ce qui „ peut y être rélatif. Vous verrez bien-tôt ces Hommes devenir des Femmes, dont vous n'aurez plus rien à redouter. "

En effet l'Hiſtoire du Commerce preſque juſqu'à nos jours, préſente un tableau, qui ſemble donner à ce prejugé, l'air d'une verité. Le Commerce, dit M. de Monteſqieu, tantôt détruit par les conquérans, tantôt gêné par les Monarques, parcourt la terre, fuit d'où il eſt opprimé: il regne aujourd'hui où l'on ne voioit que des Déſerts, des Mers & des Rochers; là où il regnoit il n'y a que des Déſerts. L'Hiſtoire du Commerce eſt celle de la Communication des Peuples. Leurs deſtructions diverſes & de certains flux & reflux de Populations & de Dévaſtations, en forment les plus grands événemens.

(*) Les Egiptiens poſſeſſeurs d'un Terrein fertile en différentes productions, ne connurent jamais le Commerce extérieur. Les Phéniciens moins favoriſés de la Nature, & qui habitoient le long de la Mer un pays ingrat & peu fertile, ſuivirent des maximes bien différentes de celles des Egiptiens. Ceux-ci s'étoient ſeparés du monde entier par leurs mœurs & leur religion: les Phéniciens travaillérent à ſe rendre néceſſaires à toutes les Nations par une grande induſtrie. C'eſt le premier Peuple connu qui ait fait le Commerce d'économie & d'Induſtrie. Les Phéniciens s'appliquérent principalement à cultiver les Arts de Luxe, & bien-tôt ils s'approprièrent les richeſſes d'un grand nombre d'autres Nations, en leur vendant les fruits de leur Induſtrie, en leur préſentant ſous une forme plus commode & plus agréable, les diverſes productions de la Nature. Les grandes richeſſes qu'ils acquirent, leur attirérent la jalouſie des Aſſiriens & des Chaldéens. La conſervation même de leurs richeſſes les engagea à céder leur liberté aux Perſes, & leur fit acheter par un tribut, la faculté de continuer leur Commerce.

La

(*) Voy. les Prog. du Comm.

La frugale Sparte donna des fers à la riche & commercante Athénes: c'étoit, dit-on, un Athléte nud & exercé à la Lute, qui combattoit un rival efféminé & embarrassé de ses vêtemens. Lorsque les Grecs résistérent aux forces réunies de l'Orient, leur Commerce n'étoit pas encore parvenu au haut point d'élévation où il fut porté du tems de Philippe, Roi de Macedoine, qui leur imposa des loix.

Alexandrie bâtie par Alexandre vers les Bouches Occidentales du Nil; la situation avantageuse de cette ville, la conquête des Indes, la découverte de la Mer qui est au midi de ce pays, la destruction de la célébre Tyr, firent changer de face au Commerce. Le Egiptiens devenus Commerçans, devoient nécessairement quitter leurs anciennes superstitions, & ouvrir leurs portes à toutes les Nations. Sous les Ptolemées Alexandrie s'embellit; l'Etat vit accroitre sa Population, & n'en fut pas plus puissant; parce que ce n'étoit point des Citoyens qu'il acquéroit, mais des sujets guidés par la cupidité, qui venoient partager avec les Egiptiens les richesses inmenses, que leur procuroit le grand Commerce qu'ils faisoient aux Indes & sur les côtes de l'Asie. Le précieux soin de défendre la patrie, fut confié à des Mercenaires tirés de la Gréce & de la Macedoine; & par cette raison les Romains, Maitres de la Macedoine & de la Gréce, le furent bientôt de l'Egipte.

Rome opulente, Rome occupée de fêtes & de spectales, devint la proye des Barbares, par les mêmes causes qui l'avoient rendue la maitresse de Carthage. Des hommes qui n'avoient rien à perdre, qu'aucun besoin ne retenoit chez eux, qui manquoient de tout dans leur propre pays, parce qu'ils ne cultivoient rien, devoient amener cette revolution qui a renversé l'Empire romain. La Chine n'eut peut être point succombé sous les fer des Tartares, si elle eut employé à civiliser cette Nation, les soins, les travaux & les dépenses excessives que lui a coûté sa célébre Muraille.

Dans des siécles postérieurs, des nuées de Brigands sont sorties du Nord, pour dévorer la substance des peuples du midi. On a eu tort, comme nous le montrons ailleurs, d'en conclure que la terre étoit alors plus peuplée, qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Le Commerce se réfugia dans un coin de l'Italie au milieu de marais inaccessibles: c'est là que du sein de l'oppression on vit s'élever plusieurs Républiques qui firent en concurrence le Commerce de la Morée, du Levant, de la Mer noire, celui de l'Inde & de l'Arabie par Alexandrie. Quelques

Villes fituées fur la Mer Baltique, fe réunirent fous le nom de Villes Anféatiques & d'Anfe Teutonique; & cette affociation forma une Puiffance, tant qu'elle fut reftrainte à un petit nombre de Villes. Elle s'affoiblit par de nouvelles affociations de Villes plus feparées par la diverfité d'intérêts, que par la diftance des lieux.

C'est à cette Epoque que la plûpart des Nations de l'Europe commencérent à établir, ou à accroitre fucceffivement leur puiffance à l'aide du Commerce. Jufques là on a vu les Etats les plus riches & les plus addonnés au Commerce, devenir la proye des Peuples qui ne le pratiquoient point. Depuis cette Epoque, ce ne font plus les Nations fans Culture, fans Arts & fans Commerce, c'eft-à-dire, les Nations pauvres, qui font à redouter: c'eft l'Etat que le Commerce enrichit, qui fait craindre aux autres la perte de leur liberté.

Les venitiens furent les premiers Européens qui entreprirent les Voyages de long cours. Ils navigérent dans toutes les Mers du Levant, ils y firent des conquétes, & y établirent des Comptoirs & des Entrepots. Venife conferva le Commerce de toutes les Marchandifes de l'Orient, jufques au tems où les Portugais à l'aide de la Bouffole ouvrirent à l'Europe, une route nouvelle aux Indes Orientales en doublant le Cap de Bonne-Efpérence. Venife auffi intéreffée que l'Egipte, à rendre cette nouvelle route inutile, propofa au Soudan de couper l'ifthme de Suez, & de faire un Canal de Communication entre le Nil & la Mer rouge. Si ce projet eut reuffi, Venife auroit confervé le Commerce des Indes.

L'Usage de la Bouffole devoit étendre l'Empire du Commerce fur la plus grande partie de notre Globe, décider la balance du pouvoir, changer les intérêts des grandes Nations de l'Europe, reculer les limites de nos connoiffances, & faire une revolution dans nos ufages & dans nos mœurs.

Lisbonne devint le Magafin général des Epiceries, & de toutes les Marchandifes des Indes Orientales. Les Portugais étendirent le Commerce de l'Europe aux côtes Occidentales & Orientales de l'Afrique, dans les Mers d'Arabie, aux Indes, à la Chine & au Japon; & comme ils vendirent à plus bas prix, que les Venitiens & les Genois, les mêmes Marchandifes des Indes, que ceux-ci tiroient par le Levant des Arabes & des Caravanes de Perfe, ils attirérent bientôt dans leurs ports tous les Vaiffeau de l'Europe.

L'Espagne, Maitreffe dans le même tems des plus riches contrées de l'Amérique par les découvertes de colomb, ne voyoit point de limites à fes ri-

cheſſes. Philippe II. par la réunion de la Couronne de Portugal à celle d'Eſpagne, ayant récueilli tous les avantages des conquétes des Eſpagnols en Amérique, & de celles des Portugais aux côtes Occidentales & Orientales d'Afrique, aux Indes & dans le Bréſil, devint la première Puiſſance de l'Europe.

On obſerve ici (& c'eſt toujours en conſéquence du même préjugé) que les Eſpagnols & les Portugais abandonnérent les Manufactures & l'Agriculture pour des richeſſes de fiction, qui comme ſignes des Denrées, appartenoient néceſſairement aux propriétaires des Denrées. On conclut que le grand Commerce de ces deux Nations a diminué leur Population, & les a infiniment affoiblies.

La Hollande à peine devenue République, s'enrichit & devint une des grandes Puiſſances de l'Europe, en s'appropriant par le Commerce, une partie des plus précieuſes découvertes des Portugais, & une partie des fruits de celles des Eſpagnols. Ce n'eſt peut être qu'aux ſuccés & à l'élevation rapide de cette République, que ſont dus les progrés du Commerce de l'Angleterre & de la France, qui ſont reſtées longtems occupées uniquement d'une induſtrie intérieure, & de querelles qui n'avoient d'autre objet, que les limites de quelque Domination territoriale. Car la Hollande avoit déja une Compagnie des Indes Orientales, riche & puiſſante, une Compagnie des Indes Occidentales, & portoit ſon Commerce chez toutes les Nations de l'Europe & dans les trois autres parties du Monde, lorſque l'Angleterre & la France ne formoient encore que des entrepriſes très foibles ſur les côtes d'Afrique & dans les deux Indes.

Les Anglois ſont parmi les Nations modernes de l'Europe, les prémiers qui ont conſidéré le Commerce comme une ſcience, qui en ont diſcuté les grands principes, ſurtout rélativement à leurs intérêts. C'eſt la Nation Angloiſe qui a ſçu le mieux les mettre en pratique, qui la première a regardé l'Agriculture & la Population comme la baſe du Commerce, en a calculé les avantages & reconnu que les productions de la culture des Terres ſont les premiers biens d'une Nation, les ſeuls biens phyſiques & qui ne ſont pas ſujets aux révolutions; que la moindre fabrique, que la plus petite entrepriſe de Commerce doit être conſidérée, cultivée & protégée, lorſqu'elle peut fournir à la ſubſiſtance de quelques Citoyens. Il eut été peut-être très heureux pour l'Angleterre & pour les autres Nations, que ſon Gouvernement fut toujours reſté attaché uniquement à ces grands Principes.

La France s'eſt longtems repoſée ſur la bonté & la quantité de ſes productions Naturelles. On y a longtems vecu dans le préjugé qu'elle pouvoit

ſe paſſer de ſes voiſins, & que la richeſſe de ſes Denrées mettoit les autres Nations dans ſa dépendance. Le Miniſtre Colbert connut la néceſſité des Manufactures, les releva, les étendit, anima, protegea l'induſtrie Françoiſe, & lui fit faire les plus grands progrés. Il voulut rendre le Commerce de la France actif. Il y reuſſit en partie en relevant la Marine. Le hazard donna à la France, des poſſeſſions en Amérique; l'ambition de quelques François y forma des Colonies, que le Commerce des Hollandois entretint d'abord & fortifia. La richeſſe du Commerce de l'Amérique attira enfin l'attention du Gouvernement François; & des ſoins médiocres joints à l'Activité, à l'intelligence des Négocians & des Colons, jettérent les fondemens d'un Commerce très riche, & toujours ſuſceptible juſqu'à preſent de nouveaux accroiſſemens. On doit en attendre de très grands de la nouvelle attention que le Miniſtére donne aujourd'hui à la Culture, à la Police des Iſles Antilles, & aux défrichemens de la Guiane & de la Cayenne.

Les grandes Nations du Nord ne ſe ſont livrées que fort tard au Commerce; & il ſemble qu'elles y ont été forcées par les Nations du midi de l'Europe, ſingulièrement par la Hollande. Les Danois, les Suédois & les Ruſſes, n'ont connu des beſoins hors des limites de leurs territoires, que lorſque leurs productions ſont devenues néceſſaires aux Nations du midi, & ce n'a été que le grand Commerce de celles-ci, qui leur a rendu néceſſaires toutes les productions du Nord. C'eſt la Hollande qui la premiére a donné une ſi grande étendue à ſa Marine, qu'il lui eut été impoſſible de former & d'entretenir ſans le ſecours du Nord. Son Commerce l'ayant forcée d'y aller chercher tous les matériaux néceſſaires à la conſtruction, pour la quelle ſon Territoire ne produit rien, & qu'elle ne pouvoit trouver chez les Nations voiſines, elle a porté aux Nations du Nord dequoi faire des échanges, & dequoi diminuer les déſavantages de la balance de ce Commerce par des Cargaiſons aſſorties. Il étoit tout naturel que ces Cargaiſons fiſſent connoitre à ces peuples, de nouveaux beſoins, en même tems que ceux qui les leur apportoient, leur faiſoient connoitre le prix de leurs forets & d'autres productions propres à ces Climats, dont l'abondance leur étoit à charge ou inutile. Les Anglois ont eu bientôt les mêmes beſoins du Commerce du Nord, que les Hollandois, pour l'élevation d'une Marine dans la ſuite bien plus étendue que celle de la Hollande. Ils ont fait enſuite, comme les Hollandois, un Commerce d'économie des Marchandiſes du Nord, avec les François, les Eſpagnols & les Portugais. Leur concurrence, & bientôt leur ſupériorité dans leurs exportations du Nord, ont fait ouvrir les yeux à ces Nations, ou à leurs Gouvernemens, ſur les Tréſors du Commerce, leur en ont fait reconnoitre le prix, & les

ont engagés à la recherche des moyens de les partager avec les Nations du midi.

Si l'on parcourt avec attention la marche & les progrés du Commerce chez les Nations anciennes, & chez celles de l'Europe moderne, on ſera bientôt convaincu qu'on a tort d'attribuer au Commerce, la foibleſſe des empires, & de croire que ſes richeſſes en préparent la chute.

Les Nations commercantes qui furent les victimes de l'ambition d'Alexandre & de celle des Romains, ne furent pas jubjuguées par la raiſon que le Commerce avoit accumulé chez elles plus ou moins de richeſſes, mais parce-qu'elles ignoroient l'art de la guerre, & les moyens que donnent les richeſſes, de la faire avec ſupériorité. Etoit ce les richeſſes du Commerce qui avoient préparé la deſtruction des Carthaginois, le Peuple le plus commerçant dont nous connoiſſons l'Hiſtoire? N'eſt ce pas au contraire avec le ſecours des richeſſes du Commerce, que ce Peuple fit la plus longue, la plus diſpendieuſe & la plus vigoureuſe défence, dont l'hiſtoire ait fait mention, contre la Nation alors la plus nombreuſe & la plus guerriére de la Terre? Ce fut au Commerce que Carthage dut pendant longtems ſa ſupériorité, qu'elle auroit conſervée, ſi l'art du Gouvernement avoit répondu à l'étendue des facultés & des moyens que lui donnoit ſon Commerce, alors le plus riche de l'Univers.

Si les Nations commercantes avoient ſçu profiter des avantages que donnent les richeſſes du Commerce, pour ſoutenir la guerre, pour établir une vigoureuſe défenſe, aucune n'auroit été la proye de ces Hordes de Tartares, ou d'habitans du Nord, qui ont ſubjugué ſucceſſivement preſque toute l'Europe. Ce n'étoit pas par tout d'ailleurs les richeſſes du Commerce qui les attiroient, mais des Climats plus doux que les leurs, & des Terres cultivées. Ces Peuples abandonnoient une patrie trop peuplée, quoiqu'elle le fut moins qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, & qui ne pouvoit fournir à la ſubſiſtance de tous ſes habitans, parce qu'elle étoit ſans Culture & ſans Commerce; pour s'établir dans Terres étrangéres bien cultivées, & dont ils s'emparoient, parce qu'ils les trovoient ſans défenſe, ou mal défendues. Ce n'étoient ni les richeſſes du Commerce, que ces Peuples ne connoiſſoient point, qui les attiroient, ni ces richeſſes qui avoient affoibli les Nations qu'ils ſubjuguoient avec tant de facilité. Les Gaules & la Grande Bretagne n'étoient point commercantes, lorſque les Francs, les Saxons & les Normands s'en emparérent; & le Commerce de l'Italie n'exiſtoit pas, quand elle devint la proye des Lombards.

Le

Le Commerce, bien loin d'avoir attiré ces irruptions, les a fait cesser, en établissant des moyens de défence chez les Nations commercantes, qui ont ensuite multiplié chez les Nations qui fournissoient ces irruptions, les moyens de subsistance en y introduisant du Commerce. On n'a pas fait attention que le défaut de Culture & de Commerce, & la nécessité de subsister étoient les seules causes de ces émigrations qui inondoient les pays cultivés. L'Agriculture, les Arts, l'Industrie & le Commerce, qui se sont introduits partout, ont heureusement fait cesser ces irruptions, qui ont tant de fois devasté l'Europe.

Il s'est fait une revolution heureuse & presque générale sur la surface de la terre, qui n'est due qu'au Commerce, qu'on n'a peut-être pas asses observée.

La férocité, la force & le fer ne suffisent plus pour faire des conquêtes. L'Industrie sçait employer les richesses qu'elle accumule, à sa propre conservation. Elle sçait employer en sa faveur les forces mêmes de ceux qui pourroient l'attaquer, en faire des défenseurs, & même donner des chaînes aux Peuples les plus fiers & les moins policés, en leur donnant de nouveaux besoins. Elle lie les Nations entre elles, & cette union communique aux plus foibles les forces de tous leurs Voisins, assure à Chaque Etat ce qui lui appartient, & met les armes à la main aux autres Etats contre tout Potentat qui voudroit être un Alexandre ou un Gengizkan. L'Art de la Guerre, & surtout de la Guerre défensive, s'est généralement perfectionné, & les richesses du Commerce sçavent développer toutes les ressources de cet Art, & les employer avec succés. Quel progrès en effet pourroit se promettre aujourd'hui de ses forces en Hommes & en Armes, une Nation pauvre & errante, qui à l'exemple de ces Hordes de Teutons, de Cimbres, de Normands, qui dévastérent autrefois l'Europe, entreprendroit la conquête de l'une de nos Nations Commercantes? L'Industrie n'auroit pas de grands éfforts à faire pour la repousser ou la détruire tout à-fait. C'est ainsi que le Commerce est devenu par les richesses qu'il procure, la base & le soutien des Etats, au lieu d'en préparer la chute & la destruction, & qu'il est aujourd'hui le premier & le plus important intérêt de la Politique.

Cet intérêt est aujourd'hui généralement developpé chez toutes les Nations de l'Europe. Il n'en est point qui ne s'occupe des moyens d'attirer à elle la balance du Commerce, comme la seule & la vraie balance du pouvoir. L'Angleterre, la Nation de l'Europe qui a le mieux calculé les ressources du Com-

Commerce, qui y a vû la premiére les moyens d'élever une grande Puiſſance, ſeroit peut-être pour toujours la Nation dominante en Europe; ſi elle n'avoit pas fait un uſage exceſſif de ces mêmes reſſources que donne un grand Commerce; ſi elle n'avoit pas ſurchargé ſon Agriculture & ſon Induſtrie d'un poids énorme de dettes & conſéquament d'impots, qui attaquent & détruiſent ſans ceſſe ce premier principe, cette baſe eſſentielle du Commerce; & ſi elle n'avoit pas formé pour ſuivre les vues d'une ambition peut être peu refléchie, une multitude d'établiſſemens dans les trois autres parties du monde, dont l'entretien exige une dépenſe centinuelle d'Hommes bien ſupérieure à ce que peut en ſupporter le fonds naturel de ſa Population, que cette dépenſe épuiſe continuellement. Il ne ſeroit pas difficile de démontrer que l'Angleterre s'eſt infiniment affoiblie pour acquérir cette Puiſſance exceſſive, qu'elle nous montre aujourd'hui; & qu'il lui ſera impoſſible de la ſoutenir longtems, ſi les autres Nations continuent de chercher dans l'Agriculture, l'Induſtrie & le Commerce, les moyens d'acquérir une Puiſſance rélative, ou de rétablir celle qu'elles ont perdue.

Cette Puiſſance ne ſauroit manquer de perdre infiniment de ſon poids, par les ſoins ſeulement que la France & l'Eſpagne donnent aujourd'hui à l'amélioration de leur territoire & de leur Commerce, & par leur attention à ſe donner une Marine proportionnée à leurs forces naturelles.

Les progrès que le Commerce a fait chez les Nations du Nord depuis un petit nombre d'années, leur attirent bien plus qu'autrefois, l'attention des Nations du Midi L'Agriculture, la Pêche, les Manufactures & la Navivagation, ſe fortifient tous les jours chez les Danois; le Roi regnant n'a négligé aucun des moyens qui peuvent les accroitre, & il a ſeu faire florir les Arts & l Induſtrie. La Suéde donne la plus grande attention à ſon Agriculture & à toutes les branches de Commerce qu'elle peut faire. On n'a peut-être pas été aſſés étonné, lorſqu'on a vû ces deux Puiſſances prendre part à l'une des branches des plus riches du Commerce des Indes Orientales, par l'Inſtitution de deux Compagnies des Indes, Malgré la Puiſſance & l'Etat floriſſant des Compagnies de Hollande, d'Angleterre & de France.

La Ruſſie à peine connue, il y a un ſiècle, des autres Nations de l'Europe, a élevé par les reſſources du Commerce & de l'Induſtrie, une aſſes grande Puiſſance pour faire rechercher ſon allience par toutes les grandes Nations; & cette Puiſſance deviendra bien-tôt l'une des plus reſpectables de l'Europe, ſi elle continue de s'occuper du ſoin d'étendre ſon induſtrie & ſon Commerce, & d'élever ſa Marine. Elle n'a pas beſoin pour s'aſſurer les

plus grands ſuccès, d'en aller chercher les moyens dans les trois autres parties du monde; elle les trouve dans la richeſſe de ſon propre fonds.

Le Roi de Pruſſe & la Maiſon d'Autriche ont des moyens infinis pour faire valoir dans leurs Etats les reſſources de l'Induſtrie & du Commerce, & s'en occupent. La Saxe a perdu ſa Puiſſance rélative. Le Commerce d'un fonds naturellement riche, & d'une Nation Induſtrieuſe, l'avoit élevée: elle ſe relevera par les mêmes moyens.

La Pologne eſt la ſeule des grandes Nations de l'Europe, qui juſqu'à préſent n'a fait d'autre Commerce, que celui que font les Seigneurs de l'Allemagne & de la France. Elle s'eſt bornée à la vente des fruits de ſon territoire, & n'a encore connu d'autre Induſtrie, que celle qui s'occupe de la Culture des terres. On a entrepris d'y introduire des Manufactures. Peut-être feront-elles quelques progrés par les ſoins du Roi regnant; quoiqu'il ſoit très difficile d'élever les Arts chez un Peuple Eſclave des Seigneurs.

Si l'opinion que les richeſſes du Commerce préparent la chute des empires, eſt fauſſe à l'egard des anciennes Nations Commercantes, elle ne l'eſt pas moins à l'égard des Nations modernes. Parmi les Nations modernes que le Commerce a ſucceſſivement élevées au plus haut degré de richeſſes, nous en voyons trois qui ont infiniment perdu de leurs richeſſes & de leur Puiſſance; les Veniticns, les Portugais & les Eſpagnols: mais aucune de ces Nations n'a éprouvé la deſtruction, la chute entiére de ſa Puiſſance, & on ne ſçauroit en attribuer la diminution à l'excés des richeſſes acquiſes par le Commerce.

Le Commerce avoit élevé Veniſe à un aſſès haut dégré de Puiſſance pour réſiſter ſeule à toutes les Puiſſances de l'Europe, qui avoient conſpiré ſa perte dans la Ligue de Cambrai, & pour ſoutenir le ſiége le plus mémorable dont l'Hiſtoire ait fait mention, contre toutes les forces de la Puiſſance Ottomane, forces miſes en activité avec plus d'Art qu'on n'en attendoit d'une Nation Aſiatique. Cette République n'a point vu décroitre ſa Puiſſance par l'excés des richeſſes que le plus grand Commerce lui avoient données; mais par ce qu'elle n'a pu empêcher le Commerce de changer de route, principalement celui des Indes Orientales, la branche de ſon Commerce la plus riche; & qu'elle n'a pu arrêter les progrés de l'Induſtrie des François, des Hollandois & des Anglois, qui ſont venus partager avec elle le Commerce du Levant & bientôt y prendre une grande ſupériorité, ainſi que le Commerce des Manufactures les plus recherchées. Ce n'eſt donc qu'à l'Induſtrie naiſſante des autres Nations,

tions, & à la grande concurrence qu'elles lui ont opposée défqu'elles font devenues commercantes, que la Puiffance des Venitiens doit voir, non fa chute, mais fon décroiffement; & cette concurrence a fait ce que ne pouvoit faire la Ligue de Cambrai. L'Italie, le berceau du Commerce Européen, comme celui des Arts & des fciences, devoit donner l'exemple de l'opulence que procure le Commerce, dans quelques unes de fes villes. Venife profita plus que les autres par les avantages de fa fituation, de l'ignorence du refte de l'Europe pour en faire prefque tout le Commerce. Il étoit naturel que ce grand Commerce fut reduit par les progrés des connoiffances & de l'Induftrie, au point où nous le voyons aujourd'hui. Mais venife ne pouvoit être détruite: elle eft reftée une République formée & élevée par le Commerce, au rang encore aujourd'hui des Puiffances de l'Europe, dont la naiffance, fi nous en étions apréfent les témoins, ne nous annonceroit qu'une Bourgade très foible & qui n'exciteroit l'attention de perfonne, parceque la fituation actuelle de l'Europe ne lui permettroit de voir aucune reffource pour s'élever & former une République, telle que venife eft actuellement.

Le Commerce foutiendroit encore la haute Puiffance à la quelle il avoit élevé le Portugal, fi un vice dans fon Adminiftration ne lui en avoit fait négliger toutes les branches. Ce ne font point les richeffes du Commerce, qui ont fait négliger en Efpagne, ni en Portugal, la Culture de leurs terres & l'Induftrie. Ce n'eft qu'à leur Gouvernement, qu'on peut attribuer la diminution de leurs Puiffances, & les mêmes fonds que ces Nations poffédent, leur fourniffent des moyens infinis de rélever leur Puiffance par le Commerce. La fageffe du Miniftére d'Efpagne & les foins qu'il donne à toutes les branches de l'Induftrie & du Commerce, ramenera fans doute bien-tôt cet Etat à fon ancienne fplandeur. Le décroiffement de forces & de Puiffance de ces deux Etats n'a point été l'effet des richeffes accumulées par le Commerce, mais les richeffes du Commerce qu'il leur eft fi facile de fe Procurer, fourniffent les moyens infaillibles de les rétablir.

La Puiffance que la Hollande a montrée à l'Europe à la fin du fiècle dernier & au commencement de celui où nous vivons, eft dans l'Hiftoire du monde le feul exemple d'une Puiffance fi étendue, uniquement formée par les richeffes que procure le Commerce.

Il falloit pour l'élever au dégré de grandeur où nous l'avons vue, que les Portugais enlevaffent aux Venitiens le Commerce des Indes Orientales, en ouvrant au Commerce une nouvelle route par le Cap de Bonne-Efpé-

rence; qu'ils fiſſent la conquête des côtes Occidentales & Orientales de l'Afrique; qu'en même tems Colomb fit la découverte du nouveau monde pour le Compte des Rois d'Eſpagne; que Philippe II. réunit les conquêtes des Portugais en Afrique & dans les Indes, avec celles des Eſpagnols dans l'Amérique; que le même Philippe II. obligeat par un mauvais Gouvernement ſes Peuples des ſept Provinces Unies de ſecouer le joug de ſa domination pour ſe former en République; que par le même vice de Gouvernement, il opprimat le Commerce de ſes autres Provinces des Pays-Bas, ſurtout celui de Bruges & d'Anvers; que cette République naiſſante ſe trouvat fortifiée dans ſon Berceau par la ſituation de ſon territoire, par la néceſſité de devenir induſtrieuſe pour ſubſiſter & défendre ſa liberté, par un grand nombre de refugiés, par la Guerre même que la conſervation de ſa liberté l'obligeoit de ſoutenir, qui la mit en peu d'années en Etat de profiter de la foibleſſe du Gouvernement de ſes anciens maitres, pour les dépouiller de preſque tous les établiſſemens que le Portugal avoit acquis en Afrique & dans les deux Indes, & de s'approprier la majeure partie de leurs richeſſes. Il a fallu qu'en même tems l'Angleterre & la France ignoraſſent également le prix du Commerce Maritime, & que preſque tout le Commerce de l'Europe fut alors entre les mains foibles des Portugais & des Eſpagnols, que la moleſſe du Gouvernement d'Eſpagne livroit aux conquêtes des Hollandois; entre les mains des Italiens qui avoit perdu celui des Indes par le Levant & ne pouvoit plus y prendre part que de la ſeconde main; dans celles de quelques villes anſéatiques, qui ne pouvoient non plus faire qu'un Commerce d'économie, & dont le Gouvernement d'Eſpagne avoit lui même détruit la plus riche, qui étoit Anvers, dont le Commerce s'étoit refugié en Hollande.

Telles ſont les circonſtances, toutes réunies preſque en même tems, qui ont ouvert à la Hollande, pour ainſi dire au moment de la naiſſance de cette République, le Commerce des quatre parties du monde. Devenue Maitreſſe du Commerce des Indes Orientales & de la majeure partie de celui de l'Afrique & de celui de l'Amérique, tant par ſes propres établiſſemens dans ces deux parties du monde, que par la majeure partie du Commerce d'Eſpagne dont elle s'étoit emparée; elle fit bien-tôt tout le Commerce de l'Europe, avec d'autant plus de facilité & de ſuccés, qu'elle n'avoit preſque aucune concurrence à combattre. Les Hollandois avoient en même tems donné à la Pêche du Harang, une aſſez grande étendue pour en approviſionner toute l'Europe. Cette Pêche fut auſſi l'un des grands moyens qui concoururent à l'élevation de la Marine la plus étendue alors de l'Europe, & au plus grand Commerce. Cette grande Marine contribua encore par la néceſſité

même

même de l'entretenir, à étendre le Commerce de la République chez toutes les Nations du Nord. Il fallut y aller chercher généralement tous les matériaux néceſſaires à la conſtruction; & l'Eſprit d'Economie réuni à l'Eſprit de Commerce, ſçut aſſortir des Cargaiſons du produit de ſa Pêche, de celui de pluſieurs Manufactures qui s'y étoient réfugiées & qui étoient floriſſantes, avec les retours des Indes, les Denrées d'Eſpagne, de France & d'Italie Sa balence avec le Nord étoit déſavantageuſe, elle la ſoldoit avec l'Argent du Mexique & du Perou qu'elle ſe procuroit avec les Marchandiſes de ſes Manufactures, de celles de France & d'Italie qu'elle vendoit à l'Eſpagne; & avec celui que lui procuroit la vente d'une partie de ſa Pêche, des retours de l'Amérique, & principalement de ceux de ſa Compagnie des Indes, pendant longtems la ſeule Compagnie des Indes en Europe qui l'a innondée des Denrées & des Marchandiſes de l'Aſie. Ses retours du Nord & ceux de l'Allemagne qui excedérent bien-tôt les beſoins de ſa Marine & de ſes Manufactures, lui ſervirent enſuite à aſſortir des Cargaiſons pour la France, l'Eſpagne, le Portugal, & même pour l'Angleterre. Les Hollandois entrérent en même tems en concurrence avec les Venitiens dans le Commerce du Levant, & les villes anſéatiques ne furent plus que des entrepots de la Hollande.

C'EST ainſi que les richeſſes du Commerce, & les plus grandes richeſſes qu'aucune Nation ait jamais acquiſes, mirent la Hollande en Etat de conclure à Munſter en 1647. un traité de paix avantageux avec le ſucceſſeur de ſes anciens Maitres, même de le proteger enſuite, & de combattre l'Angleterre, qui ſe declara ſa rivale.

LES Hollandois ont ſoutenu pendant quelque tems leur Commerce, & leur Puiſſance élevée par leur Commerce, dans cet état de ſplandeur: (car c'en eſt ici l'Epoque la plus brillante,) par leur économie, par leur Induſtrie & plus encore par l'Art de la Négociation, & par l'attention Politique de leurs Miniſtres à Procurer chez toutes les Nations, toute la faveur poſſible à leur Commerce, & à faire confirmer par des traités, la liberté que donnent à toutes les Nations les loix du droit naturel: & quoique la Hollande ait ſouvent profité dans ce tems là de l'ignorance des maximes du Commerce, qui étoit preſque générale chez tous les autres Peuples de l'Europe, pour ſe Procurer de grands avantages; il n'en eſt pas moins vrai qu'elle a étendu ſon Commerce par des voyes légitimes. Qu'y a-t-il de plus louable & de plus digne d'eſtime? & qu'eſt ce qu'un bon Gouvernement peut faire qui faſſe plus d'honneur à l'humanité, que de Procurer à l'Etat par la voye douce & paiſible des Négociations, la ſource d'une grande proſpérite? Car on n'a jamais

 im-

imputé à la Hollande une ambition ſans bornes, une ambition qui veut s'emparer des branches de Commerce les plus riches par la force des Armes, & qui veut tout envahir par la Violence.

C'est à cette Epoque de la grandeur de la puiſſance Hollandoiſe, que l'Angleterre qui avoit commencé à ouvrir les yeux ſur les reſſources du Commerce ſous le regne de la Reine Eliſabet, & à voir dans ces reſſources les vrais moyens d'accroitre ſa puiſſance, régarda la Hollande comme une Nation rivale. L'Angleterre avoit dejà une Marine aſſez puiſſante pour ce tems là. Les puiſſances du Nord n'avoient pas encore penſé à s'en donner une. Celle de la France étoit entiérement négligée, & celle de l'Eſpagne presque détruite; lorsque l'Angleterre fut convaincue qu'elle ne pouvoit disputer aux Hollandois les richeſſes d'un grand Commerce, que par une grande Marine. Tels furent les motifs de ſon acte de Navigation; & ces circonſtances lui donnèrent la facilité de faire obſerver par toutes les Nations une loi également injuſte & hardie, qui devoit être le principe de cette prodigieuſe élevation de forces maritimes, qui de nos jours à fait craindre l'invaſion Univerſelle du Commerce de l'Europe.

Cette Loi, qui interdit l'entrée de tous les ports de la Grande Bretagne à tout Vaiſſeau Etranger chargé d'autres Denrées ou Marchandiſes que de celles du cru de ſa Nation, ſembloit n'intéreſſer alors que la Hollande, parce qu'elle étoit la ſeule Nation dont le Commerce entiérement d'Economie, embraſſoit celui de toutes les autres Nations, & que celui de l'Angleterre en étoit une branche aſſez conſidérable. Par cette loi l'Angleterre avoit prononcé une interdiction formelle de ſon Commerce à la Hollande en particulier, puiſqu'elle étoit la ſeule Nation qui ne put rien tranſporter de ſon cru en Angleterre. Cette Nation avoit prévu que cet intérêt armeroit la Hollande, & avoit pris la précaution de mettre ſa Marine en état de repouſſer les efforts de cette République pour faire revoquer un Réglement qui impoſoit un joug tyrannique ſur ſon Commerce. La Guerre que la Hollande fit alors à l'Angleterre pour conſerver la liberté de ſon Commerce d'Economie, fut malheureuſe; elle n'en obtint que la Gloire d'avoir combattu ſeule pour la liberté de l'Europe.

C'est depuis cet Epoque qu'on peut obſerver le décroiſſement du Commerce de la Hollande; décroiſſement peut être trop peu ſenſible d'abord pour attirer l'attention du Gouvernement. Ce décroiſſement a eu deux cauſes qui ne pouvoient manquer de le produire, mais dont l'une pouvoit être facilement

ment prévue & évitée, & l'autre confidérablement affoiblie. Les Guerres furvenues dépuis cette Epoque, & les progrés des connoiffances du Commerce, qui n'ont ceffé de l'accroitre jufques à nos jours chez toutes les autres Nations, devoient néceffairement diminuer le Commerce & conféquament la puiffance des Hollandois.

Les Guerres terminées par les traités de Nimegue, de Riswick, d'Uthreĉt & d'Aix la Chapelle, ont fucceffivement obligé la République de faire ufage d'un grand crédit, & de faire des Emprunts énormes pour en foutenir les frais. Les dettes ont furchargé l'Etat d'une fomme inmenfe d'intérêts, qui ne pouvoient être payés, que par une augmentation exceffive d'impots, dont il a fallu faire porter la plus forte partie par les confommations dans un pays dont le Territoire eft extrêmement borné, & parconféquent par l'induftrie. Il a donc fallu faire enchérir infiniment la main d'œuvre. Cette cherté de la main d'œuvre a non feulement reftraint prefque toute forte de Fabrique & d'induftrie à la Confommation intérieure, mais elle a encore porté un coup bien fenfible au Commerce de fret, partie acceffoire & précieufe du Commerce d'Economie : car cette cherté a rendu la conftruĉtion plus chére, & augmenté le prix de tous les ouvrages qui tiennent au Commerce maritime, même de tous les ouvrages des ports & des Magafins. Il n'étoit pas poffible que l'augmentation du prix de la main d'œuvre ne donnat, malgré tous les efforts de l'économie Hollandoife, un avantage fenfible aux autres Nations qui voudroient fe livrer au Commerce d'Economie & à celui de fret.

La République eut fans doute prevenu cette caufe deftruĉtive de l'induftrie Nationale, en ne fe prétant point aux vues des Négociateurs Anglois, qui l'ont fucceffivement engagée dans des Guerres ruineufes.

Si lors de la Guerre de fucceffion, & de celle de 1742, la République, au lieu de fe prêter aux Négociations de l'Angleterre, & de fe laiffer perfuader, comme une axiome, comme une maxime vraie dans la Politique moderne, que la Grande Bretagne eft fon allié naturel, n'avoit confidéré que fes véritables intérêts, elle n'auroit vu d'autre allié naturel que la France, & dans le fyftême Britannique, qu'un fyftême ennemi. Il n'étoit pas difficile aux Hollandois de fe convaincre, que l'efprit de conquéte de la France, quelque fuppofition que l'on put faire, ne pouvoit jamais s'étendre fur aucune de leurs poffeffions; qu'une branche de la maifon de Bourbon, ou de celle d'Autriche fur le Throne d'Efpagne, ne lui préfentoit aucun intérêt; que le véritable objet des Négociations tendoient uniquement à l'engager à feconder

les

les vues de l'Angleterre, qui étoient de contenir la puiſſance de la France dans un Etat de foibleſſe pour l'empêcher de devenir une puiſſance maritime & une Nation commerçante. Cet intérêt étoit grand pour l'Angleterre, & cet intérêt que l'Angleterre n'a jamais perdu de vue, eſt diamatralement oppoſé à celui de la Hollande.

Dans toutes les querelles, ſurtout dans toutes celles qui ont agité l'Europe pendant ce ſiécle, dans toutes ces conteſtations que l'Angleterre a ſuſcitées à la France, ou auxquelles la France a donné lieu; la Hollande n'auroit jamais du voir d'autre intérêt, que celui de ſon Commerce. Elle auroit du en voir la diminution dans les ſuccés de l'Angleterre, & les événemens ont aſſés juſtifié que cette prévoyance ſi naturelle auroit été auſſi ſage que juſte; pendant que les ſuccés de la France ne pouvoient manquer d'accroitre les fonds du Commerce de la République; puiſque les Hollandois étoient en poſſeſſion de tout ſon Cabotage & de ſon Commerce du Nord. En un mot la Hollande n'a jamais eu & ne ſauroit avoir par les principes qui conſtituent toute ſon exiſtence, d'autre intérêt dans les querelles qui peuvent troubler le repos de l'Europe, que celui de conſerver la liberté du Commerce, & de l'établir d'une manière ſtable & ſolide.

La liberté du Commerce de toutes les Nations, & principalement de la France, eſt une branche de la liberté de la République de Hollande, ou pour mieux dire, en eſt le fondement le plus eſſentiel. C'eſt de la liberté du Commerce de toutes les Nations que la Hollande tire les fonds qui conſtituent le ſien; enſorte qu'il eſt inconteſtable que la liberté de ſon Commerce ſeroit nulle, ſi celle des autres Nations étoit détruite, & la République ſeroit bientôt anéantie. Telle eſt en un mot la nature du Commerce & la conſtitution de la République de Hollande, que toutes les fois que la liberté du Commerce d'une Nation eſt attaquée, la République ſe trouve déslors préciſément dans la même poſition qu'un particulier qui voit le feu à la maiſon voiſine: ſon intérêt lui fait craindre avec raiſon l'incendie de la ſienne, & lui impoſe la loi du ſecours.

Les Hollandois n'auroient jamais du oublier que leur Territoire ne contient exactement que le ſiége de leur domicile; que leur Territoire ne produit pas à beaucoup près le néceſſaire phyſique de ſes habitans; que toutes les Marchandiſes & toutes les Denrées qui ſont le fonds de leur Commerce, & conſéquament de leur Puiſſance, ſont d'un cru étranger; que c'eſt pour eux que les autres Nations cultivent leurs Terres; & que les champs ſur

les quels la Hollande recueille ſes riches moiſſons, s'étendent chez toutes les Nations de l'Univers.

C'EST donc ſur la liberté de ces champs fertiles disperſés dans les quatre partie du Monde, que les Hollandois doivent veiller pour conſerver la leur. Ainſi la liberté de la Hollande, la liberté de ſon Commerce, la lie naturellement & néceſſairement à toute Nation commerçante, où chez laquelle elle à étendu ſon Commerce; & lui impoſe la néceſſité de s'oppoſer à qui conque voudroit l'aſſervir.

POUR s'en convaincre, il ne faut que jetter un coup d'œil réflechi ſur les intérêts du cabotage des Hollandois, la principale branche de leur Commerce, celle qui occupe la plus grande quantité de Vaiſſeaux, & qui multiplie le plus les moyens de ſubſiſtances dans le ſein de la République.

C'EST principalement avec des Vins, des Eaux-de-Vie, des Huiles, des Fruits, des Sels, avec des Toiles, des Etoffes de Soie & de Laine, &c. des Sucres, des Caffés, des Indigos, & autres Denrées de l'Amérique, que les Hollandois font le Commerce du Nord, celui du Levant, de l'Italie, de l'Eſpagne, & de leurs Colonies, & qu'ils portent les Denrées & Marchandiſes du Nord aux Nations du Midi.

LES Hollandois tirent toutes ces Denrées & ces Marchandiſes des différentes Nations de l'Europe, les importent chez eux pour y former les différens aſſortimens qu'exige leur réexportation, & ils ſe pourvoient de chaque Article chez la Nation qui le leur fournit à meilleur marché. Ils doivent donc regarder toutes les Nations comme autant de marchés où ils vont faire leurs Achats divers & leurs Ventes; celle chez laquelle ils font leurs plus grands Achats, ou leurs Ventes les plus avantageuſes, eſt donc celle dont la liberté eſt néceſſairement le plus liée à la leur, & les intéreſſe le plus.

C'EST d'après ces principes que la Hollande doit conſidérer toutes les Nations de l'Europe; qu'elle doit prendre parti dans les conteſtations qui s'élevent entre elles, ou voir leurs conteſtations avec indifférence: toutes Querelles qui n'auront pour objet que des Prérogatives de dignité, des droits de préſéance, des droits ſucceſſifs, d'Election, ou de ſimples limites purement Territoriales, & autres de ce Genre, ne doivent toucher les Hollandois, que comme citoyens du monde, & par l'intérêt qu'ils doivent prendre en général au bonheur de l'humanité. Mais s'il s'éleve des prétentions de Commerce qui

tendent à opprimer la liberté d'une Nation, ils doivent voir alors la leur attaquée; & l'étendue du Commerce qu'ils font avec cette Nation, qui feroit resserrée, ou dont ils feroient privés, si elle étoit asservie, doit être la regle & la mesure de l'intérêt qu'ils peuvent prendre dans la contestation.

Qu'on ouvre enfin les yeux sur ces principes de la fortune & de la liberté de la Hollande; car ces principes sont la base & le fondement essentiel de son existance, & on sera forcé de convenir que cet intérêt est entiérement éteint pour elle à l'égard de l'Angleterre. L'Acte de Navigation ne permet aux Hollandes de faire d'autre Commerce avec cette Nation, que celui sur le quel les loix n'ont aucun empire, le Commerce de Banque, & celui des fonds publics que l'Angleterre à un grand intérêt de favoriser.

L'Angleterre est donc la Nation, dont la liberté importe le moins à la Hollande, ou pour mieux dire, la seule dont la liberté ne l'intéresse point du tout. Les Hollandois ont aucontraire à veiller sans cesse sur ses entreprises ou ses desseins, avec d'autant plus de raison, que si les autres Nations avoient fait une loi semblable à la sienne, la République de Hollande n'existeroit plus, ou elle existeroit sans Commerce, ce qui feroit pour elle ne pas exister.

Si la Hollande n'avoit pris aucune part à la Guerre de succession, elle seroit infiniment moins chargée de dettes; & si aulieu de contribuer par ses subsides & par ses armemens, à soutenir dans la Guerre de 1742, les prétentions de l'Angleterre, contre l'Espagne & la France, elle eut employé ses dépenses énormes à soutenir uniquement la liberté du Commerce & chacune de ces Puissances dans la jouissance libre & exclusive de ses anciennes possessions, l'Angleterre n'auroit pas donné une étendue presque sans limites au Commerce Clandestin, qu'elle fait par la jamaïque aux Indes Occidentales, qui ne détruit pas moins le Commerce des Hollandois avec Cadix, que celui qu'y font les autres Nations. Le systême Britannique d'invasion de la Monarchie Universelle du Commerce, s'étoit assez Manifesté par le siége de Carthagene; & peut-être l'Angleterre n'auroit pas entrepris la derniere Guerre, qui l'a rendue la Nation dominante dans le Commerce de l'Afrique & des deux Indes, & la rend presque la maitresse du Commerce de ces trois parties du Monde, sans les secours qu'elle reçut de la Hollande dans la Guerre de 1742, & sans l'Espérance qu'elle avoit d'en obtenir de semblables dans la derniere Guerre.

Si on veut faire attention aux progrès du Systême Britannique, on ne

ne pourra ſe diſſimuler, que la Neutralité même de la Hollande dans la derniére Guerre, étoit contraire à ſes intérêts, & qu'elle ne pouvoit manquer d'avoir des ſuites funeſtes pour ſon Commerce, dont elle ne ſauroit être indemniſée par les intérêts momentanés qu'une Neutralité donne à des Négocians pendant la Guerre. Fonder une Neutralité ſur de tels motifs, c'eſt évidament ſacrifier les intérêts les plus importants de l'Etat à des vues perſonnelles, & à des intérêts particuliers. Le décroiſſement du Commerce de la Hollande n'étoit-il pas annoncé par toutes les conquêtes de Commerce que l'Angleterre avoit projettées, qui étoient le principal objet de cette Guerre, & n'eſt il pas bien ſenſible dans celles qu'elle a faites en effet? Car ce décroiſſement réſulte bien évidament des établiſſemens que l'Angleterre a acquis à campeche & à la floride, qui lui donnent tant de nouvelles facilités pour étendre ſon Commerce clandeſtin à l'Amérique Eſpagnole; par l'acquiſition des Iſles neutres qui la mettent en état délever une grande concurrence dans le Commerce des Sucres, des Caffés & des Indigos de Surinam, de Berbice & des autres Colonies Hollandoiſes. On peut voir encore des déſavantages infinis dans la ſupériorité que les Anglois ont acquiſe à Bengal & dans les autres parties des Indes Orientales, ainſi que dans l'eſpéce de néceſſité où cette même domination dans l'Amérique doit réduire les François de ſe livrer au Commerce d'économie, de faire le Commerce du Nord directement, deux branches de Commerce très riches pour les Hollandois, que les Négocians François ne laiſſoient entre leurs mains que parce qu'ils n'étoient occupés que de celui de l'Amérique. Il eſt évident qu'une nouvelle Guerre auſſi heureuſe avec le ſecours de la Neutralité de la Hollande, avec celui des fonds de ſes Capitaliſtes, & de l'Agiotage de ſes Négocians, qui ont ſoutenu le credit de l'Angleterre, cette Nation parviendroit à la Monarchie Univerſelle du Commerce; & ſi elle en étoit au point de protéger pluſieurs autres Nations, comme elle protége depuis longtems le Portugal, où en ſeroit le Commerce de la République?

La ſeconde cauſe du décroiſſement du Commerce de la Hollande, a fait des progrès aſſez rapides, & ne ceſſe d'en faire tous les jours. Sa Compagnie des Indes a perdu infiniment de ſes avantages par l'établiſſement de celles d'Angleterre, de France, de Dannemarck & de Suéde; mais c'eſt ſurtout la concurrence de celle d'Angleterre qu'elle a le plus à redouter. Toutes les autres Nations tendent à faire tout leur Commerce directement; & les Nations autrefois les moins commerçantes de l'Europe, touchent preſque à ce point, ſurtout le Dannemarck. Les Ports de la Baltique, les Villes de l'Allemagne, font autant qu'il leur eſt poſſible, le Commerce directement avec

les Nations du midi, & augmentent tous les jours leur concurrence, avec les Hollandois, dans le Commerce d'Economie. Chaque Nation s'efforce de faire tout le Commerce qu'elle peut faire, & aucune ne peut accroitre ſon Commerce qu'aux dépens de celui de la Hollande. Ses pêches du Harang & de la Baleine ſont infiniment diminuées par la concurrence de celles de la France, de l'Angleterre, & de quelques Nations du Nord, quoique très foibles encore.

CETTE induſtrie devenue générale, peut bien reſtraindre le Commerce de la Hollande, mais d'un côté elle ne ſçauroit s'étendre juſques à une entiére deſtruction, & de l'autre la République peut en ralentir les progrés. Ses retours des Indes Orientales & de l'Amérique la mettent en état de former des aſſortimens qui lui donneront toujours une ſupériorité décidée ſur ſes concurrens des Villes Anſéatiques, qui ne ſauroient ſe procurer une pareille faculté: & cet avantage ſeroit bien plus conſidérable encore, ſi la République donnoit de nouveaux ſoins à ſes Colonies de l'Amérique. Si on ſe livroit à l'Amélioration, on pourroit en étendre les productions au point de remplacer dans l'univerſalité du Commerce, une partie des diminutions qui y ſont ſurvenues.

CE ſeroit un moyen bien puiſſant de relever le Commerce d'économie, que de diminuer la cherté de tous les ouvrages, de toute l'induſtrie qui tient à la Navigation, par le bas prix de la Main d'œuvre. mais il faudroit pour y réuſſir, ſuprimer les acciſes ſur toutes les choſes néceſſaires à la vie, dans toute la Hollande, & diminuer en même tems les droits d'entrée & de ſortie par un nouveau tarif. Il ſeroit bien difficile, peut être impoſſible, de concilier un encouragement de cette nature, quelque utile & néceſſaire qu'il paroiſſe, avec les charges de l'Etat & le payement des intérêts de la dette publique. Mais quels que ſoient les progrès de la ſeconde cauſe du décroiſſement du Commerce de la Hollande, bien loin de pouvoir lui faire l'application de cette prétendue maxime, que les richeſſes accumulées par le Commerce menacent les Empires d'une deſtruction prochaine; on voit ici les richeſſes ſervir comme un moyen ſimple, & peut être même ſans que perſonne en ait encore fait l'obſervation; à conſerver le Commerce de la Hollande, & même à en accroitre deux branches importantes.

L'ARGENT qu'une balance toujours avantageuſe à accumulé en Hollande, n'y trouve d'employ depuis longtems que ſur les obligations de l'Etat à deux & demi pour cent, & cet employ dans des effets extrêmement recherchés,

chés, ne sauroit en occuper qu'une très petite quantité, & telle qu'elle ne peut faire aucune sensation: ensorte que lorsque les emprunts publics sont fermés chez les autres Nations, la Hollande contient des capitaux inmenses qu'il est impossible de placer ailleurs que dans le Commerce. Il arrive de là qu'un Commerce qui ne rend que deux & demi ou trois pour cent, est encore suffisament riche pour une Nation, qui a de grands capitaux qu'il lui est impossible de placer ailleurs avec autant d'avantage; & il n'est encore aucune Nation en Europe qui puisse soutenir une telle concurrence, ou la combattre avec succés dans le Commerce maritime, surtout dans le Commerce de fret & d'Economie. Ce n'est pas parce que l'intérêt de l'Argent est en Hollande à deux & demi ou à trois pour cent, qu'elle conserve l'avantage de la concurrence; mais parce qu'il y est sans employ même à ce prix, & que l'employ dans le Commerce y est forcé, quel qu'en puisse être le profit. La raison en est qu'on y préfére un petit bénéfice à un dépot stérile.

Ce sont ces mêmes richesses accumulées par le Commerce qui y donnent une étendue inmense au Commerce de banque, au Commerce des matières d'Or & d'Argent, qui ne peut se faire qu'au comptant, & qui y entretiennent le Commerce de Commission par les avances que les Négocians sont état de faire, soit pour des Ventes, soit pour des Achats, à tous les Négocians de l'Europe. On peut juger de l'étendue du Commerce d'Argent que fait la Hollande, par l'observation que fit joshia Gée chargé par le Gouvernement d'Angleterre de l'examen de la balance, qu'en l'année 1723, l'Angleterre avoit envoyé en Hollande de l'Or & de l'Argent pour cinq milions six cent soixante six mille Liv. Sterl. sur lesquels l'Angleterre perdoit quatre pour cent.

Le Gouvernement de la Grande Bretagne, sa constitution, l'esprit, l'ambition qui anime ses Citoyens; les forces naturelles de cette Nation, son industrie, son habileté dans le Commerce; celle de ses Ministres & de ses Négociateurs, enfin l'étendue & les dispositions de ses divers établissemens à la coté d'Afrique & dans les deux Indes, annoncent naturellement le plus grand Commerce qu'aucune Nation du Monde ait jamais fait, & qu'aucune Nation d'Europe puisse faire aujourd'hui. Un si grand fonds d'habileté, d'industrie, d'ambition & de possessions, présente à l'esprit l'idée des plus grandes richesses accumulées par le Commerce, & que le Commerce puisse donner. C'est ce qui à fait dire à l'un des Auteurs politiques de cette Nation, qui à les mieux écrit, que le Commerce de l'Angleterre est porté à son dernier période, à cet excés de richesses qui amene le plus grand luxe, qui en corrompant les mœurs annonce la destruction prochaine de la Nation.

S'IL étoit possible de supposer en Angleterre l'excés des richesses accumulées par le Commerce, il ne seroit peut-être pas encore raisonnable d'attribuer à ces richesses, l'excés du Luxe & la corruption des mœurs qui anoncent la destruction de la Nation. Cet excés de richesses ne produiroit d'autre effet que celui qu'il produiroit en Hollande : il détruiroit quelques branches de Commerce & en fortifieroit d'autres; il concentreroit ou reduiroit l'Industrie à la consommation intérieure, mais il soutiendroit la navigation, les forces maritimes & le Commerce d'Argent. Une Nation sage que les richesses du Commerce auroient élevée à cet Etat de prospérité, le conserveroit toujours, si elle n'avoit à craindre d'autre cause de destruction, que son Commerce. Mais il s'en faut bien que l'Angleterre se soit élevée par les richesses que procurent l'Industrie & le Commerce, à cet Etat de prospérité qui ne laisse craindre à une Nation, que l'excés de son embonpoint.

LES progrés du Commerce de l'Angleterre ont eu pour principale cause, bien plus que chez toute autre Nation de l'Europe, la science du Gouvernement, l'Art de l'Administration & les succés de Guerres entreprises & soutenues uniquement pour étendre le Commerce; & ce qui est singulier, c'est précisément dans les mêmes causes qui ont le plus contribué à l'élevation du Commerce de l'Angleterre, qu'on doit voir celles de son déclin, & non dans l'excés des richesses qui amenent l'excés du luxe, la corruption des mœurs & la destruction des empires.

LES Anglois ont un Commerce de leur propre fonds, qui est très étendu & très important; & il n'y a point de Nation dont les Loix soient mieux combinées pour l'avantage & l'encouragement de l'Industrie & du Commerce dans toutes ses branches.

1°. LES Manufactures & les Denrées Etrangéres qui peuvent entrer en concurrence avec celles du pays, & nuire à leur vente ou la diminuer, sont prohibées ou surchargées de droits.

2°. LES Manufactures Nationales ne payent aucun droit de sortie : à l'égard des autres Marchandises & Denrées de la production du pays, les unes ne payent aucuns droits, & les autres en petit nombre, n'en payent que de trés modiques.

3°. LES matières censées premières que l'Angleterre ne produit pas, celles qui servent à des Manufactures propres au pays, comme la Cochenille, l'In-

l'Indigo, &c. ne payent aucun droit d'entrée. Celles qui servent à établir ou entretenir des Manufactures en quelque sorte étrangères au pays, comme les Soies, les Cotons, &c. payent au contraire des droits d'entrée; mais ces droits sont restitués, lorsque ces matières sont renvoyées à l'Etranger Manufacturées ou non.

4°. Les matières premières de la production du pays & dont la sortie pourroit être utile aux Manufactures étrangères au préjudice de celles d'Angleterre, ne peuvent être envoyées au de hors : la sortie des Laines & de la terre à foulon est defendue sous peine de mort.

5°. Le transport de toutes les Denrées & Marchandises d'une Province à une autre est libre ; elles sont exemptes de recherches & de droits, par ce qu'il n'y a point de douanes dans l'intérieur du pays.

6°. Les droits qui ont été payés pour l'entrée des Marchandises étrangères, sont rendus pour la majeure partie, lorsqu'on les fait ressortir dans un terme limité & prescrit par les Actes du Parlement.

Les Anglois ont pensé qu'il leur seroit désavantageux d'exiger des droits pour une plus grande quantité de Marchandises & de Denrées que la Nation n'en peut consommer; parceque dans ce cas il n'en seroit transporté en Angleterre que ce qui seroit nécessaire à sa consommation. Ils ont cru plus avantageux d'en augmenter & d'en encourager l'entrée, & pour cet effet d'en faciliter le renvoy à l'Etranger.

Cet expédient ne pouvoit manquer d'en Procurer une plus grande abondance, & de les tenir à meilleur marché. Il donne au Négociant la liberté de spéculer & de l'activité au Commerce. C'étoit d'ailleurs un moyen sur d'enrichir la Nation par la multiplicité des transports qui occupe un grand nombre de Navires, occasionne des frais de déplacement & de Magasinage, qui sont tous au profit de la Nation.

7°. Le Gouvernement accorde des gratifications considérables pour encourager les Armemens, ou l'entrée de certaines sortes de Marchandises, ou la sortie de quelques autres, suivant qu'on l'a jugé avantageux au Commerce de la Nation. Quelques exemples rendent bien sensible l'utilité de l'usage des encouragemens.

Pour

Pour un navire armé pour la Pêche de la Baleine de 200 tonneaux ou au dessus, l'Etat donne une Livre Sterling par tonneau. Cet objet a paru d'autant plus intéressant que la Pêche de la Baleine forme les Matelots les plus intrépides. D'ailleurs les retours de cette Pêche, quand même elle est infructueuse pour l'Armateur, sont toujours une addition réelle aux richesses de l'Etat. Cette loi n'a cependant pas encore produit beaucoup d'effet. Les Armemens pour les autres Pêches sont encouragés par l'exemption de la moitié des droits imposés sur le poisson provenant de Pêche étrangère.

L'Etat paye des gratifications considérables portées par les Actes du Parlement, à ceux qui font venir des Colonies Angloises de l'Amérique des matériaux pour la construction de la Marine : ce qui a engagé ces Colonies à s'adonner à la préparation de ces matériaux, & met aujourd'hui l'Angleterre en Etat de se passer des Nations du Nord pour l'entretien de sa Marine.

Si on veut considérer avec un peu d'attention l'Administration des Finances de l'Angleterre, on conviendra que d'une part les sommes inmenses qu'on leve sur le Peuple, & de l'autre l'aisance & la richesse du Peuple, prouvent que le plus souvent c'est moins l'imposition en elle même, que la forme de l'impot & la forme de la perception, c'est-à-dire la nature de l'impot & la maniere de le repartir & de le lever, qui appauvrit une Nation.

1°. Toutes les taxes sont réelles. Il n'y en a point de personnelles; elles portent sur les biens fonds, les maisons, les droits d'entrée & les consommations, sur le Papier timbré, sur les Cartes, les Dez, &c. Mais toutes ces taxes sont toujours rélles.

2°. C'est le proprietaire des terres & non le fermier, qui paye la taxe sur les terres. Cette taxe est fixée & déterminée d'après d'anciens états auxquels on ne donne jamais d'atteinte. Il n'y a de différence dans les Actes du Parlement qui se renouvellent tous les ans sur ce sujet, qu'autant que l'on doit payer plus ou moins au sol la livre.

Il résulte de cette législation concernant les impots, qu'il n'y a dans les taxes, ni arbitraire, ni personnel; & que la levée de l'impot ne donne point lieu à la malheureuse nécessité des exécutions, des contraintes, des emprisonnemens, & de ces frais énormes, ailleurs plus onéreux que l'impot même

me

me (a). Le Parlement ordonne des taxes auſſi fortes qu'il le juge à propos; elles le ſont extrêmement; mais toutes les taxes portent ſur des choſes réelles, & ſont toutes fixées & déterminées par une loi, que perſonne ne peut ni changer, ni altérer. De là aucun ſujet ne craint de donner l'eſſor à ſon Induſtrie, d'augmenter ſa Culture & ſes Beſtiaux; il fait valoir ſon Argent & celui des autres par ſon crédit, s'il en a, ſans redouter l'augmentation de ſa taxe, encore moins qu'on le rende reſponſable de celle de ſes voiſins. L'Habitant bien loin d'imaginer des raiſons de diſſimuler ſes richeſſes, de les reſſerer, de paroitre moins riche qu'il ne l'eſt; croit aucontraire que ſon intérêt eſt de mettre ſes richeſſes au jour, de les employer & d'en augmenter l'opinion s'il le peut, afin d'augmenter ſon crédit, & par là ſes moyens & ſes reſſources. C'eſt ainſi que par l'effet de la Légiſlation l'économie ne cache rien; qu'on montre en Angleterre les richeſſes qu'on a, & celles qu'on n'a pas; le Luxe y en montre encore davantage qui n'ont aucune réalité: & tout cela donne une activité infinie au travail & à tout genre d'Induſtrie.

Si les richeſſes du Commerce de l'Angleterre n'avoient eu d'autre cauſe de leurs progrès, que la ſageſſe de cette Adminiſtration; ſi la prodigieuſe élevation de ſon Commerce, ſi tous ſes établiſſemens inmenſes à la côte d'Afrique & aux deux Indes étoient le fruit unique d'une conduite paiſible auſſi éclairée; la proſpérité de ſon Commerce, tout étendu qu'il eſt, ſeroit établie ſur des fondemens ſolides & peut-être inébranlables. Mais cette Nation n'a pas traité de la même maniére & ſur les mêmes principes, ſon Commerce en Afrique & dans les deux Indes, que ſon Induſtrie, ſon Agriculture & ſon Commerce en Europe. Elle a trop employé la force des armes, & l'uſage de ſes forces l'a obligée de ſe donner des richeſſes qui ne ſont point celles du Commerce, des richeſſes artificielles, qui détruiſent celles du Commerce.

On pourroit peut-être regarder comme un malheur pour la Nation même, d'avoir trop conſidéré le Commerce des trois autres parties du monde avec un Eſprit de conquéte, & de s'être livrée pour en reculer ſans ceſſe les limites, à des Guerres extrêmement diſpendieuſes, & que la Nation ne pouvoit ſoutenir qu'en deployant des forces bien au delà de la proportion naturelle de ſon fonds en richeſſes réelles & en Hommes. Elle a infiniment affoibli ſa Population, ſon Induſtrie & conſéquament ſon Commerce naturel par ſes dépenſes exceſſi-

(a) Il eſt bien facheux qu'une Légiſlation ſi ſage, ſe trouve dégradée par deux abus énormes aux quels on prétend que le Gouvernement ne ſauroit aporter de remède. 1°. Il n'y a qu'une très petite partie des terres qui ſoient employées dans les Etats ſuivant leur valeur réelle. 2°. Les frais de la perception doublent preſque tous les impots.

exceſſives en Hommes, & encore plus par l'uſage de ſes richeſſes artificiel. les, ou ce qui eſt la même choſe, de ſon crédit avec le quel il a fallu ſupléer au défaut de richeſſes réelles, qui ne pouvoient ſuffire à des entrepriſes ſi fortes.

Si le crédit peut-être avantageux à une Nation, ce n'eſt dumoins qu'autant que l'on n'en fait uſage que dans les cas de néceſſité, & que l'on eſt attentif à rembourſer dans un tems aiſé, ce que l'on a été forcé d'emprunter dans un tems difficile.

Par le crédit quelques particuliers ſont riches aux dépens de l'Etat. Toutes les richeſſes qui en proviennent conſiſtent dans les intérêts que portent les dettes de l'Etat à ceux qui en ſont les Créanciers. Pour que l'idée de ces richeſſes ſe ſoutienne, il eſt néceſſaire que les intérêts ſoient exactement payés: du moment où ils ceſſeroient de l'être, l'Illuſion de cette ſorte de richeſſes ſe diſſiperoit d'elle même. Il n'en eſt pas des richeſſes du Commerce, comme de celles du crédit: le Commerce eſt fondé ſur les productions de la nature & de l'Art, & ſur le travail du Laboureur & de l'Artiſan ou Manufacturier.

Le Corps du Peuple participe parconſéquent aux richeſſes du Commerce & aux profits qui en réſultent. S'il participe aux richeſſes du crédit, ce n'eſt aucontraire qu'à ſon préjudice, que pour en ſupporter le poids & payer les intérêts; car c'eſt ſur le Corps du Peuple que portent les impoſitions; c'eſt lui qui doit payer à l'Etat, ce dont l'Etat a lui même beſoin pour payer les intérêts de ſes dettes. Tout Rentier de l'Etat eſt un Homme qui vit du travail & de l'Induſtrie du Peuple, & qui s'en approprie le fruit.

Il s'enſuit que même ſans que la maſſe des richeſſes ſoit diminuée dans un Etat, & quoique les dettes qu'il contracte, ne ſoient des dettes qu'envers lui même, il peut réſulter de ces dettes une telle inégalité dans la diſtribution & la repartition des richeſſes, qu'elle deviendroit enfin funeſte à la Nation. La demonſtration en eſt bien facile.

Le crédit ſe ſoutient par l'exactitude du payement des intérêts; les intérêts ſe payent par les impoſitions faites ſur le Peuple; ces impoſitions dont la ſageſſe de la Légiſlation ne peut modérer l'excés par la forme de l'impot & par celle de la perception, enchériſſent les Denrées & la main-d'œuvre. La main-d'œuvre portée à un trop haut prix, empêche la vente des Marchandiſes;

ſes ; la dificulté des ventes empêche la circulation ; la cherté du travail détruit inſenſiblement le Commerce & l'anéantit ; la maſſe du Peuple ceſſe de pouvoir ; & dans un Gouvernement qui tiendroit du genre Démocratique, il peut même ceſſer de vouloir payer les revenus trop conſidérables des Créanciers Publics, dont le nombre eſt toujours bien petit comparé à celui de toute une Nation, & dont l'intérêt parconſéquent doit ceder à celui du grand nombre. Il devient alors impoſſible de ſoutenir le crédit, & la bonqueroute devient inévitable. Telle eſt la fin de tout crédit Public ou particulier, dont on excéde les juſtes bornes.

MALGRÉ la ſageſſe de la Légiſlation Britannique concernant les impots, qui en rend la repartition & la perception auſſi juſtes & auſſi douces qu'elles peuvent l'être, ſes impots ſont par l'excés au quel on les a portés, la cauſe d'un décroiſſement bien ſenſible du Commerce de l'Angleterre en Europe, dans l'Induſtrie, dans la partie la plus importante & la plus riche, puiſque c'eſt celle qui multiplie le plus les moyens de ſubſiſtance, qui favoriſe le plus la Population, & qui donne à l'Agriculture le plus grand & le plus heureux des encouragemens en aſſurant la conſommation de ſes productions. Le débouché des Manufactures Nationales preſque détruit dans le Levant, fort diminué dans le Nord, & reduit de plus de ſix cent mille Liv. St. dans l'Amérique, prouve le décroiſſement du Commerce cauſé par la cherté de la main-d'œuvre. Cette cherté eſt l'effet naturel de l'excés des impots ; & cet excés eſt la ſuite néceſſaire des Guerres entrepriſes & portées par la Nation à des dépenſes au deſſus de ſes forces naturelles, dépenſes qu'elle n'a pu ſoutenir que par des forces artificielles, dont l'élevation & l'entretien ne pouvoient manquer de préparer la ruine de ſon Commerce d'Induſtrie en Europe.

C'EST ainſi que l'Angleterre en voulant étendre ſon Commerce dans les trois autres parties du monde, a ruiné la majeure & peut-être la plus précieuſe partie de ſon Commerce en Europe, puiſqu'elle eſt la partie du Commerce de la Nation la plus naturelle. En ſorte que l'on pourroit très raiſonnablement douter, ſi la Nation peut-être dedommagée de cette perte par toutes les conquétes qu'elle a faites en Afrique & en Amérique. Avant les deux dernieres Guerres, ſon Commerce ſoutenoit bien la concurrence de celui de la Hollande & de la France dans le Levant, à la Côte d'Italie, en Allemagne & à Cadix; elle dominoit dans le Nord, & jouiſſoit preſque ſeule de tout le Commerce des Portugais: ſon traité de *l'Aſſiento*, ſon Commerce Clandeſtin aux Indes Occidentales par la jamaïque, donnoient des avantages infinis à ſa balance ; une Agriculture toujours entretenue dans un Etat floriſſant par l'acti-

l'aćtivité de la plus grande induſtrie intérieure, donnoit lieu toutes les années à une exportation de Grains, qui ajoutoit encore pluſieurs milions aux avantages de cette balance ; & un grande population anoncoit l'opulence. On ſeroit tenté de croire que la poſterité regardera cette Epoque, comme le moment des beaux jours de la grande Bretagne.

Que l'on compare cet Etat brillant de la Nation Britannique, au quel une plus longue paix auroit encore ajouté de grands accroiſſemens, à ſon Etat aćtuel : on aura ſans doute bien de la peine à convenir que la Nation trouve un équivalent de cette ſituation heureuſe, dans une augmentation de cent milions ſt. ajoutés à la dette publique, de quatre milions ſt. ajoutés aux impots, & dans ies avantages futurs qu'elle peut ſe promettre de ſa domination acquiſe ſur les Mers d'Afrique & des deux Indes. Le décroiſſement du Commerce naturel au quel l'acquiſition de cette domination a donné lieu, eſt certain, & il eſt très difficile d'en arrêter le cours; pendant que les avantages futurs des établiſſemens acquis à la Côte d'Afrique & dans l'Amérique, ſont tout au moins très incertains.

Le moyen aćtuellement le plus facile, & peut-être le ſeul, qui ſoit au pouvoir de l'Angleterre, d'arrêter le cours du déclin de l'Induſtrie nationale, eſt de multiplier ſes conſommateurs dépendans en Amérique; & ce moyen eſt très lent & très difficile. L'Angleterre peut elle attendre ce ſecours de ſes Colonies du Nord de l'Amérique ? Elle leur a laiſſé acquérir une indépendance trop étendue. On eſtime aujourd'hui la Navigation que ces Colonies font, tant en Amérique, qu'en Europe, de deux mille cinq cent Vaiſſeaux. Elles ſe ſont miſes en poſſeſſion d'approviſionner les Colonies des Iſles, de Farines, de Poiſſons, de Fer, &c. & vendront bientôt des étoffes du produit de leurs Manufaćtures, que l'Angleterre leur a laiſſé élever & accroitre. Ces Colonies entrent en même tems en concurrence avec l'Angleterre pour le Commerce des Grains & de la Morue en Europe, dont elles font des retours dans l'indépendance de leur Métropole. Il ſera très difficile à l'Angleterre de rétablir chez ſes Colons la conſommation de ſes Manufaćtures. Cela ſeroit néceſſaire cependant pour ſubſtituer avec de grands avantages le Commerce de ces Colonies au Commerce du Nord pour l'approiſionnent de ſa Marine. Car le Commerce du Nord eſt une branche du Commerce de l'Angleterre, qui doit néceſſairement ſe réduire à un Commerce d'économie, déſqu'il lui deviendra impoſſible de payer comme elle faiſoit autrefois, une partie de ſes achats avec ſes Manufaćtures, dont la cherté rend tous les jours le débit plus languiſſant.

Le

Le Brésil, le Mexique & le Perou, sont les sources, & presque les seules, d'où l'Angleterre tire son Or & son Argent. Elle tire l'Or du Brésil par un Commerce légitime dont elle a sçu se donner le privilége exclusif, & dont la foiblesse du Portugal lui assure une longue possession, malgré la cherté des étoffes qu'elle y euvoit. En sera-t-il encore longtems de même des trésors du Maxime & du Perou, qu'elle s'approprie par son Commerce Clandestin de la jamaïque aux Côtes des Colonies d'Espagne? L'illégitimité de ce Commerce porte un trop grand préjudice à la Couronne d'Espagne & à toutes les autres Nations de l'Europe, pour que l'Angleterre puisse raisonnablement se flater d'une jouissance longue & paisible.

Si M. Brown avoit calculé avec quelque exactitude le Commerce de l'Angleterre, il n'auroit sans doute pas annoncé à sa Nation que son Commerce étoit porté à son dernier période, à ce période qui produit le luxe qui en corrompant les mœurs détruit les empires. Il est évident que si l'Angleterre étoit arrivée, comme le pretend M. Brown, à cet excés de luxe qui annonce une destruction prochaine, on pourroit peut-être attribuer la cause de ce luxe excessif aux richesses d'un grand nombre de particuliers, qui ne sont point celles de l'Etat & du Commerce: car il est impossible de concilier l'idée de l'excés des richesses accumulées par le Commerce en Angleterre, avec l'Etat actuel du Commerce de cette Nation.

Si l'on vouloit observer avec attention la marche actuelle de l'Industrie chez toutes les Nations Européennes, on pourroit voir dans l'avenir, & peut-être dans un avenir très prochain, toutes les Nations faire leur Commerce naturel, & la Puissance que donnent les richesses du Commerce, à peu près rélative à l'étendue & à la nature du territoire que chaque Nation possède, soit en Europe, soit en Amérique. Les richesses territoriales sont les vraies richesses de l'Etat, & le Gouvernement qui applique l'industrie nationale à leur donner toute leur valeur, est celui qui donnera à l'Etat la Puissance la plus solidement établie.

Les progrès des connoissances du Commerce ont rendu fort difficiles les spéculations des Négocians en Europe, & fort rares les occasions d'une fortune rapide que leur présentoient autrefois différentes branches de Commerce. Les Négocians, & les habiles Négocians, se sont multipliés à l'infini chez presque toutes les Nations; & leur concurrence rend la marche de la fortune à faire dans le Commerce, extrémement lente. Les connoissances du Commerce ont enfin fait les mêmes progrès dans les Gouvernemens des Na-

tions de l'Europe, & leur concurrence ne laiſſe preſque plus de porte ouverte à ces fortunes rapides & à cette élevation de richeſſes, dont Veniſe, l'Eſpagne, le Portugal & la Hollande, ont donné des exemples. Les autres grandes Nations ſont entrées en concurrence pour partager le Commerce du Levant, de l'Afrique & des deux Indes. L'Angleterre n'auroit peut-être pas aujourd'hui autant de facilité, qu'elle en trouva en 1703, pour s'approprier le Commerce du Portugal, & qu'elle en a eu peu de tems après pour faire une riche partie de celui de l'Amérique Eſpagnole par la Jamaïque. Ces deux branches de Commerce ſont très riches, & les plus riches de tout le Commerce de cette Nation. Mais ces deux branches ne ſont qu'un Commerce précaire, que les intérêts des autres Nations doivent détruire. La concurrence de toutes les Nations commercantes, admiſe par le Portugal, & les précautions que l'Eſpagne doit naturellement prendre contre le Commerce clandeſtin, rameneront néceſſairement l'Angleterre à ſa puiſſance Territoriale à l'égard de ces deux branches.

Il faut convenir que le Commerce ne préſente aujourd'hui à aucune Nation de l'Europe de moyens légitimes d'acquérir de grandes richeſſes hors de ſon Territoire, que dans les découvertes. Elles ſont ſans doute dificiles; mais elles ne ſont point au-deſſus des forces de l'induſtrie moderne. Il eſt certain qu'il en reſte encore à faire dans l'intérieur de l'Afrique, dans l'Amérique, & aux terres auſtrales, qu'on a déjà tentées pluſieurs-fois & qu'on peut tenter encore avec des ſuccès plus heureux (*a*).

Les connoiſſances du Commerce, & l'induſtrie, qui ſont des progrés infinis en Ruſſie, peuvent ruiner un jour le Commerce de Smirne, en attirant par la Mer Caſpienne & le Pont-Euxin, tout le Commerce que l'Europe peut faire avec la Perſe, & nous obliger d'aller acheter les ſoyes de Perſe à St. Petersbourg. La Ruſſie peut auſſi diminuer infiniment les avantages du Commerce de nos Compagnies des Indes, en donnant plus d'étendue à celui qu'elle fait avec la Chine. Si Veniſe reprenoit avec ſuccès ſon projet de faire couper l'Iſthme de ſuez & d'établir un canal de Communication entre le Nil & la Mer rouge, & l'exécution de ce projet eſt bien au rang des poſſibilités morales; le Commerce des Indes Orientales, ou du moins la majeure partie, changeroit encore une fois de route, & enrichiroit de nouveau le Commerce de la Méditerannée.

La

(*a*) Voyez le Chap. des découvertes.

La richeſſe territoriale eſt donc la ſeule ſur la quelle l'induſtrie des Nations étrangéres n'a point d'empire, lorſque le Gouvernement de l'Etat ſçait lui donner toute la proſpérité dont elle eſt ſuſceptible; & l'Etat atteindra au plus haut dégré de proſpérité, lorſqu'il fera exactement tout le Commerce qu'il peut faire, qui eſt le ſeul moyen de donner toute ſa valeur à la richeſſe territoriale. C'eſt à quoi la concurrence de toutes les Nations dans le Commerce de l'Europe, qui s'accroit tous les jours, doit enfin réduire le Commerce de chaque Nation; mais aucune ne doit craindre ſa deſtruction prochaine par l'effet des grandes richeſſes que le Commerce procure & ne ceſſe d'accumuler. Rien n'eſt donc plus faux, que cette maxime, qu'on a voulu introduire comme une vérité dans la politique moderne.

R E F L E X I O N S

Sur le Commerce Maritime.

C'est un principe inconteſtable que la Grandeur & la Puiſſance rélative des Etats porte uniquement ſur le plus ou le moins de richeſſes territoriales & ſur le fonds reſpectif de la population; que toutes les autres ſources de l'opulence publique ne peuvent être comparées à celle là, ni pour la ſolidité invariable des produits, ni pour l'abondance & l'efficacité des reſſources qui en découlent. Il n'eſt guère poſſible d'attaquer des vérités ſi frappantes, du moins directement, auſſi ne le fait on pas: mais ſans contredire les avantages d'une grande Population & d'un ſol abondant & fertile, on croit en trouver la compenſation, & en quelque ſorte l'équivalent, dans les produits de l'induſtrie, & ſurtout dans les Gains du Commerce Maritime, dont on ſe laiſſe éblouir juſqu'à l'excés. On veut que ces foibles canaux de la fortune des Etats leur tiennent lieu de ces Mines précieuſes & inépuiſables, que la terre livre à l'Activité d'un grand peuple, qui y trouve les ſalaires de ſes travaux avec autant de certitude & de conſtance, que la nature en met elle même dans la rénaiſſance annuelle de ſes dons, & dans les inmuables propriétés qu'elle leur accorde, de ſe plier à nos beſoins & à toutes les formes que leur donnent le Génie & les mains des Artiſtes.

C'est une erreur qu'il eſt intérreſſant de combattre: mais comme à cet égard rien n'égale les exagérations que font les Anglois, & qu'à les en croire la Navigation ſeule peut former la plus ſolide richeſſe des peuples; c'eſt avec eux principalement qu'il faut diſcuter la queſtion, parce que ſi on a une fois détruit la haute opinion que l'Angleterre conçoit de ſa Marine, & les avantages exceſſifs qu'elle y attache, l'illuſion ſe diſſipe bien vîte. Il ne ſera

pas

pas dificile après cela de mettre les choses à leur vrai degré de valeur, & de décider la quelle des deux, ou de l'Opulence naturelle, ou de l'Opulence factice, doit l'emporter dans la comparaison & la balance du pouvoir.

Voyez, disent les Anglois, à quelle fortune peut atteindre un Peuple navigateur: nous n'avions en 1688, que huit cents mille Tonneaux de navigation Marchande, & tous nos biens & effets, meubles & inmeubles, ne montoient qu'à six cents seize milions sept cent mille Liv. Sterl. Aujourd'hui nôtre Marine Marchande est portée à seize cent mille Tonneaux, & nôtre richesse Nationale s'éleve à un Miliard.

Passons l'augmentation du double dans la Navigation; mais est-il bien vrai que la richesse de l'Angleterre a fait depuis 1688, jusqu'à nos jours, un progrès de trois cent quatre vingt trois milions trois cent mille Liv. Sterl. & quand ce prodigieux accroissement de la richesse nationale seroit vrai, est ce à l'augmentation de huit cent mille Tonneaux de Marine qu'on doit l'attribuer?

Examinons d'abord l'accroissement d'Opulence en lui même, & quel dégré de probabilité on peut lui accorder.

Les sources de la richesse d'un Etat ne peuvent avoir pour base, que le territoire & le travail national: en 1688, la somme entiére de tous les biens de l'Angleterre étoit de six cent seize milions sept cent mille Liv. Sterl., qui à raison du travail des hommes produisoient, selon M. Davenant, un revenu de sept & un huitième pour cent, ou quarante quatre milions Sterl.

Pour accroitre un pareil fonds il faut nécessairement augmenter le territoire & la Population, ou du moins la Population, si l'on n'acquiert pas de nouveaux Territoires. Or dans lequel de ces deux objets l'Angleterre a-t-elle fait des Gains sensibles? Est ce du côté du Territoire? Tout ce qu'elle possède aujourd'hui, elle en jouissoit en 1688, car il ne faut pas encore mettre en ligne de compte, les conquêtes qu'elle a faites par la dernière guerre à la Côte d'Afrique & dans l'Amérique, qui sont de vastes terreins à défricher. Est ce du côté de la Population? La vielle Angleterre n'a certainement pas à beaucoup près le même nombre d'hommes qu'elle avoit alors: une Navigation excessive est un principe tout destructeur, & s'ils se sont augmentés dans l'Amérique, c'est tout au plus en raison du décroissement qui s'est fait en Europe.

Mais

Mais la Culture des Terres s'eſt perfectionnée, les Colonies Angloiſes ont beaucoup plus de travaux & de Commerce, les Manufactures ſont devenues plus nombreuſes & plus riches, la Navigation eſt doublée : ſoit. Mais à combien veut-on évaluer tout le Gain que l'Angleterre retire de ces divers objets ? Le bénéfice d'une Nation n'a d'autre réalité que l'avantage de ſa balance, c'eſt-à-dire celui qu'elle ſe procure par les ventes de ſes Denrées & de ſes Ouvrages chez les divers peuples où elle porte ſon Commerce, déduction faite des choſes qu'elle reçoit en payement pour ſa propre conſommation. Et bien prenons pour vrai dans toute ſon étendue ce que les Anglois nous diſent de l'avantage de leur balance. Portons là, comme eux, à deux milions cent ſoixante quatorze mille Livres Sterl. par an.

Supposons même contre toute vraiſemblance, qu'ils jouiſſent de cette balance depuis 1688, ſans qu'elle ſe ſoit jamais démentie ; & que ce bénéfice eſt demeuré tout entier en Angleterre ſans qu'il s'en ſoit perdu une obole, pas même par le faſte & le luxe qui ſuivent de ſi près l'Augmentation de l'Opulence (*a*).

Que verrons nous dans ce calcul outré ? Nous verrons enfler chaque année le tréſor de l'Angleterre de deux milions ſoixante quatorze mille Livres Sterl. ce qui dans le cours de 77 ans qui ſe ſont écoulés depuis 1688, juſques en 1762, aura augmenté la richeſſe nationale de cent ſoixante milions huit cent ſoixante quatorze mille Liv. Sterl. c'eſt là la plus exceſſive ſuppoſition qu'on puiſſe admettre en faveur de l'Angleterre. Or il y a encore bien loin de là à trois cent quatre vingt trois milions trois cent mille Liv. Sterl. dont cette Nation ſe gratifie ſi libéralement depuis l'Epoque de 1688, juſqu'à nos jours.

Mais le calcul de la balance une fois fait, il n'eſt plus queſtion de recourir

(*a*) On n'argumente ici que par impoſſible, toutes nos ſuppoſitions étant évidament contraires à la vérité & à l'expérience. Un auteur Anglois (Joshia Gée) qui avoit été chargé par le Gouvernement, de l'examen de la balance, ſe plaind que la quantité d'Or & d'Argent qui ſortoit du Royaume, étoit exceſſive ; qu'en l'année 1723, il en avoit été envoyé en Hollande pour cinq millions ſix cent ſix mille Liv. Sterl. que l'Angleterre perdoit quatre pour cent ſur ces objets, ce qui prouvoit des Négociations forcées, & lui feſoit craindre que la diſſipation inévitable de cette prodigieuſe quantité d'Or & d'Argent, ne dut être attribuée au luxe de l'Angleterre. Il eſt certain que l'Argent eſt le ſeul ſigne de la richeſſe d'une Nation & l'unique payement de ſa balance : dés qu'il ſort pour payer les dépenſes du peuple, il démontre une diminution ſenſible des profits de la balance même.

rir aux branches particuliéres de production ou d'industrie, ni de faire état des Gains qu'elles procurent à la Nation, puisque c'est du concours & de la réunion de toutes ces branches particuliéres, & des sommes que chacune d'elles produit, que se forme la somme totale de la balance.

Delà il paroitroit superflus de discuter en particulier pour quelle somme l'Augmentation des huit cent mille Tonneaux de Marine entre dans la balance de l'Angleterre: mais comme on en a fait un objet très important, & que les Calculateurs Anglois le donnent presque pour l'unique source du subit accroissement de leur opulence, il est nécessaire de l'examiner de plus près, ne fut ce que pour prevenir les esprits contre ces calculs exagérés, qu'on trouve assez souvent dans les Ecrits Anglois qui traitent du Commerce.

Tout le calcul de la Navigation se réduit à deux objets, sçavoir à la somme que coûte le Vaisseau, & au profit qu'il donne: huit cent mille Tonneaux de Marine à cent cinquante Livres le Tonneau réprésentent un fonds de cent vint milions, & le Gain du propriétaire du Vaisseau évalué à dix pour cent par an, en donne douze. Voila donc cent trente deux milions d'accroissement très réel que porte la Navigation dans la richesse publique de l'Angleterre; mais aussi voila tout: car le fret que gagnent les Navires, ne doit point se compter, puisque après le profit du propriétaire du Navire, ce qui reste, n'est que le fonds des salaires & de la nourriture des Equipages, & de toutes les différentes espéces d'Ouvriers employés à la construction, au radoub & à l'équipement des Vaisseaux. Car enfin tous les hommes de Mer, tous les Ouvriers nourris & payés par la Marine, que donnent-ils en échange? Leur art & leurs travaux: & bien ne les donneroient-ils pas ailleurs, si la Nation les occupoient à d'autres genres d'ouvrages? Un Matelot, un Calfat, un Voilier, ne sont-ils pas des hommes qui travaillent pour la Nation, comme le Manufacturier & le Cultivateur? Le fret des Vaisseaux n'est donc point un profit national, du moins en ce sens que la richesse publique en puisse être augmentée; puisque si d'un côté la Nation reçoit le montant de ce fret, elle perd de l'autre le tribut des travaux de tous ces hommes que la Mer occupe, & qu'on pourroit assurément employer ailleurs. En effet, qu'un homme trouve sa subsistance ou sur Mer ou sur Terre, qu'il recoive des salaires comme Artisan ou comme Matelot, cela fait-il quelque différence dans la somme totale des travaux du Peuple? Ce bénéfice du fret des Vaisseaux ne peut-être sensible, que dans les Etats où il n'y auroit point assez de travaux pour occuper tout le peuple. La Hollande est dans ce cas là. Tous ces hommes qu'à défaut d'Agriculture elle ne peut employer à rien, elle les

loue

loue à toutes les Nations de l'Europe pour voiturer leurs Marchandiſes, & le profit de ce louage eſt d'autant plus liquide, qu'il eſt pris tout entier ſur les autres Peuples, des quels la République recoit très réellement le fonds des ſalaires & de la ſubſiſtance de cette multitude de ſujets, qu'elle tient ſur les Vaiſſeaux à fret. Mais l'Angleterre, ni la France, ne ſont pas à beaucoup près dans cette poſition; la grandeur & la fertilité de leur territoire ne leur laiſſent aucun homme inutile, & tout ce que ces deux Royaumes en occupent à leur Navigation ou dans leurs armées, eſt autant d'enlevé à la Culture des terres. Gagnent-ils beaucoup à cet échange des travaux de leurs ſujets? Le problême ſe réſoudra quand les divers Etats de l'Europe, préférant la ſolidité du pouvoir à une vaine oſtentation de grandeur, feront enfin revenus de la manie de s'en impoſer les uns aux autres par un étalage de forces, qui ne devroit tromper perſonne, & qui ne ſert réellement qu'à les affoiblir.

CETTE inmenſe Navigation, cette augmentation de huit cent mille Tonneaux de Marine, ces richeſſes verſées dans la Nation par tant de canaux, ſe réduiſent donc en derniere Analiſe à cent trente deux milions tournois, ou cinq milions ſept cent quarante mille Liv. Sterl. Quel rapport y a-t-il entre cette modique ſomme, & celle de plus de trois cent quatre vint milions Sterl. à la quelle on prétend faire monter l'accroiſſement arrivé dans la richeſſe publique de l'Angleterre depuis 1688?

QU'UN Peuple heureux ſe faſſe illuſion ſur les ſources de ſa félicité, qu'il en exagére l'abondance & le prix; il n'y a rien là de fort extraordinaire: mais l'erreur peut-elle être portée à cet excés, & les Ecrivains Anglois n'ont-ils point quelques motifs ſecrets de l'accréditer & de la répandre? Un grand crédit à ſoutenir au-dedans & au-dehors, des dépenſes forcées & exceſſives dont ce crédit eſt la baſe unique, la guerre la plus ruineuſe que l'Angleterre ait encore faite, malgré les grandes acquiſitions qu'elle lui à procurées; combien tout cela ne doit-il pas influer dans les Tableaux qu'on nous donne de l'opulence de cette Nation?

OÙ en feroient en effet ces Ecrivains, s'il falloit partir de l'Etat où ſe trouvoit ce Royaume en 1688? Sa richeſſe entiére ne montoit alors qu'à ſix cent ſeize milions ſept cent mille Liv. Sterl. En mettant toute cette ſomme en valeur ſans en laiſſer un ſeul denier oiſif, pas même les Meubles, l'Argenterie, les Bijoux, & ſuppoſant qu'à raiſon du travail national elle produiſit ſept & demi pour cent par an, tout le revenu du Royaume ne s'éleveroit

qu'à quarante six milions deux cent cinquante deux mille cinq cent Liv. Sterl. (Le célébre Davenant le portoit à cette Epoque à quarante quatre milions Sterl.) Or les dépenses de l'Angleterre montoient pendant la dernière guerre à plus de quatorze milions Sterl. par année, ce qui fait près d'un tiers du revenu général de la Nation; & ses dépenses actuelles montent à plus de huit milions, ce qui est au-delà du sizième du revenu général de la Nation. Quel spectacle pour l'Europe? & combien est-il intéressant d'en affoiblir l'impression qu'on a faite sur le public, en supposant des accroissemens de richesses qui repondent à l'excés des dépenses où la Nation s'est laissée emporter depuis quelques années?

Mais du moins faudroit-il en présentant de si prodigieux calculs, leur donner quelque fondement vraisemblable, & leur chercher d'autres appuis que les huit cent mille Tonneaux de Mer, dont la Navigation est augmentée.

Non, on le repete, l'Angleterre n'a point accru sa richesse de trois cent quatre vint trois milions Sterl. depuis 1688. Une telle révolution qui va à plus du tiers en sus de ce qu'elle possedoit alors, est démontrée impossible dés qu'il ne s'est fait aucune Augmentation dans la population & le Territoire. Qu'elle s'attribue le plus brillant Commerce, qu'elle exagére tant qu'elle voudra les avantages de sa balance; qu'elle ait même depuis 1688, conservé tous ses profits sans la moindre altération; jamais elle ne fera augmenter ses richesses mobiliaires d'une somme si forte; car il ne s'agit ici que du mobilier: les fonds de Terre demeurant toujours à-peu-près dans la même valeur, sauf les Améliorations que peut apporter une Culture plus animée & plus riche. Y pense-t-on? Pour former un pareil mobilier, il eut fallu s'approprier toutes les richesses de l'Europe, & que l'Angleterre eut acquis à elle seule presque tout l'Or & l'Argent, qui nous est venu du nouveau Monde; car tout ce que l'Espagne & le Portugal tirent de leurs Mines, ne va chaque année qu'à six milions quatre vint sept mille Liv. Sterl. ce qui dans le cours de soixante quatorze ans, donne quatre cent cinquante milions quatre cent trente huit mille Livres Sterl. Quoi, de ces quatre cent cinquante milions quatre cent trente huit mille Livres qu'ont fourni dans cet intervalle les Mines des Indes Occidentales, l'Angleterre seule en auroit reçu trois cent quatre vint trois, c'est-à-dire près des trois quarts & demi, & entre tous les autres Etats de l'Europe, il n'en auroit été réparti qu'un huitième? C'est là cependant ce qu'il faut admettre pour appuyer l'étrange paradoxe de l'Augmentation de trois cent quatre vint trois milions sterl., si gratuitement accordée à l'Angleterre depuis 1688.

Sans

Sans doute qu'un grand Commerce, une grande Navigation, une émulation vive & ſoutenue dans toutes les parties d'un Etat, y appelleront les richeſſes, y entrétiendront une circulation active & puiſſante, & feront couler à la longue dans les mains du Peuple les ſources de l'aiſance, des commodités, du luxe même. Mais enfin tout cela a ſes bornes, & c'eſt la richeſſe même qui ſe les donne, & fixe de ſes propres mains le terme de ſon accroiſſement. En effet on n'amaſſe point des tréſors pour le ſeul plaiſir d'accumuler; on en veut jouir & ſe procurer le bien être attaché à l'abondance. Dés lors les ſources mêmes de cette abondance s'altérent & tariſſent: un Peuple trop aiſé ne travaille plus, ou ce qui revient au même pour l'Etat & pour le Commerce, il met ſes travaux à trop haut prix, ce qui dans tous les Marchés lui ôte la concurrence, & diminue d'autant ſes exportations & ſes ventes. Il eſt d'ailleurs dans la nature que l'aiſance populaire introduiſe le goût du ſuperflus & des beſoins de fantaiſie: on veut les ſatisfaire à tout prix, & alors les conſommations de tout genre n'ont plus de bornes; ce qui fait fuir la richeſſe par les mêmes routes qui l'avoient introduite dans la Nation.

Ces augmentations ſi exceſſives dans l'opulence publique, ne ſont que des chiméres: & quand elles feroient poſſibles, elles n'auroient qu'un inſtant de conſiſtance, & les choſes deviendroient d'elles mêmes à leur Etat primitif. Il y a plus, une telle richeſſe purement mobiliaire ſe maintenant par impoſſible dans la Nation avec quelque ſolidité, ne pourroit donner qu'une proſpérité momentanée, & la détruiroit enfin de fond en comble. On ne compte en Angleterre que cinq milions d'Ames, ou très peu au delà, ce qui forme un milion de familles de cinq perſonnes chacune: que le Commerce répartiſſe les trois cent quatrevint trois milions dont il s'agit, à ce milion de familles; la fortune de chaque famille l'une dans l'autre ſe ſera accrue de trois cent quatre vint trois Liv. ſterl. (Environ huit mille huit cent Liv. Argent de France) Eh bien dans cette Hypothéſe l'Angleterre feroit perdue; elle n'auroit pas un ſeul travailleur, du moins pour les ouvrages durs & pénibles. On ne parle ici que de l'Angleterre, par ce qu'elle fait preſque ſeule le Commerce des trois Royaumes, & que l'Ecoſſe & l'Irlande n'en retirent que des avantages très bornés.

Allons au vrai, & voyons les objets tels qu'ils ſont en eux mêmes & dans leurs ſuites. Il eſt certain qu'une augmentation du double dans la Marine d'une Nation, anonce un accroiſſement proportionné; & que de là on eſt obligé de convenir que toutes les exportations ou importations ont augmenté du double: & bien, mettons à prix les huit cent mille tonneaux de Marchandiſes.

ſes que l'Angleterre Commerce de plus, depuis 1688. Un tonneau de Marchandiſes à prendre depuis le Charbon de terre, le Bois, le Blé, le Ris, les Pêches ſeches & Salées, juſqu'au Sucre & à l'Indigo., peut-être évalué à deux cent cinquante livres. Les huit cent mille tonneaux d'effets Commercés par l'Angleterre forment donc une augmentation de deux cent milions dans le fonds National, leſquels ajoutés aux cent vint milions déjà Comptés pour la valeur des Vaiſſeaux, donnent une ſomme de trois cent vint milions, ou quatorze milions ſterl. C'eſt là dans le vrai la ſomme d'Argent que l'Angleterre a ajoutée à ſes prémiers Capitaux, & avec la quelle elle a payé les Vaiſſeaux & les Marchandiſes qu'elle a au delà de ce qui formoit ſon anciene Navigation. Portons le calcul juſques à ſon dernier terme : ſuppoſons que par cet accroiſſement du Commerce Maritime & les circulations qu'il occaſionne, par les épargnes de la balance & les améliorations de tout genre, dans le territoire, dans les Colonies, dans les Manufactures, dans les travaux de la Nation, la richeſſe Publique ſoit augmentée de maniére que la balance du Commerce ſoit aujourd'hui d'un cinquiéme plus fort, & qu'elle monte à ſoixante milions au lieu de cinquante. (Les Anglois eux mêmes n'oſeroient s'en flater.) Ces deux milions de plus répondroient à deux cent milions de Capital dont tous les fonds de terre & toute les autres ſources de la fortune publique ſeront cenſés être augmentés. Par là il y aura eu dans l'Etat un accroiſſement très réel d'opulence; 1°. le fonds des Vaiſſeaux eſtimés cent vint milions; 2°. par la valeur des Marchandiſes de leur chargement qui monte à deux cent milions; 3°. par les améliorations de tout genre dans l'Etat, eſtimées deux cent milions rélativement à l'augmentation que nous ſuppoſons dans la balance, ce qui fait un total de vint milions, ou vint-deux milions ſix cent mile Livres ſterl.

Que cette nouvelle ſomme toujours en Action produiſe par l'émulation & l'activité du Peuple, un bénéfice permanent & invariable de ſept & demi pour cent, comme le prouve l'expérience de tous les Etats Commerçans, elle portera dans le revenu général de la Nation un accroiſſement d'un milion ſix cent quatre vint quinze mille ſix cent ſoixante quinze Liv. ſterl.; la quelle ſomme ajoutée à celle de quarante ſix milions deux cent cinquante mille Liv. dont l'Angleterre étoit cenſée jouir en 1688, formera un revenu total de quarante ſept milions neuf cent quarante ſept mille ſix cent ſoixante quinze Liv. ſterl., ou onze cent deux milions ſept quatre vint ſeize mille cinq cent vint cinq Liv. tournois (*).

Il

(*) La Livre ſterling priſe pour vint-trois Livres de France.

Il y a bien de l'apparence que c'eſt là la vraie ſituation de l'Angleterre. Peut-être ſeroit-il impoſſible d'y ajouter ſeulement ſoixante milions de plus, ſans choquer toutes les vraiſemblances. En effet ce calcul répond de fort près à celui de ſa Population, & au produit territorial, qu'elle exige pour ſes conſommations annuelles.

Un Seigneur Anglois aſſure dans un Ecrit ſur les produits annuels de la Culture d'Angleterre, que les habitans de cet Etat conſomment par an ſix milions de quartiéres de Blé. La quartière péſe quatre cent ſoixante Livres poids de Marc, ce qui fait deux miliards ſept cent ſoixante milions de Livres de Blé. Un Homme mange par jour une Livre & demi de Blé, ou cinq cent quarante huit Livres de Blé par an. Il n'y a donc en Angleterre qu'un peu plus de cinq milions d'Ames. L'Ecoſſe & l'Irlande n'en contiennent que deux milions : la Population entiére des trois Royaumes n'eſt donc que de ſept milions d'Ames, ou d'un milion quatre cent mille familles.

L'Angleterre étant un pays Commerçant & fertile, on doit regarder ſes habitans comme un Peuple aiſé, qui parconſéquent conſomme par famille l'une dans l'autre un revenu de ſept cent cinquante Livres tourn. Ce qui

forme un revenu général de.	1,050,000,000.
A quoi il faut ajouter la balance du Commerce, ſuppoſée de.	60,000,000.
Plus les Bois, les Fers & autres Materiaux pour la Marine Royale qui viennent du territoire, & n'entrent point comme ce qui eſt employé aux autres navigations, dans la conſommation du Peuple ni dans la balance, évalués à.	20,000,000.
Revenu total de la Nation. *f*	1030,000,000.

On voit combien les deux réſultats ſe raprochent, & qu'en portant à onze cent trente milions le revenu général de l'Angleterre, c'eſt élever le calcul politique à ſon dernier terme.

C'est à ce point de vue que doivent ſe placer tous les Etats, pour connoitre les vraïes limites de leur pouvoir, & juſqu'où s'étendent la ſomme des richeſſes populaires, & les ſecours qu'ils doivent en attendre.

On a beau ſe repaitre de ces amas d'Or & d'Argent qu'éleve le Commer-

ce,

ce, & que mille beſoins de caprice diſſipent preſque au même moment qu'ils ſont formés: tout ſe réduit à la renaiſſance annuelle des dons de la terre, & à l'activité des travaux & de l'Induſtrie, qui font éclore & perfectionnent ces dons. C'eſt là l'opulence fonciére & eſſentielle des Etats: n'importe à quoi les Hommes s'occupent, le Manufacturier, l'Artiſte, l'Homme de Mer, le Négociant qui appelle les richeſſes du dehors, tous prennent ſur la terre, comme le laboureur, le ſalaire de leurs peines; tous y trouvent leur ſubſiſtance, & la providence qui régit les Nations, comme elle gouverne les familles, ne les laiſſe point manquer du néceſſaire phyſique; elle y ajoute même les douceurs de la vie, & de quoi former des réſerves pour les tems de calamité. Mais cet important objet une fois rempli, elle ne ſe prête plus aux vues d'ambition & de cupidité des Peuples; elle repouſſe aucontraire d'une main inviſible tous les vœux ſecrets d'agrandiſſement & de fortune, qui, s'ils étoient écoutés, bouleverſeroient les ſociétés, romproient les liens de la ſubordination & la chaine des travaux utiles, comme de Nation à Nation ils détruiroient l'équilibre de Puiſſance qui doit les conſerver & maintenir leur Gouvernement.

Toutes les autres évaluations de l'opulence des Peuples, qui ne portent que ſur les gains du Commerce, objet infiniment foible dèſqu'il eſt rapproché des inmenſes productions du ſol & des travaux d'une Nation, ne ſont donc que de chimériques ſyſtémes où ſe perdent les Etats, & dont les Chefs du Gouvernement peuvent, comme le ſimple Peuple, être la dupe & la victime. Heureux s'ils reviennent de leur erreur aſſès tôt pour pouvoir fermer l'abîme qu'elle a creuſé, & faire reprendre à l'Etat ſa premiére conſiſtance!

Sur ceci nous ne pouvons nous refuſer à une reflexion qui ſe préſente naturellement à l'Eſprit, ſur la ſituation actuelle de l'Angleterre. C'eſt la Nation dont la ſituation intéreſſe le plus aujourd'hui toutes les Nations Européennes, ſoit qu'on la conſidéré dans cet éclat extérieur dont la décoration nous éblonit & nous ſéduit, ſoit qu'on examine ſérieuſement la ſolidité des principes qui conſtituent ſa Puiſſance.

Un Etat qui jouit à peine de onze cent trente milions tournois de revenu, quel impot peut-il lever ſur le Peuple? Un ſeptième de ce revenu? L'impoſition eſt aſſurément très onéreuſe: mais lui ſuffit-elle dans la poſition où il ſe trouve?

Un ſeptième de onze cent trente milions donne environ.	162,000,000.
A déduire pour les frais de régie comptés ſeulement pour.	5,500,000.
Reſte net. . . .	156,500,000.

Or cette ſomme eſt fort inférieure à ſes beſoins, même en tems de paix: car voici ſes dépenſes: l'Etat doit actuellement environ trois miliards deux cent vint milions, qui à quatre pour cent d'intérêts l'un dans l'autre font une dépenſe de. . . . . . 128800,000.

La liſte civile eſt ordinairement d'un milion ſterl. ci. .	23,000,000.
L'Entretien des troupes eſt d'un milion ſterl. ci.	23,000,000.
Dépenses de la Marine.	17,250,000.
Total des dépenſes pendant la paix. . .	192,0500000.
La recette ci deſſus ne donne que. . . .	156,500,000.
La dépenſe excéde la recette de. . . .	37,550,000.

Quand l'Angleterre leveroit un ſixième ſur le Peuple, ſa recette n'iroit qu'à cent quatre vint dix milions, & déduiſant les frais de régie (*), à cent quatre vint deux milions cinq cent mille Livres; ce qui ne feroit encore qu'une recette inférieure à la dépenſe, qui eſt évidament de plus de cent quatre vint douze milions cinquante mille Livres. Mais quel impot, qu'un ſixième du revenu brut de tous les fonds d'un Etat! Quel eſt le Peuple qui ne ſuccombera pas ſous un poids ſi énorme, ſurtout ſi l'impot eſt de longue durée? il faut obſerver encore que dans cette Hypothéſe, il n'y a rien pour les nonvaleurs, & cependant les nonvaleurs s'accroiſſent toujours en proportion de ce que la charge impoſée ſur le Peuple, eſt plus onéreuſe.

Quelle peut-être la ſource où un Etat qui s'eſt mis dans cette ſituation, peut puiſer de quoi éteindre ſucceſſivement une dette d'environ trois miliards deux cent vint milions (†)? La politique la plus profonde & la plus recherchée ne ſauroit trouver la ſource d'une libération dans une Marine exceſſive. Qu'on

(*) Les frais de la perception des impots ſont énormes en Angleterre, & peut être plus énormes que chez toute autre Nation.

(†) Il faut qu'il y ait, dit M. de Montesquieu, une proportion entre l'Etat Créancier & l'Etat débiteur. L'Etat peut-être Créancier à l'infini, mais il ne peut-être débiteur qu'à un certain dégré; & quand on eſt parvenu à paſſer ce degré, le titre du Créancier s'évanouit.

Qu'on ſuppoſe tant qu'on voudra la Marine doublée depuis 1688, qu'on l'augmente encore, s'il eſt poſſible, d'un tiers enſus; il n'en réſulteroit autre choſe, qu'un accroiſſement très rapide de la Dépopulation, une deſtruction très ſenſible du nerf de l'Etat & du principe conſtitutif de la Puiſſance territoriale. Car tel eſt inconteſtablement l'effet d'une Marine portée à l'excés, elle énerve néceſſairement & très promptement par les dépenſes exceſſives en Hommes qu'elle exige, la Nation qui s'y livre.

La Navigation conſidérée dans les limites, qui doivent lui être aſſignées par la neceſſité de conſerver la Population & l'Induſtrie intérieure, eſt ſans contrédit le principe d'une grande Puiſſance; & ce qui eſt peut-être encore plus intéreſſant pour l'humanité, la Navigation eſt la ſource d'un grand Commerce. Le Commerce de fret & d'économie eſt celui qui donne le plus de forces & d'étendue à la Navigation. La Nation qui s'y livre, multiplie promptement ſes Vaiſſeaux à l'infini, & la pratique de la Mer lui donne cet avantage, que ſes Navigateurs deviennent plus hardis, & navigent plus ſurement que ceux des autres Nations. Par cette raiſon cette Nation emploit moins d'hommes ſur ſes Vaiſſeaux, & fait les transports à plus bas prix que les autres.

Une Nation navigante attire à elle les matériaux néceſſaires à la conſtruction, les Matelots des autres Etats & toute ſorte d'Ouvriers pour tous les ouvrages qui tiennent à la Marine; c'eſt ainſi que la Hollande a infiniment augmenté ſa Population aux dépens des autres Nations. C'eſt ainſi qu'une Nation navigante peut détruire enſuite la Marine des autres, ou l'empêcher de s'élever. Elle fait à cet égard ce que font d'autres Nations dans la partie des Manufactures. Ce ſont les mêmes conſéquences des mêmes principes dans deux objets différens. Mais celui dont il s'agit ici, influe beaucoup plus que l'autre dans la Puiſſance politique: car les Manufactures ne ſauroient qu'attirer l'Argent dans l'Etat: & la Navigation, outre les richeſſes qu'elle procure, donne à l'Etat une force réelle. Il eſt même difficile aux Nations induſtrieuſes dans les Manufactures, d'empêcher les autres Nations d'établir chez elles la même induſtrie. Il eſt bien plus aiſé à la Nation qui domine ſur Mer, d'empêcher qu'une autre Nation s'y établiſſe puiſſament.

La Nature à donné aux Nations du Nord, dans le matériaux néceſſaires à la conſtruction de la Marine, de quoi faire des échanges avantageux avec les Nations du midi pour les productions de celles ci, qui leur manquent. Ces Nations peuvent ſe procurer de grands avantages, ſoit par les préparations qu'exi-

qu'exigent ces matériaux pour être employes, soit en construisant même pour le Compte des Nations navigantes, soit enfin en se livrant elles mêmes à la navigation, & en transportant avec leurs propres navires, leurs matériaux aux Nations du midi. Ces productions donnent naturellement à ces Nations un avantage pour élever elles mêmes une Marine en fournissant à l'entretien de celle des autres Nations, & cet avantage ne peut leur être ôté par aucune concurrence. Il est même assez singulier que plus les Nations du midi donnent d'étendue à leur Marine, plus la balance des Nations du Nord devient avantageuse, & leur fournit de moyens d'accroitre leur Puissance.

Le but principal où doivent tendre toutes les Nations qui navigent, c'est de construire des Vaisseaux parfaits & bons Voiliers, & de les construire à meilleur marché que les autres Nations. Celles aux quelles la nature a donné tous les matériaux nécessaires à la construction, peuvent aisément obtenir ces deux points nécessaires à la Navigation : elles doivent se donner une grande supériorité sur les Nations qui sont obligées de les àcheter. Il est certain que celles ci ne sauroient parvenir, quelques réglemens qu'elles puissent faire, à égaler le bon marché de la navigation des premières, à moins que les Nations, propriétaires des matériaux, ne négligent de profiter de leurs avantages.

Le Commerce Maritime, si nécessaire pour élever une Nation à un grand degré de Puissance, devient donc nuisible, lorsqu'on s'y livre avec excés; & il le devient bien d'avantage, lorsqu'on lui donne cette étendue excessive par des guerres ruineuses. L'excés de la Marine détruit nécessairement alors les principes les plus actifs du Commerce ; & cette industrie précieuse qui en est la première base.

LE COMMERCE.

Considéré à l'égard de la Population.

L'Accroissement de la population dans tous les Etats de l'Europe, & principalement dans tous les Etats Commercans, est l'un des effets que les progrès du Commerce ont produit en Europe, des plus chers à l'humanité. L'augmentation de la Population suppose nécessairement une augmentation d'aisance dans le Peuple, une plus grande somme de bonheur, qui est le fruit du Commerce. Si l'on en croit cependant un grand nombre de Dissertateurs

politiques, nôtre Population décroit tous les jours; & l'on attribue également ce décroissement affligeant pour l'humanité, au luxe excessif que le grand Commerce de l'Europe a fait naitre, & qu'il augmente sans cesse chez presque toutes les Nations; & à l'excés des impots. Si l'on vouloit rechercher avec un peu plus d'attention la cause d'une nombreuse Population, on la trouveroit chez quelque Nation que ce soit, ou dans une Agriculture florissante, ou dans une grande industrie, ou dans l'une & l'autre reunies ensemble; & dans le Commerce, l'Agent qui anime, qui vivifie également l'Agriculture & l'Industrie, & parconséquent le principe de la plus grande Population.

A-T-ON vu quelquefois la Nature se démentir & ne pas aller toujours au même but par les mêmes moyens? Les Gaules fourmilloient d'Hommes du tems de Cesar; ce même nombre d'Hommes y est donc encore & beaucoup au-delà, puisque le tiers en a été défriché depuis l'invasion des Francs. Les défrichemens ont été aussi considérables dans la Belgique, dans la Germanie, & presque dans toute l'Europe, surtout dans tous les pays, où le Commerce a pu facilement atteindre par la Navigation de la Mer, ou par celle des Riviéres. Si toutes les Provinces de la France ressembloient au petit pays d'aunis, ce Royaume contiendroit quarante milions d'habitans. Dans un territoire d'environ deux cent mille arpens, on Compte plus de soixante mille ames: ce seroit trois cent mille ames dans un Milion d'Arpens, & trente neuf milions d'Ames pour tout ce Royaume, qui a cent trente milions d'Arpens de surface.

MAIS comment calculer avec quelque précision le nombre des sujets d'un Etat? tous ceux qui se sont appliqués à le découvrir, n'en ont donné que des résultats fort incertains, & varient considérablement entre eux. A quoi s'en tenir sur la Population de la France en particulier? Il semble que d'année en année on la diminue de quelques milions d'Ames. Tous les Ecrivains François paroissent persuadés que la France est dépeuplée & se dépeuple tous les jours; que ce Royaume contenoit vint quatre milions d'habitans du tems de Charles IX. & que malgré les réunions faites à la Couronne depuis la Mort de ce Prince, & les conquétes de Louis XIV. le nombre de ses habitans en étoit fort diminué à la fin du dernier siècle; ils en apportent pour preuve le dénombrement de M. de Vauban, qui ne porte la Population du Royaume, qu'à dix neuf milions quatre vint quatre mille cent quarante habitans. Ils soutiennent que malgré la réunion de la Loraine & du Barrois, ce Royaume ne contient pas présentement plus de seize à dix huit milions d'habitans.

bitans. L'Auteur de la *théorie de l'impot* réduit rigoureusement à seize milions le nombre des habitans de la France (*).

C'EST d'après ces exagérations, qu'on se permet tant de déclamations améres sur les calamités vraïes ou supposées, que l'excés de l'impot répand chez les Peuples. Mais croit-on l'opinion qui donne vint quatre milions d'habitans à la France sous le regne de Charles IX. une opinion vraie; ou fait-on en particulier quelque fonds sur le dénombrement de M. de Vauban, qui fixe la Population de ce Royaume à environ vint milions? si l'un ou l'autre calcul s'est trouvé vrai dans son tems, il l'est encore aujourd'hui. La raison en est que la Nature est invariable dans ses opérations, à moins que quelque cause étrangère n'en interrompe le cours. Le même nombre d'Hommes qu'elle a une fois mis dans un pays, y sera toujours, parcequ'il y aura toujours pour eux le même territoire & la même quantité de subsistances; un Peuple Laboureur ne quitte jamais son Champ & ses foyers. Car c'est le pain qui décide la force de la Population. Les Hommes de, il y a deux cent ans, & ceux du tems de M. de Vauban ne consommoient surement ni plus, ni moins de Blé, que ceux d'aujourd'hui. Or y a-t-il moins de terres labourées aujourd'hui, qu'il n'y en avoit alors? qui oseroit le dire?

ON peut faire la même observation chez toutes les Nations de l'Europe. Ce qui est aujourd'hui Bruyéres ou déserts, l'étoit, il y a deux ou trois cent ans, plus ou moins; on ne voit nulle part des terres absolument incultes, que celles que la nature a condamnées à une éternelle stérilité. On doit avoir même aujourd'hui dans presque toute l'Europe, surtout chez les Nations Commerçantes, beaucoup plus des terres à Blé, qu'on n'en avoit autrefois, puisque partout ou a abattu & défriché depuis environ un siècle, une grande quantité de bois, qu'on n'a point remplacée par de nouvelles plantations. Car il y a longtems que la France craind de manquer de bois, que l'Angleterre en manque tout-à-fait, & que l'Allemagne en seroit épuisée, sans le secours des forets inmenses du Nord.

POUR troubler cette marche de la Nature, il faut des causes d'une tout autre importance, que celles qu'on a coutume de citer; il faut de grandes mortalités, des Emigrations presque universelles, des dévastations générales. Tous les autres malheurs ne sont rien & se reparent dans le cours de quelques années.

UNE

(*) Il seroit d'autant plus facheux que ce calcul fut vrai, que les mêmes raisons supposeroient une semblable dépopulation chez les autres Nations de l'Europe.

Une autre réflexion bien propre à tranquiliser sur cet important objet, c'est l'étendue du Territoire de la France, & le peu qu'il en faut pour produire la subsistance nécessaire au nombre de ses habitans, que nous supposons de vint milions; quoiqu'il paroisse très facile de prouver qu'il monte à plus de vint quatre. Pour nourrir vint milions de personnes à une Livre & demi de Blé par jour, il faut récolter dix miliards neuf cent cinquante milions de Livres de Blé, à quoi on doit ajouter un tiers de cette quantité pour les réserves & pour les pertes inévitables dans les gréniers & dans les transports d'un lieu à un autre, ce qui fait en tout quatorze miliards six cent milions de Livres de Blé. Or pour produire cette quantité de Blé, il ne faut qne vint milions quatre cent soixante un mille trois cent quatre vint cinq arpens de terres ensémencées, à raison de six cent cinquante Livres de Blé par arpen, la sémence prélevée: qu'on y joigne les jachéres, cela n'ira encore qu'à trente trois milions six cent quatre vint douze mille arpens. Est-il croiable que dans un Royaume qui contient cent trente milions d'arpens, il n'y en ait qu'environ trente quatre milions de destinés à la nourriture des hommes? Et s'il y en a davantage, comme cela est infiniment probable, que deviennent toutes ces idées de Dépopulation, qu'on accrédite à l'envi dans la plûpart des écrits économiques?

Car enfin pour appuyer ce systême de Dépopulation, il faut nous prouver l'une de ces deux choses, ou que la France n'a point assez de terres labourables pour nourrir vint milions de personnes, d'où il suivra qu'elle ne les à jamais eu, & que tous les dénombremens qu'on a faits depuis deux cent ans, ne sont que des calculs d'idée; où, que si le Territoire de la France a pu effectivemeut nourrir autrefois ce nombre d'habitans, il ne peut suffire aujourd'hui, parceque les terres qu'on cultivoit alors, sont abandonnées. Or qu'on nous montre depuis cent & deux cent ans, non de grandes contrées dépeuplées, mais une seule Bourgade, une seule paroisse de Campagne devenue déserte? Reste-t-il quelque terre sans seigneur, ou quelque bien sans propriétaire? Voit-on des forets & des Pâturages, où jadis on vit des moissons? Tous ces proprétaires disent bien aujourd'hui, comme on disoit sans doute il y a deux cent ans, j'ai tant d'arpens de Vignes, tant d'arpens de terre dans telle paroisse, j'en ai tant d'ensémencés en Blé, tant en jachéres: Mais entend-t-on dire à quelqu'un, j'ai deux cent arpens de bonne terre en friche, que cultivoit mon Bisayeul, & que faute d'hommes & de charues je ne puis remettre en valeur?

Ce même fonds de peuple toujours subsistant dans les mêmes lieux, a quelque chose de frappant: on diroit que la nature les compte un à un pour les en-

entretenir & les perpetuer toujours conſtament à-peu-près au même nombre proportionné aux ſubſiſtances, qu'elle y renonvelle ſans ceſſe. On voit des Village de cent & deux cent feux, ſe maintenir au même état durant des ſiécles entiers. L'Enceinte du Village n'augmente jamais, & jamais il ne reſte une ſeule maiſon, qui ne ſoit occupée. Il eſt aſſez ordinaire de trouver dans ces Bourgades des familles de Laboureurs, dont le nom ſe voit perpetué dans des actes de deux & trois cent ans de datte.

RIEN n'eſt donc plus chimérique, ni plus hazardé, que ce décroiſſement de Population: tandis qu'on cherche à l'appuyer ſur des raiſonnemens & des conjectures, la nature le dément par ſa marche Conſtante & invariable, qui eſt de nourrir toujours le même nombre d'hommes avec la même quantité de Blé, par la même étendue de terres cultivées. On ſent bien qu'on ne doit mettre ici en aucune conſidération l'objet des grands Chemins, des Avenues des maiſons de Campagne, de l'étendue des Parcs & des Jardins. Horace a pu dire, *jam pauca aratro jugera regiæ moles relinquent* .... parce que chez lui cette exagération poëtique étoit bien plus une ſatire du luxe des Romains, qu'un ſentiment de crainte de la diminution des ſujets de la République; la ſomptuoſité & la Multiplication des travaux loin d'éloigner les hommes, les appellent de toutes parts.

SANS doute qu'il y a eu & qu'il y aura toujours quelque diminution momentanée de ſujets, cauſée par les Guerres, par la ſurcharge des impôts, par des maladies épidémiques; mais dix années de paix & de ſanté ſuffiſent pour réparer les vuides. La paix d'Uthrecht qui mit fin aux longues guerres de Louis XIV. & dont on a joui pendant plus de vint ans, en fit bien vite oublier les malheurs. Dans moins de quinze ans les villes & les Campagnes de la majeure partie de l'Europe, & de la France en particulier, fourmillérent d'hommes: toutes les parties de l'Agriculture, toutes les Manufactures s'en reſſentirent. Il fallut trouver de nouveaux débouchés pour toutes les productions, pour les hommes mêmes, qui allérent peupler les Colonies de l'Amérique, avec plus d'abondance que jamais. Le Commerce & la Navigation de la France ſextuplérent, toutes les fermes de terres augmentérent au moins d'un tiers, même les fermes des terres à Blé, qui ne ſuivent pas comme les autres, à beaucoup près, les Révolutions des eſpéces.

MAIS le Célibat Eccléſiaſtique, celui de deux cent mille ſoldats toujours ſur pied, les extravagances du luxe, la Navigation, les Colonies, la fameuſe émigration des Proteſtans, tout cela ne doit-il pas donner des atteintes à la Population? ON

On pourroit trancher tout d'un coup toutes ces difficultés, en disant qu'un grand Etat, un Etat inmense a de quoi fournir à toutes ces pertes, sans que le fonds de la Population en soit sensiblement altéré. On ne peut plus opposer aujourd'hui à l'égard de la France, la fuite des Réligionnaires reparée mille fois par la Propagation des anciennes familles, & par une foule d'Etrangers que le Commerce a attirés en France, & qui y ont formé des établissemens. Le Célibat Ecclésiastique est bien une cause permanente de Dépopulation; mais cette cause ne peut-être alleguée pour prouver le Décroissement actuel de la Population, puisque le Célibat Ecclésiastique étoit beaucoup plus étendu dans les siécles où les dénombremens de la France, donnoient vint cinq milions d'habitans, qu'il ne l'est de nos jours: l'effet doit diminuer en proportion de la cause. Comme les armées, le luxe outré, les Colonies, la Navigation, paroissent devoir former des vuides continuels & subsistans, qui n'étoient pas à beaucoup près aussi considérables autrefois, ces prétendues causes de dépopulation meritent un peu plus d'attention.

1°. On a considérablement diminué l'inconvénient du célibat des soldats par les engagemens de six ans, après lesquels le soldat peut, s'il veut, retourner à lAgriculture, ou à l'industrie. L'exécution exacte de ce réglement, surtout en tems de paix, doit rendre à l'avenir insensible le vuide d'un moment que forment les armées; ce ne doit-être, pour ainsi dire, qu'une avance dont le fonds rentre successivement d'année en année. L'Etat a trop d'intérêt à l'exécution d'un réglement si sage pour s'en départir sur aucun prétexte, & en abandonner le sort aux petites vues des subalternes.

2°. Le luxe en retenant d'un côté dans le célibat un grand nombre de Personnes, donne de l'autre à une infinité d'Ouvriers & d'Ouvriéres, des moyens rapides de fortune qui procurent leur établissement, ce qui remplace abondament les pertes que causent à l'Etat cette foule insensée de sujets qui renoncent à la plus douce des sociétés, pour passer leur vie avec de stupides mercenaires.

3°. Les Colonies de l'Amérique, aujourd'hui moins destructives qu'elles l'ont été, rendent à l'Europe par les Enfans des Colons qui y viennent, une bonne partie des sujets qu'elles ont attiré; & par la richesse de leurs fonds & les travaux accessoires qu'elles occasionnent, elles fournissent encore à un nombre infini de jeunes gens nés sans biens, de quoi s'engager dans le Mariage, auquel sans ce secours ils n'auroient pu penser.

4°. La Navigation, lorſqu'elle n'eſt point exceſſive, n'épuiſe que très médiocrement l'Etat: preſque tous les gens de Mer ſont mariés, & leur poſtérite ſuffit conſtament pour remplacer ceux d'entre eux qui periſſent par les Maladies ou par les Naufrages.

Toutes ces objections n'autoriſent point l'idée d'une Dépopulation telle qu'on l'a exagérée ſi ſouvent. La queſtion en demeurera toujours réduite à ce point de fait à l'égard de la France: y a-t-il dans ce Royaume autant de terres labourées, qu'il y en avoit du tems de M. de Vauban, ou avant le regne de Charles IX? S'il y en a autant, la Population n'a point été diminuée; s'il y en a moins, qu'on le prouve par des vérifications exactes & un peu plus ſures, que celles qu'on s'eſt contenté de ſuppoſer & d'exagérer juſqu'à ce jour.

Qu'on parcourre l'Europe entiére; on trouvera partout, ſi on en excepte l'Eſpagne, les mêmes cauſes de progrés de la Population; qu'elle a reçu partout de grands accroiſſemens, & qu'elle ne ceſſe de s'accroitre dans tous les pays où les arts, l'induſtrie & le Commerce peuvent s'introduire. Eh qu'elle eſt la Nation de l'Europe où l'on ne trouve pas aujourd'hui une partie de ces ſources de l'aiſance publique, & parconſéquent de la Population? La Police générale de l'Europe s'eſt perfectionnée, les mœurs ſont devenues plus douces, parce qu'il y a plus de Communication de Nation à Nation; la qualité d'Etranger n'eſt preſque plus chez aucune Nation, un titre de méfience, de mépris ou de haine; on trouve partout des loix qui veillent à la ſureté publique, & des hommes chargés du ſoin de faire obſerver les loix. Les Cultivateurs & les Artiſans ne ſont plus vexés par les petites Guerres que ſe faiſoient autrefois les Seigneurs; & les guerres que ſe font les Nations modernes, reſpectent les Colons autant qu'il eſt poſſible. Tout cela favoriſe infiniment la Population, & eſt le fruit du Commerce.

Les Nations du Nord ſont infiniment plus peuplées, & leurs habitans ne leur ſont plus à charge, depuis que le Commerce leur a fait connoitre le prix de la Culture dont leurs terres ſont ſuſceptibles, & celui de toutes leurs productions naturelles. Le Commerce leur a enfin apris à ſe procurer par leurs productions & leur induſtrie, toutes les mêmes commodités dont jouiſſent les Nations du midi, & à ſe donner même une balance avantageuſe, qui à rendu leur puiſſance reſpectable à toutes les Nations.

Il eſt certain que la découverte de l'Amérique à quadruplé tout au moins

le Commerce de l'Europe. Or cela n'a pu ſe faire qu'en quatruplant les productions de la Nature & de l'art, & parconſéquent les travaux des habitans de l'Europe, ainſi que les divers moyens de ſubſiſtances, & néceſſairement ſa Population en proportion. Cet accroiſſement qu'il n'eſt pas poſſible de revoquer en doute, parceque l'accroiſſement de toutes ſortes de productions, le ſuppoſe néceſſairement, eſt plus ou moins conſidérable chez chaque Nation en proportion de la part qu'elle a priſe au Commerce de l'Europe; & c'eſt principalement au Commerce que l'Europe fait avec l'Amérique, que cet accroiſſement eſt du.

Les Ecrits politiques, même ceux qu'on eſtime le plus, ſont remplis d'exagérations ſur la Dépopulation de l'Europe, imputée à la découverte de l'Amérique. On croit que c'eſt aux dépens de la Population de l'Europe, que ſe ſont formées toutes les Colonies Européennes; que c'eſt au détriment de ſon Agriculture, qu'on a élevé celle du nouveau monde. Il ſemble qu'on craint qu'enfin un jour l'Europe entiére ne ſoit tranſportée en Amérique.

On cite l'Eſpagne; & l'on ne peut citer rigoureuſement que l'Eſpagne ſeule; parceque l'Eſpagne eſt le ſeul Royaume de l'Europe dont la Population ait véritablement reçu un grand décroiſſement depuis la découverte de l'Amérique. Mais ce décroiſſement eſt mal-à-propos attribué aux Colonies de l'Amérique. L'expulſion des Maures, celle des juifs, l'excés des impôts & le Monopole des fermiers des impôts, ont été en Eſpagne, les vrayes & les ſeules cauſes de la Dépopulation qu'on y a obſervée depuis un grand nombre d'années, & c'eſt au Commerce qu'eſt due celle qui s'eſt encore conſervée dans ce Royaume, malgré des cauſes ſi deſtructives, & en partie au Commerce même de l'Amérique.

Si l'on veut conſidérer avec attention la Population Européenne qui s'eſt élevée dans différentes contrées de l'Amérique, on ſera bientôt convaincu que cette Population preſque toute entiére, auroit été nulle pour l'Europe; puiſqu'elle ne s'y eſt formée que par des ſujets ſans fortune & ſans induſtrie; qu'aucun de ces ſujets n'a été enlevé aux Arts, ni à la Culture des terres, car on n'a tranſporté dans l'Amérique, ni l'Agriculture d'Europe, ni aucune de ſes Manufactures; & toute émigration d'Européens en Amérique, quelque conſidérable qu'on la ſuppoſe, n'aura jamais l'effet de décroitre la Population d'Europe, tant qu'elle ne ſera point compoſée de Cultivateurs ou d'hommes induſtrieux. Bien loin de conſidérer la Population de l'Amérique comme une

une caufe deftructive de celle de l'Europe, il faut la regarder comme un des grands moyens que le Commerce à employés pour l'étendre; & ce moyen devient tous les jours plus fenfible à quiconque veut donner une attention réfléchie à la marche du Commerce & à celle de l'induftrie, à l'égard de la Population.

PARTOUT où il fe trouve une place, dit M. de Montesquieu, où deux perfonnes peuvent vivre commodément, il fe fait un mariage. La nature y porte affez, lorfqu'elle n'eft pas arrêtée par la dificulté de la fubfiftance. C'eft là le grand & le premier principe de la Population. Or cette place où deux perfonnes peuvent vivre commodément, ne fe trouve que dans l'Agriculture, ou l'induftrie, & c'eft le Commerce qui anime, qui vivifie également l'Agriculture & l'induftrie, & leur fait multiplier de mille maniéres les places où deux perfonnes peuvent vivre commodément; & conféquament les mariages. C'eft le Commerce qui leve les dificultés qui arrêtent le cours de la nature par le défaut de fubfiftance, en multipliant à l'infini les moyens de fubfifter. C'eft précifément là l'effet que la Population Européenne de l'Amérique, ou ce qui eft la même chofe, le Commerce de l'Amérique a produit en Europe. Ce Commerce a quadruplé celui de l'Europe, par les confommations de Vins, d'eaux de vie, de farines, de Salaifons, de Beure, &c. de toileries, d'étoffes, de Meubles de toutes fortes, &c. qui ont infiniment animé la Culture des terres de l'Europe & donné une grande étendue à toutes fes Manufactures: & l'Agriculture, les arts & les Manufactures ne fauroient s'étendre fans donner lieu en même tems à un accroiffement proportionné de la Population.

IL eft infiniment facheux pour l'Europe, que non feulement elle ne puiffe point fe promettre les mêmes avantages des Colonies du Nord de l'Amérique; mais encore que ces Colonies lui faffent craindre par la Nature de leurs productions femblabes à celles de l'Europe, par leur induftrie & les Manufactures qui s'y font introduites, & par l'indépendance de leur Métropole, à laquelle elles font fur le point de s'élever, de perdre un jour les confommations des autres Colonies, que celles-ci commencent d'approvifionner de leur pêche, de leurs farines & de leurs fers. Mais c'eft le Commerce de ces Colonies, qui contrarie doublement le Commerce de l'Europe, en Amérique & en Europe même, où ces Colonies envoyent leur pêche, des grains & de tout forte de Matériaux propres à la conftruction; c'eft le Commerce qui les rend rivales du Commerce de l'Europe, qui ne ceffe d'étendre leur Population; & il s'en formera peut-être un jour une Nation très puiffante, rivale de l'Europe, rivale très dangereufe, pour tout le Commerce de l'Amérique. C'eft

une Nation naiſſante, qu'un Commerce indépendant ne ceſſe de fortifier, dont on ne ſcauroit prévoir les limites.

Cette Population nouvelle, & déja très nombreuſe, n'auroit jamais exiſté ſans le Commerce. Les premiers Colons qui lui ont donné naiſſance, ſeroient reſtés en Angleterre; & l'Angleterre n'en ſeroit pas plus peuplée qu'elle l'eſt aujourd'hui. On peut dire la même choſe de la Suiſſe, de la Hollande & de l'Allemagne, qui ont fourni beaucoup d'habitans à ces Colonies.

REFLEXIONS.

Sur le Commerce de la Librairie.

De toutes les branches du Commerce de l'Europe, celle-ci eſt peut-être celle qui l'intéreſſe le plus, ſi l'on fait attention aux progrès des connoiſſances humaines, aux progrès des Arts les plus utiles & les plus néceſſaires, qui lui ſont dus; aux agrémens de la ſociété, même à ceux de la ſolitude; & enfin aux mœurs, qui en ont reçu & en reçoivent tous les jours la plus forte impreſſion. Quels avantages, quels accroiſſemens toutes les autres branches du Commerce ne doivent-elles pas à la Librairie? Que n'eſt-il poſſible d'aſſigner à ce Commerce, des limites, qui ne nous permettroient de le voir que du beau côté, & de n'être ſenſibles qu'à la ſomme inmenſe de bonheur qu'il répand ſur l'humanité.

Le Commerce de la Libraire à pour baſe pluſieurs Fabriques qu'il enrichit, ou qui lui doivent leur exiſtance. La richeſſe que les papéteries doivent à ce Commerce, eſt inmenſe; & cette richeſſe eſt d'autant plus précieuſe, qu'elle eſt produite par une matiére vile. Mais le Commerce ennoblit tout ce qu'il fait faire valoir. L'Art de Fabriquer le Papier à fait du vieux Linge, qui en eſt la matiére premiére, connue ſous le noms de *Loques* ou de *Peilles*, qu'on jettoit autrefois, une marchandiſe précieuſe, & dont la ſortie eſt aujourd'hui défendue ſous les peines les plus rigoureuſes, dans tous les Etats qui ont des Papéteries.

La Rélieure, la Gravure en taille douce & l'imprimérie, n'exiſteroient pas ſans le Commerce de la Librairie; & l'imprimerie ne met les productions de l'Eſprit humain entre les mains de tout le monde, que par le ſecours de l'Art de faire les Caractéres, car l'imprimerie n'eſt que l'art de les employer.

L'Art

L'Art de faire les Caractéres, qui emploi le plomb & l'Antimoine, se divise en deux: l'Art de Graver les Poincons, & l'Art de fondre les Caractéres. Peu de gens ont fait attention au merite de l'Art des Graveurs en Caractéres, en admirant la beauté des éditions d'un grand nombre d'Ouvrages. On a donné un tribut de louanges aux Plantin, aux Etienne, aux Elzevir, qui étoit du aux Fondeurs en Caractéres. L'Art Typographique a de grandes difficultés, mais sa perfection dépend premiérement de celle des Caractéres. Ce n'est que depuis peu, qu'on a reconnu que les Fondeurs en Caractéres doivent partager au moins les éloges qu'on donne aux Imprimeurs. L'Art en lui même à été expliqué dans le Dictionnaire Encyclopédique, mais on ne l'a point envisagé du coté du Commerce. On est parvenu à rendre par un travail infini, le Méchanisme de l'imprimerie plus sur & plus propre.

Tout ce qui peut-être communiqué à un homme par un autre pour son utilité ou pour son agrément, est la matiére du Commerce. C'est sur ce principe que nous envisageons ici toutes les productions de l'Esprit, comme matiére premiére d'une des plus riches Manufactures, dont l'Art & l'Industrie ont sçu faire un objet d'exportation très précieux: ensorte que tous les encouragemens donnés aux Académies, aux savans, aux gens de lettres, l'instruction & l'amusement, tournent en même tems au profit du Commerce, & le Commerce en étend infiniment l'utilité. Si l'on considére les bénéfices de l'impriméric, des fondéries en Caractéres, de la Gravure en taille douce, de la Mégisserie, & surtout des Papéteries, on conviendra que ce que les Ecrivains en tout genre mettent de valeurs dans le Commerce, est infini, & qu'ils sont dans un Etat, le fonds d'une branche de Commerce très riche; ce qui augmente encore beaucoup le prix des J. J. Rousseau, des Voltaire, des D'Alembert, &c. pour l'Etat qui les posséde.

L'Imprimerie est infiniment plus étendue à Londres, qu'à Paris; ce qui est l'effet d'une liberté sans bornes, qui ne sauroit s'introduire en France. La liberté qu'on a en Angleterre de déclamer contre le ministére, contre le Roi même, contre les Amiraux, les Généraux & les Alliés, l'Esprit de parti qui y tient un champ toujours ouvert à des combats de plume, y multiplient les Brochures à l'infini. L'Auteur qui veut se signaler dans cette singuliére Carriére, odieuse ou interdite chez toute autre Nation, commence par établir que les affaires d'une Nation libre, sont celles de chaque Citoyen, autant que celles du Roi & des Ministres; que quoique le Parlement répréfente la Nation & agisse pour le Peuple, il n'a pas le droit exclusif de parler pour lui; que la faculté de sentir & d'exprimer ce qu'on sent, est inaliénable.

De là le droit de tout dire & de tout imprimer, même ſur les Mœurs & ſur la Réligion. Tel eſt l'abus, telle eſt l'ivreſſe de la liberté qui donne à l'imprimerie de Londres une grande ſupériorité ſur celle de Paris, non à l'égard de la perfection Typographique, car Paris y excelle aujourd'hui; mais à l'égard de l'étendue de ſes productions. En effet on imprime plus de Livres & de Brochures à Londres en trois mois, qu'on n'en imprime à Paris dans un an: mais l'exportation ne répond pas à cette abondance exceſſive. La majeure partie de cette abondance de productions, eſt reſtrainte à la conſommation intérieure.

L'Imprimerie ne met ſans doute pas moins aujour à Paris d'Ouvrages ſérieux qu'à Londres; d'Ouvrages utiles, agréables, d'Ouvrages ſavans & des Riens amuſans ou inſipides. Mais cette abondance des matiéres premiéres de l'imprimerie, que bien des gens raiſonnables y trouvent exceſſive pour l'honneur du Génie & du bon ſens de la Nation, eſt reſtrainte par des examens, par des approbations & des permiſſions. Il eſt plus dificile à la Librairie de Paris de s'enrichir aux dépens de la Réligion, des Mœurs, du Gouvernement & de la Tranquilité publique. La Librairie de Paris s'en dédommage par la multitude d'Ouvrages, qu'elle produit chez l'Etranger, même d'Ouvrages traduits de l'Anglois; & à cet égard, quoique Paris imprime beaucoup moins que Londres, ſon Commerce de Librairie eſt infiniment plus riche. C'eſt un avantage que lui donne l'uſage de la Langue Françoiſe, qui eſt la Langue dominante en Europe.

Cet avantage eſt encore ſuſceptible de grands accroiſſemens, ſoit en s'écartant d'une Police quelquefois trop rigoureuſe, ſoit en prenant des précautions pour prévenir la Contrefaçon chez l'Etranger. On reproche à la France d'avoir mis elle même des bornes à l'induſtrie Nationale en ce genre, en génant trop l'imprimerie, & d'obliger les François à payer les productions de leur cru, l'Eſprit de leurs propres Auteurs, aux autres Peuples. De leur côté les Libraires de Paris tiennent leurs Editions à trop haut prix, ce qui engage infailliblement chez l'Etranger la Contrefaçon de tout ouvrage dont le titre ou la reputation de l'Auteur, font eſpérer du débit avec bénéfice. La maxime que le bénéfice du Libraire doit ſe trouver fait au débit de la moitié de l'Edition, eſt la cauſe du haut prix auquel on l'établit, & conſéquament celle de la Contrefaçon. Car ici la crainte d'un mal fait prendre une précaution, qui eſt précifément la cauſe qui ordinairement le procure.

La Contrefaçon eſt l'Edition d'un livre contrefait, c'eſt-à-dire imprimé par quel-

quelqu'un qui n'en a pas le droit, au préjudice de celui qui l'a par la proprieté que l'Auteur lui en a cedée, ce qui se nomme dans le Commerce le *droit de Copie*. Envain a-t-on dit mille fois qu'il y a un déshonneur réel attaché à ce Commerce illicite; qu'il rompt les liens les plus respectables de la société; qu'il détruit la confience & la bonnefoi dans le Commerce. Cette idée, quoique vraie, n'affecte point les Libraires en général. Ce déshonneur n'a lieu entre eux tout au plus que dans les pays soumis à la même domination. Car d'Etranger à Etranger, l'usage semble avoir autorisé cette injustice. Les Libraires de France, de Hollande, de Londres, de Francfort, de Liége, de Génève, &c. ne renonceront à la Contrefaçon, que lorsque le bon marché des Editions des Propriétaires, ne leur laissera plus voir de bénéfice assuré.

On pourroit peut-être reprocher encore aux Libraires, d'avoir souvent resserré eux mêmes les limites de l'Imprimerie & de leur Commerce, par la dureté des conditions qu'ils imposent aux Auteurs. „ Les Libraires & les „ Acteurs, dit M. de Voltaire, sont les créatures des Auteurs, & ces créa- „ tures traitent fort mal leurs créateurs". Ce reproche porte bien moins sur les Libraires de Hollande, que sur ceux de France. Ceux-ci ont l'avantage de trouver chez eux une consommation inmense; & celle que les Libraires Hollandois ont en Hollande, est si bornée, qu'ils ne pourroient presque former aucune entreprise utile, s'ils n'avoient pas la ressource de se défaire d'une Edition par la voye des échanges; ce qui resserre infiniment les avantages de leur Commerce. Car on ne peut mettre en comparaison le produit d'une Edition vendue au comptant, qui est l'avantage dont jouissent les Libraires de France, & celui d'une Edition débitée par des échanges, qui laisse les Libraires de Hollande longtems à découvert des frais de l'impression *& du droit de Copie*. Par la même raison les Libraires de France ont encore l'avantage d'étendre beaucoup plus leurs Editions.

La Librairie considérée du côté de la Litterature & des mœurs, présente la matiére d'une instruction très agréable & très utile, mais trop étrangére à nôtre objet, pour nous y arrêter.

On a souvent proposé en France l'interdiction de l'entrée des livres imprimés chez l'Etranger, sur le prétexte que l'introduction libre nuit au Commerce.

Depuis environ trente ans on a donné en France de grands soins à l'imprimerie. On l'a portée pour la beauté du papier, la neteté des Caractéres & le goût des ornemens, à une grande perfection. On prétend que Paris l'emporte aujourd'hui sur la Hollande. Les Libraires Hollandois n'en con-

vien-

viennent pas. Mais s'il eſt du quelque préférence du côté de ce merite extérieur, à la Libraire de France; ſeroit ce une raiſon pour interdire en France l'entrée des Livres Etrangers? On veut auſſi lui donner la préférence pour le mérite du fonds des ouvrages. Les Etrangers cependent l'égalent en beaucoup de genres, & la ſurpaſſent en d'autres. Il ſeroit encore bien abſurde de vouloir tirer de l'excellence de quelques Ouvrages, une interdiction des Ouvrages Etrangers. La France perdroit elle même beaucoup du côté du progrés des connoiſſances, dans l'interdiction de communication avec les ſcavans des autres Nations.

On a voulu tirer de l'uſage de la Contrefaçon, une raiſon d'interdire l'entrée des Livres Etrangers en France. Ou l'Ouvrage, a-t-on dit, a été imprimé en France & contrefait en Hollande: en ce cas l'introduction nuit au Commerce de la Libraire, parceque l'Editeur François eſt privé d'une partie de ſon bénéfice, & cette introduction enrichit l'Etranger aux dépens de l'Etat. Ou l'ouvrage a été imprimé chez l'Etranger, & dans ce ſecond cas la prohibition donne aux Libraires François tout l'avantage de la Contrefaçon.

La loi prohibitive ne ſeroit d'aucune utilité pour la France à l'égard des avantages & des déſavantages de la Contrefaçon. Un Livre François contrefait en Hollande, trouve un obſtacle à l'entrée en France dans le privilége & dans l'attention des Cenſeurs & des Chambres Sindicales, dont il doit ſubir l'examen. Il ne peut y entrer qu'en contrebande, & la loi n'ajouteroit rien à la facilité qu'ont les François, de contrefaire les ouvrages Etrangers, ſi ce n'eſt que de les rendre un peu plus chers pour l'intérieur du Royaume par un eſpèce de Monopole.

On s'eſt encore fondé ſur l'intérêt de la politique & ſur les mœurs, pour croire que la France ne devroit permettre l'introduction d'aucun Ouvrage étranger.

Ce ſeroit priver la France des riches tréſors qui augmentent ſans ceſſe la ſomme de toutes ſes connoiſſances. Car aucun pays ne ſçait mieux s'approprier cette ſorte de richeſſes des autres Nations. Les mœurs & la Politique n'exigent pas d'ailleurs une interdiction générale. Ce ſeroit une loi auſſi abſurde que celle qui défendroit d'apporter des Denrées au marché, parcequ'on peut en mettre en vente de corrompues. Il y a des Magiſtrats qui veillent pour empêcher qu'on expoſe au marché, des Denrées gâtées, qui nuiroient à la ſanté des Citoyens. La Police a également pourvu par de ſages précautions

tions, à l'introduction & au débit des Livres dangereux pour la Religion, pour les mœurs & pour la fureté du Gouvernement. D'ailleurs la Loi de la réciprocité pourroit reftraindre le Commerce de la Librairie de la France dans les limites de fon Territoire, & alors ce ne feroit plus qu'un Commerce intérieur, qui ne merite pas ce nom. La France qui débite tous les ans pour de groffes fommes, des Livres aux Etrangers bien au-delà de ce qu'elle en reçoit, fe priveroit par une Loi qui ne lui procureroit aucun avantage, d'une importation d'argent pour une fomme confidérable, & feroit un grand préjudice à fes Papeteries.

Le Commerce de la Librairie n'a qu'une feule Loi à défirer, qui feroit une Loi capable de détruire l'abus de la Contrefacon ; & quoique la France foit peut-être le pays où cet abus regne le plus, fi l'on en croit les plaintes des Libraires Etrangers, ce feroit peut-être auffi celui dont le Commerce s'enrichiroit d'avantage, fi cet abus étoit généralement détruit. Les Libraires de tous les pays y gagneroient. Il eft certain que les entrepreneurs des Editions ne redouteroient jamais l'événement d'aucune première Edition, & que par cette raifon ils ne feroient point dans la facheufe néceffité d'impofer des conditions dures aux Auteurs. Ceux-ci plus animés, les Libraires fe procureroient plus facilement & plus abondament des matières premières. Un Libraire de Hollande avoit autre fois conçu le projet de cette Loi. Il la fit propofer au dernier Congrès d'Aix-la-Chapelle. Il vouloit la rendre commune à toutes les Nations, & il avoit pris la feule route convénable pour la faire adopter, en la faifant paffer dans un traité de paix, dans lequel prefque toutes les Puiffances de l'Europe étoient contractantes. Mais le projet de cette Loi fut apparament regardé par les Miniftres Plenipotentiaires au Congrès, comme un des beaux réves de l'Abbé de Saint-Pierre, ou comme une de ces Loix qui ne fauroient avoir lieu, que dans la fuppofition de la fraternité générale inutilement imaginée par l'Auteur de l'*Ami des Hommes*.

On peut conclure de là que la Contrefaçon, quelque énorme, quelque injufte & révoltant que foit cet abus, aura toujours lieu ; & que le Libraire qui en redoute les effets, doit être fon Légiflateur à lui-même, & les prévenir en anonçant fon edition à fi bon marché, qu'il foit impoffible à fes confrères d'en entreprendre la Contrefaçon fans s'expofer à perdre.

On a quelque-fois propofé la queftion, fçavoir s'il eft utile à un Etat de févir contre les Livres ; & cette queftion peut être confidérée rélativement au Commerce, & rélativement à l'attention qu'une bonne police doit avoir de

profcrire tout Ouvrage qui attaque la Religion, le Gouvernement, ou qui peut nuire en général au caractère moral des Citoyens.

C'est fans doute une Loi également jufte, néceffaire & utile, que celle qui défend l'introduction d'un Livre dont le *droit de Copie* appartient à un ou plufieurs Libraires de la Nation. C'eft un acte de la protection que chaque Etat doit à l'induftrie nationale & à fon Commerce. Cette Loi peut comprendre dans la même interdiction, tout ouvrage qui bleffe la Réligion, les Mœurs ou le Gouvernement; & elle fera toujours utile & d'accord avec l'intérêt public.

Mais doit-on attendre les mêmes avantages de ces profcriptions folemnelles, de ces condamnations prononcées par les prémiers tribunaux de la juftice avec le plus grand éclat, de Livres imprimés affez ordinairement dans le fecret, & quelquefois avec approbation & privilége, ou à la faveur d'une permiffion tacite ? fi on confulte l'expérience, on ne peut fe diffimuler que ces condamnations n'ont jamais produit d'autre effet, que d'exciter la curiofité du Public, de faire rechercher avec plus d'avidité les Ouvrages profcrits, les rendre plus chers, & en faire multiplier les editions. Une condamnation a fouvent fait la fortune d'un Livre, qui fans cela auroit eu peu de Lecteurs, & feroit promptement tombé dans l'oubli. Il ne faudroit même que de femblables condamnations pour tirer un grand nombre de Livres de la pouffière des Magafins: & les Livres qu'on aime à lire malgré leurs défauts, feroient infiniment moins lus, fi le grand éclat des condamnations n'excitoit pas la curiofité du Public.

On pourroit peut-être fe promettre un effet plus heureux d'une loi, qui accorderoit des prix à ceux des Ecrits qui par la fupériorité du Génie & de l'Art de leurs Auteurs, auroient détruit les facheufes impreffions qui attirent fur d'autres ecrits l'attention des Magiftrats. Par là la Litterature reprimeroit elle même fa licence & fes erreurs; & au lieu de tant de réponfes foibles qu'on publie fur des ouvrages condamnés, qui bien loin de les détruire, en augmentent encore le crédit, nous aurions des ecrits fages, des inftructions folides, un accroiffement nouveau de connoiffances fur les matières qui intéreffent la Réligion, les Mœurs & le Gouvernement, & un remède peut-être plus efficace contre le mal, que la police femble étendre encore par l'éclat des condamnations, au lieu de le détruire, ou de le prévenir.

Fin du Premier Tome.

LES INTÉRÊTS DES NATIONS DE L'EUROPE,

DÉVÉLOPÉS RELATIVEMENT AU COMMERCE.

TOME SECOND.



LEIDE,

CHEZ ELIE LUZAC, M. DCC. LXVI.

Et se trouve à LEIPZICH, chez *Weidmann & Reich*; à FLORENCE, chez *Bouchard*; à NAPLES, chez *Gravier*; à LONDRES, chez *John Nourse*.

TABLE

DES

CHAPITRES.

Contenues dans le Tome Second.

***

De

Fin de la Table du Tome Second.

LES

LES INTÉRÊTS DES NATIONS DE L'EUROPE, DÉVELOPPÉS RELATIVEMENT AU COMMERCE.



CHAPITRE XXV.

Des Loix du Commerce en général.

LES Hommes ſont l'objet & les agens du Commerce, & la population eſt ſa prémière baſe. Ainſi ſi l'on examinoit toutes les liaiſons indirectes du Commerce, on lui trouveroit des rapports très ſenſibles avec toutes les loix de toutes les Nations. Nous ne conſidérons ici que celles qui y ont un rapport direct: telles qu'une partie des loix de la guerre, du droit naturel, du droit public, des traités de commerce, des aſſurances; des loix prohibitives; celles qui concernent les engagemens des Négocians & la manière de juger leurs conteſtations; les tarifs, c'eſt-à-dire les droits de tranſit, les droits d'entrée & de ſortie, les droits de ville, les droits de péage, tous les obſtacles infinis dont on a ſurchargé de mille manières la route du Commerce; obſtacles, dont il ſeroit à déſirer qu'on pût le débaraſſer pour rendre ſa marche plus utile à ceux mêmes qui ont établi les droits, & qui les régardent comme des droits avantageux.

CHAQUE Nation peut faire telles loix que bon lui ſemble ſur ſon Commerce. Mais une nation qui par des loix prohibitives porte un grand préjudice au Commerce des autres nations, peut recevoir un préjudice encöre plus grand de l'uſage de la reciprocité. Quel préjudice ne recevroit pas l'Angleterre d'une loi chez toutes les autres nations, ſemblable, à ſon égard, à

son Acte de Navigation, qui défend aux autres nations d'apporter dans ses ports d'autres marchandises que celles du cru de leurs pays? L'excessive supériorité que l'Angleterre a acquise dans le Commerce des quatre Parties du Monde, son empire sur toutes les Mers, pourroient enfin & devroient peut-être produire naturellement une semblable loi, une loi si juste & qui paroît si nécessaire. Il est certain que l'Angleterre, dont toutes les autres Nations peuvent se passer aujourd'hui, perdroit promptement une grande partie de son Commerce. Ce seroit là un des moyens de rétablir la balance du Commerce de l'Europe, que cette Nation a trop fait pencher en sa faveur.

La vraie maxime, dit Mr. *de Montesquieu*, est de n'exclure aucune Nation de son Commerce sans de grandes raisons. Le Japon ne commerce qu'avec deux Nations, la Chinoise & la Hollandoise. Les Chinois gagnent mille pour cent sur le Sucre & quelque-fois autant sur les retours. Les Hollandois font des profits à peu près pareils. Toute Nation qui suivra les maximes du Japon sera nécessairement trompée. C'est la concurrence qui met un prix juste aux marchandises. Le marché des Polonois pour le bled avec la ville de Dantzich les prive de cet avantage. Il en est de même du traité de Portugal avec l'Angleterre, qui donne à l'Angleterre l'avantage de lui vendre des étoffes de laine à l'exclusion des autres Nations. Le Portugal s'est privé par là, comme le Japon, de la double concurrence dans ses Achats & dans ses Ventes. La Russie avoit presque donné autrefois par un traité les mêmes avantages aux Anglois.

Le Commerce est lui-même le Legislateur d'une infinité de maximes & d'usages concernant la probité, la bonne foi & le credit, qui sont la base fondamentale sur laquelle tout le Commerce se soutient. Les loix n'ont fait que prescrire dans plusieurs Etats les usages & les règles introduites par le Commerce même, sur la forme des lettres de change, sur la force & l'étendue des engagemens qu'elles contiennent, ainsi que sur les assurances; & le Commerce ne suit sur le Change, dont il est l'instituteur, & sur la valeur intrinseque de l'or & de l'argent, d'autre loi que celle qu'il s'impose lui-même.

Le détail de toutes les loix & de toutes les maximes qui ont un rapport direct au Commerce, demanderoit plusieurs volumes. Nous ne nous arrêterons ici qu'à considérer celles qui intéressent le plus généralement le Commerce de toute l'Europe.

De

De la Jurisdiction.

L'Etablissement d'une Jurisdiction particulière pour juger sommairement & sans fraix toutes les contestations qui naissent parmi les Marchands & Négocians concernant leur Commerce, fût le fruit de la première attention que la Legislation françoise donna au Commerce vers le milieu du seizième siècle. On comprit dès-lors combien l'intérêt du Commerce exige une loi vigoureuse sur l'exécution des engagemens, & que les jugemens des contestations soient débarassés des formes qui en suspendroient l'expédition. Tout Etat qui veut rendre son Commerce florissant, doit sur-tout règler par de bonnes loix la manière d'instruire & de juger les affaires qui l'intéressent. Cet établissement est encore susceptible de perfection chez les Nations même les plus commerçantes & les plus éclairées. La Hollande, la Nation la plus commerçante de l'Europe, a quelques tribunaux pour les affaires d'assurance & de marine, mais ces institutions ne repondent pas entièrement au but qu'on devroit se proposer: le defaut dans la legislation est le plus souvent reparé par la bonne foi & l'esprit d'équité qui regnent parmi les bons Négocians, & qui y previennent ordinairement les contestations sur le fait du Commerce : c'est là la raison pourquoi il y a si peu de procès entre les Négocians sur des affaires de Commerce, relativement à la multitude d'affaires qui s'y font. S'il survient des difficultés de la part des Négocians étrangers, il est rare que les Nationnaux, chargés de leurs pouvoirs, ne les terminent pas par la voie d'une heureuse conciliation. Rien n'est plus à rédouter pour les Négocians que la nécessité de s'abandonner à la poursuite longue, pénible & effrayante des droits les plus légitimes, dans des tribunaux où la chicane est plus à craindre que l'injustice même.

Les Jurisdictions consulaires composées de Négocians qui jugent sommairement & gratis les affaires de Commerce, sont en France l'un des grands soutiens du Commerce. C'est un établissement qui pourroit servir de modèle aux autres Nations commerçantes. L'intérêt du Commerce exigeroit l'établissement d'un tribunal supérieur composé de même de Négocians, pour juger les appels avec la même simplicité d'instruction & la même expédition, & où toute affaire de Commerce put être jugée sur de simples mémoires respectifs.

Des Faillites & des Contraintes par corps.

Les droits ſacrés de l'humanité, joints aux vrais intérêts du Commerce, nous autoriſent à attaquer ici la Légiſlation de l'Europe ſur cette matière.

Presque dans toute l'Europe, ſur-tout dans les Etats les mieux policés, toute ſorte d'engagemens entre Négocians, donnent lieu à la contrainte par corps, principalement les lettres de change ; & dans pluſieurs villes célèbres, les citoyens jouiſſent du funeſte privilége de trainer dans les priſons leurs concitoyens, comme les étrangers, pour toute ſorte de dettes, & ſouvent même pour des dettes ſuppoſées.

Ces batimens, dont l'aſpect ſeul inſpire l'horreur, qui ne devroient renfermer que des bêtes féroces ; que le pouvoir legiſlatif n'a fait élever que pour aſſurer le repos public contre la violence, contre les crimes, contre tous les excès qui malgré les affligeantes précautions des légiſlateurs, ne troublent encore que trop malheureuſement l'ordre de la Société ; ces batimens dont l'exiſtence humilie l'humanité, faits cependant pour ſa conſervation, devroient-ils jamais ſervir à la détruire ? devroit-on trouver des Citoyens qui ne ſont que malheureux, qui ſouvent même ne le ſont que par la mauvaiſe foi & la perfidie de leurs Compatriotes, livrés dans ces triſtes réduits à tous les excès de la pauvreté & de la miſère, privés de tous les droits les plus précieux de l'humanité ? Un tremblement de terre, une guerre, un naufrage, une loi injuſte ou tyrannique, des évènemens forcés qui diſſipent en un moment la fortune du Négociant le plus droit, le plus ſage & le plus accrédité, devroient-ils lui faire redouter la perte de ſa liberté, & la privation des reſſources qu'il pourroit trouver encore dans ſon induſtrie, dans ſes connoiſſances, dans ſon génie & dans ſa fermeté, pour ſe rélever ? C'eſt cependant dans ce cas que les loix de l'Europe ont armé la juſtice & l'autoriſent à retenir dans des liens perpétuels, un Citoyen pour qui la peine de mort qu'on inflige aux criminels, ſeroit plus douce, ſi elle n'étoit accompagnée de l'infamie.

Il n'y a pas un bon Négociant qui tire, accepte ou endoſſe des lettres de change, qui enviſage autre choſe dans les ſuites du défaut de payement, que ſa fortune, ſon crédit, & par-deſſus tout le point d'honneur : ce

ce font là les principes & les liens de tous ses engagemens; & c'est dans ses malheurs le prémier objet qui le saisit, qui le frappe & qui l'accable: c'est sur ces principes, c'est sur ce fondement que reposent essentiellement la confiance & la foi publique dans le Commerce. Aucune classe de citoyens n'est plus sensible au point d'honneur, que les Négocians; & c'est leur réputation & la délicatesse de leurs sentimens qui font la sureté de leurs engagemens, non les peines prononcées par les loix, dont aucun Négociant ne s'occupe: la même droiture, la même exactitude & la même bonne foi dans leurs engagemens, existeroient sans le secours de l'autorité d'aucune loi. Qui connoit mieux toute l'étendue de la justice distributive, que des hommes qui ont par état tous les jours des occasions de se juger eux-mêmes, & qui l'exécutent avec la plus scrupuleuse fidélité, dans les ventes, dans les achats, dans les commissions, dans les ordres qu'ils donnent ou qu'ils reçoivent, & dans les comptes qu'ils se rendent respectivement?

Les loix qui ont prescrit la contrainte par corps, concernant les lettres de change & les autres engagemens des Négocians, ont été faites dans des tems où les législateurs n'avoient que des connoissances imparfaites du Commerce, où l'on connoissoit peu le mérite des Négocians, où l'on ignoroit encore combien ils étoient utiles & précieux à leur patrie, & que l'honneur leur est plus cher que la vie. Le tems, l'usage, l'expérience font connoître l'utilité & tous les avantages de la loi, & assurent la sage prévoyance du législateur: c'est aussi par un long usage & par l'expérience qu'on découvre tous les défauts, tous les inconvéniens & toutes les imperfections de la loi. Quiconque ne consultera donc aujourd'hui que l'usage & l'expérience, & voudra se donner la peine d'interroger sans préjugé la raison qui éclaire notre siècle, conviendra que la loi, qui a soumis chez toutes les Nations généralement, & sans distinction, tous les engagemens des Négocians, à la contrainte par corps, ne présente dans l'usage & dans l'application qui s'en fait tous les jours, qu'une loi dure sans nécessité & destructive sans utilité, au lieu d'une loi douce & salutaire; une loi dont on abuse sans cesse pour enlever à l'Etat des citoyens industrieux, & qui dimimue la somme d'industrie d'un Etat, en ajoutant un poids accablant sur la tête de celui, qui peut-être ne succomberoit pas dans le plus grand malheur qu'il eut à craindre, si la loi étoit moins dure, ou plus juste. Il est singulier que ce soit dans le pays où l'humanité des Citoyens a le plus élevé de monumens en l'honneur de l'humanité, que l'on trouve le plus d'abus de cette loi. On trouve cet-

te contradiction inconcevable chez les Anglois, chez la Nation la plus éclairée, sur-tout sur le Commerce & la Politique: la loi y est exécutée dans la plus excessive rigueur; & c'est le pays ou les faillites sont le plus fréquentes: c'est aussi le seul pays où l'on trouve l'exemple de fondations de retraites honnêtes pour les familles des faillis, faites, comme beaucoup d'autres aussi respectables, par voie de souscription. De là ne pourroit-on pas conclure que ce n'est point par la sévérité de la loi, ni par son application la plus rigoureuse, qu'on doit espérer de prévenir le désordre des faillites.

La loi a distingué en France & en quelques autres Etats, les banqueroutiers frauduleux, des faillis de bonne foi. Elle prononce la peine de mort contre les premiers; mais elle laisse les derniers exposés à toute la dureté des poursuites personnelles qui détruisent infailliblement le débiteur, qui ajoutent au malheur qui lui a fait perdre sa fortune & son honneur, la perte de sa liberté, & qui privent le créancier lui-même des espérances qu'il pourroit raisonnablement fonder sur l'industrie & la liberté de son débiteur: la loi dans ce cas met un glaive destructeur dans les mains d'un aveugle, qui s'en sert souvent contre son propre intérêt, & au détriment de l'Etat.

Il paroit évident, que l'intérêt général du Commerce de l'Europe exigeroit une loi uniforme, dont la sévérité seroit restrainte aux banqueroutes frauduleuses, dont toutes les précautions rigoureuses tendroient à constater la mauvaise foi du négociant qui manque, & les dispositions à en assurer la punition, comme d'un vol plus funeste & plus contraire à la foi publique, que ceux qui se commettent sur les grands chemins; & qui laisseroit au failli de bonne foi, qui a livré toute sa fortune sans réserve à ses créanciers, la liberté de réparer en tout ou en partie par son industrie, les pertes dont il a été accablé par des accidens, ou même par son imprudence: la contrainte par corps devroit être au moins restrainte aux engagemens des marchands détailleurs, que la loi pourroit peut-être présumer n'être point en général assez sensibles au point d'honneur.

Les lettres de change, & les billets à ordre ou au porteur, circulent dans le Commerce sur la confiance dûe au Négociant, comme argent comptant, & avec un avantage bien supérieur à l'argent. C'est le papier-monnoye qui jouit de la prémière confiance, qui la mérite, & le seul dont il ne soit pas possible de se passer La raison & l'intérêt public voudroient qu'un papier-monnoye, dont la circulation est si nécessaire au Com-

Commerce, & dont le crédit est établi sur des principes si solides, ne put être formé que par le Commerce, & ne put être imité. Ce seroit une loi infiniment utile dans tous les Etats, que celle qui proscriroit comme une espèce de fausse monnoye, les lettres de change qui ne sont point tirées, acceptées & endossées par des Négocians, ainsi que les billets à ordre ou au porteur, en reduisant leur valeur à celle d'une simple obligation. Ces papiers-monnoyes, que l'usure dicte dans l'obscurité & que le libertinage accepte, devroient-ils participer dans aucun Etat, au crédit que le Commerce donne aux papiers dont on leur imprime si facilement la forme? Le crédit que ce papier obscur, prosque toujours formé par le crime, trouve quelque-fois dans la circulation, est une usurpation toujours funeste au débiteur, & souvent à des tiers séduits par sa forme extérieure. Le tems n'a-t-il pas encore assez fait connoître les abus énormes qui resultent de la facilité avec laquelle on peut imiter les papiers de commerce, & les inconvéniens des loix qui donnent à ces faux papiers, les mêmes priviléges, qu'aux vrais papiers de commerce? Ce n'est qu'à la faveur de la contrainte par corps, que l'usure exerce tous ses excès dans les grandes villes; ce n'est que sur cette sorte de sureté que le jeune homme & le seigneur, qui se dérangent, trouvent les moyens de se réduire aux dernières extrêmités. Si ceux qui leur prêtent, quoiqu'ils ne prêtent qu'à des intérêts énormes, étoient instruits par la loi que les lettres de change qu'ils leur font signer, n'ont point le privilége des lettres de change signées par des Négocians, & que la justice ne peut leur accorder la contrainte personelle, ils ne prêteroient pas. De-là il résulteroit deux avantages précieux à la société: les trois quarts des usuriers substitueroient une industrie légitime & utile au public, à une industrie criminelle & destructive; & cette foule d'emprunteurs qui n'empruntent que pour dépenser & précipiter leur ruine, seroient dans l'heureuse impossibilité de se rendre à charge à la Société en contractant des dettes qui absorbent au-delà de leur patrimoine.

Si la loi avoit ainsi distingué les lettres de change des Négocians, de celles dont les débiteurs ne sont ni Marchands, ni Négocians, comme elle distingue les billets à ordre & au porteur, qui sont réputés de simples obligations, quand ils ne sont pas signés par des Marchands, Negocians, ou Gens d'affaires; on n'auroit pas vu en France il y a quelques années un Duc, & un Lieutenant-Général des Armées du Roi, tous deux des prémières Maisons du Royaume, nés avec de grands biens, emprisonnés par leurs créanciers, & réduits à l'extrême pauvreté. Des Arrêts du Conseil, qui enfin déclarèrent nuls tous les engagemens que ces Seigneurs pour-

pourroient contracter à l'avenir, sont une preuve bien sensible de la sagesse & de l'utilité d'une loi, qui auroit prévenu la nécessité d'un tel secours, en leur rendant impossible les emprunts chez les usuriers, & en leur conservant du moins leur honneur & une partie de leur patrimoine par l'impossibilité de donner leur personne pour sûreté de leurs emprunts. C'est ainsi, que la sage prévoyance du législateur conserve souvent l'honneur & la fortune des Familles & des Citoyens, sans qu'ils s'en apperçoivent.

Le Parlement de Paris a vu quelque-fois plusieurs de ses Membres, après avoir contracté des dettes de cette nature, condamnés par corps par des sentences des Juges & Consuls. Cette Compagnie a enfin trouvé sa dignité blessée par des sentences par corps contre des Magistrats d'un ordre si supérieur. C'est en effet une contradiction assez bisarre, qu'il soit défendu à tous les Juges inférieurs de décréter de prise de corps un Conseiller au Parlement, quelque crime qu'on lui impute, & que les Juges & Consuls puissent & doivent même suivant la loi, le faire emprisonner pour une dette civile. Le privilége du Parlement est tel, que lorsqu'un de ses Membres se trouve nommé dans une plainte, dans une procédure criminelle, le prémier Juge est obligé de renvoyer le procès au Parlement; le respect qu'il doit à un Supérieur de cet ordre *lui fait tomber la plume des mains*, (c'est ainsi qu'on exprime le privilége des Pairs) pendant qu'une lettre de change autorise par le seul défaut de payement, le Juge inférieur à faire trainer avec un éclat ignominieux, le même Conseiller dans les prisons mêmes du Parlement.

Pour prévenir un abus si ridicule & si frappant, le Parlement n'a trouvé de remêde que dans un Réglement de discipline intérieure, qu'il fit il y a quelques années, qui oblige tout Conseiller *de la Cour*, qui laisse protester une lettre de change, de remettre dans le moment la demission de sa charge entre les mains du prémier Président. Le Parlement n'est point législateur, mais s'il avoit porté son attention au-delà des intérêts de sa dignité, s'il avoit considéré l'intérêt public, il auroit vu sans-doute qu'il n'appartient qu'aux Négocians de faire circuler des lettres de change pour argent comptant, & auroit demandé au Roi la réforme d'une loi, dont l'exécution ne présente que des désordres dans la société, & des inconvéniens qui ne sont balancés par aucune sorte d'avantage.

Nous ne dissimulerons point ici les raisons séduisantes qui peuvent autoriser l'usage de la contrainte par corps pour dettes civiles, & faire valoir

valoir le mérite d'une loi que nous n'avons pas craint d'appeller une loi dure, injuste, destructive, également contraire aux intérêts du commerce & aux droits sacrés de l'humanité. C'est sur ces principes, chers à la société & à tout gouvernement qui s'occupe de la félicité des peuples, que nous croyons démontrer la nécessité d'abroger cette loi, & de lui en substituer une plus conforme à l'intérêt public, à l'intérêt du commerce, plus humaine, plus juste & plus salutaire.

Nous n'admettons point d'autres principes de la législation, que l'équité naturelle & l'intérêt public; & nous pensons que les loix qui émanent du pouvoir legislatif, n'ont sur nous un empire légitime, qu'autant qu'elles sont conformes à ces grands principes; *salus populi suprema lex esto.* Une loi même arbitraire, qui paroit dure dans son application à des cas particuliers; qui entraine des inconvéniens, qui enfin opère quelque-fois une injustice inévitable dans son exécution, est une loi souverainement juste, si elle est conforme à ces principes; si le *salus populi* l'a exigée du législateur. C'est en ce sens que les loix arbitraires ne sont, pour ainsi dire, qu'une juste interprétation de la loi naturelle. Il est vrai qu'il y a peu de loix qui produisent le bien sans aucun mélange de mal; que par-tout le mal est à côté du bien. Ainsi il ne seroit pas raisonnable d'insister sur quelques inconvéniens de la loi pour la faire abroger, si les avantages qu'elle donne sont supérieurs à ses inconvéniens. Il est donc juste de balancer les biens qui résulteroient de l'abolition de la loi avec les maux qui en naitroient nécessairement. Mais il est juste aussi d'écarter dans cet examen tout préjugé que porte avec soi l'ancienneté de la loi. Cet examen exige une exacte impartialité. L'art de la législation a comme les autres arts, un rang marqué dans l'ordre historique des progrès de l'esprit humain, & cet art est peut-être encore de tous les arts le plus susceptible de nouvelles perfections, comme il est le plus digne des méditations des plus grands génies. Le suffrage des Nations policées, qui semble avoir scellé la loi de la contrainte, ne doit donc entrer pour rien dans la balance. Ce suffrage a la même origine que la loi: les Nations policées, qui l'ont donnée, n'étoient pas mieux instruites que les législateurs. Ce n'est point aujourd'hui un suffrage libre & réfléchi, qui honore la loi. Des gémissemens fondés & jusqu'à présent inutiles y ont succédé. Lorsque cette loi si affligeante pour l'humanité a été faite, les legislateurs n'avoient qu'une idée imparfaite du commerce: les négocians eux-mêmes n'étendoient point leurs connoissances au-delà des branches particulieres dont chacun s'occupoit; personne n'avoit encore vu l'ensemble du commerce, & ne l'avoit embrassé avec cet esprit d'administration qui le voit dans toutes

ſes branches, dans tous ſes rapports & dans toutes ſes liaiſons avec l'intérêt général & le bonheur de la ſociété. Le grand art du legiſlateur conſiſte à bien concilier l'utilité publique avec la juſtice, avec les droits de l'humanité; ce qui exige de ſa part une connoiſſance profonde, non ſeulement de la matière ſur laquelle il veut porter une loi, mais encore qu'il connoiſſe à fonds toutes les matières qui y ſont rélatives. Pouvons-nous ſuppoſer que les anciens légiſlateurs n'ayent médité toutes leurs loix ſur le commerce, que d'après des connoiſſances aſſez étendues? Ainſi l'ancienneté de la loi, ni le ſuffrage auſſi ancien des nations policées, ne juſtifient point la dureté inutile de la loi & les abus deſtructifs qui en ſont la ſuite.

Nous verrons cependant bientôt, en parcourant les loix les plus connues ſur la contrainte par corps, que le ſuffrage des nations policées n'a été ni unanime, ni uniforme. Les loix ont varié, & pluſieurs légiſlateurs ont ſu concilier les intérêts du commerce avec les principes de l'equité naturelle, avec les droits de l'humanité, que nous réclamons ici.

L'honneur, dit on, s'aſſocie mal dans un coeur avec l'intérêt, & l'intérêt eſt la première divinité des commerçans. En France, où l'on eſt imbu de ce préjugé, on n'a jamais permis à la nobleſſe de faire le commerce. On auroit cru donner atteinte à l'honneur qui eſt le reſſort de ce Gouvernement. C'eſt d'après une expérience conſtante du coeur humain, ajoute-t-on, que la loi ſoupçonnant les négocians, a cru ne pouvoir les aſſujettir aux rigides maximes de la probité, que par les contraintes par corps pour dettes civiles; que le legiſlateur a très bien connu les Négocians, lors qu'elle a forcé l'intérêt chez eux à ſe taire devant la juſtice diſtributive; &c.

Le commerce a longtems gémi ſous le poids d'un injuſte préjugé concernant l'intérêt, l'honneur, & même la probité.

Les légiſlateurs n'ont jamais bien connu les Négocians, ni le Commerce. C'eſt l'honneur qui eſt la baſe & le fondement ſolide de la confiance publique dans les papiers monnoye que le Commerce répand & reproduit ſans ceſſe, & la perte de cet honneur eſt la ſeule peine qui en ſoutient la circulation; c'eſt cette peine, c'eſt cette loi de l'honneur, dont le commerce eſt lui-même l'unique légiſlateur, qui ſeule aſſure chez le négociant l'exactitude, la juſtice & la bonne foi. Le négociant qui en manque ſe rend coupable d'un crime: nous réclamons la juſtice & la ſévérité d'une autre loi contre ce négociant injuſte & de mauvaiſe foi. La punition de ſon crime n'eſt point dans

dans la contrainte par corps. Une loi plus févère & plus jufte le condamne à la mort, ou tout au moins à une peine infamante, & le retranche totalement de la fociété. La banqueroute frauduleufe eft un vol, c'eft un crime volontaire & prémédité, qu'on ne peut envifager avec aucune forte d'indulgence. Le légiflateur a voulu le prévenir „ en forçant par une peine „ afflictive ou infamante, l'intérêt à fe taire devant la juftice diftributive." Mais qu'a-t-on voulu prévenir par la peine de la contrainte par corps? Cette peine a-t-elle pu prévenir une faillite forcée, qui eft le cas de fon application? Car fi la faillite eft volontaire, c'eft le cas de la peine capitale ou infamante. La faillite forcée eft un naufrage que tout Négociant prévoit & redoute, mais qu'il n'eft pas toujours en fon pouvoir de prévenir, & les loix ne peuvent rien ajouter à fa vigilance, aux précautions qu'il prend pour écarter ce malheur de la carrière qu'il fuit. Il eft jufte, il eft de bonne foi. Quel eft donc dans ce cas l'objet de la contrainte par corps? La crainte de cette peine peut-elle empêcher que le Négociant ne foit forcé de ceffer fes payemens? La loi eft donc dure fans aucune utilité, elle n'eft donc qu'injufte & deftructive. La loi n'a point *forcé* chez le Négociant, dont la faillite eft de bonne foi, *l'intérêt à fe taire devant la juftice diftributive.* Car c'eft cet intérêt même, c'eft la perte de fon honneur & de fa fortune, motifs bien fupérieurs à la peine de la contrainte, qui portent le Négociant à prendre toutes les méfures qui font à la portée de fon intelligence, pour prévenir fa faillite forcée. La loi de la contrainte par corps eft donc auffi évidemment injufte, que le feroit une loi qui défendroit à peine de prifon, de faire un faux pas fur les bords d'un précipice.

L'HONNEUR eft une expreffion, à laquelle on attache différentes idées. Diftinguons ici trois fortes d'honneurs rélativement à notre objet. Celui qui confifte dans une exacte probité, dans une droiture inflexible même en fecret à la vue des plus preffans befoins, qu'aucun intérêt, qu'aucune paffion ne peut entamer: cet honneur a peu de martyrs. Il eft un autre honneur plus commode, qu'on regarde comme un ornement, dont on fe pare avec oftentation, honneur fouvent de mode ou de fituation; cet honneur eft dans la bouche de tout le monde. Tout méprifable qu'il eft, il n'eft cependant pas inutile au bien de la Société; on en peut dire ce que difoit *Quintilien* de l'ambition: *Licet fit vitium ambitio, tamen caufa virtutum eft.*

IL eft une troifième forte d'honneur, qui diftingue effentiellement l'état

 des

des Négocians de toutes les autres classes des Citoyens; qui consiste dans la bonne foi, dans la fidélité & dans l'exactitude la plus ponctuelle à remplir leurs engagemens. Cet honneur, qui est la base du crédit du Négociant, & qui se confond même tellement avec son crédit, qu'on ne peut intéresser l'un sans l'autre, qu'on ne peut donner atteinte à son honneur sans altérer son crédit, ni toucher à son crédit sans donner atteinte à son honneur; cet honneur fait la partie la plus précieuse de la fortune du Négociant: il est l'aliment de son industrie, la base, le soutien, l'ame de tout son Commerce. C'est là la source de ses richesses. Avec cent mille francs de fonds le Négociant peut faire pour plusieurs millions d'affaires de commerce. Mais s'il laisse soupçonner sa bonne foi, sa fidélité en affaires, s'il manque une seule fois d'exactitude dans ses payemens, son honneur est altéré, son crédit tombe; s'il n'a essuyé aucune perte considérable, il se soutiendra encore, mais il sera forcé de resserrer ses affaires, & de travailler un tems infini à rétablir son nom, sa réputation, son honneur & son crédit: car tout cela s'identifie chez lui, s'étend, se vivifie, & se perd ensemble. La suspension d'un payement, si elle est occasionnée par des pertes, conduit ordinairement le Négociant à la nécessité de remettre son bilan. C'est le cas de la faillite forcée, qu'aucune contrainte, qu'aucune peine légale ne sauroit empêcher; & dans ce cas l'humanité peut-elle soutenir l'idée d'une loi qui met dans des fers perpétuels un Citoyen, qui sans crime & malgré lui vient de perdre son état, sa réputation, son honneur & sa fortune?

Voila' l'idée juste de l'honneur qui regne chez tous les Négocians qu'on ne peut soupçonner d'être capables de méditer une Banqueroute frauduleuse, mais dont aucun n'est moralement parlant à l'abri d'une faillite forcée. Telle est la loi que le Commerce s'est imposée lui-même. Le législateur ne peut rien ajouter à son empire, qui est d'autant plus solidement établi, que *l'intérêt*, *cette prémière divinité des Commerçans*, assure la plus rigide observation de la loi.

Il seroit à désirer que cet honneur, qui semble relegué dans l'ordre des Négocians, put se répandre & règner avec la même autorité dans les autres classes des Citoyens; qu'on pût effacer, en France sur-tout, la ligne de séparation que le préjugé a mise entre la Noblesse & les Négocians; & que les Nobles auxquels les loix de l'Etat permettent le Commerce en gros, y devinssent sensibles au même point d'honneur, & soumis à l'empire de la même loi.

Si le véritable honneur, si cette exacte probité, qui resiste à la séduction de l'intérêt & aux épreuves les plus fortes, n'exerce pas sur les Négocians un empire aussi général & aussi absolu, il n'y a peut-être pas de classe de Citoyens où le véritable honneur soit mieux connu.

On reconnoit, que la loi de la contrainte par corps met un glaive destructeur dans les mains d'un aveugle, qui ne s'en sert que contre son propre intérêt & toujours au détriment de l'Etat. On pourroit demander ici à la raison dégagée de tout préjugé, si cette loi a été dictée par l'équité naturelle, par un amour du bien vraiment éclairé sur l'intérêt public & sur les droits de l'humanité?

„ Mais cet abus," dit-on encore, „ sur qui la loi gemit elle-même; „ en prévient d'autres plus considérables. Combien de gens qui trouvant „ leur impunité dans la loi même, abuseroient d'elle pour frustrer leurs „ créanciers?"

Ceci est bien éloigné de notre thèse. Dès quil y a abus dans la conduite du débiteur, pour frustrer ses créanciers, il y a une Banqueroute frauduleuse. C'est le crime contre lequel l'intérêt public & l'humanité même réclament l'execution des loix, qui punissent le brigandage & le vol. Il ne s'agit ici que de la loi qui autorise la destruction de celui qui est forcé par des accidens de suspendre ses payemens, qui manque malgré lui & de bonne foi.

„ Si cette loi," ajoute-t-on, „ ne sévissoit que contre les banqueroutes „ frauduleuses, son indulgence pour les autres les multiplieroit à l'infini. „ La gêne de la rime contraint les poëtes à tendre tous les ressorts de „ leur esprit pour que la justesse de leurs pensées n'en souffre point. Il „ en est de même, si l'on peut parler ainsi, de l'industrie qui pressée par „ la rigueur de la loi, s'agite & s'évertue pour satisfaire aux créanciers."

La sévérité d'une loi pénale produit naturellement deux effets dans la société; elle prévient souvent le crime par la crainte qu'elle inspire, & excite chez l'homme coupable, l'industrie pour en éluder l'autorité. Il n'est donc pas douteux que l'indulgence pour les faillis de mauvaise foi ne sauroit manquer de multiplier les Banqueroutes frauduleuses. Mais peut-on faire le même raisonnement sur les faillites forcées? peut-on croire que l'indulgence de la loi seroit pour les négocians un encou-

ragement qui les porteroit en plus grand nombre à perdre de bonne foi leur état, leur honneur & leur fortune? Car le failli de bonne foi livre sans réserve tout son bien à ses créanciers. Ce n'est point la sévérité d'aucune loi qui peut exciter l'industrie du Négociant à prévenir ce désastre, ni à le réparer. C'est la fortune, c'est son intérêt, c'est son honneur, qui le lui font redouter, qui le lui font prévoir, & qui le portent à épuiser toutes ses ressources pour s'en rélever. C'est la raison & la nature, qui nous portent à veiller à notre conservation, qui tendent ici tous les ressorts de l'esprit du Négociant, soit pour prévenir sa perte, soit pour la reparer. Le législateur est ici hors des limites de son empire. Il ne sauroit porter une loi pénale sur un fait qui n'est point volontaire, qui est forcé par des evenemens qu'on n'a pu éviter. La loi pénale ne fait donc dans ce cas que détruire sans rien édifier. Peut-on enfin faire concourir chez les négocians la crainte d'une loi pénale pour prévenir les faillites forcées, avec l'intérêt toujours présent de leur fortune & de leur honneur, qui leur inspire toute la prudence, toutes les precautions possibles, pour éviter ce malheur?

Toute loi sur cette matière qui étend sa sévérité au-delà des précautions nécessaires pour constater la mauvaise foi du débiteur, ne présente donc dans l'execution, que de la dureté & des inconvéniens: elle accable sans utilité, elle opprime sans objet, sans avantage pour l'intérêt des citoyens laborieux; & elle détruit sans édifier. Il n'y a rien à mettre dans la balance pour la faire pencher en faveur des dispositions pénales de la loi. Aucun avantage ne peut balancer les inconvéniens qui en résultent.

On n'a point assez distingué dans les loix modernes les banqueroutes frauduleuses, des faillites forcées; on a confondu la fraude avec la bonne foi; on a sacrifié les intérêts de la société, les vrais intérêts du Commerce, les droits de l'humanité, à la vaine espérance de prévenir les faillites de bonne foi, & on n'a pas apperçu l'impossibilité de prévenir par la crainte des peines, des événemens forcés, des événemens indépendans de la puissance legislative. Les législateurs chez les Nations anciennes les plus éclairées ne portèrent point la sévérité des loix à cet excès inutile, injuste, & destructif. Ils ont mieux su distinguer la fraude de la bonne foi; ils ont mieux connu le prix d'un Citoyen industrieux, l'intérêt que l'Etat prend à sa conservation, & la nécessité de respecter les droits de l'humanité dans le cas où la sévérité de la loi ne feroit que détruire.

Les

Les loix des Egyptiens defendoient de s'obliger par corps. Les Grecs permirent d'abord l'obligation & la contrainte par corps. Leurs loix défendoient de prendre en gage ou de faisir les armes & la charrue d'un homme, & permettoient de prendre l'homme même. On trouve la même absurdité dans les loix de france. Il y a une loi qui défend expressément la faisie non-seulement de la charrue, mais de tout ce qui sert au labourage; & une autre qui défend la faisie des moulins, métiers, outils, instrumens, &c. qui servent à la fabrication des étoffes de soie, de laine & des toiles; pendant que d'autres loix permettent de faire emprisonner le laboureur & le fabricant. Les Grecs reconnurent de bonne heure la contradiction & la dureté inutile de cette loi. L'obligation par corps fut proscrite à Athènes par les loix de Solon. La contrainte par corps avoit lieu chez les Romains contre ceux qui s'y étoient soumis, ou qui y étoient comdamnés pour stellionat ou dol. Mais dans le cas même de la soumission par acte à la contrainte par corps, la cession des biens de la part du débiteur, faisoit succéder à la rigueur de cette loi, la loi de la libérté.

Il étoit permis autre-fois en France de stipuler la contrainte par corps dans toutes sortes d'actes. Mais hors ce cas elle n'avoit lieu que lorsqu'elle étoit prononcée par le juge pour cause de vol ou pour dettes fiscales. Un Edit de 1535 concernant la conservation de Lyon, ordonne que les sentemes de ce tribunal feroient exécutées par *prise de corps* dans tout le Royaume sans *visa ni pareatis.* Charles IX. donne la même autorité à la jurisdiction consulaire de Paris dans son district, par son Edit de création de 1563, à l'égard des condamnations qui n'excéderoient pas 500 livres tournois. L'ordonnance de moulins, célébre par beaucoup de dispositions qui font honneur à la légiflation françoise, étendit la rigueur des loix antérieures à toutes les condamnations de sommes pécuniaires pour quelque cause que ce fut, *pour faire cesser*, porte la loi, *les subterfuges*, *les delais & tergiversations des débiteurs.* Cette loi porte encore que si le débiteur ne peut être pris, il fera condamné au *doublement & tiercement des sommes adjugées.* Mais un tempérament d'équité adoucit dans cette ordonnance la dureté de ces dispositions, & les concilie avec les droits de l'humanité & l'intérêt public, en adoptant l'usage de la loi Romaine, qui fait cesser la contrainte contre le débiteur qui abandonne ses biens.

Les loix qu'on suit aujourd'hui en France, ont abrogé en général l'usage des contraintes par corps pour les dettes purement civiles, excepté dans certains cas. C'est-à-dire, que l'usage de la contrainte par corps est re-

restraint aux dettes dont les juges & consuls ont la juridiction, aux dépends adjugés, aux domages, intérêts, aux dettes des tuteurs & curateurs, aux restitutions de fruits, au dépot nécessaire, au stellionat. l'Ordonnance de 1667. défend de passer à l'avenir aucuns jugemens, obligations ou autres conventions portant contrainte par corps contre les sujets du roi. Il n'est permis qu'aux propriétaires des terres & héritages situés à la campagne, de stipuler par les baux les contraintes par corps.

On voit que ces loix sont restées imparfaites par le défaut d'une connoissance assez exacte du commerce, & parce qu'on n'a point distingué dans les affaires de commerce, la fraude de la bonne foi, comme on l'a fait dans toutes les autres affaires. Car il n'y a pas un seul cas où le législateur autorise la contrainte par corps, dans les affaires étrangères au Commerce, dans lequel le dol & la mauvaise foi du débiteur ne soient manifestes, & ne soient l'objet de la peine. C'est dans tous ces cas contre le dol, contre la mauvaise foi, que la loi arme la justice. Dans les loix sur le commerce, il semble que le législateur a cru, en laissant subsister sans exception la contrainte par corps pour les affaires de Commerce, que le dol & la mauvaise foi président à toutes les opérations des Négocians. On a cependant distingué les Banqueroutes frauduleuses des faillites forcées, en prononçant la peine de mort contre les prémières. Il n'y avoit qu'un pas à faire pour rendre la loi tout-à fait conforme à l'intérêt public, à l'équité naturelle qui réclame perpétuellement les droits de l'humanité. Le législateur a voulu prévenir la fraude, par la peine contre les Banqueroutiers frauduleux. Il devoit restraindre à ce seul fait la sévérité de la loi; par ce qu'il n'y a ni dol, ni mauvaise foi dans la faillite forcée & que dès lors la contrainte est sans objet. Une disposition singulière de la même loi en France montre bien, que le Législateur a bien plutôt cédé à la force d'un préjugé, qu'à des motifs tirés de l'intérêt public combiné par la raison avec l'équité naturelle, en autorisant la contrainte par corps. Le Négociant qui a failli, perd en partie son état; il peut continuer le Commerce, mais il est exclus des honneurs qui appartiennent au Négociant. Il parvient cependant à force d'industrie & de travail à payer entièrement ses créanciers. Les loix de France le réhabilitent alors & l'admettent de nouveau dans l'assemblée générale des Négocians & à participer aux honneurs du Commerce. Cette disposition évidemment dictée par l'équité naturelle, par l'humanité & par l'amour éclairé de l'intérêt public, est une démonstration frappante de l'injustice & de la dureté destructive de la disposition, qui veut que ce même Négociant puisse être emprisonné pour sa vie par l'usage de la contrainte par corps.

A laquelle de ces deux loix donnera-t-on la préférence? Eſt-elle due à celle qui conſerve, qui édifie, ou à celle qui détruit ſans néceſſité, ſans objet, ſans aucune ſorte d'avantage pour le public? Des diſpoſitions ſi contraires dans les mêmes loix chez la même Nation, ne préſentent-elles pas le même excés d'injuſtice, la même abſurdité, que les loix qui défendent de ſaiſir la charue, & permettent d'empriſonner le laboureur? La douceur des moeurs françoiſes tranſpire cependant encore ici à travers la dureté de cette loi, dont il eſt impoſſible de concilier l'uſage avec la raiſon. On admet en France, ainſi qu'en quelques autres Etats, la ceſſion des biens, qui fait ceſſer la contrainte par corps, mais avec des formes ſi triſtes, ſi humiliantes, que ce tempéramment eſt presque auſſi affligeant que la peine dont il prend la place: c'eſt une eſpèce d'amende honorable ſèche ou *ſine figuris*, qui dans le cas de la faillite de bonne foi, dégrade l'homme & l'avillit auſſi injuſtement qu'inutilement.

C'est peut-être une erreur que de croire que l'exactitude des payemens chez les marchands détailleurs, chez les boutiquiers n'eſt due qu'à la crainte de la contrainte par corps. Si cette claſſe eſt au-deſſous des Négocians en général par la richeſſe, par les moeurs, l'éducation, les connoiſſances & les ſentimens, elle ne rédoute pas moins la perte de ſon honneur, de ſon crédit & de ſa fortune, que la ſeule ſaiſie de ſes effets anéantit, ou même un ſimple refus de payement, un ſeul délai demandé; & cette crainte ſeule ſuffit pour aſſurer ſon exactitude. Mais ſeroit-il impoſſible de l'aſſurer d'une manière plus efficace encore par une loi plus humaine & plus ſalutaire, que la contrainte par corps, s'il reſtoit quelque doute. On trouve dans la légiſlation françoiſe l'idée de cette loi; l'article I. du tit. III. de l'Edit du Commerce ordonne aux Négocians & Marchands, tant en gros qu'en détail, d'avoir un livre qui contiendra tout leur négoce, leurs lettres de change, leurs dettes actives & paſſives, & les deniers employés à la dépenſe de leur maiſon. L'Article III. veut que les livres des Négocians & Marchands ſoient ſignés ſur le prémier & dernier feuillet, par un des conſuls, ou par un échevin ſans frais ni droits, & les feuillets cotés & paraphés par premier & dernier, par un officier commis dont il ſera fait mention ſur le premier feuillet. L'Article V. porte que „ les livres journaux ſeront écrits de même ſuite „ par ordre de datte ſans aucun blanc, arrêtés en chaque chapitre & à „ la fin, & qu'il ne ſera rien écrit aux marges."

Cette loi n'eſt point exécutée en France. La dificulté d'engager des officiers publics à remplir des fonctions en tous ſens ſtériles pour eux,

& les sujets à les requérir sans avoir un intérêt présent qui les y porte, assure l'inexécution d'une forme à tous égards nécessaire. Il seroit également de l'avantage du Négociant, du Marchant & de l'intérêt public, qu'il y eut une loi telle que le Négociant & le Marchand fussent dans la nécessité indispensable de tenir leur livre journal dans l'exactitude la plus rigoureuse, & qu'il leur fut impossible de le refaire, ou d'en faire un nouveau, ou d'altérer l'ancien & de l'accommoder aux circonstances de leurs affaires.

Les Négocians tiennent diférents livres, outre le livre journal: un grand livre, un livre de caisse, un bilan, un livre des achats & des ventes, un livre de copies de lettres, &c. Mais le livre journal est le plus important de tous, parce qu'il est le controlle & la preuve de tous les autres livres, écritures & comptes. En effet ce livre contient confusément tout ce dont les autres livres sont composés : tous les Négocians & Marchands y écrivent de bonne foi toutes leurs opérations jour par jour, & à fur & à mesure qu'elles se présentent, & les portent ensuite par ordre sur un autre régistre, par débit & crédit & par datte. Ce livre est par conséquent le siége & la base du bon ordre des affaires du Négociant & du Marchand. Une loi qui les obligeroit de tenir ce livre dans une forme rigoureuse, les forceroit donc à tenir leurs affaires dans un bon ordre, rendroit par là moins incertains les succès de leurs opérations & de leurs entreprises, & en les mettant en même tems dans l'impossibilité de préparer des Banqueroutes frauduleuses & de cacher la fraude, cette loi seroit également pour eux & pour le commerce une loi salutaire.

On pourroit peut-être remplir heureusement cet objet par une loi qui établiroit dans chaque ville & bourg où il y a des Négocians & des Marchands, un bureau, qui sous l'autorité publique auroit seul le privilége de vendre & distribuer aux Négocians & Marchands leur livre journal en papier timbré, numeroté & paraphé, à un prix réglé par un tarif public, qui n'excéderoit que de peu de chose, le prix courant de ces sortes de livres.

L'Officier commis à cette distribution seroit tenu de clore les livres remplis qui lui seroient représentés, avant que d'en délivrer un nouveau, sans cependant voir le contenu dans le livre, la cloture devant se faire par une simple signature avec ce mot *clos le &c.* Ensorte que l'etat des affaires des Négocians & des Marchands seroit toujours constaté d'une manière sûre & invariable.

Pour

Pour prévenir toute fraude, les Négocians & Marchands feroient tenus de prendre tous les ans de nouveaux regiftres, lesquels feroient auffi d'un timbre nouveau.

Ces livres feroient de différents volumes pour correspondre à l'etendue d'affaires de chaque Marchand & Négociant, & conféquemment, de différents prix.

La libérté du Commerce en feroit peu ou point bleffée, & les frais feroient fi modiques, qu'ils feroient à peine apperçus.

L'Exécution de cette loi ne pourroit être affurée que par une difpofition qui porteroit, *à peine contre les Negocians & Marchands qui ne tiendroient pas leur livre journal dans cette forme, d'être privés des priviléges des Marchands & Négocians. C'eft-à-dire que leur journal ne feroit pas foi en juftice, & qu'ils feroient privés en cas de faillite, du bénéfice de la ceffion, & la faillite reputée de mauvaife foi.*

Il y a lieu de croire que les bons Négocians & Marchands, qui redoutent continuellement les faillites, verroient avec plaifir une loi qui en previendroit un grand nombre, & fe porteroient d'autant plus volontier à fon exécution, qu'elle feroit d'une part le gage public de leur bonne foi, & que de l'autre, il ne leur en couteroit que fort peu de chofe de plus pour avoir un livre journal exempt de tout foupçon de fraude. Car le tarif pourroit être affés modéré pour qu'il n'en coutât pas un florin par année au Négociant qui fait le plus d'affaires; cependant le produit feroit fuffifant pour fournir à l'entretien des officiers commis à cette diftribution.

L'exécution affés facile d'une loi fi fimple ayant affuré dans le livre journal des Négocians & Marchands, la preuve inconteftable de la fraude ou de la bonne foi en cas de faillite, il ne refteroit plus de prétexte d'utilité dans l'ufage inhumain & deftructif de la contrainte par corps. Le dépôt du Bilan & du livre journal feroit toujours la preuve de la bonne foi, de la faillite forcée d'un Négociant obligé malgré lui de ceffer fes payemens; comme le défaut ou l'irrégularité de ce dépôt feroit la preuve du dol & de la mauvaife foi de celui qui a médité une Banqueroute frauduleufe.

La supression de la contrainte par corps laisseroit toute la force au titre contre un débiteur qui fuit. Une loi plus sévère lui seroit substituée. La fuite seule du débiteur, ou son refus d'un dépôt, ou un dépôt infidèle, seroient une preuve suffisante de sa mauvaise foi. Une poursuite plus rigoureuse devroit être en ce cas entre les mains du créancier.

Car ce n'est que contre la fraude & la mauvaise foi, que devroit porter toute la sévérité de la loi, & la justice ne devroit être armée que contre le débiteur, qui fuit, qui se cache, ou cache ses effets, & qui cherche un autre azile, que celui que les loix assurent à l'innocence & à la probité.

On convient, que nous avons raison de régarder les lettres de change & les billets des Négocians comme un papier-monnoye nécessaire, infiniment utile, & supérieur à l'argent comptant; que ce papier ne circule dans la société avec ce précieux avantage, que lui donne le commerce qui le forme, que sur la confiance d'un dépôt réel toujours existant à l'échéance chez les Négocians; & on ne veut pas que nous régardions comme une fausse monnoye ce papier formé par l'usure, accepté par le libertinage, qu'on introduit dans la Société sous la même forme, qui est étranger aux affaires de Commerce, & qui n'a pour objet que d'assurer le payement d'une créance usuraire, non par un dépôt réel qui n'existe presque jamais à l'échéance, mais par le seul usage de la contrainte par corps, que la loi attache à cette forme extérieure, sans égard à la qualité & à l'état des Personnes. Est-ce là un papier de commerce? est-ce là ce papier qui porte l'empreinte de la bonne foi, qui circule dans le monde commerçant sur la confiance d'un dépôt réel formé par le Commerce? L'intérêt des Négocians qui trompés par cette forme extérieure sont exposés à recevoir ce papier en payement, exigeroit évidemment qu'il fut defendu par les loix d'en introduire dans le Commerce.

Quel peut donc être l'objet d'utilité qui doit faire autoriser l'usage d'un papier qui n'est produit que par le crime; qui bien loin de supposer un dépôt réel, de mériter du crédit, n'est autre chose que la preuve écrite d'une usure commise, & du dérangement des mœurs & de la fortune de celui qui en est le débiteur? Où est la nécessité pour l'intérêt public & pour l'avantage du Commerce, que le Citoyen qui n'est ni Négociant, ni Marchand, ni Fermier, soit autorisé à tirer, à accepter des lettres, en un mot à emprunter par lettre de change? Car ces sortes de let-

lettres n'ont jamais pour objet la remise, le transport d'argent de place en place, qui est également l'origine & la vraie cause des lettres de change, qui en caractérise la régularité : ces sortes de lettres ne sont jamais que des traites simulées. Le lieu de la traite y est toujours supposé; c'est toujours un faux.

Si l'on suppose qu'il peut arriver qu'un Citoyen soit obligé d'emprunter pour l'arrangement de ses affaires domestiques, & qu'il ne puisse emprunter que dans cette forme, sans s'exposer à perdre sa fortune ou à manquer une entreprise avantageuse; ce cas qui peut se rencontrer en cent ans une fois dans une grande ville, présente-t-il une raison assez intéressante pour autoriser une usure permanente, le desordre & la ruine d'un nombre infini de Citoyens de tout état?

Il ne s'ensuit pas delà que par la suppression de cet abus énorme, contre lequel on ne sauroit porter une loi trop sévère, l'usage & la valeur des lettres de change seroient resserrés dans l'enceinte du Commerce. Ce papier n'en seroit pas moins un papier-monnoie entre les mains de tous ceux qui en reçoivent en payement. Les Citoyens qui ne peuvent tirer ni accepter des lettres comme Négocians, parce qu'ils ne font aucun commerce, n'auroient pas moins le droit d'en recevoir & de s'en servir, comme on se sert de la monnoie; rien n'est plus étranger à l'usage & à la facilité des emprunts à intérêts légitimes que les Négocians font sur la place, que l'usage de ce papier qui usurpe le nom, la forme & le crédit des papiers de Commerce.

S'il n'étoit pas démontré que la contrainte par corps pour dettes civiles devroit être supprimée pour l'intérêt du Commerce & de l'humanité, excepté dans le cas du dol & de la mauvaise foi, & que ce n'est point la contrainte par corps *qui soutient la grande machine du Commerce*, mais que c'est l'honneur, le crédit, la fortune, en un mot l'intérêt personnel du Négociant, qui est le véritable lien du Commerce, & un lien bien plus solide que celui d'aucune loi: s'il étoit permis de croire que pour peu qu'on donne atteinte à la loi de la contrainte par corps l'édifice du Commerce s'écroule nécessairement & ne laisse voir par-tout que des ruines; il n'en seroit pas moins indispensable de proscrire l'usage de la contrainte par corps, à l'égard de lettres tirées ou acceptées par d'autres, que par des Négocians ou Marchands, en les reduisant à de simples obligations.

L'ÉNORMITÉ de cet abus n'a point échappé aux lumières de tous les Magiſtrats qui rendent la juſtice en France. On trouve des Arrets de différents Parlements qui ſur des lettres de change tirées ou acceptées par des Citoyens qui n'étoient pas Négocians, ont déchargé les débiteurs de la contrainte par corps. Les Juges ont ſouvent regardé ces lettres de change comme l'abus d'une loi pour éluder les diſpoſitions d'une autre loi, comme une fraude faite à la loi de 1667. qui a proſcrit en général la contrainte par corps pour dettes civiles. Ils n'ont vû dans ces ſortes de lettres, que des titres artificieux, imaginés pour rendre inutiles les défenſes de l'ordonnance de 1667. de s'obliger par corps par aucune ſorte d'acte; ils n'ont vu, au lieu d'un titre formé par la bonne foi qui dirige la plume du Négociant, qu'un titre ſimulé, qu'une précaution frauduleuſe, pour dérober l'uſure aux regards de la juſtice, en aſſurer le ſuccés & tromper le legiſlateur.

MAIS quelques exemples rares d'une juſte ſévérité dans des juges eclairés, laiſſent ſubſiſter tous les inconvéniens de la loi. C'eſt dans la loi même que réſide la cauſe permanente d'un déſordre qu'il n'eſt pas poſſible de diſſimuler. De quel oeil en effet peut-on enviſager une lettre de change tirée par un homme qui ne fait aucun commerce, ſur un Négociant de lyon qu'il ne connoit point, donnée en payement à un Marchand qui a exigé ce titre pour une partie de marchandiſe ſur laquelle il ſait bien que ſon acheteur va perdre dans un moment deux ou trois cent pour cent; qui n'ignore pas que c'eſt de la part de l'acheteur une manière d'emprunter? ce titre dicté par le dol, & par l'uſure, ce titre qui eſt une fraude manifeſte faite à la loi, conſtitue cependant un débiteur ſur lequel le créancier exerce une uſure énorme, avec d'autant plus d'intrépidité, qu'à l'échéance le débiteur, de quelque état qu'il ſoit, eſt traité comme Marchand à la conſervation de lyon & dans le tribunal ſupérieur, & qu'à défaut de payement, il n'y a point d'azile pour lui dans le Royaume, pas même dans l'appartement du Roi. On ne peut s'empêcher de ſentir que cet excés dans un privilége qui par lui-même eſt déjà odieux, & ne peut ſe ſoutenir qu'à la faveur d'un intérêt public, à été arraché de la ſageſſe du légiſlateur par des importunités, par des cris indiſcrets d'un corps de ville mal inſtruit des vrais intérêts du Commerce & de l'avantage général de l'Etat. La même ſureté que la loi donne par la forme du titre au créancier de bonne foi contre le dol, ou la fuite d'un débiteur avec lequel ſa qualité de Marchand l'obligeoit de négocier, devroit-elle s'étendre en faveur d'un créancier de mauvaiſe foi, qui n'a point traité

traité avec un marchand ; au lieu d'une affaire de Commerce, n'a fait qu'une affaire d'usure, & qui n'a exigé ce titre que comme étant seul propre à assurer le succés & l'impunité de son crime?

Le Commerce seroit-il moins protégé? les foires de lyon qui lui sont précieuses, seroient-elles moins favorisées, si le privilége accordé à la conservation de lyon étoit borné aux affaires qui sont véritablement affaires de Commerce; si la loi regardoit comme une simple obligation, les traites & les acceptations de tout homme qui n'est ni négociant, ni marchand, ni fermier: cette distinction si naturelle, si juste, si sure & si facile, admise dans la loi, ne sauroit présenter que des avantages sans inconvéniens, aux yeux des calculateurs les plus exacts du bien & du mal.

Mais si l'usage de la contrainte par corps est un abus qui révolte la raison, il regne dans le monde commerçant un autre abus qui est la cause du préjugé, qui fait regarder encore par beaucoup de gens la contrainte par corps comme un mal nécessaire pour en prevenir, ou en éviter un plus grand. On voit avec une sorte d'indignation des gens, après une ou plusieurs banqueroutes, insulter le public par le faste d'une richesse acquise ou augmentée aux depens de leurs créanciers, & l'on est dans l'idée que la contrainte par corps est un frain qui en retient beaucoup d'autres dans le devoir, & empêche que cette sorte de voleurs publics ne se répandent en plus grand nombre dans la société, & ne dévastent le Commerce. C'est une erreur: la contrainte par corps ne peut servir ni à prévenir, ni à réprimer ce desordre. Ce n'est point la loi qui a assujetti les engagemens de Commerce à la contrainte par corps, que ces Négocians qui ne craignent point de manquer, s'efforcent d'éluder. La loi de la contrainte leur est indifférente : ils ne sont gênés que par celle qui punit la Banqueroute frauduleuse, & l'on trouve malheureusement presque par-tout des moyens trop faciles de rendre inutile, la rigueur de cette loi. D'autres loix mêmes combattent ici la sagesse du législateur, & fournissent des moyens sûrs à la fraude pour désarmer la justice.

C'est une loi presque générale en Europe que le plus grand nombre de créanciers en sommes fait la loi aux autres créanciers & dicte à son gré le contract du failli. Le Banqueroutier frauduleux s'assure à l'avance d'un contract tel qu'il le désire par des dettes simulées, & trouve facilement le moyen de soustraire impunément ses meilleurs effets, & de jouir ainsi de l'indulgence d'une loi dont il n'auroit dû éprouver que la juste sévérité. Les

lé-

législateurs, sur-tout en France, semblent avoir pris les plus grandes précautions pour prévenir l'abus des dettes simulées : on a prévu & marqué par des loix presque toutes les circonstances qui peuvent les caractériser & les faire connoitre. Mais malheureusement l'exécution de ces loix est abandonnée à l'intérêt des créanciers, qui les porte rarement à attaquer leur débiteur par la voie extraordinaire; parce que les formes & les frais de justice les embarassent, leur font craindre d'ajouter encore de nouvelles pertes à celles qu'ils souffrent déjà, & les engagent à préférer un accommodement, ou même un entier abandon de leurs créances.

A' cet abus des loix qui détruit sans cesse l'empire d'une juste sévérité, on ajoute encore en beaucoup d'endroits l'abus des aziles. La France en a beaucoup ; la Hollande en a & Liége en a autant que de maisons; abus énorme, toujours en contradiction avec la raison, la justice & l'intérêt public. Ces retraites peut-être respectables dans leur origine, parce que l'humanité sembloit les avoir instituées pour le salut de l'innocence, ne servent aujourd'hui qu'à assurer l'impunité du crime. C'est delà qu'un Banqueroutier frauduleux capitule à son gré avec ses créanciers, & qu'il se fait céder une partie de leur fortune : souvent même il y jouit impunément du fruit de son crime. Le prétexte d'humanité entretient ces aziles si abusifs & si funestes à la société, comme si l'humanité pouvoit jamais être contraire à la justice; & comme si cette fausse & séduisante équité, qui hazarde la vie de plusieurs innocens, en épargnant celle d'un coupable, ne devoit pas être regardée comme une compassion cruelle & une indulgence inhumaine.

Ce sont ces moyens trop faciles d'éluder l'autorité des lox, qui multiplient les Banqueroutes frauduleuses à l'infini, sur-tout en Hollande & en Angleterre, & qui engagent les Négocians à se livrer à cette fraude comme à une branche de Commerce. Les faillites de bonne foi ne devroient pas avoir besoin de ces aziles : elles en devroient trouver un plus assuré, & plus honnorable pour l'humanité, dans la protection & l'équité des loix, & il ne devroit y avoir aucun azile pour la fraude.

Si on ajoutoit à la forme rigoureuse du journal des Négocians, qui rendroit impraticable la ressource des dettes simulées, & contiendroit toujours la preuve de la fraude ou de la bonne foi, & à la supression des aziles, une loi qui confieroit au fisc le soin de poursuivre la punition de la Banqueroute frauduleuse, comme de l'un des délits publics qui cause le

le plus de désordre dans la société, on parviendroit à mettre le Commerce à l'abri de l'un des orages qu'il rédoute le plus. C'est la crainte de l'action de la partie publique en France & en Hollande, qui fait qu'on n'y voit presque jamais de Banqueroute frauduleuse de la part des comptables. On peut en conclure que si la partie publique prenoit, par le seul devoir de sa charge, le même intérêt dans les Banqueroutes frauduleuses étrangères aux deniers publics, on préviendroit, on detruiroit presque entièrement ce fléau, qui repend tant d'inquietudes sur les opérations des Négocians & qui resserre les limites du Commerce.

Des Lettres de change.

Les Lettres de change réprésentent l'argent, elles en sont toutes les fonctions; elles sont, comme l'argent, entre les mains des Négocians, les signes réprésentatifs de toutes les valeurs, avec cet avantage bien supérieur à l'argent, qu'elles donnent par la facilité & par la rapidité du transport, & en tenant lieu par-tout de l'argent, une bien plus grande activité à la circulation des denrées & des marchandises, que ne sçauroit faire l'argent.

On ne connoitroit qu'imparfaitement l'utilité des lettres de change, si l'on ne s'arrêtoit qu'à considérer cette seule fonction qui consiste à réprésenter l'argent pour en faciliter le transport & la circulation: ce papier-monnoye a un autre avantage qui n'est ni moins précieux, ni moins utile au Commerce. C'est ce papier qui anime & nourrit ce fonds immense de crédit sur lequel le Commerce multiplie tous les jours ses opérations à l'infini dans toute l'étendue de l'Europe.

Le crédit soutient en général tout le Commerce de l'Europe: c'est à l'usage continuel du crédit, qu'est dû l'état florissant où nous le voyons. Il est peu d'articles qui se vendent au comptant, & les articles mêmes se payent toujours en papiers de commerce, si on en excepte quelques achats faits à la prémière main. Les Manufacturiers achettent à terme presque toutes les matières prémières. Les Négocians tirent de même à terme les productions des manufactures, les vendent de même aux détailleurs, & ces derniers sont obligés de débiter beaucoup à crédit aux consommateurs.

L'opinion & la bonne foi sont la base de ce crédit qui est le pivot sur lequel roule tout le Commerce, qui fait circuler les denrées & les marchandises. Car indépendamment de ce que l'argent ne sçauroit circuler lui-même, ou que du moins sa circulation seroit extrêmement lente, dispendieuse & perdroit infiniment de son utilité sans le secours des signes; il est certain que l'argent ne suffiroit pas pour entretenir la circulation des denrées & des marchandises dans l'activité nécessaire pour en faciliter la vente aux propriétaires, & les procurer aux consommateurs, avec abondance & de la manière la plus commode & la plus avantageuse. D'ailleurs la masse d'argent circulant dans le Commerce ne répréfente qu'une très petite partie des valeurs; & les signes ou papiers de commerce triplent ou quadruplent peut-être le numéraire. Sans ce secours les fonctions de l'argent seroient trop bornées, & ne pourroient répondre ni à l'étendue, ni à l'activité du Commerce.

Ainsi, si l'usage des lettres de change a contribué à rendre le Commerce florissant par la facilité qu'il a donnée au transport des signes des valeurs, cet usage y a bien plus contribué encore en introduisant dans le Commerce une somme immense de crédit qui n'y étoit point, & en donnant à chaque Négociant en particulier le moyen de s'approprier une portion plus ou moins grande de cette somme de crédit, dont les papiers de commerce que chacun a la faculté de former chez soi, sont les instrumens. C'est avec les papiers-monnoyes, c'est avec les instrumens de ce crédit, que par le secours d'une somme d'argent très limitée, d'un fonds réel très modique, le Négociant multiplie sans cesse ses affaires, fait un Commerce très étendu & bien au de-là de son fonds réel.

C'est donc une définition peu exacte que celle de l'auteur *des Elemens du Commerce*, quoique généralement reçue, que la lettre de change est le transport ou cession faite par un Négociant à un autre, du fonds qu'il a dans un pays étranger. Cela est vrai quelque-fois, mais la lettre de change est plus exactement definie, un ordre donné par un Négociant à son Correspondant de payer une certaine somme à un autre Négociant ou à son ordre. La prémière définition suppose un transport d'une créance ou de fonds existans, ce qui est rare, & la seconde embrasse également les fonds existans & le crédit qui est le fonds le plus ordinaire de la lettre de change. Ainsi il n'y a de vraie cession en matière de lettres de change, que celle qui se fait par les endossemens, qui sont de vrais transports qui se font d'un endosseur à l'autre, de la lettre de change, c'est-à-dire de la dette con-

tractée

tractée par le tireur, ou celui qui a donné l'ordre par la lettre à un Négociant, de payer la somme qui y est portée, & par le Négociant s'il l'a acceptée. Mais ni l'ordre ni l'acceptation ne supposent un fonds alors existant, mais seulement un fonds existant à l'échéance. C'est ainsi que les Législateurs ont envisagé la lettre de change dans la loi qui rend le porteur de la lettre responsable du défaut de protest, & anéantit la garantie du tireur; si celui-ci justifie qu'au temps de l'échéance de la lettre, il avoit des fonds suffisans chez le Négociant sur qui elle étoit tirée.

Ainsi dans l'usage général la lettre de change ne suppose aucun fonds existant, dont elle soit réellement le transport & la cession au moment où elle est tirée; mais un crédit de la somme qu'elle contient: & circule dans le Commerce uniquement sur la confiance, que le fonds pour la payer se trouvera réellement au lieu où elle doit être payée au moment de l'échéance. Par cette raison dans le doute un Négociant recommande souvent pour l'honneur de sa signature le payement de ses lettres à un autre que celui sur qui il a tiré. C'est ainsi que sur le crédit seulement, les Négocians tirent des Lettres de change, soit pour payer, soit pour se faire des fonds, des lettres sur un ou plusieurs Négocians, dont ils font les fonds à l'échéance. Nous nous arrêterons plus particulièrement sur cet usage dont on peut abuser si facilement, & dont l'abus a des suites si funestes pour son auteur & pour le Commerce en général, lorsque nous traiterons du crédit particulier du Négociant, des moyens de l'acquerir, de le conserver, de le fortifier & de l'étendre.

Il seroit bien à désirer que la forme & l'usage des lettres de change fussent sous l'empire d'une loi générale & uniforme chez toutes les Nations commerçantes, que les termes des endossemens ne fussent susceptibles d'aucune interprétation dans aucun tribunal de l'Europe, & que tant le protest, que le défaut de protest, eussent dans tous les pays les mêmes effets. Cela seroit ainsi, si les Juges ne décidoient les contestations, qui naissent quelque-fois de l'omission d'un mot ou d'une mauvaise expression, que sur les principes de la bonne foi, & sur les intérêts de la foi publique. On jugeroit par-tout, que le défaut de protest ne fait pas cesser la garantie du tireur & des endosseurs, lorsque l'accepteur se trouve failli le jour de l'échéance, & que les termes de l'ordre ou de l'endossement, qui n'est autre chose que la cession de la lettre à un tiers, sont indifférens, puisque les lettres de change se négocient dans toutes les places sur l'ordre en blanc des propriétaires, & sur leur simple signature, même en France

 où

où la loi a proſcrit l'ordre en blanc. C'eſt un uſage auquel on ne ſauroit donner atteinte ſans ralentir infiniment la circulation du crédit & ſans porter un grand préjudice au Commerce.

Des Tarifs & des Loix prohibitives.

LES Tarifs, c'eſt-à-dire les loix faites, ou à faire ou à corriger concernant les droits d'entrée, de ſortie & de tranſit, intéreſſent toutes les Nations qui ſont commerçantes ou qui veulent le devenir. Rien n'eſt plus intéreſſant pour un Etat qu'une loi générale, qui doit avoir l'influence la plus ſenſible ſur les progrès de l'Agriculture, de l'Induſtrie, des Arts & du Commerce. Il eſt très difficile de faire une loi générale, univerſellement ſage & utile, ſur une matière ſi vaſte, qui préſente au génie légiſlatif un détail infini de vuës d'utilité & d'intérêts qui ſemblent ſe contredire, & que la loi doit concilier pour fonder l'intérêt général. L'importance & l'étendue d'une telle loi exige un grand détail de connoiſſances.

SI l'on ne peut dire, comme le voudroit l'ami des hommes, à une Nation: *Ouvrez vos barrières aux Etrangers, ils ſont vos frères, rendez toutes les communications libres*; il y a peut-être de plus grands inconvéniens encore à rendre les communications trop difficiles. Doit-on eſpérer que les Etrangers iront acheter chez une Nation à laquelle ils ne pourront rien vendre, ou lui porter des denrées & des marchandiſes ſans pouvoir en acheter aucunes? Qu'on mette en général par des tarifs, par des loix prohibitives, une Nation dans cette ſituation; on lui fera perdre bien-tôt toutes les richeſſes qu'elle pouvoit attendre du Commerce étranger. Son agriculture, toute ſon induſtrie, qui ne peuvent recevoir de vraie valeur que du Commerce étranger, reduites à des conſommations intérieures, décroitront ſans ceſſe, & cette Nation deviendra promptement foible & pauvre. Ce qui arriveroit ainſi en général, aura lieu à l'égard de tous les articles de détail & de toutes les branches de l'induſtrie de la Nation, ſur leſquelles on reſſerrera ou l'on interdira la communication avec les Etrangers.

En France en ſurchargeant de droits de ſortie les vins & les eaux-de-vie, on a fait la fortune des vins du rhin, de mozelle, des vins factices, des eaux-de-vie factices & des braſſeries de bierre chez les Etrangers, dont on

on a forcé l'économie & l'industrie. Par là on a rendu à la longue les vignes en beaucoup d'endroits un mauvais bien, ou un bien médiocre. Il n'est peut-être point d'article des productions naturelles & de l'industrie, sur lequel des droits trop forts ne portent un semblable préjudice. Lorsqu'on dit que l'Etranger contribue aux charges de l'Etat, on ne doit pas croire que ce soit par la somme de droit qu'on en exige à la sortie des denrées & des marchandises qu'il achette, mais par la somme qu'il y emploie, ou par la quantité qu'il en achete. Car c'est cette somme emploiée aux achats, qui enrichit réellement l'Etat qu'on appauvrira infailliblement par des droits de sortie, dont l'excès diminuera ou reduira à rien les achats des Etrangers. C'est à ces droits que le Commerce des Hollandois doit en partie son declin.

Il semble qu'on ne devroit jamais perdre de vue dans la loi des tarifs, ce principe, que pour rendre une branche de Commerce florissante pour l'Etat, il faut la rendre utile à l'Etranger: car c'est lui qui lui donne toute sa valeur, & il ne sçauroit être porté à la lui donner que par son propre intérêt. On doit encore moins perdre de vue ce principe de la société générale, qui est que toutes les Nations sont liées entre elles par des besoins respectifs; & toutes les fois qu'une Nation voudra donner un ordre à son Commerce par des loix prohibitives & par des tarifs qui donneront atteinte à ce principe, elle ira contre son objet: elle détruira au lieu d'édifier en donnant atteinte à la baze de la société générale.

C'est un très bon réglement pour le progrès des manufactures, que celui qui exempte de droits d'entrée les matières prémières, de quelque pays qu'elles viennent. La même exemption de droits devroit s'étendre sur les marchandises à leur sortie, soit qu'elles soient manufacturées de matières prémières tirées de l'Etranger ou du cru du pays. Cette dernière exemption n'est point aussi générale en France qu'elle devroit l'être. On pourroit citer une infinité d'articles chargés de droits de sortie, sur lesquels on devroit plûtôt accorder un encouragement à la sortie, que d'entretenir des droits qui la gênent & resserrent l'exportation. En travaillant à la confection d'un tarif, on ne sçauroit donner trop d'attention à l'industrie nationale & à celle des autres Nations. Chaque Nation doit craindre la rivalité des Nations voisines. Les arts introduits presque par-tout, l'industrie faisant aujourd'hui chez la plûpart des Nations les plus grands efforts, il est impossible de faire d'un tarif, une loi généralement permanente & invariable. La concurrence qui nait & rénait sans cesse dans les différents marchés de l'Europe, doit donner lieu nécessairement à de fréquens change-

mens dans les tarifs. Les Nations induſtrieuſes ſe multiplient tous les jours, & le point capital auquel on doit en conſéquence s'appliquer dans l'adminiſtration du Commerce, eſt de produire au-dehors les denrées & les fruits de l'induſtrie au plus bas prix qu'il eſt poſſible, pour obtenir les avantages de la concurrence. Sur ces principes inconteſtables combien d'articles chargés de droits de ſortie par les anciens tarifs, ne faut-il pas exempter entièrement aujourd'hui, ſi on veut ſoutenir l'induſtrie nationale?

Les droits de ſortie trop conſidérables ſur les denrées, en reſſerrent infailliblement la conſommation au-dehors, & portent par conſéquent un grand préjudice à l'agriculture, qui devroit recevoir de la conſommation des Etrangers ſon plus grand encouragement. Dans la néceſſité des nouveaux beſoins de la finance, ne ſeroit-il pas plus avantageux de diminuer infiniment de ces droits, & de les rejetter de préférence ſur les conſommations intérieures?

Les prohibitions abſolues de certaines matières prémières peuvent être infiniment nuiſibles aux progrès de l'Agriculture, de l'Induſtrie & du Commerce. On trouvera cette vérité bien ſenſible, ſi on prête une légère attention à la fabrique des matières prémières des modes, à celles des galons d'or & d'argent, & au commerce des ſoyes.

Qu'on défende en France la ſortie des gazes, des marlis, des millerets, des rubans, de la chenille, des dentelles de ſoye, &c. ou qu'on les ſurcharge de droits de ſortie, pour conſerver le privilége excluſif de la fabrication des modes auxquelles on employe ces marchandiſes, & d'en pourvoir toute l'Europe; il arrivera infailliblement que l'induſtrie d'une ou de pluſieurs autres Nations ſera animée, excitée par la néceſſité au point de fabriquer tous ces articles, & d'imiter parfaitement l'induſtrie Françoiſe. Car il eſt auſſi facile aux autres Nations qu'à la France, de ſe procurer des ſoyes de Chine, les ſoyes Sina qu'on employe dans les gazes & les marlis; & les ſoyes d'Italie, qu'on employe aux autres articles. De-là il eſt évident que la ſortie de ces marchandiſes doit être libre & exempte de droits par les tarifs, ainſi que les modes: & la raiſon de cette exemption doit ſe trouver dans le progrès de l'induſtrie des autres Nations.

Il en eſt de même des galons d'or & d'argent. Un tarif qui les ſurchargeroit de droits de ſortie; qui défendroit la ſortie des fils d'or & d'argent ou les ſurchargeroit de droits, feroit bien-tôt perdre à la France ce Com-

merce avec l'Etranger. Ce n'eft que par le meilleur marché & la liberté, que la France peut encore ralentir les progrès de l'induftrie chez les autres Nations fur cet article, qui eft affez important. On fabrique des galons d'or & d'argent chez plufieurs Nations, & fi cette fabrique n'y a pas encore atteint le degré de perfection où elle fe trouve en France depuis longtems, les gènes à la fortie de France forceroient les autres Nations à rédoubler de foin & d'application pour imiter parfaitement les fabriques Françoifes, & elles y réuffiroient infailliblement. Lyon même perdroit l'efpèce d'exclufif dont il jouit depuis un grand nombre d'années. Cette ville a porté la filature de l'argent à un degré de beauté qu'aucune autre n'a encore pu imiter, & elle a l'avantage de fournir feule à toutes les fabriques du Royaume & de l'Etranger, les fils dont on fabrique les plus beaux galons d'argent. L'induftrie étrangère forcée par des gènes, animée & mife en activité dans les villes où l'on ne fabrique de beaux galons d'argent, qu'avec les fils d'argent de la ville de Lyon, peut détruire ce privilége.

Lyon eft la ville de l'Europe où fe fait la plus grande confommation des foyes, elle eft en même tems l'entrepôt général des foyes pour toute la France. C'eft là que fe vendent les foyes d'Italie, d'Efpagne, du Levant, du Languedoc, de la Provence & du Dauphiné. Les manufactures de Lyon depuis longtems fi floriffantes & les prémières de l'Univers, ont pour bafe de leur fupériorité, l'excellence des apprêts des foyes, fur-tout du décreufement & de la teinture. Cet apprêt des foyes eft une des branches de l'induftrie des plus précieufes, dont on pourroit faire un commerce très étendu. C'en eft un en effet pour la ville de Lyon, mais un Commerce borné & reftraint par le défaut de liberté. Les prohibitions l'ont concentré dans l'intérieur de la France.

La fortie du Royaume des foyes crues & teintes eft défendue. Cette prohibition eft-elle bien conforme aux intérêts du Commerce de la France, & n'eft-elle pas un puiffant aiguillon pour l'induftrie de l'Etranger? On s'eft flaté fans doute lorfqu'on a fait cette défenfe en France, de mettre un obftacle aux progrès des manufactures étrangères tant par la privation des apprêts de Lyon, qu'en entretenant les foyes à un plus bas prix dans l'intérieur du Royaume, & par ce moyen le bon marché de fes manufactures.

Les motifs de prohibition n'ont pas été puifés dans les bonnes connoiffances & dans les vrais principes du Commerce. On n'a pas fait attention, que les manufactures étrangères n'ont pas befoin des foyes de France pour s'él-

s'élever, se produire dans le Commerce & diminuer la consommation de celles de Lyon; que les soyes d'Italie, d'Espagne, du Levant & des Indes sont aussi à portée de la plûpart des manufactures étrangères, que de celles de France; que le prix que le Commerce fixe tous les ans aux soyes, est commun pour toutes les manufactures, & qu'il ne peut y avoir de différence que dans les fraix de transport pour les manufactures qui sont plus éloignées du cru ou des magazins de toutes ces sortes de soyes. La prohibition de la sortie de France n'a donc pu porter aucun préjudice aux progrès des manufactures étrangères à l'égard des soyes crues; ou du moins ce préjudice ne sçauroit être que très léger & bien peu digne d'attention, pour quelque manufacture voisine de la France.

A' l'égard des soyes apprêtées, ce seroit vouloir s'aveugler sur les ressources de l'industrie humaine, que d'imaginer que les apprêts soient un secret qui puisse être longtems possédé exclusivement par aucune Nation. Avant cette prohibition les étrangers tiroient les soyes teintes de Lyon: ceux-ci obligés par la défense de s'appliquer aux teintures, l'art les a presque toutes portées chez eux au même degré de perfection, si on excepte la couleur de rose qui est encore inférieure à celle de Lyon, mais qui aura sans doute à son tour le même sort que les autres couleurs. Car dès qu'une fois l'art est animé par l'intérêt chez quelque Nation que ce soit, il y fait des progrès rapides.

Ainsi dans l'idée de conserver par des prohibitions toute l'étendue de la consommation des fabriques de Lyon, en privant les fabriques étrangères des secours qu'elles tiroient de cette ville pour se former & s'accroître, on a privé la ville de Lyon de deux branches de Commerce fort riches, & en même tems on a accelleré les progrès de l'industrie étrangère, au-lieu d'y mettre des obstacles & de les ralentir, comme on s'en étoit flaté.

Si la sortie des soyes étoit libre, Lyon en tireroit d'Italie & de l'Espagne au-là de la consommation intérieure, & en feroit un Commerce d'économie avec les Etats limitrophes qui sont obligés de les tirer par la Hollande ou par l'Allemagne. La prohibition fait donc perdre au Commerce de Lyon, le Commerce d'économie sur les soyes, sans qu'aucun avantage puisse l'en dédommager. Lyon perd en même tems les bénéfices d'entrepôt & de commission.

La même prohibition de la sortie des soyes préparées prive encore

Lyon

Lyon d'un bénéfice d'induſtrie & de main-d'œuvre fort conſidérable, & force les progrès de l'induſtrie étrangère. Un ſecret qui perfectionne une manufacture, qui lui donne une grande réputation & une grande ſupériorité ſur toutes les manufactures ſemblables, tel que celui des ratines de Leyde & des moëres d'Angleterre, ne ſçauroit être acheté trop cher, ni conſervé avec trop de ſoin. Ainſi ſi Lyon avoit encore quelques ſecrets dans les apprêts des ſoyes, s'il y en avoit un pour ſa couleur de roſe qui jusqu'à préſent eſt unique, quoiqu'on n'aît pu donner encore à cette couleur la ténacité qui lui ſeroit néceſſaire, il faut régarder comme un moyen infaillible de les perdre, le refus de laiſſer paſſer les ſoyes apprêtées à l'Etranger, qui le force à la recherche des mêmes ſecrets, ou à s'en paſſer ou à y ſuppléer. Si la ſortie des ſoyes apprêtées étoit libre, Lyon tireroit une plus grande quantité de ſoyes d'Italie; ſes fabriques ſeroient également floriſſantes; il exporteroit toujours la même quantité d'étoffes à l'Etranger & ajouteroit à cette exportation une réexportation de ſoyes crues & de ſoyes préparées, qui augmenteroit ſes richeſſes ſans accelerer d'avantage l'accroiſſement des manufactures étrangères, & ſans produire d'autre effet que de rétarder les progrès des connoiſſances & de l'induſtrie des Etrangers ſur la perfection des apprêts. On eſtime que Lyon pourroit envoyer tous les ans à l'Etranger pour plus de ſix milions de ſoyes crues ou apprêtées, objet aſſez important dont le Commerce de cette ville eſt privé par des prohibitions qui ne lui procurent aucun avantage d'ailleurs.

L'ÉTABLISSEMENT de la liberté de la circulation des denrées & des marchandiſes dans l'intérieur d'un Etat, l'exemption de tous droits d'entrée & de ſortie d'une Province à l'autre, ſur les rivières & ſur les grands chemins, l'entière liberté des voitures publiques, ſont peut-être l'un des plus grands avantages qu'on puiſſe procurer au Commerce de l'Etat: mais ſeroit-ce rendre un ſervice réel au Commerce de la France, ſi on traitoit exactement ſes Colonies comme Provinces & ſur les mêmes principes, ainſi que cela a été propoſé? Il n'eſt pas poſſible de ſupprimer la branche de finance que produiſent les droits d'entrée & de ſortie, & en même tems celle des droits ſur les conſommations. Il faut que l'une porte la diminution que l'intérêt du Commerce exige qu'on faſſe ſur l'autre: & c'eſt cet intérêt qui doit être balancé, & qui doit décider la préférence.

LA conſommation intérieure eſt forcée, c'eſt-à-dire elle ne peut être croiſée par la concurrence des mêmes matières étrangères, & ſi cela arrivoit, on a des moyens doux & paiſibles de l'écarter bien vite. Il eſt

d'ailleurs de l'intérêt de l'Etat d'y consommer peu, sur-tout de certains articles, & d'exporter beaucoup. En resserrant les consommations intérieures, pourvû que ce ne soit pas avec excès, ou par la dépopulation, on force une économie heureuse qui entretient la richesse de la Nation ou l'augmente, si les fruits de l'économie augmentent son exportation.

La consommation chez l'Etranger, qui est le véritable aliment de l'Agriculture, de l'Industrie & du Commerce de l'Etat, est presqu'entièrement libre; car il y a peu d'articles dont l'Etranger ne puisse se passer. C'est sur cette consommation que le législateur doit avoir sans cesse les yeux ouverts. Il doit en connoître tous les ressorts & les divers moyens de les tenir toujours en activité. Il faut séduire l'Etranger par les attraits du luxe, de la nouveauté, du goût, de la mode; par toutes les perfections de l'art, par la bonne qualité des denrées & des marchandises, mais sur-tout par le bon marché: sur quoi la Nation commerçante doit observer continuellement la marche, tous les mouvemens du Commerce des Nations rivales, & les suivre dans les changemens à faire à ses tarifs, qu'exigent toutes les révolutions qui sont fréquentes aujourd'hui dans le Commerce, mais qui ne sont pas toutes également sensibles à qui ne sçait pas observer les progrès de l'industrie de toutes les Nations.

On doit donc rejetter autant qu'il est possible sur les consommations intérieures les besoins de la finance, & ne jamais surcharger la sortie des denrées & des marchandises d'aucuns droits, qui puissent leur faire perdre les avantages de la concurrence ou ralentir la traite des Etrangers, qui est la vraie source des richesses de la Nation commerçante. Ce n'est point en achetant chèrement que l'Etranger paye les charges de l'Etat où il se pourvoit, mais en y multipliant ses achats; & c'est le bon marché, c'est la liberté de la sortie qui les lui fait multiplier. Ce n'est non plus la consommation intérieure qui enrichit le colon & le sujet industrieux, qui les anime & les multiplie le plus, c'est la vente des fruits de leur travail à l'Etranger; c'est la grande consommation extérieure qui établit la richesse & l'abondance dans l'intérieur.

Chaque article de denrées & de marchandises, qui doit faire l'objet d'une disposition particulière dans un tarif, exige un grand détail de connoissances du Commerce des autres Nations. Nous ne sçaurions penser, comme quelques Négocians François, que les denrées des Colonies ne doivent être chargées d'aucuns droits d'entrée dans les ports de France, & qu'elles doi-

doivent être seulement chargées de droits de sortie. Il seroit sans doute plus conforme aux intérêts du Commerce de la France d'imposer des droits d'entrée dans les ports de France, & de très modiques droits de sortie sur toutes ces denrées, à l'exception des cotons, des indigos, des bois de teinture & de l'écaille de tortue, qui sont les matières prémières de plusieurs manufactures, qui par cette raison doivent être exemptes de droits d'entrée & peut-être surchargées de droits de sortie.

Les sucres, les caffés & le cacao des Colonies de France, ont à soutenir chez l'Etranger la concurrence des sucres, du cacao d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre & de Hollande, des caffés de Surinam, de Java & du Levant. C'est l'abondance & les pris courans de ces mêmes denrées du cru de ces différentes Nations qui doivent servir de règle aux tarifs de la France, à l'augmentation ou à la diminution des droits de sortie. La France a intérêt que la vente de ces denrées ne languisse jamais dans ses ports, & d'animer par-là la culture de ses Colonies qui sont aujourd'hui l'un des plus grands debouchés de son cru & de son industrie.

Il n'en est pas de même des droits d'entrée sur les denrées qui ne peuvent être régardés que comme des droits sur les consommations ; & ces droits ne tombant que sur des denrées de luxe, la finance peut se dédommager ici par des droits d'entrée, des diminutions que la faveur due au Commerce fait accorder à la sortie.

On peut conclure de ces observations qu'une loi qui doit embrasser tout le Commerce d'un Etat, & d'un Etat tel que la France, dans le plus grand détail, exige une discution longue & difficile, un examen profond de tous les articles qui entrent dans la masse générale du Commerce, dont la plûpart doivent être la matière d'autant de dispositions particulières de la loi générale. Une telle loi qui paroit être chez toutes les Nations commerçantes l'ouvrage d'un seul homme, ne sçauroit avoir cependant la perfection & toute la sagesse qu'exige l'intérêt du Commerce sans le concours des lumières des Négocians. C'est ici plus qu'en toute autre matière, que la théorie la plus réflechie ne sçauroit se passer des connoissances & du secours de la pratique. Il en est des différentes places de Commerce, comdes Négocians : chaque place est livrée à une ou différentes branches de Commerce qui lui sont propres. Il n'y en a point qui ne puisse fournir de grandes lumières sur les différentes branches de son Commerce. Mais quoique les Négocians soient aussi addonés chacun en particulier à

des branches particulières, il y en a un grand nombre qui n'y ont point borné leurs connoiſſances; qui ont joint la théorie à la pratique; qui enviſagent l'univerſalité du Commerce; qui ne mettent point de bornes à leurs ſpéculations; & qui voient auſſi ſouvent le Commerce en bons Citoyens, qu'en bons Négocians. Ce ſont ces Négocians qui ne ſçauroient être trop invités à faire part de leurs obſervations ſur les intérêts particuliers du Commerce de leur place, & ſur l'intérêt général qui doit être le réſultat des intérêts particuliers; ce qui comprend la connoiſſance du Commerce intérieur, & celle ſur-tout du Commerce extérieur dans toutes ſes branches, qui eſt bien plus importante & bien plus néceſſaire pour diriger ſurement le Commerce d'une Nation le plus à ſon avantage qu'il eſt poſſible.

Il eſt aſſez naturel qu'une Nation commerçante qui s'occupe des moyens de rédiger un tarif, n'appelle point les Etrangers dans le conſeil de ſa légiſlation. Cependant comme l'un de ſes plus grands intérêts dans cette loi, eſt d'attirer chez elle les Etrangers, ſur-tout de leur vendre beaucoup, d'aſſurer à ſon plus grand avantage le débit de ſes productions naturelles & d'induſtrie, d'établir la plus grande concurrence à l'importation & à l'exportation, il importe infiniment à cette Nation de connoitre à fonds les intérets du Commerce des Etrangers dans le projet de ſon tarif, pour remplir ſes vues, pour concilier leurs intérêts avec les ſiens, & ne pas détruire au lieu d'édifier. Ce ſeroit donc une précaution très ſage de la part de cette Nation de les conſulter jusques à un certain point.

L'INTÉRET général nous demande encore ici deux obſervations. 1e. Sur la claſſe du droit de 20 p%, qu'on appelle *la claſſe du droit excluſif*, & ſur la claſſe de 15 p%, qui eſt pour les objets de luxe, ou qui nuiſent beaucoup aux fabriques & au Commerce de l'intérieur; 2e. ſur le droit appellé en France *le domaine d'occident.*

1e. LES deux claſſes de droits de 20 & de 15 p% ſeront régardées par les Etrangers comme des prohibitions. Ne peuvent-elles point donner lieu à une réciprocité infiniment plus nuiſible que les inconvéniens qu'on veut prévenir par une impoſition ſi rigoureuſe? L'intérêt de l'Etranger demande ſur cela une grande attention. Mais il eſt un autre intérêt qui eſt, pour ainſi dire, ſous les yeux du Légiſlateur, auquel on ne fait point aſſez d'attention chez la plûpart des Nations commerçantes, ſur-tout en Angleterre & en France. Rien n'eſt plus nuiſible au Commerce & aux Finances d'une Nation, que la contrebande, & rien ne l'excite tant qu'une impo-

impoſition de droits aſſez forts pour donner un bénéfice au-delà dequoi payer les voyes détournées & les frais de corruption. Les frais ne montent communément que de 5 à 10 p$\frac{0}{0}$. Il reſte encore ici un bénéfice de 5 à 10 p$\frac{0}{0}$ pour le fraudeur, qui peut être régardé comme un encouragement ſuffiſant pour l'engager dans le Commerce clandeſtin. Les droits compris dans ces deux claſſes devroient être combinés chez toutes les Nations de façon à ne laiſſer aux fraudeurs qu'un bénéfice au-deſſous de leurs riſques. C'eſt la plus forte barrière qu'on puiſſe oppoſer à la fraude.

2e. On dit qu'en France *le Domaine d'Occident* eſt un droit domanial & territorial dû au Roi pour le prix de la conceſſion des terres dans les Iſles de l'Amérique, payable en Amérique, une rente foncière payable en nature, telle que les cens & les rentes ſeigneuriales, &c., que ſi l'uſage s'eſt établi de payer le droit en France ſur toutes les marchandiſes qui ſortent des Iſles, c'eſt pour la plus grande commodité commune du colon & de la régie; que ce n'eſt pas moins le colon qui le paye ſur le prix de la marchandiſe chargée d'acquiter ce droit.

Cette forme de récouvrement eſt-elle conforme à l'intérêt du Commerce? Rien n'eſt plus légitime que ce droit dans ſon principe. Il doit être payé par le colon; & dans le fait ſuivant l'uſage introduit, il eſt payé par le Commerce. Cette rédévence, car c'en eſt une, devroit être ignorée du Commerce, & acquitée directement par le colon dans les mains du commis de la ferme. Alors cette rédévence n'influeroit pas plus ſur les prix des denrées de l'Amérique, que celles, qui ſe payent en France à des ſeigneurs par les cultivateurs, n'influent ſur les prix des grains. On ne ſçauroit ſe diſſimuler que ce droit, fixé à 3 p$\frac{0}{0}$, qui ſe paye en France ſur toutes les denrées de l'Amérique, eſt une augmentation de valeur ſur les denrées de l'Amérique, qui contrarie la maxime, qu'il eſt de l'intérêt de la France de les produire dans les marchés de l'Europe au plus bas prix poſſible. Pourquoi ne pas débaraſſer le Commerce d'une ſurcharge ſi inutile? Les Etrangers verroient avec une grande ſatisfaction les denrées de l'Amérique apportées en France avec plus d'abondance & à meilleur marché, & le Commerce de la France en deviendroit plus riche.

C'est autant au Commerce clandeſtin qu'aux intérêts de la dette publique que l'Angleterre peut attribuer les deſavantages de ſa balance avec la France & la Hollande. L'Angleterre a des loix prohibitives, & des

droits d'entrée qui donnent à un grand nombre d'articles dans l'intérieur une valeur factice de 100 & de 200 p%; ce qui présentant un bénéfice immense donne les plus grandes facilités au Commerce clandestin. Il n'y a point de barrière qu'un bénéfice d'un ou deux capitaux ne fasse ouvrir. Il est impossible que la fidélité des gardes-côtes resiste longtems à la tentation continuelle d'une grande fortune. Ils s'y livrent avec d'autant plus de facilité, qu'ils ne courrent aucun risque de punition. L'intelligence des fraudeurs les met à couvert même du soupçon. Les droits que la dette publique a forcé l'Angleterre d'imposer sur les consommations sont la cause d'une partie de cet abus, & l'espérance de favoriser l'industrie nationale est la cause de l'autre partie. C'est la dette publique qui oblige les Anglois à porter par des droits le prix du tabac dans l'intérieur à $8\frac{1}{2}$ deniers sterl. qu'ils ne vendent que $2\frac{1}{2}$ deniers à l'Etranger; & c'est l'idée de favoriser leurs fabriques de galons d'or & d'argent, qui les a engagés à interdire l'entrée des galons étrangers.

La législation Hollandoise est infiniment plus favorable au Commerce. Tous les droits sur les marchandises y sont extrêmement modérés, & on y ajoute encore beaucoup de douceur à la perception. Quoique l'Etat soit aussi surchargé de dettes que la France & l'Angleterre, elle a préféré des droits sur toutes les consommations, même sur les plus nécessaires à la vie, comme le pain & les pommes de terre, pour repondre à la dette nationale; elle a préféré des droits même sur les successions collaterales, à des droits destructifs sur le Commerce. Si la Hollande avoit imité l'Angleterre dans ses tarifs ou droits d'entrée, elle auroit promptement perdu tous les avantages de son entrepôt, & conséquemment tout son Commerce. Ses impositions sur toutes les consommations que la dette publique exige impérieusement ont détruit les manufactures : mais c'est un sacrifice qu'elle a dû faire à son Commerce pour le conserver. Ce sacrifice n'est pas considérable à cause du peu d'étendue du territoire, & parce que la Navigation & le Commerce d'économie y tiennent lieu de beaucoup de manufactures. Il n'en seroit pas de même en France ni en Angleterre: on ne sçauroit y négliger les manufactures sans ruiner la plus riche partie & la principale base de leur Commerce.

Des Assurances.

Les Assurances sont un des plus grands & des plus heureux encouragemens qu'on aît jamais donné au Commerce. Nous jouïssons peut-être avec trop d'indiférence des fruits de l'industrie: l'usage des assurances en est un des plus précieux à la société. Cet usage est sorti du sein même du Commerce; le génie des Négocians l'a produit & en a fait en même tems une branche de Commerce fort riche. La nécessité en fit naitre l'idée, comme celle des lettres de change; l'industrie l'a ensuite développée, & en a fait de même une branche de Commerce des plus précieuses & des plus intéressantes, qu'elle a étendue & perfectionnée chez toutes les Nations qui ont un Commerce maritime. On doit regarder les assurances comme l'une des principales causes qui ont donné au Commerce maritime la prodigieuse étendue que nous lui voyons aujourd'hui. Avant que le Commerce se fut donné à lui-même cet important secours, il falloit pour former des entreprises maritimes, une hardiesse peu commune chez le Négociant qui risquoit toujours son vaisseau & ses marchandises, c'est-à-dire son entier capital. Un seul accident de mer suffisoit pour déranger des maisons solides ou pour absorber le fruit d'un travail de plusieurs années. Il étoit naturel que l'usage des assurances, en mettant les Négocians à couvert des risques de mer, fit multiplier les événemens & généralement toutes les affaires de Commerce. Les Négocians ont combiné leurs opérations sur de nouveaux principes. Les primes d'assurance ont ajouté une valeur nouvelle aux denrées & aux marchandises, mais sans doute bien différente & bien au-dessous de celle que donnoient auparavant les risques de la mer. C'est sur cette valeur que de nouveaux prix se sont établis, & que les Négocians ont calculé leurs bénéfices. Au lieu qu'auparavant ils étoient obligés de calculer leurs bénéfices, & d'établir les prix des denrées & des marchandises sur le pied d'une valeur bien différente, sur le pied d'un risque forcé de perte totale des vaisseaux & de leurs cargaisons. Le fret même devoit être plus cher.

L'Auteur des *Elemens du Commerce* prétend que le prix ou la prime d'assurance est plus ou moins chère selon que l'argent est à un plus haut ou un plus bas prix; que dans les ports de mer où l'argent est toujours employé utilement, la prime est plus chère que dans les villes de l'intérieur de l'Etat, & que les assurances se font aussi à plus bas prix chez les Nations où l'argent est à un intérêt modique.

Ce

Ce n'eſt point ſur ce principe que ſe règlent les prix des aſſurances dans toutes les places où l'on aſſure. C'eſt la concurrence des aſſureurs de toutes les places & de toutes les Nations qui font le Commerce des aſſurances, qui règle les prix des primes, dont le cours eſt presque par-tout égal; & s'il y ſurvient quelque différence légère d'une place à l'autre, elle n'eſt occaſionnée que par le nombre & la demande des aſſureurs, qui travaillent bien plus à étendre & à multiplier des risques égaux, qu'à augmenter les prix des primes des aſſurances.

Le même auteur atteſte que par un dépouillement des regiſtres de la marine, on a évalué en France les risques de mer pendant dix-huit années de paix à un vaiſſeau de perte ſur cent quatre-vint: à quoi ajoutant les avaries, il évalue le risque général de la Navigation Françoiſe à $1\frac{1}{2}$ p$\frac{0}{0}$ en tems de paix.

Les aſſureurs calculent les risques de mer ſur un principe fort ſimple, qu'ils appliquent généralement à la navigation de toute l'Europe. Ils ſuppoſent la perte d'un navire ſur cent, & comprennent dans cette perte celle des avaries. En partant de ce principe, un aſſureur qui parvient à obtenir cent risques de 4000 ₶ chacun à 4 p$\frac{0}{0}$, eſt moralement ſûr de gagner les trois quarts de ſes primes. Par cette raiſon tous les ſoins des aſſureurs tendent principalement à approcher le plus qu'il leur eſt poſſible de cette égalité de risques. C'eſt pour y parvenir que les aſſureurs intelligens, & ſur-tout les chambres d'aſſurances, prennent des risques par des Commiſſionnaires dans toutes les places de l'Europe. Enſorte qu'il n'y a que la diverſité & l'inégalité des risques qui puiſſent rendre le Commerce des aſſurances infructueux pour les aſſureurs, & le bas prix des aſſurances eſt ce qui mérite le moins leur attention.

Sur ce principe il eſt aiſé de decider la queſtion, *Si une Nation qui eſt en guerre doit défendre chez elle les aſſurances ſur les navires ennemis*, queſtion qui fut fort agitée en Angleterre pendant la guerre de 1744. Il eſt demontré par le bénéfice des aſſurances que la Nation en guerre, qui rejette les aſſurances ſur les vaiſſeaux ennemis, rejette une bénéfice certain. Cependant le Parlement défendit aux Anglois d'aſſurer ſur les vaiſſeaux ennemis. Le Parlement d'Angleterre a fait quelque-fois des loix ſur des matières de Commerce qui ſont hors des limites du pouvoir législatif; tel eſt l'acte qui porte cette défenſe, qui ne ſçauroit empêcher l'effet d'un engagement qui ſe contracte par la voye de la ſeule correſpondance. Cependant

pendant une telle loi tend à priver le Commerce de la Nation d'un grand avantage. Telle est encore l'acte qui défend l'agiotage des fonds publics, qui heureusement pour la Nation n'a pu la suspendre; car c'est principalement l'agiotage qui a soutenu le crédit des fonds publics.

Mr. *le Baron de Bielefeld* trouve une espèce d'injustice chez les assureurs, parce qu'ils s'enrichissent, parce qu'ils touchent, dit-il, rarement la plume pour signer une police à moins de deux pour cent de prime, & qu'ils en prennent souvent 8. 10. 20. & jusques à 50.

1e. Si les assurances ne donnoient point de bénéfice, il n'y auroit point d'assureurs; & s'il n'y avoit point d'assureurs, il y auroit infiniment moins de Négocians qui confieroient des richesses à la mer. Le Commerce infiniment resserré, chaque Nation seroit forcée de vendre à très bas prix son superflu, & d'acheter souvent très chèrement les choses qui lui manquent.

2e. Les primes s'apprécient sur les risques; elles se règlent en proportion de la grandeur des risques, & sont une valeur ajoutée aux marchandises avec la même nécessité que le montant du fret. Les risques de la navigation même qui n'est point assurée, sont une valeur ajoutée à la marchandise voiturée par mer, parce qu'alors le propriétaire étant son assureur lui-même, calcule son Commerce sur le pied de l'évaluation des risques ou danger de la mer qu'il a courrus.

3e. Enfin il est constant que ce n'est point par le haut prix des primes que les assureurs peuvent s'enrichir, mais uniquement à force de multiplier les risques dont ils se chargent & de les rendre égaux, à quoi il est fort difficile d'atteindre. Les compagnies seules ou chambres d'assurances qui ont acquis une grande réputation, y ont souvent de la facilité. Les assurances des vaisseaux des Indes-Orientales sont portées jusqu'à 15 & 16 p% en prime liée, & ces assurances doivent être peu récherchées, par les chambres mêmes d'assurance, parce qu'il est impossible d'étendre & de multiplier beaucoup cette sorte de risques. Les assurances des vaisseaux d'une Nation en guerre sont quelque-fois à 50 p%, mais alors les risques sont souvent au-dessus de cette proportion.

Non-seulement il seroit injuste de reprocher aux assureurs la cherté des primes & des richesses qu'ils peuvent acquerir dans cette branche de Commerce, mais toute Nation qui a un Commerce maritime, doit dé-

 sirer

ſirer d'avoir chez elle beaucoup d'aſſureurs, & que ces aſſureurs s'enrichiſſent. Il en réſulte deux avantages bien ſenſibles: 1e. la Nation conſerve la valeur que les aſſurances ajoutent aux marchandiſes importées; 2e. elle gagne ſur l'Etranger celle qu'elles ajoutent aux marchandiſes exportées & réexportées; 3e. le bénéfice des aſſureurs en eſt un pour l'Etat.

Le même auteur reproche aux aſſureurs des chicanes, des refus de payer des pertes averées. Il reclame contre les aſſureurs toute la rigueur de la juſtice pour les contraindre au payement ſans difficulté.

Cet auteur ignore que les aſſurés ont mille manières de ſurprendre les aſſureurs, de leur faire payer des pertes idéales, & qu'il eſt impoſſible aux aſſureurs de ſe procurer aucune autre ſorte d'avantage ſur les aſſurés, que ceux que leur donnent les loix & les uſages du Commerce. Ce ſont ces avantages qu'ils reclament, quand ils conteſtent ſur des pertes ou ſur des avaries, contre la ſupercherie & la mauvaiſe foi des aſſurés. Leur maxime en général eſt de ne jamais conteſter contre la bonne foi, & même de payer lorsque la difficulté eſt douteuſe; & dans le cas où leur droit n'eſt pas douteux, il s'en rapportent à des Négocians.

Les avaries ſont la ſource des plus grandes difficultés dans le Commerce maritime, ſur-tout en matière d'aſſurances. Les frais faits pour ſauver l'équipage, le vaiſſeau, la cargaiſon, doivent être ſupportés au pro rata par les effets de la cargaiſon. Les avaries ſont ordinairement reglées par des Négocians ou par des courtiers des villes maritimes.

On peut faire aſſurer non-ſeulement la charge d'un navire, mais auſſi le vaiſſeau même dont on a déterminé la valeur; la liberté de l'Equipage & la vie des perſonnes: l'uſage des aſſurances embraſſe tous les objets ſans exception en Angleterre. La liberté des aſſurances eſt moins étendue en France & en Hollande: il n'y eſt point permis d'aſſurer la vie, & c'eſt une loi très ſage que celle qui défend d'aſſurer le corps entier du navire; qui veut que le propriétaire courre le risque du dixième de ſa valeur; ce qui prévient à l'égard du navire la *barraterie du patron*, qui conſiſte à faire échouër un navire aſſuré à ſa juſte valeur ou au-deſſus. Il eſt juſte & de l'intérêt public que le maitre ſoit intéreſſé à ſa conſervation.

Il eſt de la plus grande importance de maintenir les Conventions, & celles ſur le Commerce en général & ſur les aſſurances en particulier, doivent

doivent être sacrées. On ne doit pas se permettre la liberté d'interprêter les clauses des polices d'assurance. C'est un contract de bonne foi. Le Commerce ne peut exister sans la bonne foi ; un pays où les Négocians pourroient obtenir la permission de ne pas remplir leurs engagemens, seroit dans le plus grand desordre. Un tel pays ne mériteroit pas de participer aux bienfaits du Commerce. Il s'en priveroit lui-même pour jamais.

Nous entrerons dans un plus grand détail sur cette matière dans le chapitre du *Négociant*.

Des Prises.

Les loix de la guerre, qui changent nécessairement pour un tems la face du Commerce des Nations belligérantes, intéressent encore infiniment le Commerce des Nations neutres. Les gênes que le fléau de la guerre répand sur le Commerce de l'Europe sont immenses ; les risques de la mer augmentent de plus de 50 p°. On ne calcule presque plus alors ceux des écueils & des tempêtes : les Négocians ne voient plus que des orages plus dangereux, plus difficiles à éviter, & qui ajoutent une valeur nouvelle à la majeure partie des denrées & des marchandises. Un code de loix arbitraires que chaque Nation en guerre veut imposer aux Nations neutres, trouble de mille manières le Commerce de l'Europe. C'est surtout ce code de loix arbitraires, presque toutes dictées par l'ambition & par l'intérêt, qui étend le fléau de la guerre au-delà de ses limites naturelles, & qui le rend sensible aux Nations paisibles qui en paroissent le plus éloignées. C'est ce code de loix injustes & destructives que nous voudrions pouvoir éfacer du corps de la législation Européenne, pour l'honneur & le bien de l'humanité.

Des Nations Neutres ont souvent reclamé chez les Nations en guerre le droit naturel, les droits de leur liberté & de leur indépendance, contre les principes établis par les constitutions de Vénise & de Gènes, conservés dans le *Consolato del mare* ; par *les réglemens d'Olerou*, & par *Grotius* & *Pufendorff*, suivis par la plûpart de ceux qui ont écrit sur le droit des gens, & assez géneralement aujourd'hui par les Nations en guerre. Quelque respectables que soient ces autorités, les Nations neutres sont bien fondées à ne pas les admettre comme des loix, & à n'en reconnoitre absolument

ment que deux, la loi naturelle qui assure la liberté de la mer & leur indépendance; & le droit établi par des traités, qui est une loi sacrée qu'il n'est pas permis d'éluder.

Si on veut refléchir avec un peu d'attention sur les principes de la loi naturelle, on doit bientôt reconnoitre toute l'étendue de son empire, & l'on n'aura pas de peine à rendre sa conduite conforme à cette loi, bien différente en beaucoup de choses très importantes, des principes qu'on a voulu établir sur cette matière.

Par exemple, comment a-t-on pu prétendre, appuyé des autorités ci-dessus, qu'il n'est point permis à une Nation neutre de transporter à une Nation en guerre, ou de lui vendre des armes, des bois de construction, des vaisseaux, &c. & établir pour maxime du droit naturel, que toutes ces marchandises, dans le cas du transport, sont réputées de contrebande, c'est-à-dire, regardées comme un secours porté à l'ennemi? Ces marchandises, dit-on, sont alors dans le cas de la saisie & de la confiscation, & c'est le cas ou le droit de nécessité déploye toute sa force. On prétend que ce droit autorise la Nation en guerre à priver son ennemi de tout ce qui peut le mettre en état de lui résister & de lui nuire; & qu'il est très convenable au droit des Gens, de ne point mettre ces sortes de saisies faites sur les Nations neutres, au rang des hostilités.

Ce prétendu droit a toujours été exercé en effet de nos jours sur le plus foible, & toujours constamment méprisé par le plus fort, ainsi que le droit de visite des vaisseaux neutres.

On a encore établi comme une maxime du droit naturel, que les marchandises appartenant aux ennemis, trouvées sur un vaisseau neutre, peuvent être légitimement saisies, en payant le frêt dû au maitre du navire neutre.

Qui ne voit que ce ne sont là que des loix purement arbitraires, que l'intérêt des Nations en guerre a dictées, qui ne sçauroient donner atteinte à la liberté d'une Nation neutre qui refuse de s'y soumettre? Aussi l'usage n'en est ni ancien, ni uniforme chez toutes les Nations; pendant que la loi naturelle est toujours la même, toujours égale par-tout & dans tous les tems. Les ordonnances des Rois de France de 1543 & de 1584, qui permettent aux François de saisir les marchandises de *contrebande*, leur ordonnent en même tems d'en payer la valeur. Le législateur sentit donc dans

dans ce tems-là que sa loi n'étoit qu'arbitraire, qu'elle étoit contraire aux droits fondés sur l'équité naturelle ; que la rigueur de la confiscation ne pouvoit se concilier avec la loi naturelle, avec la liberté & l'indépendance des Nations neutres ; & se crut obligé pour sauver l'atteinte portée à la loi générale de l'humanité, de récourir à ce foible tempéramment, d'ordonner le payement de la valeur des effets saisis. C'étoit reconnoitre formellement qu'on n'avoit point le droit de les saisir.

A l'égard des marchandises de l'ennemi trouvées sur un vaisseau neutre, la confiscation n'en fut introduite qu'à la charge d'en payer le fret au maitre du navire. Ce qui fut encore un tempéramment apporté à la rigueur de la confiscation, qui marquoit bien qu'on étoit sensible à la vérité des principes de la loi naturelle, qu'on n'osoit éluder qu'en partie. On s'est porté ensuite à confisquer la cargaison entière, & même quelque-fois le navire ; & l'on a peu, dans ce cas, d'exemples récens du payement du fret. Il est né de là une grande diversité d'opinions & de jugemens ; parce que sur cette matière, il n'y a rien de certain dès qu'on s'écarte de la loi naturelle. Les loix arbitraires qu'on a multipliées, n'ont été soutenues que par la force, sans reflexion sur les droits naturels de toutes les Nations en général, & sur le droit public. Peut-on respecter comme des loix, le joug que la supériorité de forces a souvent imposé à des Nations neutres, & qui n'ont d'autre titre, d'autre fondement que cette supériorité ? S'il faut y souscrire, il est permis d'être instruit qu'on ne cède qu'à la violence, à l'empire de la nécessité, & qu'on peut très légitimement employer tous les moyens possibles de l'éluder ; que l'on n'est point tenu de reconnoitre d'autre loix sur cette matière, que la loi naturelle, & les conditions des traités qui sont les seules loix arbitraires qui obligent véritablement ; parce qu'il est de la loi naturelle que les Nations observent réligieusement les loix qu'elles se sont respectivement imposées pour des avantages mutuels.

C'est un principe certain, que toute Nation est de droit naturel, libre & indépendante. Or c'est uniquement dans cet état de liberté & d'indépendance, qu'on doit examiner si une Nation peut s'arroger le droit d'interrompre le Commerce d'une autre, ou de lui imposer des loix arbitraires, sur le fondement qu'elle a un ennemi à combattre, à affoiblir, ou à subjuguer ou à punir ; c'est-à-dire, sur l'unique fondement de son intérêt.

Si des Nations neutres faisoient avec les Nations en guerre, durant la

 paix,

paix, un Commerce de marchandises qu'on a jugé à propos dans les traités & dans l'usage, d'appeller de *contrebande*; tels sont les canons, les boulets, les vaisseaux, & tout ce qui sert à la marine; doivent-elles cesser d'importer ces marchandises chez l'une ou l'autre de ces deux Nations, par la raison qu'elles sont en guerre? Si ces marchandises sont sujettes à être saisies en vertu d'une loi ou d'un usage de l'une de ces deux Nations, n'est-il pas évident que la liberté naturelle est restrainte, & que la Nation en guerre qui fait valoir une telle prétension, entreprend sur la liberté & sur l'indépendance de la Nation neutre, & viole la loi naturelle?

On a cru écarter cette infraction au droit naturel, en opposant le prétendu droit qu'a la Nation en guerre, d'empêcher que l'ennemi ne se fortifie, ne devienne plus dangereux & plus difficile à vaincre. On n'oppose donc que l'intérêt de la Nation en guerre, à l'indépendance & à la liberté de la Nation neutre. Cet intérêt est l'unique fondement du prétendu droit de saisie & de confiscation. L'intérêt seul peut-il être le principe d'aucun droit? Le seul intérêt peut-il rendre justes & légitimes les entreprises que feroit une Nation sur la liberté & l'indépendance d'une autre? La Nation en guerre a, dit-on, intérêt de priver son ennemi de toute assistance étrangère: c'est l'unique raison de la saisie & de la confiscation. Si elle étoit juste cette raison vague & illimitée, la même Nation pourroit également avec justice interdire aux Nations neutres tout Commerce avec son ennemi; parce que tout Commerce est une assistance, fortifie ou entretient les forces d'une Nation en guerre, & que l'ennemi seroit bientôt affoibli & vaincu par une interruption totale de Commerce. Dès que l'intérêt est l'unique principe du droit qu'on attribue à la Nation en guerre, ce principe milite également pour tout Commerce, surtout pour le Commerce du commestible, & détruit entièrement la loi naturelle qui établit la liberté & l'indépendance de toutes les Nations.

Le prétendu droit de confisquer les effets appartenants à l'ennemi à bord d'un vaisseau neutre, n'est pas moins contraire à la loi naturelle. En effet la loi naturelle ne donne d'autre droit à la Nation en guerre, que celui de reconnoitre la Nation des vaisseaux rencontrés en mer, parce qu'il est juste qu'elle puisse distinguer son ennemi qui peut lui échapper, ou lui tendre des piéges sous les apparences & la forme extérieure d'un vaisseau neutre. Les vaisseaux ennemis navigent tant qu'il croyent pouvoir le faire sous le *masque* des vaisseaux neutres. Ce *masque* trompeur, & cependant permis pour éviter l'ennemi, autorise celui-ci à arrêter le vaisseau

seau

ſeau & à examiner les titres qui conſtatent ſa Nation. Mais ce droit ne ſçauroit s'étendre plus loin, & ne peut être même exercé qu'à l'égard des vaiſſeaux marchands qui navigent ſans convoi; & qu'il faut diſtinguer des vaiſſeaux de guerre & des vaiſſeaux convoyés.

Tous les vaiſſeaux en général ont la liberté d'arborer toute ſorte de pavillons; mais c'eſt un uſage ſcrupuleuſement obſervé par les vaiſſeaux de guerre de toutes les Nations de l'Europe, d'aſſurer leur pavillon; c'eſt-à-dire, de tirer un coup de canon ſous leur véritable pavillon, après le coup de ſemonce du vaiſſeau de guerre. Ce coup de canon ayant aſſuré que le pavillon arboré eſt celui de la Nation du vaiſſeau, ſi le pavillon eſt neutre, le vaiſſeau en guerre ne peut exiger la viſite ſans entreprendre ſur le droit des gens, & le capitaine du vaiſſeau neutre ne pourroit la ſouffrir ſans ſe deshonorer: cette loi s'étend même ſur toute la flotte marchande qui navige ſous le convoi d'un vaiſſeau de guerre. Celui-ci en aſſurant ſon pavillon, aſſure la Nation de ſon convoi, & le vaiſſeau de guerre ne peut rien exiger au-delà.

Il ne ſeroit pas juſte d'exiger des vaiſſeaux en guerre, la même confiance à l'égard des vaiſſeaux navigeans ſans convoi: mais le vaiſſeau en guerre ne peut être trompé ſur leur Nation à la ſeule inſpection de la conſtruction des navires, des lettres de mer, de la charte-partie ou connoiſſemens, du rôle de l'équipage & des factures, s'il s'en trouve à bord. Le droit qu'il a de reconnoitre ſon ennemi, peut exiger la répréſentation de ces titres, du maitre du navire, mais il ne ſçauroit s'étendre jusques à la viſite; parce que ces mêmes titres qui aſſurent la Nation neutre du navire, aſſurent également la liberté de ſa navigation qui ne peut être interrompue & troublée avec juſtice par une viſite. Il eſt dû à ces titres le même reſpect, qu'au coup de canon, qui aſſure le pavillon du vaiſſeau de guerre.

La loi naturelle ne permettant pas la viſite, c'eſt donc à plus forte raiſon une prétenſion bien injuſte, que celle qu'on veut exercer ſur le chargement du navire ou ſur des effets qui ſe trouvent à bord du navire appartenant à l'ennemi. Si le droit qu'on s'arroge de s'en emparer, étoit fondé ſur des principes du droit naturel, les mêmes principes établiroient néceſſairement la légitimité de la viſite.

Pour établir le droit de ſaiſie, il faut néceſſairement ſuppoſer qu'une Nation en guerre a le droit de reſtraindre à ſon gré le Commerce des Nations neutres, & que ſon intérêt eſt l'unique méſure des limites qu'elle vou-

voudra leur imposer. Car si son intérêt est sa loi, & si sur ce principe elle peut s'autoriser à enfreindre la loi naturelle, en donnant atteinte à la liberté & à l'indépendance des Nations neutres à l'égard d'une branche de Commerce, la même autorisation doit avoir lieu à l'égard de toutes les autres branches de Commerce sur lesquelles elle jugera convenable à son intérêt d'étendre son empire; & de ce principe s'ensuivra nécessairement le droit d'interdire tout commerce avec la Nation ennemie. Seroit-il possible de concilier une telle prétension avec aucun des principes de droit naturel, sur lesquels sont fondés la liberté de la mer, la liberté & l'indépendance de toutes les Nations?

Deux intérêts se trouvent ici en opposition: voyons quel est celui des deux que l'équité protège, & qui est fondé sur la loi naturelle. La Nation neutre qui fait un grand Commerce de fret avec l'une des Nations en guerre, a un grand intérêt de conserver cette branche de Commerce. L'autre Nation en guerre a sans doute un grand intérêt de l'interrompre. L'intérêt de la Nation neutre est incontestablement fondé sur la loi naturelle. Celui de la Nation en guerre qui veut interdire ce Commerce à la Nation neutre, n'est fondé que sur le besoin qu'elle a d'affoiblir son ennemi. Ce besoin peut-il lui donner le droit de détruire le Commerce de la Nation neutre? car il n'y a point de distinction à faire entre le Commerce de fret & tout autre branche de Commerce. Si quelqu'un trouve une telle prétension légitime, il faut nécessairement qu'il reconnoisse sur le même principe chez cette Nation en guerre, le droit d'exiger des subsides de la Nation neutre; car il est égal d'en exiger des subsides, ou l'abandon de quelque branche de son Commerce. Le principe du besoin conduit visiblement à cette absurdité palpable, & à rendre forcément toute guerre particulière, générale entre toutes les Nations. Ces principes & les conséquences qui en résultent rendent bien inutiles toutes les raisons qu'on pourroit deduire appuiées simplement sur la conduite de quelques Nations, sur lesquelles *Grotius*, *Pufendorff*, & tant d'autres paroissent avoir trop insisté. En général, on ne distingue pas assez sur cette matière l'empire de la loi naturelle, de l'autorité factice des loix arbitraires; & on soumet sans cesse à de petites vues d'intérêts personnels, les droits sacrés de l'humanité.

Les anciennes constitutions maritimes, l'usage qui y fut bientôt conforme, & les auteurs qui ont écrit sur cette matière, ont bien formellement reconnu l'injustice de la prétension de la Nation en guerre, en ne l'admettant qu'à la charge du payement du fret des effets de l'ennemi, au maître du

vaisseau

vaiſſeau neutre. C'eſt reconnoitre le droit qu'a la Nation neutre de faire le Commerce de fret; c'eſt en reconnoitre la juſtice, & qu'on n'eſt point en droit de l'en priver. Mais l'injuſtice de l'interruption & du trouble, faite à la Nation neutre, reconnue par le payement du fret, eſt-elle réparée par ce payement? & la Nation traitée ainſi eſt-elle moins bien fondée à réclamer le droit naturel de ſa liberté & de ſon indépendance? Sa Navigation eſt interrompue & ſon Commerce de fret détruit dans une partie qui lui eſt précieuſe; car le bénéfice de ce Commerce n'eſt pas borné au ſeul tranſport des marchandiſes; l'importation des marchandiſes donne d'autres avantages à la Nation dont il n'eſt pas plus juſte de la priver, que du prix du tranſport. Ces bénéfices ſe trouvent à la décharge du navire, dans les droits d'entrée, de magaſinage, de commiſſion, dans les prix de la vente & dans les réexportations. Tous ces avantages appartiennent de droit naturel à la Nation du navire arrêté.

L'usage de confisquer les effets de l'ennemi trouvés à bord des vaiſſeaux neutres, pourroit être regardé comme une exception à la loi naturelle, ſi toutes les Nations s'y étoient ſoumiſes: car on peut renoncer à ſon droit, comme il arrive tous les jours dans les traités. Dans ce cas le droit naturel conventionnel rendroit la confiscation légitime: mais cet uſage a toujours été contredit, & aucun neutre ne s'y eſt ſoumis, qu'en cédant à la force.

C'est ſur le pied de la liberté & de l'indépendance de toutes les Nations, que la Nation en guerre a dû diriger ſes attaques, ou ſa défenſe, & toutes ſes opérations contre ſon ennemi: ſon droit eſt limité à s'oppoſer à tout ſecours direct; & l'on ne ſçauroit enviſager comme tel le Commerce qu'une Nation neutre faiſoit avant la guerre; autrement tout Commerce pourroit être interdit ſur le prétexte qu'il entretient les forces de l'ennemi, & que c'eſt un ſecours qui prolonge la guerre; ce qui ſeroit abſurde.

De tous tems la Hollande fait un Commerce de fret très avantageux avec la France, & lui porte la plûpart des choſes néceſſaires à l'entretien de ſa marine, qu'elle tire du Nord. Lui interdire le fret de ſes vaiſſeaux & l'importation des marchandiſes du Nord, c'eſt ruiner ſon Commerce de fret & ſon Commerce du Nord. Une Nation en guerre avec la France peut-elle priver la Hollande de ces deux branches de Commerce, ſur le prétexte qu'étant en guerre avec la France, elle a intérêt de l'affoiblir? Si cet intérêt pouvoit être fondé ſur un principe du droit naturel ſupérieur à celui ſur lequel ſont établies la liberté & l'indépendance des Nations, en ce cas

la Hollande réclameroit le même intérêt dont s'autorise la Nation en guerre, c'est-à-dire, un semblable intérêt, & demanderoit s'il est juste que la Nation en guerre, pour affoiblir son ennemi, ruïne le Commerce de la Hollande, & la mette ainsi hors d'état de se fortifier elle-même, ou d'entretenir ses forces, & de pourvoir à sa propre sûreté contre un ennemi qu'elle rédoute, ou qui la menace? Cet intérêt, fondé sur le droit naturel, peut d'autant moins céder à celui de la Nation en guerre, que la neutralité est réciproque & existe à l'avantage mutuel des deux Nations en guerre.

L'EMPIRE de la mer est une chimère; si l'on prend ce mot dans la signification d'un usage exclusif, d'une possession, ou d'une propriété. Le sens raisonnable de ce terme se réduit à la supériorité des forces maritimes, dont l'usage légitime ne peut s'étendre au-delà de la protection, sans donner atteinte aux droits & à la liberté des Nations souveraines. La force & le droit ne peuvent jamais être des termes synonimes. La force & la guerre, quelque légitime qu'elle soit, ne peuvent jamais donner le droit de nuire à une Nation neutre.

LE Commerce maritime étant libre aux Nations neutres en tems de guerre sur le même pied qu'en tems de paix; les Nations en guerre, sans jurisdiction à l'égard des Nations neutres, & sans offense de leur part, n'ont aucun pouvoir moral de plus en tems de guerre qu'en tems de paix, de leur interdire une ou plusieurs parties de leur Commerce, soit par rapport au choix des marchandises, soit rélativement aux débouchés.

LE Commerce des marchandises, compris sous le nom de *Contrebande de guerre*, n'est point défendu aux Etats neutres, par lui-même, en vertu d'aucun droit, d'aucune loi, s'il n'existe point de loi de convention.

IL est facile de juger, par une exacte application de ces principes, de la légitimité des prises dans tous les cas. Les batimens neutres munis de lettres de mer, de connoissemens, de factures & de rôle d'équipage, qui constaten regulièrement leur Nation, ne sont point saisissables: 1°. quand ils ne font que le Commerce ordinaire de leur Nation, sur le même pied qu'en tems de paix; 2°. quand ils n'entretiennent aucune correspondance avec les places assiégées ou bloquées; 3°. quand en navigeant pour l'une des parties belligérantes, ils ne refusent pas de naviger pour l'autre; 4°. quand ils se trouvent dans un port ennemi au moment qu'il vient d'être bloqué ou emporté

porté par l'ennemi; 5°. quands ils ſont chargés de marchandiſes appartenant à l'ennemi, & qu'ils ne font que le Commerce de fret, comme ils le faiſoient en tems de paix.

Ce ſont là les arrêts conſtans de la droite raiſon, les principes invariables de l'équité univerſelle, qui compoſent le code perpétuel des Etats ſouverains. C'eſt là leur unique loi, excepté dans le cas des conventions particulières.

Les Nations qui ſont en guerre, ne ſont pas plus autoriſées à empiéter ſur les droits des Nations qui vivent en paix à leur égard, qu'il n'eſt permis à celles-ci de mettre obſtacle à l'exercice des droits que la guerre donne aux Nations belligérantes. Les violences & les voyes de fait que ces dernières peuvent exercer légitimement, ne doivent jamais s'étendre au-delà des têtes de leurs ennemis, & de ceux qui les aſſiſtent viſiblemet; ſans quoi la guerre devient un brigandage, & la guerre maritime une piraterie. Le même commerce, le même droit, la même liberté dont joüiſſoit la Nation en tems de paix, doivent être hors de toute atteinte durant la guerre.

Si l'on en excepte les munitions de guerre ou de bouche, deſtinées pour les places, camps ou lieux aſſiégés, bloqués ou inveſtis; on ne mettoit autrefois aucun obſtacle à la liberté du Commerce des Nations. C'eſt à quoi on reconnoiſſoit que la loi naturelle reſtraint le Commerce des neutres; & ce ſont là en effet les ſeules marchandiſes qu'on puiſſe appeller *Contrebande de guerre*, à moins qu'on n'ait dérogé au droit naturel par des traités. On s'eſt écarté, preſque de nos jours, des vérités primitives de la droite raiſon; on a enviſagé comme des règles de conduite préſcrites aux Etats ſouverains, des maximes mal-entendues, nées dans le ſein de la Barbarie, de l'ignorance ou de l'intérêt particulier: enfin on a exigé en loix des Nations, les uſages injuſtes & impérieux de quelques unes d'entr'elles. Telle eſt la cauſe de ces tâches multipliées qui défigurent la législation univerſelle des Puiſſances ſouveraines, au point que l'aſſemblage de ſes arrêts préſente plûtôt un recueil de préceptes qui ſe détruiſent mutuellement, qu'un véritable code de l'humanité, qu'un code propre à ſervir de baſe à la tranquilité & à la proſpérité des empires.

Telle eſt l'origine de cette expreſſion nouvelle, *Contrebande de guerre*, qu'on s'eſt efforcé d'introduire dans l'uſage de la loi naturelle, & qui ne devoit jamais ſortir des conditions des traités. Il s'enſuivroit de l'uſage qu'on

veut faire de ces termes, que quelques Nations, quoique neutres, n'auroient pas le droit de pourvoir en tems de guerre, à leur conſervation ou à leur ſubſiſtance; qu'elles ne pourroient pas, ſans violer le droit naturel, jouïr des droits de l'humanité même; qu'elles devroient renoncer au débit des productions de leur pays, à leur induſtrie, & aux avantages de leur ſituation. Pourroit-on reconnoitre le caractère de la loi naturelle dans des uſages d'où s'enſuit une injuſtice ſi manifeſte? Il eſt donc certain ſuivant les principes de cette loi, que le Commerce que fait une Nation en tems de paix, de fer, de canons, d'armes, de bois de conſtruction, de cordages, &c. ne peut être réputé, Commerce de *Contrebande de guerre*, & interdit ſur ce prétexte, à moins qu'elle ne ſe ſoit liée à cet égard par un traité.

Suivant la rigueur des principes du droit naturel, la Nation en guerre n'eſt pas même en droit d'exiger, comme on l'a fait fort ſouvent, ni le ferment, ni aucune ſorte de preuve que la cargaiſon n'appartient pas à l'ennemi. Le navigateur neutre ne fait quelque-fois qu'un Commerce de fret & de commiſſion; c'eſt ſa fortune; c'eſt le patrimoine que la Providence lui a départi; c'eſt l'unique objet de ſon induſtrie, dont il n'eſt pas plus permis de le priver, que d'entreprendre d'enlever ſa recolte au cultivateur, ſur le prétexte qu'il l'a vendue à l'ennemi. La Nation qui prétend mettre des entraves au Commerce des peuples amis avec les Etats de ſon ennemi, quand ce Commerce n'a aucun rapport direct & immédiat à la guerre & à ſes opérations, s'arroge une autorité qui n'appartient à perſonne ſur la terre. Les Nations barbaresque ſuivent encore à cet égard la loi naturelle: ces Nations ne connoiſſent point la diſtinction des marchandiſes auxquelles on a donné le nom de *Contrebande de guerre*; elles reſpectent le pavillon neutre, quelles que ſoient les cargaiſons des navires & leur deſtination.

Les droits des Nations en guerre ſont très limités. Elles ſont dans le cas de la violence & de la piraterie, quand en les exerçant, elles s'écartent des loix de l'équité ou des conditions des traités. Si on ne peut conteſter le droit qu'elles ont de viſiter les navires neutres, il faut en même tems reconnoitre les juſtes bornes que la loi naturelle a miſes à l'exercice de ce droit: l'objet de la viſite des batimens neutres n'eſt & ne doit être que de s'aſſurer de leur neutralité: il s'enſuit delà que la viſite ne doit jamais s'étendre au-delà de ce qui eſt néceſſaire pour y parvenir; ce qui ſe fait par la ſeule inſpection des papiers de bord, & de la conſtruction du navire. De plus grandes recherches ſont une infraction à la loi naturelle.

C'EST

C'est principalement au droit de jurisdiction que chaque Nation en guerre s'est successivement arrogée sur les vaisseaux neutres, que sont dûs l'institution d'une multitude de loix arbitraires, & les progrès des pirateries qui se commettent sur les Nations paisibles en tems de guerre. Rien n'est plus contraire à la loi naturelle & aux prémiers principes de toute administration de justice, que cette espèce d'empire. C'est une maxime fondamentale de toute administration de justice, que celui qui prétend prononcer juridiquement sur une affaire, ne doit jamais être en même tems juge & partie. C'est la même Nation qui autorise ses vaisseaux de guerre à saisir les batimens, & qui institue des juges pour les juger; c'est-à-dire, c'est le bras droit qui frappe, & c'est le bras gauche qui est nommé pour décider de la légitimité du coup.

Rien ne paroit plus contraire au droit naturel que l'établissement qu'une Nation en guerre fait chez elle, de tribunaux pour examiner & décider selon ses propres loix, tous les cas de prises faites sur les Nations libres & amies, & juger ainsi ceux qui rélèvent d'une Puissance étrangère. Sur quel prétexte, à quel titre une Nation en guerre peut-elle s'arroger le droit d'exercer une jurisdiction sur des Souverains neutres, & juger exclusivement des affaires qui concernent les vaisseaux des sujets d'une autre Nation neutre, arrêtés dans des lieux qui ne sont point de la domination de la Nation en guerre, & où les navires de la neutre ont autant de droits que les siens? Les traités peuvent autoriser l'institution d'une telle jurisdiction, qui sans cet apui est une usurpation manifeste sur la liberté & sur l'indépendance naturelle des autres Nations. Cette espèce de jurisdiction informe subsistera sans doute, par l'extrême difficulté qu'il y auroit à en établir une plus régulière.

Il est facile de décider, si on suit les vrais principes de la loi naturelle, dans les cas de réprise, qui arrivent souvent. Il y en a deux; celui de la réprise d'un vaisseau neutre qui doit être restitué sans difficulté, si le vaisseau neutre n'étoit pas de bonne prise entre les mains de la Nation en guerre; celui de la réprise d'un vaisseau légitimement pris, dont la légitimité rend la réprise utile en donnant lieu à une indemnité en faveur du second preneur, qu'on nomme *droit de recousse*, ou en lui transférant la propriété de la prise, si elle est restée vingt-quatre heures dans les mains de l'ennemi.

C'est un grand abus que de prétendre juger de bonne prise un vaisseau neutre sur le prétexte que ses Equipages ne sont pas de la même Nation.

De tous les réglemens arbitraires celui qui l'exige est un des plus injustes. La Hollande est dans la nécessité d'employer des Equipages de différentes Nations. Un tel réglement ne devroit avoir lieu que dans le cas ou l'Equipage est ennemi, & les passagers ne devroient être d'aucune considération.

Les ordonnances, les réglemens & toutes les loix maritimes concernant les prises, à l'égard des prises neutres, ne sont donc que des loix arbitraires que chaque nation peut faire à son gré, qui ne sauroient obliger les Nations indépendantes sans leur consentement. Ces loix n'ont d'empire légitime sur les autres Nations, que celui que leur donnent les traités.

Des Manufactures en général.

C'est ici l'un des plus grands objets, des plus variés & des plus intéressans, que le Commerce presente au pouvoir législatif, aux lumières, à l'expérience & à la sagesse de l'administration. C'est dans ce point de vue que nous envisageons ici les Manufactures en général. Nous les considérons dans la suite rélativement à l'intérêt, à la conduite & aux spéculations du Négociant.

On ne sçauroit rien présenter de mieux au public sur cette matière que ce qu'on trouve dans un ouvrage Anglois de Mr. *Postlettwayt*, dont nous donnons ici une traduction libre, à laquelle nous ajouterons quelques observations, qui rendront encore plus utiles celles de l'observateur Anglois. C'est au désir de se procurer les commodités de la vie qu'il faut rapporter l'origine & les progrès des manufactures, c'est-à-dire, de l'art d'employer les productions de la nature. Ces productions sont donc les matières sur lesquelles cet art s'exerce, & les moyens de l'exercer s'empruntent des élémens, des animaux, en un mot de tout ce qui existe. Nous considérons d'abord les manufactures par les effets qu'elles produisent dans un corps politique, & nous tacherons ensuite d'établir les principes les plus propres à faire jouir une société des avantages qui dérivent de ces mêmes effets.

Nous avons si peu de besoins physiques, que nous pourrions les satisfaire à la rigueur, avec le grain, ou même les racines, les fruits, l'eau, le lait, la chair & la peau des animaux. Ce feroit donc aux seules productions de la terre que l'homme borneroit ses désirs, s'il pouvoit se contenter du nécessaire

ceſſaire abſolu. Peut-être ſouhaiteroit-il d'avoir en outre quelque peu de fer, pour être en état de cultiver la terre. Seroit-il donc moins heureux s'il ne déſiroit rien de plus?

Supposons pour un moment que tous les habitans de la terre vivent encore dans leur prémière ſimplicité; & voyons ce qui arriveroit ſi une Nation entreprenoit alors d'employer & de travailler les productions naturelles.

1°. Cette Nation retireroit du terrein qu'elle occuperoit une plus grande quantité de productions.

2°. La culture de ces productions demanderoit un plus grand nombre d'hommes.

3°. L'art de travailler ces productions augmenteroit les occupations chez cette Nation, & multiplieroit pour elle les moyens de ſubſiſter avec aiſance.

4°. Quand même cet art paſſeroit chez ſes voiſins, notre Nation induſtrieuſe conſerveroit toujours ſes avantages, parce que le penchant naturel qui porte l'homme à augmenter ſon bien-être, feroit bientôt naitre de nouveaux déſirs.

5°. Ces déſirs ne pourroient être ſatisfaits que par l'échange des denrées. Mais comme l'art ajoute un nouveau prix aux productions naturelles, il s'enſuivroit que la Nation induſtrieuſe recevroit en échange plus qu'elle ne donneroit; & ſes grains demeureroient toujours dans la même proportion, ſoit que les échanges des denrées en nature continuaſſent d'avoir lieu, ſoit que la difficulté d'échanger ainſi les denrées, leur fit ſubſtituer les métaux, comme des équivalens propres à les répréſenter.

6°. La Nation dont l'induſtrie ſeroit déjà parvenue à un certain dégré, poſſédant plus de denrées, ou plus de ſignes répréſentatifs de ces denrées, verroit bientôt les membres des autres ſociétés accourir en foule chez elle, pour y avoir part aux fruits de ſon travail & de ſon induſtrie.

7°. Le nombre des habitans s'augmentant continuellement dans une pareille ſociété, elle deviendroit néceſſairement plus forte & plus puiſſante que les autres.

Il est vrai que toute Nation qui n'est point civilisée, est sans industrie: mais il n'en est pas moins évident, que le plus ou le moins de progrès dans les arts produiroit dans notre hypothèse les effets rélatifs que nous venons d'exposer.

Pour qu'une Nation puisse en surpasser une autre dans les arts, il faut qu'elle aît une consommation plus grande, soit chez elle-même, soit au-dehors.

Ces deux sortes de consommations ont des principes communs à quelques égards. Chacune d'elles en a aussi qui lui sont propres; mais les uns & les autres ne se détruisent jamais réciproquement.

Deux choses concourent évidemment à assurer à une Nation une consommation intérieure plus considérable que celle d'une autre Nation.

1°. Une population plus grande en proportion de l'étendue du pays qu'elle occupe, ce qui lui donne des consommateurs pour ses productions artificielles.

2°. Une moindre consommation des productions de l'industrie de ses voisins.

Le premier point requis nous fait voir que les manufactures languiroient dans une société dont un grand nombre de membres ne désireroient rien au-delà des besoins absolus de la nature. L'agriculture y resteroit également imparfaite, puisque les productions de la terre sont, comme nous l'avons déjà dit, la base des ouvrages de l'art, & que les manufactures en multiplient les usages.

Quant au second moyen nécessaire pour parvenir à une consommation intérieure avantageuse, comme il consiste à se passer, le plus qu'il est possible, des productions étrangères, il s'ensuit que les manufactures qui ont pour objet ce qui est le plus généralement récherché & utile, sont les plus avantageuses; & qu'il convient de les établir les prémières & par préférence à toutes les autres. Plus une chose est nécessaire, plus l'usage en est commun. Il n'importe pas que cette nécessité soit réelle ou imaginaire. Pour la plûpart des hommes, ce que le gout général a introduit est d'une nécessité indispensable. Quelque peu considérable que soit la valeur des denrées, elle

elle ne doit point non plus arrêter les établiſſemens des manufactures. Une conſommation ſouvent répétée produit bientôt une valeur très conſidérable; d'ailleurs un Etat y trouve toujours les deux plus précieux avantages qu'il doit ambitionner; l'occupation d'un grand nombre d'hommes & la conſommation d'une grande quantité de productions naturelles. Nous pouvons même ajouter que ſi une Nation abandonnoit les arts les plus communs pour s'attacher à ceux qui ſeroient d'un uſage moins général, la richeſſe de ſon Commerce diminueroit imperceptiblement. On pourroit comparer un peuple qui ſe conduiroit ainſi, à un homme qui convertiroit en parterre, ou en bosquets une partie du champ dont les productions fourniſſoient à ſa ſubſiſtance; il ſe trouveroit bientôt dans le beſoin & l'indigence. C'eſt au législateur à prévenir ce mal, en employant différens moyens pour établir un juſte équilibre entre les arts cultivés. Le plus uſité de ces moyens eſt de hauſſer le prix des fabriques qui ſervent au ſuperflû; mais on doit bien ſe donner de garde de nuire par-là au Commerce étranger de la Nation; & il faut convenir qu'il eſt très difficile de concilier ces deux objets. Le plus ſûr moyen eſt d'attaquer les abus dans leur ſource; car les remèdes ſont peu efficaces, lorsqu'ils ne détruiſent point la cauſe des maux.

Pour parvenir à conſommer le moins qu'il eſt poſſible, des fabriques étrangères, chaque Etat a enchéri le prix de ces articles par des droits d'entrée; ou il en a abſolument défendu l'importation.

On ne peut conteſter à aucune ſociété libre, le droit d'en uſer ainſi, à moins qu'elle ne s'en ſoit dépouillée par des traités de commerce, en prenant avec les autres Nations des engagemens contraires à cette liberté. Mais ces droits & ces prohibitions, quoique légitimes & ſouvent néceſſaires, ne s'accordent pas toujours avec les vrais intérêts d'un Etat. En effet, s'il eſt naturel qu'une Nation cherche à faire le moindre uſage poſſible des productions des manufactures étrangères, il eſt certain que ſes voiſins ont auſſi le droit de ſoumettre ſes fabriques à des reſtrictions réciproques. Il convient donc, avant que d'employer ces moyens, d'examiner ſoigneuſement, ſi le montant des importations qu'on ſe propoſe d'empêcher, excède celui des exportations que la réciprocité des prohibitions ou des droits peut nous enlever. Des inimitiés de Nation à Nation ont quelque-fois fait porter trop haut les droits & les prohibitions; mais cela n'a ſervi qu'à gêner & reſtreindre le Commerce des deux Nations, & à donner à une troiſième les moyens de s'aſſurer une part dans les gains qu'elles auroient dû faire ſeules.

Il convient ſans doute d'impoſer des droits d'entrée de part & d'autre; mais il eſt peut-être poſſible en général de les fixer à un taux raiſonnable. Une manufacture, même dans ſa naiſſance, paroit n'avoir rien à craindre de la concurrence des fabriques étrangères, lorsque les droits d'entrée ſont de quinze pour cent; car les frais de tranſport, de commiſſion & autres de cette nature, y ajouteront encore quatre ou cinq pour cent. Or, ſi dix-huit ou vingt pour cent, outre le gain du manufacturier étranger, ne ſuffiſent pas pour contenter & pour ſoutenir un fabriquant du pays, il faut en conclure, ou que le fabriquant a beſoin d'un gain trop conſidérable, ou que ſon entrepriſe eſt mal conduite, ou enfin, qu'il y a ſur les lieux mêmes quelques obſtacles qu'il faut écarter, avant qu'on puiſſe ſe promettre de réuſſir.

Il n'eſt point d'Etat qui n'ait perdu quelques branches de Commerce avantageuſes, même de celles qui étoient établies; & cela faute de combinaiſons juſtes, ou de moyens plus convenables. A' la vérité de pareils problêmes ſont très-embaraſſans; mais il n'eſt point impoſſible de les réſoudre, quand on emprunte le ſecours de principes juſtes & ſûrs, & qu'on y joint une connoiſſance ſuffiſante des détails particuliers qui ont du rapport avec l'objet qu'on a en vue.

Quoi qu'il en soit, c'eſt une maxime généralement reçue, que chaque Nation doit ſe paſſer, autant qu'il eſt poſſible, des productions de l'induſtrie des autres. Ce principe eſt très juſte, pourvu qu'on y ajoute la condition eſſentielle, *ſans forcer les autres à ſe paſſer de nos propres fabriques.* C'eſt en cela que conſiſte le grand art, & nous parlerons dans la ſuite des moyens qui peuvent y conduire.

Une Nation n'a qu'un moyen pour acquerir la ſupériorité ſur les autres, par rapport à la conſommation étrangère de ſes manufactures: *l'art de ſéduire le conſommateur en tout genre & de captiver ſon goût au plus haut dégré.*

Ce principe qui décide du ſuccès de deux fabriquans dans les matières rélatives à la conſommation intérieure, doit devenir celui de l'Etat par rapport à la conſommation étrangère. Il faut à cet égard qu'un législateur ſe dépouille de ſon caractère & ſe faſſe commerçant. Il eſt bien le maitre de gouverner & de diriger ſes manufactures comme il lui plait; mais s'il ſe propoſe de vendre chez l'Etranger, il faut qu'il conforme ſes lois & ſes réglemens au goût & au caprice des conſommateurs qui ne ſont point ſous ſa dépendance.

Ce gout varie dans chaque climat; les uſages, le plus ou le moins recherchés de chaque pays, y mettent des différences. Il faut donc le conſulter par-tout. Nous tirerons de ces vérités, ſi évidentes par elles-mêmes, les conſéquences importantes qui ſuivent:

1°. La même étoffe doit contenir plus ou moins de matières, ſelon le goût du climat, pour lequel elle eſt deſtinée; car il faut avoir égard à l'économie des habitans du pays où on l'envoye, & à l'uſage auquel elle eſt deſtinée. De-là vient qu'un achetteur intelligent s'explique toujours ſur ces points dans les ordres qu'il donne; & un vendeur judicieux n'exécute point ces ordres, s'il n'eſt parfaitement inſtruit de ces détails; de peur que les marchandiſes demandées ne reſtent à ſon compte, ou que ſon correſpondant ne s'adreſſe plus à lui.

2°. Ce n'eſt pas toujours un avantage ni un bien pour la perfection d'une manufacture, que d'en vendre les productions plus chères, lorsqu'elles ont acquis plus de fineſſe ou de ſolidité; car il n'eſt pas certain que ceux qui les achettent à un prix, puiſſent ou veuillent les payer d'avantage.

3°. Il y a dans chaque Etat des ſujets de différentes claſſes, & dont les fortunes ſont inégales. Pour leur plaire à tous & les engager à acheter, il convient de leur offrir des aſſortimens de toutes les eſpèces & proportionnés à leurs différens revenus. Outre ce premier avantage, la variété des aſſortimens produit un autre bien dans les opérations du Commerce. Les marchands du pays où les marchandiſes doivent être conſommées, préfèrent toujours d'acheter ce qui s'accorde le mieux avec le goût de leur Nation, & ce qui leur rend le plus de profit. Des aſſortimens de la même étoffe qui contiennent des pièces de différens prix, ſont très propres à leur procurer un gain raiſonnable, & ce motif ſeul eſt capable d'établir & d'éxciter la conſommation étrangère.

4°. Une étoffe de la qualité la plus inférieure, peut être appellée parfaite dans ſon genre, auſſi-bien que celle qui eſt de la prémière qualité, ſi toutes les deux valent également le prix qu'on en demande.

5°. Il faut faire une grande différence de la perfection de la main d'œuvre ou du travail, & de la perfection générale des manufactures ou fabriques d'un Etat. La dernière conſiſte ſans doute à obtenir la préférence dans toutes les claſſes des conſommateurs.

Deux moyens conduisent un Etat à la perfection générale de ses manufactures. La plus grande variété possible dans les ouvrages de tous genres, & un grand nombre de factoreries dans les pays étrangers.

Il résulte clairement des principes ci-devant établis, que le choix de différentes sortes de marchandises multiplie les désirs des autres Nations. Peu importe à l'Etat que quelques unes des inventions nouvelles, que le génie actif des artisans produit, n'aient qu'une courte durée, c'est l'affaire de l'inventeur. L'essentiel pour l'Etat, c'est que les matières soient employées, que les hommes soient occupés & qu'ils gagnent leur subsistance. Le législateur est le protecteur de la société en général: il peut bien accorder quelque-fois de l'attention à une entreprise particulière, mais il ne peut le faire d'une manière avantageuse pour l'Etat, qu'autant qu'il protège ou favorise ceux de ces sortes d'établissemens qui lui paroissent propres à contribuer au bien général de ses sujets.

Rien est plus propre à augmenter nos ventes chez l'Etranger, que les factoreries. Elles forment une chaine de liaisons naturelles, & procurent une connoissance plus exacte des goûts des différens consommateurs. Des établissemens de ce genre sont si utiles au Commerce d'une Nation, qu'on ne peut ni les trop encourager, ni les trop multiplier.

Ce qui flatte les yeux de l'acheteur étant toujours très propre à le tenter, il est nécessaire de s'appliquer particulièrement à donner aux marchandises de nos fabriques, ce fini & cette beauté qui séduisent la vue.

La bonne foi exige aussi qu'une Nation commerçante ne se permette point de tromper les acheteurs en leur vendant des effets dont l'œil ne sçauroit découvrir les défauts. Il faut à cet égard que la probité du vendeur inspire de la confiance à l'acheteur. Cette sécurité contribue fort à la consommation; c'est pourquoi on ne sçauroit trop veiller à ce que les plombs ou autres marques que portent les marchandises, indiquent exactement ce qu'elles sont dans la réalité. Quant aux défauts visibles, comme on ne peut jamais les traiter de tromperie, l'acheteur doit être en état d'en juger & de s'en mettre à couvert; & le législateur auroit trop à faire, s'il étoit obligé de conduire tout le monde par la main de boutique en boutique. Une exactitude aussi scrupuleuse ne peut s'admettre que dans la république de *Platon*. L'exiger dans la police générale des Nations, ce seroit retenir les arts dans un état d'esclavage dont ils auroient peine à s'affranchir.

Le

Le bon marché invite toujours à acheter. C'est donc un avantage très grand pour les manufactures, que de vendre à bon compte.

Les mots *à bon marché & cher*, lorsqu'ils se disent des marchandises, ont toujours du rapport avec leurs espèces, leurs qualités & la bonté de la fabrique. Ces mêmes mots signifient aussi quelque-fois le haut ou le bas prix d'une chose, abstraction faite de toute comparaison. Pour ne laisser aucun doute, nous prévenons que nous prendrons ces termes dans le cours de cet ouvrage, pour le plus haut ou le plus bas prix d'une marchandise quelconque, comparée avec une autre de la même espèce, de la même qualité, & de la même perfection quant à la main d'œuvre. Nous devons cependant ajouter que s'il étoit possible de fournir une marchandise également bien travaillée, aussi solide & aussi fine que celle des autres Nations à un prix plus bas qu'elles, il seroit plus sûr de la fabriquer d'une qualité inférieure, afin de pouvoir la laisser à un moindre prix. En voici les raisons, & elles sont très sensibles : 1°. C'est l'apparence & le bon marché d'une chose, qui excitent & déterminent le plus grand nombre des acheteurs. 2°. L'emplette d'une marchandise fine, solide & bien finie, est, on peut le dire, une véritable économie pour les gens riches. Il n'y a par conséquent que peu de personnes (en comparaison de la multitude des consommateurs) qui puissent supporter cette dépense. Cependant il est de l'intérêt d'une société de vendre au plus grand nombre possible: cela occasionne l'emploi d'une plus grande quantité de matières, & plus d'hommes sont occupés par les fabriques, la navigation, &c. 3°. Le bas prix aiguillonne le luxe des acheteurs. La femme d'un artisan n'achetera pas un damas de quinze livres l'aune, mais elle voudra en avoir un de huit ou neuf. Elle se met fort peu en peine de la qualité de la soye; mais elle est flattée de faire autant de figure qu'une personne du plus haut rang ou de la plus grande richesse.

Beaucoup de choses influent sur le bon marché. L'abondance des matières prémières, la rivalité des ouvriers, le bon marché des vivres & du travail, & la facilité du transport.

Tout ce qui contribue aux progrès de l'agriculture, produit l'abondance des matières prémières: de leur abondance s'ensuit leur bas prix; de leur bas prix le progrès des manufactures, & de tout cela la plus grande consommation des productions du pays.

Si l'on confidère attentivement que les différentes occupations des hommes dépendent mutuellement les unes des autres; & que ce font les mêmes principes qui les dirigent & leur donnent de l'activité, on aura une preuve démonftrative de l'excellence de ces principes & de l'étroite connexité qu'il y a entre la profpérité de chaque claffe du peuple & de celle des autres claffes.

On peut inférer de cette obfervation, que ce n'eft point favorifer réellement les manufactures, que de défendre l'exportation des matières prémières, à moins qu'elles ne foient uniques dans leur efpèce, ou qu'on ne fache pas les cultiver ailleurs, comme il conviendroit qu'elles le fuffent, pour en rendre la confommation néceffaire.

Il eft évident que l'agriculture ne peut fleurir, que lorsqu'on la regarde comme un objet de Commerce. Si cette maxime eft vraye à l'égard des grains, elle le doit être auffi pour les autres productions de la nature; & fi les matières prémières font l'aliment des manufactures, comme le grain eft celui de l'homme, il convient d'employer les mêmes moyens pour affurer au cultivateur une fubfiftance proportionnée à celle du manufacturier.

Il eft facile d'empêcher que l'exportation des matières prémières ne les rende trop chères pour nos manufactures. Il ne faudroit pour cela que comparer le prix des productions naturelles pendant plufieurs années, & en déterminer en conféquence le prix commun au-deffous duquel elles devroient être, pour que l'exportation en fût permife. Ce feroit au moins un moyen certain de maintenir les matières prémières à meilleur marché chez nous, que chez l'Etranger, qui auroit toujours à payer au-deffus du prix, les frais de tranfport, de commiffion & les autres charges ordinaires. On pourroit encore, fi on le jugeoit à propos, impofer quelques légers droits fur l'exportation, pourvu cependant que le prix des matières prémières laiffât encore aux Etrangers un bénéfice fuffifant qui les portât à nous donner la préférence pour la vente fur toute autre Nation, & à enrichir par-là nos cultivateurs. Pour mieux réuffir en ce point, il conviendroit de faire attention au prix commun des mêmes matières chez nos rivaux, & d'examiner les charges auxquelles ils les auroient affujetties, & les autres chofes capables d'influer fur le Commerce. Il nous feroit aifé de nous régler chez nous fur ces confidérations; elles deviendroient la mefure des droits à impofer fur l'exportation, ou nous indiqueroient, s'il faudroit abolir ceux qui fe trouveroient impofés. Le gain eft l'ame de l'agriculture & de tous les autres genres d'occupations. Il n'en eft aucun qui ne foit ruïné, dès que l'efpoir

d'y

d'y profiter s'évanouit; & la chûte d'un ſeul entraine tôt ou tard celle de pluſieurs autres: leur intime liaiſon doit néceſſairement produire cet effet; & ſi l'agriculture étoit en ce cas la partie ſouffrante, c'eſt-à-dire, le genre d'occupation qui produiroit le moins de gain, toutes les autres profeſſions ne tarderoient pas à s'en reſſentir. Ainſi donc les prix-moyens que nous venons de propoſer & de fixer pour l'exportation des matières prémières, devroient être indiſpenſablement hauſſés, ſi la culture venoit à exiger une augmentation de dépenſes, ou ſi les gains des autres profeſſions devenoient plus conſidérables par l'augmentation des richeſſes de convention. Il eſt vrai que les défenſes d'exporter les matières prémières ont quelque-fois réuſſi; mais on n'en doit rien conclure contre les principes qu'on vient d'établir. On verra au-contraire, pour peu qu'on y faſſe attention, que tous les exemples qu'on pourroit donner du ſuccès de pareilles défenſes, s'accordent avec ce qui a été dit; que ce ſont les circonſtances ou les autres particularités qu'on a indiquées ci-deſſus qui les ont rendu avantageuſes.

Tous les pays ne produiſent pas toutes les denrées. Il y a par conſéquent des matières que les manufacturiers ſont obligés de tirer de l'Etranger.

Si ces matières payent plus de droits d'entrée dans un Etat que dans un autre, il eſt clair, toutes choſes égales d'ailleurs, que cette différence des droits en mettra une dans les prix reſpectifs; & c'eſt pour cette raiſon qu'une Nation commerçante qui ſe conduit ſagement, affranchit de tous droits l'importation des matières prémières.

Cependant il convient de mettre des droits ſur les matières prémières importées de l'Etranger dans deux cas.

1°. Quand on a lieu de s'en promettre une quantité ſuffiſante de ſon propre crû, & qu'il n'eſt beſoin que d'en hauſſer un peu le prix pour en exciter la culture. Les droits doivent donc être proportionnés au beſoin des manufactures, à l'encouragement qu'on juge néceſſaire pour réveiller les ſoins du cultivateur.

2°. Quand les matières prémières ſont importées après avoir paſſé par quelque préparation qu'elles auroient pû recevoir chez la Nation qui l'achette; car il eſt juſte alors qu'elles payent de plus grands droits, que ſi elles n'avoient pas été travaillées.

Ces obſervations ſont une conſéquence néceſſaire des principes précédens; les manufactures doivent donner aux terres d'un Etat la plus haute valeur poſſible, & fournir en même tems à ſes ſujets le plus d'occupations poſſibles.

Quelques Nations ont mis d'aſſez hauts droits ſur la réexportation des matières prémières; mais à bien examiner les choſes, c'eſt ôter aux manufactures une rivalité plus utile que celle qu'on ſe propoſe de leur conſerver. C'eſt leur faire un ſacrifice inutile aux dépens de la navigation, & même à leurs propres dépens.

Quand une Nation eſt aſſez heureuſe pour pouvoir vendre à meilleur marché que les autres, les matières qu'elle tire de l'Etranger, & que les différens peuples qui ſe diſputent l'emploi de ces matières, trouvent leur compte à les acheter chez elle; il eſt évident que non-ſeulement ſes propres manufactures ſeront bien fournies, mais que l'abondance des matières en fera baiſſer le prix; car dans ce cas la rivalité des acheteurs eſt rarement auſſi grande que celle des vendeurs qui ſont toujours animés de plus en plus par les gains qu'ils font. Nous avons déjà obſervé que ce qu'une Nation fabrique avec les matières prémières qu'elle tire de l'Etranger, doit être plus cher, (toutes choſes étant égales d'ailleurs) que s'il avoit été fabriqué par le peuple même qui recueille ces matières. Si cette Nation qui achette les matières prémières de la prémière main, les a à aſſez bon compte, pour les pouvoir revendre aux autres peuples, il eſt évident que les moindres difficultés qu'elle rencontrera dans ce genre de Commerce, empêcheront ſes vaiſſeaux d'importer ces matières prémières au-delà de ce qui eſt néceſſaire pour la conſommation. La rivalité pour l'importation ſe refroidiſſant, les prix des denrées doivent augmenter; car comme il y a alors moins de vaiſſeaux employés au tranſport, ce prix du fret augmente, & fait hauſſer celui des denrées. Mais ce n'eſt pas là le ſeul desavantage que peut cauſer une diminution d'importation. Il eſt à craindre qu'elle ne faſſe encore varier la meſure des échanges réciproques; parce que les propriétaires des matières prémières pourront diminuer chez eux la conſommation de nos fabriques, dès qu'ils ceſſeront de nous vendre autant qu'ils étoient accoutumés à le faire.

D'un autre coté, les commerçans des autres Nations ſeront obligés d'envoyer leurs vaiſſeaux prendre les matières prémières ſur les lieux qui les produiſent; ils tacheront d'y faire agréer leurs fabriques en échange; & le fret ſe partageant alors entre ce qui eſt importé & ce qui eſt exporté, ils auront

le

le double avantage de vendre & d'acheter à meilleur marché. C'est ainsi qu'une seule fausse démarche peut occasionner la ruïne d'une branche de Commerce très avantageuse, en faisant hausser le prix des matières prémières, & en facilitant à nos rivaux la vente de leurs productions & de leurs fabriques au préjudice des nôtres.

Il est absolument nécessaire qu'il y aît de la rivalité entre les artisans d'un Etat; & rien n'est plus propre à la faire naitre & à l'exciter, que les progrès de la consommation intérieure, l'abondance des matières prémières & enfin l'étendue de la consommation étrangère. On peut dire d'un autre côté, que ces différentes causes de la rivalité des ouvriers d'un pays reçoivent à leur tour de grands accroissemens de cette même rivalité.

Mais on espèreroit en vain de voir de l'émulation parmi les artisans, si leurs professions ne leur procuroient une aisance & des douceurs proportionnées à leur travail. Il est donc nécessaire qu'ils soient certains de récueillir tous les fruits de leur industrie, c'est-à-dire, qu'elle ne doit rien produire qui ne leur appartienne, déduction faite de ce qu'ils employent de leur propre gré, pour leur subsistance & leurs besoins. Quant à leurs dépenses superflues, elles seront toujours proportionnées à leur aisance & à la tranquilité que les loix leur inspireront par rapport à leur état. D'ailleurs les ouvriers regardent moins le prix des choses nécessaires à la vie, comme une diminution du progrès de leur industrie, que comme une raison indispensable de l'exercer.

On ne peut pas dire qu'un homme jouit d'un état heureux & certain, lorsque la profession qu'il a embrassée est gênée, ou que les profits qu'il devroit en retirer, sont plus restraints que l'exacte justice ne le requiert. Il en est de l'Artisan à cet égard, comme d'un fermier qu'on obligeroit à semer de chanvre, un champ qui lui rapporteroit d'avantage, s'il y plantoit du houblon. Une pareille contrainte ne serviroit qu'à le décourager.

La rivalité désirée ne s'établiroit que foiblement parmi les Artisans, s'ils devoient acheter cher la liberté d'exercer tel ou tel art. Comme la plûpart de ceux qui s'adonnent à ces genres d'occupations, sont pauvres; moins on leur facilitera les moyens de parvenir à un état qui puisse les faire vivre à l'aise, moins le nombre des ouvriers sera grand, & par conséquent il y aura moins d'émulation parmi eux.

On peût conclure de ces confidérations fur la pauvreté de ceux qui fe deftinent à l'exercice des Arts méchaniques, que peu de fujets s'y détermineroient s'ils n'avoient la reffource de s'engager comme apprentifs pendant tout le tems de leur jeuneffe. De pauvres parens redouteroient d'avoir à occuper, ou à garder chez eux leurs enfans pendant un fi long tems; & fi quelques uns l'entreprenoient, bien-tôt les enfans, chaffés de la maifon paternelle par les befoins qu'ils y éprouveroient, chercheroient d'eux-mêmes les moyens les plus aifés de fe procurer leur fubfiftance. Malheureufement ces moyens fe rencontrent dans les profeffions les moins utiles à la fociété, & le nombre de ces profeffions eft terrible. Peut-être de jeunes gens de cette forte prendroient-ils le parti de mandier; car il n'eft point à préfumer qu'ils tournaffent du côté de l'agriculture. Il fe trouve affez de gens qui la quitent pour embraffer des profeffions d'un tout autre genre; mais on n'en voit point qui renoncent à ces dernières pour fe faire laboureurs. Nous en faifons tous les jours une expérience funefte & bien digne de la plus férieufe attention.

En un mot, quand même on fupoferoit que cette jeuneffe née dans l'indigence, parviendroit à s'occuper utilement pour les arts, fans avoir pû profiter du fecours de l'aprentiffage, il faudroit au-moins convenir qu'elle auroit perdu un tems précieux. C'eft dans l'âge le plus tendre qu'il faut infpirer aux hommes le goût du travail. Ce goût fortement contracté à cet âge, tient lieu de plaifir dans le refte du cours de la vie.

Les réglemens particuliers par lesquels les corps de métiers ne permettent à chaque maitre qu'un certain nombre d'apprentifs, forment encore un grand obftacle à l'émulation & à la rivalité néceffaires entre les Artifans. Il feroit au-contraire très avantageux d'obliger chaque maitre à avoir un nombre fixé d'apprentifs, pendant un efpace de tems limité, & cela fous peine de payer en forme d'amende, une fomme qui feroit repartie entre les autres maitres qui auroient pris plus d'apprentifs que la loi ne l'exigeroit. Mais fupprimer les apprentiffages, comme trop onéreux, ce feroit pécher énormément contre les principes qui font défirer la rivalité des ouvriers & contre ceux qui fervent à la faire naitre. Deux motifs qu'on va expofer, démontreront de nouveau & d'une manière plus étendue l'utilité des apprentiffages.

1°. Aucune profeffion n'exige plus de travail & de fatigue que l'agriculture. Il convient par conféquent, pour la mettre de niveau avec les autres, de faire enforte qu'elle procure à ceux qui s'y adonnent des moyens de fubfifter plus aifés, que ceux que les autres genres d'occupations préfentent.

2°. Il

2°. Il eſt important pour un Etat que ſes manufactures & ſes fabriques acquièrent de la ſupériorité par leur perfection. Il ne faut pas pour cela qu'un législateur entre dans le détail des affaires particulières de chaque famille, mais il ne ſçauroit trop preſcrire par ſes réglemens & ſes loix, ce qui peut influer ſur la perfection des manufactures. C'eſt par la réputation de ſes fabriquans, qu'une Nation parvient le plus ſurement à étendre ſon Commerce. D'un autre côté, comment des ouvriers ſans génie & ſans habileté pourront-ils réuſſir à captiver le goût des acheteurs étrangers? Comment parviendront-ils à les tenter par des productions nouvelles? Comment imiteront-ils celles des autres peuples? Comment en un mot, leur ſera-t-il poſſible de contenter les différens goûts, pour ne pas dire les différens caprices des conſommateurs? L'ouvrier qui manque ces goûts ſi variés, n'a point le débit de ſes marchandiſes. C'eſt ſans doute lui qui en eſt le prémier puni; mais s'il n'eſt point aſſez intelligent pour rectifier ſa méthode & ſon travail, s'il eſt trop borné pour profiter des avis qu'on lui donne, ſa famille ſe trouve en peu de tems ſans occupations; & l'Etat ne tarde pas à partager avec lui la peine de ſon manque d'adreſſe. Un bon Artiſan au contraire, un ouvrier qui eſt au-deſſus de ſa beſogne, pourra bien, s'il ſe néglige, reſter chargé de ſa marchandiſe, ou voir diminuer ſes gains; mais la ſociété ne s'en reſſentira pas, parce qu'un tel homme réparera promptement ſes fautes & ſa négligence.

Les apprentiſſages ſont donc moins onéreux qu'utiles & néceſſaires. Ils n'auront rien de préjudiciable, ſi on ne les étend pas à un terme trop long, & ſi on les rend auſſi inſtructifs qu'ils peuvent l'être. Quelque pénible que puiſſe paroitre un apprentiſſage de ſept ans, tel qu'il eſt de règle en Angleterre; ce n'eſt peut-être pas un terme trop long pour apprendre le Commerce ou le métier le moins compliqué. En ſuppoſant qu'il ſoit queſtion d'une branche des manufactures de laine, il faut qu'un apprentif apprenne ſur-tout à bien connoitre les qualités des laines, & qu'il ſe mette en état de les diſtinguer au point de ſçavoir à quelles ſortes d'ouvrages elles doivent être employées. Il faut pour cela qu'il en paſſe beaucoup par ſes mains, & qu'il ſoit encore ſecondé par les inſtructions de ſon maitre. La manière de laver & de nettoyer la laine doit être le premier objet de ſon application; il doit apprendre enſuite à la carder. Ces prémières operations demanderont quelque tems; mais elles donneront à l'apprentif de grandes lumières ſur les qualités & les propriétés des différentes laines. Il doit paſſer enſuite à la filature: comme il y a pluſieurs manières de faire ſubir cette préparation aux laines, elle exigera une application nouvelle. C'eſt de ces diverſes connois-

ſances qu'on tire les vrais principes qui conduiſent à bien fabriquer, & à faire des gains ſûrs. Un apprentif guidé de cette manière apprendra en même tems à connoitre les outils & les inſtrumens dont on ſe ſert pour préparer les laines, & ſe familiariſera avec les différens métiers au point d'être inſtruit de toutes les pièces qui entrent dans leur conſtruction. Par-là il concevra le méchanisme qui les fait opérer, & jugera ſainement de leur perfection & de leurs défauts.

Comme la quantité des denrées qui ſe conſomment dans la Hollande ſurpaſſe beaucoup celle des productions de ſon crû, l'agriculture y eſt une des profeſſions des plus lucratives. Les Hollandois n'ont donc aucune précaution à prendre, pour entretenir l'équilibre entre les laboureurs & les manufacturiers. Cet équilibre ſe ſoutient naturellement chez eux; & la république n'a aucune raiſon d'inviter ſes ſujets à embraſſer une profeſſion plutôt qu'une autre.

La Hollande n'a point été le berceau des manufactures, elle n'a même rien fait pour les attirer. Des ouvriers de tous pays moleſtés dans leurs perſonnes, dans leurs biens & pour leur réligion, ont accouru chez elle comme à un lieu azile, où ils ſont venus exercer leurs talens & leur induſtrie. Des ouvriers de cette eſpèce ne pouvoient être aſſujettis à faire un apprentiſſage pour le métier ou l'art qu'ils apportoient avec eux. La France n'en exigeroit certainement pas d'un ouvrier Anglois qui lui porteroit l'art de calendrer, ou d'onder la ſoye.

Ces manufacturiers reçûs & établis en Hollande inſtruiſirent & prirent pour apprentifs, leurs enfans, leurs parens, leurs amis & ceux de leurs compatriotes qui avoient été les compagnons de leur fuite. Les progrès de leurs établiſſemens & de leur trafic, les auront vraiſemblablement obligés par la ſuite à former encore d'autres élèves; & ces nouveaux artiſans auront continué depuis de travailler, comme on le leur avoit enſeigné, ou ils auront perfectionné leurs différents arts. Il importoit moins à la république d'avoir les ouvriers les plus habiles & les plus célèbres, que d'acquerir de nouveaux ſujets qui miſſent dans ſon Commerce des valeurs qui étoient auparavant dans le Commerce des autres Nations. Telle eſt encore, & telle ſera toujours la politique de la Hollande, politique parfaitement d'accord avec ſes intérêts.

Certes les Hollandois ont donné une grande preuve de ſageſſe en ne ſouf-

ſouffrant point qu'on fit chez eux de ces réglemens qui limitent le nombre de bras qu'une profeſſion peut employer, & la quantité d'ouvrage qu'elle peut produire. On doit convenir cependant que les inconvéniens qui accompagnent ordinairement de pareils réglemens, ne ſe trouvent point dans la maitriſe qu'on exige communement dans la plûpart des Etats; car outre qu'elle ne doit jamais être réfuſée aux ouvriers qui ont des talens ſuffiſans, il peut être utile au bien public, de connoitre ceux qui ont embraſſé chaque eſpèce de profeſſion.

Il eſt évident que les priviléges excluſifs ſont incompatibles avec l'émulation qui eſt ſi eſſentielle au progrès des arts. Il en faut dire autant des priviléges accordés à de certaines villes & cités par préférence. Dès qu'on admet qu'il eſt avantageux pour un Etat d'avoir des manufactures, il faut admettre de même qu'on doit les multiplier & les répandre dans autant de lieux qu'il eſt poſſible, afin d'établir une égalité naturelle & indiſpenſable entre tous les enfans d'un même père. Un Etat gagne toujours à exciter l'émulation de ſes Artiſans dans tous les genres. Il étend par-là ſes ventes chez l'Etranger, & procure à ſes ſujets un plus grand nombre de moyens de ſubſiſter avec aiſance.

L'empressement des particuliers à placer leurs fonds dans le Commerce, effet naturel du crédit public, eſt un des plus puiſſans agens qui puiſſe faire naitre l'émulation chez les artiſans.

L'émulation des artiſans ou manufacturiers contribue autant au bon marché des ouvrages de leurs fabriques, que le bas prix des choſes néceſſaires à la vie, parce qu'elle diminue les gains des fabriquans, ou qu'elle les force à perfectionner leurs ouvrages afin de continuer de faire toujours les mêmes profits. Il faut cependant convenir que le bas prix des choſes néceſſaires à la vie influe beaucoup ſur le bon marché des fabriques. C'eſt pourquoi, ſi l'on continue de croire qu'il ſoit à propos de mettre des droits ſur les denrées, il ſemble qu'il conviendroit de ne point s'écarter dans leur impoſition des deux règles générales ſuivantes. La prémière ſeroit d'augmenter les droits mis ſur une denrée, à méſure qu'elle deviendroit d'une néceſſité moins abſolue; la ſeconde de proportionner dans chaque place, la valeur des droits impoſés ſur les denrées de prémière néceſſité, au plus bas prix des gages & ſalaires des ouvriers. On n'auroit pour lors qu'à compter les jours de travail, pour connoitre le gain clair d'un artiſan.

Mais pour que les ouvriers puissent vivre à bon marché, il est essentiellement nécessaire que les terres d'un pays soient bien cultivées & que ses laboureurs se piquent d'émulation; or, rien n'est plus capable d'exciter cette émulation, que les gains des artisans. On remarquera en passant qu'il faut bien distinguer une denrée qui est à bon marché de celle qui est sans prix; car si les denrées étoient sans valeur, le laboureur négligeroit de les cultiver, & les manufactures en recevroient un grand préjudice.

De ce qui vient d'être exposé sur la nécessité de tenir le prix de la subsistance sur un pied modéré, on peut inférer que les manufactures ne sçauroient être établies avantageusement dans les capitales, ou dans les grandes villes, à moins qu'il ne s'y trouve point d'autres habitans que des manufacturiers. Outre qu'il est impossible que les denrées ne soient pas chères dans des lieux où il s'en consomme une quantité extraordinaire, il faut encore observer, que les exemples de luxe qui se rencontrent dans les capitales, ne manquent jamais d'introduire chez les artisans des besoins superflus, qui deviennent bien-tôt dans leur opinion, autant de besoins nécessaires. Ils y trouveront de plus des exemples de dissipation & de non-chalance pour le travail, qui sont beaucoup plus dangereux aux arts que la cherté de la subsistance. Enfin quand bien même les manufactures réussiroient dans les grandes villes, & surmonteroient les obstacles que l'on vient de retracer, il résulteroit toujours de leur séjour dans ces villes, un desavantage réel pour l'Etat. Les artisans attirés par de plus gros salaires déserteroient tous les lieux où ils gagneroient moins. On verroit quelques villes engloutir en quelque sorte toute l'industrie d'une Nation, tandis qu'il est au contraire du bien de l'Etat de la répandre & de la faire, pour ainsi dire, circuler dans tous les lieux de sa domination. En un mot, les gages hausseroient dans tous les genres de travail, même à la campagne, & la valeur des denrées ne tarderoit pas à augmenter à son tour, pour peu que l'équilibre qui doit être naturellement entre tous les ordres d'un Etat, subsistât.

Un moyen de rendre le travail moins cher, c'est d'encourager & de récompenser toutes les inventions qui ont pour but d'abréger & de faciliter le travail des hommes. L'adresse des artistes tend naturellement à cette fin, & leur succès conduit les manufactures au dernier dégré de perfection.

A' juger de ces sortes d'inventions par le premier coup d'œil, on pourroit croire qu'elles ne sont propres qu'à détruire le premier objet qu'on doit avoir en vue dans l'établissement des manufactures, qui est d'employer le plus

plus grand nombre d'hommes possible. Mais c'est une erreur que les plus légères réflexions dissiperont, puisque ces sortes de découvertes ne font que multiplier les ouvrages, augmenter l'avantage de la balance du Commerce, & étendre par une suite naturelle la consommation intérieure.

Avant de faire l'application d'aucun principe, il convient de distinguer les circonstances. Une Nation qui n'auroit point de Commerce étranger, devroit s'interdire l'usage des machines, parce qu'elle ne sçauroit assez multiplier chez elle les objets d'occupations. Le superflu en ce genre lui est même utile, pour conserver & retenir le plus grand nombre d'hommes possible. De-là vient qu'on a remarqué que les préjugés qui se sont élévés contre les inventions qui abrégeoient le travail, ont long-tems prévalu dans les Etats qui ne faisoient que commencer à commercer; & il n'est pas étonnant que ceux qui n'ont que de foibles connoissances du Commerce, se laissent prévenir par ces préjugés.

Mais si on suppose au contraire une Nation qui manque d'hommes pour plusieurs sortes d'occupations, (ce qui arrive toujours dans un Etat qui a des fabriques de beaucoup d'espèces différentes) si donc on suppose une Nation qui soit dans ce cas, & qui apperçoive tous les jours par les ventes que font ses rivales, qu'elle peut encore ajouter à ses propres manufactures, qu'aura-t-elle à redouter de l'usage des machines? Est-il croyable, pour peu que sa police soit bonne, qu'elle aura trop de bras, si elle veut faire de suffisans efforts, pour ruïner les fabriques de ses concurrens, en vendant les mêmes marchandises à meilleur marché qu'eux, ou pour substituer les productions de son industrie à celles des autres peuples, en se procurant les fabriques qu'ils ont euës avant elle?

Il est vrai que l'on doit se conduire avec beaucoup de circonspection & de prudence, lorsqu'il s'agit de substituer les machines au travail des hommes, sur-tout si cela exige des changemens considérables. L'artisan n'en entendra point parler sans s'allarmer. Il n'est pas fait pour calculer; ainsi son peu de lumières & ses intérêts personnels rendent ses craintes excusables. C'est moins lui qu'il faut blâmer & punir de sa résistance, que ceux qui la fomentent dans des vues sordides d'intérêt; car on ne doit pas oublier dans ces occasions, que la concurrence qui est si favorable au Commerce d'une Nation, diminue les gains du commerçant.

Il est entièrement indifférent pour un Etat, qu'une manufacture s'établisse

bliſſe dans une ville, ou qu'elle s'établiſſe à cinquante lieuës de-là dans un village qui deviendra ville à ſon tour. On fait tranquilement l'eſſai des inventions nouvelles dans ces ſortes d'endroits. Un petit nombre d'ouvriers choiſis ſuffit pour cela, & leur exemple y en emmène inſenſiblement pluſieurs autres. Il convient d'obſerver que l'uſage des machines eſt toujours ſenſé abréger & diminuer le travail; autrement elles n'exciteroient pas les clameurs générales des ouvriers, comme elles le font ordinairement. Pour revenir aux eſſais propoſés; le ſuccès en rendra la pratique générale & il n'en réſultera rien de desavantageux, ſi l'on a ſoin d'avoir de l'ouvrage prêt, ou au moins de procurer en attendant la ſubſiſtance aux ouvriers qui pourroient en avoir beſoin. Nous diſons aux ouvriers qui pourroient en avoir beſoin; car ce prétendu beſoin ne peut provenir que de leur obſtination, quand on a pris les meſures convenables pour ſubſtituer les machines au travail des bras, & que ce changement s'eſt fait par dégrés.

On ne voit pas qu'il ſoit poſſible de faire contre les inventions qui ſervent à économiſer le tems, ou à faciliter & abréger le travail, des objections qui ne puſſent être également faites contre celles qui produiſent de nouvelles modes, ou de nouvelles étoffes qui font oublier les anciennes. Cependant ces changemens ont lieu tous les jours, ſans que la ſociété en ſouffre; & il eſt à préſumer que perſonne ne dira qu'il eſt de l'intérêt d'une Nation d'empêcher l'établiſſement de quelques manufactures nouvelles, de peur qu'elles ne nuiſent aux ouvriers des anciennes.

Enfin le préjugé qui s'oppoſe à l'uſage des machines, eſt un obſtacle à la conſervation du Commerce étranger; & un Etat doit régler ſa marche à cet égard ſur celle de ſes voiſins. D'ailleurs quand on ſuppoſeroit que les machines ne feroient pas augmenter l'exportation des fabriques, on peut diſconvenir qu'elles n'étendent au moins la conſommation intérieure.

Si quelques unes des machines, employées dans la fabrique des étoffes, méritent d'être critiquées, ce ſont celles dont on ſe ſert pour faire les étoffes riches. Ne pourroit-on pas demander comment il eſt poſſible que le mouvement rude de ces machines (car s'il n'étoit pas rude, il ne feroit pas long-tems égal) peut atteindre à la ſoupleſſe, au moëlleux & au luſtre charmant que les mains d'un ouvrier habile & ſoigneux ſavent donner à ſon ouvrage? Ces machines ne conviendroient-elles pas mieux aux fabriques de fil ou de laine?

On

On n'ajoutera qu'un mot pour éclaircir ce ſujet. C'eſt qu'il faut bien ſe garder de juger des machines employées dans les manufactures, comme on jugeroit de celles qui pourroient être inventées pour abréger le travail qu'éxige la culture de la terre.

Les manufactures ne ſont au plus pour un Etat, qu'un revenu accidentel & précaire. Ce n'eſt qu'à force d'induſtrie, de vigilance & de ſoins, qu'on les retient chez une Nation. Quand un tréſor auſſi riche paſſe une fois dans les mains des Etrangers, bien-tôt ceux qu'il faiſoit ſubſiſter, s'y rendent après lui. Un légiſlateur ne peut par conſéquent rien faire de plus ſage, que d'augmenter le nombre des beſoins, ou pour mieux dire, la quantité des choſes conſommées par ſes propres ſujets, afin de conſerver à tout événement le plus grand nombre poſſible de manufacturiers. Or, rien n'eſt plus propre à entretenir la circulation intérieure d'un Etat, que l'augmentation des laboureurs. Cette claſſe d'hommes eſt la baſe de la population; & toutes les machines qui tendroient à diminuer ſes occupations, détruiroient réellement la force d'une Nation, la maſſe de ſes hommes & ſa conſommation intérieure.

Nous avons déjà obſervé que l'agriculture fournit une grande quantité d'hommes aux autres profeſſions; il eſt aiſé par-là d'appercevoir que l'uſage des machines dans les manufactures favoriſe la population, & que les différences eſſentielles qui ſe trouvent entre les manufactures & la culture de la terre, exigent naturellement des principes différens.

Mais il eſt tems de paſſer à une autre cauſe du bas prix des fabriques.

Les frais de tranſport d'une marchandiſe quelconque ajoutent à ſa valeur intrinſèque. Par conſéquent il eſt très important pour une Nation de rendre ces frais moins conſidérables chez elle, qu'ils ne le ſont chez ſes rivales dans les mêmes branches de Commerce. Un Etat peut s'aſſurer cet avantage; 1°. en n'impoſant aucuns droits ſur l'exportation de ſes fabriques; 2°. en excitant l'émulation des navigateurs; 3°. en entretenant, ou en améliorant les grands chemins & les rivières navigables; 4°. enfin en donnant aux laboureurs tous les encouragemens poſſibles, parce que l'abondance des fourages les rend à bon marché, & que le grand nombre des tranſports en augmente la conſommation.

Si l'on vouloit juger de la ſupériorité des manufactures d'une Nation

ſur celles d'une autre, il ſeroit dangereux de perdre de vue cette maxime, que le vendeur eſt dans un état de dépendance par rapport à l'achetteur. Il s'enſuit de-là, qu'un Etat commerçant doit régler ſes démarches, non-ſeulement ſur ce qui ſe pratique dans le pays pour lequel une marchandiſe eſt deſtinée, comme on l'a obſervé ci-devant; mais encore ſur la conduite & les uſages de ſes rivaux dans le même trafic. Il eſt néceſſaire de ſçavoir ce que coûtent chez eux les matières prémières; quelles dépenſes elles exigent avant que d'être livrées au manufacturier; quels gages ou ſalaires on paye aux différens ouvriers qui travaillent à les employer dans les fabriques; quel eſt le prix des denrées de prémière néceſſité pour la ſubſiſtance; quel eſt celui des choſes ſuperflues; combien il ſe conſomme des unes & des autres; de quelle manière on fait l'emploi des matières prémières; & enfin à quoi montent les frais de tranſport d'une marchandiſe fabriquée, lorsqu'elle eſt rendue aux lieux où elle doit être conſommée.

Mais ce n'eſt pas tout encore, les traités de Commerce reſpectifs doivent auſſi entrer en conſidération. La ſupériorité que les fabriques d'une Nation acquièrent ſur celles d'une autre par leur bas prix, dépend beaucoup des conditions plus ou moins avantageuſes, que chacune d'elles s'eſt aſſurée dans les traités de Commerce qu'elles ont faits avec les autres puiſſances. De pareils traités requièrent une combinaiſon profonde, qui ne ſe borne pas ſeulement aux intérêts réciproques des deux Nations contractantes, mais qui s'étende encore à ceux des autres peuples dont la rivalité eſt à craindre. Il ne ſuffit pas même à un négociateur de connoitre ces intérêts en général; il eſt encore néceſſaire qu'il ſoit inſtruit du détail des opérations particulières des marchands intéreſſés dans chaque branche de Commerce, afin qu'il puiſſe prévoir quel uſage ils feront de telle ou telle clauſe, qui pourroit contenir telles ou telles conditions qui leur ſeroient desavantageuſes; en un mot, il doit lire, pour ainſi dire, dans l'avenir, les révolutions du Commerce que les circonſtances préſentes ſemblent annoncer. On peut dire d'un bon traité de Commerce indépendamment de l'art de la Négociation, que c'eſt un chef d'œuvre. Celui de 1703 entre l'Angleterre & le Portugal, & celui de 1667 entre la prémière Puiſſance & l'Eſpagne, ſont d'excellens modèles en ce genre.

Ce qui a été dit jusqu'à préſent des moyens qui peuvent donner à une Nation la ſupériorité ſur une autre, par rapport à la perfection de ſes fabriques, prouve que les manufactures ne peuvent ſe ſoutenir d'elles-mêmes dans un Etat floriſſant. Elles ont beſoin du concours de différentes cauſes, que

que le législateur doit réunir en les dirigeant toutes également vers la même fin, par sa vigilance & la sagesse de ses réglemens.

Quelques soins que demande la conservation d'une mine aussi riche, il est plus difficile encore de la trouver & de l'ouvrir. C'est alors que les plus grands efforts sont nécessaires. Il faut instruire des hommes grossiers & ignorans, & donner à leurs mains plus d'intelligence que leur tête n'en peut acquerir. Ce sont des novices qu'il ne suffit pas de rendre aussi habiles, que des rivaux étrangers consommés dans leur art, mais qui doivent encore l'emporter sur eux, au point de séduire & de faire prononcer en leur faveur, ceux qui sont intéressés à juger les uns & les autres.

Dans les tems d'ignorance, on accordoit des priviléges exclusifs, sous prétexte de recompenser les entrepreneurs des nouvelles manufactures, du risque qu'ils couroient en avançant leurs fonds, & pour assurer un profit certain à leur zèle. C'étoit renoncer en faveur de quelques personnes à un emploi étendu des matières prémières, à l'émulation nécessaire entre les ouvriers, à la circulation de l'argent, & enfin à la perfection de l'art & au bon marché de ses productions, qui sont toujours une suite de la rivalité. Souvent les entrepreneurs eux-mêmes s'embarrassant dans les entraves qu'ils vouloient mettre au Commerce, voyoient échouer leurs entreprises, faute de mesures & de lumières. Cependant leurs priviléges subsistoient toujours, & donnoient lieu à des condamnations & à des amendes qui rendoient inutiles à l'Etat les ouvriers qui entreprenoient de faire valoir les mêmes branches d'industrie, sans y être autorisés. Mais le mal étoit encore plus grand lorsque les manufactures avoient été apportées des autres contrées; car s'il se présentoit des ouvriers plus adroits que le prémier entrepreneur, & animés par l'espoir de mieux réussir, ils étoient forcés de porter ailleurs leur travail, leur industrie & leur bonne volonté. Souvent la perte d'une seule famille occasionnoit celle de beaucoup d'autres, à qui un exemple si funeste faisoit prendre le parti d'abandonner leur patrie.

Quel que fut le succès d'une entreprise, comme il étoit de l'intérêt de l'entrepreneur de gagner du tems, l'art se trouvoit très peu perfectionné à l'expiration de son privilége: quelque-fois même, lorsque le défaut d'administration faisoit manquer l'établissement, ceux à qui on devoit en imputer la chûte, décrioient l'art & le ruïnoient de façon à en priver le pays pour jamais.

Cependant il y a peut-être pour les manufactures, une sorte de privilége exclusif mitigé, qui ne prive pas un Etat des avantages de la rivalité. C'est celui qui limite l'octroi à un certain nombre d'années & à une seule Province, ou à deux au plus; parce qu'il empêche que les matières prémières & la main d'œuvre ne deviennent tout d'un coup trop chères. Il convient même quelque-fois de faire acheter ces sortes de priviléges par une augmentation de population; c'est-à-dire qu'il seroit bon d'obliger l'entrepreneur à amener & entretenir un certain nombre d'ouvriers étrangers, & à prendre en même tems dans la Nation chez qui il s'établit, autant d'apprentifs qu'on croiroit devoir lui en prescrire.

La France pour encourager chez elle l'établissement des manufactures, est dans l'usage d'acheter aux frais de l'Etat les secrêts particuliers pour la préparation ou la teinture des matières. Elle achette de mêmes les instrumens ou les machines nouvellement inventées, ou qui étoient encore inconnues. Elle accorde en outre des récompenses proportionnées à l'importance des découvertes; & les récompenses qu'elle croit nécessaires, consistent en distinctions personnelles & en prérogatives accordées aux directeurs de l'entreprise; en fonds avancés; en emplacemens convenables, pour épargner d'abord des dépenses aux entrepreneurs; en l'achat de ce qui est fabriqué ou travaillé, à un prix fixé pour un certain tems, (méthode qui n'est point du tout à dédaigner par les avantages qu'elle a souvent produits & qu'on peut encore s'en promettre,) ou enfin en une prime, ou gratification pour l'exportation des productions du nouvel établissement, jusqu'à ce qu'elles puissent entrer en concurrence avec celles des Etrangers, & même dans leurs propres marchés, s'il est possible.

La dépense qu'exige l'entretien d'habiles ouvriers étrangers de tous genres, n'est pas moins nécessaire pour conserver les manufactures, que pour les établir. Les plus petites causes produiront toujours de grands effets à cet égard. Par exemple, il est probable que l'on contribueroit infiniment au progrès des manufactures, en entretenant dans les différentes parties d'un Etat quelques femmes qui seroient bonnes fileuses. Ce ne seroit pas un objet de dépense fort considérable, & cependant il en résulteroit un grand bien, en ce que l'exemple de ces femmes inspireroit à toutes celles de la campagne un esprit d'industrie qui ne les détourneroit pas de leurs autres occupations. Il est à présumer qu'il n'y auroit personne dans l'Etat, qui blamât ces dépenses.

Un

Un dernier moyen d'encourager les manufactures, c'eft d'attacher une idée de mérite & de diftinction à la profeffion de manufacturier, & à la classe de fujets qui procure par fa correfpondance le débit des fabriques d'une Nation. Le marchand fur-tout mérite des diftinctions, puisqu'il eft comme le difpenfateur de la fubfiftance & de l'occupation de l'artifan, & que c'eft lui qui affigne au laboureur la recompenfe de fon travail. L'Etat eft en quelque forte affocié aux gains du commerçant, mais il n'a aucune part aux risques qu'il court, & aux fatigues qu'il effuie. Il ne peut donc jamais le méprifer; mais il doit au contraire le chérir, le careffer & l'honorer. Les productions de l'induftrie & du génie peuvent en général être comparées à un ouvrage d'horlogerie. Il s'arrête, fi on ne le remonte pas à tems; & les refforts qui lui donnent du mouvement, fe relâchent & fe gâtent, dès qu'on néglige d'en prendre foin. Il en eft de même des manufactures: leurs refforts ont befoin d'être entretenus; & ceux qui les affemblent, les mettent en mouvement & les confervent, méritent d'être diftingués par leur patrie & par tous les bons citoyens qui lui font attachés.

Comme la plûpart des Nations ont aujourd'hui des manufactures, les efforts des fabricans qui connoiffent le mieux leurs intérêts, tendent à obtenir le plus grand débit chez l'Etranger. C'eft le motif des réglemens qu'on a faits en France, qu'on a peut-être trop multipliés, mais qui devroient être imités ailleurs en tout ce qui concerne la bonne foi, l'exactitude, la fidélité dans la fabrique & l'établiffement des infpecteurs. La vente dépendant du goût & du caprice toujours changeans des confommateurs, il faut laiffer aux fabriquans la liberté d'en fuivre les variations, de faire tous les affortimens poffibles & au meilleur marché. „Si nous voulons," difoit *Davenant* aux Anglois, „faire le Commerce du monde, il faut imiter les „Hollandois qui dans chaque claffe font le meilleur & le pire: par cette „conduite nous ferons en état de fervir tous les pays, chacun fuivant fon „caprice! C'eft le même confeil que le célèbre Penfionnaire *Jean de Wit* „donnoit aux Hollandois. C'eft une chofe inutile & très domageable de „borner les manufactures par des corps de metiers, par des directeurs & „prévots, & d'ordonner de quelle manière les ouvrages qu'on débite dans „les pays étrangers, doivent être faits. Il paroit rifible de vouloir con-„traindre les étrangers d'acheter de nous telles marchandifes & faites de la „manière qu'il nous plait; ou de prétendre que les autres ne feront pas les „mêmes marchandifes que nous défendons. Le Commerce veut être libre. „Chaque marchand achette les chofes qu'il trouve bonnes, & il eft naturel „que les ouvriers fabriquent de la manière la plus favorable pour le débit."

On feroit une grande faute si on vouloit conclure de ces réflexions, qu'il faut rejetter les réglemens & les inspecteurs. Les Anglois se sont appliqués à diminuer les prix, sur-tout des étoffes légères, qu'ils rélèvent par une grande récherche dans les teintures, dans les apprêts, & par une extrême attention à bien assortir les fils de la trame & de la chaine, à les frapper également, ce qui rend l'étoffe plus ronde, plus unie & plus égale; & à répandre enfin une grande variété dans les étoffes & dans leurs couleurs.

Cependant la cherté de la main d'œuvre a fait introduire des défauts dans une infinité de manufactures, qui leur ont porté un préjudice peut-être irréparable, que la France a prévenu ou corrigé par ses réglemens & ses inspecteurs. Les draps doivent perdre au foulon près d'un tiers de leur aunage, & ne doivent regagner à la rame qu'un vingtième ou un quinzième au plus de la perte faite au foulon, lorsque le fabriquant veut soutenir la réputation de sa fabrique. Les fabricans pour soutenir le bas prix & leur bénéfice, ont voulu gagner plus d'aunage à la rame & ont promptement décrié leurs fabriques; ainsi des autres étoffes de laine. La même avidité du gain a introduit le même défaut dans les toiles: on les a tordues dans les blancheries au tourniquet, au lieu de les tordre à la main; ce qui leur a donné un aunage artificiel très pernicieux. C'est cependant dans la pleine confiance de la fidélité & de l'exactitude des aunages & des différentes qualités des toiles & des étoffes de laine rélatives à leurs numeros & à leurs différens prix, que les négocians commettent leurs achats: c'est dans la même confiance que Cadix expédie pour les Indes Occidentales les balles d'étoffes & de toiles sans en avoir ouvert une seule. C'est à assurer cette bonne foi si utile & si honnorable au Commerce, que les réglemens & les inspecteurs sont nécessaires.

On a employé la législation en Angleterre, comme en France, à y assurer & soûtenir la perfection & la réputation des manufactures de laine. Le Parlement a prescrit par divers actes, les longueurs, les largeurs & le poids des diverses étoffes de laine. Il est défendu de mêler dans les draps, de la bourre, du déchet ou rebut de laines, ainsi que dans les serges, bayettes, perpétuanes, &c. Chaque pièce d'étoffe qui passe au moulin à Toulon, doit être marquée dès qu'elle est sèche, d'un plomb qui indique en chiffre la longueur & la largeur. Les draps larges ne peuvent être élargis après le foulon, de plus d'un quart de verge, & ne peuvent être allongés de plus d'une verge sur huit. Il est défendu d'exposer en vente aucune pièce de drap sans les plombs du foulon & de l'inspecteur & sans le nom du fabricant.

Ces

Ces réglemens font très fages; & de femblables réglemens devroient affurer la confiance publique dans toutes les manufactures.

Un réglement du 30. Mars 1756. fur les Bijoux, ne fait pas moins d'honneur à la législation Françoife. Ce réglement „permet à l'égard des ouvrages de bijouterie en émail, montés en cage, d'y inférer un corps étranger, non apparent, à condition que les dits ouvrages ne pourront êtres vendus au poids; & que pour les diftinguer d'autres ouvrages de même genre qui feroient entièrement d'or & d'argent, on gravera diftinctement fur la fermeture de la boëte & dans le lieu le plus apparent des dits ouvrages le mot *garni*; de manière que le poinçon de décharge foit appliqué dans le corps de la lettre *G*."

Tous les artiftes ne font pas de bonne foi. On trouve dans le Commerce des boëtes d'or qui paroiffent pleines, & qui font fourées dans toutes leurs parties de plaques de cuivre ou de talc que l'artifte a fi bien masquées, qu'il eft impoffible de s'en appercevoir; c'eft ce qui a donné lieu à ce réglement. C'eft ainfi qu'on foutient en France par la fidélité, une manufacture qui par l'excellence du goût, l'élegance, la variété & le deffein donne à l'Etat un bénéfice très fouvent de cent pour cent fur les matières d'or & d'argent.

On a prétendu dans quelques Ecrits fur le Commerce, que c'eft une queftion très délicate, & qui n'eft point encore décidée, de fçavoir, *s'il vaut mieux pour une fabrique, d'être foumife à une infpection quelconque, que d'être abandonnée aux foins & à l'émulation des fabricans.*

C'est dans l'adminiftration du Commerce, une queftion fi peu indécife, que presque toutes les manufactures de toiles, d'étoffes, de laine & foye, fur-tout celles qui jouïffent d'une réputation faite, font affujetties à une infpection & à des réglemens publics, ou s'en font formés elles-mêmes, dont elles ne s'écartent jamais.

A quoi bon, a-t-on ajouté, *dévoiler les fraudes que font quelques Négocians?*

La réponfe eft fimple: l'objet de l'infpection & des réglemens n'eft pas de publier les fraudes, mais de les prévenir, & d'affurer la réputation des manufactures par la bonne foi & la fidélité la plus fcrupuleufe; en un mot d'en écarter tout foupçon de fraude. Ce qui eft délicat, ce qui eft même très

très difficile en général, c'est de concilier parfaitement l'inspection & les réglemens avec les progrès de l'industrie & du Commerce; ce qui exige de la part de ceux qui veulent établir une bonne police, non-seulement une grande connoissance de la manufacture qu'on veut élever ou conserver, mais encore du Commerce en général, & en particulier de la branche de Commerce dans laquelle se trouve cette manufacture, tant dans l'intérieur, que chez l'Etranger. Le défaut d'une connoissance exacte du Commerce des Nations avec lesquelles on traite, ou avec lesquelles on peut traiter, est la cause d'une infinité d'erreurs, qui se glissent dans les Ecrits sur le Commerce, comme dans son administration.

Nous regardons comme une maxime, que l'industrie humaine ne produit rien dans aucun pays, que l'art ne puisse imiter ailleurs. Les ressources de l'art sont infinies. Pendant combien d'années n'a-t-on pas admiré en Europe la beauté & l'extrême finesse des toiles des Indes, sans oser entreprendre de les imiter; sur-tout ces mousselines, dont les marchands Indiens ne peuvent eux-mêmes estimer le dégré de finesse, qu'après avoir compté les fils de la chaine? Comment tirer d'une laine végétale, qui n'a ni la force, ni la longueur du lin, ni de la soye, ni même de la laine animale, un fil qui échappe presqu'à la vue? Où trouver des mains & des navétes assez légères, pour tisser un fil si fin, si délicat, qui semble incapable de soutenir le moindre effort, le moindre frottement sans se rompre? Etoit-il facile de trouver l'idée d'établir le mêtier à fleur d'eau, pour donner aux fils par le secours d'une humidité légère, la force nécessaire pour résister au mouvement rapide de la navéte, & former une toile qui dure long-tems, & qui dans l'usage résiste à un nombre infini de blanchissages?

L'industrie Européenne a enfin osé imiter en Suisse, & en France l'industrie Indienne, & pourroit sans doute atteindre au même dégré de perfection en tout genre avec le secours des matières prémières de l'Inde. Mais ce n'est pas assez pour nous, que d'imiter une manufacture étrangère, il faut la rendre marchande; il faut acquérir une branche de Commerce. La gloire qui accompagne les efforts & les succès de l'art & du génie, n'est rien dans le Commerce, sans l'utile. Le Commerce ne tient aucun compte à l'art, d'une invention ou d'une imitation stérile. C'est cependant tout ce que l'art produiroit infailliblement en Europe, une imitation sans fruit, à l'égard de la plûpart des manufactures des Indes; parce qu'il est impossible à l'industrie Européenne d'entrer en concurrence avec l'industrie Indienne dans tous les mêmes genres, à cause de l'excessive disproportion du prix de

la

la main d'œuvre & même d'une grande quantité de matières prémières. C'est là l'obstacle qui rend aux Nations industrieuses de l'Europe, l'imitation, non impossible, mais stérile; ce qui est égal au Commerce.

Mais qu'on suppose cet obstacle lévé, & il le seroit peut-être, s'il étoit possible d'obtenir de toutes les Nations d'Europe, une loi prohibitive; qu'arriveroit-il alors? Ou les manufactures des Indes prendroient en Europe la place de ses propres manufactures, ou celles des Indes ne pourroient y devenir florissantes; parce que l'Europe n'est pas assez peuplée pour fournir la quantité d'ouvriers qu'exigeroit cette prodigieuse augmentation de travail.

Il en est de certaines manufactures d'Europe, d'une ville à l'autre, d'une Nation à l'égard des autres Nations, comme de celles des Indes à l'égard de l'Europe. Il y a un ordre, une classe de manufactures, dont chacune a pour ainsi dire, sa patrie, d'où il est presqu'impossible de la tirer, ou à cause des matières prémières, ou des sécrets de différens apprêts, ou parce qu'il faudroit enlever une grande quantité d'ouvriers, d'artistes & de maîtres, ou à cause de la cherté de la main d'œuvre, ou enfin à cause des avantages d'une réputation bien établie, qui éloigne ou détruit la concurrence. Les eaux pour les blancs & pour les teintures, & le climat ont encore une influence marquée. Toutes ces raisons concourrent ensemble à l'égard d'un grand nombre de manufactures d'Europe.

Telles sont ces raisons qui maintiennent Bruxelles en possession de la fabrique des plus belles dentelles de l'Europe. L'Angleterre est la Nation qui a fait le plus d'efforts pour l'imiter. C'étoit la dernière conquête qui restoit à faire aux Anglois sur l'industrie des Pays-bas, qui sont démeurés en possession sans le secours d'aucune protection. On n'a pu parvenir en Angleterre, à fabriquer la dentelle à l'aiguille, qui est la prémière sorte de dentelles de Bruxelles, la plus solide, la plus belle & la plus récherchée (*a*): on y fait de la dentelle au fuseau dans le goût de celle de Bruxelles pour le dessein; mais on n'y donne aucune solidité au cordon ou bordure des fleurs, qui se détachent à l'eau très promptement des fonds qui ne sont pas plus solides. Ainsi ces dentelles sont sujettes à des racommodages infinis, & soutiennent fort peu de blanchissages.

Plus

(*a*) Les dentelles de Bruxelles, faites à l'aiguille, sont celles auxquelles on a donné le nom de *Point d'Angleterre*; parce que les Anglois en ont fait presque seuls pendant longtems l'exportation.

Plus de dix-mille ouvrieres ſont occupées aux dentelles de Bruxelles, dirigées par l'art de pluſieurs deſſinateurs excellens, & par l'intelligence ſupérieure d'un grand nombre de négocians. Cette direction très délicate & très fine, la qualité presqu'unique des lins du pays, l'extrême fineſſe de la filature, les eaux, le climat, le bon marché de la main d'œuvre & la concurrence, y ſoutiennent la fabrique à ſon plus haut dégré de perfection depuis des ſiècles, & au plus bas prix qu'il ſoit poſſible d'atteindre. Qu'a-t-elle à redouter, une telle fabrique, d'une entrepriſe & d'une concurrence étrangère? Une autre Nation qui voudroit y réuſſir, doit faire la conquête du Brabant. Que réſulteroit-il du travail de quelques ouvrières enlevées, qu'une imitation informe, telle que celle d'Angleterre?

Si la France vouloit l'imiter, a-t-elle une ville qui lui fourniſſe dix-mille ouvrières à y employer? Ou doit-elle abandonner les manufactures qu'elle poſſède, pour appliquer ſon induſtrie à une imitation tout au moins incertaine? Ce ſeroit une entrepriſe que la concurrence étoufferoit infailliblement dans ſon berceau.

On a l'exemple à Lille du refus fait par un Intendant de la Province, d'y établir la manufacture des camelots de Bruxelles. On auroit ſans doute réuſſi à Lille, comme à Bruxelles dans cette fabrique unique. Sur l'aſſurance qu'il ne ſeroit pas poſſible d'y établir cette eſpèce de camelots à meilleur marché qu'à Bruxelles, l'Intendant eût la ſageſſe de rejetter la propoſition. Il connoiſſoit les vrais principes de cette branche du Commerce. Un ſeul pays ne ſçauroit poſſéder toutes ſortes de manufactures; & chaque pays doit bien plûtôt s'occuper à varier, à perfectionner, à rendre floriſſantes celles qu'il poſſède.

Des Colporteurs.

On a tolleré par-tout jusqu'à preſent, on a même ſouvent autoriſé la profeſſion de Colporteur. On n'a point encore reconnu le préjudice que l'intervention de ce tiers inutile entre les vendeurs & les acheteurs, porte au Commerce des manufactures. C'eſt un abus qui n'eſt pas borné à ſurcharger ſans néceſſité les marchandiſes d'une valeur nouvelle & d'une concurrence qui ne ſçauroit être que nuiſible; cet abus intéreſſe infiniment les progrès des manufactures. Le Colporteur ne préſente qu'une induſtrie pernicieuſe à la ſociété.

Tous

Tous les colporteurs ne feroient pas nuifibles au Commerce; ils s'y rendroient même fort utiles, s'ils étoient foumis à des réglemens rigoureux capables de les contenir dans de certaines limites. Tels font les colporteurs attachés à la librairie, & ceux qui n'achetent & ne revendent que des chiffons, du vieux linge, de vieilles hardes, en un mot des marchandifes qui ont fervi, & qui cependant font encore des objets précieux pour le Commerce parce que le Commerce ne connoit rien de vil & tire parti de tout. Cette forte de colporteurs alimente les papeteries, l'une des manufactures des plus importantes & des plus néceffaires; & la fripperie, branche de Commerce qui eft auffi d'une très grande utilité.

Il n'en eft pas de même des colporteurs connus en France fous les noms de *porteballes*, *courreurs*, *mercelots*, ou *brocanteurs*, marchands ou courtiers ambulans. Le vendeur a intérêt de vendre beaucoup, & le confommateur d'acheter à un bon prix: celui qui s'eft inutilement placé entre deux, le colporteur qui s'eft introduit dans le Commerce, nuit également à l'un & l'autre. C'eft un tiers nuifible au Commerce, & qui pourroit faire un meilleur employ de fon induftrie.

Les colporteurs nuifent infiniment non-feulement aux détailleurs, aux confommateurs, mais encore aux manufactures & aux négocians qui afforti ffent des magazins de denrées & de marchandifes, foit pour entretenir l'abondance dans leur pays, foit pour faire des envois de fon fuperflû à l'étranger. Ils nuifent fur-tout à ces négocians, dont le Commerce a principalement pour objet les manufactures, qui contribuent le plus à entretenir, à animer & accroitre l'induftrie; qui foutiennent & perfectionnent les fabriques par leur attention, leurs foins, leurs confeils & fouvent par des avances de fonds, foit en argent, foit en matières prémières. C'eft un très grand mal pour les fabriques, qu'il fe trouve des gens qui achetent des marchandifes défectueufes. C'eft ce que font les colporteurs, qui par-là favorifent des défauts effentiels, ralentiffent les progrès de l'art, font perdre fa réputation à une manufacture, à tout un pays; ce qui eft un préjudice immenfe, quelque-fois irréparable, & nuifent infiniment au public en l'innondant de marchandifes défectueufes.

S'il eft également de l'intérêt du fabricant de foutenir le mérite & la réputation de la fabrique, & de celui de l'acheteur d'être bien fervi: il y a du choix à faire en général dans toutes les fabriques; & malgré tous les foins des artiftes & la vigilance des fabricans, très peu font exemptes de tout dé-

 faut

faut & de tout abus. Il eſt presque impoſſible qu'il ne s'en gliſſe, ſur-tout dans les fabriques fines, ſuſceptibles d'une infinité de variations, dont les défauts échappent quelque-fois même aux plus grands connoiſſeurs. On peut juger de-là ce que l'ignorance ou la mauvaiſe foi peuvent introduire d'imperfections dans les fabriques les plus intéreſſantes: & ces imperfections ſont entretenues & ſe perpétuent par le miniſtère des colporteurs, qui ſe chargent du débit de tout ce qui eſt défectueux. Les plus mauvaiſes marchandiſes, ſur-tout en marchandiſes fines, ſont le principal objet de leur Commerce. Il eſt extrêmement rare qu'ils ſe trouvent porteurs d'un bon article. Ils innondent le public de ce qu'il y a de plus mauvais. Leurs achats de marchandiſes defectueuſes rétardent les progrès de l'induſtrie; les ventes qu'ils font à plus bas prix que les détailleurs, portent à ceux-ci un préjudice infini; & cependant les conſommateurs ſont trompés, quoique ſervis à plus bas prix; parce que d'ordinaire la marchandiſe eſt toujours chère rélativement à ſa qualité, à quelque prix que le conſommateur l'achete. Les colporteurs ont encore un avantage ſur les détailleurs, qui eſt un vol fait au public. Ils n'ont point de domicile; toujours ambulans, ils éludent toutes les charges publiques: ainſi leur fortune s'accroit doublement aux dépens des marchands domiciliés, aux dépens des conſommateurs & des progrès de l'induſtrie. Ce ſeroit donc une loi bien utile dans tous les Etats, que celle qui proſcriroit, comme on l'a fait en Ruſſie, la profeſſion des colporteurs. Il ſeroit même à déſirer qu'on les traitât comme des vagabonds & gens ſans aveu. On rendroit à l'agriculture ou aux manufactures une claſſe d'hommes plus pernicieuſe à la ſociété, que celle des mendians.

Il eſt une autre eſpèce de colporteurs, marchands ou courtiers ambulans, très pernicieux à l'égard de certaines manufactures qu'ils détruiſent, ou dont ils arrêtent les progrès, & par-là nuiſent infiniment au Commerce des pays qui les poſſèdent.

Il y a des manufacturiers qui vendent & expédient eux-mêmes leurs marchandiſes à l'Etranger. Il y a des négocians qui font fabriquer, & c'eſt le cas où le fabricant ne vend point: le négociant lui fournit ordinairement la matière prémière. Il y a enfin un grand nombre de fabriques répandues dans des villes & dans des campagnes, dont les fabricans vendent dans le plus petit détail & presque pièce à pièce. C'eſt ce qu'on appelle les manufactures éparſes. Ces manufactures ont pour ainſi dire une eſpèce de chef-lieu, où les négocians forment des magaſins, ſoit pour la conſommation intérieure, ſoit pour faire des envois à l'Etranger: telles ſont les cotonades, les

les petites étoffes de Rouen, de Lille, & toutes les fabriques de toiles de France, des Pays-bas, de Saxe, de Silesie, &c.

Par-tout où le Commerce est protegé, où il y a de bons réglemens, il n'est point permis ni aux colporteurs, ni aux courtiers, ni à aucun marchand d'aller acheter ces marchandises chez les fabricans & de les enlever pour ainsi dire sur les mêtiers: ils sont traités comme ceux qui vont au-devant des denrées qu'on apporte au marché. Tous les fabricans doivent apporter leurs marchandises au marché, & leur faire imposer une marque qui assure la bonne qualité de chaque pièce dans son genre, & la fidélité de l'aunage. C'est là un prémier avantage très précieux au Commerce, qui résulte de cette police; & c'en est un autre infiniment utile aux progrès du Commerce, que d'établir l'abondance au marché. Cette abondance maintient le prix des marchandises à un taux modéré, rélatif à la demande des Etrangers, & ce bas prix ainsi soutenu par les négocians écarte la supériorité des fabriques rivales, en fait mieux soutenir la concurrence & assure le débouché permanant des marchandises; ce qui est le plus grand service qu'on puisse rendre aux manufactures.

La loi qui défend les achats ailleurs qu'au marché, donne encore un avantage bien sensible aux fabriques, en ce qu'elle entretient à bas prix la main d'œuvre; car c'est le bas prix des fabriques qui est toujours la principale cause de leurs succès, ou celle qui les perpétue. Or il arrive infailliblement toutes les fois qu'il y a de la demande chez les fabricans, que la main d'œuvre renchérit; & lorsque cette demande se multiplie par l'espèce d'aquaparement que les colporteurs ou courtiers font chez les fabricans, les ouvriers en profitent pour mettre leur travail à plus haut prix. Il y a alors concurrence de travail, & cette concurrence de travail fait cesser la concurrence des ouvriers, qui est le principe le plus essentiel du bon marché de la main d'œuvre.

On ne sçauroit donc faire une loi trop sévère sur cette brancke de Commerce, si on veut la conserver & la rendre florissante.

Des Hopitaux.

L'ADMINISTRATION qui s'occupe du ſoin de rendre les manufactures floriſſantes, devroit régarder les Hopitaux comme des établiſſemens qui y tiennent de fort près, qui leur nuiſent, & qu'on pourroit leur rendre infiniment utiles.

DANS tous les tems chez toutes les Nations, les pauvres ont attiré l'attention des législateurs & ému les entrailles des citoyens: de-là une quantité infinie de fondations d'Hopitaux répandues dans toutes les villes, dans des villages mêmes, dans presque tous les Etats de l'Europe, & un grand nombre de loix & de réglemens ſur l'adminiſtration de cette ſorte d'établiſſemens, dont presqu'aucune ne pourroit être priſe pour ſervir de modèle.

Mr. *de Montesquieu* a préſenté en peu de mots les principes & la néceſſité d'une bonne législation. Un homme n'eſt pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas. Celui qui n'a aucun bien, & qui travaille, eſt auſſi à ſon aiſe que celui qui a cent écus de revenu ſans travailler. Dans les pays de Commerce, où beaucoup de gens n'ont que leur art, l'Etat eſt ſouvent obligé de pourvoir aux beſoins des vieillards, des malades & des orphelins. Un Etat bien policé tire cette ſubſiſtance des fonds des arts mêmes; il donne aux uns les travaux dont ils ſont capables; il enſeigne les autres à travailler, ce qui fait déjà un travail.

QUELQUES aumones que l'on fait à un homme nud dans les rues, ne rempliſſent point les obligations de l'Etat, qui doit à tous les citoyens une ſubſiſtance aſſurée. Lorsqu'une branche d'induſtrie ſouffre, ce qui arrive ſouvent dans un Etat riche, les ouvriers ſont alors dans une néceſſité momentanée; il eſt de l'intérêt de l'Etat d'apporter un prompt ſecours.

LA Hollande a quelques établiſſemens fondés & dirigés ſur ces principes; principalement ſes maiſons des orphelins. La législation françoiſe contient auſſi quelques bons réglemens: quelques hopitaux y ont été réduits ſous une bonne adminiſtration. On y a introduit le travail & rendu utiles au public des mains qui n'étoient que nuiſibles. Mais on a fait par-tout la faute d'admettre des manufactures dans ces maiſons. On a porté par-là un pré-

préjudice considérable aux manufactures en leur donnant une industrie rivale, dont celles-ci ne peuvent soutenir la concurrence, à cause du bas prix de la main d'œuvre qu'on leur a opposé, en faisant fabriquer dans les hopitaux. On pouvoit & l'on devoit pour le bien de l'Etat, choisir un genre de travail plus facile & en même tems plus avantageux. On devoit borner uniquement le travail & l'industrie des pauvres aux préparations des matières prémières des manufactures, qui donnent de l'occupation aux mains les moins exercées & les moins industrieuses, & ce travail, au-lieu d'une rivalité destructive, donneroit aux manufactures le plus heureux encouragement. Nous avons encore trop d'exemples de fortunes faites ou entretenues par l'administration des hopitaux. C'est un abus qui afflige le public, & qu'il seroit bien facile de réprimer. C'est cet abus qui fait qu'on est accablé de mandians dans de grandes villes où l'on dit que les pauvres sont riches.

Il est bien humiliant pour l'esprit humain, que celle des Nations de l'Europe qui réunit le plus de richesses d'industrie, qui semble avoir fait les plus grands progrès dans l'art de l'administration, & chez laquelle se trouve le plus grand nombre d'hospices, d'infirmeries, de maisons de travail, d'hopitaux, & le plus grand fonds de générosité, soit celle de toute l'Europe, qui est la plus surchargée de pauvres. Aucune Nation ne présente autant d'aziles aux infirmités humaines, à l'infortune & à l'indigence; une si prodigieuse quantité de monumens élevés par la charité, que l'Angleterre. Telle est cependant l'insuffisance d'un nombre infini de riches établissemens; car on les a portés à l'excès, s'il peut y avoir de l'excès dans ce genre, que l'Etat est obligé d'imposer encore pour les pauvres une taxe qu'on porte tous les ans à plusieurs milions sterl.

L'esprit public, le zèle patriotique & l'amour de l'humanité ont successivement produit dans la Grande Bretagne, les projets d'une multitude infinie d'hopitaux, & ces projets rendus publics ont trouvé parmi les citoyens tantôt des associations, tantôt le nombre de souscriptions suffisantes pour en assurer l'exécution. Plusieurs sont encore entretenus par des souscriptions annuelles de bienfaiteurs inconnus. Aucun des besoins de l'humanité n'a échappé à l'attention généreuse des Anglois. Il est une classe d'indigens, qui paroit n'avoir eu aucune part à l'attention publique chez les autres Nations, & qui est peut-être celle qui en exigeoit le plus: c'est la classe des femmes & des enfans des négocians que des pertes imprévues, ou des enreprises malheureuses, ont entrainés dans des faillites forcées; celle des honnêtes gens, que des malheurs publics, ou particuliers, réduisent au besoin

besoin du secours d'autrui. L'éducation augmente encore l'infortune de cette classe de malheureux, en leur rendant inutiles ou funestes, les aziles ordinaires. L'Angleterre est la seule Nation chez laquelle on trouve des aziles honnêtes & convenables à leur état, fondés par des souscriptions.

On ne peut refuser de rendre hommage à la vertu des citoyens qui, par une convention libre & des contributions volontaires, ont fait les fonds d'établissemens qu'on peut mettre en comparaison avec le superbe hopital de Greenwich, le seul fondé par l'Etat.

Cependant le nombre infini d'institutions charitables est régardé aujourd'hui comme l'encouragement & la ressource de la fénéantise, & comme une des principales causes qui multiplient les pauvres en Angleterre; ensorte que les secours accordés à l'humanité avec une sorte de profusion, tournent à son desavantage, par le défaut d'une bonne administration. C'est le sentiment d'un grand nombre de politiques Anglois. D'autres trouvent la source du mal dans l'excès des dettes publiques & des impots, dans la décadence des manufactures & du commerce, dans les priviléges, maitrises & communautés exclusives; & d'autres enfin dans le luxe & dans la prodigieuse inégalité des richesses. Toutes ces causes concourrent peut-être également à faire naitre & à perpétuer le desordre.

C'est sur-tout sur les causes qui produisent les pauvres & les mandians, que le pouvoir législatif doit porter sa prémière & sa principale attention. C'est sans doute procurer un grand avantage à l'Etat que de tourner à son utilité, par le travail & par une bonne administration, des mains oisives qui lui seroient infiniment à charge. Mais on ne fait pas assez d'attention que plus les aziles publics de la pauvreté sont remplis, plus on a sous les yeux de preuves de la marche rapide de l'Etat vers la dépopulation. Il faudroit regarder les aziles comme des monumens qui avertissent sans cesse le pouvoir législatif, des soins qu'il doit prendre pour prévenir la misère & l'indigence, le fléau le plus destructif de la population, & qui tend le plus sensiblement à la ruïne de l'Etat.

Un politique Anglois fait ce reproche à sa Nation, qu'on pourroit appliquer à presque toutes les Nations qui paroissent les plus riches: tous ces aziles, dit-il, ouverts aux malheureux & aux indigens, ne sont qu'autant d'indices d'une constitution en desordre. La difficulté générale de vivre, & la difficulté plus grande encore de se conformer aux usages regnans, rendent

dent la condition des dernières claſſes du peuple deſeſpérée, & ôtent toute reſſource à l'indigence. Ces points de vue affligeans détournent nôtre jeuneſſe du mariage, & la portent à chercher ailleurs, que dans ſes liens, les moyens de ſatisfaire ſes déſirs. De-là cette quantité innombrable d'enfans ſacrifiés, non à la cruauté dénaturée de leurs parens, mais à la honte & à la néceſſité; de-là encore ces troupeaux de jeunes femmes abandonnées qui infectent nos villes, & cherchent leur ſubſiſtance dans un déréglement affreux, qui n'étoit dans ſon origine, qu'un écart occaſionné par la force des paſſions naturelles. Lorsque je compare, ajoute cet Ecrivain, ces maux aux rémèdes, au-lieu d'admirer les édifices ſomptueux de nos hopitaux, & d'exalter la bienfaiſance de ceux qui les ont fondés, je ne puis que déplorer la triſte ſituation de mon pays, dont les calamités ne trouvent qu'un ſoulagement très imparfait, dans l'inſtitution de tant de maiſons de charité.

Les enfans auxquels les loix refuſent de reconnoitre un père, ces enfans qui ſont les victimes innocentes de la miſère ou de la foibleſſe de ceux qui leur donnent le jour, ont fait parler dans tous les tems en leur faveur l'humanité & la réligion. Mais ce ſentiment aſſez général chez toutes les Nations, n'a été accompagné presqu'en aucun endroit d'aſſez d'intelligence dans l'adminiſtration, pour veiller à la conſervation de ces enfans autant qu'il ſeroit néceſſaire, & à leur donner l'éducation la plus convenable à l'utilité de l'Etat.

Ce ne ſont point ici, dit l'Ami des hommes, les enfans de la débauche: la débauche ne fait point d'enfans: c'eſt la miſère, le malheur ou la foibleſſe qui vous apportent leurs enfans. De ces trois choſes, les deux prémières ſont reſpectables, la troiſième excuſable pour des anges, attendriſſante pour des hommes. Je voudrois donc, continua-t-il, qu'il y eut pour recevoir ces tributs précieux, des maiſons dans toutes les villes, & que dans ces maiſons un quartier fut deſtiné à recevoir toute femme enceinte qui voudroit s'y retirer; qu'elle y fut bien reçue ſans honte & ſans reproche. L'Ami des hommes voudroit que les garçons fuſſent élevés dans les campagnes pour l'agriculture, & les filles pour les manufactures. Il en indique les moyens qui ſont fort ſimples & qu'il ſeroit très facile de pratiquer; les établiſſemens qu'il propoſe honoreroient l'humanité & enrichiroient l'Etat.

On reçoit à la maiſon des enfans trouvés de Paris à toute heure du jour & de la nuit, les enfans qu'on y apporte, & l'on demande ſeulement ſi l'enfant a été baptiſé; toute autre demande eſt abſolument interdite. A' cette

loi respectable, l'administration générale des hopitaux a ajouté en 1761. un réglement qui remplit exactement les vues de l'Ami des hommes pour la conservation & l'éducation des enfans: il étoit d'autant plus intéressant d'y pourvoir, qu'il fut observé que le nombre de ces enfans étoit alors de plus de neuf-mille, dont plus de six-mille étoient en nourrice ou en sevrage. Le bien de l'humanité voudroit que cette administration fut imitée chez toutes les autres Nations.

La déclaration de Henry II. qu'on ignore à Paris, & qu'on suit dans les Provinces, cette loi qui oblige les filles enceintes d'en faire la déclaration devant un officier public, & qui a pour objet la conservation des enfans illégitimes, paroit bien plus propre à donner lieu à leur destruction. Vous que la Providence a chargé de tenir en bride l'humanité, dit encore l'Ami des hommes, souvenez-vous que la pudeur est le mords le plus efficace..... La honte est un reste précieux de l'innocence gémissante: qui nous ordonne de la perdre, nous prédestine criminels. Cette loi plus nuisible qu'utile, ne subsiste sans doute comme beaucoup d'autres, que parce qu'elle est ancienne.

Du Luxe.

Le Luxe considéré du coté politique, tient trop aux progrès des arts, des manufactures & du commerce; il intéresse trop la législation des Nations commerçantes, & de celles qui veulent le devenir, pour ne pas essayer d'en donner ici l'idée qu'on doit s'en faire, & à laquelle il semble que la saine politique, cette politique qui n'a que l'amour éclairé du bien public pour objet, & les vrais moyens de le procurer, devroit se fixer.

Si l'on considère les mœurs, les usages & les loix de toute l'Europe, on ne trouvera presque chez aucune Nation, que des partisans du luxe; & parmi les écrivains beaucoup d'ennemis, & très peu d'amis. Il n'est guère de sujet de morale qui se prête plus que le luxe en général, à la déclamation, à la satire, à l'humeur même: le luxe a renversé, dit-on, les empires les plus florissans. Si l'on en croit un écrivain François (*a*), il ruïne actuellement les fondemens de la grandeur de la France, & lui prépare une chûte irréparable, si l'on n'arrête les progrès qu'il fait tous les jours. Il fau-

(*a*) Le Luxe considéré rélativement à la population & à l'économie, à Lyon 1762.

faudroit, dit ce politique, qu'il y eût des loix somptuaires pour étouffer ce monstre qui a été reconnu dans tous les siècles pour le destructeur des Nations.

Mr. *Brown*, dans l'*Examen des mœurs & des principes du temps*, publié à Londres en 1759., a calculé les forces de la Grande-Bretagne & la durée de sa puissance, sur les mœurs de ses citoyens. C'est dans l'étendue du Commerce & des richesses nationales, c'est dans la supériorité constante de sa balance, qu'il trouve la source de la corruption des mœurs, la cause d'une extrême foiblesse & d'une prochaine destruction. Mr. *Brown* a écrit avec toute l'énergie & toute la force du génie Anglois: il fait craindre le luxe à ses compatriotes, comme *Démosthène* faisoit craindre l'ambition du roi de Macédoine aux Athéniens. Mais nous donne-t-il des idées justes & vrayes du luxe? Ecoutons cet auteur, l'ennemi le plus rédoutable que le luxe ait jamais eu.

La vanité, le luxe & la molesse, qui depuis vingt ans ont fait chez nous des progrès incroyables, sont de leur nature insatiables dans leurs demandes. La fureur du plaisir, les excès de la profusion, entrainent une foule de nécessités, qu'il n'est pas possible de satisfaire. De-là dans les Grands du royaume une ardeur sans bornes pour les emplois lucratifs, depuis que ces Grands n'ont ni réligion, ni honneur, ni esprit national; trois principes qui pourroient régler leurs passions fougeuses. A' quoi donc s'attendre? A' une anarchie, à une confusion générale. L'union nationale ne pourra résister aux factions que l'intérêt suscitera. Les projets les plus salutaires au royaume échoueront dès qu'ils heurteront l'ambition des particuliers.

Quand l'intérêt ou l'ambition divisent les membres, une Nation guerrière doit tout craindre de l'étranger.

L'histoire des Républiques grecques n'est guère que l'histoire des factions domestiques: Rome en fut la victime. Les chefs de nôtre Nation en sont les membres les plus vains, les plus intéressés, les plus incapables, les plus efféminés. Malheureusement leur caractère devient tôt ou tard le caractère dominant de la Nation, le peuple en reçoit l'impression ou l'influence comme une contagion.

Il ne faut pas perdre de vuë dans le portrait suivant, la Nation du Peintre.

On peut réprocher, continue l'auteur, les mêmes mœurs & les mêmes

principes aux François. Mais les mœurs efféminés des François ne dérogent point aux principes de l'honneur militaire: dès l'enfance on en verse la sémence dans tous les cœurs. C'est un esprit toujours vivant, même dans les familles du moindre rang: il constitue le caractère de la Nation Françoise; il en fait la force, il en est la défense & le *palladium*; il anime toute la machine de l'Etat, il en rend les ressorts aussi puissans que si la vertu en étoit l'ame. Les mœurs Françoises ont beau varier, ces principes ne varient point. Sous Henri IV. les guerres civiles les ont enracinés dans le royaume. Ainsi en France, sous les loix de l'honneur, l'esprit de défense, & sous le pouvoir monarchique, l'esprit d'union, conservent toujours la force nationale dans toute sa vigueur. Tel est l'antidote de la France contre le poison de ses mœurs efféminées.

Pour les autres Nations qui les adoptent, ces mœurs sont la coupe de *Circé:* la France la présente aux étrangers: ils s'y enivrent délicieusement d'une liqueur qui les empoisonne, sans songer qu'ils ne sont pas prémunis de ce contrepoison qui sauve la vie & la santé aux François. Ainsi, malgré sa légéreté, le caractère de la Nation Françoise est toujours respectable: elle a le talent d'unir les extrêmes: chez les François les vices & les vertus, la force & la foiblesse, ne sont point incompatibles.

La source des mœurs & des principes de la Nation Angloise, continue Mr. *Brown*, est dans un Commerce porté à son dernier période. On y voit la dépravation des mœurs & des principes sans s'allarmer pour le royaume; on se croit sûr de sa santé & de sa force en calculant le Commerce & les richesses nationales, & en vérifiant sur le calcul la supériorité de la balance Britannique.

Le Commerce dans son prémier période pourvoit aux besoins de toutes les Nations, en établissant entr'elles un échange réciproque de leur superflu: il lie donc ensemble des peuples, il détruit leurs préjugés, il dissipe leurs ténèbres; en un mot, il n'exerce qu'un empire libre, dont l'humanité & la bonne foi tiennent toujours les mêmes rênes.

Dans son second période le Commerce ajoute le commode au nécessaire; il augmente la population, il enfante les arts & les sciences, il répand partout l'abondance & la félicité.

Dans les deux périodes le Commerce n'a rien que d'utile & de précieux.

Dans le troisième période le Commerce amène le superflu, il en prend & en inspire le goût. Là il consume les trésors de l'opulence, ici il enflamme la cupidité intéressée, par-tout il grossit le luxe.

C'est à ce terme que le Commerce est la source d'une prodigalité desordonnée, ou d'une avarice insatiable qui change le caractère d'une Nation. Alors le peuple cesse d'être laboureur, il devient artisan &c.

La maxime est vraye qu'un grand Commerce & une grande opulence constituent une grande puissance, le Commerce considéré dans ces deux prémiers périodes. Mais lorsque le Commerce & l'opulence sont à leur zénit, comme aujourd'hui en Angleterre, la maxime, si on en croit Mr. *Brown*, est sans application; le Commerce & l'opulence constituent une extrême foiblesse.

Le luxe a aussi trouvé un grand ennemi en Hollande. Un Citoyen très sage & très respectable, singulièrement instruit des matières de politique, a balancé les avantages & les desavantages du luxe, dans un ouvrage intitulé *Essai sur le Luxe*, publié à Amsterdam en 1762. Il y a 70 ans, dit-il, que les plus grands négocians d'Amsterdam n'avoient ni jardins, ni maisons de campagne comparables à celles que leurs commis possèdent aujourd'hui. La construction & la dépense de l'entretien de ces palais des fées, ou plûtôt de ces gouffres, n'est pas le plus grand mal; mais la distraction & la négligence que ce luxe cause portent souvent un grand préjudice dans les affaires & dans le Commerce.

Ce Citoyen philosophe voudroit voir pour le bien du Commerce & le bonheur de sa patrie, plus d'économie, plus de modestie, chez les négocians, & que le luxe mit moins de confusion dans les différens ordres de l'Etat.

La France est bien éloignée de ce Commerce au dernier période, de cet excès d'opulence qui anonce la foiblesse, qui ménace une Nation d'une ruïne prochaine. Si le politique Anglois a quelque raison de craindre pour sa patrie, des suites funestes des richesses immenses que le Commerce accumule sans cesse; le politique François doit trouver dans des observations plus exactes, mille raisons pour se rassurer sur le sort de la France; & le patriote Hollandois pourroit rappeller ses concitoyens à la simplicité, à la frugalité dans laquelle vivoient leurs ancêtres, sans arreter les progrès de la décadence de leur Commerce: on y verroit bien-tôt diminuer très sensiblement la population.

On peut obſerver dans toutes les reflexions qu'on a publiées contre le luxe avec une abondance infinie, qu'on y a continuellement confondu le luxe conſidéré rélativement à l'intérêt de l'Etat, avec le luxe qui peut intéreſſer une ou pluſieurs familles, un ou pluſieurs citoyens. Leur ruïne ou leur dérangement paroiſſent aux yeux de ces politiques un desordre général, qui leur anonce l'affoibliſſement, le décroiſſement des forces ou du nerf de l'Etat & ſa chûte prochaine, qu'ils regardent comme infaillible. L'abus des richeſſes chez un grand nombre de particuliers, préſente un ſujet de morale très abondant, beaucoup de vérités utiles à publier; mais on ſe trompe lorsqu'on veut en étendre l'intérêt jusques à la proſpérité d'une Nation, & conclure ſa décadence ou ſa chûte, de l'abus que quelques particuliers font des richeſſes. Il n'eſt pas difficile de prouver que cet abus eſt presque toujours utile à l'intérêt général, & l'on auroit bien de la peine à marquer avec exactitude les circonſtances où cet abus peut cauſer à l'Etat un préjudice momentané.

Si l'on vouloit ne conſidérer le luxe que dans l'intérêt général, & porter une attention exacte ſur les motifs qui animent l'induſtrie & la circulation de ſes productions, on veroit que le luxe, quel qu'il ſoit à l'égard de la fortune d'un grand nombre de citoyens, eſt toujours également un reſſort néceſſaire à l'opulence de l'Etat. La vérité de cette maxime de Mr. *de Montesquieu*, s'étend même ſur l'intérêt général de toutes les Nations.

Parcourons les principaux domiciles du luxe, les villes où l'on prépare cette prétendue coupe de *Circé:* arrêtons-nous à cette ville célèbre où le luxe a fait faire le plus de progrès à l'induſtrie, & où depuis plus d'un ſiècle le luxe répand le plus de richeſſes. C'eſt-là qu'on a trouvé l'art de nuancer les étoffes de ſoye & même l'or qui les embellit, avec une ſi grande intelligence, avec un goût ſi rare, qu'une étoffe qui n'eſt portée que par le luxe, mériteroit, dit *Voltaire*, d'être conſervée comme un monument d'induſtrie. Ce ſont cinquante-mille artiſans du luxe occupés dans la ville de Lyon, qui donnnent une valeur aux productions des Provinces voiſines, qui payent les peines des cultivateurs, en répendant chez eux les richeſſes étrangères que leur induſtrie attire ſans ceſſe; & c'eſt contre cette conſommation intérieure, contre laquelle on s'élève, & qu'on voudroit proſcrire, qui eſt le premier aliment de cette induſtrie, qui ne ſçauroit ſe ſoutenir ſans ce prémier ſecours. Qu'on ſupprime les artiſans du luxe, ou le luxe même, ce qui ſeroit égal; bien-tôt le Colon trouvant ſes gréniers ſurchargés de fruits inutiles, ne cultivera plus que pour obtenir ſa ſubſiſtance; de vaſtes campagnes

gnes tomberont en friche & l'Etat sera pauvre. Tout pays qui possède les artisans & les manufactures du luxe, possède un grand fonds de richesses, non-seulement par les envois qu'il fait à l'Etranger, mais encore parce que la consommation intérieure étant plus étenduë, la culture des terres y est plus animée, & ses productions naturelles reçoivent toujours de nouveaux accroissemens. On en juge bien par la valeur de toutes les terres, même de qualité médiocre, voisines des grandes villes. Des loix somptuaires ne sçauroient manquer d'appauvrir un tel pays.

Le luxe d'Italie qui contribue infiniment à l'entretien de l'industrie de Lyon par la consommation des étoffes de cette riche manufacture, est bien dédommagée de ce desavantage de sa balance, par l'avantage infiniment supérieur que Lyon lui donne par l'achat de ses soyes écrues & de ses organsins. Le luxe, ou Lyon, donnent les mêmes avantages à l'Espagne, au Commerce du Levant & à celui des deux Indes, pour les soyes & les ceintures. Il en est de même de toutes les manufactures: le luxe qui les anime & porte l'industrie à les étendre ou à les varier sans cesse, étend en même tems la consommation des matières prémières dans les pays qui les cultivent, & les enrichit. L'agriculture n'est languissante dans l'intérieur de quelques Provinces, dans quelques pays de l'Europe, que par le seul défaut de consommation, ou ce qui est exactement la même chose, que parce que le luxe ne peut pas y atteindre. Qu'on y établisse des manufactures ou de la navigation, ces pays seront bien-tôt fertiles & riches, & ce sera l'ouvrage du luxe. Il n'est point à craindre que le luxe, quoiqu'en disent ses ennemis, détruise jamais ici son ouvrage. Cette richesse ne pourroit disparoitre que par l'effet d'une mauvaise administration, ou par la trop grande abondance du numéraire, qui enchérissant trop la main d'œuvre, feroit tomber les manufactures, & en même tems l'agriculture par le défaut de consommation.

Une mauvaise administration a fait passer en Angleterre les manufactures de laine des Pays-bas Autrichiens, & leur Commerce maritime en Hollande. Ce ne fut point l'ouvrage du luxe. Mais ce pays, à portée de la navigation la plus avantageuse, a conservé une partie de son industrie, une agriculture florissante, une grande richesse de productions naturelles; & c'est l'ouvrage du luxe des Nations voisines. Ces Provinces, éloignées de la navigation, après la perte de leurs manufactures, seroient restées pauvres, parce que le luxe n'auroit pû y étendre ses consommations.

Le luxe de Paris a rendu tributaires toutes les Nations de l'Europe.

Ses modes, ses bijoux, ses spectacles, ses Académies mêmes y attirent plus de dix-millions tous les ans des Etrangers, & ces dix-millions qui entretiennent une grande population dans cette Capitale, entretiennent aussi la population & la fertilité de plusieurs Provinces, d'où cette Capitale tire ses subsistances. On déclame sans cesse contre ces grandes fortunes trop rapidement faites dans le maniement des déniers publics; & ce sont les dépenses énormes que le luxe fait de ces trésors accumulés, qui excitent les plus vives clameurs contre le luxe. Ne devroit-on pas trouver au-contraire qu'il est heureux que le luxe rémèdie à l'inconvénient d'une profession qui concentreroit trop les richesses de l'Etat, & qui l'appauvriroit infiniment, si à mesure que l'avidité accumule des trésors, le luxe ne les repandoit pas à pleines mains. Qu'arrive-t-il d'ailleurs, quand un riche s'appauvrit par l'excès du luxe? Sa ruïne répand l'aisance dans un grand nombre de familles. C'est un étang qui en perdant ses eaux de toutes parts, qui en se déséchant, répand la fertilité dans une grande étenduë de campagnes. Pour l'intérêt de l'Etat les richesses ne sçauroient être trop divisées, ni trop circuler; & le luxe produit cet effet.

Il en est de même du luxe pour l'intérêt général de l'Europe. Une Nation qui y accumuleroit les trésors, qui y concentreroit les richesses, porteroit un préjudice sensible à toutes les autres Nations. Toutes démandent la division des richesses, des consommations respectives, une grande circulation, en un mot les secours du plus grand luxe: car tous ces avantages sont son ouvrage.

Ce n'est pas au luxe qu'on doit attribuer en Angleterre la dépopulation actuelle, la décadence de son agriculture, le nombre excessif de ses pauvres: c'est à la consommation immense d'hommes qu'elle a faite durant la dernière guerre; à l'emploi d'hommes qu'exigent des établissemens trop étendus dans les trois Parties du monde; à l'excès des impots nécessaires pour payer les intérêts d'une dette portée infiniment au-delà de la juste proportion de la richesse réelle; & ce n'est qu'avec le secours d'un grand luxe intérieur & chez ses consommateurs dépendans, que l'Angleterre peut soutenir son grand fonds d'industrie, diminuer le nombre de ses pauvres par le travail industrieux, animer son agriculture par la consommation de ses laines & de ses autre productions naturelles dans ses manufactures, tant que l'excès des impots y tiendra la main d'œuvre à un haut prix, & diminuera les consommations étrangères.

C'est

C'est au luxe que la Hollande doit la grande population de ses villes & de ses campagnes. C'est à ses impots plus excessifs que par-tout ailleurs, & non au luxe, qu'il faut attribuer la misère qui regne dans une partie du peuple des villes où la cherté de la vie rend l'industrie trop chère. Le peuple de la campagne est infiniment moins affecté de l'excès des impots, parce qu'il trouve une consommation assurée dans celle des villes, & une grande facilité pour le transport dans la navigation des canaux; & encore parce que le fort des impots est sur les consommations; nature d'impot, qui ne nuit point au cultivateur, lorsque la consommation intérieure suffit au débouché de ses productions.

Mais qu'on supprime le luxe dans les villes; qu'on réduise les riches à l'austérité de vie, à la vie simple & frugale des anciens Hollandois; il faut nécessairement que la plûpart des marchands détailleurs & des artisans désertent ces villes, & que les cultivateurs abandonnent leurs marais par le défaut de consommation. La population seroit bien-tôt infiniment réduite, & le restant ruïné ensuite par les impots qu'exigent les intérêts des dettes publiques & l'entretien des digues & des charges ordinaires de l'Etat. Le luxe prévient ce déperissement de la République, en entretenant une sorte d'équilibre entre le peuple, les cultivateurs & les riches, par les consommations.

Le luxe ainsi réduit en Angleterre, y produiroit fort rapidement à-peu-près les mêmes effets. Dans l'un & l'autre Etat, les richesses déjà trop concentrées, le seroient infiniment d'avantage; & la circulation beaucoup plus languissante chez le peuple, y détruiroit promptement le travail industrieux & tout moyen de subsister.

La France éprouveroit les mêmes effets. Le luxe est d'ailleurs en France la cause des plus grands progrès de son Commerce, & l'attaquer, comme le propose le politique François, par des loix somptuaires, ce seroit tarir la source la plus vivifiante; ce seroit faire à l'étranger un présent des arts les plus récherchés, & qui attirent le plus de ses richesses en France.

Les hommes naturellement ennemis du travail, ne travaillent que dans la proportion de leurs besoins. Les peuples qui sont contens de ce que la nature leur a donné pour les besoins de la vie, ne sont pas des peuples commerçans.

Si on abolissoit entièrement le luxe dans un Etat, chaque citoyen bientôt accoutumé à se contenter du simple nécessaire qu'il trouveroit aisément

chez lui, n'iroit pas chercher chez les autres Nations, le ſuperflu défendu. Dès-lors point de travail pour avoir ce ſuperflu : point d'induſtrie pour fournir aux dépenſes de ce ſuperflu. Bien-tôt cet Etat n'auroit plus beſoin ni de banque, ni de manufacture, ni de navigation. Il n'auroit même qu'un beſoin limité d'agriculture & des autres productions de la terre.

Que faire du ſuperflu de ces productions, s'il n'avoit pas beſoin du ſuperflu des autres Nations? De-là toutes les branches de Commerce étant anéanties, l'univerſalité de ſon Commerce le ſeroit dans le moment.

Qu'avons-nous beſoin en Europe des productions, des fruits, des manufactures de l'Aſie? L'Europe, ou du moins la majeure partie, a ſubſiſté long-tems ſans ces productions, & plus long-tems encore ſans celles de l'Amérique. Tout ce que nous tirons de ces deux parties du monde, ne nous ſert que pour nourrir notre luxe. Si ces deux continans étoient oubliés, notre Commerce ſeroit diminué de plus de moitié.

Il eſt vrai que ſi on aboliſſoit dans un moment le luxe dans tous les Etats de l'Europe, ils ſe trouveroient tous rélativement auſſi puiſſans qu'ils le ſont aujourd'hui. Tout tomberoit en proportion dans la pauvreté, & cette pauvreté réciproque établiroit la même balance: le monde politique ſubſiſteroit également. Mais que conclure de cette vérité contre le luxe dans l'intérêt actuel de toutes les Nations? S'il eſt impoſſible de les ramener toutes également à ce point ; toutes ont également beſoin du ſecours du luxe pour l'entretien ou l'accroiſſement de leur balance & de leur puiſſance rélative. Toutes les Nations ont beſoin des richeſſes, que l'induſtrie & le Commerce attirent avec plus ou moins d'abondance en proportion de l'activité que leur donne le luxe.

Si une de ces Nations, cédant aux déclamations de quelque politique contre le luxe, ſe donnoit des loix ſomptuaires pour étouffer ce prétendu monſtre dévorant, cette Nation perdant alors les richeſſes de l'induſtrie & du Commerce, ſoutiendroit-elle par ſes forces naturelles, la ſupériorité de forces de ſa rivale riche par ſon induſtrie & ſon Commerce? Ne ſeroit-elle pas écraſée, & par le pouvoir que cette Nation trouveroit en elle-même, & par les reſſources qu'elle acheteroit chez ſes voiſins?

C'est un principe certain, que lors qu'une Nation ſort par quelque évènement du point de la balance politique, il faut que toutes les autres en ſortent

tent auſſi, ſi elles ne veulent pas en être oprimées. Louïs XIV. ayant trouvé les moyens d'augmenter la puiſſance de la France dans le nombre des ſoldats, toutes les Nations ont été obligées de ſuivre ſon exemple pour n'en être pas accablées. Des armées de cent-mille hommes ont été ſubſtituées aux armées de vingt-mille, avec leſquelles on avoit cependant fait la guerre pendant plus de deux ſiècles, décidé les querelles des rois & le ſort des empires. De nos jours un grand Roi a ajouté de nouvelles forces à l'uſage de ces grandes armées, par des connoiſſances profondes de toutes les parties de l'art de la guerre, par un nouvel exercice, par de nouvelles évolutions, par une diſcipline plus exacte, & a déployé aux yeux de l'Europe une puiſſance qui l'a étonnée. Les autres Nations ſont obligées de l'imiter. L'Angleterre a vu dans le Commerce de la Hollande, la néceſſité de devenir commerçante; & la France s'eſt bien-tôt apperçue qu'elle ne pouvoit ſoutenir ſa puiſſance rélative que par le plus grand Commerce. C'eſt ainſi que chaque Nation s'eſt efforcée d'acquerir de grands établiſſemens dans les trois autres parties du monde. Tout cela eſt l'ouvrage dû luxe d'une ou de deux Nations qui ont forcé toutes les autres à s'y livrer, & chaque Nation eſt aujourd'hui dans la néceſſité, pour ſoutenir ſa puiſſance rélative, de laiſſer agir chez elle le luxe qui y anime les arts, l'induſtrie & le commerce, & y attire les plus grandes richeſſes.

Le luxe, dit-on encore, détruit l'agriculture, l'induſtrie de prémière néceſſité, parce que les ouvriers du luxe ſont enlevés à l'agriculture.

Indépendamment de ce que les grandes conſommations ſont les grands & les vrais encouragemens de l'agriculture, & de ce que les ouvriers du luxe ſont la principale cauſe des grandes conſommations; c'eſt être dans une grande erreur, que de croire que les ouvriers du luxe ſont enlevés à l'agriculture. Si on excepte une partie des domeſtiques, on ne trouvera pas la vingtième des ouvriers du luxe tirée de la claſſe des cultivateurs. C'eſt une claſſe particulière d'habitans ſortie originairement comme toutes les autres, de celle des cultivateurs; mais qui ſe perpétue elle-même dans tous les pays où il y a un fonds d'induſtrie. En Angleterre, où il eſt permis au cultivateur de s'enrichir, ou de ſe procurer les commodités de la vie, cette claſſe s'entretient dans un état floriſſant, & l'on ne s'y apperçoit pas que les ouvriers du luxe l'aient jamais énervée. Cependant il n'eſt point de ville qui ait encore porté le luxe auſſi loin que Londres. Si Paris a plus de goût en une infinité de choſes; Londres ſurpaſſe beaucoup Paris dans l'excès de la dépenſe.

Les loix somptuaires sont donc non-seulement inutiles, mais préjudiciables aux Etats commerçans. Plus le luxe est grand dans ces Etats, plus le Commerce y est florissant & leurs richesses considérables.

Si l'abus des richesses, si le luxe excessif d'un petit nombre de particuliers, introduit du desordre chez une Nation; c'est l'effet d'un rélachement dans la discipline, ou d'un vice dans la police de l'Etat. Ce n'est point dans des loix somptuaires qu'il faut chercher les moyens de prévenir la corruption des mœurs; mais dans la rigueur des loix pénales qui maintiennent le bon ordre dans la société: & tant qu'on tiendra la main avec une juste sévérité à l'exacte observation des loix & d'une bonne discipline dans tous les ordres de l'Etat, on n'aura rien à rédouter des progrès du luxe, qui ne cessera point d'être un ressort nécessaire à l'opulence de l'Etat, & ne sera jamais que le résultat de l'aisance nationale.

De la Balance.

L'Europe a toujours eu une Balance desavantageuse avec l'Asie, où elle n'a jamais envoyé que de l'or & de l'argent pour payer son industrie; autrefois l'Europe qui produisoit peu de ces metaux, en tiroit beaucoup de l'Afrique. Cette Balance seroit devenue encore plus desavantageuse par la découverte de la navigation aux Indes Orientales en doublant le Cap de Bonne-esperance, si en même tems on n'avoit pas fait la découverte de l'Amérique, dont les mines n'ont pas cessé de répandre tous les ans de 80 à cent millions de numéraire au-delà de ce qui est nécessaire à l'Europe pour solder sa balance avec l'Asie. L'Europe jouit depuis la découverte de l'Amérique, d'une balance très avantageuse, & le Commerce avec l'Afrique ne lui sert presque plus qu'à entretenir celui de l'Amérique, qui lui donne les avantages de cette balance.

C'est principalement ce Commerce de l'Amérique qui a accelleré le progrès des arts en Europe & qui l'a rendue presque universellement industrieuse. Chaque Nation s'est efforcée d'attirer à elle une plus grande partie de cette balance générale, & de se donner une balance nationale la plus avantageuse qu'il étoit possible.

Depuis un certain nombre d'années, on s'est fort occupé chez presque toutes

toutes les Nations de l'Europe, de cette balance, ſur laquelle on avoit à peine ouvert les yeux vers la fin du ſiècle dernier; & on l'a aſſez généralement régardée comme étant la même que la balance du pouvoir; parce qu'on a vu tout le nerf de l'Etat dans un Commerce floriſſant.

En effet une parfaite intelligence de la balance peut ſervir de flambeau pour éclairer ſur les moyens de conduire & d'étendre le Commerce à l'avantage de l'Etat, & de rendre l'Etat plus puiſſant.

C'est par une balance exacte des exportations & des importations qu'on peut connoitre en général ſi un Etat gagne ou perd dans le Commerce, & en particulier, par quelles branches du Commerce l'Etat gagne, & par quelles branches il perd. On a ſouvent calculé en Angleterre & en France les avantages & les desavantages de cette balance, & on y a ſouvent erré. On s'y eſt auſſi ſouvent trompé dans les moyens qu'on a employés pour la rendre plus avantageuſe; & les efforts qu'on a faits, ont été ſuivis quelquefois de grandes pertes. Il eſt très difficile de connoître parfaitement la balance d'un Etat, de la former avec quelque ſorte d'exactitude.

La recherche, un examen exact de la valeur de la maſſe des marchandiſes & des denrées exportées, ainſi que de la valeur de celles qui ſont importées, eſt ſans doute un moyen de connoitre la balance. Si l'exportation excède l'importation, on en conclut que l'Etat gagne, & que cet excédant eſt ajouté à la richeſſe publique. Cet examen embraſſe toutes les branches du Commerce, & donne lieu à la connoiſſance de beaucoup de vérités très intéreſſantes. Mais on s'eſt trompé, lorsqu'on a régardé comme un moyen ſûr de faire cet examen, & de juger de la balance, le rélevé des régiſtres des droits d'entrée & de ſortie.

Il eſt presque impoſſible de faire une apréciation juſte ſur ces régiſtres; parce que les déclarations mêmes qui y ſont portées, le ſont fort rarement. Il n'y a d'ailleurs point d'Etat, ſur-tout parmi ceux qui font le plus grand Commerce, où il n'entre & d'où il ne ſorte des marchandiſes en fraude pour de très grandes ſommes. La France en a donné un exemple aſſez ſenſible dans une conteſtation rendue publique, au ſujet de l'entrée & de la fabrication des toiles peintes; puisqu'on y mit en fait, & ce fait ne fût point contredit, que la France payoit tous les ans pour ce ſeul article vingt millions à l'étranger. L'inéxactitude dans les déclarations, tant pour les quantités que pour la valeur; & la fraude, ſont deux ſources d'un nombre infini d'er-

reurs, sur le pied desquelles il faut nécessairement calculer, & qu'on ne sçauroit cependant estimer avec quelque sorte de précision.

Quelle mesure a-t-on d'ailleurs pour estimer les accidens qui arrivent aux fonds exportés, qui en augmentent ou en diminuent la valeur chez l'étranger; les naufrages, les avaries, le fret & les primes d'assurance, les droits de commission, de magasinage, que l'Etat gagne ou paye; les faillites, &c.: rien de tout cela ne peut se trouver sur les registres publics.

Il y a encore une grande distinction à faire entre les Etats qui font leur Commerce en entier, & ceux dont le Commerce, ou différentes branches de leur Commerce, sont entre les mains de négocians absens, qui tirent de l'Etat de grands bénéfices sur ses importations & ses exportations, sans qu'on puisse s'en appercevoir sur les registres des doüanes.

Il faut donc pour connoitre la balance d'un Etat, ajouter d'autres moyens à l'examen des registres des doüanes. Celui du cours du change en est un qu'on régarde assez généralement comme sûr: par cette raison on a appellé le change, le thermométre du Commerce. Ce thermométre ne paroitra cependant pas infaillible, lorsqu'on voudra faire attention aux causes étrangères au Commerce qui le font varier, & qu'un Etat peut avoir d'ailleurs des branches de Commerce chez des Nations avec lesquelles il n'a point de change. Un examen exact du cours du change est cependant très utile, & même très nécessaire à beaucoup d'égards. C'est d'ailleurs une étude très ingénieuse pour qui veut sonder les matières du Commerce. On peut examiner encore l'abondance de l'argent, le taux de l'intérêt, & ce qui paroit plus facile, la population, la culture, l'industrie & la navigation. Cet examen peut conduire non-seulement à une connoissance assez exacte de la balance d'un Etat, & conséquemment de sa puissance rélative; mais encore à la découverte de différens moyens d'augmentet son Commerce, & de le rendre plus puissant.

On a mille moyens d'améliorer la balance du Commerce. Mais pour les connoitre & les employer utilement, il faut entrer dans les plus grands détails de toutes les branches de l'administration. Il faut animer, encourager l'agriculture, la population, les arts & l'industrie; rendre utiles à l'Etat, des bras qui lui sont inutiles, ou onéreux: & tous ces détails doivent être sous le régime de la plus sage législation.

La

La balance du Commerce a trouvé des ennemis parmi ceux qui se sont élevés contre le luxe. On pourroit calculer, dit-on, la durée du Commerce d'une Nation dont la balance avantageuse ne cesse d'accumuler les signes des valeurs. Elle parvient nécessairement au dégré de richesses, qui détruit l'industrie & la fait passer chez les Nations pauvres.

On ne sçauroit citer rigoureusement l'exemple d'une seule Nation qui ait éprouvé une révolution, qui soit devenue exactement pauvre par la seule raison qu'elle avoit accumulé une trop grande somme de richesses. La marche de toutes les Nations, qui tendent par un grand Commerce à ce degré de richesses, qui ramène la pauvreté, se trouve sans cesse interrompue par des guerres, ou rétardée par la concurrence des autres Nations qui s'occupent aussi à acquerir des richesses par le Commerce, & des forces rélatives. La nécessité d'acquerir une puissance rélative, qui oblige chaque Nation de faire le plus grand Commerce possible, qu'on envisage avec raison comme le seul moyen que chaque Nation peut avoir pour resister à l'ambition d'une Nation rivale & conserver sa liberté, établit par une concurrence forcée une sorte de balance, & une sorte d'égalité de richesses rélatives qui prévient les excès. Cette concurrence de toutes les Nations dans le Commerce empêche qu'une d'entr'elles ne s'élève à cette supériorité de richesses qui doit rappeller la pauvreté. Pour conduire une Nation à ce dégré de richesses excessives, il faudroit supposer que toutes les autres seroient pauvres, comme dans le tems de l'état florissant de Tyr, de Carthage, de Marseille, de Venise, &c., ce qui ne sçauroit arriver tant que toutes les Nations auront les yeux ouverts sur le Commerce. La concurrence préviendra toujours le grand excès de richesses de l'une d'entr'elles; & le plus grand excès auquel une Nation commerçante puisse acquerir des signes des valeurs dans l'état actuel, se bornera toujours à lui faire perdre des manufactures, quelque autre branche de Commerce, & une partie de son industrie que la cherté de la main d'œuvre ou des choses nécessaires à la vie, fera passer chez les Nations les plus pauvres.

Ce n'est pas une erreur moins sensible, que d'attribuer la dépopulation à la recherche de la balance avantageuse du Commerce. La dépopulation de l'Espagne, de la France & de l'Angleterre, qu'on cite, a des causes bien différentes. Ces causes se trouvent évidemment dans un vice d'administration. Ces trois Royaumes ont perdu immensément de leur population, sur-tout la France & l'Espagne, non par l'excès de leur Commerce, mais parce que l'administration y a attaqué le Commerce dans sa principale base, dans

l'agri-

l'agriculture. C'eſt parce qu'on y a détruit des familles de cultivateurs, qu'on y a diminué le nombre des habitans. Les Eſpagnols accablés d'impots ont laiſſé tomber leurs terres en friche, ils ont abandonné les campagnes pour aller chercher leur ſubſiſtance dans les villes où le Commerce aſſure de quoi vivre à tous les hommes qui travaillent. La même choſe eſt arrivée en France. L'excès des impôts y a fait abandonner, ou négliger la culture d'une grande étendue de terres. D'autres cauſes ont encore concuru à rendre les campagnes déſertes; l'entretien d'une armée d'employés dans les fermes & de ſuppots inutiles ou nuiſibles de la juſtice, joint à l'entretien d'environ deux-cent-mille hommes de troupes reglées, ce qui fait près de trois-cents-mille hommes enlevés à la culture des terres, & ſans ceſſe recrutés à ſes dépens. La perte de trois-cent-mille cultivateurs, quoique conſidérable, n'eſt rien en comparaiſon de celle que fait l'Etat par le renouvellement continuel de ces trois-cents-mille hommes, qu'il faut évaluer au moins à deux-cent-mille familles de perte tous les vingt ans. C'eſt-là la cauſe la plus évidente de la dépopulation, & la meilleure raiſon qu'on puiſſe donner de la reduction de vingt-cinq millions d'habitans en France, à ſeize ou dix-huit millions depuis le regne de Henri II. On n'avoit presque point alors de troupes réglées, & les ſoldats retournoient après la guerre à la culture de la terre. Les inſtitutions monacales ſont encore dans ces Royaumes une cauſe permanente de dépopulation qui donne un avantage immenſe aux Nations rivales.

On trouve en Angleterre la même raiſon de dépopulation dans la multiplicité des emplois de finance, dans l'entretien des troupes réglées, dans l'armée de matelots engagés pour le ſervice d'une marine immenſe, & dans la *preſſe*, c'eſt-à-dire, l'engagement forcé pour la marine, qui pendant la guerre enlève un nombre infini de cultivateurs à la terre & d'ouvriers aux manufactures. L'Angleterre a infiniment accru cette cauſe de dépopulation par ſes dernières conquêtes en Afrique & en Amérique, qui l'ont miſe dans la néceſſité de ſe tenir toujours pour ainſi dire, dans un état de guerre, pour les conſerver: car elle eſt obligée d'entretenir un plus grand nombre d'officiers, d'employés & de ſoldats pour fortifier & conſerver des poſſeſſions trop étendues.

C'est encore une erreur, que d'attribuer la dépopulation au Commerce de l'Amérique. Outre qu'il n'eſt jamais paſſé d'artiſtes, d'ouvriers, ni de laboureurs dans les Colonies, ſur-tout dans les Colonies Françoiſes & Eſpagnoles, c'eſt une vérité inconteſtable que les Colonies, au-lieu de nuire à la

la population de leur métropole, l'augmentent infiniment en y multipliant les occupations & le travail, tant par la consommation de ses denrées & du produit de ses manufactures, que par l'augmentation de navigation, & par les manufactures auxquelles leurs denrées ont donné naissance.

On peut donc regarder comme des moyens infaillibles d'augmenter les avantages de la balance, la reduction des institutions monacales, celle des troupes réglées, des employés dans les finances & dans l'administration de la justice; la culture des Colonies de l'Amérique & la diminution des impôts; & il importe à toutes les Nations de se procurer le plus qu'il leur est possible une balance avantageuse, puisque c'est aujourd'hui des avantages de leur balance que dépend entièrement leur puissance rélative.



CHAPITRE XXVI.

Des Découvertes.

C'est une chose fort commune d'entendre dire aujourd'hui, parmi les gens qui passent même pour avoir de l'esprit, que les découvertes sont inutiles; que l'Amérique n'est pas si avantageuse à l'Espagne qu'on le croit; qu'elle s'est appauvrie d'habitans pour la peupler & pour s'y soutenir; & qu'enfin, quand même on découvriroit des terres qui donneroient de l'or & de l'argent, on n'en feroit pas pour cela plus avantagé; parce que l'or & l'argent doivent diminuer de valeur en Europe, à proportion du produit des nouvelles mines qu'on découvre. On ajoute qu'un Etat n'en devient pas pour cela plus puissant, puisque François I. réprésentoit en Europe tout autant de puissance avec quatorze millions de revenu, que Louïs XIV. avec deux-cens. On conclut de là qu'il est inutile & même préjudiciable de faire des Découvertes.

On ajoute que les fraix nécessaires pour de pareilles entreprises, sont très considérables; que ceux qu'il faut faire ensuite pour s'établir dans les pays qu'on a découverts sont immenses; & qu'on ne peut pas empêcher les autres Nations de s'y établir également; ce qui prive de l'exclusif du Commerce, & par conséquent de tout le profit qu'on pourroit s'en promettre.

Pour ſe convaincre de la foibleſſe de ces raiſonnemens, il n'y a qu'à jetter les yeux ſur la Hollande, examiner les principes de cette République, refléchir ſur la foibleſſe de ſes commencemens; conſidérer par quels moyens elle a pu ſoutenir une guerre de cinquante ans, contre la Puiſſance la plus formidable de l'Europe; comment un petit coin de terre qui n'eſt pas ſi grand qu'une des Provinces de la France, a fait la guerre à la fois à la France & à l'Angleterre ſans en être écraſé; comment il a été compté dans la balance politique, comme un des plus grands Etats. Ses villes ſont très peuplées & très floriſſantes, ſa navigation eſt immenſe, ſes reſſources ont paru inépuiſables, & ſes richeſſes rélatives ne ſont pas moins grandes que celles des plus puiſſants Royaumes de l'Europe.

Or la Hollande n'eſt montée à ce haut dégré de puiſſance, que par les découvertes qu'elle a faites, ou ce qui revient au même, par la conquête des découvertes faites par les Portugais.

Il eſt certain que toutes les grandes découvertes ne peuvent ſe faire ſans la navigation; que la conquête des pays qu'on découvre, ne peut s'obtenir, que par la navigation; que les établiſſemens qu'on y fait ne peuvent ſe faire que par la navigation; & que la navigation apporte néceſſairement le commerce, l'argent, & la puiſſance.

Il ne faut pas ſupputer l'utilité des découvertes ſur l'abus que des Nations peu commerçantes en ont fait, il faut la calculer ſur le bon uſage que d'autres Nations induſtrieuſes en ont ſçu faire.

L'Espagne a fait presque un déſert du continent de l'Amérique. Pour y cimenter ſa puiſſance, elle a presque détruit tous les anciens habitans. Elle a cru qu'il valoit mieux les égorger, que les civiliſer; les détruire, que les gouverner; bien-tôt après elle s'eſt trouvée la maitreſſe d'un pays immenſe, mais dévaſté; de fruits très riches ſans avoir des mains pour les recueillir; de tréſors inépuiſables, ſans avoir des bras pour les rechercher dans le ſein de la terre.

Pour poſſéder l'or & l'argent, elle a détruit les hommes qui ſont une marchandiſe de prémière néceſſité, bien plus précieuſe que l'or & l'argent. Elle a été enſuite obligée de ſe dépeupler pour répeupler ſes conquêtes, d'acheter à grands fraix l'eſpèce humaine qu'elle avoit anéantie ſans en connoitre l'utilité, & de ſubſtituer à des hommes policés, civiliſés, aſſujettis,

à

à des Princes, à des Loix, à des Dieux, tels que les Mexiquains & les Péruviens; des Négres qu'il a fallu acheter & transporter à grands fraix des côtes d'Afrique, dans l'Amérique.

Elle a détruit ainſi prémièrement le pays conquis, enſuite le pays conquerant. Fière de ſes tréſors, elle n'a pas voulu ſe donner la peine de les faire valoir par le Commerce : elle en a abandonné le profit aux autres Nations, qui les ont attirés par leur induſtrie.

Elle ne voioit que les mines, & ne voioit point les hommes. Bientôt elle a été obligée de donner la plus grande partie de ſes mines pour acheter des hommes.

La Hollande au-contraire cherchoit dans le pays découvert ou conquis, prémièrement les hommes & le Commerce; enſuite l'or & les marchandiſes précieuſes. Voulant être la ſeule en poſſeſſion de certains fruits précieux, elle n'a pas détruit les habitans des terres qui produiſent ces fruits, elle les a obligés à détruire en partie les arbres qui portoient ce fruit. Elle n'a pas voulu ſe rendre la maitreſſe de ces vaſtes pays; elle n'a voulu que s'y établir puiſſamment. Elle a fait des habitans de ces mêmes pays, des voiſins & non pas des eſclaves. L'humanité ſe révolte contre l'eſclavage, & s'accoutume inſenſiblement au voiſinage des gens qui ont même d'autres mœurs, d'autres loix, d'autres Dieux. Ce voiſinage même n'eſt-il pas par-tout l'ouvrage de la nature? La Hollande s'y eſt ſolidement établie par des Forteresſes; elle a contracté des alliances; elle a voulu ſe rendre l'arbitre, non pas la ſouveraine; elle a laiſſé à tous ſes voiſins la liberté d'avoir leurs Princes, leurs Loix, leur Réligion.

Elle a ainſi conſervé les hommes, & par conſéquent les beſoins des hommes, beſoins qui conſtituent le Commerce. Elle a pris leurs marchandiſes; & leur a donné les ſiennes en échange. Elle a nourri les habitans de l'Europe avec les productions de l'Aſie, ceux de l'Aſie avec les productions de l'Europe; elle a habillé l'Aſie des manufactures d'Europe, l'Europe des manufactures d'Aſie. Maitreſſe de ſes échanges, elle s'eſt rendue l'entrepot du Monde connu, le centre du Commerce, & par conſéquent de l'argent, & le canal par où paſſent néceſſairement les richeſſes des quatre Parties de la terre.

Le but des découvertes ne doit donc pas être l'or, l'argent & les pier-

reries fines; elles doivent avoir en vue de trouver dans de nouveaux hommes, de nouveaux besoins.

Toutes nos marchandises deviennent d'abord des besoins pour des peuples qui n'en avoient aucune connoissance. On s'accoutume aisément à ce qui nous donne des commodités dans la vie. Les arts, les manufactures de ces Peuples, leurs modes inconnues, singulières, deviennent aussi des besoins pour notre luxe.

Le Commerce ne consiste que dans les besoins mutuels, qu'ont les différentes Nations qui habitent la terre.

On connoit les besoins des Nations qui sont connues. Le monde que nous connoissons, & qui fournit au Commerce par ses besoins, est l'Europe presque entière, une petite partie de l'Amérique, une grande partie de l'Asie, une portion de l'Afrique.

Il ne seroit peut-être pas difficile de calculer les besoins des Nations dispersées dans les quatres Parties de la terre que nous connoissons. Il seroit même possible de supputer quelles sont les Nations qui fournissent le plus à ces besoins, en répandant & voiturant dans une région, les productions des autres.

Ces calculs nous méneroient à connoître que tout est pris aujourd'hui dans le Commerce. Nous verrions par-là quels sont les peuples qui possèdent les moyens de fournir à la plus grande partie des besoins du Commerce, soit par leur navigation, par le produit de leurs terres, soit par leurs manufactures. Nous verrions aussi les difficultés presque insurmontables, qu'on trouve à enlever à une Nation ce qu'elle fournit au Commerce, & combien de travail, de dépenses & de risques on doit essuier pour y parvenir dans une partie, puisque ces Nations conservent ces acquisitions avec tant de jalousie, qu'elles n'hésiteroint point à compromettre pour les conserver, la vie de leurs citoyens, toutes leurs richesses, leur liberté, & la forme même de leur gouvernement.

Il est donc plus sensé d'aller chercher de nouveaux peuples, qui donneroient de nouveaux besoins au Commerce, pour se mettre en possession de fournir à ces besoins, que de tâcher de dépouiller les autres Nations de ce qu'elles ont obtenu par la suite des tems, ou par la situation & le climat de leurs terres, ou par les productions que la nature leur a données & a refusées aux autres; ou par leur travail, leur sagesse, & leur industrie.

De

De plus, toutes les Nations de l'Europe ſe ſont aujourd'hui tournées du coté du Commerce. On examine, on réfléchit, on balance par-tout. Par-tout on fait des réglemens pour ne pas excéder dans ce qu'on tire du Commerce, ce qu'on lui fournit: chaque Nation veut à proportion de ſon pouvoir, ſe mettre en égalité de Commerce avec ſes voiſins; & cette grande attention qu'on donne par-tout au Commerce, le reſtraint toujours plus, puisque ce n'eſt que la négligence, l'orgueil, la pareſſe ou l'ignorance d'une Nation, qui rendent floriſſant le Commerce des autres.

Si cet œil politique qui dans tous les Etats de l'Europe, s'eſt aujourd'hui fixé ſur le Commerce, continue de même à veiller ſur ce qu'il peut faire par ſes propres forces, & ſur ce qu'il peut enlever aux autres; ſi la connoiſſance du Commerce s'étend toujours plus; ſi l'eſprit de balance & de calcul augmente à proportion des lumières qu'on acquiert tous les jours; il eſt à préſumer que toutes les Nations ſe trouveront bien-tôt vis-à-vis d'elles-mêmes dans le Commerce, & que chacune ſera contrainte de régler le ſien ſur la ſeule & mince reſſource de ſes productions pour les articles de prémière néceſſité.

Celles qui ont été traitées peu favorablement par la nature, doivent donc ſe réveiller indiſpenſablement, & chercher de nouveaux hommes, ou ignorans, ou pareſſeux, pour profiter de leur pareſſe & de leur ignorance, & trouver dans le monde qui n'eſt pas connu, de reſſources qui peuvent lui manquer bien-tôt en Europe.

La néceſſité des découvertes pour un Etat commerçant, ou qui veut le devenir, étant une fois démontrée par des raiſonnemens ſi ſolides, il n'eſt plus queſtion que d'examiner ce qu'il y a aujourd'hui à découvrir dans notre Globe, & la manière dont il faut s'y prendre. Il eſt néceſſaire d'abord de ſe former une idée générale des découvertes, avant que d'entrer dans le détail des moyens qu'on peut employer pour y parvenir utilement.

Les découvertes qu'on peut tenter aujourd'hui ſont 1°. un cinquième continent qui doit ſe trouver dans ce qu'on appelle *Terres-Auſtrales*, répandues entre le Cap-d'Horn & celui de Bonne-eſperance. L'exiſtence de ce continent eſt décidée par-tout ce qu'il y a de navigateurs & de Géographes. Ces terres doivent s'étendre depuis les vingt, les trente & les quarante dégrés, jusqu'au Pole Antarctique.

2°. Les terres qui ſont au Nord du Japon, le grand Jeſſo, & ce qu'on doit trouver entre l'extrémité de la Tartarie Septentrionale & l'extrémité de l'Amérique.

3°. Un paſſage par la Baye d'Hudſon aux Indes Orientales, & un paſſage par la mer glaciale à la Chine, en tournant le Japon. Comme ces deux paſſages, & en particulier ce dernier, abrégeroient de beaucoup la route de l'Europe en Aſie, ils ſeroient d'un profit immenſe pour la Nation qui en feroit la découverte, tant par la commodité de la navigation que par les nouveaux peuples qu'on pourroit découvrir en chemin.

4°. En Amérique même il nous reſte à decouvrir tout ce qui eſt entre la Cordillière, le Détroit de Magellan, & la rivière des Camarons, pays immenſe qui doit renfermer de grandes richeſſes, qui eſt habité en partie par les Arauques, par les Patagons, & par une grande quantité d'autres Nations ſauvages ou inconnues.

5°. Le grand continent de l'Afrique, qui eſt entre les ſources du Nil, & le Cap de Bonne-eſperance.

6°. Tout ce qu'il y a d'Iſles répandues dans la Mer pacifique, en remontant vers le Nord, & en déclinant au midi. Ce qu'il y a de Terres dans les différentes parties du globe qu'on vient d'indiquer ſont auſſi étendues que le monde qui nous eſt connu.

L'avantage des découvertes en général étant viſible, & un législateur étant déterminé à s'y appliquer, il eſt queſtion de voir laquelle eſt la plus intéreſſante.

La ſituation du pays dont les habitans, ou l'eſprit du législateur ſe détermine à entreprendre les découvertes, n'entre pas peu pour décider laquelle des découvertes qu'on peut projetter, lui ſeroit la plus avantageuſe.

On entend parler ici des Nations qui ont une marine, & une navigation puiſſante. Ces Nations ſeules peuvent entreprendre les découvertes.

En général celles qui ſont plus à portée de la Nation qui veut les tenter, lui ſeront le plus utiles.

Il paroît que le passage aux Indes Orientales par la mer glaciale, conviendroit mieux aux Nations du Nord, qu'à celles qui sont plus au Midi. Le passage aux Indes Orientales par la Baye d'Hudson conviendroit mieux à l'Angleterre & à la Hollande, qu'aux autres Nations navigeantes.

La découverte des Terres Australes conviendroit mieux aux Nations qui ont de puissans établissemens à portée de ces terres. Les Espagnols, les Portugais & les Hollandois sont dans ce cas. On peut dire la même chose pour les découvertes à faire dans la mer pacifique.

Celles qu'on pourroit faire dans l'intérieur de l'Afrique, conviennent généralement à toutes les Nations qui ont des établissemens considérables sur les côtes de ce Continent.

Mais comme les Nations qui ont de grands établissemens dans les pays découverts, & qu'à peine peuvent-elles s'y soutenir, sont dans le cas de conserver, plûtôt que dans celui d'acquérir; les Nations qui ont une bonne marine & une navigation bien établie, & point d'établissemens, ou très peu dans les autres parties du globe, sont celles qui doivent le plus s'appliquer aux découvertes.

C'est là le moyen unique de mettre son Commerce au pair avec les Nations les plus puissantes dans le Commerce, & de les égaler dans la balance politique.

C'est au législateur à bien choisir les moyens pour réussir dans ces entreprises, pour en retirer le profit qu'on se propose.

Ces moyens roulent 1°. sur le choix qu'on fera des navigateurs.

2°. Sur les instructions qu'on donnera à ces navigateurs.

3°. Sur la conduite qu'on aura à observer dans les pays qu'on aura découverts.

Les prémiers détermineront la quantité, la qualité & la force des Navires qu'on pourra y employer, & tous les détails des équipemens nécessaires, le choix des hommes & les autres préparatifs semblables.

Les

Les ſeconds décideront des parages où l'on veut aborder, des routes qu'on doit tenir, des obſervations nautiques & aſtronomiques qu'on devra faire, des attentions qu'on aura pour reconnoître, non-ſeulement les côtes, mais l'intérieur des terres & leurs productions; de la conduite qu'on gardera avec les habitans, ſuivant le caractère des habitans, des meſures à prendre pour s'établir, & tout ce qui concerne la qualité de l'établiſſement.

Les troiſièmes détermineront ſur les prémières connoiſſances qu'on aura des découvertes qui ſeront faites, les moyens qu'on doit employer pour s'y ſoutenir vis-à-vis les habitans, & vis-à-vis les autres Nations d'Europe; pour exclure ceux-ci, pour s'allier & ſe rendre ami de ceux-là, pour s'approprier autant qu'il ſera poſſible les productions les plus riches, & les échanges les plus importans, & pour s'affermir dans les meilleures terres, dans les ports les plus aſſurés, ſur les rivières les plus navigables, ſans employer la violence, mais plûtôt la ruſe & la politique, comme des commerçans qui veulent s'établir, & non comme des conquérans qui veulent détruire.

Il vaut toujours mieux avoir les richeſſes des terres découvertes par des échanges, qui forment peu à peu des liens de ſocieté, de voiſinage & de confiance mutuelle entre les deux Nations, que de les avoir par des conquêtes. Ce dernier moyen eſt incertain. Il l'eſt d'autant plus aujourd'hui que toute l'Europe a les yeux ouverts ſur les avantages du Commerce, & que les Nations navigantes pour profiter des découvertes des autres, pourroient aiſément dépouiller de leurs établiſſemens, les peuples, qui ſeroient haïs par les naturels du pays découvert, & avec lesquels ils ſeroient en guerre.

Si on peut avoir leur or pour des bagatelles d'Europe, pourquoi chercher à envahir les mines pour les fouiller avec des travaux pénibles & des dépenſes bien plus conſidérables. Ces travaux & ces dépenſes, on doit les laiſſer faire aux habitans du pays découvert, & échanger avec eux leur or, ſans avoir d'autre peine que celle de le prendre.

Comme un commerçant doit prendre un intérêt conſtant à proportion de ſes moyens, à toutes les lotteries qui ſe préſentent, pour laiſſer toujours pluſieurs portes ouvertes à la fortune; un Etat commerçant, ou qui veut le devenir, doit toujours ſacrifier un certain fonds pour les découvertes; elles ſont une eſpèce de lotterie, où pour une petite quantité d'argent qu'on riſque, on peut s'enrichir tout d'un coup.

Les

Les découvertes peuvent ſeules aujourd'hui faire atteindre un Etat qui veut s'agrandir dans le Commerce, au ſuprême dégré de richeſſe & de puiſſance, où ſont parvenues par des travaux immenſes deux ou trois Nations de l'Europe.

Attendre leur décadence pour s'enrichir de leurs dépouilles, pour s'établir ſur leurs débris, c'eſt une eſpèce de folie politique. Employer les mêmes moyens qu'elles ont mis en œuvre pour parvenir à l'état floriſſant où on les voit aujourd'hui, c'eſt l'entrepriſe d'un grand génie qui viſe au ſublime du Commerce par le grand chemin qui y conduit, & non par des détours incertains & difficiles. Le meilleur de ces moyens eſt d'entreprendre des découvertes.

Paſſage par le Nord aux Indes Orientales & Occidentales.

Si les Danois, les Anglois & les Hollandois n'avoient pas jugé la découverte du paſſage par le Nord, pour aller aux Indes Orientales, à la Chine & aux Indes Occidentales, d'une utilité auſſi grande qu'elle le ſeroit en effet, ils n'en auroient pas tenté la recherche à tant de repriſes par le Nord-Eſt, & par le Nord-Ouëſt, qu'ils ont fait.

Toutes les Nations d'Europe connoiſſent le bien qui réſulteroit d'une pareille découverte, tant par l'abréviation des voyages, que par les Etabliſſemens qu'on pourroit faire aux côtes d'Aſie & d'Amérique chez des peuples peut-être très riches & commerçans.

De ce que les uns ni les autres n'ont point encore réuſſi jusqu'à ce jour, ce n'eſt pas un argument convaincant pour qu'il n'y ait point de paſſage, ou que les difficultés de le trouver ſoient inſurmontables. Rapportons les principales expériences faites à cet égard, afin de rendre le plan que nous formerons pour cette découverte, plus ſenſible & plus probable.

La découverte de l'Amérique étoit à peine connue, lorsque Jean Cabot entreprit en 1497, ſous la protection de Henry VII. Roi d'Angleterre, de découvrir un paſſage aux *Indes* par le *Nord-Ouëſt*. C'eſt à ce navigateur que les Anglois attribuent la découverte de *Terreneuve* & du Cap de la *Floride*, découverte qu'ils régardent comme leur titre de proprieté du Nord de l'Amérique. Ce ne fut que vers la fin du ſiècle ſuivant que Martin Frobisher, Anglois, fit trois voyages *ad hoc*, par le Nord-Ouëſt en 1576, 77 & 78.. Il donna ſon nom au détroit de Frobisher qui git par les 52 dégrés, 20 minutes latitude Nord, où il ramaſſa dans la terre du Cap de Déſolation,

tion, des Marcassites luisantes, qu'il porta à Londres, & que les orfèvres prirent pour de l'or brut; mais n'aïant pu pousser l'avanture plus loin, il n'eut connoissance d'aucun passage, & ne connut pas même le détroit de Davis ni celui d'Hudson.

Peu de tems après & en 1580. Artur Pet & Charles Jacman, tentèrent cette découverte par le Nord-Est, & enfilèrent le détroit de Waigatz, supposant que la nouvelle Zemble étoit une Isle, mais ils ne firent rien.

Guillaume Barentz, Hollandois, venant ensuite, prit par le Nord de la nouvelle Zemble, mais il rangea les côtes de trop près, & fut surpris par les glaces; ce qui le mit dans la nécessité d'hiverner dans ces mers, & fit manquer sa prémière entreprise, qui se fit en 1594. Il la recommença deux autre fois dans les années suivantes sans s'écarter d'avantage que la prémière, des côtes de la nouvelle Zemble; ce qui fit encore échouer son entreprise par la même raison.

En 1585. & depuis cette année jusqu'en 1626, Jean Davis, Hudson, Button, & Baffins, Anglois, voyant le mauvais succès de ces expériences par le Nord-Est, & s'imaginant que le Groenland étoit à l'extrémité Sud du Continent Arctique, séparé de l'Amérique, ont imité Frobisher & pris par le Nord-Ouest dans l'espoir de réussir: mais après avoir poussé dans ces mers, les uns plus, les autres moins, jusques vers les 78 dégrés de latitude Nord, & les 280 dégrés de longitude, ils ont rencontré la terre par-tout sans la moindre ouverture connue d'eux, & ont été du sentiment que le Groenland tient à l'Amérique & aux Terres Arctiques. Quelques uns d'eux furent pris par les glaces, & hivernèrent dans ces mers. Ce sont eux qui ont donné leurs noms aux détroits & bayes que les cartes y marquent.

Le Roi de Dannemark, croyant qu'il étoit possible de trouver un passage par le Nord-Ouëst, y envoya des Vaisseaux en 1605, 1606, 1607 & en 1619. Jean Munk, qui après une exacte récherche, se trouvant pris par les glaces, fut obligé d'hiverner à une côte qu'il nomma le nouveau Dannemark, dans un endroit qui git par les 64 à 65 dégrés Nord, qu'il marqua par ces mots, *nec plus ultrà*. Celui-ci est du sentiment que le Groenland est separé de l'Amérique, & qu'en passant par le détroit de Davis, qui fut découvert en 1585, & gagnant de-là son *nec plus ultrà*, on trouveroit le passage, ainsi qu'il se promettoit de faire à son second voyage qu'une mort précipitée l'empêcha d'entreprendre.

Mais ce qui combat ſon ſentiment, c'eſt la même expérience que le Capitaine James fit pour les Anglois en 1631. ſans trouver ce qu'il cherchoit; il fut obligé d'hiverner à l'Iſle Charleton par le 61 dégré Nord, où il trouva plus de froid que Barentz n'en avoit eſſuïé dans le Nord-Eſt par les 76 à 77 dégrés. L'expérience du Capitaine Zacharie William, envoyé dérechef par les Anglois pour la même expédition en 1667, n'eut pas un meilleur ſuccès; ce Capitaine monta jusqu'au haut de la baye de Baffins & de celle de Button, & rabattit en parcourant les côtes jusques par les 50 dégrés Nord, où il s'arrêta chez des peuples aſſez doux & traitables, ſans avoir rien découvert, ni tiré aucun fruit de cette miſſion.

Long-tems après toutes ces expériences les Hollandois ſe réveillèrent, & envoyèrent dérechef tenter ce fameux paſſage par le Nord-Eſt. Le nommé Cornelis Gelmerſen Kok fut chargé de cette affaire: il monta jusqu'au 80 dégré Nord, & de-là courant dans l'Eſt en ſoutenant la même attitude pendant un tems, il trouva des mers douces & navigables ſans glaces, parce qu'il étoit loin dans le Nord des Terres de la nouvelle Zemble; & il ne ſe plaint point de l'affollement de la Bouſſolle. Il alla jusques aux montagnes & au golphe de l'Een. A' ſon retour ceux qui l'avoient armé demandèrent aux Etats le privilége excluſif de cette navigation; à quoi la Compagnie des Indes Orientales Hollandoiſe s'oppoſa, le demanda pour elle-même, offrant de faire cette découverte à partir de Batavia par les mers du Japon; & elle obtint ce privilége à ces conditions. Elle tenta en effet cette découverte par les mers du Japon, mais ſans aucun fruit, parce que les Japonnois qui commercent à la Terre de Jeſſo, aïant apris que les Hollandois avoient touché à cette Terre, & que même ils avoient découvert la Terre de Compagnie, & l'Iſle des Etats, qui avec Jeſſo forment le détroit d'Uries, leur défendirent de naviger dans ces mers; à quoi les Hollandois ont ſouſcrit dans la crainte de perdre l'entrée & le Commerce qu'ils ont au Japon à l'excluſion de toute autre Nation de l'Europe.

Il y a eu encore d'autres tentatives de faites qui n'ont pas mieux réuſſi. On eſt cependant redevable à toutes ces tentatives d'une infinité de découvertes extrêmement utiles. On en trouve un détail fort intéreſſant dans les *Voyages à la Baye de Hudſon*, &c. par Henri Ellis (*a*).

D'autre part les habitans de la Terre de Jeſſo aſſurent qu'il y a entr'eux & l'Aſie ou Tartarie, un bras de mer; & des Hollandois qui firent naufrage à la côte de la Corée, dont pluſieurs échappèrent, ont ſoutenu qu'ils y virent

(*a*) Imprimés à Leide chez Elie Luzac fils, 1750. 8°.

rent ſur le rivage une Baleine morte, qui avoit un harpon de Gaſcogne attaché au dos. Or, il y a bien plus d'apparence que cette Baleine aïant été bleſſée aux environs de Spitzberg, où s'en fait la pêche, a dû paſſer bien plûtôt au travers des mers du Nord, que de vouloir lui faire faire le tour ou le voyage par le Cap de Bonne-eſperance, ou par celui de Horn. Les Moſcovites aſſurent que les terres les plus Septentrionnales de l'Aſie, ne pouſſent point dans le Nord plus haut que la latitude de la nouvelle Zemble, & que même cette dernière eſt la plus Nord de toutes. Enfin une choſe qui eſt à conſidérer, c'eſt que les cartes & l'hiſtoire de la Chine font voir que ceux qui partent de la grande Muraille & font route entre le Nord & l'Ouëſt, arrivent à l'ocean Septentrional en 14 jours: ce qui donne lieu de penſer qu'il y a du Commerce en ce paſſage, qui pourroit fort bien dans le cours de l'entrepriſe ſervir de rélache & d'échelle de Commerce.

Si donc tant de tentatives infructueuſement faites paroiſſent influer en quelque ſorte contre la réalité du paſſage ou la poſſibilité de le trouver; les quatre dernières circonſtances qu'on vient de citer, peuvent bien contrebalancer cette opinion; d'autant plus que parmi ce grand nombre de voyageurs & d'habiles gens qui ont réfléchi ſur la queſtion, il n'y en a pas un ſeul qui ait oſé avancer qu'il n'y a point de paſſage, ou qu'il eſt impoſſible de le trouver, & pas une non plus de toutes les Nations navigantes de l'Europe qui n'en déſire la réalité, & qu'il ſe trouve quelqu'un aſſez entreprenant & conſtant pour en pouſſer à bout la recherche. La choſe n'eſt donc tout-au-pis aller que douteuſe aujourd'hui. Or, en fait de découvertes avantageuſes, le doute ſuffit pour exciter à la recherche.

Si avant la découverte des Indes Orientales & Occidentales, on n'avoit pas ſacrifié les doutes, nous ignorerions encore le Commerce de ces parties du monde, qui eſt devenu ſi néceſſaire à l'Europe, que quiconque l'en retrancheroit aujourd'hui, la ruïneroit presqu'entièrement. Les Portugais réduits dans leur petite liſière de Terre, ſeroient dénués des grandes richeſſes que leur fourniſſent le Breſil, l'Afrique & les Indes Orientales; les Hollandois qui peu après leur établiſſement fait aux Indes Orientales, ſe ſont vus en état de ſoutenir les efforts de pluſieurs grands Princes, ſeroient bornés dans leurs marais à vendre du beure & du fromage.

Si donc on ſe décide à cette récherche, les fautes des autres nous ſerviront de flambeau dans cette route. Abandonnant donc la partie du Nord-Ouëſt, on pourroit tenter cette découverte par celle du Nord Eſt, malgré le peu de ſuccès de Barentz tout bon navigateur qu'il étoit, attendu qu'il

n'a

n'a manqué trois fois ſon projet, que parce que toutes les trois fois il s'eſt obſtiné à fréquenter les côtes & à ſe tenir près des côtes de la nouvelle Zemble, penſant que s'il avançoit d'avantage vers le Pole Arctique, il trouveroit encore plus de glaces que par la latitude des terres du Nord de la nouvelle Zemble: en quoi il ſe trompoit, parce qu'en tout pays du monde où la mer ſe glace, ce n'eſt que parce que ſon eau ſe trouve affoiblie par le mélange des eaux douces qui s'y déchargent par les rivières & les fontes des neiges. Car à cent lieuës au large des côtes, la mer ne ſe glace plus, tant à cauſe du grand mouvement perpétuel qui l'y agite bien plus qu'auprès des côtes, qu'à cauſe des ſels & du bitume dont elle y eſt chargée ſans mélange d'eau douce. En effet de ce qu'on voit quelque-fois à une diſtance conſidérable des terres, des eſpèces de montagnes ou côtes de glaces, on ne doit pas en conclure qu'elles ſoyent formées là, mais que ces glaces ſe ſont détachées des côtes, d'où le vent de terre les a pouſſées au large, où leur volume groſſit par la chûte des neiges & par les frimats; & d'où quelque-fois le vent du large les repouſſe vers la terre; & en s'approchant elles s'accrochent & ſe collent de manière qu'elles forment une grande étenduë.

Il eſt donc certain qu'on évitera cet inconvénient en s'approchant le plus qu'on pourra du Pole Arctique: bien entendu qu'on s'y prendra dans la ſaiſon de l'été. Cela eſt d'autant plus probable que Kok n'a trouvé que des mers douces & agréables, quoiqu'il ne ſe ſoit élevé que jusques par le 80 dégré Nord. S'il avoit pouſſé jusques par les 84 ou 85 dégrés, il eſt vraiſemblable qu'il y auroit trouvé plus de douceur de tems, pour ne pas dire de la chaleur, que par les 80 dégrés; non-ſeulement parce que la préſence perpétuelle du ſoleil ſur l'horiſon, ou ſans ſe coucher pendant ſix mois depuis les 85 jusqu'aux 90 dégrés, échauffe plus ces parties-là, que celles qui ſont par de moindres latitudes; mais auſſi parce que pendant presque les ſix autres mois qui ſont hyver, encore que le corps du ſoleil ne s'y montre point, il y regne cependant des aurores boréales qui forment un jour presque continuel long-tems après l'équinoxe de l'hiver, ſelon le rapport de pluſieurs voyageurs, & peut-être même pendant tous les ſix mois de l'hiver. Car qui ſçait ſi ces Aurores boréales ne ſont point formées en partie par des ſouffres ſubtils aëriens qui s'enflamment & ſe raſſemblent vers les Poles? On eſt aſſez convaincu par l'expérience, que ce n'eſt pas l'éloignement ſeul du ſoleil qui fait le froid. Le Canada quoiqu'il ne ſoit que par les 46 dégrés Nord, eſt connu pour être plus froid que l'Ecoſſe qui eſt par les 56 à 57. James par les 61 dégrés a éprouvé plus de froid dans la même ſaiſon, que Barentz par les 76. Il y a donc quelque autre cauſe qui concourt avec le ſoleil & les autres aſtres pour le froid ou le chaud; il eſt con-

ftant que la terre, l'eau & l'air nitreux donnent des froids horribles, & au contraire les fulphureux donnent du chaud.

Il réfulte de tout ceci que les mers étroites & ferrées par des terres, ainfi que les mers giffantes le long des côtes, font infiniment plus fujettes à fe géler que celles qui font éloignées des terres. Il faut donc pour cette entreprife-ci, s'éloigner tant qu'on pourra des terres, & s'approcher du Pole Arctique: fur quoi on feroit tenté de croire, en confidérant ce qu'a dit Kok de la douceur du climat, que ce voyageur a trouvé par les 80 dégrés Nord, qu'il n'y a point de terre fous le Pôle Arctique dans toute la circonférence de ce cercle, ce qui fourniroit un moyen de tenter auffi la découverte en queftion par le Nord-Ouëft, comme on le dira en parlant de la voye du Nord-Eft.

Venons au détail de l'armement, & à la route qu'il faut fuivre pour réuffir dans cette entreprife.

Pour tenter cette découverte par le Nord-Eft, il convient d'armer deux Frégattes les meilleures voilières qu'il fera poffible; l'une de 34 à 36 canons, & l'autre de 22 à 24. Le détail de l'armement tant en agrès, apparaux, utanciles, qu'en nombre d'équipages, vivres & marchandifes dont il faut un peu de toutes les fortes, à caufe des différens Pays & Peuples où l'on peut aborder chemin faifant, eft inutile à faire ici.

Supposant que Coppenhague foit le lieu de l'armement & du départ, & foit auffi pris pour le prémier Méridien de ce voyage; il faut 1°. que les deux Frégates aillent d'abord réconnoître le Nord-Cap, qui git par les 70 à 71 dégrés Nord, que de-là elles faffent le Nord-Eft, jusques à ce qu'elles fe foient élevées jusqu'aux 75 dégrés de latitude Nord, & aux 34 à 35 dégrés de longitude de Copenhague; 2°. que de ce point elles portent droit dans le Nord jusqu'à ce qu'elles aient atteint les 84 ou 85 dégrés de latitude Nord, fi aucune terre ne s'y oppofe; 3°. que de ce fecond point elles courent droit dans l'Eft jusqu'à ce qu'elles aient atteint les 155 dégrés de longitude de Copenhague, qui font les 180 dégrés du prémier méridien pris fur l'Ifle de Fer; 4°. que de ce troifième point elles rabattent droit dans le Sud & baiffent jusques par les 60 dégrés de latitude Nord.

Si jusques là elles n'ont point trouvé des terres, elles continueront leur route droit dans le Sud jusques par les 50 dégrés de latitude Nord, alors elles feront fures du paffage, fi elles arrivent felon cette route à cette latitude de

de 50 dégrés Nord sans avoir rencontré aucunes terres, parce qu'elles seront pour-lors à la hauteur de la terre de Jesso. Supposant donc qu'elles soient arrivées à cette latitude de 50 dégrés Nord sans aucun inconvénient, il convient qu'alors la Frégate de 24 canons fasse route droit dans l'Est pour aller reconnoitre les terres de l'Amérique par cette latitude; ce qu'on ne dit pas sans raison, attendu qu'il y a là un Pays habité par des peuples très doux, polis, civilisés, & habillés presque à la Japonnoise, gissans depuis les 45 jusqu'aux 52 dégrés de latitude Nord, & depuis les 260 de longitude jusques aux 255 de longitude du prémier méridien pris sur l'Isle de Fer. Cette grande contrée s'appelle le Pays des Moëzemsecs, découvert par le Baron de Laöutan par les terres. Il dit que c'est un Pays si riche qu'il y a vu les utenciles les plus ordinaires en argent; & qu'à l'Est de ce Pays, celui qui le touche, est habité par des peuples rustres & farouches; ce qui donne lieu de penser que cette différence de mœurs des Moëzemsecs, peut provenir de ce que leur Pays poussant assez avant dans l'Ouëst pour confiner aux mers du Japon, est peut-être fréquenté par les Japonnois, & d'un Commerce avantageux pour ces derniers dont la communication a rendu les Moëzemsecs sociables & doux comme ils sont.

Pendant que la Frégate de 24 canons feroit occupée à cette découverte, celle de 36 étant arrivée, comme on l'a dit, aux 50 dégrés Nord, feroit route droit dans l'Ouëst pour rencontrer la terre de Jesso & y relacher. Elle y attendroit aussi le retour de la Frégate de 24 canons, dont les ordres feroient de revenir au rendez-vous de la terre de Jesso par les 50 dégrés de latitude, sitôt qu'elle auroit touché aux terres de l'Amérique par la même latitude & pris une connoissance suffisante du Pays & de ce qui peut s'y faire pour le Commerce.

Si par hazard la Frégate de 36 canons, n'aïant pas trouvé un mouillage favorable à la côte de Jesso, par les 50 dégrés de latitude, avoit été obligée pour en trouver un, de baisser de latitude depuis les 50 dégrés jusques aux 45, la Frégate de 24 canons étant arrivée au rendez-vous de 50 dégrés de latitude à la terre de Jesso, & n'y trouvant pas celle de 36 canons, parcourra aussi la côte en baissant jusqu'aux 45 dégrés pour la rencontrer.

Si l'on veut se donner la peine de calculer le chemin qu'il y a à faire depuis le départ de Copenhague jusques à l'arrivée de la Frégate de 36 canons à sa relache à la terre de Jesso, & le retour de celle de 24 canons à la dite relache de Jesso; on verra que deux mois sont plus que suffisants pour le tout, sur-tout avec deux Frégates fines voilières; parce qu'il est connu de tous les navigateurs que tout navire médiocre voilier, fait mille lieuës en rou-

te par mois; non-obſtant les calmes & les détours que cauſent les vents contraires. Il faut excepter ſeulement de cette règle, les cas tout-à-fait extraordinaires, & qui ſont rares.

On peut donc dire presque avec certitude, que deux mois ſont plus que ſuffiſans pour arriver à la relache de la terre de Jeſſo, & pour que la Frégate de 24 canons y ſoit de retour; & on adopte d'autant plus volontiers cette opinion, qu'on ne penſe pas que l'extrêmité occidentale de la terre de l'Amérique qui git par les 50 dégrés de latitude Nord, ſoit à plus de cent lieuës de la côte la plus orientale de Jeſſo.

Comme dans un prémier voyage fait pour une découverte, on ne peut guères ſe propoſer autre choſe que la découverte même, de prendre langue & connoiſſance de ce que l'on peut, en paſſant ſans s'arrêter, & qu'il eſt queſtion principalement pour un prémier voyage, de revenir dans la même ſaiſon ſans attendre l'autre; dès que les deux Frégates réunies à la relache de la terre de Jeſſo, ſe seront ravitaillées & miſes en état, elles partiront pour revenir par la même route à Copenhague; & ſelon le tems qu'elles auront devant elles, elles pourront prendre connoiſſance chemin faiſant, des terres les plus orientales & les plus nord de l'Aſie, où peut-être trouveront-elles quelque port qui ſerviroit de relache pour un ſecond voyage. Elles doivent toujours s'occuper auſſi des parties de Commerce qui pourroient s'y rencontrer; car par-tout où il y a des hommes, il y a auſſi quelque partie de Commerce à y faire.

On dit donc qu'en partant de Copenhague pour cette expédition, les derniers jours de May, les deux Frégates y ſeront de retour avant la fin d'Octobre de la même année.

Il ne faut pas s'imaginer que la fin d'Octobre ſoit une ſaiſon trop avancée pour le froid & par conſéquent trop tardive pour l'arrivée. On pourroit même pouſſer cela jusqu'au mois de Novembre pour l'arrivée; parce que ceux qui ont fréquenté le Nord, ſçavent très bien que les chaleurs y ſont tardives, & plus fortes dans l'arrière-ſaiſon qu'au mois de Juillet, c'eſt-à-dire plus en Automne qu'en Eté, & par cette raiſon même les deux Frégates à leur retour n'auroient que faire de s'élever en latitude jusques aux 85 dégrés comme en allant, & pourroient au-contraire fréquenter la côte ſeptentrionale de l'Aſie dans tout le cours de leur route, s'en tenant ſeulement à 50 lieuës de diſtance, & y rabattant même quelque-fois jusques à en prendre connoiſſance dans les endroits qui pouſſeroient le plus au Nord pour les raiſons qu'on a déjà rapportées.

Par

Par exemple il feroit bon qu'elles vinffent à atterrir par les 63 à 64 dégrés Nord, & par la longitude de 155 dégrés du prémier Méridien pris fur l'Ifle de Fer, qui font les 129 dégrés du prémier Méridien pris à Coppenhague. Là elles trouveroient les montagnes de Nofs découvertes par les foins du Czar Pierre, & marquées indéfinies à cette latitude & longitude plus haute que les 64 dégrés, & cela ne leur feroit en ce cas que plus favorable.

Ce n'eft pas une chofe inutile de prendre le plus de points de connoiffances & d'attérages que l'on peut dans une route, cela fert au-contraire beaucoup pour d'autres voyages. Au refte les circonftances déterminent. L'on ne finiroit point s'il falloit fuppofer tout ce qui peut fe rencontrer, & c'eft à la prudence & à l'expérience du Chef & des Officiers à fuppléer à ce qu'il n'a pas été poffible de prévoir. Le pis qui pourroit arriver de tout ceci, eft que fi par quelque avanture extraordinaire on fe trouvoit au retour, avancé dans la faifon, & que l'on prévit ne pouvoir pas arriver à Copenhague avant les glaces, il n'y auroit qu'à hiverner en quelque endroit de l'Afie de la plus baffe latitude qu'on pourroit. Le golphe de l'Een & fa rivière par exemple, préfente un azile affez favorable pour cela, ne giffant que par les 63 à 64 dégrés de latitude: il faudroit cependant toujours prendre la précaution de fe giter fous terre pour éviter les inconvéniens qui font arrivés à Barentz qui fe logea comme il pût.

Si l'on vouloit que dès cette prémière tentative, les Frégates ne revinffent qu'à l'autre faifon, alors il faudroit avoir pour objet de les faire hiverner à Canton dans la Chine, & en ce cas, leur donner un demi fonds en argent pour y faire leur traite, ce qui dédommageroit des fraix de l'hivernage & du voyage.

Dans cette fuppofition, comme les deux Frégates auroient beaucoup plus de tems devant elles pour leur traverfée en allant ainfi qu'en revenant; elles pourroient s'attacher à prendre connoiffance de beaucoup plus de paffages le long des côtes de l'Afie & de l'Amérique, que dans la prémière fuppofition; ce qui feroit fort utile pour un fecond voyage. En partant de Copenhague dans le même tems qu'on a dit, ou même 20 jours plus tard, elles n'auroient befoin de s'élever d'abord que par les 80 dégrés Nord, au-lieu de 85 dégrés, enfuite de ce point-là, courir à l'Eft jusques par les 95 dégrés de longitude du prémier Méridien pris fur Copenhague, & de-là faire le Sud-Eft pendant 50 lieuës, puis le Sud jusques à ce qu'elles euffent connoiffance de terres; puis enfin de ce point, les côtoyer en s'en éloignant à des diftances raifonnables, & s'en rapportant à la vuë de fois à au-

tre, & faisant côte aussi de tems en tems pour en prendre connoissance. Etant enfin arrivées par les 55 dégrés Nord, elles feroient alors route pour aborder la terre de Jesso, à quelque bon mouillage, où la Frégate de 24 canons laissant celle de 36, iroit à la découverte des terres de l'Amérique, dont elle parcourroit les côtes en baissant de latitude jusques aux 45 dégrés; & après bonne & duë connoissance prise de ce qui se trouveroit dans cet espace de terres ou côtes, elle iroit rejoindre la Frégate de 36 canons, & de-là elles partiroient toutes deux de conserve pour se rendre à Canton, prenant leur route soit par l'Est, soit par l'Ouest du Japon.

Quand on supposeroit que les retards de toutes ces découvertes & rélaches, seroient cause que les Frégates n'arriveroient à Canton, qu'en Octobre & même vers la fin, (ce qui est bien tout ce qu'on peut supposer de plus) elles arriveroient encore assez à tems à la Chine pour y faire une traite favorable. Elles feroient leur départ de la Chine dans le mois d'Avril, ce qui leur donneroit le tems de revoir au retour les endroits de l'Amérique & de l'Asie qu'elles auroient découverts en allant, d'y faire peut-être quelques ventes favorables de leurs marchandises de Chine, même aussi de découvrir de nouveaux endroits dans ces deux parties du monde, & enfin de se rendre à Copenhague dans le mois d'Août ou de Septembre.

Maintenant il faut supposer pour un moment qu'il n'y a point de passage entre l'Asie & l'Amérique, & que la terre découverte par Don Juan de Gasma, que nous regardons comme une des extrêmités occidentales de l'Amérique, & qui git selon certaines cartes par les 180 dégrés de longitude du prémier méridien pris sur l'Isle de Fer, & par les 47 à 50 & 55 dégrés de latitude Nord, touche à la terre de Jesso par quelque point, laquelle terre de Jesso nous regardons pour un moment comme l'extrêmité orientale de l'Asie.

Dans cette supposition, il n'y a rien à changer au tems du départ de Coppenhague, ni à la route indiquée pour s'élever jusques par les 85 dégrés de latitude, & courir à l'Est jusques par les 180 de longitude du prémier méridien pris sur l'Isle de Fer; parce que surement on trouvera cette terre de Gasma, & après en avoir parcouru les côtes pendant un tems toujours dans la vuë de quelque Commerce, on reviendra en fréquentant les côtes de la terre de Jesso, après avoir baissé de latitude depuis la prémière terre connuë, toujours dans les mêmes vuës de quelque Commerce, & l'on ne sera très assurément pas quatre mois en tout ce voyage, pour être de retour à Copenhague; & qui sçait si par hasard en soutenant par exemple la haute lati-

latitude de 85 dégrés depuis le point qui a été marqué après le départ de Copenhague; si soutenant cette haute latitude jusques par les 180 dégrés de longitude & même poussant toujours au-delà en longitude, on ne feroit pas le tour du Pôle Arctique sans obstacle & sans qu'il se rencontre de terre, au moyen de quoi on reviendroit à Copenhague en bien moins de tems en laissant Spitzberg à Stribord, par la même route qu'on auroit faite en partant? Cette découverte à la vérité ne seroit pas d'une grande utilité actuelle, mais elle donneroit des lumières sur la question du passage par l'Ouëst, étant arrivé par les 80 ou 85 dégrés Nord du départ de Copenhague, & cette route seroit plus courte que par l'Est. Car il peut fort bien se faire, que ce que nous appellons le Pôle Arctique, ne soit qu'une étenduë de mers sans terre, qui depuis les 90 dégrés s'étend en toute la circonférence, jusques par les 85 dégrés, ou même les 82 dégrés de latitude, sans qu'il se rencontre de terres.

Comme nous regardons la négative du passage comme erronnée, il nous reste une chose à dire à laquelle les Frégates pourront donner leurs soins pour le découvrir dans leurs routes, si le tems leur permet; ce seroit de voir si ce qu'on appelle la mer d'Amour, qui baigne d'un bord les côtes du Pays de Giliaki & Niathan, & d'autre bord les côtes de Jesso, communique avec la grande mer au Nord de l'Asie, & forme par ce moyen une Isle de la terre de Jesso. Car en ce cas, au-lieu de passer à l'Est de la terre de Jesso pour aller à la Chine, on pourroit enfiler la mer d'Amour, laissant la terre de Jesso à bas-bord ou à l'Est de soi; ce qui abrégeroit le voyage & procureroit peut-être quelque découverte de Commerce utile, soit à la face ou à la côte de l'Ouëst de la terre de Jesso, & si toutes ces parties de découvertes & d'établissemens de relaches ne pouvoient pas se faire dans le prémier voyage, elles s'achéveroient dans le second.

Un des points les plus essentiels pour la réussite d'une découverte, est la conservation de la santé des équipages: il est donc d'une nécessité absoluë de ne rien épargner de tout ce qui peut contribuer à la leur conserver, & à éloigner d'eux le plus terrible fléau de la mer qui est le scorbut, ainsi qu'à en garantir la communication, supposé que quelqu'un d'entr'eux vint à en être attaqué.

Les précautions générales à prendre à cet égard, sont de choisir des hommes sains & robustes, de bonne volonté & courageux, qui n'aient aucune atteinte antécédente de scorbut. On doit préférer cent hommes de cette sorte à 150 médiocres & de santé équivoque.

Il faut que les Capitaines & Officiers les traitent humainement, les nourissent bien; qu'ils aient soin de les faire égayer par quelque instrument propre à les faire danser en rond, qu'ils ne les punissent que selon les ordonnances, & quand il n'est pas possible de s'en dispenser, les regardant comme leurs enfans, & cependant leur laissant appercevoir une fermeté raisonnable capable de tenir contre tout complot & toute cabale, que les mutins pourroient former. Car quand un équipage voit que le terme à-peu-près nécessaire pour trouver terre, est passé; que les vivres sont à leur fin; le chagrin & la crainte de périr les porte à la révolte; ainsi que l'a éprouvé Christophe Colomb, qui heureusement pour lui trouva enfin la terre, après trois jours de répi qu'il avoit demandé à ses équipages mutinés.

Parmi les bonnes méthodes pour entretenir la santé des équipages, le déjeuner chaud qui est du gricout cuit & crévé à l'eau, est très bon; ainsi que de leur faire boire de tems en tems de l'eau de caffé. Cette eau de caffé crud & entier sans le concasser ni bruler, bouilli dans l'eau, c'est une boisson très saine, & cependant le caffé employé à cet usage, peut être rôti, moulu, & pris en caffé à l'ordinaire.

Le stocfisch est encore une très bonne nourriture; mais une des principales attentions qu'on doit avoir, c'est d'établir un ventilateur à l'Angloise dans chaque Frégate pour renouveller l'air, & d'entretenir l'eau douce, de manière qu'elle ne se corrompe ni ne pue point: pour cet effet il n'y a qu'à mettre dans chaque barique d'eau, une ou deux onces au plus d'esprit de souffre tiré par la campane, & l'eau ne se corrompra pas. Cela tuera même les vers qui pourroient s'y être engendrés avant de l'y mettre & les fera tomber au fond de la futaille ou de la jarre. Il n'est point à craindre que cette petite quantité d'acide sulphureux puisse nuire en aucune manière au corps, puisqu'on voit tous les jours donner à des malades en plusieurs cas jusques à 7 & 8 goutes d'esprit de souffre ou de vitriol ou du sel dans un verre de boisson, dont on n'apperçoit que de bons effets; & que deux onces de cet esprit noyées dans une barique d'eau ne font pas deux goutes par pinte.

Une quantité suffisante de linge & de hardes de réchange contribuë beaucoup à la salubrité des équipages, ainsi que les vivres fraix & de bonne qualité. Quant à la quantité de vivres, d'eau & de bois, ou de charbon de terre, on peut s'arranger de façon à en charger pour six mois, & pour un an de vin & d'eau-de-vie.

Il sera nécessaire que le Chef qui doit conduire l'entreprise, soit mis

au

au fait du fond des chofes avant de partir, en éxigeant de lui le fecret fous fon ferment.

Ses ordres & paquets d'inftructions porteront qu'il affemblera le confeil compofé du Capitaine de l'autre Frégate & de tous les Officiers des deux bords, à la vuë du Nord-Cap; & que là fous le même ferment du fecret, il leur communiquera le fujet de fa miffion, afin que concourant tous enfemble dans le même efprit & le même zèle au fuccès du voyage, ils fachent à quoi s'en tenir & foient plus encouragés, foit à contenir les équipages dans leur devoir, foit à nourrir adroitement leur efpérance.

Quoique la route d'aller & de retour foit indiquée ici, il faudra laiffer à la prudence du Chef & du Confeil d'y changer, ajouter ou retrancher ce qui fera jugé à propos fuivant les circonftances, & lui donner là-deffus carte blanche: les hommes de courage fe prennent par le fentiment d'honneur, & nullement par la contrainte.

Si l'on fe détermine à cette entreprife, il ne faut pas fe rébuter, comme cela s'eft fait jusqu'à préfent, & fe contenter de la tenter une ou deux fois en laiffant entre chaque voyage de longs intervalles de tems; les idées fe perdent, la bonne opinion même s'évanouït.

Voilà pourquoi ce paffage eft encore un point inconnu. Si toutes les Nations qui y ont travaillé, ou même une Nation feule, s'étoit obftinée à y renvoyer tout de fuite après les prémières tentatives manquées & aïant encore la mémoire toute fraiche des fautes faites, fans doute qu'aujourd'hui la queftion feroit décidée. Que risque-t-on après tout? Ce n'eft point une fi grande dépenfe, quand tout fe perdroit: & qui eft le Souverain qui n'en fait pas de bien plus fortes, dont il fçait ne devoir jamais retenir aucun profit?

Terres Auftrales à l'Ouëft du Cap Horn.

Depuis plus de cent-vingt ans, diverfes Nations ont envoyé à la découverte des Terres Auftrales à l'Ouëft du Cap Horn. Efpagnols, Portugais, Hollandois, Anglois, tous en ont eu quelque connoiffance; les uns d'une partie, les autres d'une autre, par différentes latitudes.

Parmi ces Nations Ferdinand Giros, Portugais, & Ferdinand Déquir,

Espagnol, qui ont côtoyé une partie de ce vaste Continent, en ont dit les choses les plus avantageuses. Sur-tout ce dernier, étant de retour en Espagne, mit tout en usage pour persuader le Roi d'y envoyer faire un établissement considérable, & prendre possession d'un pays prodigieusement riche en métaux précieux & en épiceries fines.

On a de lui le Placet entier qu'il présenta au Roi, qui est une pièce rare & précieuse, qui contient le détail circonstancié des Côtes, des Ports & des Bayes, qu'il a parcourus, & des productions, des denrées, des armes & des mœurs des Peuples qui habitent ce Continent (*a*).

Ceux qui ont été depuis lui, & qui ont touché, tant à des points des Terres Australes, qu'à des Isles qui n'en étoient pas éloignées, n'en ont pas fait moins d'éloges.

Malgre' ces recits confirmés, aucune Puissance Européenne ne s'y est encore établie.

On peut regarder cela comme une espèce d'enchantement qui n'est pas malheureux pour le prémier qui entreprendra de le rompre. Ce n'est point là de ces découvertes épineuses dont la route n'a encore été frayée par personne: on sçait la saison & la manière de doubler favorablement & sans aucün risque le Cap Horn. Les mers à l'Oüest de ce Cap, ainsi que celles du Chily & du Pérou, sont avec raison appellées Pacifiques; il est très rare d'y voir des tempêtes. Ces mers sont saines, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas hérissées de bancs & de rochers dangereux, comme la plûpart des nôtres; l'air y est par-tout excellent. Les points connus de ces Terres, ainsi que quantité d'Isles adjacentes, sont une sureté pour la navigation. Quand même on viendroit à manquer l'endroit de ces Terres qu'il est question de chercher, ou à ne pas trouver l'or & l'argent & les épiceries fines qui sont l'objet du voyage; on ne peut manquer, ni de rélaches connuës, ni de rafraichissemens, ainsi qu'on le fera voir dans le détail de la route. Enfin en supposant qu'on ne trouva aucun objet de Commerce, ni aucun bon établissement à y faire, les fraix du voyage ne seroient pas perdus pour cela; parce qu'il n'y auroit qu'à pousser de-là à la Chine, où au moyen d'un demi fonds en argent qu'on auroit eu la précaution de mettre dans les Frégates, la

(*a*) Ce Placet se trouve à Paris dans la Bibliothèque du Roi

la traite qu'on feroit à la Chine, dédommageroit au retour à Copenhague des frais de tout l'armement ou à peu de chose près, par la vente qu'on en feroit.

Tout paroit donc exciter à cette entreprife qui peut faire la fortune du Souverain qui s'y décidera.

Il conviendroit d'armer trois Frégates fines voilières pour cette entreprife, l'une de 40 canons, la feconde de 26 à 28, & la troifième de 18 à 20.

Du départ de Copenhague, on pourroit aller en droiture rélacher aux Canaries pour y prendre des vins du Pays qui fe confervent parfaitement dans les chaleurs, & dont auffi le goût agréable pourroit être au gré des Auftraliens & produire un bon échange de Commerce.

Des Canaries on peut rélacher à l'Ifle Ste Catherine qui eft proche de la côte du Brefil par les 17 dégrés environ de latitude Sud.

De ce point, on peut encore, s'il eft néceffaire, rélacher à Maldonade à l'entrée à ftribord de la rivière de la Plata.

De Maldonade on peut doubler le Cap Horn paffant par le détroit de Le Maire, & fe trouver dans les mers du Sud en moins de fix femaines dans la bonne faifon: mais ici il conviendroit de faire autrement par rapport à plufieurs autres vuës.

Du départ de Maldonade il conviendroit d'aller attaquer la rivière de *los Carmerones* qui git par les 46 dégrés quelques minutes de latitude Sud; d'y rélacher pendant quelques jours, pour y prendre une connoiffance fuffifante pour fervir à un autre voyage; & de fe rendre de cette rivière à celle de St. Julien qui eft fituée par les 49 dégrés de latitude Sud & quelques minutes, qu'il faudroit auffi fe donner le tems de reconnoître pour la même raifon, que celle des Camérons. Mais il faudroit dans la route depuis Maldonade jusqu'à la hauteur de la rivière des Camérons, avoir attention de s'écarter de la côte qui fe trouve entre ces deux endroits, & qu'on appelle Côte de *Refte*, parce qu'elle eft bordée de rochers fous l'eau, & fe tenir ou cingler à environ 40 lieuës au large de cette côte tout le long de la diftance de Maldonade aux 46 dégrés de latitude Sud, pour rabattre droit à l'Oueft par cette latitude pour trouver la rivière des Camérons & puis celle de St. Julien, jusqu'à laquelle il n'y a point de risque le long des côtes.

De

De la rivière de S^t. Julien, il faut faire route pour les Isles Cébales ou Malouïnes qui gissent vers le 51. dégré de latitude Sud, & les reconnoître pour les mêmes raisons que ci-dessus.

Il est bon d'observer ici que Pigaffeta, Indien, qui fit le voyage avec Magellan, rapporte qu'ils trouvèrent au port ou rivière de S^t. Julien, des gens de neuf à dix pieds de hauteur, doux & traitable. Trois autres voyageurs affirment en avoir vu aussi au même endroit, sçavoir Candisk & Sébast. de Vert en 1599, & Spilberg en 1614. Les autres voyageurs n'en ont point parlé depuis, parce que dans les fréquens voyages qui se sont faits par les François à la mer du Sud après la paix de Ryswyck, aucun ne s'est arrêté à cette rivière, aïant pour objet d'aller en droiture au Chili & au Pérou pour le Commerce.

Outre ces hommes de neuf à dix pieds de hauteur, Oualle, Espagnol, dit qu'en 1619 le Roi d'Espagne envoya deux vaisseaux, qui étant arrivés sur la côte Orientale du détroit de Magellan, virent des hommes plus hauts de toute la tête que les Européens, qui leur donnèrent en troc de l'or pour des ciseaux & autres bagatelles. Il y a apparence que ce sont les mêmes que ceux ci-dessus.

Du départ des Isles Cébales ou Malouïnes, il faut passer le détroit de le Maire; ce détroit à 7 ou 8 lieuës de large, & environ 5 de long: il y a de bonnes rades d'un & d'autre coté: les oiseaux & poissons n'y manquent point, les terres y sont montagneuses. Ce détroit doublé, il ne reste plus qu'à s'élever vers le 57 ou 58 dégré de latitude Sud pour doubler le Cap Horn.

Le Cap Horn doublé, il faut se mettre par les 49 dégrés de latitude Sud, & de ce point côtoyer la terre de près & ne la plus quitter de vuë, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à la rivière ou port S^t. Domingo qui git par les 45 dégrés de latitude Sud, ou il faut rélacher & en prendre connoissance, ce qui sera d'autant plus aisé que les Espagnols n'y sont point établis, & que ce Pays tant au Nord, au Sud, qu'à l'Est, est dans la possession des Arauques & Patagons qu'on appelle *Indes-Braves*.

On ne parlera point dans ce projet-ci d'une espèce de petit Archipel qui se trouve depuis le Cap Désiré, ainsi que Magellan l'a nommé, & qui git par les 53 dégrés quelques minutes, ni de celui de la Victoire qui git par les 52 dégrés & demi, formant tous deux la sortie du détroit de Magellan du coté

coté de la mer du Sud; de celui de Coisle qui git par les 49 dégrés 50 minutes, non plus que des terres qui avoisinent ce petit Archipel, pour les raisons qu'on a déjà expliquées.

La route qu'il faut faire pour arriver au port St. Domingo, quand on a passé le détroit de le Maire, est Sud-Ouest variation déduite, jusqu'à ce que l'on ait atteint les 57 à 58 dégrés de latitude Sud, de-là il faut faire l'Ouest pendant 150 ou 160 lieuës: de-là faire le Nord Ouest un quart à l'Ouest jusqu'à ce qu'on soit baissé aux 54 dégrés latitude Sud, & de ce point faire route pour reconnoître le Cap Désiré ou celui de la Victoire. Il faut ensuite baisser au Nord jusqu'à la rivière St. Domingo par les 45 dégrés de latitude Sud. Il y a une Isle auprès de cette rivière, nommée l'Isle de Ste Madelaine, qui est aussi bonne, & il y en a quatre autres au large à la vuë de celle-ci & du Continent.

Tout ce Pays est rempli de hautes montagnes jusqu'à la mer, & il y a là, aux environs, un port où l'on peut amarrer les vaisseaux à de gros arbres.

Quand on parle des routes à faire en telle occasion que ce soit, il faut toujours entendre que c'est selon les airs de vent du monde, variation déduite; & de plus il faut faire attention que plusieurs cartes marquent les longitudes & même les latitudes différemment les unes des autres. Par exemple quelques cartes mettent le petit Archipel dont on a parlé, (qu'on appelle aussi les Isles *Pedro Sarmiento*, ou du *Duc Jorck* qui sont au nombre de plus de 70) par les 50 dégrés latitude Sud, c'est-à-dire leur milieu, & d'autres par 51 dégré & demi, ainsi que le port St. Domingo par les 43 dégrés & demi au-lieu de 45 dégrés. Ce sont des attentions à avoir en toute sorte de navigation & que le bon navigateur sçait corriger, n'y aïant guères de cartes exactement justes, sur-tout d'anciennes.

Depuis Magellan & ceux déjà cités, très peu de voyageurs ont passé le détroit de son nom pour aller à la mer du Sud; & le dernier connu qui a pris cette route est Mr. de Beauchêne de St. Malo, commandant deux Frégates de la Rochelle qui partirent à la fin de 1698, & enfilèrent le détroit au mois de Juin 1699, qui est la saison de l'hiver de ce Pays-là. Il mouilla le 24 Juin au Cap d'onze mille Vierges, autrement nommé la Pointe de la Possession, qui est à l'entrée du détroit dans la mer du Nord; & quoique ce fut la saison la plus rude, aïant enfilé ce détroit, il mouilla le 3. Juillet au port famine, qui est vers la fin de la prémière moitié du détroit du coté

des terres de ſtribord, & que l'on nomma auſſi l'Iſle Eliſabeth, ainſi appellée par le Chevalier Narbourough, Anglois, qui traverſa le détroit en 1669 le 2. Octobre. Mr. Bauchêne trouva que l'air y étoit auſſi tempéré qu'en France. Il y eut pourtant quelques bourasques de pluye & de neiges à eſſuyer, qui venoient de la partie de l'Oueſt; & l'on reconnut que ce Pays eſt très bon, qu'il pourroit produire beaucoup de grains, nourrir beaucoup de bétail, & que les montagnes voiſines de l'Iſle Eliſabeth qui ſont ſur la terre du Nord, produiſent de l'or & du cuivre.

Ce détroit contient trois grandes Bayes d'environ 7 lieuës de large d'une terre à l'autre, mais dont les entrées n'on pas plus de demi lieuë. Ces Bayes ſont entourées de ſi hautes montagnes, que le ſoleil n'y pénêtre jamais: le froid y eſt presqu'inſupportable, & malgré cela (ce qui paroit un prodige) on y trouve des Cannelliers & des arbres de Poivre ou Piment, qui tout verds qu'ils ſont, brulent au feu comme du bois ſec; on y trouve auſſi de l'eau excellente & une grande quantité de poiſſons.

Ces mêmes circonſtances ont été affirmées long-tems auparavant par des navigateurs Eſpagnols, que Charles V. y envoya. Ils apportèrent de ces Aromates à Séville, où ils les vendirent alors deux écus la livre.

Spilberg, Hollandois, a trouvé les mêmes choſes & fait mention entr'autres d'un port fameux, dont le terroir ou voiſinage abonde en fruits de diverſes couleurs d'un gout excellent, & en ſources d'eau. Il appelle Port du Piment cet endroit qui produit jusques ſur le rivage des arbres Aromatiques, dont l'écorce a le gout plus chaud & plus piquant que le Poivre & la Canelle des Indes Orientales, choſe d'autant plus remarquable que cette terre eſt ſituée par les 52 dégrés de latitude du coté de la bande du Nord.

Le détroit de Magellan depuis ſon embouchure du coté de l'Eſt, jusqu'à la ſortie du coté de l'Oueſt, a 100 lieuës d'Eſpagne de longueur. Depuis ſon embouchure au coté de l'Eſt jusqu'à ſa moitié, il eſt large, commode, & on y peut facilement naviguer, l'ancrage y eſt bon & la marée n'y eſt pas forte; mais l'autre moitié pour aller à la mer du Sud, eſt plus étroite, plus difficile, il y a bien moins de mouillage, & les raſſales y ſont bien plus violentes. Le flux dans l'une & l'autre entrée porte dans le détroit, ce qui cauſe un conflit à la rencontre, & le reflus porte dehors. Le vif ou haut de l'eau eſt de quatre braſſes perpendiculaires; au décroiſſant de la lune, le vif de l'eau eſt à onze heures; enfin vis-à-vis le détroit ou canal de St. Ge-

Gerôme qui eſt aux trois quarts du détroit de Magellan, en y entrant par la bande de l'Eſt, il y a une Iſle dans laquelle il y a deux bons Havres. Il y a des peuples ſur la terre de la bande du Sud qu'on appelle Terre de feu, mais ils ſont pauvres.

De tout ceci l'on doit conclure, qu'il eſt bien plus aiſé de traverſer le détroit de Magellan, que bien des gens ne l'imaginent; puiſque Mr. de Bauchêne l'a traverſé heureuſement dans la ſaiſon la plus rude, & le Chevalier Narbourough le 2. Octobre, de ſorte qu'en s'y prenant dans la vraye bonne ſaiſon qui eſt Novembre ou Décembre, on n'aura aucun lieu d'en rédouter le paſſage.

On n'a fait cette deſcription détaillée de cette partie, que pour faire voir qu'on peut dans l'entrepriſe de la découverte des Terres Auſtrales, paſſer par ce détroit ſi l'on veut, au lieu de doubler le Cap d'Horn; ce qui abrégeroit le tems du paſſage, à moins qu'on ne voulut s'y arrêter à prendre connoiſſance des meilleurs endroits, dans la vuë de quelque Commerce.

Supposons donc égalité de tems par un paſſage ou par l'autre, pour arriver à la rivière S^t. Domingo dans la mer du Sud: ſi l'on veut donc parcourir toutes les rélaches qu'on a indiquées depuis le départ de Copenhague & reconnoître ces différens paſſages, cinq mois ſuffiſent à des Frégates bonnes & fines voilières; en voici la preuve.

A' route droite & ſans vent contraire, il n'y a qu'environ 3100 lieuës à faire de Coppenhague à S^t. Domingo, nous donnons 1200 lieuës par mois en route aux Frégates; elles peuvent donc faire ce chemin en deux mois & demi à leur aiſe. Les autres deux mois & demi nous les donnons pour toutes les rélaches, ſoit en faiſant le tour du Cap Horn, ſoit en paſſant par le détroit de Magellan; & nous comptons que ces deux mois & demi pour les rélaches, ſont plus que ſuffiſans. Car en ſuppoſant 8 jours à chaque rélache, l'une dans l'autre; comme il n'y en a que ſix, ce ne ſeroit que 48 jours, ce qui abrégeroit les dits 5 mois de 27 jours. Ajoutez à cela qu'on peut ſe diſpenſer de la rélache à Maldonado.

Avant de quitter S^t. Domingo, nous devons dire un mot des Courants généraux qui ſe trouvent dans le cours de la navigation pour cette entrepriſe-ci, depuis les Iſles Canaries jusques dans la mer du Sud.

A l'Oüëst des Canaries & des Isles du Cap Verd, jusqu'à la Ligne, les Courans portent dans le Sud-Oüëst & l'Oüëst. Quoiqu'ils ne soient pas forts, il faut s'en méfier, parce qu'il est bon pour ce voyage-ci de couper la ligne par les 357 à 358 dégrés de longitude du prémier méridien de l'Isle de Fer en allant.

A l'Est des Canaries & des Isles du Cap Verd, ils portent dans le Sud-Est jusqu'à Sierra Lionna, & aussi la côte de Guinée jusqu'à la ligne.

Au-dela de la ligne dans la partie du Sud, depuis la ligne jusques au tropique de Capricorne, ils portent au Nord-Oüëst, & ils portent aussi de même depuis le Cap de Bonne-esperance jusques à la ligne.

Mais depuis le Cap Fernambouc qui est par les 8 dégrés Sud jusques au tropique, ils portent au Nord-Est.

Au passage du Cap Horn avant de le doubler & faisant route pour le doubler, ils portent depuis l'Est-Sud-Est, jusques à l'Est-Nord-Est.

Dans la mer du Sud entre le tropique de Capricorne & la Ligne, depuis les côtes de l'Amérique jusques aux Moluques, ils portent au Nord-Oüëst, & enfin dans la mer du Sud entre le tropique de Cancer & la Ligne, depuis les côtes de l'Amérique jusques aux Philippines, ils portent Sud-Oüëst, & Oüëst-Sud-Oüëst.

Si après avoir doublé le Cap Horn qui est par les 310 dégrés de longitude du prémier méridien de l'Isle de Fer, on soutient toujours la latitude de 56 à 57 dégrés Sud poussant droit dans l'Oüëst, on trouvera par les 300 dégrés de longitude du même méridien, ce qui fait par ce passage cent & quelques lieuës, la terre découverte par François Drake, Anglois, marquée *Indéfinie*, & nous croions que cette terre n'est point une Isle, mais une pointe du commencement des Terres Australes qui sont à l'Oüëst du Cap Horn, du Chiloë & du Chili. Cela donne toujours une notion à valoir ce qu'elle pourra.

Partons maintenant de St. Domingo, après y avoir ravitaillé les Frégates ce qui sera facile; parce que ce Pays abonde ainsi que tout le Chili, en toute sorte de vivres, & que l'air y est si sain que les malades se rétablissent très promptement. Mais avant de partir il seroit important, de faire son possible pour engager deux ou trois habitans naturels de ce Pays à s'embarquer de bon gré sur les Frégates.

Au

Au sortir de S^t. Domingo, il faut faire route valante l'Ouëst-Sud-Ouëst, jusques à ce qu'on ait trouvé terre ferme.

L'ayant trouvée, il faut la suivre & la cotoyer à certaine distance de manière qu'on puisse se rapprocher à sa vuë, quand on l'aura perduë, à quoi la plus petite des trois Frégates sera fort utile, parce que tirant moins d'eau que les autres, elle pourra sans crainte approcher ces terres inconnues. Il seroit même à souhaiter qu'avant de partir de Copenhague, on eut pu embarquer dans le ventre de la grande Frégate un petit bâteau en Pagalle d'environ 20 tonneaux ou même seulement de 12 à 15, qu'on monteroit facilement dans ces mers pacifiques, pour le faire servir le long de cette navigation des Terres Australes à s'informer dans les bayes, anses profondes & différens sinus que la diverse configuration des dites Terres peut former, afin que s'il s'y trouvoit quelques bancs ou rochers ou bas fonds, il courut moins de risques à tout visiter; ce que ne pourroit faire la plus petite des Frégates qui cependant le suivroit d'aussi près qu'il seroit prudent de le faire.

On pourroit trouver à S^t. Domingo, ou même au prémier endroit des Terres Australes où l'on abordera, le moyen de construire un bâteau. Dans cette vuë il faudra mettre dans chacune des trois Frégates le double de bons Charpentiers qu'on auroit mis sans cela, avec les clous, férailles, & outils nécessaires pour ce sujet; ce qui sera d'autant mieux que tout ce qui est fer ouvragé ou non, est une excellente marchandise, sur-tout à présent dans toutes les mers du Sud.

La nécessité de parcourir & de visiter autant qu'il sera possible les différentes sinuosités de ces terres inconnuës, (pourvû qu'elles ne mènent pas à des latitudes trop hautes) tombe sur ce que l'on y peut trouver des objets de Commerce & des Peuples traitables. Puisque par les 52 dégrés dans le détroit de Magellan l'un & l'autre s'y trouvent, n'est-on pas fondé à présumer qu'il s'en trouvera de même & peut-être encore mieux à ces terres par les 45 à 46 dégrés, & encore plus dans de plus basses latitudes? Car à mesure qu'on s'éloigne dans l'Ouëst des Terres de l'Amérique, les Terres Australes s'avancent vers le tropique de Capricorne. Ainsi il est prudent de faire tout d'un coup route pour le *point Désiré* qui git entre les 35 dégrés & le tropique de Capricorne, de s'instruire de tout ce qui peut être utile chemin faisant; de cette sorte rien n'aura échappé à la récherche. Il y a plusieurs navigateurs entre lesquels sont Giros & Dequir, qui prétendent que ce *point Désiré*, qui produit l'or & l'argent & les épiceries fines, baisse

par certaines pointes jusqu'entre le Capricorne & la Ligne. C'est ce qui nous a été confirmé il y a 38 ans par un François réfugié, navigateur très ancien pour les Hollandois à Batavia. Mais supposons le fait douteux: tout cependant en fait présumer la réalité.

On fera donc cette manœuvre jusqu'à ce qu'on ait baissé de latitude jusques par les 35 & 30 dégrés Sud & même jusques par les 15 si la terre y force.

Ce cours de navigation dans l'Ouëst, rabattant toujours vers le Capricorne à mesure qu'on y sera contraint par les terres, comprendra bien en droite route & sans compter les détours des anses & enfoncemens qu'on jugera à propos de visiter, autour de 14 à 1500 lieuës, pour lesquelles on employe trois mois, y compris le tems nécessaire pour parcourir les sinuosités & les reconnoître.

Il faudra parmi toutes celles qu'on aura parcourues depuis le départ de St. Domingo, jusques au dernier période de la route de l'Ouëst, en remarquer exactement deux par leur vraye latitude bien observée & leur longitude, pour servir de principales rélaches, tant au retour par le Cap Horn, & aussi d'hivernage si besoin est, que pour les mêmes raisons dans un second voyage & suivans, & faire ensorte que l'une de ces rélaches soit la plus proche que faire se pourra des côtes de l'Amérique, & l'autre à la plus égale distance de celle-là & du *point Désiré* qu'il sera possible.

Ce que nous avons dit sur l'attention à reconnoître les sinuosités de la Terre ferme Australe, nous le disons aussi pour les Isles de quelque considération, qui pourroient se rencontrer dans la route; car une bonne Isle est une ressource assurée où l'on peut s'établir & rélacher, quand par hasard on ne trouve pas sureté de le faire à la grande terre, à cause de la férocité des Peuples.

Cette navigation établie de la sorte, nous regardons comme immanquable la découverte de cette côte qui produit l'or, l'argent & les épiceries fines en aussi grande quantité qu'on l'assure, & nous ne sçaurions regarder comme un problême l'existence des Terres fermes Australes. Cette partie du monde est peut-être même plus grande qu'aucune des quatre autres; car à bien réfléchir, la nouvelle Hollande, la Terre de Papons ou nouvelle Guinée. la Carpentarie, les Terres de Diemens, le Pays de Concorde, celui de Béach, la nouvelle Zélande, les Terres de Dequir & de Giros & autres

tres adjacentes aux mers de Lanchidol, ainſi que leur ſuite allant dans l'Eſt, jusques à celle de François Drake, & de-là pouſſant toujours dans l'Eſt, & tournant le Pole Antarctique jusques à la nouvelle Hollande, comprennent une étendue immenſe qui n'eſt remplie d'autre choſe que des eaux de la mer, ce qui fait vraiſemblablement une continuïté de termes ſans interruption, tout autres que des points qui avancent plus ou moins vers le Capricorne.

Si l'on eſt aſſez heureux pour trouver ces riches côtes qui ſont l'objet de cette entrepriſe, il faudra y paſſer l'hiver, s'y cantonner & y commercer.

Quoiqu'on puiſſe préſumer que ces Peuples ne ſont pas plus féroces, que ceux de l'Amérique Méridionale, il eſt cependant bon d'uſer de certaines précautions dans cet établiſſement, où après en avoir pris poſſeſſion au nom du Souverain, on travaillera à s'y mettre en ſureté avec prudence & ménagement, ne faiſant rien par la force ni de haute lutte avec les Peuples, mais tout par conciliation & agrément de leur part ſous divers prétextes plauſibles qui ſeront capables de les engager & de les perſuader qu'on veut faire une alliance ſincère & perpétuelle avec eux & un Commerce fidèle, capable de leur procurer en échange des productions de leur Pays, des richeſſes & des commodités qu'ils ne connoiſſent point, leur promettant & jurant de les ſoutenir envers & contre tous leurs ennemis, & contre toute autre Nation du monde qui voudroit troubler une Alliance auſſi avantageuſe pour les deux partis. Il faut même leur inſpirer de la méfiance de toute autre Nation, leur promettant de revenir inceſſamment avec de plus grande forces pour les appuyer dans leurs prétenſions & leurs déſirs. Il faut tacher enfin par tous les moyens les plus adroits de gagner leur confiance & de les réduire à nous déſirer & à ſe lier de bonne foi avec nous, tant par l'eſpoir d'y trouver leur compte, que par la douceur & la fidélité de notre Commerce.

La douceur & la droiture viennent à bout de tout. Les armes ſont la dernière reſſource dont il faut uſer, & ne le faire qu'à la plus grande extrêmité.

On va dans un Pays où l'on eſt le plus foible, de toute néceſſité il n'y a d'autre parti à prendre que la voye de la conciliation.

Tout ce qu'on peut faire en cas de plaintes de la part des offenſés, c'eſt de remettre le coupable à leur diſcretion pour être puni ſelon leurs loix. Un Chef ne ſçauroit donc avoir aſſez d'attention & s'inſtruire trop promptement des uſages du Pays, autant que la choſe eſt poſſible parmi des gens

dont

dont on n'entend point la langue, & avec lesquels on ne peut s'exprimer en arrivant, que par des ſignes.

On déploye ſa boutique là comme dans tous les autres lieux où l'on a touché en y allant & trouvé des hommes. La vuë des choſes nouvelles pour ces habitans de l'autre monde, les diſpoſe en nôtre faveur; quiconque apporte eſt bien reçu. Si nos armes à feu leur ſont inconnues, c'eſt un grand avantage pour nous; mais il faut ſe conduire avec une grande prudence, & ne pas les effaroucher par leur fracas, qui peut-être les épouvanteroit pour toujours; à moins qu'on ne ſe trouve en état de dominer par la force; ce qu'on ne doit pas entreprendre légérement.

Avec ces précautions & mille autres que la prudence du Chef & les circonſtances doivent lui ſuggérer, on parviendra à faire un établiſſement ſolide à cette Terre de promiſſion. On y hivernera tranquilement & en ſureté, on y fera une riche traite, en attendant le moment du retour à Copenhague par le Cap Horn.

Pour prendre toutes les ſaiſons, tant pour aller que pour revenir, il eſt néceſſaire de partir de Copenhague dans le commencement de Juillet. Nous perſiſtons à ſuppoſer cinq mois & même ſix, ſi l'on veut, pour arriver à S^t^. Domingo, afin d'avoir le tems de bien éplucher tous les points de poſe dont nous avons parlé, depuis celui du départ à l'arrivée à S^t^. Domingo; & de ce dernier endroit pour arriver au point que nous appellons *Déſiré*, nous ſuppoſons encore quatre mois: on y ſera donc tout-au-plus tard en Avril de l'année ſuivante. Reſtant au lieu de l'établiſſement cinq mois, on ſera en état au commencement d'Octobre de partir pour le retour par le Cap Horn, & d'arriver à Copenhague dans le mois de May ou de Juin de l'année d'après, ce qui fait un voyage de 21 à 22 mois en tout, & fut-il de deux ans, cela n'augmenteroit guères les fraix. On comprend aiſément que le retour ſera plus court que l'aller à cauſe des points connus, auxquels on ne ſera pas obligé de perdre du tems, & cependant on touchera néceſſairement aux deux rélaches que nous avons établies depuis le *point Déſiré* jusqu'au Cap Horn, tant pour ſe confirmer de la choſe, que pour contracter quelque liaiſon avec les Peuples de ces paſſages par les mêmes moyens expliqués pour ceux du *point Déſiré*. Nous paſſons ſous ſilence une infinité d'autres choſes qu'un habile homme peut faire, tant en allant, qu'en revenant pendant le cours de cette route, pour ne pas entrer dans des détails trop longs.

On

On demandera sans doute, pourquoi tant de fameux navigateurs qui ont entrepris cette découverte, n'ont pas réussi, lorsque par votre raisonnement vous prétendez en venir à bout? Ne sçauroient-ils pas toutes ces choses comme vous?

La réponse est aisée; il n'y a qu'à lire leurs Journaux, & on verra que les uns ont manqué leur entreprise par imprudence, d'autres par leur faute, & pour n'avoir pas suivi les routes que nous indiquons; enfin pour avoir été génés par des ordres imprudens & mal-entendus de leurs Commandans.

Dequir d'ailleurs ne l'a pas manquée. La seule indolence de la Cour d'Espagne & le manque de moyens de ce navigateur, ont été la cause qu'il n'a pu y retourner en force, pour jouir des avantages de sa découverte.

Mais pour revenir à ceux qui l'ont manquée par leur faute, c'est parce qu'après avoir doublé le Cap Horn, ou passé le détroit de Magellan; ils ont tout d'un coup rabattu dans le Nord & se sont mis par des latitudes de 35 & 30 dégrés, & même encore plus approchantes du Capricorne, pour trouver le climat plus doux; & de là ils ont couru dans l'Ouëst, laissant à coté & derrière eux tout ce qui étoit au Sud de ces latitudes, s'imaginant naviger plus à leur aise; ou peut-être le désir de trouver derechef cette nouvelle terre *d'Ophir* qu'on appelle les Isles Salomon, les a plus intéressés, que celui de découvrir les Terres Australes, qui leur étant inconnues ne piquoient pas tant leur ambition & leur curiosité.

D'autres ont eu l'imprudence de ne pas prendre suffisamment des vivres les plus nécessaires, & s'étant mis comme les prémiers par des latitudes trop basses qui les écartoient de la Terre Australe où ils auroient pu en divers endroits réparer ce défaut, ils ont vu manquer leur eau, leur bois, & les autres vivres avant d'être arrivés à quelqu'une des Isles à l'Ouëst des Terres de l'Amérique; parce que s'étant mis, comme nous avons déjà dit, par des latitudes trop basses près du Capricorne, ils ont essuyé ou des calmes ou des vents si foibles en ces passages, qu'après avoir reconnu leur faute avant de connoître ces Isles les plus à portée d'eux, ils ont été forcés de faire route pour elles, ne leur restant pas de quoi les rélever & rallier aux côtes Australes. Quelques uns d'entr'eux cependant faisant meilleure route du départ des côtes de l'Amérique, ont touché à quelques pointes des Terres Australes, & d'autres à des Isles à la proximité. Mais le bouillant de leur humeur les a fait s'y prendre si mal avec les gens du Pays, qu'ils les ont

 chassés.

chaſſés. Enfin d'autres ont manqué leur coup parce qu'ils ſe ſont attachés ſcrupuleuſement aux ordres qu'ils avoient reçus avant leur départ.

Qu'on ne ſoit dont pas étonné, ſi malgré toutes les récherches faites pour réuſſir dans ce projet, perſonne n'y a encore réuſſi en plein. La Providence qui régit le tout, a réſervé cette découverte dans le tems qu'il lui plaira. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Terres Auſtrales exiſtent: donc on peut les trouver.

Allons plus loin, & ſuppoſons que ce Paradis terreſtre eſt chimérique, & qu'il eſt impoſſible de le trouver. On ne peut pas du moins nier que les Frégates trouveront des terres quelque-part le long de la courſe indiquée. N'y eut-il que celles qui ſont déjà connues, qui peut nier encore, qu'il n'y ait quelque terre peuplée d'hommes? Toutes ces conſéquences entrainent donc celle, que les Frégates, ſoit en allant, ſoit en revenant, trouveront immanquablement de quoi ſe faire une cargaiſon, parce qu'il n'y a aucun Pays qui n'ait des productions, ſinon précieuſes par elles-mêmes, du moins de défaite au retour par leur rareté ou leur nouveauté.

Supposons que tout cela manque, en ce cas la côte du Chili offre aux Frégates une reſſource aſſurée, en prenant des méſures pour y retourner quelque tems avant de repaſſer le Cap Horn, ce qui eſt facile ſelon ce projet, ainſi que tout navigateur le comprendra; parce que la nature des marchandiſes dont il faut charger les trois Frégates, ſoit à mi-charge, ſoit autrement, pour les Terres Auſtrales, eſt pareille à celle qu'il faut pour le Chili & pour le Pérou.

Mais ſi on veut laiſſer la liberté au Chef de l'entrepriſe de faire pour le mieux à tout évènement; aïant comme on l'a dit, un demi fond en argent, il peut prendre (étant arrivé au terme de 14 ou 1500 lieuës ci-devant dit) la route de la Chine, au-lieu de celle du Cap Horn, pour ſon retour. L'emplête qu'il y fera ſera ſuffiſante pour dédomager à ſon retour des fraix de l'armement, y compris la vente des marchandiſes d'Europe qu'il y aura faite le long de ſa courſe auparavant.

Pour ſe convaincre de la poſſibilité de cette dernière reſſource, il faut ſe rappeller ce qu'on a dit ci-devant du tems que les Frégates pourront employer depuis leur départ de Copenhague, jusques à l'endroit que nous avons appellé *Déſiré*. En donnant toute la marge néceſſaire aux Frégates pour

pour faire toutes les récherches indiquées le long de cette grande route d'un point à l'autre, nous avons compté neuf mois & même dix, ce qui tomberoit justement en Avril de l'année après celle du départ fixé en Juillet de l'année précédente.

On nous accordera bien que si dans dans toute la course depuis S^t. Domingo jusques au point *Désiré*, il ne se trouve rien à faire, ni pour le Commerce ni pour aucun établissement, il ne sera pas besoin de s'arrêter aussi long-tems dans chaque endroit, qu'on auroit fait y trouvant des objets de quelque espérance; par conséquent au-lieu de n'arriver qu'en Avril au point *Désiré*, on pourra y arriver en Février.

S'étant rafraichis quelque-part, on sera en état de mettre à la voile en Mars, ne fut-ce qu'à la fin, & de faire route pour la Chine. On se trouvera de cette sorte aux parages des mers qui sont aux environs des Philippines & de la Chine, à l'entrée de la bonne mousson des vents de la bande du Sud qui commencent en Avril & durent six mois. Les Vents conduiront à souhait à Canton, où l'on se rendra en passant par l'Est & le Nord des Philippines.

Cette route de quelque point des Terres Australes qu'on suppose le départ pour la Chine, fût-ce même de quelque endroit de la Carpentarie, ou de la nouvelle Guinée, ne sera que de 13 à 1500 lieuës en passant au travers les Isles des Larrons. Mais si l'on suppose le départ de la nouvelle Zélande, cela sera 7 à 800 lieuës de plus. Il ne faudra pas négliger de prendre connoissance de celles des Isles des Larrons dont on aura la vuë. C'est un rétard de peu de chose qui peut devenir utile, & qui n'empêchera pas qu'on n'arrive à Canton au plus tard dans le mois de Juin; quand même on seroit parti de la nouvelle Zélande, qui est par les 35 & 40 dégrés de latitude Sud.

De cette sorte on sera à la Chine deux ou trois mois avant aucun vaisseau d'Europe, ce qui donnera la facilité de faire ses marchés aux pris les plus avantageux.

Si l'on veut revenir à Copenhague par le Cap de Bonne-espérance, on pourra partir de la Chine après la mousson des vents de la bande du Nord commencée; laquelle commence ordinairement en Octobre; de sorte qu'on pourra arriver en Mars de l'année suivante à Copenhague & par consequent

 primer

primer de quelques mois le retour en Europe des autres vaiſſeaux Européens; ce qui eſt encore un avantage pour la vente des marchandiſes. Ce voyage de cette manière s'accomplira comme l'autre en 22 mois.

Le retour par le Cap Horn ſeroit plus long & moins convenable dans cette ſuppoſition-ci, excepté dans le cas où l'on auroit trouvé le *point Déſiré* des Terres Auſtrales, & où l'on y auroit commencé un établiſſement dans la vuë d'y débiter les marchandiſes achetées dans la Chine, ce qui pour-lors deviendroit plus avantageux.

Cette découverte & un établiſſement aux Terres Auſtrales, préſentent des avantages infinis. On pourroit en faire une navette de navigation de là à la Chine & de la Chine aux Terres Auſtrales; ainſi que d'Europe aux Terres Auſtrales & de celles-ci en Europe; de ſorte que tout l'or & l'argent, & les épicéries fines provenant du débit à ces Peuples des marchandiſes de l'Europe & de la Chine, ſeroient tranſportées en Europe.

Revenons au précédent projet de la découverte du paſſage par le Nord & l'Eſt de l'Aſie. Si ce paſſage ſe découvre, il pourra ſervir à faire la découverte du *point Déſiré* des Terres Auſtrales, d'une façon plus abrégée que de paſſer par le Cap Horn: car dans les ſuppoſitions faites pour ce paſſage, on peut, partant de Copenhague au commencement de Juin, arriver à la hauteur du Japon au commencement d'Août, ou tout-au-plus tard à la fin, pour ſe donner le tems de faire quelques découvertes chemin faiſant à la côte de l'Amérique vers ces mêmes latitudes Nord; & de cette latitude il faudroit paſſer droit dans le Sud pour acquerir la connoiſſance de quelque point de la terre nouvelle Guinée, ce qui ne feroit pas plus de douze-cent lieuës; & de ce point là commencer la recherche du *point Déſiré*, en côtoyant la nouvelle Guinée, la Carpentarie & autres terres qui pourroient ſe trouver, de ſorte qu'en Octobre on pourroit avoir trouvé ce *point Déſiré*: Si on ne l'avoit pas encore trouvé (en faiſant cette navigation & cette recherche avec les précautions que nous avons détaillées) il faudroit continuer ſa courſe vers le Cap Horn, pourſuivant toujours les dites récherches jusques à l'extrêmité. Enfin tout venant à manquer, on iroit rélacher aux côtes de l'Amérique à S^t. Domingo, & là ainſi qu'aux environs, on ſe déferoit des marchandiſes qu'on auroit chargées à Copenhague pour les Terres Auſtrales, ſuppoſé que dans toute la route pour arriver au dit S^t. Domingo, on n'eut pas trouvé à en faire la vente en quelqu'endroit des Terres Auſtrales qu'on auroit parcouruës. Les marchandiſes vendues, on ſeroit encore

core à tems de doubler le Cap Horn, ou d'enfiler le détroit de Magellan pour revenir à Copenhague tout de ſuite. En voici la preuve.

On peut comme nous l'avons dit, arriver de Copenhague à la hauteur du Japon dans le mois d'Août: de-là il ne faut qu'un mois pour avoir connoiſſance des terres de la nouvelle Guinée. Pour parcourir toutes les Terres Auſtrales, & arriver à S^r. Domingo, il ne faut au plus que trois mois. Ajoutons deux mois au dit S^t. Domingo pour y rélacher & vendre ainſi qu'aux environs, les marchandiſes qu'on n'auroit pas vendues aux Terres Auſtrales, on ſera ſuivant ce calcul, en état de doubler le Cap Horn ou de paſſer par le détroit de Magellan dans le mois de Février ou au-pis-aller dans Mars. C'eſt encore la bonne ſaiſon.

Si on n'approuve pas le retour par le Cap Horn; après avoir manqué la découverte du *point Déſiré*, & parcouru par cette nouvelle route une certaine étenduë de côtes Auſtrales aux environs du *point Déſiré*, & qu'on veuille qu'on revienne par le paſſage découvert, la choſe eſt très poſſible, & voici comme il faudra s'arranger.

Nous avons poſé ci-deſſus que du paſſage découvert s'étant mis à la hauteur du Japon, & de-là partant pour les Terres Auſtrales, on arriveroit à la nouvelle Guinée à la fin de Septembre ou au-pis-aller à la mi-Octobre. Que l'on mette de-là deux mois pour chercher ce *point Déſiré*, & parcourir exactement ſes environs, on ſera en état de partir pour retourner par ce paſſage à la mi-Décembre. Nous employons ſix ſemaines pour arriver de ce point du départ, à la hauteur du Japon; de-là ſi en venant on a découvert quelque choſe d'utile à faire aux côtes de l'Amérique, à cette latitude depuis 40 dégrés Nord jusques aux 55, on y retournera. Nous ſuppoſons que cela abſorbe un mois ou ſix ſemaines, ce qui tombera à la mi-Mars, ou ſi l'on veut à la fin; ſelon ce calcul en partant de ce point dernier de la côte de l'Amérique, ſe ralliant de-là aux côtes de l'Eſt & du Nord de l'Aſie, on pourra arriver à Copenhague en Juillet, ce qui fera en tout 13 à 14 mois.

Ces découvertes une fois faites, on pourra s'arranger de façon à ne mettre pas plus de 10 à 12 mois à faire chacun des autres voyages, parce qu'une fois les points de route connus, on l'a fait plus rondement.

Les nouveautés en fait de découvertes sont toujours avantageuses au Souverain qui en est le législateur, & cet avantage dure très long-tems avant que les autres Nations s'avisent de la même chose & aient réussi, si l'on tient les Journaux bien secrets.

Nous finirons cet article par quelques réflexions de Mr. *de Maupertius*. Le suffrage de cet illustre Académicien appuye trop bien tout le détail dans lequel nous sommes entrés sur les découvertes, pour négliger de le mettre ici sous les yeux de nos lecteurs.

Tout le monde sçait, dit Mr. *de Maupertius*, que dans l'Hémisphére méridional il y a un espace inconnu où pourroit être placée une nouvelle partie du monde plus grande qu'aucune des quatres autres. Comme dans tout ce qui est connu du Globe il n'y a aucun espace d'une si vaste étendue que cette plage inconnue, qui soit tout occupé par la mer, il y a beaucoup plus de probabilité qu'on y trouvera des terres, qu'une mer continue. A' cette réflexion générale on pourroit ajouter les rélations de tous ceux qui navigeant dans l'Hémisphére austral ont apperçu des pointes, des caps, & des signes certains d'un Continent dont ils n'étoient pas éloignés. Quelques uns de ces Caps les plus avancés sont déjà marqués sur les cartes.

La Compagnie des Indes de France envoya il y a quelques années, chercher les Terres Australes entre l'Amérique & l'Afrique. Le Capitaine Lozier Bouvet qui étoit chargé de cette expédition, navigeant vers l'Est entre ces deux parties du monde, trouva pendant une route de 48 dégrés des signes continuels de terres voisines, & apperçut enfin vers le 52. dégré de latitude, un Cap où les glaces l'empêchèrent de débarquer.

Si l'on ne cherchoit des Terres Australes que dans la vuë d'y trouver un port pour la navigation des Indes Orientales, comme c'étoit l'objet de la Compagnie, on pourroit faire voir qu'on n'avoit pas pris les mésures les plus justes pour cette entreprise; qu'on l'a trop tôt abandonnée; & qu'on pourroit aussi donner quelques conseils pour mieux réussir: mais comme on ne doit pas borner la découverte des Terres Australes à l'utilité d'un tel port, & que je crois même que ce seroit un des moindres objets qui devroit la faire entreprendre, les terres situées à l'Est du Cap de Bonne-esperance mériteroient beaucoup plus d'être cherchées, que celles qui sont entre l'Amérique & l'Afrique.

En

En effet on voit par les Caps qui ont été apperçus, que les Terres Auſtrales à l'Eſt de l'Afrique s'approchent beaucoup plus de l'Equateur, & qu'elles s'étendent jusqu'à ces climats où l'on trouve les productions les plus précieuſes de la nature.

Il ſeroit difficile de faire des conjectures un peu fondées ſur les productions & ſur les habitans de ces terres: mais il y a une remarque à faire bien capable de piquer la curioſité, qui pourroit faire ſoupçonner qu'on y trouveroit des choſes fort différentes de celles qu'on trouve dans les quatre autres parties du monde. On eſt aſſuré que trois de ces parties, l'Europe, l'Afrique & l'Aſie ne forment qu'un ſeul Continent. L'Amérique y eſt peut-être jointe: mais ſi elle en eſt ſéparée, & que ce ne ſoit que par quelque détroit, il aura toujours pû y avoir une communication entre ces quatre parties du monde; les mêmes plantes, les mêmes animaux, les mêmes hommes auront dû s'y étendre de proche en proche, autant que la différence des climats leur aura permis de vivre & de ſe multiplier, & n'auront reçu d'altération que celle que cette différence aura pû leur cauſer. Mais il n'en eſt pas de même des eſpèces qui peuvent ſe trouver dans les Terres Auſtrales, elles n'ont pû ſortir de leur Continent. On a fait pluſieurs fois le tour du Globe, & l'on a toujours laiſſé ces Terres du même côté: il eſt certain qu'elles ſont abſolument iſolées, & qu'elles forment pour ainſi dire un monde à part, dans lequel on ne peut prévoir ce qui ſe trouveroit. La découverte de ces Terres pourroit donc offrir de grandes utilités pour le Commerce, & de merveilleux ſpectacles pour la Phyſique.

Au reſte les Terres Auſtrales ne ſe bornent pas à ce grand Continent ſitué dans l'Hémiſphére auſtral: il y a vraiſemblablement entre le Japon & l'Amérique un grand nombre d'Iſles dont la découverte pourroit être bien importante. Croira-t-on que ces précieuſes épices ne croiſſent que dans quelques unes de ces Iſles dont une ſeule Nation s'eſt emparée? Elle-même peut-être en connoit bien d'autres qui les produiſent également, mais qu'elle a grand intérêt de ne pas faire connoître.

Mais ſi la Compagnie des Indes de France s'attachoit à chercher pour ſa navigation quelque port dans les Terres Auſtrales, entre l'Amérique & l'Afrique; je ne crois pas qu'elle dût être rébutée par le peu de ſuccès de la prémière entrepriſe: il me ſemble au-contraire que la rélation du voyage du Capitaine Lozier pourroit engager la Compagnie à la pourſuivre. Car il s'eſt aſſuré de l'exiſtence de ces Terres, il les a vuës; s'il n'en a pû approcher, ç'a été par des obſtacles qui pouvoient être évités ou vaincus.

Ce furent les glaces qui l'empêchèrent d'atterrir. Il fut surpris d'en trouver au 50. dégré de latitude pendant le solstice d'été. Il devoit sçavoir que, toutes choses d'ailleurs égales, dans l'Hémisphére austral le froid est plus grand en hiver que dans l'Hémisphére septentrional; parce que quoique sous une même latitude, pour l'un & l'autre Hémispére, la position de la sphère soit la même, les distances de la terre au soleil ne sont pas les mêmes dans les saisons correspondantes. Dans notre Hémisphére, l'hiver arrive lorsque la terre est à sa plus petite distance du soleil; & cette circonstance diminue la force du froid. Dans l'Hémisphére austral au-contraire, on a l'hiver, lorsque la terre est à son plus grand éloignement du soleil; & cette circonstance augmente la force du froid; ajoutez-y que, dans l'Hémisphére austral, l'hiver est plus long de huit jours que dans l'Hémisphére septentrional. Mais il eut été encore plus nécessaire de penser que, dans tous les lieux où la sphére est oblique, les tems les plus chauds n'arrivent qu'après le solstice d'été; & qu'ils arrivent d'autant plus tards que les climats sont plus froids. Cela est connu de tous les Physiciens & de tous ceux qui ont voyagé vers les poles. Dans l'Hémisphére septentrional, on voit souvent en plein solstice la glace couvrir encore des mers où un mois après on n'en trouve pas un atome; on y ressent même de grandes chaleurs; & c'est dans ce tems-là, c'est-à-dire au tems du plus grand froid dans l'Hémisphére opposé, qu'il faut entreprendre d'approcher des terres voisines des poles. Dans ces climats, dès que les glaces commencent une fois à fondre, elles fondent très vite; & en peu de jours la mer en est délivrée. Si donc au-lieu d'arriver au tems du solstice aux latitudes où le Capitaine Lozier cherchoit ces Terres, il fut arrivé un mois plus tard, il y a toute apparence qu'il n'eût trouvé aucune glace; ou que les glaces qu'il auroit trouvées, ne l'auroient pas empêché d'aborder une terre qui n'étoit éloignée de lui que d'une ou deux lieuës.

Apre's la découverte des Terres Australes, il en est une autre toute opposée qui seroit à faire dans les mers du Nord; c'est celle de quelque passage qui rendroit le chemin des Indes beaucoup plus court que celui que tiennent les vaisseaux, qui sont jusqu'ici obligés de doubler les pointes méridionales de l'Afrique ou de l'Amérique. Les Anglois, les Hollandois, les Danois, ont souvent tenté de découvrir ce passage, dont l'utilité n'est pas douteuse, mais dont la possibilité est encore indécise. On l'a cherché au Nord-Est & au Nord-Ouëst sans l'avoir pû trouver: cependant ces tentatives infructueuses pour ceux qui les ont faites, ne le sont pas pour ceux qui voudroient poursuivre cette récherche. Elles ont appris que, s'il

y a un paſſage par l'un ou par l'autre de ces cotés où l'on l'a cherché, il doit être extrêmement difficile. Il faudroit que ce fut par des détroits, qui dans ces mers ſeptentrionales ſont presque toujours bouchés par les glaces.

L'opinion à laquelle ſont revenus ceux qui ont cherché ce paſſage, eſt que ce ſeroit par le Nord même qu'il le faudroit tenter. Dans la crainte d'un trop grand froid ſi l'on s'élevoit trop vers le pole, on ne s'eſt pas aſſez éloigné des terres; & l'on a trouvé les mers fermées par les glaces, ſoit que les lieux par où l'on vouloit paſſer, ne fuſſent en effet que des golfes, ſoit que ce fuſſent de véritables détroits. C'eſt une eſpèce de paradoxe de dire que plus près du pole on eût trouvé moins de glaces & un climat plus doux: mais outre quelques rélations qui aſſurent que les Hollandois s'étant fort approchés du pole, avoient en effet trouvé une mer ouverte & tranquile, & un air temperé; la Phyſique & l'Aſtronomie le peuvent faire croire. Si ce ſont de vaſtes mers qui occupent les régions du pole, on y trouvera moins de glaces, que dans des lieux moins ſeptentrionaux, où les mers ſeront reſſerrées par les terres: & la préſence continuelle du ſoleil ſur l'Horiſon, pendant ſix mois, peut cauſer plus de chaleur, que ſon peu d'élévation n'en fait perdre.

Je croirois donc que ce ſeroit par le pole même qu'il faudroit tenter ce paſſage. Et dans le même tems qu'on pourroit eſpérer de faire une découverte d'une grande utilité pour le Commerce, c'en ſeroit une curieuſe pour la connoiſſance du Globe, que de ſçavoir ſi ce point, autour duquel il tourne, eſt ſur la terre ou ſur la mer; d'y obſerver les Phénomènes de l'aimant dans la ſource d'où ils ſemblent partir; d'y décider ſi les aurores boréales ſont cauſées par une matière lumineuſe qui s'échappe du pole, ou du moins ſi le pole eſt toujours inondé de la matière de ces aurores.

Telles ſont les découvertes à tenter par mer. Il en eſt d'autres dans les terres qui mériteroient auſſi qu'on les entreprit. Ce Continent immenſe de l'Afrique ſitué dans les plus beaux climats du monde, autrefois habité par les Nations les plus nombreuſes & les plus puiſſantes, rempli des plus ſuperbes villes; tout ce vaſte Continent nous eſt presque auſſi peu connu que les Terres Auſtrales: nous arrivons ſur les bords, nous n'avons jamais pénétré dans l'intérieur du pays. Cependant ſi l'on conſidère ſa poſition dans les mêmes climats que les lieux de l'Amérique les plus fertiles en or & en argent; ſi l'on penſe aux grandes richeſſes de l'ancien monde, qui en étoient tirées, à l'or même que quelques ſauvages ſans induſtrie en tirent encore, on pourra croire que les découvertes qui ſe feroient dans le continent de l'Afri-

l'Afrique ne feroient pas infructueufes pour le Commerce. Si on lit ce que les anciennes hiftoires nous rapportent des fciences & des arts des peuples qui l'habitoient; fi l'on confidère les merveilleux monumens qu'on en voit encore dès qu'on aborde aux rivages de l'Egypte, on ne pourra douter que ce pays ne foit bien digne de notre curiofité.



CHAPITRE XXVII.

De l'Impôt.

Tout le monde convient de la néceffité indifpenfable des impofitions: quiconque contribue aux charges de l'Etat, contribue à fon propre bien, à la confervation de fa fortune & de fon repos. Mais fi les befoins de l'humanité exigent impérieufement l'ufage de l'impôt, rien n'eft plus intéreffant pour le bien de l'humanité que la récherche des moyens de concilier, tant le montant de l'impôt, que la forme de l'impôt & la forme de la perception, avec les intérêts de la population, de l'agriculture, des arts & du commerce; en un mot avec la confervation de la fource de l'impôt, & avec les accroiffemens dont cette fource eft presque toujours fufceptible chez toutes les Nations. S'il eft très difficile, même impoffible d'écarter l'arbitraire des impofitions, & d'atteindre à une parfaite égalité dans la répartition; il n'eft pas impoffible d'en approcher infiniment, & de foulager les peuples du moins par la forme & la douceur de la perception. Une exacte connoiffance des forces d'une Nation doit fournir à l'adminiftration les moyens d'y réuffir.

La meilleure méthode à fuivre pour connoître les forces d'une Nation, pour déterminer avec la plus grande précifion poffible le dégré de fa richeffe & de fa puiffance rélative, c'eft de calculer fa population. Une connoiffance exacte du nombre du peuple eft la bafe de l'arithmétique politique.

C'est le prémier principe que *William Petty* & *Davenant* ont fuivi dans l'ufage de l'arithmétique politique dans le Commerce & les Finances. La raifon en eft bien fenfible: une grande population fuppofe néceffairement un grand nombre de laboureurs, d'artifans, de foldats & de matelots, par conféquent une grande fomme de productions naturelles & de productions d'induftrie, & en même tems une force intérieure qui rend la Nation refpectable au-dehors. Le montant de la population donné, il eft facile de calcu-

calculer enſuite avec aſſez d'exactitude le revenu général de la Nation, ſoit qu'on conſidère ce que chaque individu eſt néceſſairement ſuppoſé gagner par ſon travail ou par ſon induſtrie, ſoit qu'on ſe fixe à la dépenſe néceſſaire pour ſubſiſter; & le revenu général de la Nation donné, on voit aiſément jusqu'où l'on peut porter le revenu public ſans s'écarter des règles d'une ſage économie, qui au lieu d'en altérer la ſource, ſçait l'entretenir & même l'accroitre encore.

Cette manière de calculer les forces d'une Nation, ne donneroit cependant pas la même certitude à l'égard d'une Nation qui n'eſt pas généralement induſtrieuſe, telle que la Ruſſie, à qui on donne environ vingt-quatre milions d'habitans: parce que d'un côté ſa population n'eſt pas proportionnée à l'étenduë de ſon territoire, & que de l'autre elle n'a peut-être pas encore quatre milions d'habitans induſtrieux. Mais cette méthode paroit très bonne pour déterminer le dégré de puiſſance rélative des autres Nations de l'Europe, telles que l'Eſpagne, la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, &c. Le dégré de richeſſe & de puiſſance d'une Nation déterminé par cette méthode, ſa ſupériorité ſur les Nations rivales doit dépendre du dégré de leur puiſſance rélative calculée ſuivant la même méthode, des alliances & enfin de l'art de gouverner.

Nous devons ſçavoir beaucoup de gré aux efforts de cette théorie, qui a immédiatement pour objet le bien de l'humanité. Car quoiqu'on diſe que dans les négociations, dans les traités, le bonheur des peuples n'entre pour rien dans les vuës & dans la conduite des Souverains, il n'y a cependant pas un ſeul gouvernement en Europe qui ignore aujourd'hui, que c'eſt de la proſpérité des peuples que dépend le bonheur du Souverain; que c'eſt cette proſpérité qui eſt la baſe la plus ſolide de ſa puiſſance. Or les peuples ne peuvent proſpérer, ſi l'on porte le revenu public au-delà des limites naturelles du revenu général; ſi dans les impoſitions on excède la juſte proportion qu'il doit y avoir entre le revenu public de la Nation & ſon revenu général; parce qu'il faut néceſſairement qu'alors la perception du revenu public en tariſſe la ſource, & affoibliſſe par conſéquent ſans ceſſe la Nation. On ne ſçauroit donc trop s'appliquer à la recherche d'une méthode ſûre, pour déterminer avec le plus d'exactitude qu'il eſt poſſible le revenu général de la Nation.

Après avoir déterminé le montant de l'impôt ſur la proportion qu'il doit avoir avec le montant du revenu général de la Nation, il faut conſi-

dérer les objets qui doivent y contribuer, & ces objets méritent la plus grande attention.

Il ſemble que pour fixer tout d'un coup le vrai fonds qui dans un Etat doit contribuer à l'impôt, il ne ſeroit queſtion que de s'accorder ſur un principe, qui eſt que le Sujet doit au fiſc tout ce qu'il peut lui donner ſans nuire à ſa ſubſiſtance. Ce n'eſt en effet que ſur le ſuperflu que doit porter l'impôt; & aucun Etat n'a formé, ni pû former d'autre fonds de ſubſides, que celui qui ſe trouve entre les mains du Sujet, ſa ſubſiſtance prélévée, puiſque la vie des Sujets eſt le prémier beſoin d'un Etat.

Cela ſuppoſé, il ne s'agit plus d'examiner par quelles voyes le ſuperflu eſt entré chez le contribuable; il ſuffit qu'il s'y trouve pour que le fiſc aît droit d'en appliquer une partie aux beſoins publics.

C'est ſur ce principe qu'*Horace* peignant les beaux jours de Rome, montre les ſources de ſa grandeur dans la parcimonie des Sujets, qui contens de peu avoient toujours de quoi fournir aux beſoins de la république: *Ollis cenſus erat brevis, commune magnum.* L'un eſt la ſuite de l'autre: plus les Sujets d'un Etat ſont laborieux & économes, plus il a de reſſources; parce que le ſuperflu de chaque particulier étant l'unique fonds des revenus publics, ce ſuperflu augmente toujours en raiſon de la ſobriété & de la modération du peuple.

C'est la terre qui fournit toute la ſubſiſtance aux hommes; mais elle ne l'accorde qu'à leurs travaux. Les laboureurs tirent de ſon ſein le blé qui doit les nourrir, & les matières prémières qui ſous la main de l'artiſan prenant de nouvelles formes, ſerviront à les vêtir. Les dons de la nature & les travaux des hommes ſont donc les deux ſources où ils puiſent la vie, & par conſéquent les vrais objets qui aient pour eux une valeur digne d'être miſe à prix.

Ces valeurs par elles-mêmes ne ſeroient cependant jamais impoſables ſi elles ne fourniſſoient aux hommes que le ſimple néceſſaire; mais comme par une diſpoſition de la Providence qui a voulu pourvoir aux beſoins de ceux qui ne peuvent prendre part aux travaux de l'humanité, le travail d'un ſeul homme ſuffit pour en faire ſubſiſter un ou deux ou trois autres avec lui, le ſalaire des peines excède toujours les beſoins; & c'eſt de cet excédent que dans toutes les conditions, l'économie compoſe à la longue l'aiſance & les douceurs de la vie qu'on appelle leur fortune.

Le

Le Laboureur eſt à cet égard dans la même poſition que l'Artiſan. Le genre de la profeſſion n'y fait rien: il n'eſt queſtion que de ſçavoir ſi l'un & l'autre ont véritablement acquis par leurs propriétés ou leurs travaux, ou par tous les deux enſemble, au-delà de ce qu'il faut pour leur ſubſiſtance.

Mais dans ce ſyſtème l'impoſition du fiſc tombe indirectement ſur les travaux & l'induſtrie des hommes. L'Auter de *la Théorie de l'Impôt* a prétendu que *tout ce qui eſt travail eſt néceſſairement & indiſpenſablement immune.* Il a crû que le ſalaire de l'ouvrier devoit être entièrement reſervé pour ſa ſubſiſtance, qu'il ne pouvoit y trouver rien de plus, & que dès-là c'étoit un fonds ſacré dont il n'étoit pas permis de détourner la plus petite partie.

C'est là une erreur que l'amour de l'humanité ne doit point accréditer. Cette erreur deviendroit très nuiſible à l'humanité même, ſi on la prenoit pour un principe dans la repartition de l'impôt. Il n'eſt point d'homme de quelque condition qu'il ſoit, qui par ſon travail & une économie proportionnée à ſon état, ne puiſſe ſe réſerver quelque choſe au-delà du néceſſaire. Croiroit-on que dans les profeſſions les plus voiſines de l'indigence, jamais ou presque jamais on ne tombe dans la miſère que par un défaut de conduite? ce qui montre bien la vérité de cette maxime du *Teſtateur du Cardinal de Richelieu*, qu'il n'y a de malheureux que les imprudens.

Mais ſi cela eſt vrai pour cette claſſe d'hommes qui n'ont de reſſource que leurs bras, combien l'eſt-il plus pour tous ceux qui multiplient leurs ouvrages à l'aide des animaux & des machines, ou qui par leur adreſſe & leur intelligence donnent un plus grand prix à tout ce qui ſort de leurs mains? Un Colon qui à la tête d'un grand attélier exploite une ferme de quatre charrues; un ouvrier qui exécute presque tous ſes ouvrages par la force du vent ou des eaux; un artiſan qui par la ſupériorité de ſes talens quadruple le prix des matières qu'il met en œuvre; de tels ouvriers ont-ils beſoin de tout ce qu'ils gagnent pour vivre? Et n'eſt-il pas évident que ſi la maſſe de leurs travaux étoit totalement affranchie, l'Etat perdroit l'une de ſes principales reſſources?

Cette ſuppoſition que chaque homme peut ſe procurer par ſon travail une ſorte d'aiſance rélative à ſon état, à raiſon de laquelle il doit être ſoumis à l'impôt, paroit avoir été adoptée chez toutes les Nations policées. Tout Citoyen romain payoit un cens à la république; & il faut croire que dans tout l'empire on n'en exemptoit pas les conditions les plus pauvres,

 puisque

puisque Jesus Christ l'a payé pour lui & pour S^t. Pierre, en reconnoissant même la justice de l'imposition.

Il y a donc un vrai fonds de richesse dans les diverses productions des travaux des hommes, & la somme en est assez considérable pour que le fisc puisse y asseoir un impôt équitable.

Il ne seroit peut-être pas difficile d'en établir pour la France un calcul assez approchant du vrai. Malgré les idées de dépopulation qu'on ne cesse de répandre depuis quelques années dans tous les écrits politiques, on peut compter tout-au-moins sur quatre milions de familles habitant les campagnes ou les villes, & donnant à l'Etat huit milions d'ouvriers de toute espèce, de l'un & de l'autre sexe. Que la journée de tous ces ouvriers soit appréciée seulement à 18 sols l'un dans l'autre, le travail de la Nation monte par jour à sept milions deux-cent-mille livres, ce qui fait pour l'année entière composée de deux-cent-quatre-vingt jours ouvrables, deux miliards un milion six-cent-mille livres.

Cette immensité d'ouvriers tire de la terre seule sa subsistance entière, parce qu'ils ont tous un droit égal à ses dons, & que tandis que le laboureur cultive, l'artisan prépare des vêtemens pour le laboureur qui le nourrit.

C'est ce partage nécessaire des fruits de la terre qui démontre la justice du partage de l'imposition : dès que l'artisan emporte chez lui une partie des fruits recueillis par le laboureur, il est juste que l'impôt la suive.

En effet, ce sont les fruits de la terre qui payent les salaires de tous ces ouvriers, & qui conséquemment donnent à leurs travaux la même valeur qu'ils ont eux-mêmes. La raison en est que la somme du travail fait toujours partie du prix de toutes les choses qui se mettent en vente: le cultivateur vent au marché son blé un sol trois deniers la livre, parce que son tems & sa peine sont entrés dans la valeur du blé: l'artisan y porte son étoffe enchérie également par les façons qu'il lui a données: ainsi du reste. Par-là tous les travaux sont payés & acquièrent une valeur aussi réelle que celle de tous les autres objets que la société met à prix. Les travaux sont donc contribuables comme toutes les autres valeurs, puisqu'ils peuvent fournir & fournissent en effet à l'ouvrier au-delà de la subsistance, aussi-bien que tous les autres fonds portant revenu. Car ici l'Etat, qui n'affecte à l'impôt aucune valeur en particulier, & aux yeux duquel elles doivent effectivement

être

être toutes égales, n'a à considérer que l'effet qu'elles doivent naturellement produire dans les diverses distributions qu'en fait la propriété ou l'industrie. Par-tout où elles excèdent le nécessaire rélatif à la condition du Sujet, elles fournissent à l'impôt un fonds juste & légitime; & il ne sera plus question pour la cotte de l'imposition, que de faire attention aux différences que mettent nécessairement entre les propriétaires des terres le plus ou le moins de possessions, & dans les salaires la nature des ouvrages & les différentes positions des ouvriers.

On n'a point ici de double emploi à craindre: la masse des fruits de la terre ne payera jamais l'impôt qu'une fois. Seulement elle le payera beaucoup plus divisé & par beaucoup plus de mains; parce que les divers partages que s'en font à l'infini tous les ouvriers, à raison du plus ou du moins de mérite de leurs ouvrages, doivent nécessairement morceler l'impôt en autant de portions différentes, qu'ils en ont fait eux-mêmes en s'appropriant les productions de la terre.

D'ailleurs, & ceci est essentiel à observer, les fruits renaissans, lesquels au sortir de la terre ont une première valeur qui fait le bénéfice du Colon, ne sont pourtant pas encore en état d'être appliqués à nos besoins. Le moissonneur doit couper le blé, l'engranger & le battre, & le meunier le moudre avant que le boulanger en fasse du pain: le lin, le chanvre, les toisons des moutons doivent être façonnées de mille manières différentes, avant d'être propres à l'habillement. La renaissance des fruits n'est donc point encore à sa juste valeur, tant que les productions sont brutes, informes & dans l'état de matières premières où les livre le cultivateur, qui lui-même leur a déjà donné bien des préparations avant de les présenter à la vente: elles n'y arrivent que par les différentes mains d'œuvres subséquentes, qui les perfectionnent & leur donnent leur véritable prix. Par-là le laboureur & l'artisan coöpèrent ensemble à la valeur entière des productions renaissantes, & l'un & l'autre y ont des droits égaux. De-là quatre conséquences très dignes d'attention.

1°. Le cultivateur ne reçoit qu'une partie de la valeur des fruits de la terre, puisque le surplus de cette valeur passe entre les mains de l'artisan qui les perfectionne & les met à nos usages. 2°. Ce surhaussement de valeur donné par l'artisan aux productions qu'il a reçu brutes des mains de la nature, est un fonds aussi réel pour lui que l'a été pour le Colon le prix qu'il a touché de la vente de ces matières premières: la livre de laine en toison ne

vaut

vaut que 30 fols, mife en étoffe elle vaut fix livres, & ce n'eft pourtant que dans ce dernier état qu'elle peut être utile. La renaiffance de cette livre de laine eft donc véritablement pour la fociété un objet de fix livres de valeur, dont les trois quarts appartiennent à l'artifan. 3°. Pourquoi l'impôt s'arrêteroit-il à la plus petite valeur des fruits renaiffans, qui eft leur état de matière informe, état dans lequel ils nous font entièrement inutiles, tandis qu'il eft évident que pour être pliés à nos befoins, ils vont être portés à beaucoup plus haut prix par des travaux ultérieurs, auffi néceffaires que l'ont été les prémiers qui les ont fait naitre. 4°. Si la renaiffance annuelle des fruits encore informes donne au cultivateur un bénéfice nét fes dépenfes déduites, la renaiffance journalière des nouvelles formes qu'ils prennent fous la main de l'ouvrier, & les nouvelles valeurs qu'ils acquièrent, ne donnent-elles pas également à l'artifan un bénéfice net, fes dépenfes prélevées, puifqu'il y a dans le prix des chofes façonnées de quoi payer le prix de toutes les valeurs, foit de la matière, foit de la forme, & que le confommateur eft obligé de payer ces valeurs, parce qu'il ne peut faire ufage des productions de la terre, que lorsqu'elles ont atteint le dernier période de valeur où l'art les a portées? Il fe forme donc néceffairement des bénéfices nets entre les mains de tout ce qui travaille, Colons, Artiftes, & ces bénéfices nets, dès qu'ils fourniffent au-delà de la fubfiftance, font certainement un fondement très légitime de l'impôt.

Qu'on ne perde pas de vuë que ces bénéfices nets viennent tous de la même fource; qu'ils portent tous fur le partage des productions renaiffantes; que par conféquent l'artifan qui par fon travail a ramaffé chez lui vingt feptiers de blé au-delà de fa fubfiftance, eft exactement dans le même état de richeffe que le Colon propriétaire qui a la même quantité de blé dans fes greniers, fes dépenfes & fa fubfiftance prélevées.

Mais en abandonnant à ce Colon fa fubfiftance & fes fraix, la taxe ne tombe alors que fur le net produit: foit; mais dans l'exemple ci-deffus, nous fuppofons auffi que les vingt feptiers excèdent chez l'artifan fa fubfiftance & fes dépenfes de main d'œuvre, & qu'ils y forment un net produit. L'artifan & le laboureur font donc abfolument tous deux dans la même pofition, & il n'y a aucune raifon de les traiter avec tant d'inégalité. Que le net produit de la terre foit répréfenté par des beaux à ferme, ou qu'il foit régi par le maitre, cela ne change rien au fonds des chofes. En taxant uniquement le net produit des terres, c'eft toujours une feule portion des Sujets qui payent la totalité de l'impôt à la décharge de tous les autres; comme fi la

la propriété momentanée de la terre pouvoit devenir le titre unique de l'impôt. Nous disons momentanée, puisque le propriétaire de ses productions ne les a pas plûtôt reçues, qu'il est forcé de les partager avec tous ceux qui l'habillent, le logent, &c. lesquels en deviennent propriétaires à leur tour. Cette propriété des produits nets de la terre n'est donc elle-même, comme le travail, qu'un moyen de subsistance, imposable sans doute quand elle fournit au-delà des besoins, mais autant digne d'égards & de ménagemens que le travail même, quand elle est foible & qu'elle donne à peine le nécessaire. Encore une fois, qu'importe à l'Etat que le partage des fruits annuels se fasse à tel titre ou à tel autre, qu'on les prenne comme propriétaire ou comme colon, pourvu que ce partage produise dans les diverses conditions un superflu qui donne lieu à l'impôt? Le fermier n'est-il pas souvent beaucoup plus riche que son maitre? Ce n'est pas de la qualité de la personne qu'il s'agit ici, c'est de la réalité de l'aisance & du bien-être rélatif.

Il y a donc dans tous les Gouvernemens deux sortes de biens contribuables au fisc, les propriétés de toute sorte d'immeubles & les travaux quelconques qui les mettent en valeur & en augmentent les produits. Tout cela est juste & avoué de la nature: celui qui possède plus de choses, n'importe à quel titre, a plus de choses à donner. Voyez cette Colonie naissante: elle a un Chef, des Magistrats, des Ministres de la réligion, auxquels elle doit la subsistance; l'argent n'y a point paru encore, la prestation de l'impôt s'y fait en nature: le laboureur fournit du blé, des bestiaux, des fruits; l'artisan des toiles, des étoffes, la façon des habillemens; l'architecte construit, le manœuvre donne son tems, &c. En tout cela qu'y a-t-il d'injuste & qui ne soit conforme aux plus pures lumières de la raison & à l'équité? Seroit-il même possible d'en user autrement sans donner lieu à des plaintes très fondées? Or ce qui s'opère avec tant d'équité, quand l'impôt se lève en nature, peut-il devenir injuste quand on le perçoit en argent?

Qu'on régarde à la bonne heure les productions de la terre comme la prémière & la principale source des biens; en sont-elles pour cela la source unique? Les productions des arts n'y sont-elles pour rien? Qu'on voye en Hollande, où la terre ne produit que peu de chose pour la subsistance de ses habitans, les ressources que fournissent le travail & l'industrie. Tout y abonde, on y vit dans l'aisance, & l'Etat y lève plus de subsides que dans tout autre pays.

La contribution de tous les Sujets indistinctement est donc une chose juste, & qui a pour base des objets d'une valeur très réelle & très effective. Changez cet ordre & portez l'impôt sur une seule des parties productives, vous la découragez, vous l'appauvrissez; & comme tout est lié dans un Etat le reflet de cette surcharge retombera infailliblement sur les parties mêmes que vous avez voulu ménager: vous vous éloignez du but de toute bonne administration, qui outre l'égalité dans le traitement des Sujets, exige qu'on étende l'impôt à autant de contribuables qu'il est possible, pour en rendre la repartition plus insensible & plus douce. En un mot point d'impôt sans une valeur excédant le nécessaire rélatif à la subsistance; mais aussi nulle valeur au-dessus de ce nécessaire, qui ne doive fournir de quoi asseoir très légitimement l'impôt. Tout autre plan seroit aussi dangereux qu'injuste.

Mais par là on ouvre le plus vaste champ aux taxes arbitraires, à des confections de roles souvent fautifs, & dont par mille manéges les protégés sçauront toujours alléger le poids, pour en accabler le malheureux.

En indiquant les sources légitimes de l'impôt, on n'a pas prétendu donner les moyens de le lever, ni justifier tous les inconvéniens des impositions directes. Ils sont innombrables dans la méthode qu'on suit presque par-tout. La taille, par exemple, cet objet si digne de l'attention du Gouvernement, qui se lève en quelque sorte sur l'indigence même, & où une seule méprise peut anéantir le redevable, la taille est abandonnée aux petites vuës, aux petites passions des Asséeurs, & leur décision dévient irréfragable par l'impossibilité de la faire réformer. Combien la capitation qui s'impose par les officiers municipaux des villes est moins chargée d'abus, combien les méprises y sont-elles plus faciles à reparer. Les impositions sur les fenêtres & sur les cheminées, peuvent-elles jamais être rélatives aux facultés de chaque habitant ou propriétaire, & justes, sur-tout chez les cultivateurs & les artisans? On peut donc faire des impositions directes aussi approchantes de l'équité qu'il est possible, & dont l'Etat & le Sujet n'aient rien à redouter.

Ces réflexions rendent bien sensible l'absurdité & l'injustice qui resulteroient de la dixme Royale, proposée autrefois en France sous le nom du *Maréchal de Vauban*, substituée à toute autre imposition. Il resulteroit de cette forme de l'impôt, l'exemption de tout impôt qui a été proposée en dernier lieu par l'Auteur de *la Théorie de l'Impôt*, pour tous les manœuvres,

qui

ouvriers, artiſans de toute eſpèce, & non-ſeulement une injuſte inégalité entre les Sujets dans la contribution aux charges publiques, puiſqu'elles ne tomberoient que ſur les propriétaires ſeuls, mais en même tems un dépériſſement très ſenſible & très prompt du fonds de la richeſſe territoriale & d'induſtrie, qui ſeroit l'effet naturel & infaillible d'une grande diminution de travail. Ainſi la repartition de l'impôt eſt non-ſeulement néceſſaire ſur la partie des Sujets qui n'ont de richeſſe que leurs bras & leur induſtrie, pour rendre la repartition égale & juſte à l'égard des propriétaires, & pour repondre d'ailleurs à l'étendue des beſoins de l'Etat, mais encore pour obliger cette claſſe de Sujets de travailler, pour exciter, animer & entretenir leur induſtrie. On fit en France en 1720 dans une ou deux Provinces l'expérience de la dixme Royale. Comme dans ce ſyſtême, il n'y avoit plus de taille perſonnelle ſur les gens de la campagne, ils ne voulurent plus travailler qu'à force d'argent; ils ſe firent payer leurs journées trente ſols, & ne travaillèrent que deux ou trois jours de la ſemaine; presque toutes les terres & les vignes demeurèrent incultes. Cet eſſai ne dura que deux ans: il fallut au plus vite en revenir à la taille ancienne: c'eſt-à-dire aſſujettir de nouveau l'induſtrie à l'impôt. La contribution de cette claſſe de Sujets eſt en elle-même infiniment juſte. On devroit peut-être la modérer en beaucoup de pays, & il ne ſeroit pas impoſſible d'en écarter presqu'entièrement l'arbitraire. Mais l'ôter en entier ce ſeroit faire réfluer très injuſtement cette partie de l'impôt ſur d'autres claſſes beaucoup moins à leur aiſe, & anéantir l'égalité qui doit regner entre tous les Sujets de l'Etat, l'un n'étant pas plus obligé que l'autre, de contribuer à ſes beſoins, en proportion du pouvoir & des facultés.

Il eſt aſſez facile d'atteindre à une parfaite égalité dans la repartition de l'impôt ſur les terres, ſur les maiſons & ſur les rentes, & s'il eſt très poſſible d'en approcher infiniment à l'égard de l'induſtrie des ouvriers & artiſans, il eſt impoſſible d'éviter presqu'aucun des inconvéniens de l'arbitraire à l'égard des autres claſſes des ſujets de l'Etat, ſur-tout de celle des Négocians, qui n'eſt pas celle qui demande le moins de ménagemens.

On demandera long-tems la ſolution de ce problème: „ Les facultés „ d'un particulier étant inconnues, déterminer avec préciſion la part qu'il „ doit ſupporter d'une taxe perſonnelle à raiſon des facultés?"

Les Négocians devroient être exempts, dit-on, de toute taxe perſonnelle en général, parce que la repartition en eſt très difficile, & que quand

il s'y commet des erreurs, il ne leur convient guères de les faire connoître, dans la crainte de porter atteinte à leur crédit. Les Négocians sont les principaux agens des richesses de la puissance d'une Nation. En s'occupant de leurs intérêts, si l'on veut (ce qui leur est commun avec la plûpart des autres hommes) ils travaillent sans cesse au bien général de leur pays; ce qui est particulier à un très petit nombre de citoyens, l'exemption des taxes personnelles seroit la récompense de leur travail. Leur profession seroit plus considérée; la Nation seroit bien dédommagée de la perte légère que ses finances pourroient éprouver par cette exemption. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer l'influence du Commerce sur la puissance des Etats. Les consommations immenses qu'il occasionne, la facilité qu'il donne aux peuples de payer les charges publiques, les droits multipliés auxquels il donne lieu sur les importations & les exportations, la quantité d'argent qu'il appelle de toutes parts. Que ce soit le spéculateur, ou le consommateur qui paye les droits, il est toujours vrai que l'on doit tenir compte aux Négocians des droits que produisent les marchandises qu'ils font passer à l'étranger. Plus ils étendent les exportations, plus les finances de l'Etat en sont augmentées; le produit des finances n'étant qu'une partie aliquote du produit du Commerce.

Mais ne seroit-il pas possible, ajoute-t-on, de trouver un moyen en abolissant la capitation, la taille & l'industrie sur les Négocians, de les faire contribuer aux charges de l'Etat d'une façon plus conforme à l'esprit du Commerce & à sa marche? Car ils doivent contribuer aux charges publiques, comme les autres sujets de l'Etat. Une ville Ansiatique nous en fournit l'exemple. On y fait payer à tous les Sujets négocians, au marc la livre de leurs biens; le Négociant se taxe lui-même. Il sçait dans le moment qu'il va payer, le bien qu'il possède, fait son calcul, & va porter lui-même ou envoit dans un sac cacheté, la somme qu'il s'est imposée, qui est reçue par quatre Commissaires ou Receveurs & versée en sa présence dans une caisse, sans qu'il soit permis de la compter: on en sent aisément la raison. Ici les gens qui ne connoissent pas les Négocians, vont s'écrier qu'il se feroit bien des fraudes, & qu'on s'acquiteroit à bon marché de l'impôt. On répond à cela que la bonne foi & la délicatesse des sentimens du Négociant ne sont pas assez connues, où que leur profession n'est pas assez honnorée. On observe d'ailleurs qu'il n'est pas permis dans la ville citée de faire aucun commerce sans qu'au préalable on n'ait fait serment entre les mains du Sénat, de contribuer en conscience aux charges de l'Etat. On demande quel seroit le Négociant pour peu que son honneur & son crédit lui

soient

ſoient chers, qui s'expoſeroit à être parjure pour une modique ſomme qu'il pourroit frauder.

Il réſulteroit, dit-on, deux grands biens d'un pareil réglement. Prémièrement la profeſſion du Négociant ſeroit plus eſtimée, qu'elle ne l'eſt, ce qui influeroit infiniment ſur les progrès du Commerce:

Secondement l'état du Négociant faiſant par cet arrangement un corps ſéparé de la nobleſſe, aïant ſes prérogatives comme les autres corps de l'Etat, on ne verroit pas tant de ces hommes utiles à leur patrie abandonner leur profeſſion pour acheter des charges, pour s'ennoblir & décorer leur famille. Ils ſeroient les colonnes & les ſoutiens d'une ville marchande par des entrepriſes plus étendues, que d'autres n'oſent tenter, ſoit par le défaut de fonds & de crédit, ſoit par le défaut de connoiſſances & d'une grande expérience acquiſe avec les richeſſes dans le Commerce.

Il n'y a peut-être point de claſſe de citoyens chez laquelle l'honneur, la bonne foi, la plus exacte probité regnent plus généralement que parmi les Négocians; & l'injuſtice qui reſulte ſouvent d'une repartition arbitraire, demande d'autant plus l'attention de l'adminiſtration, que la conſidération de leur crédit ne leur permet jamais de s'en plaindre & de la faire reparer. Mais n'eſt-ce point trop préſumer de cette probité rigoureuſe, qui diſtingue généralement l'ordre des Négocians, que de croire qu'elle s'étend généralement & exactement chez chaque Négociant en particulier jusques dans le ſecret de ſon comptoir & de toutes les affaires? On auroit bien de la peine à perſuader au public que le Senat de Hambourg trouve toujours dans ſa caiſſe la ſomme entière demandée au corps des Négocians, & qu'il ne s'en trouve pas pluſieurs dans le grand nombre, qui s'impoſent beaucoup au-deſſous de ce qu'ils devroient porter à la caiſſe, ou qui n'interrogent pas bien leur conſcience. Il n'y a certainement point de Juge plus rigoureux. Mais tous les Négocians l'écoutent-ils également? Si on admettoit cette forme de repartir la contribution perſonnelle qui eſt duë inconteſtablement par les Négocians, pourroit-on compter qu'il n'en reſulteroit point de non-valeur pour le fiſc, qui l'obligeroit d'en ſurcharger injuſtement d'autres Sujets?

Il ne ſeroit pas cependant impoſſible d'écarter l'inconvénient des non-valeurs à l'égard du fiſc, & il n'eſt point d'Etat où l'on ne put admettre cette forme d'impoſition, ſi elle étoit demandée par les Négocians; mais il

faudroit que le corps des Négocians s'obligeât solidairement à fournir la somme entière de l'impôt, & qu'on convint que dans le cas où il se trouveroit un déficit dans la caisse, ce déficit seroit annoncé aux Négocians avec un nouvel appel, & que dans le cas d'un excédent, cet excédent resteroit en dépot pour être employé à faire les fonds de l'année suivante. Par-tout où les Négocians se soumettroient à ces conditions, on ne devroit pas hésiter de leur accorder le privilége de s'imposer eux-mêmes.

Les droits sur le Commerce, & toutes les gênes qui en résultent, peuvent détruire le Commerce. Cependant le Commerce est nécessaire, & les impôts le sont aussi. Il semble que l'assiète des impôts la plus convenable devroit être uniquement sur les consommations. Mais cet impôt qui paroit le plus raisonnable dans la spéculation, présente de grandes difficultés dans la pratique.

Il n'y a en effet peut-être aucun Etat en Europe où les droits sur les consommations soient établis sur de bons principes, où ils n'attaquent ou l'agriculture, ou l'industrie, ou le commerce, ou même tout-à-la-fois ces trois sources de la finance & de la prospérité publique. Les denrées & les marchandises à l'entrée, à la sortie de l'Etat, à l'entrée des villes dans l'intérieur, & sur celles qui se consomment dans les campagnes, peuvent soutenir des droits plus ou moins forts, & d'autres doivent être entièrement libres.

Ce seroit une grande méprise que de dire: „ L'Etranger tire d'ici telle „ marchandise, il faut mettre un droit fort à la sortie; il sera payé par le „ consommateur étranger, & le produit des finances nationales s'accroitra „ d'autant." La méprise auroit moins d'inconvéniens si elle devenoit générale chez toutes les Nations, qui peuvent fournir la même marchandise: mais ce seroit toujours une grande faute, car ce seroit s'opposer, & sans doute sans le vouloir, à l'exportation, seul moyen de rendre une Nation riche & puissante. Une telle erreur ne peut être commise que par un Traitan avide & borné, à qui son intérêt particulier paroit toujours l'intérêt national, & qui peu inquiet sur l'avenir est principalement affecté des plus petits avantages présens, lors même qu'ils ne sont que momentanés pour lui, & qu'ils font une playe incurable au peuple.

Les droits sur les consommations sont quelque-fois à la charge des propriétaires des denrées & des marchandises; ce qui ne devroit jamais arriver.

C'est

C'eſt un inconvénient à prévoir & à prévenir autant qu'il eſt poſſible. Mais quand même il ſeroit vrai, comme bien des gens peu inſtruits l'ont cru, que les frais & droits additionnels influant ſur le prix de la vente de la choſe, ſont toujours payés par le conſommateur, il faudroit bien ſe garder d'en conclure que c'eſt une bonne opération de finance, que de mettre des droits forts ſur ce qui ſort pour l'Etranger. Car il eſt inconteſtable qu'à meſure que le prix d'une marchandiſe augmente, ſa conſommation & ſon débit diminuent, parce que la claſſe des conſommateurs la plus nombreuſe a les moyens les plus bornés. Il faut donc regarder comme une règle certaine qu'autant qu'il eſt raiſonnable de mettre des droits ſur les conſommations intérieures & ſur les marchandiſes de luxe qui viennent du dehors, ſi elles ne ſont pas deſtinées à être réexportées, autant il eſt dangereux de mettre des droits forts ſur ce qui eſt exporté.

A' l'égard de l'intérieur, on ne ſçauroit trop ménager dans l'impoſition des droits ſur les conſommations, tous les lieux qui ſont le domicile des manufactures. Toutes les choſes néceſſaires à la ſubſiſtance des ouvriers, ne peuvent y être à trop bon marché; elles doivent donc y être exemptes de droits ſur les conſommations, ſi l'on veut ſoutenir le bas prix de la main-d'œuvre qui a une ſi grande influence ſur les avantages de la concurrence. Il faut encore bien diſtinguer les lieux où l'on peut impoſer cette ſorte d'impôt ſans nuire à l'agriculture. Si les droits nuiſent au debouché, à la vente des fruits du cultivateur, l'impôt détruit la ſource de l'impôt. Les productions de l'agriculture demandent encore une grande attention dans l'impoſition des droits. On doit diſtinguer les différentes qualités des denrées dans les Etats qui les produiſent, pour impoſer des droits plus ou moins forts. Il ſemble qu'il importe peu à la Hollande que les droits de conſommations ſoient exactement les mêmes ſur tous les vins, quelle qu'en ſoit la qualité; mais il n'en eſt pas de même en France, où il ſeroit plus avantageux que les droits fuſſent moindres ſur les vins médiocres. On doit toujours concilier cet impôt avec l'étendue de la conſommation qu'on ne ſçauroit trop favoriſer. En général les droits modérés ſont preſque toujours préférables à des droits forts pour le produit même de la finance; parce que l'étendue de la conſommation les multipliant infiniment, donne un plus grand produit, qu'une conſommation reſtrainte par des droits trop forts.

Nous ne connoiſſons qu'un ſeul exemple de cette diſtinction néceſſaire de la différence des qualités des productions de même nature, qui confirme bien les principes que nous expoſons ici. L'eau-de-vie de Cognac paye

des

des droits de ſortie pour l'Etranger de ſeize livres huit ſols par vingt-ſept veltes: dans les Iſles de Ré & d'Olleron, qui ſont adjacentes à la Province de Xaintonge, & qui font les mêmes exportations, l'eau-de-vie ne paye à la ſortie que vingt ſols par vingt-ſept veltes: cependant le prix de Cognac & d'Olleron ſont toujours à-peu-près au pair; le contraire arrive rarement. Ne concluroit-on pas que ces Iſles avec le tems ruïneroient la culture des vignes en Xaintonge, puiſque l'Etranger obtient les eaux-de-vie de ces Iſles à 16 ou 17 livres de moins. Mais il ſçait la différence qu'il y a dans la qualité. Celle de Cognac eſt la prémière. L'Europe n'en produit point qui ne lui cède. Elle ſera toujours préférée, ſoit pour le bon goût, ſoit pour la force & le bon logement, & ſoutient bien la concurrence des autres eaux-de-vie, quoique les droits la rendent plus chère. Mais elle perdroit cet avantage ſi on augmentoit les droits, ou elle en auroit trop, ſi on en mettoit de plus forts ſur les eaux-de-vie des Provinces voiſines. Il eſt donc eſſentiel que le Miniſtre de la finance, qui veut impoſer un droit de conſommation, un droit d'entrée ou de ſortie, connoiſſe la marche, la reſſource du débouché & la qualité même de la marchandiſe pour ſe déterminer à un taux convenable.

La plûpart des Politiques ont regardé les droits ſur les conſommations comme l'impôt le moins onéreux, le plus juſte & le plus égal; ce qui n'eſt vrai qu'en admettant dans l'uſage de cet impôt, toutes les conditions qu'on vient d'obſerver; & cependant il reſtera encore une ſorte d'inégalité bien ſenſible & bien grande entre la contribution du pauvre & celle du riche, ſur-tout ſi les droits ſur les conſommations embraſſent toutes les choſes néceſſaires à la vie, comme en Hollande; & cet impôt employé généralement & ſans reſtriction pourroit devenir le plus deſtructif de tous les impôts, comme il l'eſt en Angleterre. Cet impôt eſt le plus doux, le plus juſte qu'on puiſſe mettre en uſage chez une Nation qui n'a qu'un territoire très borné, peu de manufactures, & dont la richeſſe conſiſte eſſentiellement dans un Commerce très étendu, qui y entretient une grande population. Chez cette Nation, cet impôt porté même ſur toutes les conſommations de prémière néceſſité, n'affecte, ni la population, ni l'induſtrie, ni le commerce; parce que la population y eſt entretenue par le Commerce, qui ſoutient en même tems l'induſtrie bornée à l'intérieur, & l'agriculture, par une grande conſommation intérieure. Tout y eſt plus cher, toute main-d'œuvre y eſt chère en proportion; mais tout y eſt rélatif, tout s'y balance, & le Commerce paye tout. C'eſt ce qui autoriſe l'adminiſtration de la Hollande à étendre les acciſes jusques ſur les pommes de terre. Cela ne ſçauroit être imité

imité chez une Nation dont la culture des terres & les manufactures constituent la principale richesse. Chez cette Nation les droits sur les consommations doivent être restraints, aux villes où il n'y a point de manufactures à ménager, sur-tout si on les étend aux choses de prémière nécessité. Il peut être même très utile aux progrès de l'agriculture, de rendre la vie chère dans les villes, sur-tout dans la capitale.

Ainsi il n'y a point d'impôt auquel on doive donner la préférence par une règle générale. L'entretien, les progrès de l'agriculture, de la population, des arts & du commerce, doivent déterminer la nature & la forme de l'impôt, & en préscrire en même tems les limites.



CHAPITRE XXVIII.

Du Négociant. (*)

Tous les préjugés d'état, dit Mr. *Duclos*, ne sont pas également faux; & l'estime que les Commerçans font du leur, est d'accord avec la raison. Il ne leur arrive aucun avantage, que le public ne partage avec eux. Tout les autorise à estimer leur profession.

Ce peu de mots, en faisant l'éloge du Négociant, en lui assignant un rang distingué dans l'ordre de la Société, lui indiquent en même tems presque tous ses devoirs. Que le Négociant qui entre dans la carrière du Commerce sache, qu'on n'y parvient point à un rang distingué, à l'estime publique par la voye de l'usurpation; qu'on ne l'obtient que par de grandes lumières, par un travail continuel & par la vertu; qu'il doit acquerir un détail infini de connoissances pour se procurer ces avantages que le public partage avec lui; & c'est ce partage qui rend son instruction intéressante pour le public.

Nous voyons, sur-tout en France, des enfans de Négocians entrer en concurrence avec la noblesse, dans la magistrature & dans l'épée, remplir comme

(*) Ce Chapitre qui semble n'avoir que l'instruction du Négociant pour objet, mérite également l'attention de quiconque veut prendre part à l'administration du Commerce.

comme elle avec un grand ſuccès, les prémières charges de la robe, mériter les honneurs militaires & partager quelque-fois avec elle la gloire des armes. On a généralement condamné en France les Négocians qui ſe livrent à cette ambition. On a même regardé cette eſpèce de déſertion d'une profeſſion à laquelle ils doivent leur fortune, comme un grand obſtacle aux progrès du Commerce de l'Etat, parce que cette déſertion diminue les fonds du Commerce & le nombre des Négocians.

On pourroit conſidérer cette ambition de quelques Négocians avec moins de ſévérité, ſi on faiſoit attention que d'autres Négocians prennent dans le Commerce la place que ceux-ci viennent d'abandonner; que le Commerce de l'Etat manque bien plûtôt d'encouragemens, que de fonds & de Négocians pour s'étendre & lui donner toute ſa valeur. La reflexion pourroit peut-être faire voir en même tems, que l'Etat rétire des avantages ſolides de cette ambition. La Nobleſſe qui ſert l'Etat en France, ſoit dans la robe, ſoit dans l'épée, eſt généralement pauvre. L'Ami des hommes veut *qu'elle s'en pique*; mais ce n'eſt pas là un remède à un mal réel. La pauvreté eſt la cauſe de l'extinction continuelle de beaucoup de familles nobles, & la Nobleſſe eſt néceſſaire à l'Etat. Il eſt donc avantageux pour l'Etat, que la Nobleſſe ſe récrute de tems en tems aux dépens du Commerce.

Mais un jeune homme, né dans le Commerce, n'en doit pas moins rédouter l'exemple ſéduiſant de cette ambition. Une ſeule reflexion doit le tenir ſur ſes gardes: ce n'eſt point le changement d'état qui peut l'honnorer, il ne doit eſpérer de l'être que par la gloire que lui promettent des talens heureux. Rien n'eſt donc plus incertain que le ſuccès de ſa démarche; & s'il reſte dans la médiocrité, rien ne ſçauroit le dédommager d'avoir quité l'état de ſon père. Que pour ſe défendre contre une tentation qui, dans un age plus mur, n'auroit aucune priſe ſur lui, il jette les yeux un moment ſur l'Angleterre, ſur la Nation la plus fière, qui ſe pique le plus de génie & de magnanimité; il y trouvera des frères cadets des Pairs de la Grande-Bretagne occupés dans des comptoirs des prémiers élémens pratiques du Commerce (*a*): qu'il parcourre l'Italie, il verra dans les principales villes, même

(*a*) Tout le monde a vû le frère de Mylord Towſhend Miniſtre d'Etat, Marchand dans la Cité. Dans le tems que Mylord Oxford gouvernoit l'Angleterre, ſon Cadet étoit Facteur à Alep, d'où il ne voulut pas revenir & où il eſt mort. Cette coutume qui pourtant commence trop à ſe paſſer, paroit monſtrueuſe à des Allemands entêtés de leurs quartiers: ils ne ſçauroient concevoir que le fils d'un Pair d'Angleterre ne ſoit qu'un riche & puiſſant bourgeois, au lieu qu'en Allemagne tout eſt Prince. On a vû juſqu'à trente Alteſſes du même nom, n'aïant pour tout bien que des armoiries & de l'orgueil. *Voltaire Mél. de Litt.*

même dans des Etats purement monarchiques, des familles nobles des plus anciennes, même des plus illustres, qui n'ont pas dédaigné de joindre le nom de Commerçant aux titres de leur naissance (*b*).

Un jeune Négociant, après s'être fixé sur l'idée du Négociant, & sur l'estime qu'il doit avoir pour son état, doit envisager l'universalité du Commerce: il doit se former une idée générale du Commerce que l'Europe fait avec les trois autres parties du monde. C'est le prémier pas qu'il doit faire dans la théorie. Il doit parcourrir d'abord le Globe entier, pour s'arrêter ensuite successivement à l'examen des différentes branches de Commerce que l'Europe, ou une seule ville de l'Europe, Amsterdam, fait avec toutes les parties du monde connu. Une étude fort courte, un peu réflechie, lui rendra sensible la nécessité de cette théorie, qu'il trouvera bien-tôt aussi intéressante, aussi curieuse qu'utile.

Quelques Négocians la négligent, parce qu'ils la croyent étrangère ou indifférente au succès de la science pratique, à laquelle ils se sont uniquement voués. Le défaut de lecture & de réflexion les empêche d'appercevoir leur erreur. On pourroit leur demander, si la pratique du Commerce exige un sens droit, un jugement juste? Si la théorie ne servoit qu'à former le jugement, elle seroit encore assez digne de l'attention & de l'étude d'un jeune Négociant. Elle porte les plus grandes lumières dans la pratique, elle en assure la marche, elle rend les idées du Négociant plus justes, donne de l'étendue & de la force à son génie, & lui présente mille moyens de s'élever.

Un Négociant qui n'a que de la pratique, est un homme qui, en se renfermant dans une espèce de routine, a préscrit lui-même les limites les plus étroites à son Commerce. Il s'est, pour ainsi dire, privé de la faculté de penser & d'agir. Il ne connoit rien au-delà de la branche de Commerce qui l'occupe, & il ne connoit même cette branche qu'imparfaitement; parce qu'il ignore ses différentes rélations avec les autres branches de Commerce, qui n'entrent point dans le sien: ou s'il sçait en général que toutes les branches de Commerce se tiennent, il n'en connoit pas assez les liaisons, & ce que cette connoissance a d'utile pour un Négociant. S'il veut spéculer sur les articles même compris dans les limites étroites de ses connoissances pratiques, il se trouve sans cesse exposé à fonder ses spéculations sur de faux prin-

(*b*) A' Naples, les Marquis Rota, Barretta, Brancaccio, le Duc Joseph Giordano, &c.

principes; parce qu'il n'eſt pas en état de voir toujours toute l'étendue & toutes les faces de ſon objet. Il ſe trouvera bien plus borné encore, s'il veut ſuivre le Commerce de commiſſion. Comment pourroit-il engager & faire multiplier des ordres en ſa faveur par une correſpondance ſage & lumineuſe ſur différentes branches de Commerce, & ſur une multitude infinie d'objets? La commiſſion, cette branche de Commerce la plus ſolide & peut-être la plus délicate, & en même tems la plus néceſſaire, ne ſçauroit s'étendre entre ſes mains.

On ſentira mieux combien il y a à perdre pour un Négociant, à vouloir ſe paſſer des connoiſſances que lui préſente une bonne théorie, lorſque nous développerons l'idée générale de l'univerſalité du Commerce, & ſur-tout lorsqu'après avoir parcouru les différentes branches qui méritent le plus d'attention, nous paſſerons à la connoiſſance des élemens du Commerce pratique. On verra alors quel uſage on fait dans la pratique des connoiſſances de la théorie, & à quel point cet uſage eſt précieux.

On a beaucoup écrit ſur le Commerce: on compte en Angleterre plus de quinze cent volumes ſur cette matière; & depuis qu'on s'eſt aviſé de conſidérer en France le Commerce comme une ſcience, le goût vif de cette Nation ſemble nous promettre tout-au-moins la même abondance. La Litterature françoiſe a fait en peu de tems ſur la théorie de l'Agriculture, du Commerce & des Arts, des progrès bien plus rapides, qu'on n'en a jamais fait en Angleterre, depuis qu'on a ſçu rendre la Nation ſenſible à l'utilité de ces matières, & à tous les avantages qui en réſultent pour la fortune de l'Etat: & ce qui eſt infiniment heureux encore, les François ont ſçu répandre ſur ces matières, les fleurs, les ornemens du ſtyle, tout ce qui engage à lire, qu'ils n'employoient auparavant qu'à des ſujets de pur agrément ou frivoles. Aucune Nation ne poſſède mieux l'art de rendre agréable l'empire de la raiſon.

La lecture de tant de volumes pourroit effrayer chez un jeune Négociant, le courage le plus intrépide. Il faut en abandonner l'entrepriſe à ceux qui veulent poſſéder à fonds une ſcience, qui ſe propoſent d'en étendre la théorie toujours ſuſceptible de nouvelles perfections, & de réculer encore les limites de nos connoiſſances. Cette ambition, toute louäble qu'elle eſt, ne doit point toucher le cœur d'un jeune Négociant. Les occupations infinies qu'il embraſſe, ne lui laiſſeroient pas le tems de répondre à une ambition qui le ſurchargeroit d'un travail inutile. Nous nous bornons au

né-

néceſſaire: le tems eſt trop précieux dans le Commerce, & s'écoule avec trop de rapidité, pour l'employer à acquerir du ſuperflu.

Un jeune Négociant apprendra dans une lecture fort courte, ce que c'eſt que le Commerce, ſon origine, ſes progrès chez toutes les Nations de la terre, anciennes & modérnes; ſes révolutions qui toutes ont précedé ou ſuivi celles des empires, & ont ſouvent changé la face politique, non-ſeulement de l'Europe entière, mais de presque toutes les autres parties du monde. Il ſera bien-tôt inſtruit de la diviſion du Commerce dans ſes branches principales: les ſousdiviſions de chaque branche demandent plus de tems & plus de détail, mais il faut d'abord les connoître & les parcourir en gros. Il verra les liaiſons que toutes ces branches ont entre elles, & celles qu'elles ont en même tems avec tous les arts, dont il prendra auſſi une idée générale. Il doit ſuivre la route de chaque branche de Commerce depuis ſa ſource, jusques aux lieux dont la conſommation eſt le prémier principe de ſon activité: ce qui l'oblige de voyager ſur les cartes dans les différentes parties du monde connu pour s'inſtruire des endroits d'où ſe tirent les denrées, les matières prémières & les marchandiſes; de ceux où elles ſont entrepoſées, & enfin de ceux où chaque article trouve ſon emploi & ſa conſommation. S'il veut connoître le Commerce maritime & celui des aſſurances, (& quel eſt le Négociant qui peut négliger ces deux branches?) il faut qu'il ſe forme une idée générale de la conſtruction des navires, de la navigation & de ſes risques dans les divers parages de l'univers, fréquentés par le Commerce.

Il ne faut qu'une attention médiocre en ſuivant le Commerce dans ſes différentes routes ſur la ſurface de la terre, pour appercevoir l'intérêt reſpectif de toutes les Nations: cet intérêt ſe préſente naturellement; & plus naturellement encore on doit être porté à s'arrêter plus particulièrement ſur l'intérêt de ſa Nation, à l'obſerver, à le connoître à fonds. L'amour de la patrie doit exciter ici la plus vive émulation. Le Négociant devroit s'accoutumer de bonne heure à voir le Commerce en Philoſophe & en Citoyen, comme en bon Père de famille. Il eſt heureux de pouvoir lier des intérêts ſi chers avec la curioſité ſi naturelle à l'homme.

Quels objets intéreſſans ne nous préſente pas un coup-d'œil attentif ſur l'art qui nous fournit de quoi nous vêtir? Les étoffes & les toiles ſont après les alimens, l'objet de la branche de Commerce qui intéreſſe le plus l'humanité, comme étant de prémier beſoin. Mais cette branche de Com-

merce n'exiſte que par la fabrication: ici ſe préſentent en foule dans une dépendence réciproque, les arts ſans le ſecours desquels la fabrication n'exiſteroit point, ou ſeroit très groſſière & très imparfaite, à commercer par le prémier de tous les arts, l'agriculture qui lui fournit abondament la matière prémière la plus eſſentielle; & cet art vous conduit à obſerver l'état de la population ſans laquelle il n'exiſteroit lui-même que dans la foibleſſe & la langueur, & que la population exige pour être floriſſante, un heureux climat & la douceur du gouvernement. Son intérêt eſt touchant & vous répréſente les arts qui viennent à ſon ſecours, ſoit pour l'animer, ſoit pour s'étendre, ſoit pour la conſerver ou la défendre contre un ennemi deſtructeur.

Une légère attention ſur l'apprêt des étoffes, vous fait voir enſuite dans les teintures ſeules, les trois règnes & les quatre parties du monde mis, à l'aide de la chymie, à contribution pour les former. Obſervez encore ici les beſoins reſpectifs du cultivateur, de l'artiſte, de l'ouvrier & de l'entrepreneur, qui les lient entr'eux, & que ce lien ſeroit toujours foible & ſouvent détruit, ſi le Commerce ne tranſportoit au loin une grande partie de ces productions de l'induſtrie chez des Nations auxquelles l'art ou la nature ont fait d'autres préſents qu'elles donnent en échange, & qui ſont néceſſaires à d'autres Nations. L'argent comme ſigne des valeurs n'entre ici que pour faciliter les échanges, & leur donner de l'activité; car on doit obſerver que dans les principes du Commerce, toutes ſes opérations ſe réduiſent toujours aux échanges entre les différentes contrées de la terre. L'argent comme ſigne, ſert de méſure à la valeur de la matière du Commerce, & la répréſente ſi bien en ſon abſence, qu'il va la trouver enſuite pour l'amener au marché.

Le ſeul exemple des manufactures un peu réflechi vous montre presque toute la marche du Commerce. Vous en voyez la baze & le prémier principe dans la population, dans l'agriculture, & dans l'induſtrie qui s'occupe de l'exercice des arts. Si vous voulez ſçavoir quel eſt le motif qui entretient la population, qui anime l'agriculture & l'induſtrie, qui donne à tout la vie & la plus grande activité, il faut vous tranſporter dans une Place de commerce, voir les magazins immenſes des productions étrangères & de celles du pays, qui y ſont formés par les Négocians; vous reconnoîtrez cet heureux mobile dans la grande conſommation.

Le port mérite bien une autre attention. Les vaiſſeaux dont il eſt rempli, préſentent à vos régards les chefs-d'œuvre de l'induſtrie humaine, les

les preuves les plus étonnantes de la hardieſſe du génie commerçant; les inſtrumens des richeſſes particulières, de l'opulence & de la force publique. Vous avez ſous vos yeux le principe de cette communication entre les diverſes parties de la terre, qui lie entre elles les Nations les plus éloignées, par des avantages reſpectifs. Les matériaux de ces vaiſſeaux ſont payés dans le Nord avec les productions, avec les fruits de l'induſtrie de la Nation qui les a conſtruits. Vous en voyez en charge pour toutes les parties du monde. Arrêtez-vous à ceux qui ſont armés pour la côte de l'Afrique: vous connoîtrez la branche de Commerce la plus pénible pour l'induſtrie & pour l'humanité, la plus néceſſaire cependant pour jouir du Commerce de l'Amérique, qui a pour baſe la traite ou achat des habitans de l'Afrique, pour lequel ces vaiſſeaux ſont armés. Obſervez qu'ils ne portent pour ce Commerce que des marchandiſes de vos fabriques & quelques articles des Indes Orientales, qu'ils vont échanger pour des hommes qu'ils tranſportent de-là en Amérique, où ils échangent ces mêmes hommes pour des denrées dont nous ne pouvons plus nous paſſer, & pour des matières prémières devenuës précieuſes à nos manufactures; & que les Américains n'obtiennent de leurs terres que par le ſecours des bras de ces eſclaves. Conſidérez les vaiſſeaux deſtinés pour les Indes Occidentales: vous les voyez également chargés des productions de vos terres & de vos fabriques; mais les retours de ceux-ci qui conſiſtent auſſi en denrées & en matières prémières de nos manufactures, ou en or & en argent, ſont dûs aux ſuccès des prémiers.

Les vaiſſeaux qui partent pour les Indes Orientales, ne méritent pas moins d'attention. Ceux-ci portent beaucoup d'argent, c'eſt le principal article de leur cargaiſon. Ces vaiſſeaux ne ſemblent deſtinés par leurs cargaiſons qui ſont toujours les mêmes, qu'à diminuer ſans ceſſe le tréſor de l'Europe, & à s'appauvrir doublement, en faiſant payer inutilement par leurs retours en toiles & en étoffes, l'induſtrie Indienne par l'induſtrie Européenne. C'eſt un reproche qu'on ne ceſſe de faire au Commerce de l'Europe avec les Indes Orientales. Ce reproche eſt ſans doute exageré, parce qu'on ſe laiſſe frapper de l'exportation continuelle & presque auſſi ancienne que le Commerce, que l'Europe fait ſans ceſſe de ſon argent dans les Indes Orientales, & de l'importation des toiles de coton blanches & peintes, & des étoffes de ſoye, qui nuiſent aux progrès de notre induſtrie. Si l'on s'arrête en effet à cette prémière idée, le réproche eſt fondé, ce Commerce eſt ruïneux.

Le réproche cependant perdra infiniment de ſa force, ſi on jette un coup-

d'œil

d'œil réflechi ſur les marchandiſes d'entrée & de ſortie; ſi on ſuit le Commerce qui ſe fait enſuite en Europe des retours des Indes Orientales; ſi on ſe rappelle que l'Europe n'eſt devenue que trop tard induſtrieuſe & commerçante; & que bien des ſiècles avant la découverte de la route des Indes Orientales par le Cap de Bonne-eſperance, l'Aſie étoit en poſſeſſion de répandre en Europe toutes les richeſſes de ſes productions, & de lui enlever ſans ceſſe ſon or & ſont argent par la mer rouge & par la mediterranée. C'eſt le Commerce qui accumula autre-fois tant de richeſſes dans les villes de Tyr, de Cartage, de Marſeille, qui rendit ſucceſſivement ſi puiſſantes, Veniſe, Gênes, Florence & enfin les villes anſeatiques, aux depens de toutes les autres Contrées de l'Europe. La principale partie du Commerce de l'Aſie n'a fait que changer de route, en attirant la navigation de l'Europe par le Cap de Bonne-eſperance, & a perdu infiniment de ſes avantages par l'induſtrie qui s'eſt répandue en Europe depuis cette époque, & qui a fait des progrès immenſes.

La découverte de l'Amérique a enſuite ajouté à l'induſtrie Européenne pour diminuer encore infiniment le poids du tribut que l'Europe payoit de tous tems à l'Aſie. L'Europe n'a plus envoyé ſon or & ſon argent à l'Aſie, elle y a envoyé celui de l'Amérique qu'elle a acquis & qu'elle acquiert encore tous les jours avec une bonne partie des denrées & des marchandiſes qu'elle reçoit des Indes Orientales, en les renvoyant aux Indes Occidentales, où elles ſont échangées pour de l'or & de l'argent, avec l'avantage d'une augmentation de valeur pour l'Europe de plus de deux-cent pour cent.

Il faut obſerver encore que les marchandiſes des Indes Orientales, qui prennent en Europe la place de quelques-unes des productions de ſon induſtrie, car c'eſt une vérité qu'il n'eſt pas poſſible de méconnoître, y ſont apportées, avec des aſſortimens de denrées & de matières prémières dont l'Europe ne peut ſe paſſer, & dont une grande partie lui ſert encore infiniment à faire valoir ſon induſtrie, & acquerir l'or & l'argent des Indes Occidentales.

Si on ajoute à ces obſervations un peu d'attention aux chargemens des vaiſſeaux qui vont aux Indes Orientales, on ſera tenté de croire que la jalouſie qu'excite le privilége excluſif des Compagnies, a trop fait exagérer les desavantages de ce Commerce. On a eſtimé jusqu'à près de cent-mille liv. ſterl. les envois de la Compagnie d'Angleterre, en fer en barre, en clous, plomb, cordages, bas, étoffes & autres marchandiſes.

On

On ne fait point ce reproche au Commerce du Levant, quoiqu'on y envoie aussi de l'argent. On n'en rapporte que des denrées & des matières prémières, auxquelles notre industrie donne des valeurs infinies; & nous y envoyons beaucoup de denrées de l'Amérique, & de nos étoffes. Enfin notre industrie a reparé les torts que la nature & la négligence faisoient à nos climats, & nos manufactures ont rendu avantageux le Commerce que l'Europe fait de tous tems avec l'Asie, & qui autrefois n'étoit absolument que nuisible.

A' mesure qu'on parcourt ainsi les différentes branches du Commerce, & qu'on suit avec un peu d'attention la circulation des productions de la nature & de l'industrie sur la surface de la terre, sans cesse reproduites par l'art ou par la nature pour satisfaire les besoins ou le luxe des hommes, on apperçoit les liaisons que la Providence a formées entre les Nations les plus éloignées; qu'elle a établi par le Commerce entre toutes les Nations, une sorte de balance de richesses & de pouvoir, que le Commerce entretient; & qu'il n'y a pas une seule Nation policée, qui n'ait besoin de quelqu'une des autres Nations.

Avant que d'entrer dans un plus grand détail, nous devons répondre à quelques objections, ou plûtôt combattre des préjugés trop généralement reçus, même chez des gens qui ont des lumières supérieures. On voudroit que les études d'un Sujet qu'on destine au Commerce, fussent fort bornées, de peur que l'amour des belles lettres ne lui donnât du dégoût pour le Commerce, & pour qu'il entrât plûtôt dans le Commerce, dont les connoissances ne s'acquièrent que par l'expérience; d'où l'on conclut qu'on ne sçauroit le pratiquer trop-tôt.

Nous ne sçaurions marquer dans l'éducation ordinaire qu'on donne généralement aux enfans, les limites de celle qu'on doit donner aux enfans des Négocians, ou à ceux qu'on voudroit destiner dès l'enfance au Commerce. Peut-on destiner les enfans dans un age si tendre, plûtôt pour un état que pour l'autre? Un Père eclairé observe ses enfans, démêle leurs penchans, leurs inclinations, leur goût, leur caractère; il cherche à connoître à quoi ils sont propres. Mais la sagesse, & peut-être le devoir lui dictent d'un côté de ne point forcer les inclinations de ses enfans, & de l'autre de ne pas leur permettre légèrement d'embrasser un état auquel il prévoit qu'ils ne seront point propres.

A' quel age & dans quelle claſſe des études les enfans ſont-ils aſſez développés, pour être conſultés & pour mettre le Père de famille en état de décider avec prudence une queſtion ſi importante, d'où dépend ordinairement la félicité de la vie? Ce ſont des plantes qui ne meuriſſent pas toutes au même degré dans le même eſpace de tems. Comment préſcrire une règle, & une règle générale, ſur un point ſi délicat?

L'UTILITE' de l'inſtruction ſeroit d'ailleurs trop bornée, ſi elle ne convenoit pas également au jeune homme élevé dès l'enfance pour le Commerce, à celui qui après une bonne éducation, s'y deſtine de lui-même & embraſſe cet état par choix & par goût, & à celui qui n'a eu qu'une éducation très négligée, ou qui n'a que celle qu'il s'eſt donnée lui-même; enfin à celui qui déjà occupé de la pratique & ſans fortune, veut s'élever dans le Commerce par ſes talens & par ſon mérite perſonnel. Nous penſons que ſi notre inſtruction doit être utile, elle le ſera davantage en la rendant générale autant qu'il eſt poſſible, pour tous les pays & pour tous les jeunes gens qui entrent dans la carrière du Commerce.

NOUS ne devons pas laiſſer ſubſiſter une autre objection, qui a presque la force d'un préjugé, & qui eſt d'autant plus ſpécieuſe qu'elle conſiſte dans des faits dont la vérité ne peut être conteſtée. Les faits ſont ſéduiſans lors qu'ils flatent les paſſions ou le goût. Il eſt vrai que bien des gens qui ſe ſont diſtingués dans quelque profeſſion rélative au Commerce, n'ont eu ſouvent pour guide que le bon-ſens & la néceſſité de ſe faire un nom ou d'acquérir de la fortune; que des Négocians qui ont acquis des biens inmenſes, n'ont pas conſulté les auteurs pour ſçavoir quelle route ils devoient tenir; que quelques Marins qui ſe ſont diſtingués dans l'une & l'autre Marine, n'ont point pris leurs connoiſſances dans les livres, mais dans une pratique conſtante qui a développé leurs idées à méſure qu'ils l'acquèroient.

CONCLURE de-là que les connoiſſances de Commerce ne s'acquièrent que par l'expérience, ce ſeroit autoriſer par la conſéquence la moins juſte, la pareſſe & l'indolence des jeunes gens, & leur porter un préjudice irréparable.

COMME les poëſies *d'Homère* ont précedé les préceptes *d'Ariſtote* & l'art poëtique *d'Horace*; comme *Echine* & *Démoſthène* ſe ſont diſputé la gloire de l'éloquence long-tems avant que *Ciceron* & *Quintilien* euſſent préſcrit les règles de l'art; il y a eu de bons Négocians & de grands Marins avant qu'on eut écrit ſur la Marine & ſur le Commerce. S'enſuit-il de-là qu'on doive laiſ-

ſer

ſer éſpérer aux jeunes gens de devenir Poëtes, Orateurs, bons Négocians & bons Marins, ſans étude & par le ſeul ſecours de la pratique ou de leur génie? La nature a produit quelque-fois des hommes qui dans les ſciences & les arts, ont donné des leçons aux autres hommes, ſans en avoir reçu eux-mêmes que de la force de leur génie. On ne peut cependant ſe les propoſer pour modèles qu'à l'aide des règles de l'art, dont leur marche a donné les prémières idées; & la ſcience des règles demande de l'étude.

Si l'on pouvoit ſuppoſer dans tous les Sujets qui entrent dans la carrière du Commerce, le génie créateur dont nous avons ſi peu d'exemples, ſeroit-on autoriſé à leur dire qu'ils trouveront dans l'expérience ſeule & dans la pratique toutes les connoiſſances néceſſaires, & que le génie n'a beſoin d'autre guide que l'obſervation? De quelle utilité pourroit être un tel conſeil? L'invention des arts a précedé la découverte des règles: ſeroit-il raiſonnable de conclure de-là qu'on peut négliger l'étude des règles?

Tout art a ſa ſpéculation & ſa pratique. Sa ſpéculation n'eſt autre choſe que la connoiſſance des règles de l'art, & ſa pratique eſt l'uſage des mêmes règles. Beaucoup d'arts méchaniques n'exigent qu'un uſage habituel & non réflechi des règles de l'art. Mais le Commerce n'eſt certainement point placé dans ce rang. Il eſt impoſſible d'en pouſſer loin la pratique ſans la ſpéculation. Dans le Commerce il faut poſſéder les règles de l'art, & en faire à tous momens un uſage réflechi. L'expérience peut ſans doute apprendre l'un & l'autre; mais avec quelle lenteur, en combien de tèms, avec quels riſques? Car c'eſt ſur-tout dans la pratique du Commerce, que toutes les opérations de l'eſprit ſont ſoumiſes à la règle, ainſi que la règle l'eſt toujours à la raiſon.

L'instruction, l'étude des règles de l'art de faire le Commerce, eſt d'autant plus néceſſaire aujourd'hui à ceux qui ſe deſtinent à cette profeſſion, qu'il y a plus de lumièrès, qu'il n'y en a jamais eu parmi les Négocians. Le jeune Négociant trouvera par-tout & dans toutes les branches du Commerce, une grande concurrence à ſoutenir; les progrès des connoiſſances & de l'eſprit de Commerce ont rendu fort rares les hazards qui préſentoient ſouvent autre-fois au Négociant, l'occaſion de faire une fortune rapide: toutes les branches de Commerce ſont à préſent généralement connues, calculées & cultivées; il en eſt fort peu ſur lesquelles il reſte quelque découverte à faire; & la concurrence des lumières & de l'intelligence des Négocians a presque réduit tous les bénéfices du Commerce à la valeur

exacte que la néceſſité de la circulation ajoute indiſpenſablement aux denrées & aux marchandiſes. Le jeune Négociant ne peut donc eſpérer de ſupériorité dans le Commerce, que de ſon étude, de ſon application, en un mot que de la ſupériorité de ſes talens.

Il n'y a presque point de jeune homme qui ne faſſe quelques progrès utiles, pourvû qu'il aît la docilité de ſe prêter à l'inſtruction. La préſomption eſt un défaut aſſez ordinaire aux jeunes gens, ſur-tout à ceux qui ont de l'étude & de la lecture. La modeſtie, la retenue, la méfiance de ſes propres lumières, doivent être le caractère du jeune Négociant. Il doit d'autant moins négliger ces diſpoſitions pour lire avec fruit & s'inſtruire d'une manière ſolide de la théorie du Commerce, qu'elles lui ſont bien plus néceſſaires encore dans la pratique.

Une ſeule imprudence, une ſeule entrepriſe inconſidérée dans le Commerce, donnent par des ſuites toujours facheuſes, les plus grands embarras aux plus habiles Négocians, compromettent leur honneur & leur fortune, & ſe payent trop ſouvent aux dépens de l'un ou de l'autre. L'état du Négociant eſt peut-être celui de tous les états dans lequel l'excès de confiance eſt le plus dangereux. Le jeune Négociant ne ſçauroit donc trop s'accoutumer en ſe préparant au Commerce par l'étude de la théorie & en liſant, à douter, à juger avec circonſpection, & à ſe défier de ſes propres lumières. Il trouvera le prémier exemple de retenuë & de modeſtie chez les Négocians du prémier ordre, & parmi un très grand nombre, beaucoup d'étude, de lecture & un grand fonds de théorie.

On ne ſçauroit donner trop d'attention à une lecture fort courte, mais infiniment utile, au vingt-deuxième livre de *l'Eſprit des Loix*, où l'Auteur traite des loix dans le rapport qu'elles ont avec le Commerce conſidéré dans ſa nature & dans ſes diſtinctions. On voit avec lui le Commerce en Citoyen, en Philoſophe & en Législateur: on le conſidère dans ſa naiſſance, dans ſes progrès & dans ſes revolutions, dont cet heureux génie a formé le tableau le plus intéreſſant. Non-ſeulement il inſtruit par le développement des prémiers principes & des grandes maximes du Commerce, dont aucune ne lui échappe; mais encore par la généralité des idées qu'il préſente à un eſprit attentif; il lui donne de l'étendue & de l'élevation, ſoit en l'accoutumant à embraſſer également toutes les parties d'un ſeul tout, ſoit en lui faiſant prendre l'habitude de remonter jusques aux prémiers principes. Il a jetté les plus grands traits de lumières ſur les branches les plus intéreſſantes; ſur la

construction, sur la navigation, sur les engagemens de Commerce, les contracts maritimes, les monnoyes, le change, les compagnies, les banques, les fonds publics, les hopitaux, le luxe, l'agriculture & la population. Qu'il est heureux de trouver des connoissances si importantes, si nécessaires & si utiles, dans un ouvrage si court & où sont réunis l'art d'écrire & l'art de bien penser; dans un ouvrage qu'on lit & qu'on relit toujours avec un nouveau plaisir!

Il est d'autant plus important d'acquèrir une idée générale du Commerce de toutes les Nations, que dans la pratique on se trouve souvent dans la nécessité de faire usage des connoissances du plus grand détail. Il suffira de s'attacher d'abord à connoître le Commerce des trois Nations rivales qui font le Commerce le plus étendu, celui de la Hollande, de la France & de l'Angleterre. On trouve nécessairement dans le systême & dans l'idée générale du Commerce de ces trois Nations, de quoi se former une idée assez étendue de celui du reste de l'Europe & des trois autres parties du monde, que ces trois Nations embrassent en entier presque également.

Aprés l'examen réflechi du tableau général du Commerce dans le *Dictionnaire de Savari*, qui donne une assez grande connoissance des richesses naturelles & d'industrie, des Arts & du Commerce des deux prémières Nations; on trouvera dans l'ouvrage intitulé *Mémoires sur le Commerce des Hollandois* &c. & dans *les Mémoires du Pensionnaire de Wit*, de quoi se former une idée générale, juste & assez étendue, du Commerce des Hollandois dans les quatre parties du monde. La politique de cette Nation pour former & élever son Commerce, pour l'agrandir & le soutenir, est ce qui compose la partie la plus brillante & la plus intéressante de son histoire.

Le Négociant dans un port de mer peut-il se dispenser de donner une attention particulière à la navigation? Il doit s'arrêter d'abord à la construction. Il y a sur cette matière, comme sur l'art de naviger, un détail de connoissances qu'il faut abandonner aux constructeurs & aux navigateurs; mais il n'est pas permis à un Négociant qui veut suivre le Commerce maritime, ou quelqu'une de ses branches, car il en a plusieurs; d'ignorer une infinité de connoissances, toutes également nécessaires, soit pour l'achat ou la vente des matériaux qui servent à la construction, objet de Commerce qui devient tous les jours plus intéressant par les accroissemens qu'on donne sans cesse à la marine Européenne; soit pour la vente ou l'achat des vaisseaux mêmes, soit pour faire construire, ou pour diriger un radoub, ou enfin pour

juger de la durée d'un navire, le condamner à propos, &c. Le Négociant doit également connoître en général tous les risques que court un navire dans les différens parages, suivant les saisons, pour les apprécier & diriger en conséquence, soit des assurances, soit des contracts à la grosse.

Mr. *Du Hamel* de l'Académie des Sciences de Paris, a donné en 1752, *les Elemens de l'Architecture navale* ou *Traité pratique de la Construction des vaisseaux.* Cet ouvrage dépouillé d'algèbre & de démonstrations, présente des méthodes si simples & si claires, que quiconque le posséderoit bien, seroit en état de dresser les plans de toute sorte de batimens, & de régler les proportions les plus avantageuses pour toutes les parties qui entrent dans leurs constructions. Le jeune Négociant peut s'en tenir à cette seule lecture sur cette matière: mais il seroit à désirer qu'après l'avoir faite avec attention, il voulut examiner, même cet ouvrage à la main, un chantier, des vaisseaux en construction & des vaisseaux sous voile. Il apprendroit plus promptement, plus surement & avec moins de peine à se connoître à la qualité des diverses matières employées à la construction, & cette connoissance est très importante & très nécessaire à un Négociant; il s'instruiroit assez pour ordonner lui-même la construction de toute sorte de batimens avec sagesse & avec économie, & pour en bien diriger la vente ou l'achat.

Il ne lui sera pas moins utile de prendre une idée générale de l'art de la Navigation. Il n'y a rien de mieux à lire pour cela que *le nouveau Traité de Navigation contenant la théorie & la pratique du Pilotage* de Mr. *Bouguer* de l'Académie des Sciences de Paris, revû & abregé par Mr. l'Abbé *de la Caille*, de la même Académie, publié à Paris en 1760. Cet ouvrage fut composé par Mr. *Bouguer* par ordre du Ministère en 1753. Mr. l'Abbé *de la Caille*, Astronome du prémier ordre, qui a beaucoup navigé & fait des voyages de long cours, a profité de ses voyages pour rendre le traité de Mr. *Bouguer* aussi parfait qu'il est possible. Cet ouvrage devroit être sans cesse entre les mains des Navigateurs, & les Négocians doivent en connoître le prix pour en recommander la lecture aux pilotes & aux maitres auxquels ils confient leur fortune.

Le Négociant doit être encore bien instruit des usages & des loix de la Navigation. On les trouve presque toutes réunies dans *l'Ordonnance de la Marine de France de* 1681, publiée il y a peu d'années avec un nouveau Commentaire. Cet ouvrage mérite d'autant plus d'attention, que cette Ordonnance pourroit servir de loi universelle de la Navigation de l'Europe, si toutes les Nations vouloient l'adopter & y conformer leurs usages.

Nous

Nous propoſons enfin au jeune Négociant encore une lecture bien plus étendue, mais qu'on pourroit régarder comme une diſſipation, comme un délaſſement néceſſaire, & qui cependant lui fourniroit une inſtruction très utile: c'eſt celle de *l'Hiſtoire des Voyages*; en liſant cet ouvrage il apprendra à connoître presque toutes les mers & tous les parages fréquentés par le Commerce. Les exemples de mille accidens lui indiqueront les précautions qu'il faut prendre pour les éviter ou les prévenir. Il étendra, il perfectionnera ſes idées ſur la navigation; il ſe rendra familières une infinité de connoiſſances ſur cet art, très néceſſaires & très utiles. Il vera les grandes découvertes dans leur berceau, dans leurs progrès aux côtes d'Afrique & dans les deux Indes. Il fera, pour ainſi dire, route lui-même avec un nombre infini de vaiſſeaux dans les mers d'Afrique & dans celles des Indes & de l'Amérique, & prendra presque ſans peine & ſans s'en appercevoir toutes les connoiſſances de la Géographie néceſſaires à un Négociant. Il apprendra à connoître la traite de Noirs aux différens endroits de la côte d'Afrique, celle qui ſe fait avec les Sauvages de l'Amérique, les diverſes marchandiſes qui y ſont propres, celles qu'on obtient en échange, les différentes manières de traiter avec ces Nations, & de faire le Commerce dans tous les marchés des Indes Orientales; les marchandiſes qui y conviennent & les différentes ſortes de celles qu'on en apporte. Sa théorie embraſſera bien-tôt l'univerſalité du Commerce ſur toute la ſurface du monde connu. Il entrera enſuite avec une grande facilité dans tous les détails, il les ſaiſira avec plus d'exactitude, il les vera mieux & ne ſera point effrayé de l'étendue & de la multiplicité des objets que lui préſenteront à l'avenir le Commerce & la Navigation. Il ſera bien plus en état de ſe décider ſur le choix des branches de Commerce qui lui conviendront mieux rélativement au ſiége de ſon domicile.

Toutes les opérations de Commerce ſe dirigent à l'aide du calcul. L'Arithmétique doit être familière au Négociant. On s'en tient ordinairement à bien apprendre les quatre règles ou opérations appellées *l'addition*, *la ſouſtraction*, *la multiplication & la diviſion*, qui compoſent proprement toute la méchanique de l'Arithmétique.

Pour faciliter & expédier rapidement des calculs de Commerce, calculs Aſtronomiques, &c. on a inventé d'autres règles fort utiles, telles que les règles d'alliage, de fauſſe poſition, de compagnie, d'extraction de racines, de progreſſion, de change, de troc, d'eſcompte, de reduction ou de rabais, &c. Mais ces règles ne ſont que différentes applications d'une règle générale.

Il

Il feroit à défirer qu'un jeune Négociant ne bornât pas fes connoiffances à cette feule partie des Mathématiques; qu'il s'élevât jusques à la Géométrie, & qu'il en apprit au moins les prémiers élemens. L'étude de la Géométrie perfectionne les talens; elle accoutume l'efprit à la jufteffe, à la précifion, à l'ordre, à la méthode & à la liaifon des idées; difpofitions heureufes & toutes infiniment néceffaires dans la pratique du Commerce, comme dans la théorie. La capacité dans les affaires fuppofe néceffairement un efprit géométrique, & l'étude de la Géométrie le rend plus géométrique.

Il eft une autre fcience dont l'idée n'eft pas fort ancienne, & qu'il femble qu'on cultive beaucoup aujourd'hui: c'eft l'Arithmétique politique, dont les opérations ont pour but des recherches utiles à l'art de gouverner les peuples, telles que celles du nombre d'hommes qui habitent un pays, de la quantité de nourriture qu'ils doivent confommer, du travail qu'ils peuvent faire, du tems qu'ils ont à vivre, de la fertilité des terres, de la fréquence des naufrages, &c. Le Chevalier *Petty*, Anglois, eft le prémier qui a publié des effais fous ce titre, vers la fin du dernier fiècle. Mr. *Davenant*, fon compatriote, frappé de l'utilité de cette fcience, & des écarts du Chevalier *Petty* qui avoit exageré fes hypothéfes pour flater fa Nation, publia en 1698 un traité fort court fous ce titre: *de l'ufage de l'Arithmétique politique dans le Commerce & les Finances.* La lecture de ce petit traité fera fort utile, fi on fait attention que les mêmes règles de calcul fur l'art d'adminifter le Commerce, les Finances, & de gouverner l'Etat, peuvent s'appliquer auffi heureufement au Commerce pratique. Car le Négociant doit, comme le Politique, calculer l'abondance & la difette des articles fur lesquels il veut fpéculer, tant à la prémière main qu'aux lieux où fe fait la confommation. S'il veut par exemple, faire des fpéculations fur les grains, fur les eaux-de-vie, les huiles, &c. il doit avoir préfent à l'efprit l'état des récoltes de plufieurs années; s'il porte fon attention fur les retours des Indes Orientales, il doit calculer le montant ordinaire de la confommation, celui de l'importation des années précédentes, & de l'importation actuelle. De-là il peut prévoir les prix à venir aux lieux de la confommation, & fe préfcrire de juftes limites dans fes achats. Ces règles peuvent s'appliquer avec fuccès à une infinité d'articles, fur-tout à tous ceux qui font fujets à des révolutions, & ils font en grand nombre. On ne doit point s'attendre de trouver ici une précifion géometrique, l'ufage en eft impoffible en cette matière: c'eft beaucoup que d'en approcher. Le point le plus important à obferver c'eft l'exactitude dans les hypothèfes, & la certitude des faits; car les conféquences font toujours juftes. Il ne faut jamais oublier qu'il arrive des révolutions,

foit

soit en bien, soit en mal, qui changent en un moment la face des affaires de Commerce, comme celle des Etats; qui modifient, qui même anéantissent quelque-fois les suppositions, & que les calculs & les résultats ne sont pas moins variables, que les évènemens.

Qui oseroit préscrire des bornes aux connoissances nécessaires au Négociant? Lorsque le Commerce est considéré comme l'occupation d'un Citoyen dans un corps politique, dit l'Auteur des *Elemens du Commerce*, son opération consiste dans l'achat, la vente ou l'échange des marchandises dont d'autres hommes ont besoin, dans le dessein d'y faire un profit.

Le Commerce considéré avec l'Auteur dans ce point de vuë, ne présente que l'idée d'une méchanique fort simple, qui semble n'exiger que des connoissances très bornées.

On peut, ajoute cet Auteur, s'occuper personnellement du Commerce de trois manières.

Le prémier objet est d'acheter les productions de la terre & de l'industrie pour les revendre par petites parties aux autres citoyens. C'est ce qui constitue le *Détailleur*; & cette occupation, dit l'Auteur, est plus commode que nécessaire pour la société.

Le second objet du Commerce est celui d'un citoyen qui entreprend de faire donner des formes aux matières prémières. On appelle *Manufacturiers* ceux qui s'y appliquent; & leur industrie est très nécessaire, parce qu'elle augmente les richesses réelles & rélatives de l'Etat.

La troisième espèce de Commerce est l'occupation d'un citoyen qui fait passer chez l'Etranger les productions de sa patrie, pour les échanger contre d'autres productions nécessaires, ou contre de l'argent. Soit que ce Commerce se fasse par terre ou par mer, en Europe ou dans d'autres parties du monde, on le distingue sous le nom de *Commerce en gros*. Celui qui s'y applique est appellé Négociant. L'Auteur ajoute que cette profession est très nécessaire, parce qu'elle est l'ame de la navigation, & qu'elle augmente les richesses rélatives de l'Etat.

On ne peut s'empêcher, en lisant *les Elemens du Commerce*, de regretter que l'Auteur n'aît pas donné plus d'attention au Commerce considéré sous

ces trois points de vuë, & qu'il n'aît pas jugé à propos de ſuivre l'intérêt général de la Société & de l'Etat jusques dans la pratique. Il auroit bien mieux que nous ne ſçaurions le faire, aſſigné au Détailleur, au Manufacturier & au Négociant, le genre & l'étendue de connoiſſances néceſſaires à chacun d'eux; il leur en auroit développé les principes, & auroit infiniment contribué à faciliter les connoiſſances pratiques & à en aſſurer l'uſage. Il auroit ſans doute auſſi accordé plus d'eſtime à l'occupation du Détailleur, & n'auroit pas laiſſé croire qu'il a penſé, que le Négociant n'eſt vrayement Négociant, que parce qu'il s'occupe du Commerce extérieur. Celui qui ne s'occupe que de la ſeule circulation intérieure, n'eſt ni moins négociant ni moins néceſſaire à l'Etat.

Il y a ſans difficulté une grande diſtance entre l'occupation du Détailleur, entre celle du Manufacturier même, & celle du Négociant. C'eſt ce dernier qui tient dans ſes mains la balance de l'Etat, qui la fait pencher en ſa faveur, qui enrichit les cultivateurs & les artiſans, en procurant au-dehors la vente des productions naturelles & de celles de l'induſtrie, qui met vrayement les étrangers à contribution: & ſes ſuccès qui répandent l'opulence parmi ſes concitoyens, ſont le fruit d'une grande étendue de connoiſſances & d'une expérience longue & raiſonnée, dont le Détailleur ni même le Manufacturier n'ont pas béſoin. Mais l'un & l'autre ſont également néceſſaires. Le Manufacturier doit être un excellent artiſte; il doit avoir une parfaite connoiſſance de toutes les matières prémières qu'il employe, de leur ſource, de leurs divers entrepots, des révolutions, auxquelles elles ſont ſujettes, & ſçavoir les prévenir par de ſages ſpéculations, pour ſe les procurer au meilleur marché. Il doit connoître toutes les reſſources de l'art & de l'induſtrie dans le genre qui l'occupe, & le goût des conſommateurs, pour ſe donner tous les avantages de la concurrence.

Le Détailleur eſt l'agent qui donne l'ame à la circulation des denrées & des marchandiſes; c'eſt par lui que le Négociant & le Manufacturier débouchent leurs magazins; c'eſt ſon détail qui aſſure leurs ſuccès & qui les encourage : ſa boutique eſt un canal qui étend ſans ceſſe la conſommation. Placé entre le Négociant & le Conſommateur, l'occupation du Détailleur eſt également néceſſaire à l'un & à l'autre. Sans ceſſe attaché aux moyens de vendre beaucoup, il obſerve, il étudie continuellement le goût des acheteurs & tout ce qui peut contribuer à un plus grand débit. C'eſt chez lui que le Manufacturier & le Négociant peuvent prendre les inſtructions les plus utiles, l'un pour donner plus de perfection aux ouvrages de l'induſtrie,

ou

ou pour les rendre plus conformes au goût du public; & l'autre pour déterminer le choix de l'objet de ses spéculations & pour leur donner de justes limites.

L'OCCUPATION des détails n'est point une simple méchanique qui ne demande que de la routine & de l'expérience. C'est une branche de la science du Commerce, qui exige une grande connoissance de la science du calcul, du change, de certaines loix & de quelques usages du Commerce très importans, de la source des denrées & des marchandises, de leurs différentes qualités & des révolutions auxquelles elles sont sujettes. Le Détailleur donne des ordres, il commet des achats, il ne s'approvisionne d'aucun article sans une juste combinaison & une sage prévoyance; il rectifie même souvent par l'intelligence qui dicte ses ordres, celle du Manufacturier & du Négociant. Tout cela demande un esprit d'observation & de calcul, un jugement sain, un esprit juste & cultivé.

ON voit par ce détail combien est imparfaite l'idée du Commerce considéré comme l'occupation d'un citoyen, dont *l'opération consiste dans l'achat, la vente ou l'échange des marchandises dont d'autres hommes ont besoin dans le dessein d'y faire un profit.*

LES affaires se multiplient tous les jours, & se renouvellent sans cesse sous les mains du Négociant. Ses occupations sont continuelles, il ne peut presque compter ses jours que par les momens de son travail, & toutes ses affaires se traitent avec des hommes, & des hommes presque de tout état & de toute sorte de pays. Il lui importe infiniment de les connoître; & c'est ici une conoissance qui demanderoit beaucoup d'étude, de tems & une longue expérience, si on vouloit l'approfondir. Qui est-ce qui connoit à fond les plis & les replis du cœur humain? C'est sur cette matière que les livres abondent, & l'on peut avoir beaucoup lû sans être bien avancé. Le jeune Négociant doit apporter dans le Commerce, des mœurs douces, un esprit liant; la droiture & la bonne foi doivent être gravées dans son cœur; sa probité doit être inflexible; il doit s'attacher à ne livrer sa confiance qu'à des hommes qui ont la même droiture & la même bonne foi. Il n'y a point de place de Commerce où il n'en trouve un grand nombre, & son choix guidé par les conseils sages d'un ami vertueux & expérimenté, sera toujours assuré. Mais obligé de traiter souvent avec des hommes qu'il ne connoit point ou qu'il connoit peu, avec des Etrangers, il doit être sans cesse sur ses gardes. S'il achette lui-même, il faut qu'il se connoisse bien aux marchandises sur lesquelles il contracte; ou s'il agit par le ministère d'un courtier, il doit être assuré de ses lumières & de sa fidellité.

S'il veut se livrer au Commerce étranger, il ne doit pas donner moins d'application à connoître les mœurs, le caractére, les usages, le goût & même les caprices des Nations chez lesquelles il veut porter son Commerce. Mais c'est une connoissance qu'il est très difficile d'acquerir à un certain degré d'utilité sans sortir de sa patrie. Les voyages peuvent s'allier avec l'étude de la théorie & de la pratique du Commerce, & contribuent infiniment à perfectionner l'une & l'autre. Quelles heureuses instructions un jeune Négociant ne peut il pas prendre dans les ports de mer, dans les grands entrepots, tels que Marseille, Cadix, Nantes, Bordeaux, Gênes, Londres, Amsterdam, Rotterdam, Hambourg, Dantzic, &c. dans les villes & les lieux où sont établies les principales manufactures, où l'industrie Européenne est le plus florissante, telles que Lyon, Rouen, Sedan, Abbeville, Paris, quelques autres villes de France, plusieurs villes d'Angleterre, des Pays-bas & d'Italie? Quelle richesse ne rapportera-t-il pas dans sa patrie, s'il y revient après avoir bien connu les sources des denrées & des marchandises? Il aura fait attention à leurs diverses qualités qu'il aura apris à connoître & à bien distinguer; ainsi que leurs différens dégrés de supériorité, à leurs différens prix, & aux causes de leurs revolutions. Il sçaura enfin la manière de contracter aux différentes sources, la plus sure & la plus avantageuse, & connoitra les meilleurs canaux, les meilleures routes du Commerce.

Quelles observations intéressantes n'y a-t-il pas encore à faire dans les villes où s'étendent les consommations des denrées & des marchandises? C'est là que le luxe, la mode, le caprice, la loi ou le besoin décident les articles de la plus grande consommation, des prix auxquels on peut les y introduire, & du choix des qualités qui y conviennent. Les liaisons qu'un jeune homme peut former avec de bons Négocians de chaque place, doivent être régardées comme une acquisition précieuse. Ces liaisons sont sur-tout infiniment utiles lorsqu'elles sont formées par un Négociant exercé dans le Commerce, qui en fait le principal objet de ses voyages, & qui voyage moins pour s'instruire que pour former des entreprises, que pour étendre ses correspondances & son Commerce, & pour multiplier ses affaires. Car beaucoup de Négocians voyagent ainsi très utilement, & le résultat de ces voyages est toujours un grand avantage, non-seulement pour les Négocians, pour leur patrie, mais aussi pour le Commerce en général dont l'intérêt voudroit que tous les Négocians de toutes les places pussent se voir souvent, qu'ils fussent plus liés ensemble & qu'ils se connussent mieux entr'eux.

Il eſt infiniment facheux qu'un jeune homme ſoit obligé de renoncer aux voyages ſi propres à donner des connoiſſances ſolides. Celui qui manque de ce ſecours heureux, peut y ſuppléer par la lecture & la converſation, ſur-tout avec les Négocians qui ont voyagé, & avec les Etrangers qu'il eſt à portée de voir. Il faut qu'il exerce ici avec d'autant plus de ſoin le génie induſtrieux qu'il apporte dans le Commerce, que dans cette maniere de s'inſtruire on eſt plus expoſé à prendre des connoiſſances peu exactes, fauſſes ou ſuperficielles.

Aucun état, aucune profeſſion ne préſente de plus grandes raiſons, de plus puiſſans motifs à l'homme, pour ſe livrer à l'inſtruction.

Nous avons également en vuë ici les jeunes Négocians qui ont la fortune la plus bornée, qui n'ont que de l'éducation & du génie, que ceux à qui la naiſſance n'a rien refuſé, qui ont dans leur fortune ou dans celle de leur famille mille moyens de ſe produire avec avantage, qui ont été élevés dans une maiſon toute formée, ou qui ont des fonds aſſurés pour en former une. Tous les Négocians n'ont pas commencé leur carrière avec de ſi heureuſes facilités; & il y a peu de places de Commerce où l'on ne trouve parmi les Négocians de la prémière claſſe, des maiſons puiſſantes élevées par les talens, par le travail, par le génie & par le mérite perſonnel, par des Négocians qui n'ont point apporté d'autres fonds dans le Commerce: & nous ne craignons point de dire que ce fonds eſt préférable à l'or & à l'argent. C'eſt la route qu'on peut indiquer à un jeune homme né ſans biens, & ce n'eſt point une route nouvelle, elle eſt toute frayée.

Un jeune Négociant qui a acquis toutes les connoiſſances néceſſaires pour bien conduire une maiſon de Commerce, qui la conduit en effet & en dirige bien toutes les opérations, trouve infailliblement dans ſa ſageſſe, dans ſes talens & dans ſa capacité, un fonds ſuffiſant pour une aſſociation heureuſe, un fonds qu'un habile Négociant eſtime infiniment plus dans un aſſocié, qu'un capital numéraire. Il devient l'aſſocié, l'ami, l'enfant d'une bonne maiſon, & quelque-fois ſon principal appui: il en ſoutient le crédit, l'honneur & la fortune, & ſouvent il l'augmente; après avoir fait un grand Commerce pour le compte d'une bonne maiſon, il le continue pour le ſien. C'eſt ainſi que le génie cultivé ſuffit ſeul pour élever l'homme de génie dans le Commerce au plus haut dégré de fortune, de crédit & de conſidération. Il n'eſt point d'état qui préſente des recompenſes plus riches & plus certaines aux talens & au travail, & où il y aît plus d'hommes toujours prets à tendre une main généreuſe au mérite.

Un jeune homme qui se destine au Commerce, peut le considérer comme un grand Etat, au gouvernement duquel il veut prendre part; dans lequel il doit se fournir lui-même un département qu'il doit administrer, & cette administration est soumise à des règles: elle exige une grande économie, un grand ordre, une comptabilité exacte & rigoureuse, une correspondance très délicate & très étendue, des spéculations profondes, & des connoissances de détail sur une infinité d'objets. La prudence qui engage le Négociant à partager ses risques, l'invite à varier ses spéculations. Il doit donc être instruit d'un grand nombre de branches de Commerce, sur lesquelles il puisse se rejetter à propos, & pour ne pas ressentir l'interruption de quelques unes, ou les pertes que d'autres donnent par des révolutions imprévues: car on ne connoit dans aucune branche de Commerce, de profit certain, de bénéfice sans risque: il faut que le succès d'une opération dédommage de la perte ou de la stérilité d'une autre. Son génie accoutumé par l'étude & par l'observation à voir circuler les richesses de l'univers, prévoit la part qu'il doit prendre à cette immense circulation: il l'examine, il s'en fait une idée, il s'en forme d'avance le tableau. C'est ainsi que les grands hommes se forment dans le silence & dans la méditation, & qu'après s'être donné eux-mêmes, pour ainsi dire, une éducation convénable au genre d'affaires qu'ils veulent embrasser, ils se produisent, & se perfectionnent par l'expérience des affaires; leur marche est bien-tôt assurée, & leurs progrès sont rapides. Ils donnent alors à la pratique l'application la plus heureuse. Le Négociant, qui apporte dans le Commerce un jugement exercé par la théorie, connoit plus facilement les usages & les règles de la pratique; il en sent mieux la nécessité & l'utilité; & sans être minutieux, il sait mieux leur donner la juste étendue qu'exige la conduite des affaires; il sait mieux répandre la lumière de la discussion sur tous les détails intéressans. La théorie rassemble dans le mémoire une infinité de connoissances qui y restent d'abord oisives: elles y sont dans le silence, & pour ainsi dire secrettement, jusqu'à ce qu'il se présente une occasion d'en faire usage. Alors elles se développent; le Négociant se trouve lui-même des lumières qu'il ne se connoissoit pas, & montre déjà une expérience qui n'est d'ordinaire chez les autres, que le fruit d'une longue pratique.

L'économie est la prémière base de la conduite du Négociant, c'est la prémière règle que lui présente l'exercice de la pratique, règle aussi étendue, qu'importante. On prononce souvent ce mot sans en sentir, ou sans en connoître toute la valeur.

Ce mot ſignifie originairement le ſage & légitime gouvernement de la maiſon, pour le bien commun de toute la famille. Dans la ſuite on a étendu le ſens de ce terme au gouvernement de l'Etat; & l'on a diſtingué *l'économie générale*, ou *politique*, & *l'économie domeſtique*, ou *particulière*. Il n'eſt queſtion ici que de l'économie particulière, qui s'entend ordinairement du ſage ménagement de ce qu'on poſſède, & des moyens d'acquérir ce que l'on n'a pas. On doit lui donner dans le Commerce une acceptation plus étendue, & la conſidérer comme l'art de connoître tous les objets utiles & lucratifs du Commerce, de ſe les procurer, de les conſerver, & d'en tirer le plus grand avantage poſſible. Cette manière de s'enrichir eſt d'une étendue infinie; elle impoſe un tribut ſur toutes les denrées, ſur toutes les matières, ſur tout ce qui circule dans la Société. L'économie doit donc préſider à la conduite du Négociant, à l'adminiſtration de toutes les affaires, & la prémière choſe qu'exige une ſage économie, c'eſt l'établiſſement de l'ordre dans les affaires.

Cet ordre conſiſte dans la bonne règle qu'un Négociant tient dans le maniement de ſes affaires domeſtiques & de Commerce, car le bon ordre doit être répandu ſur toute ſa maiſon, doit tout embraſſer. Le bon ordre dans les affaires en diminue infiniment le poids, & en rend l'expédition plus facile & plus prompte. Les affaires ſe multiplient tous les jours, & ſe renouvellent ſans ceſſe dans la maiſon d'un Négociant, ſans l'embarraſſer, lorsqu'il ſuit un bon ordre, & qu'il dirige tout dans une méthode exacte. C'eſt de-là que dépendent ſouvent la ſureté, les ſuccès de ſon Commerce, ſa fortune & même ſon honneur. Ses livres en ſont les dépoſitaires, & c'eſt dans leur nombre, dans leur forme & dans la manière de les tenir que le bon ordre doit être établi, qu'il doit avoir ſon ſiége aſſuré & permanent. Car c'eſt ſur-tout en cette matière que la pratique exige les procédés auſtères de la méthode.

Des Livres ou Ecritures, & des Comptes.

On entend par les livres en général tous les régiſtres ſur lesquels les Négocians écrivent par ordre, ſoit en détail, ſoit en gros, toutes les affaires de leur Commerce, & même leurs affaires domeſtiques. Quiconque s'occupe du Commerce, même du détail le plus borné, ne peut ſe paſſer de livres.

On tient les livres en parties doubles ou en parties ſimples. Cette dernière méthode, qui eſt la plus ancienne, eſt fort ſimple en effet, & n'exige que

que peu de livres: mais elle ne convient qu'aux Négocians qui ont peu d'affaires; & le Négociant même qui a peu d'affaires, les dirigeroit mieux & dans un ordre plus clair & plus sûr, s'il tenoit ses livres en parties doubles. Le Négociant qui commence, ne doit prévoir aucunes limites à ses entreprises que celles que sa prudence, son habileté & ses forces pourront un jour lui préscrire à mésure qu'il donnera de l'étendue à son Commerce, & que ses affaires se multiplieront; les inconvéniens des livres en parties simples se multiplieront aussi, & ces inconvéniens sont d'une conséquence infinie. La multiplicité & la variété des parties, soit de recette, soit de dépense, produisent nécessairement un embarras considérable, lorsqu'on veut en connoître la nature en détail. L'erreur, la surprise & la confusion se glissent insensiblement dans les affaires: & c'est l'un des plus grands malheurs qui puissent arriver à un Négociant. Ce desordre, cette confusion dans les écritures est presque toujours la prémière cause d'un desastre, & cette cause est d'autant plus facheuse, qu'elle est un obstacle presqu'invincible au rétablissement des affaires d'une maison ébranlée.

Les parties simples consistent dans un livre journal & un grand livre. L'on écrit dans le livre journal les articles de suite, & à mésure que les affaires les fournissent, & le grand livre sert pour former les comptes à tous les débiteurs & les créanciers du journal. Il est facheux qu'un grand nombre de bons Négocians, séduits sans doute par les fausses apparences de quelqu'avantage résultant d'une méthode si simple, s'en tiennent à cet usage.

La méthode des parties doubles exige beaucoup plus de travail, mais on en est bien dédommagé par tous les avantages qui en résultent pour l'exactitude, la clarté, pour la méthode & l'ordre que demandent les affaires. L'ordre des parties doubles distingue une recette d'une autre recette, une dépense d'une autre dépense, l'argent des autres effets, la nature & le sort de ces divers effets. Chaque article dans les parties doubles opère tout-à-la-fois, recette & dépense: c'est ce qui leur a donné leur nom, ainsi chaque article porte avec soi sa vérification. Quelque étendue que l'on suppose à un compte général, on peut en un instant, & d'un coup-d'œil, former le compte particulier de quelque article que ce soit; & ce compte sera lumineux sans couter d'effort, ni des recherches pénibles. C'est aux Italiens que ce Commerce est rédevable de cet ordre, dont ils se servent même dans le détail de leurs affaires domestiques & dans celui qu'entraine l'administration des biens de campagne qu'ils font valoir. Il importe infiniment aux Négocians de pouvoir se rendre compte tous les

jours

jours à eux-mêmes, que leurs caissiers ne se trouvent point chargés de débits inconnus, & qu'ils ne puissent faire valoir à leur insu quelque somme jusqu'au moment de la reddition de leur compte. Les parties doubles les mettent en état de connoître à chaque heure du jour leur véritable situation. Cet ordre est si utile qu'on n'a pas hésité en France d'y soumettre l'administration des finances, dès qu'il a été connu du ministère. On a regardé les parties doubles comme une nouvelle lumière qu'il falloit porter dans la science des finances, & cet ordre a été établi par un édit du mois de Juin 1716.

Une connoissance exacte & détaillée des différens livres qu'exige la méthode en parties doubles, servira à rendre encore plus sensibles les avantages qui en résultent.

On tient trois livres principaux pour les parties doubles, *le mémorial*, qu'on nomme aussi *brouillon* ou *brouillard*, *le journal* & *le grand livre*.

Outre ces trois livres dont on ne peut se passer, il y en a plusieurs autres également nécessaires, qu'on nomme auxiliaires, mais dont le nombre est déterminé chez chaque Négociant par la nature de ses affaires de Commerce. On en compte communément treize de cette sorte, dont les noms seuls annoncent l'usage & l'utilité. Ces livres sont:

Le livre de caisse & de bordereaux.
Le livre des échéances.
Le livre des numeros.
Le livre des factures.
Le livre des comptes courans.
Le livre des commissions, ordres ou avis.
Le livre des acceptations ou des traites.
Le livre des remises.
Le livre des dépenses.
Le livre des copies de lettres.
Le livre des ports de lettres.
Le livre des vaisseaux.
Le livre des ouvriers.

Le mémorial, brouillon, ou brouillard, eſt le prémier de tous les livres. Toutes les affaires y ſont portées à tous les momens de la journée à méſure qu'elles ſe préſentent, & par conſequent confuſément. C'eſt de ce livre qu'on tire enſuite tout ce qui compoſe les autres. Par cette raiſon ce livre ne peut être tenu avec trop d'exactitude.

On peut tenir ce livre de deux manières; la prémière en écrivant ſimplement les affaires à méſure qu'elles ſe font, comme *acheté de Pierre*, *vendu à Jean*, *payé à . . . prêté la ſomme de . . . à . . .*, & ainſi du reſte.

La ſeconde manière de les tenir eſt en débitant & en créditant chaque article; & alors il peut tenir lieu du journal.

Plusieurs Négocians, pour une plus grande exactitude & un plus grand ordre, diviſent ce livre en quatre, qui ſont *le livre d'achat*, *le livre de vente*, *le livre de caiſſe*, & *le livre de notes*.

Parmi les Négocians qui ſuivent cet ordre, les uns portent d'abord les articles de ces quatre livres ſur le grand livre ſans faire de journal; & les autres en mettant ces quatre livres au net, en font leur journal dont ils portent enſuite les articles ſur le grand livre.

C'est-là la prémière baſe du bon ordre dans les écritures, & par conſéquent dans toutes les affaires du Négociant. Ce livre doit donc être tenu avec la plus grande exactitude, & les pages doivent être numérotées par prémière & dernière.

Le livre journal, qui contient jour par jour toutes les affaires à méſure qu'elles ſe font, peut être ſupprimé comme inutile, lorsque le prémier eſt tenu comme on vient de l'expliquer, parce qu'alors le journal ne peut être qu'une répétition du prémier livre, qui en tient lieu dans une forme encore plus exacte.

Le grand livre eſt celui ſur lequel on forme tous les comptes en *débit* & *crédit*, ou par *doit* & *avoir*, dont on trouve tous les ſujets dans le livre journal. Ce livre eſt une copie exacte du journal, miſe dans un tel ordre, que chaque article s'y trouve diſtingué, & le compte de chaque partie formé dès qu'elle y eſt écrite; pour cet effet on ſe ſert de deux pages du grand livre oppoſées l'une à l'autre. La page à gauche ſert pour le débit, & la page

page à droite pour le crédit. La prémière eſt marquée par le mot *doit*, après le nom du débiteur, & la ſeconde par le mot *avoir*.

Chaque article doit être compoſé de cinq parties: 1°. la date; 2°. le nom de celui de qui on débite ou l'on crédite le compte; 3°. la raiſon, la cauſe pour laquelle on le débite ou on le crédite; 4°. le folio de rencontre; 5°. la ſomme ou le montant du débit & du crédit.

Le Négociant qui tient exactement ce grand livre n'a aucun Correſpondant, aucun Créancier, ni aucun Débiteur, dont le compte ne s'y trouve fait à chaqu'inſtant; comme le ſien doit ſe trouver fait dans la même forme chez tous ſes Correſpondans par l'inverſe. C'eſt par cette raiſon qu'un Négociant, non content du bon ordre de ſes écritures, craignant quelque-fois de ne pas trouver le même ordre chez ſon Correſpondant, lorsque les affaires ſe multiplient, & voulant prévenir toute obſcurité ſur ſes comptes & ſur ſa correſpondance, lui en donne note dans ſes lettres, & le prie de lui marquer *s'ils marchent d'accord*. Par cette raiſon encore un Négociant écrit à ſon Correſpondant: *il eſt bien que vous m'ayez débité de la ſomme de . . . . par contre je vous en ai crédité.*

La fidellité du grand livre eſt aſſurée par l'exactitude du journal; & au moyen de ce qu'on rappelle toujours à chaque article qu'on porte ſur le grand livre, le folio du journal, ce qu'on nomme *folio de rencontre*, la vérification s'en fait dans un inſtant. On ſent ici la néceſſité de l'exactitude du journal pour l'entretien d'un ſi bel ordre.

Pour faciliter l'uſage du grand livre, on doit avoir un répertoire dans lequel ſont écrits par ordre alphabétique les noms de tous ceux avec qui on a un compte ouvert, & à la ſuite de chaque nom le folio du grand livre où le compte eſt débité & crédité. C'eſt l'affaire d'un moment en ſuivant cette méthode, de trouver ce dont on a beſoin dans le grand livre, quelques étendues que ſoient les affaires dont il eſt chargé.

Le livre de caiſſe & de bordereaux, qu'on nomme dans l'uſage ſimplement livre de caiſſe, eſt le prémier & le plus important des livres auxiliaires. Ce livre contient en débit & en crédit tout ce qui entre d'argent dans la caiſſe d'un Négociant, & tout ce qui en ſort. Les eſpèces entrées & ſorties y ſont détaillées par bordereaux. C'eſt-là une attention d'une exactitude bien rigoureuſe, mais qui coûte peu, qui a ſon utilité, & qu'on a tort de négliger.

Ce livre se tient, comme le grand livre, par débit & crédit. Le Caissier y porte au débit tout ce qu'il reçoit, & au crédit tout ce qu'il paye, parce que la caisse doit en effet au Négociant dans l'ordre de la comptabilité, tout ce qu'elle a reçu, & il lui est dû tout ce qu'elle a payé; ensorte que rien n'est plus simple que le compte de la caisse, lorsque le caissier est exact dans ses écritures.

Le livre des échéances est celui dans lequel on écrit le jour de l'échéance de toutes les sommes à payer ou à recevoir. L'unique utilité de ce livre est d'assurer l'exactitude sur les payemens & sur les recettes; & cette exactitude est très importante. Il faut pourvoir sans cesse aux payemens, dont le moindre retard donneroit atteinte au plus grand crédit, & suivre avec une égale attention la recette pour ne pas s'exposer à l'insolvabilité d'un débiteur ou à la perte d'une lettre de change, faute de l'avoir fait protester à tems. Ce livre se tient en deux parties; l'un contient les échéances des payemens, & l'autre celles de la recette. Les payemens faits sont marqués à chaque article par un P. & les articles reçus par un R.

Le livre des numeros est un livre très utile dans l'ordre des écritures chez un Négociant, dont le Commerce l'oblige d'avoir des marchandises en magasin. C'est pour ainsi dire, l'état de son importation & de son exportation. On le tient de même que le précédent, en deux parties; dans la partie à gauche on écrit toutes les marchandises qui entrent dans le magasin, distinguées par bales, caisses, ou tonneaux, par qualité, quantité ou poids, & par leurs numeros, & leur date d'entrée.

On écrit sur la page à droite la sortie de chaque article, la date du jour & le nom de l'acheteur. Par cet ordre le Négociant peut avoir à chaque instant sous ses yeux ce qui lui reste de chaque article en magasin, les dates des achats & des ventes qu'il a faites, & les noms de ses vendeurs & de ses acheteurs.

Le livre des factures est encore très nécessaire au bon ordre.

Le Négociant y porte les factures des marchandises qu'il achete & qu'il envoye pour le compte d'autrui; celles des marchandises qu'il vend par commission; & les factures de celles qu'il envoye au-dehors pour être vendues pour son compte.

Le

Le livre des comptes courans ne ſemble être admis au nombre des livres auxiliaires que pour porter l'exactitude au plus haut dégré. Il ſe tient en débit & en crédit de même que le grand livre. Il ſert à dreſſer les comptes qu'on envoye aux Correſpondans pour les régler avec eux. C'eſt proprement un double des comptes courans, que le Négociant garde pour y avoir recours au beſoin.

Le livre des commiſſions, ordres ou avis, n'eſt qu'un extrait fort abrégé, & dans un ordre clair & ſimple, des lettres miſſives qui contiennent des avis, des ordres ou des commiſſions. Ce ſeroit augmenter l'utilité de ce livre, que de le tenir auſſi en deux parties, & de porter ſur l'une les ordres & les commiſſions qu'on reçoit, & ſur l'autre, celles qu'on donne, & toujours par ordre de dates.

Le livre des acceptations ou des traites, ſert à enregiſtrer toutes les lettres de change que les Correſpondans marquent avoir tirées. Cet enregistrement eſt néceſſaire pour connoître à la préſentation, ſi on en a avis, ſi on a ordre de les accepter.

Le livre des remiſes ſert à enrégiſtrer toutes les lettres de change à méſure que les Correſpondans les remettent pour en exiger le payement. Le Négociant porte auſſi ſur ce livre les lettres qu'il tire lui-même ſur ſes Correſpondans; & beaucoup de Négocians pour ne pas multiplier les livres auxiliaires, n'en tiennent qu'un ſeul pour y enrégiſtrer également les lettres tirées ſur eux, celles qu'ils tirent & celles qui leur ſont remiſes par leurs Correſpondans.

Le livre de dépenſes contient toutes les petites dépenſes domeſtiques, ſoit pour le Commerce, ſoit pour la maiſon.

Le livre de copies de lettres eſt très important. C'eſt celui où doivent être copiées toutes les lettres d'affaires, que le Négociant écrit à ſes Correſpondans, pour ne point perdre de vuë ce qu'il a écrit & les ordres qu'il a donnés. On ſentira mieux l'utilité de ce livre à l'article où nous traiterons de la Correſpondance.

Le livre des ports de lettres eſt encore un objet digne d'attention. Le Négociant ouvre ſur ce livre un compte particulier à chacun de ſes Correſpondans pour les ports de lettres qu'il a payés pour eux, dont le total ſe

porte à leur débit ſur le grand livre, & dans leur compte courant lorſqu'il s'agit de le ſolder.

Le livre des vaiſſeaux ſe tient en deux parties, en débit & crédit pour chaque vaiſſeau. On porte au débit les frais d'avitaillement, miſes hors, gages, &c. & dans le crédit, tout ce que le vaiſſeau a produit pour fret, ou autrement. Le total de l'un & de l'autre ſe porte enſuite ſur le journal, en débitant & créditant le vaiſſeau. On connoîtra mieux la néceſſité de ce livre à l'article du Commerce maritime.

Le livre des ouvriers n'eſt néceſſaire qu'aux fabricans. Il ſe tient en débit & en credit pour chaqu'ouvrier. On porte au débit les matières qu'on leur donne à travailler, & au crédit les ouvrages qu'ils rapportent.

Les Négocians des villes où il y a des Banques, ont encore un livre de Banque, qui contient leur compte en Banque par débit & crédit. Un coup-d'œil ſur ce livre les aſſure à chaque inſtant avec exactitude, de l'étendue des fonds qu'ils ont en Banque; & il leur importe beaucoup qu'il n'y aît jamais la moindre erreur ſur cet article.

La forme de ces livres ne varie chez les Négocians qui tiennent leurs écritures dans un bon ordre, qu'à l'égard des monnoyes des différens Etats; chaque Négociant les tient dans la monnoye du pays qu'il habite. En France on les tient en livres, ſols & deniers tournois, en Angleterre par livres, ſols & deniers ſterling, dans les Pays-Bas en livres, ſols & deniers de gros: ainſi des autres Pays. Nous arrêterons plus particulièrement l'attention du jeune Négociant ſur la valeur, la différence & le pair des monnoyes dans l'article du change, & ſur les livres de bord & de ſous-bord dans celui du Commerce maritime.

Tous ces livres ne ſont pas ſeulement néceſſaires pour établir & entretenir le bon ordre & une méthode de direction ſûre, exacte & indiſpenſablement néceſſaire dans les affaires de Commerce. Leur utilité s'étend plus loin encore. Le Négociant a ſouvent beſoin de ſe rappeller les exemples d'anciennes opérations, de revenir ſur la marche qu'il a ſuivie; de voir le détail même de celles qui ne ſont pas encore finies, dont la mémoire ne ſçauroit ſe charger. Avec le ſecours de ces livres il a ſans ceſſe les yeux ouverts ſur ſes affaires: il y trouve ſes ordres, ſa correſpondance, les prix d'achats, les prix de vente, ſes frais, ſes débourſés, la naiſſance, les progrès

grès de chaque affaire, la route qu'il a prise, & ses succès; même les fautes qu'il a faites, qu'il faut réparer, ou prévenir dans d'autres affaires. Il trouve dans ses livres un tableau exact de chaque opération: c'est avec ce secours qu'il jette les yeux sur le passé, qu'il règle le présent, & qu'il prévoit l'avenir; qu'il réflechit profondément sur les moyens de parvenir à son but: il les fortifie s'ils sont foibles, il leur prête de l'activité s'ils sont trop lents, il en suspend l'application si le moment n'est pas favorable. En un mot le tableau de ses affaires que ses livres lui présentent, lui fournit ou lui suggere les moyens de donner à ses desseins une exécution prompte & facile, prudente & sage dans l'inévitable variété des circonstances, enfin d'étendre & de perfectionner sans cesse son expérience.

Le Commerce est exposé à des orages sur terre comme sur mer: il y a des faillites à craindre, comme des naufrages à redouter. Ces accidens funestes ne sont pas tous également au-dessus de la prévoyance humaine. La sagesse, la prudence, l'expérience du Négociant, lui donnent les moyens d'en éviter une partie & de pourvoir aux suites facheuses de l'autre. On évite les naufrages par les soins qu'on donne à la construction, au radoub, à la visite des vaisseaux, à la manière de les charger, au soin dans le choix des équipages, & sur-tout des pilotes & des capitaines; & l'on en prévient les suites par le secours des assurances bien faites & à propos, & enfin en divisant ses risques.

Il n'y a point de compagnies d'assurance pour les faillites; c'est un établissement que nous pouvons peut-être espérer du progrès actuel de nos connoissances. Mais en attendant l'établissement de ce secours public, qu'il seroit heureux de pouvoir former; toutes les ressources du Négociant sont dans sa sagesse & dans son habileté. Les faillites sont un écueil très dangereux, contre lequel il faut être en garde. Un Négociant, qui travaille sur de bons principes, qui a l'art & l'attention de bien diviser ses spéculations & ses risqus, n'expose guères au-delà de son bénéfice ou de l'intérêt de ses fonds, dans chaque article qu'il embrasse; & dans le cours ordinaire du Commerce, il est toujours dédommagé de la perte sur un article, par le bénéfice qu'il fait sur un autre. Il a donc bien moins à craindre sa chûte par des pertes que peuvent lui donner ses entreprises, que le coup que peut lui porter la chûte d'un autre Négociant. Nous entrerons dans un plus grand détail sur les précautions que le Négociant doit prendre contre les accidens de terre & de mer aux articles du Commerce maritime & des faillites. Ces observations suffisent ici pour faire connoître encore la nécessité & l'utilité

des

des livres & du bon ordre des écritures dans tous les cas, où un orage inévitable ou imprévu, jette une maison de commerce dans des embarras capables d'ébranler son crédit, & de lui faire craindre une chûte prochaine.

Les livres du Négociant & sa correspondance sont le siége & la preuve incontestable de sa probité & de sa bonne foi, comme la preuve de ses talens pour le Commerce. C'est dans l'exacte économie & l'ordre de ses livres qu'il trouve la prémière source du secours qu'un accident, qu'un évênement facheux & imprévu, lui rendent nécessaire pour soutenir son état. C'est-là la prémière base sur laquelle il a dû fonder son crédit, & qui lui en rend l'usage facile dans le besoin. Il est rare qu'il arrive, il n'arrive même jamais à un Négociant qui tient par l'exactitude rigoureuse de ses écritures ses affaires dans un grand ordre, de trouver toute sa fortune entière embarrassée, ou son état compromis par quelque orage que ce soit; parce que les yeux toujours ouverts sur le tableau de ses affaires, il n'engage jamais dans une seule entreprise, dans un seul article de marchandises, ni avec une seule correspondance, au-delà de ce que l'état de son Commerce peut lui permettre de risquer de perdre sans craindre sa chûte. Mais si malgré cette sage circonspection il éprouve la cessation des payemens d'un de ses débiteurs à la veille des siens, son crédit peut en être ébranlé, quelque solide qu'il soit: sa caisse peut avoir alors un besoin si prompt, qu'il ne peut attendre les secours de la place, quelque-fois trop lents, & peut-être incertains dans un délai fort court. Le Négociant peut se trouver ainsi exposé avec un fonds infiniment supérieur à ses engagemens. Le bon ordre de ses écritures qui assure son état dans un moment aux yeux d'un ami, aux yeux d'un Négociant homme de bien, lui ouvre en même tems sa caisse. On pourroit en citer des exemples dans toutes les places de Commerce. Il ne faut que de l'humanité pour venir au secours du Négociant qui se trouve dans cette situation: & il y auroit presque toujours de l'imprudence à secourir un Négociant qui dans ce moment critique, ne peut montrer que du desordre & de la confusion dans ses livres, & de l'incapacité dans sa correspondance; la chûte de ce dernier est comme assurée au moindre choc, pendant que le prémier soutient les plus grands revers, même sans que le public s'en apperçoive, & sans que son crédit en reçoive la moindre atteinte. Si la violence de l'orage a rendu le secours trop difficile; ce qui peut arriver quelque-fois, (car qui est-ce qui connoit la source qui répand des calamités sur l'espace de la vie?) le bon ordre de sa situation bien-tôt reconnu, lui rend tout facile. C'est un grand malheur pour un Négociant qu'un retard de payement, mais c'est le seul qu'il éprouve, & qu'il répare souvent fort promptement

tement par ſa probité & par ſes talens; pendant que la méfiance s'empare de tous les créanciers d'un Négociant, dont les écritures ne ſont pas en bon ordre, met promptement le desordre dans ſes affaires & précipite ſa ruïne. L'honneur, la fortune, tout eſt perdu ſans reſſource. Heureux s'il n'eſt pas encore ſoupçonné de fraude!

L'ORDRE dans les écritures, la méthode de les tenir avec la plus rigoureuſe exactitude, c'eſt la prémière baſe d'une maiſon de Commerce, c'eſt la prémière pierre, ou la pierre fondamentale de l'édifice. Les connoiſſances de cet ordre, de ſa néceſſité & de ſon utilité, eſt la prémière connoiſſance pratique ſur laquelle nous avons crû devoir d'autant plus inſiſter, qu'on ne ſçauroit ſuppléer à cette prémière règle de l'art de faire le Commerce, par aucune autre, ni par la force du génie; & que ſi on vouloit s'en paſſer, le même génie du Commerce, la même expérience des affaires qui a introduit cette prémière règle, y rameneroit le Négociant.

LE jeune homme qui entre dans le Commerce, ne ſçauroit donc trop ſe familiariſer avec cette règle, avec l'exacte rigueur de l'ordre des écritures: & il le poſſédera à fonds fort promptement, ſi après avoir bien examiné la forme de chaque livre, ſi après avoir bien réfléchi ſur ce qui en fait l'objet, diſcuté & conçu l'utilité particulière de chaque livre en particulier, & celle qui réſulte de tous les livres enſemble, il ſe donne la peine de copier quelques pages de chacun de ces livres, d'y porter lui-même différens articles ſous les yeux & ſous la direction d'un teneur de livres, de faire enfin quelques écritures ſimulées & de les comparer à celles du teneur de livres. Il entendra enſuite en un moment toute l'étendue de la comptabilité du Commerce.

LE bilan eſt encore un livre du nombre des livres auxiliaires. Ce livre eſt auſſi ſimple qu'utile & néceſſaire. Il doit être tenu en deux parties, en débit & crédit, comme le grand livre. C'eſt un tableau exact de la fortune & de la ſituation actuelle du Négociant. Il contient en débit ſur la page à gauche tout l'argent en caiſſe, toutes ſes marchandiſes, tous ſes effets actifs, ou papiers, meubles & immeubles, & au crédit ſur la page à droite ſes dettes paſſives, même les effets qu'il a chez lui en dépôt ou en commiſſion. C'eſt ſur ce livre que le Négociant fait ſa balance de profits & pertes, & qu'il s'aſſure d'un coup-d'œil de la quantité de fonds dont il peut diſpoſer. Par cette raiſon on appelle auſſi ce livre *balance*. Il contient réellement la balance de la fortune du Négociant: & la prudence veut, auſſibien que le bon ordre, que le Négociant aît ſa ſituation toujours préſente.

Il y a trois ſortes de comptes uſités dans le Commerce pour la clôture des livres en parties doubles ; *le compte de capital*, *le compte des profits & pertes*, & *le compte de bilan.* Les deux prémiers ſont ouverts ſur le grand livre. Le Négociant ne ſolde ſes comptes que quand il veut clore ſes livres, ſoit pour en prendre de nouveaux, ſoit pour ſe retirer du Commerce. Le compte de bilan ne s'ouvre au grand livre que pour la clôture des livres. Quand il s'agit de la ſortie des livres, on le nomme *compte de bilan de ſortie*, & lorſqu'il eſt queſtion de prendre de nouveaux livres, on l'appelle *compte de bilan d'entrée.*

Dans le compte de bilan de ſortie on porte au débit tout ce qui eſt dû, & au crédit tout ce que l'on doit ; & dans le compte de bilan d'entrée on porte au débit tout ce qui eſt au crédit du compte de bilan de ſortie ; & au crédit, tout ce qui eſt au débit de ce même compte de bilan de ſortie.

Solder un compte, c'eſt le calculer, l'arrêter & en faire la balance. On ſolde les comptes ſur le grand livre, lorſqu'on termine une affaire avec un débiteur ou un créancier, lorſqu'il faut porter le compte à de nouveaux folios, ou ſur un livre nouveau.

Le bon ordre exige encore que le Négociant ſolde ſes comptes à la fin de chaque année, pour en ouvrir de nouveaux au commencement de l'année ſuivante.

Par l'arrêté de compte, *il eſt dû pour ſolde de compte la ſomme de . . .*, ou *l'on doit pour ſolde de compte la ſomme de . . .* ; un coup-d'œil ſur ces opérations en fixe aiſément la méthode exacte dans l'eſprit d'un jeune homme, qui peut ſur le champ les exécuter lui-même avec une grande facilité.

Le compte *en participation* eſt un compte qui ſe fait entre des Négocians, des profits & des pertes d'une ſociété anonime, qui a pour objet une affaire de Commerce entrepriſe *de compte à demi*, qu'on appelle *ſociété participe* ou *ſociété par participation.*

Ce compte donne trop ſouvent lieu à de grandes difficultés dans le Commerce, parce qu'il a pour objet une ſorte de ſociété dont la conduite eſt très délicate, & enfante quelque-fois des conteſtations qu'il eſt très important au Négociant d'éviter.

De

De la Correſpondance.

APRE'S l'examen & l'étude de l'economie, de la méthode de tenir les livres, & de l'ordre des écritures, la correſpondance doit être le principal objet de l'attention d'un jeune Négociant. C'eſt un talent très rare & très précieux dans toutes ſortes d'affaires, ſur-tout dans le Commerce, que celui de ſavoir bien tenir une correſpondance. L'ordre eſt déjà beaucoup. Mais il ne ſuffit pas. La correſpondance exige une étude refléchie & profonde, non-ſeulement ſur des bons modéles, qui en ce genre ne ſe trouvent que dans les livres de copies de lettres des premiers Négocians; mais encore une connoiſſance exacte de la nature de chaque affaire particulière qu'on veut traiter, & des uſages du pays où l'on veut traiter. Nous ne craignons point de dire que la correſpondance demande, pour ne rien laiſſer à déſirer, une expérience conſommée dans les affaires de Commerce. C'eſt ici que le Négociant déploye un grand ſens, un grand fonds de lumières & une grande connoiſſance des hommes, & en même tems des affaires du Commerce, de celles ſur-tout de tous les pays où il écrit & ou il étend ſes opérations.

LE STILE épiſtolaire eſt la prémière partie de la correſpondance qui doit fixer l'attention du jeune homme. C'eſt dans la litterature le genre d'écrire qui préſente le moins de bons modéles. Nous ne pouvons citer parmi les anciens que les lettres de Ciceron & celles de Pline le jeune; & comme il s'agit ici d'un genre ſérieux, de traiter des affaires & de contracter ſouvent par lettres des engagemens, & des engagemens très importans, nous devons peu d'attention aux lettres de compliment, de recommandation, aux lettres enjouées, badines; il faut s'attacher aux lettres ſérieuſes, dans leſquelles il s'agit d'affaires importantes. Telles ſont celles de *Ciceron* à *Quintus* & à *Caton*, qui roulent ſur des affaires d'Etat & de Politique. Nous n'avons pas un ſeul modéle de ce genre dans notre langue. Nous pourrions citer *les Lettres de Madame de Sevigné*, mais nous ne pourrions les citer que pour l'agrément, & nous n'avons point à traiter dans le Commerce de ſujets de pur agrément. Nous ne pouvons que propoſer au jeune homme quelques règles à étudier, & lui conſeiller d'en faire enſuite l'application ſur le livre de copie de lettres d'un bon Négociant; & par cette étude jointe aux connoiſſances des affaires de Commerce & à l'experience, il ſe formera lui-même, & ſe donnera les talens que demande la correſpondance.

Il eſt plus facile de ſentir que de définir les qualités que doit avoir le ſtile épiſtolaire. Ces qualités ſont la clarté, la préciſion, le choix des termes propres au ſujet qu'on traite, & le ton ſimple & naturel de la converſation, dont les lettres ſont l'image & tiennent la place. On peut ſe donner ces qualités par une lecture un peu refléchie, des ouvrages mêmes que nous avons ſur le Commerce, où l'on apprend non-ſeulement à bien parler, mais à bien penſer; par l'attention à penſer avant que de parler, & à rendre correctement & avec clarté ce qu'on penſe; & enfin à bien concevoir le ſujet ou l'affaire dont on veut parler. *Ce que l'on conçoit bien*, dit Boileau, *s'énonce clairement:* ce qui exige cependant beaucoup d'uſage de la langue dans laquelle on écrit. Il eſt même ſouvent néceſſaire que le Négociant écrive dans la langue de ſon correſpondant. On peut obſerver ici en paſſant que tous les Négocians d'Europe tiennent leur correſpondance en françois avec la france, &, ce qui n'eſt pas à la loüange des François, peu de Négocians de france ſavent les langues étrangères..

La ſcience du calcul, qui eſt la prémière que le jeune Négociant doit avoir acquiſe, doit contribuer à lui rendre l'eſprit juſte, ſur-tout s'il y a ajouté la connoiſſance des prémiers élemens de la géométrie. Il n'y a perſonne, dit le Père Lami, dans ſes entretiens ſur les ſciences, qui raiſonne en général avec autant de bon ſens & de juſteſſe, qu'un Négociant, ſur les affaires de ſon Commerce; les reflexions & les calculs qu'il eſt obligé de faire ſans ceſſe, l'acoutument à penſer..

Cette juſteſſe d'eſprit eſt l'ame de la correſpondance. Mais cette juſteſſe d'eſprit ne ſuffit pas, ſi on prend ici ce mot dans l'acception commune. Car on borneroit l'eſprit juſte à cet eſprit propre à tirer des conſéquences juſtes des principes ou des faits vrais ou faux qu'on lui préſente. Cet eſprit juſte ceſſe de l'être, ou du moins ſon opération devient fauſſe & entraine dans l'erreur, l'ors qu'il juge ſans être aſſuré par des connoiſſances exactes, de la vérite des principes & des faits qui lui ſont préſentés.

La juſteſſe de l'eſprit que nous demandons ici, doit s'entendre dans un ſens plus étendu. L'eſprit juſte exige une connoiſſance exacte de la verité des principes & des faits ſur leſquels on l'exerce. La vérité eſt quelquefois le réſultat d'un grand nombre de combinaiſons: pour bien juger il faut bien voir, & pour bien voir il faut voir beaucoup. C'eſt en ce ſens qu'on dit que l'eſprit juſte n'eſt juſte qu'à de certains égards, & qu'on n'a véritablement de juſteſſe d'eſprit que ſur les matières qu'on a méditées & dont on con-

connoit exactement les principes. On ne peut avoir l'esprit juste sur ce qu'on ignore ; & le bon esprit ne porte point de jugement sur ce qu'il ne connoit pas.

Ainsi il ne suffiroit pas pour exceller dans la correspondance, de posséder le talent d'écrire dans ce genre, si l'on n'y réunissoit la justesse de lesprit; & la justesse de l'esprit exige un détail de connoissances exactes de toutes les affaires qui peuvent être le sujet de la correspondance.

De-la` on doit sentir la nécessité où est le Négociant de connoitre à fonds toutes les branches de Commerce qu'il se propose d'embrasser, & d'avoir assez de connoissances générales pour savoir quelque-fois se procurer au besoin par la correspondance les connoissances locales & de détail nécessaire, suivant des circonstances que les révolutions du Commerce amenent sans cesse. Il doit souvent aussi diriger des propositions, des demandes, ou des réponses, suivant des loix ou des usages du Commerce, qu'il ne lui est pas permis d'ignorer, & dont l'ignorance le précipiteroit quelque-fois dans de grands embarras, ou causeroit des pertes de conséquence.

On doit distinguer la correspondance du Négociant, qui a pour objet ses propres affaires, ses achats, ses ventes, sa propre circulation, qui peut être bornée à plus ou moins d'affaires; de la correspondance qui a pour objet le Commerce de commission. Savoir demander des avis, donner des ordres, prescrire des limites à propos, demande beaucoup de circonspection & d'exactitude dans les lettres, & par conséquent beaucoup de connoissances.

La correspondance qui a pour objet la commission, exige bien autant de prudence, autant de circonspection, & une plus grande étendue de connoissances. Le Commerce de commission est estimé le plus solide. Mais c'est une branche de Commerce qu'on voudroit inutilement embrasser, si on n'avoit d'autre fonds que de l'argent & de la volonté. On ne se la donne point à son gré cette branche de Commerce ; on l'acquiert par la confiance qu'on s'attire, par la réputation d'exactitude de probité, & de capacité ; & on ne peut la conserver & l'étendre, qu'en soutenant bien ces grands principes de la confiance publique. Le Négociant peut également perdre ou améliorer sans cesse cette branche de Commerce chez lui par sa correspondance, c'est-à-dire par la manière dont il tient sa correspondance.

Ce ne sera donc que dans le détail des connoissances pratiques du Commerce

ce & de ses différentes branches, dans lequel nous nous proposons de conduire successivement le jeune Négociant, qu'il pourra perfectionner le talent d'écrire des lettres, acquis par la lecture, par l'usage, & la refléxion, & qu'il parviendra à se donner celui de tenir une correspondance telle que l'exige l'art de bien faire le Commerce.

Nous revenons, avant que de finir cet article, sur la nécessité & l'utilité du livre de copies de lettres. La correspondance se divise chez le Négociant en autant de branches qu'il a de différentes affaires en mouvement. Chaque affaire a sa chaine ou son sistême suivi d'opérations; quelques uns même sont d'un grand détail, dont il est impossible que la mémoire reste chargée; & quand la mémoire d'un Négociant pourroit même suffire, il ne seroit pas prudent de s'y fier; l'exactitude toujours très importante en affaires, ne le permettroit pas. A' mésure qu'il est obligé de répondre aux lettres qu'il reçoit sur ses affaires, il doit souvent revoir les lettres qu'il a écrites, pour rendre ses réponses rélatives & exactes; il doit même quelque-fois par ses réponses rectifier & règler sur la vue de ses lettres antérieures, la conduite d'un correspondant, soit pour son compte, soit pour celui de son correspondant lui-même. C'est enfin dans ses copies de lettres qu'il trouve souvent une bonne solution à des difficultés qui surviennent, qui seroient le principe d'une division, ou d'obstacles au succès d'une opération. Par cette attention sur les lettres écrites, rien n'est négligé, & le Négociant vigilant & sage y trouve souvent la source d'un heureux conseil. Car toutes les lettres doivent contenir l'histoire exacte de chaque affaire de Commerce; ce qui est toujours d'une utilité très étendue, & très importante dans la maison d'un Négociant.

Du Crédit.

Devons-nous craindre le réproche de ne nous être occupés jusqu'ici, que du soin de présenter à un jeune Négociant les divers moyens de s'enrichir; que notre instruction ne servira qu'à dévélopper chez lui le germe de l'ambition, l'amour des richesses, passions qui n'étouffent déjà que trop dans le cœur de tous les hommes les sémences naturelles de la vertu?

Nous avons déjà considéré en plus d'un endroit le Commerce du côté moral, & le sujet que nous traitons ici, exige essentiellement que nous l'envisa-

visa-

visagions encore de ce côté avec une attention nouvelle; puisqu'en proposant au jeune Négociant la nécessité de se former un crédit, & les moyens de l'accroitre & de le conserver, nous lui présentons en même tems la justice, la probité, la bonne-foi, la fidélité & l'exactitude à remplir ses engagemens; le desintéressement, l'amour de l'humanité, en un mot, toutes les vertus, pour prémière base du crédit.

Le bien est nécessaire à la vie, comme tel on peut le rechercher. Dans l'état actuel de toutes les Sociétés, il est nécessaire, pour leur intérêt général, qu'il existe parmi les membres qui les composent, une envie permanente d'acquérir & un désir modéré des richesses. Car c'est là la source du bien-être du cultivateur, de l'artisan & du propriétaire des productions de la nature & de celles de l'art. On peut donc désirer les richesses, pourvu qu'on ne les acquière pas aux dépens de la vertu. Ainsi au-lieu d'une ambition desordonnée, de la jalousie & de l'envie, nous voulons inspirer à un jeune homme cette noble émulation qui ne s'occupe à surpasser un rival que par des efforts louables & généreux; une émulation toujours agissante qui prend le mérite d'autrui pour modèle, & qui tend sans cesse à la perfection. Nous voulons que le séjour du Négociant ne soit orné que de sa seule modestie; que le retranchement du superflu, qu'une sage modération, qu'une vertueuse frugalité, soient la prémière & la principale source de son abondance: c'est ainsi que le Négociant jette les fondémens solides d'un édifice durable.

Une conduite dirigée par l'intelligence, par la science de son état, est, après la vertu, ce qui dans un Négociant, contribue le plus à lui attirer la confiance publique, à établir la base de son crédit.

Le Commerce, dit-on sans cesse, exige-t-il donc tant de soins & d'étude? Tant de gens qui s'y sont distingués & qui s'y distinguent tous les jours, s'y sont-ils préparés d'une manière si laborieuse, & l'expérience ne suffit-elle pas?

L'expérience est un grand maitre, mais ses disciples ne font que des progrès insensibles pendant une longue suite d'années. Doit-on passer les plus beaux jours de sa vie dans l'attente d'un fruit si tardif? La science nous donne en fort peu de tems l'expérience d'un grand nombre d'années, tant sur les connoissances pratiques, que sur les bonnes qualités morales, qui les unes & les autres exigent une étude sérieuse & sont également chez les Négocians la base d'un grand crédit.

Il

Il ne s'agit point ici de ce crédit, qui suivant l'Auteur des *Elémens du Commerce*, consiste dans la faculté d'emprunter sur l'opinion conçue de l'assurance du payement. C'est-là le crédit dont peut jouïr un Etat quelconque, ou un particulier dans sa patrie. Ce n'est point là le crédit qui met des sommes immenses en papier dans la circulation, qui tient lieu par-tout d'argent comptant, & qui est l'ame de la circulation des denrées & des marchandises. Le Négociant reçoit quelque-fois des dépôts, mais il n'emprunte point. Il vend & achette à terme, ou il reçoit son payement en papier & paye en même monnoye. C'est cet usage général dans le Commerce de l'Europe d'acheter & de vendre à terme, & de tout payer en papier, qui forme la somme immense de crédit qui donne au Commerce toute l'étendue & toute l'activité que nous lui voyons.

Le crédit du Négociant consiste donc dans la faculté d'acheter à terme, de payer en son papier dans le Commerce, c'est-à-dire, dans toutes les places de l'Europe, comme papier-monnoye. Les limites de cette faculté sont celles du crédit, & conséquemment de la fortune qu'un Négociant peut faire dans le Commerce. Le crédit du Négociant monte au décuple de son fonds, & quelque-fois au-delà, ainsi que la somme de tous les crédits particuliers réunis dans le Commerce.

Pour comprendre jusques où le Négociant peut étendre son crédit, il faut se former une idée du crédit général, qui circule dans le Commerce, & qui en est l'agent le plus actif & le plus important. Qu'on jette un coup-d'œil sur les reviremens qui se font tous les jours à la Banque d'Amsterdam: on les voit se multiplier jusques à dix & douze millions de florins par jour; on connoit dans cette place un grand nombre de maisons qui font jusques à soixante millions d'affaires par année. La Bourse de Londres présente une assemblée plus nombreuse, une plus grande quantité de Négocians & un usage du crédit infiniment plus étendu. Cependant si on en écarte l'agiotage des fonds publics, cette Bourse réduite aux seules affaires de Commerce, on trouvera dans celle d'Amsterdam une grande supériorité. La raison en est que les Négocians d'Amsterdam sont les Banquiers de toute l'Europe, des Anglois mêmes, & les seuls Négocians qui travaillent directement avec toutes les places qui ont un change ouvert, ou quelque part dans le Commerce. On pourroit mettre en doute si la Bourse de Hambourg, qui acquiert tous les jours de nouvelles forces, n'égale pas aujourd'hui celle de Londres. Les Négocians de Lyon soldent à chaque payement pour plus de dix millions d'affaires, & souvent n'employent pas trois-cent mille livres

de

de comptant. C'eſt une circulation perpétuelle ſur le crédit d'un payement à l'autre. Il en eſt de même en proportion de l'uſage du crédit dans toutes les autres places de Commerce.

Pour juger de la portion du crédit qu'un Négociant peut s'approprier de cette ſomme immenſe du crédit général, qu'on ſuppoſe que dix ou douze Négocians d'Amſterdam de la prémière claſſe ſe réuniſſent pour faire une opération de Banque: ils peuvent dans un moment faire circuler dans toute l'Europe pour plus de deux-cens millions de florins de papiers-monnoye préférés à l'argent comptant. Il n'y a point de Souverain qui puiſſe en faire autant; &, ce qui eſt encore bien digne de l'attention d'un jeune homme, ce crédit eſt une puiſſance, que ces dix ou douze Négocians exerceront dans tous les Etats de l'Europe avec une indépendance abſolue de toute autorité.

Pour achever enfin de donner une idée juſte & aſſez étendue du crédit dans le Commerce, nous ne ſçaurions mieux faire que de rappeller ici les obſervations de Mr. *de Gaſtumeau* de l'Académie de la Rochelle & Sindic de la Chambre de Commerce de la même ville. Le délai ou le terme que prend le Marchand pour payer ce qu'il achette, eſt fondé ſur la néceſſité où il ſera d'attendre lui-même le moment de la vente. La conſommation du peuple eſt l'unique objet du Commerce: or le peuple ne conſomme pas tout dans un jour; il faut du tems pour faire renaitre les beſoins. Le Marchand eſt à l'égard du peuple ce qu'eſt un Père de famille dans le ſein de ſa maiſon: l'un & l'autre font proviſion de choſes néceſſaires à la vie, & ils proportionnent la quantité au tems qu'ils ont penſé qu'en dureroit la conſommation. Le Marchand eſt donc obligé d'attendre l'argent du peuple, & dès-là forcé lui-même de faire attendre ſon vendeur. Qu'on change cet ordre, on rendra le Commerce inpraticable; on mettra le Marchand hors d'état de s'approviſionner & de s'aſſortir à tems des différentes eſpèces de marchandiſes qu'il a coutume de vendre: ſa maiſon, ſes magaſins, ſes établiſſemens, ſes talens deviendront inutiles; il ſera ruïné & le peuple expoſé à manquer de tout.

Cet argent du peuple, que ſes beſoins journaliers font paſſer entre les mains du Marchand, eſt l'unique fonds du Commerce, & il ne peut être remplacé par aucun autre. En effet, qu'on faſſe attention à la manière dont l'argent ſe répand dans ſes diverſes circulations, on verra qu'il n'exiſte jamais nulle-part en ſommes conſidérables ramaſſées tout-à-la-fois, même chez les perſonnes les plus riches; mais qu'il eſt continuellement diſperſé dans

mille & mille mains, où il ne s'arrête qu'un inſtant, & ſeulement autant qu'il faut pour ſubvenir aux dépenſes des familles, aux frais de la culture des terres, aux ſalaires des ouvriers des manufactures, &c. Plus ces objets auront d'étendue, plus ſans doute il faudra de l'argent ; mais ce ne ſera que pour le répandre plus rapidement avec plus d'abondanee : ce qu'un homme riche, à la tête d'une grande entrepriſe aura de plus qu'un autre, ce ſeront des effets en plus grande quantité, un plus grand nombre de débiteurs, beaucoup plus de billets & de lettres de change dans ſon porte-fuille, mais peu ou presque point d'argent comptant.

La vivacité de cette circulation eſt encore plus ſenſible dans les recettes & les dépenſes d'un Etat. Les Rois, les Républiques, lèvent chaque année des ſommes inmenſes ſur leurs ſujets, & ces ſommes à peine reçues refluent chez les ſujets par des millions de canaux qui les réportent aux lieux mêmes d'où elles ſont ſorties.

Nul argent n'eſt mis en réſerve. Si l'économie en fait quelques amas, ce n'eſt qu'en vuë de le placer tout-à-la-fois dans des acquiſitions de fonds : mais l'acquiſition une fois faite, l'argent rentre dans la Société, parce que le vendeur du fonds ne s'en défait que par prodigalité ou pour acquiter des dettes précédemment contractées.

Si ce mouvement continuel de l'argent étoit arrêté ou ſuſpendu, le corps de l'Etat tomberoit tout-à-coup dans une langueur mortelle. L'argent eſt le reſſort qui met en action tous les arts, tous les talens, toute l'induſtrie du peuple.

Il eſt donc certain que tout l'argent eſt entre les mains du peuple ; que c'eſt-là où il eſt vrayement utile ; que plus il paſſe rapidement d'une main à l'autre, plus l'Etat a de mouvement & de vie, & que comme la force & le bonheur de l'Etat dépendent de cette circulation, il doit faire tous ſes efforts pour l'entretenir & l'augmenter, ou la rétablir, ſi quelque obſtacle venoit à l'interrompre.

Ceux qui ne connoiſſent pas aſſez le Commerce & la néceſſité de cette circulation, croyent que les Négocians ont un fonds particulier & indépendant de l'argent du peuple, & qu'avec ce fonds qui leur eſt propre, ils font leurs achats, & les payemens de leurs entrepriſes : ils ſe figurent des caiſſes toutes plaines, qui ne s'ouvrent que pour les beſoins du Commerce.

Rien

Rien n'eſt plus chimérique: les Négocians n'ont jamais d'argent en réſerve; tout ce qu'ils en ont, eſt diſperſé chez les ouvriers, les artiſans, les propriétaires des terres, les entrepréneurs des manufactures, tous ceux enfin qui fourniſſent au Commerce les divers objets qui le compoſent. Cet argent, il eſt vrai, reviendra au Négociant, qui l'a diſtribué, par les nouvelles ventes qu'il fera au peuple; mais toujours avec la lenteur des diverſes conſommations auxquelles il faut néceſſairement donner un tems ſuffiſant.

C'est ce tems, c'eſt cette attention de la conſommation qui établit la néceſſité indiſpenſable des crédits: il faut que le Commerce réprenne des mains du peuple cet argent même qu'il y a mis. Or le peuple ne le raporte que peu à peu & à proportion de ſes beſoins.

Qu'on jette les yeux ſur le nombre & la valeur des objets qui entrent tout-à-la-fois dans le Commerce! on verra de combien ils excèdent la quantité numéraire de l'argent du peuple, au-moins de celui qui ſe porte au Commerce, dans le tems précis de ces achats.

Car il faut obſerver que l'argent ne ſe répand dans le peuple que ſucceſſivement & par petites parties: depuis le citoyen le plus riche qui vit de ſes rentes ou du produit de ſes terres, jusqu'à l'artiſan & au laboureur, perſonne ne reçoit dans un jour tout l'argent qu'il dépenſera dans le cours d'un an. Ainſi la maſſe actuelle de l'argent du peuple, rélativement au Commerce, eſt ordinairement très modique: car on ne peut pas compter pour argent du peuple, celui qu'il n'a pas encore, ou celui qu'il ne rendra au Commerce que long-tems après l'avoir reçu.

Cependant les Négocians peuvent-ils s'arrêter & attendre des reſſources ſi lentes? Il faut que les achats ſe faſſent, que les magaſins ſe remplisſent à tems, que les manufacturiers s'approviſionnent de matières, que les vaiſſeaux s'expédient. Où prendre tout l'argent comptant néceſſaire à des entrepriſes ſi fortes? Et s'il n'exiſte pas, ou ce qui revient au même, ſi la valeur des effets ſurpaſſe de beaucoup les ſommes que le peuple réporte au Commerce dans le moment des achats, comment ſuppléera-t-on le ſurplus, ſi ce n'eſt par les termes, par les billets, les lettres de change & tous les autres papiers de Commerce qui répréſentent l'argent?

Mais plus les entrepriſes demanderont de tems, plus l'exécution, plus la rentrée de l'argent deviendra lente & difficile. Les manufactures, les ex-

péditions maritimes ne rendent souvent les prémières mises qu'au bout de deux ou trois ans; encore mille accidens peuvent-ils prolonger ce délai, du moins pour une partie des fonds d'avance. Si la manufacture s'arrête, si on cesse de l'alimenter des matières nécessaires, l'établissement tombe, les ouvriers se dissipent, les correspondances passent ailleurs. Des entreprises si longues, si dispendieuses, & qui une fois commencées, exigent qu'on les suive sans interruption, à peine de se décréditer & de tout perdre; de pareilles entreprises peuvent-elles se soutenir sans des achats à terme, sans le secours de l'usage continuel du crédit.

Telle est l'idée de la somme du crédit général qui circule dans le Commerce, de l'usage & de la nécessité de l'existence de ce crédit. Le Négociant ne peut se promettre d'étendre son Commerce qu'en proportion de la portion qu'il peut s'approprier de cette somme du crédit général. Car un Négociant qui restraindroit toujours son Commerce à son fonds réel, qui ne feroit des affaires qu'au comptant, ne sçauroit faire qu'un Commerce très borné; & ne seroit qu'un Négociant médiocre, fort peu utile à sa patrie, & au Commerce en général.

Le fonds réel qu'un Négociant apporte dans le Commerce, est sans doute un moyen nécessaire pour parvenir à l'acquisition du fonds idéal, du crédit nécessaire au Commerce: mais ce moyen ne suffiroit pas, s'il n'étoit soutenu en même tems par l'intelligence & par les mœurs. La confiance publique est le titre unique du fonds idéal, & cette confiance donne de l'étendue à ce fonds à proportion de l'étendue des affaires; car cette base solidement établie, les affaires se multiplient & le crédit s'accroit en même tems au point de devenir presque illimité. Mais cette confiance publique n'a pas moins pour base dans ses divers dégrés d'accroissement, la bonne-foi, la probité, l'honneur du Négociant, que sa fortune.

Le jeune Négociant doit regarder l'honneur comme la base principale du crédit, comme le fondement solide de la confiance publique dans les papiers-monnoyes, que le Commerce repand & reproduit sans cesse pour des sommes immenses. L'honneur est une expression à laquelle on attache différentes idées. Un Auteur Anglois dit, que l'honneur est une sorte de papier de crédit, que l'on reçoit dans le Commerce, parce qu'il n'y a pas assez d'or (*a*). Cet honneur s'accommode avec la vanité, avec l'intérêt, la

(*a*) Miscellaneous pieces, in two volumes. London, for R. & I. Dodsley, 1761.

la mode & la ſituation. Cet honneur eſt le masque du vice: le véritable honneur eſt le fruit de la vertu. Celui des Négocians qui les diſtingue eſſentiellement de toutes les autres claſſes des citoyens, conſiſte dans une exacte probité, dans une droiture inflexible, même en ſécret à la vuë des plus preſſans beſoins, qu'aucun intérêt, qu'aucune paſſion ne peut entamer; dans la fidélité & dans l'exactitude la plus ponctuelle à remplir leurs engagemens. Cet honneur qui eſt la baſe du crédit du Négociant, & qui ſe confond même tellement avec ſon crédit, qu'on ne peut intéreſſer l'un ſans l'autre, qu'on ne peut donner atteinte à ſon honneur ſans altérer ſon crédit; ni toucher à ſon crédit ſans donner atteinte à ſon honneur; cet honneur fait la partie la plus précieuſe & la plus brillante de la fortune du Négociant: il eſt l'aliment de ſon induſtrie, la baſe, le ſoutien, l'ame de ſon Commerce: c'eſt-là la principale ſource de ſes richeſſes.

Le Négociant peut faire avec un fonds réel très borné pour quelques millions d'affaires; mais s'il laiſſe ſoupçonner ſa bonne foi, ſa fidélité en affaires, ſon exactitude dans ſes payemens, ſon honneur eſt altéré, ſon crédit tombe; s'il n'a eſſuyé aucune perte conſidérable, il pourra ſe ſoutenir encore, mais il ſera forcé de reſſerrer ſes affaires, & de travailler un tems infini à rétablir ſon nom, ſa réputation, ſon honneur & ſon crédit. Ici la fortune exige les préceptes de la morale les plus ſévères, la vertu la plus rigide. Aucune loi n'exerce ſur les Négocians un empire auſſi général & auſſi abſolu, & n'eſt plus néceſſaire & plus utile au Commerce.

On ne ſçauroit remettre trop ſouvent ſous les yeux d'un jeune Négociant cette importante vérité: la vertu & l'intelligence ſont la prémière baſe, la baſe eſſentielle du crédit, & le fonds réel ne doit être conſidéré, que comme un agent employé à faire connoître les bonnes qualités du Négociant.

C'est ſur ces principes que le crédit ſe forme d'abord dans un cercle étroit, qui eſt celui de la famille du Négociant: ce n'eſt encore pour ainſi dire alors qu'une eſpèce de crédit domeſtique; mais qu'il eſt bien important d'acquérir, parce qu'il eſt le principe & l'une des prémières cauſes d'un crédit plus étendu. Le crédit s'accroit enſuite par dégrés: il s'étend parmi les amis, parmi les connoiſſances & bien-tôt dans toute la place que habite le Négociant, & ſes progrès ſont heureuſement annoncés par l'eſtime & la confiance de ſa famille. Ce crédit donne la plus grande facilité pour multiplier & étendre les affaires; & les affaires mêmes étendent le crédit beau-

coup au-delà des limites de la place où le Négociant travaille. Enfin le crédit s'étend au loin rélativement à celui de la place, c'est-à-dire dans toutes les places avec lesquelles celle-ci a un échange ouvert & peut faire des affaires directement, soit de Banque, soit d'achat, de vente, ou de commission.

Pour donner une grande élévation à son crédit, le Négociant doit multiplier ses affaires dans sa place & au-dehors le plus qu'il est possible. Car la réputation de faire beaucoup d'affaires contribue infiniment à grossir la somme du crédit: mais cette réputation seule ne suffit pas, il faut y joindre celle de faire de bonnes affaires, & celle-ci ne s'acquiert que par la sagesse & l'intelligence. Le bon Négociant sait qu'il est impossible que toutes les affaires de Commerce soient également avantageuses, il perd quelquefois, mais lorsqu'il ne perd que par le seul effet de l'incertitude des évènemens toujours inhérente aux affaires de Commerce, le public n'en a aucune connoissance, son intelligence cache ses pertes d'autant plus surement que ses risques étant bien divisés, elles sont peu sensibles. Mais on observe le nombre des ventes, des achats faits suivant les règles & les maximes du Commerce; des spéculations sur des denrées sujettes à des révolutions lorsqu'elles sont à bas prix, & des ventes faites à des prix hauts. Dès-lors on accorde au Négociant qu'on voit travailler sur de bons principes, l'intelligence & la sagesse de son état; & la confiance qui s'établit ainsi solidement sur sa place, est la mésure de celle qui s'étend rapidement dans les marchés étrangers.

Il est très important d'observer que le crédit établi, quelque borné qu'il soit dans son principe, devient nécessairement très étendu pour un Négociant qui ne s'écarte point des règles de la sage économie, de la prudence sur les ventes, les achats, les traites & les acceptations. Il ne faut pas perdre de vuë que le crédit du Négociant consiste essentiellement dans la faculté de faire ses achats à terme, ou de payer en papier le prix de ses ventes. Le grand crédit une fois établi, le Négociant avec un fonds réel très borné achette beaucoup: toute son attention doit être de vendre en proportion avec bénéfice. Comme il fait ses ventes en papier, il employe ce papier à rembourser le sien, & ses fonds réels lui servent merveilleusement à remplir les vuides qui résultent quelque-fois de la difficulté de la navigation, ou d'un retard de vente, ainsi que pour éviter des ventes forcées qui donnent rarement du bénéfice.

Lors-

Lorsque les achats se font en quelques denrées ou marchandises qui ne s'achettent qu'au comptant, ou à si court terme qu'il faut payer en lettres très courtes, & cependant garder quelque tems les marchandises en magasin; si le fonds réel d'une maison ne peut suffire à remplir les limites d'une spéculation, ce qui arrive aux maisons les plus solides qui travaillent dans le Commerce des soyes, on peut se faire des fonds en tirant, ou en se faisant remettre par des amis à qui on indique un remboursement éloigné. Ces opérations sont couteuses, parce qu'il arrive souvent qu'on perd sur le change, & on paye toujours des frais de provision & d'agio. Comme les spéculations qui donnent lieu à ces opérations sont solides, cette perte dans les payemens ne peut porter de préjudice au crédit, parce que la spéculation donne un bénéfice qui excède de beaucoup cette perte: & il résulte toujours de ces opérations de Commerce un bénéfice fait avec un fonds idéal, avec le seul secours du crédit, qui a tenu lieu d'argent comptant.

Nous ne devons pas cependant dissimuler ici qu'il n'y a point de crédit sans limites; le Négociant doit en reconnoître, & la prudence veut qu'il aît l'attention de s'en préscrire lui-même. Il ne peut y avoir de règle fixe sur une matière si délicate. Le Négociant doit observer dans l'usage de son crédit la nature des affaires, & les usages de la place où il travaille. Il doit avoir soin en général de ne jamais faire usage de son crédit dans les entreprises douteuses, (& il est rare qu'une affaire de Commerce ne le soit pas) au-delà de ce que son fonds réel lui permet de payer en cas de perte. Mais ce n'est pas assez que de ne rien entreprendre au-dessus de ses forces. Le Négociant doit avoir soin que le public ne croye pas qu'il a trop entrepris. Cette seule idée est capable d'altérer son crédit. Il doit la prevoir & la prévenir. Telle affaire considérable, & moralement bonne, qu'une maison entreprend avec une approbation générale, ne peut être entreprise par une autre sans l'exposer à une sorte de discrédit, si le public la croit au-dessus de ses forces.

Dans la plupart des grandes places de Commerce, sur-tout à Amsterdam, l'estime publique divise les Négocians en différentes classes. Cette division est fondée sur l'opinion des forces de chaque maison, de la nature & de l'etendue de ses affaires. Chaque Négociant sage s'estime lui-même rélativement à cette division, & se tient renfermé dans sa classe. Il sait que s'il veut s'élever à une classe supérieure, c'est-à-dire entreprendre des affaires qui ne conviennent qu'à des Négocians d'une classe au-dessus de la sienne, on ne manque point d'observer sur la place qu'il forme des entreprises au-des-

sus

ſus de ſes forces. Son crédit s'altère ſur cette opinion. Le ſuccès juſtifie quelque-fois la hardieſſe & le courage, mais cette opinion eſt dans une affaire un risque de plus par l'obſtacle qu'elle apporte à l'uſage du crédit, & par le diſcrédit qui en réſulte, ſi un ſuccès heureux ne juſtifie pas la hardieſſe de la ſpéculation.

La principale attention du Négociant, quelle que ſoit la claſſe qu'il occupe, doit cependant ſe porter à augmenter ſans ceſſe ſon importation & ſon exportation; il doit tendre, non à gagner beaucoup ſur chaque article de l'un & de l'autre, mais à gagner ſouvent, à un petit bénéfice ſouvent répété; & ſon crédit & ſes richeſſes s'accroitront toujours enſemble. C'eſt là principalement la partie de l'art de faire le Commerce dans laquelle les Négocians Hollandois excellent; les Juifs ſur-tout montrent ici une grande ſupériorité.

De même que dans le monde, la fréquentation de la mauvaiſe compagnie nuit aux moeurs & donne atteinte à la réputation, des liaiſons dans le Commerce avec des Négocians malfamés altère l'honneur & le crédit du Négociant, qui a l'imprudence de s'y livrer. Le Négociant qui veille ſur ſa réputation, qui en eſt jaloux, & il ne ſauroit l'être trop, ne forme de liaiſons qu'avec de bons Négocians: il a ſur-tout une extrême attention à ne laiſſer paroitre ſa ſignature ſur les papiers de Commerce, qu'à côté de noms qui l'honorent. Il doit être très circonſpect dans la négociation qu'il fait faire de ſon papier, & lorsqu'il prend du papier ſur la place, ce qu'il faut faire le plus ſouvent qu'il eſt poſſible, il doit s'attacher avec ſoin au bon papier: les bonnes ſignatures ſeront pour la ſienne un heureux voiſinage: le public accoutumé à le voir en bonne compagnie, lui accordera promptement la même eſtime & la même confiance.

C'est ainſi que le Négociant acquiert la réputation d'être riche, & cette réputation jointe à celle d'être habile & de bonne foi, & d'être exact dans les payemens, conſtitue le crédit le plus ſolide. Il peut alors acheter à ſon gré ſans payer comptant, tirer des lettres ſur ſes correſpondans, ſans leur avoir remis de fonds. Son crédit eſt un fonds qui répond ſans limites à tous ſes beſoins.

La richeſſe réelle ou préſumée, la bonne conduite, la bonne foi, & l'exactitude dans les payemens, ſont les quatre ſources ou cauſes du crédit en général, & lorsque le crédit eſt une fois établi, l'exactitude ſuffit presque ſeule pour le ſoutenir.

Un

Un Négociant qui manque dans tous ces chefs, doit se rétirer du Commerce, ou se réduire à ne faire qu'un Commerce extrêmement borné, obscur & sans honneur.

La confiance est la base & le fondement du crédit; & lorsqu'on l'a perdue, la bonne foi & l'exactitude sont l'unique moyen de la rétablir. Mais c'est une opération très difficile & très lente, même dans les mains des plus habiles: par cette raison le Négociant n'a rien tant à rédouter que la perte de la confiance publique.

Le Négociant doit, pour conserver son crédit, même quelque-fois son honneur & sa fortune, avoir toujours les yeux ouverts sur l'abus qu'on ne fait que trop souvent dans le Commerce, de la libérté que tout le monde a de tirer, d'accepter & d'endosser des lettres de change. Il n'est pas difficile de se tenir en garde contre un papier mauvais ou suspect, dont le Commerce est quelque-fois innondé. Mais il se fait quelque-fois aussi des opérations fort fines & fort délicates, auxquelles on donne toutes les apparences d'une spéculation raisonnable & réfléchie. C'est une spéculation en effet, mais qui au lieu d'avoir le Commerce pour objet, n'a d'autre motif qu'un emprunt. Le Négociant peut en avoir une connoissance assurée, & cependant s'y prêter, soit pour la commission, soit en recevant en payement ou en prenant pour remettre, de ce papier qu'une opération de cette nature produit dans le Commerce. Cette opération est bonne & n'entraine aucun inconvénient pour le Négociant qui s'y prête, lorsqu'elle est, comme nous l'avons déjà observé, avantageuse à la maison qui la fait; ce qui arrive souvent. On se décide ici par une connoissance exacte de la maison qui fait cette opération, de ses forces, de sa conduite & de son Commerce.

Cette opération peut être aussi quelque-fois un piége tendu à la bonne foi & à la confiance du Négociant, par une maison embarrassée & chancelante, situation très dangereuse pour les amis & les voisins. Une maison qui est dans un besoin pressant d'emprunter, le cache avec un soin extrême, & ne propose à son correspondant qu'une acceptation ordinaire ou une remise, avec indication de remboursement, ou un retour en lettres à court terme pour des lettres à longue échéance. La maison jouit d'une grande réputation, & cette prémière opération ne présente rien de suspect. Le Négociant y donnera d'autant plus de confiance que la somme est modérée, & que tout paroit dans les bornes du cours ordinaire & naturel des affaires de Commerce.

S'il eſt impoſſible au Négociant de prévoir ici des ſuites facheuſes pour ſon crédit ou ſa fortune, qui puiſſent le porter à ſe réfuſer à cette opération; il doit du moins donner une grande attention à la manière dont cette maiſon remplit ce prémier engagement. Si cette maiſon fait une opération nouvelle pour acquiter la prémière, & contracte ſur-tout des engagemens plus conſidérables; il y a à parier que cette maiſon entreprend une circulation dangereuſe, que ſa chûte n'eſt pas éloignée. La prudence veut que le Négociant reſſerre alors ſon crédit ou le refuſe tout-à-fait. Si c'eſt une maiſon, qui, comme il arrive quelque-fois, ne peut ſe ſoutenir que par une circulation qui exige pour baſe le crédit d'un correſpondant, rien n'eſt plus à redouter pour le Négociant que de faire ſervir ſon crédit de baſe à une circulation, qui eſt toujours extrêmement dangereuſe.

On entend dans le Commerce par un Négociant qui circule, un Négociant qui tire des lettres ſur ſes Correſpondans pour prendre, avec le ſecours de leur acceptation, des fonds ſur la place, & qui fait les fonds de ſes prémières traites à leur échéance, en tirant de nouveau, ou en faiſant tirer. C'eſt par le ſecours de ſes traites & retraites ſucceſſives qu'il emprunte la place; s'il circule long-tems ſans parvénir à ſe remettre à ſon crédit courant, la place s'en apperçoit, ſon crédit tombe & entraine ſouvent la chûte de celui de ſon Correſpondant.

La néceſſité de ſoutenir une entrepriſe extrêmement lucrative & ſure, doit être la ſeule cauſe d'une circulation: c'eſt l'unique motif qui peut juſtifier une opération toujours infiniment couteuſe. Le Négociant, même en ce cas, ne doit jamais ſe prêter au beſoin de ſon Correſpondant au-delà de la ſomme de crédit qu'il peut accorder ſans risque pour ſa propre fortune: & ſi la néceſſité vient à étendre & prolonger cette circulation, il ne doit point ſe laiſſer ſéduire par l'envie de mettre à couvert un prémier engagement; il doit réſiſter à la ſollicitation d'en contracter un nouveau, & avoir le courage & la générosité d'abandonner, de regarder comme perdue la ſomme pour laquelle il ſe trouve engagé, pour éviter un orage funeſte dont il eſt évidemment ménacé. C'eſt-là l'occaſion où la confiance trompée devient forcée, ſi le Négociant qui a prêté ſon crédit, n'a la prudence de le reſſerrer promptement.

Nous ne ſçaurions trop inſiſter ſur la néceſſité où ſont les Négocians, ceux ſur-tout qui commencent leur carrière, de bien connoître toutes les maiſons de Commerce avec lesquelles ils travaillent, ou ſe propoſent de travailler.

vailler. C'eſt un des grands moyens d'accroitre & de conſerver ſon crédit. Il y a peu de bons Négocians qui ne tiennent un livre ſecret, ſur lequel ils ont ſoin de porter les informations qu'ils prennent, & les avis qu'ils reçoivent ſur la conduite & la ſolidité des différentes maiſons de Commerce avec lesquelles ils peuvent avoir des affaires. Ce livre contient pour ainſi dire l'hiſtoire de leur crédit; il eſt en même tems le dépôt des précautions priſes avec ſageſſe par le Négociant pour ne point compromettre ſa confiance; & l'uſage de ce livre, qui doit être inconnu à tout autre qu'au Négociant, eſt une ſource dans laquelle il puiſe ſouvent les conſeils les plus prudens & les plus ſalutaires.

Des Banqueroutes & Faillites.

Le mot Banqueroute porte toujours une idée de fraude. On entend également par banqueroute & par faillite une ceſſation de payemens, mais la banqueroute ſignifie une ceſſation frauduleuſe de mauvaiſe foi, & la faillite une ceſſation forcée.

La banqueroute ſe fait avec fraude & malice; l'inſolvabilité du débiteur n'eſt qu'apparente, & les effets qu'il abandonne à ſes créanciers, s'il en abandonne, ne ſont qu'une partie de ſon bien. Le reſte eſt détourné ou caché. C'eſt un vol fait au public. C'eſt-là la banqueroute proprement dite, qui eſt toujours frauduleuſe, qui eſt chez la plûpart des Nations policées un crime que les loix puniſſent de mort.

La faillite eſt malheureuſement trop proche voiſine de la banqueroute: l'opinion publique ne la diſtingue pas aſſez pour l'honneur des faillites. Ici c'eſt la loi de la néceſſité qui commande: & il n'eſt point d'empire plus abſolu. La faillite eſt forcée; la mauvaiſe foi n'y a point de part. C'eſt malgré lui que le Négociant de bonne foi manque à ſes engagemens. Son dérangement arrive par malheur, comme par une incendie, par la perte d'un vaiſſeau, même par impéritie & par négligence (*a*): pourvu qu'il n'y aît pas de mauvaiſe foi, la faillite n'eſt point criminelle, elle n'eſt que malheureuſe, & l'eſt d'autant plus qu'elle eſt inévitable: c'eſt par cette raiſon qu'on l'appelle *forcée*.

Au-

(*a*) Fortunæ vitio, vel ſuo, vel partim fortunæ, partim ſuo vitio, non ſolvendo factus foro ceſſit. 2. Philip.

Autant la banqueroute mérite la rigueur des loix & la sévérité de la justice, autant la faillite exige d'indulgence & de douceur. Cependant dans l'exécution des loix, la justice ne les distingue pas assez. Elle permet aux Créanciers de décider également du sort du failli & de celui du banqueroutier de la même manière: le dernier est presque toujours traité avec une indulgence que la loi lui refuse; on en élude facilement la rigueur; & l'autre est exposé à une rigueur que la loi autorise, qui révolte l'humanité. Lorsque la faillite est ouverte, les deux tiers ou les trois quarts des créanciers réunis ensemble accordent à leur gré un contract au failli, soit que la faillite soit frauduleuse & de mauvaise foi, soit qu'elle soit de bonne foi & forcée. Rien ne distingue ici la vertu du vice, & la probité de la fraude. L'intérêt seul des créanciers, ou leur caprice, peut perdre sans ressource le débiteur de bonne foi, & mettre la mauvaise foi, la fraude & le vol à couvert de toutes recherches & de toutes poursuites.

On ne peut s'empêcher de reconnoître ici un vice dans l'administration de la justice, qui est le même chez presque toutes les Nations commerçantes. Nous voudrions que la faillite frauduleuse ne pût échapper à la sévérité des loix, & qu'il ne fût pas permis à l'intérêt ou à l'indulgence des créanciers de lui assurer un azile; comme nous désirerions en même tems de voir l'industrie & la liberté du failli de bonne foi sous la protection de l'autorité publique. La faillite frauduleuse, ou banqueroute, est mise au rang des crimes: mais ce crime demeure presque toujours impuni, parce que les créanciers aiment mieux traiter avec le banqueroutier, & lui faire des remises, que de perdre toute leur dette; & leur accord fait ordinairement taire la justice: c'est un abus de la loi qui détruit sans cesse l'empire d'une juste sévérité: c'est une indulgence meurtrière. C'est cette indulgence qui multiplie les faillites frauduleuses, qui sont celles que le Commerce a le plus à rédouter: pendant que le failli de bonne foi, s'il ne peut contracter avec ses créanciers, perd sa liberté & toute espérance de se rétablir, par son travail & son industrie, par les secours de sa famille & de ses amis. Car la perte de la confiance publique, du crédit dont elle est la base, que la faillite entraine nécessairement, n'est pas accompagnée de celle de la confiance de la famille & des amis; l'intelligence du failli & sa probité éprouvée & reconnue, lui assurent une ressource, & les Arts & le Commerce présentent toujours à l'industrie des champs à cultiver & d'heureuses récoltes à faire.

Le jeune Négociant doit s'appliquer à faire exactement cette distinction, non pour être plus sévère que la justice à l'égard des banqueroutiers, non pour

pour attaquer son débiteur par la voye extraordinaire; c'est un ministère austère qui appartient aux Magistrats; mais pour ne point confondre, dans le jugement particulier qu'il est obligé de porter, la fraude avec la bonne foi: si la fraude excite avec raison son mépris & son indignation contre celui qui la commet, nous voulons qu'il soit touché du malheur de celui que la probité & la bonne foi n'ont pû sauver du naufrage. Il trouvera dans le Commerce mille exemples qui l'inviteront à lui tendre une main sécourable; & l'humanité lui en fait un devoir. Il doit être ici plus indulgent, plus humain que la loi: ce n'est point elle qu'il doit consulter, ou plûtôt c'est la loi naturelle, c'est le sentiment, c'est le cri de l'humanité qui se fait entendre au fonds de son cœur, qu'il doit écouter, au-lieu de cette loi arbitraire qui met le failli de bonne foi dans les liens, qui ne fournit que des armes destructives, dont on pourroit peut-être justifier la rigueur par des vuës de l'intérêt général, mais qui dans l'application à des cas particuliers, est toujours trop dure, & détruit en pure perte, au-lieu d'édifier.

En Angleterre, où l'amour de la liberté est fondé sur les droits sacrés de l'humanité, qu'on se pique de sçavoir respecter mieux qu'on ne fait ailleurs, où d'un autre côté le génie semble avoir épuisé toutes les connoissances qui tendent à favoriser le Commerce & à l'élever au plus haut dégré de prospérité; la faillite, exempte de soupçon de fraude & de mauvaise foi, est regardée comme un naufrage qui détruit la fortune de celui qui l'essuye, sans donner atteinte à son honneur. La confiance, l'estime publique, ne sont point altérées; l'opinion de la richesse n'existe plus; mais le failli de bonne foi ne rencontre aucun obstacle dans le point d'honneur pour la faire renaitre, s'il en trouve les moyens dans les secours de sa famille, ou de ses amis, & dans son intelligence & son industrie; & par cette raison il n'est pas rare de voir en Angleterre des maisons devenir puissantes après avoir manqué de bonne foi une ou deux fois, & jouïr de tous les honneurs dûs aux bons Citoyens, aux Citoyens utiles à la patrie. Il semble qu'il seroit de l'avantage du Commerce que les autres Nations pussent adopter ces mœurs & ces usages. On a vu en Angleterre, comme nous l'avons déjà observé ailleurs, des fondations faites par voye de souscription, de retraites honnêtes pour les familles des faillis. Car quels monumens cette Nation n'a-t-elle pas élévés en l'honneur de l'humanité! On verra peut-être un jour cet amour de l'humanité, cet esprit public, fonder une bourse publique pour secourir les faillis de bonne foi, & les mettre en état de rétablir leur Commerce & leur fortune; ou, ce qui seroit plus magnanime, plus digne de cette Nation & plus heureux encore pour le Commerce & pour l'humanité, elle fondera

 peut-

peut-être un jour une caisse publique pour prévenir les faillites de bonne foi, en prêtant des secours suffisans sur un bilan secret.

Mais pendant que l'Angleterre traite la faillite de bonne foi avec tant de douceur & d'humanité, on pourroit dire avec tant de justice & de raison; la loi qui décide du sort du banqueroutier frauduleux, est aussi rigoureuse qu'en aucun autre endroit du monde, & toujours sévérement exécutée. Aucun crédit, aucune considération, aucune puissance n'y peut soustraire à la sévérité de la loi, & il est rare qu'on parvienne à en éluder l'exécution. Si l'on voit un grand nombre de faillites en Angleterre, ce n'est que dans un ordre de Citoyens qu'on ne peut mettre au rang des Négocians. Les listes qu'on en publie tous les mois, ne sont composées presqu'entièrement que de petits détailleurs & d'artisans, tant de Londres, que des différentes villes d'Angleterre.

On ne porte point chez cette Nation sur cette matière la sévérité des loix à un excès inutile, injuste & destructif. On y distingue avec plus de soin & d'exactitude la fraude de la bonne foi; on y connoit mieux le prix d'un Citoyen industrieux, l'intérêt que l'Etat prend à sa conservation, & la nécessité de respecter les droits de l'humanité dans le cas où la sévérité de la loi ne feroit que détruire sans édifier.

L'utilité de l'instruction du jeune Négociant, & l'intérêt de l'humanité & du Commerce en général, nous autorisent à rappeller ici en peu de mots nos observations sur ce sujet dans le Chapitre *des Loix*. Des intérêts si importans ne sçauroient être trop dévéloppés & mis trop souvent sous les yeux du public.

Les loix des Grecs défendoient de prendre en gage ou de saisir les armes & la charrue d'un homme, & permettoient de prendre l'homme même. On trouve la même contradiction dans les loix de France. Une loi défend expressément la saisie non-seulement de la charrue, mais de tout ce qui sert au labourage; & un autre défend la saisie des moulins, métiers, outils, instrumens, &c. qui servent à la fabrication des toiles, & des étoffes de laine pendant que d'autres loix permettent de faire emprisonner le laboureur & le fabriquant.

En France le Négociant qui a failli, perd en partie son état: il peut continuer le Commerce, mais il est exclu des honneurs qui appartiennent

aux

aux Négocians. S'il parvient cependant à force d'induſtrie & de travail à payer entièrement ſes créanciers, la même loi le réhabilite alors & l'admet de nouveau dans l'aſſemblée générale des Négocians, & à participer aux honneurs du Commerce. Cette loi évidemment dictée par l'équité naturelle, par l'humanité & par l'amour éclairé de l'intérêt public, eſt une démonſtration frappante de l'injuſtice & de la dureté deſtructive de la loi qui autoriſe les créanciers de ce même Négociant failli de bonne foi, à le retenir dans des liens perpétuels. A' laquelle de ces deux loix chez la même Nation, donnera-t-on la préférence? Eſt-elle dûe à la loi qui conſerve, qui édifie, ou à celle qui détruit ſans néceſſité, ſans objet, ſans aucun avantage pour les créanciers, ni pour le public? Comment le légiſlateur a-t-il pû eſpérer que le Négociant failli de bonne foi feroit valoir de nouveau ſon induſtrie, rétabliroit ſa fortune, payeroit enſuite ſes créanciers, & ordonner en conſéquence impérieuſement ſon rétabliſſement dans les honneurs du Commerce, après avoir autoriſé par une autre loi ſes créanciers à le retenir dans des liens perpétuels? Des loix ſi contraires ſur le Commerce ne preſentent-elles pas le même excès d'injuſtice, que celles qui défendent de ſaiſir la charrue, & permettent l'empriſonnement du laboureur?

On ne ſçauroit donc trop s'attacher à diſtinguer dans les affaires de Commerce la fraude de la bonne foi, ni inſpirer trop de douceur, trop d'humanité aux créanciers d'un failli de bonne foi. C'eſt à eux à ſuppléer par leur vertu, par l'équité de leur conduite, au défaut d'une légiſlation ſi imparfaite. La loi naturelle leur en fait un devoir eſſentiel.

C'est ſur ces principes que nous voulons que le jeune Négociant apprenne à diriger ſa conduite, lorſqu'il ſe trouvera intéreſſé dans une faillite, ſoit pour ſon compte, ſoit pour compte d'ami & comme chargé de pouvoir. Il doit prévoir qu'il peut un jour être expoſé au même naufrage, quelque attention qu'il aît pour le prévenir; & s'il eſt aſſez prudent, ou aſſez heureux pour l'éviter, il ne doit jamais oublier que les hommes ſont naturellement foibles, ſans ceſſe ménacés de mille accidens, ſur-tout dans le Commerce, & que rien n'eſt plus reſpectable qu'un homme malheureux, qui n'eſt que malheureux. Et qui eſt-ce qui eſt plus à plaindre qu'un Négociant qui par des accidens au-deſſus de ſa prévoyance, perd en un inſtant ſa réputation, ſon honneur, ſon crédit & ſa fortune?

Si on pouvoit indiquer à un Négociant le moyen de ne jamais perdre, on lui donneroit infailliblement celui de n'être jamais expoſé à manquer, ainſi

ainſi que celui de n'avoir jamais d'intérêt pour ſon compte compromis dans une faillite. Mais on ſait qu'il n'eſt point d'affaire de Commerce qui donne un bénéfice certain, qui ne ſoit accompagnée au moins de quelque ſorte de risque. Cependant un Négociant qui connoit bien les branches de Commerce dans lesquelles il travaille, qui ſait aſſeoir ſes ſpéculations ſur des principes ſolides, qui tient ſes écritures, ſa correſpondance, en un mot toutes ſes affaires dans un grand ordre, qui ne s'écarte point des règles d'une bonne économie; qui ne ſe laiſſe point ſéduire par l'appas d'une fortune rapide, pour former d'entrepriſe au-deſſus de ſes forces, & qui ſait bien diviſer ſes risques, ne ſera jamais dans la malheureuſe & humiliante néceſſité de manquer, à moins qu'il ne lui ſurvienne pluſieurs pertes à-la-fois, & de ces évènemens fort rares qu'on regarde comme étant au-deſſus de toute prévoyance humaine. Il ne lui ſera pas ſi facile d'éviter d'avoir des intérêts dans des faillites: un habile Négociant voit toujours clair dans ſes propres affaires. Il travaille toujours en conſéquence d'une ſituation connue; ſa prudence lui dicte ſa marche ſur des principes certains. Il ſait ce qu'il peut risquer, ce qu'il peut entreprendre; paree qu'il voit dans ſon propre fonds quelle ſomme il peut perdre ſans en être dérangé, & il ne risque point au-delà. Mais que voit-il dans les affaires d'un Négociant auquel il donne un crédit, car il faut que le Négociant en donne, ſans cela le Commerce ſeroit impraticable, ou ſi borné qu'il ne mériteroit pas ce nom? Il n'a de méſure que la réputation, quelque-fois mal fondée, d'un Correſpondant, & la connoiſſance d'une bonne conduite, ſouvent trompeuſe; la ſcience du Négociant n'eſt ici qu'une ſcience conjecturale. Toutes les précautions qu'il peut prendre, ne lui adminiſtrent que des probabilités, ſur lesquelles cependant il doit fonder le crédit qu'il donne, & preſcrire les limites de ce crédit. Il ne faut point demander ici de ſureté phyſique: il ne peut pas y en avoir. On a dans le Commerce trop d'exemples de faillites des maiſons les plus puiſſantes, ou qui du moins en avoient la réputation, pour qu'il ne ſoit pas de la ſageſſe d'un Négociant de compter toujours ſur une ſorte d'incertitude. De-là la néceſſité de pratiquer exactement la maxime, qu'il faut diviſer ſes risques; mais l'uſage ſeul de cette maxime ne ſuffit pas. Il faut encore aſſurer ſes risques autant qu'il eſt poſſible. A' cette ſage précaution de bien diviſer ſes risques, dont le Négociant ne doit jamais ſe départir, il faut encore en ajouter d'autres qui ne demandent ni moins de lumières, ni moins de ſageſſe, ni moins d'attention, & qui ſont valoir tous les avantages de cette prémière maxime.

Les autres précautions à prendre par un Négociant pour prévenir les pertes

pertes que donnent les faillites, consistent donc dans le choix des Correspondans, dans une grande connoissance de leurs forces & de leurs talens, du Commerce & des entreprises qu'ils font, de leur réputation sur leur place: tout cela exige une observation suivie & soutenue par de fréquens avis, & que le Négociant tienne même chez lui secrêtement sur ce sujet des notes très exactes. Si malgré toutes ces précautions, il arrive fréquemment à des Négocians respectables par leur intelligence & leur sagesse, de perdre par des faillites, on peut juger de-là combien ces précautions sont nécessaires, & même qu'elles ne sçauroient être trop recherchées pour écarter autant qu'il est possible, les risques qui accompagnent toujours l'usage du crédit, & ne laisser au hasard que ce qu'il est impossible à la prudence de lui oter.

Pour remplir parfaitement cet objet important, rien n'est plus utile & plus nécessaire que les voyages. Nous n'envisageons ici l'utilité des voyages qu'à l'égard de cet objet seul; c'est-à-dire que pour l'avantage qu'ils donnent, bien supérieur à celui de la meilleure correspondance, de faire un bon choix de Correspondans, de les bien connoître, de placer solidement sa confiance, & de s'assurer les avis nécessaires, soit pour l'entretenir, soit pour l'étendre, la restraindre ou la retirer tout-à-fait suivant les circonstances. Ce n'est qu'à cette branche particulière de l'utilité des voyages que nous nous attachons ici. Cette utilité a un nombre infini d'autres branches, que nous présenterons au jeune Négociant, en lui mettant sous les yeux les différentes branches de Commerce dont il pourra s'occuper.

S'il est possible de connoître avec quelque exactitude le mérite & la valeur des maisons de Commerce, c'est dans leur domicile, c'est là où est le siége de leurs affaires & de leur fortune. On dit à Londres, *telle maison vaut cent-mille livres:* à Amsterdam, *tels & compagnie sont pour cinquante ou soixante millions d'affaires.* Ces notions sont bonnes, mais trop générales & trop vagues pour devoir s'y borner. Le Négociant voyageur qui aura de bonnes recommandations, toujours nécessaires dans les voyages, & qu'il est facile de se procurer, trouvera avec un peu de soin, chaque Négociant, pour peu que la place soit commerçante, aprécié suivant à-peu-près la quantité d'affaires qu'il fait, suivant son crédit, sa sagesse, son économie & son habileté. Malgré la concurrence, malgré la jalousie qui n'a malheureusement que trop d'empire dans les places de Commerce, sur-tout dans les places où le Commerce décheoit, comme Amsterdam; il s'assurera facilement du vrai dégré d'estime & de confiance que mérite chaque maison. Car il est rare de trouver dans le Commerce un Négociant, même jaloux, qui

qui ne rende pas une justice exacte aux autres Négocians de sa place. La vérité est si sacrée chez le bon Négociant, qu'elle n'y reçoit point les atteintes de la passion & de l'intérêt. Il lui échappe difficilement une vérité qui pourroit nuire au crédit d'une maison, & s'il est obligé de s'expliquer, c'est avec une sage circonspection, avec un ménagement infini: mais il ne retranche rien d'une vérité utile; s'il peut donner avec justice un suffrage avantageux, son suffrage est ferme & sans restriction; & il l'accorde également à une maison rivale, jalouse ou ennemie. On sent ici sans doute combien il seroit difficile d'acquerir en ce genre par la seule voye de la correspondance avec quelque exactitude, les connoissances nécessaires pour le choix des Correspondans, & combien il y a à gagner à faire ce choix en personne.

Mais ce choix fait ainsi avec les plus sages précautions & les plus grands soins, le crédit que le Négociant doit donner à son Correspondant, limité sur une réputation, sur une intelligence & des affaires, également connues, sur un crédit justement apprécié, il peut survenir des évènemens qui engagent à étendre les limites de la confiance, à la restraindre, à la suspendre ou à la retirer. La maison peut être ébranlée par des pertes, une raison nouvelle succède à l'ancienne; un associé qui se sépare, ou se rétire du Commerce, l'appauvrit quelque-fois. Il arrive souvent encore que de jeunes Négocians succèdent à une maison ancienne, dont ils soutiennent mal la réputation; d'autres la soutiennent bien & l'honorent; d'autres enfin l'augmentent infiniment: le Commerce en présente une infinité d'exemples. Mille autres circonstances dont le détail seroit infini, intéressent la confiance du Négociant: c'est ce qui doit engager le Négociant qui voyage à s'assurer les moyens d'obtenir des avis exacts sur tous les évènemens qui arrivent chez ses Correspondans, des avis sur lesquels il puisse se régler. Il ne doit donc pas se borner à une liaison isolée, il doit s'attacher plus d'une maison, & multiplier le plus qu'il est possible le nombre des bons Correspondans, en exiger de fréquens avis, & leur prêter une extrême attention. Dans le choix il doit préférer une maison dirigée par deux associés, ou par un plus grand nombre, à celle qui n'est conduite que par un seul Négociant, car il est rare qu'un homme aît assez de capacité, d'activité, de talens & de santé tout ensemble pour soutenir seul le poids du travail qu'exige, sur-tout dans une grande place, le Commerce d'une maison de la prémière, même de la seconde classe. Lorsqu'une maison est soutenue par les talens, par l'intelligence, par l'assiduité & par le travail de deux ou trois associés, on peut raisonnablement compter sur un plus grand ordre, sur plus d'exactitude, sur une expédition plus prompte, sur une marche mieux réfléchie & plus assu-

aſſurée ; en un mot, ſur tout ce qui peut faire proſpérer plus ſurement les affaires de Commerce.

Ce n'eſt pas aſſez que d'avoir bien établi une bonne Correſpondance, qu'il faut regarder comme une des principales colonnes d'une maiſon de Commerce. Il faut encore donner des ſoins aſſidus à l'entretenir, & ces ſoins demandent quelque-fois de nouveaux voyages. Le Négociant ne doit point borner là ſon attention, il doit la porter jusques à la connoiſſance la plus grande des principales maiſons de chaque place, de leur crédit, de leur ſignature, de leur raiſon. Cette connoiſſance lui ſera d'une utilité infinie, ſoit pour connoître la ſolidité des lettres qu'on lui préſente, ſoit pour répondre à des offres de ſervices, ou à des propoſitions d'affaires, ou de correſpondances à établir. Car il faut regarder comme de ſages maximes dans la pratique du Commerce, que la correſpondance d'une bonne maiſon eſt toujours utile ; & qu'un mauvais Négociant n'enrichit perſonne, & ſe ruïne lui-même.

Le Négociant qui a ſû prendre toutes ces précautions, ne peut point encore ſe promettre qu'il eſt à l'abri de tout intérêt dans des faillites. Il n'y a point de moyens de l'éviter d'une certitude infaillible : ou il faut après cela s'élever au-deſſus de la crainte & de l'inquiétude, ou renoncer au Commerce. Mais avec le ſecours de ces précautions bien priſes, on peut aſſurer le Négociant qu'il ne courra point de risque capable d'ébranler ſa fortune, ni même de lui faire reſſerrer les limites de ſon Commerce. Il y a dans les grandes places de Commerce, des maiſons que la ſageſſe de leur conduite a mis en état d'apprécier leurs risques avec aſſez de préciſion, pour établir chez elles une caiſſe particulière, ſous le nom de *caiſſe morte*, qui ne s'ouvre que pour recevoir chaque année une ſomme déterminée & pour payer les pertes, à quoi elle eſt uniquement deſtinée. Cet ordre leur rend inſenſibles les pertes qui ſurviennent dans l'année ; leur attention pour les prévenir eſt d'autant plus active, que la crainte de l'épuiſement de cette caiſſe eſt toujours préſente : & l'on a obſervé que cette caiſſe s'ouvre rarement pour payer. C'eſt ainſi que le génie & l'intérêt du Négociant aſſurent autant qu'il eſt poſſible la proſpérité de ſon Commerce.

La droiture, l'humanité & l'intérêt dictent enſemble au Négociant intéreſſé dans une faillite, la conduite qu'il doit tenir. Son crédit exige que le public ignore ſa perte : la droiture & l'humanité veulent qu'il ſoit juſte & indulgent. Il ſe refuſera donc ſans héſiter à la rigueur des pour-

 ſuites,

ſuites, & donnera aux autres créanciers l'exemple d'une douceur & d'un arrangement raiſonnable avec un débiteur de bonne foi. Il ne ſe permettra aucun arrangement particulier, ni anticipé au préjudice des autres créanciers. Il rejettera ſévérement l'occaſion ou la facilité de ſe procurer un ſort avantageux, & ne voudra point en connoître d'autre que celui qui lui ſera commun avec la généralité des créanciers. Les denrées & marchandiſes en commiſſion, ſoit de vente ou d'achat, ſoit d'entrepôt, de même que des fonds dépoſés, ſi tout eſt conſtaté par des écritures en règle, feront un dépôt auſſi ſacré pour lui que pour le débiteur, & ſon intérêt ne lui préſentera jamais comme juſtes des prétentions qui étoient injuſtes entre les mains du Négociant failli.

Les risques auxquels le Négociant eſt expoſé, ſoit en donnant du crédit à une maiſon, ſoit en honorant ſon crédit lorsqu'il reçoit ſes traites, ſes ordres ou ſes acceptations, ne ſont pas les ſeuls risques qui peuvent lui occaſionner des pertes, donner atteinte à ſon crédit, à ſa fortune, ou l'intéreſſer dans les malheurs d'un failli, contre lesquels il doit prendre de ſages précautions, qu'il doit prévoir & prévenir.

Le Négociant tire des marchandiſes de l'étrangèr, y fait des envois, il a des vaiſſeaux qu'il donne à fret, ou qu'il charge lui-même. Il fait le grand ou le petit cabotage, il arme pour la pêche du harang, pour celle de la baleine, pour le banc des Terre-neuve, pour la traite de Noirs, pour les Indes Occidentales, pour la côte de Syrie, ou d'Italie, pour le Nord, ou enfin il prend des intérêts dans ces différentes branches de Commerce ſur un ou pluſieurs navires. Dans tous ces cas il eſt expoſé à tous les risques de la mer, qui ſont plus ou moins grands ſuivant les ſaiſons & les différens parages où s'étend la navigation de ſes vaiſſeaux. La perte d'un vaiſſeau, une forte avarie même, peuvent déranger ſa fortune, altérer ſon crédit, ou le ruiner tout-à-fait. La prudence veut qu'il mette ſes risques à couvert, meme que le public n'ignore pas que ſon Commerce eſt accompagné de cette ſage précaution; & l'uſage des aſſurances lui en préſente un moyen ſûr. Mais ce moyen extrêmement ſimple au premier coup d'œil, demande des précautions dans la pratique ſans le ſecours desquelles ce moyen laiſſe ſubſiſter les risques de mer, ou ne fait que les convertir en risques de terre.

L'usage des aſſurances doit être regardé comme le plus grand encouragement donné à la navigation, comme celui qui a le plus contribué à l'etendre, à la porter au dégré de perfection où nous la voyons aujourd'hui, & qui

qui favorise le plus le Commerce. Nous ferons connoître ailleurs au jeune Négociant tout le prix de cette branche de Commerce, que les risques maritimes ont fait naitre & les connoissances qu'elle exige pour donner du bénéfice au Négociant qui s'y livre. Nous ne l'envisageons ici que comme un moyen que le Commerce lui-même présente au Négociant pour protéger sa fortune, & ne laisser au hasard que ce qu'il lui est impossible de lui ôter.

Le Négociant ne doit jamais négliger la sûreté de son Commerce, par la considération de ce qu'il lui en coûte pour se faire assuret. Un intérêt médiocre doit toujours céder à un intérêt important. Les primes s'apprécient sur les risques; elles se réglent en proportion de la grandeur des risques, & sont une valeur ajoutée aux marchandises avec la même nécessité, que le montant du fret. Les risques de la navigation même qui n'est point assurée, sont une valeur ajoutée à la marchandise voiturée par mer; parcequ'alors le propriétaire étant son assureur lui-même, calcule son Commerce sur le pied de l'évaluation des risques ou dangers de la mer qu'il a courus. Mais rien ne peut justifier la conduite d'un Négociant qui a négligé de faire assurer, lorsque la perte d'un vaisseau peut déranger sa fortune, donner atteinte à son crédit, à plus forte raison quand cette négligence l'expose à manquer; il est doublement condamnable en ce qu'en risquant sa fortune, il a compromis celle d'autrui.

Les primes d'assurance ont un cours réglé en toute saison pour les différens parages, dans toutes les places de Commerce, comme les changes. La guerre & les saisons sont les seules causes des variations qui y surviennent. Ainsi le prix des primes d'assurance n'est susceptible de Négociation, que lorsqu'on fait assurer sur bonnes ou mauvaises nouvelles un vaisseau en rétard, ou l'arrêt de prime, le cas de guerre prévû, ou des pirateries qu'on a lieu de craindre. Le Négociant sage n'attend jamais que son vaisseau soit en rétard pour faire assurer; & si les autres accidens prévus rendent les primes chères, il doit avoir calculé sur ce pied sa spéculation. Car il doit renoncer à toute opération de Commerce qui ne peut pas soutenir les frais de la prime d'assurance.

Il y a peu de circonstances dans le Commerce d'un Négociant, où le Négociant puisse être raisonnablement son assureur lui-méme. L'economie ne peut s'autoriser à épargner la prime, que lorsque le risque est si médiocre, que la perte seroit insensible: ou lorsque la bonté du navire, l'intelligence du Capitaine & du pilote, la sûrete des attérages, la beauté de la saison

ſon & le calme de la mer concourrent également à rendre la navigation ſûre ; ou l'orsqu'enfin le Négociant a une aſſez grande quantité de risques en mer à peu près égaux, pour qu'une perte n'excède pas les frais des primes que lui auroit coûté l'aſſurance de tous ſes risques.

Soit que le Négociant traite lui-même avec les aſſureurs, ſoit qu'il commette ſes aſſurances à un correſpondant, il doit prévoir les risques de l'inſolvabilité des aſſureurs, & les prévenir, s'il y a du choix à faire. Les compagnies d'aſſurance préſentent la plus grande ſolidité. On n'a communément à craindre de leur part, ni l'inſolvabilité, ni les difficultés de mauvaiſe foi pour éluder le payement des pertes ou des avaries. Il n'en eſt pas de même des aſſureurs particuliers. Les primes peuvent être obtenues chez eux à plus bas prix ; mais ce petit avantage, le ſeul qui puiſſe leur faire ſoutenir la concurrence des compagnies, ne doit point être préféré à la ſolidité de celles-ci, à laquelle les aſſureurs particuliers ne ſauroient atteindre. On n'eſt pas toujours à portée de faire aſſurer par des compagnies. Il n'y en a pas d'établies dans toutes les places maritimes, & la commiſſion augmente trop conſiderablement quelque-fois les primes d'aſſurance pour faire aſſurer chez l'étranger. On eſt obligé dans ce cas de donner ſa confiance aux Négocians qui font dans la place le Commerce des aſſurances. Cette confiance exige les mêmes ſoins, les mêmes attentions qu'on donne au crédit, à la réputation & à la conduite des Négocians dont on prend les lettres pour comptant. Ce n'eſt que par ce moyen qu'on prévient les pertes que des aſſureurs foibles ou imprudens pourroient faire craindre, & qu'on évite de ſe trouver intéreſſé dans les faillites des aſſureurs.

Il faut cependant obſerver ici que ce risque ne peut être communément que très borné, tous les aſſureurs ne manquent pas à la fois ; il eſt même aſſez rare aujourd'hui qu'il y ait par année dans une place une faillite d'un Négociant aſſureur, par ce qu'on fait à preſent ce Commerce infiniment mieux qu'on ne le faiſoit autre-fois. La manière dont on le fait en rend le bénéfice presque ſûr. Ainſi il ne peut presque jamais arriver que le Commerce des aſſurances donne lieu par ſes pertes à la faillite d'un aſſureur ; & s'il arrive une faillite, l'aſſuré ne peut s'y trouver intéreſſé que pour le montant du risque ſouſcrit par l'aſſureur failli, qui ne doit jamais être que d'une très petite partie des ſommes qu'il a fait aſſurer. Ainſi de tous les risques que court un Négociant, celui de la faillite d'un aſſureur dans le cours ordinaire du Commerce, eſt un des moindres & des plus faciles à prévenir.

Le

Le Négociant doit étendre ses connoissances sur toutes les productions de la nature & de l'industrie, sur-tout s'il ne borne pas son Commerce à quelques branches particulières, à travailler uniquement pour son compte, & s'il embrasse le Commerce de commission, principalement dans un grand entrepôt, tel qu'Amsterdam. Car le Commerce de commission demande de la part du Négociant qui s'y livre, les connoissances du plus grand détail & les plus exactes pour être en état d'exécuter les ordres des commettans sur toute sorte d'objets & d'articles avec la même fidélité, la même attention & la même intelligence qu'exige l'intérêt de ses propres affaires. La science du Négociant qui fait le Commerce de commission comprend par conséquent celle du Négociant qui ne fait de Commerce que pour son compte.

Des Denrées & des Matières prémières.

Il est étonnant, a dit un Académicien célèbre, combien de choses sont devant nos yeux sans que nous les voyons. Les boutiques des artisans brillent de tous côtés d'un esprit & d'une invention qui cependant n'attirent point nos régards; il manque des spectateurs à des instrumens & à des pratiques très utiles, & très ingénieusement imaginées; & rien ne seroit plus merveilleux, pour qui sçauroit en être étonné (*a*).

Accordons-nous plus d'attention aux productions naturelles, aux diverses préparations qu'elles exigent presque toutes de l'industrie, soit pour servir immédiatement à notre usage, soit pour être rendues propres à recevoir des mains de l'art un nouveau mérite, & pour ainsi dire une création nouvelle? Car l'art rend curieux, intéressant & nouveau, ce qui nous paroit très commun & très ordinaire dans son état naturel; & de toutes parts l'art présente à nos régards un nouvel ordre de choses, un nouvel univers, des êtres pour ainsi dire créés une seconde fois; & les ressources de l'art étonnent les spectateurs curieux. Mais ne devons-nous que des régards distraits aux productions naturelles, aux prémiers pas, à la prémière marche de l'industrie?

Tout

(*a*) Mr. de Fontenelle, Préface sur l'utilité des Mathématiques & de la Physique & sur les travaux de l'Académie des Sciences.

Tout ce qui nous environne devroit être une ſource d'inſtructions & de lumières : mais les objets nous ſont trop familiers; l'habitude de les voir ſans ceſſe nous rend presque inſenſibles. Notre ame toujours répandue ſur la diverſité, ſur une infinité d'objets à-la-fois, ſe partage néceſſairement & n'en fixe aucun en particulier; à moins qu'elle n'y ſoit portée par l'attrait d'un intérêt ſingulier. C'eſt cet attrait qui attire, qui ſéduit les Négocians & les Artiſtes, qui les fixe & les engage heureuſement à la recherche des moyens de l'inſtruire & de nous rendre les productions de la nature plus utiles, en les mettant plus à portée de notre uſage & de nos beſoins.

On doit obſerver dans les manufactures les progrès des arts, leur utilité, leur excellence, & qu'en ſe multipliant ils ont en quelque ſorte multiplié les liens de la Société, liens qui ſubſiſtent lors-même que ceux de la Société politique ſont rompus. Ils ont étendu les beſoins & augmenté les communications entre les différentes Nations. Mais le principal objet du jeune Négociant doit être de connoître le mérite de leurs différentes productions, & les raiſons qui peuvent déterminer la préférence des Négocians & celle des conſommateurs.

A' l'égard des denrées & des matières prémières, il doit s'attacher à connoître leurs diverſes qualités & leurs différens emplois; la marche de l'induſtrie qui les prépare, les fait circuler & les conſerve pour les préſenter à notre conſommation de prémière néceſſité ou de luxe, ou au beſoin des arts qui s'occupent à les rendre propres à nos divers uſages. Cette induſtrie eſt d'autant plus intéreſſante, qu'elle donne leur prémière valeur à toutes les productions de la nature.

La ſcience du Commerce a, comme les autres ſciences, la Phyſique, la Chymie, l'Hiſtoire, &c. des endroits qui ne ſont que curieux. Nous ne la conſiderons ici que dans ce qu'elle a de plus utile. Les ſervices que le Commerce rend à l'humanité par la prémière valeur qu'il donne aux productions de la nature ſont infinis. Il eſt très intéreſſant d'obſerver & de connoître la route que le Commerce tient pour préſenter à nos beſoins, à notre luxe, les productions des trois regnes, qui ſe trouvent répandues dans les quatre parties du monde : & cette connoiſſance ne ſçauroit être rendue trop familière.

Il n'eſt presque point de production qui ne demande quelques ſoins à l'induſtrie pour être conſervée, tranſportée ou employée enſuite à divers

uſages.

usages. La plûpart exigent une espèce de fabrication, de l'exactitude de laquelle dépendent souvent leurs bonnes, leurs mauvaises ou leurs médiocres qualités: telle est la fabrication qui produit dans le Commerce les métaux épurés, les vins, les eaux-de-vie, les sucres; les denrées composées de plusieurs productions réunies, comme les liqueurs, la bierre, le savon, &c. Les divers terroirs mettent entre les denrées semblables une différence essentielle de bonté & de qualité; & les préparations ou cette espèce de fabrication qu'elles demandent pour être présentées à la consommation, améliorent, conservent ou dégradent les présens de la nature. C'est-là l'une des prémières & des principales causes de la différence des prix que le Commerce donne dans les différens marchés aux diverses productions de la terre.

C'est à ces prémières préparations que le besoin, le plus grand & le plus industrieux de tous les maitres, a enseignées & perfectionnées, que sont dûs les avantages que les différentes Nations trouvent à se faire part réciproquement des dons que la nature accorde aux divers climats dans lesquels elles vivent; c'est-là ce qui forme les prémiers liens de la Société, ce qui donna naissance au Commerce, & ce qui lui donne encore aujourd'hui son prémier mouvement.

C'est aux soins, aux travaux infinis des Négocians, à leurs connoissances & à leur expérience, que nous devons la bonté & l'exactitude des prémières préparations qu'exigent les denrées & les matières prémières, & l'avantage dont nous jouïssons, de les obtenir à propos, de les avoir toujours prêtes pour satisfaire à nos besoins au plus bas prix qu'il est possible de nous les procurer, quelque éloigné que soit le pays qui les produit. La distinction que fait le Négociant, des diverses qualités des denrées, soit qu'il contracte à la prémière main, soit qu'il achette dans les entrepots par lui même ou par commission, force l'industrie à perfectionner les préparations des denrées, & à multiplier les précautions nécessaires pour les conserver. Plus il y a de Négocians instruits occupés des mêmes branches de Commerce de denrées & de matières prémières, plus il y a de concurrence: & cette concurrence tourne entièrement à l'avantage du public en multipliant à l'infini les moyens d'améliorer, de conserver & de produire dans les marchés l'abondance & le bas prix. Les mêmes soins des Négocians & leur concurrence enrichissent les propriétaires des denrées & des matières prémières, en donnant à leur superflu, un prix qui les met en état d'acquerir les denrées & les marchandises qui leur manquent, & de se procurer toutes les commodités de la vie.

L'Europe eſt approviſionnée de poivre par les Compagnies des Indes. On le recueille dans les Indes Orientales principalement depuis *Vajapour* jusques au Cap de *Comorin*. On en diſtingue de deux ſortes; le poivre noir & le poivre blanc. Mais ce n'eſt ni la plante, ni le terrein qui donnent lieu à cette diſtinction: c'eſt une préparation donnée au poivre, qui conſtitue le poivre blanc, qui ne différe du poivre noir qu'en ce qu'il a été dépouillé de ſa peau. On lui donne cette préparation en le battant avant qu'il ſoit tout-à-fait ſec, ou lorsqu'il eſt ſéché en le laiſſant tremper quelque tems dans l'eau. Cette préparation donne au poivre une valeur nouvelle ordinairement d'environ cent pour cent.

Il y a du choix à faire dans l'achat du poivre blanc & dans celui du poivre noir. C'eſt ſur-tout en Hollande qu'on doit acheter le poivre blanc, ſi on veut l'avoir de la prémière main. On doit le choiſir gros, bien nourri, peſant, ſans mélange de grains noirs ni de pouſſière. Etant réduit en poudre, il doit être d'un gris tirant ſur le blanc.

Le poivre noir doit être, comme le blanc, gros, bien nourri, peſant, ſans mélange de pouſſière, & les grains ne doivent point être ridés.

On mêle dans le poivre noir des épices griſes d'Auvergne, de la maniquette, de la pouſſière de poivre & de la croute de pain; & dans le blanc des épices blanches ou du poivre noir blanchi avec du ris battu. Il eſt très difficile de reconnoître ces ſupercheries, imaginées pour augmenter par ce mêlange artificieux de denrées viles, le poids de la denrée chère. Le moyen de les éviter c'eſt de n'en commettre l'achat qu'à de bons Négocians.

Le girofle ne demande pas moins d'attention. Il faut choiſir les clous bien nourris, peſans, gros, faciles à caſſer, piquant les doigts quand on les manie, d'un gout chaud & aromatique, d'une odeur excellente & laiſſant une humidité huileuſe lorsqu'on les preſſe. On doit rejetter les clous qui n'ont point ces qualités, qui ſont maigres, mous & presque ſans gout & ſans odeur.

La conſervation de cette épicerie exige une grande attention de la part des Négocians qui en font commerce. Il faut la garder dans un magaſin qui ne ſoit ni trop ſec ni trop humide. Elle peut gagner en poids jusqu'à vingt-cinq pour cent. Mais ſi l'avidité du gain en augmente trop le poids, il lui fait perdre infiniment de ſa qualité.

La

La canelle qu'on nomme auſſi cinnamome, eſt l'écorce d'un arbre qui ne croit que dans l'Iſle de Ceylan. Les Hollandois maitres de cette Iſle, le ſont auſſi de tout ſon Commerce dont la canelle eſt la principale branche. Eux ſeuls apportent cette épicerie en Europe, ainſi que la muſcade & le clou-de-girofle. Il ſeroit inutile de s'arrêter aux différentes ſortes de canelle qui ſe trouvent ailleurs qu'à Ceylan, qui n'ont avec celle-ci qu'une reſſemblance imparfaite & dont on n'a pû faire jusqu'à préſent un objet de Commerce. Ce qui eſt intéreſſant ici, c'eſt la diſtinction qu'il y a à faire dans l'achat de la canelle de Ceylan, dont la Compagnie des Indes de Hollande produit de trois ſortes dans le Commerce. Car elle s'eſt interdit par une loi expreſſe le Commerce de toute autre ſorte de canelle. Mais malgré cette précaution d'une très ſage politique, la canelle tirée du même arbre donne lieu à différentes qualités qu'il eſt important d'obſerver. Il y a la canelle fine, la moyenne & la groſſière. L'age de l'arbre, la différence de l'écorce des branches & de celle du tronc établiſſent les différentes qualités.

La bonne canelle eſt fine, unie, facile à rompre, mince, d'un jaune tirant ſur le rouge, d'un gout aromatique, vif, piquant & cependant agréable. Mais ce n'eſt pas aſſez pour la ſureté de l'acheteur d'avoir ces notions; il doit être inſtruit qu'il y a une canelle groſſière connue ſous le nom de *canelle matte*, qui eſt l'écorce des vieux canelliers; que cette ſorte de canelle mêlée avec la canelle fine, en augmente le poids & le volume & la dégrade infiniment. Il doit ſçavoir encore qu'on tire de l'huile ou de l'eſſence de la canelle; & on a à prendre garde lorsqu'on achette de fortes parties de canelle, qu'elle ne ſoit point *fourée*, c'eſt-à-dire mêlée de canelle dont l'eſſence a été tirée, ce qu'on peut diſtinguer au gout & à la couleur.

Il y a de quatre ſortes de ſonde qui ſont les cendres de plantes différentes; celles d'Alicante & de Carthagène, qui ſont les cendres d'une plante qu'on cultive avec ſoin, nommée *barille*; celles de la plante nommée *bourdine*, qu'on cultive auſſi; & celle d'une autre plante qui croit d'elle-même ſur les bords de la mer en quelques pays, qu'on nomme en France *varech*.

L'usage du ſavon dont la conſommation eſt immenſe & ſi néceſſaire aux manufactures de fil, de toiles, d'étoffes de laine & de ſoye, & l'uſage des verres & des glaces qui ſont un des plus grands prodiges de l'art, ont rendu la ſonde une des productions naturelles des plus intéreſſantes dans le Commerce. Des quatre ſortes la plus chère, la plus précieuſe & la plus utile, c'eſt celle d'Alicante; parce que c'eſt la ſeule qu'on employe pour

faire le ſavon d'Alicante, de Marſeille & de Gênes; c'eſt-à-dire le ſavon de la prémière qualité, & dont on ſe ſert auſſi pour les manufactures des glaces. La ſonde de Carthagène eſt inférieure, celle de *bourdine* encore d'avantage, & bien plus encore celle de *varech*.

La bonne ſonde de barille doit être ſéche, en pierre, ſonante, d'un gris bleuâtre en dedans & percée en dehors de petits trous; étant mouillée elle ne doit donner aucun gout de marécage & doit être ſans mêlange. On l'appelle *fourée* lorsqu'elle eſt miſe en vente presqu'en poudre, parce qu'il eſt rare qu'en cet état elle ſe trouve pure. On évite ce défaut en l'achetant en caillous. Celle de Carthagène doit avoir les mêmes qualités avec cette différence qu'elle eſt moins bleuë, qu'elle a de plus petits trous & qu'elle eſt plus couverte d'une peau verdâtre, qui eſt un défaut.

Parmi les ſecours infinis que la Chymie a donnés aux arts, aux manufactures & au commerce, le ſecret du ſavon eſt l'un des plus intéreſſans. Sans ce ſecours nous ſerions privés de l'art de donner aux toiles, aux étoffes, aux différens tiſſus dont nous nous ſervons, cette fraicheur, cette propreté & cet éclat qui fait leur principal mérite. Le ſavon nous donne ces avantages. Le ſavon compoſé d'huile & de ſel alkali, qu'on doit régarder comme une des matières prémières très importantes de pluſieurs manufactures, exige pour l'union de ces deux productions naturelles dont il eſt formé, des préparations aſſez fines, aſſez récherchées, pour devoir être conſidéré comme étant lui-même le produit d'une manufacture, dont l'huile & le ſel alkali tiré de la barille ſont les matières prémières. On a vu quelle attention demande le choix de ce ſel: celui de l'huile n'en demande pas moins pour former dans leur union par la fabrication, le premier ſavon, celui de la qualité ſupérieure qui ſeule peut être employée à la préparation des ſoyes & à les rendre propres à prendre toutes les couleurs qu'on veut leur donner.

Le ſavon s'unit à l'eau, s'y diſſout & forme alors un bain qui diſſout à ſon tour les graiſſes, les huiles & les impuretés dont les toiles & les étoffes ſont impregnées, & qui en rend l'uſage ſi ſain, ſi propre & ſi agréable. Le même diſſolvant eſt le ſeul que l'art aît pû trouver jusqu'à ce jour propre à débaraſſer la ſoye de cette eſpèce de cire ou de gomme dont le ver-à-ſoye enveloppe ſon ouvrage, qui oteroit à la ſoye plus des trois quarts de ſon mérite ſans le ſecours du ſavon, qui détruit entièrement cet ennemi de l'art ſans dégrader la ſoye, par une opération ſimple qu'on nomme le décreuſement. C'eſt ainſi que les arts, dit un Ancien, ſe tiennent par la main, qu'ils ſe ſervent & s'éclairent mutuellement.

Nous

Nous avons des ſavons de différentes ſortes : les ſavons durs blancs & marbrés, les ſavons mous blancs & les ſavons noirs. Quoique la conſommation de ces derniers ſoit immenſe, les prémiers méritent plus d'attention, parce qu'ils rempliſſent des fonctions précieuſes au Commerce, pour lesquelles les ſavons mous ou noirs ne ſont point propres ; & parmi les ſavons durs il y a encore un choix très important à faire. C'eſt le ſavon de Marſeille qui eſt à juſte titre en poſſeſſion de la préférence. Il eſt ſupérieur à ceux d'Alicante & de Gênes : il a le double avantage, qu'il dégraiſſe, qu'il blanchit mieux & qu'il s'uſe moins vite. Par cette raiſon il eſt plus cher que celui d'Alicante de cinq pour cent, & que celui de Gênes de quinze à vingt pour cent.

Les ſavons de Marſeille, de Gênes & d'Alicante, ainſi que ceux des manufactures qui les imitent, ne ſont faits qu'avec des cendres ou ſonde de barille & de la bonne huile d'olive tout-au-moins de la ſeconde ſorte. Toute autre eſpèce de cendres qu'on unit avec d'autres huiles, ne ſçauroient donner ces prémières qualités de ſavon.

Le ſavon de Marſeille doit être un peu bleuâtre, luiſant, d'une bonne odeur ; il doit être le moins gras qu'il eſt poſſible & doit ſe couper uniment. Ceux qui ſont fabriqués à l'imitation de Marſeille doivent avoir les mêmes qualités.

On admire ici la marche de l'induſtrie. L'art qui trouva le ſécret de réunir ces deux ſubſtances, l'huile avec le ſel alkali que donne la ſonde ou cendre de barille, pour diſſoudre & détacher les graiſſes & toutes les impuretés dont les matières prémières des toiles & des étoffes ſont impregnées, & pour diſſiper ſur-tout l'eſpèce de gomme qui eſt intimément unie à la ſoye, étoit encore à ce point bien éloigné de la perfection. L'huile même qui ſert à former cet agent officieux, laiſſoit une impreſſion ſenſible ſur les étoffes de ſoye, que l'alkali de la ſonde ne pouvoit corriger. L'art trouva dans le bain d'alun à froid le moyen de porter le décreuſement de la ſoye à ſon dégré de perfection.

On prétend cependant aujourd'hui d'après l'expérience, que le ſecours de ce nouvel agent n'eſt pas encore ſuffiſant ; qu'il reſte des impreſſions du ſavon que le bain d'alun ne peut diſſiper ; que ces petites parties huileuſes diviſées & reſſerrées par l'action de l'alun, ſe dégagent à la longue, s'étendent & font couler le blanc de l'étoffe. Cette méthode de décreuſer les

ſoyes, la ſeule connue jusqu'à preſent en Europe, eſt donc encore imparfaite; & cette imperfection eſt ſur-tout ſenſible & facile à connoître dans le blanc. L'induſtrie humaine n'apperçoit pas tout-d'un-coup le dernier point de perfection auquel elle doit porter ſon ouvrage. Nous ne voyons pas clairement ce point; il nous faut beaucoup de tems, de réflexion & d'habitude pour perfectionner le moindre de nos arts.

On a obſervé que les Chinois qui ne connoiſſent pas le ſavon, décreuſent parfaitement leurs ſoyes, que leurs étoffes ont un blanc ſolide, pendant que les nôtres ont un blanc incertain. De-là on a conclu qu'il nous manque une meilleure méthode pour décreuſer les ſoyes. Il étoit naturel qu'on en fit la récherche à Lion, la ville où l'art a déployé le plus de richeſſes en manufactures de ſoye. On a cru y en avoir fait la découverte, mais on ne l'a pas encore rendue publique.

Les différentes ſortes de cendres que l'induſtrie a produites dans le Commerce, ſont en grand nombre: l'expérience leur a aſſigné différens dégrés de bonté & d'utilité, & le Commerce leur a donné en conſéquence différens prix. Outre les cendres gravelées qui ne ſervent qu'à la teinture, celles de barille, de bourdillon, de varech, de roquete & de fougère, qu'on n'employe que pour les fabriques de ſavon, de verreries & de glaces; nous avons dans le Commerce trente ſortes d'autres cendres qui ſervent aux leſſives qu'exige le blanchiment des toiles, connues principalement ſous les noms de *potaſſe* & de *vedaſſe* ou *guedaſſe* qu'on tire de l'Allemagne & ſur-tout des ports de la Baltique. Il y a du choix dans ces cendres, & ce choix eſt d'autant plus intéreſſant que les leſſives des mauvaiſes cendres nuiſent infiniment au blanchiment des toiles.

Les huiles d'olive ſont l'objet d'une branche de Commerce des plus intéreſſantes & des plus étendues par l'immenſe conſommation qui s'en fait, & ſur-tout par l'uſage des manufactures de laine & de ſoye qui ne peuvent s'en paſſer.

On tire des huiles des trois regnes, du végétal, de l'animal & du minéral. Les huiles qu'on tire des fruits, des grains & des poiſſons ſont les plus néceſſaires. La Chymie en a produit pluſieurs autres qui ne ſont guères connues & d'uſage que dans la Pharmacie, telles que l'huile de vitriol, de tartre, de laurier, &c. On en connoit de plus de quatre-vingt ſortes, mais qui ne ſont point de grands objets de Commerce. L'huile d'olive eſt une

une des productions naturelles de la plus grande consommation, & par conséquent l'une des plus précieuses au public & au Commerce. Les huiles de Gênes, de Pouille, de Seville, de Malaga, de Majorque, de Portugal & du Levant, sont presque toutes de différentes qualités & de différens prix: celles de Provence, de Languedoc, du Dauphiné, du Comtat, de Nisse, d'Aramont & d'Oneille, sont supérieures, & parmi ces dernières on distingue encore pour le gout, la finesse & la bonne qualité, les huiles d'Aix, de Lambese, de Grace, d'Aramont & d'Oneille.

La qualité supérieure du fruit dépend de la nature du terrein & du climat, & celle de l'huile, des préparations qu'on lui donne, qui font passer dans l'huile la bonne qualité du fruit, ou le dégradent. L'huile que donne la prémière expression du fruit, est la plus légère, la plus transparante & sans odeur. C'est celle qu'on appelle *huile vierge*, *ou prémière sorte*, *ou huile fine*. L'huile qui se tire de la seconde expression, qui est l'*huile seconde sorte*, ou demi fine, est bien inférieure & moins chère; à plus forte raison celle qu'on tire enfin du marc qu'on épuise avec le secours de l'eau qu'on y jette.

On exige dans le Commerce que l'huile soit claire, bien purifiée, ce que les Négocians appellent huile *lampante*. Cette denrée est susceptible de supercherie dans des mains avides: on peut vendre une qualité pour l'autre, la mêler, la charger de cédiment. Ceux qui commettent des achats, ne sçauroient prendre trop de précautions pour s'assurer de la fidélité de leurs Commissionnaires & de leur capacité pour le choix des huiles.

Quoique le vif argent, ou mercure, soit rangé par la Chymie dans la classe des demi-metaux, le Commerce l'a placé au marché, au rang des drogues: & si on examinoit tous les avantages que la Chymie a sçu tirer de ce corps minéral, on auroit de la peine à décider si c'est pour les arts ou pour la santé que la Chymie l'a rendu le plus utile.

Telle est la déscription que la Chymie a fait de ce demi-métal. C'est le corps le plus singulier qu'il y aït dans la nature: sa pésanteur spécifique surpasse non-seulement celle des demi-métaux, mais celle même des métaux; l'or est le seul qui soit plus pesant; tous les autres nagent sur sa surface. Il est fluide & ne mouille que les substances métalliques, sur-tout l'or auquel il s'unit avec avidité. L'analyse du mercure est très difficile: dès qu'on lui fait éprouver une chaleur un peu considérable, il échappe à l'artiste & s'évapore. Les Alchymistes ont fait des recherches infinies dans

l'espé-

l'eſpérance de trouver en lui tous les ſecrets de la nature. Ce corps indocile a réſiſté à tous leurs efforts. Ses principes ſont même encore inconnus.

On a cependant trouvé l'art de faire ſervir ce minéral à divers uſages, qui l'ont rendu également néceſſaire & précieux à la medecine & au Commerce.

On ne ſçauroit trop admirer la hardieſſe de l'art qui en lui donnant diverſes préparations, en a fait pluſieurs remèdes utiles, ſingulièrement le ſeul remède capable de guerir radicalement une maladie trop commune que l'art diſſipe, en faiſant circuler ce minéral dans le ſang avec une exactitude & une préciſion géométrique, ſans laquelle un remède infaillible devient un poiſon. Il ne faut pas douter que la Medecine, à force d'obſerver la marche de la nature & de l'interroger par l'expérience, ne parvienne à faire du mercure un remède efficace pour pluſieurs maladies reputées incurables, en lui donnant des préparations plus recherchées & en ajoutant des remèdes auxiliaires.

Ce minéral a enrichi le Commerce lorsqu'on a trouvé l'art de l'employer pour étamer les glaces, pour dorer & argenter le cuivre, & ſur-tout pour l'exploitation des mines d'or, où il ſert à ſéparer l'or des matières qui lui ſont étrangères. C'eſt l'emploi intéreſſant du vif argent, qui en a rendu aſſez précieuſes les mines d'Europe qui ne ſont pas rares, & qui en a fait une branche de Commerce fort bonne avec les Indes Occidentales, dont les mines d'or en conſomment beaucoup. Le vif argent qui n'eſt mêlé d'aucun autre corps métallique, eſt blanc, vif, coulant & d'une belle eau. Il ne doit pas s'attacher aux mains, ni ſe réduire en petites boules lorsqu'on le fait couler.

L'indigo eſt l'une des denrées de l'Amérique, que le luxe de l'Europe & ſucceſſivement celui de l'Aſie ont rendues les plus précieuſes. Il y a peu de drogues colorantes dont le mérite aît été ſi promptement connu, & dont l'uſage ſe ſoit répandu ſi généralement avec tant de rapidité. Les Indes Orientales produiſent auſſi de l'indigo, mais en moindre quantité & d'une qualité inférieure. Les Négocians en envoyent beaucoup dans le Nord & dans le Levant : il eſt ſingulier qu'on en tire beaucoup de l'Aſie par l'Océan atlantique, qu'on revend à l'Aſie même par la Méditerranée.

On diſtingue principalement trois prémières ſortes d'indigo. Celui de Guatimala dans l'Amérique eſpagnole ; celui de Java, iſle des Indes Orientales où eſt la célèbre Batavia ; & celui de Saint Domingue, l'une des

iſles

isles Antilles. Le prix du Guatimala est supérieur à celui du Java de cinq à six pour cent, & celui-ci est supérieur aux prix du Saint Domingue de trente à quarante pour cent. Chaque sorte d'indigo présente aussi différentes qualités qui établissent des prix différens dans la même sorte. Ces prix varient de vint à trente pour cent. On tire la même utilité des indigos inférieurs, mais il faut en employer une plus grande quantité: c'est la raison qui en avilit le prix.

On augmente fort facilemeet le poids de l'indigo en y mêlant de la rapure de plomb qui en prend la couleur; de la terre, des cendres, de l'ardoise; mais on découvre aisément cette fraude en mettant un morceau d'indigo en infusion. Il se dissout promptement & on reconnoit aussi-tôt les corps étrangers qui tombent au fond du vase. On connoit aussi très bien à la couleur noirâtre de l'indigo lorsqu'à la prémière préparation, pour en augmenter le volume & le poids, on a trop exprimé les feuilles de la plante dont on le tire. Il n'est pas si aisé de reconnoître les mêlanges qui se font de qualités inférieures avec les qualités supérieures. On augmente encore le poids de l'indigo par l'humidité. L'indigo doit être en tablettes seches, légères, d'une couleur bleue tirant sur le violet, ou cuivré & gorge de pigeon, parsemées en dedans de quelque paillettes argentées.

Les magasins d'un grand entrepôt, tels qu'Amsterdam, Londres & Hambourg, présentent à l'étude & à l'observation du jeune Négociant, une quantité immense d'objets & un détail infini de connoissances à acquerir, qui exigeroit plusieurs volumes. Le peu d'articles que nous venons de mettre sous ses yeux, & auxquels nous sommes obligés de nous borner, suffisent pour lui montrer la nécessité de s'instruire & de former lui-même une méthode simple, prompte & facile pour connoître à fonds du moins tous les articles qui sont d'une grande consommation, sur lesquels les ordres se multiplient tous les jours, ou qui sont les plus grands objets & les plus ordinaires de la spéculation.

Les Négocians contractent presque par-tout, soit pour leur compte, soit par commission, pour toute sorte de denrées & pour la plûpart des marchandises, par le ministère des courtiers. Ils sont en grand nombre, surtout dans les grands entrepôts, & connoissent à fonds tous les articles de denrées & de marchandises qui y circulent, leurs diverses qualités, leurs défauts, soit dans la fabrication ou les préparations, soit rélativement au cru des différens pays qui les produisent, ainsi que toutes les supercheries qui en aug-

augmentent le poids ou le volume & en altèrent les qualités. Aucun courtier en particulier n'étend ſes connoiſſances ſur tous les objets, aucun n'embraſſe l'univerſalité; ils ſont diviſés par claſſes, & chacun a dans ſon genre les connoiſſances les plus exactes. C'eſt chez eux qu'on trouve en même tems tous les prix rélatifs de chaque article: ils en connoiſſent l'abondance & la diſette dans la place; ils ſont les organes de ſon mouvement journalier, ils ſont les dépoſitaires de la demande, & pour ainſi dire du ſecret du Commerce. Les courtiers exercent des fonctions très intéreſſantes, mais en même tems très délicates: leurs connoiſſances leur donnent quelque-fois trop d'empire, & l'on s'eſt ſouvent plaint dans de grands entrepôts qu'ils s'y ſont rendus les maitres du Commerce. C'eſt un abus qui eſt peut-être l'effet de la négligence des Négocians à acquerir les connoiſſances des denrées & des marchandiſes, qui les a obligés de livrer aux courtiers une confiance aveugle: & c'eſt une malheureuſe néceſſité pour ceux qui ſe repoſant ſur la ſcience des courtiers, ont négligé de s'inſtruire. C'eſt une indolence que le Négociant paye quelque-fois chèrement. Car il n'eſt que trop certain qu'ils favoriſent le débit de tout ce qui eſt avarié, ou altéré par des vices cachés que l'avidité du gain fait introduire dans la plûpart des articles, qui reſteroient invendus ou le ſeroient à vil prix, ſi les Courtiers qui les connoiſſent très bien, en inſtruiſoient toujours rigoureuſement les acheteurs. L'uſage trop fréquent de cette fraude également nuiſible au Commerce & aux Conſommateurs, ſeroit promptement détruit. Que le jeune Négociant acquierre donc aſſez de connoiſſances pour ne pas ſe laiſſer dominer par les lumières des Courtiers, & qu'il ſache encore que s'il eſt néceſſaire & même indiſpenſable de ménager la demande dans ſes achats pour ne pas faire hauſſer les prix, il convient très ſouvent de ménager la demande même entre les mains du Courtier qu'on employe. Les ventes exigent moins de précautions; il ſuffit presque de ne point paroître preſſé de vendre. Le jeune Négociant doit ſçavoir que ſes Correſpondans comptent ſur toutes ces attentions de ſa part en lui commettant des achats, & que ſon intérêt ne les exige pas moins lorsqu'il travaille pour ſon compte. Il doit exiger lui-même les mêmes ſoins de ſes Correſpondans dans les divers entrepôts & à la prémière main.

Il eſt encore très intéreſſant pour un jeune Négociant de connoître les divers entrepôts, ſoit qu'il aît établi le ſiége de ſon Commerce dans un entrepôt, dans une ville maritime, ou de conſommation, ſoit qu'il ſoit établi dans un lieu où ſe ſont des achats de la prémière main.

Des

Des Entrepôts.

Le Commerce a formé trois sortes d'Entrepôts. 1°. Ceux que les Négocians & les Compagnies ont formés dans le Levant & dans les Indes, qui ne sont en grand que ce que sont en petit les comptoirs ou factories des Hollandois & des Anglois sur-tout dans les principales places de l'Europe.

2°. Les entrepôts uniquement destinés à recevoir les denrées & les marchandises qui empruntent le passage dans le territoire d'un Etat pour être transportées dans un autre, sur lesquelles l'Etat qui forme cet entrepôt, n'impose qu'un droit de transit fort modique pour favoriser un passage respectivement utile.

3°. La troisième sorte d'entrepôts est la plus intéressante pour le Commerce. Cet entrepôt formé par le concours de l'industrie, du génie des Négocians & des soins de l'administration, reçoit les denrées & les marchandises de l'étranger pour être renvoyées à l'étranger. C'est-là que se fait le grand Commerce d'économie, & où le génie du Commerce donne le plus d'activité à la circulation.

La plûpart des ports de mer jouïssent de cet avantage avec différens dégrés de supériorité. Les plus importans dans la Méditerranée & les plus intéressans pour le Commerce, sont Marseille, Gênes, Naples & Livorne; & sur l'Océan, Cadix, Lisbonne, Bordeaux, Nantes, la Rochelle, Dunkerque, le Havre, Rouen, Londres, Amsterdam, Rotterdam, Middelbourg, Hambourg, Lubeck, Dantzich, Coppenhague, Saint Petersbourg, &c. Nous avons encore de grandes villes qui, quoique éloignées de la mer, ont formé des entrepôts considérables par le moyen de leur situation sur les rivières navigables ou à portée de la navigation, & plus encore par le secours de l'industrie, de l'intelligence de leurs habitans & de la liberté dont elles jouïssent, telles que Génève, Zurich, Berne, Basle, Francfort, Leypsich & quelques autres villes d'Allemagne.

Tous ces entrepôts sont infiniment utiles pour accellerer le débouché de toutes les productions naturelles & de l'industrie, & les procurer avec plus d'abondance aux consommateurs. Les avantages que ces entrepôts procurent au Commerce en général & à chaque Nation en particulier, sont assez

ſenſibles. Nous devons les enviſager ici dans un autre point de vue d'utilité publique: nous devons porter une attention particulière ſur les abus qui s'y commettent par quelques Négocians dans leurs magaſins. Nous devons inſtruire le jeune Négociant qui doit y ordonner des achats ou des ventes, ou qui doit y exécuter des ordres, des fraudes que l'avidité du gain prépare dans l'obſcurité, fraudes qui donnent à des denrées ou à des marchandiſes les apparences d'une bonne qualité qu'elles n'ont point, ou un poids qu'elles ne doivent point avoir. Le jeune Négociant doit en être inſtruit pour faire choix d'un bon Correſpondant & s'en prévenir, ou pour bien repondre à la confiance de ſes commettans qu'il eſt ſi intéreſſant de conſerver lorsqu'on fait le Commerce de commiſſion, & enfin pour n'être point trompé, s'il achette par ſpéculation & pour ſon propre compte.

Quelques exemples des fraudes qui ſe commettent dans les entrepôts feront aſſez connoître les précautions que le jeune Négociant doit prendre pour n'en être pas la victime.

La plûpart des entrepôts ſont remplis des denrées & des marchandiſes de toutes les Contrées du monde connu, ils jouïſſent chez toutes les Nations de l'Europe d'une telle réputation d'être bien aſſortis en denrées des prémières & des meilleures qualités, & au meilleur prix, qu'il n'eſt pas rare d'y voir arriver des ordres de Négocians pour l'achat de drogues ou de denrées dont la prémière main ſe trouve dans leur propre demeure. C'eſt une faute en affaires de Commerce, que la force d'un préjugé ſingulier leur fait commettre. Des Droguiſtes d'Italie, de Portugal & même d'Eſpagne, donnent des ordres dans des entrepôts autres que les leurs, pour des achats de quinquina, de vanille, de cochenille, de cacao & autres denrées de l'Amérique, pendant qu'ils pourroient les tirer à meilleur marché & à moins de frais de Cadix, où en eſt le prémier entrepôt & la prémière main.

Le préjugé qui fait ainſi remonter l'eau vers ſa ſource, a ſa cauſe dans l'art qui a ſçu donner dans ces entrepôts à diverſes drogues & denrées, des préparations qui ſemblent les améliorer. C'eſt une eſpèce de fard avec le ſecours duquel les Négocians épiciers & droguiſtes ſe ſont mis depuis longtems en poſſeſſion de vendre dans un ſecond ou un troiſième entrepôt, de préférence aux Négocians du prémier, malgré la valeur nouvelle que la ſeconde main ou la troiſième ajoutent à la marchandiſe.

Les ordres pour l'achat de drogues portent toujours, *les plus excellentes*, *les*

les plus fraiches choisies, de telle ou telle couleur ou de telle odeur. L'ignorance a d'abord dicté ces ordres, & les Droguistes en ont profité en donnant aux drogues les couleurs généralement démandées. Ils ont aussi trouvé l'art de leur donner la fraicheur & même l'odeur; ce qui ne seroit point arrivé, si les ordres avoient été rigoureusement réduits à obtenir les drogues dans leur état naturel. De-là il est arrivé que les drogues qu'on apporte de Cadix & celles qui se trouvent chez les Droguistes, ne se ressemblent point; que le public est si fort prévenu en faveur du fard que les Droguistes leur donnent, que les Négocians n'osent point faire d'envoi au-dehors de celles qui n'ont passé par les mains des Droguistes, & que celles qui arrivent des Indes Occidentales à Cadix ne peuvent y être vendues. On est forcé de les envoyer dans d'autres entrepôts pour y perdre leur état naturel dans les mains des Droguistes qui seuls les achettent. C'est ce qui rend dans divers entrepôts cette branche de Commerce extrêmement riche pour les Droguistes, sur-tout pour ceux qui ne craignent pas de donner dans l'excès des préparations.

Il est singulier que les drogues de l'Amérique arrivées à Cadix, n'y trouvent pas de débit, parce qu'elles sont naturelles, & qu'on soit obligé de les envoyer dans d'autres entrepôts où les seuls droguistes les achettent dans cet état. Une partie de quinquina, de jalap, de cochenille, &c. arrivée dans d'autres entrepôts, il ne se trouve d'acheteurs que parmi les Droguistes. Alors le Courtier & le Droguiste d'accord trouvent de grands défauts dans la marchandise. *Elle est piquée & rongée des vers; il y en a une partie pourie; elle est trop noire ou trop blanche.* On présente une *montre* tirée du magasin du Droguiste, qui est bien différente, parce qu'elle est fardée, qui cependant en impose au Négociant auquel l'étranger a commis sa vente. La marchandise ainsi avilie, est vendue forcément au-dessous de sa valeur; elle reprend bien vite sa vraye valeur & même une valeur nouvelle dans les mains du Droguiste.

L'Abus devient bien plus considérable lorsqu'en effet la marchandise a des défauts réels, lorsqu'elle est en effet piquée ou pourie. Le Droguiste a l'art de la rétablir entièrement en apparence, & de la produire ensuite dans le Commerce toute défectueuse qu'elle est, comme la marchandise de la première qualité & au même prix pour les acheteurs qui ont rarement assez de lumières & d'expérience pour reconnoitre des vices essentiels que l'art a sçu cacher.

Les Droguiſtes ont des gens dans leurs magaſins, qui ſçavent boucher les piquures des vers avec des inſtrumens faits exprès; qui donnent des couleurs & des odeurs aux drogues ſuivant le gout des différentes Nations. On y donne de la ſaveur à la vanille avec une ſorte de beaume; on y contrefait les yeux d'écriviſſe & la corne de cerf avec des os brulés. C'eſt ainſi que des Négocians qui ne méritent pas de porter ce nom, trompent d'autres Négocians qui vendent ou qui achettent avec confiance & de bonne foi pour leur compte ou pour compte de leurs amis; qu'ils font paſſer dans la pharmacie au lieu d'amis, des ennemis mortels, & qu'ils rendent plus incertain l'art de guérir les maladies, l'art le plus cher à l'humanité.

L'avidité du gain ne borne pas les abus qu'il fait commettre dans les entrepôts, à la claſſe des Négocians ou Marchands droguiſtes: les Marchands de vins ſçavent faire des vins de presque toutes les ſortes. D'autres Marchands ou Négocians donnent au thé le plus commun, le goût & l'odeur du thé des qualités ſupérieures; d'autres mêlent les caffés du plus bas prix avec les plus chers; d'autres chargent de ſuif les cires brutes de Pologne & de Ruſſie; enfin d'autres augmentent le poids des marchandiſes par des mélanges de matières viles & par des humectations. On a ſouvent éprouvé, qu'un balot de cochenille reſté quelque tems entre les mains d'un ſecond acheteur, s'eſt trouvé avoir perdu dix livres de ſon poids; ce qui ne ſçauroit arriver, ſi le prémier vendeur ne lui avoit fait gagner ce poids en tenant cette marchandiſe dans un lieu humide.

On ſçait que le cacao a toujours ſur ſon écorce une ſorte de terre blanche ou de pouſſière qui ſe détache quand on remue les balots; on compte ordinairement ſur trois ou quatre livres de pouſſière par balot. Les Négocians Italiens ont grand ſoin d'ordonner à leurs Correſpondans en leur commettant des achats de cacao, de le faire tamiſer & de l'embaler tout-à-fait net. Mais ce qu'on fait pour les commiſſions d'Italie, on ne le fait point pour celles qui viennent d'ailleurs; & l'on ne jette point cette pouſſière, quoique ce ſoit une matière qui ne devroit être d'aucun uſage. Quelques Négocians ont imaginé le moyen de ſe la rendre utile. Cette pouſſière eſt achetée communément deux ſols la livre, pour être mêlée avec le cacao qu'on embale ſans le tamiſer, & qu'on expédie pour les pays dont les Négocians moins inſtruits que les Italiens, n'exigent pas la même précaution en donnant leurs ordres. Enſorte que ceux-ci trouvent dans leurs balots de cacao pluſieurs livres de pouſſière étrangère, qu'ils payent au même prix que le cacao, ce qui eſt pour eux une perte entière, parce que la pouſſière de cacao

ne ſe vend que dans les entrepôts où l'on ne s'aviſe pas de la renvoyer. Lorſqu'on eſt inſtruit, on n'eſt pas ſurpris de voir un Négociant vendre du cacao à onze ſols, qu'il a acheté douze, & cependant avoir un bon bénéfice. On pourroit faire un grand recueil des ſupercheries que l'avidité du gain fait commettre dans divers entrepôts.

On peut juger par ces exemples combien il importe à un jeune Négociant qui donne des ordres ſoit pour vendre, ſoit pour acheter dans les entrepôts, d'être inſtruit des abus qui s'y commettent ſur les marchandiſes. Il n'eſt pas moins intéreſſant pour le jeune Négociant d'un entrepôt à qui les ordres ſont adreſſés, qui ſe livre au Commerce de commiſſion, ou qui ſpécule pour ſon propre compte, d'avoir des connoiſſances exactes de toutes les ſupercheries contre leſquelles il a à ſe défendre.

Un Négociant inſtruit peut aller faire lui-même ſes achats dans les entrepôts, mais quelles que ſoient ſes lumières, il ne lui conviendra jamais d'y aller faire ſes ventes. S'il y accompagne ſes marchandiſes, & qu'au lieu de les faire vendre pour commiſſion, il veuille les vendre lui-même, il eſt à la diſcrétion des Courtiers qui lui procurent infailliblement une vente pour ainſi dire forcée, avec beaucoup de perte ſur ſon capital. L'intérêt de l'étranger eſt toujours en ce cas ſacrifié à celui de quelque Négociant domicilié.

Il y auroit une ſouveraine injuſtice à croire qu'il n'y aît pas un grand nombre de Négocians dans les entrepôts, dont on ne ſçauroit ſoupçonner la bonne foi & la probité: il y en a certainement beaucoup qui ajoutent à la plus exacte droiture, de grandes lumières & une expérience conſommée dans les affaires de Commerce. Mais comme il y a dans la plûpart des entrepôts preſqu'autant de Négocians ou de Marchands, que d'habitans, il n'eſt pas poſſible qu'il ne ſe trouve dans la multitude, des gens qui ne diſtinguent point le gain illicite du gain légitime.

Le jeune Négociant ne doit pas négliger la connoiſſance des ouvrages de l'induſtrie, qui preſente ſouvent de grands objets à la ſpéculation. Le Commerce de commiſſion s'étend également ſur le produit des manufactures & beaucoup de Négocians s'enrichiſſent à en tenir des magaſins aſſortis. La connoiſſance des manufactures eſt encore néceſſaire au Négociant pour ſpéculer utilement ſur les matières prémières & ſur les drogues propres à la teinture.

Des Manufactures.

Les Manufactures de ſoyes & de dorures de Lyon ont beaucoup de rivales ; car la plûpart des Nations d'Europe portent impatiemment le joug que leur a impoſé l'induſtrie de cette ville. Londres, Berlin, Amſterdam, Valence, Milan, Gênes, Turin, Veniſe, &c. ont des manufactures d'étoffes en dorure, & le plein & le façonné ſe fabriquent presque par-tout. Mais Lyon ſoutient ſon empire par mille moyens que ſes rivales ne ſçauroient employer. Toutes les fabriques ſont dans presque tous les genres, ſur-tout dans les étoffes de goût, à l'égard de la ville de Lyon, comme ſont dans Lyon même à l'égard des bonnes maiſons de fabricans, les petites maiſons qui n'ont ni talens, ni crédit, qui ne font que copier les autres, qui ſéduiſent par l'infériorité du prix, & trompent quelque fois par la mauvaiſe qualité. Les moëres d'Angleterre, les ratines de Hollande, les dentelles de Bruxelles, les modes, les bijoux de Paris, &c. ſervent toujours de modelles & conſervent leur ſupériorité.

Un grand nombre de Négocians aſſortiſſent des magaſins des manufactures des lieux de leur réſidence, tels que les Négocians de Lyon, de Tours, de Rouen, de Londres, d'Amſterdam, de Hambourg & d'une infinité d'autres villes. Ce ſont les Négocians qui ſont le ſoutien le plus ſolide des manufactures qui les animent, les entretiennent & contribuent le plus à leur perfection par leur attention, leurs ſoins, leur goût, leurs conſeils & ſouvent par des avances de fonds. Il y en a même qui dirigent entièrement toute l'induſtrie des fabricans.

C'est à ces magaſins que le Négociant étranger qui ſe livre à cette branche de Commerce, doit ſe pourvoir par des achats directs ou par commiſſion : & la commiſſion eſt presque toujours préférable, quoiqu'elle donne lieu à des frais qui ajoutent une valeur nouvelle à la marchandiſe ; parce qu'il y a ſouvent un choix fort délicat & fort important à faire dans le produit des mêmes manufactures. Le jeune Négociant qui veut faire le Commerce de commiſſion dans les lieux où ſont ces ſortes de manufactures, ou tenir un magaſin aſſorti, ſoit dans des entrepôts, ſoit dans des villes de conſommation, doit avoir des connoiſſances très fines ſur le goût & les diverſes qualités. C'eſt ici que l'expérience eſt presque le ſeul maitre à propoſer à un

un jeune homme. Il doit s'être exercé long-tems dans un magaſin bien aſſorti. La connoiſſance ſur le goût & les diverſes qualités, ſur-tout de certaines étoffes qui ſont des chefs-d'œuvre de l'art; la diſtinction exacte que l'expérience lui aura appriſe à faire des étoffes des bonnes fabriques, ne lui ſuffiront pas encore. Il doit avoir ſans ceſſe les yeux ouverts ſur la mode, ſur le goût, ſur l'étendue de la conſommation du pays qu'il peut approviſionner, ainſi que ſur la concurrence que lui préſentent d'autres magaſins ſemblables, pour ne point ſe charger d'une trop grande quantité d'étoffes façonnées, dont le goût varie ſans ceſſe, & ſur-tout de dorures, qui reſtant pendant quelque tems invendues, tombent enſuite à des prix vils; ce qui n'eſt point à craindre ſur les ſoyeries unies. Les fêtes publiques donnent lieu à quelques ſpéculations utiles.

Il n'en ſera pas de même des petites étoffes, des toiles & de tout ce qui eſt de la grande conſommation, & dont la conſommation presque de prémier beſoin, ne dépend ni de la mode ni du caprice. C'eſt ſur-tout dans ce genre que s'applique la maxime qu'il faut s'attacher à gagner peu, mais à gagner ſouvent, & c'eſt la grande conſommation qui donne au Négociant inſtruit, les petits bénéfices ſouvent repetés qui l'enrichiſſent. Presque toutes les ſortes d'étoffes de laine préſentent au Négociant les mêmes avantages, & ne demandent point une ſi grande ſagacité de connoiſſances acquiſes par une longue expérience. Il lui eſt facile de s'aſſurer de leur bonté & de leurs bonnes qualités dans les divers genres, d'en connoitre les prix à la prémière & à la ſeconde main, lesquels ne varient presque point, les lieux où les différens genres conviennent, & il n'a point à craindre de voir ſon magaſin ſurchargé d'une marchandiſe dont le défaut du débit & le tems aviliſſent le prix.

Les draps d'Abbeville, plus connus ſous le nom de *Van Robes*, auteur de cette manufacture, ſont parfaits dans leur genre, comme ceux de Hollande & d'Angleterre le ſont dans le leur, & ſervent également de modèle aux autres manufactures d'Europe dans les qualités de draps ſuperfins: car l'art ne ſçauroit atteindre ici à un plus haut dégré de perfection. Ainſi ſi on donne une préférence ce ne peut être qu'au genre. On peut préférer les draps d'Angleterre parce qu'ils ſont plus forts & plus ſolides, & ceux d'Abbeville, parce qu'ils ſont plus doux, plus veloutés, plus moëleux, plus fins, & parce qu'ils habillent infiniment mieux. Ceux de Leide ſont plus recherchés pour d'autres qualités qui les diſtinguent. Les manufactures de Sedan imitent parfaitement celle d'Abbeville & même l'écarlate des Gobelins,

lins, la prémière de l'Europe, & l'on préfère les draps noirs de cette ville des fabriques *de Pagnon & de Rousseau* pour la finesse & le velouté, à ceux de Leide. On n'employe dans cette prémière sorte d'étoffes, que des laines d'Espagne des prémières qualités.

Les Anglois ont porté les manufactures d'étoffes de laine au plus haut dégré de perfection. Si l'art n'a pas pris naissance chez cette Nation industrieuse, c'est chez elle qu'il a fait les plus grands progrès; soit dans la finesse, la force, la bonté des étoffes, soit dans l'excellence des aprêts. L'art y a sçu aussi varier à l'infini les étoffes de laine. Les principales qui sont d'une grande consommation chez l'étranger, sont les draps, les serges d'Exester, les kersays blancs & de couleur, les bayettes de Colchester & de Manchester, les perpétuanes, les frises, les reveches, les flanelles, les molletons, les couvertures, &c. Les manufactures de France imitent aujourd'hui parfaitement presque toutes ces étoffes, & les couvertures de Sedan sont infiniment supérieures par leur finesse & leur légèreté.

Ces manufactures sont dispersées dans différens endroits de l'Angleterre: c'est à Londres qu'on en trouve des Magasins assortis & que s'adressent les Négocians étrangers qui veulent tirer directement d'Angleterre des étoffes de ses manufactures. Car les Anglois ont des comptoirs en Hollande, dans le Levant, dans le Nord, à la côte d'Italie, dans toutes les villes qui sont des entrepôts pour le Commerce en général, où ils entretiennent des magasins bien assortis de toutes leurs étoffes; ce que toute Nation qui possède de grandes manufactures auroit dû imiter.

Beaucoup de Négocians tiennent des magasins assortis de toute sorte d'étoffes de laine par commission pour compte des Manufacturiers auxquels ils font des avances. Ces Négocians approvisionnent les Détailleurs & soutiennent également par leur crédit en faisant un Commerce solidement utile, le Manufacturier & le Détailleur, qui l'un & l'autre ont souvent besoin de crédit.

Les manufactures de camelots présentent une grande diversité de qualités, de beauté, de bonté & de prix. Il y en a qui sont entièrement de poil, & ce sont les plus beaux & les plus solides; d'autres sont mêlés de laine, & d'autres de soye. Il y en a dont le fil a été teint avant que d'être tissus, d'autres sont teints en pièce. On en trouve de jaspés ou mélangés, d'autres rayés, ondés ou goffrés. La manufacture de camelots de

Bru-

Bruxelles eſt la prémière de l'Europe: elle eſt ſupérieure à toutes les autres par la beauté & la bonne qualité de l'étoffe, même à celles de Leide & d'Angleterre. Ces camelots ont cet avantage unique, de s'embellir en s'uſant, & que les couleurs ſe ſoutiennent parfaitement. Les bons camelots de Leide ont la même qualité.

Les manufactures d'Amiens, bien inférieures pour les camelots, ont l'avantage d'être bien plus diverſifiées, de fournir plus d'aſſortimens & de matières au Commerce. La variété non-ſeulement dans les façons, dans les couleurs, mais dans les qualités & dans les genres, donne une grande varieté dans les prix, & une grande facilité aux Négocians d'y former de bons aſſortimens.

Les manufactures de toiles ne ſont pas moins intéreſſantes que celles des étoffes de laine, de poil, de coton & de ſoye, & le Commerce qui s'en fait tant en grand qu'en détail demande beaucoup de lumières & d'expérience. La diverſité des toiles & des fabriques, eſt infinie, ainſi que celle des prix.

On donne au lin par un travail aſſidu, par l'économie & par l'induſtrie, différentes valeurs. Après que le lin a reçu les différentes préparations qu'il exige, après qu'il a été bien ſerancé, la filature eſt la principale baſe des divers ouvrages pour leſquels il eſt propre. Les différentes qualités des étoupes que donne le même lin, produiſent dans les mains des mêmes fileuſes les fils de différentes qualités, & elles donnent aſſez généralement à chaque dégré de fineſſe toute la perfection dont il eſt ſuſceptible. On fabrique avec les fils crus, des toiles de toute qualité, des fils blancs & des dentelles de toute eſpèce, depuis la moindre qualité juſques aux ſuperfines. Chaque qualité a ſon prix courant, ſon dégré de perfection inconteſtable relatif à ce prix, & ce qui étonne, ce dégré de perfection ne varie jamais dans les lieux des grandes fabriques. Si les prix varient d'un marché à l'autre, ce n'eſt que l'effet des révolutions ordinaires du Commerce. On ne ſçauroit trop admirer ici la marche de l'induſtrie. Elle ſçait donner à une production de la nature ſi ſimple, qui par les préparations qu'elle reçoit de l'art, préſente différens dégrés de bonté, des valeurs différentes, qui toutes correſpondent aux divers dégrés de bonté; elle fait les diviſer avec la plus exacte préciſion & les rendre toutes tellement précieuſes, que le Commerce n'a pû encore diſtinguer quelle eſt celle qui lui eſt le plus avantageuſe. Les plus belles toiles, les chefs-d'œuvre en dentelles, les dentelles & les toiles les plus groſſières l'occupent également. Il ne faut que raprocher une belle toile, une belle dentelle du lin en herbe pour être étonné des progrès de l'art & du prix infini qu'il ajoute à ce préſent de la nature.

Les aunages ſont différens dans les différentes qualités & dans les différentes manufactures, & même la façon de les plier & de les empaqueter. On n'a point d'attention à donner ici au mérite des teintures, mais beaucoup aux aprêts, à l'art du tiſſerand, à prendre garde que les toiles ne ſoient pas trop frappées & qu'elles le ſoient aſſez; à l'art du blanchiſſeur. Il y a une grande diverſité de blancs, ce qu'on attribue aſſez communément à la diverſité des eaux & des climats. Il eſt certain que le blanchiment des toiles eſt un art très fin, très délicat, quoique exercé par des gens très groſſiers. Le choix des différens ſels dont on compoſe les leſſives eſt très important, & leurs ſecours ne ſuffiroient pas ſans celui de l'air & de la roſée. On a porté les blancs à Haarlem (*a*) au prémier dégré de beauté. On en approche dans les autres blancheries, mais très peu ſont encore parvenues à ce point de perfection.

Le Négociant qui ne s'occupe pas uniquement du Commerce des toiles, qui travaille ſur tous les objets ſuſceptibles de tems en tems d'une ſpéculation ſolide, étend ſon attention ſur les toiles de Hollande, de Siléſie, de Weſtphalie, de Flandres, de Rouen, de Bretagne & de Suiſſe, dont on peut faire des envois avantageux en Italie, en Portugal, en Eſpagne & dans l'Amérique. Le Commerce en grand embraſſe auſſi les toiles de batiſte ou toilettes de toutes les qualités, dont les meilleures fabriques ſont à Valenciennes, Cambrai & Saint Quentin.

On a crû pendant long-tems que l'acier étoit un fer plus pur que le fer ordinaire; que ce n'étoit que la ſubſtance de ce même fer affiné par le feu; que l'acier le plus fin n'étoit que du fer porté à la plus grande pureté que l'art peut lui procurer. L'art de travailler les mines de fer s'eſt perfectionné. On a découvert deux ſortes d'acier artificiel, ce qui a fait diſtinguer différentes mines de fer, dont l'un donne l'acier naturel, l'autre l'acier artificiel, & une troiſième ſorte qui ne donne qu'un fer qu'on n'a point encore trouvé l'art de convertir en acier. Car la mine de fer fondue & paitrie enſuite ſous des marteaux d'un poids énorme; d'une matière dure, aigre & caſſante, devient une matière molle & flexible, qui eſt ou de l'acier ou du fer forgé ſelon la mine. On diſtingue ſi bien ces deux ſortes de mines, qu'on appelle en Allemagne celles qui ſont propres à donner l'acier naturel, mines ou veines d'acier; & la différence du fer forgé à l'acier naturel qui exige le même travail, mérite bien qu'on diſtingue la mine qui donne l'acier naturel.

L'acier

(*a*) C'eſt proprement à un Village près de *Haarlem* nommé *Bloemendaal.* Les blanchiſſages y ſont un objet curieux pour ceux qui ne les ont pas vûs.

L'acier factice eſt une découverte moderne que Mrs. *de Réaumur* & *Geoffroy*, de l'Académie des Sciences de Paris, ont conſtatée par des expériences. Mais cette découverte qui peut perfectionner l'art de fabriquer l'acier naturel, n'a pû ſuffire encore à élever avec ſuccès une manufacture d'acier artificiel.

On peut aiſément s'inſtruire des procédés de l'art dans la fabrication de l'acier factice & de l'acier naturel. Ces détails curieux & utiles aux artiſtes, ne ſont point néceſſaires pour inſtruire les Négocians du mérite des manufactures & des différentes qualités de la marchandiſe. Les plus renommées ſont celles de Suede, de la Carinthie, du Tirol, de la Styrie, de la Hongrie, de l'Alſace & de l'Eſpagne.

On fait en Suède de l'acier de trois qualités, l'acier en barils, l'acier en lames ou en épées qui eſt une qualité ſupérieure, & l'acier à reſſort ſupérieur aux deux autres. Les préparations qu'on lui donne, forment ces différentes qualités. La prémière en exige moins que la ſeconde, & la ſeconde moins que la troiſième. Il y a cette différence de travail qui en établit une proportionnée dans les prix: on fait dans une ſemaine quatorze-cent d'acier en baril, pendant qu'on ne peut faire que douze-cent d'acier à épées, & huit-cent d'acier à reſſorts. On met des marques à l'acier pour diſtinguer de quel genre il eſt; mais les connoiſſeurs ne ſe trompent point à la fineſſe & à la netteté du grain. C'eſt de Dantzich & de Suède que ſe tire l'acier de la meilleure qualité.

On tire des Indes Orientales, indépendamment des mouſſelines, de plus de vingt ſortes de toiles de coton, toutes de différentes qualités, qu'on apportoit peintes autrefois & qu'on tire en blanc aujourd'hui. L'Angleterre, la Hollande & la Suiſſe ont trouvé l'art de les peindre, & ſi on n'y a pas égalé les toiles peintes des Indes à l'égard de la vivacité & de la ténacité des couleurs, on les a ſurpaſſées dans la beauté, le goût, la régularité & la varieté des deſſeins. La peinture des toiles de coton doit être régardée comme une des principales conquêtes que l'induſtrie Européenne a faites ſur l'induſtrie Indienne. Dans la néceſſité où l'Europe s'eſt miſe de recevoir des Indes Orientales une quantité immenſe de toiles de coton, qui portent aux manufactures d'Europe un préjudice qu'on ne ſçauroit apprécier, il eſt bien facheux que le prix de la main-d'œuvre n'aît pû permettre à l'art de déve-lopper chez nous toutes ſes reſſources avec fruit ſur cette matière; qu'il aît fallû borner notre induſtrie à la peinture & à l'impreſſion, & que nous n'ayons pas pû étendre notre conquête jusques à la fabrication des toiles mêmes.

On fabrique en France & en Suiſſe de ces toiles de coton, même des mouſſelines d'une aſſez grande beauté pour ſoutenir la concurrence de celles des Indes qu'on établit à trente livres l'aune. Mais il eſt fort à craindre que ces efforts de notre induſtrie ne ſe bornent à de ſimples eſſais; que la concurrence des toiles des Indes de toute eſpèce, dont l'importation ſemble augmenter tous les jours, ne les rende inutiles; parce que le bas prix de ces toiles dans l'Inde met les Compagnies en état d'en baiſſer le prix en Europe, & de faire tomber nos fabriques lorsqu'elles voudront s'élever, par le meilleur marché de celles des Indes.

Il n'en eſt pas de même de l'impreſſion: nous n'avons point de concurrence à craindre. Cet art appartient à l'Europe. Les Indiens ne ſçavent & ne peuvent peindre les toiles qu'au pinceau, & l'art d'imprimer les mêmes deſſeins & les mêmes couleurs nous donne l'avantage de la main-d'œuvre & tout le bénéfice de cet apprêt, qui eſt une diminution fort conſidérable du tribut que l'Europe paye tous les ans à l'induſtrie des Indes Orientales.

Il n'y a peut-être point aujourd'hui de genre d'étoffe, dont il ſe faſſe en Europe une auſſi grande conſommation chez toutes les Nations, que celle qui ſe fait des toiles de coton peintes ou imprimées. Ces toiles tiennent lieu d'étoffes. Elles ont pris la place des petites étoffes de ſoye & de laine; & le luxe & l'économie, presque toujours ennemis, ſont ici d'accord & concourrent ſi bien pour en ſoutenir l'uſage, que la conſommation ſemble s'étendre tous les jours. Les réglemens que la France a faits depuis quelques années, permettant la fabrication & l'entrée de ces toiles, ont donné un nouvel eſſor à l'induſtrie Européenne.

On n'a peut-être pas apperçu en ſe décidant en France ſur cette matière, le point fixe qui ſepare le Commerce utile du Commerce qui devient nuiſible, parce qu'il eſt très difficile d'appercevoir les nuances par lesquelles le bien s'approche du mal. Mais dans la néceſſité où l'on a mis l'Europe de recevoir en pure perte les fruits de l'induſtrie des Indes Orientales, il eſt avantageux aux Nations qui ſont un Commerce d'économie, qui ont peu de manufactures de ſoye, & qui ne ſont point à portée d'acquerir des manufactures de ce genre de quelque conſidération, de ſe livrer à la fabrication des toiles peintes qui en tiennent lieu.

La mode, c'eſt-à-dire le goût qui varie ſans ceſſe & qui exerce un empire despotique presque ſur tout ce qui ſert au vêtement, à l'ornement, à la parure

parure en général, & fur-tout à la parure des femmes, a donné fon nom à cette efpèce de fabrique nouvelle, dont divers ouvrages d'autres fabriques forment la matière prémière. Ici tout l'art de l'ouvrière, connue fous le nom de *faifeufe de mode*, confifte à donner à différens ouvrages de diverfes manufactures réunis & employés pour en compofer un feul, une valeur nouvelle qui fe trouve bien plus dans le goût, dans le coup-d'œil, dans la nouveauté ou le caprice, que dans une utilité réelle.

La plûpart des ouvrages qu'on fabrique avec la laine, la foye, le coton & le lin, avec les os, le poil, & les peaux d'animaux, avec les bois de différentes fortes, les pierres & les divers métaux, avec la terre, font foumis à l'empire du goût, & néceffairement à celui de la mode qui fait fans ceffe varier le goût. Ce goût eft une valeur que l'art ajoute à fes productions; mais cette valeur ne dure qu'autant que dure le regne de la mode qui l'a fait produire. Les Manufacturiers, les Artiftes, font presque tous les maitres de varier la mode de tems en tems. Les Fabricans d'étoffes de foye de Lyon & de Tours changent tous les ans par de nouveaux deffeins, la mode de leurs étoffes; les fabriques de dentelles les imitent, fur-tout des dentelles de point. Les Bijoutiers de Paris varient à l'infini les montures de diamans, les étuis, les tabatières, les chaines, les boëtes de montre, &c. Les Ebeniftes pour les ouvrages de marqueterie & les Seliers pour les voitures, introduifent également de tems en tems des modes nouvelles; & c'eft ce qui donne le plus d'activité à la circulation des ouvrages de l'art; c'eft ce qui forme chez la Nation qui a fçu s'emparer de l'empire du goût & de la mode, une branche de Commèrce très étendue & très riche des productions de l'induftrie.

Cet art qui s'exerce fur les productions de l'art même les plus fines & les plus récherchées, pour en compofer une infinité de petits ouvrages dans un ordre & un arrangement qui augmentent le prix de fes productions; cet art invente, imite, faifit tous les goûts, tous les caprices, les évènemens publics, les ridicules même; tout l'enrichit. Tous fes ouvrages font produits dans le Commerce fous la dénomination générale de *modes*; & il n'eft point en effet de productions de l'induftrie fur lesquelles la mode exerce un empire fi abfolu. Il eft tel que fans le fecours de la mode, les ouvrages les plus chèrs & les plus recherchés tombent dans l'aviliffement & perdent presque toute leur valeur. La reffource de l'art confifte alors à les décompofer pour en employer la matière prémière à des ouvrages d'un goût nouveau ou d'une mode nouvelle.

On

On comprend ſous le nom de *modes* en général, les mantelets, les fichus, les palatines, &c. les bonnets ou coëffures d'une infinité de formes, les colliers, les manchetes, les devans de corps, les nœuds de manche, les garnitures de robe, celles de jupons, les glands, les choux, les guirlandes de ſoye, or & argent, les barbes de ſoye de toutes couleurs, les blondes, les nœuds d'épée, les nœuds d'épaule, les garnitures de veſtes, &c. On employe à faire toutes ces parures & ces ornemens, dont on varie ſans ceſſe la forme & la figure ſous de nouvelles dénominations, les gazes unies & à fleurs, les marlis autre eſpèce de gaze, le milleret, la chenille, les dentelles de ſoye noire & d'autres couleurs, le jais, le grena, les fauſſes perles, de petites étoffes de ſoye, des rubans de toutes couleurs brochés d'or, d'argent & de ſoye, unis, rayés, à fleurs, à la crême, à gros grain, à petit grain, ou veloutés, les rubans comète, petit ruban très étroit qu'on mêle dans les guirlandes pour y former des fleurs. Telles ſont les matières prémières des modes, qui ſont elles-mêmes le produit de pluſieurs manufactures différentes qui occupent une infinité de mains. Si on joint à la valeur que l'art a déjà donnée à l'or, à l'argent & à la ſoye, celle qui y eſt ajoutée par les mains des *faiſeuſes de modes*, on trouvera que la valeur que la main-d'œuvre donne ici aux matières brutes pour les porter à cette forme qui les conſtitue *modes*, eſt de plus de cinq-cent pour cent.

Les fabriques qui fourniſſent toutes ces matières prémières des *modes*, ſont répandues dans Paris, aux environs & dans quelques Provinces de France. Mais Paris ſemble s'être arrogé le droit excluſif de les employer & de produire les modes chez toutes les Nations d'Europe où les femmes ſe piquent d'être parées & bien miſes. Car on ne recherche dans cette ſorte de marchandiſe que ce qui eſt nouveau, du dernier goût & à la nouvelle mode; & c'eſt Paris qui le décide: c'eſt Paris qui eſt en ce genre le légiſlateur de la mode & du goût.

Il s'eſt formé depuis quelques années des marchandes de modes à l'imitation de celles de Paris dans un grand nombre de villes, & l'Angleterre a déjà fait des progrès dans ſa fabrication de quelques matières prémières; elle a même acquis un grand degré de ſupériorité dans le marli. Celui d'Angleterre ſoutient mieux le blanchiſſage que celui de France, ce qui lui donne un grand avantage pour le débit chez l'étranger. Ces matières prémières ſont cependant toujours l'objet d'une branche de Commerce avec la France aſſez intéreſſante par une conſommation fort étendue & que le luxe ne ceſſe d'accroitre.

Le goût des menuiſeries & des glaces, celui des tapiſſeries de damas, des petites étoffes, des étoffes des Indes & des toiles peintes, infiniment à meilleur marché que les tapiſſeries des Gobelins, a fait perdre à ces tapiſſeries presqu'entièrement leur crédit. On ne peut voir ſans regret ces ouvrages qui ſont des chefs-d'œuvre de l'art, admirés ſans être recherchés: & cette eſpèce de révolution qui eſt l'ouvrage du goût, à l'empire duquel la plûpart des manufactures ſont ſoumiſes, a également frappé les manufactures de tapiſſerie de Bruxelles, rivales de celles des Gobelins, & toutes les tapiſſeries de haute & baſſe Liſſe. Il eſt cependant plus utile au Commerce qu'on leur aît ſubſtitué des tapiſſeries qui s'uſent & ſe renouvellent ſans ceſſe, qui étendent la conſommation des productions naturelles & de l'induſtrie, qui multiplient les occupations. Ici le goût eſt entièrement à l'avantage du Commerce.

Les galons ne furent d'abord employés ſur les habits que pour couvrir des troux ou des taches. Le Commerce les a enſuite annoblis & l'induſtrie les a perfectionnés. Ils ſont devenus l'ornement & la parure des riches, après avoir été des ſignes de la pauvreté. Le faſte ſeul n'en ſoutient cependant pas l'uſage: il y a de l'économie à porter des habits galonnés. La dépenſe du luxe eſt aujourd'hui plus conſidérable en habillemens unis, parce qu'une propreté un peu recherchée en uſe infiniment d'avantage.

Les François qui ſçavent être induſtrieux & faire valoir leur induſtrie, ont donné à leurs manufactures de galons tous les avantages de la plus grande réputation, ſur-tout pour la légèreté, le brillant, le deſſein, le goût, les lames & le clinquant. Paris ſe croit unique pour les galons d'or, comme Lyon pour les galons d'argent.

On voit aſſez par ce petit nombre d'exemples, quelles lumières, quelles connoiſſances des arts & des manufactures doit requerir un jeune Négociant qui ſe propoſe d'étendre ſon Commerce ſur les productions de l'induſtrie, ſoit pour ſon compte, ſoit par commiſſion.

Nous reviendrons encore ſur les connoiſſances que demandent les productions de la nature & celles de l'art, ainſi que ſur le fruit des voyages, dans l'article ſuivant, où nous conſidérons plus particulièrement le Commerce de commiſſion. Car la néceſſité de l'inſtruction ſur le Commerce pratique ramène ſouvent les mêmes objets.

Du Commerce de Commiſſion.

On entend par *Commiſſion* dans le Commerce, l'ordre qu'un Négociant donne à un autre pour fait de Commerce. Celui qui ordonne eſt le Commettant; celui à qui l'ordre eſt donné, eſt le Commiſſionaire; & le droit que celui-ci porte dans le compte qu'il rend de l'exécution de l'ordre, eſt le *droit de commiſſion*, qu'on nomme auſſi *proviſion* en matière de banque. On diſtingue la commiſſion d'*achat*, la commiſſion de *vente*, celle de banque qui conſiſte à tirer, accepter, remettre, faire accepter ou recevoir pour compte d'autrui; celle d'entrepôt qui conſiſte à recevoir des envois de marchandiſes pour les expédier pour leur deſtination.

Le Commerce de commiſſion s'étend presque généralement ſur tout ce qui eſt objet de Commerce. On achette, on vend par commiſſion toutes ſortes de denrées & de marchandiſes: on peut auſſi faire pour autrui une infinité d'affaires de banque; enſorte que ce Commerce conſidéré dans toute ſon étendue, demande, ſi on veut le connoître à fonds, la ſcience pratique de l'univerſalité du Commerce, de toutes ſes différentes branches dans le détail le plus grand & le plus exact.

On achette par commiſſion de toutes ſortes de denrées aux lieux du cru, de toutes ſortes de marchandiſes dans les manufactures, ou dans les prémiers magaſins: c'eſt ce qu'on appelle acheter à la prémière main. On achette & on vend des denrées de tous pays, & des marchandiſes de toutes ſortes de manufactures dans les divers entrepôts; & c'eſt ſur-tout dans ceux de ces entrepôts qui contiennent le plus de magaſins des productions naturelles & de l'induſtrie de toutes les Nations du monde, tel que celui d'Amſterdam, que le Négociant qui ſe livre à ce Commerce, doit avoir la plus grande étendue de connoiſſances. On vend, on achette, on fait conſtruire, radouber, armer & desarmer des vaiſſeaux, on aſſure & on fait aſſurer par commiſſion.

Il faut donc, quand on veut faire le Commerce de commiſſion, dans une place qui figure parmi les places de Commerce par ſon port & par ſes magaſins, avoir une connoiſſance exacte des diverſes qualités de toutes ſortes de denrées & de marchandiſes, des meilleurs moyens d'en faire la vente ou l'achat, de la conſtruction des vaiſſeaux, de leurs armemens & desarmemens, & du Commerce des aſſurances tant pour aſſurer que pour faire aſſu-

aſſurer. Quoiqu'il ſemble au prémier coup - d'œil que le Négociant qui ſe borne au Commerce de commiſſion, n'aît point de ſpéculation à faire, puisque ſon occupation conſiſte à exécuter les ſpéculations d'autres Négocians; ce ſeroit être cependant dans un grande erreur que de croire qu'il ſoit permis au Négociant-commiſſionaire d'ignorer l'art de ſpéculer. Il doit poſſeder cette partie de la ſcience du Commerce, la plus délicate, la plus difficile & en même tems la plus néceſſaire dans la pratique, ſoit qu'on faſſe le Commerce pour ſon compte ou pour le compte d'autrui; & le Négociant-commiſſionaire qui l'ignore, ou qui la néglige, ne ſait que très imparfaitement l'art de faire le Commerce de commiſſion.

Nous avons des Commiſſionaires pour les denrées de toutes ſortes dans les lieux mêmes qui les produiſent. Il n'y a presque point de propriétaires qui les vendent eux-mêmes directement à l'étranger, ou qui en faſſent des envois. Il y a de même de Commiſſionaires pour toute ſorte de marchandiſes dans les lieux des fabriques. Il eſt moins rare de voir les fabricans vendre directement aux étrangers, en recevoir des demandes & faire des envois au-dehors; mais cela n'arrive jamais à l'égard des fabriques éparſes, qui toutes ont un chef-lieu où s'en forment les magaſins, telles que les fabriques de toute ſorte de dentelles, de toiles, de petites étoffes de laine, de coton, &c. Ces fabriques ont beſoin, comme les denrées, du ſecours des Négocians-commiſſionaires, pour être produites avec avantage dans le Commerce; & les Négocians des grands entrepôts, ni ceux des lieux de la conſommation, ne parviendroient point à aſſortir leurs magaſins avec exactitude & avec le moins de frais qu'il eſt poſſible d'en faire, ſans le ſecours des Négocians-commiſſionaires ſur les lieux. Ce ſont ces Négocians qui donnent ſon prémier mouvement à la marche du Commerce.

La commiſſion eſt une branche de Commerce qui ſe nourrit aux dépens de l'acheteur & du vendeur, & même des conſommateurs, parce qu'elle ajoute une valeur nouvelle à la denrée & la marchandiſe, qui eſt le droit de commiſſion; mais elle eſt néceſſaire & utile à tous.

Il y a cependant des Négocians qui ſe tranſportent ſur les lieux, ſoit pour faire eux-mêmes leurs achats, ſoit pour les faire faire ſous leurs yeux par le Négociant-commiſſionaire. La néceſſité de faire un bon choix des denrées & des marchandiſes, les avantages, ſouvent précieux, qui réſultent de ce choix, ainſi que de la promptitude, de la ſureté & de l'exactitude de l'expédition, exigent quelque-fois la préſence du bon Négociant: à l'égard

de certains articles, sur-tout lorsque les achats sont de quelque étendue, les voyages entrent dans la speculation du bon Négociant. C'est ainsi que l'on voit venir de tems en tems à Lyon, à Tours, à Rouen, à Bruxelles & dans les autres fabriques, des Négocians étrangers, faire eux-mêmes le choix des articles, dont le mérite consiste principalement dans le dessein, le goût & la nouveauté, combiner leurs assortimens & n'étendre ou limiter leurs achats qu'à la vue des marchandises. La plûpart des Négocians en vins se contentent de donner des ordres; quelques uns, & ce ne sont pas les moins bien instruits du Commerce, vont parcourir eux-mêmes les vignobles de France au tems de la récolte, lorsque l'année leur paroit bonne. Ce sont ceux qui se piquent d'avoir la meilleure denrée, qui s'en assurent par cette précaution. Ils tiennent pour maxime qu'il n'y a presque jamais à perdre sur la bonne marchandise, & que la mauvaise & la médiocre donnent toujours de grands risques. Il est rare cependant que la présence même du Négociant acheteur exclue celle du Négociant-commissionaire: il arrive même souvent qu'il se borne au choix & laisse au Commissionaire le soin de traiter du prix. Il y a des denrées & des marchandises en certains lieux, dont la vente doit passer par les mains des Commissionaires ou des Courtiers; les acheteurs qui voudroient s'en passer, s'exposeroient à acheter trop chèr & à faire de mauvais choix. Tels sont les vins de Bordeaux, les colza, les toiles de Flandres, &c.

Le prémier devoir d'un Négociant-commissionaire est de donner aux intérêts de ses commettans la même attention, les mêmes soins, qu'il donne aux siens propres; & s'il les distingue, ce ne doit être que pour être encore plus exact, s'il est possible, que dans ses propres affaires. Il doit donc se connoître parfaitement aux différentes qualités des denrées, des productions de l'année & de celles des années antérieures, ainsi qu'aux différens crus, & distinguer avec une exacte précision, à l'œil, au goût, au toucher, les divers dégrés de bonté. Il doit encore avoir une connoissance aussi sure des diverses préparations qu'on donne à toutes les denrées, car il n'en est point qui n'en exige de l'industrie pour être conservées & produites dans le Commerce, qui sont plus ou moins recherchées; & les bonnes qualités d'une quantité infinie de denrées dependent de la bonté & de l'exactitude de ces préparations. On ne peut acquérir ces connoissances, absolument nécessaires pour constituer un bon Négociant-commissionaire, que par une étude exacte & suivie pendant quelques années des denrées du lieu où l'on doit faire ce Commerce, & des meilleures préparations qui leur conviennent. Ces connoissances doivent être sures: la moindre erreur en cette matière n'est pas pardonnable.

Le

Le Négociant-commiſſionaire doit être bien inſtruit des prix ordinaires & courrans des denrées, des cauſes des revolutions des prix, auxquelles elles ſont ſujettes. Il en doit prévoir autant qu'il eſt poſſible, l'abondance & la diſette, non-ſeulement dans les lieux où il travaille, mais auſſi dans ceux qui en produiſent de ſemblables, dont la diſette & l'abondance influent toujours infailliblement ſur les prix des autres pays. Il ignoreroit l'art d'entretenir & d'augmenter même ſon Commerce, s'il n'avoit pas toutes ces connoiſſances, & s'il n'en faiſoit pas un fréquent uſage pour donner des avis raiſonnés à ſes Correſpondans, & les mettre en état de faire des ſpéculations. Il doit même quelque-fois leur préſenter les ſciences, & leur en ſuggérer. C'eſt ainſi qu'on doit enviſager principalement les vins, les huiles, les laines, les lins, les chanvres, la cire, les grains de toute eſpèce.

Il eſt aſſez naturel que la diſette d'une denrée dans un pays, multiplie les ſpéculations ſur la même denrée dans un autre, où cette denrée eſt abondante; & que l'abondance ne ſoit point un obſtacle à la cherté du prix. Mais une imprudence de la part d'un Commiſſionaire, ſoit qu'il trouve des ordres en concurrence, ſoit qu'il ſoit chargé de pluſieurs ordres à-la-fois, ou d'ordres fort étendus, peut donner lieu à une augmentation de prix, même dans l'abondance, très nuiſible à ſes Correſpondans, & quelque-fois même au Commerce. C'eſt la demande qui fait hauſſer les prix. Le Négociant-commiſſionaire doit donc ménager la demande le plus qu'il lui eſt poſſible, & tenir ſes ordres ſecrets. Toutes les ſortes de denrées de même eſpèce ne conviennent pas également pour la qualité au même pays; il faut connoître les différens goûts des conſommateurs. Il y a ſur cela une grande variété, à l'égard ſur-tout des vins, des huiles, des fruits, &c. dont il eſt facile de s'inſtruire, & qu'il n'eſt pas permis d'ignorer.

Le Négociant commiſſionaire doit ſçavoir enfin toutes les précautions qu'il faut prendre, & n'en négliger aucune, pour faire parvenir à leur deſtination les denrées qu'il achette bien ſaines, bien conditionnées, pour prévenir toute ſorte d'avaries, ſoit en magaſin, ſoit en route, par la voye la plus ſure & la moins chère, ſoit enfin pour prévenir toutes difficultés à la ſortie & à l'entrée dans les pays étrangers par des déclarations exactes.

Ce ſont là les connoiſſances bornées que demande le Commerce de commiſſion des denrées à la prémière main. Ce même Commerce pour l'achat des marchandiſes dans les manufactures ou dans leur prémier entrepôt, exige la même fidélité, la même droiture, la même exactitude, mais des connoiſ-

ſances bien plus recherchées & d'un plus grand détail. La plûpart demandent du choix: pour faire un bon choix, il faut être connoiſſeur, & l'on n'eſt point connoiſſeur ſans être en quelque ſorte initié dans les ſecrets de l'art. Il faut connoître à fonds toutes les perfections & les imperfections des manufactures ſur lesquelles on achette. Sans cette connoiſſance le Négociant court des risques dans le choix qu'il fait; il compromet les intérêts de ſes Correſpondans, & s'expoſe lui-même à perdre ſes commiſſions, au lieu de les étendre & de les multiplier par ſon habileté.

Le nombre des manufactures d'Europe qui produiſent dans le Commerce des ouvrages de lin, de chanvre, de coton, de laine & de ſoye, eſt infini, & il faudroit joindre une étude bien longue à une grande pratique pour connoître à fonds le mérite de chacune de ces manufactures en particulier. Mais rien ne peut diſpenſer le Négociant de connoître à fonds le mérite de celles de ces manufactures, dont il veut faire entrer les ouvrages dans ſon Commerce, ſoit pour ſon compte, ſoit par commiſſion.

Dans chaque manufacture de même genre on fabrique des ouvrages dans les mêmes qualités; mais ces qualités des différentes manufactures ſont presque toutes inégales & inférieures les unes aux autres, à l'exception de quelques articles imités, que les connoiſſeurs ont de la peine à bien diſtinguer. Car l'induſtrie employe un art infini à imiter ou contrefaire tout ouvrage qui a de réputation par la grande conſommation & le bénéfice qu'il donne.

Chaque manufacture en particulier produit des ouvrages de différentes ſortes & qualités, dont chacune a ſon dégré de perfection qui lui eſt propre, & un prix courant détérminé en conſéquence, que la demande ſeule fait varier.

C'est ainſi que les toiles, les cotonades, les étoffes de laine & de ſoye, ſe diſtinguent d'abord en général dans l'uſage & dans le Commerc par les noms des manufactures ou des pays qui les produiſent. On ne confond point les toiles de Hollande, de Flandre, de Brabant: on diſtingue même dans ces toiles, celles de Friſe, de Courtray, de Gand, de Turnhout: & ces toiles ſont bien différentes encore de celles de Saxe, de Siléſie, de Weſtphalie, de la Flandres Françoiſe, de Picardie, de Brétagne, de Normandie, & de Suiſſe. On diſtingue encore de toutes ces toiles dont la majeure partie eſt employée en blanc, l'autre en écru, & l'autre teinte, les toiles de coton des Indes blanches & peintes, & les mouſſelines.

On

On ne confond point entr'eux les draps d'Angleterre, de Leide, d'Abbeville, de Sedan, de Limbourg, de Louviers, d'Elbœuf, de Carcaſſonne, &c. Ni les petites étoffes de laine d'Angleterre, avec celles qui les imitent en France & dans les Pays-Bas: on diſtingue également les cotonades de Rouën, dont une partie eſt aſſez bien imitée dans quelques villes des Pays-Bas & de Suiſſe.

On diſtingue dans les étoffes de ſoye, celles des manufactures de Gênes, de Véniſe, de Hollande, d'Angleterre, de Tours, de Lyon; la ſolidité des étoffes de Hollande, & l'avantage qu'elles ont de ne point changer de mode, en ſont le principal mérite; & par cette raiſon, quoique la main d'oeuvre ſoit plus chère en Hollande que par-tout ailleurs, la fabrique s'y ſoutient: cette cherté eſt compenſée tout-au-moins par l'économie ſur les deſſeins, qui ſont une partie très conſidérable des frais des fabriques de Lyon. Les moîres & les taffetas d'Angleterre, les velours de Gènes & de Véniſe, ont un dégré de ſupériorité dans les qualités qui leur ſont propres, auquel Lyon n'a pû encore atteindre parfaitement, ſur-tout dans les moîres & dans certaines ſortes de velours.

On diſtingue également les dentelles de Bruxelles, nommées improprement point d'Angleterre, celles de Malines, de Valenciennes, de Flandres, d'Alençon, de Dieppe, du Puy & d'Auvergne, & les dentelles de ſoie de Paris. Ces manufactures préſentent une grande variété.

Le Commerce de commiſſion embraſſe généralement toutes ces productions de l'art, mais il n'y a de Négocians-commiſſionnaires qui les comprennent toutes dans leur Commerce, qui ſoient par conſéquent obligés d'en connoître à fonds tout le mérite, que ceux de quelques entrepòts, où l'on tient des magaſins aſſortis de toutes ces manufactures, tels qu'Amſterdam & Cadix: il y a dans tous les pays de manufactures, ou dans les villes voiſines, des Négocians-commiſſionaires, qui bornent leur étude & leurs connoiſſances à celles de ces manufactures qui ſont ſous leur main. Il ſeroit injuſte de leur demander une connoiſſance exacte des manufactures étrangères au Commerce de leur patrie, dont ils n'ont jamais l'occaſion de s'occuper. Car on ne commet point à un Négociant de Hambourg des achats de toiles de Bretagne, ou de draps d'Angleterre, ou d'étoffes de Lyon; ni à un Négociant de Nantes un achat de toiles de Siléſie. Mais le Négociant de Hambourg doit connoître à fonds tout le mérite des toiles de Siléſie, comme celui de Nantes, des toiles de Brétagne.

Ainsi

Ainsi comme l'art de faire le Commerce de commiſſion des denrées & des matières prémières demande de la part du Négociant-commiſſionaire qui travaille à la prémière main, une connoiſſance exacte des denrées & des matières prémières de ſon pays, de leurs différentes qualités, des préparations qui les leur donnent ou les leur conſervent, & des précautions qui les empêchent de ſe detériorer, ainſi que des prix qui y ſont relatifs & des diverſes cauſes qui les font varier, ſoit d'une année à l'autre, ſoit d'un marché à l'autre; de même la ſcience du Négociant-commiſſionaire des diverſes manufactures dans les lieux où elles ſont établies, comprend une connoiſſance profonde du mérite des manufactures de ſon pays, des différentes qualités de leurs productions, de leurs différens prix & des cauſes de leurs variations. Il doit ſçavoir diſtinguer une fabrique de l'autre, donner une préférence méritée, & connoître aſſez l'exercice de l'art de la fabrication pour faire toujours un choix aſſuré, & contribuer même par ſon choix, par ſes obſervations, par ſon goût, & quelque-fois par une critique juſte & exacte, à la perfection de l'art.

Les Négocians-commiſſionaires à la prémière main, tant des denrées & matières, que des ouvrages des manufactures, n'ont beſoin que d'une ſcience, pour ainſi dire, locale; ils ne ſont point obligés d'étendre leurs connoiſſances au-delà des limites de leur territoire, c'eſt-à-dire, ſur les productions naturelles & ſur celles de l'induſtrie étrangère à leur pays, ſi leur Commerce eſt renfermé dans la commiſſion d'achat. Mais les Négocians-commiſſionaires dans les grands entrepôts, où le Commerce entretient ſans ceſſe des magaſins dans leſquels on trouve réunis toutes les productions de la nature & de l'art de toutes les parties du monde, ne doivent preſque rien ignorer de tout ce qui entre dans le Commerce.

Les Négocians qui font également le Commerce de commiſſion de vente, doivent avoir les mêmes connoiſſances des denrées & des marchandiſes étrangères qui ſe conſomment chez eux, qui y conviennent le mieux, ou qui y trouvent plus ou moins de conſommation; mais la ſcience du Négociant-commiſſionaire eſt encore bornée ici à des connoiſſances locales par une conſommation limitée, s'il ne fait pas le Commerce de commiſſion dans un grand entrepôt; car ce n'eſt que dans le grand entrepôt que le Négociant vend & achete ſans ceſſe, ſoit pour ſon compte, ſoit pour compte d'autrui, toute ſorte de productions de l'art & de la nature.

Les denrées & les matières premières ſont l'objet de différentes branches de

de Commerce: aucun des Négocians qui font des ſpéculations & le Commerce pour leur compte, ne les embraſſe toutes; plusieurs d'entr'eux en embraſſent un grand nombre. Beaucoup de Négocians ne s'occupent que d'un ſeul article. Mais le Négociant qui fait le Commerce de commiſſion embraſſe toutes les denrées, toutes les matières prémières du cru du lieu qu'il habite, toutes les marchandiſes que l'art y produit, ainſi que les denrées & les marchandiſes étrangères que ſon pays tire du déhors, & le Commerce de commiſſion dans les grands entrepôts embraſſe généralement tous les articles de Commerce.

Nous ne nous arrêtons point à ces opérations méchaniques, dont on trouve des tables & des modêles par-tout, pour connoître le pair des monnoyes & des changes, celui des aunages, des poids & méſures, & pour en faire la réduction. Le Négociant doit avoir ces tables ſous ſa main. Car il n'eſt pas néceſſaire d'en charger la mémoire, ce qui exigeroit un travail également pénible & inutile.

La variété des poids & des méſures eſt infinie, non-ſeulement entre les différentes Nations de l'univers commerçant, mais encore d'une Province, d'une ville à l'autre, dans les mêmes Etats. C'eſt un ancien préjugé, de croire que les Marchands trouvent dans cette variété un bénéfice dont ils ſeroient privés, ſi la loi des poids & méſures étoit uniforme. Il eſt certain qu'un même poids, une même méſure & une même monnoye, débaraſſeroient le Commerce d'une prodigieuſe quantité de calculs, dont il eſt inutilement ſurchargé. C'eſt là tout ce qui réſulteroit d'une réforme, ſi elle étoit pratiquable. Mais rien n'a moins de réalité, que le prétendu bénéfice réſultant de la variété. Si le marché ſe fait entre Marchands, entre Négocians, ils ſont également reſpectivement inſtruits, & les prix s'établiſſent exactement entr'eux ſur le pied de cette variété; ſi c'eſt un Marchand qui vend au conſommateur, ce dernier n'achette qu'au poids, à la méſure & avec la monnoye qu'il connoit. Il n'y aura donc dans l'un & l'autre cas aucun bénéfice réſultant de la différence des poids & méſures & des monnoyes: & s'il y en avoit un, il ne ſeroit pas légitime, puisqu'il n'auroit de cauſe que la mauvaiſe foi & une erreur de fait.

Nous conſeillons donc au jeune Négociant de donner aux denrées & aux matières prémières, ainſi qu'aux manufactures qui entrent dans les branches de Commerce qu'il ſe propoſe de ſuivre, une étude particulière; de s'attacher ſur-tout à bien connoître dans les denrées & les matières prémières,

les différens crûs & les bonnes qualités de chaque crû ; les différentes préparations, & à bien distinguer les meilleures.

Il doit sçavoir, par exemple, qu'il y a de trois sortes de garence, la fine qui est la meilleure & la plus chère, la non-robée, qui l'est moins, & la commune, qui est la dernière qualité: qu'il faut acheter cette racine nouvelle, & qu'elle perd de son mérite, lorsqu'on la garde plus d'un an; que le cacao de Carraques est la prémière qualité; qu'on le distingue au coup-d'œil; qu'il faut l'acheter sans poussière; qu'on compte trois ou quatre livres de poussière par balot; qu'il faut le faire tamiser & l'embaler tout-à-fait net; que les huiles de Gênes, de Pouille, Livourne, Naples, Calabres, d'Espagne, du Levant, sont inférieures pour le goût aux huiles de Provence, de Languedoc, de Nice, d'Aramont, d'Oneille, &c. que le fruit doit être cueilli dans son vrai point de maturité, bien lavé & mis en fermentation pendant dix ou douze jours; que mis ensuite au pressoir, il doit être écrasé & pressé légèrement; que l'huile que donne cette prémière expression, est la plus légère, la plus transparante & sans odeur, que c'est celle qu'on appelle l'*huile vierge*, ou *prémière sorte*, ou *huile fine*; que c'est ce qui constitue la meilleure huile & la plus chère; que l'huile qui se tire de la seconde expression, qu'on appelle *huile seconde sorte*, ou *demi fine*, est bien inférieure & moins chère, à plus forte raison celle qu'on tire du marc qu'on épuise avec le secours de l'eau qu'on y jette. Qu'on exige en général que l'huile soit claire, bien purifiée; que cette denrée est susceptible, comme une infinité d'autres denrées, de beaucoup de supercheries dans des mains avides ; qu'on peut vendre une qualité pour l'autre, la mêler, la charger de cédiment; qu'enfin le logement des huiles demande de grandes précautions pour en prévenir le coulage auquel elles sont extrémement sujettes.

Le Commerce des laines, matière prémière des plus grandes manufactures, des plus précieuses & des plus nécessaires, demande des connoissances d'un bien plus grand détail: & c'est une branche de Commerce des plus étendues & des plus importantes. Il faut d'abord sçavoir distinguer dans la toison trois sortes de laines: la mère-laine, qui est celle du dos & du col de l'animal, celle de la queuë & des cuisses, & celle de la gorge & du ventre; & dans la mère-laine, la laine fine & la laine moyenne, ou la haute & basse laine, selon que les toisons sont courtes & fines, longues ou grossières. Il n'est pas difficile de sçavoir que les laines, généralement connuës dans le Commerce, sont les laines d'Espagne, d'Angleterre, de France, des Pays-Bas, d'Allemagne, du Levant, de Barbarie, &c. Mais les différentes

qua-

qualités de toutes ces laines en général, & de celles de chaque pays en particulier, demande une attention de détail. Il faut les connoître à fonds, les distinguer avec d'autant plus d'exactitude & de précision, que ces différentes qualités, qui sont infinies, sont les prémières règles qui fixent les différens prix, & en même tems ce qui en détermine la destination & l'emploi pour les diverses manufactures, dont chacune exige des qualités qui lui sont propres. On ne sçauroit fabriquer les draps superfins d'Abbeville, de Sedan, de Leyde, d'Angleterre, qu'avec les prémières qualités des laines d'Espagne, & l'on réussit mal dans quelques étoffes grossières, précieuses cependant par la grande consommation, sans le secours des laines d'Angleterre.

Les soyes demandent une attention & une étude bien plus recherchée, si on veut en faire le Commerce, soit pour son compte, soit par commission, pour le faire avec connoissance & quelque sureté. Par exemple; on sait que la soye au sortir de dessus le cocon, est empreinte d'une espèce de cire que la chaleur de l'eau où trempent les cocons, amollit, & qui lieroit tous les filamens les uns aux autres, si l'on n'avoit soin, lorsqu'on devide la soye & qu'on la met en masse, de faire ensorte que le filet de soye ne retombe sur le même endroit, qu'après un tems suffisant pour désecher cette cire. Le Négociant doit sçavoir qu'il n'y a que la machine de Piemont, ou une machine plus parfaite, qui remplisse bien cet objet; & il en juge en examinant si les filets sont bien séparés, bien serrés & bien ronds. Quelles attentions n'exige pas encore le moulinage des soyes? Le Négociant qui contracte à la prémière main, ne doit pas ignorer que les qualités des soyes varient en général, comme celles des laines, suivant les différens pays qui les produisent, & ces pays sont en bien plus grand nombre en Europe & en Asie. Ces qualités varient encore à l'infini dans les apprêts qu'on leur donne avant que de les produire dans les marchés: les connoissances nécessaires pour contracter, tant sur les lieux du crû, que dans les entrepôts, demandent un grand usage, une longue pratique. Un jeune homme ne sçauroit trop consulter les magasins, les fabriques & ensuite les lieux du crû.

Qui pourroit se flatter de parvenir à connoître à fonds toutes les manufactures de toiles, de coton, de laine & de soye dans le détail qu'elles méritent chacune en particulier, repandues en Europe & en Asie? Il n'y a point de Négociant qui les embrasse toutes dans son Commerce. Mais un grand nombre de Négocians embrassent une grande partie. Nous avons encore un nombre infini d'autres manufactures de prémier besoin & de luxe, dont les matières prémières se tirent des trois regnes, qu'il est également

impoſſible à un ſeul homme de connoître toutes, du moins autant qu'il le faudroit pour en bien faire le Commerce. Le Négociant borne ici ſon étude, comme il le fait ſur les matières prémières, à la connoiſſaece des manufactures de ſa réſidence, ou qui y ont de la conſommation, ou enfin à celles dont il eſt à portée de faire le Commerce. Les Négocians des entrepôts où l'on tient des magaſins aſſortis de toutes ſortes de marchandiſes, ne peuvent ſe diſpenſer d'étendre leurs connoiſſances ſur une plus grande quantité de manufactures, & de les connoître presque toutes; parce qu'ils ſont obligés d'exécuter des ordres pour toute ſorte de marchandiſes, comme pour toute ſorte de denrées.

La connoiſſance des matières prémières & de leurs divers apprêts, eſt d'une utilité ſenſible pour rendre plus ſure celles d'un grand nombre de manufactures. Mais il faut avoir vû fabriquer, il faut avoir étudié une infinité de procédés de l'art, & joindre à pluſieurs connoiſſances qui ſemblent n'appartenir qu'aux artiſtes, un grand uſage, une pratique exacte, pour apprécier chaque manufacture avec une juſte préciſion rélativement à la qualité qui lui eſt propre, à la fineſſe, au goût, dont elle eſt ſuſceptible, & à tout ce qui convient au pays où elle trouve ſa plus grande conſommation.

Dans les manufactures de toiles, de laine, de ſoyeries unies & de coton, chaque qualité a ſon prix courant, ſon dégré de perfection inconteſtable relatif à ce prix. C'eſt à le bien connoître ce dégré, que le Négociant doit donner toute ſon attention; parce qu'il eſt peu de manufactures où la fraude, la mauvaiſe foi & l'avidité du gain, ne gliſſent des ouvrages defectueux, même malgré les réglemens d'une bonne police qu'on trouve établie presque par-tout. Le Négociant qui s'eſt une fois familliariſé avec ce dégré de perfection, ne ſera jamais trompé; car ce dégré de perfection dans toutes les manufactures eſt conſtamment la même; & ſi les prix varient d'un marché à l'autre, ou d'une année à l'autre, ce n'eſt que l'effet des révolutions ordinaires du Commerce.

On doit ſe méfier dans l'achat des toiles des inégalités du fil, du blanchiſſage à la chaux, de l'uſage de quelques blanchiſſeurs qui au lieu de tordre leurs toiles de deux en deux aunes avec des chevilles, tordent leurs pièces dans toute leur longueur avec des crochets pour en augmenter l'aunage. Le défaut qui réſulte de cet uſage n'échappe pas aux yeux des connoiſſeurs. Les toiles traitées ainſi ſont infiniment dégradées au prémier blanchiſſage du linge, & répreunent leur aunage naturel, de même que les étoffes

toffes de laine auxquelles ont fait trop reprendre à la rame de l'aunage qu'elles ont perdu au foulon. Les toiles doivent être frappées également, leurs chaines & leurs trâmes doivent être de qualités égales. Il résulte de cette exactitude de la part du fabriquant, que ses toiles sont fortes & unies, & que les pièces de même qualité soient d'un poids égal. C'est là ce que les acheteurs doivent rechercher avec le plus de soin dans les toiles, en observant cependant qu'il y a des pays qui demandent des toiles moins fortes, & d'autres que le linge damassé le soit également de deux cotes, c'est-à-dire qu'il n'aît point d'envers. C'est par cette raison que Courtray varie la fabrication de ses toiles suivant le goût des endroits d'où vient la demande.

Il n'est pas difficile de distinguer le point de Bruxelles, du point d'Alençon, les Malines des Valenciennes, ou des fausses Valenciennes. Mais chaque sorte de ces dentelles a un dégré de perfection qui lui est propre, sur lequel il n'est pas si facile d'acquérir les connoissances exactes qui en fixent le mérite & le prix, si nécessaires dans l'usage & dans le Commerce, surtout à l'égard des dentelles de la prémière sorte, des dentelles les plus belles, les plus fines, les plus recherchées & les plus chères. On ne se connoit point en dentelles de Bruxelles, si on ne sait pas distinguer la dentelle faite au fuseau, de celle qui est faite à l'aiguille, qui est la vraye dentelle de point, la prémière de toutes les dentelles; si on n'a pas le goût du dessein qui en fait la principale beauté; si on ne connoit pas le mérite des différens fonds qui y sont employés pour rendre toute la beauté du dessein, si on se laisse séduire par le brillant, qu'un toilé clair donne à la dentelle, si on préfère cet éclat trompeur à la solidité que lui donne un toilé mieux frappé & plus serré. Les connoissances nécessaires du Négociant qui se livre à ce Commerce, exigent un goût fin & délicat, & un œil exercé sur ces ouvrages de l'art, qui en saisissent rapidement & avec précision les beautés & les défauts, & les apprécient avec une justesse infinie.

L'art d'imprimer les toiles de coton est aujourd'hui l'une des manufactures d'Europe, qui présente le plus de variété dans le goût & le dessein; & l'extrême variété que le goût Européen a repandu dans les desseins de cette fabrique, & qui en fait le principal mérite, rend fort difficile l'art d'en assortir un magasin. Car on doit trouver dans un magasin bien assorti, des toiles de toutes les qualités, des couleurs, des nuances & des desseins de toute sorte; il faut plaire également au toucher, au coup-d'œil, au goût des acheteurs de tout âge, de tout état, de toutes sociétés & de tous pays; & cependant observer qu'ici la qualité de chaque toile en fixe pres-

que toujours le prix, quelle que ſoit d'ailleurs la beauté des couleurs & du deſſein.

Le goût a peu de part dans la connoiſſance des toiles de coton, qu'on nomme mouſſelines. Cette connoiſſance conſiſte bien plus à diſtinguer parfaitement les différentes ſortes de toiles qui ſont en grand nombre, dont les prix varient ſuivant les différens dégrés de fineſſe & de bonté. Mais quelle attention & quelle habitude ne faut-il pas avoir pour diſtinguer une quantité infinie de ſortes de mouſſelines, & ſur-tout pour apprécier la fineſſe de celles que les Marchands Indiens ne peuvent eſtimer eux-mêmes qu'après avoir comptés les fils de la chaine?

L'industrie Européenne s'eſt auſſi exercée ſur les cotons de l'Aſie & ſur ceux de l'Amérique, mais dans un goût différent, infiniment plus utile pour nous, parce qu'il eſt plus conforme à la nature de nos climats. Nous avons des étoffes de coton de différentes couleurs, des étoffes de coton & ſoye, de coton, ſoye, or & argent. On en fabrique à bouquets détachés de laine, & de ſoye mêlés d'or & d'argent, & à deſſeins courans. Les deſſeins, le goût, les qualités & les prix, préſentent encore en ce genre une extrême variété, & demandent beaucoup d'application & beaucoup d'exercice, ſi on veut en faire le Commerce avec quelque ſuccès.

On fabrique aujourd'hui des étoffes de ſoye dans un nombre infini de villes de l'Europe dans le *plain* ou l'*uni*; & dans ce genre quelques unes conſervent à l'égard de certaines étoffes qu'il n'eſt pas difficile de connoître une ſupériorité que les autres ne conteſtent point. Telles ſont les moires unies & les ſatins noirs d'Angleterre, les poux de ſoye de Turin, les velours noirs de Gênes, &c. La ſolidité, le moëleux & la beauté de la couleur, font ici le mérite eſſentiel de l'étoffe. Il n'y a, pour ainſi dire, dans ces étoffes que la chaine & la trâme; & les ſoyes bien choiſies, la chaine bien égaliſée, & les couleurs bon teint, ſuffiſent pour les rendre parfaites.

Il n'en eſt pas de même du *façonné*. Ce genre, porté dans la ſeule ville de Lyon, à ſon plus haut dégré de perfection, ſe diviſe en pluſieurs branches; *le grand* & *le petit riche*. C'eſt ici la manufacture ſur laquelle le génie, l'art & le goût, ont répandu le plus de richeſſe & de variété; & ſur laquelle on eſt étonné que l'induſtrie humaine n'aît point encore reconnu de limites. Cette manufacture mérite un coup-d'œil plus détaillé.

Ce

Ce n'eſt pas aſſez que de connoître le damas, le broché, le ſatin à deux & à trois las, le taffetas broché, le droguet liſeré, la péruvienne, la pruſſienne, la luſtrine, la dauphine, la moire façonnée, le velours coupé, friſé, le vélours à la reine, le velours à fonds d'or, le velours à deux côtés, &c. les cirſake, les Batavia, toutes ces étoffes des Indes que Lyon imite aujourd'hui en ſurpaſſant ſes modèles par la variété & la beauté de ſes desſeins. Chaque genre préſente différentes qualités, & le choix demande encore un goût qui ne peut être aſſuré que par un exercice long & refléchi de cette branche de Commerce.

L'acheteur peut compter ſur la bonne foi & la probité du fabriquant à l'egard de certaines bonnes qualités de l'étoffe. De ſages réglemens donnent cette ſûreté: on a fixé les longueurs des étoffes; on a déterminé la qualité des matières qui doivent y entrer; on a prévenu l'altération des bouts de ſoie dans les chaines; on a règlé le nombre des partées qui y entrent; & l'on a en même tems preſcrit des régles aux tinturiers, qui aſſurent le bon teint. Mais il eſt bien important de diſtinguer dans cette manufacture les bonnes maiſons qui ſont celles qui ne font que du beau & du bon dans chaque gengenre, & les petites qui copient & ne font que du médiocre à tous égards. La petite fabrique n'exécute que les deſſeins des deſſinateurs publics, ou ſi elle exécute quelque-fois les beaux deſſeins des bonnes maiſons, elle les exécute mal; c'eſt avec les *rebuts*, les *déchets*, les *retailles*, avec des parties de ſoies inégales & mal aſſorties, que les petits fabriquans exécutent presque toujours leurs deſſeins, ou ceux des bonnes maiſons qu'ils peuvent ſe procurer. On doit ſavoir diſtinguer dans la concurrence qu'un ſemblable desſein autoriſe, leurs etoffes d'une étoffe finie.

On a vu à Lyon un deſſein à nuages jettés en formes de colonnes torſes, avec une tige courante & un petit bouquet, réduit, exécuté en ſatin à deux las, fond pompadour, la colonne biche clair, & la tige verd nué légèrement; retourné en fond bleu, colonne argent placé, la tige argent friſé, paſſé & lame; enſuite en nacarat & or; il y eut cent pieces ſur le même deſſein ainſi ſucceſſivement varié, qui furent produites avec un grand ſuccès; on voit ici combien le goût fait enrichir le deſſein. C'eſt une des reſſources précieuſes de l'art, de varier ainſi dans l'exécution le deſſein ſuivant le goût des différentes nations. L'Allemagne aime les couleurs tendres, l'Eſpagne demande des couleurs ternes, Paris des nuances tranchantes, &c.

On peut juger par l'excellence & la fineſſe de l'art & de la matière première, & par le génie & le goût qu'il exige dans l'artiſte, des connoiſſances que doit avoir un Négociant qui embraſſe dans ſon Commerce les fruits d'une induſtrie ſi recherchée. Un Commiſſionaire habile connoit les beſoins de ſon correſpondant. Il a été dans ſon magaſin, il l'a parcouru, toiſé, détaillé; il a évalué ſa conſommation, il a vû tous les genres qu'il lui faut & la qualité de chacun. Il combine les aſſortimens de ſon correspondant. Il calcule ſes beſoins & les remplit ſans ſe tromper.

On ne ſauroit trop condamner les Négocians qui ſe jettent dans le Commerce de commiſſion ſans connoiſſance, ſans goût, ſans correſpondans; qui n'ont de commiſſions, que celle qu'ils obtiennent en offrant de vendre au pair, même à perte; qui fraudent l'Etranger par les mauvaiſes qualités qu'ils lui envoyent, ou par le ſurhauſſement de prix, & le fabricant par des courtages ſuppoſés, en feignant de contremander la commiſſion dans le moment où elle eſt remplie, afin d'obtenir un rabais, comme s'ils ne vouloient s'en charger que par complaiſance. De tels Négocians ne peuvent avoir que des Correſpondances réfuſées par les bonnes maiſons.

C'est ſur-tout dans l'examen refléchi de cette branche de Commerce, qu'on voit combien un bon Négociant-commiſſionaire eſt néceſſaire au progrès du Commerce & de l'indûſtrie; combien il eſt utile, précieux même à ſes correſpondans; & combien de ſoins doit prendre un jeune homme, quelle étude il doit faire, quelles connoiſſances il doit acquérir, pour atteindre à ce dégré de mérite & de conſidération, qui rend le Négociant également chèr à ſa patrie & à l'etranger.

Nous avons déjà obſervé que le Commerce n'éxige que des connoiſſances bornées dans les pays où le Commerce eſt limité aux denrées du crû, aux productions de l'induſtrie du lieu, & aux conſommations intérieures. Le Négociant peut borner ſon étude & ſes connoiſſances aux productions naturelles & d'induſtrie de ce pays, & à celles que ce pays tire de l'étranger. Il lui ſuffira, après avoir acquis une exacte connoiſſance de toutes les productions de ſon pays, & de celle de l'etranger qui conviennent à ſa conſommation, de connoître enſuite tous les pays où les productions de ſon crû conviennent, de diſtinguer ceux où elles trouvent le plus grand débouché & le plus avantageux & enfin les lieux d'où les denrées & les marchandiſes propres à la conſommation de ſon pays peuvent être tirées avec plus de facilité, avec moins de frais; en un mot, avec plus d'avantage.

Ces

Ces connoiſſances indiſpenſablement néceſſaires au Négociant, pour faire le Commerce avec ſuccès, ſoit qu'il travaille pour ſon compte, ſoit qu'il faſſe le Commerce par commiſſion, s'étendent ſur un plus grand nombre d'articles, à meſure qu'on ſe transporte dans les lieux qui font un plus grand Commerce, ou parce qu'ils ont l'occaſion d'une plus grande conſommation, ou plus d'abondance de productions naturelles & plus de variété, ou un plus grand nombre de manufactures. Ces connoiſſances, ſi on ſe transporte dans les grands entrepôts, embraſſent enfin tous les articles du Commerce. Ici les connoiſſances, néceſſaires au Négociant, n'ont presque point de bornes. On pourroit peut-être en preſcrire au Négociant qui ne fait le Commerce que pour ſon compte; parce qu'il eſt aſſez ordinaire que chaque Négociant s'attache à une ou pluſieurs branches particulières; & s'il arrive quelque-fois qu'un Négociant ſe jette ſur quelque branche nouvelle, ce n'eſt que l'effet d'une occaſion qui l'y entraine; mais on ne peut preſcrire aucunes limites aux connoiſſances du Négociant qui s'attache au Commerce de commiſſion dans un grand entrepôt. Il eſt tous les jours expoſé à recevoir des ordres de tous les pays où s'étend le Commerce de l'entrepôt, & ſur tous les articles que ce Commerce embraſſe, ſoit pour des ventes, ſoit pour des achats. Il doit donc être en état d'exécuter ſur le champ. Il faut donc ſavoir acheter & vendre de toutes ſortes de denrées & de marchandiſes. Et ſait-on en acheter & en vendre ſans les connoître?

On voit que les connoiſſances ont ici les mêmes principes, qu'on doit ſuivre la même route pour les acquérir, & qu'il n'y a de différence d'un pays à l'autre à l'égard des Négocians, qu'en ce qu'elles s'étendent ſur une quantité plus ou moins grande des articles qui compoſent la matière du Commerce en général.

Des Voyages.

Chaque Négociant doit connoître à fonds le Commerce relatif à ſa place. La pratique ſans le ſecours de l'obſervation, ne peut lui donner que des connoiſſances très imparfaites. L'obſervation même ſera peu exacte, ſi le Négociant la borne à ce qui ſe paſſe chez lui. Il faut obſerver chez l'étranger, & pour obſerver avec fruit, il faut y porter un jugement exercé & déjà formé par une bonne théorie; c'eſt ainſi que s'acquiert prompte-

ment

ment l'expérience qu'on regarde comme un si grand maitre. Mais l'expérience est un fruit qui meurit lentement & imparfaitement, sans culture. Elle exige l'observation; & l'observation demande des connoissances.

On entend communement par *expérience*, la connoissance acquise par un long usage de la vie, jointe aux réfléxions que l'on a faites sur ce qu'on a vû. L'expérience nous apprend des faits, ce qui est cause & ce qui est effet, & notre réfléxion nous fait observer la liaison & l'enchainement qu'il y a entre la cause & l'effet. Il est aisé de sentir, combien l'esprit cultivé, & un jugement exercé par une bonne théorie, rendent l'observation prompte & juste, & combien ils accélérent les progrès de l'expérience & la rendent sûre. C'est ce qui conduit à cette expérience raisonnée qui honore la plûpart des sciences, ainsi que les hommes qui y excellent. Les voyages sont de la plus grande utilité pour donner de l'expérience au Négociant; mais pour en retirer cet avantage, il doit voyager avec l'esprit d'observation. Ainsi quand on dit qu'un homme a de l'expérience, on doit entendre qu'outre les connoissances que chacun acquiert par l'usage de la vie, il a observé particulièrement ce qui regarde son état; & ce qui regarde l'état du Négociant s'étend dans tous les pays, par-tout où il peut porter son Commerce.

Le Négociant devroit faire une espèce d'apprentissage; c'est-à-dire, travailler pendant quelque tems, comme commis, dans de boutiques de marchands; car il lui seroit très utile de porter un œil attentif sur la vente en détail, qu'on néglige trop pour l'instruction. Les Anglois, même les Seigneurs, ne dédaignent pas de faire commencer par là leurs enfans qu'ils destinent au Commerce. Il faudroit du moins employer une ou deux années à l'étude des matières prémières & des marchandises dans les grands magasins. Une connoissance exacte acquise ainsi par l'expérience & par l'observation sur toutes les matières du Commerce, sera un fonds très nécessaire & très utile; mais il ne suffira pas encore au Négociant pour le constituer un bon Négociant, & le mettre en état de faire prospérer son Commerce. S'il fait le Commerce pour son compte, il doit connoître à fonds les places sur lesquelles il peut faire des spéculations, pour y donner des ordres avec sûreté. La même connoissance est nécessaire au Négociant livré au Commerce de commission, pour exécuter des ordres, & pour s'en procurer. Le Négociant ne peut ici acquérir les connoissances nécessaires, que très imparfaitement sans sortir de chez lui. Il faut connoître les hommes de différens pays, leurs mœurs, leurs usages, même leurs caprices; & il faut aller les étu-

étudier chez eux. Le Négociant n'eſt pas bien inſtruit, s'il n'a vû beaucoup de pays, beaucoup d'hommes & de villes.

Qui mores hominum multorum vidit & urbes.

Art. Poet.

Le Négociant voyage avec un eſprit d'obſervation, mais il trouve partout des objets d'obſervations qui ſont à lui. Il ne voyage point comme un Sçavant, comme un Philoſophe, un Politique, un Homme de lettres, un Artiſte. Il ne ſe refuſe point aux beautés de la peinture, de la ſculpture, de l'architecture, il ſait en être étonné. Il ſait diſtinguer la Nation polie par les arts, par les lettres & les ſciences; il eſt ſenſible aux agrémens que l'eſprit cultivé & les talens repandent dans la Société; à la beauté des monumens publics, aux chefs-d'œuvre de l'art. Il admire ce que les lettres & les arts doivent aux Souverains qui les protègent, & ce que ceux-ci doivent à leur tour aux lettres & aux arts. Quoique tout cela ſoit originairement le fruit du Commerce, il n'en fait point ſon étude & l'objet de ſon obſervation. Il doit même s'en défendre. Il doit les enviſager comme des objets ſéducteurs, eſpèces de Sirènes, dont la vue l'arrêteroit trop longtems, & l'éloigneroit trop de ſon état. Il doit toute ſon application au Commerce & à tout ce qui y eſt relatif. Il n'obſervera avec ſoin dans la partie du gouvernement, que les loix ſomptuaires ou prohibitives, les tarifs, les gènes, la liberté; dans les mœurs & les uſages, la mode, le goût pour certaines denrées ou marchandiſes & leurs diverſes qualités; le luxe, ſon étendue, ſes recherches, ſa délicateſſe & ſes divers objets; dans l'induſtrie, ſes différens ouvrages & le rang qu'ils méritent qu'on leur aſſigne dans le Commerce; dans la phyſique, les diverſes productions naturelles du pays & leur utilité pour les pays étrangers, enfin l'exactitude, la bonne foi dans les engagemens, la franchiſe dans le Commerce & dans la manière de traiter.

Il donnera une attention de préférence ſur les articles de la plus grande conſommation reſpective, ſur leurs prix ordinaires; & ſes connoiſſances locales lui apprendront à en prévoir mieux les variations & les meilleurs moyens d'en profiter. Il découvrira des articles particuliers qui donnent des bénéfices peu connus, des moyens d'économiſer dans des envois, ou de faire des envois plus avantageux par des routes nouvelles, ou enfin des eſſais à faire qui réuſſiſſent quelque-fois à donner un bénéfice momentané, & quelque-fois pour long-tems.

On trouvera en Eſpagne, en Portugal, en Suède, &c. des loix ſomp-

tuaires; des loix prohibitives dans le Dannemarck, en Suède, en France, en Angleterre, &c. Des gênes infinies en France & en Angleterre, à côté d'une heureuse liberté; tous les droits d'entrée & de sortie modérés & perçus avec une douceur infinie en Hollande; reduits à Hambourg à environ un demi pour cent, à Brème à un & demi, fruit d'une politique éclairée & infiniment sage, qui a rendu leur Commerce florissant. On observe en Allemagne & dans le Nord une grande consommation de vins, d'eau-de-vie, de fruits de France, d'Espagne, de Portugal & de la côte d'Italie; de sucre, de thé, de caffé, d'indigo, sur-tout des thés & caffés des qualités inférieures; car c'est principalement sur les qualités inférieures de la plûpart des denrées & des marchandises, que tombe la consommation la plus étendue; ce qui les rend précieuses au Commerce. Ces pays offrent encore le plus grand débouché des modes, des bijoux, des dorures, des galons d'or & d'argent, & des étoffes riches & de goût des manufactures de Lyon. La Russie sur-tout, fait une grande consommation de ces denrées & de ces marchandises. Depuis plusieurs années la cour de Saint Petersbourg est celle de l'Europe qui a porté plus loin le luxe dans la parure. On ne sçauroit apprécier tout ce que l'industrie doit aux bals parés, même aux bals masqués, mais sur-tout aux jours de gala, si fréquens dans les cours d'Allemagne, du Nord, d'Espagne & d'Italie. L'esprit de magnificence a heureusement suppléé ici au défaut des forces de la politique, à qui il eut été impossible de donner à l'industrie un si grand encouragement. Ces jours de fête qui se répètent tant de fois dans l'année, & en tant d'occasions, sont des objets d'observation très intéressans. Le Portugal, l'Espagne, demandent beaucoup de toiles, d'étoffes de soye & de laine, de poissons salés & souvent beaucoup de grains; & l'Italie beaucoup de denrées de l'Amérique, de poissons salés, de modes de Paris & d'étoffes riches des manufactures de Lyon. Le Levant consomme beaucoup de draps, sur-tout de manufactures de Languedoc, & de cette espèce qu'on nomme Londrins. Le débouché des étoffes de soye & des dorures y est infiniment plus borné. Ce pays est trop voisin de l'industrie Asiatique pour enrichir l'industrie Européenne. On y porte beaucoup de caffé de l'Amérique, qu'on y mêle avec celui de l'Arabie; de sucre & d'indigo. La France & l'Angleterre mettent plus généralement les quatre parties du monde à contribution, tant pour nourir leur luxe, que pour alimenter leur industrie, & la Hollande pour assortir son entrepôt & entretenir les magasins de toutes les places de l'Europe.

On trouvera l'industrie portée au plus haut dégré de perfection; en Angleterre dans plusieurs genres, & en France presque dans tous. Paris &

Lon-

Londres, les deux prémières villes de l'univers, où les objets d'obſervation ſont multipliés à l'infini, excitent ſans ceſſe l'induſtrie de leurs habitans par une jalouſie réciproque; &, ce qui eſt ſingulier, plus encore par l'eſtime & par une recherche avide que chacune fait des ouvrages de ſa rivale. La Hollande poſſède une grande induſtrie, mais elle l'employe presqu'entièrement à faire valoir les ouvrages de l'art & les productions de la nature des autres pays, dans le Commerce avec toutes les Nations du monde, & à tirer ſur-tout du Commerce d'économie, de commiſſion & de banque, toutes les richeſſes que ces trois branches peuvent donner. Il y a peu de places de commerce en Europe, peu de Nations même, qui ne ſoient induſtrieuſes; mais on doit obſerver qu'à l'exception de la France qui a ſçu réunir la plus grande induſtrie & la plus recherchée au plus doux climat & au ſol le plus heureux & le plus fertile, les Nations les plus riches en productions naturelles, ſont celles qui poſſèdent le moins d'induſtrie. Elle eſt renfermée par-tout dans le territoire le plus borné ou le plus ingrat, où elle ſe nourrit des richeſſes que la nature donne aux autres pays. L'Italie lui fournit les meilleures ſoyes, l'Eſpagne les plus belle laines, l'Amérique le plus beau coton & les plus belles teintures, la Suède le fer & le cuivre de la prémière qualité; & l'induſtrie attire par mille canaux différens les matières les plus riches, l'or & l'argent, qu'elle ſait encore enrichir de mille manières. Il n'y a que les pays qui produiſent le plus beau lin, où l'on poſſède au plus haut dégré de perfection l'art de l'employer. Car c'eſt avec les lins de la Flandre & du Brabant que ſont fabriquées les toiles de Flandres, les dentelles de point de Bruxelles, les dentelles de malines, chefs-d'œuvre de l'induſtrie humaine.

L'exactitude, la bonne foi dans les engagemens, la franchiſe dans le Commerce & dans la manière de traiter, ſe trouvent également chez tous les bons Négocians de toutes les places de l'Europe. Mais les mœurs & les uſages des différentes Nations, apportent quelques différences dans les achats à la prémière main & dans les ventes à la dernière, qui ſont encore des objets d'obſervation très intéreſſans. Presque toutes les denrées & les matières prémières dans les lieux du crû, s'achettent comptant, mais on ne contracte point de la même manière pour les ſoyes en Italie & en Eſpagne. Dans le Levant on eſt ſouvent trompé, quand les ſoyes & les autres marchandiſes ont paſſé par les mains des Juifs. Mais la bonne foi du Turc eſt ſure. L'Etranger achette difficilement les toiles de la prémière main; elles ſe vendent en détail au marché en écru, & les Négocians étrangers les tirent des magaſins des Négocians du pays, qui les ont achetées ainſi, & les ont

aſſorties après les avoir fait blanchir. C'eſt là une prémière branche de Commerce qui s'exerce ſur les toiles, qui exige la réſidence des Négocians qui s'y livrent, ſur les lieux où l'on les fabrique. Ces Négocians achettent comptant des Fabricans, ou à des termes fort courts, & vendent à l'Etranger à-peu-près de même. Ils trouvent quelque-fois un grand bénéfice dans le mérite que les toiles acquièrent au blanchiment. On ne peut faire de grandes affaires de Commerce en Ruſſie ſans connoitre la manière de contracter, ſans contracter ſoi-même & ſans faire un choix très difficile des perſonnes avec qui on traite, pour traiter avec ſureté. Ici on vend à terme, & à terme d'une année au moins, & de pluſieurs années au détail; & non-ſeulement on achette comptant, mais on paye pluſieurs mois, une année, & ſouvent pluſieurs années d'avance. Quelqu'immenſe qu'on ſuppoſe le bénéfice que peut donner un tel Commerce: qui peut y engager des capitaux conſidérables, & quels risques ne court-on pas à les engager pour ſi long-tems? On peut juger par-là de l'habileté des Négocians Anglois qui font ce Commerce & s'y enrichiſſent, en ſuivant pourtant cette manière de contracter, & quels ſoins il faudroit ſe donner pour les imiter? Il ſeroit à ſouhaiter pour l'avantage des Ruſſes & pour les progrès de leur propre Commerce, qu'on pût abolir ces uſages reſpectivement ruïneux.

Telle eſt l'idée générale de l'eſprit d'obſervation avec lequel le jeune Négociant doit ſe livrer aux voyages. Il ſeroit injuſte d'exiger qu'il embraſſe tout le détail que cette idée lui préſente: il ne doit omettre aucunes des connoiſſances générales qui le préparent à entrer dans la ſuite avec plus de facilité & de ſuccès dans quelque détail que ce ſoit, lorsque l'occaſion le rend utile ou néceſſaire: mais il doit donner une application réfléchie & de détail ſur les articles qui ſont de ſon goût, de ſon choix, dont il a embraſſé le Commerce, qui conviennent ou qui ſont rélatifs au Commerce de la place où il a établi le ſiége de ſes affaires & de ſa fortune.

Des Correſpondans.

Nous n'avons préſenté jusqu'ici à l'obſervation du Négociant, que des loix favorables ou contraires aux progrès du Commerce; que des uſages qui le gènent, ou en rendent la marche & les opérations plus difficiles; que des denrées, des matières prémières, les fruits de l'induſtrie, les efforts de l'art pour ſatisfaire les beſoins du luxe que les richeſſes varient &

mul-

multiplient ſans ceſſe, en un mot les différentes matières ſur leſquelles le Négociant peut exercer ſes connoiſſances & ſes talens, ou perfectionner ſon expérience.

Mais perſonne n'agit ſeul dans aucune affaire; on a ſans ceſſe beſoin du ſecours de ſes ſemblables & les affaires de Commerce bien plus que toute autre affaire, étendent à l'infini les beſoins des ſecours d'autrui. Ainſi, à l'obſervation des diverſes qualités des denrées, des matières prémières, des ouvrages de l'art & de leurs différens dégrés de bonté; des mœurs, du luxe, du goût, des caprices même, des loix, des uſages mercantils de toutes les Nations, il faut ajouter l'étude des hommes, & toutes les connoiſſances qu'exige le choix à faire d'un grand nombre de correspondans répandus dans les différentes places de Commerce. La correspondance eſt l'ame du Commerce du Négociant; & une intelligence active jointe à la probité, à l'exactitude & à un crédit ſolide, doivent déterminer le choix de ſes *amis*; car c'eſt ainſi qu'on nomme communément dans le Commerce, les *correſpondans*; c'eſt-à-dire les Etrangers avec leſquels on eſt en liaiſon & en commerce d'affaires. Ce nom n'eſt point impropre, & l'uſage ne l'a point adopté ſans fondement. Ce nom intéreſſant annonce une liaiſon qui n'eſt pas ſeulement établie ſur des intérêts réciproques, mais qui tient auſſi à une infinité de bonnes qualités, qui eſt appuyée ſur la vertu; une liaiſon qu'on ne ſe rappelle qu'avec plaiſir & dont on ne parle qu'avec éloge, qui doit être cultivée comme l'amitié, qui lui reſſemble infiniment, & en exige presque tous les devoirs. Cette liaiſon n'eſt point telle qu'elle doit être, elle eſt imparfaite, ſi on la renferme dans les bornes étroites qu'éxigent rigoureuſement les affaires de Commerce. L'intérêt même du Commerce, le bien des affaires, demande que le ſentiment accompagne la correſpondance. & que le correſpondant montre la même attention, les mêmes ſoins, la même activité & le même zèle dans toutes les occaſions où il ne peut être queſtion de ſervices lucratifs pour lui, & ces occaſions ſe préſentent ſouvent. Le choix d'un correſpondant exige donc autant de ſoin que celui d'un ami ordinaire, & peut-être encore d'avantage, ſi l'on fait attention qu'on confie ſouvent à ſon correſpondant ſes intérêts les plus chèrs, ſon honneur & ſa fortune: & il eſt rare que dans l'uſage ordinaire de l'amitié, on mette de ſi grands intérêts entre les mains d'un ami. La correſpondance, cette liaiſon d'affaires formée par un bon choix, ſera accompagnée d'une amitié d'autant plus ſolide, qu'elle eſt ſans ceſſe nourrie & ſoutenue par un intérêt & par des beſoins réciproques. C'eſt cette correſpondance établie ſur de bons principes, qui fait que le Négociant n'eſt étranger nulle-part; qu'il trouve par-tout des

amis,

amis, des connoiſſances & des affaires, & qu'il eſt pour ainſi dire, citoyen du monde.

Avoir acquis un nombre conſidérable de bons correſpondans, c'eſt avoir acquis un fonds riche, un fonds qu'on ne peut apprécier; mais un jeune Négociant qui ſe propoſe d'acquérir un fonds ſi utile & ſi néceſſaire, qui veut faire un bon choix de correſpondans & ſe les attacher, doit ſe préſenter & s'en faire connoître avec toutes les bonnes qualités qu'il recherche en eux, & qui déterminent ſon choix. Il doit attirer leur eſtime & leur confiance. C'eſt là l'un des plus grands avantages à recueillir des voyages. Cette eſtime & cette confiance d'un grand nombre de bons correſpondans eſt en même tems le principe & la méſure du crédit, de l'eſtime & de la confiance publique: car, il ne faut pas s'y tromper, le Négociant eſt un homme public, qui ne peut être trop connu pour un homme excellent dans ſon état. Indépendamment de l'honneur & du crédit, une grande réputation répand encore ſur ſa maiſon la plus grande proſpérité. Les affaires, & des affaires toujours ſûrement utiles pour le Négociant qui fait le Commerce de commiſſion, ſe renouvellent tous les jours & s'accumulent ſans ceſſe au gré de ſes déſirs; parce qu'on s'eſtime heureux d'avoir ſes intérêts entre ſes mains.

Ce n'eſt pas aſſez que d'avoir acquis tant de connoiſſances néceſſaires pour faire le Commerce de commiſſion, & un grand nombre de bons correſpondans: il faut encore ſavoir entretenir toutes ſes liaiſons par des ſervices, ſouvent même déſintéreſſés, & par des avis qui doivent avoir ce double avantage, d'être également utiles & intéreſſans pour celui qui les reçoit & pour celui qui les donne.

Il ne s'agit pas ici de ces avis qui ſe donnent en deux traits de plume, d'une traite faite, ou acceptée, d'un envoi, de l'expédition, du départ, de l'arrivée d'un vaiſſeau, &c. Mais de ces avis raiſonnés & réfléchis qui préſentent la matière & l'occaſion d'une bonne ſpéculation, d'une opération heureuſe, & qui exigent de la part de celui qui les donne, une connoiſſance profonde de la circulation des denrées, de leur débouché le plus grand ou le plus avantageux, des cauſes des variations de leurs prix, de leurs révolutions ſubites, & l'art de s'aſſurer de leur état actuel, & de prévoir leur état futur. Ces avis ne ſont pas proprement un conſeil direct, car le Négociant ne ſauroit être trop circonſpect à en donner à ſes correſpondans; mais une ſimple expoſition de faits qui préſentent le tableau d'une bonne ſpé-

ſpéculation, & ſur lequel pour bien ſpéculer il ne reſte au Négociant qui les reçoit, que des conſéquences à tirer qui ſe préſentent d'elles-mêmes. Toute l'attention du Négociant qui donne de ces avis utiles, doit être, pour qu'ils puiſſent être utiles en effet, de s'aſſurer de l'exiſtence & de la vérité des faits, de n'en haſarder aucun de douteux, ou s'il y en a qui de leur nature le ſont néceſſairement & ſur lesquels on ne peut que conjecturer, il doit avoir ſoin de les donner pour douteux; il doit toujours craindre d'induire ſon ami en erreur, & le reproche qu'il pourroit lui faire, ou ſe faire à lui-même, de l'avoir engagé dans une entrepriſe nuiſible ou tout-à-fait infructueuſe; il doit ſur-tout prévénir par ſes lettres tout ſoupçon de n'avoir écrit que pour ſe procurer une commiſſion, que pour ſon intérêt perſonnel aux dépens de celui de ſon ami. Independemment de ce qu'un tel motif bleſſe ſenſiblement la probité, que c'eſt un abus de confiance & l'effet d'une avidité vrayement criminelle, c'eſt auſſi entendre très mal ſes propres intérêts. Un ami ainſi ſéduit, entrainé dans des erreurs qui lui occaſionnent des pertes, s'apperçoit alors des motifs de l'avis, trop tard pour en éviter les dangers, mais aſſez tôt pour retirer ſa confiance; & le Négociant perd ainſi pour un intérêt paſſager, l'eſtime & la confiance d'un ami, & un intérêt plus ſolide.

Le Négociant ſage ne donne des conſeils qu'avec une extrême circonſpection; il craint toujours de n'avoir pas bien vû, ou de n'être pas aſſez inſtruit; ſes conſeils ſont toujours accompagnés de quelque expreſſion de doute, il explique ſes motifs, mais il veut enfin qu'on n'adopte rien ſans examen. Il ſait qu'il eſt arrivé moins de cochenille à Cadix qu'on n'en attendoit, qu'il n'en reſtoit point dans les magaſins, qu'elle eſt rare dans les entrepôts; d'où il conclut que le prix y augmentera, ainſi qu'aux lieux où s'en fait la grande conſommation. Mais il compte ſur les avis qu'il a reçus, & ſur les obſervations qu'il a faites. Il peut être trompé. Il en arrivera de même ſur une infinité d'articles ſujets à de grandes variations.

Si le Négociant ſe permet de donner des avis, même des conſeils pour l'intérêt de ſes correſpondans, cet intérêt ne peut jamais l'autoriſer à interprêter les ordres qu'il a reçus, à y apporter le moindre changement, ni à en différer l'exécution. La maxime du Commerce à cet égard eſt: *exécutez & faites mal.* Ce n'eſt point à lui à pénétrer dans les vuës de ſon correſpondant, qui ne lui a point fait part de ſa ſpéculation.

Ce ne ſera donc que par des avis de la plus grande exactitude, que le Ne-

gociant bien inſtruit travaillera à multiplier ſes affaires, toujours avec la ſage précaution de ne point compromettre les intérêts de ſes amis. Il ne ſe permettra d'ailleurs aucune ſollicitation, aucune voie détournée pour s'attirer les affaires d'une maiſon, & priver de la confiance de cette maiſon un autre Négociant. S'il n'y a point d'indécence à faire des démarches à cet égard, ce n'eſt tout au plus que lorsque cette confiance eſt à donner; ce qui arrive de tems en tems dans les grandes places. Un homme, dit un ancien (*a*), qui court dans la carrière doit faire tous ſes efforts pour remporter le prix; mais il ne peut ni faire tomber ni écarter avec la main celui qui court à ſon côté. Il en eſt de même dans la carrière de la vie: nous pouvons acquérir, la juſtice le permet; mais elle nous défend d'uſurper.

Les Négocians font quelque-fois des ſpéculations, ſoit dans le Commerce de terre, ſoit dans le Commerce maritime, dans lesquelles ils offrent des intérêts à leurs amis. C'eſt un moyen d'accroitre le Commerce de commiſſion. Mais un plus grand moyen de l'étendre, que pluſieurs places préſentent aux Négocians, & le plus utile, c'eſt d'avoir un ou pluſieurs navires, & de faire le Commerce de fret. Ce Commerce peut occuper des fonds conſidérables, mais avec ce double avantage ſous la direction d'un bon Négociant, que le Commerce de fret, conduit avec l'intelligence qu'il exige, donne un bénéfice certain & procure néceſſairement beaucoup de commiſſions; car rien n'eſt plus naturel que d'attendre que la vente d'une partie des cargaiſons priſes à fret, ſera commiſe au propriétaire du navire, ſur-tout ſi le navire eſt entre les mains d'un bon Capitaine, ou conſigné à de bons Négocians. Ce Commerce donne d'ailleurs la facilité & l'occaſion fréquente de procurer des commiſſions à des amis: il eſt tout ſimple que ceux-ci s'attachent à mériter cet avantage par les ſoins d'en procurer un pareil à leur ami, & à rendre ainſi leur correſpondance réciproquement utile, pour en aſſurer la durée.

Ce moyen d'étendre le Commerce de commiſſion exige des connoiſſances d'un grand détail.

(*a*) Cic. des offic. lib. 3. ch. 10.

Du

Du Commerce de Fret, & de la Navigation.

Le Commerce de fret eſt plus ou moins facile & avantageux, & donne plus ou moins d'étendue au Commerce de commiſſion, ſuivant l'étendue du Commerce de la place où le Négociant travaille. Cette branche de Commerce n'a presque point de limites à Amſterdam, Rotterdam, Hambourg; elle eſt plus reſtrainte dans les autres ports du Nord, de la Méditerranée, de France & d'Angleterre. Ce Commerce eſt même tout-à-fait inconnu dans un grand nombre de ports de mer; & cependant il en eſt fort peu où l'on ne pût lui donner quelque étendue, & où les Négocians ne puiſſent trouver des moyens de faire utilement ce Commerce. Son importance & ſon utilité, & en même tems le ſilence des Auteurs qui ont traité du Commerce ſur la ſcience pratique de cette branche, exigent que nous entrions ici dans un grand détail.

Le fret eſt le prix du tranſport par mer des marchandiſes d'un lieu à un autre; & ce prix eſt le prémier bénéfice que la navigation donne à une Nation maritime, & la principale cauſe de ſes richeſſes & de ſes forces navales. C'eſt le bénéfice que donne le loyer des navires, qui en étend la conſtruction, qui multiplie les matelots & les vaiſſeaux, ainſi que les entrepriſes de Commerce, & forme un fonds ſolide à la puiſſance maritime. Tel eſt la nature du fret, que le navire, ſoit qu'il navige pour compte de ſa Nation, ou pour compte de l'Etranger, ſoit qu'il navige pour le compte du propriétaire, ou pour celui d'un autre Négociant, gagne toujours également le prix du tranſport de la marchandiſe, dont il eſt chargé; parce que ce prix eſt une valeur nouvelle ajoutée à la marchandiſe par la néceſſité du tranſport, qui ſe paye aux navigateurs ſans rétard ni diminution, quel que puiſſe être d'ailleurs le prix intrinſèque de la marchandiſe, & l'évènement de la vente, qui donne quelque-fois de la perte au lieu où ſe fait le tranſport.

On réduit tout le calcul de la navigation à deux objets; ſçavoir, à la ſomme que coûte le vaiſſeau, & aux profits qu'il donne. On eſtime les vaiſſeaux aſſez généralement ſur le pied de cent-cinquante livres le tonneau, & l'on évalue le bénéfice du propriétaire de dix à quinze pour cent par an; c'eſt-à-dire, un vaiſſeau de trois-cens tonneaux doit couter quarante-cinq-mille livres, & donner au propriétaire de quatre-mille cinq-cens à ſix-mille ſept-cens-cinquante livres de bénéfice par année. On ſent bien que

cette eſtimation ne ſçauroit être d'une certitude géométrique; qu'on doit l'appliquer bien plûtôt à connoître l'étendue du Commerce & de la puiſſance maritime d'une Nation, que pour déterminer avec préciſion le bénéfice du propriétaire d'un navire. La conſtruction eſt plus ou moins chère, & plus ou moins ſolide dans les différens ports de l'Europe; & l'intelligence du Négociant qui fait conſtruire, ou qui achette un navire, donne encore des avantages plus ou moins conſidérables au commerce de fret, qu'on ne peut eſtimer. Il ne ſeroit pas moins difficile d'apprécier les haſards qui aſſurent un fret d'aller & de retour à chaque voyage, ou qui occaſionnent des traverſées à faux fret; c'eſt ſur le pied des riſques des avaries, des demeurages, des relâches forcées, de la navigation du navire quelque-fois ſur ſon leſt, ou à moitié charge, que le bénéfice du fret doit être eſtimé, en ſuppoſant toujours dans le propriétaire le travail & les connoiſſances néceſſaires pour bien faire conſtruire, radouber, ou acheter un navire, pour le bien équiper & avictuailler, & lui procurer du fret; en un mot, toute cette prudence mercantile qui ôte au haſard tout ce qu'on peut lui ôter.

Nous ne conſidérons point ici le fret comme un profit national; car outre le profit du propriétaire du navire, il faudroit compter les ſalaires & la nourriture des équipages & de toutes les différentes ſortes d'ouvriers employés à la conſtruction, au radoub & à l'équipement des vaiſſeaux. Tous ces ouvriers, tous ces hommes de mer ſont nourris & payés par la marine; ou pour parler plus exactement, leur nourriture & leurs ſalaires ſont partie de cette valeur nouvelle que les frais du tranſport, qu'on appelle le fret, ajoutent à la marchandiſe, qui eſt toujours payée par le conſommateur, indépendamment de la valeur intrinſèque de la marchandiſe. Ainſi le travail des gens de mer & des différens ouvriers occupés à la conſtruction & à l'équipement des navires, eſt un profit pour la Nation maritime, comme celui du manufacturier & du cultivateur. Le profit national ſera encore bien augmenté, ſi les terres produiſent des bois, du fer, du chanvre, du bray & du goudron.

Les Anglois évaluent leur navigation marchande à ſeize-cens-mille tonneaux de mer. Il y a peut-être de l'exagération dans cette eſtimation qui ſuppoſe leur navigation doublée depuis 1688. La navigation des Hollandois eſt à-peu-près égale, avec cette différence avantageuſe pour la Hollande, que la majeure partie du fret en Angleterre eſt payée par la Nation, & qu'en Hollande elle eſt payée par les Etrangers, parceque la conſommation intérieure de la Hollande eſt infiniment plus bornée, & qu'ils donnent à fret une bien plus grande quantité de vaiſſeaux, ou de tonneaux de mer, à tou-

tes

tes les Nations de l'Europe. D'ailleurs les équipages se forment en Angleterre, comme en France, aux dépens de l'agriculture & des manufactures, & en Hollande aux dépens de la population des Nations étrangères, ou avec des hommes que la République ne peut employer, ni à l'agriculture, ni aux manufactures. On peut sur ces principes se former une idée du fret de toutes les Nations maritimes de l'Europe, & de la somme immense à laquelle montent les frais de transport par mer d'un lieu à un autre, qui sont une valeur ajoutée aux denrées & aux marchandises par la nécessité indispensable du transport, toujours payée comptant aux navigateurs, quel que soit d'ailleurs le prix des denrées & des marchandises transportées. C'est aux moyens de gagner cette valeur qui n'est jamais incertaine, que le Négociant doit donner tous ses soins. Soit qu'il charge ses vaisseaux de ses propres marchandises, soit qu'il les donne à fret, il gagne également le fret; c'est-à-dire, la valeur ajoutée par les frais de transport; & il lui est indifférent de gagner cette valeur sur sa Nation, ou sur les Nations étrangères.

Les succès de cette branche de Commerce que beaucoup de Négocians très habiles regardent comme une des plus solides, dépendent encore plus de la science du Négociant, que des évènemens toujours incertains & variables du Commerce. Le Négociant doit avoir des connoissances assez étendues de la construction, de la forme qu'il convient de donner à son vaisseau, suivant la navigation à laquelle il le destine; & des divers matériaux qui y sont employés, soit pour acheter des navires avec avantage, soit pour faire construire avec le plus de solidité qu'il lui est possible & au meilleur marché. C'est là la prémière chose qui doit fixer l'attention du Négociant qui veut faire le Commerce de fret.

L'art de la navigation s'est perféctionné à mésure que le Commerce a fait de plus grands progrès. Cependant on n'est pas encore parvenu au point de n'avoir plus rien à désirer. Il n'en faut pas d'autre preuve que la diversité des méthodes de construction qu'on suit chez les différentes Nations & dans les différens chantiers de l'Europe, qui toutes ont quelques avantages qui leur sont propres, & dont on ne peut pas dire qu'il y en aît une seule qui ne soit accompagnée de quelque inconvénient. C'est cependant la construction qui est la prémière base de la navigation; & cet art de bâtir des vaisseaux, d'où dépendent presque tous les succeès de la navigation, a des principes généraux, une infinité de règles & de méthodes différentes, dont le Négociant qui veut faire le Commerce maritime, ne peut se dispenser de prendre au-moins une connoissance générale & assez étendue pour

pouvoir faire conftruire, acheter, ou vendre, radouber, armer & desarmer un navire avec une intelligence affez fure pour n'être point trompé tant fur les prix que fur la bonté de toutes les parties du navire effentielles à la fureté de la navigation, & pour pouvoir porter fur tout cela une grande économie, mais une économie qu'il faut fçavoir concilier ici plus qu'en toute autre matière, avec la néceffité indifpenfable.

Nous avons déjà cité *les Elémens de l'Architecture navale*, ou *Traité pratique de la Conftruction des vaiffeaux*, par Mr. *du Hamel*. On trouvera dans la lecture de cet ouvrage toutes les connoiffances néceffaires aux Négocians fur la conftruction, fi on ajoute à cette lecture l'examen de quelques navires en conftruction fur les chantiers, & de quelques autres navires fous voile. Le détail des règles de la conftruction appartient aux conftructeurs, aux maitres de l'art, que le Négociant ne fçauroit approfondir; parce qu'il demande un homme tout entier. Car les parties principales qui entrent dans la conftruction du corps du vaiffeau montent jusqu'à cent-vingt-deux, qui toutes doivent être employées dans les proportions les plus avantageufes; & c'eft à régler ces proportions que confifte la partie la plus délicate de l'art de la conftruction. Il fuffit au Négociant de fçavoir diftinguer la conftruction des batimens des différentes Nations; car chaque Nation a une méthode qui lui eft propre, qui donne une forme particulière au navire, plus ou moins de folidité, de jauge, ou qui rend fa marche plus ou moins légère, & la manœuvre plus ou moins facile. La forme des navires décide fouvent de leur marche: & les ports de mer pour lesquels ils font conftruits déterminent auffi fouvent cette forme, ainfi que la grandeur ou port des navires. Le Négociant décide auffi lui-même de la forme & du port de fon navire par la branche de Commerce ou de la navigation à laquelle il le deftine. Les mats, les voiles, les cordages, les pompes, les ancres, & tout ce qui eft connu fous les dénominations d'agrets & apparaux, & d'avictuaillement, préfentent encore un grand détail, dont le Négociant doit connoître la majeure partie.

Les vaiffeaux de la Hollande, ceux de la mer baltique & de presque toute la côte d'Italie, font d'une fabrique ronde & large de fond. Leurs ports exigent cette forme de conftruction, parce qu'ils n'ont pas affez de fond. Il leur faut des vaiffeaux qui prennent le moins d'eau qu'il eft poffible. Les navires des autres Nations qui ont de bons ports, font par le bas d'une forme, qui les fait entrer profondement dans l'eau.

Cette

Cette méchanique, suivant l'observation de l'Auteur de l'*Esprit des Loix*, qui est conforme à celle de tous les navigateurs, fait que ces derniers navires navigent plus près du vent, & que les prémiers ne navigent presque que quand ils ont le vent en poupe. Un navire qui entre beaucoup dans l'eau, navige vers le même côté à presque tous les vents; ce qui vient de la résistance que trouve dans l'eau le vaisseau poussé par le vent, qui fait un point d'appui, & de la forme longue du vaisseau, qui est présenté au vent par son côté, pendant que par l'effet de la figure du gouvernail, on tourne la proue vers le côté où l'on veut faire route; ensorte qu'on peut aller très près du vent, c'est-à-dire très près du côté d'où vient le vent.

Mais quand le navire est d'une figure ronde & large de fond, & que par conséquent il enfonce peu dans l'eau, il n'y a plus de point d'appui; le vent chasse le vaisseau qui ne peut résister, ni guères aller que du côté opposé au vent.

D'ou il suit, que les vaisseaux d'une construction ronde & large de fond marchent moins bien, sont mauvais voiliers & plus lents dans leurs voyages. 1°. Ils perdent beaucoup de tems à attendre le vent, sur-tout s'ils sont obligés de changer souvent de direction; 2°. ils vont plus lentement, parce que n'aïant pas de point d'appui, ils ne sçauroient porter autant de voiles que les autres.

On prétend que les vaisseaux de construction Hollandoise sont par ces raisons plus sujets aux coups de mer & à faire des avaries, que les vaisseaux de construction Françoise. Par la raison aussi que ces derniers sont meilleurs voiliers, lorsqu'ils sont en rétard dans leur traversée, ils donnent bien plus d'inquiétude aux propriétaires & aux assureurs, ou rendent les assurances plus chères. Mais on n'observe cependant point de différence de prix des primes d'assurance à Amsterdam, ni dans les ports de France, sur les vaisseaux Hollandois & François. La différence des risques de la navigation de ces différens vaisseaux n'est pas assez grande, pour en établir une dans le calcul général des risques de mer, qui déterminent les prix des primes d'assurance pour tous les voyages & retours, dans toutes les saisons de l'année. Les assureurs qui observent cette différence & qui en courrent les risques, s'en indemnisent, en multipliant les risques qu'ils souscrivent.

Les bons marins observent encore que plus un navire est petit, plus il est en danger dans les gros tems. Telle tempête submerge un navire, qui ne feroit que le tourmenter s'il étoit plus grand; les vents & les flots n'agissant

que ſur la ſurface, le grand vaiſſeau réſiſtera plus par ſon poids à leur impétuoſité que le petit; & auſſi parce qu'il prend plus d'eau que le petit.

L'Auteur du *Dictionnaire du Citoyen* prétend que la navigation des vaiſſeaux Hollandois eſt dangereuſe aux atterrages, parceque, dit-il, il eſt difficile de les gouverner. Comment concilier cette difficulté de les gouverner avec ce que dit le même Auteur, que ces vaiſſeaux n'ont pas beſoin d'un grand équipage; d'où l'on devroit conclure bien plûtôt, qu'il eſt facile de les gouverner? En effet, la conſtruction Hollandoiſe donne cet avantage par la légèreté de ſes manœuvres aux vaiſſeaux Hollandois; ce qui indemniſe bien de la lenteur de leur marche. Leur navigation non-ſeulement n'eſt d'ailleurs pas plus dangereuſe aux attérages, que celles des navires des autres Nations, toutes proportions égales; mais elle l'eſt infiniment moins aux attérages de la Hollande, & par-tout où ſe rencontrent des bas fonds. Ils ont encore cet avantage à Amſterdam, qu'ils peuvent entrer dans le port ou deſcendre au Texel, avec une plus grande partie de leur chargement.

Ce n'eſt point pour rendre ces vaiſſeaux plus favorables au Commerce d'économie, parce qu'ils portent beaucoup, comme le croit encore le même Auteur, que la conſtruction Hollandoiſe donne cette forme à ſes vaiſſeaux: c'eſt uniquement le peu de fond des ports de Hollande qui exige cette forme de conſtruction. Les Hollandois pourroient donner la même jauge à des vaiſſeaux conſtruits à l'Angloiſe & à la Françoiſe. L'objet de de la plus grande jauge eſt de faire plus de fret. Les Hollandois pourroient charger autant de laſts avec une autre forme de conſtruction qui rendroit leurs vaiſſeaux meilleurs voiliers, & ils y trouveroient un grand avantage en ce que leurs voyages étant plus courts, le bénéfice du fret qui eſt une de leurs principales branches de Commerce, ſeroit plus ſouvent répété; ce qui ſeroit bien conforme à leur principale maxime de Commerce, qu'il faut ſçavoir gagner peu & ſouvent. Mais les bas fonds de leurs attérages & le peu de profondeur de leurs ports, ne leur permettent pas l'uſage des navires qui prennent beaucoup d'eau. Il faut avouer cependant que les vaiſſeaux tels que les flutes qui ont un gros ventre, donnent quelque avantage à l'arimage, c'eſt-à-dire qu'ils ſont propres par la forme de leur conſtruction, à recevoir une plus grande quantité de marchandiſes. Mais ce n'eſt point là le motif qui a déterminé la forme de la conſtruction Hollandoiſe.

La branche de Commerce ou de navigation pour laquelle on deſtine un navire, détermine principalement la forme de la conſtruction & la jauge qu'on

qu'on doit lui donner. Un pêcheur, un vaiſſeau deſtiné pour la pêche du harang, de la baleine, pour celle de Terre neuve, pour le Commerce de Guinée, ſont de forme & de grandeur bien différentes, & auſſi agréés & armés bien différamment. L'armement de chacun de ces navires demande une étude particulière de la part du Négociant qui veut ſuivre quelqu'une de ces branches de Commerce: & ce ſeroit rendre un grand ſervice aux jeunes Négocians & au public, que d'expliquer dans un détail exact, la meilleure méthode qu'on pourroit ſuivre pour faire ces différentes branches de Commerce avec le plus d'avantage.

Il ſemble que les vaiſſeaux deſtinés au petit cabotage ne devroient être que d'une moyenne grandeur, & même au-deſſous, attendu la concurrence qu'ils rencontrent dans tous les ports, & qu'ils ont l'avantage d'être expédiés plus promptement; ce qui eſt toujours pour les affreteurs une raiſon de préférence, & aſſure au propriétaire du navire plus de facilité à trouver du fret, à completer ſa charge, un bénéfice plus prompt & moins chargé de frais de demeurage.

Les vaiſſeaux deſtinés pour le Commerce du Nord doivent être d'un grand port, & tenir beaucoup de la conſtruction des flutes, parce qu'ils ſont presqu'entièrement chargés des marchandiſes de tout le Commerce qui cauſent le plus d'encombrement, telles que les bois de conſtruction, les mats, les cordages, les chanvres, &c.

Les Hollandois ſont dans l'uſage d'employer de grands vaiſſeaux au Commerce de Guinée & de l'Amérique; & les François n'employent à ces deux branches de Commerce que des vaiſſeaux d'une moyenne grandeur. Des uſages ſi différens dans la même navigation, ſont cependant fondés chez les deux Nations ſur des raiſons qu'on ne peut contredire. Elles naiſſent de la différente manière dont ces deux Nations font en général leur Commerce dans ces deux parties du monde.

Les Hollandois, plus économes & plus actifs à la côte de Guinée, traitent mieux & plus promptement que les François. Leurs Capitaines ne négligent aucune occaſion d'acheter, & d'aller à terre, même pour un ſeul Noir. Ils ſe nuiſent moins entr'eux par la concurrence, ils completent plus promptement leur cargaiſon, ſe procurent plus de moyens de traiter un plus grand nombre de Noirs, & n'employent pas plus de tems à faire une groſſe cargaiſon de Noirs, que les François une petite. Ils ſe plaignent de

ce que les Capitaines François ne ſçavent ſe procurer des Noirs qu'à force d'en augmenter le prix, & qu'ils négligent tous les ſoins de détail qu'exige d'ailleurs la traite. Mille difficultés qui ſe rencontrent à la traite, ſur-tout au haut de la côte, que les François ne ſçavent pas ſurmonter par leur économie & par leur travail, rendent leur traite extrêmement lente; car ils deſcendent ſouvent à Juida ſans avoir traité: ils ne feroient presque jamais que de fauſſes traites, s'ils alloient ſur-tout au haut de la côte avec des navires de 5 ou 600 Noirs, qu'ils ne pourroient traiter aſſez tôt pour prévénir les maladies qui les détruiſent à bord, lorsqu'on les retient à la vue de leur pays.

La concurrence des François à leurs Colonies, qui ſont la principale branche de leur navigation, les oblige bien plus encore à n'y employer que des navires depuis 150 jusqu'à 300 tonneaux ou 350 au plus. Le demeurage à la Colonie eſt un des évènemens que leur Commerce redoute le plus; & ils ne le préviennent que par de petites cargaiſons. Les petits vaiſſeaux ont plûtôt fait leur vente, & dans le cas où ils n'en rapportent pas le produit ou une partie, ce qui eſt aſſez ordinaire, ils ont infiniment plus de facilité à trouver du fret, & s'expédient fort promptement. Les Capitaines qui ont de gros vaiſſeaux doivent en charger le prémier rang pour compte du navire, ce qui eſt quelque-fois fort difficile, par la quantité de marchandiſes qu'il exige, & il n'a de facilité à trouver du fret, que lorsque ſa charge eſt bien avancée, ce qui emporte un tems infini, & occaſionne des frais de démeurage, qui abſorbent ſouvent au-delà du bénéfice du fret. Car les frais de démeurage des François ſont extrêmement chèrs, ſur-tout à leurs Colonies.

Les Hollandois ſe donnent moins de concurrence entr'eux à leurs Colonies, où ils trouvent toujours des retours aſſurés, & où ils entretiennent auſſi des magaſins conſidérables par leur Commerce interlôpe. Ils connoiſſent mieux que les François le mérite & tous les avantages des entrepôts; ils ſçavent mieux en faire uſage dans les deux mondes. Par ces raiſons ils ſont peu expoſés aux frais de démeurage, quoique leurs vaiſſeaux ſoient d'un plus grand port; & par là ils trouvent un grand avantage à naviger à l'Amérique avec de grands vaiſſeaux, qui ſeroient la ruïne des armateurs François.

Aprés avoir déterminé la grandeur, le port & la forme du navire ſuivant que l'exigent la branche de Commerce & la navigation auxquelles on le deſtine, on doit une extrême attention à la bonté du navire, qui dépend d'abord de l'habileté & de la fidélité du conſtructeur, enſuite de la bonté

des

des matériaux; c'est-à-dire, des bois, du fer, des cordages & des voiles, enfin de tout ce qui est connu sous les dénominations générales d'agrets & apparaux.

En général la perfection de tous les bâtimens de Commerce consiste à être d'un grand port & à pouvoir naviger avec peu de monde; un vaisseau marchand doit bien aller, bien gouverner, bien porter la voile, peu dériver, avoir des mouvemens doux, contenir beaucoup de marchandises, & ne doit pas exiger un équipage bien nombreux. Mais il n'est pas facile de connoître un vaisseau qui a toutes ces qualités; il est bien plus difficile encore de trouver une méthode de construction capable de les lui donner toutes. Les défauts, même des défauts essentiels, échappent à la vue. Le coup-d'œil est trompeur, dit Mr. *du Hamel*, & il y a si peu de différence entre un bon vaisseau & un médiocre, qu'il est arrivé quelque-fois que de deux vaisseaux qui étoient sur le chantier, celui auquel on donnoit la préférence, s'est trouvé moins bon que celui qu'on regardoit avec une espèce de mépris. En effet l'œil peut-il être assez juste pour juger si les capacités de la carène sont proportionelles au poids du vaisseau armé? La simple inspection est-elle suffisante pour juger si la capacité de l'avant & de l'arrière sont proportionelles au poids que chacune de ces parties doit porter? Si cependant cette proportion n'est pas bien observée, le vaisseau sera noyé à l'avant ou à l'arrière; & si on corrige ce défaut par le lest ou par l'arimage, ses mouvemens seront rudes, il fatiguera beaucoup sa mâture. Quelque habitué que l'on soit à voir des vaisseaux, ajoute Mr. *du Hamel*, peut-on assigner précisément la position de leur centre de gravité, la vraye courbure des lignes d'eau, &c.? C'est cependant de toutes ces choses & de bien d'autres qui sont aussi difficiles à appercevoir, que dépendent les bonnes ou les mauvaises qualités des vaisseaux; ce sont celles qui font qu'un vaisseau est manqué, ou qu'il a toutes les bonnes qualités qu'on désire.

Ces connoissances générales & plusieurs autres encore dont le détail seroit trop long ici, sont nécessaires au Négociant, pour sentir du moins la nécessité de choisir un habile constructeur, & de soumettre également à l'examen le plus sévère les plans de construction, lors qu'il s'agit de faire construire, & les navires mêmes, lorsqu'on veut en acheter.

Il seroit à désirer que toutes les Nations adoptassent l'usage des Anglois qui ont soumis leurs constructeurs à présenter leurs plans de construction à l'Amirauté, & à en obtenir l'approbation. Un usage si sage auquel les

Anglois doivent l'avantage général de leur conſtruction, porteroit peut-être bien-tôt l'art à ſa plus haute perfection. Quel bien pour l'humanité n'en reſulteroit-il pas?

Il eſt bien moins difficile de faire choix de bons matériaux. La même eſpèce de bois a différens dégrés de bonté ſuivant le local. En général les bois du Midi ſont meilleurs que ceux du Nord, & ceux qui croiſſent ſur des montagnes ſont ſupérieurs à ceux des bas fonds. Les différens terreins, les différentes expoſitions & l'âge, donnent des qualités différentes. Un bois pourri, un bois paſſé, un bois trop vieux, donnent une mauvaiſe conſtruction. Mr. *de Buffon* a fait une infinité d'expériences pour connoître la force du bois. Le bois des branches, celui du ſommet de la tige d'un arbre, eſt la partie la plus foible: tout le bois jeune eſt moins fort que le bois plus âgé. Le bois qui a du reſſort réſiſte beaucoup plus que celui qui n'en a pas. Le bois qui dans le même terrein croit le plus vite eſt le plus fort; celui qui a crû lentement & dont les cercles annuels, ou couches ligneuſes ſont minces, eſt moins fort que l'autre. Car on compte aiſément ſur la coûpe transverſale du tronc le nombre de ces cercles annuels, qui ſont diſtinctement ſéparés les uns des autres, qui ſont l'accroiſſement de l'arbre de chaque année. Mr. *de Buffon* a trouvé que la force du bois eſt proportionelle à ſa péſanteur, de ſorte qu'une pièce plus péſante qu'une autre de même longueur & groſſeur, ſera auſſi plus forte à-peu-près en même raiſon. On peut ſuivant cette obſervation comparer la force qui vient de différens pays & de différens terreins. C'eſt ſur-tout dans les courbes dont la force ne ſçauroit être aſſez grande pour rendre la conſtruction ſolide, puiſqu'elles ſervent à lier le vaiſſeau, qu'on pourroit faire une application très utile de l'obſervation de Mr. *de Buffon.*

Le fer doit être choiſi doux. Il eſt ſur-tout important que le fer des chevilles ne ſoit point caſſant: un Négociant attentif a ſoin de ne permettre l'emploi d'aucune qu'après l'épreuve. Nous ne connoiſſons encore jusqu'à préſent de fer qui aît les bonnes qualités que demande le ſervice de la marine, que les fers de Suède & d'Eſpagne. Quoiqu'on aît donné de grandes perfections à l'art des fourneaux à fer en France & en Allemagne, les fers d'Eſpagne & de Suède ſont toujours en poſſeſſion de la préférence.

On employe une quantité immenſe de cordages pour aggréer un vaiſſeau. Il y a encore ici un choix à faire très intéreſſant. On diſtingue ſur-tout ceux qui ſont compoſés de chanvre de Koningsberg, & ceux qui ſont faits avec

avec du chanvre de Moſcovie. Les prémiers ſont eſtimés à Amſterdam vingt pour cent de plus. Celui de Riga n'eſt inférieur à celui de Koningsberg, que d'environ quatre pour cent.

Les voiles ſont formées de pluſieurs lés de toile ordinaire de chanvre écrû, couſus enſemble par les liſières, & bordés tout-au-tour d'un cordage nommé ralingue, qu'on attache aux vergues & aux étais du vaiſſeau pour le faire voguer par le ſecours du vent qui s'y engouffre; ce qui exige une toile forte & faite exprès pour ſoutenir la force du vent. Les toiles de Bretagne, celles ſur-tout connues ſous le nom de noyales, ont été réputées pendant long-tems les meilleures pour faire des voiles; on en fabrique de bonnes aujourd'hui presque par-tout.

Le propriétaire d'un navire doit en avoir un acte de propriété, & joindre à cet acte de propriété un inventaire qui contient le port du navire & en détail ſes aggrets & apparaux. Cet inventaire eſt la baſe de l'inventaire d'armement, auquel on ne fait qu'ajouter les munitions de guerre & de bouche, au bas duquel le Capitaine & l'Ecrivain du vaiſſeau reconnoiſſent avoir reçu tout ce qui y eſt énoncé, & promettent d'en rendre compte.

Les différentes cargaiſons qu'on peut donner à un navire ſont infinies, ainſi que les divers aſſortimens que le Commerce exige. Tout cela ſe règle par les ſpéculations des Négocians ſuivant les différens pays pour lesquels les navires ſont deſtinés, lorsque le chargement ſe fait pour compte du navire, ou lorsqu'il eſt entièrement donné à fret. Il ne faut pas une grande étendue de connoiſſances pour donner à un vaiſſeau une cargaiſon propre au pays de ſa deſtination. Mais il en faut beaucoup pour lui donner une cargaiſon bien aſſortie.

Assortir une cargaiſon, c'eſt la compoſer de tous les articles de denrées & de marchandiſes qui conviennent le mieux au pays où l'on l'envoye, & d'où les avis promettent le débit le plus avantageux. Il arrive ſouvent qu'on expédie des vaiſſeaux avec une cargaiſon d'une ſeule ſorte de denrée ou de marchandiſe. Il y a une infinité de circonſtances dans le Commerce qui l'exigent; mais l'aſſortiment des cargaiſons eſt d'un uſage plus général, ſur-tout dans le Commerce du Nord, du Levant, de l'Afrique & des deux Indes. Un Négociant aſſuré qu'un article ſera recherché, doit craindre de le faire tomber par l'arrivée de ſon navire en portant l'abondance; il doit avoir la connoiſſance de tous les articles bons à envoyer, en aſſortir la car-

gaiſon rélativement à la ſituation actuelle ou préſumée du Commerce, à l'arrivée de ſon navire au lieu de ſa deſtination, ſur les connoiſſances & ſur les avis qu'il a. Une cargaiſon bien aſſortie donne deux avantages très précieux: chaque article étant peu abondant, ſe vend infiniment mieux, & la vente étant auſſi plus rapide, le retour du vaiſſeau eſt plus prompt, il s'expédie plus vite & fait infiniment moins de frais de démeurage.

Ces connoiſſances ne ſont pas moins néceſſaires au Négociant qui fait le Commerce de commiſſion, & qui ne fait le Commerce de fret que pour étendre & accroitre le Commerce de commiſſion; tant afin d'être en état de donner à ſes Correſpondans des avis & des inſtructions reſpectivement utiles, que parce qu'il eſt quelque-fois très avantageux & même néceſſaire pour faire proſpérer le Commerce de commiſſion, que le Négociant arme ſon navire pour compte du navire, au lieu de le donner à fret.

Les connoiſſances du Capitaine ou maitre du vaiſſeau doivent être fort étendues. Il doit ſçavoir la conſtruction, du moins dans ſes parties les plus eſſentielles; il doit poſſéder toutes les manœuvres qu'il convient de faire dans les différentes ſituations où il peut ſe trouver à la mer, ſoit dans les mauvais tems, ſoit pour réparer, radouber ſon navire, ſoit pour éviter les écueils ou l'ennemi: il doit ſçavoir l'hydrographie, & toutes ſes opérations doivent lui être familliéres. C'eſt un metier perpétuel d'étude, d'attention & de reflexion. C'eſt par cette raiſon que les loix maritimes de France ne confient le commandement d'un vaiſſeau à un marin qu'après qu'il a été reçu maitre, & il ne peut être reçu qu'en juſtifiant qu'il a navigé pendant cinq ans, & après avoir ſubi un examen ſur l'art de la navigation en préſence des officiers de l'Amirauté. On peut juger par-là de l'attention que doit apporter le propriétaire d'un navire dans le choix du Capitaine à qui il le confie. C'eſt au Capitaine qu'appartient communément le droit de former ſon équipage, ce qu'il fait cependant ordinairement de concert avec le propriétaire.

Ces connoiſſances ne ſuffiſent point encore pour conſtituer un bon Capitaine. Il doit y ajouter les connoiſſances du moins en partie de la branche de Commerce pour laquelle il navige, & ſçavoir à fonds la maniére de traiter dans celles qui demandent un Capitaine géreur. Car un Capitaine tient lieu d'un ſupercargue, qu'on ne met guères que ſur les vaiſſeaux des Indes. Les ſuccès des voyages à la côte d'Afrique dépendent preſque entièrement de l'habileté des Capitaines; car outre le commandement des navires, ils

ſont

ſont presque toujours chargés de faire la traite. On donne auſſi ſouvent des Capitaines géreurs au Commerce de l'Amérique & au Commerce du Nord. Mais toutes ces bonnes qualités reconnues dans un Capitaine ſeroient infiniment dégradées, s'il n'étoit en même tems zêlé pour les intérêts de ſon propriétaire, & grand économe.

Les écritures qui doivent être tenues à bord du navire ſont encore, quoique fort ſimples, un objet d'attention. Elles conſiſtent dans un livre journal tenu par le Capitaine, ou par l'Ecrivain, s'il y en a un à bord, côté & paraphé par le propriétaire, ſur lequel le Capitaine ou l'Ecrivain doivent écrire les noms des officiers & matelots de l'équipage, le prix & les conditions de leur engagement, le payement qui leur eſt fait, la recette & dépenſe concernant le navire, & généralement tout ce qui regarde le fait de leur commiſſion.

Les papiers de mer qui doivent être à bord du navire pour rendre ſa navigation régulière, ſont les lettres de mer ou paſſeport, le titre de propriété du navire, le rôle de l'équipage, la charte partie & les connoiſſemens. Tous ces titres eſſentiels, ſur-tout en tems de guerre, aſſurent la Nation du navire, celle de l'équipage, la deſtination, la nature & la propriété du chargement. On ſentira mieux la néceſſité de donner au navire tous ces titres dans une forme régulière, lorsque nous examinerons la conduite du Négociant en tems de guerre. En tems de paix la charte partie & les connoiſſemens méritent toujours une grande attention. Ces derniers titres aſſurent la propriété des marchandiſes, le fret & l'exécution des engagemens reſpectifs du propriétaire du navire, du Capitaine & des affreteurs, & ſont encore indiſpenſablement néceſſaires, ſoit pour réclamer les marchandiſes, ſoit pour régler les avaries, ſoit enfin pour faire aſſurer ou exécuter les polices d'aſſurances.

La charte partie eſt proprement une police de chargement entre le propriétaire ou le maitre du vaiſſeau & l'affreteur, par laquelle le propriétaire, ou maitre, s'engage à fournir inceſſamment un vaiſſeau prêt, équipé, bien calfaté & étanché, pourvû d'ancres, de voiles, de cordages, de palans, & de tous les apparaux & agrets néceſſaires pour naviger & faire le voyage; & encore de fournir l'équipage, les vivres & autre munitions; & l'affreteur s'oblige de payer au maitre une ſomme convenue pour le prix du fret. Cet acte ne ſe fait que pour l'entier affretement du navire, ſoit pour l'aller ou le retour, ſoit pour l'aller & le retour tout enſemble; ce qui rend cet acte bien différent du connoiſſement.

La charte partie doit contenir le nom & le port du vaiſſeau, le nom du maitre & de l'affreteur, le lieu & le tems de la charge & décharge des marchandiſes, le prix du fret, &c. Le navire, ſes agrets & apparaux, & les marchandiſes chargées, ſont reſpectivement affectées aux conventions de la charte partie.

Le connoiſſement ne diffère de la charte partie, qu'en ce qu'il a pour objet des parties particulières de la cargaiſon, pour lesquelles il tient lieu de la charte partie, enſorte que lorsqu'un navire eſt chargé à cueillete, ce qui arrive ſouvent, il n'y a point de charte partie; il n'y a que des connoiſſemens; & lorsque la cargaiſon ou partie eſt pour le compte du navire, les mêmes titres doivent ſe trouver à bord, avec cette ſeule différence que le prix du fret y eſt ſtipulé *trouvé en lui-même*, c'eſt-à-dire pour compte du navire. Car lorsque le navire eſt chargé pour compte du propriétaire, ce qu'on appelle pour compte du navire dans l'uſage du Commerce, il gagne toujours ſon fret, & dans l'ordre des écritures du Commerce le Négociant tient un compte ouvert à ſon navire par débit & crédit.

Le bon ordre des écritures dans une maiſon de Commerce qui entretient des vaiſſeaux, demande un livre, nommé le livre des vaiſſeaux, qui ſe tient en deux parties, en débit & crédit pour chaque vaiſſeau. On porte au débit la conſtruction ou achat du navire, ſa cargaiſon, ſi elle eſt donnée au navire pour compte du navire, les gages de l'équipage, les frais d'avictuaillement, & généralement tous les frais d'armement, de carène, de radoub, de relâche, de demeurage, &c. Et au crédit tout ce que le navire a produit par la vente de ſa cargaiſon & par ſon fret. Par cet ordre le Négociant ſait toujours la ſituation de ſon navire; il a toujours ſous ſa main le tableau de ſes bénéfices & de ſes pertes: il ſuit ainſi avec une grande exactitude la marche de ce Commerce, & ſe trouve par là plus en état de faire de nouvelles diſpoſitions, de rectifier celles qu'il a déjà faites, de diriger toujours de mieux en mieux l'emploi de ſon navire. S'il a des intéreſſés dans ſon navire, dans ſon chargement fait pour compte du navire, ou dans les deux parties enſemble, ce qu'il eſt ſouvent très avantageux de ſe procurer, comme nous l'expliquerons dans la ſuite; le livre des vaiſſeaux, cette régularité dans les écritures, forme également la ſureté du *dépoſitaire* du navire & celle de ſes intéreſſés, & prévient entr'eux dans cette eſpèce d'aſſociation, toute difficulté, parceque ce livre régulièrement tenu n'eſt pas ſuſceptible de la moindre contradiction, & contient le compte de chaque intéreſſé.

Quoi-

Quoique la mer, par le droit naturel, ſoit un bien commun à tous les hommes, à toutes les Nations, un grand chemin de communication de l'une à l'autre, dont aucune ne peut s'approprier le domaine excluſif, il ne faut pas en conclure que chaque Nation, que chaque homme peut uſer de ce bien, commun à tous, à ſon gré d'une manière abſolue. L'uſage de la mer eſt ſoumis à des loix, qui ſont fondées ſur l'équité naturelle, & forment un droit commun entre toutes les Nations, & chaque Nation en particulier a réglé cet uſage par des loix qui lui ſont propres, par des coutumes, ou par des traités. Ainſi il eſt également facile de prouver que la mer doit être libre & qu'il eſt permis à tous les hommes d'y naviger, ce qui eſt l'objet du célèbre Traité de *Grotius de Mare libero*; & de faire voir que la mer ne doit pas être libre, ce qui a été l'objet d'un Traité de *Selden de Mare clauſo.* Un autre Ecrivain a fait voir dans un ouvrage intitulé *Mare naturâ liberum pactis clauſum*, que ſi la mer eſt libre par le droit naturel, elle peut être fermée par celui des conventions. Les conventions peuvent déroger au droit naturel & donner atteinte à la propriété commune. Mais ſans toucher au droit naturel de la propriété, l'uſage de la mer, comme ligne de communication entre toutes les Nations de l'univers, a dû être ſoumis à des loix générales de police, qui aſſurent la liberté de cet uſage, & cette liberté conſidérée comme un bien propre à chaque Nation en particulier, a dû être dirigée chez chaque Nation par des loix, ou des uſages dictés par ſon intérêt. Ce ſont là les principes & l'origne des *Us & Coutumes de la Mer*, réglemens, en partie écrits & non-écrits, en partie communs à toutes les Nations, & en partie propres à chaque Nation. On ne devroit pas ſe livrer au Commerce maritime ſans avoir au moins une connoiſſance générale des loix de la mer.

Un Négociant qui veut faire le Commerce de fret doit ſçavoir ce que c'eſt qu'*avaries :* il ne lui eſt pas permis d'ignorer les uſages & les loix, qu'on doit ſuivre pour les régler. Le Négociant doit les connoître, quand même il ne feroit pas le Commerce de fret, & ne prendroit point de part pour ſon propre compte au Commerce maritime, pour s'en tenir à la ſimple commiſſion ſans s'occuper du ſoin de l'accroitre par des vaiſſeaux à lui. Il eſt expoſé tous les jours à recevoir des ordres de ſes Correſpondans, pour régler des avaries, qu'il ne ſçauroit bien exécuter, s'il en ignore les principes. La même raiſon oblige encore le Négociant, détaché de tout Commerce maritime pour lui-même, de bien connoître les règles & les uſages des aſſurances: ſans prévoir qu'il puiſſe être un jour, ni aſſureur, ni aſſuré, il peut être ſouvent l'un & l'autre par commiſſion. On ſe fait aſſurer & on fait aſſurer par commiſſion; c'eſt-à-dire qu'il arrive ſouvent qu'un Négo-

ciant donne ordre à ſon Correſpondant de faire aſſurer pour ſon compte, ſoit un navire, ſoit des marchandiſes: & cela ſeul ſeroit bien ſuffiſant pour exiger du Négociant-commiſſionaire qu'il apprenne à contracter en matière d'aſſurances. Il arrive auſſi quelque-fois que des Correſpondans, ou des Chambres d'aſſurance donnent ordre à un Négociant de prendre des risques pour leurs comptes. Il faut donc que le Négociant-commiſſionaire ſache être aſſureur & aſſuré.

Des Avaries & des Aſſurances.

Nous n'avons rien dans le Commerce maritime qui ſoit plus ſuſceptible de difficultés & de conteſtations entre les Négocians, que la matière des Avaries & ſur-tout celle des Aſſurances; ni rien de plus inſtructif ſur l'un & l'autre matière, que les Uſages de France, ſur-tout l'Ordonnance de la Marine de 1681. avec le Commentaire de Mr. *Valin*, & les Ordonnances de la Hollande de 1551, 1563 & 1570., les Coutumes d'Amſterdam, de Rotterdam, & Middelbourg, avec les Commentaires de Mr. *Glinſtra* ſur cette dernière, & les Ouvrages de Mrs. *Wisbuis* & *Weitſen*, auxquels on peut ajouter le célèbre *Bynckershoeck*.

Quoiqu'il ſemble qu'on ne devroit point citer des uſages ſur des matières réglées par des loix, parceque la loi fait taire l'uſage; nous ſommes obligés ici de nous décider par les uſages. Les loix n'ont pas prévû tous les beſoins du Commerce, & les Négocians ont été obligés très ſouvent de ſupléer par des uſages fondés ſur l'équité naturelle & ſur l'intérêt général du Commerce, au défaut des loix, ou au ſilence de la loi.

On entend par *avaries*, les accidens qui arrivent aux vaiſſeaux & aux marchandiſes de leurs cargaiſons, depuis leur chargement & départ, juſques à leur arrivée.

On diſtingue de trois ſortes d'avaries; de ſimples ou particulières, de groſſes ou communes & de petites.

Les ſimples avaries conſiſtent dans les dépenſes extraordinaires qui ſont faites par le bâtiment ſeul, ou pour les marchandiſes ſeulement; & le dommage qui leur arrive en particulier, doit être ſupporté & payé par la choſe qui a ſouffert le dommage ou cauſé la dépenſe.

On

On met du nombre des *ſimples avaries* la perte des cables, des ancres, des voiles, des cordages & des mats, arrivée par la tempête ou autre accident de mer; on conſidère de même le dommage des marchandiſes cauſé par la faute du maitre ou de l'équipage. Toutes ces avaries doivent tomber ſur le maitre, le navire & le fret: & les dommages arrivés aux marchandiſes par leur vice propre, doivent tomber ſur le propriétaire des marchandiſes. La nourriture & le loyer des matelots, lorsque le navire eſt arrêté en voyage par ordre d'un Souverain ſont auſſi réputés *ſimples avaries*, lorsque le vaiſſeau eſt freté au voyage, & non au mois; & c'eſt le vaiſſeau ſeul qui les doit ſupporter.

Les *groſſes* ou *communes avaries* ſont les dépenſes extraordinaires faites, & le dommage ſouffert, pour le bien & le ſalut commun des marchandiſes & d'un vaiſſeau; telles que les choſes données par compoſition à des pirates pour le rachat du navire & des marchandiſes: il en eſt de même de la rançon, qui cependant peut ſouffrir des grandes difficultés dans de certains cas. Les choſes jettées à la mer; les cables & mats rompus & coupés; les ancres & autres effets abandonnés pour le bien commun du navire & des marchandiſes, ſont de même de *groſſes avaries*. Toutes ces *groſſes avaries* doivent être ſupportées au ſol la livre, tant par le vaiſſeau, que par toutes les marchandiſes de ſon chargement.

Les *petites avaries* ſont le frais de lamanage, touage, pilotage, ſoit pour entrer dans les ports, havres & rivières, ſoit pour en ſortir. Elles doivent être ſupportées, un tiers par le navire, & les deux autres tiers par les marchandiſes. On ne met point au rang des avaries, les droits de congé, viſite, rapport, baliſe, &c. C'eſt ainſi que ſont réglées les avaries par l'Ordonnance de la Marine de France de 1681. *tit.* VII. *du liv.* III.

L'Usage du Commerce de Hollande a établi des principes fort clairs & fort ſimples pour reconnoître la nature des avaries, qu'il eſt extrêmement important de bien diſtinguer. Les groſſes avaries ſont caractériſées par trois conditions.

La prémière eſt, que le danger de perdre le navire & la cargaiſon ſoit évident.

La ſeconde, que le maitre aît pris l'avis des officiers & de l'équipage, pour ſauver le navire & ſa charge.

La troiſième, que le navire & la cargaiſon ſoient ſauvés par l'avarie

qu'on

qu'on a faite. Les avaries causées aux marchandises restées à bord, par le jet que l'on a fait des autres, sont aussi grosses avaries.

La nourriture & le loyer de l'équipage d'un navire arrêté en voyage par ordre d'un Souverain, sont réputés grosses avaries par la loi de France, si le vaisseau est loué par mois; & s'il est loué au voyage, ils doivent être portés par le vaisseau seul comme avaries simples.

On n'a point admis généralement ailleurs cette distinction. Que les frais d'arrêt de Prince soient occasionnés à un vaisseau loué par mois ou pour le voyage, ces frais ont toujours une cause égale, qui est la volonté du Souverain, & ces frais sont toujours grosses avaries. On fait une autre distinction qui paroit bien juste, qui consiste à rejetter cette avarie sur les marchandises seules qui ont donné lieu à l'arrêt du Prince, s'il y en a de telles dans le navire.

On distinge encore à l'égard des frais, ceux qui sont faits par un relâche forcé pour entrer dans un port, dans un havre, dans une rivière, par la nécessité de sauver un navire d'un naufrage. Ces frais sont réputés grosses avaries.

Lorsque des pirates au lieu de rançonner un navire, y entrent & y prennent ce qui leur plait, tout ce qui est ainsi pris, n'entre point en avaries: & la perte ne tombe que sur les propriétaires des choses prises.

Sur tous ces principes on n'a guères de difficultés pour connoître & s'assurer des différentes sortes d'avaries. Il y en a d'avantage pour régler le montant de ce que le navire & chaque article de marchandises doivent contribuer à la grosse avarie. Il faut régler les prix de tout ce qui est arrivé à bon port, & en même tems celui des marchandises jettées à la mer ou avariées. Chacun estime différamment son lot: les propriétaires des marchandises jettées ou avariées, les estiment le plus qu'ils peuvent, pour obtenir d'avantage, & les propriétaires des navires & des marchandises sauvées diminuent le plus qu'il est possible la valeur de leurs marchandises, pour contribuer moins. Lorsque les propriétaires sont respectivement de bonne foi, le réglement des avaries devient une opération simple, juste & facile. La valeur des marchandises sauvées devroit toujours être comptée sur le pied du cours de la place où elles ont été délivrées, déduction faite des droits d'entrée, de décharge & du fret: il arrive cependant qu'on les compte quelque fois sur le pied du prix coutant à la déduction des fraix, jusques à bord.

C'est

C'eſt ainſi qu'on règle à Amſterdam les avaries arrivées au-delà de la moitié de la route du vaiſſeau.

On n'a pas toujours diſtingué à Amſterdam les avaries ſimples ou ordinaires, des groſſes avaries, ou avaries extraordinaires & communes. Les maitres des navires dreſſoient autre-fois un compte de tous les frais ordinaires qui conſiſtent dans tout ce que le maitre d'un navire paye pour pilotage, lamanage, touage, pour les droits de convoi, d'ancrage, de viſites, de tonnes ou baliſes, droit de feux ou fanaux, & ce qu'il paye à des bâteaux ou allèges pour décharger le navire, dans la perte des ancres, des cables, des mats, des cordages & des voiles, lorsque ces pertes ne ſont pas occaſionnées pour ſauver le navire & ſa cargaiſon. Le navire & toute ſa cargaiſon contribuoient à ces frais, ce qui donnoit lieu à de fréquentes conteſtations qu'on ne ſçauroit éloigner avec trop de ſoin de toutes les opérations du Commerce. Cette ſorte d'avarie fut ſucceſſivement réglée par deux Ordonnances de la ville d'Amſterdam de 1664 & de 1666. par la prémière à cinq pour cent du fret accordé, & par la ſeconde à vingt ſols par tonneau.

Mais un uſage plus conforme à l'intérêt des propriétaires des navires & à la juſte proportion actuelle de cette ſorte de frais de navigation, en a porté l'indemnité à dix pour cent du fret, & quelque fois à vingt; il faut cependant que le maitre aît ſoin de la ſtipuler dans les connoiſſemens qu'il ſigne. Car ſans cette précaution, il ſeroit obligé de s'en tenir au réglement préſcrit par la loi.

La diſtinction des avaries, la manière de les régler, l'uſage de ces principes, ſe préſentent continuellement dans l'uſage des aſſurances, uſage ſi important & ſi précieux au Commerce.

Rien ne paroit au prémier coup-d'œil, plus ſimple dans ſon principe, que le contract d'aſſurance. L'Aſſureur ſe charge par ce contract, connu dans le Commerce ſous le nom de *police d'aſſurance*, des pertes & dommages qui peuvent arriver ſur mer à un vaiſſeau ou aux marchandiſes de ſon chargement, pendant ſon voyage; ſoit par tempête, ſoit naufrages, échouement, piraterie, changement de route, de voyage ou de vaiſſeau, jet en mer, feu, priſe, pillage, arrêt de Prince, déclaration de guerre, répréſailles & généralement toutes ſortes de fortunes de mer, moyennant une prime de tant pour cent proportionnée aux riſques, que paye l'aſſuré. Ce contract eſt cependant le ſiége ordinaire d'une infinité de difficultés & de conteſta-

tions entre les aſſurés & les aſſureurs, ſur-tout lorsqu'un d'entre eux s'écarte des règles de la bonne foi; il en nait ſouvent, même malgré la bonne foi reſpective des aſſureurs & des aſſurés, des queſtions très délicates & très difficiles à décider, & cependant très intéreſſantes pour le Commerce.

Cette ſorte de conventions eſt ſoumiſe à des règles générales, communes à toutes les Nations, mais il y a auſſi des règles particulières, des uſages propres à chaque Nation. En Angleterre l'aſſurance eſt autant conſidérée comme un pari, comme une gageure, que comme un contract maritime; & ſur ce principe on y aſſure tout, même la vie. Il n'en eſt pas de même en France & en Hollande: l'aſſurance y eſt bornée à ſon prémier & principal objet, qui eſt le Commerce maritime; & pour prévenir les abus que l'aſſurance pourroit produire de la part des aſſurés, l'ordonnance de la marine en a reſtraint en France, la liberté, peut-être plus que n'exigeoit l'intérêt du Commerce. Elle défend d'aſſurer la vie, le profit des marchandiſes, ni leur entière valeur lorsque le propriétaire eſt à bord, ou propriétaire du navire. Dans ce cas l'ordonnance veut que le propriétaire de la marchandiſe, courre le risque du dixième de la valeur, de même que le propriétaire qui fait aſſurer ſon navire. A' l'égard des autres aſſurances les propriétaires doivent auſſi courir le risque de dix pour cent de la valeur de leurs marchandiſes, à moins qu'il n'y aît dans la police une déclaration expreſſe de l'aſſuré qu'il entend faire aſſurer la totalité, auquel cas la déduction en faveur de l'aſſureur en cas de perte eſt réduite à deux pour cent. Il n'eſt point permis de faire aſſurer le fret, mais on peut faire aſſurer les vivres qui ſe conſomment en route. L'Ordonnance de la Marine autoriſe les aſſurances ſur le corps & quille du vaiſſeau, ſes agrés, ſes apparaux, armement & victuailles, ou ſur une portion, mais elle veut que l'eſtimation en ſoit faite par la police, & permet à l'aſſureur en cas de fraude, de faire procéder à une nouvelle eſtimation.

Les loix de la Hollande ont bien plus reſtraint encore la liberté des aſſurances, mais l'uſage y eſt venu au ſecours du Commerce ſur pluſieurs articles intéreſſans. Ces loix & ces uſages exigent de la part des Négocians qui font aſſurer, une grande attention à bien rédiger les ordres qu'ils donnent, ſoit à des Correſpondans, ſoit à des Courtiers d'aſſurance. La police d'aſſurance aïant pour objet de mettre l'aſſuré à couvert de tous les risques de mer, & ces risques étant infiniment variés par les différentes cauſes qui les produiſent, exige un grand nombre de clauſes, dont une ſeule omiſe peut ſuffire pour rendre infructueuſe la précaution de l'aſſuré, & pour s'expoſer

à

à payer en pure perte les frais d'une prime, ou à éprouver en cas de finiftre ou d'avaries, de grandes difficultés de la part des affureurs.

Il eft donc très important que les ordres pour faire affurer, foient accompagnés de toutes les circonftances néceffaires pour bien rédiger la police d'affurance, & bien affurer, pour ainfi dire, l'affurance même. Ces ordres doivent contenir les noms du navire, du maitre, du port d'où le navire doit partir, de celui où il doit aller; les noms des ports où il doit toucher fur fa route, le nom du lieu où eft le navire lorsqu'on ordonne l'affurance, ou les nouvelles qu'on en a alors.

Les loix de France & de Hollande préfcrivent également toutes ces conditions, avec cette différence, que l'ordonnance en Hollande déclare nulles les polices qui n'y feront pas conformes, & que celle de France permet de faire affurer les chargemens qui feront faits fur quelques navires qu'ils puiffent être, fans défignation du maitre ni du vaiffeau, pourvû que le confignataire foit dénommé dans la police. Ainfi un Négociant qui veut faire affurer un retour de l'Amérique, qu'il attend fur le prémier vaiffeau qui doit en partir, doit nommer dans la police fes Correfpondans des différens ports où il a ordonné que fes marchandifes lui foient addreffées.

On fuit cet ufage à Amfterdam, mais on a foin dans ce cas d'inférer dans la police une renonciation expreffe à toutes les Loix, Ordonnances & Placarts qui font contraires à une telle affurance.

Les mêmes loix veulent que tout affuré courre le risque du dixième de ce que les marchandifes coûtent rendues à bord, & fi l'affurance eft au-deffus de douze-mille florins, à quelque fomme qu'elle monte, l'affuré ne court de risque que pour le dixième de douze-mille florins. L'ufage a encore rendu cet article inutile, par la claufe qu'il a introduit dans les polices, que l'affuré entend fe faire affurer le total fans courir risque du dixième; les affureurs fe chargent eux-mêmes de tout jusqu'à la prime exclufivement. Cette loi furchargeroit en effet le Commerce d'une gène fans aucun objet d'utilité.

Bien des gens ne font pas affez d'attention à l'importance de la loi, qui veut que l'affurance fur marchandifes commence du moment qu'elles auront été portées fur le quai, pour de-là être tranfportées dans le navire où elles doivent être chargées, & que l'affurance dure jusques à ce que les marchandifes

diſes ſoient arrivées au lieu de leur deſtination, & déchargées à terre en lieu de ſureté & ſans dommage. Il faut pour profiter de l'avantage que cette loi donne à l'aſſuré, ne pas omettre la clauſe, ſur marchandiſes déjà chargées ou encore à charger. Car il y a en beaucoup d'endroits beaucoup de risques dans le tranſport à bord.

L'ASSURANCE devient nulle lorſque l'aſſuré fait entrer le navire dans d'autres ports que ceux mentionnés dans la police. Mais il n'en eſt pas de même ſi c'eſt ſans l'ordre de l'aſſuré, ou par relâche forcée. Cette règle qui eſt générale, eſt fort ſimple entre les aſſureurs & l'aſſuré qui eſt le propriétaire du navire ou qui en dirige le voyage. Mais quel doit être l'effet de cette loi entre les aſſureurs & les chargeurs qui n'ont & ne peuvent avoir aucune part à la direction du navire? Quelques aſſurés inſèrent dans la police que le vaiſſeau pourra faire échelle ſur ſa route; & l'uſage des aſſureurs à Amſterdam eſt de ne faire aucune difficulté quoique cette clauſe ſoit omiſe.

LA loi défendoit encore autrefois à Amſterdam de faire aſſurer le corps des vaiſſeaux, l'artillerie & les munitions de guerre, au-deſſus des deux tiers de leur valeur, & de faire aſſurer en aucune manière le fret & l'équipement des vaiſſeaux, la poudre, les boulets, les victuailles ou choſes ſemblables qui ſe conſomment. Cette loi trop gênante & trop desavantageuſe pour les propriétaires de navires, a été adoucie par une nouvelle à l'égard des vaiſſeaux. Les propriétaires peuvent faire aſſurer les ſept-huitièmes de leur valeur, mais ils doivent courir les risques d'un huitième. La même loi défend auſſi l'aſſurance ſur la vie & la gageure. La loi a fixé à un pour cent les groſſes avaries que les aſſureurs ne ſont pas obligés de payer: l'uſage a étendu cette diſpoſition jusques à trois pour cent généralement; & les aſſureurs n'aſſurent point ſur de certaines marchandiſes, autrement que franc d'avaries au-desſous de dix pour cent. Il ſe fait une infinité d'aſſurances en France, ſurtout à Marſeille, franc d'avaries. Le risque eſt moindre pour l'aſſureur, & la prime moins chère pour l'aſſuré.

LA valeur des marchandiſes aſſurées, & celle des navires donne lieu à des difficultés dans les cas des groſſes avaries, qui ne peuvent être levées que par une eſtimation qui doit être fondée ſur l'équité. Par exemple, il arrive ſouvent qu'il y aura ſur un même navire des bariques de ſucre, des caffés, &c. qui auront couté un tiers ou le double au-delà de leur valeur, & auxquels on feroit porter le double de perte dans le réglement des avaries, ſi on n'en faiſoit pas une eſtimation juſte. Il ſemble que cette eſtimation devroit être

être faite ſur le pied des prix courans de ces denrées au lieu de leur deſtination. Il n'eſt perſonne qui ne ſache que les vaiſſeaux dépériſſent, & perdent ſur-tout beaucoup de leur prix dans un voyage de long cours. C'eſt encore ſur ce pied qu'il faut néceſſairement eſtimer la valeur du navire, lorsqu'il s'agit de régler des avaries, pour les régler avec équité. Car on ne doit jamais perdre de vue que chaque propriétaire, ſoit du navire, ſoit de toutes les parties de ſa cargaiſon, doit contribuer aux avaries au pro rata de la valeur de ſa propriété. Tout réglement d'avaries qui ne ſeroit pas conforme à ce principe, ſeroit vicieux & injuſte.

On ſent bien par ces obſervations génerales, combien il eſt intéreſſant pour la proſpérité d'une maiſon de Commerce, ſur-tout dans une place maritime, ſoit qu'elle faſſe le Commerce de mer par commiſſion, ſoit qu'elle le faſſe pour ſon compte, de connoître à fonds les loix & les uſages qui règlent les aſſurances, & toutes les précautions qu'il eſt poſſible de prendre pour bien contracter dans cette branche de Commerce; & qu'on n'auroit qu'une connoiſſance très imparfaite du Commerce des aſſurances, ſi en même tems on ne connoiſſoit à fonds les loix & les uſages qu'on ſuit ſur les avaries & les principes ſur lesquels on doit les régler.

Ici, plus qu'en toute autre matière de Commerce, on ne doit jamais perdre de vue la bonne foi qui eſt l'ame de la conduite du bon Négociant, & les principes de l'équité naturelle, ſi on veut connoître à fonds les règles & les uſages, & ſçavoir en faire en toute occaſion une juſte application. Car nous n'avons point de loix ſur cette matière, quoiqu'on puiſſe les conſidérer toutes comme arbitraires, qui ne ſoient fondées ſur ces principes. Les uſages mêmes qui ſemblent contraires à quelques unes de ces loix, n'en ſont proprement que des exceptions introduites ſur les mêmes principes d'équité, & également favorables aux intérêts du Commerce.

Peut-on ſe réfuſer à l'évidence de l'équité de la loi qui veut que les marchandiſes jettées à la mer pour éviter un naufrage, ſoient payées au propriétaire par contribution, tant ſur le vaiſſeau, que ſur les marchandiſes ſauvées; que cette contribution ſoit répartie proportionellement aux valeurs; que les eſtimations des valeurs ſoient faites de bonne foi; qu'on évite les eſtimations arbitraires, pour qu'il ne s'y introduiſe aucune leſion; & qu'aucun article ne contribue plus qu'un autre, ou moins qu'un autre, à la perte commune?

La diſtinction des avaries eſt fondée ſur la même équité. Le fret des marchandiſes paye au propriétaire du navire tous les frais de navigation; & il eſt bien juſte auſſi que la perte ou la dégradation de la marchandiſe qui ſurvient par ſon propre vice, ſoit toute entière pour le compte du propriétaire.

C'est ſur-tout à l'égard des aſſureurs, que dans les réglemens des avaries, la bonne foi des aſſurés doit être de la dernière exactitude. On leur impoſe les conditions les plus rigoureuſes dans la police, & lorsqu'ils l'ont ſouſcrite, ils ſont au lieu & place des aſſurés; ils courrent les risques d'une infinité d'évènemens ſiniſtres, qui ſe paſſent loin d'eux & à leur inſçu, qu'ils ne peuvent ni prévoir, ni prévenir, auxquels ils ne peuvent apporter aucun remède. Ils ne peuvent agir pour veiller à la conſervation d'un bien qui les intéreſſe autant que s'ils en étoient les vrais propriétaires, que lorsqu'on leur en a fait l'abandon comme perdu. C'eſt ſur cela qu'eſt fondée la maxime des Hollandois, que *l'aſſureur eſt tenu par-tout comme un pupile*; c'eſt-à-dire que les aſſureurs ſont protégés en juſtice comme les orphelins. En effet ils n'ont aucun moyen de tromper, pendant que les aſſurés ont mille moyens de ſurprendre leur confiance, ſoit en leur faiſant aſſurer des navires & des cargaiſons ſuppoſées, dont la perte eſt projettée, concertée & préparée, c'eſt ce qu'on appelle *la baraterie du patron*, qui eſt une perfidie, un vol manifeſte, qui ne peut entrer dans une police, parce qu'on ne peut aſſurer le crime: ſoit en leur faiſant aſſurer des valeurs déjà perdues, ſoit enfin en leur faiſant payer des pertes au-delà de ce qu'ils en devroient ſupporter par un réglement des avaries fait de bonne foi & avec équité. La mauvaiſe foi eſt toujours préſumée par la loi de la part des aſſurés, en cas de conteſtation & ne peut l'être de la part des aſſureurs, dont les intérêts jusques à l'abandon ſont toujours dans les mains des aſſurés.

Il arrive ſouvent lorsqu'il y a des puiſſances maritimes en guerre, qu'un vaiſſeau neutre eſt arrêté dans ſa traverſée par un vaiſſeau de l'une des Puiſſances en guerre, ce qui donne lieu à des frais de réclamation, qui ſont de groſſes avaries, & quoique le vaiſſeau ſoit enſuite relaché, la perte eſt toujours conſidérable; & il arrive quelque-fois qu'il eſt traité comme ennemi, c'eſt-à-dire confisqué, ou qu'on confisque une partie de ſa cargaiſon ou ſa cargaiſon entière. Lorsque l'arrêt eſt jugé injuſte & le vaiſſeau relaché avec ſon chargement, cette ſorte d'avarie ſe règle ſans difficulté, comme celle qui a été cauſée pour ſauver le navire d'un naufrage. Mais ſi le maitre du vaiſſeau a donné lieu à l'arrêt par l'irrégularité de ſa navigation, n'eſt-ce pas ſur lui que doivent tomber toutes les pertes que l'arrêt peut occaſionner?

Un navire pris peut être déclaré de bonne prise injustement; il peut être relaché aussi par grace & par des raisons d'Etat. Dans le prémier cas la condamnation injuste peut-elle tomber sur les assurés? Et dans le second l'avarie peut-elle regarder les assureurs? Et dans tous ces cas la clause de l'assurance qui comprend l'arrêt de Prince au nombre des risques assurés, comprend-elle d'autre arrêt de Prince que celui qui se fait par représailles, par le droit de la guerre, ou par hostilité? Cet arrêt de Prince peut-il être confondu avec celui qui se fait d'un vaisseau neutre, considéré comme vaisseau ennemi par quelque irrégularité dans sa navigation; en un mot, par la faute du maitre ou du propriétaire du navire?

L'attention que les Négocians qui ont le bonheur de jouïr des avantages de la neutralité, doivent donner à l'expédition de leurs navires, est trop importante pour nous dispenser d'entrer sur cette partie de la navigation, dans quelque détail.

Du Commerce maritime en tems de guerre.

Dans l'ordre de la Société de chaque Etat en particulier, aucune classe de Citoyens qui la forment, ne prend plus de part directement ou indirectement, que celle des Négocians, à la conduite & aux affaires des Nations & des Souverains; puisque le Commerce est devenu l'un des principaux objets qui les agitent & les divisent. Le Négociant ne doit donc point négliger la connoissance des intérêts de Commerce dont la politique s'occupe aujourd'hui, celle des traités & des principes de la loi naturelle qui y ont rapport. Indépendamment de l'intérêt de la patrie & de l'humanité en général, qui doit être chèr à tout bon Citoyen, le Négociant doit souvent diriger sur ces connoissances, des opérations très importantes; quelque-fois la marche entière de son Commerce, & les faire servir à donner plus de sureté & de succès à ses spéculations. C'est sur-tout lorsqu'il y a des Nations en guerre, qu'il importe infiniment au Négociant, soit qu'il appartienne à une Nation neutre, soit qu'il se trouve sujet de l'une des Puissances en guerre, d'avoir toutes ces connoissances: dans le prémier cas, non-seulement pour ne point sortir des bornes de la neutralité, mais aussi pour ne pas exposer ses navires à être arrêtés, & à donner des prétextes à des désertions & à des contestations ruïneuses; & dans le second, pour trouver les

moyens de continuer ſon Commerce à l'inſçu de l'ennemi, & prendre les précautions néceſſaires pour l'éviter.

Le jeune Négociant ne doit pas attendre qu'il y aît une guerre déclarée, pour donner une attention ſérieuſe au droit des Nations en guerre, ſur le Commerce maritime des neutres. Quand la guerre ſurvient, c'eſt le tems d'agir, & non celui de s'inſtruire des loix ſur lesquelles on doit régler ſa conduite. Faute d'inſtruction, le Négociant expoſe ſa fortune, ou il perd à s'inſtruire un tems précieux qu'il doit aux affaires dont il faut ſaiſir le moment. Car les circonſtances peuvent changer d'un moment à l'autre, & ſouvent une occaſion favorable échappée ne revient plus.

Le Négociant ne doit donc pas négliger l'étude de la loi naturelle & du droit public, qui ont pour objet la Navigation & le Commerce maritime. Le Négociant doit connoître les principes de la loi naturelle, l'étendue & les limites de la liberté & de l'indépendance de ſa Nation: il doit encore connoître les traités dans lesquels ſa Nation y a dérogé, & les loix qu'elle s'eſt impoſée à elle-même ſur ſa propre navigation; tant pour y rendre ſes expéditions conformes, que pour faire valoir ſes droits, lorsqu'il eſt obligé de réclamer contre des entrepriſes injuſtes. Il ne faut cependant pas conclure de-là que le Négociant ne doive pas avoir ſans ceſſe les yeux ouverts ſur les loix arbitraires & ſur la conduite des Nations en guerre: ſa prudence exige qu'il prévienne autant qu'il eſt poſſible, l'exercice d'un empire injuſte & tirannique, & qu'il n'expoſe jamais ſa fortune à la déciſion de la force, du caprice & de l'intérêt.

C'est ſur ces principes que le Négociant doit diriger en tems de guerre les expéditions de ſes navires; & qu'il peut, s'il eſt ſujet de l'une des Puiſſances en guerre, chercher les moyens d'éviter de tomber entre les mains de l'ennemi. Il peut expédier ſon navire & ſa cargaiſon ſous le nom & le pavillon neutre: c'eſt ce qu'on appelle *masquer un navire*. Mais ſi un tel navire eſt pris, il eſt facilement *démasqué*, ſi le Négociant ne s'eſt pas aſſuré du ſerment du maitre du navire & du propriétaire ſimulé; ce qu'il n'eſt pas permis d'exiger. Le masque ſeroit en ce cas un crime, que la circonſtance de la guerre ne ſçauroit autoriſer, & auquel de ſon côté le Négociant neutre ne doit point ſe prêter. Le ſujet de la Nation en guerre n'a de reſſource légitime pour ſoutenir ſon Commerce, que dans le loyer des vaiſſeaux neutres qui peuvent faire le Commerce de fret; dans les bons avis, dans les convois & les aſſurances.

Quel

Quel que ſoit le Commerce d'une Nation, celui que font tous les Négocians eſt toujours un Commerce d'économie: c'eſt-à-dire que leur Commerce conſiſte à acheter d'une main, pour vendre à l'autre. Par-tout le Négociant fait le Commerce en petit, préciſément comme la Hollande le fait en grand: & de même que le Commerce de fret eſt pour la Hollande le principe eſſentiel, la principale baſe du Commerce d'économie le plus étendu; on doit régarder auſſi le Commerce de fret comme la ſource la plus abondante & la plus ſure des richeſſes que le Commerce peut donner au Négociant en particulier. Nous avons préſenté le Commerce de fret comme une branche de Commerce riche par elle-même. On a vû en même tems que le fret ſert infiniment à étendre, à acroitre le crédit du Négociant & le Commerce de commiſſion. Le Commerce de fret n'eſt, ni moins utile, ni moins néceſſaire à la ſpéculation, principalement à la ſpéculation qui s'étend ſur le Commerce maritime.

De la Spéculation.

Le Commerce conſiſte principalement chez tous les Négocians, comme on vient de l'obſerver, à acheter d'une main, & à vendre à une autre. Cette opération qui paroit ſi ſimple au prémier coup-d'œil, a donné lieu au fret, au change, au crédit, aux aſſurances & à la commiſſion; la Spéculation embraſſe également toutes ces branches; & l'art de ſpéculer eſt la partie de l'art du Commerce, la plus délicate, la plus difficile, & en même tems la plus néceſſaire à ſes progrès, à ſon activité, à la circulation des denrées, des marchandiſes de l'or & de l'argent & de leurs ſignes, & par conſéquent au bien général de la Société.

La Spéculation conſiſte à trouver les moyens d'acheter & de vendre un ou pluſieurs articles de denrées ou de marchandiſes quelconques avec un bénéfice plus ou moins conſidérables; à diriger la navigation d'un vaiſſeau, de façon à ſe procurer le fret le plus avantageux; à tirer des variations du change & du crédit tous les avantages poſſibles; à rendre le Commerce des aſſurances auſſi lucratif qu'il peut l'être; & enfin à s'attirer la plus grande quantité de commiſſions utiles que le Commerce peut donner.

Le Négociant d'un grand entrepôt, tel qu'Amſterdam, peut ſpéculer ſur tous les objets de Commerce. Il peut faire des achats & des ventes fréquentes

quentes au marché de la place, il peut commettre auſſi avec avantage, ſuivant les circonſtances, des achats & des ventes dans tous les autres marchés de l'Europe. La navigation de ſes vaiſſeaux lui donne une grande ſupériorité ſur celui qui n'en a point, tant parce qu'il gagne la valeur que le fret ajoute à la marchandiſe, qui eſt toujours un bénéfice aſſuré, que par la facilité qu'il a d'arriver à propos, s'il a d'ailleurs de bons avis, comme il faut le ſuppoſer ici, & de profiter des momens d'abondance & de diſette, pour faire ſes achats & ſes ventes. Il y a des momens de diſette, qui dans de certains pays & pour de certaines denrées ou marchandiſes, ſont tous les ans une fois l'année à-peu-près les mêmes: c'eſt ce qu'on appelle *la primeur*, ſur-tout dans le Commerce du Nord & dans celui de l'Amérique. Le vaiſſeau le meilleur voilier & dont la cargaiſon eſt la mieux aſſortie, eſt aſſuré de faire la meilleure vente. Cette ſpéculation demande un vaiſſeau bon voilier, d'un port médiocre, & une cargaiſon variée, de tous les articles *de primeur*, que le Négociant doit connoître, pour ne pas porter trop d'abondance dans un lieu où il faut profiter de la diſette. La prompte expédition donne en même tems un grand avantage ſur le prix des marchandiſes de retour: car ce prix ne manque point de s'élever à l'arrivée des vaiſſeaux qui ſe ſuccèdent & qui en multiplient bien-tôt la demande. Le Négociant doit éviter le plus qu'il peut, la concurrence dans ſes ventes & dans ſes achats; ce qui exige beaucoup de ſoins.

Il y a des momens de diſette qui ſont produits par des révolutions, petites ou grandes. Les petites révolutions ſont fort ordinaires, & les grandes fort rares. A' l'égard des unes & des autres le Négociant doit ſuivre les mêmes principes. Car il doit être aſſuré que le Commerce rend presque toujours par-tout ces momens fort courts. Les avis ſe multiplient avec une rapidité infinie: en conſéquence les ſpéculations ſe forment en grand nombre, & plus la diſette eſt grande, plus le Commerce établit promptement l'abondance, & la concurrence détruit ſouvent tout idée de bénéfice à l'exception de celui du fret. Ces momens demandent aux ſpéculateurs la plus prompte expédition.

Lorsqu'un Négociant peut prévoir une guerre: un magaſin aſſorti dans l'Amérique, des magaſins de grains, de vins & d'eau-de-vie, à portée des lieux où les armées doivent agir, ne ſçauroient manquer de lui donner de grands bénéfices. Mais cette prévoyance eſt fort difficile & fort délicate. Une autre prévoyance qui ne l'eſt pas moins, celle de la paix après une longue guerre, peut autoriſer encore une ſpéculation fort lucrative, ſur les

les fonds publics, sur plusieurs articles de luxe, tels que les diamans & les dentelles, sur le Commerce de l'Afrique & sur celui de l'Amérique. La hardiesse du Négociant à calculer la possibilité de tels évènemens peut l'exposer à compromettre sa fortune entière. Il doit se tenir en garde contre l'idée séduisante d'une fortune rapide. La sagesse veut qu'il ne se donne dans ces spéculations, aucuns risques au-dessus de ses forces & capables d'altérer son crédit. Car s'il ne sait pas mésurer ses forces, les autres Négocians les mésurent pour lui: ils le jugent rigoureusement, & son crédit ne peut être sauvé que par un succès heureux qui est toujours incertain.

Il est plus facile de spéculer solidement sur une infinité d'articles dont les prix dépendent, ou de la récolte plus ou moins abondante, ou des retours des deux Indes: tels que les huiles, les cires, les eaux-de-vie, les sucres, les indigos, la cochenille, &c. La sagesse veut que le Négociant prévienne toujours la concurrence, & qu'il divise ses risques en embrassant divers articles, sur la plûpart desquels la concurrence ne laisse bien-tôt presque point d'autre bénéfice à faire aux Négocians, que le fret & la commission.

Un Négociant prudent ne se permet point une spéculation qui embrasse un article en entier, ou dans une grande étendue; ce qu'on appelle un *accoparement*. C'est l'une des opérations de Commerce des plus dangereuses. Les autres Négocians l'observent & spéculent eux-mêmes sur la situation où se met l'*accopareur*. On sait qu'une telle opération exige des fonds inmenses, qu'il est impossible de se dispenser de faire un grand usage du crédit; que cet usage du crédit est bien-tôt épuisé par le discrédit qu'une grande circulation ne manque pas d'attirer. Ils suspendent leur demande, ils attendent une vente forcée, qui arrive presque toujours; & dans ce cas il est rare que l'*accopareur* ne soit pas ruïné.

Une spéculation toute contraire, une spéculation qui embrasse une grande quantité d'articles différens, est toujours utile. Il est rare que dans le grand nombre, il ne s'en trouve pas plusieurs sur lesquels il survient de petites revolutions favorables au Négociant. Cette spéculation réussira toujours, sur-tout si le Négociant sait se borner à un bénéfice modéré, & préférer une circulation prompte, une importation & une exportation rapides, à de grands bénéfices, dont l'attente fait quelque-fois perdre. Les magasins doivent se remplir & se vuider le plus souvent qu'il est possible, & cela ne peut manquer d'arriver souvent dans l'année, chez le Négociant qui content d'un petit bénéfice, donne ses soins à le repeter. On voit une preu-

ve

ve bien sensible de la solidité de cette spéculation, chez les Négocians qui ont embrassé le Commerce des épiceries & drogueries en gros & en détail. Il n'est point de place en Europe, où cette classe de Négocians ne prospère. La raison en est que la branche de Commerce qui les occupe, est divisée en une infinité d'articles; dont il se trouve toujours un grand nombre sur lesquels les révolutions ordinaires du Commerce donnent de grands bénéfices.

Le Négociant qui donne à ses commettans du crédit sur les ventes & sur les achats, se rend infiniment utile au Commerce en général, en ce que ce crédit fait multiplier les opérations, donne plus d'activité à la circulation, & entretient l'abondance: en même tems cet usage du crédit multiplie chez lui les ordres & les commissions. Mais la prudence doit mettre des bornes à l'usage de ce crédit. La maxime qu'il faut acheter à la prémière main, & vendre à la dernière, n'est pas généralement vraye. Le consommateur est sans contredit la dernière main du Commerce; mais cette dernière main n'appartient pas au Négociant. C'est le détailleur qui est la dernière main du Négociant, & il convient très rarement au Négociant étranger de vendre à cette dernière main.

Il n'y a guères de détailleurs en état de s'aprovisionner chez l'Etranger, si on en excepte ceux qui vendent en même tems en gros, qui tiennent des magasins assortis, & qui ne sont pas en grand nombre. Les détailleurs se pourvoient assez généralement aux magasins qui sont le plus à leur portée. Ainsi c'est une très mauvaise spéculation que celle qui a pour objet d'étendre une correspondance, des ventes & des commissions d'achats chez les détailleurs. C'est aux Négocians de leurs places respectives, à les pourvoir: c'est à ceux-ci que les Négocians étrangers doivent en laisser le soin. La marche du Commerce est par-là plus assurée & plus tranquile. Les Négocians de chaque place connoissent les forces des détailleurs; ils sçavent mettre de justes limites au crédit qu'il convient de leur donner; sur quoi l'Etranger ne peut agir qu'avec une incertitude dangereuse. Les Négocians de la place sont d'ailleurs tous les jours à portée de veiller sur la sureté du crédit qu'ils donnent; ce que les Etrangers ne sçauroient faire.

Le Négociant doit avoir toujours les yeux ouverts sur les prix courans, des denrées & des marchandises dans différens entrepôts, sur les retours des deux Indes: il doit observer sans cesse l'abondance & la disette, soit des retours des deux Indes, soit des denrées d'Europe. Il est aussi très important de donner une grande attention à la différence des prix d'une saison ou d'une

année à l'autre; de les combiner autant qu'il est possible avec l'étendue de la consommation de chaque article pour en connoître à-peu-près les limites. C'est en donnant une attention réflechie sur tous ces objets, que le Négociant peut faire des spéculations avantageuses & les diriger avec succès.

Nous nous bornons ici à deux exemples; car il n'est pas possible d'étendre l'instruction sur tous les articles du Commerce: deux exemples tirés de ce détail presque sans limites, suffisent pour remplir notre objet.

Les prix des sucres sont sujets à des révolutions, moins sensibles pour les consommateurs en tems de paix, mais cependant continuelles. Les Négocians sont très attentifs, non-seulement à l'abondance des récoltes, mais à celle des cargaisons qui arrivent dans les différens ports de l'Europe; à celles des magasins & des entrepôts. Ils donnent souvent lieu eux-mêmes à des augmentations de prix par la concurrence de leurs spéculations, par des ordres multipliés à la prémière main ou dans des entrepôts; & à des calmes ou des baisses de prix, par des ventes que la nécessité des affaires fait précipiter. Car il arrive très souvent qu'il y a une grande différence de prix entre les différens ports de France; que le sucre est moins chèr à Amsterdam, à Rotterdam & à Hambourg, où est la seconde main. Il arrive aussi quelque fois qu'il est plus chèr à Amsterdam qu'à Hambourg, & l'on a souvent vû expédier à Hambourg des sucres pour la Hollande. Ces variations exigent une grande intelligence & beaucoup de probité de la part des Négocians qui vendent & achettent par commission; & de la part des commettans, beaucoup de soins dans le choix de leurs Commissionaires, & d'attention aux limites qu'ils leur donnent. Enfin les apparences d'une abondante récolte de fruits font souvent monter les prix des sucres, parce qu'elles annoncent une grande consommation. C'est ainsi que l'abondance des productions de l'Europe, donne quelque-fois une nouvelle valeur aux productions de l'Amérique. C'est aussi par cette raison que le Printems est la saison la plus favorable pour le débit des sucres, sur-tout dans le Levant, où il s'en fait aujourd'hui une grande consommation.

Le savon blanc est dans le Commerce du nombre des articles, dont les prix sont le plus sujets à des révolutions. Les prix des savons de la prémière qualité varient, comme la récolte des huiles; car le prix de la sonde varie peu en tems de paix, mais la récolte des huiles étant sujette à des accidens, leurs prix le sont à des variations, comme ceux des eaux-de-vie. Ces variations donnent lieu à des spéculations; & ces spéculations mêmes devien-

 nent

nent une cause nouvelle de révolution en multipliant la demande au marché. Les prix des savons en reçoivent pour ainsi dire la loi. C'est sur cet article, comme sur les articles semblables, que le Négociant applique la maxime, qu'il faut se pourvoir quand la denrée ou la marchandise sont à bas prix, & ne point acheter lorsqu'elles sont chères. Le spéculateur doit toujours acheter à bon marché & vendre cher: c'est sur le consommateur que doit tomber le poids du haut prix.

Le Commerce demande des fonds, d'où l'on conclut que les richesses du Commerce ne sont pas également à la portée de tous ceux qui voudroient l'embrasser. Nous ne craignons point, en finissant cette instruction, d'assurer ici, & mille exemples nous y autorisent, qu'un jeune homme ne sçauroit manquer de réussir, s'il a assez de pénétration & de courage pour entreprendre de suppléer au défaut des biens de la fortune qui rendent cette carriere facile à remplir: par le travail, par la supériorité des talens, par la vertu, & de se faire de son mérite personnel un fonds qui dans le Commerce dispose presque toujours des faveurs de la fortune.

Des Changes.

La connoissance pratique des écritures & de la correspondance seroit très imparfaite sans celle des Changes. Non-seulement le Négociant doit faire un usage continuel de la connoissance des changes dans les écritures, dans la comptabilité & dans la correspondance, mais encore dans presque toutes ses opérations de Commerce, quoiqu'il ne fasse point le Commerce de banque, comme on l'a vû dans l'article où nous avons traité du Crédit du Négociant & de sa circulation.

Ainsi la connoissance des changes est une branche de la science du Négociant, d'autant plus importante qu'elle s'allie nécessairement avec toutes les autres: & l'on ne doit pas se flater de la posséder bien, qu'après avoir donné une grande attention à la théorie & à ses principes.

Le change est défini généralement une Négociation par laquelle un Négociant transporte à un autre les fonds qu'il a dans un pays étranger à un prix dont ils conviennent, ou qui se trouve reglé sur la place par le Commerce;

merce: ce transport se fait par un contract mercantil appellé lettre de change, qui réprésente les fonds dont on fait la cession.

Le Négociant, soit qu'il tire des lettres de change, soit qu'il achette des lettres sur la place tirées par d'autres Négocians, n'importe sur quelle place de l'Europe, paye ses achats ou reçoit le prix de ses ventes en lettres de change. Il lui importe par conséquent infiniment de connoitre, lorsqu'il doit payer ou recevoir en lettres de change, toute l'étendue de la valeur de ce papier-monnoye, de ce signe réprésentatif de l'argent que le Commerce a inventé, & que le Commerce seul doit mettre dans la circulation pour y réprésenter toutes les valeurs.

Pour ne point payer, ni recevoir de payement à son desavantage, le Négociant doit connoitre la valeur de ce signe fictif dans toutes les places qui toutes concourrent à lui donner des valeurs differentes, suivant les circonstances actuelles de leur Commerce respectif. Ces valeurs varient dans chaque place, & le Négociant pour connoitre si ces variations sont à son avantage ou à son desavantage, doit sçavoir quel est le pair du change de chaque place, c'est-a-dire le prix qui ne donne ni profit ni perte. Les variations qui surviennent tous les jours au-dessus ou au-dessous du pair, sont ce qu'on appelle le cours du change. C'est par une connoissanc exacte du pair & des variations du change, que le Négociant dispose ses opérations de Commerce de façon à tourner a son avantage le cours actuel du change.

Il y a deux sortes de monnoyes dans le Commerce, l'une réelle & l'autre idéale, appellée monnoye de change ou de banque. La plûpart des Nations commerçantes ont de ces deux sortes de monnoyes. En France le louis d'or est une monnoye réelle, & la livre une monnoye idéale, comme en Angleterre la livre sterling, en Hollande la livre de gros, &c.

La raison de l'invention & de l'usage de cette monnoye idéale est dans la nécessité des payemens qui doivent se faire d'une Nation a l'autre, qui ne peuvent se faire que par un transport réel ou par cession, c'est-à-dire par un contract qui est la lettre de change, & de chacune en sa propre monnoye qui n'est reçue chez la Nation étrangère que comme marchandise. La monnoye idéale en a fixé le prix chez chaque Nation; de sorte que la livre sterling réprésente une quantité déterminée de monnoyes réelles de tous pays, sans égard à leurs valeurs numéraires dans chaque pays. Il en est de même de la livre de gros & des autres monnoyes idéales: ces monnoyes sont invariables.

Les monnoyes réelles introduites dans le Commerce ont souvent varié dans les différens Etats, de poids & de titre suivant le caprice ou les besoins de leurs Souverains. Le concours unanime de tous les Négocians, qui s'est établi par le marché, a mis le Commerce à l'abri des inconvéniens qui naitroient des variations. Le concours a formé une loi supérieure au pouvoir législatif de tous les Etats, à laquelle aucune Puissance ne sçauroit donner d'atteinte, qui a fixé le titre de l'or à vingt-quatre carats de fin, & celui de l'argent à douze deniers; & c'est sur le pied de cette estimation inaltérable faite par le Négociant que s'établit dans le Commerce une compensation des monnoyes de tous les pays, que se détermine & se fixe le pair du change dans une indépendance absolue de tout autre autorité que celle de la bonne foi dans le Commerce & de l'équité naturelle, qui est le principe inébranlable de cette fixation. Un Souverain fait de vains efforts pour faire circuler une monnoye chargée de plusieurs deniers de rémède. Le Commerce la met à sa valeur exacte suivant la quantité de carats ou de deniers de fin qu'elle contient; il separe l'aloi, & c'est sur ce pied qu'il établit le pair du change: & de même que le pair réel consiste dans la comparaison des monnoyes réelles; le païr politique ou des monnoyes de change, est le rapport des monnoyes idéales de divers pays.

Ainsi le prix du change est fondé sur une proportion arithmétique du titre, du poids & de la valeur numéraire des espèces réelles d'or & d'argent reçues & données en payement; c'est là le pair réel dont on a des tables exactes pour toutes les places de l'Europe qu'on peut consulter au besoin. Mais le cours du change s'éloigne sans cesse de ce pair réel dans toutes les places, suivant les circonstances ou la situation momentanée de leur Commerce respectif; & ces circonstances établissent le cours des changes, comme d'autres circonstances établissent les prix courans des denrées & des marchandises.

L'utilité du jeune Négociant que nous essayons d'instruire, nous autorise à emprunter ici l'idée qu'on trouve sur cette matière dans la sixième partie du Rapport des Finances fait au Conseil des Finances de France le 17 Juin 1717, comme la plus claire & la plus précise que nous puissions mettre sous ses yeux.

On entend par le change le prix, auquel sont les lettres de change pour faire des remises d'une place à une autre.

Les lettres de change ont été introduites pour éviter le transport actuel de

de l'argent, qui outre les fraix, les risques & l'inutilité de l'argent dans l'intervalle du transport, apportoit un rétardement considérable au Commerce qui n'a commencé à fleurir que depuis l'usage des lettres de change.

Le change est du pair lorsqu'il n'en coûte rien pour faire remettre ce qu'on doit d'un pays à un autre.

Le change est avantageux lorsqu'au lieu de remettre par exemple cent pistoles qu'on doit en Hollande on n'en remet que quatre-vingt-quinze en lettres de change.

Il est au contraire desavantageux, lorsque pour payer la même somme on est obligé de remettre au-delà.

Le change varie, soit parce qu'il est dû réellement d'une place à une autre, soit par la demande qu'on fait tout-d'un-coup d'une grande quantité de lettres de change pour un pays qui ne doit rien, parce qu'alors la place qui fait la demande, contracte une dette dont il faudra qu'elle fournisse tôt ou tard la valeur.

Il en est de même de toutes sortes de denrées & de marchandises: s'il se présente à-la-fois un grand nombre d'acheteurs, la denrée & la marchandise hausseront de valeur. Si personne n'en demande, il faut nécessairement qu'elles baissent de prix.

Cela présupposé, tout ce qui augmente la demande des lettres de change, augmente nécessairement le change.

Deux choses augmentent la demande des lettres de change.

L'une lorsqu'on a besoin de faire de nouveaux fonds dans un pays: l'autre lorsque s'agissant de payer les marchandises qu'on y a achetées, il se trouve qu'elles surpassent le prix de celles qu'on y a vendues; parce qu'après avoir compensé ce qui étoit dû reciproquement, n'ayant plus de lettres de change pour acquiter le surplus de ce qui est dû, on est obligé pour en faire la remise, de fournir une somme plus considérable.

Alors ceux qui ont des fonds ou du crédit dans le pays auquel on doit remettre, se prévalent de la demande qu'on fait des lettres de change, & veulent y gagner à proportion que la demande est plus forte.

C'est une opinion assez généralement reçue que l'augmentation du change a ce double inconvénient : on achette plus chèr & on vend tout à meilleur marché, que si le change étoit au pair. Si le change hausse en France de 10 p$\frac{o}{o}$ à l'avantage de l'Angleterre, les François perdront, dit-on, 10 p$\frac{o}{o}$ sur tout ce qui leur est dû par les Anglois & sur tout ce qu'ils leur doivent. Cette perte s'étendra plus loin encore : on ajoute que les François perdront les mêmes 10 p$\frac{o}{o}$ sur toutes leurs dettes avec les Hollandois, les Allemans, les Espagnols, &c. qui ne feront plus leurs remises directement en France, mais par l'entremise des Anglois : en leur remettant quatre-vingt-dix livres, ils feront payer cent livres en France.

Cette opinion peut être considérée à beaucoup d'égards, comme une espèce de préjugé qui n'entraine point le Négociant éclairé. 1°. Le prix du change ne s'élève point au-dessus de la valeur des frais & des risques du transport de l'argent, qui est par-tout arbitrée avec assez de précision pour faire préferer le transport, dès que le cours du change donne du bénéfice dans le transport réel de l'argent. Ce sont là les limites dans lesquelles les variations des changes circulent.

2°. Il n'est pas douteux qu'un Etat qui a le desavantage du change, perd la somme qu'il paye au-dessus du pair du change, sur-tout si c'est l'Etat qui doit à l'étranger. Mais cette perte ne s'étend pas toujours exactement sur les achats & sur les ventes que font les Négocians. Si les desavantages du change sont permanens & sensibles, le Négociant instruit dirige en conséquence ses opérations, & le change n'influe en aucune façon sur les prix des denrées & des marchandises. Les prix des denrées & des marchandises se mettent ordinairement au pair du change dans tous les marchés ; c'est-à-dire que celui du vendeur ou de l'acheteur pour qui le change est desavantageux, convient d'un prix différent ou du payement sur le pied du change au pair, de même que les prix se règlent sur le pied du crédit & sur le pied du comptant. C'est ainsi que le Commerce reprend toujours son niveau ; sur-tout dans les mains des Négocians instruits : & ce n'est pas une règle générale dans le Commerce, que l'Etat qui a le desavantage du change, vend tout à meilleur marché & achette plus chèr.

Le pair réel du change est établi sur la proportion des monnoyes d'argent entr'elles ; parce que l'argent étant d'un plus grand usage dans la circulation, c'est ce métail que le Commerce a choisi pour faire l'évaluation de l'échange des monnoyes. Mais outre la proportion générale & uniforme dans

dans tous les Etats entre les dégrés de bonté de l'or & de l'argent, il y en a une particulière dans chaque Etat entre la valeur de ces métaux qui est assez généralement conforme au prix du marché sur le pied duquel la valeur numéraire est réglée. La proportion entre la valeur de l'or & de l'argent est de un à quatorze & demi, c'est-à-dire qu'un marc d'or vaut quatorze marcs & demi d'argent. Cette proportion qui a varié depuis dix jusques à quatorze & demi, variera encore; elle reviendra à dix & peut-être encore plus bas, par l'abondance qui se soutient toujours des mines du Brésil, & surtout par la découverte nouvellement faite de trois mines d'or au Mexique entre Pérote & Crux-blanc dans la jurisdiction de Xalapa, dont l'une donne l'or sans mélange d'autre métal à vingt-deux carats de fin. Cette découverte cultivée avec soin, comme on doit s'y attendre, nous annonce une révolution dans le Commerce; mais sur-tout dans la proportion de la valeur entre l'or & l'argent. La prémière Nation qui suivra les mouvemens de cette nouvelle augmentation de la masse de l'or, en établissant une nouvelle proportion entre la valeur numéraire des deux métaux, forcera toutes les autres Nations à l'imiter, par la facilité qu'elle trouveroit à tirer leurs monnoyes d'argent avec un grand bénéfice.

Cette révolution, indépendamment de la nouvelle découverte, devroit être bien-tôt l'effet naturel de la supériorité des mines d'or des Indes Occidentales sur les mines d'argent, de la consommation bien plus grande de l'argent en meubles & en vaisselle, & sur-tout de l'exportation qui s'en fait sans cesse en Asie par le Commerce du Levant & par celui des Indes Orientales. En attendant que l'Europe ressente les effets de cette révolution, peut-être très prochaine, la proportion de la valeur numéraire entre l'or & l'argent, qui est généralement de un à quatorze & demi, est restée dans deux Etats, l'Angleterre & l'Espagne, de un à seize ou à quinze & trois quarts, ce qui donne aux autres Nations l'avantage de tirer l'argent de ces deux Etats avec environ deux & demi pour cent de bénéfice.

Quoiqu'un Négociant ne se propose point de faire le Commerce de banque, il ne lui est pas permis d'ignorer ce que c'est que le change, ses variations, les causes de ses variations, ses avantages & ses desavantages. Il doit acquérir exactement toutes les connoissances qu'exige le Commerce de banque, soit pour débiter dans ses écritures avec exactitude ses acheteurs, soit pour créditer de même ses vendeurs, ou enfin pour profiter des avantages du change lorsqu'il doit faire ou recevoir des payemens. Il doit sçavoir ce que c'est que le prix certain & le prix incertain, & ce qu'on entend par arbitrage en matière de change.

On

On entend par prix certain, un prix fixe & invariable; & par prix incertain, un prix variable: c'eſt-à-dire qu'une place donne dans le change à une autre toujours le certain pour avoir plus ou moins, & une autre, l'incertain ou plus ou moins, pour avoir le certain. Par exemple à Paris on donne un écu de ſix livres pour avoir cinquante-ſix ſols communs forts des Pays-Bas, plus ou moins: Paris donne ici le certain pour avoir l'incertain. Il donne au contraire l'incertain à Cadix pour avoir le certain, c'eſt-à-dire une quantité incertaine de ſols, depuis ſoixante-quinze jusqu'à quatre-vingt, pour avoir une piaſtre.

Un Négociant qui demeure dans une place où l'on donne le certain, étant obligé de faire une remiſe dans celle où l'on donne l'incertain, doit pour la faire avec avantage, obtenir pour ſon prix fixe le plus d'eſpèces qu'il eſt poſſible de celles de la place où l'on donne l'incertain; parceque plus il en reçoit pour ſon prix fixe, plus il gagne, moins il en reçoit plus il perd ou manque de gagner. Le Négociant au contraire qui fait une remiſe dans une place où l'on donne le certain, doit donner le moins qu'il peut d'eſpèces de ſa place pour le prix fixe de celle qui lui donne le certain. Ainſi le change haut dans une place qui donne le certain, comme Paris avec Londres, indique l'avantage, & le change bas, le desavantage. Le pair de l'écu de France étant avec Londres vingt-neuf deniers & demi ſterling, il eſt évident que ſi le change monte à trente-deux deniers, la France gagne deux deniers & demi; s'il baiſſe à vingt-huit deniers, la France perd un denier & demi ſterling par écu. Au contraire dans une place, qui donne l'incertain pour le certain, comme Paris avec Cadix, le change haut indique le desavantage, & le change bas, l'avantage. Le pair de la piaſtre de huit réaux ſuppoſé à ſoixante-dix-ſept ſols tournois, ſi Paris donne ſoixante-dix-huit ſols pour avoir à Cadix une piaſtre de change, Paris perd un ſol par piaſtre; ſi le change baiſſe à ſoixante-ſeize, Paris gagne un ſol par piaſtre.

En ſuivant ces principes, le bénéfice que le Négociant peut tirer du cours des changes, eſt une affaire d'attention & de calcul. La valeur des monnoyes connues, le pair du change & ſon cours actuel donnés, le Négociant voit dans un moment ſur quelle place il lui eſt le plus avantageux de remettre ou de tirer; ou dans quelle place il lui convient mieux de donner des ordres pour faire tirer. Car il arrive ſouvent qu'un Négociant paye ce qu'il doit dans une place en faiſant tirer de cette place ſur lui à ſon bénéfice. En ſuivant ces principes, ſes opérations ſont ſures, ſi ſon calcul eſt exact.

Il

Il n'y avoit d'abord dans la circulation du Commerce que les lettres de change tirées par les Négocians pour payer leurs achats & leur tenir lieu d'argent comptant dans tous les pays où le Commerce les oblige de contracter. Des Négocians attentifs au bénéfice qui pouvoit résulter de la circulation de ces signes de l'argent dans toutes les places de Commerce, en ont acheté pour les revendre; ils ont ensuite formé eux-mêmes de ces signes sans autre objet que de les vendre sur la place avec profit; ils en ont augmenté ainsi la quantité, & par là ils ont donné plus d'activité à la circulation & plus de facilité aux Négocians qui trouvent toujours par ce moyen des lettres sur la place à acheter pour faire des remises dans tous les pays commerçans. On en a fait enfin une branche de Commerce très utile aux Négocians; ce qui a fait naitre en même tems l'usage de l'escompte dans presque toutes les places, usage très précieux au Commerce. Nous fixerons plus particulièrement ailleurs l'attention du jeune Négociant sur le Commerce d'argent ou de banque & sur l'Escompte. L'ordre de l'instruction exige que nous nous bornions ici à lui faire connoître combien il est important dans la pratique du Commerce d'être instruit du change pour tenir les écritures avec exactitude, car il faut continuellement débiter & créditer rélativement au cours des changes; & combien cette connoissance est utile d'ailleurs pour profiter des avantages & des desavantages du change, soit pour se procurer le payement des marchandises vendues, soit pour payer les marchandises achetées.

Mais s'il est important pour le Négociant d'avoir une connoissance profonde du change, il ne l'est pas moins de connoître la forme des lettres de change, les loix, les usages du Commerce qui ont si heureusement substitué ce signe fictif à l'argent, & qui le font circuler avec une sureté que nous ne pourrions voir sans étonnement, si nous n'étions pas accoutumés à cette circulation.

Des Papiers de Commerce.

Les Papiers de Commerce sont les instrumens de cette somme inmense de crédit, qui excède prodigieusement le montant de tout le numéraire existant en Europe, & représente en même tems une prodigieuse quantité de denrées & de marchandises des quatre parties du monde, auquel le Commerce, la circulation des denrées & des marchandises, & conséquem-

ment les arts qui les produisent, doivent toute leur activité. Ce crédit est le siége de toutes les difficultés qui peuvent naitre dans le cours de la circulation de ces papiers, des risques que le Négociant court à s'en charger, & ces risques lui indiquent la raison des connoissances qu'il doit acquérir, des soins qu'il doit prendre pour en bien connoître la valeur. Car cette sorte de monnoye a, comme l'or & l'argent, pour ainsi dire, son poids & son titre bien plus difficiles à assurer, mais sur lesquels le Négociant bien instruit & prudent se trompe rarement.

La lettre de change est le prémier de tous les papiers-monnoye, de tous les papiers de Commerce, & le plus important. On peut voir sur la forme, les loix & les usages de ce papier-monnoye, le chapitre *des Loix du Commerce* à l'article *des Lettres de Change*. Nous nous bornons ici à la connoissance des papiers de Commerce, des moyens de distinguer les bons des mauvais & des médiocres, en un mot de ce qui doit étre sur cette matière la plus délicate qu'il y aît dans le Commerce, le fondement juste & raisonnable de la confiance du Négociant. La plus grande partie de ces papiers n'étant point une cession d'un fonds actuellement existant, mais un usage continuel du crédit, & tout particulier aïant la liberté de produire ce papier dans le Commerce sous la même forme, il est extrêmement difficile de distinguer le papier vrayement solide de celui qui ne l'est pas, & le Négociant ne sçauroit apporter trop de soin dans le choix qu'il est sans cesse obligé d'en faire.

Les autres papiers de Commerce sont d'un ordre bien inférieur pour la commodité, l'utilité & même pour la confiance dans la circulation générale. Ces papiers sont les billets au porteur, les billets à ordre & les billets pour valeur en marchandises. On les distingue en France par billets de finance & billets marchands. L'usage des billets au porteur ou à ordre est borné à la finance. Le Commerce ne se charge point de leur circulation : ces billets à six mois, quelque-fois à plus long-terme, y seroient d'autant moins propres, que les débiteurs ne sont ordinairement connus que dans la finance. Il est rare qu'ils soyent accompagnés d'endossemens, sur-tout d'endossemens de Négocians, car tous ces papiers en sont susceptibles.

A' l'égard des billets marchands, ils entrent nécessairement dans la circulation du Commerce, mais dans une circulation intérieure, & par conséquent fort bornée. Comme ils sont ordinairement à long terme, on les escompte même avec peine sur la place. La forme de tous ces billets n'est

qu'une

qu'une ſimple reconnoiſſance accompagnée d'une promeſſe de payer à un terme, qui ſe transporte par les endoſſemens, comme les lettres de change.

Les aſſignations ſont encore un papier de Commerce, mais d'un uſage auſſi fort borné: elles conſiſtent dans un mandat ou ordre, donné par un Négociant ſur ſon débiteur à un autre Négociant. L'aſſignation ſe tranſporte comme une lettre de change par un endoſſement.

Parmi les papiers de Commerce les lettres de change méritent donc la prémière attention du Négociant: c'eſt à en connoître la ſolidité, à bien diſtinguer celles dont le crédit ne peut être ſoupçonné, de celles dont le crédit eſt douteux, qu'il doit donner les plus grands ſoins. Les lettres de change circulent dans le Commerce pour argent comptant, & toujours avec cet avantage ſur l'argent, qu'elles portent intérêt par l'eſcompte qui s'en fait d'un tranſport ou endoſſement à l'autre. C'eſt le papier-monnoye qui jouït de la plus grande confiance & qui la mérite, lorsqu'il eſt formé par des Négocians ſolides. Mais attendu qu'il eſt libre à tous particuliers de mettre des lettres de change ſur la place, qu'un mauvais tireur trouve trop aiſément de mauvais accepteurs & de mauvais endoſſeurs, la circulation de toutes lettres de change n'eſt pas également fondée ſur un crédit inconteſtable. Il n'arrive même que trop ſouvent qu'un Négociant qui a joui d'un crédit paſſable, même quelque-fois d'un grand crédit, le perd dans un moment, & que ſes traites & ſes acceptations ne ſont qu'une reſſource préparée dans le ſecret de ſes affaires pour ſoutenir un credit ſur le point d'expirer ou des entrepriſes ruïneuſes, en un mot qu'un emprunt fait ſur la place au-delà des limites qu'exigent des affaires de Commerce conduites avec ſageſſe. Lorsqu'il circule dans le Commerce de pareilles lettres, un Négociant éclairé par l'expérience les reconnoit promptement, quoiqu'il n'y aît aucune règle écrite ſur une matière ſi délicate; il les rejette dans la négociation. C'eſt ici que le jeune Négociant a ſur-tout beſoin de ſuppléer au défaut de l'expérience par ſes lumières, par des connoiſſances particulières qui lui donnent une expérience anticipée.

Il n'eſt pas difficile à un Négociant, quelque jeune qu'il ſoit, de ſe mettre à couvert de la perte des lettres de change dont les tireurs, les accepteurs & les endoſſeurs n'occupent pour ainſi dire aucune place dans le Commerce; ou dont le Commerce eſt ſi foible qu'on ne peut les compter au nombre des Négocians de leur place. Il eſt toujours facile de s'en inſtruire, & il n'y a point de cas dans le cours ordinaire du Commerce, où la

néceſſité des affaires impoſe celle de recevoir de tels papiers en payement; ou d'en prendre ſur la place pour faire des remiſes à l'Etranger, ce qui ſeroit une faute d'une bien plus grande conſéquence: car le Négociant ne ſçauroit avoir trop d'attention à ne point endoſſer de papier de cette nature.

Il eſt une ſeconde ſorte de papier infiniment plus dangereuſe, parce qu'elle n'eſt produite dans la circulation que ſur une confiance déjà établie, ſur une confiance fondée. On a déjà vû ce papier ſur la place circuler avec honneur. Il n'a pas eſſuyé le plus leger ſoupçon, les meilleures maiſons de la place, & des places étrangères l'ont honnoré de leur ſignature par leurs endoſſemens. Ce papier de très bon qu'il étoit, eſt devenu très mauvais; il s'agit de le reconnoître tel. C'eſt l'affaire d'un moment, & c'eſt un moment fort critique, qu'il faut ſçavoir ſaiſir.

On peut facilement ſe tromper ici, & rejetter une bonne lettre de change; mais il n'eſt perſonne qui ne convienne qu'il vaut mieux refuſer de prendre une bonne lettre, que de courrir les risques d'une mauvaiſe. Si on étoit aſſuré qu'une maiſon ne multiplie ſa ſignature ſur la place, comme il arrive quelque-fois, que parce qu'elle eſt ſur le penchant de ſa ruïne, non-ſeulement on n'héſiteroit pas à refuſer de prendre ſes lettres, mais on devroit même en donner avis à ſes Correſpondans: il ſeroit à ſouhaiter, s'il étoit poſſible d'avoir des preuves inconteſtables d'un fait de cette nature, que tout le Commerce en général pût en être inſtruit dans le moment, comme d'un orage qui menace la fortune de pluſieurs maiſons. Mais il eſt rare qu'on puiſſe dans le Commerce rendre ce ſervice important, même à ſes Correſpondans, avec ſureté & ſans inquiétude. Car dans le cas où celui qui donneroit un tel avis, ſe ſeroit trompé, il auroit frappé un coup mortel à une maiſon de Commerce: il en auroit détruit la fortune en anéantiſſant ſon crédit; le mal ſeroit irréparable, & un aſſaſſinat ne ſeroit pas plus cruel. On ne ſçauroit avoir trop de reſpect & de ménagement pour le crédit des Négocians, même pour l'intérêt général du Commerce. Ainſi la probité exige rigoureuſement qu'en refuſant leurs lettres, ce refus ne ſoit jamais accompagné d'un ſeul mot, d'un ſeul geſte qui puiſſe donner atteinte à leur crédit. Le Négociant qui eſt dans le doute ne doit point laiſſer pénétrer le ſecret des raiſons de ſon refus.

C'est ainſi qu'en uſent les bons Négocians. Ils ſçavent qu'il arrive ſouvent qu'une maiſon de Commerce emprunte ſur la place dans des momens d'embarras, qu'il ſurvient mille circonſtances qui exigent des opérations

tions forcées, avec le secours desquelles, sur-tout quand elles ne sont que momentanées, une maison se relève, se soutient & devient ensuite florissante à force de sagesse, d'économie & de travail. Un bon Négociant s'apperçoit promptement de la situation de cette maison; il la rédoute, mais il espère & fait des vœux pour elle, & il a la probité de lui garder un secret qu'elle ne lui a pas confié.

Il n'y a point de place de Commerce où il n'y aît de bons agens de change ou Courtiers; & un bon Courtier ne se charge point de la négociation de papiers douteux. Mais le Négociant doit-il suivre la confiance d'un Courtier, quelque estime qu'il lui soit dûe? Le lui conseiller, ce seroit dire à un homme qui doit toujours voir clair dans ses affaires, de n'y regarder qu'avec les yeux d'autrui. La sagesse ne donne point ce conseil. C'est ici que le Négociant doit imiter la prudence des aveugles qui ne posent point le pied à terre sans s'être assurés de la solidité du terrein. Le Négociant doit se connoître lui-même en lettres de change, & son intérêt en cette matière est assez important pour l'engager à donner à cette connoissance les soins qu'elle exige.

Le jeune Négociant doit donner ses prémiers soins à connoître toutes les bonnes maisons de Commerce de sa place & celles des places étrangères, du moins le plus grand nombre qu'il lui est possible, ainsi que le plus grand nombre de signatures. Cette connoissance sera moins étendue & moins difficile à acquérir, si le Commerce de sa place est borné. Il ne lui sera pas moins utile d'être informé autant qu'il est possible, du genre d'affaires dont chaque Négociant s'occupe. Indépendamment des moyens que cette connoissance fournit au Négociant pour étendre son Commerce dans différentes places, cette connoissance lui sera utile pour juger du mérite des lettres de change.

Après ces prémières connoissances, que le jeune Négociant doit prendre dans sa place, ou qu'il doit acquérir par une bonne correspondance, & qu'il doit se procurer avec le plus d'exactitude qu'il est possible, il faut observer avec soin les différentes causes qui chez chaque Négociant donnent la naissance aux lettres de change.

Il faut distinguer parmi les lettres de change, celles qui sont tirées ou acceptées par les Banquiers, de celles qui sont tirées ou acceptées par les Négocians qui ne font point le Commerce de banque. Les prémières n'ont

jamais que deux causes; le bénéfice d'une commission ou le bénéfice du change: car c'est à procurer ces deux sortes de bénéfices que consiste le Commerce de banque. Les secondes n'ont pour cause qu'un payement; le bénéfice de commission, celui du change ne s'y trouvant que comme des accessoires & par une suite nécessaire de l'opération. Tels sont en cette matière les fondemens de la confiance publique; ils demandent une attention de détail.

Un Banquier sage ne tire jamais de lettres qu'à son avantage, le bénéfice du change toujours en sa faveur, & il n'accepte que pour des maisons reputées solides, également à son bénéfice. Celui qui tire à un change desavantageux, ou qui séduit par l'appas d'une commission, ou quelque-fois engagé par de prémières acceptations qui l'ont mis à découvert, continue d'accepter pour une maison qui emprunte la place, qui fait des opérations forcées, rend sa signature suspecte; ce qui se réconnoit à des acceptations de traites tirées à un change desavantageux: car un Négociant ne tire à un tel change que forcé par la nécessité de se faire des fonds, & pressé par le besoin. Cette opération dangereuse se reconnoit encore aux retraites que fait le Banquier, ou sur la même maison, ou sur une autre qui lui est indiquée pour se procurer son remboursement. Si dans ce cas on examine avec un peu d'attention cette maison, on la trouve embarrassée, car cette situation transpire toujours un peu, & la maison tierce qui se prête aux retraites, est infailliblement mauvaise ou associée aux embarras de la prémière. La fortune du Banquier qui a eu le malheur de livrer sa signature, est infiniment compromise, & le Négociant qui reconnoit le caractère dangereux aux lettres qu'on lui présente, ne doit pas leur donner sa confiance, tant à cause des risques de perdre, que pour sa tranquilité & l'honneur de son crédit.

Cette observation ne doit cependant pas être regardée comme une règle générale & applicable à toutes les places sans exception. Les Banquiers prêtent souvent leur crédit aux Négocians sans avoir égard aux changes. Toute leur attention consiste à s'assurer que les Négocians sont solides & font des opérations de Commerce qui en leur rendant nécessaire l'usage du crédit, leur procurent des bénéfices bien supérieurs aux frais des traites & à la perte du change. La reputation du Négociant, l'étendue, la solidité de son Commerce & la sagesse du Banquier assurent le crédit de ces lettres, & sont la base de la confiance publique.

A' l'égard des lettres tirées ou acceptées par des Négocians, il faut distin-

tinguer celles qui font tirées ou acceptées par des Négocians qui font le Commerce de commiſſion. Il y a peu d'attention à faire aux avantages & aux desavantages du change à l'égard de ces lettres, parceque le Négociant-commiſſionaire qui accepte pour le compte de ſon commettant, a proviſion en main, & c'eſt la lettre de change dont le crédit eſt de la plus grande ſolidité. Il importe peu, que le propriétaire de la marchandiſe ou du fonds entre les mains de l'accepteur, aît tiré pour un beſoin preſſant à un change desavantageux, puiſque les fonds de ſa traite ſont faits; & le Commerce de commiſſion eſt un Commerce ſi aſſuré qu'on n'a aucun embarras à redouter de la part de l'accepteur.

Les traites du Commiſſionaire pour ſe rembourſer ſur le Négociant qui lui a commis des achats, ont également une double ſureté: la ſolidité du Négociant qui travaille en commiſſion & le fonds de la traite qui exiſte actuellement chez le Négociant ſur qui la traite eſt tirée. Mais il eſt rare en ce cas que le Négociant qui a commis des achats, le rembourſe autrement qu'en faiſant tirer à ſon bénéfice; parce qu'il a ſur la place des moyens de remettre à ſon avantage ou tout-au-moins au pair pour s'acquiter. S'il en arrive autrement, ou le Négociant eſt gêné ou il travaille mal; mais dans l'un & l'autre cas la ſignature du Négociant-commiſſionaire eſt toujours ſolide: car il y a peu d'exemples de Commiſſionaires qui pour s'attirer des connoiſſances, expoſent leur crédit ou compromettent leur fortune en faiſant des achats ſur leur crédit pour compte d'autrui.

Les traites & les acceptations d'un Négociant données en payement de marchandiſes, ſont ſans-doute d'un ordre inférieur, mais cependant généralement d'un crédit ſolide; parce qu'on voit la cauſe dans l'achat des marchandiſes qui ſont chez le bon Négociant le gage de la ſolvabilité & de la confiance, & cela dans le cours ordinaire des opérations journalières de Commerce.

Le jeune Négociant doit ſe familiariſer promptement avec toutes ces obſervations, avec ces différentes gradations de la confiance publique, pour connoître à la prémière inſpection le mérite des lettres qu'on lui préſente. On ſent aſſez que ces obſervations exigent non-ſeulement une connoiſſance exacte du change, mais encore que le Négociant aît ſous ſa main la note des variations de tous les changes pendant quelques mois, pour voir ſi les lettres ont été tirées à un change avantageux ou desavantageux ou au pair. Dans le doute ſur la ſolidité du tireur, de l'accepteur, même du prémier endoſſeur d'une lettre de change, ou dans le cas où les ſignatures ſont in-

con-

connues, un ſeul endoſſement connu raſſure ou établit même la confiance. Le jeune Négociant doit être aſſuré qu'un bon Négociant n'auroit pas endoſſé la lettre, s'il n'avoit pas crû ſa ſignature en ſureté à la ſuite de celle du tireur, de l'accepteur ou de l'endoſſeur, dont la ſienne garentit la ſolidité. C'eſt ainſi qu'un Négociant de réputation & d'un grand crédit fait ſouvent connoître d'autres Négocians, aſſure & étend leur crédit en acceptant leur ſignature pour comptant. Cette ſignature eſt l'éloge le plus fort qu'on puiſſe faire du crédit d'une maiſon de Commerce.

Nous ne nous arrêterons point ici ſur l'uſage que le Négociant doit faire lui-même de la liberté qu'il a de tirer & d'accepter des lettres; nous avons traité cet article dans celui où nous avons traité du Crédit.

On doit encore obſerver dans le choix des lettres de change, ſi elles ſont conformes par la date de leurs échéances aux uſages des places d'où elles ſont tirées. Il y a peu de places dont les Négocians tirent à plus de deux ou trois uſances. Les lettres de ces places à plus long terme méritent rarement la confiance du Commerce. C'eſt là une connoiſſance encore très néceſſaire, mais qu'on acquiert bien vite & ſi facilement, qu'elle n'exige ici que cette obſervation générale.

Nous avons déjà obſervé que le Commerce eſt expoſé à des orages ſur terre comme ſur mer; qu'il a des faillites à craindre, comme des naufrages à redouter, & que toutes les reſſources du Négociant contre les faillites, ſont dans ſa ſageſſe & dans ſon habileté. Nous ne connoiſſons point de précautions plus ſages à prendre pour éviter l'écueil des faillites, que celles que nous venons d'indiquer. Nous devons convenir cependant que le Commerce préſente de tems en tems des évènemens au-deſſus de la prévoyance des plus habiles Négocians. Si l'on s'arrêtoit trop à des accidens de cette nature qui, quoi qu'on en diſe, arrivent fort rarement, on s'expoſeroit à s'abandonner à une crainte exceſſive, capable de répandre le découragement ſur toutes les opérations de Commerce; ce qui ſeroit ſans doute un grand obſtacle aux progrès de la proſpérité d'une maiſon. La prudence trop craintive en multipliant trop les riſques ou en les groſſiſſant aux yeux du Négociant, eſt ſouvent une ſource d'erreurs ou la cauſe d'une inaction ennemie de l'induſtrie & du Commerce, ennemie ſur-tout des grands ſuccès. Il eſt preſque impoſſible de preſcrire en cette matière, de juſtes bornes, des limites préciſes entre une témérité tôt ou tard funeſte dans les affaires de Commerce, & une hardieſſe ſage & réflechie qui eſt le fruit des lumières & de l'expérience.

Du

Du Commerce de Banque.

La Banque eſt un Commerce d'argent & de crédit. L'art du Banquier conſiſte à faire circuler l'un & l'autre dans toutes les places de Commerce avec bénéfice; & ce bénéfice, il ne peut l'attendre que des variations des changes. Le Banquier doit donc avoir ſans ceſſe les yeux ouverts ſur les changemens, qui ſurviennent dans le cours du prix du change entre les différentes places qui ont une correſpondance mutuelle: il doit encore en étudier les cauſes pour en prévoir les ſuites. C'eſt avec le ſecours d'une connoiſſance exacte & profonde des variations des changes & de leurs cauſes, que le Banquier fait ſans ceſſe avec bénéfice l'opération de Commerce connue ſous le nom d'*arbitrage.*

On entend par *arbitrage* en matière de change, le bénéfice qu'un Banquier peut ſe procurer d'une remiſe ou d'une traite ſur une place préférablement à une autre. *Ricard* définit l'arbitrage, une négociation d'une ſomme en change une ou pluſieurs fois réïterée, à laquelle un Banquier ne ſe détermine qu'après avoir examiné par pluſieurs règles de quelle manière elle lui tournera le mieux à compte. Cette opération a pour objet de ſe procurer un bénéfice ſuivant le cours des changes & en faiſant paſſer une ſomme par différentes places. Le Banquier remet & tire auſſi par ſpéculation lorsqu'il peut prévoir l'abondance ou la diſette d'argent ſur une ou pluſieurs places. On doit conclure de là que le Banquier eſt ſans ceſſe à découvert ou par des traites, ou par des acceptations, ou par des ordres, ou par des endoſſemens, & que la Banque eſt par conſéquent la branche de Commerce la plus difficile & la plus orageuſe, tant par la connoiſſance profonde du change & des loix du calcul qu'elle exige, que par la multiplication des écritures & la quantité infinie de Correſpondans que le Banquier doit avoir dans toutes les places, dont le choix eſt fort délicat & dont le grand nombre multiplie infiniment ſes riſques, ſur-tout lorsqu'il fait la banque par commiſſion qui eſt dans pluſieurs places, principalement en Hollande, la branche de la banque la plus riche, la plus importante & la plus utile au Commerce.

Il eſt heureux pour le Commerce en général, comme nous l'avons obſervé ailleurs, qu'il y aît dans toutes les places de Commerce, des hommes du prémier mérite qui s'occupent de cette branche de Commerce, qui n'a pour ob-

objet que la circulation & sur-tout la circulation du crédit, à laquelle ils donnent par leurs opérations journalières une étendue & une activité dont le Commerce ne sçauroit se passer. On n'estime peut-être pas assez des Citoyens qui passent leur vie à calculer la circulation des denrées & des marchandises, celles de l'or & de l'argent, & des signes qui représentent l'un & l'autre; qui donnent par un travail continuel la plus heureuse étendue à cette somme de crédit général qui est la principale base de l'activité de la circulation & du Commerce. La politique doit assigner un rang distingué à ces Négocians qui semblent ne jouïr d'une grande fortune & d'un grand crédit, que pour entretenir continuellement dans différentes places une abondance de signes réprésentatifs sans laquelle toutes les affaires de Commerce y seroient languissantes; qui observent sans cesse la marche des affaires politiques, leur liaison avec celles du Commerce; qui calculent les forces & les ressources des Etats, & sçavent dans des momens intéressans rendre des services très importans à leur patrie.

De l'Escompte.

L'USAGE de l'Escompte touche de trop près à celui des papiers de Commerce, pour le passer sous silence. L'escompte est proprement l'achat du transport des papiers de Commerce, & le prix de ce transport est reglé par le cours de l'intérêt de l'argent sur la place. Le papier qui se négocie sur la place au-dessous de ce prix, perd & cette perte est un avertissement d'un discrédit très dangereux. Le Négociant doit être ici insensible à l'appas du gain. Il doit prendre d'ailleurs toutes les précautions que nous avons expliquées sur le choix du papier qu'il veut escompter. Nous avons dit encore un mot de l'usage de l'escompte dans l'article du crédit.

Du Commerce de l'Amérique.

L'UTILITE' des hommes pour un Etat est une matière de calcul. Tout Citoyen qui a du bien ou de l'industrie, qui en fait usage pour procurer aux autres des moyens de subsister, est un homme utile. Il l'est encore plus, si de ses richesses ou de son industrie il en résulte des produits propres pour le Commerce étranger, & qui attirent l'argent des autres Nations.

tions. C'eſt-là ce qui caractériſe l'utilité des habitans des Colonies de l'Amérique. Ils créent un bien qui n'exiſtoit pas, en défrichant une terre qui ne rapportoit rien; ils contribuent à la ſubſiſtance des habitans de leur Patrie par la conſommation de ſes denrées & de ſes manufactures, qu'ils payent par un échange de denrées dont l'Etat ne peut ſe paſſer, & qui lui donnent le double avantage de fournir à une grande augmentation d'induſtrie & en même tems à une grande exportation très riche.

On a calculé en Angleterre le nombre d'Ouvriers & de Manufacturiers, que la conſommation des habitans des Colonies à ſucre fait ſubſiſter en Angleterre. On a démontré que les Anglois des Iſles ſont dans la claſſe des Citoyens qui contribuent le plus à enrichir l'Etat; & qu'il n'y a aucun d'eux, l'un dans l'autre, qui ne fourniſſe les moyens de ſubſiſter à cinq perſonnes en Angleterre. D'où l'on conclut qu'un ſeul habitant des Colonies eſt auſſi utile à la Patrie que le peuvent être les cinq perſonnes qu'il y fait ſubſiſter.

Il eſt heureux pour les Négocians des Nations qui ont des Colonies, que le Commerce de l'Amérique, le Commerce le plus utile, le plus riche pour leur Patrie, ſoit en même tems celui qui leur préſente les occaſions les plus fréquentes de ſpéculations heureuſes, & de ſoutenir, d'étendre même tous les jours par un travail infiniment utile pour eux, la richeſſe nationale. Car c'eſt la ſageſſe & l'activité de leurs opérations avec les Colons, qui animent, qui excitent ſans ceſſe l'émulation de ces derniers à étendre leur culture, à augmenter les envois des productions de l'Amérique en Europe.

Ce Commerce conſiſte dans l'envoi des marchandiſes d'Europe, en marchandiſes ſèches & en commeſtibles, & dans les retours des denrées de l'Amérique. Les habitans des Colonies de l'Amérique ont les mêmes beſoins que ceux d'Europe, ſi on en excepte les vêtemens d'hyver, que leur climat leur rend inutiles; & ils n'ont ni vins, ni eaux-de-vie, ſi ce n'eſt les eaux-de-vie de ſucre; ni farines, ni ſalaiſons, ni aucune ſorte de manufactures. Il faut leur porter des étoffes légères, des toiles de toutes ſortes, de la clinqualerie, des parures, des bas, des chapeaux, des meubles, des utenciles de toute eſpèce; des armes & des munitions de guerre. Le Négociant qui ſe livre à ce Commerce doit, pour le ſuivre avec ſuccès, connoître les prix & les qualités de tous ces articles, ceux qui y conviennent le mieux. Ce Commerce exige une aſſez grande connoiſſance d'une infinité de productions de l'art. Car il faudroit attendre peu de ſuccès d'une cargaiſon qui ne ſeroit pas bien aſſortie: toutes les cargaiſons pour l'Amérique doivent l'être;

& celles qui le sont le mieux, sont aussi celles qui donnent le plus d'avantage: même les cargaisons de commestible, qui sont quelque-fois les plus heureuses, veulent être bien assorties. C'est la branche de Commerce dans laquelle la concurrence cause le plus de révolutions momentanées, & qui donne par cette raison les plus grands risques & les plus grands bénéfices. Les denrées de l'Amérique sont aussi sujettes à de mauvaises récoltes, surtout les Indigos. L'habileté du Négociant consiste à tourner ces révolutions à son avantage; à mettre ses navires à couvert d'une mauvaise vente, ou d'une vente foible, des frais de démeurage & d'un faux fret.

Il est rare qu'une Colonie manque en même tems de tous les articles qu'on peut y envoyer, mais il est rare aussi qu'elle aît une abondance égale de tout à l'arrivée de chaque vaisseau. C'est là la raison qui exige que le Négociant donne une grande attention à l'assortiment de sa cargaison. A' cette attention il doit ajouter celle de n'employer que des navires d'un port médiocre; c'est-à-dire depuis cent jusques à deux-cent ou deux-cent-cinquante tonneaux. Il en résulte une vente plus prompte, un chargement pour le retour bien plûtôt formé, & moins de frais de démeurage, frais qui absorbent une partie du bénéfice du voyage, & donnent quelque-fois de la perte. Un petit vaisseau donne encore un grand avantage pour le fret, car le fret est une branche de ce Commerce, qu'un bon Négociant ne néglige pas. Lorsqu'un vaisseau est d'un grand port, le Négociant est obligé de le charger pour son compte à moitié ou aux deux tiers, avant que personne veuille y prendre du fret, tant à cause de la lenteur de son expédition, que parceque les propriétaires des denrées ne veulent point les placer au fonds d'un navire.

On spécule ordinairement sur les avis de la Colonie. Ces avis doivent être combinés avec le nombre des vaisseaux expédiés depuis quelques mois, & comme il est à présumer que tous les Négocians qui suivent le même Commerce, ont reçu en même tems de semblables avis, ce sera au Négociant qui aura le plûtôt expédié son navire, & dont le navire sera le meilleur voilier, qui en profitera: car l'abondance succède promptement à la disette, & par cette raison il est quelque-fois plus avantageux d'y porter de certains articles, dont les avis assurent que la Colonie ne manque pas.

Les marchandises de retour sont rarement au choix du Négociant. Il faut qu'il établisse le bénéfice de son voyage sur le haut prix de la vente de ses marchandises d'entrée à la Colonie. Celles de sortie lui donnent ordinai-

rement de la perte plus ou moins; il les assortit autant que les payemens qu'il est obligé de recevoir, peuvent le lui permettre, car on ne paye qu'en denrées; & le plus ou le moins de bénéfice de son voyage dépend ensuite des prix courans des denrées de l'Amérique, qu'il trouve à son retour en Europe, qui varient suivant l'abondance des retours & la demande de l'Etranger.

Toutes les opérations de ce Commerce se font en Amérique par un habitant Négociant-commissionaire, ou par un Capitaine *géreur*; & dans ce dernier cas, tout Négociant prudent doit avoir un bon Correspondant auquel le Capitaine laisse le soin de vendre la partie de sa cargaison, qu'il n'a pû vendre, lorsqu'il a pû s'expédier avec une partie du produit de sa cargaison & un bon fret.

Beaucoup de Négocians des ports de France, sur-tout des ports du Ponent, ont fait des voyages aux Colonies Françoises, & c'est une expérience acquise qui doit leur donner un grand avantage. Les Colons sont pour eux une Nation étrangère, qu'ils ne sçauroient trop bien connoître: c'est chez eux qu'ils apprennent mieux leurs usages, leurs gouts, leurs mœurs, leurs forces & leur manière de traiter. Quelques-uns même ont acquis des *Habitations* ou *Plantations*, ou y ont part; ce qui pourroit rendre en France ce Commerce plus riche pour le Négociant & pour l'Etat, si le François y portoit les mêmes soins & le même esprit d'économie, que les Négocians Hollandois employent au Commerce de leurs Colonies de Berbice & de Surinam.

Les Négocians d'Amsterdam envisagent les Colonies Hollandoises de tous les côtés qui peuvent les rendre respectivement le plus utiles pour eux & pour les Colons. Les uns prennent part à leurs Plantations, ou les reçoivent en hypothèque, pour des avances considérables qu'ils leur font à un demi pour cent par mois, lorsque les Colons méritent d'ailleurs par leur culture ou leurs améliorations, la confiance des Négocians. D'autres achettent même des Plantations, & sçavent les mettre en valeur. Ce sont là des encouragemens, qui améliorent les Plantations, qui multiplient les défrichemens, & qui ont déjà rendu le Commerce de l'Amérique assez riche pour faire croire que Surinam seul est plus utile aujourd'hui à la République, que le Commerce des Indes Orientales. Toute l'attention du Négociant Hollandois consiste essentiellement à ne livrer sa confiance qu'à des Colons sages & économes, & il y a peu de Colons de cette Nation qui laissent déperir leurs Plantations, & qui veuillent se priver des avantages d'une correspondance, qui soutient ou augmente sans cesse leur fortune.

Des Avis, & de la légitimité des Bénéfices du Commerce en général.

LE Commerce demande des ſpéculations, & les Avis en ſont l'une des principales baſes. Le ſpéculateur combine des faits & des circonſtances, qu'il ne doit jamais ſuppoſer, & qu'il ne peut connoître que par des avis. Si le Négociant ne peut être trop circonſpect dans les avis qu'il donne, car il doit en donner à ſes Correſpondans, il ne ſçauroit donner trop d'attention à ceux qu'il reçoit, ſur-tout pour diſtinguer ceux dont on ne peut profiter ſans bleſſer les loix de l'exacte probité.

IL y a des vérités morales pour lesquelles le ſentiment n'attend pas la diſcuſſion, parce qu'il ſuffit de les entendre pour les avouer. Il n'eſt cependant pas inutile de les rappeller à ceux qui peuvent les oublier ou être tentés d'en éluder la pratique dans des occaſions délicates où le pas eſt glisſant, où ſur une pente rapide on eſt encore pouſſé par l'affus de l'intérêt qui nous aveugle & nous précipite.

LA bonne foi ſera toujours l'ame du Commerce: elle ſuppoſe la candeur, la droiture, & même la ſimplicité, qualités qui jointes à la prudence éclairée attirent au Négociant la confiance, & n'excluent point l'habileté (*a*).

LES vérités morales de l'état du Négociant ſont dans ſon cœur: c'eſt à lui à ſe juger & à diſcerner l'honnête de l'injuſte, ce qui eſt permis & ce qui ne l'eſt pas, dans ces circonſtances où il ne doit pas faire aux autres ce qui ne doit pas être fait envers lui. Cette règle ſure, invariable, & qui a ſes bornes, lui apprend, quand il la fait ſervir à meſurer ſes actions, que là où il ne court aucun risque, il ne doit avoir aucun profit. Ainſi il lui ſera aiſé de déterminer ſur la ſimple expoſition des avis certains qu'on reçoit dans le Commerce, ceux dont il peut honnêtement faire uſage.

ON appelle un avis certain celui que nul autre que le Négociant qui le reçoit, ne peut avoir, qui ne laiſſe aucun doute & dont la publicité eſt cependant néceſſaire, parce qu'il doit influer ſur toutes les opérations & ſur tous les mouvemens du Commerce en général. Par exemple: je reçois par un

(*a*) Conjunctam cum juſtitia prudentiam. Cic. de Offic. lib. 2.

un Courier extraordinaire le prémier avis d'une augmentation d'efpèces, d'une déclaration de guerre imprévue, &c. Dans l'un & l'autre cas, je ne divulgue pas mon fecret; j'achette fubitement des marchandifes & je furprend le vendeur néceffairement moins inftruit que moi, fans craindre le reproche qu'il me fera tôt ou tard, & qu'il fera bien en droit de me faire. On a vu dans ce prémier cas le fpéculateur obligé d'annuler fes achats, & prévenir la condamnation d'un tribunal qui auroit jugé le fait puniffable. Que feroit-ce de celui qui, affureur fur un navire, profiteroit à l'infçu des autres, de l'avis certain de fon naufrage pour fe faire réaffurer, ou qui au contraire affureroit fur un autre vaiffeau, aïant feul le prémier avis de fon arrivée à la côte? Les mœurs font déjà bien corrompues lorsque des hommes connus, pour s'être deshonorés par de pareils traits, ne font pas flétris publiquement de manière à être exclus de la Société, & jouïffent impunément, comme on dit, de la perte de leur réputation.

Il y a des avis certains & particuliers, qui quoique affurés, n'ont ni les mêmes objets, ni fouvent le même dégré de certitude que ceux dont on vient de parler, & dont un Négociant peut faire ufage fans faire tort à celui dont l'ignorance tourne au profit de l'homme inftruit. Tel eft l'avis d'une révolution naturelle que tout Négociant bien informé peut apprendre. Le Négociant a l'œil ouvert fur tous les marchés où il peut achetter & vendre. Un avis utile eft fouvent le fruit unique & tardif des correfpondances qu'il entretient, des dépenfes qu'il a faites en voyages pour les acquérir, & des frais qu'il fait actuellement en ports de lettres. L'avantage d'acheter le prémier fur l'avis ou l'annonce d'une mauvaife récolte, d'un évênement deftructeur, eft le prix de la diligence d'un Correfpondant, ou de la bonne conduite d'un navire qui devance tous les autres. Un Négociant profite d'une découverte qu'il n'eft pas obligé de manifefter: exactement informé il combine des opérations, il forme une entreprife heureufe fur le calcul du prix des chofes qu'il juge devoir être le plus recherchées. Le vendeur ne peut fe plaindre que de fon ignorance, ou de n'avoir pas eu la même activité.

L'ancienne Philofophie, quoique moins éclairée que la nôtre, étendoit encore plus loin que nous les maximes de la bonne foi dans le Commerce ou dans les achats des particuliers. On ne doit jamais dans le Commerce, difoit un Ancien (*b*), feindre ce qui n'eft pas, ni diffimuler ce qui eft; & un hom-

(*b*) Ex omni vita fimulatio diffimulatioque tollenda eft. Ita nec ut emat melius nec ut vendat, quidquam fimulabit, aut diffimulabit Vir bonus. Nunquam igitur ut utile peccare, quia femper eft turpe: & quia femper eft honeftum Virum bonum effe, femper eft utile. Cic. de Offic. lib. 3.

homme de bien ne fera jamais l'un non plus que l'autre, ni pour vendre plus chèr, ni pour acheter à meilleur marché. Il doit demeurer pour constant, ajoute-t-il encore, qu'il n'est jamais utile de mal-faire, puisque ce qui est honteux ne sçauroit être utile, & qu'il est toujours utile d'être homme de bien, parceque ce qui est honnête est toujours utile.

Il n'y a pas de milieu dans la profession du Négociant. Soyez heureux, hardi, & ne soyez point délicat sur les moyens, vous serez riche; soyez prudent, malheureux & rigidement honnête-homme, vous ne vous élèverez que difficilement au-dessus de la médiocrité. Le sage qui ne se permet aucun gain illicite, qui ne sait pas légitimer un profit injuste ou douteux, ne refusera pas aussi les dons de la fortune, ni le prix d'un travail assidu. Comme il n'aura pas à rougir d'un bien justement acquis, il pourra sans crainte, sans ostentation, & avec assurance avouer son opulence (*c*).

Il ne suffit pas au Négociant de vouloir être intègre, pour l'être en effet. La probité a besoin de lumières dans l'état de Négociant, plus que dans tout autre: car il n'en est point où l'homme se trouve si souvent son propre juge. Le Négociant doit continuellement concilier la balance de la fortune avec celle de la justice. On ne sçauroit donc apporter trop d'attention à distinguer les avis de Commerce qui permettent au Négociant d'agir, & sans le secours desquels il ne sçauroit spéculer, des avis dont la droiture de son état lui interdit l'usage; puisque c'est sur les avis que la probité du Négociant peut être le plus souvent & le plus facilement compromise.

On peut distinguer les avis de Commerce en avis *généraux* ou *communs*, & en avis *particuliers*.

On peut régarder comme avis *généraux* ou *communs*, ceux que tous les Négocians se procurent & reçoivent par la poste; qui leur apprennent l'arrivée des vaisseaux, les naufrages, l'abondance ou la disette des denrées ou marchandises, la demande ou le calme, les prix courans actuels, & quelque-fois l'apparence d'augmentation ou de diminution, &c. Il n'est point de Négociant qui n'aît pris les plus justes précautions pour se procurer ces sortes d'avis, & qui n'en reçoive: & ces avis très utiles aux Négocians

(*c*) Sicut sapiens nullum denarium intra limen suum admittat malè intrantem, ita & magnas opes, munus fortunæ fructumque virtutis non repudiabit, non excludet, audacter & propalam erit dives. Senec. de Vit. beat. c. 23.

cians qui ſçavent en profiter, ſont infiniment précieux au Commerce, en ce qu'ils ſont le principe de la concurrence, & l'agent de la circulation qui lui eſt ſi néceſſaire.

Un Négociant d'Amſterdam reçoit un avis de l'Andalouſie que les oliviers y ont ſouffert. Non-ſeulement il ne ſe défait pas de ſes huiles, mais il fait acheter une grande quantité de ce qui s'en trouve en ville, comptant ſur une augmentation de prix, parceque l'Andalouſie n'en fournira pas tant qu'à l'ordinaire. Pluſieurs Négocians peuvent avoir reçu le même avis, même ceux qui ont des huiles en vente, ſans que le prix augmente, juſques à ce que la demande ſe multiplie. L'art du Négociant conſiſte dans ce cas à prévenir la concurrence par la prompte exécution de ſa ſpéculation, & à ne pas ſe laiſſer ſéduire par des avis d'une récolte manquée, qui quelque-fois ne ſont fondés que ſur des apparences trompeuſes. L'incertitude, car il y en a toujours peu ou beaucoup, retient ordinairement dans ce cas la concurrence en ſuſpens pour quelque tems, & expoſe toujours le ſpéculateur diligent à quelques risques.

Hambourg eſt l'une des prémières places de Commerce de l'Europe. C'eſt un riche entrepôt des marchandiſes du Nord & de celles du Midi. On y porte & elle tire auſſi elle-même par ſa propre Navigation, de France & de Hollande, des vins, des eaux-de-vie & de toutes les denrées du Levant & de l'Amérique. Il eſt naturel par conſéquent que dans le cours ordinaire du Commerce, toutes ces denrées auxquelles les droits d'entrée, de ſortie, de commiſſion, de magaſinage, le fret & l'aſſurance ont déjà donné une valeur nouvelle, ſoient plus chères à Hambourg, qu'en France & en Hollande. Il arrive cependant aſſez ſouvent des momens où d'habiles Négocians, ſur-tout d'Amſterdam, font de très bonnes ſpéculations ſur les prix des mêmes denrées à Hambourg, & les font revenir en Hollande avec un bon bénéfice. Cela arrive quand on a trop envoyé à Hambourg, & que les mêmes denrées manquent enſuite en Hollande, où il ſurvient de la demande. Mais pour s'aſſurer un bénéfice dans ces opérations de Commerce, le Négociant doit prévoir de bonne heure que quelque marchandiſe augmentera, & être des prémiers à donner des ordres à Hambourg pour en faire acheter. C'eſt de ſon intelligence employée à ſe procurer de bons avis dans ce cas ſingulier obſervé par un petit nombre de Négocians, & de la promptitude dans l'exécution, que dépend le ſuccès de la ſpéculation.

Personne ne peut douter de la légitimité des opérations de Commerce

que font les Négocians en conséquence de ces sortes d'avis; & il seroit bien facheux pour le bien général du Commerce, qu'on put faire naitre chez les Négocians des scrupules à ce sujet. Car ce seroit ralentir l'activité du Commerce que les avis raniment par-tout où il est languissant. D'ailleurs ces opérations sont toujours accompagnées de quelque sorte de risque.

Les avis *particuliers* ne sont point dans la marche ordinaire du Commerce: ils n'appartiennent point comme les autres au général des Négocians. Un très petit nombre d'entr'eux peuvent s'en procurer, & c'est précisément à cause que ces sortes d'avis ne sont à la portée que de fort peu de gens, que le Négociant qui a la facilité de se procurer cet avantage, doit être extrêmement attentif à distinguer ceux de ces sortes d'avis, dont il peut faire usage légitimement & sans compromettre la probité de son état.

La secheresse, la grèle ou une maladie contagieuse, qui attaque quelquefois les oignons du saffran, en font manquer entièrement la récolte dans le Gatinois. Un Négociant d'Amsterdam en reçoit la nouvelle par un Courrier que lui expédie son Correspondant, & il achette en conséquence tout le saffran qui se trouve sur la place. Un autre Négociant de la même ville reçoit l'avis par un Courrier, que suivant l'avis reçu des Indes Orientales les vaisseaux de la Compagnie d'Angleterre n'apporteront point de poivre cette année; en conséquence il fait de grands achats de poivre. Un autre apprend par un Ministre, que la guerre va être déclarée incessamment, & que les armées agiront dans les Pays-Bas, & fait de grands amas d'eau-de-vie aportée des armées. Un autre enfin se procure par un Courrier la nouvelle certaine que les préliminaires de paix, ou le traité même est signé; & il en profite pour faire acheter des fonds publics d'Angleterre.

Tous les avis particuliers & autres de ce genre, peuvent donner lieu à des spéculations très lucratives, mais avec différens dégrés de certitude dans le succès; & c'est le plus ou le moins de certitude de succès, qui doit décider le Négociant sur la légitimité de son opération. Nous n'admettons point ici cette doctrine inutilement sevère, que quelques hommes peu scrupuleux eux-mêmes dans le secret de leurs affaires, affectent de montrer dans le public sur cette matière. Egalement avides d'une grande réputation de probité & de fortune, ils condamnent en public des opérations qui les ont enrichis dans le secret de leurs comptoirs. Ce seroit décourager cet esprit de spéculation qui donne la vie au Commerce, qui en est, pour ainsi dire, l'ame par l'activité qu'il donne à la circulation des denrées & des marchandises. La science du Négociant seroit bien moins

utile,

utile, si on en retranchoit l'art de spéculer; & le Négociant n'est point habile, s'il n'a cette sagacité, ce talent heureux d'appercevoir promptement les liaisons des choses, de prévoir avec une sorte de certitude les suites des évènemens, & de combiner exactement les probabilités des succès. Mettre par des scrupules mal-fondés, des entraves à cette sagacité précieuse des génies spéculatifs, ce seroit nuire évidemment au Commerce qui leur doit en grande partie son activité. Si les spéculations des Négocians sont non-seulement très utiles, même très nécessaires au bien du Commerce en général, qui souvent languiroit sans elles, elles sont elles-mêmes très licites. Le gain est le but des spéculations, comme il est le but du Commerce en général; mais c'est un but légitime, but sans lequel on conçoit aisément que personne ne voudroit s'exposer aux risques du Commerce, & en essuyer les travaux: il suffit que l'on n'employe que de bonnes voyes pour parvenir à ce but. Tout achat de marchandises fait par spéculation, est donc fondé sur une opinion d'augmentation de prix, sans laquelle la spéculation n'auroit pas eu lieu; mais personne n'a droit de sçavoir sur quoi un Négociant se fonde lorsqu'il conjecture que le prix de tel ou de tel article augmentera.

Mais ne peut-on pas en respectant le génie spéculatif si nécessaire au bien général du Commerce, assigner les limites auxquelles la probité du Négociant doit arrêter ses spéculations? On doit regarder comme un principe incontestable que c'est l'incertitude du succès des entreprises, & les risques qui en sont inséparables, qui légitiment tous les bénéfices du Commerce, quels qu'ils soient; lorsque d'ailleurs la spéculation n'a point pour objet un Commerce proscrit par les loix. Si l'on examine sur ce principe toutes les sortes d'avis particuliers qu'un Négociant peut se procurer, on n'en trouvera que fort peu dont il ne lui soit pas permis de profiter.

Ce n'est pas parceque les avis particuliers précèdent les avis publics, que peu de Négocians sont à portée de se les procurer; que presque tous exigent la dépense de l'envoi d'un Courrier, qu'on peut se permettre de regarder comme illégitime les spéculations que des Négocians font en conséquence de ces avis; mais c'est uniquement dans le cas où l'avis annonce un fait, ou un évènement dont la certitude est incontestable, comme l'avis de la signature de préliminaires de paix ou d'un traité, donné par un Ministre: ce Négociant qui se procure un tel avis, peut faire des achats sans limites, & s'assurer dans un moment un gain inmense sans courrir le moindre risque. Cette certitude d'un succès infaillible anéantit entièrement le seul titre de la légitimité des gains du Commerce. Une certitude aussi parfaite n'accom-

pagne aucune de ses opérations. On rend alors l'opération bien criminelle lorsqu'on affecte de faire vendre d'une main des effets, pour en avilir le prix, pendant qu'on en fait faire de l'autre une espèce d'acquaparemment. La spéculation d'un Négociant en conséquence d'un tel avis, ressemble à celle de celui qui assure un navire dont il sait l'arrivée, ou qui en fait assurer un dont le naufrage lui est connu. L'avis d'un Ministre qui est la confidence du secret du cabinet, porte la même certitude, & le Négociant qui en profite, ne blesse pas moins les loix de la probité, que celui qui assure un navire qu'il sait arrivé, ou qui fait assurer un dont il sait le naufrage; & que celui qui profite, soit de l'ignorance soit du mauvais état des affaires d'un vendeur, pour acheter des marchandises à un prix vil au-dessous du cours de la place. Dans tous ces cas il y a du vol, & c'est la certitude du succès qui en est l'unique principe.

Si l'on admettoit un autre principe sur cette matière délicate, on répandroit des scrupules infinis & très nuisibles à l'activité du Commerce, sur toute la conduite des Négocians. Si l'on examine sur ce principe les avis particuliers, qui ne sont point la confidence du secret d'un cabinet, ou l'attestation de l'arrivée ou du naufrage d'un navire, on les trouvera tous accompagnés d'une sorte d'incertitude plus ou moins grande, & les opérations qui se font en conséquence dans le Commerce toujours aussi accompagnées de quelque risque. On a vû des Négocians perdre considérablement sur des amas d'eau-de-vie faits en conséquence de l'avis d'une guerre assurée; sur des achats d'huiles, de saffran, & d'autres denrées, sur l'avis d'une récolte manquée. Il est souvent arrivé ou que ces avis étoient mal-donnés, ou que la disette de denrées dans un pays où la récolte a souffert, s'est trouvée ensuite remplacée par l'heureuse récolte des mêmes denrées en d'autres lieux, qui ont établi l'abondance dans les marchés sur lesquels les spéculations ont été portées: & il n'est pas rare de voir des Négocians se refuser à ces sortes d'avis ou ne s'y livrer par la crainte d'exposer leur fortune ou leur crédit, qu'avec une grande modération, ce qui est un parti toujours sage.

Les avis qu'on peut recevoir de la prise d'une place, de l'arrivée d'un ou plusieurs vaisseaux des Indes par un Courrier qui devance les Courriers ordinaires, ne portent point une plus grande certitude. On ne se livre point sans risques à de pareils avis, qu'on a souvent vûs contredits. D'ailleurs ces sortes d'avis ne portent que des nouvelles publiques, & le Négociant qui les reçoit, n'est point le dépositaire d'un secret, d'un fait certain, mais d'un fait rendu public dans le lieu d'où le Courrier est expédié, & dès que

le

le Négociant ne se procure d'autre connoissance que celle qui apartient au public, personne ne peut se plaindre des opérations qu'il fait en conséquence ; parceque d'un côté tous les Négocians peuvent se donner le même avantage, & que de l'autre cet avantage est toujours accompagné d'incertitude & de risques. N'a-t-on jamais reçu en effet la nouvelle d'une grande victoire, qui peu de jours après se trouvoit convertie en une entière défaite, ou en une retraite heureuse? Les avantages de la prise d'une ville dans les Indes Orientales ne peuvent-ils pas être balancés peu de jours après par la perte d'une Colonie en Amérique, ou d'un Fort à la côte d'Afrique? L'avis des Indes que la Compagnie d'Angleterre n'aporte point de poivre, assure-t-il que l'indigence des retours de cette Compagnie en cette épicerie, ne sera pas remplacée dans le Commerce par l'abondance des retours des autres Compagnies d'Europe? L'avis que le saffran Gatinois a manqué, en supposant que le Correspondant qui le donne, ne s'est point trompé sur le plus ou le moins de disette, assure-t-il celui qui reçoit cet avis de la disette ou de l'abondance en Espagne qui peut être telle, que la disette du Gatinois ne fasse aucune sensation sur le Commerce?

Dans tous ces cas une sorte d'incertitude est inséparable de ces avis particuliers, & telle que bien des Négocians ne daignent pas faire la dépense de se les procurer ; & cette incertitude est bien suffisante pour légitimer les spéculations, que des Négocians peuvent faire sur ce principe. Les spéculations du Commerce ne peuvent se faire que sur des faits, & l'art de spéculer consiste essentiellement à se procurer la certitude des faits autant qu'il est possible. Or se procurer cette certitude des faits par le Courrier ordinaire, ou par un Courrier qui devance ce Courrier ordinaire, c'est se procurer toujours le même dégré de certitude; & le Courrier particulier ne donne pas d'autre avantage au Négociant qui s'en sert, que celui d'être instruit un peu plûtôt, que ceux qui attendent la nouvelle d'un fait par le Courrier ordinaire: mais aussi s'il agit, il a le desavantage d'agir avec plus d'incertitude que n'en auront ceux qui auront attendu le Courrier ordinaire. Il suit la confiance d'un témoignage unique sur la certitude d'un fait, pendant que le Courrier ordinaire donne la connoissance d'un fait dont la vérité attestée par un grand nombre de Correspondans, ne laisse plus aucun doute. Cependant le Négociant qui a attendu l'arrivée du Courrier ordinaire se hâte de faire des achats, & en a quelque-fois fait pour de grandes sommes, avant que les propriétaires vendeurs soient instruits d'un fait étranger à leur place, qui doit faire monter le prix de leurs marchandises. Car il arrive souvent que

les avis venus ſur des articles particuliers de Commerce par le Courrier ordinaire, ſont en ſi peu de mains, que ceux qui les ont reçus, ont presque toujours, ſur-tout dans les prémiers momens, les mêmes avantages, pour acheter à bas prix, que ceux qui agiſſent ſur des avis reçus par un Courrier extraordinaire. L'on ne ſçauroit contredire la légitimité des opérations qui ſe font ſur les avis que les Négocians ſe procurent, ſoit par le Courrier ordinaire, ſoit par des Courriers particuliers, ſi on en excepte l'avis qui rend un Négociant dépoſitaire d'un ſecret du cabinet, ou de l'Etat, ou des avis tels que ceux qui atteſtent un navire arrivé ou naufragé, ſans vouloir exclure de la ſcience du Négociant les ſpéculations, l'art de les faire, c'eſt-à-dire, la partie de cette ſcience qui intéreſſe le plus le Commerce, comme étant celle qui lui donne la plus grande activité.

Si on conſulte les propriétaires des marchandiſes ou denrées qui ſont au marché, on n'en trouvera pas un ſeul qui ne déſire la préſence de l'acheteur, qui ne ſoit inſtruit qu'il ne ſera attiré que par des ordres ou des avis, & qui ne déſire que les Négocians reçoivent des ordres ou des avis qui les engagent à acheter promptement, ſans s'embarraſſer des moyens par lesquels ces Négocians peuvent ſe les procurer. L'intérêt des vendeurs eſt généralement borné à vendre au cours de la place, & s'il s'en trouve parmi eux qui ne ſoient pas preſſés de vendre, comme il arrive ſouvent quand le calme de la place tient les prix trop bas; ils ſpéculent eux-mêmes ſur leurs propres magaſins; ils les tiennent fermés, jusques à ce que des avis publics ou particuliers qu'ils ſavent auſſi ſe procurer ou qu'ils obſervent ſur la place, les engagent à les ouvrir. Le Négociant chargé avec abondance d'un ou de pluſieurs articles qui ſont ſans demande, ou ſur lesquels il peut être aſſuré ſoit par des avis publics, ſoit par des avis particuliers, qu'il y aura une grande augmentation, en attendra l'évènement: qui oſeroit condamner la ſpéculation de ce Négociant? Et ſi celui-ci gagne en ſuivant des avis particuliers, à ne point vendre, ſans bleſſer les loix de la probité; celui qui gagne en achetant en ſuivant les mêmes avis, les bleſſera-t-il d'avantage? L'un & l'autre peuvent également ſe tromper; ou ils règlent leur conduite ſur des avis, s'ils portent des faits certains, qu'ils doivent à leur habileté à ſe les procurer, & que tout autre Négociant peut ſe procurer comme eux, s'il veut ſe donner les mêmes ſoins, & faire les mêmes dépenſes.

Voudra-t-on condamner la conduite d'un Négociant qui ſe procure ainſi, autant qu'il eſt poſſible, la certitude des faits qui regardent le Commerce,

merce, & qui peuvent donner lieu à une révolution ſur de certains articles, pour faire des ſpéculations avantageuſes, ſur ce précepte, qu'il n'eſt permis à perſonne de s'enrichir aux dépens d'autrui (*a*)?

Cette maxime enviſagée rigoureuſement dans toute ſon étendue, pourroit être employée à proſcrire généralement toute ſorte de ſpéculations; on pourroit l'étendre même à tous les bénéfices du Commerce en général: car il n'en eſt point qui, enviſagé à la rigueur, ne ſe faſſe aux dépens d'autrui. Tout le Commerce conſiſte dans l'achat & la vente des différentes productions de la nature & de l'art; dans le tranſport qui s'en fait d'un lieu à un autre, & les travaux acceſſoires qu'exige le tranſport; enfin dans l'aſſurance, le courtage & la commiſſion. Les frais de tranſport d'une place à l'autre, d'un magaſin dans un autre magaſin; la commiſſion de ceux qui ſont chargés d'acheter & de vendre, & le droit connu ſous le nom de courtage de ceux qui procurent la vente ou l'achat; ſont autant de bénéfices, de gains de Commerce, qui ajoutent une valeur nouvelle aux denrées & aux marchandiſes, auſſi réelle que celle qui y eſt ajoutée par les droits divers de ſortie, d'entrée, de tranſit, de poids, &c. impoſés par les Souverains. Les bénéfices qui réſultent des achats & des ventes, & qui conſiſtent à acheter à bon marché & à vendre chèr, ſont incertains, & la valeur qu'ils ajoutent ordinairement aux denrées & aux marchandiſes eſt auſſi incertaine. Car il arrive ſouvent que l'acheteur eſt obligé de revendre à un prix au-deſſous de ſes achats, ou au pair.

Si l'on entend littéralement & à la rigueur la maxime qu'*il n'eſt permis à perſonne de s'enrichir aux dépens d'autrui*, l'on ne trouvera de légitimes dans les gains du Commerce que ceux qui réſultent du tranſport & des travaux acceſſoires, comme indiſpenſablement néceſſaires pour mettre les denrées & les marchandiſes à la portée des conſommateurs. Ces frais ſont auſſi néceſſaires que ceux de la main d'œuvre, qu'exigent les différentes préparations & fabrications, pour plier les productions de la nature à notre uſage. Cependant le tranſport ou Commerce de fret enrichit les Négocians qui le font, & la fabrication enrichit immenſément un grand nombre de manufacturiers. Le Commerce des aſſurances enrichit ceux qui le font. L'aſſurance n'eſt cependant qu'un acceſſoire des frais de tranſport, elle en fait partie, & cette branche des frais de tranſport ne s'eſt introduite dans le Commerce, que parce qu'elle a rendu le tranſport moins chèr en diminuant les

(*a*) Detrimento alterius nemo locupletari poteſt.

les risques de mer, que le Commerce a sçu apprécier, & qui avant le secours des assurances, rendoient le transport infiniment plus onéreux. Les droits de courtage & ceux de commission enrichissent encore plus surement les Courtiers & les Négocians-commissionaires. Les frais de magasinage restrains exactement au loyer de la place que les denrées & les marchandises occupent dans un magasin, sont aussi rigoureusement légitimes que ceux de la main-d'œuvre des ouvriers qui les y ont transportés. Mais la partie de ces frais qui excède le montant juste de ce loyer dans les comptes des Négocians, ne participe point à cette légitimité. Ainsi un magasin qu'un Négociant loue mille livres par année, ne sçauroit lui rendre cinq ou six mille livres tous les ans par les frais de magasinage qu'il employe dans ses comptes, sans lui donner un bénéfice illégitime. Ce bénéfice n'est pas plus légitime que celui qui résulte de l'emploi de la totalité des droits d'entrée dans le compte d'un Commissionaire, qui n'a déclaré qu'un tiers, la moitié ou les deux tiers, d'une cargaison, & n'a payé les droits que sur ce pied-là. Ces deux sortes de bénéfices, qui certainement ne méritent pas ce titre, sont rejettés par le Commerce, & inconnus aux bons Négocians.

Les bénéfices résultants des achats & des ventes, qui sont les prémières & les principales opérations du Commerce, qui embrassent également toutes les matières brutes & les matières ouvrées, même quelque-fois les fruits avant la récolte, n'ont point de limites certaines, & personne ne peut leur en préscrire. C'est sur les achats & sur les ventes des denrées & des marchandises de toutes sortes & de tous les pays, que s'étendent les grandes spéculations du Commerce, qui établissent l'abondance dans tous les marchés, qui transportent dans tous les pays les denrées & les marchandises dont ils ont besoin, & les débarassent de leur superflu. Les bénéfices dans ces spéculations sont quelque-fois nuls; quelque-fois elles donnent de la perte; ordinairement un bénéfice modéré, & quelque-fois aussi un bénéfice de vingt, de cinquante, de cent pour cent & au-delà. Ces bénéfices sont plus ou moins grands, suivant la concurrence des vendeurs ou des acheteurs, lorsque les spéculateurs ont spéculé sur des faits certains, sur des évènemens bien connus ou bien prévus, & sur des conséquences justes, si d'ailleurs les ordres donnés ensuite ont été dirigés avec prudence & confiés dans de bonnes mains.

Ces bénéfices sont encore une valeur nouvelle ajoutée aux denrées & aux marchandises ensus de celle qui résulte des frais de transport, d'assurance, magasinage, courtage & commission, que le Négociant spéculateur a déjà payés

payés lui-même ſur les marchandiſes & denrées qu'il vend, ou qu'il paye ſur celles qu'il achette. Tous ces bénéfices que le Commerce répand chez tous les Négocians de l'Univers pris ſur les denrées & les marchandiſes, ſont néceſſairement faits aux dépens d'autrui; & en ſuivant la marche du Commerce depuis la prémière main jusques dans les magaſins des Négocians ſpéculateurs, ou des Commiſſionaires, & de-là dans les boutiques des divers détailleurs, où il faut que tout vienne ſe rendre pour la conſommation, on trouve toujours une gradation de valeurs nouvelles ajoutées aux denrées & aux marchandiſes dont le bénéfice du détailleur eſt la dernière: & ce dernier bénéfice presque toujours fort lent, eſt quelque-fois auſſi incertain que celui du Négociant ſpéculateur; car le détailleur qui eſt un peu intelligent, ſpécule lui-même, ſoit à la prémière, ſoit à la ſeconde main, ſur l'étendue de la conſommation du lieu de ſon domicile, ſur le goût, ſur la mode, ſur le caprice de ſes habitans, ainſi que ſur les ſaiſons & ſur les évènemens extraordinaires.

Tous ces bénéfices divers qui ajoutent ſouvent un ſi haut prix aux denrées & aux marchandiſes, ſont également pris ſur les conſommateurs: c'eſt chez eux que tous les Négocians puiſent leur or & leur argent; ce ſont les conſommateurs qui ſont la ſource de toutes les fortunes des Négocians, & c'eſt avec leur argent que ceux-ci payent tous les fraix de fabrication, de tranſport, d'aſſurance, de magaſinage, de courtage, de commiſſion, de ſortie, d'entrée, de tranſit, & autres impôts; & les détailleurs ſont les canaux qui tranſportent continuellement l'argent des conſommateurs aux caiſſes des Négocians. Ces bénéfices ne ſont point arbitraires. Mille circonſtances les donnent, les augmentent, les diminuent, ou les annullent tout-à-fait, ou donnent des pertes. L'abondance, la diſette, la concurrence ou le défaut de demande, opèrent journellement ces différens effets. Ainſi tous ces bénéfices qui ſemblent d'abord au prémier coup-d'œil faits aux dépens d'autrui, ne le ſont point. Le conſommateur les paye, il eſt vrai; mais ces bénéfices ſont le prix du travail, & d'un grand travail, des risques, des grandes pertes ſoit ſur les denrées & les marchandiſes, ſoit ſur les crédits; & du tems. Les Négocians doivent être conſidérés à l'égard des conſommateurs, comme des entrepreneurs qui ſe ſont chargés du ſoin de les approviſionner de la manière la plus commode & à leur volonté de toutes les choſes qui leur ſont néceſſaires; qui non-ſeulement ſe donnent ſeuls toutes les peines & tous les ſoins néceſſaires pour les achats, les tranſports, les avances néceſſaires, mais encore prennent à leurs risques la conſervation des denrées & des marchandiſes, dont la plûpart demandent des ſoins infinis,

jusques à ce qu'elles soient livrées aux consommateurs, qui ont le droit & la liberté de rejetter, de dédaigner même tout ce qui ne leur convient pas: car le Négociant est encore obligé de s'occuper infiniment du soin de leur plaire.

Tels sont les titres qui légitiment tous les gains, tous les bénéfices du Commerce. Si l'on se permettoit de faire l'application de cette maxime, qu'*il n'est permis à personne de s'enrichir aux dépens d'autrui*, à l'un des bénéfices du Commerce qu'on vient de parcourir; on parviendroit à les proscrire tous successivement, & enfin le Commerce lui-même, dont la marche n'est soutenue que par les bénéfices des Négocians: & la fortune des Négocians est si nécessaire & si liée avec la marche & l'activité du Commerce, qu'indépendamment du mal qu'une faillite un peu considérable fait ordinairement à un grand nombre de Négocians, elle porte toujours un grand préjudice au Commerce en général, par la diminution de la somme d'industrie & de crédit qui entretient son activité. Il faut donc borner cette maxime à l'égard du Commerce, uniquement à la seule opération qui est accompagnée du dol & qui donne atteinte à la bonne-foi; & ce vice n'infecte pas les spéculations appuyées sur la connoissance de quelque fait, ou de quelque évènement qu'un Négociant se procure par un Courrier particulier, que presque tous les Négocians, ou le plus grand nombre, pourroient se procurer de même par la même voye, s'ils vouloient en faire la dépense, ou s'ils ne craignoient point d'être induits en erreur par l'envoi d'un Courrier expédié inconsidéremment par un Correspondant inattentif ou imprudent, qui les exposeroit à faire des entreprises ruïneuses. Le dol ne caractérise que la précaution que prend un Négociant, de s'assurer une connoissance certaine & exclusive, en se rendant le dépositaire du secret de l'Etat, d'une connoissance qui n'appartient point au public, ni par conséquent au Commerce.

Mais la maxime qu'*il n'est permis à personne de s'enrichir aux dépens d'autrui*, s'applique avec bien plus d'évidence & bien plus rigoureusement aux spéculations qui ont pour objet un Commerce clandestin; ce sont cependant là des spéculations auxquelles un nombre infini de Négocians se livrent avec une intrépidité qui étonne, soit que l'on considère le Négociant comme Citoyen du monde, ce qu'il est en effet à beaucoup d'égards; ou naturellement comme Citoyen de sa patrie.

De

De la Contrebande ou Commerce clandeſtin.

On donne également le nom de Contrebande ou de Commerce clandeſtin, à l'introduction de denrées ou de marchandiſes qui ſe fait dans un Etat où elles ſont prohibées; où l'entrée en eſt abſolument interdite; & à l'introduction de denrées ou de marchandiſes faite en fraude des droits de douane ou d'entrée. La traite de denrées ou marchandiſes d'une Nation en fraude des droits de douane ou dont la ſortie eſt interdite, eſt également un Commerce de Contrebande ou clandeſtin. Il y a peu de Nations en Europe dont l'adminiſtration du Cormmerce & des finances n'aît établi des droits d'entrée & de ſortie, & des loix prohibitives d'entrée & de ſortie. Toutes les Nations qui ont des Colonies, ſe ſont données leur Commerce excluſif: leurs Colons ne peuvent faire de Commerce qu'avec leur Metropole, & il n'eſt permis à aucun Négociant Européen de faire de Commerce avec d'autres Colonies que celles de ſa Nation. Cette loi eſt aujourd'hui l'une des plus importantes du droit public des Nations de l'Europe, par l'engagement qu'elles ont contracté dans les traités de l'obſerver reſpectivement.

Il eſt bien humiliant pour l'humanité, que les peines d'amande, de confiſcation, ou corporelles, ſoient dans un ſiècle auſſi éclairé, les ſeuls garants de l'obſervation de ces loix des Nations; & qu'elles ſoient également mépriſées, dès qu'on peut en éluder l'exécution, par les Etrangers, par les nationnaux mêmes, & enfin par un corps de Nation! des Négocians François introduiſent en Angleterre, autant qu'il leur eſt poſſible, des manufactures de France prohibées en Angleterre, & des Négocians Anglois introduiſent de même en France leurs manufactures au mépris des prohibitions. L'intelligence des Négocians reſpectifs des deux Nations entretient continuellement ce Commerce reciproque, ſoit pour la ſortie interdite, ſoit pour l'entrée défendue ou ſurchargée de gros droits; & ſi les deux Nations n'autoriſent pas formellement leurs Négocians reſpectifs à faire ce Commerce clandeſtin chez la Nation voiſine, il n'eſt que trop évident qu'elles le tolèrent. Le même abus a lieu entre la France & les Provinces des Pays-Bas, entre la Hollande & l'Angleterre; & entre les Nations qui ont des établiſſemens à la côte d'Afrique & dans les deux Indes.

On ſent bien qu'ici les ſujets reſpectifs ſe prêtent un ſecours mutuel pour faire le Commerce; & que ſans l'intelligence des Négocians Nationaux avec les Négocians étrangers, ce Commerce ne ſauroit avoir lieu. Ainſi le préjudice qui réſulte de ce Commerce pour chaque Nation, n'eſt pas moins le fait des Négocians de la Nation qui ſouffre ce préjudice, que des Négocians étrangers.

Les peines prononcées par les loix prohibitives, qu'on rend trop ſouvent illuſoires, doivent-elles être le ſeul motif capable d'engager un Négociant à s'abſtenir de ce Commerce, ſoit comme Négociant national, ſoit comme Négociant étranger? Le préjudice plus ou moins grand, mais toujours inmenſe, que ce Commerce cauſe à une Nation, à l'égard de ſes finances, ou à l'égard de ſon induſtrie, ou à l'égard de ces deux objets enſemble, & dans de certains cas à la généralité même du Commerce de l'Europe, ne devroit-il pas ſuffire pour contenir l'avidité des Négocians contre la tentation de ſe livrer à ce Commerce?

On s'étourdit ſur l'étendue de ce préjudice; on ſe diſſimule ſon inmenſité, pour ne voir que les richeſſes que le Commerce promet. L'introduction ou la ſortie des denrées & des marchandiſes en fraude des droits de douane eſt dabord un vol fait aux finances de l'Etat. C'eſt y ajouter des non-valeurs que l'Etat ne peut réparer que par l'augmentation des impots: c'eſt un vol fait à autant de Sujets de l'Etat qu'il y en a qui contribuent à ſes charges. Le Négociant qui fraude les droits, ſe procure en même tems un avantage très illégitime dans les ventes & les achats, en ce qu'il peut acheter à plus haut prix & vendre à meilleur marché, que les Négocians qui ne ſe permettent pas la même fraude, & qu'il les écraſe par ſa concurrence. Les ſuites de ce préjudice s'étendent dans un détail infini. Elles deviennent bien plus grandes lorsque l'introduction ou la ſortie en fraude des loix, ſont interdites, ou ſurchargées de doits ſi forts, que ces droits ont bien moins la finance pour objet, que l'agriculture, l'induſtrie ou en général le Commerce national.

On ſçait que les Anglois ont ſurchargé de droits les vins de France, pour favoriſer l'importation de ceux de Portugal qui ſont infiniment moins chers, par la ſeule raiſon que la conſommation de ces derniers porte moins de préjudice à la balance de leur Commerce. On pourroit peut-être ajouter à ce motif raiſonnable, celui de ne point contribuer par leurs conſommations, à l'augmentation des richeſſes d'une Nation rivale. Ce ſeul inté-

intérêt a porté depuis un grand nombre d'années plusieurs seigneurs Anglois à proscrire de leur table les vins de France. Cet esprit de Commerce & de Patriotisme, des traits d'une pareille générosité qui donnent l'exemple & le ton à une Nation, ne sont-ils pas à la portée des bons Négocians?

L'ANGLOIS rival du Commerce de la France, & attentif sur tous les avantages de ce Royaume, a toujours regardé les eaux-de-vie comme une des plus grandes ressources de cet Etat. Aussi n'a-t-il rien oublié pour en empêcher la consommation, & chez lui & dans tous les lieux où il porte son Commerce. Ces Bills qu'on a vus tant de fois portés au Parlement d'Angleterre contre les boissons fortes, & colorés du prétexte de la santé des Peuples, n'ont jamais eu d'autre motif que d'affoiblir ou de faire perdre chez eux le Commerce des eaux-de-vie de France; & l'on ne peut pas en douter, si on fait attention aux droits d'entrée qui sont sur les eaux-de-vie de France d'un tiers au-dessus de ceux que payent les eaux-de-vie d'Espagne & de Portugal. Il en est de même de l'interdiction absolue des Manufactures de France, de la sevère défense de la sortie des laines & de la terre à foulon.

Si la traite des vins & des eaux-de-vie de France est permise aux Négocians Anglois, si les intérêts de leur Commerce exigent qu'ils s'y livrent, la Nation même ne peut absolument s'en passer; ceux qui introduisent des vins & des eaux-de-vie de France en fraude des droits, ne se rendent-ils pas doublement coupables envers leur Patrie?

La contrebande a quelque-fois trouvé des défenseurs, même parmi des Ecrivains d'une grande reputation. Nos Neveux pourront-ils croire, disoit-on en France il y a quelques années, que nous soyons une Nation douce & aussi éclairée, lorsqu'ils liront qu'au milieu du dix-huitième siècle on pendoit encore un homme en France, pour avoir acheté à Génève à 22 sols, ce qu'il pouvoit vendre 58 sols à Grénoble? Pourront-ils croire qu'on aît présenté à des hommes, souvent dans l'indigence, une tentation aussi puissante que celle du gain, & qu'on les aît punis aussi severement lorsqu'ils y succomboient?

Nos neveux pourront-ils croire qu'au milieu du dix-huitième siècle, dans le tems où toutes les Nations de l'Europe avoient les yeux ouverts

ſur le Commerce, & ne paroiſſoient occupées que du ſoin de le rendre floriſſant chez elles; que dans le tems où en France l'autorité du Roi étoit le plus heureuſement & le plus ſolidement affermie, on n'aît pu parvenir à empêcher l'introduction d'une marchandiſe étrangère, qui faiſoit perdre tous les ans vingt milions à l'Etat, exportés chez l'Etranger par cette introduction; qui en ruinant les manufactures du Royaume, portoit un coup funeſte à l'Agriculture & à la Population? Ou nos Neveux ſeront-ils étonnés qu'on aît regardé en France comme un vol fait à l'Etat, l'importation d'une marchandiſe qui lui enlevoit vingt milions tous les ans, & qu'on aît condammé à des peines corporelles ceux qui faiſoient cette importation à main armée; qu'on aît tenu la main à l'exécution d'une loi ſevère ſur l'introduction, & ſuprimé le débit intérieur par quelques exemples de peines pecuniaires, qui ont fait ceſſer l'importation? La néceſſité, l'intérêt général exigent la ſevérité de cette Législation, & le ſuccès la juſtifie. Nos Neveux veront une meilleure agriculture, une population plus étendue, toutes les manufactures plus floriſſantes, les Sujets qu'occupoit malheureuſement la contrebande, utilement employés au bénéfice de la Patrie; & la protection de l'Etat devenu plus puiſſant, leur aſſurera la tranquile jouïſſance de tous ces avantages.

Ce n'eſt que parce qu'on ignore le détail infini des calamités que le Commerce clandeſtin répand chez une Nation induſtrieuſe, ou parce qu'on n'y réflêchit point aſſez, qu'on gémit ſur les peines rigoureuſes prononcées contre des hommes qui n'ont fait autre choſe que d'acheter & de vendre des marchandiſes, ce qui preſente d'autant moins l'idée d'un crime, qu'on croit que les loix prohibitives gênent injuſtement la liberté naturelle. C'eſt ce qui a fait dire à l'Ami des hommes, *protegez l'induſtrie, favoriſez la liberté du Commerce; abrogez les loix prohibitives, ouvrez vos barrières*, &c.

Protéger l'induſtrie, favoriſer la liberté du Commerce: ce ſont des principes généralement reçus; s'il eſt aujourd'hui quelque Nation en Europe chez laquelle on trouve que la liberté du Commerce n'eſt point aſſez favoriſée & l'induſtrie ſuffiſament protégée, ce n'eſt que parce que le Gouvernement ſe trompe ſur les moyens. Mais n'eſt-ce pas abuſer de ces principes que de vouloir les appliquer à l'importation de marchandiſes qui empêchent la conſommation de celles de l'Etat; qui nuiſent aux pro-

progrès de ses manufactures, & qui enfin ne sçauroient donner lieu à une plus grande exportation ! Il faut sans doute protéger l'industrie, mais il ne faut pas toujours la laisser agir à son gré. Le Gouvernement ne doit jamais permettre à l'industrie de l'appliquer à des arts nuisibles ; il doit avoir l'attention de l'encourager & de la tourner du côté des arts utiles. Il doit favoriser sans cesse la liberté du Commerce. Mais est-ce une liberté indéfinie, une liberté sans bornes & destructive du Commerce même ? Doit-il être libre aux Négocians d'introduire dans un Etat, des marchandises étrangères qui nuisent à la consommation des manufactures nationales & à l'agriculture ? La liberté du Commerce doit être favorisée sans doute, mais toujours restreinte & limitée suivant que l'exigent les divers intérêts du Commerce national.

On convient que l'introduction des marchandises étrangères est un abus, une fraude faite à la loi, qui fait sortir tous les ans vingt milions de l'Etat. C'est cependant ce préjudice énorme que cette fraude porte à la balance du Commerce, c'est un vol de vingt milions fait tous les ans à la Nation, qu'on veut que le Législateur tolère, sur le prétexte du respect qui est dû à la liberté des citoyens, ou qu'il donne encore plus d'étendue à cet abus destructif en ouvrant les *barrières* de l'Etat.

Vous convenez que l'introduction dans l'Etat d'une marchandise étrangère, lui fait perdre tous les ans vingt milions. Il faut donc que vous accordiez que les auteurs de cette introduction volent tous les ans vingt milions à l'Etat : vous ne sçauriez le nier. Il faut que vous accordiez encore que ceux qui achetent ces marchandises introduites, participent au vol des vingt milions fait à la Nation : cela est sans dificulté. Il faut donc les considérer comme des receleurs que la loi punit aussi rigoureusement que les voleurs ; parce que s'il n'y avoit point de receleurs, il n'y auroit point de voleurs. En effet s'il n'y avoit point d'acheteurs des marchandises prohibées, il n'y auroit plus d'introduction. Or voler une somme à l'Etat, c'est voler à chaque citoyen sur lequel se répartit la perte de l'Etat. Dans les différentes manieres de voler l'Etat, il y en a sans doute plusieurs qui mettent le vol à l'abri de toute recherche & de la sévérité des loix. Mais en conclura-t-on que l'acquisition d'un bien, faite par cette voye détournée, soit moins illégitime, qu'un vol dont la justice peut poursuivre la vengeance & la restitution ? Il n'y a de différence qu'à l'égard de la sécurité dans la jouissance du bien volé : les uns jouis-

jouiſſent tranquilement du fruit de leur iniquité, & les autres voyent ſans ceſſe ſur leur tête le glaive de la juſtice. C'eſt ſur ce principe que les loix prohibitives du Commerce doivent être enviſagées par tous les Négocians nationaux. Bien plus touchés des maux infinis que l'introduction des marchandiſes & denrées étrangères, ou la ſortie en fraude des loix, repandent dans l'Etat que des peines portées par ces mêmes loix, ils doivent ſe refuſer rigoureuſement à toute idée de bénéfice, quelque ſécurité qu'ils puiſſent prévoir dans la jouiſſance de richeſſes acquiſes par une voye ſi illégitime.

Qui ne voit que le même vice, le même dol, la même illégitimité infecte l'acquiſition des richeſſes du Négociant, qui s'eſt enrichi à introduire chez une nation étrangère des marchandiſes prohibées; ou à lui enléver ſes matières prémières, dont la ſortie eſt défendue. C'eſt un reproche qu'on peut faire à un trop grand nombre de Négocians: il eſt facheux pour l'honneur & le bien général du Commerce, qu'on trouve ſi peu de Négocians, ſur-tout chez certaines Nations, qui voient le Commerce clandeſtin chez les Nations étrangères, comme un Commerce illégitime pour eux; & qu'on ne l'occupe que des moyens de le rendre ſûr & lucratif. C'eſt ainſi que quelques Négocians François & Hollandois conſidérent le Commerce clandeſtin à la côte d'Angleterre, que quelques Négocians François, Hollandois & Danois ſe permettent le Commerce qu'ils peuvent faire de leurs Colonies à celles d'Eſpagne, & que tous les Négocians Anglois & la Nation même, ſe livrent au Commerce des Indes occidentales par la Jamaïque, l'entrepôt le plus riche de l'Amérique des marchandiſes d'Europe, comme à l'une des branches du Commerce naturel de la Nation.

On ſe répreſente facilement le Commerce clandeſtin, comme un Commerce légitime, & l'on ſe le permet ſans ſcrupule, parce qu'il n'eſt point nuiſible à la Patrie; qu'il lui eſt même fort utile, & ſouvent l'enrichit. Tel eſt le Commerce que les Anglois font par la Jamaïque aux Colonies d'Eſpagne, qui de leur aveu eſt leur branche de Commerce la plus riche. C'eſt une grande erreur chez la plûpart des hommes, de croire devoir moins de reſpect aux loix des Nations étrangères, qu'à celles de la Patrie, & de ne faire aucune attention à l'équité naturelle, qui lie non-ſeulement les Nations en général, mais auſſi tous les hommes entre eux ſans égard à leur Patrie.

Le

Le Commerce eſt aujourd'hui une partie importante des intérêts politiques. Comme la Nation chez laquelle le Commerce eſt le plus floriſſant, eſt reputée la plus puiſſante ; chaque Nation s'occupe des moyens de l'étendre. C'eſt ce qui fait que les Nations ſe trouvent reſpectivement dans un état forcé, & ſont obligées pour ſe procurer une plus grande exportation, de ſe règler ſur leurs intérêts reſpectifs. De là naiſſent une infinité de principes néceſſaires au regime du Commerce ; l'attention ſur la concurrence & à conſerver en entier le commerce national ; l'économie, la modicité des frais de l'exportation, le bas prix de l'intérêt de l'argent, & enfin la néceſſité des tarifs, des prohibitions & des traités de Commerce.

Dans le ſyſtème de l'*Ami des hommes* les tarifs ne ſont plus néceſſaires ; il proſcrit toutes les prohibitions, & réduit tous les traités de Commerce à un ſeul, qui lieroit également toutes les Nations Commerçantes par l'établiſſement d'une entière liberté ſur le principe de la *fraternité*. S'il exiſtoit un pareil traité, les Etats ne pourroient plus acquérir des richeſſes par l'invaſion aux dépens de l'humanité, & s'emparer des branches de Commerce les plus riches à l'excluſion de leurs voiſins, par la violence & la force des armes. Il ne leur reſteroit que des voyes légitimes pour acquérir de la puiſſance ; l'économie, la probité, l'emulation & l'induſtrie.

Il n'y a point de loix plus ſacrées, plus reſpectables que celles qui réglent les droits reſpectifs des Nations : la *fraternité* qui eſt la baſe du traité général de *l'Ami des hommes*, dont l'exécution, ſi elle étoit praticable, rendroit l'univers heureux, eſt auſſi le prémier principe de ces loix. Mais il n'y a point de loi que l'ambition ne mépriſe, lorsque l'obſervation de la loi n'eſt aſſurée que par la fidélité & la bonne foi de celui qui eſt ſoumis à ſon empire. Telle eſt malheureuſement la foibleſſe des loix dû droit public & du droit naturel, les plus néceſſaires à la ſociété & qui devroient être les plus inviolables. Une puiſſance avide de conquètes, ou animée par l'eſprit d'une fauſſe gloire, n'eſt point arrétée par leur autorité, ni par celle des traités. La ſupériorité de ſes forces lui donne toujours la hardieſſe de les enfraindre ; parceque l'autorité législative ne ſçauroit lui faire craindre la peine de l'infraction. Chez chaque Nation en particulier, le reſpect dû à la loi eſt aſſuré par la crainte qu'on y a de ſubir la peine de la loi ; parce que le Législateur y eſt toujours armé du glaive de la juſtice.

Seroit-il impossible aux puissances de l'Europe, de donner aux loix du droit public un dégré d'autorité aussi éfficace? Seroit-il au-dessus de l'humanité d'assurer l'observation du droit naturel entre les différentes Nations & les différentes puissances de l'Europe, & de suppléer par des alliances bien concertées & fondées sur des intérêts respectifs, sur le principe de la *fraternité*, au défaut de cette autorité législative qui gouverne chaque Nation en particulier, & qui y fait respecter les loix par la seule crainte de la peine de l'infraction? Toutes les Puissances de l'Europe sont d'accord sur le droit des gens: toutes reconnoissent les mêmes principes du droit naturel & du droit public. Seroit-il donc impossible dans un siècle si éclairé, d'assurer sur les mêmes principes, le repos & le bonheur de tous les peuples.

Mais s'il est impossible d'établir parmi les Nations de l'Europe; par aucun moyen éfficace l'observation paisible & permanente des loix du droit naturel, & de celles que les Nations, ou les Puissances qui stipulent leurs intérêts, sa sont imposées elles mêmes par des traités; les loix n'en presentent pas moins des liens sacrés à chaque homme en particulier, que la conduite politique de sa Nation ne sauroit l'autoriser à rompre. Le Négociant ne doit voir que des Nations amies, dans toutes les Nations chez lesquelles il porte son Commerce; il doit respecter leurs loix. La loi naturelle lui défend de leur porter par son Commerce aucun préjudice, & de s'enrichir en introduisant chez ces Nations un Commerce interdit par leurs loix, & en répandant des calamités chez des peuples qui ne lui ont fait aucun mal. Quel que soit le préjugé de sa Nation, quelque faveur, quelque protection même qu'elle accorde à une branche de Commerce clandestin, ce prejugé ne sçauroit étouffer la voix de l'équité naturelle qui parle sans cesse au cœur du Négociant, & au Négociant qui par état doit avoir contracté plus qu'aucun autre homme, l'habitude de l'écouter; ou plutôt qui ne doit jamais avoir cessé un seul instant de l'entendre.

Quels reproches ne doit pas se faire un Négociant qui a acquis une grande fortune dans le Commerce clandestin aux côtes d'Epagne dans les Indes Occidentales, s'il ne se dissimule pas le mal qu'il a fait par une infraction continuelle aux loix d'un traité solemnel, par lequel sa Nation a formellement reconnu la légitimité des prohibitions & promis de les observer? Qu'il se rétrace un moment le tableau du préjudice qu'il a porté au tresor public d'une Nation, en éludant les droits de douane, dont il

fait

fait une partie de ſon bénéfice? C'eſt néceſſairement un vol décidé; dont les effets refluent ſur toutes les familles qui compoſent cette Nation. Qu'il jette un coup d'œil ſur les calamités qu'il a repandues, autant qu'il lui a été poſſible, chez toutes les familles induſtrieuſes non ſeulement de cette Nation, mais encore des autres Nations de l'Europe, qui prennent part à ce même Commerce par la voye autoriſée & légitime? La probité pourra-t-elle avouer & légitimer à ſes yeux les avantages qu'il s'eſt procurés par des voyes dont les autres Négocians s'abſtiennent, parce qu'elles ſont proſcrites par les loix des traités entre les Nations, & par l'equité naturelle? Qu'on mette ces loix dans la balance avec le préjugé national, & qu'on nous définiſſe la probité du Négociant qui légitime à ſes yeux avec le ſecours de ce préjugé la fortune acquiſe au mepris de ces loix dans le Commerce clandeſtin.

L'Abus du Commerce de contrébande qui ſe fait en fraude des droits d'entrée, peut être porté à un tel excès, qu'il cauſe dans l'intérieur de l'Etat la ruïne d'un grand nombre de familles; & qu'il énerve en même tems les forces de l'Etat. Les vins & les eaux de vie payent en Hollande des droits d'entrée. Outre ces droits l'on fait payer encore ſur ces denrées dans la Province de Hollande, des droits d'acciſe ou de conſommation, tant provinciaux, que municipaux; c'eſt-à-dire pour le bénéfice de la Province en général, & pour celui des villes en particulier.

Un grand nombre de Négocians ou détailleurs des villes d'Amſterdam & de Rotterdam fraudent ces droits, & par là ſe procurent le moyen d'attirer à eux toute la conſommation & de s'enrichir; parce qu'ils peuvent vendre à meilleur marché, que les Négocians qui font ce Commerce ſans offenſer les loix. Cette pratique frauduleuſe eſt dit-on portée ſi loin à Amſterdam, que les villages voiſins de quelques autres villes de la Province vont s'y pourvoir. Les loix ſont aſſez ſevéres, mais l'intérêt des fraudeurs ſçait les éluder. De ſages Magiſtrats cherchent inutilement tous les moyens poſſibles pour detruire un abus ſi pernicieux? Et y auroit-il jamais de complaiſance plus mal entendue que celle qui tend à tolerer & à faciliter cet abus? Les meaux qui en réſultent tant pour les Négocians qui ſçavent reſpecter l'autorité des loix & l'intérêt public, que pour l'Etat, préſentent des objets trop dignes d'exciter l'attention du miniſtère public.

1°. Toutes les impoſitions de la Province ſont égales pour toutes les villes & le plat pays; ce qui eſt déjà un dèsavantage pour celles dont la

 ſitua-

ſituation ne permet pas à leurs habitans de prendre autant de part aux richeſſes du Commerce, qu'à ceux des villes d'Amſterdam & de Rotterdam. 2°. Les revenus des villes intérieures ſont bien moindres que ceux d'Amſterdam & de Rotterdam; cependant il y en a où les impoſitions municipales ſont plus fortes. Ces dèsavantages ajoutés à celui de la ſituation, qui tient ces villes intérieures éloignées de la navigation & du Commerce, qui enrichiſſent ſans ceſſe Amſterdam & Rotterdam, établiſſent une grande disproportion dans la repartition de l'impoſition générale de la Province. Tout cela réuni au préjudice que le Commerce frauduleux porte aux villes de l'intérieur, feroit à la longue dépérir ces villes, & réduiroit cette Province à deux ou trois villes, ſans le zèle vrayement patriotique des Magiſtrats qui s'y oppoſent.

Cet abus a été rendu public, ſur-tout à Amſterdam, avec une hardieſſe qui étonne, & qui ſemble faire crainde qu'il ne ſoit bien difficile, ou peut-être même impoſſible, d'y remédier. C'eſt l'idée que préſente naturellement cette eſpèce de corps ou communauté formée, à ce qu'on pretend, à Amſterdam par les fraudeurs: elle a une eſpèce de caiſſe connue ſous le nom de *Caiſſe d'aſſurance*, & ſe fait aſſiſter par un Avocat. Lorſque l'un des membres de ce corps s'eſt laiſſé ſurprendre en flagrant délit, la caiſſe rembourſe au Délinquant la ſomme dont la loi punit la contravention; & ce fraudeur conſerve paiſiblement ſon état & ſon air d'innocence. On peut juger de là avec quelle ſecurité & dans quel excès la fraude ſe commet, s'étend & ſe perpétue.

Je ne ſçaurois croire qu'une aſſociation ſi criminelle exiſte dans le ſein d'une République ſi ſage? L'établiſſement d'une telle aſſociation, qui avec le ſecours d'une caiſſe commune ſçauroit rendre impuiſſante une loi qui n'ordonne que des peines pécuniaires, devroit faire naitre l'idée d'une loi plus ſevère. Une loi qui interdiroit le Commerce à tous ces fraudeurs, qui les en declareroit indignes, auroit ſans doute des effets plus ſalutaires pour le public. Mais s'il ſe trouve parmi les citoyens des hommes, que l'avidité du gain rend indignes de ce tître, qui travaillent autant qu'il eſt en leur pouvoir à la ruïne de leur Patrie; & qui mériteroient que la République les rejettat hors de ſon ſein; devroit-on voir des Avocats, des hommes de la profeſſion la plus éclairée, la plus généreuſe, la plus noble & la plus desintéreſſée, autoriſer par leur préſence & ſecourir par leurs conſeils une aſſociation ſi illégale, ſi deſtructive & ſi contraire à toute idée du bien public!

Le

Le Prince d'Orange dernier Stathouder, frappé de l'enormité de cet abus, espéra de le faire cesser en liant les Négocians à leurs devoirs naturels par le serment. Cette loi produisit d'abord son effet; mais l'intérêt & peut-être un défaut d'attention & de sévérité ont fait ajouter au crime de fraude un crime nouveau; les fraudeurs n'étoient que fraudeurs, & c'étoit déjà beaucoup trop: aujourd'hui ils sont fraudeurs & parjures. Des hommes qui méprisent les droits sacrés de l'humanité, la prémière de toutes les loix, s'accoutument insensiblemennt à mépriser de même la Réligion du serment.

Un jeune homme qui examine, qui parcourt les différentes branches de Commerce auxquelles il doit s'attacher, ne doit pas prétendre se placer au rang des Négocians: il doit se regarder comme indigne de ce titre honnête, s'il est capable de se laisser séduire par cette prospérité qui n'a de base & de principe qu'un vol fait sur le public, & la destruction de la patrie.

Est-on citoyen, aime-t-on sa Patrie, quand pour des intérêts de fortune, quels qu'ils soient, on se livre à des branches de Commerce qui la ruïnent? Quand pour se cacher à soi-même & aux autres l'irrégularité de les pratiquer, on met en problême les droits les plus sacrés de l'Etat, toutes les maximes économiques du Commerce, tous les principes du Gouvernement & le droit naturel? Le Négociant qui se livre au Commerce clandestin, secoue-t-il le joug de ses devoirs envers sa patrie, en substituant au titre de citoyen, celui de citoyen du monde? Ce titre peut satisfaire une imagination avide. Le Négociant peut se faire illusion; mais il ne peut en prenant ce titre éffacer les liens naturels de sa naissance & les droits que la Patrie a sur lui. Qu'il écoute un moment cette voix sacrée qui parle au fonds de son cœur, la loi naturelle! elle lui aprendra que non seulement le titre de *citoyen du monde* ne diminue rien des devoirs envers la patrie, mais qu'il annonce tous les devoirs de l'homme envers ses semblables. A' cet égard tous les hommes sont citoyens du monde, & de tous les hommes le Négociant est celui, à qui ce titre appartient dans toute la rigueur de l'expression. Il porte son Commerce chez toutes les Nations: il y établit des correspondances & des Amis; il traite continuellement avec des hommes de tous les pays; & les intérêts de son Commerce le mettent continuellement dans l'occasion de faire des actes de justice ou d'humanité chez toutes les Nations du monde, & d'en recevoir. En un mot sa qualité de citoyen du monde lui apprend que tous les hommes sont ses frères; la loi naturelle les lui présente comme tels; il veut en être traité de même: ainsi au lieu de justifier par ce titre de ci-

toyen du monde le Commerce clandestin chez les Nations étrangères, un peu de reflexion sur ce titre même, lui feroit envisager ce Commerce avec horreur.

Des Contestations & Procès.

Les Procès sont en Europe l'un des plus grands fléaux qui affligent les Peuples ; & ce qui étonne, c'est chez les Nations les plus éclairées, chez celles qui ont le plus de loix & de tribunaux pour l'administration de la justice, que les Procès se multiplient le plus & portent le plus de désolation dans les familles. On trouveroit peut-être la source de ce dèsordre, si l'on en faisoit la recherche avec quelque attention, dans la multiplicité, dans le code trop varié & trop étendu de ces loix, dans celles sur-tout qui dans la vue d'abreger la durée des Procès, prescrit la forme de l'instruction, dans l'établissement de divers degrés de jurisdiction, & enfin dans ce nombre infini d'hommes admis pour conseils, pour défenseurs, ou pour instruire les Procès, dont le prémier & le principal intérêt est qu'il y aît des plaideurs & des Procès.

L'inte'ret du Commerce exige, dit Mr. de Montesquieu, que les jugemens des contestations soient débarassés des formes qui en suspendroient l'expédition. On pourroit ajouter qu'une injustice prompte seroit souvent préferable à la lenteur de l'expédition d'un jugement juste, surtout pour les Négocians. Il seroit bien à désirer qu'on pût rendre l'instruction des Procès qui regardent le Commerce aussi simple & aussi prompte que l'exigeroient les affaires des Négocians & la prospérité du Commerce. Mais si l'on ne peut attendre une protection si nécessaire de la sagesse des loix, le Négociant peut presque toujours, la trouver dans sa conduite. Il peut prevenir une infinité d'occasions de contestation par sa prudence, & sur-tout par la justice qu'il doit sçavoir se rendre à lui-même: car l'équité est une vertu continuellement exercée chez le Négòciant.

L'art de soutenir une prétension, l'art de plaider est un des plus grands ennemis du Commerce. Le Négociant doit lui opposer l'art d'éviter toute contestation. Il faut avouer cependant que le Commerce présente quelques fois des affaires compliquées, accompagnées de circonstan-

ces

ces qui donnent lieu à des queſtions dificiles a décider, ou qui paroiſſent fort délicates, & qui embaraſſent les Juges & les Négocians mêmes les plus éclairés. Il ne faut point douter du parti que prendra un jeune Négociant, qui a apporté dans ſon état la candeur, la droiture, la ſimplicité & la pureté de mœurs qu'il exige, dans les affaires ſur lesquelles l'équité parle au cœur dès l'inſtant qu'elles ſont entendues. Mais l'intérêt de l'inſtruction demande que nous mettions ſous ſes yeux quelques exemples de ces affaires épineuſes, ſur lesquelles il paroit ſi dificile de ſe décider & de prendre parti pour ou contre, ſans laiſſer dans le cœur quelque trace d'inquietude d'avoir commis une injuſtice. On verra par ces exemples qu'il n'eſt pas impoſſible au Négociant, ſans avoir même une grande connoiſſance des loix, de ſe décider ſurement pour la juſtice dans les affaires de Commerce les plus délicates.

L'USAGE des lettres de change & celui des aſſurances, ſi néceſſaires pour aſſurer la marche du Commerce & pour entretenir ſa proſperité, ſont en même tems les ſources les plus ordinaires des conteſtations les plus difficiles à décider. C'eſt dans ces deux genres que nous prenons des exemples d'après lesquels le jeune Négociant peut ſe former une idée des principes d'équité, qui doivent éclairer ſa conduite dans les affaires de Commerce les plus délicates.

C'EST une loi générale du Commerce, que le porteur d'une lettre de change qui à l'échéance néglige de la faire proteſter faute de payement dans le délai préſcrit, perd ſa garentie contre le tireur & les endoſſeurs, mais dans le cas ſeulement où le tireur avoit *proviſion* chez l'accepteur au moment de l'échéance; c'eſt-à-dire des fonds à lui apartenants chez l'accepteur.

ON demande ſi dans le cas d'une faillite de l'accepteur antérieure au moment de l'échéance, du délai préſcrit pour le protêt; le protêt eſt néceſſaire au porteur de la lettre pour conſerver ſa garentie contre le tireur qui prouve que celui ſur qui il a tiré la lettre, étoit ſon débiteur. La loi ne s'explique point ſur ce cas particulier.

SI l'on ne peut décider cette queſtion par les termes formels de la loi, on la décide ſans difficulté par ſon principe, par ſon eſprit & enfin par l'équité naturelle, qui dans tous les cas doit toujours ſuppléer aux termes de la loi chez tous les hommes juſtes & dans tous les tribunaux.

LA

La diligence du protêt eſt de droit étroit: mais ce ſeroit aller contre l'eſprit & le principe de la loi, que d'en faire une application qui rendroit la loi ſouverainement injuſte. Lorsque le tireur a proviſion chez celui ſur qui il a tiré, la loi veut que le porteur de ſa traite conſtitue le débiteur en demeure par le protêt dans un delai préfix, pour conſerver ſa garentie contre le tireur; parceque celui-ci ſe répoſe ſur la diligence du porteur de ſa traite, pour être payé de ſa créance. Enſorte que ſi cette créance vient à périr après ce delai expiré par la faillite du débiteur, la loi veut, & il eſt juſte, que le porteur ſuporte une perte qu'il auroit dû prévoir, & dont il ne peut s'en prendre qu'à ſa négligence.

Mais dans ce cas la loi exige rigoureuſement de la part du tireur, une créance exiſtante & exigible lors de l'échéance de ſa traite, chez celui ſur qui il l'a donnée. Il faut que le tireur prouve, qu'il avoit proviſion entre les mains de celui ſur qui il a tiré au moment, où la traite a dû être proteſtée, ſans quoi le protêt lui eſt indifférent; il ne peut être déchargé de la garentie aux termes de la loi, quel que ſoit le protêt.

Or de quelle nature que ſoient ici les titres de créance du tireur ſur l'accepteur, il eſt aiſé de prouver que ſa proviſion n'exiſtoit plus lors de l'échéance de ſa traite, chez l'accepteur, puisque celui-ci avoit failli avant l'échéance, ou avant le délai préſcrit pour le protêt.

Une lettre de change eſt une vraye délegation du tireur, d'une créance ou d'un dépôt, & la créance ou le dépôt doivent exiſter & être exigibles au moment de l'échéance; c'eſt-à-dire que la traite doit être faite ſur un fonds réel exiſtant & exigible au terme de la traite. C'eſt là ce que la loi a entendu préſcrire par le terme de *proviſion* de la part du tireur chez celui ſur qui la lettre eſt tirée. Ce principe eſt d'autant plus inconteſtable, qu'il eſt la baſe de la confiance publique; que c'eſt ſur la foi de ce fonds réel exiſtant & exigible au moment de l'échéance, que les lettres de change ſe négocient & circulent dans le Commerce pour l'argent comptant qu'elles repréſentent. Or dans la queſtion dont il s'agit, au lieu de ce fonds réel, exiſtant & exigible, le tireur n'avoit lors de l'échéance de ſa traite, chez celui ſur qui il a tiré, qu'une ſimple action à faire valoir contre un débiteur failli. Une action à intenter, à faire valoir, n'eſt point le montant réel de la traite, un fonds effectif en argent exigible à l'échéance, que la lettre ſignifie & répréſente, & ſur la foi

foi duquel elle a tenu lieu de ce comptant dans le Commerce. Ce n'eſt point là la proviſion qu'exigent la loi & la foi publique. Cette proviſion légale que l'intérêt du Commerce & la foi publique rendent ſi néceſſaire, ne ſçauroit être repréſentée par une ſimple action, quelle qu'elle ſoit ; ni à plus forte raiſon par une prétenſion ſur un failli, dont le fruit ne peut être que très lent & très incertain.

Indépendamment de ce que la loi & la foi publique exigent de la part du tireur au moment de l'échéance de ſa traite, une réalité qui n'exiſtoit pas ; ſi le défaut de protêt pouvoit dans ce cas lui tenir lieu de l'acquit de ſa traite en diſſipant par la fin de non recevoir la garentie dont il eſt tenu, il en réſulteroit une injuſtice palpable. Par là le tireur ſe trouveroit avoir recouvré ſur un tiers qui ne lui doit rien, une ſomme perdue, ou tout-au-moins en partie; ce qui ſeroit contre la règle *res perit domino*, & il feroit ſupporter au porteur une perte ſans cauſe, qui ne peut être l'effet de ſa négligence : d'où il ſuit que le tireur s'enrichiroit à ſes dépens.

Le jeune Négociant penſera donc ici que le tireur ne peut ſe diſpenſer de rembourſer ſa traite, & que la loi, quoiqu'elle ne ſe ſoit pas expliquée en termes formels ſur le cas particulier, & l'équité naturelle l'y obligent également ; parce qu'il eſt dans le cas de n'avoir point eu de proviſion chez celui ſur qui il avoit tiré, & que le protêt, ſoit qu'il aît été négligé, ou omis pour ne pas aggraver la ſituation du tireur par des frais inutiles, n'étoit par conſéquent pas néceſſaire pour aſſurer ſa garentie.

Chez toutes les Nations commerçantes la loi, ou un uſage reſpecté qui y tient lieu de loi, veut que les lettres de change contiennent le nom de celui auquel elles doivent être payées ; mais ni l'uſage ni la loi ne préſcrivent point formellement que ce nom ſoit exprimé plûtôt ſur un côté de la lettre que ſur l'autre. L'eſſence de la lettre ou contract de change, eſt que la lettre ſoit tirée d'une place ſur une autre & pour valeur reçue. On a cependant attaqué quelque-fois la validité des lettres de change tirées à l'ordre du tireur, ſur le prétexte que la lettre de change doit être tirée à l'ordre d'un tiers; & l'on a ſouvent ſurpris ſur cela la Réligion des Juges peu inſtruits des uſages du Commerce.

Si on consulte la bonne foi qui est l'ame des contracts de Commerce, sur une question de cette nature, comme sur la plûpart de celles auxquelles le Commerce donne lieu, on ne se permettra pas de contester la validité d'une lettre de change tirée dans cette forme. On verra que celui qui tire une lettre de change à son ordre, l'endosse ensuite, c'est-à-dire qu'il met son ordre au dos au profit d'un tiers; & qu'il est indifférent que l'ordre du tireur soit exprimé dans le corps de la lettre, ou au dos de la lettre; que la chose est parfaitement égale, que le contract est exactement le même. La bonne foi & l'usage général qui s'est établi sur ce principe, suppléent parfaitement au silence de la loi, chez le bon Négociant.

On a encore élévé une question sur laquelle on a surpris des jugemens qui porteroient un grand préjudice au Commerce, si la probité & la bonne foi des Négocians ne les rendoient inutiles; sçavoir, si dans un endossement, l'expression de *Valeur reçue du dit Sieur*, n'emporte pas avec soi la même force, que celle de *Valeur reçue comptant du dit Sieur.*

Il est indifférent dans le Commerce qu'une lettre de change aît été cédée pour de l'argent ou pour des marchandises. On bouleverseroit le Commerce, si on admettoit cette distinction. Il suffit dans l'usage du Commerce que la lettre soit cédée par l'ordre de payer *Valeur reçue.* La distinction annulleroit les trois quarts des lettres de change, puisque les trois quarts, & plus, sont données en payement tous les jours dans le Commerce comme signes des valeurs, comme monnoye fictice. On n'achette presque point de marchandises en gros dans aucune place, qu'on paye autrement qu'en lettres de change, lesquelles on cède aux vendeurs par un ordre au dos portant la cause de la cession; & il est indifférent que la cession soit causée pour valeur reçue en argent comptant, ou en comptes en banque, ou en marchandises, ou pour valeur reçue en général. Il suffit que celui qui transporte la lettre, reconnoisse dans son ordre ou cession de la lettre de change, en avoir reçu la valeur, pour en transporter la propriété avec sa garentie.

On a encore voulu annuler un endossement sur le prétexte que le mot d'*ordre* y avoit été omis, & pretendu que l'omission arrêtoit la négociation de la lettre. On a vu plusieurs Négocians de différentes places de Commerce divisés sur cette prétension. On leur a présenté une lettre ti-

tirée

rée d'Italie ſur un Banquier de Paris à l'ordre de Jaques, endoſſée par celui-ci en ces termes: *e per me all'ordine del Signore Pietro, valuta cambiata*; & endoſſée enſuite par Pierre en faveur de Paul en ces termes: *e per me al Signore Paolo, contimi.*

Après cette ceſſion de Pierre faite à Paul, celui-ci tombe en faillite, & Pierre écrit au Banquier de Paris de retenir les fonds de la lettre tirée ſur lui: mais la lettre de change étoit déjà acquitée à un nouveau Ceſſionnaire à qui Paul l'avoit négociée avant ſa faillite.

Pierre ſoutient que cette lettre n'étoit pas négociable par la nature de ſa ceſſion à Paul, n'étant point endoſſée dans les termes: „ & pour „ moi *à l'ordre* de Mr. Paul," mais ſeulement, „ & pour moi *à* Mr. „ Paul;" que par cette forme d'endoſſement, la circulation de la lettre devroit être arrêtée entre les mains de ce dernier; que c'étoit à lui ſeul que le Banquier de Paris pouvoit l'acquiter, & qu'il eſt obligé de payer une ſeconde fois. *Paul a-t-il pû négocier ou non, une telle lettre de change?*

Plusieurs Négocians ont crû que le défaut d'expreſſion du mot *ordre* dans un endoſſement, arrête la circulation d'une lettre de change, & annulle les négociations ultérieures qu'on en auroit faites. On s'eſt autoriſé du ſilence de la loi ſur le mot *ordre*, pour élever cette queſtion. L'abus des mots, les fauſſes acceptions dans lesquelles on peut les prendre, les différentes idées qu'on y attache, forment presque toujours des conteſtations qui n'auroient pas lieu, ſi l'on cherchoit de bonne foi à s'entendre: & ce ſont ordinairement des intérêts qui ſurviennent après coup, par des évènemens inattendus, qui font naître des difficultés où il n'y en a point. Ici ce n'eſt que parceque Paul a manqué, que Pierre s'eſt aviſé d'élever la queſtion; ſans cela Paul ou ſon Ceſſionnaire, ce qui eſt égal, auroit reçu le payement de cette lettre, & Pierre n'eut pas penſé à le prétendre illégitime.

Le Commerce ne connoit que deux ſortes de papiers circulaires comme ſignes de valeurs, dont la nature eſt déterminée par leur forme. 1°. Les billets ou promeſſes ſimplement nominatives & ſans *ordre*, qui ne peuvent être tranſportés par un ordre au dos des billets, c'eſt-à-dire par des endoſſemens, & qui exigent des actes de ceſſion & tranſport.

 2°. Les

2°. Les lettres de change ou billets *à ordre*, qui par leurs expreſſions conſtitutives d'ordre, ſont eſſentiellement ſuſceptibles de ceſſion par endoſſemens. Il s'agit de cette ſeconde eſpèce d'effets : c'eſt une lettre de change qu'on prétend n'avoir plus été négociable à une époque donnée. On veut que Pierre aît cedé ſa lettre à Paul, mais qu'il aît omis l'expreſſion d'*ordre*, pour oter à Paul la faculté de la négocier, comme s'il avoit prévu ſa faillite, & avoit voulu en prévenir l'effet en ſe réſervant ainſi le droit de reclamer ſa lettre.

CEPENDANT on ne peut conteſter que par la ceſſion de Pierre, telle qu'elle eſt exprimée, Paul n'aît acquis une pleine propriété de la lettre de change; il a donc reçu le pouvoir d'en diſpoſer. Peut-il être propriétaire, & ne l'être pas? car il n'a pas été propriétaire, s'il na pas pû céder la lettre. Il ſeroit impoſſible de concilier cette contradiction. Pour qu'une forme d'endoſſement pût altérer la faculté de faire circuler une lettre de change, il faudroit que le reſſort de la circulation que la lettre a reçue dans ſa formation fut rompue par une convention formellement exprimée au dos de la lettre par le Cedant, en ces termes: *Pour moi payez à Mr. Paul ſeul, qui ne pourra ceder la préſente à perſonne autre.*

LES diverſes Nations commerçantes, toutes d'accord ſur ce qui fait le fonds d'une lettre de change, ont différens formulaires de redactions pour les endoſſemens, qu'elles regardent comme arbitraires : les Italiens y ſtipulent avec la brièveté énergique & les ſousentendus de leur langue; les Hollandois épluchent tous les mots avec une exactitude minutieuſe; & le Commerçant François raiſonne l'objet. Si l'on fait ici attention à *le E per me* à Signore Paole, on y trouve l'équivalent du mot *ordre*. Cette expreſſion *E per me*, rappelle les endoſſemens ſupérieurs, & reclame toute la force du titre.

QUEL Négociant ſeroit à l'abri de la ſurpriſe, & ne ſeroit pas expoſé à des repetitions ſans fin ſur les payemens qu'il auroit faits, ſi celui-ci n'étoit pas valable? A' qui n'eſt-il pas arrivé mille fois dans le Commerce, d'acquiter des lettres de change auxquelles on avoit fait des omiſſions de la nature de celle qu'on prétend regarder ici comme ſi importante, ſans avoir été apperçues dans une légende d'endoſſemens, qui ſouvent ſont exprimés dans des langues ignorées du payeur? Quel eſt le Négociant qui fait d'autre attention dans le payement des lettres, qu'à la ſigna-

ſignature ou à ſon acceptation, qu'à voir s'il eſt d'accord avec le tireur, s'il en a avis, &c. C'eſt là ce que les uſages du Commerce exigent, parceque les droits d'autrui en dépendent, & ſur quoi il eſt eſſentiel d'être en règle. La bonne foi rejette rigoureuſement toutes ces diſtinctions dans les endoſſemens; & dans la négociation des lettres de change, il n'y a que la ſignature du Cédant qui ſoit une forme eſſentielle & indiſpenſable; mais en même tems cette ſignature eſt tellement ſuffiſante, que presque toutes les lettres de change ſe négocient ſur la ſimple ſignature des propriétaires; c'eſt-à-dire l'endoſſement en blanc, qui ſe remplit toujours par un Courtier ou autre main tierce; & ſuprimer cet uſage, ce ſeroit porter un préjudice ſenſible à la circulation & à l'activité du Commerce, ſans aucune ſorte d'utilité.

On a fait aſſurer en France pour tout le voyage ſur la cargaiſon d'un navire allant de France en Guinée, de Guinée à l'Amérique, & de là en France. Le navire revient en France & laiſſe le produit de ſa cargaiſon à l'Amérique. Quelle doit être la reduction de la prime?

L'ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681. (a) décide „que „ ſi l'aſſurance eſt faite ſur marchandiſes pour l'aller & le retour, & que „ le vaiſſeau étant parvenu au lieu de ſa deſtination, il ne ſe faſſe point „ de retour, l'aſſureur ſera tenu de rendre le tiers de la prime, s'il n'y a „ ſtipulation contraire."

Il eſt ſenſible que le Légiſlateur n'a eu en vue en cette occaſion, que les voyages ordinaires qui ſe diviſent en deux portions égales; ſçavoir, l'aller & le retour. Il n'y a nulle difficulté ſur ces voyages: mais il y a des voyages, tels que ceux de Guinée, qui ſont compoſés de trois traverſées à-peu-près ſemblables; ſçavoir, 1°. de France en Guinée; 2°. de Guinée en Amérique; 3°. d'Amérique en France.

„ Il paroit naturel," dit le nouveau Commentateur de l'ordonnance de la Marine (b), „ que le gain de la prime excède les deux tiers que donne cet article dans le cas ſimple de l'aller dans un ſeul endroit, & du „ retour ſans chargement: mais jusques à quelle qualité la prime ſera-t- „ elle gagnée alors?" C'eſt là où eſt l'embarras. Le Commentateur s'arrête à cette réflexion, & ne décide point la queſtion. La déciſion pa-reit

(a) Art. 6. liv. 3. (b) Mr. Valin.

roit clairement renfermée dans l'article 6. cité ci-dessus; car cet article présente cette analogie: si la moitié du voyage fait gagner à l'assureur les deux tiers de la prime, quand il ne fait point de retour, les deux tiers du voyage en mêmes circonstances doivent lui faire gagner les huit-neuvièmes de la prime.

La disposition de cet article semble au prémier coup-d'œil très favorable à l'assureur; cependant elle l'est bien moins que celle de l'article 36. de la même Ordonnance, qui porte que l'assurance aura son effet entier, si le voyage est racourci.

Mais indépendamment de l'article 36. il est fort juste d'attribuer les deux tiers de la prime à l'assureur pour la moitié du voyage, quand on assure pour l'aller & le retour, ce qu'on nomme dans le Commerce, à prime liée: on se contente d'une prime moindre, que les primes separées de l'aller & du retour. Il seroit donc injuste de n'attribuer, lorsque le retour n'a pas lieu, que la moitié de la prime totale, qui n'a été modérée qu'en considération de la réunion de l'aller & du retour. Si le retour n'a pas lieu, l'assurance doit être considérée comme divisée en deux; par conséquent la prime de l'aller est dûe; & l'assurance du retour étant annullée par le défaut de chargement, il seroit dû de droit un demi pour cent à l'assureur. Or dans un tems ordinaire de paix la réunion de ces deux objets est à-peu-près égale aux deux tiers de la prime liée. Il faut rendre ceci plus sensible par le calcul.

Soit la prime d'aller pour un voyage quelconque à trois & demi pour cent, & la prime de retour, aussi à trois & demi, ces deux primes réunies forment un total de sept pour cent. L'assurance pour l'aller & le retour conjointement en prime liée, sera à six pour cent. En cas que le retour n'aît pas lieu, cette dernière prime sera réduite à quatre, à raison des deux tiers.

S'il y avoit eu deux assurances par des polices séparées, l'une pour l'aller, l'autre pour le retour; il est clair que l'assuré auroit payé,

1°. Pour la Prime de l'aller . . .	$3\frac{1}{2}$
2°. Pour annuller l'assurance de retour	$\frac{1}{2}$
Total	4 P°/o

Ce

Ce qui repond préciſément à la diminution du tiers de la prime liée. Il eſt vrai qu'à meſure que la prime augmente (*c*), il ſe trouve plus de différence entre ces deux réſultats; mais elle n'eſt jamais bien conſidérable, & le petit avantage qui peut en réſulter pour l'Aſſureur, eſt toujours un foible dédommagement du profit qu'il peut attendre. Car tout Commerce eſt préſumé donner quelque profit; & quoique l'Aſſureur puiſſe perdre ſur chaque aſſurance priſe en particulier, il peut ſe promettre un profit quelconque ſur l'univerſalité des riſques dont il ſe charge; il peut encore repartir ce profit ſur chaque navire en particulier: par exemple, s'il aſſure chaque année ſur cent navires, & s'il prend ſur chaque navire trois mille livres à quatre pour cent, il gagnera douze mille livres de prime; mais s'il périt un de ces navires, & s'il paye encore ſur les autres pour deux mille livres de pertes *partielles* qu'on nomme *avaries*, ſon profit total net ne ſera que de ſept mille livres; ce qui fait ſoixante-dix livres par navire. Ces vérités ſeront aiſément ſaiſies par ceux qui ſont accoutumés à calculer.

L'assuré au contraire peut être préſumé n'avoir retardé ou empêché le retour, que pour ſon avantage: en tout cas il ne remplit point à la lettre l'obligation qu'il avoit contractée; il eſt donc juſte qu'il paye quelque dédommagement.

Tout ce qu'on vient de dire des aſſurances à prime liée ſur les voyages ordinaires compoſés de deux parties égales, l'aller & le retour, s'applique naturellement aux aſſurances ſur les voyages compoſés de trois traverſées à-peu-près égales; & il s'en ſuit que c'eſt par erreur que l'on a réduit aſſez ſouvent aux deux tiers la prime dans le dernier cas, quand le retour n'a pas eu lieu comme dans le prémier: c'eſt ſuppoſer que la moitié ou les deux tiers d'un voyage ſont une ſeule & même choſe, ce qui eſt évidemment faux. C'eſt ſe conformer à l'eſprit de l'Ordonnance maritime de France, ce chef-d'œuvre de légiſlation, que de partir de cette analogie. La moitié du voyage aſſuré à prime liée, faiſant gagner à l'Aſſureur les deux tiers de la prime, les deux tiers du voyage aſſuré de même doivent lui faire gagner les huit-neuvièmes.

C'est

(*c*) C'eſt-à-dire juſqu'à ce que la prime pour chaque traverſée ſoit de 50 p$\frac{0}{0}$, ce qui donne 75 de prime liée; car alors & au-delà l'Aſſureur a du deſavantage à recevoir les deux tiers de la prime.

C'est ajouter beaucoup à l'inſtruction que de donner place ici à l'extrait d'un mémoire ſur cette queſtion, dont nous a fait préſent un Lieutenant-général d'une Amirauté de France, que ſa modeſtie ne nous a point permis de nommer. Quoiqu'il ne s'agiſſe ici que de l'intelligence d'une loi Françoiſe, la matière intéreſſe le Commerce maritime de toute l'Europe.

Les aſſurances ſont très utiles au Commerce en général, lui donnent plus de force & d'étendue; & forment en elles-mêmes un Commerce particulier, qui a ſes avantages. Il eſt donc très à propos de les favoriſer; & c'eſt ce que le Législateur a voulu faire par les articles 6, 36 & 37. du titre des aſſurances de l'Ordonnance de 1618, & par pluſieurs autres loix: on ſe borne ici à l'examen de ces trois articles.

Il faut concilier d'abord les articles 6 & 36, qui ſemblent préſenter des diſpoſitions contradictoires. Suivant l'article 36, ſi le voyage eſt racourci, l'aſſurance doit avoir ſon effet entier; & l'Aſſureur gagne toute la prime. Il s'agit dans l'article 6. d'une aſſurance faite pour marchandiſes, pour l'aller & le retour, ce qu'on appelle à prime liée. Si le vaiſſeau étant parvenu à ſa deſtination, ne fait point de retour, l'Aſſureur eſt tenu de rendre le tiers de la prime. Pour cela ne peut-on pas dire que c'eſt un voyage ſimplement racourci par le fait de l'aſſuré, que conſéquemment l'aſſurance doit avoir ſon entier effet, ſuivant l'article 36; & que toute la prime eſt acquiſe à l'Aſſureur.

Pour réſoudre cette difficulté, il faut croire que dans le cas de l'article 6, le législateur a conſidéré les voyages de l'aller & du retour, comme réellement diſtincts, quoique liés par une ſeule aſſurance. Et en effet ce n'eſt pas ici un ſeul & même objet: il s'agit de deux traites & tranſports; le prémier de certaines marchandiſes, depuis le lieu du départ juſqu'à celui de leur deſtination; & le ſecond, de nouvelles marchandiſes, qui ſeront priſes dans ce même lieu du déchargement des prémières, & voiturées dans le port du départ ou prémière expédition.

Les voyages de l'aller & du retour ainſi diſtingués, rien n'empêche que les marchandiſes qui ſont l'objet du prémier voyage, & celles du ſecond, ne puiſſent être aſſurées conjointement ou ſeparément par une ſeule police ou par pluſieurs, à prime liée ou non-liée. Ces différentes diſpoſitions à l'égard de l'aſſurance n'influent point ſur le fonds du Commerce qu'on a en vue; & la diſtinction que nous ſuppoſons, ſubſiſte dans les objets de ce Commerce, & dans l'eſprit du Législateur.

Ain-

ARTICLE 6 de l'Ordonnance. „ Si l'Aſſurance eſt faite ſur Marchan-
„ diſes pour l'aller & le retour, & que le Vaiſſeau étant parvenu au lieu de ſa
„ deſtination, il ne faſſe point de retour, l'aſſureur ſera tenu de rendre le
„ tiers de la prime, s'il n'y a ſtipulation contraire".

CELA ſignifie que l'aſſureur gagne d'abord la moitié de la totalité de la prime, à cauſe du Voyage de l'Aller, qui a été effectué & dont il a courru les riſques: on lui accorde encore le tiers de l'autre moitié rélativement au Voyage du Retour, pour lequel il avoit pris des engagemens, & qui n'a pas été exécuté. Cela revient aux deux tiers de la prime totale, que l'article lui attribue. Reſte un tiers à rendre à l'aſſuré.

MAIS, dira-t-on, pourquoi attribuer ici à l'aſſureur un tiers de la prime du Voyage de Retour, qui n'a pas eu ſon effet; & d'où vient qu'on n'a pas ſuivi la diſpoſition de l'Article 36, ſuivant lequel, ſi le Voyage eſt entiérement rompu avant le départ du Vaiſſeau, même par le fait de l'aſſuré, l'aſſurance doit demeurer nulle, & l'aſſureur eſt tenu de rendre la prime, à la réſerve d'un demi pour cent? Le demi lui eſt accordé en conſidération de l'obligation contractée avec lui, & qu'on l'oblige de rompre ſans l'avoir conſulté. Les aſſureurs ſont réputés avoir toujours des fonds prêts pour répondre à leurs engagemens. Les fonds ne doivent point reſter infructueux entre leurs mains; toute eſpèce de Commerce doit préſenter l'eſpoir de quelque bénéfice, & il eſt de l'intérêt du Commerce même de favoriſer la branche des aſſurances.

IL ſemble qu'il auroit été à propos de ſuivre cette même fixation à un demi pour cent, dans le cas de l'Article 6, par raport au Voyage du Retour non effectué, au lieu du tiers de la moitié de la prime totale rélative à ce Voyage, qu'on lui accorde.

VOUS avez ſenti cette difficulté; & vous dites pour la ſauver, qu'une prime liée eſt fixée ſur un moindre prix que les deux primes ſeparées, de l'Aller & du Retour. Vous ſuppoſez la prime liée à ſix pour cent, & les deux primes ſeparées à trois & demi chacune, ce qui fait pour les deux, ſept pour cent. Au moyen de cette Hypothèſe, vous faitez un calcul par lequel vous parvenez à rajuſter, du moins en apparence, la diſpoſition de l'Article 6, avec celle de l'Article 37, & vous faites voir que dans le cas de l'un & de l'autre, l'aſſureur n'a qu'un demi pour cent à raiſon du Voyage rompu ou non exécuté.

Mais n'eſt-ce pas ici une ſuppoſition arbitraire? Pourquoi la prime ſeroit-elle fixée ſur un plus bas pied, que ce à quoi reviennent ces deux primes ſeparées? N'y a-t-il pas les mêmes dangers à courrir? L'aſſureur trouve ici quelque avantage à lier ſes engagemens, plûtôt qu'à les ſeparer (*a*). N'eſt ce pas au contraire un principe généralement reconnu, que pour rendre le Commerce des aſſurances moins dangereux & plus lucratif, il faut diviſer les riſques autant qu'il eſt poſſible. Enfin quand il ſeroit vrai que dans de certains cas, la prime liée ſeroit moins forte, que les deux primes ſeparées; le contraire peut auſſi arriver, ou du moins elles peuvent être égales: donc convenez que ſi chaque prime ſeparée alloit à 50 p°, votre ſuppoſition ſubſiſtant, l'aſſureur y perdroit. En un mot tout cela dépend de certaines diſpoſitions dans le Commerce, qui peuvent varier à l'infini ſuivant les circonſtances de Guerre ou de Paix, & toujours ſuivant les conventions particulières entre les aſſureurs & les aſſurés. Il n'eſt pas poſſible qu'une choſe auſſi incertaine ait ſervi de motif à une loi poſitive & invariable, telle que nous la trouvons dans l'Article 6 du titre des aſſurances.

Il paroit qu'on peut concilier cet article avec le 37 par une autre conſidération qui ſe préſente aſſez naturellement.

Dans le cas de l'Article 6, l'aſſureur a déjà courru des risques, puiſque le Voyage de l'aller a été exécuté, au lieu que dans celui de l'Article 37, il n'en a courru aucun, le Voyage ayant été totalement rompu avant le départ du navire: auſſi l'aſſurance eſt-elle déclarée nulle & la reſtitution de la prime

(*a*) Les intérêts reſpectifs de l'aſſuré & de l'aſſureur ont également concourru à faire introduire l'uſage des aſſurances en primes liées. Les uns ont voulu obtenir les primes à plus bas prix, & les aſſureurs ont voulu étendre & multiplier leurs riſques. C'eſt ſur le grand principe qui donne tout ſon mouvement au Commerce, où il ne ſe fait aucune opération qui ne ſoit appuyée ſur un intérêt reciproque, réel ou ſuppoſé, que cet uſage s'eſt établi. Car c'eſt l'intérêt réciproque qui eſt dans le Commerce le premier Agent, l'Agent univerſel. Par cet uſage l'aſſuré à été aſſuré à meilleur marché; & il a obtenu ce meilleur marché de l'aſſureur, parcequ'il lui a préſenté un riſque de plus à acquérir, une occaſion de plus de gagner. Il eſt très certain dans le fait que les riſques des retours ſont plus grands que ceux de l'aller, ſur-tout dans les Voyages de long cours, les ſeuls pour leſquels les primes liées ſont en uſage. Tout eſt ſein en allant, & tout eſt fatigué & languiſſant au retour: par cette raiſon les primes des aſſurances pour les retours ſont plus chères. En prime liée l'aller & le retour ſe prennent à plus bas prix, & le bas prix s'étend principalement ſur l'aller; enſorte que dans le cas où il n'y a point de retour, l'aſſureur ſe trouveroit avoir aſſuré à trop bas prix pour l'aller. Il lui faut une indemnité: c'eſt ce que le Légiſlateur a voulu régler. Cette obſervation n'eſt pas faite ici pour contre-dire le ſyſtême du mémoire, dont nous nous ſervons pour répandre des lumières ſur une matière fort délicate.

prime ordonnée, à la réserve d'un demi pour cent accordé à l'assureur en considération de l'engagement qu'on l'a forcé de rompre, & qui ne doit pas être totalement infructueux pour lui, attendu que c'est par le fait de l'assuré. Outre cette considératien qui peut être également appliquée à l'article 6, il y a de plus pour celui-ci, celle des dangers que l'assureur a déjà courrus. Il est donc juste de lui accorder une plus forte indemnité, & on a vu que cette indemnité a été fixée au tiers de la prime rélative au Voyage du retour non exécuté.

On peut répliquer que nous avons consideré le Voyage de l'aller & celui du retour, comme formant deux objets distincts, & en quelque sorte comme deux différens Voyages. Les dangers courrus lors du premier, ne doivent donc pas entrer en considération à l'égard du second qui n'a pas été effectué, non plus que dans le cas de l'Article 36 ou l'expédition a été arrêtée dans son principe. On repondra avec raison, que si on n'avoit pas considéré l'aller & le retour comme formant deux objets qu'il falloit distinguer, & si on ne les avoit regardés que comme un seul & même Voyage, la prime toute entière auroit été acquise à l'assureur suivant l'Article 36, ce Voyage étant seulement racourci. Cette distinction des Voyages est donc favorable à l'assuré. Une petite compensation ou dédommagement pour l'assureur, n'est pas ici hors de propos, & tout cela paroit avoir été ménagé avec beaucoup d'équité & d'intelligence.

Il reste à éclaircir la question proposée, que l'ordonnance n'a pas prévue, ou du-moins suffisament développée. M. Valin, auteur du nouveau commentaire de cette ordonnance, l'a laissée indécise.

Le Législateur, dit-on, n'a eu en vue à l'Article 6, que les Voyages ordinaires, qui se divisent en deux parties égales; sçavoir, l'Aller & le Retour: il n'y a aucune difficulté à cet égard. Mais il y a d'autres Voyages, tels que ceux de Guinée, qui sont composés de trois traversées à-peu-près semblables. 1°. De France en Guinée, 2°. de Guinée en Amérique, 3°. d'Amérique en France. S'il arrive que le Vaisseau revenant de Guinée, laisse son chargement en Amérique, il aura fait les deux tiers du Voyage; & il paroit juste, comme l'observe M. Valin, que le gain de la prime excède alors les deux tiers que l'Article 6 donne à l'assureur, dans le cas simple de l'aller dans un seul endroit, & du retour sans chargement. Mais jusques à quelle quotité la prime sera-t-elle gagnée alors? C'est là où est l'embarras. Le Commentateur s'arrête à cette réflexion, & ne décide pas la question.

La décifion paroit, dit-on, clairement renfermée dans l'Article 6, & cela eft vrai. Mais la conféquence qu'on en tire ne paroit pas auffi certaine. On fuppofe qu'il préfente cette analogie: fi la moitié du Voyage fait gagner à l'affureur les deux tiers de la prime, quand il ne fe fait point de retour; les deux tiers du Voyage en mêmes circonftances doivent lui faire gagner les huit neuvièmes de la prime. C'eft-à-dire qu'on fait une règle de proportion ordinaire, qui revient à ce calcul. Cela paroit bien naturel, & c'eft la première idée qui fe préfente à l'efprit Mais fi l'on y refléchit, on reconnoit bientôt que cette prétendue analogie n'eft que féduifante.

Cette règle de proportion donne trop à l'affureur: elle forme une progreffion toujours croiffante en fa faveur, & décroiffante au préjudice de l'affuré; en forte que l'on arrive bientôt au point, où fans que le Voyage ou les Voyages euffent été achevés, l'affureur auroit gagné toute la prime. Ce calcul peut être porté plus loin, & lui faire gagner au-delà de cette prime totale, quoique le Vaiffeau ne fut pas revenu chargé au port d'où il eft parti.

On a trouvé que pour les deux tiers du Voyage, l'affureur a gagné les huit neuvièmes de la prime: il ne refteroit qu'un neuvième à rendre à l'affuré.

Supposons le Voyage divifé en quatre parties égales, & qu'il y en ait trois d'effectuées. Suppofons encore que la totalité du Voyage foit répréfentée par le nombre 12, & la totalité de la prime repréfentée auffi par un femblable nombre 12, il faudra faire ce calcul proportionnel, fi 6, moitié du Voyage, combien 9, qui repréfentent les trois quarts du Voyage? On trouvera au produit, 12.

L'Assureur auroit donc gagné toute la prime, quoiqu'il n'y ait que les trois quarts du Voyage d'effectués.

Allons plus loin, & fuppofons le Voyage divifé en cinq parties égales, dont quatre ont eu leur effet. Suppofons encore la totalité du Voyage repréfentée par le nombre 30, & la totalité de la prime repréfentée auffi par le nombre 30; il faut faire cet autre calcul proportionnel: fi 15 moitié du Voyage, donnent 20, deux tiers de la prime; combien 24, qui font les quatre cinquièmes du Voyage? le produit fera 32, qui excèdent la totalité de la prime de deux trentièmes ou d'un quinzième.

L'As-

L'Assureur aura donc gagné toute la prime & deux trentièmes ou un quinzième au delà, pour les quatre cinquièmes du Voyage; tandis que pour le Voyage entier, il n'auroit eu que la prime totale.

. . .

Une pareille manière de procéder & de fixer les intérêts de l'assureur & ceux de l'assuré, seroit assurément très irrégulière. On convient d'un autre côté dans la question proposée, qu'à mesure que la prime augmente, la différence entre ce qu'on croit résulter des dispositions des articles 6 & 37 de l'ordonnance, devient toujours plus grande. Ensorte que si la prime pour chaque traversée étoit de 50 pour cent, ce qui peut arriver en tems de Guerre, & la prime liée se trouvoit à 75, en suivant la prémière proposition, qu'elle doit être moindre que les deux primes separées; l'assureur auroit du desavantage à prendre les deux tiers de la prime pour la moitié du Voyage. Il n'y a donc ici rien de fixe, ni d'assez exact pour servir de fondement à des opérations & à des calculs tels qu'il convient de les établir pour un Commerce bien réglé, & sur-tout pour celui des assurances.

Par toutes ces considérations, nous croyons qu'il faut abandonner la règle de proportion, quoiqu'elle se présente d'abord à l'esprit. Il faut entendre la division du Voyage, considérée par parties ou par traversées, comme si c'étoit autant de Voyages différens, quoique liés par une même assurance. Le Législateur a voulu à l'article 6, que l'assureur gagne la portion de la prime relative à la partie du Voyage ou au Voyage partiel ou traversée qui à été éxécutée; & lui accorde en outre le tiers du restant, comme une espèce de dédommagement de l'inexécution du surplus de la Police d'assurance par le fait de l'assuré, qui y aura apparament trouvé d'ailleurs son avantage.

Ce principe posé, rien ne nous arrêtera: nous allons trouver tout conforme à la disposition littéralle & à l'esprit des trois articles de l'ordonnance de la Marine, qu'on vient d'examiner; & nous verrons les intérêts de l'assureur & de l'assuré bien ménagés dans toutes les combinaisons possibles, & dans une proportion très exacte. Venons au détail. Si la moitié du Voyage projetté a eu son effet, & en supposant la totalité de la prime représentée par le nombre 6.

. . . .

 (a) L'As-

(*a*) L'Assureur aura pour cette moitié de Voyage effectuée.	3 *Sixièmes.*
Plus pour le tiers de l'autre moitié en dédommagement. . .	1
Deux tiers pour l'Assureur, ci.	4
Un tiers à rendre à l'assuré, ci.	2
Total de la prime. .	6

Si les deux tiers du Voyage ont été éffectués, supposant la totalité de la prime représentée par le nombre 9.

L'Assureur aura pour ces deux tiers.	6 *Neuvièmes.*
Plus pour le tiers du restant.	1
Total pour l'Assureur.	7
Et pour l'assuré.	2
Total de la prime. .	9

S'il y a les trois quarts du Voyage faits, supposant la totalité de la prime représentée par le nombre 12.

L'Assureur aura pour les trois quarts.	9 *Douzièmes.*
Le tiers du restant.	1
Total pour l'Assureur.	10
Et pour l'assuré.	2
Total de la prime. .	12

Supposons le Voyage poussé jusques aux quatre cinquièmes, & la totalité de la prime representée par le nombre 15.

L'Assureur aura pour les quatre cinquièmes.	12 *Quinzièmes.*
Le tiers du restant.	1
Total pour l'Assureur.	13
Et pour l'assuré.	2
Total de la prime. .	15

On

(a) Suivant l'Article de l'ordonnance.

On peut faire de femblables calculs pour toutes les autres combinaifons quelconques, & il eft aifé d'y remarquer une progreffion bien fuivie & bien foutenue, qui s'approche toujours du terme, c'eft-à-dire de la totalité de la prime, fans jamais y atteindre, à moins que le Voyage ne foit totalement exécuté. Il femble que cela porte un caractère de vérité qui eft frappant.

On trouvera une inftruction, qui n'eft ni moins importante, ni moins intéreffante, dans une conteftation élevée dans le Commerce au commencement de la dernière guerre.

Les hoftilités des Anglois contre la France deftituées des formes reçues parmi les Nations policées, firent naitre des différens entre les Négocians à l'occafion des Affurances faites fur des Navires qui fe trouvèrent en Voyage, pendant le cours des hoftilités qui précedèrent la déclaration de Guerre.

Dans la plûpart des Places de Commerce, les Polices ou Contracts d'affurance portoient une claufe qui auroit dû ne laiffer aucune difficulté. Cette claufe étoit conçue à peu près en ces termes: „ Convenu qu'en cas de „ guerre, hoftilités ou répréfailles entre la France & quelques puiffances ma- „ ritimes, la prime ci-deffus fera augmentée au cours de la place".

Tout homme verfé dans la matière des affurances apperçoit aifément que l'affureur & l'affuré ont entendu ftatuer par cette difpofition, 1°. que dans le cas où les querelles des Nations viendroient à augmenter les rifques ordinaires de la Navigation, la prime feroit augmentée; parceque en effet la prime eft le prix du danger *(a)*; 2°. que pour ne pas calculer d'avance des malheurs qui pourroient ne furvenir qu'après la confommation des Voyages dont il étoit queftion, l'augmentation de prime feroit telle, qu'étant réunie à la prime ordinaire pour les rifques de la Navigation en tems de paix, il en réfulteroit une prime totale égale à celle dont le cours s'établiroit fur la place après la connoiffance des cas prévus d'hoftilités, repréfailles ou guerre: tout devoit donc fe reduire à une queftion de fait. Quel étoit le cours? S'il étoit connu l'augmentation étoit décidée.

Le cours des affurances qui fe forma fur les places après la connoiffance des

(*a*) Periculi pretium aut emptio.

des hoſtilités, fut de 40 à 45 pour cent; il y en eut même qui furent portées juſqu'à 50. Ce cours règloit néceſſairement l'augmentation à laquelle donnoient lieu les hoſtilités prévues. Cependant l'intérêt fit naitre des difficultés.

Le procédé des Anglois, dit-on, n'eſt ni hoſtilité, ni guerre, ni repréſailles; c'eſt une Piraterie. Or la Piraterie eſt un riſque ordinaire à la charge de l'Aſſureur. Ce n'eſt donc pas le cas de l'augmentation de prime.

L'ordonnance de la Marine détruiſoit cette difficulté: cette Loi (*a*) définit les Pirates *des gens courant la Mer ſans Commiſſion d'aucun Prince, ni d'Etat Souverain.* Les Vaiſſeaux Anglois qui s'étoient emparés des Navires François, avoient des Commiſſions; ils n'étoient pas armés par des particuliers, mais par l'Etat. Or un Pirate n'a point de commiſſion, c'eſt un particulier qui fait la guerre au Genre humain.

D'autres ont ſoutenu que le procédé des Anglois étoit un arrêt de Prince, & un arrêt de Prince eſt dans la Claſſe des riſques ordinaires.

Prétexte également frivole. L'arrêt de Prince eſt un empêchement inattendu qu'un Etat ſouverain met à la ſortie des Navires qui ſe trouvent dans un Port de ſa Domination. Un Etat fait fermer ſes Ports quand il lui plait, tant pour les Navires étrangers, que pour les nationaux; mais ſans dépouiller Perſonne de la propriété des choſes arrêtées, & ſans attenter à la liberté des Equipages. C'eſt à cette partie de l'exercice du Pouvoir ſouverain, que les loix & l'uſage général du Commerce ont toujours appliqué la dénomination d'arrêt de Prince. Il faut être ou bien aveugle ou bien aveuglé par l'intérêt, pour ranger le procédé des Anglois dans cette claſſe. Des Navires pris en pleine mer à force ouverte par une Puiſſance qui déclare exercer un droit de repréſailles; des Cargaiſons & des Navires vendus, d'autres coulés à fonds; des Vaiſſeaux de guerre attaqués, &c. tout annonçoit une guerre réelle. L'Aſſureur ſur qui tomboient tous ces riſques, devoit en recevoir le prix.

Quelle que ſoit, diſoient quelques aſſurés, la dénomination du procédé des Anglois, ils reſtitueront à la paix la valeur des effets qu'ils ont ſaiſis-

(*a*) Tit. des priſes. Art. IV.

faisis. Les Assureurs doivent donc s'obliger à restituer en ce cas les augmentations de prime.

La possibilité des récouvremens entre dans la combinaison du prix des assurances : souvent sur la nouvelle d'un Naufrage, on fait l'abandon aux Assureurs pour en être payé. L'effet assuré se retrouve ensuite avec très peu de dommage : la valeur de l'effet augmente même quelquefois quand il survient des revolutions dans les prix des marchandises. Alors l'Assureur bien loin de perdre en payant une perte, recouvre au-delà de ce qu'il a déboursé; mais jamais cette circonstance n'a pu autoriser la demande de la diminution de la prime. Il doit y avoir une parfaite réciprocité entre le sort de l'Assureur & celui de l'assuré : si le premier ne peut se dispenser en cas de perte, de payer sous prétexte du retour du Vaisseau, l'assuré ne doit pas non plus se dispenser sous le même prétexte, de payer la prime. Quelle injustice fait-on parlà à l'assuré ? ou plutôt quelle injustice ne fairoit-il pas lui-même en refusant de payer les augmentations de prime ? Dans le cas de l'arrivée (car il y a peu de contestations sur les Navires pris) il a dans ses mains son effet : cet effet est, ou un Navire, ou des Marchandises ; si c'est un Navire, il reçoit un plus gros fret de ceux qui sont intéressés dans son chargement, la clause d'augmentation de fret ayant été insérée dans la plûpart des connoissemens; si ce sont des Marchandises, leur valeur est augmentée considérablement depuis que la paix a été troublée.

Si dans ce cas on admettoit l'exception des assurés, les Assureurs qui ont eu la prudence au commencement des hostilités, de se faire réassurer, payeroient une prime de 45 pour cent, & pourroient n'en recevoir que 4. La disparité est choquante ; elle blesse l'esprit d'égalité & de justice qui gouverne les opérations du Commerce.

Il n'est pas juste, a-t-on dit encore, qu'un Navire qui n'a courru les risques des hostilités que sur la fin de sa traversée, paye une augmentation aussi forte, que s'il les avoit courrus pendant toute la traversée.

Il n'y a que l'ignorence vraïe ou feinte de la Nature des assurances, ou de la Loi, qui puisse faire hazarder une semblable objection. Les risques des traversées sont indivisibles. Les a-t-on courrus un moment, on est censé les avoir courrus pendant toute la traversée, & l'on ne peut rien diminuer de la prime, si le Voyage est racourci (*a*) ? Au reste les grands risques

(*a*) Ordonn. de la Marin. de France, tit. des Assur. Art. 27 & 36.

risques de Navigation & de Guerre ne sont pas en pleine mer, ils sont aux Attérages. Les risques ne se mesurent pas sur des distances, mais sur la qualité des Parages par où il faut passer. Dans le cas d'une Guerre Maritime, il y a plus de risque pour un Navire François, de Dunkerque à Brest, que des Canaries en Chine : Ce dernier Voyage est cependant cinquante fois plus long, que l'autre.

Plusieurs assurés désiroient que le Conseil fit un Réglement pour modérer les primes d'assurance, comme il en fut fait un en 1748.

Ce fut à l'occasion de la Paix que le Conseil fit ce Réglement. Mais peut-on assimiler la Guerre à la Paix ? D'ailleurs la Réligion du Conseil fut surprise alors : c'est une vérité qui a été reconnue depuis, & qu'il est aisé de prouver. Quand la paix se fit, les Navires qui étoient assurés, avoient commencé à courrir les risques, ou n'avoient pas commencé à les courrir. Dans le dernier cas, les assurés pouvoient rompre le Voyage & résilier les assurances : le Réglement étoit inutile pour cet objet. Dans l'autre cas la prime n'étoit pas susceptible de réduction, parceque les risques une fois commencés, sont censés courrus conformément à l'esprit & à la lettre de la Loi. Le Conseil ne fut pas informé que les Assureurs avoient constament rejetté les Polices d'assurance, qui portoient des clauses de diminution en cas de paix ; or une clause de cette conséquence ne peut-être supposée, quand elle n'est pas écrite. Les Assureurs avoient souffert des pertes inmenses au commencement de cette guerre. Ils avoient spéculé de manière à se procurer des dédomagemens dans le retour de la paix. Ils se promettoient que cet événement leur seroit aussi favorable, que la déclaration leur avoit été onéreuse : toutes ces possibilités entrent dans la combinaison des primes. Le Réglement de 1748. fut d'autant plus facheux pour les Assureurs, que plusieurs d'entre eux s'étoient fait réassurer chez l'Etranger. Ainsi pendant qu'ils reçevoient en France des primes modiques, ils en payoient d'inmenses à Londres, à Amsterdam, à Cadix, &c.

Il y a bien des inconvéniens à faire des Réglemens qui portent atteinte aux Conventions du Commerce, surtout en matière d'assurance. Chaque souverain ne peut faire exécuter ses Ordonnances, que dans ses Etats ; les affaires du Commerce sont de leur Nature si étendues, qu'elles embrassent toutes les Nations. Souvent c'est à Londres que, soit par assurance, soit par réassurance, on paye la plus grande partie d'un Navire pris par les Anglois. Pendant la guerre de 1742. entre l'Angleterre & l'Espagne, la

Prise

Priſe de certains Regîtres affecta plus la place de Londres, que celle de Cadix. Il faudroit donc dans une matière comme celle-ci, que tous les Souverains concourruſſent à faire exécuter le même Réglement chez eux, pourqu'il remplit l'objet que celui qui l'a fait, s'eſt propoſé. Or comme un tel concours eſt impoſſible, il en réſulte néceſſairement que les Réglemens ſont dangereux, & peuvent même devenir injuſtes, contre l'intention de leurs Auteurs.

Quoique pluſieurs aſſurés ſe ſoient éfforcés de méconnoitre des Loix ſi claires & ſi juſtes, il ne ſeroit pas juſte de juger d'après leur conduite, les Négocians en général. Nous devons obſerver ici pour l'honneur du Commerce, qu'il ſe forma ſur quelques places de France, des Commiſſions compoſées d'Aſſureurs & d'Aſſurés, pour prévenir toute conteſtation & régler de concert les augmentations de prime, qui réſultoient du cas des hoſtilités, aux termes des Polices. Ces Commiſſaires craignant que l'exercice trop rigide du droit ne fournit un prétexte de faire des conteſtations, eurent l'attention de faire pancher la balance en faveur des Aſſurés. Il y en eut qui bornérent à 35 pour cent des augmentations qui alloieut à 41. L'avis de ces Commiſſaires fut ſuivi par la plûpart des Négocians.

Si l'on ne conſulte que l'équité naturelle & la bonnefoi ſur les conteſtations qui s'élevent de tems en tems dans le mouvement continuel des affaires de Commerce, ſi l'on s'eſt accoutumé de bonne heure à écarter dans l'examen d'une queſtion, toute idée d'intérêt & de préjugé; on ſe trompera dificilement ſur le parti qu'on doit prendre. Le Commerce ne connoit point les Ruſes du Barreau; la bonnefoi caractériſe toutes ſes opérations; les véritables Loix qui le réglent, ſont dans une équité Naturelle ſur les droits reſpectifs des Négocians. Si quelque Loi poſitive paroit leur preſcrire une maniére de proceder qui puiſſe y être contraire & attacher des peines à ſon omiſſion, ils ſentent qu'il faut que l'*eſprit vivifie ce que la lettre tue*. Il y a pluſieurs Loix dont l'exécution actuelle feroit un grand mal; il en eſt beaucoup qu'on eſt obligé d'interpréter; il en eſt enfin qui ont vielli, & que les tems ou les changemens de circonſtances ont abrogées. Que le Négociant ne craigne point qu'un homme prévenu lui diſe, vous avez l'équité Naturelle pour vous, mais malheureuſement la Loi eſt contre. Il eſt rare qu'une Loi ſoit bien entendue, lorsqu'il réſulte une injuſtice de l'application qu'on en fait: il eſt moins rare qu'on ſe trompe dans le choix que l'on fait pour ſe décider ſur une affaire, parmi cette multitude infinie de Loix que contient le

Code des Nations. Mais le Commerce n'en connoit aucune en contradiction avec l'équité Naturelle.

Le jeune Négociant ne fauroit trop exercer fa Théorie fur les queftions que préfentent continuellement les affaires de Commerce: car il lui importe infiniment d'apprendre à n'être point injufte par erreur. Il doit préférer de donner furtout la plus grande attention aux queftions qui intéreffent le plus le Commerce en général & l'Etat, & il en eft peu qui ne préfentent ce double intérêt; telles que celles qu'on vient de parcourir. Le jeune négociant doit étudier ces queftions, & autres de ce genre, nonfeulement pour s'inftruire, pour fe juger lui même, & juger fes Concitoyens qui lui déferent quelquefois la décifion de leurs différens; mais encore pour donner des avis falutaires à des juges, à des Magiftrats, au Gouvernement même & au Légiflateur.

Des Compagnies, Sociétés & Maitrifes.

Ne diftingue-t-on point trop chez plufiurs Nations le Négociant, du Négociant détailleur, connu plus généralement fous le nom de Marchand? On rendroit peut-être un grand fervice au Commerce, fi on pouvoit éffacer tout à fait la ligne qui les fepare. A Amfterdam, Francfort, Hambourg, Londres, &c. un grand nombre de Négocians fe livrent également au Commerce en gros & en détail, & tous y jouiffent d'une égale confidération. On voit dans plufieurs villes, à Londres furtout, les jeunes gens apprendre les premiers élemens du Commerce, dans les Magafins & les boutiques des Détailleurs. La vanité nous empêche trop fouvent d'acquérir les connoiffances les plus utiles & les plus néceffaires. Chez les Nations où l'on n'envifage le Commerce, que comme la fource de la fortune particulière & de l'opulence de l'Etat, on ne voit dans le Négociant en gros & dans le Négociant détailleur, que deux hommes également utiles & néceffaires au Commerce. L'un établit l'abondance dans l'Etat ou dans la ville, & l'autre l'établit au Marché. C'eft la feule diftinction réelle qui exifte entre eux: le Public ne peut fe paffer de l'un, ni de l'autre. Il importe au Public que l'Etat ou la ville foit approvifionnée par la concurrence d'un grand nombre de Négocians, & il ne lui importe pas moins que le Marché le foit par le plus grand nombre de détailleurs poffible; c'eft-à-dire, par un grand nombre de particuliers, qui s'occupent à vendre une même Denrée, une même Marchandife, que chacun d'eux s'éfforce de donner meilleure & à plus bas prix, pour

pour obtenir la préférence de l'Acheteur. C'eſt là cette concurrence qui eſt l'ame & l'Aiguillon de l'induſtrie, le principe le plus actif du Commerce, dont le public recueille des fruits qu'on ne peut apprécier.

Cette concurrence perd infiniment de ſes avantages partout où l'induſtrie eſt génée par des apprentiſſages onéreux, par des maitriſes ruineuſes, ou par des Privilèges excluſifs. La liberté ſeule doit donner à l'induſtrie ſon plus grand effor: & cette liberté, ſi néceſſaire & ſi peu connue, eſt bien plus l'objet de la diſcuſſion dans la quelle nous allons entrer, qu'une inſtruction ſur l'Education des ſujets deſtinés à l'exercice des Arts Méchaniques; Education trop négligée, & ſur laquelle il eſt extremement dificile de donner un ſyſtême utile & praticable.

Un Anglois l'entreprit, il y a quelques années, dans un ouvrage intitulé *le guide des Parens & Tuteurs dans le choix qu'ils doivent faire pour leurs Enfans ou Pupilles, de quelque mêtier ou profeſſion* (*a*).

Cet Ouvrage, dont le titre annonce un grand détail, eſt très ſuperficiel. S'il étoit auſſi profond que la matière ſembloit l'exiger, il perdroit infiniment de ſon mérite hors de l'Angleterre, dont les uſages & les privilèges des matriſes auxquels l'Auteur s'eſt attaché, préſentent fort peu de choſes utiles aux autres Nations. D'ailleurs un Ouvrage ſur cette matière, ne peut guères avoir d'utilité que pour les Lecteurs de la claſſe des Artiſans; & cette claſſe de Citoyens ne fournit preſque point de Lecteurs hors de l'Angleterre, où tous les Artiſans liſent: ce qui a ſans doute autoriſé l'Auteur à entreprendre de les inſtruire.

Il eſt certain que le Commerce retireroit de grands avantages de la perfection des Artiſans, & qu'une Education plus ſoignée & plus recherchée les rendroit meilleurs. Cet Ouvrage aura ſans doute le merite d'en faire naitre quelque autre plus parfait, ſur le même ſujet, en excitant l'émulation chez une Nation qui ne néglige aucune recherche, aucune des connoiſſances qui peuvent tendre à la perfection des Arts & du Commerce; & peut-être un jour aura-t-on ailleurs la ſatisfaction de voir les Artiſans imiter les Artiſans Anglois, & s'addonner à la Lecture.

L'A-

(*a*) The parent's and Guardian's, Directory and the yonth's Guide, in the chocie of a Profeſſion or trade, &c.

L'AMOUR des Arts, dit cet Auteur, & un désir sincère d'augmenter le bonheur des personnes utiles qui les exercent, sont les motifs qui m'ont engagé à écrire cet Ouvrage. J'ai surtout en vue l'utilité des jeunes gens qui n'ont pas encore embrassé l'état dont ils doivent s'occuper, & d'où dépendent principalement leur bonheur & leur crédit.

ON peut dire, ajoute l'Auteur, de ceux pour qui cet Ouvrage est écrit, c'est-à-dire, de ceux qui cultivent les Arts méchaniques, qu'ils forment une grande & très considérable partie de la Nation: car comme ils nous fournissent tous nos besoins, nos commodités & tous les articles du Commerce; ce sont eux qui sont les premières sources de la vigueur, de l'honneur & des biens nationaux. D'où il conclut qu'on doit regarder son Ouvrage comme devant être d'un usage très étendu. Il se propose principalement de prévenir l'abus d'employer les hommes dans des professions auxquelles leur Génie particulier & leur Capacité les rendent peu propres; ce qui ne procure que trop souvent des Artisans maladroits, condamnés à rester dans l'indigence & le mépris, au lieu qu'ils auroient pu se distinguer dans une profession plus convenable à leurs dispositions naturelles.

CETTE instruction adressée aux Parens & Tuteurs, leur indique quelques régles sur l'Education des Enfans dans l'age le plus tendre, & les moyens de découvrir leur Génie, en montrant la nécessité de les consulter.

IL est aisé de sentir combien il seroit avantageux, pour les Arts, pour le Public, pour les jeunes gens eux mêmes, qu'on put parvenir à leur donner une Education rélative à la profession ou à l'Art auquel la nature paroit les avoir particulièrement destinés.

L'AUTEUR avoue lui même qu'il a puisé ses observations morales rélatives à l'Education, dans les Ouvrages de Locke & de Fordyce, à qui on doit une grande quantité d'excellentes Régles, pour inspirer aux jeunes gens lorsqu'on les forme, l'amour de la vertu, de l'honneur, de l'intégrité, de la décence, de la tempérence & de l'humanité. Il recommande aux Tuteurs & Parens de s'attacher à bien choisir les Maitres qu'ils se proposent de donner aux Enfans. On commet frequemment, dit-il, les plus grandes fautes dans le choix; & l'expérience n'a que trop souvent fait voir qu'en négligeant cet objet essentiel, on a précipité la jeunesse dans une ruine funeste & inévitable.

QUANT à la partie de l'Ouvrage, qui concerne les différens métiers, il en donne

donne la defcription qu'il a tirée de différens Auteurs, ou qu'il s'eft procurée en confultant les Artifans mêmes. Cette defcription eft trop fuperficielle pour préfenter au Lecteur quelque inftruction utile. Il entre enfuite dans les détails des qualités & des connoiffances néceffaires aux jeunes gens pour être mis en apprentiffage; des fommes que les Maitres exigent de leurs apprentifs; de ce qu'on paye à un Ouvrier; & de ce qu'il en coûte à un jeune homme pour fe faire recevoir Maitre. Tout cela eft accompagné d'avis donnés aux apprentifs fur la conduite qu'ils doivent tenir pendant le tems qu'ils paffent fous les yeux de leurs Maitres.

Il ne faut pas refléchir beaucoup pour fe convaincre foi même, qu'il n'y à aucun ordre de Citoyens dans un Etat, pour lefquels on ne put établir un fyftême d'Education qui leur feroit propre. Un bon traité d'Education où l'on diftingueroit différentes fortes d'Educations rélatives à chaque claffe de Citoyens, où l'on traiteroit en particulier de l'Education pour les Enfans des fouverains, de l'Education pour les Enfans des grands, pour ceux des Magiftrats, des Négocians, des Artifans, &c. feroit un préfent précieux au Public: on devroit y comprendre les Enfans de la Campagne, où comme il y a des Ecoles, pour leur apprendre les vérités de la Réligion, il devroit y en avoir auffi, dans lefquelles on leur montreroit les exercices, les pratiques, les devoirs & les vertus de leur état. Nous avons furtout cela plufieurs Ouvrages excellens, & encore beaucoup à défirer.

Mais quand même nous aurions un bon fyftême d'Education, un fyftême praticable, pour cette Claffe d'Enfans deftinés par leur naiffance au Commerce en détail, ou à l'exercice des Arts méchaniques, il n'en feroit pas moins néceffaire, pour accroitre les progrès de l'induftrie & la rendre plus utile au Public, de lui affurer la liberté qu'elle demande, de fuprimer les Apprentiffages, les Compagnonages, les Chefs-d'œuvre, les Maitrifes, & toutes ces entraves, qui l'empéchent de s'élever à fon plus haut degré de perfection.

C'est au Négociant d'ouvrir les débouchés aux productions de l'induftrie Nationale: C'eft à lui de procurer des matières déja connues ou Nouvelles, qui puiffent fervir d'aliment à cette induftrie: C'eft à lui d'étudier les goûts, & les fantaifies des Nations, d'en fémer de nouveaux, d'étendre partout l'Empire du Génie de fon pays, d'écarter par fon économie & fon activité la concurrence des Nations rivales; d'augmenter fans ceffe le nombre des Cultivateurs & des Artiftes, en créant, pour ainfi dire, des Confommateurs: C'eft à lui de calculer dans tous les tems les befoins, le fuperflu & le luxe des

deux

deux Mondes, & si l'on parvient jamais à remplir cette tâche inmense, ce sera encore à lui d'en découvrir une troisième. Mais c'est au Fabricant & à l'Artiste à bien remplir leur objet, en donnant à leurs Ouvrages toute la perfection dont ils sont susceptibles; & cette perfection dépend principalement de la concurrence. Or c'est la liberté qui est le principe de la concurrence, comme la concurrence est le principe le plus actif du Commerce. Les Réglemens, les priviléges qui gênent l'industrie, attaquent ce principe si fécond & si précieux.

Attaquer la concurrence, c'est vouloir établir qu'à qualité égale, le Consommateur ne préférera pas la Marchandise à meilleur marché; c'est douter que les hommes soient capables de choix; c'est confondre la raison avec l'instinct; en un mot, c'est fermer les yeux sur la Marche & le Génie du Commerce. Mais la concurrence est elle toujours possible? Toutes les fois qu'elle n'existera pas, il n'y aura plus de Commerce, ou du moins il sera très borné. Quel Négociant seroit assez imprudent pour envoyer des Marchandises dans une ville, où d'autres peuvent les établir à meilleur marché, quoique de même qualité? S'il repete souvent cette spéculation, il sera bientôt ruiné. Mais l'industrie, quand elle est bien dirigée, & quand elle n'a point d'entraves, fait sans cesse de nouveaux efforts, & si elle ne parvient pas toujours à une plus grande économie, elle parvient souvent à une plus grande perfection sans une augmentation proportionnelle de prix, ce qui est la même chose. C'est ce que prouve bien l'assertion d'un Fabricant de Lyon sur les progrès des Manufactures de cette Ville. Il n'y a jamais eu, dit-il, tant d'invention, tant d'émulation dans le dessein, dans la combinaison & dans l'exécution, que depuis dix années. Depuis qu'on nous copie, tout à été imité, embelli, surpassé; & chaque moment où l'on à dit qu'il n'y avoit plus rien à inventer, a toujours été celui où l'on imaginoit quelque nouveauté intéressante.

Ce n'est point là le fruit de la gêne, mais celui de la liberté & de l'émulation, que les priviléges, que les Réglemens sur les Maitrises, n'ont pu détruire. Qu'on laisse subsister les épreuves, qu'on conserve même soumises à une inspection sevére, les Professions délicates, dont l'exercice infidelle ou peu éclairé, n'expose encore que trop la santé des Citoyens? Il semble que la sureté publique exige cette attention. Mais aucune des raisons qui peuvent autoriser cette Police particuliére à l'égard de ces Professions, ne peut déterminer à perpetuer les gênes auxquelles se trouvent asservies la profession des Marchands en détail, & toutes les Professions qui s'occupent des Ouvrages de l'Art.

Pourquoi ne pas accorder aux Eleves dans les Arts méchaniques, la même liberté dont jouissent les Eleves qui se destinent aux beaux Arts? Que l'on compare un jeune homme avec un carton sous son bras rempli de desseins, qu'il a tracés lui même sous les yeux de l'émulation, à un malheureux Apprentif d'un Art mêchanique! On voit le premier rempli de feu, parcequ'il s'occupe avec liberté, d'un Art qui est de son choix; il se livre au travail avec ardeur, parcequ'il sent que ses progrès seront le fruit d'un travail assidu, & qu'un engagement d'un grand nombre d'années d'apprentissage ne lui présente point l'image d'une servitude, qui porte le découragement dans le cœur; pendant que l'autre est plein de dégoût & d'ennuy. Le Génie se développe naturellement dans les occupations du premier, & le Génie ne prend point de part au travail du second. L'Eleve dans les beaux Arts fait marcher la théorie avec la pratique: il est Apprentif aujourd'hui: demain, si son Génie peut le conduire sur les trâces de son Maitre, il est Maitre lui même: il profite de l'heureuse liberté qu'il a de mettre à profit dés qu'il le peut, tous ses talens naturels. C'est un avantage dont les Réglemens privent l'Eleve dans les Arts méchaniques, qui sans ces réglemens, auroit un égal succés dans l'étude de son Art. Il faut qu'il subisse toute la longueur de la servitude que lui impose un engagement d'Apprentif, de quatre, cinq ou six années, & la Loi du Compagnonage, qui l'assujettit ensuite à servir encore plusieurs années, c'est-à-dire que d'un esclavage, la Loi le conduit dans un autre, avant qu'il lui soit permis d'aspirer à la Maitrise; & lorsqu'après dix ou douze années de travail & de servitude, il a acquis le droit de prétendre à la Maitrise, il faut encore que sa fortune lui fournisse alors un double capital, l'un pour payer cette Maitrise, & l'autre pour faire le fonds de Commerce nécessaire pour l'exercer.

Peut-on dire que les Maîtres habiles sont rares dans les beaux Arts, parcequ'il n'y a point d'apprentissage déterminé; parcequ'on n'y connoit point l'usage, ou la Loi impérieuse & si abusive des Chefs-d'œuvre, & la Loi ruineuse de la Maitrise? A quel dégré de perfection les beaux Arts ne sont-ils pas portés? & qui oseroit nier que nous n'en soyons pas rédevables à la liberté? On trouveroit sans doute absurde, l'idée d'une Loi qui astraindroit un Eleve de la Peinture à broyer des Couleurs pendant un certain tems, à préparer des Crayons ou des Pastels, & successivement à ne s'occuper pendant un nombre déterminé de mois ou d'années, que du dessein, de la perspective; &c. Il peut apprendre tout à-la-fois, ou fort rapidement: il ne connoit de terme que celui que lui prescrit son Goût & son Génie; & lorsqu'il posséde toutes les parties de son Art, aucun terme ne l'arrête; il peut mettre son travail

& tous ses talens au grand jour, désque son intérêt l'exige, & que le suffrage du Public l'y autorise.

POURQUOI ne procederoit-on pas ainsi à l'égard des Eleves dans les Arts méchaniques? sont-ils plus difficiles à apprendre que les beaux Arts? Non sans doute, pas même ceux qui présentent le plus de difficultés. Pourquoi donc exige-t-on le double, le triple de tems & de dépense? Et cependant on peut observer une différence prodigieuse entre les progrès des différens Eleves; ceux des Eleves dans les Arts méchaniques, sont infiniment plus lents, & le nombre de ceux qui ne réussissent point du tout, est beaucoup plus grand. L'on ne peut appercevoir la raison de cette distinction chez les Nations les plus éclairées, que dans l'Histoire des progrés de l'industrie; elle n'a point produit nulle part tous les Arts à la-fois. Ses premiers efforts se sont portés d'abord sur les Arts les plus utiles & les plus nécessaires. Ce n'a été qu'àprès avoir satisfait à nos premiers besoins, que l'industrie a recherché les Arts moins nécessaires ou moins utiles, les Arts de luxe, les Arts agréables & enfin les beaux Arts. La Police avoit deja mis les Arts méchaniques dans une espéce d'esclavage, lorsque l'industrie a produit les derniers. Lorsqu'on a imposé ce joug aux Arts méchaniques, on ignoroit & l'on a encore ignoré longtems après, le prix de l'industrie, la marche & le jeu des ressorts du Commerce; & les beaux Arts ne doivent sans doute la liberté dont ils jouïssent, qu'au siécle éclairé qui les a vu Naitre, & qui a sçu les protéger. On a senti le prix de cette liberté, & combien elle étoit nécessaire à l'industrie pour accellerer les progrès des beaux arts.

EN conséquence leurs progrès ont été rapides, & leurs progrès ont bientôt fait connoitre que ceux des Arts méchaniques auroient été portés beaucoup plus loin, si on les avoit traités de même. Mais il faut revenir sur ses pas dans cette partie précieuse de l'administration; il faut revoquer des loix anciennes, que la force du préjuge accompagne; & le respect que l'on croit devoir à un ancien Edifice, engage à le conserver malgré la nécessité où l'on est de le détruire. L'Intérêt personnel, des Sollicitations indiscrétes des Chefs de corps & métiers, de foibles raisons de Police ou de finance, mille prétextes trompeurs, ont fortifié ce prejugé, & fait multiplier des Réglemens destructeurs.

RIEN n'est plus méprisable que les intérêts personnels des corps & métiers, & de ces gens aux quels on a donné dans ces corps, une administration domestique, sous le nom de *Gardes*, *Doyens*, *sindics*, *ou jurés*, qui dans l'intention des

des Légiflateurs devoient être fans doute les premiers protecteurs de l'induftrie, & ne font cependant dans le fait, que les premiers agens de l'oppresfion. La Police auroit-elle les yeux ouverts avec moins de fuccès fur tous ceux qui exerceroient les Arts dans un état de liberté, que fur ceux qui les exercent fous le joug des priviléges & des Réglemens? La Police feroit heureufement débarraffée des plaintes continuelles auxquelles ces priviléges & Réglemens donnent lieu. Ce feroit là un des premiers abus que fairoit ceffer l'ufage d'une liberté légitime. Les emprunts que la finance a faits fous le nom ou fur le crédit de ces Corps & Communautés, eft en beaucoup d'endroits, l'un des plus grands obftacles qui s'oppofent à l'ufage de la liberté que l'induftrie demande à l'adminiftration. Ces Emprunts font l'un des plus grands abus qu'on pouvoit laiffer introduire dans le Miniftère de la finance. Car d'un côté ces emprunts ont autorifé une efpéce de Monopole exercé fur le Public par les Artifans des Arts Méchaniques, qui en ont vendu leurs Ouvrages plus chers, & de l'autre ils ont fourni un prétexte pour perpetuer leurs priveléges deftructifs; & cependant ces emprunts n'en font pas moins un furcharge pour l'Etat, qui fe repartit fur les Peuples.

Ces motifs on fait imaginer la mauvaife raifon, que difpenfer de l'Apprentiffage, Compagnognage, Chef d'Oeuvre, &c. c'eft mettre les Arts & Métiers dans les mains de gens fans expérience, d'ignorans qui infefteroient le Public de mauvais Ouvrages & de Marchandifes d'une mauvaife qualité. On ne fait pas attention qu'un mauvais Ouvrier eft toujours affés puni par le peu de débit qu'il a de fa Marchandife, ce qui le force bientôt à changer de Méthode, à perfectionner fon travail, ou à quitter une profeffion que fon ignorance ou fa mauvaife conduite lui rendent inutile ou ruineufe.

L'abus a été porté à un fi grand excés, qu'on trouve des gênes que les Maitres eux mêmes devroient corriger pour leur intérêt perfonnel. Tel eft l'Aveuglement qui a produit dans une Capitale, un Réglement de Corps, qui ne permet pas à un Fabricant de faire travailler dans fa Manufacture plus de dix ou douze Ouvriers. Après avoir donné à l'induftrie l'éloge qui lui eft du, on ne peut voir fans peine un défaut de Police qui la refferre, & qui ne peut manquer de lui nuire infiniment. Ce Réglement a eu pour objet une égalité entre les Fabricans, qu'il eft impoffible d'établir: il auroit fallu pour y réuffir, pouvoir y affujettir les ordres de l'Etranger. Il doit arriver fouvent qu'un Fabricant n'ayant point la liberté d'employer la quantité d'Ouvriers néceffaire, ne peut exécuter affez promptement les ordres qu'il a reçus, & que le Commettant n'ayant point de confience dans les

autres Fabricans, ou ne les connoiſſant pas, dégouté par la lenteur de l'expédition, transporte ſes ordres à des Manufactures étrangères. C'eſt ainſi q'une Police mal entendue, porte ſouvent un préjudice inmenſe au Commerce d'une ville & d'une Nation.

Sur quels principes raiſonnables ſeroit-il poſſible de juſtifier la Loi, qui après avoir impoſé à l'Eleve dans les Arts mécaniques, ſix ou huit années d'Apprentiſſage, ſuppoſe enſuite que l'Eleve ignore encore ſon art après une étude ſi longue, puisqu'elle en exige trois ou quatre années de plus, comme Compagnon? La Loi ſuppoſe donc qu'à la fin de l'Apprentiſſage, l'Eleve a perdu ſix ou huit années & ſon argent, puisqu'on lui impoſe encore trois ou quatre années d'Etude de plus: & s'il eſt bien inſtruit de toutes les parties de ſon Art, comme il l'eſt en effet, s'il a apporté à l'étude de ſon Art les diſpoſitions Naturelles qu'il exige, & ſi ſon maitre n'a point contrarié les plus heureuſes diſpoſitions par de mauvais traitemens, dans ce cas la Loi autoriſe ſon Maitre à lui voler les trois ou quatre plus belles années de ſa vie. Conſerver de pareils Réglemens, c'eſt couper les ailes au Génie, & diminuer ſans ceſſe la ſomme du travail national.

Qu'on écoute ſur la liberté que nous reclamons ici, la voix des Fabricans, des Chefs des Corps & Métiers; ils ne concoivent rien aux intérêts de la Patrie; on n'entendra jamais que le langage de l'intérêt perſonnel. Les Fabricans en France n'ont jamais perdonné à M. de Gournay, intendant du Commerce qui a rendu au Commerce de ſa Nation les plus grands ſervices par la ſageſſe de ſes conſeils, d'avoir été favorable à la liberté de la fabrication des toiles peintes dans le Royaume:. Cependant il n'y a aucune ſorte d'induſtrie plus innocente & plus naturelle. Quoi, il ſera permis à la Nation de fabriquer de la toile, & il ne lui ſera pas permis de la colorer? Elle aura beſoin de toiles peintes pour le Commerce d'Afrique & pour vétir les habitans de ſes Colonies, & elle ſera forcée de les tirer de l'Etranger? Ce qu'il y a eu de plus extraordinaire dans toute cette affaire, c'eſt la conduite des Fabricans de Cotonades. Ils ſe ſont extremement diſtingués par leurs déclamations: ils avoient déjà oublié que quand il fut queſtion de leur propre établiſſement, ils éprouvérent la même perſécution. Cependant ſi les avis de leurs adverſaires avoient été écoutés, la France auroit été privée de l'une des plus grandes branches de ſon Commerce. L'expérience leur apprend déja que la faculté de peindre des toiles ſera pour eux la ſource d'un nouveau travail. Déjà ils fabriquent des toiles de Coton de toute eſpéce pour être peintes & imprimées; déjà ils ont naturaliſé chez

eux.

eux une bonne partie de l'induſtrie de l'Inde : en un mot ils commencent à s'appercevoir qu'ils plaidoient la cauſe de l'Etranger, contre l'intérêt national. Peut-être les verra-t-on bientôt ſolliciter eux mêmes la diminution des droits impoſés ſur les toiles peintes chez l'Etranger, parceque en effet des droits trop forts qui excédent de beaucoup la valeur du riſque de l'introduction, loin de mettre obſtacle à l'introduction, la favoriſent par la facilité qu'il y a toujours de s'en affranchir (*a*).

Pourroit-on attendre quelque ſuccès d'une inſtruction ſur les Arts & Mêtiers adreſſée aux Elevées, & dirigée exprès pour eux, dans la vuë d'accellerer leurs progrés en joignant à la pratique un bonne Théorie ? La plûpart ne ſavent pas lire, & les autres liſent peu; & à l'égard du petit nombre qu'on peut engager à donner de l'attention à la Théorie, cette inſtruction ne pourroit leur être utile, qu'autant qu'elle auroit pour objet, des deſcriptions bien faites des Arts & Mêtiers. Ces deſcriptions ont été entrepriſes par l'Académie des ſciences de Paris; on les publie par cahiers depuis quelques années, ſous ce titre : *Deſcriptions des Arts & Mêtiers, faites ou approuvées par Meſſieurs de l'Académie des ſciences, avec figures en taille douce.* Ces deſcriptions ſont accompagnées de réflexions, de conſeils, de découvertes, qui tendent à porter les Arts à une plus grande perfection, & enfin des connoiſſances qu'il eſt néceſſaire d'en avoir, tant rélativement au Commerce, qu'à la protection qui leur eſt due.

Mais a-t-on beſoin de la Théorie pour perfectionner les Arts, & d'une Théorie ſi recherchée ? Les Ouvriers iront-ils y puiſer de nouvelles connoiſſances, ou de quoi perfectionner celles qu'ils ont acquiſes par une longue pratique ? La plûpart des Arts méchaniques n'exigent qu'un uſage habituel & non réflechi des régles de l'Art. Il n'en eſt pas moins vrai que l'examen & la deſcription de toutes les opérations des Arts méchaniques ne ſauroient manquer de contribuer à leurs progrés. Nous devons en juger par ceux qu'ils ont déja faits; & ce qu'on nous en dit dans l'avertiſſement de cet Ouvrage, eſt un hommage bien légitimement du aux ſçavans qui s'en ſont occupés.

Si les Arts, nés dans l'obſcurité & lentement avancés de ſiécle en ſiécle par-

(*a*) Les droits d'entrée en France ſur les toiles peintes ſont de 15 pour cent de la Valeur.

par les tatonnemens de l'induſtrie, ont précédé de beaucoup l'établiſſement des Compagnies ſçavantes; on ne peut s'empêcher de reconnoitre qu'ils ont fait des progés rapides dans les tems & dans les Etats, où les ſciences ont été cultivées avec plus de ſuccés. On en ſera convaincu ſi l'on veut, comparer l'état préſent de pluſieurs Arts, à l'état où ces mêmes Arts étoient il y a cent ans: on y verra des différences inmenſes, qui ne ſont point dues au hazard, mais aux efforts que l'on a faits depuis cette Epoque pour perfectionner la Géomètrie, la Méchanique, la Chymie, l'Optique, l'Anatomie, &c.

Ne doit-on pas attendre de nouveaux dégrés de perfection dans les Arts, lorque les ſçavans, exercés ſur les différentes parties de la Phyſique, ſe donneront la peine d'étudier & de développer les Opérations, ſouvent ingénieuſes, que l'Artiſte exécute dans ſon Attelier; lorsqu'ils verront par eux mêmes les beſoins de l'Art, les bornes où il s'arrête, les difficultés qui l'empêchent d'aller plus loin, les ſecours que l'on peut faire paſſer d'un Art dans un autre, & que l'Ouvrier eſt rarement à portée de connoitre? Le Géomètre, le Mécanicien, les Chymiſte, donneront des vues à l'Artiſte intelligent, pour ſurmonter des obſtacles qu'il n'a point oſé franchir. Ils le mettront ſur la voye pour inventer des Nouveautés utiles; en même tems ils apprendront de lui quelles ſont les parties de la Théorie auxquelles il faudroit s'appliquer d'avantage pour éclairer la pratique, & pour aſſujettir à des Régles ſures un nombre d'opérations délicates, qui dépendant de la juſteſſe du coup d'œil, ou d'un tour de main, & dont la réuſſite n'eſt que trop ſouvent incertaine.

C'est dans cette vue que l'Académie des ſciences dirigeant toujours ſes travaux vers les choſes utiles, à inſpiré aux membres qui la compoſent, le déſir de concourrir à la deſcription des Arts. Cette entrepriſe ne peut manquer d'être utile à nôtre ſiécle; elle le ſera plus encore à ceux qui le ſuivront: c'eſt épargner à la poſtérité beaucoup de tems & de peine, ſi les Arts avoient encore à ſubir de ces grandes révolutions qui les ont autrefois preſque anéantis. Quels monumens plus glorieux & plus utile pourroit-on ériger en l honneur de l'induſtrie humaine?

Mais cette inſtruction ſi utile, ſi néceſſaire, qui fait tant d'honneur à ſes Auteurs, ne peut paſſer dans les mains des Eleves: elle n'eſt point à leur portée. C'eſt une Théorie dont l'étude profonde ne convient qu'aux Maitres de l'Art; & le ſeul fruit qu'on doive s'en promettre à l'égard des Eleves,

c'eſt

c'est de leur donner à l'avenir des Maitres plus habiles, & de plus parfaits Modéles à imiter.

On peut suppléer au défaut d'instruction, qu'il est si difficile de donner aux Eleves dans les Arts mécaniques, par l'usage d'une liberté légitime, & par l'établissement de la distribution des prix à ceux des Eleves qui se distinguent le plus par leur assiduité, leur application, leur intelligence, & qui ont le plus approché de la perfection. C'est de l'émulation, qu'ils doivent recevoir & qu'il faut attendre les leçons les plus promptes & les plus utiles. Ce genre d'encouragement est d'autant plus favorable, que peu de prix suffisent pour former à la-fois un très grand nombre d'Eleves. Chacun d'eux fait tous ses efforts, pour meriter le premier prix; l'application est générale, & le fruit de l'émulation est de diriger toutes les mains vers la perfection. C'est par des prix que l'Ecosse & l'Irlande ont secoué le joug de l'oisiveté & de la pauvreté. On avoit tout à créer dans ces deux Royaumes: on y a surmonté tous les obstacles en recompensant l'industrie du Peuple, sans gêner sa liberté.

Considérations sur le bonheur dans la Profession du Commerce.

L'Auteur d'un petit traité du Bonheur dans tous les Etats de la Vie, qui a été imprimé à la suite de la traduction Françoise de l'Education des Enfans par le celébre Locke, prétend que de tous les états de la vie, le Commerce est celui dans lequel on peut rencontrer le plus aisément le bonheur, parceque c'est celui qui donne le plus de commodités. Il est certain que cet état est celui où il est le plus facile d'être heureux, mais ce n'est pas par la raison qu'il procure plus de commodités. A cet égard le Négociant est à une grande distance des Financiers, & si les commodités de la vie constituoient le bonheur, le dernier feroit assurément le plus fortuné des mortels; en peu d'années, sans risques & sans travail, il parvient à l'opulence: si le premier arrive à la richesse, c'est le résultat d'un travail long, pénible & continuel, après avoir bravé mille hazards, & surmonté mille obstacles. La vie d'un seul homme n'y mene pas toujours; il faut quelquefois le concours de deux ou trois générations. Une Guerre de cinq ou six ans renverse souvent l'Edifice de fortune, qu'on s'efforçoit d'élever depuis vint ans.

Mais comment le Commerce conduit-il donc plus surement au Bonheur, que tout autre état? C'est que c'est celui de tous qui présente le plus

plus grand nombre d'occaſions d'exercer la bienfaiſance, ou ce qui eſt la même choſe, de faire du bien à ſes ſemblables; car il eſt inconteſtable que le parfait Bonheur réſide en Dieu. Or la bienfaiſance étant le vrai moyen de rapprocher autant qu'il eſt poſſible, la Nature humaine de la Divine, c'eſt ſurement la route du plus parfait bonheur auquel l'homme puiſſe parvenir ſur la terre. Il s'enſuit que l'état qui favoriſe le plus cette excellente pratique de la vertu, doit conduire plus ſurement au bonheur, que tout autre.

Il ne faut que jetter un regard attentif ſur le Commerce, pour ſe convaincre qu'il préſente continuellement des occaſions de faire du bien à ſes ſemblables. Toutes les opérations du grand Commerce demandent le concours d'une multitude d'hommes: le Négociant qui entreprend ou qui dirige ces Opérations, met tous ces hommes en mouvement; il ſe les aſſocie, mais de maniére qu'il ſe charge ſeul des riſques de l'entrepriſe: quelqu'en ſoit le ſuccès, il leur aſſure toujours la recompenſe de leurs travaux; & lorsmême qu'il perd, ils ſont payés de leurs ſalaires. Envain objecteroit-on que les Matelots, par exemple, lors de la perte totale d'un Navire & de ſa Cargaiſon, n'ont point de gages à répéter. Mais ils ont recu d'avance le payement de deux mois de gages, qui leur ſont acquis même en cas de Naufrage; ils ont été nourris pendant tout le Voyage aux dépens de l'Armateur; enfin ſi l'on réuſſit à ſauver quelque choſe du Naufrage, il eſt d'abord appliqué au payement de leurs gages, & ils ſont payés des journées qu'ils ont employées au ſauvetage.

Ainsi en France dans le cas de Naufrage, les Mateltos ne perdent pas: car outre leur nourriture, ils ont deux mois de gages & tout ce qu'on a pu leur avancer ſur cet objet. Mais tous ceux qui ont travaillé à la conſtruction, à l'équipement & à l'Armement du Navire, ce qui fait une multitude d'Ouvriers, d'Artiſans, de fourniſſeurs, de Marchands, d'hommes de toute eſpéce, retirent un profit certain de l'entrepriſe, quelqu'en ſoit le ſuccès. Il en eſt de même des Manufactures: les riſques tombent ſur l entrepreneur ſeulement; il peut perdre, mais tous ceux qu'il emploit, gagnent ſurement. Il eſt vrai que ſi les Négocians perdent, ils ſe ruinent, & parconſéquent le bien inmenſe qui réſulte de leurs opérations, ceſſe auſſi-tôt: c'eſt pourquoi les gouvernenemens éclairés ne ſauroient donner trop d'attention & d'encouragement à une profeſſion qui eſt ſi utile aux autres, lorsmême qu'elle eſt défavorable à ceux qui l'exercent. On objectera peut-être que le dérangement de la fortu-

fortune du Négociant eſt une preuve que cet état ne méne pas toujours au Bonheur, ce qui eſt vrai: mais on répondra que le Négociant partage avec les autres conditions les malheurs attachés à la condition humaine, & qu'enfin il n'eſt point d'établiſſement dans le monde qui n'ait ſes inconvéniens particuliers; on n'a qu'à parcourrir les autres profeſſions, on en trouvera à chaque pas. La queſtion n'eſt pas de trouver dans ce monde une manière d'exiſter ſans inconvénient & parfaitement heureuſe; le bonheur ſouverain ne réſide pas ſur la terre; mais la queſtion eſt de trouver la profeſſion où toute compenſation faite des avantages & des déſavantages, on verra une plus grande ſomme de Bonheur.

Si les entrepriſes de Commerce, lors même qu'elles ne ſont pas favorables à ceux qui les forment, ſont utiles aux autres; à plus forte raiſon quand elles ſont favorables à ceux-là, l'utilité dont elles ſont pour ceux-ci eſt plus conſidérable; elle s'étend inſenſiblement ſur un plus grand nombre d'hommes. L'Entrepreneur qui a eu du ſuccès, groſſit ſes entrepriſes, & les multiplie: on a vu des Négocians, même en France où le Commerce eſt moins étendu & moins conſidéré que dans le reſte de l'Europe commerçante, donner continuellement de l'emploi à cinq ou ſix cent hommes à la Mer; & à Terre, à une multitude d'Ouvriers, d'Artiſans, de Fabricans, d'hommes en un mot de toute eſpéce. Mais, dira-t-on, les Négocians ne ſe propoſent dans tout ceci, que leur propre avantage; & ſi celui des autres s'y trouve lié, ce n'eſt pas ce motif qui les détermine principalement; ils ne conſultent que leur intérêt. Il eſt aiſé de répondre: ſi les Négocians conſultent leur intérêt, cette détermination leur eſt commune avec tous les hommes en général, de quelque condition qu'ils ſoient. Il eſt ſenſible que des particuliers dont les moyens ſont toujours bornés, ne pourroient pas entreprendre de faire travailler un ſi grand nombre d'hommes, ſans l'eſpérance d'un avantage perſonnel & indépendant de l'honneur d'être utiles aux autres. Mais il ſuffit que l'on reconnoiſſe que les opérations du Commerce ſont utiles à un grand nombre d'hommes, quelqu'en ſoit le ſuccès, rélativement au Négociant, pour laiſſer ſubſiſter la propoſition qui eſt ici nôtre objet, qui eſt que la profeſſion qui fait du bien à un plus grand nombre d'hommes, eſt celle qui doit avoir un plus grand lot de Bonheur.

Aureste, quoique le Négociant, comme tous les autres hommes, ſe propoſe d'abord ſon bien-être, il eſt bien flateur pour lui de ne pouvoir le fonder que ſur celui d'autrui, pendant qu'il y a tant d'autres profeſſions qui ne procurent le bien-être à ceux qui les exercent, que par le malheur de

de leurs semblables. L'Amour de soi-même, qu'il faut bien distinguer de l'amour propre, puisqu'il n'est pas exclusif comme lui, bien loin d'être un mal, est la régle & la mesure de l'amour du prochain. La Réligion Chrêtienne qui éleve l'homme en quelque sorte au-dessus de lui-même, a consacré ce beau précepte de la Loi naturelle, en ordonnant d'aimer son prochain comme soi-même.

MAIS quand le Négociant, parvenu à une fortune considérable, se sent entrainé par l'amour d'une vie douce & tranquile, & que tout le sollicite à se retirer du Cahos des affaires pour ne vivre, que pour lui, ses parens & ses amis, ne merite-t-il pas les plus grands éloges quand il reste dans les affaires, & qu'il y reste par les nobles motifs qu'il exprime ainsi: „ Il me conviendroit très-fort de me retirer du Commerce pour ma propre satisfaction, mais si je prends ce parti, il y aura un grand nombre d'hommes qui souffriront de ma retraite". Que l'on ne croie pas que le nombre de ceux qui pensent ainsi, soit infiniment petit. Cette profession si honnorable, malgré l'envie & les préjugés qui s'efforcent si souvent de l'avilir, compte parmi ses membres une multitude de Phylantropes. On ne doit pas en être étonné: le Commerce embrassant nécessairement dans ses opérations l'utilité publique, les Négocians contractent insensiblement l'habitude de la bienfaisance. Tantôt on les voit touchés de la misére d'une famille qui manque de tout, en adopter en quelque sorte les enfans, en placer un dans un comptoir, embarquer l'autre sur un Navire pour en faire un Marin, en faire passer un troisième dans les Colonies, les mettre tous enfin sur la route de l'aisance & de la fortune: tantôt on les voit établir des Manufactures uniquement pour procurer du travail aux pauvres, & conséquemment à ce but exquis n'y employer que des matières brutes, plûtôt que des matières préparées, que l'Etranger leur fourniroit à meilleur marché. Ici l'un d'eux achete d'un Gentilhomme une Terre considérable, on signe le contract; le Vendeur le scelle de ses pleurs; l'Acheteur attendri & surpris, lui demande quel est le sujet de sa douleur? N'est-il pas bien cruel, répond le Gentilhomme, d'être obligé de vendre une Terre qui est depuis si long-tems dans ma maison, pour me procurer les quarante mille Livres de comptant que vous me donnez? Le Négociant déchire le contract & prête les quarante mille Livres. Là un autre Négociant, marchant sur les trâces du Divin Strozzy (*a*), se félicite avec un de

(*a*) M. Strozzy, le dernier de sa maison, avoit 80000 Liv. de rente, il en dépensoit 6000 seulement pour lui, & le reste en bienfaisance. Peu de tems avant le bouleversement de Lisbonne, il y étoit passé avec tous ses biens. Cet homme peut-être unique, a péri sous les ruines.

de ses amis d'avoir trouvé un nouveau moyen d'être utile à son pays, en y introduisant une nouvelle branche de Commerce, qui doit procurer une Marchandise de première nécessité qui manquoit, & occasionner le débouché d'une denrée que sa trop grande abondance avilissoit. En un mot toutes les fois qu'il y a des malheurs particuliers ou publics à reparer, on les voit s'empresser à donner des preuves d'humanité, de patriotisme & de zéle. En 1711 après une guerre longue & ruineuse, les finances de France se trouvoient épuisées; les Négocians de St. Malo versèrent tout-à-coup dans le Trésor Royal plusieurs milions, & sauvèrent le Royaume: dans la guerre de 1742 l'Angleterre se trouva dans une crise affreuse, son crédit ébranlé alloit tomber: un Négociant célébre de Londres tend la main à ce crédit, le soutient, le reléve & le raffermit. Mais sans s'arrêter à rassembler toutes les anecdotes honnorables pour le Commerce & les Négocians, recapitulation qui auroit trop l'air d'un Panégyrique, nous en avons dit assez pour faire voir que cette Profession est toujours sur la route de la bienfaisance, & parconséquent sur celle qui doit conduire plus surement au bonheur.

ruines de cette malheureuse Ville: ce grand homme écrivoit peu de jours avant à l'un de ses amis, „ félicitez moi, je viens de découvrir un nouveau moyen de faire du bien aux hom„ mes". Journ. étrang. année 1758.

FIN DU TOME SECOND.







